This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER
HN ZHM4 W

Digitized by Google

PFr 141.1

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTERATURE, BEAUX-ARTS.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.
1846

Digitized by Google

PFr 141.1

Harvard College Library
Sept. 6, 1912
Minot fund

Digitized by Google

LE

CORRESPONDANT.

BREF DU SOUVERAIN PONTIFE

A L'ÉVÊQUE DE TARNOW.

Le 21 mars dernier, le *Journal des Débats* publiait (de concert avec plusieurs feuilles de l'opposition de gauche) une lettre adressée par le Pape à l'évêque de Tarnow, et faisait précéder ce document des réflexions suivantes :

« Il paraît que, dès le commencement de l'insurrection polonaise, l'ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siége a prié le Pape d'adresser une encyclique au clergé de la Gallicie pour désapprouver la part qu'il avait prise au mouvement national. Le Pape a cru devoir se rendre à cette sollicitation et a adressé à l'évêque de Tarnow la lettre que nous publions ici. Nous ne saurions nous empêcher de trouver que les conseils humains et pacifiques que contient cette lettre eussent été adressés plus justement ailleurs, et nous aimons à croire que, si le souverain Pontife avait eu une exacte connaissance de ce qui s'est passé, il aurait senti la nécessité de prêcher la clémence au plus fort plutôt que la soumission au plus faible. Voici la lettre encyclique :

« *Le Pape Grégoire XVI au vénérable Frère Joseph, évêque de Tarnow.*

« Au milieu des très-graves sollicitudes et chagrins dont nous sommes accablé et affligé dans cette grande perturbation de la république chrétienne et civile, nous avons appris avec beaucoup de peine

Digitized by Google

« que, dans le pays soumis à notre très-cher fils l'empereur d'Au-
« triche, roi apostolique de Hongrie et illustre roi de Bohême, on a en-
« trepris une détestable (*nefaria*) conspiration contre la souveraineté
« de ce sérénissime prince, conspiration clandestinement tramée par
« les machinations de ces hommes qui, dans ces tristes temps, n'écou-
« tent que leurs passions, et, toujours agités comme les flots de la mer,
« méprisent toute domination et blasphèment la majesté du trône, de
« ces artisans insidieux de mensonge, qui abusent d'une manière im-
« pie du prétexte du bien public et de la religion, et s'efforcent de trom-
« per les esprits inexpérimentés de la multitude, de l'induire en erreur,
« et d'exciter des séditions, afin de renverser, s'il était possible, les
« droits et l'ordre établi de toute puissance.

« Cette grave et triste nouvelle nous a, Vénérable Frère, extrême-
« ment affligé, car il nous est connu et prouvé combien est grande la
« piété du sérénissime prince qui a bien mérité du Saint-Siége aposto-
« lique, qui soutient la religion catholique dans ses Etats, qui défend
« avec soin ceux qui la professent et qui pourvoit de tout son pouvoir
« au bonheur des populations. Nous en sommes d'autant plus affligé
« que nous avons entendu dire que plusieurs ecclésiastiques ont été
« misérablement trompés par de mauvais conseils et par des intrigues,
« et que même plusieurs curés n'ont pas rougi, dans une affaire de si
« haute importance, de manquer à leur devoir.

« Nous sommes persuadé, Vénérable Frère, que par votre vigilance
« pastorale vous aurez cherché à préserver vos fidèles des embûches
« et des séductions, et à les faire persévérer dans l'observance des pré-
« ceptes de la religion catholique et dans la foi envers leur souverain,
« en lui restant soumis, non-seulement par crainte, mais aussi par
« conscience, et en lui prêtant l'obéissance qui lui est due. Nous vous
« adressons cependant cette lettre afin que vous enseigniez à vos
« ouailles, avec un zèle encore plus grand, la sainte doctrine de l'o-
« béissance que tous les sujets doivent absolument aux suprêmes au-
« torités, selon la maxime de saint Paul, apôtre, et selon le précepte
« même du divin Prince des pasteurs. N'oubliez pas surtout de rap-
« peler à leur devoir ces ecclésiastiques qui, oubliant leurs obliga-
« tions et leur dignité, osent se mêler à ces mouvements séditieux;
« ne cessez jamais d'exhorter votre clergé, afin qu'en se rappelant sa
« vocation, et qu'en songeant sérieusement au ministère qu'il a reçu du
« Seigneur, il fasse tous ses efforts pour éloigner les chrétiens, tant
« avec les paroles qu'avec l'exemple, des conspirations perfides d'hom-
« mes séditieux, et pour leur apprendre que toute puissance vient de
« Dieu [que, par conséquent, ceux qui résistent aux puissances résis-
« tent à l'ordre de Dieu et encourent la condamnation]; le précepte d'o-

Digitized by Google

« béissance ne peut donc être violé sans péché, sauf le cas où l'on com-
« manderait quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.

« Nous ne doutons pas, Vénérable Frère, du zèle avec lequel vous
« seconderez nos désirs et nos conseils, et ferez en sorte que les fidèles
« confiés à vos soins aient en horreur et évitent les délires des esprits
« égarés, les mouvements impies des hommes turbulents, et qu'ils
« prêtent, selon la doctrine catholique, tout l'honneur et toute l'obéis-
« sance à leur sérénissime prince.

« En attendant, nous vous attestons et confirmons par cette lettre
« [familière] (*hac familiari epistola*) la bienveillance particulière que
« nous avons pour vous, et nous vous donnons la bénédiction apostolique
« avec toute l'effusion de notre cœur et avec le désir que vous et vos
« fidèles jouissiez de la véritable félicité.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 27 février 1846, la sei-
« zième année de notre pontificat.

« GRÉGOIRE XVI [1]. »

Après avoir rapporté la lettre du Pape, le *Journal des Débats*
« s'estimait heureux de pouvoir reproduire, en même temps
« que ce document, l'extrait suivant de la lettre pastorale que
« M. l'archevêque de Paris venait d'adresser aux curés de son
« diocèse. »

« Nous avons déjà invité les âmes pieuses à prier pour la Pologne ;
« des prêtres pleins de foi nous engagent, N. T.-C. F., à recommander
« encore à vos prières leur infortunée patrie. Une nouvelle catastro-
« phe, qui a profondément ému la France entière, est venue aggraver
« des souffrances déjà bien grandes. Soulageons-les, si nous le pou-
« vons, par des dons généreux, mais prions surtout celui qui tient
« dans sa main les destinées des Etats et le cœur des rois de rendre
« la paix à une contrée si digne d'intérêt par ses malheurs et par les
« dangers auxquels sa foi est exposée. Si nous nous souvenons avec re-
« connaissance que la Pologne fut notre alliée, notre auxiliaire et notre
« émule dans les combats, oublions encore moins une confraternité
« plus précieuse. Enfants de la même Eglise, demandons pour ces
« frères si cruellement éprouvés le secours qui seul peut les sauver
« aujourd'hui. Seigneur, ils élèvent vers vous leurs voix du fond de
« l'abîme où ils sont descendus ! Soyez attentif à leur cri de détresse !
« Seigneur, vous êtes miséricordieux, c'est votre miséricorde infinie
« qu'ils invoquent, et que nous invoquons avec eux. »

[1] Nous avons vérifié, corrigé et complété cette traduction d'après le texte latin d'une lettre semblable adressée à l'archevêque de Lemberg, et imprimée dans cette dernière ville : les membres de phrase et mots que les journaux avaient omis sont indiqués par des crochets.

Digitized by Google

On fit remarquer au *Journal des Débats* qu'il s'était peut-être un peu pressé de mettre en contraste la rigueur du souverain Pontife pour les insurgés polonais et la commisération de M. l'archevêque de Paris. La différence de date et de destination de ces deux pièces suffisait pour expliquer cette contradiction apparente. A l'époque où la lettre du Pape fut écrite (le 27 février), la première nouvelle du soulèvement de Cracovie n'avait pu parvenir à Rome; il ne s'agissait encore que de conspiration, de projets qu'on pouvait espérer de prévenir par des conseils de sagesse et de modération, et ce n'était pas le cas de recommander la clémence au plus fort quand la lutte n'était pas même commencée.

Ces réflexions paraissent avoir inspiré quelques remords au *Journal des Débats* sur la sévérité de son jugement à l'égard des intentions du souverain Pontife. Le 4 avril, il consignait en ces termes l'expression de son repentir :

« On a fait observer, à l'occasion du bref adressé par le Pape à l'évêque de Tarnow, que les événements des provinces polonaises ne pouvaient être connus à Rome au moment où il a été rendu. Nous serons certainement très-heureux que la lettre du souverain Pontife puisse perdre le caractère qu'on aurait pu d'abord lui attribuer. Nous avions nous-mêmes, en la publiant, exprimé la conviction que, si le Saint-Père avait eu une connaissance exacte des tristes événements de la Pologne, il aurait senti la nécessité de prêcher la clémence au vainqueur. Le bref ayant été écrit avant que l'insurrection n'eût éclaté ou avant qu'on pût la connaître à Rome, on ne saurait qu'approuver les conseils pacifiques qu'il contient, et nous aimons à croire que le souverain Pontife a depuis intercédé pour les malheureux qu'il avait cherché à retenir. »

Nous n'avons pas à nous enquérir des vrais motifs de la palinodie du *Journal des Débats*. Quand M. l'archevêque de Paris avait parlé, quand M. le cardinal de Bonald avait publiquement souscrit en faveur des Polonais, la lettre du Pape n'était pas encore connue. Après qu'elle eut été publiée en France, les manifestations catholiques n'en continuèrent pas moins; on ne se crut pas obligé, devant la désapprobation apparente du souverain Pontife, de renier une cause qui, chez nous, a toutes les sympathies. M. l'évêque de Chartres se prononçait avec cette énergique franchise qui donne tant d'autorité à ses paroles;

Digitized by Google

M. l'abbé Combalot appelait la justice du ciel sur les oppresseurs couronnés *qui dévorent les peuples comme un morceau de pain.* (*Ps.* XIII, 6.) Le *Journal des Débats* se figurait donc avoir plus que jamais devant les yeux le consolant spectacle de la discorde des catholiques ; n'avait-il pas quelque chance de l'accroître encore en applaudissant aux *conseils pacifiques* du Saint-Père? ce qui n'empêchait pas que l'effet n'eût été produit, et qu'on n'eût colporté avec fruit à la Chambre et dans les salons cette pièce inestimable qui prouvait l'incompatibilité du Catholicisme avec les doctrines et les sympathies libérales.

Nous n'abandonnons point la lettre du souverain Pontife à cette odieuse interprétation. La question de date est capitale, et le *Journal des Débats* l'a lui-même reconnu. La pièce d'ailleurs est écrite dans une intention particulière, le Pape a soin de lui assigner le titre de *lettre familière;* celui d'*encyclique* qu'on lui a donné est le résultat d'une erreur; elle ne contient et ne pouvait contenir qu'une des faces de l'immense question qu'elle touche, celle du devoir de soumission des chrétiens aux gouvernements temporels. Quand il s'agit de prévenir des désordres et des massacres dans l'intérêt de l'humanité, la recommandation d'obéissance ne saurait être trop expresse, et les paroles absolues de l'Apôtre semblent devoir être présentées dans toute leur rigueur.

L'Autriche a d'ailleurs trompé le Saint-Père par les apparences, comme nous tous. Des trois gouvernements qui ont profité du partage de la Pologne, celui de l'Autriche est le seul qui professe le Catholicisme, et la Prusse a maintenu dans le duché de Posen un système de tolérance dont les catholiques ont profité. Quelle différence, sous le rapport de la foi, entre le sort de ces Polonais et celui de leurs frères qu'opprime la Russie! Le Saint-Père, qui s'adressait à des prêtres, devait leur faire sentir la nature toute spéciale de leur devoir envers des puissances qui les protégent. L'Eglise n'est point habituée aux faveurs des princes : aussi sa reconnaissance, dans tous les temps et dans tous les lieux, a-t-elle dû paraître excessive.

Nous avons été douloureusement émus de la lettre du souverain Pontife : pourquoi chercherions-nous à le dissimuler? Mais peut-être mettons-nous dans cette impression la promptitude de nos émotions françaises. Les conseils d'une pru-

Digitized by Google

dence toute paternelle nous paraissent intempestifs et presque rigoureux, parce que nous ne nous reportons pas au moment où le document fut écrit. Rappelons-nous pourtant ce que nous éprouvions alors, ce que nous disions nous-mêmes. L'insurrection n'était pas un crime à nos yeux; c'était du moins une faute et une folie. Mais aujourd'hui, après les supplices ignominieux de Varsovie, après les massacres de la Gallicie et la proclamation de l'empereur qui en assume la responsabilité [1], après l'ex-

[1] Les journaux de Vienne publient la proclamation suivante, adressée, le 12 mars, par l'empereur d'Autriche, aux habitants de la Gallicie :

« A mes fidèles Galliciens.

« Nous avons eu à supporter de rudes épreuves dans ces dernières semaines. Une conspiration ourdie à l'étranger et préparée depuis longtemps par les ennemis de l'ordre et de la civilisation a pénétré dans mon royaume de Gallicie. Les conspirateurs ont réussi à gagner des partisans qui nourrissaient le fol espoir de vous entraîner tous dans leurs projets criminels. Pour atteindre ce but, ils ont eu recours à tous les artifices de la séduction, à tous les genres de promesses. Ils n'ont pas craint d'égarer les sentiments les plus honorables pour en abuser honteusement. Votre bon sens et votre fidélité sont restés inaccessibles à ces perfides tentatives. Lorsque les conspirateurs, se livrant à leurs illusions insensées et à leur aveugle audace, ont arboré le drapeau de la révolte, cette coupable entreprise a échoué contre la ferme résistance qui leur a partout été opposée. Mon cœur éprouve le besoin de faire savoir solennellement à nos fidèles Galliciens toute la reconnaissance dont il est pénétré pour leur loyauté et leur inébranlable fidélité envers leur souverain. Maintenant que vous vous êtes levés pour le maintien de l'ordre et des lois, et que les projets de leurs ennemis sont anéantis, vous allez retourner dans vos foyers et reprendre le cours de vos paisibles travaux. Vous montrerez de nouveau, par l'accomplissement de vos devoirs de loyaux sujets, que vous avez non-seulement combattu pour les lois, mais encore voulu les consolider par l'obéissance et la soumission.

« *Signé* FERDINAND. »

Les mêmes journaux publient deux lettres de félicitation de l'empereur, adressées, l'une à l'archiduc Ferdinand d'Est, gouverneur de la Gallicie, l'autre aux fonctionnaires de la province.

En commentaire à ces actes, nous insérons ici plusieurs extraits de lettres particulières émanées de personnes respectables et *dont nous garantissons l'authenticité.*

« C'est vers le 18 février qu'ont commencé ces scènes d'horreur et de carnage qui durent encore. Les manoirs de la noblesse ont été brûlés, les seigneurs massacrés avec leurs femmes et leurs enfants. En mutilant le corps des victimes, on conservait leurs têtes intactes, afin d'en constater l'identité. Des femmes nobles ont subi des tortures plus affreuses que la mort. Les régisseurs des terres et les gens de service partagèrent le sort de leurs maîtres; on n'épargna pas les ministres des autels, et des mains sacrilèges répandirent le sang du clergé. Les bourgeois de plusieurs villes furent passés au fil de l'épée. *Tout ce qui portait habit n'existe plus*, c'est-à-dire que des hordes devenues sauvages ont immolé toutes les classes éclairées de la nation.

« Mais ce qu'il y a d'étonnant dans une révolution aussi terrible, c'est que pas un seul employé du gouvernement n'a été lésé; les courriers et les diligences munies

Digitized by Google

tradition des réfugiés par la Prusse, peut-il rester dans notre âme la moindre trace d'un sentiment contraire aux vaincus? On n'a point oublié l'allocution de 1842 sur les souffrances de l'Église de Pologne; on peut relire les nobles et touchantes paroles que le Pape adressait naguère au bourreau de ce royaume. Evidemment le Saint-Père sent ce que nous sentons, pense ce que nous pensons de toutes ces horreurs, et s'il y avait lieu de rompre un silence auguste, n'en doutons pas, le souverain Pontife parlerait comme nous.

Nous pourrions nous en tenir à ces remarques; mais la polémique quotidienne a transporté la question sur un autre terrain. On s'est emparé de la lettre du Pape pour y voir une apologie des gouvernements absolus, la doctrine des monarchies constitutionnelles mise en question, et le droit de résistance active contesté aux peuples opprimés par la conquête et atteints dans le plus précieux et le plus imprescriptible de leurs biens, la nationalité.

Sur tous ces points, et surtout sur la réprobation du système constitutionnel, nous sommes loin de voir dans le bref du Pape tout ce que l'opposition anticatholique s'est empressée d'y découvrir. Mais, il faut le reconnaître, c'est un malheur que le bref

d'aigles impériales ont été respectés et même salués par les *hourra* des meurtriers. Ceux des nobles qu'on épargnait étaient livrés pieds et poings liés à l'administration impériale des cercles, qui payait un prix élevé par chaque tête. Cent trente dépouilles mortelles ont été amenées à Tarnow.

« Comparons cette révolution sanglante avec ce qui s'est passé à Cracovie. La vie et la propriété individuelle ont été constamment respectées. Aucun acte de vengeance n'a souillé les mains des patriotes : on ne cite d'autres victimes qu'un gendarme et trois employés de police.

« De nouveaux détails viennent continuellement confirmer la complicité du gouvernement autrichien dans les massacres de Gallicie. M. Lazanski, vice-gouverneur de cette vaste province, fut envoyé à Tarnow pour récompenser la fidélité du peuple, c'est-à-dire pour payer aux meurtriers le prix convenu de 25 francs, ou 10 florins, par tête. En distribuant cet ignoble salaire, dans l'effusion de sa reconnaissance, il embrassait sur les deux joues les sauveurs de l'Autriche. Un gentilhomme très-considéré, M. Rey, voulait se placer sous la protection des autorités du cercle, bien que ses propres paysans, dont il était le bienfaiteur, voulussent prendre sa défense. Il fut arrêté en route par des paysans révoltés qui l'accablèrent de coups de fléau; un juif lui accorda l'hospitalité dans son alcôve; mais, en apprenant qu'il n'était pas mort, les brigands enfoncèrent la porte et l'achevèrent en lui ouvrant le côté avec des fourches. La femme de l'infortuné, qui avait cherché en vain à le couvrir de son corps, et qui avait été elle-même très-maltraitée, trouva cependant assez de force pour se présenter à l'archiduc, qui lui répondit que la mort de son mari était une méprise, et que c'était son frère qui était *désigné*. »

Digitized by Google

ait pu donner lieu à des interprétations de cette nature : la seule apparence d'une apologie de l'absolutisme, et surtout du droit de conquête, nous oblige à démontrer combien la vraie doctrine catholique est éloignée de ces excès, et quelle injustice commettent ceux qui l'imputent au souverain Pontife.

La lettre du Saint-Père recommande *la saine doctrine de l'obéissance que tous les sujets doivent absolument* (c'est-à-dire *sans réserve*) *aux suprêmes autorités* (*sanam doctrinam de obedientia, quam omnes subditi sublimioribus potestatibus præstare omnino debent*).

Ceux qui résistent aux puissances, ajoute le Saint-Père, *résistent à l'ordre de Dieu et encourent la damnation* (*illosque Dei ordinationi resistere adeoque sibi damnationem acquirere, qui potestati resistunt*). *Rom.* XIII, 2.

La seule restriction à ce précepte porte *sur le cas où l'on commanderait quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'Église* (*nisi forte aliquid imperetur quod Dei et Ecclesiæ legibus adversatur*).

Pour comprendre toute l'étendue de cette dernière restriction, il faut nécessairement admettre, au nombre des choses contraires *aux lois de Dieu*, tout ce qui viole les engagements pris en face de la Divinité, c'est-à-dire les contrats des nations entre elles et des peuples avec leurs souverains.

Autrement, notre devoir politique serait en contradiction avec la doctrine préconisée dans la lettre du Saint-Père, ce qui est impossible. Ce devoir, comme nous l'entendons, implique le droit de résister, même activement, à un pouvoir injuste. Les paroles de l'Apôtre invoquées par le Pape (*sublimiores potestates*) s'appliquent fort bien à une souveraineté collective, comme celle qui domine dans les gouvernements constitutionnels. Que si une partie de la souveraineté se tourne contre l'autre, il s'ensuit une collision nécessaire jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Tels sont les principes clairement écrits dans notre Charte constitutionnelle, et qui, en France, ôtent à la loi d'obéissance le caractère de simplicité qu'elle revêt dans les monarchies pures.

La lettre du Pape semble considérer le gouvernement autrichien, en Gallicie, comme une monarchie pure; mais si l'on démontre qu'il y a dans cette opinion une erreur de fait, et

Digitized by Google

que les traités de Vienne ont placé le maintien de la nationalité polonaise sous l'égide d'institutions constitutionnelles; que l'établissement et la pratique loyale de ces institutions sont le seul moyen, pour des maîtres étrangers, de faire oublier le droit de guerre des vaincus contre la conquête, il s'ensuit qu'*a fortiori* la loi d'obéissance doit être entendue dans les provinces de l'ancienne Pologne de la même manière que chez nous.

Quelques remarques rétrospectives suffiront pour démontrer combien, dans la circonstance présente, ces éclaircissements sont nécessaires. Il s'en faut que l'opinion des docteurs catholiques ait été uniforme sur la manière dont on doit entendre la loi d'obéissance imposée par Dieu même dans l'Evangile. Il existe à ce sujet une doctrine qui remonte à saint Thomas, et à laquelle les plus illustres théologiens d'au delà des monts, les Suarez, les Bellarmin, ont donné l'appui de leur suffrage. Suivant ces docteurs, le précepte de l'obéissance est subordonné à la loi plus générale et plus absolue de la justice. Avant de dire si l'obéissance est due, il faut savoir si elle est juste. L'obéissance est pour le prince, mais la justice est pour le peuple. Cette opinion s'est formée dans les guerres de l'Italie, au milieu des luttes du moyen âge, et, pour ainsi dire, sous les ailes de l'Eglise romaine. Dans le sens catholique le plus général, l'opinion de saint Thomas a donc acquis un haut degré de probabilité, sans préjudice pourtant de la liberté inhérente à toutes les questions placées en dehors des règles fondamentales de la foi et de la discipline. Cependant les rois s'en sont inquiétés; la réforme du XVIe siècle en a profité pour détacher les princes de l'unité catholique; les gens de lettres, vendus au pouvoir, ont représenté les prêtres fidèles à la cause des peuples comme des assassins toujours prêts à se ruer sur les princes; les légistes serviles ont protesté; les Parlements ont fulminé leurs arrêts; et, derrière la réforme, les gens de lettres, les légistes, les Parlements et les rois, des théologiens gallicans, à la tête desquels il est triste d'avoir à inscrire le nom de Bossuet, ont établi une doctrine contraire, dans laquelle, forçant les expressions de l'apôtre saint Paul, ils ont relevé la majesté des princes sur une base presque païenne, divinisé le despotisme et dénié au peuple toute garantie contre les abus du pouvoir, tout droit de protestation et de résistance.

Digitized by Google

Les révolutions sont venues écrire le commentaire de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, et, quand il s'est agi de reconstruire une société pulvérisée par la révolte, on a été trop heureux de retrouver, sous un nom ou sous un autre, l'accord de la religion et de la politique, tel que l'avait établi l'école ultramontaine.

S'est-il fait cependant un échange entre l'Italie et la France? Pense-t-on chez nous comme saint Thomas, Suarez et Bellarmin? et la doctrine de Bossuet, abandonnée désormais par les théologiens français, a-t-elle (sauf la tendance païenne, qui ne peut appartenir qu'aux pays où le souverain temporel a usurpé la suprématie religieuse), a-t-elle, dis-je, trouvé un asile dans les écoles qui l'avaient combattue pendant deux siècles?

Ce qui nous donne le droit de poser cette question, c'est non-seulement la liberté du terrain sur laquelle on doit la placer, mais encore le caractère mixte de ce terrain, où la théologie confine à la politique : or la politique particulière de chaque gouvernement peut influer sur l'opinion des docteurs, et nous avons le droit de remarquer que, dans ce siècle, la politique du gouvernement romain n'est point celle de la France.

Nous aurions un tort bien grave de notre côté si nous ne faisions la part des diversités de gouvernement, des traditions et des habitudes autres que celles de notre pays. Dieu nous préserve de revoquer en doute la possibilité que la justice existe dans un gouvernement où toute la souveraineté est concentrée dans une seule main, sans autre contre-poids que celui de la religion! Mais si nous devons cette concession à d'autres idées que les nôtres, l'expérience universelle du genre humain et le cri de notre conscience nous empêchent d'admettre une telle extension de la souveraineté comme le seul type en parfaite harmonie avec la religion que Jésus-Christ est venu fonder sur la terre.

Non, cette uniformité est impossible, et le langage de la lettre du Pape n'a rien qui autorise à y reconnaître une telle pensée. Ce n'est pas à l'occasion de la malheureuse Pologne, c'est-à-dire de la nation envers laquelle les puissances de ce monde ont porté le plus loin l'outrage aux lois de la justice, que la cour de Rome démentira les principes qui inspirent sa pratique constante et journalière. La religion seule enseigne

Digitized by Google

la patience et la résignation : elle apprend aux peuples les plus opprimés à supporter les gouvernements les plus injustes, même celui de la conquête ; elle peut, elle doit être excessive dans ses conseils de soumission : car aucun pouvoir, quelque défiant qu'il soit, ne doit avoir même un prétexte pour la persécuter et l'exclure ; mais si, à ses yeux, les gouvernements viennent de Dieu, elle sait faire remonter à la même source les changements qui s'y opèrent, et le regret que peut lui inspirer une puissance qui a péri ne l'empêche pas de reconnaître celle qui la remplace. Impartiale entre les révolutions, elle l'est également entre les formes de la souveraineté ; la considération de la durée n'est sans doute que bien peu de chose pour elle qui procède d'un principe éternel, et, de ce que les cantons catholiques de la Suisse ont abattu depuis cinq cents ans le chapeau de l'Autrichien Gessler, il ne s'ensuit pas que la liberté helvétique soit à ses yeux d'une autre nature que celle dont la Gallicie jouira un jour sur les débris de la tyrannie autrichienne, quand Dieu aura prononcé pour les victimes contre les bourreaux.

Que les ennemis de l'unité catholique ne se hâtent donc pas de se réjouir ! qu'ils ne s'imaginent pas que, faute de nous entendre avec Rome sur un point aussi capital, nous allons être obligés de relever contre elle les frontières gallicanes et de bâtir une citadelle libérale à la même place que celle dont l'absolutisme royal avait fortifié les murailles ! Grâce à Dieu, nous savons prendre les paroles du Vatican dans leur véritable sens : nous vénérons cette sollicitude suprême qui, dans tous les temps, a su faire contre-poids aux tendances des doctrines régnantes, et qui ne craint pas de paraître venir en aide, avec quelque exagération, au pouvoir des princes, à une époque où la notion de l'autorité semble n'avoir conservé aucun empire sur les esprits.

Cependant, que le Père commun des fidèles nous permette d'élever vers lui nos mains suppliantes ! qu'il daigne prêter l'oreille à la voix d'hommes dont le dévouement filial envers le Saint-Siége ne peut être douteux. Nous aurons l'audace de le dire : le Saint-Père ne sait pas l'effet que produit chacune de ses paroles ! On prétend qu'à Rome quelques personnes se défient de la publicité : il nous semble au moins qu'on n'en com-

Digitized by Google

prend, dans toute leur étendue, ni les dangers, ni les avantages. Voltaire serait bien surpris aujourd'hui de l'impression causée par les moindres mouvements de la cour romaine. A peine un mot est-il tombé d'une bouche auguste, les mille échos de la presse le répercutent et le propagent : amis et ennemis s'en emparent; s'il franchit les vaines barrières que le despotisme oppose à l'envahissement de la pensée, à plus forte raison il parcourt, il pénètre les contrées qui ont fait de la publicité une des principales conditions de leur existence politique. La France, l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, en un mot les monarchies constitutionnelles et les républiques, qui forment beaucoup plus que la moitié du monde catholique, offrent une carrière presque infinie à son action.

Et pour ne parler que de ce qui nous concerne, il se peut qu'on se fasse encore, même à la source de la pure lumière religieuse, une idée peu exacte de l'état des esprits en France. La lutte patente des opinions et des systèmes, l'exagération de langage qui en résulte, et à laquelle la tendance immémoriale du caractère français ajoute encore, produisent au dehors (nous nous en sommes souvent aperçu) une impression contraire à la vérité. Il y a bien plus de choses, aujourd'hui, sur lesquelles nous sommes parfaitement d'accord qu'on ne le croit et que nous ne le disons nous-mêmes. Une expérience commune et bien chèrement achetée est devenue le patrimoine de tous les partis : légitimistes et républicains, conservateurs et progressistes, nous savons le prix de la liberté, et il n'existe plus parmi nous une pensée sérieuse qui forme un plan ou qui conçoive une espérance où n'intervienne la nécessité de ces principes. La clef de voûte de notre ordre politique est la toute-puissance de la loi : le monarque lui rend hommage comme le dernier de ses sujets. Nous ne nous chargeons pas de juger les gouvernements pour lesquels la loi n'est pas souveraine ; mais partout où sa domination a été consacrée par les constitutions et les traités, elle forme à nos yeux la condition essentielle, la règle de justice de toute obéissance politique, et, pour reconnaître qu'elle a disparu, nous attendons au moins la prescription de l'esclavage. Ceux qui l'interrompent exercent, dans notre opinion, un droit qui rentre dans les *lois de Dieu*. Or qui, dans le monde catholique, peut douter un seul instant que cette doctrine ne s'ap-

Digitized by Google

plique à la Pologne? Quand un partage odieux entreprit cette iniquité, contre laquelle n'ont cessé de protester quatre-vingts ans de résistance, Rome et la France, qui l'auraient seules empêché, étaient réduites à une commune impuissance, l'une par l'oppression des gouvernements temporels, et l'autre par l'égoïsme du vice endormi sur le trône. La France sent plus que jamais ce que son passé lui impose de devoirs envers la Pologne; pourrait-il en être autrement de Rome, elle qui partage nos regrets et qui ne peut avoir nos remords?

Digitized by Google

FOI ET LUMIÈRES

CONSIDERATIONS

SUR LES

RAPPORTS ACTUELS

DE LA SCIENCE ET DE LA CROYANCE[1].

DE LA CONTROVERSE CHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE.

Je voudrais voir la France remettre en honneur ces trois choses, qui, à tant d'égards, n'en font qu'une : la netteté, la logique et le français. Cela semblait vieux il y a vingt ans; aujourd'hui, qu'y aurait-il de plus nouveau? Pourquoi n'oserait-on pas?

Or, s'il est un champ propre à une telle expérience, c'est assurément celui de la controverse.

Et, pour ne parler que de la controverse en fait de religion, un esprit excellent, prématurément enlevé à la cause de la vérité, le président Riambourg, l'homme de notre temps qui avait le plus vécu au XVIIe siècle et qui ressemblait le mieux à Nicole, nous a laissé, comme on disait alors, le précepte et l'exemple. L'EXEMPLE : nul parmi nous n'a défendu la vérité avec plus de force et de mesure (et la mesure, après tout, qu'on le sache bien, c'est encore de la force); nul n'a traité des questions plus *actuelles;* nul n'a mieux choisi ses adversaires; nul n'a été logicien plus irréprochable, écrivain plus clair, plus na-

[1] In-8°, 398 pages. Waille, éditeur, rue Cassette. Prix : 7 francs.

Digitized by Google

turel, plus français. Le précepte : il traçait, il y a dix ans, les règles de la polémique religieuse avec cette plénitude de sens, avec cette sûreté de jugement qui lui était propre. On me pardonnera de résumer sa pensée; on dirait qu'elle est d'hier.

Ce n'est pas tout d'exposer ce qu'on doit croire, il faut persuader.

Et, pour persuader, il faut, avant tout apparemment, se faire écouter.

Pour persuader légitimement, il faut de plus être compris.

Là, comme ailleurs, Jésus-Christ est notre modèle.

Quelle condescendance pour les préventions des Juifs! Il ne dédaigne pas d'invoquer à l'appui de sa mission le témoignage de Jean : « Non, dit-il, que je fasse dépendre l'autorité de ma mission du témoignage d'un homme, mais j'invoque ce témoignage par condescendance pour votre salut (Jean, V, 34). »

Cela n'empêche pas le Sauveur d'en appeler à une autorité supérieure à celle de Jean : à l'autorité de ses miracles, autre témoignage, rendu par Dieu même, de la divinité de sa mission (*ibid.*, 36). Mais il commence par invoquer la parole de Jean : pourquoi? Parce que, eu égard aux dispositions de ses auditeurs, cet argument, qui tirait sa force de circonstances locales, accidentelles, devait préparer les esprits, devait faire plus d'impression que des raisons bien autrement décisives, mais d'une autorité indépendante des circonstances.

Et quand les esprits seront préparés, quand, au lieu de se boucher les yeux pour ne pas voir les miracles du Sauveur, au lieu de les attribuer à Satan, ils seront prêts à un examen impartial, Jésus-Christ, qui veut être compris, n'aura point recours à des raisons abstraites, à des spéculations philosophiques. Il invoquera des faits à la portée de tout le monde, ses miracles; un témoignage connu de tous les Juifs, les prophéties (Jean, V, 39 sq.).

Telle est la règle de la controverse chrétienne : d'abord les choses qui vont à la disposition spéciale des esprits, puis les preuves indépendantes de la mobilité humaine, et, par préférence, celles qui vont à l'intelligence du plus grand nombre.

« Les yeux fixés sur le divin modèle, écrivait M. Riambourg, nous dirons qu'il est souvent nécessaire de jeter en avant certaines vues qui

Digitized by Google

se rapportent à l'état des connaissances, à la disposition des esprits, certaines considérations que les circonstances indiquent et commandent même en certains cas. »

Sous ce rapport, les lois de la prédication chrétienne sont les mêmes. Qui l'a mieux senti que le Père Lacordaire? Qui le fait mieux comprendre que le succès décennal des conférences de Notre-Dame?

Mais est-ce tout? — Non, ce n'est pas tout.

Il y a dans l'enseignement chrétien (c'est M. Riambourg qui reprend la parole) quelque chose qui participe à ce qu'il y a de mobile dans l'esprit humain : c'est la PRÉPARATION ÉVANGÉLIQUE; comme il y a quelque chose d'invariable répondant à ce qu'il y a d'universel et de fixe dans notre nature : c'est la DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUE.

Paroles d'un sens profond! paroles capitales! Excellente chose, certes, conclut M. Riambourg, excellente chose que la préparation évangélique, pourvu qu'elle ne fasse point perdre de vue cette autre moitié de la tâche, la démonstration?

Ces prémisses posées, qu'y a-t-il à faire aujourd'hui?

Le XIXe siècle n'est point un siècle de philosophes : c'est un siècle de sybaritisme, dans les choses de l'intelligence comme en tout le reste. La métaphysique le fatigue, le syllogisme nu l'ennuie. Il a gardé du scepticisme de son devancier la défiance des systèmes, et toute synthèse lui est indistinctement suspecte. Le saint-simonisme lui-même et le fouriérisme n'ont séduit qu'une minorité presque imperceptible dans la grande démocratie des intelligences.

En revanche, les faits ont repris faveur et crédit.

Ce qu'il faut donc surtout à l'époque présente, ce sont des faits; mais des faits bien étudiés, bien approfondis, bien irréfragables, des faits bien liés entre eux, bien clairs; ce qu'il faut encore, ce sont des arguments appuyés sur des faits ou sur le sens commun.

Et, parmi les faits, il importe de choisir.

Au siècle dernier, la religion catholique était devenue odieuse. Plus tard, la guillotine et l'exil l'avaient réhabilitée; mais quinze ans de calomnie systématique eurent bientôt ressuscité sous la Restauration la haine voltairienne, et si les passions

Digitized by Google

publiques se sont portées ailleurs dans les années qui ont suivi, beaucoup de cette haine voltairienne était restée dans les esprits; on a pu s'en convaincre dans ces dernier temps, et le succès du *Juif errant* n'est pas autre chose. — Or, on ne discute pas ce qu'on hait. — Avant tout, il faut donc persuader que le Catholicisme n'est point odieux; il faut prouver, par les témoignages qui font autorité comme par les faits, que, dans le présent et dans le passé, le Catholicisme est une doctrine bienfaisante, sociale, aimable, amie tout à la fois de l'intelligence, d'une activité saine, de la vraie liberté, du vrai progrès.

Mais n'est-ce pas là une nouveauté?

Non. Cela peut-être neuf pour plusieurs, mais cela n'est point nouveau, et d'ailleurs si la doctrine catholique est immuable, les méthodes d'exposition ne le sont pas.

Avançons: le Catholicisme n'était point odieux seulement au dernier siècle; il était devenu ridicule.

Sur ce point l'ennemi a perdu plus de terrain que sur aucun autre; grâces en soient rendues à M. de Chateaubriand d'abord, puis à tant d'autres, aux adversaires comme aux apologistes, à M. Guizot comme à M. de Maistre, à M. Michelet comme à M. de Lamartine. Et pourtant on n'a pas assez montré encore que rien n'est plus beau que le Catholicisme, que rien n'est plus grand, plus digne de l'admiration des hommes. A part quelques travaux vraiment sérieux, on n'a fait qu'effleurer le dogme, la morale, le culte catholique. Et, par exemple, nous assistons à peine à la renaissance du sens liturgique.

Bien plus, quelques esprits vifs ont dépassé le but, sacrifiant la démonstration à la préparation évangélique. D'autres ont chancelé sur l'immutabilité du dogme, oubliant ce mot de saint Gélase qu'on doit bien se baisser pour tendre la main à ceux qui sont tombés, mais non pourtant jusqu'à se jeter soi-même dans le précipice[1]. Plusieurs, au contraire, effrayés à bon droit en voyant les étoiles tomber du ciel, ont reculé, par un autre excès, bien en deçà du légitime élan du Catholicisme, et là se sont accroupis de peur d'être emportés hors des bornes.

Aux uns et aux autres, aux amis comme aux ennemis, on ne saurait trop rappeler l'immortel langage de Vincent de Lérins :

[1] *S. Gelas.* ep. I.

Digitized by Google

« N'y aura-t-il donc aucun progrès dans l'Eglise? Il y en aura un, certes! et un très-grand. Qui en effet serait assez l'ennemi des hommes, assez maudit de Dieu, pour s'efforcer d'y mettre obstacle? Mais ce progrès sera un progrès dans la foi, et non une altération. Aussi bien, ce qui constitue le progrès, c'est que chaque chose se développe selon sa nature propre; ce qui au contraire constitue l'altération, c'est qu'une chose se *transvertisse* en une autre. Croissons donc, il le faut, avançons beaucoup, marchons avec ardeur, nous élevant comme par autant de degrés sur l'aile des âges et des siècles. Croissons, je ne dis pas seulement un à un, mais tous ensemble; je ne dis pas un seul homme, mais TOUTE L'EGLISE; croissons en intelligence, en science, en sagesse. *Progressons*, mais de l'unique progrès qui convienne à l'Eglise, c'est-à-dire dans l'unité de dogme, de sentiment, de pensée. Que la religion, qui est le lien des âmes, imite le développement des corps. *L'efflorcison* de l'enfance ne ressemble pas à la maturité de l'âge; et pourtant le corps n'a point perdu son identité par l'évolution qui s'est faite en lui selon le cours des années. Le vieillard n'est pas un autre homme que l'adolescent; l'extérieur s'est modifié, mais c'est toujours la même nature, la même personne; tout ce que la virilité a fait paraître dans ce vieillard était caché, était en germe en cet enfant; l'enfant qui devient homme se développe, il ne change pas, il n'y a rien de nouveau en lui. »

Voilà ce qu'écrivait un moine, au Ve siècle, au fond d'un couvent de la Gaule narbonnaise, en présence de ces avalanches de Barbares qui semblaient balayer ou ensevelir toute civilisation sur la terre; il y a là (l'époque étant donnée) une sérénité de foi qui est tout simplement sublime. Et tout cela reste vrai au XIXe siècle.

Ecoutez, écoutez encore :

«O prêtre, continue ce moine, ô prêtre, ô écrivain, ô homme qui enseignes d'autres hommes, si tu as reçu de Dieu le don du génie, de l'élocution, de la science, que chaque dogme du symbole divin te soit un diamant sans prix, un diamant que tu as mission de polir, dont tu dois mettre en relief la splendeur, la grâce, la beauté. Ce qui, avant toi, était accepté comme certain, mais comme obscur, que tes explications le fassent resplendir aux yeux de l'intelligence de plus de développement et de plus d'éclat. Que par toi la postérité se félicite de mieux concevoir ce qu'avait cru de tout temps l'antiquité, mais sans bien le comprendre. Enseigne toutefois avec scrupule les mêmes choses qui te

Digitized by Google

furent enseignées, de peur qu'en ne voulant qu'être *neuf* tu ne te fasses novateur [1]. »

Avançons encore.

Le Catholicisme, au dernier siècle, ne passait point seulement pour odieux et ridicule; il passait pour absurde. Là se présente un troisième ordre de préparation évangélique.

Il est des esprits sur lesquels glissent les paroles les plus émouvantes, les peintures les plus poétiques, les considérations les plus élevées. Qu'importe tout cela, par exemple, aux intelligences atrophiées dans les pures études mathématiques? Il faut commencer par leur établir que le Catholicisme est possible (oui, *possible*, c'est le mot propre); par leur montrer que, la vraie religion étant la science de l'infini et de ses rapports avec le fini, la notion même de religion implique celle de mystère; que le déisme, le panthéisme, l'athéisme même a les siens, et que tout se réduit à distinguer avec Leibniz entre les mystères qui ne sont que supérieurs à l'intelligence et ceux qui sont contraires à la raison. Tout géomètre digne de ce nom ne sait-il pas que les mathématiques ont aussi leurs mystères?

Jusqu'ici, toutefois, l'apologiste n'a fait que déblayer la route. Ici commence proprement la démonstration évangélique.

Le panthéisme aussi a ses côtés poétiques; il fascine par un semblant de grandeur. C'est un diamant faux qui, par mille facettes, ressemble à un diamant vrai. Il faut qu'il y ait quelque part un moyen de démêler le vrai d'avec le faux. C'est ici que le raisonnement reprend ses droits. Il ne suffit donc pas de parler à l'imagination, à la sensibilité, à l'intelligence même; il faut encore subjuguer la raison.

Après avoir montré que le Catholicisme n'est ni odieux, ni ridicule, ni absurde, on obtiendrait des plus exigeants de vouloir bien l'examiner au moins comme hypothèse, et ils vérifieraient sans trop de peine qu'il n'est point d'hypothèse plus raisonnable, puisqu'elle seule explique tout dans l'ordre moral, comme celle de Newton dans l'ordre physique. C'était là le grand argument de Pascal.

Mais ce n'est point assez encore de faire voir que le Catholi-

[1] Vincent. Lerin., *Commonitorium*.

Digitized by Google

cisme est raisonnable; il faut démontrer qu'il est vrai. C'est le point culminant de toute apologie, le dernier terme de toute controverse.

« A ceux qui ont de la répugnance pour la religion, dit Pascal, il faut commencer par leur montrer qu'elle n'est point contraire à la raison ; ensuite, qu'elle est vénérable, et en donner respect ; après, la rendre aimable, et faire souhaiter qu'elle fût vraie; et puis, montrer par des preuves incontestables qu'elle est vraie; faire voir son antiquité et sa sainteté, par sa grandeur et son élévation; et enfin, de nouveau, qu'elle est aimable parce qu'elle promet le vrai bien [1]. »

Tel est en effet l'ordre logique des idées, et, du temps de Pascal, dans un siècle logicien, il était naturel de suivre cet ordre. Nous l'avons un peu interverti, eu égard aux préoccupations de notre temps.

Au reste, un tel travail, on le sent, épuiserait plusieurs vies d'hommes, et ce n'est point à un seul qu'il est réservé.

Les uns donc montreront combien la religion est aimable;

Les autres, combien elle est grande et belle;

D'autres, qu'elle n'est ni désavouée par la raison ni démentie par la science;

Ceux-ci, qu'elle est raisonnable;

Ceux-là, enfin, qu'elle est vraie.

Laquelle de ces tâches se sont choisie les auteurs du recueil Foi et Lumières?

Et d'abord ces auteurs, qui sont-ils?

En 1833, quand les passions antichrétiennes étaient loin d'avoir perdu toute leur force, des hommes de foi et de cœur jetaient à Nancy les fondements de la chose du monde la plus simple, et pourtant (aujourd'hui même encore) la plus rare en France, les fondements d'un cabinet de lecture chrétien. Ils voulaient combler un vide au milieu de tant de foyers d'instruction conçus en dehors de toute pensée religieuse; ils voulaient répandre le savoir chrétien, le rendre populaire, répondre ainsi à un besoin sérieux, « le seul qui, dans ce genre, n'eût point encore été satisfait. » Cette association si naturelle, j'ai presque

[1] *Pensées*, éd. de Frantin, p. 52.

Digitized by Google

dit si nécessaire, c'est la société catholique de Nancy *pour l'alliance de la foi et des lumières.*

Jusqu'ici le lecteur n'entrevoit encore qu'une bonne pensée et un bon exemple; mais la société Foi et Lumières de Nancy ne tarda pas à faire acte de vie. En 1838, elle publia ses *Considérations sur les rapports actuels de la Science et de la Foi,* qu'il n'est pas téméraire, je crois, d'attribuer à son président, M. Guerrier de Dumast, et qui ne sont pas le moindre service rendu par l'auteur à la grande et sainte cause de la vérité catholique.

C'est une seconde édition de ce travail que nous annonçons aujourd'hui; mais la brochure de 1838 est devenue un livre.

Tout le monde commence à voir l'accord de la science et de la foi. Toutefois, pour avoir été aperçue et même traitée, cette question n'avait peut-être pas encore donné ce qu'on avait raisonnablement droit d'en attendre. Souvent (et je n'excepte pas de ce tort des écrivains d'un mérite supérieur, M. de Maistre, M. de Bonald) on n'a pas été assez sévère sur le choix des preuves, prêtant ainsi le flanc aux incrédules vraiment instruits. Ce reproche est particulièrement mérité par le troisième et le quatrième volume de l'*Essai sur l'Indifférence.* Souvent aussi (et c'était peut-être un inconvénient inévitable) on a beaucoup délayé la chose; on l'a tour à tour enluminée d'une rhétorique prétentieuse ou affadie, et noyée dans des détails de mince ou de nulle importance.

Ne blâmons personne. Chacun a eu son temps, sa tâche, sa part de mérite. Mais il faut en venir à la précision, à la netteté, à la vigueur, à l'utilité pratique, moins commune et plus précieuse que je ne puis le dire. Après les tâtonnements du début, quand on arrive à découvrir l'ensemble, à l'embrasser d'une seule vue, c'est le moment d'être court, de se résumer, de conclure, de produire quelque chose d'usuel, de fort, de bref, et pourtant de provisoirement complet. Tel est, à quelques imperfections près, le caractère des *Considérations* de M. de Dumast.

Ajoutez-y la création d'une œuvre vivante, d'une association publique, durable, fondée avec l'assentiment de tous, même du gouvernement; d'une association qui donne un corps, une forme visible, palpable, à cette idée féconde qu'il doit s'opérer une réconciliation entre la science religieuse et toutes les autres, à cette idée que les hommes de savoir et les hom-

Digitized by Google

mes de foi peuvent et doivent s'entendre, peuvent et doivent s'unir. Et dites-moi si rien s'est fait depuis longtemps au milieu de nous qui doive réjouir davantage ceux qui aiment le bon et le vrai!

Ce recueil d'ailleurs n'est point seulement une compilation intelligente, c'est avant tout, je le reconnais, une conception propre, un écrit de plein jet. Il est aisé de sentir qu'absorbant et s'assimilant une masse de témoignages rassemblés de toutes parts, on ne s'est point borné à les trier, à les soumettre à un choix sévère (chose déjà si considérable!), mais on leur a donné dans un moule animé l'unité par fusion. Essayez d'intercaler, dans les *Considérations sur les rapports entre la Science et la Foi* (je dis : dans le texte), un fait, une pensée quelconque, et vous verrez combien le tissu de ce discours est serré, combien le mouvement en est rapide, combien ce texte résiste à toute interpolation, preuve irréfragable qu'il y a là une idiosyncrasie vivante. Aussi cet abrégé d'une controverse immense est plein de verve comme il est plein de choses. Non-seulement il apprend beaucoup, même à ceux qui savent, mais il se fait lire, comme il a été écrit, avec élan.

Une espérance ardente a inspiré ce travail. Le dessein en est simple : Où en était l'Eglise à la mort de Voltaire? Où en est-elle aujourd'hui? Le Catholicisme en 1778, voilà la première partie des *Considérations* : le Catholicisme en 1838, voilà la seconde. Quels pas de géants n'a pas faits la foi, et je ne dis pas seulement la foi chrétienne, mais la foi catholique, dans ces soixante années? Quelle réponse aux chrétiens inertes ou boudeurs qui se croisaient les bras en face du mal et proclamaient tout combat inutile! Quel encouragement pour les gens de cœur, pour ceux « que Dieu appelle à l'honneur insigne d'être ses collaborateurs dans le bien! »

Cette idée-mère est juste et vraie.

Quand jamais la foi fut-elle aussi bas que dans la dernière moitié du XVIIIe siècle? Voyez par quels hommes l'Europe est gouvernée : le roi très-chrétien se nomme Louis XV, le roi catholique, Charles III. Choiseul en France, Campomanès, Florida Blanca, d'Aranda, en Espagne, Tanucci à Naples, Pombal à Lisbonne, Kaunitz à Vienne étaient autant d'adversaires déclarés de l'indépendance de l'Eglise. On connaît Catherine II

Digitized by Google

et Frédéric. On sait comment Joseph II en usa, soit avec le sacré Collége assemblé en conclave, soit avec Pie VI, soit avec les catholiques de ses Etats. La catholique Pologne était rayée de la carte de l'Europe; la nation qui avait fait les croisades plantait partout, dans l'orthodoxe Italie, le drapeau de l'incrédulité triomphante; Pie VI mourait captif dans une citadelle française, loin des cardinaux dispersés. Un bel-esprit du temps écrivait : « Nous venons d'enterrer le dernier Pape; » et un grave philosophe, Destutt-Tracy, s'excusait de parler encore pour mémoire de ce Christianisme auquel on ne croyait pas plus désormais qu'aux revenants [1]. Ainsi finissait le XVIIIe siècle; voilà ce qu'on oublie trop aujourd'hui. Et tous les hommes éminents de cet âge néfaste avaient donné des gages à l'esprit d'erreur. Et la vérité n'avait pas à leur opposer un seul homme dont le nom fît autorité. Dans les rangs mêmes du clergé que de ravages publics et secrets! Les Jésuites avaient disparu au premier souffle. La plupart des Ordres religieux avaient perdu leur raison d'être, l'orthodoxie et l'esprit monastique : *Nomen habes quod vivas et mortuus es.* Que dirai-je encore? Les princes de l'Eglise d'Allemagne se levaient contre le Pape. Un cardinal français apostasiait.

Cette époque se personnifie dans Voltaire. L'apothéose décernée à cet homme marque bien où en était la foi à Paris, en 1778. Ce qui étonne le plus dans cette idolâtrie, c'est que Voltaire avait passé sa vie à se moquer des Welches et à glorifier l'étranger : l'Angleterre d'abord, puis la Prusse et la Russie. Il n'y a que la France au monde qui ait fait si bon marché d'elle-même. Nulle part ailleurs on n'eût pardonné au premier écrivain de la nation de la bafouer en toute occasion et d'applaudir avec si peu de mystère à ses défaites. Je ne parle pas des flagorneries prodiguées aux spoliateurs de la Pologne, des tristes épigrammes décochées de Ferney à ses défenseurs [2] : tout cela n'a été connu que beaucoup plus tard, par la publication posthume de la correspondance de Voltaire. Mais, bien avant la mort du patriarche, les lettres qui arrivaient de Ferney couraient de main en main à Paris; Grimm les enregistrait, mois par mois, dans sa correspondance littéraire. Et durant toute la

[1] *Abrégé de l'origine de tous les cultes*, 1798.

[2] Voir sur ce point les accablantes citations du volume *Foi et Lumières*, p. 83 sq.

Digitized by Google

guerre de Sept-Ans, n'avait-on pas vu, dans les jardins publics, la tourbe encyclopédiste afficher hautement ses vœux pour le succès des armes prussiennes?

Le portrait de Voltaire est en quelque sorte à lui seul toute la première partie des *Considérations*, et cela se conçoit; car Voltaire, encore une fois, c'est le XVIIIe siècle fait homme. Mieux donc on appréciera cette vie de quatre-vingts ans, couronnée par ce jour fameux où l'auteur d'*Irène* fut porté en triomphe dans son carrosse, aux cris de *Vive la Pucelle!* mieux on saura mesurer le chemin que nous avons fait depuis, et rien ne pouvait faire ressortir davantage le dessein du travail publié par la société Foi et Lumières.

Reconnaissons-le toutefois, nous ne sommes pas aussi loin de Voltaire qu'on a été tenté de le croire il y a quelques années. L'auteur du présent article écrivait dès 1838 :

« C'est une illusion qui commence à devenir commune de croire Voltaire enterré pour tout le monde comme il l'est pour les esprits avancés. Sans doute le XVIIIe siècle est dépassé; mais, qu'on ne l'oublie pas, c'est lui qui a fait l'éducation du XIXe. Les hommes qui dirigent l'enseignement public, ceux qui ont obtenu le plus de popularité dans nos écoles, sont plus qu'on ne croit ses adulateurs ou ses disciples. Combien d'ailleurs des hommes de ce temps-ci, entraînés par ce tourbillon qui ne laisse de temps que pour les plaisirs ou pour les affaires, combien, dis-je, n'ont rien lu depuis leur première jeunesse; rien, sinon leur journal et quelques livres *professionnels*, étrangers à toute pensée religieuse? Combien ignorent les travaux, je ne dis pas seulement des apologistes chrétiens, mais des seuls hommes sérieux qui marchent encore bannière levée contre l'Église? Combien même sont radicalement impuissants à comprendre un travail sérieux! C'est donc à Voltaire encore que nous avons affaire à nombre d'égards : non point à ses œuvres, qu'on ne lit guère, et qu'on n'achète plus du tout depuis qu'elles ont cessé d'être une machine de guerre contre une dynastie; *mais à son nom, resté puissant encore;* mais aux vieilles objections qu'il a rajeunies, monnayées, remises en circulation sous toutes les formes; mais aux ombres légères qu'il accumule avec une intarissable dérision sur d'augustes vérités. »

Les faits n'ont que trop justifié nos paroles. Les armes les plus rouillées du vieux Voltaire ont été fourbies à neuf dans une lutte récente; son éloge a été couronné par l'Académie Française, et sa pensée proclamée à la tribune de la Chambre des Dépu-

Digitized by Google

tés, dans un rapport fameux, comme la pensée de la France. Cela rend de l'à-propos à la première partie des *Considérations*; mais, en apparence, cela infirme quelque peu les conclusions de ce travail. Je dis en apparence, car le rédacteur des *Considérations* n'invoque le progrès religieux des cinquante dernières années, n'invoque la supériorité en ce sens du XIXe siècle sur le XVIIIe, que pour pousser les hommes de foi à l'action et à la lutte. Et il est bien clair que moins ce progrès s'est étendu, plus les hommes de foi doivent lutter et agir. *Travaillons*, ce furent les dernières paroles de l'empereur Sévère; c'est aussi le dernier mot de nos frères de Nancy. Nous y reviendrons.

M. de Dumast s'attaque à ce qui est resté d'autorité au nom de Voltaire par un portrait crayonné de verve, mais où déborde une amertume mal comprimée qui rappelle Joseph de Maistre, lequel n'était point à imiter ici. Certes ce portrait est ressemblant; fort peu de traits mériteraient d'être atténués; mais il n'est pas complet. Il y manque les bons côtés de Voltaire, tragique si brillant, causeur de tant d'esprit, historien si limpide, écrivain si clair, si français, si supérieur à ses disciples par une qualité que nul n'a possédée au même degré quand la passion ne l'aveugle point, par un don de Dieu, qui, plus que tous les autres, fait à nos yeux sa condamnation, le bon sens.

Il faut le dire franchement, le ton général de ce portrait est de mauvais exemple. Nous insistons à cet égard, parce que ce manque de bon goût n'est pas aussi rare que je le voudrais parmi nous, et je m'en accuse tout le premier. Cette âcreté de polémique se concevait dans M. de Maistre et dans M. de Lamennais, à une époque de réaction où ces hommes supérieurs pouvaient bien dire, certes, à meilleur droit que le satirique latin :

> « Semper ego auditor tantum ? nunquamne reponam,
> Vexatus toties... »

Il faut savoir faire justice quand il est besoin, et d'ailleurs, pour réveiller un auditoire endormi, il importe plus encore de frapper fort que de frapper juste. Mais aujourd'hui que le réveil s'opère, aujourd'hui que des questions religieuses sont partout à l'ordre du jour, il faut résister par le calme à *l'agaçante insolence* des adversaires. La sérénité, un peu froide pourtant, de

Digitized by Google

Leibniz, mieux encore la chaleur tempérée de Mgr Wiseman, et par-dessus tout l'incomparable équilibre du savoir, de l'éloquence et de la raison dans Bossuet, voilà nos modèles. Oui, parlons de Voltaire lui-même comme Bossuet a parlé de Luther, avec gravité, avec un sentiment profond des dons que Dieu avait mis en lui (pour un autre usage, hélas!), avec une sévérité froide, et, s'il se pouvait, avec l'impassibilité des jugements d'en haut. C'est ce qu'a remarquablement tenté M. Romain Cornut dans son *Discours sur Voltaire*, qui pèse comme une sentence sur l'Académie Française de 1844. Autrement, vous faites le contraire de ce que vous voulez; vous cabrez le lecteur, vous le rangez du parti de Voltaire.

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.

Hâtons-nous de dire que M. de Dumast en appelle lui-même des paroles enflammées de son texte au langage moins courroucé des éclaircissements qui lui servent d'appendices. On sent qu'il en veut moins à l'individu qu'aux mauvais côtés du XVIIIe siècle, qui tous se réflétaient en lui.

D'ailleurs, et cette apologie est de M. de Dumast lui-même, les expressions vives ne viennent pas toujours de dureté, mais bien souvent de zèle et de franchise. Ce qu'elles ont de mordant tient surtout au besoin qu'éprouve l'homme sincère de mettre en saillie toute sa pensée, besoin parfaitement compatible avec la douceur de caractère, avec la tolérance, bien plus, avec une véritable affection pour les personnes, mais sans ménagement aucun pour leurs erreurs. Puis la brièveté rend incisif; elle exclut les circoncolutions, les précautions oratoires, et le lecteur impartial ne confondra point avec la morgue ou l'insulte un certain degré de tranchant, sans hostilité réelle, qui ne prouve au fond que le franc-parler.

M. de Dumast pose lui-même très-bien les conditions de la lutte présente, bien qu'il ne les observe pas toujours à la lettre : servir la vérité dans la charité [1], avec un calme suprême, une longanimité sans bornes. Ignorance! s'écrie-t-il, c'est le fond commun des objections contre l'Église et des invectives contre les fidèles; mais l'ignorance parlant en style d'oracle, l'ignorance à grands airs. En effet, ce qu'on a vu cent fois, et ce qui

[1] Veritatem facientes in charitate. *Eph.* IV, 15.

Digitized by Google

étonne toujours, c'est le manque absolu de savoir compétent chez les adversaires, même les plus habiles [1]. O incrédules, les plus crédules! disait Pascal. Ignorant en religion comme un savant, serait un proverbe à l'usage de ce temps-ci. En présence de ce mal profond, mais trop étendu, trop général, pour que chacun en soit pleinement responsable, comment ne pas se rappeler les paroles du Sauveur sur la croix : « O Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font! » M. de Dumast s'en est souvenu, quand il cite l'admirable discours de saint Pierre à ceux qui ont crucifié son Maître. « Mes frères, je le sais, vous l'avez fait par ignorance, vous et vos conducteurs [2]. » Il sait mieux que nous qu'un autre apôtre, saint Paul, que nous citions tout à l'heure, a dit à son tour : « Enseignez avec modération ceux qui résistent à la vérité, afin de voir si Dieu ne leur donnera point la repentance et l'intelligence de ce qui est. »

Ce qui frappe surtout, au reste, dans le volume de Nancy, c'est une connaissance intime du temps présent et de ce qui a précédé. Voyez comme la situation contemporaine est saisie au vif dans ces quelques pages. Ici je demande pardon de ne pouvoir citer qu'en abrégeant, qu'en mutilant.

« Quand la révolution de 1789 éclata, la religion semblait arrivée au terme de son existence. Proclamée *responsable de mille horreurs*, elle avait en outre été jugée *ridicule*, puis *nuisible*, enfin positivement *fausse*.

« Mais son divin Auteur ne l'avait point abandonnée. Du haut des cieux, il lui accorde pour secours d'épouvantables souffrances, et ceux qui la connaissent bien savent que ce sont là pour elle des grâces décisives.

« Reconnue d'abord *innocente*, la religion catholique commença, vers l'époque du Consulat, à être de plus réputée *poétiquement belle*. Sous la Restauration, le résultat progressif des études fut de prouver, en outre, qu'elle était *utile* au genre humain. Enfin, depuis 1830, ceux qui continuent à s'occuper de ces matières ne se bornent plus à la considérer comme *innocente*, comme *belle* et comme *utile* (ces trois qualités lui demeurent acquises); mais ils se mettent sérieusement à l'examiner en tant que *vraie*... ce dernier point leur paraissant avec raison le seul essentiel à constater.

[1] MM. Letronne et Michelet, par exemple, M. Cousin, M. Pierre Leroux, et *tutti quanti*. Je connais un illustre académicien qui parlait de l'Evangile de saint Jean-Baptiste.

[2] *Act. Apost.* III, 17.

Digitized by Google

« Ainsi la question, replacée presque d'hier seulement sur ses bases réelles, se présente maintenant d'une manière dont elle n'avait plus guère été posée depuis un demi-siècle.

« Il n'en faut pas conclure que les fidèles puissent désormais se livrer à la paresse, et laisser tout à faire aux événements.

« En nous douant du libre arbitre, qu'il fortifie encore par sa grâce, Dieu nous appelle à l'honneur insigne de devenir ses collaborateurs dans le bien, et dès lors, malgré notre impuissance naturelle, on ne saurait dire, en un sens, que nos efforts en faveur de sa cause sainte soient absolument inutiles, puisque la Providence a prévu notre concours et l'a daigné faire entrer dans ses plans.

« Oui, chrétiens, il faut travailler, et beaucoup.

« Certes, la seule religion que Dieu ait fondée sur la terre reste et restera véritable, après les révolutions comme avant. Mais le zèle, averti par l'expérience, peut et doit la présenter aujourd'hui sous bien des points de vue nouveaux; mais la manière d'en prêcher les doctrines doit être désormais adaptée à la diffusion croissante du savoir, et mise en rapport avec des progrès extérieurs, patents, indéniables. Toujours les disciples de Jésus-Christ auront à combattre le *monde*, malgré ses lumières prétendues. Mais ce monde qu'il s'agit de combattre n'est plus celui de l'antiquité, ni même celui du moyen âge. Pour le soumettre, il ne suffit pas de le poursuivre; il faut l'atteindre, le *dépasser*. Il faut, comme autrefois les Tertullien, les Origène, les Eusèbe, lui prouver que, si on méprise ses arguments, ce n'est pas faute de les bien connaître. Plus que jamais, par conséquent, la lutte est devenue virile, et c'est par des études viriles que l'athlète chrétien doit s'y préparer.

« Quelques membres du sacerdoce, consternés d'avoir vu (trop souvent, hélas!) la foi et les mœurs faire naufrage sur l'écueil de la science, pourront nous reprocher de préparer un bien très-douteux par l'accélération d'un mal certain. Ils nous demanderont, peut-être, si c'étaient des *académiciens* que les apôtres. Mais nous leur demandons à notre tour si l'Apôtre des nations n'a pas disputé dans Athènes contre les disciples d'Epicure et les faux sages du Portique[1]; s'il n'a pas cité même, en plein aréopage, les paroles des poëtes grecs[2]; si Justin, qui mourut martyr, n'avait pas, durant ses travaux de confesseur et d'apologiste, conservé le manteau de philosophe; si le siècle de saint Paul ermite n'est pas aussi le siècle de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de saint Cyprien, ces docteurs lettrés de l'Eglise; si enfin, pour ne pas parler de saint Basile-le-Grand, de saint Grégoire de Nazianze, de saint

[1] *Act. Apost.* XVII, 18.
[2] Ibid., 28.

Digitized by Google

Chrysostôme, — le plus grand des Pères, saint Augustin, dédaignait de s'appuyer à propos sur Platon, Salluste ou Virgile, jusque dans les pieuses pages de son immortelle *Cité de Dieu* [1].

« D'ailleurs les temps se succèdent et ne se ressemblent pas. A de nouveaux périls, de nouveaux devoirs. Portons nos regards à l'horizon ; qu'y voyons-nous? — La science, la science s'étendant partout, partout croissant en influence, partout étendant son règne.— Reste seulement à voir désormais si cet océan formidable engloutira quelque jour nos enfants surpris par sa marée montante, ou si, d'avance, nous nous y jetterons à la nage avec eux, pour leur apprendre comment on s'y soutient, et leur montrer qu'au sommet de ses vagues on peut garder encore la vue du ciel. »

Voilà, certes, de justes et belles paroles. Et, quant à l'intelligence de la situation présente, où trouver une appréciation plus judicieuse et plus ferme du bruit qui s'est fait contre l'Eglise dans ces trois dernières années? Le REPOS a cessé, dit excellemment M. de Dumast; il n'en est pas de même du PROGRÈS. Que des indifférents, en fait de religion, passent à l'hostilité, l'Eglise ne les perd point, car ils n'étaient pas à elle. On ne saurait même affirmer qu'ils se soient proprement éloignés d'elle. Qui peut dire, en effet, lequel, de l'indifférent ou de l'impie, est le plus éloigné du cœur de Dieu? N'est-il pas d'expérience universelle que celui qui hait, celui qui persécute, est souvent plus près de la lumière que celui qui est blasé sur toute vérité, Saul le persécuteur plus près que le gouverneur Félix [2]. Il est donc clair que, dans la dernière lutte, l'Eglise a gagné d'un côté sans rien perdre véritablement de l'autre. Elle s'est retrempée surtout dans le sentiment profond de sa dignité, de son indépendance spirituelle; et ce que le mouvement d'ascension a semblé perdre en promptitude, il l'a gagné en sérieux. Notre-Dame de Paris a vu cinq cents communions viriles de plus en 1845. Il faut bien que le Pouvoir politique ait compris cela, puisqu'il cesse l'agression ouverte contre nous, en attendant que la lumière se fasse, que la justice et la paix se soient

[1] A ceux qui refusent de se rendre compte à eux-mêmes de leur foi et qui disent : « Je ne raisonne point, mais je veux croire, » M. de Dumast oppose un excellent morceau de Bourdaloue, qui leur reproche à bon droit de *manquer de foi*. (Bourdaloue, *Pensées*, t. I.)

[2] *Act. Apost.* XXIV, 25.

Digitized by Google

embrassées[1]. Le progrès se fût-il arrêté d'ailleurs, y eût-il même, comme chez nos pères, un mouvement rétrograde, en devons-nous moins persévérer dans la lutte?

Et ce n'est pas tout de bien dire, il faut encore bien faire. La société Foi et Lumières l'a compris, et le volume qu'elle a publié n'est pas seulement une excellente exhortation, mais encore, je le répète, un excellent exemple. Elle se porte à l'avant-garde; elle donne le signal de l'attaque; elle fait plus, elle montre où doivent porter les coups, offrant un carquois de traits acérés aux bons combattants du Seigneur. Elle écrase en courant les objections voltairiennes sous une multiplicité de témoignages scientifiques dans le choix desquels on ne saurait méconnaître les lectures les plus vastes comme les plus intelligentes, le savoir le plus sûr et le plus varié. Partout enfin elle indique ses sources, chose vraiment indispensable, et dont pourtant on ne se dispense que trop. Sous ce rapport, le volume *Foi et Lumières* sera d'un inestimable secours aux jeunes prêtres, comme aussi aux simples chrétiens qui veulent être *toujours prêts*, selon le conseil de l'Apôtre, *à répondre à quiconque leur demande raison de leur foi*[2], mais qui ne savent pas toujours où prendre des armes, qui surtout ne savent pas toujours les choisir. J'appliquerais volontiers à ce travail plein de nerf le mot souvent cité du Cantique des Cantiques : *Mille clypei pendent ex eo, omnis armatura fortium*[3].

Sauf deux savants mémoires de M. Rohrbacher sur des points de l'histoire de France qui tiennent à celle de l'Eglise, ce volume est tout entier rempli par des travaux laïcs. C'est une des meilleures réponses qu'on puisse faire à un mot parfois répété autour de nous : Ce n'est pas aux laïcs à parler de religion.

Ce mot, je ne le comprends pas beaucoup, je l'avoue.

Veut-on dire seulement que les laïcs ne font pas autorité en matière de dogme? Mais qui le nie? Quelle vérité aujourd'hui plus incontestée que celle-là? Veut-on dire qu'ils ne doivent jamais parler de religion sans des études approfondies, jamais rien publier sur un sujet si grave sans avoir soumis leur travail

[1] Ps. LXXXIV, 11.
[2] 1 *Petr.* III, 15.
[3] *Cantic.* IV, 4.

Digitized by Google

à de vrais théologiens; qu'autrement on doit être en garde contre leurs paroles? C'est parfaitement juste encore.

Mais si l'on va au delà, on dit une chose inconnue à toute l'antiquité ecclésiastique, une chose inouïe, insoutenable.

Sans doute des laïcs peuvent errer. Cela ne leur est point particulier : Arius, Nestorius, Eutychès, Pélage; Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople, ces trois pères du Monothélisme; Béser, le premier des Iconoclastes; Luther, Calvin, Jansénius, l'auteur des *Paroles d'un croyant*, étaient-ils des laïcs? Ce qui est particulier aux laïcs, c'est que leurs erreurs en matière de foi tirent moins à conséquence que celles du clergé, précisément parce qu'ils n'ont pas mission, parce qu'ils sont à bon droit sans autorité dans l'Eglise.

Non, je ne sache rien de plus nouveau que cette idée peu répandue encore, il est vrai, d'une sorte d'interdit fulminé *a priori*, en thèse générale, absolue, contre les laïcs. Remontez au premier siècle de l'Eglise : parmi les Pères apostoliques vous trouvez le laïc Hermas, l'ami de saint Paul, l'auteur du livre *du Pasteur*. Aristide, Quadrat, Athénagore, Miltiade, Minutius Félix, Arnobe, Lactance, ces illustres apologistes de l'Eglise au IIe, au IIIe, au IVe siècle, étaient des laïcs. Je sais qu'Arnobe et Lactance ont manqué d'exactitude en plus d'un point: Tertullien, Origène, qui étaient prêtres, n'en ont-ils pas manqué plus encore? C'étaient des laïcs aussi que saint Justin le philosophe, que saint Apollonius, nommé par saint Jérôme le deuxième Père de l'Eglise latine, que saint Prosper d'Aquitaine, invité par saint Léon-le-Grand lui-même à écrire contre Pélage. Tous ces laïcs ne sont-ils pas comptés parmi les docteurs de l'Eglise?

Nestorius occupait un siége patriarcal, devenu le premier de l'Orient. Qui s'éleva contre lui avant tous les autres? Un avocat de Constantinople, Eusèbe, simple laïc alors, depuis évêque de Dorylée.

Que dirai-je de Boëce, que le Pape saint Symmaque faisait siéger dans un concile pour répondre aux subtilités de Nestorius et d'Eutychès, de Boëce, à qui « l'étude de la doctrine chrétienne doit et cet ordre dans l'ensemble et cette précision dans les détails qui constituent le fond de la méthode scolastique [1] ! »

Faut-il des exemples moins anciens? L'épiscopat français ne

[1] Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Egl. cath.*, t. IX, p. 62.

Digitized by Google

s'indigna point, nul ne réclama, quand La Bruyère intervint dans la controverse assurément toute théologique entre Bossuet et Fénelon, et qu'il publia ses *Dialogues sur le Quiétisme*. L'Eglise, alors ni depuis, n'a point répudié, que je sache, les *Pensées* de Pascal.

Me sera-t-il permis de dire après cela qu'à aucune époque les laïcs vraiment chrétiens (il ne saurait être ici question des autres) n'ont été plus profondément, plus intimement dociles qu'aujourd'hui à l'autorité spirituelle, plus jaloux de sa dignité, de son intégrité, de son indépendance? Prêtres et laïcs, nous n'avons tous qu'une mère, c'est l'Eglise. Aimons-la, servons-la ensemble, les laïcs sous la conduite des prêtres. Mais ne lui envions point un seul de ses défenseurs, et permettons au soldat de combattre sous l'œil de ses chefs, sous leurs ordres, sous la bannière commune, celle de l'unité catholique romaine. N'outrons rien. N'exagérons pas. Gardons-nous de l'esprit d'exclusion. L'autorité ecclésiastique n'a-t-elle pas elle-même placé dans l'office sacerdotal, dans le bréviaire, ces paroles de saint Jérôme : *Non erubescant a laïcis discere, qui noverint ea quæ ad officium pertinent sacerdotum* [1].

Les *Considérations* de M. de Dumast ne s'analysent point : on ne résume pas un résumé. Mais c'est plaisir de voir tant de difficultés antichrétiennes, qui semblaient énormes, que l'Institut presque tout entier saluait avec une vénération niaise (c'est le mot propre), le zodiaque de Denderah, par exemple, réduites à l'état des *bâtons flottants* de la fable.

Décidemment, comme on l'a dit, « l'histoire sainte RESTE LA PREMIÈRE. » Et ce n'est pas nous seulement qui nous inclinons devant cette Genèse que nul monument astronomique, géologique, physique, linguistique, historique, n'a trouvé en défaut jusqu'ici. Si on le compare aux livres réputés sacrés sur quelques points de la terre, sous le triple rapport de l'authenticité, de l'ancienneté, du fonds, la supériorité du Pentateuque n'est plus sérieusement contestée [2]; et tous les vrais savants ne peuvent s'empêcher de répéter le mot de Newton : « Je trouve plus

[1] S. Hieron., *Comment. in cap.* 2 *Aggæi*. (Bréviaire de Paris, 30 sept., IXe leçon.)

[2] Cette démonstration a été portée jusqu'à l'évidence par le président Riambourg, bien supérieur sur ce point à Mgr Frayssinous et aux apologistes antérieurs. (Voir *Rationalisme et Tradition*, t. III des Œuvres de Riambourg.)

Digitized by Google

d'authenticité dans ce livre-là que dans aucune histoire profane quelconque. » De toutes parts, la création, l'unité de l'espèce humaine (car, suivant le mot heureux de Blumenbach, le *genre* humain n'a qu'une *espèce*), la chute primordiale, le grandiose et la longévité de l'humanité primitive, la chronologie mosaïque, l'ancienneté de l'écriture, si plaisamment attaquée par Voltaire, rencontrent des confirmations inattendues. Toutes se pressent en foule sous la plume de M. de Dumast dans un seul paragraphe, plein de mouvement et de faits.

Je crois pourtant qu'il y avait plus à dire sur la parenté de l'Amérique avec l'ancien monde, comme sur l'origine comparativement récente de l'ancienne civilisation de l'Inde, point de vue indiqué avec force, dès 1835, par le président Riambourg[1]. Ces deux questions reçoivent beaucoup de lumières du second discours de Mgr Wiseman sur l'étude comparative des langues. Et pour ne parler que de l'Inde, on sait qu'un savant de Berlin, le docteur Lepsius, a reconnu que les chiffres sanscrits sont essentiellement égyptiens, et que les figures numériques ont passé de l'Egypte dans l'Inde, d'où elles nous sont revenues par les Arabes, qui même leur donnent encore le nom d'*indiennes* par la même raison que nous les appelons *arabes*, c'est-à-dire parce qu'ils les ont reçues de l'Inde comme nous les avons reçues d'eux. Le rapport des nombres entre eux dans le copte, le sémitique et l'indo-germanique, semble remarquable au docteur Lepsius, et leur dérivation des trois racines pronominales et de leur connexion l'une avec l'autre, à la manière des chiffres, est facile à démontrer, principalement dans l'égyptien[2].

Un autre point, qui tient beaucoup de place dans les *Considérations*, c'est la vérification des prophéties par les voyageurs, quant à la désolation des lieux foudroyés par la parole des voyants d'Israël. J'avoue que personnellement j'attachais d'abord peu d'importance à cette preuve. Et pourtant je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de l'accomplissement de certaines prédictions jusque dans leurs moindres détails. Je signalerai surtout les développements donnés à cet égard dans un remar-

[1] *Rationalisme et Tradition*, Ire partie, § 1.

[2] Ceci touche un point délicat, traité *ex professo*, d'une manière originale, dans un très-remarquable mémoire de M. de Dumast sur l'affinité originelle des langues. Je me réserve de traiter à mon tour cette grave question dans un article à part.

Digitized by Google

quable appendice sur Volney; ils sont au rang des meilleures pages du volume.

J'ai distingué aussi bien des traits heureux sur l'éclectisme, « le baiser-Lamourette de la philosophie » (Lerminier), et sur le panthéisme saint-simonien, fouriériste, humanitaire. Et tout cela s'appelle *progrès!* Quelle fascination! Quelle prostitution du mot! La promiscuité saint-simonienne, *progrès!* Les mœurs phanérogames, l'ultragamie, la sodomie fouriériste, *progrès!* La métempsychose de Pierre Leroux, *progrès!* Si, comme l'enseigne l'Evangile, et comme le veut le bon sens, la morale est la pierre de touche de toute philosophie, si l'on doit juger de l'arbre par ses fruits, quelles doctrines que celles-là!

L'auteur des *Considérations* a bien vu le mal où il est, dans son développement et dans son principe, savoir : cette apothéose absolue de l'homme, la dernière conséquence du protestantisme, la folie à la fois du XVIIIe siècle et du nôtre. Les apothéoses des Césars par l'adulation païenne, lesquelles nous soulevaient de dégoût au collége, ne sont que des enfantillages en vérité auprès de ce moi-panthéiste de notre âge, qui s'adore lui-même dans le genre humain. Peut-être y a-t-il toutefois, sous ce rapport, une lacune dans le volume *Foi et Lumières*. Peut-être tourne-t-il trop court sur la philosophie proprement dite, et en particulier sur les continuateurs posthumes du saint-simonisme, sur MM. Leroux et Reynaud. Puisque je viens de nommer les auteurs de l'*Encyclopédie moderne*, je rappellerai qu'abstraction faite même de la nuance particulière de panthéisme de ce recueil, il est hérissé d'objections de détails qui ne semblent pas avoir touché M. de Dumast, mais qui n'en méritent pas moins une attention toute spéciale, à mon sens. Voltaire lui-même n'a pas aussi imperturbablement dénaturé l'histoire de l'Eglise, ses dogmes, sa morale, son culte. En ce qui touche le Catholicisme, l'*Encyclopédie moderne* est, comme l'ancienne, un mensonge permanent, décoré de je ne sais quel apparat de fausse érudition et de fausse bonne foi. Le sérieux de cette publication n'est que dans la forme, je le reconnais. Toutefois, je ne puis me persuader qu'il fût superflu de prémunir contre ces attaques systématiques cette jeunesse à laquelle s'adresse de préférence, et à si bon droit, le noble prosélytisme de la Société Foi et Lumières.

Digitized by Google

Est-ce bien une lacune pourtant? La Société de Nancy prend, à dessein peut-être, le mot de science dans un sens restreint, dans son acception usuelle. Autrement, quelles aptitudes divergentes ne faudrait-il pas réunir pour suivre dans ses sinuosités multiples ce fleuve de l'*incroyance* qui se saigne en un millier de bras? Cependant la Société ne se borne point à montrer la confirmation de la vérité chrétienne par les sciences physiques, mais bien aussi par les sciences morales, par l'histoire surtout; et l'on ne voit pas bien pourquoi elle s'interdirait le champ de la métaphysique, où le fleuve pestilentiel peut être saisi et tari dans sa source.

M. de Dumast, en effet, tient grand compte des sciences morales : il ne se contente pas de noter que le phrénologisme avorte, il note aussi, et avec raison, que l'économie politique tend à redevenir chrétienne. Redisons-le, il s'attache par-dessus tout à l'histoire, « cette science à demi convertie, » comme il l'appelle.

Ce mot est vrai surtout de l'archéologie, qui vogue à nous à pleines voiles; mais il s'applique aussi à toutes les branches connues de la science historique, une seule exceptée, l'histoire du droit. Là seulement subsiste l'aphorisme de Joseph de Maistre : « Toute l'histoire est à refaire, car c'est, depuis trois siècles, une conspiration permanente contre la vérité. » Partout ailleurs le mot a cessé d'être vrai; et, en effet, quels travaux d'Hercule ont été faits pour purifier cette vaste portion des étables d'Augias!

Nous trouvons d'abord le curieux ouvrage de M. Drach : *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*; puis les travaux de Kühn, de Blücher, de Tholück, de M. Rossignol contre Strauss, et surtout la démonstration, je puis dire adéquate, donnée par ce dernier de l'impossibilité d'un mythe au siècle de Sénèque, démonstration qui sape par sa base l'audacieuse hypothèse du docteur de Tübingue [1].

Mais c'est peu encore : César Cantù refait l'histoire universelle; l'abbé Rohrbacher, l'histoire de l'Eglise; Edouard Dumont, l'histoire romaine et l'histoire de France; Mœller, Gaillardin, Frantin, celle du moyen âge; Lingard, l'histoire

[1] Voyez *Lettres sur Jésus-Christ*, par Rossignol, livre trop peu connu. 2 vol. in-8°. Waille, éditeur.

Digitized by Google

d'Angleterre ; Michaud, celle des croisades, qui, pourtant, n'est pas définitive (bien s'en faut) ; de Hammer, celle de l'empire ottoman. Qui nous donnera celle de l'Allemagne ? qui, celle de l'Espagne et de l'Italie ? qui, celle du droit moderne dans toute l'Europe ?

En attendant, des plumes protestantes réhabilitent à l'envi les Papes réputés les plus vulnérables : Sylvestre II, Grégoire VII, Innocent III ; la vérité est retrouvée sur Nicolas Ier, sur Boniface VIII, sur Frédéric II Barberousse, sur Henri II d'Angleterre [1], sur le manichéisme albigeois [2], sur Jean Huss [3], sur Gustave Wasa [4], Henri VIII, Elisabeth, sur la Saint-Barthélemy [5] et sur Galilée. Dœllinger, Alzog, l'abbé Jager éclairent d'un jour tout nouveau des points importants de l'histoire de l'Eglise. Les palimpsestes et l'inscription d'Autun viennent donner un démenti de plus au mauvais roman si misérablement accepté par M. Michelet sur l'invention de la Transsubstantiation par Paschase Radbert. L'abbé Balmès démontre par les faits la force de civilisation du Catholicisme, cette unité de sève qui rend la civilisation catholique supérieure à la civilisation protestante. Une plume d'or écrit en ce moment, avec la foi d'un fils des Croisés et l'érudition d'un Bénédictin, l'histoire aussi inconnue qu'admirable des premiers âges de l'ordre monastique en Europe [6].

Sur tout cela, je n'ai qu'un reproche à faire à M. de Dumast. L'exactitude du sens historique lui a manqué dans son appréciation sommaire de la regrettable Déclaration de 1682. Non, Bossuet ne fut pas, dans cette occasion ni dans nulle autre, un courtisan vulgaire, ni Louis XIV un autocrate du Bas-Empire. Bossuet fut un médiateur entre les prélats de cour, comme Harlay et Le Tellier, et l'unité catholique romaine, à laquelle il tenait par le fond des entrailles. Nous autres Bourguignons, nous savons de plus que Bossuet appartenait par le sang, par l'éducation, par toutes ses traditions de famille, à cette minorité de la

[1] Voyez Auguste Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands;* et Michelet, *Histoire de France.*

[2] Michelet, ibid.

[3] Voir le livre de M. Leclère d'Aubigny, et, à défaut, le volume *Foi et Lumières.*

[4] Voir Theiner, *la Suède et le Saint-Siége.*

[5] Voir *Revue européenne*, t. VIII, p. 782 et suiv.

[6] M. de Montalembert. — L'ouvrage est sous presse.

Digitized by Google

bourgeoisie qui avait maudit la Ligue à cause de ses excès, et qui, par réaction, s'était précipitée dans des doctrines que nous appellerions aujourd'hui ultra-monarchiques. Ses illusions en ce sens étaient pures de tout intérêt humain. Le véritable auteur de la Déclaration de 1682, au témoignage de Bossuet lui-même, ce fut Colbert, qui certes aimait l'Etat, mais qui l'aimait en despote; Colbert voulait être chancelier et rendre son maître absolu pour l'être lui-même. Il saisit cette occasion d'exploiter au profit de son ambition (il faut trancher le mot) les préjugés parlementaires, qu'il partageait, au reste, n'étant pas à beaucoup près assez instruit pour avoir une opinion personnelle sur ces matières. Il entraîna Louis XIV, secondé qu'il était par le faible de ce monarque pour le despotisme. Louvois, pour ne pas être supplanté dans la faveur du roi par son rival, s'unit à cette manœuvre et fit agir en ce sens son père le Chancelier et l'archevêque de Reims, son frère. Au fond, Louis XIV et Bossuet résistèrent et se refusèrent à franchir la fragile barrière qui les séparait du schisme : ils n'entraînaient point, ils étaient entraînés. Voilà la vérité.

Je ne puis suivre au reste la Société Foi et Lumières sur tous ses champs de bataille : soit que, avec Buchez, le plus intelligent des démocrates, elle réhabilite la Ligue, mouvement national s'il en fut jamais, bien que faussé dans son action par les ambitions et les passions privées; soit qu'elle insiste sur les miracles, et particulièrement sur celui des stigmates, le miracle par excellence du XIXe siècle, auquel M. de Dumast pourrait joindre aujourd'hui la vérification récente du miracle de saint Janvier, à Naples et à Caserte, par le congrès de savants réuni dans la première de ces villes, et qui comptait dans son sein plusieurs protestants; soit qu'elle montre l'abâtardissement du protestantisme contemporain, qui s'en va en poussière après avoir résolu à Genève, en Ecosse, en Amérique, cet étrange problème: la sécheresse dans le fanatisme. Cet endroit est l'un de ceux où M. de Dumast paraîtra dur, et peut-être à juste titre. Et pourtant il fait là un éloge fort exagéré du *Semeur*, qui pousse de toutes ses forces à la dissolution religieuse pure et simple, et qui ferait de la nation française un amas d'individus isolés par la croyance et sans autre lien entre eux que la juxta-position sur un même territoire.

Digitized by Google

Un chapitre plus doux à lire est celui que M. de Dumast consacre aux conversions célèbres des cinquante dernières années. Le catalogue en a été donné dans un ouvrage en deux volumes intitulé *Tableau;* mais le tableau reste à faire. Dans ce livre, M. l'abbé Rohrbacher n'a guère fait qu'enregistrer des noms : mais il y avait à peindre des hommes ; et quels hommes! le comte de Stolberg, une âme angélique unie à un esprit supérieur ; Frédéric de Schlegel, philosophe, historien, philologue, critique de premier ordre ; Hamann, homme presque universel, philosophe, économiste, orientaliste et poëte, surnommé *le Mage du Nord ;* d'autres poëtes, comme Werner ou Brentano ; un peintre comme Overbeck ; un penseur comme Gœrres ; un publiciste comme Philips ; un historien comme Hurter ; un théologien, un saint, comme Newmann ; enfin, chose singulière, le dernier du nom de Luther, le dernier du nom de Washington. Il serait digne du *Correspondant* de nous donner cette galerie de portraits et de biographies catholiques.

Ce sont là, certes, des conquêtes, s'écrie M. de Dumast. « La facilité à croire augmente visiblement tous les jours. » *Testimonia tua, Domine, credibilia facta sunt nimis.* Est-ce à dire toutefois qu'il ne reste plus rien à faire? Non, sans doute. La religion ne sera jamais d'évidence mathématique ; il faut qu'il y ait une différence entre *voir* et *croire*, entre le ciel et la terre ; il faut que, pour être un mérite, la foi demeure une vertu. Redisons-le toutefois avec la Société de Nancy : la raison, si avide d'obtenir une compréhension parfaite, peut essayer sans crime de s'approcher, dès cette vie, de cette lumineuse asymptote, jusqu'au jour où, la figure de ce monde ayant passé, nous ne verrons plus la vérité seulement en énigme et comme dans un miroir, mais face à face, et où nous connaîtrons alors comme à présent nous sommes connus[1].

Heureuse la Société Foi et Lumières de s'être vouée à cette noble tâche sans nul esprit de système ou de coterie, en dehors de toute école particulière, libre qu'elle est d'autre part de cet amas d'opinions reçues, dont vit la tourbe des journalistes, et qui, pesant ailleurs sur la pensée, la rendent si lourde et si vulgaire. Nos vœux suivent cette Société dans la courageuse rénovation, qu'elle poursuit, *du cœur, du langage et des œuvres.*

[1] 1 *Cor.* VII, 31, et XIII, 12.

Digitized by Google

Nous acceptons son livre non-seulement comme un bon exemple et un bon travail, mais comme une promesse et comme un présage. Par cela même nous lui devons fraternellement la vérité; elle en est digne.

Nous ne lui reprocherons par les défauts de composition que d'autres ont signalés dans ce volume; elle en convient elle-même de trop bonne grâce pour avoir besoin qu'on les lui rappelle. Mais nous lui recommanderons le culte de la simplicité dans la pensée, dans la composition, dans le langage; l'horreur de la déclamation, le dégoût de l'épithète et du barbarisme; l'amour de la phrase courte, désinvolte, limpide. Nous respirons tous, hélas! une atmosphère détestable, celle des journaux. Mais il faut savoir se faire, loin du patois du jour, dans la solitude du cabinet, une atmosphère meilleure. Il faut se réfugier le plus possible dans ce sanctuaire, y vivre dans une familiarité assidue avec ces génies mâles et sobres du XVIIe siècle, si chrétiens par la pensée, si Français par le langage. Le rédacteur des *Considérations sur l'accord de la Science et de la Foi* possède les dons de Dieu par excellence, la vigueur de l'esprit et la chaleur de l'âme. Il est fait pour se plaire en si bonne compagnie.

Chrétiens, notre foi nous donne la lumière sur des vérités qui communiquent la vie aux œuvres de l'intelligence comme à celles de l'âme. Elle nous donne la pensée et la discipline de la pensée. Il nous reste à revêtir cette pensée d'une forme digne d'elle. Les hommes du XVIIe siècle (les deux premières générations surtout) nous apprendront à *être* avant de *paraître*, à penser avant d'écrire, et à bien penser pour bien écrire, à n'exprimer que des choses senties et dans la proportion juste où nous les sentons; rien de plus, rien de moins. Car « la forme n'est pas autre chose qu'un diaphane vêtement que prend la pensée pour paraître le plus possible telle qu'elle est, créant elle-même l'expression qui lui convient, celle qui n'ôte rien, mais surtout n'ajoute rien à sa valeur propre[1]. » Ils nous apprendront combien l'adjectif est souvent ennemi du substantif, bien qu'ils s'accordent en genre et en nombre, disait Voltaire. Ils nous apprendront à ne pas confondre le néologisme et le barbarisme. Le néologisme peut être permis dans une certaine

[1] M. Cousin.

Digitized by Google

mesure, le barbarisme jamais. Le néologisme, dis-je : dans une langue parlée depuis bientôt trois siècles par tant d'écrivains supérieurs, il est rare que de nouveaux mots soient nécessaires; mais, quand ils le sont, le classique Horace lui-même les admet sans scrupule, à une seule condition, c'est qu'ils soient bien faits.

Fingere cinctutis non exaudita Cethegis
Continget, dabiturque licentia *sumpta pudenter :*
Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si
Græco fonte cadant, *parce detorta.*

Rien de ce qui a vie ne se conserve qu'en restant fidèle à son principe. Une langue ne se maintient qu'en se retrempant dans ses origines et en restant identique à elle-même. Tout mot nouveau, pour avoir droit de cité, doit donc être fidèle aux origines et aux analogies de la langue. Pour nous, Français, le *græco fonte cadant*, c'est le latin. Voulez-vous savoir si un mot est d'une bonne facture? Donnez-lui une désinence latine, et jugez.

Nous avons commencé par parler religion, et nous finissons par parler grammaire : ne nous en excusons pas. Le Catholicisme, dans les dix-huit siècles de sa glorieuse histoire, ne s'est-il pas toujours montré le vigilant et sévère gardien de la propriété des termes? La disposition contraire a, certes, enfanté plus d'une hérésie, et, tous les jours encore, le mauvais langage fait plus qu'on ne croit les mauvais esprits.

FOISSET.

Digitized by Google

DE LA POLOGNE,

DE SON PASSÉ ET DE SON AVENIR.

L'ordre règne à Cracovie ! — L'insurrection polonaise, conçue et dirigée, dit-on, par quelques jeunes hommes plus énergiques qu'expérimentés, a avorté comme tous les esprits sensés l'avaient prévu. Force est demeurée *aux trois gouvernements réguliers* sous le joug desquels se trouve placée la malheureuse Pologne. Nous ne venons pas ici, on le pense bien, glorifier les hommes généreux, mais imprudents, qui, à l'insu des chefs naturels de leur nation, n'ont pas craint d'appeler aux armes des populations livrées maintenant sans défense à la merci d'un ennemi victorieux. Encore moins nous ferons-nous les défenseurs des mauvaises passions qui, en France comme en Allemagne et en Angleterre, s'agitent et s'efforcent de tourner à leur profit les efforts bénis de la Pologne catholique. Notre but, en prenant la plume, est tout simplement de faire connaître aux lecteurs de ce recueil *l'état de la question polonaise*, que plusieurs n'ont étudiée qu'imparfaitement, et qu'il est pourtant indispensable d'examiner dans son ensemble.

I

Le peuple polonais, ses amis et ses adversaires ne cessent de le répéter, a comme préparé lui-même les malheurs qui l'ont accablé depuis près d'un siècle. C'est la mobilité de son caractère, ce sont ses imprudences multipliées, c'est surtout son manque de discipline qui ont rendu possible l'exécution des plans machiavéliques de Catherine, de Frédéric et de Kaunitz. Ces reproches, il le faut reconnaître, sont en très-grande partie fondés. Toutefois, à deux époques de son histoire, cette nation a montré au monde qu'elle ne méritait pas sans restriction le blâme dont on s'est plu à l'accabler. En 1763, grâce aux généreux ef-

Digitized by Google

forts des princes Czartoryski, les institutions de la Pologne avaient été réformées : une ère nouvelle semblait s'ouvrir pour ce pays, lorsque l'édifice constitutionnel élevé à si grand'peine par les oncles de Stanislas-Auguste s'écroula sous les coups de la Russie et de la Prusse. Plus tard, le 3 mai 1791, la Pologne, éclairée enfin sur les causes qui l'avaient amenée si près de sa ruine, opéra une sage et loyale réforme de tous les abus du passé. Mais à peine cette œuvre, entreprise avec l'assentiment formel de l'une des trois nations voisines, était-elle réalisée que l'une de ces nations, d'accord avec celle qui avait promis son appui aux nobles régénérateurs de la Pologne, envahit le pays et anéantit tout ce qui venait d'être fait. Peu d'années plus tard, les mêmes puissances se coalisaient pour rayer de la liste des nations un peuple qui n'avait jamais combattu contre la Prusse, dont l'épée avait sauvé l'Autriche du joug musulman, et qui, depuis plus de cent cinquante ans, n'avait pris l'initiative d'aucune guerre contre la Russie!

Or, nous le demandons à ceux mêmes qui s'inclinent le plus volontiers devant les actes des *gouvernement réguliers*, l'odieuse conduite des trois puissances copartageantes de la Pologne, cette conduite qui a amené et qui amènera encore tant de catastrophes, n'était-elle pas faite pour déchaîner les tempêtes populaires qui ont bouleversé l'Europe? Lorsque les souverains détruisaient eux-mêmes, sur les bords de la Vistule, l'ancien droit public des peuples; lorsque leurs actes proclamaient qu'alliances, promesses, garanties, tout cela n'avait plus aucun sens, aucune valeur; lorsqu'une nouvelle puissance, échappée naguère au joug des Tartares et des Mongols, étendait jusqu'au cœur de l'Europe sa puissance formidable, au mépris de tous les anciens traités, faut-il s'étonner que les nations en révolte contre les rois aient fait appel au droit de la force, proclamant que l'intérêt et la chance heureuse du moment étaient les seules règles à suivre? Tout le monde sait quelles furent les conséquences de ces déplorables théories. Les prodigieuses victoires des armées françaises, sous la République et sous l'Empire, firent payer bien cher à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche le crime encore inexpié pourtant d'avoir démembré la Pologne. Napoléon brisa la Prusse et créa, en 1807, le duché de Varsovie. En 1809, les Polonais reconquirent eux-mêmes sur l'Autriche un territoire qui doublait l'étendue de leurs possessions. Mais, trop confiants dans la protection de l'ambitieux capitaine pour lequel ils avaient prodigué leur sang, ils furent surpris par un brusque retour de la fortune, et tombèrent en 1814 aux mains des puissances coalisées.

Ainsi, depuis le lâche attentat de 1773 jusqu'au congrès de Vienne, la Pologne n'a jamais cessé de protester contre les actes qui l'ont privée de son indépendance; elle s'est toujours considérée comme en état

Digitized by Google

de guerre contre ses oppresseurs; elle a toujours revendiqué et maintenu son droit, de telle sorte que nul ne saurait alléguer contre ce droit le consentement, la prescription ou quoi que ce soit qui, aux yeux des politiques, légitime une domination étrangère. D'après cela, on concevra facilement que les mesures arrêtées au congrès de Vienne en faveur de la Pologne étaient commandées, pour ainsi parler, par le passé de cette héroïque nation.

Le congrès, en effet, n'a pas créé des droits pour la Pologne; il s'est borné à reconnaître et à consacrer tant bien que mal des droits préexistants. Le congrès ne pouvait agir autrement sans fouler aux pieds les principes les plus sacrés de la justice.

Il est essentiel de faire observer ici que les Polonais ne furent pas partie contractante dans le traité qui réglait leur destinée; que, par conséquent, ils étaient libres dans leur conscience ou d'accepter le bénéfice de ce traité ou d'y refuser leur adhésion, en maintenant intacts les droits imprescriptibles de leur antique nationalité.

Examinons maintenant les stipulations du traité de Vienne relativement à la Pologne.

Ces stipulations sont de deux sortes : les unes ont rapport à toutes les parties de l'ancienne Pologne, telle qu'elle existait en 1712; les autres, au nouveau royaume de Pologne, délimité par le congrès. Les premières stipulations établissent que *toutes les parties de l'ancienne Pologne* obtiendront une représentation et des institutions nationales et qu'elles jouiront entre elles d'une entière liberté de commerce et de navigation; les secondes statuent que le nouvel Etat, appelé royaume de Pologne, sera attaché à l'empire russe par sa constitution, et aura une administration distincte et séparée. Enfin, un article spécial fait de l'ancienne capitale de ce pays, de Cracovie, une ville libre, indépendante et strictement neutre.

Ainsi, les puissances signataires du traité de Vienne déclaraient formellement, en 1815, que la nationalité polonaise serait maintenue sur toute l'étendue du territoire de l'ancienne Pologne. Tels étaient certainement les vœux de la France et de l'Angleterre à cette époque.

Cependant ces garanties écrites ne parurent pas suffisantes à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse. Les souverains des trois pays s'adressèrent directement aux populations polonaises placées sous leur domination, et elles ajoutèrent l'autorité de leur parole à celle des contrats.

Les déclarations de l'Autriche à l'un des négociateurs du traité, lord Castlereagh, furent on ne peut plus explicites. Elle approuvait, disait-elle, les vues libérales de l'empereur Alexandre et l'intention qu'il avait hautement exprimée de maintenir les institutions nationales de

Digitized by Google

la Pologne. A ses yeux, *la plus sûre garantie du repos et de la force des nations, c'est le bonheur du peuple, et ce bonheur,* ajoutait-elle, *était inséparable du soin que les souverains doivent prendre de la nationalité et des coutumes de leurs sujets.*

Vers le même temps, le roi de Prusse adressait à ses nouveaux sujets polonais les paroles suivantes : « Vous serez réunis à ma monarchie, sans avoir à renier votre nationalité; » et encore : « Votre nationalité vous sera conservée, *comme preuve de mon estime pour vos efforts à la maintenir.* » Quant aux manifestations de l'empereur de Russie, elles ont été longtemps en Europe l'objet d'une admiration sincère. Alexandre ne se bornait pas, en effet, à entretenir les Polonais des avantages de la nationalité; il ne craignait pas, pour peindre leur situation vis-à-vis de l'empire, de se servir, dans ses discours officiels, du mot même d'*indépendance.*

Telles furent les stipulations du traité de Vienne, telles les promesses des souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie. L'Europe sait de quelle manière et traités et promesses ont été respectés. L'Autriche, depuis sa prise de possession, a travaillé systématiquement à dépouiller la Gallicie de tout ce qui pouvait lui rappeler les antiques souvenirs de sa nationalité; elle n'a observé aucune des clauses des traités : elle en a partout violé et la lettre et l'esprit.

La Prusse a suivi à peu près le même système. Toutefois, le roi actuel a écouté les réclamations des états du duché de Posen en faveur de la langue nationale et de la liberté religieuse; il a fait plus : accédant aux vœux de ses sujets allemands, il a quelque temps refusé de renouveler avec le cabinet de Saint-Pétersbourg le cartel d'extradition au sujet des déserteurs ou des transfuges polonais qui, pour échapper à la rigueur moscovite, se retiraient en grand nombre sur le territoire prussien. Cette conduite témoignait d'une véritable habileté politique. Il eût été facile à la France et à l'Angleterre de faire prolonger cet état de chose : la moindre démarche suffisait pour cela; mais, malgré les instances des malheureux Polonais à Londres et à Paris, on négligea cette affaire; et le cabinet moscovite, à force de persistance, obtint ce qu'il désirait.

Aujourd'hui, la Prusse livre honteusement au gouvernement de Cracovie, c'est-à-dire à la Russie et à l'Autriche, les sept cents Polonais qui s'étaient placés sous sa garde.

La Russie, tout le monde le sait, a suivi contre ses sujets polonais un système de persécution violente, incessante, acharnée. Rien n'y a échappé, ni la religion, ni les institutions, ni la langue nationale, ni les propriétés, ni les personnes. La tyrannie, dépassant toutes les bornes, a fait courir aux armes les opprimés. Mais vaincus, après des prodiges d'héroïsme, ces infortunés sont retombés, épuisés, aux mains de l'auto-

Digitized by Google

crate. Suivant les principes les plus élémentaires du droit international, la Russie, malgré sa victoire de 1831, n'avait point le droit de changer la situation de la Pologne sans le concours des puissances signataires du traité de Vienne. Cette doctrine a été très-nettement exprimée dans le Parlement britannique, en 1833, par lord Palmerston, dont il n'est pas inutile de rappeler ici les paroles.

« Les parties contractantes du traité de Vienne ont droit de requérir qu'il « ne soit pas touché à la constitution de la Pologne, et cette opinion je ne « l'ai pas cachée au gouvernement russe avant la prise de Varsovie. Et « quand Varsovie est tombée, cette opinion fut encore exprimée au même « gouvernement. Le cabinet de Saint-Pétersbourg envisagea toutefois la « question à un autre point de vue : il soutint que, par la nouvelle con- « quête de la Pologne, l'empereur se trouvait placé dans la position où il « était avant le traité de Vienne et avant qu'il n'eût accordé une constitu- « tion à la Pologne ; que, par conséquent, il avait toute liberté de rem- « placer par telles institutions qu'il jugerait convenable les institutions « préexistantes, lesquelles, prétendait-il, avaient été balayées par la ré- « volution. La réponse du gouvernement anglais fut celle-ci : qu'ayant « attentivement considéré tout ce que le gouvernement russe avait al- « légué à l'appui de ses vues dans cette circonstance, le cabinet britanni- « que maintenait toujours l'opinion qu'il avait dès l'abord exprimée, « savoir : que la vraie et loyale interprétation du traité de Vienne vou- « lait, requérait que la constitution polonaise demeurât ce qu'elle était « avant la révolution, et que la Russie n'avait pas le droit de l'abolir [1]. »

Ainsi, le devoir de la Russie était de convoquer les autres puissances signataires du traité de Vienne à un congrès où cette grande question aurait été débattue en présence de l'Europe, et de concert avec elle. C'est ainsi que la question belge avait été posée. Mais le gouvernement moscovite a cru devoir suivre une marche diamétralement opposée. S'autorisant auprès de l'Europe des modifications apportées de concert au traité de Vienne, en ce qui touchait aux Pays-Bas, il tira de ces

[1] The contracting parties to the treaty of Vienna have a right to require that the constitution of Poland should not be touched, and this is an opinion wich I have not concealed from the Russian government, previous tho the taking of Varsaw ; and when Varsaw fell, that opinion was again conveyed to the Russian government. The Russian government, however, took a different view of the question. They contended that, by the reconquest of Poland, the Emperor was placed in the same situation in wich he stood after the treaty of Vienna, and before the granting of a constitution to Poland, and that he was at liberty, the previously existing institutions having been swept away, as they contended, by the revolution, to determine by what sort of institutions they should be replaced. The reply of the english government was to the following effect : —That having taken into full consideration all that the Russian government had stated in support of this view of the case, they still adhered to the opinion previously expressed, that *the true and fair interpretation* of the treaty of Vienna required that the Polish constitution should remain as before the revolution, and that Russia had not right to abolish it.
(*Discours de lord Palmerston*, 9 juillet 1833.)

Digitized by Google

faits l'étrange conséquence qu'il lui était permis de fouler aux pieds toutes les stipulations de ce traité, relatives à la Pologne. Certes, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne se faisait aucune illusion sur la valeur de cette justification d'une politique que rien ne saurait justifier; mais l'état de l'Europe, les embarras intérieurs de la France et de l'Angleterre, la politique incertaine de ces deux royaumes, l'encourageaient à tout oser. Le temps s'écoula. Certaine que la paix ne serait pas troublée, la Russie mit toute son activité à s'assurer la possession de sa conquête par l'entier asservissement de la Pologne. Aucun obstacle ne l'arrêta: les révolutionnaires français ne procédèrent pas, en 1793, avec plus de violence et de tyrannie.

Voilà de quelle manière l'empereur Nicolas a observé les stipulations du traité de Vienne. Est-il nécessaire de rappeler ici tant d'oukases oppressifs, tant de violences accomplies sur de nobles filles, sur des prêtres, sur des enfants coupables seulement d'avoir voulu rester fidèles à la foi catholique ? Est-il nécessaire de retracer ces scènes d'incroyable férocité qui surpassent celles des premiers temps du Christianisme, puisqu'elles s'accomplissent sous le règne de l'Evangile? L'Europe a retenti naguère de ces lamentables récits dont une diplomatie sans pudeur s'est vainement efforcée de contester l'authenticité. Le martyre des religieuses de Minsk, de ces pieuses femmes dont les adhérents du tzar se sont efforcés de ternir la sainte auréole, ce martyre, qui a réveillé la foi dans des cœurs flétris par un long rationalisme [1], a été le premier signal de l'ère nouvelle qui s'ouvre pour la Pologne.

II

Dieu, qui intervient visiblement aujourd'hui en faveur des *Polonais*, Dieu a permis, dans ses vues de future régénération, que les oppresseurs de ce peuple catholique missent le comble aux iniquités qu'ils ont commises depuis quatre-vingts ans; il a permis que, sous le sceptre d'un héritier de Joseph II, ce prince persécuteur de la foi au XVIIIe siècle, la Gallicie fût le théâtre de scènes de carnage et de férocité dont l'Europe n'avait pas vu d'exemples depuis les massacres des septembriseurs. Une voix qui nous est chère à tous les titres a dénoncé naguère au monde l'odieuse politique suivie, depuis trente années, par le cabinet autrichien; elle a flétri, avec cette haute éloquence qui part de l'âme et qui va remuer toutes les âmes, la perfidie aussi cruelle que lâche dont l'Autriche vient de se rendre coupable. Nous ne pouvons faire autre chose ici que de reproduire les détails si précis que le noble comte de Montalembert a donnés sur l'état de la Gallicie: nous nous borne-

[1] On nous a cité à ce sujet les faits les plus consolants.

Digitized by Google

rons seulement à y ajouter quelques faits graves, très-récemment connus à Paris, et auxquels il importe de donner la plus grande publicité.

« Je passe à l'état de la Gallicie et à ce phénomène si imprévu et si affligeant du soulèvement d'une portion des paysans polonais contre la noblesse, c'est-à-dire contre les propriétaires. Pour le comprendre, il faut bien savoir ce qui s'est passé en Gallicie depuis le partage de 1773. Pendant que, dans la Pologne russe, le code Napoléon a été introduit et plus ou moins appliqué ; pendant que, dans la Pologne prussienne, on a admis les paysans à partager la propriété avec la noblesse, il en a été tout autrement dans la Pologne autrichienne. Là on a substitué l'ancien état de choses de la république polonaise, à la clientèle, à la tutelle exercée par la noblesse sur les paysans, on a substitué un état mixte dont les conséquences fâcheuses se déroulent aujourd'hui devant vous. Le peuple n'y possède pas terre de propre, n'y peut rien posséder ; il est attaché à la glèbe, il cultive seulement pour son profit, et moyennant une rétribution payable en corvées, une certaine portion de terre dont la noblesse, de son côté, n'a pas le droit de disposer, et qu'elle est obligée de confier aux paysans. Mais les corvées les plus oppressives ont été maintenues. Le système auquel on a si heureusement renoncé a été maintenu ; depuis le premier partage de 1773, ou plutôt depuis la loi de Joseph II en 1784, il n'y a eu de changé que les bonnes relations entre les nobles et les paysans.

« On dira : Mais pourquoi, si un état aussi onéreux est maintenu, les paysans ne se révoltent-ils pas contre le gouvernement plutôt que contre la noblesse ? Je vais essayer de vous le faire comprendre. C'est parce que, dans le système introduit par Joseph II dans la Pologne autrichienne, ce sont les propriétaires qui ont été chargés du recrutement, de la levée des impôts, de l'administration de la police judiciaire, qui sont chargés même de l'administration de la justice en première instance et de l'application des peines corporelles, c'est-à-dire que tout ce qui, dans tous les pays du monde, présente l'autorité sous le point de vue sévère et impopulaire est là, forcément, malgré elle, l'apanage de la noblesse. Et notez que la plupart de ces charges étaient inconnues dans l'ancienne Pologne, le recrutement et l'impôt, par exemple : les terres nobles ne payaient presque pas d'impôts, et il n'y avait pas de recrutement parce que les nobles seuls servaient à la guerre. Eh bien, toutes les charges sont imposées au peuple par l'entremise de la noblesse polonaise.

« Cette autorité, cette délégation si extraordinaire de l'autorité s'exerce par des hommes qu'on appelle, en général, mandataires, qui sont payés par les seigneurs, par les propriétaires, mais qui sont institués, conservés, maintenus, dirigés par le gouvernement, et qui sont, en outre, sous la tutelle d'une immense bureaucratie allemande, profondément intéressée à entretenir la discorde entre les diverses classes de Polonais, et dirigée par des espèces de tribunaux administratifs secrets et amovibles qu'on appelle *Kreisæmter*.

« Ainsi des milliers d'employés allemands interviennent, non pas pour lever eux-mêmes les impôts, non pas pour diriger la conscription par eux-mêmes, mais pour servir en quelque sorte de tuteurs aux populations rurales, pour recevoir leurs plaintes, leurs dénonciations, pour y faire droit,

Digitized by Google

et, il faut le dire, pour les exciter sans cesse contre cette malheureuse noblesse à laquelle on a, malgré elle, imposé la triste et déplorable mission de faire peser sur les paysans tout ce qu'il y a d'onéreux et d'impopulaire dans l'autorité publique.

« En vain cette noblesse a-t-elle demandé de toutes ses forces, tantôt par des démarches individuelles, tantôt dans son fantôme de diète gallicienne, à être déchargée de ces corvées (car c'est vraiment pour elle la plus cruelle des corvées), sa demande n'a pas été admise... Le gouvernement autrichien n'a pas refusé, mais, selon son habitude, il a ajourné, il a traîné les choses en longueur, et il n'a pas accordé. Telle a été sa conduite depuis trente ans, et il est évident que son intention a été de contraindre, d'un côté, la noblesse à opprimer le peuple, et d'exciter, de l'autre, les paysans à ressentir l'oppression ; en d'autres termes, de diviser pour régner [1]. »

Le noble pair n'a pu donner lecture à la Chambre de l'Adresse présentée par les états de Gallicie pour obtenir des réformes jugées nécessaires par les propriétaires. Voici le document qui nous est parvenu plus tard, et qui, en dépit des assertions calomnieuses de M. de Metternich, démontre victorieusement que c'est au gouvernement autrichien qu'il faut rapporter la cause de l'irritation des paysans contre leurs seigneurs.

ADRESSE DES ÉTATS DE GALLICIE, RÉUNIS A LEMBERG EN SEPTEMBRE 1845.

. . . . . .

« Nous attendons surtout d'heureux effets pour le pays d'une mesure tendant à améliorer et à fixer définitivement la situation des paysans et leurs rapports avec les propriétaires, et remercions Votre Majesté d'avoir permis qu'une commission des états fût chargée d'examiner et de mûrir cette question. Loin de nous la pensée de porter atteinte à la propriété de qui que ce soit ou à aucun droit légitimement acquis ! Nous ne voulons éveiller ni craintes, ni espérances d'une nature qui aurait pour effet de jeter la perturbation dans la gestion de toutes les fortunes territoriales, de diminuer la production et de compromettre la tranquillité publique ; au contraire, le vœu des états est de donner à tous les droits des garanties nouvelles, mais, en même temps, d'écarter les entraves qui en paralysent la jouissance, et de rendre ainsi désormais possibles les arrangements amiables également avantageux aux propriétaires et aux paysans, leurs fermiers. Une telle mesure aurait pour effet certain d'améliorer la condition de tous et d'augmenter la richesse nationale ; en faisant disparaître toute cause et tout prétexte même d'impatience et de trouble, elle assurerait à l'avenir la tranquillité du pays. La commission des états se voit toutefois renfermée dans des attributions trop restreintes pour qu'il lui soit possible de réaliser ses vœux. Comme preuve du sentiment universel de la nécessité et de l'*urgence* de cette mesure et des moyens qui doivent l'amener, nous supplions Votre Majesté de remarquer que les membres des états, pour la plupart propriétaires fonciers, se sont réunis pour présenter à Votre Majesté cette requête dans un nombre beaucoup plus grand que de coutume. »

[1] Discours de M. le comte de Montalembert dans la séance du 19 mars 1846.

Digitized by Google

Ce rapide exposé, qui s'appuie, comme on le voit, sur les monuments les plus authentiques, est un acte d'accusation terrible, irréfutable : il a détruit à jamais l'illusion qu'un certain nombre d'esprits candides se faisaient sur la douceur, sur la paternité du gouvernement autrichien. Cependant voici des faits plus hideux encore, s'il est possible, que ceux qui ont été révélés à la tribune de la Chambre des Pairs. Depuis longtemps l'Autriche était avertie qu'un mouvement se préparait : il était de son devoir de le prévenir en prenant ouvertement les mesures de précaution commandées dans de pareilles circonstances. Mais non : confiant dans les haineuses excitations qu'on avait réussi à faire naître parmi les paysans contre leurs seigneurs, on laissa libre carrière aux conjurés. Seulement, peu de semaines avant l'époque de l'explosion du complot, on jugea à propos de s'assurer complétement de l'appui des paysans en répandant contre la noblesse d'atroces calomnies. Les campagnes, nous mande l'un des personnages les plus considérables de la Gallicie, étaient sillonnées d'émissaires qui s'en allaient de chaumière en chaumière, proclamant que les propriétaires, « après avoir bu les sueurs du peuple, avaient résolu cette fois de boire son sang. » Ces paroles produisirent l'effet qu'on en attendait : la terreur se répandit dans les villages ; le soir, toutes les maisons étaient abandonnées. Les paysans, dans la crainte d'être surpris et égorgés pendant leur sommeil, se réfugiaient la nuit au milieu des bois. Sûre du concours de ces populations, l'Autriche n'avait plus qu'à donner le signal, et c'est ce qu'elle a fait au moment qui lui a paru le plus favorable. Il n'entre pas dans notre plan de tracer un tableau complet des scènes de véritable Jaquerie que le gouvernement autrichien a suscitées dans la Gallicie. Toutefois nous croyons utile, dans les circonstances actuelles, de réunir ici quelques-uns des épisodes de ce drame abominable : il faut, en effet, que l'indignation des âmes honnêtes grandisse et impose silence aux odieux panégyriques des écrivains stipendiés du cabinet de Vienne.

Le comte Kotarski était tranquillement dans sa maison ; il avait près de lui son fils et un ecclésiastique, lorsqu'un attroupement de paysans armés de faux, de fléaux, etc., envahit la cour du château. Le comte s'avance à la rencontre de ces furieux, calme, sans crainte, car il avait dépensé l'année dernière 30,000 florins pour améliorer le sort de ses vassaux.

« Que voulez-vous, enfants ? leur demande le gentilhomme.

— Nous venons te chercher, et nous allons te conduire, mort ou vif, devant l'autorité, » répondent les paysans ; et, se jetant sur leur excellent seigneur, ils lui coupent les bras et les jambes, et, après lui avoir fait subir mille tortures, ils l'égorgent avec son fils.

Digitized by Google

Ici c'est un noble vieillard qu'on tue de sang-froid après qu'on est allé, sur sa prière, lui chercher un confesseur au village voisin. Là c'est une femme jeune et belle sur laquelle les auxiliaires du gouvernement autrichien, après avoir massacré son mari, son frère et sa belle-mère, exercent les plus infâmes attentats. Ailleurs, de malheureux enfants sont tués sans pitié, et le nombre des victimes aurait été bien plus considérable si quelques hommes généreux n'avaient sauvé, à prix d'argent, ces innocentes créatures[1]. Une diligence est arrêtée par les paysans; ceux-ci demandent la liste des voyageurs, et, y voyant le nom d'un comte, entièrement étranger au mouvement insurrectionnel, ils exigent qu'on le leur livre. Vainement le conducteur s'efforce-t-il de protéger le gentilhomme en protestant que ce voyageur est muni de l'autorisation de la police de Lemberg; les paysans le contraignent à descendre de voiture. A peine la diligence était-elle éloignée de vingt pas que l'on entend l'explosion du coup fatal.

« Les paysans, dit une lettre qui nous a été communiquée, massacrent tous ceux qui ne portent pas leur costume. Rien ne saurait exprimer l'horreur de notre situation; nous sommes environnés de sang et de ruines... »

Un noble Gallicien mandait ces jours derniers à l'un de nos plus honorables députés :

« Mon frère n'a point péri... Les monstres, pour mériter leur salaire, se sont bornés à lui couper un bras! »

Jamais, à aucune époque, dans aucun pays, atteinte plus grave, plus profonde n'a été portée à l'ordre social. Pour maîtriser le mouvement politique, le cabinet autrichien n'a pas craint d'ébranler les fondements mêmes de toute société humaine.

« Le meurtre et le pillage marchent de front, disait, il y a peu de jours, l'*Observateur rhénan;* le communisme a pris ici les formes les plus hideuses et les plus sanguinaires; le système de terreur organisé par le peuple ne pourra être combattu que par la terreur. *La révolution, qui a échoué sur la voie d'une révolte directe, pourrait s'emparer de ces éléments de désordre; là est le danger.* »

Cependant, tandis que des âmes généreuses, qui répugnent à croire à la réalité de forfaits aussi exécrables, attendaient de Vienne quelques paroles de désaveu, le chef de la monarchie autrichienne publiait une proclamation dans laquelle il félicite ses sujets galliciens, c'est-à-dire les paysans qui viennent de se baigner dans le sang de la noblesse, de *leur loyauté et de leur inébranlable fidélité à leur souverain.*

Dans ce même document où l'assassinat et le pillage sont ainsi glo-

[1] Ce trait d'humanité est attribué à l'un des neveux du prince de Polignac.

Digitized by Google

rifiés, la tentative d'un peuple généreux pour reconquérir sa nationalité est qualifiée de *crime honteux*. Ainsi, comme aux époques les plus désastreuses de l'histoire, les victimes sont calomniées par leurs bourreaux! Quiconque s'est levé pour la patrie polonaise est flétri du nom de *communiste :* machiavélisme infâme que le noble chef de l'émigration polonaise, le prince Adam Czartoryski, dénonçait en ces termes, dès l'an dernier :

« Les efforts de nos ennemis tendent à nous dépouiller de la seule force qui nous reste, de la force morale... Ils sèment à pleines mains, dans toutes les classes, la défiance, la désunion, les trahisons, la terreur. Enfin, depuis peu, ils cherchent à déshonorer notre peuple en le disant séduit et gangrené par les folles théories de quelques cerveaux déréglés ou pervers; ils appellent du nom de *communisme* l'horreur du joug étranger et le désir universel de le secouer. Ils espèrent ainsi effrayer les propriétaires, les hommes riches, les hommes raisonnables, et les détourner de leurs devoirs sacrés envers la patrie. Et, pendant ce temps, ce communisme, *on l'excite, on le propage soi-même, trouvant en lui tout ce qu'on peut désirer, le chaos des idées, l'occasion d'augmenter les rigueurs et les moyens de renouveler à son gré les troubles et les violences.* »

Ne dirait-on pas que ces paroles ont été écrites hier pour caractériser l'odieuse conduite de l'Autriche dans les derniers événements de la Gallicie? C'est que, dès l'an dernier, des faits d'une haute gravité avaient été révélés au prince Adam Czartoryski. N'était-il pas étrange, par exemple, que Dombowski, l'un des proscrits de l'échauffourée de Cracovie, publiât impunément à Varsovie, sous les yeux de la police russe, des brochures où les principes du socialisme et du radicalisme le plus avancé sont ouvertement soutenus? N'était-il pas étrange qu'à Posen, sous les yeux de la censure, un journal démocratique polonais pût défendre les mêmes thèses sans soulever aucun blâme de la part de l'autorité? Certes, si l'on n'eût pas trouvé dans le *communisme* « tout ce qu'on peut désirer, » l'on se fût bien gardé de se montrer si tolérant.

Dans ces graves conjonctures quelle doit donc être la conduite des Polonais? Quelle doit être celle des gouvernements? C'est par l'examen cette double question que nous terminerons cet article.

Dans un discours prononcé par le prince Czartoryski, le 3 mai 1845, lors de la séance annuelle de l'association littéraire polonaise, nous lisons ces belles paroles :

« Au 3 mai 1791 notre nation a fait acte de prudence, de sagesse et d'un grand progrès moral et intellectuel. Au 29 novembre 1830 elle a déployé un grand courage en résistant aux forces accumulées d'un potentat qui faisait trembler l'Europe, et qui continue à l'effrayer malgré l'impuissance qu'il a montrée contre nous.

Digitized by Google

« Mais ni la sagesse seule, ni le courage pris isolément ne sauraient fixer le destin d'un peuple. Pour triompher, et ensuite pour recueillir le fruit de la victoire, il nous faut déployer simultanément les vertus des deux époques : le plus grand courage uni à une égale sagesse. A de si rares et si grandes qualités, nous saurons demander au Ciel de joindre cette confiance en Dieu, cette foi vive qui, à ces deux époques, n'atteignirent pas toute la portée nécessaire.

« Plus je vis, Messieurs, plus je médite les destinées des hommes, et plus je demeure convaincu que les circonstances extérieures, aussi bien pour l'individu que pour les nations, n'obtiennent jamais sur eux qu'une faible influence ; c'est dans leurs forces et leurs capacités intérieures que reposent la source et la cause dominante de leurs biens et de leurs maux. Les circonstances extérieures sont de leur nature éphémères et incertaines comme les phénomènes de l'atmosphère. Leur valeur intérieure et intrinsèque, au contraire, demeure, varie peu, et donne aux hommes et aux nations, selon leur mérite, un peu plus tôt un peu plus tard, le sort qu'a préparé leur sagesse, leur persévérance ou bien leur coupable légèreté.

« Cette vérité s'applique surtout aux nations, car leur vie n'est point bornée comme celle des individus ; elle se prolonge au milieu des circonstances les plus dures et paraît en quelque sorte ineffaçable. Mais la valeur d'une nation dépend essentiellement de sa condition morale, des principes qui l'animent, soit en religion, soit en politique, en un mot, de sa condition intérieure. Sans ces conditions, sans une fermeté, une raison et une foi communes ; sans l'amour des mêmes devoirs et des principes communs d'ordre et de gouvernement ; sans une volonté forte et générale pour se les approprier et les répandre, aucune société ne saurait durer, aucun peuple ne saurait échapper à la destruction..... Ces vérités s'appliquent surtout à nous, Messieurs, dont les désastres répétés sont un continuel enseignement. La Providence nous fait en quelque sorte toucher du doigt nos propres défauts, nos impuissances et nos besoins, comme si elle voulait que finalement nous ne pussions accuser de nos malheurs que nous seuls. »

Les tristes souvenirs de leur passé, les périls sans nombre de leur présent, l'intérêt de leur avenir imposent aujourd'hui à tous les Polonais le devoir de méditer ces enseignements où éclatent tant de foi, de sagesse et de dévouement à la patrie. Que les malheureux enfants de la Pologne le sachent bien : dans les circonstances suprêmes où nous nous trouvons, au milieu des périls qui les environnent et des piéges qui leur sont tendus de tous côtés, le moindre dissentiment, la moindre imprudence, la faute la plus légère peuvent être fatales à la cause sacrée qu'ils défendent. De là pour eux, par conséquent, la nécessité de se rallier autour d'un chef expérimenté et de se tenir sans cesse en garde contre les suggestions perfides de prétendus amis qui voudraient faire servir les généreux efforts de la Pologne à leurs projets de propagande révolutionnaire et de bouleversement général.

Digitized by Google

Il y a peu de semaines, la plupart des exilés polonais qui se trouvent à Paris présentaient au prince Adam Czartoryski une adresse dont voici la substance :

« Les Polonais promettent au prince Czartoryski le concours le plus soutenu et une rigoureuse obéissance à ses commandements, persuadés qu'ils sont, quelle que soit d'ailleurs leur généreuse impatience, que ce concours est par-dessus tout nécessaire pour que l'émigration, par son représentant, puisse le plus efficacement s'associer à la lutte héroïque que recommence la Pologne. Ils terminent en déclarant que, le temps des sacrifices étant venu, ils offrent, à ceux de leurs compagnons d'émigration qui ne partagent pas les opinions que la Société du Trois-Mai propage depuis plusieurs années, l'abandon provisoire de leurs doctrines et de leurs théories, pour réunir l'émigration en un même faisceau dirigé par le prince et lui prêter son concours. »

Il faut espérer que l'immense majorité des Polonais entendra ce noble et patriotique langage. Le devoir de tous les véritables amis de la Pologne est de proclamer, de prêcher cette unité si désirable, cette discipline si nécessaire. Du jour où elles seront réalisées, en effet, l'émigration obtiendra pour la patrie « des alliés, des emprunts, l'appui universel de l'opinion publique [1]. »

Depuis quatorze ans, c'est pour nous un bonheur de le constater, un progrès visible s'est manifesté dans toutes les classes de la nation polonaise. Elles ont compris que leur malheureux pays ne saurait avoir d'espoir que dans sa force morale, que dans sa résolution inébranlable de rester attachée à la foi catholique, ce fondement de leur nationalité, et de tout souffrir plutôt que de l'abandonner. Dans les diverses contrées de l'an-

[1] Tous les émigrés polonais qui ont quelque intelligence politique avaient compris depuis longtemps qu'ils devaient se grouper autour d'un chef, lequel aurait mission d'intéresser à la cause polonaise la force de l'opinion publique, spécialement chez les peuples opprimés par les puissances ennemies de la Pologne, celle des grands capitalistes, puis, en dernier lieu, celle des grands gouvernements eux-mêmes. Ce but a été poursuivi non sans quelque succès. Le prince Czartoryski, durant sa longue carrière, dévouée tout entière au service de sa patrie, avait eu plus d'une fois l'occasion de représenter seul et de son propre mouvement la cause et les intérêts de la Pologne par le prestige de son nom, les antécédents de sa famille et surtout son caractère personnel (nommément au congrès de Vienne en 1815). Soutenu d'un grand nombre de ses compatriotes, tant dans l'émigration que dans le pays, le prince a été à même, malgré la difficulté des circonstances, de déployer une grande activité. Il fallait un emprunt à la Pologne pour qu'elle pût avec quelque chance recommencer la lutte. Au premier bruit de l'explosion d'une insurrection à Cracovie, des capitalistes se montrèrent, déclarant que, sur un plan qui leur serait proposé pour appuyer cette insurrection, il serait facile d'obtenir parmi eux, par voie de simple souscription, une somme considérable; on parle de 50,000 et même de 100,000 liv. sterling. Un capitaliste a annoncé qu'il était prêt à verser à lui seul 5000 liv. sterling. Ces fonds devraient être fournis, sous forme de subsides, au chef provisoire, au représentant vivant de la Pologne.—Nous reviendrons sur ce projet.

Digitized by Google

cienne Pologne les mœurs du clergé s'épurent et se retrempent au sein de la persécution et au milieu des douleurs publiques. Le réveil de l'esprit religieux, affaibli par les déplorables écrits des philosophes français au XVIIIe siècle, se manifeste non-seulement parmi les populations de la Pologne, mais plus encore peut-être parmi les Polonais dispersés sur la terre étrangère. Grâce au zèle ardent et vraiment apostolique de jeunes ecclésiastiques sortis du sein même de l'émigration, des prédications régulières, faites dans l'idiome national, réunissent habituellement les Polonais, non-seulement à Rome et à Paris, mais encore dans plusieurs autres villes de France, telles que Toulouse, Bordeaux, etc. A Londres et à Vienne les choses se passent de même. Enfin, fait bien remarquable, tandis qu'à Berlin un enseignement déplorable jette la jeunesse dans les voies d'un rationalisme effréné, une conférence de philosophie catholique y rassemble chaque semaine tous les jeunes Polonais qui ont été assez heureux pour conserver les croyances paternelles et les nobles traditions de la famille. C'est en persistant dans cette ligne religieuse et vraiment civilisatrice que les Polonais feront justice de toutes les calomnies qui les poursuivent et prépareront le rétablissement de leur indépendance. Aujourd'hui, par une protection spéciale du Tout-Puissant, la cause de la nationalité polonaise est liée intimement à celle du Catholicisme et de la liberté religieuse en Europe. Oh! malheur, trois fois malheur aux enfants de la Pologne s'ils ne remplissaient pas les devoirs sacrés que leur impose une telle situation! Malheur à eux si, au lieu de suivre la voie que leur ouvre la religion, et où les supplient de persévérer leur vénérable chef et tous les catholiques qui prient pour le succès du bon droit dans le monde entier, ils se laissaient séduire par les menteuses promesses et par les théories insensées de nos révolutionnaires socialistes! On verrait bientôt se rouvrir infailliblement pour eux la série de fautes, d'efforts impuissants, de lamentables calamités où la vertu a succombé, où les méchants ont triomphé, et qui, cette fois, amènerait peut-être l'anéantissement de toutes nos espérances.

Mais, s'il est pour les Polonais de graves devoir à remplir, il en est aussi de non moins impérieux pour les gouvernements.

Jusqu'ici la politique suivie par les deux cabinets de Saint-James et des Tuileries, en ce qui concerne la Pologne, a été vague, indécise, timide même. Tout en déclarant hautement que le fait n'est pas le droit, que la question polonaise n'a point reçu de solution, et que, dans son intérêt propre, l'Europe lui doit protection, l'Angleterre a longtemps, et dans plusieurs circonstances décisives, prêté un concours plus ou moins avoué aux actes injustes de la Russie contre l'empire ottoman. Nous dirons plus; elle s'est associée, en quelque sorte, sous le dernier

Digitized by Google

ministère whig, aux déplorables entreprises du gouvernement russe. Une telle politique, il faut le reconnaître, ne témoigne pas de cette habileté qu'on semble se complaire à exalter chez nos voisins. Quel peuple au monde avait en effet plus d'intérêt que l'Angleterre à entraver les projets de la Russie? Cette puissance, du moins par sa diplomatie, n'est-elle pas déjà entrée en lutte avec l'activité britannique dans la plupart des contrées de l'Orient? Ne poursuit-elle pas, avec une persistance inouïe, ses projets d'agrandissement en Turquie et dans la Perse? Ne semble-t-elle pas guetter, pour ainsi parler, les circonstances favorables que peuvent lui offrir, d'un moment à l'autre, l'affaiblissement graduel de la Suède, la ruine imminente du Danemark, les agitations qui menacent les trois royaumes? Certes c'étaient là de puissants motifs pour que le gouvernement anglais défendît avec énergie les droits garantis à la nation polonaise par les traités de Vienne. Se montrera-t-on, cette fois, et plus ferme et plus habile? Comprendra-t-on que l'abandon de la Pologne, dans les circonstances actuelles, serait un crime presque aussi énorme que celui qui fut commis en 1773, et que ce crime entraînerait des conséquences plus terribles encore peut-être? Dans l'intérêt du repos du monde, il faut demander à Dieu de *rectifier* les jugements de ceux qui tiennent les rênes des empires [1].

Quant à la France, sa politique dans la question polonaise ne devra plus être, ne sera plus sans doute ce qu'elle a été jusqu'ici. Déjà M. le ministre des affaires étrangères a été forcé, sinon de rétracter, du moins de modifier beaucoup, à la Chambre des Pairs, le dur langage qu'il avait tenu à une autre tribune. Espérons que M. Guizot comprendra, lui aussi, que le temps n'est plus où un ministre, l'honorable M. Thiers, pouvait sans danger soutenir, dans un discours mémorable, que la configuration géographique de la Pologne la condamne comme fatalement à périr.

[1] « La Pologne a figuré dans toutes les guerres du Nord; mais elle n'a jamais pu y figurer d'une manière heureuse pour elle. Jamais, bien que l'Europe ait formé constamment des vœux en faveur de la Pologne, elle n'a pu la mettre dans une position heureuse.

« Serait-ce impuissance ou mauvaise volonté? Il faut le rechercher.

« Vous le savez : la Pologne est une vaste plaine entourée d'Etats qui ont des frontières très-solides. Au nord de l'Allemagne elle a pour voisine la Prusse qui en est la principale puissance, et qui est couverte par la puissante ligne de l'Oder; au sud, elle touche à l'Autriche, aux frontières de laquelle s'élèvent des montagnes; au nord elle trouve la Suède, qui forme, comme vous le savez, une presqu'île; et, enfin, l'immense empire de la Russie.

« Vous le voyez, Messieurs, la Pologne se trouve au milieu d'Etats que *protége leur position géographique*, et elle n'a point de montagnes pour la défendre, et le plus beau de ses fleuves ne coule pas autour de son territoire, mais au milieu. »

De ce que la Pologne ne possède ni montagnes, ni grands *fleuves coulant autour*

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il appartiendra au corps électoral de tracer au ministère du 29 octobre, par l'organe de ses mandataires, une ligne tout à la fois plus ferme, plus digne et plus sage. Des traités existent : la France, pour laquelle ils furent si onéreux en 1815, les subit; elle a donc le droit, c'est donc son devoir d'en exiger la stricte exécution. Et qu'on ne vienne pas nous dire que les protestations ne servent à rien ; que, la France ne pouvant envoyer une armée en ballon pour soutenir la Pologne, toutes ses réclamations demeureront sans résultats. Cela est faux, et ceux qui tiennent un pareil langage le savent aussi bien que nous. Il faut le proclamer, parce que c'est une vérité incontestable, si timides que puissent se montrer des ministères, en France et en Angleterre, jamais le mot *nationalité polonaise* ne retentira vainement dans le Parlement, de l'un ou de l'autre côté du détroit. N'est-ce pas, en effet, grâce aux manifestations des Chambres dans les deux pays que l'Espagne, le Portugal, la Belgique ont admis, dans les rangs de leur armée, les exilés polonais, et que le Saint-Siége a pu intervenir énergiquement, comme il l'a fait en 1842, en faveur de la Pologne opprimée?

C'est donc maintenant plus que jamais un devoir impérieux pour notre pays de protester contre la violation des traités, de réclamer hautement, énergiquement, en faveur des droits outragés de la justice et de l'humanité. Il appartient à la France ainsi qu'à l'Angleterre de se constituer les protectrices des intérêts divers qui se trouvent menacés aujourd'hui en Europe par la Russie, afin que, de cette politique vraiment grande, vraiment généreuse et en même temps vraiment sage, découlent ces principes que l'Europe est appelée à inscrire dans son nouveau droit public, savoir : que l'existence des nationalités est inviolable au même titre que celle des individus, et que la possession n'établit pas la propriété tant que le vaincu maintient et revendique ses droits. Tout fait une loi *aux gouvernements réguliers* de suivre cette voie, la religion, la prudence, l'humanité. Absorber, au profit de l'autocratie, toute puissance spirituelle et temporelle, telle est l'idée fixe des souverains de la Russie, et Nicolas la poursuit, cette pensée, avec plus de ténacité et d'énergie qu'aucun des princes ses prédécesseurs. Et, comme le Catholicisme ne saurait se soumettre à cette fusion des deux

de son territoire, M. Thiers conclut, en s'étayant de l'autorité de Napoléon, que la Pologne sera toujours soumise à l'influence de la Russie, et que, puisque la république française avec ses quatorze armées, et Napoléon, malgré ses victoires, n'ont pu refaire une Pologne, c'est que la chose est impossible. — Nous invitons les lecteurs de ce recueil à lire dans *le Moniteur* du 21 septembre 1831, page 1632, le discours entier de l'honorable député des Bouches-du-Rhône. Rapprochées du langage actuel de ses journaux, les paroles de M. Thiers sont extrêmement curieuses.

Digitized by Google

pouvoirs, le gouvernement russe est condamné par la force des traditions à combattre à outrance l'Eglise catholique.

Ce gouvernement d'ailleurs a compris, beaucoup mieux que les catholiques eux-mêmes, que l'attachement à l'antique religion et à la patrie ne sauraient être séparés en Pologne, et qu'il faut les frapper et les faire périr ensemble. De là le martyre que la haine acharnée du monarque schismatique fait subir à nos frères opprimés; de là aussi la nécessité, pour toutes les nations qui ne reconnaissent pas le droit du pontife-empereur, de soutenir un peuple auquel Dieu accorde l'insigne faveur d'être l'un des remparts de son Eglise, et de travailler pour la cause de Dieu en défendant celle de la patrie et de la liberté. Vouloir établir la légitimité du sceptre russe sur la Pologne, ne serait-ce pas inévitablement vouer ce pays au schisme?

Nous ne ferons pas valoir en faveur des Polonais les droits de l'humanité si indignement foulés aux pieds par leurs oppresseurs. Les atroces cruautés dont la Pologne russe n'a cessé d'être le théâtre depuis quatorze ans, l'abominable Jaquerie organisée par l'Autriche, la froide barbarie de la Prusse livrant à ses deux complices les sept ou huit cents malheureux qui s'étaient placés sous sa protection, tous ces forfaits parlent assez haut. Un mot seulement sur les motifs de prudence qui doivent engager la France et l'Angleterre à défendre, à soutenir les droits de la Pologne.

Les Polonais n'ont jamais reconnu, ils ne reconnaîtront jamais leurs oppresseurs actuels comme des souverains légitimes. Quelle que soit la condition politique et matérielle qu'on veut leur faire, ils se considéreront toujours comme *en état de guerre* contre les trois puissances qui ont démembré leur pays, et ils combattront jusqu'à la fin, au prix de tous les sacrifices imaginables, pour reconquérir leur liberté et redevenir une nation. Ce qui vient de se passer en Pologne en est une preuve nouvelle. Impatients du joug étranger, les Polonais, après une suite de complots toujours découverts, mais sans cesse renouvelés, ont organisé une vaste conspiration dans laquelle toutes les provinces de l'ancienne Pologne étaient représentées. L'émigration y était comptée comme une province, et, ainsi que cela devait être, elle y a été représentée par les hommes les plus jeunes, les plus présomptueux et les plus inexpérimentés. Quelques membres du parti appelé démocratique de l'émigration, lesquels remplissaient le rôle de diplomates de la conjuration, la mettaient en rapport avec les comités révolutionnaires de l'étranger. Ces personnages ne dirigeaient pas la conjuration; ils n'y faisaient même pas prévaloir leurs propres convictions. Ils fournissaient des hommes d'exécution, et voilà tout. Chez eux, c'est une justice qu'il faut leur rendre, l'amour de l'indépendance nationale do-

Digitized by Google

minait tous projets de socialisme. Il est même certain que le plus grand nombre repoussait les théories sociales de la Suisse et de l'Allemagne, théories qui renferment un puissant dissolvant, mais qui ne pouvaient servir, ils le reconnaissaient, à réédifier une société. Toutefois, pour obtenir l'appui des socialistes allemands, il fallut s'engager à proclamer le communisme en Pologne : nécessité déplorable contre laquelle protestait le bon sens des plus ardents démocrates polonais, et à laquelle le manifeste de Cracovie porta immédiatement remède, en recommandant le respect des propriétés, et en promettant aux plus méritants des concessions de biens fonds. Ces nécessités sont bien tristes assurément, mais ils renferment de graves enseignements pour les gouvernements. Voici, en effet, une nation catholique, civilisée, une nation qui, par sa générosité, son élan, son héroïsme chevaleresque, la clarté de son génie tout latin, a mérité le surnom de *France du Nord*, et cette nation, qui pourrait être, entre les mains de l'Europe, un instrument si admirable pour le rétablissement du droit, de l'ordre et de la paix parmi les peuples, on l'abandonne à son désespoir, on la livre aux excitations des mauvaises passions, on la pousse en quelque sorte à prêter son concours à des projets qui lui font horreur! N'est-ce pas là de la part des gouvernements un crime de lèse-société? Ne s'exposent-ils pas, en agissant ainsi, à expier tôt ou tard la faute immense d'avoir négligé un élément politique qui, employé et réglé comme il devait l'être, aurait pu être si bienfaisant pour tous?

Aurélien DE COURSON.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE VOYAGE.

GRAN. — LE PRINCE PRIMAT. LE CLERGÉ HONGROIS.

A M. le Comte de Montalembert.

Pendant que j'étais dans les districts de l'ancienne Pannonie, je ne pouvais me dispenser d'aller voir Gran, l'une des villes les plus notables de la contrée. Je ne connaissais là personne, mais je connaissais déjà assez l'affabilité hongroise pour être sûr que, sans aucune lettre de recommandation, je trouverais à Gran un guide et les renseignements dont j'avais besoin. En quittant le bateau à vapeur, je rencontre un jeune prêtre d'une aimable et intelligente physionomie, et le prie de vouloir bien m'indiquer un hôtel. « Vous êtes étranger, me répondit-il. L'hôtel est assez loin d'ici; peut-être auriez-vous de la peine à le trouver; permettez-moi de vous y conduire. » J'accepte avec joie cette offre bienveillante, et nous partons.

Chemin faisant, je parle à mon conducteur de la cathédrale, dont je vois s'élever devant moi le gigantesque échafaudage, et du désir que j'aurais d'y entrer. « Je vous y mènerai moi-même, dit-il, et je serai heureux de vous montrer cet édifice, dont la construction intéresse si vivement toute la contrée. »

Et, un instant après, le jeune prêtre, m'ayant installé à l'hôtel et recommandé aux soins du maître de maison, me conduisait à travers les larges rues de Gran au haut de la montagne, où une main pieuse élève aujourd'hui l'un des plus beaux monuments modernes de l'art catholique.

Cette montagne était jadis occupée par les ruines d'une ci-

Digitized by Google

tadelle, par un château royal. Gran est l'une des plus antiques cités de la Hongrie. Quelques écrivains prétendent avec une noble fierté nationale qu'elle fut bâtie 155 ans après le déluge, ni plus, ni moins. Il ne manque, pour prouver le fait, que quelque solide parchemin. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Gran fut la résidence de saint Etienne, le premier roi chrétien de la Hongrie, et la source vivifiante d'où les leçons de l'Evangile se répandirent à travers les peuplades barbares du pays. Au XIIIe siècle, c'était de plus une riche et splendide cité de commerce, fréquentée par une quantité de marchands français, italiens et allemands.

Toute cette prospérité fut anéantie une première fois par les Barbares, qui, en 1214, envahirent la contrée et la ravagèrent.

Bela IV releva les remparts de Gran et y fit construire plusieurs églises. Mais les dissensions civiles, les guerres des différents partis, qui, pendant tant de siècles, ont agité, désolé la Hongrie, furent pour la vénérable cité de saint Etienne un nouveau fléau. Puis, en 1543, elle tomba au pouvoir des Turcs, qui achevèrent de dévaster ses églises, de ruiner ses couvents. Reconquise par les armes de l'Autriche, elle fut une seconde fois prise, saccagée par les Musulmans, et n'échappa entièrement à leur pouvoir qu'après la mémorable campagne qui suivit la délivrance de Vienne.

Depuis ce temps, Presbourg est devenue le chef-lieu de l'administration du royaume, Pesth le siége principal du commerce, et Gran n'a pu reconquérir sa splendeur première. La plupart de ses rues ne sont point pavées, et ses maisons, dispersées en partie de côté et d'autre, sous des arbres fruitiers, à travers des jardins, lui donnent l'apparence d'un village plutôt que d'une ville. Mais c'est la demeure des premiers archevêques du royaume, et cela seul suffit pour conserver à Gran une suprématie que nulle autre ville ne peut lui disputer.

C'est cet archevêque qui fait élever à ses propres frais la cathédrale nouvelle. Son prédécesseur avait jeté les fondements de cette construction ; l'archevêque actuel la continue sur un plan plus complet et dans des proportions plus larges. Déjà, malgré l'échafaudage qui l'entoure extérieurement encore de plusieurs côtés, on peut juger de l'effet que produira cet édi-

Digitized by Google

fice gigantesque : un immense bâtiment en pierres de taille, disposé en forme de croix, avec un magnifique portail du côté du Danube et un autre portail du côté de la ville ; au-dessus de cette croix une coupole de cent quatre-vingts pieds de hauteur faite sur le modèle de celle de Saint-Pierre. La voûte de la grande nef rappelle, par ses dimensions, les voûtes majestueuses des églises gothiques ; le chœur, les chapelles latérales ont le même aspect imposant. Sous cette nef, sous ces chapelles, s'étend une autre église, sombre, mystérieuse, fermée à la lumière du jour. C'est là que seront ensevelis les prélats, les chanoines, et c'est là que l'on célébrera, à la lueur des cierges funèbres, l'office des morts.

Rien n'a été négligé pour donner à la nouvelle église de Gran un caractère solennel, ni l'espace, ni les matériaux les mieux choisis et les mieux travaillés, ni les ornements d'art. Trois statues colossales décorent déjà le portail qui fait face au Danube, deux autres sont placées à l'entrée des chapelles souterraines. Les murs intérieurs sont revêtus de marbre ; des colonnes de marbre supportent la coupole, et plusieurs artistes allemands et hongrois travaillent déjà aux tableaux qui doivent décorer les autels.

Ce qui ajoute encore au caractère de grandeur de cet édifice, c'est sa situation. Du sommet de la montagne où il s'élève, l'œil plane sur un paysage immense, magnifique : ici de vastes plaines parsemées de villages ; là des collines couvertes de vignes et de fruits ; la ville de Gran, étagée en amphithéâtre le long de ces collines, et les flots du Danube qui se déroulent au pied de cette vieille cité royale, se balancent au bord de ses enclos, contournent ses remparts, puis se rejettent vers le sud et poursuivent leur longue route. Et l'église est là qui domine toute la contrée, qui de loin, sur sa base de granit, apparaît aux regards du voyageur et aux regards du paysan comme le signe de rédemption des anciens temps et le signe d'espoir des temps futurs.

Pendant près de deux heures, mon guide n'avait fait que me conduire d'étage en étage jusqu'au sommet de la coupole de la cathédrale, s'arrêtant à tout instant pour m'expliquer les projets d'art de son archevêque, me parlant de ce vénérable prélat avec un sentiment pieux, de son église avec amour, et causant

Digitized by Google

avec moi comme on cause à cœur ouvert avec un vieil ami. Au moment où nous devions nous quitter, lui pour rentrer dans sa demeure et moi à mon hôtel, il me demanda avec toutes sortes de ménagements, comme un homme qui craint de commettre une indiscrétion, si je voudrais bien lui donner mon nom. Je lui remis ma carte, il me remit la sienne. A ces deux morceaux de papier, gravés l'un à Pesth, l'autre à Paris, nous avons attaché l'un et l'autre l'espérance de nous revoir. Peut-être le jeune prêtre viendra-t-il en France, peut-être retournerai-je en Hongrie. En tout cas, je désire que ces humbles lignes lui parviennent comme un témoignage de ma sympathie et de ma reconnaissance.

Le lendemain, M. Lipovniczky (c'est ainsi que s'appelait mon nouvel ami de Gran) m'attendait à la messe dans la cathédrale actuelle, fort petite et très-peu digne, en vérité, d'un siége archiépiscopal si ancien et si mémorable. Les chanoines étaient dans les stalles, les musiciens dans la tribune de l'orchestre. Un prêtre à cheveux blancs officiait avec deux diacres, et la nef était remplie d'une foule de fidèles silencieux et recueillis. Mais, pendant ce service, j'ai regretté la grave et austère mélodie de notre chant romain, et je l'avouai à M. Lipovniczky, qui voulut bien me donner raison. « C'est vrai, me dit-il, je connais le chant dont vous me parlez, et je comprends que vous le préfériez à celui-ci. Notre musique est trop mondaine (*zu weltliche*). Cependant nos paroissiens l'écoutent avec piété. »

Au sortir de la messe, il me proposa de me présenter au prince primat, près duquel il remplissait les fonctions de bibliothécaire. Je n'avais garde de refuser une telle offre. Mon costume un peu libre de voyageur aurait pu seul m'empêcher de l'accepter. M. Lipovniczky prévint un de mes embarras en remplaçant mon chapeau de paille tyrolien par un chapeau noir, et m'introduisit dans un salon où un beau vieillard, à la physionomie noble et douce, à l'attitude majestueuse, se leva à mon approche, vint au-devant de moi, engagea lui-même la conversation en français, et m'invita à m'asseoir près de lui. Je lui racontai ma visite à la cathédrale, en lui exprimant la juste admiration qu'elle m'avait inspirée. « Ah! me dit-il, c'est ici le berceau du Christianisme pour la Hongrie; je tâche de relever cet antique monument de notre foi, et, si je ne puis achever

Digitized by Google

cette œuvre avant de mourir, je la léguerai à mon successeur, et je suis sûr qu'il la continuera. » Puis, détournant subitement un entretien qui gênait sa modestie, il se mit à parler de la France; il lisait *l'Univers*, et suivait avec un ardent intérêt les graves questions religieuses qui s'agitaient alors parmi nous. Tous les détails de ces questions lui étaient parfaitement connus, et tous les noms de ceux qui y avaient pris part. Je n'ai pas besoin de dire de quel côté étaient ses vœux. Tandis que les autres religions se divisent et se dissolvent par leurs dissidences, le Catholicisme conserve du moins, à toutes les extrémités de la terre, son divin principe d'unité, et là où il y a une âme catholique, là il y a sympathie et dévouement pour ses frères, qu'un orage menace au delà des montagnes, au delà des mers.

Après une heure d'entretien, qui m'avait semblé bien courte, je me levai, sachant que plusieurs personnes attendaient dans l'antichambre un instant d'audience, et je m'en allai remercier le jeune prêtre qui avait bien voulu me procurer une entrevue que je n'aurais pas osé solliciter; je venais de voir le premier personnage du royaume, l'archevêque de Gran, le primat de l'Eglise apostolique hongroise, le prélat à qui est réservé le droit de sacrer le roi, qui jadis avait même le privilége de créer des nobles et de leur accorder, dans l'étendue de son vaste diocèse, toutes les immunités de la noblesse.

La Hongrie, qui renferme tant de tribus d'origine diverse, renferme aussi différentes sectes religieuses.

Il y a là des réformés de la confession d'Augsbourg, des réformés de la confession suisse, divisés encore en plusieurs partis, des Grecs unis et non unis, et des Juifs.

Le culte protestant ne fut autorisé publiquement en Hongrie qu'en 1608. Il n'a été réellement libre que depuis 1791, et il n'y a que quelques années que deux protestants ont pu être admis comme professeurs à l'Université.

La secte luthérienne compte dans le royaume 795,000 âmes et 586 prêtres; les réformés sont au nombre de 1,616,000, et ont 1666 prêtres. Chacune d'elles se divise en paroisses, en districts dirigés par quatre superintendants.

L'Etat ne contribue point aux frais de ce culte; les protestants sont obligés eux-mêmes de payer leurs pasteurs, d'entretenir leurs écoles.

Digitized by Google

L'Eglise grecque unie se compose de quatre évêchés, de 1367 prêtres, et de 864,000 âmes.

L'Eglise grecque non unie, reléguée à l'extrémité méridionale du royaume, dans la Croatie et la Slavonie, compte 2303 prêtres et 174,000 âmes. Ses évêques sont, depuis 1792, admis comme membres de la Chambre haute, mais ils y occupent le dernier rang et n'ont pas le droit de voter.

Les Juifs sont au nombre de 242,000. Le libre exercice de leur culte leur est accordé moyennant une taxe annuelle de 160,000 florins.

Au-dessus de ces différentes sectes s'élève la religion qui a sauvé les Hongrois de la barbarie, la religion fécondée par le sang des martyrs, la religion qui, depuis huit siècles, a vécu de la vie du peuple, comme une mère de la vie de ses enfants, qui a pleuré, prié avec lui, combattu, espéré avec lui, le Catholicisme professé en Hongrie par six millions d'hommes.

Saint Etienne, en fondant l'archevêché de Gran et dix-neuf évêchés, les dota magnifiquement. Plusieurs de ses successeurs se signalèrent encore par d'autres fondations et dotations religieuses, de telle sorte, dit un écrivain moderne, que le clergé hongrois en vint à posséder le tiers du royaume, et comme, à une certaine époque, toute l'instruction était concentrée dans son sein, le clergé était appelé à diriger les affaires les plus difficiles et à occuper les plus hauts emplois.

Le temps, les circonstances lui ont enlevé une portion de ses biens et de son pouvoir; cependant c'est encore un des clergés les mieux dotés de l'Europe.

Les prélats composent le premier ordre de l'Etat. Ils sont de droit membres de la haute Chambre et y occupent la première place. Ils ont conservé sur plusieurs points, même en matière temporelle, une autorité indépendante et une juridiction particulière. Depuis le temps où les nobles ne savaient apposer que le pommeau de leur épée au bas d'un écrit, les registres de l'état civil ont été entre les mains du clergé catholique; les chapitres, les couvents ont rédigé et pris sous leur sauvegarde les transactions des particuliers : testaments, contrats, procurations. Ces établissements sont désignés dans les anciennes lois du royaume sous le nom de *loca credibilia*. Tous les actes revêtus de leur sceau font foi en jugement. De

Digitized by Google

plus, le prélat assisté de son chapitre forme une cour de justice à laquelle sont réservées certaines causes, telles que celles qui peuvent naître de la rédaction d'un testament, des diverses vicissitudes d'un mariage, de l'action d'un faux serment.

Joseph II, avec cette ardeur de réforme qui l'agita jusqu'à la fin de son règne, avait voulu enlever aux chapitres et aux couvents cette espèce de notariat. Déjà même plusieurs établissements religieux avaient été sommés d'abandonner leurs actes publics; mais cet édit, condamné par l'opinion populaire, n'eut pas de suite. Il avait voulu aussi écarter des colléges de justice et d'administration les membres du haut clergé; léopold II les y réintégra. Le clergé hongrois joint à ces diverses attributions l'exercice du professorat. Un très-grand nombre de jeunes gens font leurs études dans les écoles des Piaristes, des Bénédictins, des Franciscains, et près de cinq cents prêtres sont employés comme professeurs dans les académies, lycées et autres institutions scolastiques du royaume.

Les prêtres catholiques sont comme les nobles exempts de tout impôt et investis de divers priviléges. Seulement ils n'ont pas le droit de prendre place dans les réunions des comitats, ni dans les assemblées électorales.

Le curé de campagne a la jouissance d'une maison et d'une terre plus ou moins grande, vignes, prés, champs, que les paysans de la commune cultivent par corvées et récoltent gratuitement. J'ai visité une de ces cures au temps de la moisson. On eût dit une ferme active et industrieuse. Ici des paysans entassaient les gerbes de blé; là, des enfants rangeaient des paniers de fruits dans la cour; deux femmes rouaient des faisceaux de chanvre, et sous le hangard un domestique préparait le pressoir pour la vendange. Quelques-unes de ces terres paroissiales de campagne sont considérables et rapportent jusqu'à 10 et 12,000 francs par an. La plupart, cependant, ne donnent qu'un revenu de 8 à 900 francs. Chaque famille de la paroisse doit en outre au curé une demi-mesure de blé ou de vin, selon la nature du terrain. De plus, il a sa part dans les dîmes. Le paysan doit à l'évêque la dîme de toutes ses différentes récoltes, et le prêtre perçoit la seizième partie de cette dîme.

On compte en Hongrie, dans la communauté catholique,

Digitized by Google

5200 prêtres, chapelains ou vicaires, 149 couvents d'hommes, 12 couvents de femmes, 222 chanoines, 117 chanoines honoraires, 135 abbés titulaires, 21 abbés qui ont le rang de prélat, 3 archevêques, 20 évêques.

Il serait difficile d'établir d'une manière certaine les revenus des couvents et des évêchés, car ils proviennent de différentes propriétés dont on ne connaît pas au juste les produits. Cependant on peut croire que les revenus de l'archevêché de Kolotscha sont de 130,000 francs environ; ceux de l'archevêché d'Erlau de 200,000 francs. Quant à l'archevêché de Gran, on ne lui donne pas moins de 2 millions de rente.

Autrefois ces prélats étaient tenus, comme les nobles, d'armer en cas de guerre un certain nombre d'hommes et de les conduire sur le champ de bataille. Dans la déplorable journée de Mohacz (1526), qui ouvrit aux Turcs le chemin de la Hongrie, l'archevêque de Kolotscha, Paul Tomori, s'élança lui-même contre les Musulmans à la tête des troupes hongroises, et mourut les armes à la main avec six autres prélats du royaume.

Maintenant les évêques sont dispensés de monter à cheval et de commander des escadrons, mais ils emploient leurs revenus à entretenir les écoles, à payer les frais d'éducation des jeunes gens pauvres, à fonder des établissements d'une utilité générale. Le voyageur anglais Townson, qui parcourut la Hongrie à la fin du siècle dernier, s'extasie, malgré son protestantisme, devant les travaux exécutés par l'archevêque d'Erlau.

L'archevêque de Gran, le plus riche de tous les prélats hongrois, est aussi celui qui a entrepris les plus grandes choses. Quand le prince primat actuel vint prendre possession de son siége, la ville n'avait, pour traverser le Danube, qu'un misérable pont volant. Il employa aussitôt 200,000 francs à faire construire un pont de bateaux. A présent il occupe, avec la construction de sa cathédrale, toute la population pauvre de Gran et des environs, hommes, femmes, enfants. Lui-même s'en va, deux fois par semaine, voir l'œuvre qu'il poursuit avec un pieux dévouement. Malgré ses soixante-dix ans, il monte d'échelle en échelle jusqu'au faîte de sa cathédrale; puis il s'arrête près des ouvriers, s'informe de leur famille, de

Digitized by Google

leurs besoins, et leur donne un utile secours. Chaque année, une quantité de vieillards, de malades, d'orphelins, vivent de ses dons, et chaque année il consacre à son édifice des centaines de mille francs.

Que les ennemis du Catholicisme se plaignent de voir le clergé catholique hongrois conserver ses anciens priviléges et une partie de ses anciens revenus. Pour moi, je sais que, quand je passais dans les rues avec le jeune prêtre de Gran, les paysans venaient avec leur religieux salut (*Gelobt sey Jesus-Christus*) lui baiser respectueusement la main; je sais que le peuple hongrois ne parle de son clergé catholique qu'avec amour et vénération, et je dois me dire que des prêtres qui excitent de tels sentiments font un noble emploi de leur pouvoir et de leur richesse.

X. Marmier.

Digitized by Google

D'UN NOUVEAU PROCÉDÉ DE COLLECTE

APPLICABLE

AUX BUREAUX DE CHARITÉ.

LA QUÊTE DE M***.

La France consacre des sommes énormes à secourir les malheureux ; et l'on éprouverait une profonde suprise et une vive satisfaction si l'on voyait traduit en chiffres ce qu'elle dépense en bienfaits.

On aurait peine à l'imaginer et à y croire.

Tout ce que l'administration emploie à cette pieuse destination est connu et peut être calculé. On peut encore se rendre compte et apprécier jusqu'à un certain point le concours de la charité privée en ce qui touche les associations et les établissements qui se sont constitués sous une forme administrative. Mais comment évaluer, approximativement même, les générosités collectives ou isolées, permanentes ou passagères, qui, variées à l'infini, se produisent à toute heure, sur tous les points du pays, et dont la reconnaissance seule sait l'existence et conserve le souvenir ?

C'est impossible malheureusement, et très-regrettable ; car ce serait une statistique précieuse que celle du bien. On la consulterait avec une douce émotion ; elle consolerait un peu de celle du crime, et l'on pourrait, sans crainte et sans danger, la proposer à l'émulation.

Mais si nous sommes dans l'impuissance de connaître, dans toute sa grandeur, la charité du pays, nous savons malheureusement, avec certitude, que cette charité, malgré son immensité, ne suffit point aux besoins de la misère, encore plus immense qu'elle. Nous savons que la pauvreté ne reçoit généralement que des soulagements incomplets, qui calment un peu ses souffrances, et ne les guérissent pas. Nous savons même qu'une infinité de malheureux demeurent sans assistance.

Cette situation est triste ; elle afflige les gens de bien ; elle préoccupe tous ceux dont l'égoïsme n'a point desséché le cœur ; elle inquiète tout le monde ; chacun, à sa façon, y cherche un remède :

Digitized by Google

Qui, par le travail,
Qui, par la tempérance,
Qui, par l'économie,
Qui, par l'instruction,
Qui, par la religion.

Hormis ce dernier, tous ces moyens sont inefficaces, parce que leur simultanéité seule peut être féconde, et qu'il n'y a que la religion qui les résume et les commande.

Le pouvoir de l'homme ne peut rien pour une régénération si profonde; la main de Dieu y est nécessaire, et, jusqu'à ce qu'il réunisse tous les esprits dans une croyance commune, l'humanité flottera dans l'incertitude et s'agitera dans le vide.

Espérons avec confiance que ce temps viendra, et malheur au monde si cette espérance doit être vaine! Mais ne restons pas oisifs en attendant. Que chacun de nous se prépare en redoublant d'efforts et de sacrifices; en réparant, autant que possible, par la charité, les malheurs que font abonder sur la terre les vices des hommes et les vicissitudes de la fortune.

Rendons chaque jour cette charité plus vive et plus grande; ne craignons pas de la trop étendre : ses excès n'ont jamais ruiné personne, et donnons-nous tous dans les limites de nos facultés le plaisir le plus délicieux que le cœur de l'homme puisse éprouver, celui de secourir les nécessiteux, de relever les humiliés, de consoler et d'adoucir les souffrances dont nous sommes tous menacés et qui peuvent tous nous atteindre.

Les occasions d'exercer notre charité ne manquent jamais. Les intempéries de la dernière saison, les accidents graves dont elles ont été la cause, les ont multipliées encore, les ont rendues plus pressantes. L'administration publique a grossi ses allocations pour les pauvres, et chacun s'est empressé de la prévenir ou de la suivre dans cette voie de pieuse munificence.

Les Bureaux de Charité de Paris n'ont pas été les moins actifs; ils ont renouvelé l'appel qu'ils adressent chaque année à la charité des particuliers, et auquel on répond toujours avec une exactitude que rien ne lasse. Ce concours de la charité privée est une ressource précieuse pour les Bureaux; elle est fort considérable; mais combien ne le serait-elle pas plus encore si on s'attachait avec une plus active et plus ingénieuse persévérance à en obtenir tout ce qu'elle peut produire?

La charité est dans tous les cœurs, et elle est inépuisable; on le voit aux jours de calamité. Qui ne se montre alors généreux? qui n'apporte sa modeste offrande? qui ne retranche quelque peu de son superflu? qui, n'ayant même que le nécessaire, ne s'impose des privations pour

Digitized by Google

ajouter quelque chose à son tribut ordinaire? Mais si les bonnes dispositions ne manquent pas, la plupart du temps elles sont inertes ; il faut les exciter, les aider, les contraindre à se produire, en savoir tirer parti, et ne point les laisser se dessécher dans les cœurs comme des germes stériles. C'est aux Bureaux de Charité qu'il appartient de les appeler à la vie, de les féconder, de les faire éclore. Que font-ils dans cette vue? Nous allons le dire; nous dirons aussi ce qu'ils devraient faire pour obtenir des résultats plus assurés et plus fructueux, et nous nous appuierons à cet égard sur le moins contestable des arguments, sur l'expérience.

Ce que font les Bureaux de Charité, le voici :

Tantôt ils ont recours à des quêtes, et ces quêtes se font de différentes manières ;

Quelques Bureaux invitent les âmes compatissantes, les cœurs généreux, à venir déposer leur offrande dans la caisse des Bureaux. Cette charité latente, ignorée, est peu dans le goût du jour, et disons de suite et sans détour que beaucoup de personnes s'en dispensent;

D'autres indiquent comme lieux de dépôt quelques maisons notables du quartier; il y a ici plus d'apparence, et les produits s'en ressentent;

D'autres, enfin, pour enlever tout prétexte à la distraction, à l'indifférence, aux faibles ou mauvais vouloirs, envoient des collecteurs à domicile; cela vaut mieux et les résultats en témoignent.

Quelquefois aussi on charge du soin des quêtes les officiers de la garde nationale. Plus nombreux et plus connus que les administrateurs des Bureaux, leurs démarches sont plus heureuses, leurs succès plus grands, et c'est à eux que les pauvres doivent la moisson la plus abondante.

Tantôt, pour aiguillonner la charité, les Bureaux ont pensé à donner des bals par souscription et à faire contribuer ainsi le goût du plaisir au soulagement de l'indigence.

Tantôt on a eu l'idée de tirer des loteries et de faire servir l'amour du gain à exciter la bienfaisance.

Ces moyens détournés de sollicitation sont les plus sûrs et c'est par eux que l'on obtient davantage, mais, nous le demandons franchement, sont-ils les plus convenables? N'y a-t-il rien de disparate et de choquant à faire accomplir le plus sacré comme le plus doux de nos devoirs par les voies ou frivoles ou corrompues qui d'ordinaire nous en éloignent? La charité doit être faite directement et pour elle-même; on devrait nous la demander, nous accoutumer à la faire sans déguisement : la travestir ainsi n'est-ce pas énerver, pervertir, éteindre même peut-être les nobles sentiments qui seuls nous la devraient inspirer? La charité doit être la charité, et pas autre chose. Ne la flétris-

Digitized by Google

sons pas par des associations adultères. Laissons-la vivre de sa propre et sainte vie, et ne l'attachons pas comme un accessoire parasite au char des dissipations et de la cupidité. Ne la dépouillons pas de son divin caractère; n'abaissons point sa noble origine. Qu'elle descende toujours du ciel pure et radieuse comme la lumière; qu'elle soit une émanation de l'âme, ce qui la rend éternelle, et non une combinaison de l'esprit, éphémère comme tout ce que l'esprit enfante. Evitons de fausses confusions; le monde en regorge, y succombe. Eloignons de nous cette morale que nous nous abstenons de qualifier et à laquelle chacun saura donner son vrai nom.

Les bals et les loteries, d'ailleurs, sont usés; et doit-on s'en plaindre? Que de combinaisons fallacieuses; que d'efforts d'une séduction tristement profanée ne faut-il pas mettre en usage pour leur redonner quelque existence! Ajoutons que les bals et les loteries entraînent de grands embarras; qu'ils donnent lieu surtout à des frais qui, en définitive, réduisent la part des pauvres à peu près à ce que les quêtes leur rapportent. Aussi est-ce presque uniquement à ce dernier mode que les Bureaux ont recours. C'est effectivement celui qui mérite la préférence; c'est évidemment le meilleur. Mais les quêtes des Bureaux de Charité sont encore à leur enfance; elles en sont à leurs premiers pas; et si, ainsi faites, elles produisent des sommes considérables, quels secours puissants les pauvres ne pourraient-ils pas en attendre si on leur donnait tous les développements qu'elles comportent, et si on mettait à les opérer les soins religieux qu'une semblable mission devrait exciter chez ceux qu'on appelle à l'honneur de l'accomplir?

Le Bureau de Charité du sixième arrondissement a fait à cet égard un essai heureux que nous croyons devoir publier.

Il y a quelques années ce Bureau avait décidé qu'il serait fait une quête en faveur des pauvres. Chacun des douze administrateurs devait agir dans son quartier comme de coutume; un d'entre eux, que nous ne nommerons pas pour ménager sa modestie et pour être libre dans nos louanges, M. *** avait une circonscription fort étendue. Il aimait les pauvres: c'était un plaisir pour lui de s'en occuper; il ne voyait jamais un malheur sans en être ému, sans le comprendre, sans le plaindre, surtout sans le soulager. Au rebours de beaucoup de gens, il s'attachait à faire fort peu de bruit et beaucoup de bien. Sa charité pudique et cachée se suffisait à elle-même. Il n'attendait rien des hommes; sa récompense était ailleurs. Il ne donnait point une obole pour obtenir, en retour, un trésor d'éloges. Il mettait discrètement sa modeste aumône dans la main du pauvre, et ne la laissait point tomber à terre afin que son retentissement appelât sur lui l'attention et le signalât comme un homme charitable et généreux. Voué avec ardeur à son

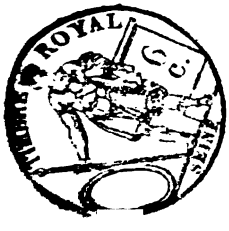

Digitized by Google

devoir, il n'avait presque de rapports qu'avec les pauvres. Les habitants du quartier qui n'avaient pas besoin de lui, il ne les connaissait guère et n'en était guère connu. Il eût perdu son temps auprès d'eux, et il lui donnait une trop grande valeur par ses bonnes œuvres pour le sacrifier ainsi dans des relations oiseuses. Mais sa vertu même lui nuisait dans cette occasion.

C'était une condition peu favorable pour faire un quête abondante, pour recueillir un riche butin, et il devait s'attendre à peu de succès.

Lorsque l'on n'a, pour se présenter chez les personnes dont on va solliciter les bienfaits, que le passeport légal de la mairie, qu'on ne se recommande pas à elles par d'autres titres, on est presque toujours froidement reçu, souvent éconduit, quelquefois même rebuté.

Le motif sacré de l'entreprise encourage et soutient, en pareil cas, contre les difficultés et les dégoûts, et, si l'amour-propre est exposé à quelques atteintes, s'il reçoit quelques froissements, le mépris de ces misères, la résignation à les subir, naît facilement de la pensée qu'on les brave pour l'amour des pauvres et qu'on les souffre pour les secourir. Une seule chose pourrait affliger dans une telle œuvre : c'est d'avoir une maigre collecte, c'est de n'apporter dans la bourse commune qu'un minime contingent.

La sollicitude de M. *** s'en effrayait ; il ne savait quel parti prendre pour améliorer sa position ; sa pensée était toujours là : ainsi celle de Colomb vers son Nouveau-Monde, celle de Newton vers ses immortelles Lois. C'est le secret de bien des choses qu'une constante et profonde méditation ! Une bonne idée jaillit tout à coup des préoccupations de M. ***. Au lieu s'en aller, la bourse à la main, frapper lui-même de porte en porte, de faire la quête à lui seul, il imagina de s'adjoindre tous les habitants notables des rues qui lui étaient dévolues et de s'en faire autant d'assistants. Comme un général habile, il commença par examiner son terrain ; il étudia la population : militaires et magistrats, rentiers et propriétaires, négociants et boutiquiers, artisans, il inscrivit sur ses listes tous les hommes honorables que la voix publique lui désigna. Le nombre en fut grand, et tout allait bien jusque-là. Mais ces hommes, occupés ou d'affaires ou de plaisirs, abandonneraient-ils leurs intérêts, ce culte du jour, s'arracheraient-ils à leurs jouissances, dont la soif est devenue si insatiable, pour venir en aide aux malheureux? Sans aucun doute ; car, malgré ses travers et ses faiblesses, l'humanité vaut mieux qu'on ne pense et surtout qu'on ne le dit, et, si trop souvent ses bons sentiments sommeillent, la plus légère excitation suffit pour réveiller ses nobles instincts, pour le ramener à la délicieuse pratique des bonnes œuvres et le rendre à ses penchants généreux.

Digitized by Google

M. *** en renouvela l'épreuve en cette occasion. Il visita tous les quêteurs qu'il s'était adjoints par la pensée; il leur fit connaître sa mission, leur exposa les difficultés qu'il redoutait, sa crainte de la remplir incomplétement, et les convia à se réunir à lui et à assurer le succès de ses soins en consentant à les partager. Le Ciel le favorisa. On fut touché de son dévouement. On comprit son embarras. Sa bonne intention fut appréciée. On fut flatté de son appel. On lui offrit le plus empressé concours, et en quelques instants il se trouva entouré de nombreux et zélés collaborateurs. Il fractionna alors son quartier; il le divisa en plusieurs groupes de dix ou douze maisons; il assigna aux quêteurs celles qu'ils devaient visiter, et, par une tactique prudente, il n'attribua à chacun d'eux que les maisons les plus rapprochées de leur domicile, afin de ne pas les effrayer d'un trop lourd fardeau, afin de les laisser dans leur entourage, de ne les faire agir qu'au milieu de leurs connaissances, de leurs relations de tous les jours. Il étendit ainsi partout un vaste réseau de sollicitations, un puissant système d'aspiration, et le succès de cette combinaison habile dépassa toutes ses espérances.

Le procédé de M. *** m'avait frappé. Il était simple, d'une exécution facile, d'un effet indubitable en toute occasion, et je n'avais eu garde de l'oublier. Aussi, lorsque, à quelque temps de là, le Bureau de Charité proposa de faire une quête, ne manquai-je pas de lui rappeler la tentative de M. *** et les résultats éclatants qu'il en avait obtenus. J'en fis ressortir les avantages; j'en combattis les objections, et, avec l'applaudissement éclairé et unanime du Bureau, la quête fut organisée suivant les principes dont M. *** avait eu tant à se louer.

Le maire, président du Bureau, avait rapidement aperçu aussi l'importance de l'innovation. Sa pénétration lui avait fait entrevoir ce que les pauvres y devaient gagner, ce que son arrondissement tout entier pouvait obtenir d'amélioration par la nature et la multiplicité des relations toutes nouvelles qui allaient se former. Il sentait que cet essai se transformerait en habitude, et que tous ceux qui pouvaient donner, initiés ainsi aux horreurs de la misère, associés au bonheur de la soulager, s'ouvriraient davantage à la compassion, se façonneraient à la bienfaisance, et qu'il s'ensuivrait dans les mœurs les plus heureux changements.

Il s'attacha en conséquence avec ardeur aux combinaisons nouvelles qui venaient d'être adoptées, et, pour ne rien négliger de ce qui pouvait concourir à leur succès, il convoqua les habitants les plus considérables de l'arrondissement. Il leur exposa avec feu les besoins des pauvres, leur développa avec onction ses vues charitables et les invita à l'aider de leurs personnes, à le seconder de leur influence. Il autorisa

Digitized by Google

les administrateurs à recruter autant de collaborateurs qu'ils le pourraient, et on se mit aussitôt à l'œuvre.

Une proclamation annonça la quête, qui devait être faite pour ainsi dire par tous les habitants du quartier. Une, deux, trois maisons, le moins possible, était le lot de chacun. On atteindrait à la perfection si chaque personne n'avait à quêter que dans sa propre maison, que sous son toit seulement. Plus le morcellement était poussé loin, moins le quêteur avait de besogne; moins il s'éloignait en quelque sorte des siens, et plus la moisson devait être fructueuse. Celui qui refuse à des étrangers, à des inconnus, n'ose pas refuser à ses voisins, à ses connaissances, quelquefois à ses amis.

On s'assurait donc ainsi de la contribution de tous. On s'assurait en même temps que chacun mettrait à l'acquitter toute la largesse possible; car, qui voudrait paraître dur, avare, parcimonieux, près de ceux qu'il voit chaque jour?

La charité privée versait chaque année dans la caisse du Bureau de Bienfaisance du sixième arrondissement de 4 à 6000 francs environ; les pauvres en ont obtenu jusqu'à 22,000 par cette méthode nouvelle. C'est que, nous ne saurions trop le redire, chaque bourse contribue ici, et contribue suivant ses moyens; c'est que rien n'est négligé; c'est que depuis la riche offrande de l'opulence jusqu'au denier de la veuve, tout est recueilli, glané, et que, réunies en grand nombre, les plus petites sources produisent les fleuves; c'est que l'aumône du riche ainsi appelée ne peut pas être chétive, et que, par respect humain, si ce n'est par charité, il faut qu'elle soit large et généreuse.

Ce système réunit donc en lui tout ce qui peut provoquer les dons, porter à la libéralité, et on le dirait inspiré par le génie de la bienfaisance. Personne ne reste en dehors de son action. Les bons vont au-devant d'elle et la préviennent, les indifférents l'acceptent et les mauvais la subissent. Il n'excite point nos faiblesses, mais il les met à profit et les fait tourner à bien. Il intéresse au sort des infortunés jusqu'à la vanité même, et il fait de nos travers, pour les pauvres, un instrument d'assistance, et, pour les hommes en général, un moyen d'amendement et de perfection.

Heureux si par là on arrivait à amollir les cœurs durs, à réchauffer les cœurs froids, à en dissiper l'égoïsme, à y faire germer l'amour des pauvres, et si, d'abord par contrainte, puis par habitude, on parvenait à y introduire le goût des bonnes œuvres et à les enrichir d'une vertu!

Ajoutons que ce système est rapide et prompt; que, faites de cette sorte, les quêtes ne se traînent pas, importunes et languissantes, pendant quinze jours, un mois et quelquefois même davantage; c'est ici l'affaire de quelques heures, et cette célérité est d'un très-grand prix.

Digitized by Google

C'est, en résumé, la division du travail, la petite culture appliquées simultanément à la charité, et qui ne sait ce que la production industrielle, comme la production agricole, gagnent en perfection et en étendue par ces procédés?

De tels avantages devraient faire accueillir partout la conception de M. ***. Toutes les administrations de bienfaisance la devraient mettre en pratique. Si les quêtes étaient désormais organisées d'après ces principes, avec tous les soins, toute l'ardeur, toute la suite surtout qu'un tel intérêt devrait inspirer, les revenus des pauvres en seraient fortement accrus, et ceux qui oublient quelquefois, dans l'activité des affaires et du travail, dans l'entraînement du plaisir ou dans les langueurs de l'oisivité, de venir au secours des malheureux, seraient certainement charmés et reconnaissants qu'on leur eût demandé quelques parcelles de leur trésor, quelques miettes de leur festin; qu'on leur eût offert l'occasion d'apprendre combien coûte peu d'argent et combien rapporte de satisfaction et de joie une bonne action. Pour les bienfaiteurs, tout est profit dans cet échange. La charité a de grands mystères et de grands pouvoirs; elle a sur les âmes des influences dont nous ne pouvons pas plus pénétrer le secret que contester la salutaire réalité; elle tempère et calme nos afflictions; elle en affaiblit l'amertume. On souffre moins de ses propres maux quand on adoucit ceux des autres. Elle prête un charme infini à nos jouissances : les mets semblent meilleurs quand on a apaisé la faim du pauvre; les vêtements plus doux et plus chauds quand on a couvert sa nudité; le feu plus vif et plus pétillant quand on a réchauffé ses membres; le sommeil plus complet et plus paisible quand on a offert à ses fatigues un peu de repos.

Ce sont là de grands prodiges; la charité pourtant les opère; qui n'en a fait plus ou moins l'épreuve? Mais si quelques personnes en pouvaient douter nous ne leur dirons qu'une parole : Essayez.

J.

Digitized by Google

MADAGASCAR.

I. *Histoire des révolutions de Madagascar depuis* 1642 *jusqu'à nos jours*, par Ackerman, chirurgien en chef de la marine, chargé en chef du service des établissements français à Madagascar, 1833. — II. *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, imprimé par ordre du ministre de la marine, 1836. — III. *Notice sur Madagascar*, anonyme, 1840. — IV. *Colonisation de Madagascar*, par Désiré Laverdant, membre de la Société maritime, 1844. — V. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, par M. Guillain, capitaine de corvette (*Annales maritimes et coloniales*), 1845. — VI. *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, par L. Carayon, capitaine d'artillerie et ancien commandant par intérim dudit établissement, 1845. — VII. *Adresse du conseil colonial de Bourbon ; Documents officiels ; Débats parlementaires*, 1830-1846.

Le 15 juin 1845, deux cent trente-huit matelots et soldats de marine des bâtiments de guerre français *le Berceau* et *la Zélée*, commandés par M. Romain-Desfossés, quatre-vingts hommes de la corvette anglaise *le Conway*, sous les ordres du capitaine Kelly, ont attaqué Tamatave, un des points les plus importants de la côte orientale de Madagascar. Après un combat meurtrier, les Français et les Anglais ont dû se retirer, emportant le drapeau qui flottait sur le fort principal des Hôvas, mais laissant les cadavres de quelques-uns des leurs aux mains de l'ennemi. Depuis que cet événement et tous ses affligeants détails sont connus, on s'est beaucoup occupé de Madagascar ; nos droits sur cette île, son importance politique et commerciale, le but de l'expédition que le gouvernement préparait depuis plusieurs mois, et qu'un vote de la Chambre des Députés a fait abandonner, ont été l'objet d'une polémique très-vive, mais où chacun s'est laissé plutôt guider par des idées préconçues, par des exigences de parti, que par un examen sérieux et impar-

Digitized by Google

tial de la question. Cependant l'affaire est grave. L'honneur de la France, son influence politique n'y sont pas moins engagés que l'intérêt de son négoce.

Pour se rendre un compte exact de notre position à Madagascar, il est nécessaire de connaître assez exactement :

1° L'importance géographique de cette île, sa configuration, son climat, les denrées qu'elle produit et celles qu'il serait possible d'y naturaliser ;

2° La situation politique et morale des diverses peuplades qui l'habitent, leurs rapports entre elles ;

3° L'histoire de nos relations avec les Malgaches depuis 1642, époque de notre première tentative d'établissement sur la côte orientale de Madagascar, jusqu'à notre récente expédition contre Tamatave, de concert avec les Anglais.

Ces divers points un peu éclaircis, il sera facile de conclure.

I

L'île de Madagascar est située entre les 12e et 26e degrés de latitude, à l'entrée de l'océan Indien, sur la route de la mer Rouge, du golfe Persique, de l'Indostan, du Bengale, des îles de la Sonde ; sa proximité de Maurice et de Bourbon la rend maîtresse de ces deux points, comme de toutes les îles semées dans ces parages ; c'est un centre pour le Cap, toutes les parties orientales du littoral africain, l'Arabie et la côte occidentale de l'Inde. Occupée par une puissance européenne, elle serait, en cas de guerre, une continuelle et terrible menace pour la domination anglaise dans cette vaste partie du monde. Madagascar a environ trois cent cinquante lieues de longueur sur une largeur de cent dix lieues, et ne compte pas moins de huit cents lieues de circuit. Elle est traversée dans presque toute sa longueur par une chaîne de montagnes qui va du sud au nord, et dont les ramifications secondaires s'abaissent à l'est et à l'ouest. Cette chaîne, dont les points les plus élevés sont les montagnes d'Angave et d'Ankarto, forme, au centre de l'île, de vastes plateaux très-propres à la culture des plantes européennes. Une quantité innombrable de fleuves, de rivières, de sources, coupent en tous sens le sol de Madagascar et assurent sa fertilité. Les plus grands fleuves sont le Manambolo, courant au nord-ouest ; l'Hikoupa, qui a son embouchure au nord dans la baie de Bombétok, et que les bateaux arabes peuvent remonter jusqu'à vingt-cinq lieues dans les terres ; le Mangourou, qui descend du pays des Antrianaks et se jette dans la mer sur la côte orientale. Les lacs sont très-nombreux, et en général très-grands ; d'après tous les témoignages, il serait facile de les utiliser pour la navigation intérieure ; quelques-uns

Digitized by Google

pourraient être mis en communication avec la mer et feraient, en quelque sorte, des ports de réserve. Aucune côte n'offre un plus grand nombre de bonnes rades, de baies et de golfes magnifiques. Sous ce rapport la nature a beaucoup épargné aux soins de l'homme ; à peine s'il lui reste quelque chose à faire. Diego-Sonurez, Bouéni, d'abord connu sous le nom de *Nouveau-Manelage*, Vohémare, Passudava, Baratoubé, Nuréhendu, Bombétok, Kagembi, Fort-Dauphin, Nossi-Bé, Rassoubé, etc., etc., n'auraient, en effet, besoin que de quelques travaux pour être dans le meilleur état, non-seulement comme abri, mais comme moyen de défense ; en outre, plusieurs des petites îles qui bordent la *grande terre* offrent des retraites assez sûres.

De vastes forêts contenant une énorme quantité de bois propre aux constructions navales couvrent la partie du territoire de Madagascar située entre les plateaux du centre et les plaines du littoral ; ces forêts sont marécageuses ; jamais on n'a tenté ni de les exploiter, ni de les assainir ; l'Européen n'en connaît que les lisières ; quant au Malgache, qu'il puisse les traverser et surtout y trouver un refuge contre l'ennemi, le reste lui importe peu ; il n'a pas besoin de route pour les parcourir et il ne saurait songer à une spéculation qui demanderait beaucoup de temps et beaucoup de travail avant de donner aucun profit. La plupart des terres de la côte sont, comme les bois, remplies de marécages ; les palétuviers y croissent en abondance. Cependant il y a des exceptions, et sur plusieurs points, assez rapprochés de la mer, l'air est très-pur. Cette question, du reste, mérite de nous arrêter. S'il y a une opinion, nous ne dirons pas bien établie, mais généralement reçue, c'est que Madagascar est un des points les plus insalubres du monde. Rien cependant ne paraît plus contestable. Madagascar est, sous le rapport du climat, dans des conditions très-ordinaires. Les parties basses renferment des marais qui donnent la fièvre, comme partout ; mais l'intérieur de l'île est fort sain et offre à peu près la même température que les contrées méridionales de l'Europe. Ces marais d'ailleurs accusent l'état social des peuplades malgaches et non le pays lui-même ; c'est un résultat de la barbarie, ou plutôt de l'état sauvage, que la civilisation fera disparaître. Toutes les terres incultes sont malsaines ; si les côtes de Madagascar n'échappent pas à la loi commune, elles n'ont rien qui justifie les craintes toutes particulières qu'elles inspirent ; elles sont aujourd'hui ce qu'étaient celles de Saint-Domingue, de la Martinique, de la Gadeloupe, lorsque nous nous y sommes établis ; elles offrent même moins de dangers que celles de Java, où cependant les Hollandais ont su se maintenir et prospérer. Sur ce point les témoignages sont nombreux et ont toute l'autorité désirable. M. Ackerman, chirurgien-major de la marine, chargé, durant plusieurs années de diriger le service

Digitized by Google

médical des établissements français formés à Madagascar, est surtout très-explicite : en constatant les ravages causés par l'hivernage ou saison des fièvres, il affirme qu'il serait possible de triompher assez promptement de cet obstacle ; les chirurgiens des bâtiments *la Nièvre*, *le Colibri*, *la Zélée*, *l'Infatigable* ont établi de leur côté que l'on avait à tort étendu à l'île entière un jugement applicable seulement à certains points de la côte. Enfin il suffit d'indiquer la cause principale du mal pour faire comprendre la possibilité du remède.

Les rivières et les fleuves qui arrosent en si grand nombre le territoire de Madagascar parcourent, après avoir quitté les montagnes du centre, les vastes et épaisses forêts qui s'étendent jusque sur le littoral. Comme jamais, depuis la création, aucun obstacle n'a été mis aux caprices de ces eaux et de ces bois, il en résulte que la plupart des fleuves, et particulièrement ceux de la côte orientale, sont encombrés, à leur embouchure, de débris d'arbres, de végétaux, d'amas de sable et de limon. Le reflux de la mer, en mêlant à tous ces détritus le galet des grèves, en forme des espèces d'îlots qui barrent les fleuves, font déborder les eaux et créent ici des lacs, là des marais. Quelques travaux d'art et de défrichement, qui dégageraient le cours des rivières, diminueraient l'épaisseur des bois, sécheraient les terres couvertes de palétuviers, et finiraient certainement par assainir nombre de points à peu près inhabitables aujourd'hui pour l'Européen pendant six mois de l'année.

Par la nature de son sol et de son climat, pur et tempéré sur les plateaux, chaud et humide sur les côtes, Madagascar peut, tout à la fois, donner les produits des terrains intertropicaux et ceux des contrées méridionales de l'Europe. Dès à présent on y trouverait d'abondantes ressources pour un commerce d'échange. Le riz et le bœuf sont les deux principaux articles d'exportation des Malgaches. On compte dans l'île un très-grand nombre de variétés de riz, et toutes donnent de riches récoltes, bien que les moyens de culture soient à peu près nuls. Les cultivateurs sakalaves et betsimsaraks, les plus éclairés et les plus laborieux, remuent le terrain avec une pelle ; d'autres se contentent de faire passer un troupeau de bœufs sur les semailles. Les continuelles entreprises des Hôvas, l'oppression qu'ils font peser sur toute l'île, les avanies auxquelles ils soumettent les traitants européens et arabes, ont depuis quelques années porté une atteinte sensible à l'exportation des bœufs. Néanmoins c'est encore là le grand élément de richesse des Malgaches. On porte à trente-deux mille le nombre de bœufs, vivants ou salés, exportés chaque année par les seuls comptoirs de Tamatave et de Foulepointe. Le commerce ne serait pas moins actif à Vohémare.

Digitized by Google

De l'aveu de tous les hommes spéciaux, Madagascar renferme les plus beaux bois de marine que l'on puisse trouver, et l'on peut dire que, avec un système intelligent d'exploitation, ce serait là une richesse inépuisable, puisqu'en six ans un arbre grandit assez pour abriter celui qui l'a planté. Les bois parfumés ou propres à certains ouvrages de luxe sont aussi fort abondants. Le bois d'ébène, assez médiocre dans les parties marécageuses, gagne en qualité à mesure que l'on remonte vers l'intérieur de l'île; les bois d'aigle, de benjoin, de rose, etc., valent ceux de n'importe quel autre pays. Le nombre des copaliers est considérable. Du reste, tous les arbres qui produisent des gommes et des résines sont fort abondants. Il y a là les éléments d'un commerce assez étendu. On trouve presque partout des palmiers et des cocotiers, et quelques expériences permettent de croire qu'ils donneraient des huiles d'une qualité au moins ordinaire.

Les vers à soie sont très-abondants, surtout dans la province d'Imerne. Outre les vers domestiques, qui sont, comme les nôtres, soumis à une sorte de régime, il y a des vers sauvages qui se nourrissent des premières feuilles venues, et dont les produits se récoltent dans les forêts, sur les branches des arbres. Les Hôvas fabriquent la soie avec une certaine habileté. Néanmoins, comme production et comme industrie, d'immenses progrès sont à réaliser. L'indigo est à Madagascar une plante indigène, et rien ne serait plus facile que de l'y cultiver en grand. Le coton, dont nous faisons une si effrayante consommation, réussirait parfaitement sur les côtes. Le tabac, que le système du monopole exclut de notre sol, et que nous sommes obligés d'acheter sur tous les points de l'Amérique, pourrait nous être fourni par Madagascar. Et il ne s'agirait pas ici de substituer un produit ou médiocre, ou mauvais, mais, fruit d'une terre française, à un produit supérieur tiré d'une terre étrangère. Le tabac de Madagascar est de très-bonne qualité. Nous ne voulons pas insister trop longuement sur ces sortes de détails, assez importants toutefois; nous ne parlerons donc ni des épices qui existent à Madagascar, ni de celles qu'il serait facile d'y introduire; ni de l'importance qui pourrait être donnée au commerce de la cire, aujourd'hui monopolisé par le gouvernement d'Imerne; nous terminerons cette énumération par quelques mots sur le café et la canne à sucre.

Le café n'est pas encore cultivé à Madagascar; on a seulement fait quelques essais dont le résultat est des plus encourageants. On estime que le café malgache vaudrait les bons cafés de Bourbon et de Maurice. Pour la canne à sucre, les terres de Madagascar ne le cèdent en rien à celles des meilleures colonies françaises ou anglaises; de plus elles ont sur ces dernières l'avantage d'être vierges. Or, on sait que nulle cul-

Digitized by Google

ture ne fatigue plus le sol que celle de la canne à sucre. Une plantation sur une terre neuve pourra donner jusqu'à huit ou dix récoltes, tandis que, sur une terre voisine, composée des mêmes éléments, mais ayant déjà porté des cannes, le nombre des récoltes ne sera que de deux ou trois. Notre colonie de Bourbon en est là.

A ces richesses, que l'agriculture et le commerce peuvent développer presque indéfiniment, car il ne faut pas oublier que le terrain est vaste, que Madagascar est la plus grande île du monde, il convient d'ajouter celles que donnerait l'industrie. Le sol malgache est très-riche en produits minéraux ; le fer s'y trouve en grande quantité, et déjà les Hôvas savent l'exploiter ; on a signalé aussi des mines de cuivre, de plomb et même d'argent ; enfin il existe des mines de houille vers le nord-ouest ; quelques voyageurs prétendent même que certains cours d'eau charrient de l'or ; mais il n'y a sur ce point rien de positif. Les pierres les plus abondantes sont le granit, le quartz et le basalte. La présence du basalte est un indice de la bonne terre. Pour compléter cette partie du tableau, il ne nous reste plus qu'un mot à dire : les côtes et les rivières de Madagascar sont extrêmement poissonneuses.

Nous connaissons le pays ; voyons maintenant quelles sont les populations qui l'habitent.

II

On compte à Madagascar trois races principales : les Betsimsaraks, les Sakalaves et les Hôvas. Ces derniers forment seuls un tout assez compacte ; ils occupent le centre de l'île ; les Sakalaves se divisent en deux familles, il faudrait presque dire en deux nations distinctes : les Sakalaves du Ménabé et les Sakalaves de Bouéni ou de Bombétok. Cette branche importante de la population malgache s'étend sur toute la côte occidentale de l'île. Les Betsimsaraks indiquent par leur nom même (*peuples unis*)[1] qu'ils comptent un grand nombre de familles diverses ; ces familles, à leur tour, se divisent en tribus, de telle sorte qu'il est assez difficile de se reconnaître au milieu de tous ces noms, que chaque voyageur, chaque géographe orthographie à sa fantaisie. Aussi, au lieu de parler des Antacuratchs, des Bézaonzaons, des Antatchimons, des Antayvangandranons et de vingt autres peuplades ou tribus, nous donnerons le nom général de Betsimsaraks à tous les indigènes du littoral oriental. Ce n'est point là d'ailleurs une dénomination arbitraire ; toutes ces peuplades sont de même origine ; les différences que l'on peut aujourd'hui remarquer entre elles viennent de ce que celles-ci se sont mêlées davantage aux Hôvas, celles-là aux Sakalaves.

[1] « *Be-tsi-Missaraka*, beaucoup de gens qui ne peuvent être séparés. » (Désiré Laverdant.)

Digitized by Google

Les Betsimsaraks sont de couleur brune, tirant sur l'olive ; leurs cheveux, sans rappeler nettement le type africain, sont assez crépus ; bien que nombreux, les Betsimsaraks se laissent facilement dominer ; moins belliqueux que leurs voisins, ils ont aussi plus de goût pour les travaux de l'agriculture.

Les Sakalaves sont noirs, ont les cheveux crépus et montrent beaucoup d'ardeur pour la guerre. Ils vivent principalement des produits de leurs troupeaux et de leur pêche ; ils excellent dans cet exercice et manient leurs frêles pirogues avec une surprenante habileté.

Les Hôvas, aujourd'hui dominateurs de l'île entière, car partout où leur autorité n'est pas nettement reconnue leur puissance est redoutée, diffèrent essentiellement des Betsimsaraks et des Sakalaves ; ils ont les cheveux lisses, la peau jaune, olivâtre ; rien dans leurs traits ne rappelle le nègre ; plus fiers et plus belliqueux que les Sakalaves, ils sont aussi plus industrieux que les Betsimsaraks. Ils composent la partie la plus intelligente, la plus facile à civiliser et aussi la plus redoutable pour les Européens de toute la population malgache.

De ces dernières races, quelle est celle qu'il faut regarder comme autochthone ? Il n'est point douteux pour nous que ce ne soit la race Betsimsarak. Les Sakalaves, par les traits du visage, la couleur de la peau, le caractère, se rapprochent beaucoup des indigènes de la côte orientale d'Afrique, qui fait face à la partie occidentale de Madagascar. Il est donc fort probable que cette peuplade est née d'un mélange de Malgaches primitifs et d'émigrés du continent africain. Dans les Hôvas on s'accorde à reconnaître des représentants de la race malaise. De quelle époque date l'établissement de cette population étrangère sur la Grande-Ile ? On l'ignore. Les Malgaches n'ont jamais eu de langue écrite ; néanmoins, on peut assurer que l'événement remonte fort loin, car, sauf quelques expressions propres aux Hôvas, toutes les peuplades malgaches parlent la même langue et ont, au fond, les mêmes mœurs et les mêmes idées. Du reste, les Hôvas, loin de nier l'origine étrangère que leur reprochent les habitants de l'ouest, du nord et de l'est, en tirent vanité. Ces différences d'origine, toujours faciles à reconnaître, n'existent plus cependant d'une manière bien tranchée que sur quelques points. Par suite de nombreuses alliances entres les diverses races, il s'est formé des tribus en quelque sorte intermédiaires, qui relient toutes les populations malgaches. Ainsi, ceux des Betsimsaraks connus sous les noms particuliers de Betsileos, d'Antakases et d'Antsiaraks, se rapprochent beaucoup des Hôvas ; au contraire, les Betsimsaraks du nord tendent à se confondre avec les Sakalaves, leurs voisins. Les types primitifs ne se retrouvent dans toute leur pureté, pour les Hôvas, qu'au centre même des pays qu'ils occupent ; pour les Sakalaves, que

Digitized by Google

dans les environs de la baie de Bombétok, non loin de l'île de Nossi-Bé, devenue possession française ; pour les Betsimsaraks, que tout à fait au sud et en pénétrant un peu dans les terres.

Après ces trois races, nous devons mentionner les Antalaots. Ces derniers sont des Arabes noirs. On croit que leur établissement sur la côte nord-ouest de Madagascar date du XVIe siècle. Jamais ils n'ont été fort nombreux ; mais, grâce à leur activité et à leur industrie, ils se sont longtemps maintenus dans une situation indépendante et prospère. Jusqu'au moment où la puissance hôva s'est établie, les Antalaots ont été les maîtres à peu près absolus du commerce de Madagascar. Restés fidèles à l'islamisme, ils se sont peu mêlés aux indigènes. Cependant après avoir accepté, non sans lutte, car ils sont braves comme tous les musulmans, la domination des Sakalaves, ils ont contracté quelques alliances avec cette peuplade et exercé une certaine influence sur son gouvernement.

On ne possède que des renseignements assez vagues sur l'importance numérique des diverses races dont nous venons d'indiquer les principaux traits, et sur le chiffre total de la population de Madagascar. Les évaluations que donnent les voyageurs, les géographes ou même les documents semi-officiels, varient de six millions à quinze cent mille. En présence de pareilles différences, il est assez difficile de se prononcer. Néanmoins de l'examen des faits, du contrôle des raisons produites de part et d'autre, il nous paraît résulter que le chiffre de six millions et celui de quinze cent mille sont également en dehors de la vérité. Entre ces deux points extrêmes, il faut prendre une sorte de juste milieu, et porter la population de Madagascar à un minimum de trois millions d'habitants. Sur ce nombre, dont les diverses peuplades Betsimsaraks font assurément plus de la moitié, il y aurait environ sept cent mille Hôvas. Ce chiffre est important, car nous aurons à établir plus loin qu'en cas d'occupation du pays les Hôvas seront nos seuls adversaires.

Nous avons déjà dit qu'il régnait au fond, malgré des diffférences d'origine et d'intérêts, une sorte d'uniformité, quant aux mœurs et quant aux idées, entre tous les Malgaches, Hôvas, Betsimsaraks ou Sakalaves. Le règne de Radama, en assurant la supériorité politique des Hôvas, en leur donnant une teinte de civilisation, n'a, en effet, porté à cette uniformité qu'une atteinte fort légère. Sous le double rapport de la religion et de la morale, les Hôvas, comme tous les autres Malgaches, sont et ont toujours été de vrais sauvages. Voilà pourquoi, si étrange que cela puisse paraître à nos politiques, les réformes commencées ou réalisées par Radama n'ont pu lui survivre. Ce chef, d'ailleurs si intelligent, bâtissait sur le sable ; car on ne civilise pas un peuple qui n'a

Digitized by Google

aucune notion élevée et précise de la Divinité, dont les passions ne sont comprimées par aucun frein moral. Le législateur doit échouer là où le prêtre n'est pas connu. Radama ne pouvait enseigner à ses sujets ce qu'il ignorait lui-même. Les missionnaires anglicans avaient pu lui apprendre à respecter Guillaume IV, roi des trois Royaumes-Unis, mais non pas à honorer Dieu. Nous aurons à revenir sur ces faits; pour le moment, il nous importe seulement d'établir que, sauf quelques variantes insignifiantes, les détails dans lesquels nous allons entrer s'appliquent à toutes les peuplades malgaches.

La civilisation seule, en sortant des voies chrétiennes, a pu produire l'athéisme. Or, comme les Malgaches sont sauvages, ils ne sont pas athées; ils croient à quelque chose. Seulement il serait peut-être difficile de trouver, soit parmi les tribus errantes de l'Amérique du Nord, soit parmi les nègres de la Cafrerie, des croyances moins chargées de devoirs.

A Madagascar il n'y a point de culte public, point de temples, point de prêtres; car, dans les cérémonies auxquelles on peut à la rigueur attribuer un certain caractère religieux, il n'y a d'autre prêtre que le chef. L'ampiskidi, qui remplit le double rôle de médecin et de devin, que l'on consulte avant de tenter une entreprise importante, n'est pas, en effet, considéré comme le représentant, comme le ministre d'une divinité quelconque. On le redoute, parce qu'on est convaincu de sa science supérieure, de son pouvoir de faire le mal; mais on ne lui reconnaît pas un caractère sacré. C'est le sorcier, qui se retrouve chez toutes les peuplades sauvages les plus éloignées de la civilisation, et non pas, comme on l'a prétendu, le prêtre d'un peuple barbare. Chez les Barbares, le prêtre a toujours eu des attributions, des devoirs et une considération que la position de l'ampiskidi[1] malgache ne rappelle aucunement.

Comme la circoncision est en usage dans toute l'île de Madagascar, quelques personnes se sont emparées de ce fait pour en conclure que l'on retrouvait chez les Malgaches beaucoup de coutumes judaïques. Cette conclusion est erronée. La circoncision n'a pas à Madagascar le moindre caractère religieux, et il serait impossible de retrouver chez les habitants de cette île aucune autre coutume rappelant, n'importe à quel degré, la religion ou les mœurs juives. Nous allons d'ailleurs indiquer, d'après MM. Carayon et Guillain, quelles sont les croyances religieuses des Malgaches.

[1] Ce nom est plus spécialement en usage chez les Sakalaves; mais sous d'autres dénominations on retrouve chez les Hôvas et les Betsimsaraks les mêmes hommes faisant le même métier. Nous passons sur beaucoup de ces petites différences sans les indiquer.

Digitized by Google

« N'ayant nulle idée, dit M. Carayon, des récompenses et des peines futures, les Malgaches ne paraissent nullement tourmentés par cette inquiétude d'une vie à venir qui a une si grande influence sur les actions des hommes. Cependant les offrandes en l'honneur des morts et le refrain de leurs chants funèbres : *Aza maté, Rhomba* (ne mourez pas, Rhomba), sembleraient indiquer quelques notions sur l'immortalité de l'âme, à moins d'admettre, ce qui peut être vrai encore, que les offrandes s'adressent à des génies qui présideraient aux cimetières et seraient chargés de veiller sur les restes précieux qu'on leur confie. »

Le respect des morts est certainement la seule idée nette, précise, absolue que l'on puisse trouver chez les Malgaches. Sous ce rapport, il y a unanimité entre toutes les personnes qui ont visité Madagascar. Les tombeaux portent le nom énergique de *maison froide*. Les cimetières sont situés au milieu des forêts. Quiconque irait se livrer à des divertissements ou seulement à des travaux agricoles dans leur voisinage serait coupable de sacrilége et s'exposerait à de cruelles vengeances.

M. Guillain, s'occupant des coutumes superstitieuses des Malgaches, donne de curieux détails sur les *fanfondis*.

« Ces talismans sont portés au cou au moyen de colliers et de cordons, et quelquefois suspendus à d'autres parties du corps. Ils n'ont aucune valeur intrinsèque : ce sont des morceaux de jeunes bambous ou de petits sachets de peau renfermant divers objets, comme graisses, petites pierres, papiers couverts de signes cabalistiques, etc. Les uns préservent de la foudre ou bien de telle maladie ; d'autres garantissent des maléfices des sorciers, que les indigènes craignent beaucoup ; il en est aussi pour se faire aimer des femmes, pour voyager sans accident, etc. Les amulettes de guerre, nommées *sampé*, sont des bouts de corne de bœuf, quelquefois artistement travaillées et garnies en argent, suivant les moyens ou le rang du propriétaire. Ces bouts de corne contiennent des drogues auxquelles ils croient la propriété de rendre invulnérables ceux qui s'en servent. On rencontre à ce sujet chez les indigènes les idées les plus burlesques : le voyageur Dumaine raconte qu'il a vu un Malgache prendre la râpure du bec d'une poule couveuse pour mieux ajuster un coup de fusil. »

Les Malgaches ont encore une autre ressource pour se mettre à l'abri des atteintes du mauvais esprit ; ils se font avec une terre blanchâtre et crayeuse, très-commune à Magadascar, et qu'ils réduisent en pâte, trois raies sur le visage, une au milieu du front et une autre de chaque côté, entre la joue et l'oreille. Ce remède est pour les craintes légères ; dans les circonstances tout à fait graves, ils se barbouillent à peu près complétement. Cet enduit n'est pas le seul qui soit en usage dans l'île. M. Guillain raconte que, quand une famille antakase perd un de ses membres, elle étend le cadavre sur un clayonnage de bambous, où il doit rester, couvert d'aromates et de sable chaud, jusqu'à complet dessèchement. Au bout de quelques jours, la décomposition des chairs

Digitized by Google

amène l'écoulement d'un liquide putréfié qui est précieusement reçu dans des vases, et dont chacun des assistants se frotte tout le corps.

Les Malgaches ont des animaux sacrés; seulement, au lieu d'adorer une espèce tout entière comme les Hindous, ils donnent à cette espèce un représentant que l'on respecte beaucoup, mais auquel cependant on ne rend pas de culte. Ainsi le bœuf est un animal sacré, ce qui n'empêche pas les Malgaches de le vendre et de le manger.

Dans tout Madagascar les mœurs sont très-dissolues. Le moindre chef peut avoir trois femmes légitimes et un nombre indéterminé de concubines. Du reste, par le fait, les femmes n'ont pas moins de liberté que les hommes. S'il y a la « femme n° 1, » *vadin-bé*[1], il y a également l'homme n° 1. Et c'est là, d'après tous les voyageurs, un fait sans exception. Aussi, lorsqu'une famille puissante n'a plus que deux représentants, l'un qui descend des hommes, l'autre qui descend des femmes, c'est ce dernier que les populations considèrent comme légitime; à Madagascar, les mœurs proscrivent la loi salique. Cependant l'adultère figure au nombre des crimes ou délits que la loi devrait punir. Ne nous étonnons pas trop de cette différence entre la loi et le fait; elle prouve que ces sauvages, malgré leurs désordres et leur ignorance, n'ont pas encore perdu complétement le sens moral. En même temps qu'ils s'abandonnent à leurs passions, ils les condamnent; non pas qu'ils aient des remords, mais parce qu'ils sentent vaguement qu'ils vont contre l'ordre de la Providence. Il n'y a donc vraiment que des hommes nés en pleine civilisation et élevés dans nos écoles qui aient pu rêver un ordre social où la promiscuité des sexes serait la loi. A ces traits on reconnaît ceux qui ont déserté le Christianisme. Quel que soit le cours qui lui est donné, la vengeance de Dieu est terrible.

Le mariage n'est du reste à Madagascar qu'une sorte d'association libre; il se forme sans que personne soit consulté, aucune cérémonie religieuse ou civile n'y préside, et l'on se sépare comme l'on s'est uni. Dans ce cas, les enfants suivent celui de leurs parents qu'ils affectionnent le plus. Un père peut spéculer sur sa fille, sans qu'on le trouve mauvais; c'est un commerce que l'usage autorise. Du reste, ces sortes de marchés ne se font qu'avec les traitants qui habitent les côtes; entre Malgaches, la liberté des mœurs les rend presque impossibles.

Quelques voyageurs ont cependant voulu voir dans ce dévergondage un élément de civilisation. Je ne saurais admettre un pareil avis. Ces peuples, sans dieux et sans pudeur, qui ne sont pas même jaloux de la virginité de leurs filles et de la chasteté de leurs épouses, me paraissent plus difficiles à civiliser que des Barbares opprimant la femme sous un joug de fer et se faisant un dieu barbare comme eux. Il y a de

[1] La traduction est de M. Laverdant.

Digitized by Google

la dignité dans cette oppression ; il y a de la foi dans cette idée si fausse de la Divinité ; deux choses sans lesquelles on ne peut accepter de la civilisation que ses vices.

Voici, d'après M. Guillain, quelques détails sur les lois pénales des Malgaches.

« Les faits considérés comme crimes ou délits, ainsi que les lois qui président à leur répression, sont à peu près les mêmes pour toutes les peuplades de l'île et se conservent par tradition orale. Les principaux faits que la loi sakalave reconnaît comme crimes ou délits sont : la sorcellerie, la profanation des tombeaux, le meurtre sous toutes ses formes, le vol, les voies de fait envers un homme libre, la calomnie, l'adultère et l'insolvabilité. Les peines applicables aux délinquants sont : la mort, l'esclavage et l'amende.

« Les causes soit civiles, soit criminelles, sont jugées en kabar (assemblée publique) par un jury de notables pris dans les classes mêmes de l'accusé. L'information s'établit ordinairement par témoignage et par serment.... »

Malheureusement, cette manière de procéder ne peut pas toujours éclairer les juges ; de plus, elle ne contente presque jamais les parties. Aussi a-t-on souvent recours à la terrible épreuve du *tanguin*. Ici quelques détails sont nécessaires, car le *tanguin* est une des plaies de Madagascar.

Le *tanguin* (*tanguinia veneniflua*) est un grand et bel arbre assez commun à Madagascar. Le noyau de son fruit renferme un poison qui, pris à certaine dose, cause les plus affreuses souffrances ; il coagule le sang. Au fond, c'est un poison qui juge à Madagascar toutes les causes importantes ou difficiles. Lorsque les juges sont embarrassés, ils ordonnent l'épreuve du tanguin, épreuve que les accusés tiennent d'ailleurs à honneur de provoquer. Le Malgache est, en effet, convaincu que le tanguin, tout-puissant contre le coupable, ne peut rien contre l'innocent. Cependant, les deux tiers peut-être de ces épreuves sont mortelles, et toutes ont les résultats les plus funestes. Un homme qui a été soumis au tanguin ne peut s'en relever complétement ; toujours frappé dans sa santé et souvent dans sa raison, on le voit, en proie aux convulsions, aux vertiges, traîner une existence maladive et flétrie, sans que cet exemple puisse éclairer personne. Il était innocent, il a subi l'épreuve, il vit ; donc le tanguin est un bon juge.—Cette sentence suprême se rend avec une sorte de solennité. Quarante-huit heures avant le moment fixé, l'accusé se met en retraite et ne prend plus pour toute nourriture que quelques cuillerées d'un riz très-clair. Les parents des deux parties peuvent seuls assister à l'épreuve, qui se fait presque toujours dans l'endroit le plus épais de la forêt voisine. La victime se dépouille de ses vêtements ; le juge, ou *amssi-tanguin*, met une cer-

Digitized by Google

taine quantité de poison dans une boulette de riz enveloppée de peau de volaille, ou dans un verre d'eau, et le présente à l'accusé en lui disant que le tanguin est destiné à faire connaître les actions des hommes. Les effets du tanguin ne tardent pas à se manifester; le malheureux qui l'a avalé tombe dans d'atroces convulsions, ses traits se décomposent, le délire s'empare de lui, et le plus souvent il expire sous les yeux de sa famille, convaincue de sa culpabilité. Quand, au contraire, le patient supporte heureusement l'épreuve, quels que soient les aveux qu'il ait faits au moment de ses plus vives souffrances, il est reconduit chez lui en triomphe.

Le tanguin ne sert pas seulement à simplifier l'action de la justice, c'est aussi une arme politique très-redoutable. Lorsque le gouvernement hôva veut se débarrasser d'un chef dont la puissance peut lui donner des inquiétudes ou dont les richesses le tentent, il le fait accuser de trahison; pour se justifier, le malheureux est obligé de se soumettre au tanguin, et on lui en donne une si forte dose que toujours l'accusation est justifiée.

Néanmoins, le tanguin est populaire, et ce n'est pas sans beaucoup de peine, sans beaucoup de crainte, que Radama, si puissant et si rédouté, se résolut, sur les instances des résidents anglais, à tenter quelque chose contre cet étrange adversaire. Il ne pouvait supprimer l'épreuve du tanguin dans l'opinion des Malgaches : c'eût été se priver du seul moyen de connaître la vérité, et supprimer en quelque sorte la justice elle-même. Seulement, il arrêta que ce poison serait administré à des chiens ou à des poulets choisis pour représentants par les personnes en cause. Selon l'effet produit sur ces animaux par le tanguin, leurs propriétaires étaient déclarés innocents ou coupables. Cette réforme n'a pu survivre à Radama. Aujourd'hui, sauf quelques cas tout à fait secondaires, c'est, suivant la nature du procès, par les deux parties ou par l'accusé seulement que le tanguin doit être bu. On calcule que depuis seize ans cette coutume idiote et barbare a coûté la vie à près de *cent mille individus*. Il ne faut pas oublier qu'à Madagascar le tanguin est un moyen de gouvernement, et que, de plus, tout Malgache est très-disposé à en subir l'épreuve.

Une peine assez fréquemment appliquée à Madagascar, c'est la perte de la liberté. Lorsque le tanguin donne raison à l'accusé, l'accusateur devient son esclave; le vol, quand il a de l'importance, est puni par l'esclavage ; s'il s'agit d'objets de peu de valeur, on doit seulement les payer deux fois; l'individu coupable d'un attentat contre les personnes est livré aux parents de la victime, qui, selon la classe à laquelle il appartient, peuvent le tuer, le vendre comme esclave ou lui imposer une forte amende; quand le débiteur ne paie pas au terme convenu, un dé-

Digitized by Google

lai lui est accordé, mais à une condition fort onéreuse : le chiffre de sa dette double immédiatement. Si, à l'expiration de ce délai, il n'est pas en mesure de s'acquitter, le créancier s'empare de lui, ou, à son défaut, de l'un de ses proches parents, et, pour que cet esclavage cesse, il faut que les engagements pris aient été tenus. Du reste, nous aurions tort de juger cet état d'esclave avec les idées que les souvenirs de Rome païenne et l'histoire plus récente des colonies européennes nous ont données. L'esclavage, si dur et si corrupteur, sauf de rares exceptions, quand les maîtres sont civilisés, est, au contraire, assez doux chez les sauvages. Dernièrement, un missionnaire peignant, dans le plus beau livre de ce temps-ci, les *Annales de la propagation de la foi*, l'intérieur d'une famille princière de la Tartarie mongole, disait :

« L'esclavage, tel que je l'ai vu mis en pratique dans la vallée des *Múriers*, ne m'a pas paru quelque chose de bien affreux ; le plus rigide républicain n'y trouverait certainement pas à redire : les princes et les esclaves traitaient toujours d'égal à égal ; ils prenaient ensemble le thé, s'offraient mutuellement la pipe ; les enfants jouaient et se battaient ensemble, le plus fort assommait le plus faible, qu'il fût comte ou esclave... et voilà tout... »

Les choses se passent à peu près de la même manière à Madagascar ; l'esclave y fait en quelque sorte partie de la famille, et on le voit souvent nonchalamment couché à l'ombre du *fouraha* ou de l'*alace*, tandis que la femme du maître se livre aux travaux les plus rudes. Aussi jamais les envoyés anglais ou français n'ont-ils pu faire comprendre aux Malgaches tout ce que l'esclavage a de contraire à la dignité humaine ; ce sentiment ne peut pénétrer que dans des esprits éclairés par l'Evangile.

Le peu de besoins des peuples plongés encore dans la barbarie aide du reste à comprendre cette douceur du maître pour l'esclave. Le Malgache vit de peu et ne travaille qu'autant qu'il le faut pour se procurer ce qui lui est indispensable ; s'il se montre plus laborieux dans l'intérieur que sur les côtes, c'est que le pays est plus rude ; mais au fond les mœurs sont les mêmes. Quand la pêche a été abondante, que les bœufs se sont bien vendus et que les rizières promettent une bonne récolte, le maître, tranquille pour quelques mois, ne songe plus qu'au repos et trouve fort naturel que l'esclave qui a partagé ses travaux partage ses loisirs. La danse, le chant et l'*arack* sont les grands moyens de distraction. L'arack est une boisson faite avec du jus de cannes fermenté et qui procure promptement l'ivresse, vice si généralement répandu à Madagascar que personne ne croit que ce soit un vice. La toilette se ressent de cette facilité des mœurs.

« Les Malgaches, dit M. Carayon, sont en général grands, bien faits et robustes. Habitués à aller nus dès leur enfance, leurs membres se développent librement. Les vêtements qu'ils portent ensuite, exempts de la

Digitized by Google

coupe capricieuse du tailleur, ne gênent nullement leurs mouvements. Deux morceaux de toile les composent ; de l'un ils se drapent la partie périeure du corps, à la manière des anciens Romains, et de l'autre ils s'entourent les reins, après l'avoir passé entre les cuisses. Les femmes les disposent sur les hanches, en forme de jupe, et portent, en outre, une camisole étriquée qui couvre imparfaitement la gorge sans la soutenir. Les deux sexes tiennent beaucoup à leurs cheveux ; ils les nattent ou les tressent avec symétrie. S'ils sont lisses, cette coiffure n'est point dépourvue de grâce ; mais rien n'égale la laideur de celle dont les cheveux roides ou laineux semblent avoir servi de modèle aux peintres de l'antiquité pour établir leur tête de Méduse. »

Cooper a donné dans plusieurs de ses romans d'intéressants détails sur ces unions complètes, indissolubles, que forment, soit entre eux, soit même avec des étrangers, les *Peaux-Rouges* de l'Amérique du Nord, unions destinées à remplacer cette fraternité du sang qui ne peut exister dans toute sa force et dans toute sa douceur que là où la famille est chrétiennement constituée. On retrouve le même usage à Madagascar et l'on doit le retrouver partout, car il répond à l'un des besoins les plus impérieux et les plus nobles de la nature humaine. Le *serment du sang*, tel est le titre que les Malgaches donnent à la cérémonie par laquelle deux amis intimes cherchent à devenir frères. Ces unions se forment en présence des notables de l'endroit. Les formalités sont plus ou moins nombreuses, selon les tribus ; mais l'essentiel c'est que chacun des deux contractants avale quelques gouttes du sang du frère qu'il s'est choisi. Alors leur sort est lié ; il sont *tatevras* (frères de sang) et se doivent assistance en toutes choses durant tout le cours de leur vie.

III

On sait que le gouvernement hôva prétend exercer sa domination sur l'île entière de Madagascar et que c'est avec ce gouvernement que nous sommes en guerre. Comment les Hôvas, longtemps relégués au centre de l'île, c'est-à-dire dans la partie la plus facile à défendre, mais aussi la plus pauvre en ressources de tous genres, se sont-ils élevés à ce degré de puissance ? Pour résoudre convenablement cette question, il importe de résumer en quelques lignes l'histoire politique des Betsimsaraks et des Sakalaves, longtemps plus puissants que les Hôvas, aujourd'hui leurs sujets ou leurs tributaires.

Comme nous l'avons dit plus haut, les Malgaches n'ont pas de langue écrite ; par conséquent leur histoire, dès que l'on essaie de remonter à quelques siècles, n'est plus qu'un tissu de fables ridicules et contradictoires. On ne doit donc accorder une certaine confiance qu'aux récits que les Européens eux-mêmes ont, en quelque sorte, pu contrôler.

La confédération des Betsimsaraks (peuples unis), composée d'une

Digitized by Google

foule de tribus de même origine, mais indépendantes les unes des autres et portant des noms différents, remonte à la fin du XVIIe siècle. Voici comment elle se serait formée. La côte orientale de Madagascar, dominant une partie de la mer des Indes et renommée pour la sûreté de ses baies et de ses rades, servait d'asile à de nombreux forbans. Par suite des mœurs malgaches, ces écumeurs de mer, qui joignaient à l'avantage d'être riches et prodigues celui d'être blancs, formaient facilement des alliances avec les peuplades de la côte. Leurs chefs étaient recherchés par les familles les plus influentes. L'un d'eux, qui se reposait habituellement de ses courses dans l'île de Sainte-Marie, dont le chef lui avait donné sa fille, se voyant près d'être pris par un navire de guerre, fit côte près de la baie d'Antingil et s'y perdit corps et biens. Quelque temps après sa veuve mit les armes et les munitions, dont elle était abondamment pourvue, à la disposition de quelques tribus de la *Grande-Terre*, alors vivement attaquées par un ennemi redoutable, mais dont, grâce à ce secours, elles purent triompher. Dans leur reconnaissance, ces tribus arrêtèrent qu'elles ne rompraient plus l'alliance qu'un danger commun leur avait fait conclure et reconnaîtraient pour chef l'enfant dont la veuve du forban était enceinte. Cette confédération se développa rapidement et fut bientôt, par le nombre, la principale puissance de Madagascar. Les Betsimsaraks donnèrent aux membres de la famille qu'ils avaient placée à leur tête le nom de princes *malattes*, mot que l'on croit dérivé de mulâtre. Plus tard, tout individu né d'un blanc et d'une Malgache prit ce titre et en usurpa les prérogatives. Aussi les Malattes finirent-ils par former une aristocratie aussi nombreuse qu'oppressive; il n'y avait point d'excès qu'ils ne se crussent permis. Néanmoins on les aurait supportés longtemps encore sans des échecs assez graves essuyés à la guerre par les principaux d'entre eux. Quand on vit qu'ils ne pouvaient même pas défendre contre l'ennemi le pays qu'ils ruinaient par leurs exactions, on n'hésita plus à se révolter. La révolution fut d'ailleurs assez pacifique; les Malattes perdirent le pouvoir absolu, mais conservèrent leurs biens, leurs titres, et, par conséquent, une bonne part d'influence. Ce changement s'accomplit en 1821. Bien que devenu nécessaire, il eut de fâcheux résultats en ce sens que les Betsimsaraks, attaqués l'année suivante par les Hôvas, ne purent leur opposer qu'une très-faible résistance; car les Malattes, malgré leurs nombreux échecs, formaient cependant la seule force militaire de la confédération.

Les Sakalaves, quoique moins nombreux que les Betsimsaraks, jouent dans l'histoire politique de Madagascar un rôle plus important. Un moment ils ont pu prétendre à la domination, presque absolue, exercée aujourd'hui par les Hôvas.

Digitized by Google

On croit que le nom général de Sakalave, donné aux tribus de la partie occidentale de Madagascar, était originairement celui d'une petite peuplade habitant le Sud, qui, douée d'un caractère belliqueux et commandée par des blancs, fit invasion dans le Nord, parvint à s'y établir et ne tarda pas à y commander. Cette émigration se serait accomplie vers le milieu du XVIIe siècle. Andriandanéfoutsi, le premier chef qui parvint à affermir la domination sakalave dans le Minabé, eut deux fils. L'aîné, Andriamagnéti-Arivou, lui succéda, et fut si constamment heureux dans ses expéditions que ceux de ses voisins dont il ne prit point les Etats durent au moins le reconnaître pour suzerain. Comme son frère Andriamandisson-Arivou l'inquiétait, il lui donna des troupes afin qu'il pût s'établir sur un point quelconque de l'île. Cette politique lui réussit; Andriamandisson, après plusieurs combats, qui se terminèrent toujours à l'avantage des Sakalaves, parvint à fonder un empire à l'autre extrémité de la côte occidentale. Les deux frères passèrent un traité d'alliance, dont le premier résultat fut l'asservissement de toutes les provinces qui séparaient leurs Etats. Les Hôvas, plus nombreux que les Sakalaves et jusqu'alors plus puissants, durent, comme beaucoup d'autres peuplades, se soumettre au joug; ils continuèrent d'exister à l'état de nation, mais payèrent tribut au roi de Minabé. En même temps qu'Andriamagnéti-Arivou faisait reconnaître sa puissance aux Hôvas, son frère soumettait les Antalaots et les incorporait complétement à son empire. Cette dernière peuplade, peu importante par le nombre, mais influente par son activité, son industrie, ses richesses, devint, après avoir bravement défendu son indépendance, le principal appui de la domination sakalave dans cette partie de l'île. Andriamandisson-Arivou prit le titre de roi du Bouéni. Comme ses Etats s'étendaient jusqu'aux provinces occupées par les Hôvas, ceux-ci furent bientôt obligés de lui payer tribut, de même qu'au roi du Minabé.

Jusqu'au commencement de ce siècle les Sakalaves continuèrent d'étendre leur domination. Les peuplades qui ne leur étaient pas directement soumises tremblaient néanmoins à l'idée de soutenir une lutte contre eux. Pour devenir souverains absolus de Madagascar, il leur aurait, en quelque sorte, suffi de le vouloir; mais ils n'étaient plus de force à concevoir un pareil projet; les descendants d'Andriandanéfoutai se trouvaient assez puissants et ne demandaient qu'à jouir en repos des travaux de leurs ancêtres. Ce temps d'arrêt dura seulement quelques années, ou plutôt ne fut qu'apparent; car la décadence des Sakalaves date du jour où ils cessèrent de faire des conquêtes. Comme tout pouvoir destiné à périr, ils contribuèrent à élever l'homme qui devait leur porter les premiers coups. Cet homme fut Andrianampouine, roi des Hôvas et père de Radama.

Digitized by Google

Andrianampouine avait hérité, et seulement par adoption, d'une très-faible partie de la province d'Imerne ; mais il était actif, intelligent, audacieux, et eut bientôt rangé sous ses lois presque tout le pays des Hôvas. Dès que ce premier résultat fut obtenu, il attaqua avec succès les Antakares et les Antsiaraks, étendant ainsi son pouvoir sur tout le centre de l'île. Les Sakalaves, loin de s'effrayer de la hardiesse et des succès d'Andrianampouine, n'eurent même pas l'intelligence de rester neutres. Séduite par les témoignages de respect que lui témoignait ce chef rusé et ambitieux, Ravahini, reine de Bouéni, lui envoya des troupes pour l'aider dans la lutte qu'il avait engagée contre ses voisins. Quelque temps après, les Hôvas refusaient de se soumettre plus longtemps au tribut, et commençaient contre les Sakalaves une guerre qui devait avoir pour résultat la ruine des royaumes du Bouéni et du Minabé. Andrianampouine se borna, du reste, à proclamer son indépendance et à prouver qu'il était en mesure de la faire respecter ; son fils Radama devait aller plus loin.

Le fondateur de la puissance hôva, Andrianampouine, mourut vers 1813. Radama, qui avait alors tout au plus vingt-deux ans, lui succéda sans opposition, bien qu'il eût plusieurs frères ; il se trouva ainsi à la tête d'un royaume déjà fort étendu, de richesses immenses pour le pays, car Andrianampouine thésaurisait, d'une population industrieuse assez compacte et pleine d'ardeur pour la guerre. Il sut tirer très-habilement profit de tous ces avantages. Nous ne le suivrons pas dans ses nombreuses expéditions ; il importe seulement d'en indiquer les principaux résultats. Son premier soin fut de soumettre toutes celles des peuplades du centre qui prétendaient encore à quelque indépendance. Ensuite il attaqua tour à tour les Sakalaves du Minabé et du Bouéni. Ces deux Etats, bien que fondés par la même race et gouvernés par la même famille, ne se prêtèrent aucune assistance. Radama put ravager le Minabé, y établir des garnisons sans être le moins du monde entravé par les Sakalaves du Bouéni ; de même, lorsqu'il se retourna contre ces derniers, les tribus encore insoumises du Minabé ne songèrent qu'à jouir en paix de ce répit inattendu. Du reste, malgré l'incapacité et l'indolence de leurs chefs, les Sakalaves se montrèrent dignes de leur ancienne réputation de bravoure. La première bataille qu'ils livrèrent aux Hôvas dura six heures, et, sans donner la victoire à personne, fut si meurtrière que les agresseurs, effrayés, battirent en retraite. Humilié de ce résultat autant que d'un échec, et voulant prendre une éclatante revanche, Radama rentra dans le Minabé à la tête d'une armée dont le personnel pouvait être de soixante-dix à quatre-vingt mille âmes. Dans toute cette cohue, commandée par cinq cents chefs de district ou de tribu, et où figuraient des femmes, des domestiques et des

Digitized by Google

esclaves, on ne comptait guère qu'un millier de soldats bien armés et à peu près disciplinés. L'enthousiame le plus vif régnait d'ailleurs parmi les Hôvas. Des idoles, dont quelques-unes avaient été improvisées pour les besoins de la circonstance, étaient portées devant l'armée; dès qu'une cause de crainte apparaissait, de nombreux devins donnaient les explications les plus rassurantes; les chefs s'excitaient par de mutuels défis; le roi parcourait les rangs, ou plutôt se frayait un passage dans la foule, en promettant neuf piastres par tête d'ennemi; chacun rêvait tout haut un butin immense. Le premier combat vint ajouter à toutes ces espérances; les Sakalaves, après une résistance sérieuse, durent se disperser, laissant libre l'entrée de leur pays. Plus mauvais tacticiens encore que leurs ennemis, ils crurent impossible de battre une armée aussi nombreuse, et se contentèrent de la harceler par des attaques partielles, mais incessantes. Les Hôvas parcoururent donc le Minabé à peu près librement, ravageant tout sur leur passage. Ils ne tardèrent pas à être victimes de leurs propres excès; les vivres leur manquèrent, diverses maladies contagieuses éclatèrent parmi eux; et cette armée, qui n'avait pas vu l'ennemi, perdit, en trois mois, de vingt-cinq à trente mille hommes. Ce désastre si épouvantable, loin d'abattre Radama, fut l'origine de sa puissance; il comprit qu'il lui fallait, pour réussir, des troupes régulières, et se mit en mesure d'en former. A peine de retour à Tananarivan, sa capitale, il convoqua un kabar (assemblée générale), et y déclara qu'à l'avenir le peuple n'irait plus à la guerre, qu'on aurait seulement une armée dont chaque district fournirait une partie, et à l'entretien de laquelle tout Hôva devrait contribuer. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, et, quelques jours après, treize mille hommes s'étaient déjà présentés comme volontaires. Un ancien sous-officier français, nommé Robin, et quelques sergents anglais se chargèrent de leur instruction. Robin se trouvait à Madagascar par accident; quant aux sergents anglais, ils y avaient un rôle politique que nous allons seulement indiquer ici, nous réservant de revenir plus au long sur ce point lorsque nous nous occuperons des droits de la France sur cette île, autrefois nommée la *France orientale*.

Les Anglais, craignant que le gouvernement de la Restauration ne profitât de la paix de l'Europe pour tenter quelque entreprise sérieuse sur Madagascar, cherchèrent, dès 1816, à créer dans cette île une force qu'il leur fût possible de nous opposer plus tard avec succès. Ils résolurent donc de seconder Radama, déjà connu pour le chef le plus puissant, le plus audacieux et le plus intelligent de l'île entière. Selon une tactique qui leur est habituelle, la philanthropie servit de manteau à leurs premières démarches. Le roi des Hôvas, étant très-heureux à la

Digitized by Google

guerre, faisait en grand le commerce des esclaves, car il vendait tous ses prisonniers valides. Le gouverneur de Maurice déclara qu'il voulait faire cesser ce trafic, et envoya au chef malgache une ambassade brillante dirigée par un capitaine de vaisseau, M. Lesage. L'ambassadeur anglais essaya vainement d'expliquer à Radama qu'il se livrait à des spéculations de nature à compromettre la dignité royale ; mais lorsqu'il eut ajouté que, pour faire cesser l'exportation des esclaves, l'Angleterre paierait volontiers une indemnité annuelle de 15,000 piastres (environ 85,000 fr.), ses propositions furent comprises et acceptées. On ajoute que Radama reçut l'argent et n'en continua pas moins, durant plusieurs années encore, de vendre ses prisonniers. Le gouverneur de Maurice, bien qu'à portée d'exercer une surveillance efficace, consentit sans doute à fermer les yeux. Le but politique était atteint, l'humanité pouvait attendre. L'influence anglaise sur le gouvernement hôva date de cette première négociation ; elle ne prit néanmoins tous ses développements qu'en 1820, époque où un résident anglais, M. Hastie, plusieurs missionnaires, un médecin et des sous-officiers vinrent s'établir officiellement à Tananarivan. Jusque-là Radama n'avait songé qu'au rôle de conquérant ; grâce aux conseils de cette poignée d'Européens, il ambitionna celui de civilisateur.

Guidé par Hastie, et maître absolu d'une armée très-supérieure par le nombre et par l'organisation aux forces que ses adversaires pouvaient lui opposer, Radama n'eut plus que des succès. Il fit définitivement reconnaître sa suzeraineté par le roi du Minabé, s'empara d'une grande partie du royaume de Bouéni, porta la guerre chez les Betsimsaraks, principalement sur les points que nous avions occupés et que nous revendiquons encore. Privés de leurs anciens chefs, et d'ailleurs moins belliqueux que les Sakalaves, les Betsimsaraks n'opposèrent qu'une assez faible résistance. Jean René, mulâtre de l'île de France, qui, d'interprète français et de traitant, était devenu souverain de Tamatave après la chute des *Malattes*, annonça d'abord l'intention de s'opposer aux progrès de Radama sur la côte orientale ; mais lorsqu'il vit l'armée hôva, il n'eut rien de plus pressé que de se soumettre. Cet exemple d'un des chefs les plus puissants du pays betsimsarak devait faciliter et facilita en effet l'établissement de la domination hôva dans cette partie de l'île. Pour couronner son œuvre, Radama, qui s'était longtemps contenté du titre de roi d'Imerne ou des Hôvas, prit celui de roi de Madagascar. La France protesta, mais l'Angleterre applaudit, et les choses en restèrent là.

Jamais du reste Radama ne réussit à faire reconnaître son autorité dans l'île tout entière ; quelques tribus sakalaves parvinrent à sauver leur indépendance en se réfugiant dans les forêts marécageuses des

Digitized by Google

deux extrémités de la côte occidentale ; d'autre part, parmi les peuplades qui avaient accepté le joug, beaucoup ne pouvaient être maintenues dans le devoir que par un continuel déploiement de forces. Néanmoins, après les grandes guerres contre les Sakalaves, le pays fut relativement tranquille, et Radama put laisser à ses généraux le soin de vaincre des ennemis désormais indignes de ses coups. D'autres soins le réclamaient ; au lieu de dominer par la force des peuplades sauvages, il voulait gouverner une nation. Des écoles furent fondées sous la direction des missionnaires anglais ; on fixa par l'écriture la langue du pays ; on améliora la législation ; le commerce des esclaves fut définitivement aboli ; l'industrie obtint des encouragements ; on jeta les bases d'une espèce d'école militaire ; enfin un instant l'observateur superficiel put croire que Madagascar allait passer presque subitement de l'état sauvage à la civilisation. Malheureusement ces projets de réforme ne pénétraient pas les masses ; le roi, et peut-être quelques-uns des chefs qui l'entouraient, y attachaient seuls une idée d'avenir ; d'autres n'y voyaient que l'avantage de joindre la corruption de l'état civilisé à la corruption de l'état sauvage ; beaucoup s'y prêtaient en murmurant : quant au peuple, la seule chose qui lui fût encore appréciable, c'était l'effrayante augmentation des corvées, des impôts, et la suppression du tanguin, qu'il n'osait plus vénérer qu'en secret. D'ailleurs tout se bornait à des réformes en quelque sorte matérielles ; on ne faisait rien pour améliorer les mœurs ; il était donc facile de prévoir que rien ne tiendrait.

M. Carayon, qui a vu Radama, nous en donne le portrait :

« Il avait à peine cinq pieds, mais était bien pris dans sa petite taille ; sa physionomie était expressive et son regard plein de feu. Vif et enjoué dans le commerce ordinaire de la vie, il savait, dans l'occasion, prendre l'air imposant que donne l'habitude du commandement. »

Voilà pour l'homme ; ajoutons quelques détails qui permettront de juger le réformateur. Radama aimait beaucoup les éloges ; quand les Anglais voulaient en obtenir quelque chose, ils lui parlaient de l'effet que la mesure proposée produirait en Europe et de l'idée qu'elle donnerait de son caractère et de sa puissance ; rien ne le rendait plus heureux que d'apprendre qu'il avait été loué dans un journal de Londres. Son activité était incroyable ; il prétendait, par ce côté au moins, ressembler à Napoléon, dont il se faisait souvent raconter l'histoire ; plein d'admiration pour les Anglais, il ne leur accordait cependant qu'une confiance médiocre. Comme on lui conseillait de faire construire une route qui irait de sa capitale au bord de la mer, il répondit :

« Cette belle route mènerait les habits rouges à Tananarivan ; j'aime

Digitized by Google

mieux les marécages et les forêts qui barrent le passage et protègent ma puissance[1]. »

On cite de lui quelques traits de grandeur et de générosité; mais il faut bien reconnaître que les traits de cruauté sont plus nombreux et mieux établis. En même temps qu'il abolissait l'épreuve du tanguin, il faisait déclarer que tout soldat coupable d'avoir pris la fuite devant l'ennemi serait brûlé vif. Cette loi fut plusieurs fois appliquée. De plus, il établit pour d'autres crimes le supplice de la croix. Ce fait, longtemps mis en doute par les admirateurs de Radama, est malheureusement établi de la manière la plus péremptoire par M. Carayon.

« J'ai vu à Tananarivan, au dehors de la ville, l'instrument qui venait de servir à une de ces exécutions. Il était composé de trois poteaux solidement fixés en terre et réunis par deux traverses horizontales. Un mois plus tard, en revenant à la côte (octobre 1826), je vis encore à Youibouéza, capitale du Bétaniméne, province depuis cinq ans soumise aux Hôvas, trois autres poteaux disposés de la même manière et chargés des restes de la malheureuse victime qu'on y avait attachée, et ce témoignage irrécusable d'un supplice auquel il me répugnait de croire, malgré les renseignements nombreux que je venais de recueillir, m'était, je l'avoue, nécessaire pour me décider à en parler. »

Citons quelques faits encore.

Dans un but de propreté, Radama avait ordonné à ses soldats de se faire couper les cheveux. Comme les Malgaches sont très-jaloux de leur chevelure, et que la mesure prescrite par le roi, et dont il avait le premier donné l'exemple, semblait devoir s'étendre de l'armée à la population, une sorte d'émeute éclata à Tananarivan. Les femmes, plus irritées encore que les hommes, entourèrent la demeure royale, au nombre de plusieurs milliers, demandant avec menace que l'ordonnance fût rapportée. Pour toute réponse, Radama fit saisir dans le rassemblement quatre de celles qui criaient le plus fort, et dit à un de ses officiers :

« Conduis-les dans la forêt, et fais-leur couper les cheveux de *manière à ce qu'ils ne repoussent plus.* »

L'officier comprit, et ces malheureuses, qui appartenaient toutes quatre à des familles importantes, eurent la tête tranchée. De ce jour la coiffure à la Titus ne rencontra plus d'opposition.

Les mœurs de Radama étaient très-dissolues. Outre ses onze femmes légitimes (la loi lui en permettait douze), il avait une quantité innom-

[1] A l'appui de ces paroles significatives, M. Laverdant cite le fait suivant : « La peur d'une route est si grande chez les Hôvas qu'une loi de la reine a interdit l'usage des voitures, afin qu'on ne pût être peu à peu entraîné à ouvrir des voies de communication. »

Digitized by Google

brable de concubines. Ajoutons qu'il faisait des excès incroyables de vins et surtout de liqueurs spiritueuses. Ce législateur est mort d'une maladie rendue incurable par le libertinage et l'ivrognerie. Pour compléter cette esquisse, nous devons y ajouter un dernier trait bien difficile à raconter, mais qui peint l'homme et le peuple. A l'occasion de ses noces avec Rassamili, princesse sakalave, Radama donna dans sa capitale de grandes fêtes auxquelles près de deux cent mille personnes assistèrent. Un soir, au moment où la foule entourait le palais, Radama parut à son balcon, demanda le silence, puis donna un ordre. Immédiatement les saturnales les plus incroyables commencèrent. Ceux des Anglais qui avaient épousé des femmes hôvas durent se soumettre à la loi commune; il n'y eut d'excepté que ce qui appartenait au roi. Le lendemain Radama rit beaucoup des reproches que le résident Hastie et les missionnaires vinrent lui adresser. Néanmoins il promit que cet usage, rarement appliqué, mais qui lui avait paru propre à faire comprendre combien il honorait sa nouvelle épouse, serait définitivement aboli.

Comme le supplice de la croix, celui du bûcher et plusieurs actes d'une grande barbarie datent de l'époque où Radama ne paraissait se conduire que d'après les avis des Anglais, on a voulu, dans divers écrits et sous prétexte d'opinions plus ou moins répandues à Madagascar, en faire retomber la responsabilité sur le résident Hastie, et un peu, par contre-coup, sur les missionnaires. Nous refuserons, pour notre part, toute autorité à cette accusation. L'immonde orgie que nous venons d'indiquer prouve que, quand il s'agissait d'un excès, Radama savait se passer de tout conseil. Ce que l'on peut, ce que l'on doit reprocher aux Anglais, et particulièrement aux missionnaires, c'est de n'avoir rien tenté de direct, d'efficace, pour moraliser, pour christianiser les Malgaches. Pendant huit ou dix ans ils ont été tout-puissants, et l'on cherche vainement le résultat de leur propagande religieuse. Nous voyons bien qu'ils avaient une imprimerie sur les plateaux d'Ankouva, distribuaient des Bibles, montraient quelque entente des affaires commerciales et industrielles; mais nous ne voyons rien de plus. On peut dire d'eux ce que Victor Jacquemont disait de leurs frères de l'Inde :

« Les missionnaires anglais s'étonnent de ne pas faire de conversion ! Ils ont une femme, des chevaux, des domestiques; ils habitent une maison commode et se disent missionnaires !.... Est-ce bien là un apôtre, cet homme qui professe la chimie, imprime, bâtit des maisons, fait du papier, le commerce et la banque ? »

Pendant que les hommes qui gouvernaient Madagascar restaient, en quelque sorte, abandonnés à toutes leurs passions, à tous leurs vices,

Digitized by Google

sait-on les idées que l'on s'efforçait le plus souvent de faire pénétrer dans l'esprit des enfants qui fréquentaient les écoles tenues par les missionnaires? Un voyageur français étant entré dans une de ces écoles, les élèves s'empressèrent, pour montrer leur savoir, de crayonner des phrases telles que celles-ci : « Radama n'a point d'égal parmi les princes. — Il est au-dessus de tous les chefs de l'île, et est le maître de tout. — Toute la terre de Madagascar lui appartient, n'appartient qu'à lui seul. » En raison des droits de la France et des projets qu'on lui soupçonnait, c'était peut-être là une bonne éducation politique, mais était-ce une éducation chrétienne?

Les faits que nous avons déjà rapportés et ceux que nous devons rapporter encore permettront à nos lecteurs de juger eux-mêmes l'œuvre du roi des Hôvas, de ce roi auquel on a accordé le nom de Grand, et que l'on a comparé, sans doute à cause de ses vices, à Pierre-le-Grand et à François Ier. Sur ce point, nous n'ajouterons plus qu'un mot. Radama, avec ses onze femmes et ses innombrables concubines, ses continuels excès de vin et d'eau-de-vie, sa bravoure et ses cruautés, ses mouvements de grandeur et sa vanité puérile, son mépris des lois de Dieu et ses superstitions, n'est, à nos yeux, qu'un sauvage très-supérieur, si l'on veut, aux sauvages qui l'entourent, mais incapable cependant de fonder quelque chose de durable, de sacrifier la moindre de ses passions du moment à une idée d'avenir. Chrétien, il eût pu aspirer au rôle de civilisateur, et fonder non-seulement un empire, ce qui est l'œuvre fragile des armes, mais une nation ; car ses qualités lui seraient restées et ses vices auraient disparu. Malheureusement les missionnaires anglais, à qui il devait tout, n'ont pas su le convertir, et rien n'indique même qu'ils l'aient tenté.

Eugène Veuillot.

(La suite à un prochain numéro.)

Digitized by Google

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'auditoire pressé qui assiégeait, le 26 mars, les avenues et l'amphithéâtre de l'Institut, n'a pas eu peut-être tout ce qu'il espérait. C'était encore pourtant un homme jeune et nouveau qui prenait possession des honneurs de l'Académie Française. M. Vitet avait eu aussi une part marquée dans le mouvement des lettres, des esprits, des systèmes, qui a remué profondément notre époque. Et le plus piquant des hasards avait encore chargé cette fois M. le comte Molé de répondre au récipiendaire.

Le public, qui aime le bruit, les dissentiments, j'allais presque dire la discorde, parce qu'il y trouve de l'émotion et de la nouveauté, le public n'avait pas oublié les impressions qu'il emporta de la dernière séance académique, dans laquelle M. Alfred de Vigny, par ses excentricités agressives, s'était attiré les vives et spirituelles réparties de M. Molé. Il était permis de compter que cette espèce de polémique, qui avait troublé un moment la sérénité accoutumée de nos quarante immortels, n'était point tout à fait éteinte, et que la réception de M. Vitet reproduirait quelque chose d'une lutte personnelle, animée, dramatique, chère aux esprits cultivés, lorsqu'elle est adoucie et ornée par les grâces de l'intelligence et des manières polies.

L'attente de la curiosité maligne n'a pas été satisfaite. Ceux qui désiraient voir se continuer ou se renouveler la querelle et les agitations des consciences littéraires n'ont assisté qu'à une séance paisible et reposée, à une véritable séance d'Académie. Ceux qui n'auraient point été fâchés d'avoir une suite aux remontrances si directes et si adroites de M. Molé n'ont entendu que des appréciations et des compliments académiques, relevés par les délicatesses du bon goût et la dignité du bon ton.

Même réduites à leur calme habituel, à la froideur des convenances, les solennités de l'Académie Française manquent rarement d'intérêt et de majesté. Bien qu'il y ait peu de passions, d'ordinaire, et peu de

Digitized by Google

grandeur apparente autour de ces tables modestes, revêtues d'un simple tapis vert, sous le dôme de l'Institut, on ne se dit jamais, sans une sorte de respect, que l'Académie Française n'est pas moins, après tout, l'assemblée des plus notables esprits en tous genres. On a beau découvrir les ombres qui l'obscurcissent, elle a assez de lumières pour éclairer ces ombres. Malgré ses dissidences, ses injustices, qui tiennent trop longtemps éloignées d'elle, et quelquefois pour toujours, de belles et incontestables célébrités, les renommées dont elle s'honore et dont elle s'enrichit l'absolvent presque des renommées qu'elle repousse ou de celles qui lui manquent encore.

Nous ne savons guère si, comme institution, l'Académie Française a produit beaucoup de fruits salutaires. Celui qui l'a fondée, outre son penchant pour les occupations de l'esprit et les sociétés lettrées, a voulu sans doute monarchiser et régulariser les lettres comme tout le reste. Il n'est pas sûr que beaucoup de mouvement, de vie, de variété, de liberté, d'émulation et d'utile concurrence, n'ait pas été sacrifié à tant de créations parallèles, qui ont prétendu tout gouverner, centraliser, uniformiser en France. Les lettres, en général, n'ont pas dû gagner à être administrées, plus encore que favorisées, par la main royale. La littérature des provinces surtout a été condamnée fatalement à l'appauvrissement, à la stérilité, à la mort successive, par cette unité gouvernementale et systématique qui imposait Paris à tous comme le rendez-vous obligé des intelligences, et l'Académie Française comme le sénat exclusif du goût, le seul temple consacré de la renommée, et l'ambition, la récompense, le but des littérateurs de tous rangs. Mais on ne saurait méconnaître ce qu'il y a de grandeur réelle dans la permanence d'un corps lettré qui se perpétue lui-même, et semble destiné à être investi de toutes les forces et de toutes les traditions de l'esprit français dans ses différents âges.

Nous ne croyons pas même qu'on doive s'irriter des résistances plus ou moins longues, plus ou moins opiniâtres, de l'Académie Française à laisser pénétrer dans son sanctuaire les novateurs et l'élément nouveau. Et quand elle ouvre enfin ses portes aux révolutions des lettres, nous ne pensons pas encore qu'il faille l'en remercier. Elle ne fait en cela qu'obéir, d'abord aux lois de sa nature, puis enfin à celles de la nécessité. Une génération qui s'écoule, un siècle qui s'achève ne partagent point, ne peuvent partager les illusions, les sentiments, les opinions, les pensées des âges qui commencent. L'esprit et les doctrines littéraires sont comme les autres biens de ce monde : on ne s'en dépouille pas volontiers au profit de ses successeurs ; c'est beaucoup déjà si on veut bien leur en concéder quelque part en avancement d'hoirie. N'est-il donc pas naturel que la corporation éminente en qui se résume

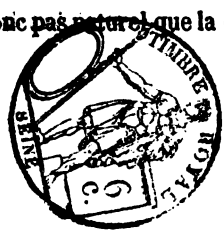

Digitized by Google

le culte des lettres jusque-là consacrées soit lente et difficile à reconnaître, à proclamer sa fraternité avec des réputations récentes, contestables, qui se sont manifestées par la guerre bien plus que par la victoire, et dont les succès, moins décisifs que tumultueux, sont loin d'être avoués par la publique estime?

Pourquoi voudrait-on que les illustres lettrés, qui ont eu leurs beaux jours de popularité enivrante, ne fussent pas en quelque défiance devant les objets changeants d'une popularité soudaine, et n'attendissent pas, pour accueillir les derniers venus, que le flot qui les élève et les apporte fût un peu pacifié? Peut-on d'ailleurs, pendant que dure l'orage, bien distinguer la valeur de ce qui est destiné à surnager?

Mais aussi, quand un nom moderne, adopté par le suffrage populaire, monte aux honneurs académiques, il ne faut pas trop savoir de gré aux titulaires de l'Institut de se rendre aux préférences de l'opinion; car il est impossible qu'ils ne cèdent pas enfin. Font-ils, en cela, autre chose que ce que firent leurs prédécesseurs? L'Académie, grave, austère, chrétienne, de Richelieu et de Louis XIV, ne fut-elle point envahie par le bel-esprit prudent, le scepticisme voilé de Fontenelle et de ses confrères, au moment de transition qui sépare les deux âges de nos lettres? Ne fut-elle pas plus tard graduellement possédée, remplie par les esprits forts qui régnèrent ouvertement au XVIIIe siècle? Après la tourmente révolutionnaire, ne vit-on pas la main impériale mêler dans l'Académie monarchiquement restaurée les restes du vieux régime avec les célébrités de la Révolution, de l'Empire et de toutes les constitutions abolies? Chateaubriand, tout disgrâcié qu'il était, ne parvint-il pas à l'impériale Académie? et ne s'est-elle pas ouverte, depuis, à la plupart des renommées qui ont été enfantées ou signalées par le libre mouvement des intelligences et le jeu de nos institutions représentatives? Telle est la condition des siècles et de la succession humaine. La sagesse est de n'avoir pas plus de colère contre les résistances que contre les engouements, de pardonner aux unes et de comprendre les autres. Les résistances, selon les temps, ne sont pas moins légitimes que les concessions ne sont forcées: tout le mérite est dans l'à-propos. Le public est déjà assez ingrat pour la mémoire de ceux qui ne l'amusent plus, sans que nous l'aidions encore, par des empressements inquiets, à déshériter d'avance le passé qui nous touche de plus près.

Je me représente, dans la république, ou, si l'on aime mieux, dans la monarchie des lettres, l'Académie Française comme une espèce de chambre haute, de sénat aristocratique, où ne peuvent entrer que les talents éprouvés par les tempêtes publiques. C'est l'honneur et le repos de la pairie, après les secousses de la vie politique. Les hommes qui

Digitized by Google

siégent dans cette assemblée ont presque tous connu les travaux, les tourments, les ivresses, les découragements littéraires ; ils ont vécu, ils ont souffert, ils ont brillé, ils ont régné à leur tour. Ils ont le droit de ne reconnaître pour leurs pairs que ceux en qui ont éclaté les signes visibles de la supériorité intellectuelle. Mais, d'un autre côté, que l'Académie y prenne garde, tous les jours ses propres rangs se déciment : et si elle eût tardé trop longtemps à se rajeunir dans le sang nouveau, si elle se fût obstinée à se donner pour héritiers des noms caducs, l'instant fût arrivé bientôt où elle n'eût plus trouvé à se recruter. Le siècle va vite, et il faut s'habituer à être remplacé dès son vivant.

Car n'allez pas croire qu'il soit bien aisé de rencontrer ensemble, à un moment donné, quarante grands hommes, pour tenir au complet, et le plus dignement possible, le cadre de l'Académie Française. Nous sommes tous, certes, trop bien persuadés que jamais le talent n'abonda autant que de nos jours. Mais si chacun de nous est facile à contenter sur sa valeur personnelle, il est, en revanche, plus sévère à juger le mérite des autres. Et si, à l'heure où je parle, on vous confiait le droit d'élire vous-mêmes les quarante académiciens qui méritent le mieux le fauteuil sacré, vous seriez fort embarrassés, je crois, de choisir, dans toute la France, les quarante plus dignes. Que chacun fasse cet essai, et qu'il juge.

Pour moi, qui me suis quelquefois amusé, quand je n'avais rien de mieux à faire, à me constituer en pensée le grand électeur académique, je me suis trouvé humilié, je l'avoue, et comme effrayé du petit nombre d'hommes vraiment grands que renferme le royaume de France ; et je me suis ainsi fait indulgent aux prétentions, aux hésitations, aux passions médiocres, aux brigues, aux obstacles, aux aveuglements, aux répugnances, aux envies, aux coteries qui gouvernent trop souvent les élections de l'Académie, comme toutes les autres élections de ce monde.

Il n'en reste pas moins que l'Académie Française demeure le plus honorable asile de l'ambition littéraire, et que ses élus, pour n'être pas toujours ceux qu'eût nommés notre préférence individuelle, sont ordinairement des choix d'une haute et incontestable distinction. Si quelques mérites éclatants attendent trop longtemps et se morfondent à la porte, ils finissent d'ordinaire par entrer. La voix des siècles fait sévère justice des rares exceptions trop criantes, de quelques injustices trop impardonnables.

M. Vitet n'est pas une de ces réputations inquiètes et bruyantes qui s'emparent à tout prix des applaudissements publics ; il n'a jamais aspiré à ce genre de succès qui passionnent la foule ; mais, quand on y regarde de près, il se trouve au fond du nouvel académicien un de ces

Digitized by Google

mérites solides et sûrs, une de ces intelligences justes et promptes qui ne sont guère moins rares que des qualités plus éclatantes.

Dans M. Vitet, l'ardeur et la sève de la jeunesse avaient déjà je ne sais quoi de sobre et de contenu qui le prédisposait aux habitudes de l'analyse, aux fonctions tempérées du bon sens, de la recherche du vrai, de l'éclectisme, de la censure. Si fin, si spirituel, si élevé que soit le goût d'un critique, son enthousiasme naturel et son imagination ne résistent pas longtemps aux dissections anatomiques, si j'ose ainsi parler, de l'art et de la pensée. Pour bien juger les œuvres de l'esprit, il est besoin quelquefois de se condamner à une sorte de froideur. Donnez des ailes à celui qui doit contempler et mesurer le vol de l'aigle; il sera tenté, au lieu de le juger, de se perdre avec lui dans les espaces célestes.

Il n'est guère possible de déployer dans la critique littéraire et artistique un esprit à la fois plus franc et plus souple, plus varié et plus simple, des vues plus saines et plus sainement exprimées, que ne l'a fait M. Vitet dans les nombreuses et si diverses études qu'il a récemment recueillies, après les avoir d'abord semées en plusieurs recueils périodiques. Musique, architecture, peinture, sculpture, archéologie, il a abordé le domaine entier des beaux-arts. Et ce qu'il y a de plus remarquable, ce qui atteste sans réplique la valeur intrinsèque des travaux de M. Vitet, c'est qu'on trouve à relire ces écrits divers, dont quelques-uns sont déjà séparés de nous par vingt années, comme le charme et le prestige de la nouveauté : tant l'auteur a su y répandre de ces qualités vraies et durables qui survivent aux circonstances!

En nos temps où les meilleurs esprits s'obstinèrent avec une si longue servilité à se confiner dans l'admiration exclusive des traditions grecques et latines, M. Vitet, qui adorait et qui sentait vivement le génie d'Athènes et de Rome antique, aussi bien que celui de l'Italie moderne, n'en comprit pas avec moins de portée et d'élévation la sublimité de l'art chrétien. Et ce n'est pas faire de M. Vitet un éloge médiocre que de dire qu'il a rendu justice avec entraînement et consacré avec amour ses plus importantes études archéologiques à nos monuments gothiques et religieux, et qu'on lui doit la réparation et la durée de plus d'une inestimable relique.

Soit qu'il fouille les antiquités de l'architecture chrétienne dans les monuments lombards, dans les cathédrales du Rhin ou de l'Angleterre, de l'Allemagne ou de la Normandie; soit qu'il renferme ses études de prédilection dans les églises du nord-ouest de la France, ou qu'il les spécialise avec plus d'étendue dans ses recherches sur Notre-Dame-de-Noyon, partout il répand à profusion une sagacité judicieuse, un instinct du vrai, le tact habile de l'homme de goût, le coup d'œil clair-

Digitized by Google

voyant de l'homme exercé. Jusque dans les plus minces détails, jusque dans les parties les plus humbles de l'art, il jette une multitude de conjectures ingénieuses qui semblent approcher aussi près que possible de la vérité, alors même que la vérité demeure impossible à démontrer. Par mille observations aussi fines que minutieuses, il assigne aux vieux monuments leur caractère capital, leur âge précis, cet âge si équivoque, si difficile à démêler parmi les révolutions du temps. Où l'on doit désespérer de poser jamais des règles précises, des classifications fixes; quand il s'agit, par exemple, de déterminer le moment exact de la transition du plein-cintre à l'ogive, le passage obscur et graduel de l'art romain ou oriental à l'art chrétien, et de faire une juste part des limites qui les distinguent et des mélanges qui les unissent, peu s'en faut que la pénétration de M. Vitet ne devine, ne prévoie le mystère, l'éternel secret des âges, et qu'il ne parvienne à tracer des caractères généraux jusque dans la succession latente et imperceptible qui gouverne le monde des arts.

Nous ne sommes donc pas surpris que le goût choisi de M. Molé et son esprit exercé aux belles choses aient insisté sur cette partie remarquable du talent de M. Vitet, en relevant encore par d'élégantes louanges, tout en la contestant avec la plus délicate mesure, la théorie architecturale du récipiendaire sur les *jardins*. L'étude de M. Vitet sur *Eustache Lesueur*, étude qui révèle un sentiment si pur des lois immuables du beau; cette étude où il juge en maître, mais avec la grâce de l'homme du monde, les traditions, les nuances, les caractères, les tendances, les excès, les dégénérations des diverses écoles de peinture, ne devait pas non plus échapper aux regards des connaisseurs et du président de l'Académie. Aussi M. Molé n'a-t-il pas manqué, à cette occasion, de remarquer quels liens intimes unissent entre eux tous les beaux-arts. Et cette union mystérieuse, dont il ne faut pourtant pas pousser à l'extrême la séduisante théorie, ne parut jamais plus vraie que dans la personne de M. Vitet, qui écrit en littérateur ce qu'il a senti en artiste.

La vocation de M. Vitet à juger l'art semble si naturelle, et son sens critique si complet, qu'on ne sait si l'on doit s'étonner beaucoup qu'il n'ait pas poussé plus avant ses autres aptitudes et ses autres travaux.

Les amis des lettres n'ont pas oublié tout ce que promettait à leurs rêves l'auteur des *Scènes de la Ligue. Les Barricades*, *les Etats de Blois*, *la Mort d'Henri III*, cette trilogie, qui fut fort remarquée en son temps, n'était, à vrai dire, ni de l'histoire, ni du drame, ni du roman historique. Mais c'était un peu de tout cela; cela touchait un peu à l'histoire, au drame, au roman, tels que les ont faits nos auteurs contemporains. Cela ne fut jamais destiné à la scène, et le public ne s'en passionna

Digitized by Google

point vivement. C'était pourtant une préparation à la voie nouvelle où tant de systèmes et de passions ont lutté. Seulement le sens exact et critique de M. Vitet dominait encore dans une sorte de composition qui n'avait point de nom propre. Il y avait une trop grande abondance de détails et de réel, trop de recherches et de vérités purement archéologiques, pour arriver à l'honneur de constituer un genre en littérature. Si l'on n'y trouvait pas cette création de l'idéal, cette puissance d'imagination qui concentre et multiplie la force des situations et de l'émotion dramatique, on ne peut nier au moins que la sincérité scrupuleuse avec laquelle M. Vitet avait puisé aux sources officielles et dans les couleurs des documents contemporains, ne fût un enseignement utile dont profitèrent largement nos dramaturges en renom, dans la partie saine de leurs innovations. S'il se fût dévoué à l'entreprise laborieuse d'une grande histoire, il avait trop de science, de netteté, de précision, pour se contenter des formules pompeuses et stériles, des généralités banales, fausses et vides, de l'école du XVIIIe siècle. Des faits posés à la suite les uns des autres, sans conclusion, sans généralisation, ne l'auraient pas satisfait davantage, malgré toutes les grâces élégantes d'une narration. Mais aussi la justesse de son esprit l'aurait défendu contre les prétentions systématiques de l'école historique moderne, et son amour de la vérité l'eût préservé du danger de comprendre et d'arranger les faits avec la passion cachée et la roideur manifeste du dogmatisme philosophique.

A en juger par les ressources étendues de l'esprit de M. Vitet, on a le droit de croire qu'il eût pu mériter de glorieux succès dans ces voies nouvelles, s'il n'en eût été distrait par d'autres études, par d'autres événements et d'autres devoirs. L'*Histoire de Dieppe* n'est pas faite pour diminuer nos regrets de voir tant et de si légitimes espérances littéraires, dans un homme si jeune encore, menacées peut-être de se perdre dans les obligations des fonctions civiles et les préoccupations plus graves de la vie politique.

Il ne fallait pas s'attendre que l'intronisation académique du nouvel élu donnât lieu à la scène imprévue, à la controverse mordante, à l'espèce de dialogue animé qui a signalé l'entrée de M. de Vigny à l'Académie Française, ménagé un triomphe littéraire à M. Molé et vivement ému le monde des lettres autant que le monde des salons. Quand M. Molé en aurait trouvé une seconde occasion, il avait trop de tact pour accepter un second triomphe de même nature. Il était même de bon goût qu'une séance toute pacifique suivît une séance orageuse.

D'ailleurs, les ardeurs juvéniles et systématiques de M. Vitet, s'il en a jamais eu, et si elles n'ont toujours été réprimées chez lui par la raison de son caractère et de son talent même, auraient été fort amorties

Digitized by Google

par la pratique des affaires, par les habitudes des fonctions administratives, et par les convenances d'une situation sociale et parlementaire fort honorablement acquise. Jamais M. Vitet ne s'était posé en novateur et en sectaire, ni dans des œuvres de théâtre, ni dans des romans, c'est-à-dire dans les deux genres d'ouvrages qui s'adressent le plus vivement aux passions des masses et qui supposent le plus de passions aussi dans l'auteur lui-même; jamais M. Vitet n'avait même accepté un rôle important et apparent dans les débats des opinions politiques. Sa valeur s'était particulièrement manifestée dans des questions d'art et dans des essais littéraires qui n'aspiraient point à faire une révolution radicale. Autant M. de Vigny était belligérant et agressif, autant M. Vitet devait être calme et posé. Sa réception devait donc être toute simple, et on a dû trouver tout naturel dans sa bouche, comme dans celle de M. Molé, l'éloge classique de la puissance royale ou ministérielle qui fonda ou qui protège les Académies.

Voyez encore avec quelle bonne grâce M. Vitet s'excuse, ou plutôt s'accuse devant l'Académie, des quelques illusions romantiques de sa jeunesse, de son plus ou moins de complicité avec les exagérations de la réaction littéraire; si jamais l'apostolat d'une idée absolue, extrême, a pu durer ou seulement entrer dans la neutralité éclectique de son entendement droit et sain. Comme il parle avec une gaieté simple et vraie de ce mot de *romantisme* devenu si vulgaire, et dont *personne ne savait* (et ne sait encore) *exactement ce qu'il voulait dire!* Avec quelle élégante mesure il caractérise les ardeurs de cette fièvre littéraire, de cette guerre intellectuelle, l'un des plus curieux épisodes de l'histoire de la Restauration, où les esprits semblaient se consoler de leur impuissance politique par une révolution des lettres! Et combien d'hommes, jeunes alors comme M. Vitet, peuvent répéter après lui avec une douce et triste raison : *Nous avons conquis la sagesse, mais en l'achetant un peu cher; car nous avons vingt ans de plus!*

Il n'est pas d'académie classique au monde qui ne sourie gracieusement à une telle amende honorable, à un repentir de si bon aloi.

Il est juste aussi de passer quelque chose au tendre et partial souvenir de jeunesse et de regret que donne M. Vitet à une publication périodique qui fut comme le dépositaire de son intelligence et comme le confident de sa première pensée. Mais nous ne savons si, en cette occasion, le cœur de M. Vitet ne trompe pas son esprit, et s'il juge bien avec une entière équité le rôle littéraire, philosophique et politique dont *le Globe* s'empara sous la Restauration.

On aime à deviner que M. Vitet s'est peint involontairement lui-même parmi *ces jeunes gens, alors presque tous inconnus, esprits essentiellement critiques, aimant les vers, en parlant volontiers, en faisant*

Digitized by Google

peu... cherchant le vrai, admirant le beau sous toutes les formes, sans partialité, sans système, réclamant la liberté pour tous, la vraie liberté soumise à la raison, et se donnant la mission d'en poursuivre la conquête, non-seulement dans le domaine des lettres et des idées, mais sur le terrain même de la politique. On aime à croire qu'il put se rencontrer, dans les écrivains du *Globe*, quelques jeunes hommes plus ou moins ressemblants à ce portrait idéal. La jeunesse est, de sa nature, généreuse et désintéressée. Il est difficile pourtant, à ceux qui se souviennent, de n'avoir pas surpris dans ce remarquable journal, sous les apparences du désintéressement rationnel, une personnalité ardente, inquiète, dogmatique, plus d'une espérance hostile et passionnée. Les ardeurs intérieures s'y contenaient avec un grand effort, mais s'y faisaient jour par d'énergiques saillies, par les arrière-pensées ambitieuses, persévérantes et fortes, d'hommes de valeur repoussés et mécontents, qui n'étaient pas, qui ne se trouvaient pas à leur place, qu'un régime nouveau devait favoriser et dédommager amplement, mais qui, en se portant alors bien haut les défenseurs de la liberté générale, déguisaient leur propre goût de commandement dans une théorie d'universelle indépendance et aspiraient surtout, comme la plupart des hommes, en se faisant peut-être quelque illusion à eux-mêmes, à tirer leurs noms de l'obscurité et leur fortune de la disgrâce.

Que M. Vitet impose un moment silence à son cœur, qu'il oublie les amis, les collaborateurs distingués qui réchauffèrent son talent; que dans son âme le sentiment n'étouffe plus la réflexion; et il consentira à ajouter quelques-uns de nos traits à la physionomie de plusieurs de ses anciens compagnons, involontairement embellis par la plus excusable des flatteries.

Dieu nous garde, sans doute, de ne pas comprendre, de ne pas respecter les douleurs de l'amitié, et d'accuser la mémoire d'un homme distingué qui n'est plus, mais qui demeure si cher aux souvenirs de M. Vitet qu'il n'a point résisté à la douloureuse douceur de donner encore à ce nom une larme académique! Mais est-il possible d'oublier complétement que M. Jouffroy écrivait dans *le Globe*, contre les dogmes chrétiens, cet article si décidément, si témérairement, si explicitement, si réellement, si hautement agressif, que chacun se rappelle : *Comment les dogmes finissent?* Cela seul ne suffit-il point pour caractériser *les Globistes*, sous certains rapports, plus sévèrement que ne l'a dû faire M. Vitet? Et que penser de la modération et de l'impartialité d'un recueil où de telles pensées, si éloignées des hautes régions d'une contemplation désintéressée, étaient avidemment accueillies, sous la forme des plus incisives allusions, et de la part d'une âme souffrante et mélancolique, qui, renfermée dans un corps faible et maladif, s'est

Digitized by Google

débattue jusqu'à la fin entre les peines du doute et les consolations de l'éducation maternelle, et dont les derniers jours s'agitaient et s'usaient encore dans la lutte d'un laborieux rationalisme avec les pensées, les habitudes de sa jeunesse et le sentiment religieux de ses montagnes bien-aimées ?

A part ces rares retours sur lui-même, M. Vitet s'est oublié avec une modestie parfaite, pour s'attacher tout entier à la biographie et à l'appréciation de M. Soumet.

Le temps, l'espace, le lieu ne permettaient pas à M. Vitet de juger, disons mieux, de parcourir le talent de M. Soumet, autrement que par des traits généraux et rapides. Cette analyse, qui abonde en traits justes et fins, sous une plume *essentiellement critique*, a pu paraître à quelques-uns un peu froide. C'est le défaut du genre, et nous ne voulons pas refroidir encore cette analyse en l'analysant nous-même. La lecture y fait découvrir des parties tour à tour habilement, excellemment traitées, ou légèrement touchées, qui ont dû échapper à l'auditoire, mais qui n'ont pas été perdues pour les connaisseurs.

Rien n'est plus impossible que de faire sentir par des paroles un poëte tel que M. Soumet, qui a été exclusivement poëte. Il en est de la poésie comme d'une belle musique : on ne l'enseigne et on ne la sent bien qu'en la chantant.

Le récipiendaire n'a donc fait guère que rappeler seulement le premier poëme de M. Soumet : *l'Incrédulité ;* les palmes qu'il cueillit aux *Jeux floraux* et à l'Académie Française; ses couronnes tragiques, où brillent au premier rang *Clytemnestre* et *Saül*, mais qui comptent encore, avec des succès divers, *Jeanne d'Arc*, *une Fête de Néron*, *Norma*, *Cléopâtre*, *Elisabeth*, *le Gladiateur*, *le Chêne du roi*, *Jeanne Grey*.

M. Vitet avait le temps à peine de nommer en passant, et sans trop les mesurer, la plupart de ces œuvres dramatiques. Mais il s'est plu à signaler toutefois cette excellente et singulière fortune poétique de M. Soumet, qui lui valut une fois l'honneur de se faire applaudir dans deux ouvrages nouveaux sur deux scènes différentes, à un jour d'intervalle, et, une autre et dernière fois, l'émotion d'une double victoire que son cœur partageait avec une fille digne de lui, en exposant le même soir, sur le même théâtre, deux œuvres dramatiques aux suffrages d'une grande assemblée.

La nécessité d'être court et de ne point peser sur l'auditoire par des jugements techniques a condamné M. Vitet à retenir comme en suspens et à l'état de théorie ses critiques encore plus que ses éloges. Il ne se permet presque d'application directe que lorsqu'il loue celui auquel il succède. Mais cela ne l'empêche pas de rechercher, avec une adresse spécieuse, la raison générale qui explique les mérites et les défauts

Digitized by Google

de M. Soumet. La trouver dans le sang, dans le soleil méridional qui échauffa les chants des troubadours, mais qui depuis deux siècles a laissé les honneurs et les grands noms de la poésie française aux hommes de la patrie plus *sensée*, plus *raisonnable* des trouvères, c'est une vue de l'esprit qui peut manquer d'exactitude, mais qui a une bien séduisante apparence de vérité. M. Vitet se hâte, il est vrai, d'offrir en compensation aux terres d'outre-Loire les triomphes oratoires qui les illustrent depuis soixante ans à notre tribune politique. Mais je ne sais si la muse de M. de Lamartine, de M. Victor Hugo et de leur double école, qui tient bien quelque chose du ciel et de la chaleur du Midi, ne protestera point contre les hasards de deux siècles, et si, en un mot, l'ingénieux aperçu, indiqué plutôt que soutenu par M. Vitet, ne sera pas démenti par les inspirations de poésie lyrique qui ont marqué notre XIXe siècle.

Un autre soupçon spirituel que je remarque aussi dans le discours de M. Vitet, c'est d'attribuer la partie supérieure comme la partie attaquable du talent de M. Soumet à cette prédominance de coloris méridional qui sacrifie trop au luxe des draperies et aux effets lumineux la correction du dessin et la justesse de la pensée. Pour mieux faire saisir, pour rendre en quelque sorte palpables ses suppositions artistiques, M. Vitet demande, avec un grand bonheur d'expression, ses comparaisons à la langue et au domaine de la peinture et des beaux-arts. Il ne peut dissimuler sa préférence pour *Clytemnestre*, quand il dit : *Si, parmi les œuvres de M. Soumet, il en est une où la sévérité du trait nous a paru s'unir à la richesse du pinceau, c'est qu'il fut un jour où ce pinceau put suivre, comme à travers un voile transparent, les profils d'un marbre antique sculpté de la main d'Eschyle et de Sophocle.*

La destinée de l'homme de lettres est presque toujours cachée dans les premières impressions de sa jeunesse, dans l'enivrement de ses premiers succès. Aussi M. Vitet nous représente-t-il l'organisation poétique de M. Soumet flottant d'abord et comme suspendue entre les exemples et le style descriptif de l'école de Delille et une chaude admiration pour Chateaubriand. Cette indécision que lui imprima, comme une sorte de reconnaissance, le souvenir de sa renommée naissante, complaisamment accueillie par la littérature impériale, a laissé jusqu'au bout dans l'avenir poétique de M. Soumet je ne sais quelle vacillation qui n'a pas été, je crois, sans influence sur la destinée définitive de son talent.

En vain adora-t-il les inclinations exotiques de Mme de Staël vers les littératures anglaise et germanique ; en vain la trouvait-il trop timide encore à marcher dans le chemin des novateurs et des lettres étrangères ; en vain prétendait-il élever dans *la Muse française* une tribune indépendante ; il y jetait bien quelques pièces diverses, quelques précieux frag-

Digitized by Google

ments de ses richesses littéraires ; mais la candeur de son caractère n'était pas faite pour les luttes systématiques et passionnées. Il avait bu d'ailleurs à la coupe antique cette liqueur parfaite dont les lèvres gardent encore le parfum alors même que l'esprit n'en est plus enivré ; et il se fit sans scrupule et selon son caprice, pour son repos et pour ses chants, comme une tente mobile qu'il transportait tour à tour de l'un à l'autre camp.

M. Vitet n'avait garde d'omettre l'un des points capitaux de la vie poétique de M. Soumet, ses deux travaux épiques, *la Divine Epopée*, et le poëme de *Jeanne d'Arc*. Mais, soit réserve modeste, soit crainte de se montrer trop sévère, le nouvel académicien n'a pas voulu juger le dernier poëme de M. Soumet.

Il se contente de célébrer avec une grande noblesse de pensée la magnificence épique de *cette vierge de Vaucouleurs* sur qui pèse toujours *le double affront*, je dirais le double préjugé, *des vers de Chapelain et des sarcasmes de Voltaire*. Il reconnaît dans un tel sujet *tous les éléments d'un admirable poëme, toutes les conditions d'un événement épique : une sainte fille qui délivra* MIRACULEUSEMENT *la France ; l'intervention manifeste d'un pouvoir surhumain dans les affaires de ce monde, ou, pour mieux dire, le merveilleux,.... mais un merveilleux naturel, vrai, nécessaire, qui naît du sujet lui-même ;.... tant d'héroïques caractères, tant de nobles dévouements ; toutes les passions qu'expriment ces deux vibrantes paroles : amour de la patrie, haine du joug étranger.*

Peut-on parler plus dignement d'un grand fait religieux et historique qu'a voulu déshonorer la légèreté impie?

Un seul doute, mais un doute désespérant, inquiète l'intelligence critique de M. Vitet. Laissons-le encore parler :

« Pour produire une épopée, suffit-il qu'il naisse un Homère, et ne faut-il pas d'abord qu'il se rencontre un peuple chez qui la langue soit déjà formée, c'est-à-dire riche et harmonieuse, en même temps que les légendes nationales et les merveilleuses traditions vivent encore dans la croyance de tous, et n'attendent, pour éclore sous la forme de poëme, que le souffle créateur du génie ?»

Mais M. Vitet n'en rend pas moins hommage à la *pensée épique* qui tourmenta M. Soumet dès sa jeunesse. *Sa vie entière fut consacrée à continuer la pensée du jeune homme. Même à son dernier jour, il y travaillait encore, comme on s'acquitte de l'accomplissement d'un vœu. Aura-t-il fait mentir les affligeants oracles contre lesquels il avait d'avance protesté ? Le poëte aura-t-il prouvé qu'il n'était pas venu trop tard? Ce n'est pas à nous de répondre ; le droit de prononcer de si graves sentences n'appartient qu'au public ; et, devant une œuvre à peine exposée*

Digitized by Google

aux regards, l'admiration, aussi bien que la critique, semblerait de notre part téméraire et prématurée.

Et M. Vitet s'arrête. Tant de discrétion, dans un pareil juge qui se récuse, alarme et décourage. Mais nous tenterons quelque jour peut-être ce que n'a point osé ou voulu faire M. Vitet aujourd'hui.

Ce que nous avons emprunté à M. Vitet ne suffit-il pas à faire remarquer ce qu'il a su jeter de variété, d'observations nouvelles, déliées, choisies, dans l'inévitable monotonie d'une biographie littéraire et d'une oraison funèbre académique?

Il a été plus explicite en parlant de *la Divine Épopée,* et n'a point hésité, malgré son admiration pour des beautés étincelantes, mais partielles, à blâmer les étranges et radicales erreurs d'une fiction dont le ressort principal est *la rédemption de l'enfer* lui-même : imagination non moins bizarre qu'hérétique, que la foi réprouve, et que n'absout pas la raison.

Hors des œuvres de M. Soumet, il y a peu de mouvement dans la carrière d'un homme qui n'eut d'autre vie publique que celle de ses écrits, si l'on excepte cette place d'auditeur au conseil d'Etat qu'offrit Napoléon au jeune auteur du poëme de *l'Incrédulité,* mais qu'il eut hâte de quitter pour s'ensevelir tout entier dans la poésie. Cette fonction administrative, seul épisode prosaïque de la vie de M. Soumet, a fourni du moins à M. Molé l'un de ses traits les plus heureux, quand il a dit au récipiendaire, avec une charmante politesse : *L'empereur n'eût pas manqué sans doute de vous nommer auditeur.*

M. Soumet ne fut ni censeur de la presse impériale, ni journaliste politique, ni homme de parti ; il ne dut aucun de ses succès à l'opinion ; il ne fut l'athlète systématique ou violent d'aucune cause, le complice emporté d'aucune réaction ; il ne pouvait donc, comme M. Étienne, donner lieu aux vifs et piquants dissentiments qui éclatèrent entre M. de Vigny et M. Molé, et dont l'absence, cette fois, a un peu désappointé l'avidité des méchants.

Cependant M. Vitet a su révéler une autre sorte d'intérêt, un intérêt élevé et moral, dans la contemplation des vertus privées, cordiales, domestiques du poëte, qui, pour demeurer uniquement poëte, refusa les titres et les honneurs que lui voulut donner Louis XVIII. M. Soumet aimait l'art pour l'art ; il fut le type irréprochable de la plus continuelle et de la plus austère dignité de l'homme de lettres, et, ce qui est plus difficile encore, il aimait les vers et les succès des autres poëtes ; son admiration ou ses encouragements étaient acquis à tous. Ajoutons que *cette bienveillance de caractère, cette aménité d'esprit, cette chaleur d'âme* étaient ennoblis et purifiés par la sincérité du sentiment chrétien : et louons son successeur d'avoir eu la salutaire pensée d'of-

Digitized by Google

frir, comme une sainte péroraison, la vie calme, honnête, désintéressée de M. Soumet, en exemple à la foule cupide, inquiète, troublée, ambitieuse de nos lettrés contemporains.

Il se pourrait que quelques amis exigeants ou scrupuleux de M. Soumet eussent préféré un panégyrique pur et simple, et stérilement académique, au langage libre et franc de M. Vitet. Mais M. Vitet lui-même a désarmé d'avance tous les mécontentements; car n'a-t-il pas dit : *Nous n'avons circonscrit notre admiration que pour mieux prouver combien elle est sincère; nous aurions cru l'affaiblir et la rendre suspecte en la laissant s'étendre sans mesure et sans discrétion?*

M. Vitet le sait bien; il n'est pas rare que les prédilections d'un auteur se portent sur les parties les plus contestables de son talent. Quelquefois on dédaigne presque ses chefs-d'œuvre, et on accumule ses préférences sur les plus impuissants efforts de son esprit. Tant il est fréquent et presque naturel de prétendre surtout à ce qui nous manque, d'être plus humilié de s'entendre refuser les qualités qu'on n'a pas que flatté de se voir loué de celles qu'on a! Mais M. Vitet s'est souvenu avant tout que le bon goût, le savoir et la sincérité sont les trois vertus cardinales du vrai critique, et il n'a pas voulu, en cette circonstance solennelle, donner un mauvais exemple à ses collègues.

Le discours de M. Vitet semblait laisser peu à dire à M. le comte Molé, qui ne pouvait que répondre par des ménagements extrêmes aux extrêmes ménagements de M. Vitet. Si le public n'y a point toujours trouvé son compte, les véritables convenances y ont trouvé le leur. M. Molé a su être bref, élégant, poli, spirituel, sans trop insister ni trop se taire sur M. Soumet, sans trop louer non plus l'académicien nouveau, l'homme gouvernemental, l'honorable membre de la Chambre élective. S'il n'a pas voulu recommencer tout ce qu'avait si bien dit M. Vitet, il n'a pas moins apprécié sainement, avec beaucoup de goût, de mesure et d'à-propos, les aspects divers du talent du récipiendaire. Puis il a mis une certaine coquetterie à prouver qu'un esprit varié et cultivé comme le sien a plus d'une ressource imprévue. Au lieu de lasser l'auditoire par des redites, il a esquissé d'une main exercée, délicate et rapide, les destinées de l'esprit français et de l'homme de lettres dans les quatre ou cinq derniers siècles de notre histoire.

Nul ne conteste à M. Molé le droit de tracer les phases diverses, les droits et les prétentions des choses de l'esprit. Qui pouvait, avec plus d'autorité que lui, parler ainsi :

« En France, tout le monde s'adresse à l'esprit; tout le monde en parle, chacun y vise, chacun relève de lui. La domination qu'il exerce sur nous est souvent tyrannique, et cependant elle reste toujours populaire; c'est que chacun demande à l'esprit d'amuser son loisir, de le distraire de ce qu'il souffre ou de ce qui lui manque, et, s'il se peut, même, d'inscrire quel-

Digitized by Google

que part son nom ; mais, plus on l'aime, plus on le redoute : nul n'oserait se séparer de lui. Si, dans le fond de son âme, on croit que l'esprit s'égare, le cœur manque au plus brave pour le dire tout haut. Un tel pays, je le demande, n'était-il pas fait à plaisir pour jouir des lettres et y exceller ? Une telle nation ne devait-elle pas devenir la plus littéraire de l'univers ?»

M. Molé était à son aise dans un tel sujet. Il a eu l'art d'y rattacher sans effort et de nouveau son admiration sincère et habituelle pour Richelieu, Louis XIV et Napoléon ; admiration dont je ne veux aujourd'hui contester aucune partie. Mais il a réservé au XVIIIe siècle l'honneur *d'avoir posé en maxime, d'avoir écrit dans les lois* les *droits* de la *valeur personnelle*, qui n'étaient point auparavant explicitement proclamés, bien qu'ils fussent déjà *implicitement reconnus.*

L'expérience des hommes et de la vie a trop instruit M. le comte Molé pour qu'il accepte la puissance de l'esprit comme la suprême et l'unique puissance. Il la condamne dans ses excès, quand elle n'est pas tempérée et ordonnée par la conscience, et que l'esprit n'est plus qu'un moyen de fortune, un but d'ambition, un instrument de destruction qui ébranle et renverse tout ce qui s'élève pour dominer à sa place.

Mais, aux yeux de M. Molé, les droits de la valeur personnelle sont si sacrés que, selon lui, ce *sont les seuls que Napoléon ait toujours respectés. Il croyait les représenter dans leur plus haute puissance. En les méconnaissant, il aurait cru attenter à sa propre grandeur.* On pourrait objecter à M. Molé que *le despotisme glorieux, qui avait pour première ambition de se montrer au niveau des lumières de son siècle,* n'aurait pas été fâché de se faire si bien le représentant des lumières et des droits de la valeur personnelle qu'il les eût absorbés tous en lui et à son profit. Mais, sans rien discuter ici, il sied bien aux généreuses paroles d'un homme de l'éducation, de la naissance, du caractère, du rang de M. le comte Molé, de consacrer encore la légitimité des droits de l'intelligence, jusque dans son l'apologie d'un grand dictateur.

Après cela, ce que nous avons goûté le plus dans la réponse de M. Molé, c'est qu'il s'abandonne, pour suivre M. Vitet, à l'admiration des lois éternelles du beau, à la recherche des principes élevés et permanents des beaux-arts ; c'est qu'il achève, par des traits plus pleins et meilleurs, le tableau de la dignité des lettres, déjà essayé par le récipiendaire ; c'est qu'il se flatte d'*avoir conservé, au déclin de la vie, quelques-unes des illusions de la jeunesse, de croire obstinément à la puissance de la vérité, à l'attraction irrésistible et providentielle qu'elle exerce sur la nature humaine, à l'infaillible certitude de son triomphe, dès qu'elle peut librement et impunément élever la voix.*

La majesté de ces pensées n'est égalée que par la hauteur de raison

Digitized by Google

et de sentiment qui distinguent ces mots de M. Molé : *L'honnêteté du cœur et le désintéressement de la vie sont une source abondante d'inspiration. L'artiste ou l'écrivain n'ont, après tout, qu'eux-mêmes à confier à leur pinceau ou à leur plume. L'on ne puise qu'en soi-même, quoi qu'on fasse, et l'on ne met que son âme ou sa vie sur la toile ou dans ses écrits.*

On voudrait qu'aucune exception éclatante ne vînt contredire cette belle et morale théorie, et qu'on ne vît jamais, par une sorte de triste compensation, les auteurs tantôt pires, tantôt meilleurs que leurs œuvres, et les œuvres tantôt meilleures, tantôt pires que leurs auteurs. Comme s'il y avait une pudeur instinctive qui nous avertit quelquefois de ne pas révéler au dehors nos imperfections intérieures ! Et comme si, d'autres fois, nous étions poussés, par une vanité malfaisante, à manifester extérieurement des vices qui ne sont pas au dedans de nous !

Mais ce qui n'a pu manquer de recueillir l'assentiment universel, c'est le passage où M. Molé, s'associant aux vœux de M. Vitet pour l'honneur et l'avenir des lettres françaises, s'écrie, en s'adressant aux hommes de lettres :

« Qu'ils s'arrêtent en présence de tant de bien et de tant de mal qu'ils peuvent faire, et reconnaissent que, à aucune autre époque de l'histoire des hommes, le talent de parler ou d'écrire n'a encouru une aussi grande responsabilité. Qu'ils se recueillent donc avant d'entrer dans la carrière, et se pénètrent de toute la grandeur, que dis-je? de la sainteté de leur mission. Avant de se placer à la tête de ces générations qu'ils doivent conduire au bien, au beau, à la gloire, qu'ils s'interrogent eux-mêmes, et n'oublient pas que, pour se rendre dignes d'agir sur les âmes, il faut d'abord élever la sienne et pouvoir se respecter. On ne sait pas tout ce qu'une âme scrupuleuse peut apporter d'autorité et de lumières à un esprit supérieur. »

Il n'est point aisé de mieux penser et de mieux écrire. On dirait que ce penchant persévérant de M. Molé vers tout ce qui lui rappelle le côté honorable et élevé du culte des lettres et des beaux-arts voile chez lui une sorte de regret de ne leur avoir point dévoué les plus hautes facultés de son intelligence, au lieu de l'avoir usée dans le gouvernement des hommes et dans les froides et variables combinaisons de la politique, dont il ne reste plus guère de traces après la mort de l'homme d'Etat.

Le seul vrai mécompte, mécompte profond et que je ne puis taire, que m'ait laissé la dernière solennité de l'Académie Française, c'est que deux excellents esprits, tels que M. Vitet et M. Molé, se soient tous deux entendus, se soient tous deux comme donné le mot, pour ne citer de tous les vers de M. Sonnet qu'un fragment d'une de ces pièces détachées qu'on nommait autrefois *poésies fugitives*, LA JEUNE FILLE.

Digitized by Google

Quoi! la vie entière de M. Soumet n'a été, pour ainsi parler, qu'un long et perpétuel poëme; il a jeté la poésie à flots dans des poëmes, dans des tragédies, dans des drames, dans des essais nombreux et divers; il a épuisé la meilleure part de ses jours à rêver, à concevoir, à réaliser, à écrire deux de ces grandes œuvres que notre temps ne lit plus, deux longs poëmes épiques qui contiennent plus de trente mille vers; il a succombé avant l'âge à ces consciencieuses et laborieuses études; et quand il est mort, quand sa mémoire est honorée publiquement, cérémonieusement, dans le temple souverain de l'esprit français, vous ne trouvez, à vrai dire, rien de mieux à jeter sur sa tombe que quelques fleurs poétiques détachées d'une pièce facile, tendre, courte, sentimentale, *exquise*, je le veux, mais qui, depuis plus de trente années, court tous les ALMANACHS DES MUSES et les ORNEMENTS DE LA MÉMOIRE? *La Jeune Fille*, dites-vous, est demeurée populaire et dans les souvenirs de tous! Et c'est précisément parce que tout le monde s'en souvenait qu'il ne fallait pas la citer encore et la citer seule : car la citation risquait ainsi de devenir vulgaire.

Etait-il donc nécessaire de rien citer du splendide trésor poétique de M. Soumet? Et si vous vouliez citer quelque chose enfin, n'aviez-vous donc pas à choisir dans ses épopées, dans ses œuvres dramatiques, dans ses poëmes, dans le reste de ses poésies, quelque chose de plus neuf, quelque trait plus beau, plus saisissant ou plus fort, qui répondît mieux aux proportions d'un mort illustre?

Pour moi, je l'avoue, je suis affligé de ce triste spectacle où se révèle le profond néant de la gloire humaine et poétique; je suis consterné, jusque dans les replis de mon âme, de tant de travaux sérieux, de veilles ardentes, de puissants efforts, d'illusions intellectuelles, aboutissant, comme une épitaphe sur un sépulcre, à la citation de quelques lignes d'une petite et plaintive élégie, au milieu de l'élite des esprits qui se vantent d'*aimer les vers*, au sein même de la capitale de cette nation qu'on vient de proclamer *la nation la plus littéraire de l'univers!* Poëtes, mourez donc avant le temps, consumez vos forces en labeurs héroïques, pour disputer votre nom à la tourbe oublieuse des hommes!

Et, en vérité, ne semble-t-il pas que M. Soumet ait eu le pressentiment amer de l'ingratitude frivole qui récompense si mal les dévouements humains, quand il commence le premier chant de son grand poëme sur *Jeanne d'Arc* par ces vers d'une ironique et indéfinissable tristesse :

Oh! que la destinée a d'étranges secrets!
Il s'était rencontré dans nos vieilles forêts,

Digitized by Google

Tandis que nous étions sujets de l'Angleterre,
Une vierge semblable à celle de Nanterre;
Ses regards étaient pleins d'une sainte langueur,
Chastes comme sa vie et doux comme son cœur.
Les bergères, ses sœurs, faisaient d'elle, à leurs veilles,
Des récits tout empreints d'innocentes merveilles.
Pour son pauvre pays, depuis ses premiers jours,
Elle priait, priait comme on aime, et toujours.
Une voix lui parla dans la forêt des chênes;
Elle ceignit le fer, partit, brisa nos chaînes!
Ensuite elle tomba dans les mains des méchants;
Le bûcher s'alluma pour la fille des champs;
Elle y monta... Sa cendre au fleuve fut jetée,
Et, trois siècles après, Voltaire l'a chantée!

P. LORAIN.

Digitized by Google

LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

SECONDE PARTIE.

La nouvelle Maison.

« Adieu, lieux chéris qui m'avez vue naître ; adieu, maison, témoin muet de mes premières larmes, de mes premiers pas, de mes premières sottises, de mes premiers entretiens avec l'alphabet et la bouillie de gruau : douce retraite, où je suais sang et eau pour apprendre mes leçons, où je m'efforçais en vain d'apprivoiser les plus ingrates des créatures, une mouche ou une chenille ; adieu ! Et vous, planchers, sur lesquels j'ai bondi de joie ou trépigné d'impatience ; vous, tentures, tapis, que je déchirai si souvent pour y chercher des trésors imaginaires ; toi, salle à manger, où je mis à mort tant de verres et de carafes...., adieu pour jamais. Je vais chercher de nouvelles destinées et un nouveau théâtre pour mes exploits. »

Tels étaient les adieux tragi-comiques de Pétréa Frank, au moment où sa famille s'apprêtait à aller habiter une nouvelle maison.

On rencontrait souvent, à cette époque, dans les rues de la ville de X., deux individus assez remarquables, savoir : un vieux manteau de soie noire qu'on appelait le *prédicateur de la cour*, et un vaste parapluie rouge, connu sous le nom de *toit de famille*. Ces deux objets, respectables par leur antiquité, appartenaient en commun à tous les membres

Digitized by Google

de la famille Frank, et, en les voyant accompagner, par un beau jour d'avril, une grande femme de chambre blonde et un petit domestique brun qui portaient des paquets et des paniers d'un air affairé, les passants n'eurent pas de grands efforts à faire pour deviner qu'il s'agissait d'un déménagement. Vers le soir, on aperçut sous le toit de famille la figure décharnée de Jérémie Munter, marchant côte à côte avec Pétréa, qui portait quelque chose sous son manteau et qui riait et babillait avec l'assesseur. Ils paraissaient être pour le moment les meilleurs amis du monde ; mais la bonne intelligence ne dura pas longtemps. En arrivant à la porte de la nouvelle maison, Pétréa marcha sur les cordons de ses brodequins, trébucha et tomba ; le prédicateur de la cour s'ouvrit et laissa échapper un immense sac de bonbons dont le contenu alla rouler au beau milieu de la rue. L'assesseur poussa un cri de désespoir et fit un bond prodigieux, et Pétréa fut saisie d'un violent accès de rire.

« Pourquoi y a-t-il des femmes dans le monde ! Si les femmes voulaient bien se tenir tranquilles, on pourrait encore arranger ses affaires ; mais, quand elles y mettent la main, tout est perdu..... Aller marcher sur les cordons de ses brodequins !.... Les femmes vivent dans un désordre continuel ; elles ne savent pas seulement ranger leurs affaires, et leur ambition est insatiable. Il faut qu'elles se mêlent de tout ; il faudrait toujours leur donner des empires à gouverner. Des empires à gouverner ! Tout ce que je leur demande, c'est de savoir gouverner leurs pieds, et d'avoir soin d'attacher les cordons de leurs brodequins. Mais, depuis la reine jusqu'à la fille de cuisine, y a-t-il au monde une femme qui sache attacher les cordons de ses brodequins ? »

Et l'assesseur entra en continuant de gronder, et en examinant ce qui restait de bonbons dans le sac. Pétréa eut beau lui demander pardon, s'excuser de son mieux, rien ne put apaiser sa colère. Il est vrai que la jeune fille, tout en exprimant ses regrets, était tourmentée d'une malheureuse envie de rire qui pouvait faire douter de leur sincérité. Mais Eva s'approcha de l'assesseur, et lui dit d'une voix flatteuse et caressante :

« Ne soyez plus fâché contre la pauvre Pétréa, cher oncle ; elle est si troublée !... Puis elle s'est meurtrie le genou.

— Comment ! dit l'assesseur en changeant de ton. Elle s'est donnée un coup ?... Aussi aller trébucher, tomber à propos de rien....

— Bah ! on peut toujours avoir d'autres bonbons.

— Ah ! vraiment ? Et viennent-ils sur les arbres les bonbons ? Il est fort agréable de se ruiner en bonbons pour les voir éparpillés dans la rue.

— Mais dites donc une bonne parole à Pétréa.

Digitized by Google

— Une bonne parole? Je lui dirai de vouloir bien, une autre fois, se donner la peine d'attacher les cordons de ses brodequins. Maintenant je vais acheter des bonbons, mais ce sera pour ma petite miss Eva, pour elle seule. J'y cours; j'irais en dansant, s'il le fallait, quand c'est pour.... Ah! il pleut; prêtez-moi le toit de famille. Tiens, j'ai envie de mettre aussi le prédicateur de la cour.... Eh bien, quoi? Qu'avez-vous à me regarder la bouche béante? Vous croyez que les passants se moqueront de moi? Qu'ils rient tant qu'ils voudront; je le leur permets de grand cœur. La santé passe avant tout, et un habit en vaut bien un autre. »

Les jeunes filles jetèrent en riant sur les épaules de l'assesseur le prédicateur de la cour qui lui allait à peine aux genoux, et il partit à grands pas.

Le lagman avait loué pour sa vie et celle de sa femme la maison dans laquelle la famille faisait ce jour-là son entrée. Un petit jardin dépendait de la propriété. Depuis deux ans, le lagman était occupé à détruire, à reconstruire, à réparer, à arranger, à condamner et à ouvrir des portes et des fenêtres, et il avait fini par avoir une maison distribuée comme il l'entendait. Sa femme l'avait laissé faire, heureuse d'échapper ainsi aux maçons, aux menuisiers, aux échafaudages, à la poussière et au bruit. Le lagman lui avait d'ailleurs laissé, à elle et à ses filles, le choix des tentures et des ameublements.

Accompagné d'Elise, il parcourait les appartements d'un air satisfait, et faisait remarquer à sa femme combien la maison était vaste, commode et bien arrangée. Sans obliger le lecteur à être de la promenade, nous lui ferons la description des pièces où il trouvera désormais la famille réunie. Nous ne ferons que traverser la salle à manger et le salon, grandes et belles pièces qui n'ont rien de remarquable, et nous nous arrêterons un moment dans la bibliothèque, que le lagman avait arrangée avec un soin tout particulier, comme le lieu destiné à la réunion journalière de la famille. C'était une pièce claire et gaie, de forme allongée, et éclairée par trois fenêtres qui donnaient toutes sur la place du marché, avantage inappréciable, disait Louise, car on pouvait ainsi faire ses choix sans se donner la peine de descendre. Vis-à-vis, on voyait l'église et son joli cimetière planté d'arbres; cette vue plaisait fort à Elise. Le côté opposé aux fenêtres était entièrement rempli de livres bien rangés dans leurs rayons, et contenant, dans différents compartiments, les chefs-d'œuvre des littératures de chaque pays. De distance en distance se trouvaient des piédestaux simples, mais de bon goût, qui supportaient les bustes de quelques hommes célèbres, non par leurs victoires et leurs faits d'armes, mais par des triomphes paisibles et des conquêtes dans le domaine de l'in-

Digitized by Google

telligence; et le lagman disait qu'il les avait placés là parce qu'ils unissaient les peuples entre eux au lieu de les séparer. Les livres étaient choisis avec soin; le lagman y avait travaillé toute sa vie, et, maintenant encore, un de ses grands plaisirs était d'augmenter sa collection, qui, pour la première fois, se trouvait réunie dans une même pièce et mise en ordre. Il engagea ses filles à y puiser librement, à la condition de remettre exactement chaque volume à sa place. Louise fut nommée bibliothécaire en chef, et Pétréa, conservateur et secrétaire. La mère et les filles trouvèrent la bibliothèque charmante, et s'occupèrent sur-le-champ de choisir la place de chaque meuble. Au fond, on mit le sopha vert d'Elise; à l'autre bout de la chambre le piano; à côté du piano la harpe, instrument favori de Sara; puis on trouva une petite place pour la guitare d'Eva.

Le lagman avait ménagé à sa femme une fort jolie surprise. Il souleva une portière en tapisserie, ouvrit une porte, et Elise se trouva dans un petit cabinet élégamment meublé, qui donnait, comme la bibliothèque, sur la place du marché. C'était le cabinet de travail d'Elise. Elle y trouva sa table à écrire, ses porcelaines favorites, et fut toute émue en voyant quelques beaux tableaux dont le lagman lui faisait présent, et un charmant meuble en tapisserie que ses filles lui avaient brodé en secret. Tous ses goûts, ses fantaisies même avaient été étudiés par son mari et ses enfants.

Une autre petite portière conduisait dans sa chambre à coucher, et le lagman lui faisait remarquer que les portes s'ouvraient et se fermaient facilement, sans bruit, et du côté le plus commode.

De là il la mena dans la chambre de bain, qui était arrangée avec toute la recherche imaginable. Le lagman avait voulu ainsi donner un nouveau charme au jour de bain, observé dans la maison presque aussi exactement que le dimanche. On trouvait tout auprès un cabinet de toilette où se tiendrait habituellement la vieille et propre Brigitte, travaillant ou lisant ses psaumes ou sa Bible entre deux pots de géraniums et de belsamines, en compagnie de l'armoire à linge, de la vieille horloge au balancement sonore, et du chat qui ronflait.

Au-dessus étaient situées les trois chambres des jeunes filles, simples, mais claires, gaies et arrangées avec grâce.

« Ici elles se sentiront chez elles, disait le lagman en regardant autour de lui d'un air joyeux. N'est-ce pas, Elise? Il faut rendre la maison paternelle douce aux enfants, et ils doivent avoir un appartement commode et agréable pour s'y retirer de temps en temps, rester vis-à-vis d'eux-mêmes et s'habituer à la réflexion et à la solitude, qui sont de fort bonnes choses pour tout le monde, et particulièrement pour les jeunes filles. »

Digitized by Google

Pendant que le lagman faisait voir à sa femme l'étage supérieur de la maison, l'assesseur, de retour, était resté en bas, et secouait avec colère le toit de famille, car « ce parapluie, le plus misérable des parapluies du monde, ne savait préserver ni de la pluie ni du vent... et il faut encore qu'il soit lourd comme l'arche ! »

Tout à coup l'assesseur entendit des pas précipités, des cris de joie sur tous les tons, des embrassades. Le prédicateur de la cour fut aussitôt jeté sur le toit de famille, l'assesseur s'élança hors de la salle et reçut deux vigoureuses poignées de main. C'étaient Henri et Jacobi qui arrivaient de l'Université; ils avaient annoncé leur retour pour ce jour et cette heure, et tenaient fidèlement parole.

Les deux voyageurs avaient eu mauvais temps, et leur équipement s'en ressentait.

« Pauvres gens ! leur disait-on de tous côtés ; comme ils sont mouillés et transis !

— Nous avons essuyé une admirable bourrasque, disait Henri en se secouant et en jetant un regard de côté sur Jacobi, qui faisait la plus triste figure du monde. Pour moi, j'aime le mauvais temps ; le vent, la pluie, voilà ce qu'il me faut. N'es-tu pas de mon avis, mon cher compagnon ?

— Pas tout à fait, répondait Jacobi d'un air piteux. Je ne vois pas quel plaisir on peut trouver à être secoué dans une atroce carriole de paysan au milieu du vent, de l'orage et de la grêle. »

Henri riait de tout son cœur. « Mais c'est le moyen de s'endurcir à la fatigue, mon cher. Comment ! tu n'es pas fier de résister à la tempête, de rester ferme et inébranlable au milieu des éléments en courroux, surtout lorque, du haut de ta carriole, tu abaisses tes regards sur de misérables piétons sautant d'une ornière à l'autre, le parapluie à la main ! On est là comme sur un trône, on domine l'orage, on se rit de sa fureur, on se compare à un philosophe, à un stoïcien. A propos de philosophe, il me semble que nous venons d'en voir un dans la rue, couvert d'un manteau de femme... Mais, comment vous portez-vous, chères petites ? Qu'il y a longtemps que je ne vous ai vues ! » Et, de ses mains froides et mouillées, il serrait cordialement les mains de ses sœurs.

La nuit venait ; les deux jeunes gens étaient dans l'état le plus pitoyable, et Jacobi soupirait après le moment où il pourrait se sécher et faire sa toilette. Les dames finirent par obtenir d'Henri d'aller aussi changer de vêtements, et Louise, qui goûtait peu la philosophie de son frère, les fit conduire dans de bonnes chambres préparées pour eux, et où les attendait un bon feu.

On s'installa dans la bibliothèque ; on fit apporter des lumières, et

Digitized by Google

on arrangea les meubles avec l'aide du lagman qui voulait se mêler de tout et était enchanté qu'on eût recours à lui. L'assesseur était en contemplation devant Eva, qui arrangeait dans une assiette ses nouveaux bonbons, que Pétréa n'osait pas seulement regarder.

« Voilà ce qu'on peut appeler un appartement commode, n'est-ce pas, mes chères filles ? disait le lagman en voyant la bibliothèque arrangée et occupée comme elle le serait à l'avenir tous les soirs. Te trouves-tu bien sur ce sopha, Elise ? veux-tu un carreau sous tes pieds ?... Non, non, ne te dérange pas, mon enfant. A quoi sont donc bons les hommes, dans ce monde ? »

Après une heure d'attente, les deux jeunes gens reparurent avec une toilette élégante qui les changeait à leur avantage. Jacobi, surtout, n'était plus le même homme. On se regarda alors de part et d'autre avec plus d'attention, et tout le monde se récria sur la pâleur et la maigreur de Henri, qui prit cela pour un éloge de son assiduité à l'étude. Le candidat (c'est-à-dire maintenant le professeur) prétendait bien recevoir le même compliment; mais son apparence florissante démentait ses protestations, et on décida unanimement qu'il ne méritait aucune pitié. Louise trouva, sans le dire à personne, que Jacobi avait beaucoup gagné en tenue et en manières, et que, par là, il ressemblait même un peu à son père; or, le lagman était pour Louise le beau idéal de l'homme.

Henri s'était approché de la petite Gabrielle et lui baisait la main de toutes ses forces en lui disant :

« Bonsoir, gracieuse princesse; n'auriez-vous pas quelque énigme à nous proposer ? »

Mais la petite princesse, intimidée des familiarités du grand étudiant, rougit beaucoup, retira sa main et alla vite se cacher derrière sa mère.

Henri eut un petit tête-à-tête avec chacune de ses sœurs; mais, quand on lui présenta Sara, il fut froid et bref avec elle. Il s'établit auprès de sa mère, prit sa main dans les siennes, et la conversation devint générale et animée.

« Mais que se passe-t-il donc? s'écria Henri tout à coup. Pourquoi nous abandonnez-vous, mesdemoiselles, pour aller là-bas conspirer dans un coin? La patrie est-elle en danger? Et me comptez-vous donc pour rien?... Ah! si seulement nous pouvions souper en paix! ajouta-t-il à demi-voix et en manière d'*a parte*. »

En effet le souper se faisait attendre, grâce à de malheureux beignets qui ne voulaient absolument pas venir à bien. Jacobi et Henri offrirent leurs services, et Louise ne put les empêcher de courir à la cuisine et de mettre la main à l'œuvre, au grand désespoir de la cuisi-

Digitized by Google

nière. Mais les beignets n'en étaient pas meilleurs pour cela, et on ne peut vraiment prévoir ce qui serait arrivé, si Louise, prenant son air sévère, n'avait chassé les cuisiniers novices, et préparé elle-même la pâte d'après une nouvelle recette, qui fit merveille. Jacobi demanda et obtint par grâce, de la main de Louise, un beignet tout brûlant, qu'il avala avec une avidité qui aurait gravement compromis son estomac, si la chaleur du beignet n'eût été neutralisée par un autre feu intérieur bien connu. Nous faisons là de l'homœopathie, nous en convenons; et l'homœopathie est un maigre repas; aussi empressons-nous de quitter la cuisine et d'aller prendre place à la table du lagman.

Le souper fut excellent et fort gai; les beignets de Louise y figurèrent avec honneur, et, à la fin, on but le skäl [1] en l'honneur des voyageurs, avec l'accompagnement d'une belle chanson composée par Pétréa. Le lagman était tout fier de sa Pétréa; la voix perçante, mais assez peu agréable de la jeune fille, flattait son orgueil paternel sans blesser son oreille antimusicale. « On l'entend par-dessus toutes les autres, » disait-il à sa femme d'un air satisfait; mais le goût délicat d'Elise s'accommodait moins bien du chant de Pétréa.

Après souper, chacun voulut se délasser à sa manière de cette journée de travaux et de fatigues, et la jeunesse ne trouva point de meilleur délassement que la danse. On se mit donc à danser. Jacobi, qui paraissait très-frappé de la figure de Sara, lui offrit la main. Louise, que nous avons laissée, il y a quelque temps, une petite fille bien sage et bien raisonnable, était alors une aimable blonde de dix-huit ans, un peu petite, mais de taille bien prise, et se distinguant des autres danseuses par ses beaux pas, sa bonne tenue et son air toujours un peu sérieux. Pourtant on aimait encore mieux regarder la joyeuse Eva, qui sautait de tout son cœur, ou Gabrielle, légère comme un papillon, et errant çà et là en secouant ses belles boucles dorées. Tout le monde dansa, pour fêter le retour du premier-né; l'assesseur lui-même exécuta avec Eva une polska [2] fort compliquée, et s'en tira avec un talent très-remarquable.

On ne s'arrêta qu'à minuit, et il fallut encore qu'Elise ordonnât la retraite. Avant de se séparer, le lagman la pria de chanter pour fêter la première soirée passée dans la nouvelle maison. Elise choisit une vieille chansón bien connue, et dont les paroles s'accordaient avec la circonstance; elle chanta avec simplicité et expression, comme à son ordinaire, et, à sa voix, les cœurs s'émurent, le regard sérieux du lagman s'adoucit, et une sorte de recueillement s'empara de tout le

[1] Santé.

[2] La *polska* est une danse nationale des Suédois, vive, animée et un peu rude.
(*Note du traducteur allemand.*)

Digitized by Google

monde. C'est qu'il est donné au chant, comme aux rayons du soleil, d'embellir, au moins pour un instant, toutes les choses de la vie. Quoi de plus touchant, de plus réellement beau, malgré leurs humbles titres et leurs paroles si simples, que les chansons de *la Fileuse* et de *la Vieille sur le chemin!*

En se disant bonsoir, on se donna rendez-vous pour le lendemain après déjeûner au jardin, pour voir ce qu'on pourrait en faire.

Le lagman accompagna ses filles dans leurs chambres. Il voulait voir encore une fois si elles s'y trouveraient bien. « Êtes-vous contentes, mes enfants? leur demandait-il. Vos chambres vous plaisent-elles? Voulez-vous autre chose? Parlez librement. » Ses filles, pour toute réponse, lui sautaient au cou, et il n'y avait pas dans le monde d'homme plus heureux que le lagman.

Cependant Elise s'était emparée de son fils et l'avait emmené dans son petit cabinet pour l'avoir enfin un instant à elle seule. Elle l'accabla de questions et voulut savoir tout ce qui lui était arrivé pendant son séjour à l'Université. Henri répondit à tout et ouvrit son cœur sans réserve à cette tendre mère. Puis on parla des affaires de la famille, de l'acquisition d'une propriété, de l'argent qu'il avait fallu emprunter pour cela, de la nécessité de vivre avec économie pour se libérer peu à peu. On passa de là aux jeunes filles. « Louise est superbe, dit Henri; seulement elle a le teint un peu brouillé. N'y aurait-il pas une eau, un cosmétique pour effacer tout cela? Elle serait bien plus jolie avec un teint bien uni et bien frais. Puis elle prend quelquefois de grands airs. Ce soir, quand Jacobi badinait avec elle, elle aurait très-bien pu recevoir ses gentillesses d'un air moins solennel. Sais-tu, ma mère? je crois que mes sœurs restent trop à la maison... Et Eva! comme elle a grandi! comme elle a l'air bonne fille, toujours gaie et joyeuse! Elle fait plaisir à voir; je comprendrais qu'on devînt amoureux d'elle... Mais que faire du nez de Pétréa? Il a certainement allongé et grossi encore pendant mon absence. C'est dommage; Pétréa a si bon cœur, elle est si gaie!... Et Léonore! elle paraît quelquefois souffrir beaucoup; elle est triste, chagrine. Il faudrait la distraire.

— Oui, mon fils, nous tâcherons. Ah! si la santé lui revenait, le reste irait tout seul... Et la petite Gabrielle? tu ne m'en parles pas.

— Oh! charmante, délicieuse avec ses belles manières!

— Et Sara?

— Sara?.... Je crois qu'elle est belle, très-belle, même, et pourtant je dirais, si j'osais, que je la trouve repoussante. Voilà l'impression qu'elle a produite sur moi. Ah! elle n'est pas comme mes sœurs, celle-là, avec son air froid et hautain.

— Il est certain, répondit Elise en soupirant, que depuis quelque

Digitized by Google

temps il se passe en elle quelque chose d'étrange. Je crains qu'une personne, que je connais fort bien, n'exerce sur son esprit une influence fâcheuse. Mais Sara n'en est pas moins une enfant digne d'intérêt et remarquable par ses heureuses dispositions ; puis elle est bien jeune, et on peut espérer qu'avec les années... Enfin, tout ce que je puis te dire, c'est que nous l'aimons comme notre fille, quoiqu'elle nous fasse du chagrin de temps en temps... Elle est grande musicienne et joue admirablement de la harpe ; en somme, c'est une jeune fille distinguée. Tu le trouveras toi-même si tu restes quelque temps avec nous.

— Dieu merci ! j'espère bien rester ici quelques mois. »

La causerie s'établit alors sur l'avenir d'Henri. Le lagman voulait que son fils devînt ingénieur des mines ; mais Henri, tout en se préparant à suivre la carrière que lui indiquait le vœu paternel, se sentait entraîné vers d'autres travaux et d'autres espérances, ce qui avait déjà donné lieu à plus d'une discussion. Elise ne se prononçait pas et demandait seulement à son fils de bien s'examiner avant de renoncer à une profession honorable, que le lagman aimait, et qu'Henri n'avait choisie qu'après en avoir conféré avec lui. Le jeune homme promit avec effusion de se conformer aux désirs de sa mère, et acheva, dans cet entretien, de lui découvrir tous les trésors de sa belle âme. Henri n'avait que de nobles penchants ; il était plein de feu et d'enthousiasme pour tout ce qui est beau, pour la vertu, le devoir, le dévouement à la patrie ; il avait de l'ambition sans doute, mais il avait avant tout celle de se rendre utile aux hommes et d'assurer le bonheur de sa famille. En entendant son enfant de prédilection exprimer ainsi ses pensées, ses désirs, ses espérances, Elise se sentit heureuse et fière de posséder un tel fils.

« Avez-vous le projet de rester là toute la nuit ? dit une voix. C'était celle du lagman, qui parut bientôt à la porte. La mère et le fils se levèrent comme des conspirateurs pris sur le fait, et révélèrent sur-le-champ la conspiration au lagman. Il ne s'agissait de rien moins que de se séparer et de faire deux familles, quand Henri, à force de travail, serait une fois parvenu à un poste élevé. La mère irait vivre avec lui, et le père resterait avec ses filles. L'avis du lagman fut qu'une pareille conspiration pourrait avoir des suites graves et donner lieu à un procès effroyable, et qu'ainsi il valait bien mieux laisser tomber l'affaire. »

On rit, on se souhaita une bonne nuit, et Henri baisa tendrement la main de sa mère.

Elise ne cessait de penser à son fils. Retirée dans son appartement, elle pria longtemps, et avec la ferveur d'une mère, pour ce fils si beau, si pur, si heureusement doué. Que d'actions de grâces elle rendit, que

Digitized by Google

de vœux elle forma pendant que le reste de la famille passait doucement sa première nuit dans la nouvelle maison!

Le Lendemain.

Une grande et belle salle à manger, un déjeûner abondant et élégamment servi, une jolie famille autour de la table, tout cela forme sans doute un tableau fort agréable; mais ces agréments de la vie n'ont de valeur que par les dispositions intérieures de ceux qui sont appelés à en jouir, et, quand l'humeur n'est pas enjouée, quand les caractères ne sont ni faciles, ni aimables, la salle la plus gaie paraît sombre, et le meilleur déjeûner insipide. Ce jour-là, heureusement, rien ne manquait au déjeûner de la famille Frank; le soleil lui-même se mettait de la partie et éclairait de ses rayons cette joyeuse scène.

Louise, secondée par Eva, servait café, thé, tartines, etc., et s'attachait à satisfaire les préférences bien connues de chaque convive. La corbeille de petits pains sucrés était sans cesse dirigée du côté de Jacobi.

« Tout est délicieux! s'écriait Henri en se frottant les mains avec les transports de joie d'un écolier qui rentre sous le toit paternel. C'est un paradis!..... Encore un peu de café, Madame Follette, s'il vous plaît.....

— Après déjeûner, dit Elise, j'aurai quelque chose à vous faire deviner.

— Vraiment? Oh! alors, dis-le tout de suite, chère mère. De quoi s'agit-il?

— D'un mariage.

— D'un mariage? Voilà qui est fort intéressant. J'en perds l'appétit..... Jacobi, mon ami, ne pourrais-je avoir aussi ma part de petits pains?... Et est-ce que je connais les personnes?

— Sans doute.

— Voyons..... Ce n'est pourtant pas notre bon Munter? Il est trop original pour cela.

— Non, ce n'est pas Munter. Oh! il ne se mariera jamais, lui.

— Je crois bien, dit Eva; il est si vieux!

— Vieux? répondit le lagman. Il n'a guère plus de quarante ans, je crois. Très-bien, ma petite Eva, vous ne l'aurez pas pour mari, puisque vous le trouvez si vieux. Il est vrai qu'il en a toujours eu l'air.

— Eh bien, vous ne devinez pas? dit la mère.

— J'ai deviné! s'écria Pétréa en rougissant. C'est Laura, de notre tante Evelina.

— Et elle épouse le major Arvid G***, n'est-ce pas? ajouta Henri.

— Précisément. C'est un excellent parti pour Laura. Le major G***

Digitized by Google

est un homme de mérite ; il est aimable, et, de plus, fort riche. Il paraît qu'il a persuadé à Evelina de venir avec Karine s'établir après le mariage dans sa belle propriété d'Axelholm... Eva, mon enfant, sers du jambon à Henri... Que veux-tu, Gabrielle, mon petit ange ? Encore un biscuit ?... Léonore, je vais t'envoyer encore une tartine... Non ?

— Eh bien, dit Henri, j'espère que nous serons de la noce. Tante Evelina aura bien l'esprit de nous inviter... Très-honorée sœur Louise, oserais-je vous demander l'âge de ces estimables gâteaux ? Ne dateraient-ils pas par hasard du déluge ?.... Je me trompe ?... Oh ! alors, mille pardons ! Mais ils m'avaient semblé avoir un certain goût d'arche ou de toute autre armoire... Ma chère Pétréa, tu manges à te donner une indigestion. Il n'est pas convenable, pour une demoiselle, de manger et de boire à ce point. »

Il faut dire que Pétréa, qui était sujette aux manies, avait jugé à propos, depuis quelque temps, de déjeuner avec un morceau de pain sec et un verre d'eau. C'était ce qui provoquait les moqueries d'Henri. Mais Louise prenait la chose au tragique, et disait souvent d'un air consterné que Pétréa avait un grain de folie, ce que la raisonnable Louise regardait comme la plus grande des infortunes.

« Il me semble que maintenant vous avez assez babillé, dit le lagman, qui voyait que les bouches ne s'ouvraient plus que pour parler. Si vous ne vous levez pas de table, je serai obligé de vous quitter, et pourtant j'aurais bien voulu faire un tour de jardin avec vous. »

Ces paroles donnèrent le signal du départ ; tout la famille se leva et descendit. L'aspect du jardin était fort extraordinaire, et la nature semblait y avoir changé l'ordre des saisons. En effet, bien que la place fût tout à fait inculte, et malgré la neige d'avril qui couvrait encore la terre et restait suspendue aux branches de quelques arbres fruitiers rabougris, seule richesse du jardin, ces arbres étaient chargés de fruits. Des pommes appétissantes, de magnifiques oranges pendaient en grappes, et étalaient leurs belles couleurs au soleil. Ce spectacle fit pousser de grandes acclamations, et, malgré les protestations d'Henri et de Jacobi, qui déclaraient que c'était une chose inexplicable, un bel et bon prodige, on les accusa d'une commune voix d'y avoir mis la main. Tout ce qu'on leur accorda, c'est que la fée qui avait touché les arbres de sa baguette ne pouvait être qu'une bonne fée ; aussi les arbres furent secoués et les fruits cueillis sans crainte.

Cependant le lagman, bien qu'il eût grand'peine à trouver un auditeur attentif, exposait avec complaisance ses plans de défrichement, de plantations et de décoration. Ici, un bosquet de sureaux ; là, des plates-bandes bordées de fraisiers ; plus loin, un cabinet de verdure, avec pavillon. Il regrettait beaucoup que le terrain fût si peu spacieux.

Digitized by Google

« Ah ! si l'on pouvait avoir aussi cette pièce de terre ! » disait-il en frappant de sa canne une grande palissade qui terminait le jardin d'un côté. « Regarde à travers cette fente, Elise ; ce terrain va jusqu'à la rivière. Quel magnifique emplacement pour planter ! On pourrait faire là une promenade publique, chose indispensable, et qui manque pourtant à notre ville. Au lieu de promenade, on a un terrain vague, dont personne ne profite, excepté les vaches, et cela parce que le propriétaire ne sait pas en tirer parti, et parce que les personnes aisées, qui pourraient si bien se réunir pour acheter cette pièce de terre, se soucient fort peu d'embellir la ville et de procurer un lieu de délassement au peuple. Ah ! si j'étais riche, cette place prendrait bientôt un autre aspect. Au lieu de bestiaux on y verrait des promeneurs ; au lieu de ronces et de broussailles, de beaux arbres alignés ; je ferais enlever ces planches, et notre jardin serait réuni à la promenade... Ce serait beau, vraiment beau.

— Il me semble que des ruches seraient à merveille devant cette palissade, à cette place que le soleil éclaire si bien, dit Louise.

— Excellente idée, ma fille ! Dès demain je chercherai des ruches, afin que les abeilles profitent des premières fleurs de nos pommiers et de nos cerisiers. »

On forma aussi le projet d'établir une serre chaude, de planter des rosiers, d'avoir des légumes ; enfin on résolut de tirer du jardin tout le parti possible.

Mais il fallut s'arracher à la patrie future des roses et des radis, car le reste de la matinée devait être consacré à arranger la maison. Tout le monde offrit ses services, à l'exception pourtant de Sara, qui prenait sa leçon de harpe. Elle avait pour maître un jeune artiste nommé Schwarz, qui se trouvait à X. pour quelque temps seulement. Il arrivait souvent à Sara de donner ainsi toute la matinée à la musique et de négliger ses autres occupations. Mais, dans ces occasions-là, Pétréa remplissait le rôle de femme de chambre de sa sœur adoptive, et s'était engagée à mettre ses affaires en ordre.

Cependant Henri entrait audacieusement dans les chambres de ses sœurs, examinant tout, approuvant par-ci, se moquant par-là. Ce qui l'étonnait le plus, c'était la quantité de paquets de toutes sortes, de vieux chapeaux, de manteaux usés, de robes déchirées, etc., que possédaient les jeunes filles. Pour un étudiant, un chiffon, une épingle sont des raretés ; aussi Henri riait de bon cœur en voyant les jeunes filles délibérer gravement à propos d'un morceau d'étoffe ou d'un lambeau de dentelle. Louise, surtout, le divertit beaucoup avec sa collection de vieilleries, et il déclara qu'il la renierait pour sa sœur s'il lui arrivait jamais de se revêtir d'un certain châle vert fané connu dans la famille sous la dénomination

Digitized by Google

d'*épinard*, et d'une robe grise non moins vénérable qu'on appelait *bouillie de gruau*. Il faut dire que Louise avait à un degré remarquable l'esprit de propriété et l'instinct de la conservation ; il en résultait qu'elle possédait un prodigieux amas de vêtements fort anciens, et qu'elle n'en portait que plus volontiers. Cet amour du vieux s'étendait même à certains objets de consommation, et Henri eut plus d'une fois l'occasion de s'informer de l'âge d'un gâteau ou d'un petit pain.

Puisque nous nous sommes laissé aller à commencer le portrait de Louise, on nous permettra d'y ajouter quelques autres traits, afin que le lecteur, après l'avoir connue enfant, la voie grande personne.

Louise avait le cœur droit ; elle était sincère, amie déclarée de la vérité ; elle aimait et voulait le bien en toute chose ; mais elle aimait aussi à moraliser et se montrait parfois assez peu indulgente pour le prochain. Elle ressemblait à son père pour la prudence et la rectitude du jugement, mais elle comptait un peu trop sur elle-même. A dix-huit ans elle avait la prétention de connaître le cœur humain ! La pureté de son âme paraissait sur sa figure, qui plaisait sans être belle ; son regard était calme et intelligent ; on y lisait la raison qui présidait à toutes ses actions ; ses manières, tout en étant modestes et réservées, avaient cet aplomb qui annonce un esprit droit et ferme. Bien qu'elle fût souvent sérieuse, elle avait dans l'esprit une certaine disposition au comique qui se révélait tout à coup ; alors les grands airs qu'on lui reprochait quelquefois faisaient place à une franche et cordiale gaieté. Le rire lui allait à merveille et la faisait ressembler à sa mère, dont elle avait la bouche gracieuse et les belles dents. Elle était industrieuse comme la fourmi, mais, de même que la fourmi de La Fontaine, elle se montrait peu compatissante envers les cigales étourdies et imprévoyantes. Il y avait trois choses qu'elle aimait beaucoup, savoir : faire de la tapisserie, lire des sermons et faire des patiences. Depuis quelque temps, à ces trois manies s'en était jointe une quatrième, celle de composer des médecines et d'écrire des ordonnances. Elle avait entrepris dans la maison plusieurs cures dont le succès, il est vrai, n'avait pas été décisif, et on lui devait même la recette d'un élixir fort amer, qu'Henri assurait être très-propre à expédier lestement les gens dans l'autre monde. Mais Louise ne se laissait pas intimider, et, en général, elle tenait peu de compte des observations. Elle était circonspecte et n'entreprenait jamais que les choses qu'elle savait pouvoir mener à bien ; mais elle n'en avait pas moins une grande idée de sa propre habileté, idée que sa famille partageait jusqu'à un certain point. A tout prendre, Louise était, dans beaucoup d'occasions, le conseil et l'appui de toute la maison. Le lagman et Elise trouvaient une secrète satisfaction à l'appeler « notre aînée ; » son frère et ses sœurs la nommaient malignement « notre

Digitized by Google

vieille sœur» ou même « la vieille. » Au reste, la vieille savait fort bien faire respecter en elle le droit d'aînesse et la dignité de la femme, dont elle avait une très-haute idée.

Nous dirons en terminant que Louise avait un album où elle avait fait écrire par toutes les personnes qu'elle connaissait des pensées qui leur appartenaient ou bien qu'elles avaient prises dans des livres, et que cet album offrait un choix remarquable de maximes de morale.

A.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 avril 1846.

INTÉRIEUR. — **Chambre des Députés.** — Discussion sur la compagnie houillère de la Loire. — La Chambre des Députés s'est occupée, dans les séances du 24, du 25 mars et du 3 avril, d'une des questions les plus graves de notre temps. Voyez l'étrange spectacle auquel nous assistons. Il y a un demi-siècle à peine, nous nous réjouissions d'avoir conquis la libre concurrence; aujourd'hui toutes les grandes industries se précipitent vers le monopole. Et ce n'est point par des entreprises d'une réaction frauduleuse ou illégale qu'une pareille contre-révolution tend à s'accomplir. Non : les capitaux se lassent des luttes d'une rivalité dont les conséquences sont réciproquement meurtrières; au lieu de s'annuler les uns les autres, ils veulent s'associer désormais. C'est par l'association que se trouve actuellement menacé le principe de la libre concurrence; car là où une forte puissance collective s'est établie, le droit de l'individu, s'il existe de nom, est illusoire en fait. On ne doit point s'étonner d'un semblable résultat; l'activité industrielle, plus que toute autre activité, nécessite une coordination supérieure. Lorsque les pouvoirs publics ne songent pas à dominer ce monde tumultueux du capital et du travail, la nature humaine demande à l'instinct de la conservation ses procédés ordinaires de salut. On se sauve de nos jours par des expédients d'association analogues à ceux qui ont d'abord contribué à fonder le régime féodal.

Mais ces capitaux, qui s'arrêtent avec beaucoup d'opportunité pour eux dans la voie d'anarchie et de guerre mutuelle à laquelle on les avait abandonnés, en s'associant ne créent-ils point, par leur réunion, un danger aussi grave et aussi imprévu que celui de cette liberté du travail dont ils semblent devoir amener le terme?

La Chambre des Députés s'est montrée singulièrement interdite de-

Digitized by Google

vant la nouveauté des faits dont les interpellations de M. Lanyer, à propos de l'association des houillères de la Loire, l'ont mise en demeure de s'occuper. Il y avait ici comme une révélation. On se sentait en face d'un présage d'avenir inattendu, imminent. Mais ce qui, mieux que la surprise d'une vague appréhension, a manifesté les embarras de l'assemblée, c'est la manière même dont on a aperçu plutôt que considéré toutes les difficultés de la question. S'il fallait en croire la plupart des orateurs qui ont été entendus, on ne devrait pas chercher à régulariser un fait qui se produit dans toutes les grandes industries, qui est peut-être nécessaire et dont il n'est pas défendu d'espérer un bon résultat; on devrait le supprimer tout d'abord là où il apparaît pour la première fois, avec un ensemble imposant, dans les houillères de la Loire. N'en déplaise à cette politique dont la paresse d'intelligence se traduit par une précipitation déplorable à trancher dans les faits d'une nature vitale et à sacrifier le salutaire principe de l'association, nous pensons qu'il y a un meilleur parti à prendre devant ces symptômes par lesquels l'industrie manifeste son besoin d'ordre, de paix et de travail utile.

Le bassin de la Loire est divisé en deux parties, Saint-Etienne et Rive-de-Gier. Il comprend une étendue intérieure et réelle de 22,143 hectares, sous une superficie de 22,287 hectares, dont 15,535 pour Saint-Etienne et 6752 pour Rive-de-Gier. Le bassin produit aujourd'hui annuellement, par Saint-Etienne 11,000,000, par Rive-de-Gier 5,500,000, en tout 16,500,000 hectolitres de houille. Et il se trouve partagé en soixante concessions, plus deux encore disponibles, du moins en 1844, dans le nombre desquelles Rive-de-Gier figure pour vingt-neuf, et Saint-Etienne pour trente et une. Mais les chiffres de ce partage légal ne sont pas tout à fait exacts, car des transactions particulières ont subdivisé quelques concessions primitives en deux et même en quatre propriétés ou exploitations entièrement distinctes.

Or, le bassin houiller de la Loire a donné lieu à deux tentatives d'association. Nous dirons un mot de la première avant de nous occuper de la seconde, qui a été dénoncée à la Chambre des Députés.

On se souvient des vastes projets de chemins de fer dont il a été question vers l'année 1838. La houille allait devenir plus que jamais un objet de première nécessité, soit pour la construction, soit pour le service des voies projetées. Or, vers cette même époque à laquelle se levait l'espoir d'affaires très-actives, les propriétaires du bassin houiller de la Loire remarquaient avec effroi que tous les marchés leur étaient disputés : celui de Paris et des alentours par les charbons d'Anzin et de Belgique, celui du bas Rhône par les charbons d'Alais et les charbons anglais, celui de la basse Loire par les charbons anglais en-

Digitized by Google

core ; enfin celui de Lyon même par les charbons de Saône-et-Loire. Les bassins de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier se trouvaient livrés et soumis aux chances d'une concurrence incalculable, qui les assaillait de toutes parts. Les conditions de la vente se compliquaient d'opérations lointaines qu'on ne pouvait point prévoir et que l'on ne connaissait que par les effets des hausses et des baisses les plus capricieuses. Les variations historiques des prix montrent pour cette époque des différences qui oscillaient entre 5 et 60 pour 100. C'était alors une crise continuelle qui menaçait d'une ruine totale les exploitations du bassin houiller de la Loire.

Ce fut pour obvier aux inconvénients extrêmes de la double concurrence locale et lointaine que l'on fit d'abord, en 1840 et 1841, à Saint-Etienne et à Rive-de-Gier, deux associations nommées *Compagnies charbonnières*. Ces associations avaient pour but de limiter la production en restreignant chaque exploitant à un certain contingent d'extraction, et de régulariser les prix par la vente en commun des produits. Afin de se trouver en mesure de combattre la concurrence lointaine, on faisait en quelque sorte une trève à la concurrence locale. On s'entendait sur la quantité de la production, en s'entendait sur le prix de la vente ; mais c'était tout.

Cette première combinaison ne tarda pas à paraître insuffisante. Une des causes principales qui vint en montrer le défaut, ce fut la dissidence d'un certain nombre de mines. Toutes les mines n'étant pas entrées dans l'association, la concurrence, même locale, n'était pas suspendue ; elle se continuait quoique affaiblie, et chaque année les profits des mines dissidentes s'accroissaient au détriment, toujours plus sensible, des mines associées. On dut chercher une autre combinaison telle qu'elle offrît dans l'association un avantage, une nécessité pour tous. On avait été impuissant à modifier les conditions de la vente, on s'occupa d'un moyen d'améliorer considérablement en commun les conditions de l'exploitation elle-même. Rive-de-Gier, dont la Compagnie s'était dissoute la première, aperçut cette nouvelle voie de réforme, et Saint-Etienne n'a pas manqué de profiter de la découverte.

Voici en quoi consiste l'association poursuivie en dernier lieu, et à ce moment presque accomplie dans le bassin houiller de la Loire.

Les soixante concessions, plus les subdivisions, entre lesquelles se partage l'aménagement du bassin, ont été faites capricieusement, comme s'il s'agissait d'un fonds dont les parties sont arbitrairement distinctes, et non d'après les convenances, préalablement consultées, d'un terrain homogène, connexe dans toutes ses parties, et, quant à l'exploitation du moins, réellement indivisible. Les concessions auraient pu être déterminées sur certaines vues d'ensemble ; elles avaient

Digitized by Google

été abandonnées au hasard. Il suivait de cet état de choses, empiré par la négligence administrative, que le bassin de la Loire était livré, grâce au morcellement, à un système d'extraction entièrement contraire à celui que demandait la nature des lieux.

Et il y a plus. Entre les limites de chaque concession, pour empêcher la communication des eaux, du feu et autres accidents, on laisse dans toutes les couches une partie intacte, un massif d'une épaisseur moyenne de dix mètres, soit cinq mètres pour la ceinture de chaque concession. Or, sur les lieux, d'après un calcul fait par un homme compétent [1], la somme des pertes qu'entraîne le terrain inexploré des *investisons* (on nomme ainsi les limites dont nous venons de parler) équivaut à 16,000,000 de mètres cubes de houille, soit environ 241,000,000 d'hectolitres, c'est-à-dire à une masse plus grande que l'extraction totale du bassin, de 1812 à 1843, laquelle n'a été évaluée qu'à une masse d'environ 220,000,000 d'hectolitres.

Si l'on ajoute à ces dommages certains, attestés par la science et la statistique, les frais énormes et inutilement multiples que nécessite une exploitation morcelée, l'impuissance à laquelle elle aboutit parfois, les résultats imparfaits qu'elle atteint presque toujours, enfin l'avidité imprévoyante avec laquelle des particuliers négligent dans l'extraction la houille de qualité inférieure pour celle d'une qualité supérieure, qui doit immédiatement les dédommager de leurs dépenses, on sera aisément édifié sur ces conséquences nombreuses d'un mauvais mode d'aménagement. Ce mode était tel qu'il soumettait à un véritable gaspillage toute la richesse minérale du bassin de la Loire. Il y avait ici plus que des intérêts privés compromis dans l'avenir, plus que tout un pays menacé de voir se consumer la ressource principale de son existence : c'était la France entière dont la puissance industrielle laissait tous les jours se perdre une source de son aliment le plus indispensable, celui qu'on a appelé avec raison *le pain de la manufacture*.

Nous ne prétendons pas que les concessionnaires de Rive-de-Gier et de Saint-Étienne, en s'associant, se soient proposé pour but d'obvier à l'imminence d'une calamité publique et nationale; les industriels ne nous ont pas encore autorisés à la conjecture de pareilles intentions. Mais les concessionnaires de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier ont trouvé heureusement qu'il leur convenait de ne pas donner suite à l'exploitation divisée et morcelée; qu'il était de leur profit de remplacer cette exploitation par un système d'exploitation commune et unitaire. En effet, d'après un calcul dont il est facile de vérifier le détail dans l'opuscule de M. Anselme Pétetin, les économies seulement réalisées par

[1] M. Anselme Pétetin, 25 mai 1844.

Digitized by Google

une exploitation commune s'élèvent, par année, au-dessus de la somme de 3,440,000 fr., à peu près au quadruple du produit net actuel de tout le bassin. C'est ainsi que, grâce à une combinaison de l'intérêt privé, les propriétaires des fonds minéraux de Rive-de-Gier et de Saint-Étienne sont arrivés à servir grandement les intérêts généraux de l'industrie et de la France : de l'immense et précieuse richesse qui leur est confiée ils doivent désormais tirer, par les bienfaits de l'association, avec le moins de frais, le meilleur parti pour eux-mêmes, dans le présent et dans l'avenir.

On alléguerait à tort que la loi est, d'une façon quelconque, contraire à l'association qui a été entreprise dans le bassin de la Loire. S'il est une prescription évidente dans les principes relatifs à la propriété des mines, cette prescription est celle qui concerne un bon et utile aménagement. Une seule exception, une seule réserve est faite par le législateur à cette propriété que l'État crée et accorde d'une manière perpétuelle et incommutable : cette exception, cette réserve s'éveille pour le cas unique où la propriété de la mine ne sera pas convenablement exploitée selon l'intérêt public. Ce n'est pas ici une de ces propriétés dont, jusqu'à un certain point, il soit permis d'abuser ; il s'agit, par extraordinaire, d'une propriété dans le titre et le droit de laquelle il entre expressément l'obligation de l'usage le plus conforme au bien de tous. Aussi la loi qui, en concédant la mine, n'a retenu la faculté de retrait que pour un cas, celui de l'exploitation mauvaise ou insuffisante, a traité avec une défaveur soupçonneuse le morcellement. « Une mine, dit le décret de 1810, ne peut être vendue par groupes ou partagée sans autorisation préalable du gouvernement. » Mais est-il question de réunir les moyens d'exploitation de divers concessionnaires : tout aussitôt, devant cette perspective d'une chance d'exploitation meilleure que celle dont un seul individu peut disposer, les dispositions de la loi changent, et c'est avec une faveur manifestement spéciale qu'on la voit édicter ainsi : « Plusieurs concessions pourront être réunies entre les mains de divers concessionnaires. » Et pour l'éventualité de la réunion, la loi ne songe pas à cette autorisation préalable dont la nécessité n'est imposée qu'à la division.

Ce n'est pas un plaidoyer que nous voudrions entreprendre ici pour le plus grand avantage de l'association des houillères de la Loire ; mais cette association a été si vivement attaquée et si faiblement défendue[1], malgré le bénéfice évident qu'il est en elle de produire, que nous n'avons pu résister à un certain mouvement de justice naturel même à l'égard des forts. Sans doute, l'association des houillères de la Loire,

[1] La vérité a commencé à se faire jour sur ce point dans la discussion des bureaux, à laquelle, hier, 8 avril, a donné lieu la proposition de M. Delessert.

Digitized by Google

sous son utilité incontestable, cache des dangers à la prévision desquels on ne saurait se dérober. Ainsi, l'extraction de la houille va devenir un monopole entre les mains de l'association ; l'association s'emparera des voies de communication comme elle s'est déjà emparée du canal de Givors, et presque du chemin de fer de Saint-Etienne. Maîtresse des moyens de transport, l'association le sera des principaux marchés auxquels il lui conviendra d'aboutir. Une fois là, comment l'association aurait-elle la vertu de ne pas profiter de l'absence ou de la faiblesse de tout concurrent, et de ne pas faire la loi pour le prix de vente? Déjà on a signalé un renchérissement de la houille de la Loire, que n'explique, que ne justifie point suffisamment l'augmentation des travaux auxquels la houille est nécessaire. Mais il y a plus encore : l'association de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne, en outre du monopole, est naturellement une coalition des maîtres. Des maîtres ne se trouveront pas ensemble sans concerter des moyens pour réduire le salaire des travailleurs et vaincre les résistances que peut soulever une pareille réduction. A cet égard, on doit constater des faits désolants : une caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de Rive-de-Gier avait été créée par ordonnance royale du 25 juin 1817. L'humanité des maîtres a-t-elle répondu à la sollicitude de l'autorité? Non; l'ordonnance du 25 juin 1817 n'a pas été exécutée. Il est vrai que l'établissement d'une nouvelle caisse de prévoyance a été annoncée en 1844 par un journal de Saint-Etienne. Mais ce qui, en 1844, n'était encore qu'un projet, ne laissait point apercevoir les vues libérales de l'ordonnance inexécutée de 1817. C'est un aveuglement incroyable que celui auquel de nos jours le capital se trouve livré! Toutes les puissances qui se fondent commencent par la vertu de la bienfaisance ; elles apparaissent aux faibles, aux petits, comme une protection. Le capital est-il une puissance qui n'est pas destinée à avoir de lendemain? On serait tenté de le penser devant cette imprudence avec laquelle on le voit se mettre en lutte contre ceux dont le nombre est à lui seul un élément de révolution. Le capital semble mépriser la loi originelle de l'empire parmi les hommes : il ne se recommande pas à l'amour des petits.

Mais malgré cette ignorance des conditions selon lesquelles s'édifient les dominations durables, le vrai et presque l'unique danger réel que présente l'association de la Loire est là, dans ce point que nous avons tout d'abord remarqué, dans ce pouvoir énorme que des capitaux, en se réunissant, tendent à élever au-dessus des populations. Aujourd'hui ce pouvoir débute par disposer presque arbitrairement d'un moyen de transport, du prix d'une denrée indispensable, du salaire des ouvriers. Demain ne fera-t-il point un pas de plus dans cette voie tyrannique et désastreuse? Ce qui rend d'une anxiété terrible la réponse à une pareille

Digitized by Google

question, c'est que, s'il convient à la cupidité de ne point se modérer elle-même, nulle puissance, dans l'État, n'aura la force de résister à cette cupidité armée de la puissance des capitaux réunis.

C'est le train ordinaire des affaires humaines que cette suite d'accidents divers entre lesquels on voit tour à tour se débattre, dans une même cause, la vie et la mort de la société. Aussi est-il nécessaire d'aborder ces vastes et difficiles problèmes avec un esprit également dégagé de l'engouement et de la peur. Malheureusement cette disposition, dont la permanence et la fermeté constituent la capacité politique, n'est pas encore commune parmi nous. On a pu le constater tout récemment par la manière dont l'association des houillères de la Loire a été traitée à la tribune de la Chambre des Députés et dans la presse. Il fallait savoir reconnaître les avantages incontestables et la légitimité certaine de l'association, sans fermer les yeux sur les inconvénients trop réels qu'elle présente. Il fallait surtout rechercher les moyens par lesquels, en assurant une opération utile, grande et juste, on peut se préserver des conséquences d'un autre caractère, qu'il est en elle de produire dans un jour plus ou moins éloigné. A cet égard, ce qui devait s'offrir à l'attention, c'étaient deux expédients presque infaillibles : d'abord l'extension de la liberté et de la facilité de transport pour le commerce de la houille ; puis la substitution de la société anonyme à la société civile, adoptée par les concessionnaires du bassin de la Loire. Le premier de ces expédients a pour effet de susciter contre l'association une concurrence qui l'empêchera de régler, pour la houille, au gré du monopole, le prix de vente sur les marchés. Par le second, plus efficace, on va plus loin encore : on introduit l'État dans la gestion de toute la puissance dont l'association dispose ; on l'y introduit comme protecteur des faibles et comme modérateur des forts. C'est plus qu'il n'en faut pour conjurer même les dangers que la concurrence ne parviendrait pas à supprimer. Or, cette substitution d'une société anonyme à une société civile, qui ne saurait se conserver là où les intérêts ne sont pas minimes ; cette substitution, qui subvient à tout, n'est pas seulement désirable, elle est facile, elle est légalement possible ; elle peut être imposée par l'administration, sans manquer même à la lettre du droit, quoique d'une manière indirecte, par exemple, à propos de l'autorisation qui est nécessaire pour toute machine à vapeur préalablement à son emploi dans les mines.

Au lieu de considérer la question à ses divers points de vue d'utilité et d'urgence, la plupart des orateurs ont pris à tâche, soit de contester la légitimité de l'association, soit de provoquer l'administration à des abus de pouvoir, soit de faire valoir avec aigreur les griefs de la classe ouvrière. On a pu, par de pareils efforts d'éloquence, inquiéter des in-

Digitized by Google

térêts déjà prépondérants, exciter les impatiences trop naturelles de ceux qui souffrent, menacer de grands principes. A Dieu ne plaise que nous chargions d'une trop lourde responsabilité des hommes dont l'unique tort a été de se jeter dans un débat pour lequel ils n'étaient pas préparés. Toutefois, n'oublions point la prudence qu'il faut savoir montrer dans certaines discussions. Après les éclats dont la tribune de la Chambre des Députés a retenti, les journaux ont annoncé une cessation de travail, une *grève* de la part des ouvriers mineurs dans le bassin de la Loire. Des désordres déplorables ont eu lieu, et le sang a coulé dans une collision avec la troupe. Sait-on ce que c'est qu'une suspension de travaux dans ces gouffres souterrains où les feux des incendies et les torrents des inondations sont toujours prêts à faire invasion? C'est souvent la ruine irrémissible de tout ce qui a été commencé et ne peut plus être reconquis sur le chaos... Enregistrons cependant un résultat favorable qui a été obtenu à la suite des interpellations de M. Lanyer. M. le ministre des travaux publics a déclaré que le conseil serait prochainement appelé à délibérer sur la question et à trouver un mode de règlement qui soumettrait, dans une juste mesure, l'association à l'Etat. En outre la Chambre a voté, à une grande majorité, avec l'assentiment de l'administration, la prise en considération d'un projet de loi présenté par M. François Delessert, et ayant pour but de prescrire la nécessité d'une autorisation préalable à toute réunion de mines actuellement ou postérieurement concédées.

Traité belge. — Le traité conclu le 13 décembre 1845 entre la Belgique et la France, en renouvellement de la convention du 16 juillet 1842, a été soumis à la discussion et au vote de la Chambre des Députés. Les intérêts privés, selon leur habitude, ont récriminé contre la faveur spéciale dont nous usons à l'égard d'une nation amie. Il faudrait cependant que l'on n'oubliât point parmi nous ce qui est dû, au-dessus des convenances de quelques propriétaires, aux exigences supérieures de la politique. Ce n'est pas sans des sacrifices que l'on peut être un grand Etat. En 1830, il nous a été utile de donner un gage de modération à l'Europe; nous avons fermé nos bras à la Belgique. Et nous ne nous plaignons pas de l'événement qui s'est opposé aux sympathies naturelles de deux peuples; désormais, dans l'avenir, les nations doivent se confondre par la libre et réelle communication de la vie morale, et non par la seule unité du joug souverain. Mais ce rapport d'alliance intime et indissoluble, qui rattachait l'une à l'autre la France et la Belgique, commandait du moins qu'entre nos voisins et nous une barrière tombât, celle des douanes. Pourquoi ne point laisser la Belgique s'engager au milieu de nous dans les mille liens des intérêts? Il faut un débouché à ce peuple dont l'activité s'est faite surtout

Digitized by Google

industrielle ; si la France ne s'ouvre pas aisément devant ses produits, l'Allemagne n'est-elle point là pour tenter chez nos voisins leur besoin d'un vaste marché ? La coupable coalition de quelques cupidités particulières, plus antifrançaises que l'ombrageuse inquiétude de la vieille Europe, a disposé de l'union douanière, un moment projetée avec la Belgique, autrement que ne le demandait le soin de l'avenir, comme n'osait pas même le prescrire l'hostilité de l'Europe contre la solidarité d'une double révolution.

C'est pour réparer, autant qu'on pouvait se le permettre, le mal commis par les intérêts dont il vient d'être question, que, dans les années 1842 et 1845, nous avons fait et renouvelé avec la Belgique un traité favorable surtout à ses fils et à ses toiles. L'abondance très-grande sur cette matière des produits anglais nous a contraints d'élever les droits d'importation de 6 pour 100 à 11 et 12 pour 100 d'abord (6 mai 1841), puis à 20 pour 100 (26 juin 1842). Le 16 juillet 1842, nous avons accordé à la Belgique l'avantage du 11 et 12 pour 100 de l'ordonnance du 6 mai 1841. C'est cet avantage que nous avons continué, par la convention actuelle du 13 décembre 1845. La Belgique, il est vrai, dans l'intervalle de 1842 à 1845, a pris diverses mesures qui contrarient vivement les intérêts français : elle a accordé aux États du *Zollverein* les réductions consenties en faveur de nos vins et de nos soieries ; elle a augmenté les droits d'entrée chez elle sur un certain nombre de produits français, tels que les fils de laine, les tissus de laine légers, les *articles* de mode, les vêtements confectionnés, et la plupart des objets qui constituent l'industrie parisienne ; en 1844, ce qui est beaucoup plus grave, la Belgique a signé un traité de commerce avec le *Zollverein*. Ces différents actes ont donné lieu à un ressentiment dont on retrouve manifestement la trace dans la nouvelle convention du 13 décembre 1845 ; ainsi, les fils et toiles belges ne jouiront en France du droit privilégié de 11 et 12 pour 100 que jusqu'à concurrence de deux millions de kilogrammes ; au-dessus de cette quantité, jusqu'à trois millions de kilogrammes, les fils et toiles belges seront soumis au droit de 16 pour 100. Au-dessus de trois millions, c'est le tarif ordinaire de 20 pour 100 qui devra les atteindre.

Mais loin de partager le ressentiment qui a dicté les restrictions précédentes, nous ne trouvons, dans les mesures par lesquelles la Belgique a peu épargné les intérêts français, que des représailles, sinon légitimes et justes, du moins naturelles, et telles qu'on était tenu de les prévoir, contre cette odieuse prééminence que tend à exercer parmi nous l'influence prépondérante de certains industriels. Aussi, c'est avec regret que nous voyons notre pays répondre par la froideur seulement à cette tendance qui, commercialement du moins, emporte la Belgique

Digitized by Google

dans le cercle de l'activité allemande. Il y a quelque chose de mieux à faire que de se plaindre des suites d'un abandon dont on a laissé prévaloir chez soi la cause première : c'est de supprimer cette cause première elle-même, c'est-à-dire la prédominance des cupidités privées sur les intérêts de la politique. Il faudra que la France revienne insensiblement, à l'égard de la Belgique, au projet de l'union douanière.

La discussion à laquelle a donné lieu le traité du 13 décembre 1845 a été remarquable par la singulière explosion des indicibles terreurs qu'inspire le principe de la liberté commerciale. C'était une digression et presque un hors-d'œuvre, à la vérité, que cette mention d'un principe dont on apercevait, à propos d'un traité, l'application possible. Mais, grâce au sentiment très-énergique avec lequel on s'est mis à accueillir l'effrayante vision, l'incident a été réellement tout le débat. M. le ministre du commerce s'est trouvé dans l'obligation de venir déclarer à la tribune que Cobden ne le comptait pas au nombre de ses partisans, et que le ministère français ne se disposait pas encore à suivre sir Robert Peel dans la gloire et la témérité de ses innovations. Moins explicite, en apparence, que M. Cunin-Gridaine, M. le ministre des affaires étrangères, dans une harangue profonde, vive et pleine d'une méditation contenue, a fait à son tour la critique du système développé en Angleterre par le bill des céréales. Selon M. Guizot, il y a dans les innovations dont M. Robert Peel est le promoteur une double mesure, une révolution d'abord, la substitution de l'aristocratie manufacturière à l'aristocratie agricole, puis une nécessité faite à la politique par l'abondance de la production anglaise. M. Guizot ne s'est pas expliqué ouvertement, pour tous les esprits du moins, sur ce qu'il convient de penser et de la révolution et de la nécessité subies et servies par sir Robert Peel. Mais les intelligences attentives ont pu aisément entrevoir dans le discours de M. Guizot que, tout en admirant, comme il sied de le faire, le grand homme d'État, il était des réserves possibles pour le mérite même de l'œuvre et l'avantage probable de toutes les suites qui peuvent en résulter.

Pétitions sur la liberté religieuse. — Diverses pétitions présentées à la Chambre des Députés par des sociétés protestantes ont offert, dans la séance du 4 avril, l'occasion d'un débat plein d'intérêt relativement à la liberté religieuse. Les pétitionnaires réclamaient tour à tour l'introduction des ministres protestants dans les hôpitaux militaires, le colportage des livres religieux dans les campagnes sans nécessité de l'autorisation municipale, une loi contre l'enlèvement des mineurs pour cause de conversion, enfin une définition des principes qui règlent pour l'autorité municipale le droit d'intervenir dans l'ou-

Digitized by Google

verture d'un temple. Le renvoi au ministre a été proposé et voté pour les quatre pétitions.

M. Odilon Barrot, qui naguère parlait de la nécessité d'*organiser* quand on réclamait son appui en faveur de la liberté des catholiques, s'est montré plein d'une généreuse ardeur quand il s'est agi de défendre la liberté des protestants. Le plus difficile pour M. Barrot était, à ce qu'il paraît, de se prononcer. Maintenant qu'il l'a fait, peu nous importe à propos de qui il a commencé, pourvu qu'il persiste. *Le Siècle* nous le promet presque en son nom, et nous en acceptons l'augure.

Nous n'avons pas besoin de dire que nos amis dans la Chambre ont voté dans le sens le plus favorable à la liberté. Une pareille conduite n'étonnera personne; seulement, nous remarquerons qu'elle a été difficile et méritoire; car M. Agénor de Gasparin a parlé plusieurs fois pour les pétitionnaires protestants avec une véhémence peu tolérante, et rarement le méthodisme s'est montré avec les éclats d'une énergie aussi provoquante. Ce n'était pas l'homme public délibérant et opinant sur une question de droit commun : c'était le sectaire venant revendiquer à la barre d'une assemblée l'espace libre pour les combats des siens contre les nôtres. Nous ne nous plaignons pas de cette attitude prise par un homme dont nous estimons grandement le caractère. Il y avait dans cette attitude et dans ce langage tout ce qu'il fallait pour réveiller les instincts de la croyance, même dans les âmes les plus endormies. Toutefois, l'amour de la liberté est bien au fond du cœur des catholiques. Il y est ferme, inébranlable, souverain, comme la foi même. M. de Gasparin a vainement fait entendre les griefs les plus hasardés, les interprétations les plus contestables, les prétentions les plus hautaines, les cris de guerre les plus excitants; on est demeuré calme, et l'on a voté dans le sens de cette liberté réclamée d'un ton si absolu et si exclusif. M. de Fontette a fort opportunément accompagné de quelques paroles le vote, très-éloquent par le silence même, auquel il prenait part: il fallait que la Chambre, que le pays vît clairement combien les catholiques sont toujours prompts à se prononcer en faveur de la liberté, non pour eux-mêmes seulement, mais pour tous, y compris leurs adversaires les plus décidés. M. de Fontette a fait dans cette intention, au nom des catholiques, une déclaration nette, droite et forte, dont la Chambre tout entière a senti la portée.

Si M. de Gasparin était un autre homme, s'il avait autant de mesure que de sincérité, il s'apercevrait sans doute de l'inconvénient qu'il y a pour lui et pour la cause qu'il défend à ces levées de boucliers particulières, dans lesquelles il n'hésite pas à blesser, par des soupçons injustes, ceux dont le concours est le plus nécessaire au succès de ses efforts. En se concertant d'avance avec les catholiques sur un intérêt

Digitized by Google

commun, il éviterait le danger de s'autoriser d'exemples compromettants, et au sujet desquels il est si facile de le prendre en flagrant délit d'erreur et de prévention. C'est ce qui est arrivé à M. le garde des sceaux, lequel, avec une habileté qui ne lui est pas ordinaire, a rétorqué contre M. de Gasparin quelques-uns de ses arguments, et démontré qu'il avait donné sa confiance à des hommes que des motifs honteux avaient éloignés du Catholicisme.

Dans cette circonstance, M. Martin (du Nord) a parlé avec une bonne foi religieuse que personne ne lui conteste et une indignation que la Chambre a partagée. Dans notre opinion, il faut bien se garder de fournir au pouvoir l'occasion de semblables triomphes. Ces actes de protection envers le Catholicisme se payent cher, tôt ou tard. Le clergé s'habitue peu à peu à préférer aux dangers de la lutte ouverte la facile sécurité qu'on lui assure, et sa décadence est imminente quand il a acquis le repos au prix de la liberté.

Marques de fabrique. — Dans sa séance du 2 avril, la Chambre des Pairs, après une courte discussion, a adopté par quatre-vingt-dix voix contre dix-neuf un projet de loi, en vingt-trois articles, sur les marques de fabrique. Les divers orateurs qui ont été entendus se sont accordés à réclamer, pour tous les manufacturiers et commerçants, l'obligation d'apposer une marque sur les produits de leur fabrication ou sur les objets de leur commerce. Un amendement a même été proposé dans ce sens contre le projet de loi dont le premier article ne proposait que la marque facultative. Mais sur les observations répétées du ministère et de la commission, l'amendement a été retiré, et le principe de la marque facultative a prévalu.

La Chambre des Pairs, nous n'en doutons point, en se décidant conformément au projet de loi qui lui était présenté, a moins cru à l'efficacité du moyen qu'elle admettait qu'elle n'a été sensible aux inconvénients de celui qu'on aurait voulu lui faire admettre.

En effet, la marque facultative n'est point une garantie suffisante contre la fraude; c'est seulement un avantage pour les industriels dont la réputation est déjà établie. A ce titre, elle pourra servir à des manufacturiers et à des commerçants en renom; elle ne sera d'aucun secours pour les industriels qui commencent; ceux-ci omettront de l'employer, et la fraude profitera de l'omission pour se glisser, sous le prétexte d'un nom nouveau ou obscur encore qui perdrait à se produire. Mais si la marque facultative n'est de la sorte qu'une prime pour les grandes maisons au détriment des petites ou de celles qui voudraient naître, sans aucune efficacité pour arrêter la fraude elle-même, la marque obligatoire, à son tour, offre l'inconvénient d'être inapplicable dans un certain nombre de cas, et surtout de constituer une gêne pour

Digitized by Google

l'industrie. La Chambre des Pairs s'est surtout sentie touchée de cette considération que la marque obligatoire peut n'être souvent qu'une entrave inutile. A cet égard M. le marquis de Barthélemy a rappelé ce que l'on doit, dans toutes les occasions, aux défiances mêmes excessives du principe de la liberté.

Effectivement ce n'est rien de déclarer que la marque des fabriques sera désormais obligatoire ; il faut encore établir par une série de dispositions, et la sincérité réelle qui doit appartenir aux marques, et la responsabilité pénale qu'elles doivent entraîner contre ceux qui les emploient pour en couvrir des marchandises déloyales, imparfaites ou délétères. Pour entrer dans cette voie, il faudrait donc être prêt à organiser tout un système public de surveillance et de contrôle de l'industrie. La Chambre des Pairs s'est laissé effrayer par cette perspective.

Toutefois les Chambres, l'administration, le pays tout entier ne sauraient résister plus longtemps à ce que réclament de réformes générales ou partielles les faits odieux qu'un homme honnête est venu dénoncer à la tribune. Toutes les libertés sont dûment soumises au règlement d'une police supérieure. La liberté du monde industriel ne peut pas trouver dans la nature de ses mobiles ordinaires un titre d'immunité exceptionnelle. Il est difficile de faire descendre la moralité dans l'industrie ; qu'on y interdise au moins ces crimes qui, d'après les paroles de M. Fulchiron et les exemples surtout qu'il a cités, méritent, pour notre honte et pour notre ruine, le nom de *vol* et d'*assassinat*.

Un procès instructif. — Pendant quelques jours l'attention publique a été presque absorbée par les débats du procès agité devant la cour d'assises de Rouen. Ce n'étaient ni la crainte ni la pitié qui causaient cette émotion : on sait l'invariable issue de toutes les *affaires d'honneur* quand elles arrivent devant le jury ; ce n'étaient non plus ni l'intérêt inspiré par l'accusé ni le regret que cause sa victime. D'où vient donc que ces débats ont été lus avec tant d'avidité ? En vertu de quel privilége M. Beauvallon, rédacteur fort obscur du *Globe* et de *l'Époque*, est-il devenu tout à coup célèbre pour avoir ôté, il y a un an, la vie dans un duel à M. Dujarrier, le second de M. Emile de Girardin dans le journal *la Presse?* C'est que jamais révélations plus remplies d'enseignements n'ont été faites au public. Ceux qui, dans leurs entreprises audacieuses, prétendent au monopole de la publicité ; ceux en faveur desquels M. Coste, l'ancien rédacteur du *Temps*, réclamait, en 1831, la création d'un *ministère de l'opinion*, se sont fait tout à coup connaître dans leurs habitudes les plus intimes. On a vu ainsi défiler devant la justice une galerie de *personnages célèbres*, hommes et fem-

Digitized by Google

mes, et, en mettant à part l'erreur de quelques jeunes gens issus de familles recommandables et sur lesquels pèse le reproche de n'avoir pas immédiatement repoussé de pareilles accointances, on n'a appris à connaître que des mœurs où le ridicule le dispute à la bassesse. C'est peu que la débauche et le jeu, vices de tous les siècles et dont l'exemple se renouvellera malheureusement toujours; mais au moins dans les temps les plus corrompus de la France on conservait au milieu des excès un certain degré d'élégance et de bon goût; les femmes les plus justement compromises étaient l'objet d'un respect extérieur; les hommes gardaient entre eux les dehors de la politesse. Il fallait supporter dans une pareille vie quelques gens tarés, quelques complaisants ignobles; mais ceux même qui en subissaient le contact maintenaient encore une certaine distance entre eux et les ministres de leurs plaisirs.

Aujourd'hui le vice a fait un grand pas vers la sincérité. On ne conçoit pas encore, après en avoir eu la preuve, que des hommes qui ont reçu ce qu'on appelle une éducation libérale consentent à subir cette dégradation commune. Et quand on songe que ce sont là les professeurs de la morale publique, les hommes qui signent tous les jours de leur nom de véhémentes philippiques contre les envahissements du clergé, qui réclament l'*exécution des lois du royaume,* qui prémunissent le pays contre l'*astuce du parti-prêtre!* quel commentaire! quelle leçon! Et si malheureusement la majorité ne se composait pas chez nous, comme en tout lieu, de badauds et de dupes, n'y aurait-il pas lieu d'espérer de voir enfin le public se désabuser de ceux qui l'égarent en le corrompant?

Avouons pourtant que ces messieurs ont fait un cadeau précieux à la langue française : c'est celui de l'adjectif *gentilhomme.* Et quel heureux emploi ils savent en faire! Avec quel bonheur ils le prêtent aux autres pour en user librement dans l'occasion! Qu'on se figure l'honorable M. Lacrosse, dans un duel fort sérieux, tombant dans les bras de son adversaire en disant : « En vérité, Monsieur, on ne peut se conduire « d'une manière plus *gentilhomme!* » Et M. Lacrosse n'a pas encore actionné son historien en calomnie! Voilà bien qui prouve encore une fois que *le ridicule ne tue plus en France.*

EXTÉRIEUR. — Du nouveau ministère de M. le comte de Theux en Belgique. — La Belgique est certainement un des pays dont les vicissitudes politiques commandent à un plus haut point notre intérêt. Le jeune royaume est notre plus proche voisin, notre allié et notre protégé depuis sa naissance, notre frère par le sang, par la langue, par les lois, par la religion. Là s'est formé pour la première fois, sur le continent européen, au milieu de populations catholiques, à l'exemple et à l'imitation de l'Irlande luttant contre le despotisme anglican, un parti

Digitized by Google

d'hommes également dévoués à la foi de l'Eglise et à la liberté civile. L'un des plus prompts et des plus éclatants résultats des efforts de ce parti a été la constitution sanctionnée par les traités, l'apparition et la reconnaissance officielle d'une nationalité qui se cherchait depuis des siècles sans pouvoir jusque-là se manifester au grand jour. Depuis 1830, ce parti a toujours joué un rôle considérable en Belgique; plus que jamais en ce moment la mission qu'il doit remplir excite l'espoir des uns, la défiance et la crainte des autres, la curiosité de tous. D'un côté de la frontière à l'autre, les sympathies répondent aux sympathies; les préoccupations diverses qui règnent à Bruxelles ont leur écho dans les sollicitudes éveillées à Paris. Et quant à ce qui nous concerne particulièrement en France, si nos adversaires sont bien déterminés à ne nous tenir aucun compte des mérites et des succès de nos frères du Nord, en revanche nous sommes parfaitement sûrs que, dans le cas où il arriverait à ceux-ci de toucher à quelque écueil ou d'éprouver quelques revers, nous ne manquerions pas, aux yeux d'une grande partie du public, d'en porter la solidarité.

La situation actuelle des catholiques belges est donc grave. Hâtons-nous de dire que nous n'en sommes nullement fâchés pour eux, et que l'issue, quelle qu'elle puisse être, ne nous effraie pas le moins du monde. Le cabinet à la tête duquel M. le comte de Theux vient d'être placé est une expression élevée et vivante de leurs intentions et de leurs sentiments. Le gouvernement est entre leurs mains et ils auront toute la responsabilité comme ils doivent avoir toute la liberté de leurs actes et de leur marche. C'est la loi du gouvernement constitutionnel que chacun paraisse successivement sur le devant de la scène, y agisse avec autorité et se fasse juger sur ses œuvres. Le tour des uns vient après celui des autres, et la comparaison s'opère entre tous. Mais pour cela il faut que personne ne refuse de se produire s'il est encore ignoré, de se représenter tel qu'il est s'il risque d'être oublié et méconnu. Les catholiques en étaient là; l'expérience nouvelle ou renouvelée qu'ils vont subir était donc, à ce point de vue, inévitable. Elle aura été favorable et heureuse, si, comme il ne nous est pas permis à nous d'en douter, ils en sortent, ainsi qu'ils y sont entrés, avec honneur.

Quand un ministre prend le pouvoir, bien habile qui dirait combien de temps il le gardera. Nous n'avons pas la prétention de faire des prédictions ou d'ouvrir des paris pour ou contre M. de Theux. Ce qui est certain, toutefois, c'est que son ministère réunit deux conditions essentielles de durée. Il s'est trouvé amené aux affaires nécessairement, fatalement, par la force des choses; voilà un premier point. D'accord avec la majorité des Chambres et du pays, sorti de ses rangs, produit et soutenu par elles, il n'a pour la conserver et pour la fortifier, d'ici à

Digitized by Google

une année au moins, qu'à rester fidèle à ses antécédents, à ses principes, à son drapeau. Cet avantage n'est pas moindre que le premier.

Chose fort remarquable; les adversaires les plus exaltés des catholiques belges leur ont souvent reproché, dans la presse et à la tribune, de ne pas aimer assez les portefeuilles, et de les abandonner ou de les partager trop volontiers avec des hommes qui ne professaient pas leurs opinions. En effet, la majorité a pu montrer un peu trop de mollesse et de lassitude; il est certain que ce n'est point par excès d'ambition qu'elle a péché depuis 1830, avant comme pendant les dernières négociations.

De 1830 à 1840, l'Union formée en 1828, à l'instigation du philosophe M. de Potter, et sous les auspices du clergé et de l'épiscopat, s'est maintenue presque sans ombre et sans nuage. Durant cet espace de temps, il y a eu quatre changements, ou plutôt quatre remaniements ministériels. Le premier cabinet qui ait inauguré le règne de Léopold datait du 21 juillet 1831, et il comptait pour ses membres MM. Raikem, de Muelenaëre, de Sauvage, Coghen et du Failly. Renouvelé au bout de vingt et un jours, le 16 août, il conserva MM. Raikem, de Muelenaëre et Coghen; mais MM. de Sauvage et du Failly furent remplacés par MM. Ch. de Brouckère et Teichman. Ce dernier s'étant retiré eut pour successeur M. de Theux. En octobre 1832, un troisième ministère arriva à la tête des affaires; il eut pour membres MM. Lebeau, Rogier, Goblet, Duvivier, de Mérode, Évain. Ces ministres, après être restés pendant deux ans dans les conseils de la couronne, cédèrent la place, en août 1834, à MM. de Muelenaëre, de Theux, Ernst, d'Huart et Willmar. Ce dernier cabinet est celui qui, jusqu'à présent, a joui de la plus longue existence. Il a subi, il est vrai, quelques modifications de personnes. Ainsi M. Nothomb succéda à M. de Muelenaëre; MM. Raikem et Desmaisières à MM. d'Huart et Ernst; M. de Theux, qui garda toujours le département de l'intérieur, y joignit celui des affaires étrangères, et suffit à cette double et lourde tâche. Il ne tomba que sur une question secondaire, par suite d'un malentendu et d'une division de ses amis, en avril 1840. Il suffit de connaître tant soit peu les partis qui se disputent maintenant le terrain pour admirer la modération extrême dont les catholiques ont fait preuve au milieu de tous ces changements, puisque, étant en nombre infiniment plus considérable, et dans les colléges électoraux, et dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, c'est à peine s'ils figurent pour une imperceptible minorité dans cette liste des hommes appelés à gouverner le pays.

Les quatre cabinets dont il s'agit n'étaient pas *homogènes* en ce sens qu'ils réunissaient des noms qui depuis ont été inscrits dans des camps opposés. On aurait tort cependant de les confondre avec les cabinets

Digitized by Google

qui se constituèrent plus tard au nom de la politique mixte. La politique *mixte*, de concession ou de conciliation, n'a pu naître qu'après la scission du Parlement en deux fractions, dites l'une *libérale*, l'autre *catholique*, et hostiles l'une à l'autre. Or, la rupture n'éclata qu'en 1840. Elle est l'œuvre du ministère qui recueillit l'héritage de M. de Theux.

Ce cabinet libéral fut le premier qui, créé sous une influence exclusive, rassemblant uniquement des notabilités doctrinaires, mettant en avant un nouveau système d'administration, porta un coup désastreux à l'Union. Les hommes politiques qu'il comptait dans son sein n'étaient certainement pas sans valeur, sans réputation, sans talent : c'étaient MM. Rogier, Lebeau, Leclerq, Liedts, Mercier et Buzen. Ils se proposèrent malheureusement un triple but : ressaisir au nom de l'Etat sur le domaine spirituel cette suprématie civile renversée avec Guillaume par la liberté religieuse; accroître la force gouvernementale, réellement très-restreinte dans le nouveau royaume, non pas en resserrant l'unité politique (ce qui eût été un grand bien), mais en affaiblissant les institutions locales, les franchises municipales et les droits individuels (ce qui ne tendait qu'à imposer à la Belgique les vices de la centralisation française) ; enfin, *diviser pour régner*, c'est-à-dire pour arriver à l'autocratie bureaucratique qu'ils rêvaient, armer les radicaux contre le clergé et l'aristocratie, diminuer l'esprit religieux et exciter les penchants démocratiques des populations, les arracher à l'influence des prêtres, au patronage des propriétaires; ressusciter, en un mot, à l'aide des orangistes comme des révolutionnaires, ce vieux libéralisme, violent et tracassier, remuant et despotique, le plus redoutable ennemi de la liberté, qu'il déconsidère dans l'opposition et qu'il opprime au pouvoir.

La Belgique n'accepta point ce système. La réaction s'épuisa par ses propres excès, et une Adresse du Sénat au trône, compromis par ses imprudents conseillers, suffit pour déterminer leur chute. MM. Lebeau et Rogier, plus froissés que leurs collègues, ne la pardonnèrent jamais aux catholiques ni aux libéraux modérés, qui, comme M. Nothomb, les avaient arrêtés dès le début de leur dangereuse carrière.

Vainqueurs, les catholiques, bien loin d'abuser de leur succès, en laissèrent le principal profit aux quelques alliés qu'ils avaient trouvés sur les limites de la gauche. Ils se réservèrent seulement une ou deux places dans les cabinets ultérieurs; ils appuyèrent avec une rare constance ces combinaisons mixtes dont les chefs leur étaient souvent hostiles ou suspects, et qui, traités de transfuges par l'opposition, furent beaucoup plus justement accusés de ne servir la majorité que pour arriver peu à peu à l'asservir.

On sait quelle fut la ligne suivie par M. Nothomb. Entré au ministère avec MM. de Muelenaëre, de Briey, Desmaisières, Van-Volxem et de

Digitized by Google

Lieu, au mois de mars 1841, il devint, dès le mois d'août, le représentant incontesté du pouvoir par la retraite de M. Muelenaëre. En 1843, après quelques difficultés sérieuses, il resta à la tête d'une nouvelle combinaison formée de MM. Mercier, Goblet, Dupont, d'Anethan et Dechamps. Il vint échouer contre les élections du 10 juin 1845, et c'est alors que M. Van de Weyer, assisté de MM. Dechamps, Malou, d'Anethan, d'Hoffschmidt et Dupont, ouvrit par un brillant engagement la courte campagne qu'il a si tristement close au commencement de cette année.

Qu'il nous soit permis de terminer cette revue rétrospective par une simple observation. Sur trente-trois ministres qui se sont succédés depuis l'avénement de Léopold, *vingt-quatre* appartiennent au parti libéral, à la minorité, et *neuf* au parti catholique, qui, de l'aveu de tous, n'a pas cessé de posséder la majorité constitutionnelle.

Le chiffre est éloquent; nous nous y tenons.

Maintenant, comment la crise actuelle s'est-elle produite? *Le Moniteur belge* vient de nous apporter des renseignements précis et officiels à cet égard. Les documents qu'il a publiés ont été arrêtés d'accord par M. Van de Weyer et ses collègues; les différentes parties certifient l'exactitude de ces pièces capitales du procès. Elles méritent donc une entière confiance.

Il s'en faut de beaucoup qu'une loi sur l'enseignement secondaire ou moyen soit aussi urgente en Belgique qu'en France. De l'autre côté de la frontière, la liberté, écrite dans la constitution, s'est dès lors réalisée en pratique. Elle a été féconde; elle a produit des fruits admirables. Le nombre des établissements s'est accru d'une manière prodigieuse depuis 1830; les études se sont élevées à un niveau beaucoup plus satisfaisant qu'il ne l'était alors; la moralité, la religion, sous la seule sauvegarde des maîtres et de la surveillance des familles, n'ont pas moins profité que les lettres et les sciences à ce régime de force et de confiance. Le chiffre des élèves a doublé en quinze années, et le pouvoir, qui ne se mêle de rien, ne se plaint pas plus de ces résultats que les citoyens qui jouissent de leur entière liberté, et que l'Eglise qui sauve les âmes sans contrôle et sans permission du gouvernement. Il n'y a qu'une minorité peu considérable qui réclame, par une loi, deux points principaux : l'institution de quelques athénées appartenant à l'Etat, et celle d'un corps d'inspecteurs destinés à surveiller non pas les établissements libres, mais ceux qui reçoivent quelques subsides publics, et acceptent des règlements ou des conditions en compensation de cette faveur.

Quoique la question, réduite à ses véritables termes, eût pu sommeiller sans inconvénient, M. Van de Weyer avait promis à ses amis

Digitized by Google

libéraux de la résoudre, et à ses collègues au ministère de prendre pour type de son futur projet le projet présenté en 1834. On était convenu de faire seulement au premier les additions commandées par l'expérience, pourvu qu'elles fussent strictement conformes au texte et à l'esprit de la constitution. En conséquence, le ministre de l'intérieur élabora son travail et le présenta au conseil au commencement de février. C'est ce travail qui fut sa pierre d'achoppement.

Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail de discussions qui durèrent un mois entier. Voici seulement ce qui nous paraît essentiel à constater en ce moment : c'est que M. Van de Weyer était sous la préoccupation d'étendre aussi loin qu'il croyait pouvoir le faire l'intervention administrative et qu'il allait trop loin selon ses collègues. Ceux-ci, unanimes contre lui et fidèles à leurs doctrines dans le cabinet comme à la Chambre, ne déniaient pas à l'Etat une action efficace ; ils passaient même, concédant au delà de leurs promesses, les limites posées par la loi de 1834 ; mais ils ne consentirent jamais à sacrifier quoi que ce soit des droits et des intérêts dont le maintien et la plénitude sont la garantie des établissements libres, de l'autorité communale, du pouvoir paternel, des besoins légitimes de la conscience et de la foi.

Le 2 mars, M. Van de Weyer offre sa démission.

Ici commence une série d'ouvertures, de négociations, de combinaisons qu'il serait trop long et trop difficile de suivre. Ce serait à se perdre dans ce dédale. Contentons-nous d'indiquer les principaux jalons qui en ont dirigé le fil.

Le ministre de l'intérieur fut d'abord chargé par le roi de reconstituer un autre cabinet, *mixte* comme celui qui se dissolvait. M. Van de Weyer se rapprocha des autres ministres démissionnaires et discuta de nouveau la question pendante. On eut un instant l'espoir de s'entendre. Mais la gauche se réunissait de son côté et menaçait. M. Van de Weyer déclara, le 7, à la Chambre des Représentants, sa retraite définitive.

Du 8 au 14, des tentatives multipliées eurent lieu pour compléter le cabinet. MM. d'Huart et Liedts, successivement appelés auprès du roi, refusent la mission qui leur est offerte. On parle d'adjoindre aux ministres restants le prince de Chimay et M. Orban. Ce bruit, qui courait le 13, est emporté le lendemain par une nouvelle bien autrement sérieuse.

M. Rogier est consulté le 14. Le 17 il est encore reçu par Léopold. Il demande du temps, hésite, sonde le terrain, et enfin se décide. La gauche, qui a jeté anathème sur le système mixte, est mise en demeure de fonder une administration homogène dans le sens de ses idées, avec ses propres représentants. Alors se soulèvent les ambitions. L'opposition, jusque-là si unie, laisse apercevoir des germes profonds de division. Les catholiques déclarent que, si M. Rogier ne se fait pas leur

Digitized by Google

ennemi, ils ne le traiteront pas plus mal que MM. Nothomb et Van de Weyer. Mais M. Verhaegen, le tribun de l'extrême gauche, se pose en protecteur ; il commande. M. Rogier admet sur sa liste ministérielle le nom de M. Delfosse, dont il avait, dans un débat récent, blâmé l'exagération. M. Delfosse avait alors déclaré qu'il ne s'engagerait pas à borner ses prétentions, en fait d'enseignement, même dans le cercle tracé par la constitution. Il n'est guère moins avancé sur beaucoup d'autres matières. N'importe, le choix des personnes ne rencontre pas d'obstacle. La royauté les subit, la majorité les attendra à l'œuvre. Mais non ! M. Rogier, en outre de sa liste de noms, a un programme dans sa poche. A ces conditions, il sera ministre. — Sinon, non !

Avec ce programme ce n'était plus le pouvoir ministériel qu'il demandait, c'était la dictature. Le prétendu libéralisme se défiait de tous, voulait disposer de tout ; il lui fallait être maître absolu de l'administration par des destitutions de fonctionnaires, des Chambres par la menace d'une dissolution inévitable, de la couronne par un blanc-seing pour quatre ou cinq cas déterminés. Après cela on réformerait les lois. Le nouveau cabinet ne voyait pas d'autre moyen d'*assurer* son existence.

Ce cabinet, si laborieusement enfanté, a été trouvé mort-né le 22 mars.

Le vendredi 27, MM. d'Hoffschmidt et Dumon-Dumortier reçoivent une nouvelle mission. En vain ils s'adressent à MM. Liedts, Leclerq, de Brouckère, ils échouent, et avec eux la combinaison du libéralisme pur, mais modéré.

Le 28, le 29, on en revient au système mixte, à la reconstitution du cabinet démissionnaire, puis au remplacement de M. Van de Weyer par un autre libéral. Refus de tous les côtés, impossibilité absolue.

A la fin, on revient à un catholique. Le 30, M. de Theux est reçu à Laeken. Le 31, le *Moniteur belge* enregistre la formation du nouveau cabinet.

Celui-ci était donc seul possible ; c'est déjà quelque chose ; c'est au moins un préjugé en sa faveur.

En voici un autre ; nous parlons du passé de M. de Theux.

Deux fois déjà il a été ministre : la première fois en 1831, au matin de l'indépendance, en face de la Hollande irritée et de la révolution frémissante ; la seconde fois, il est resté six ans sur le banc ministériel, qu'il n'a quitté que par suite d'une méprise. La critique la plus amère qu'on ait adressée à son administration (les exaltés ont dit que c'était une *parenthèse vide*) prouve qu'elle n'avait aucun grief à dresser contre lui. Tous les partis lui ont encore rendu hommage dans cette circonstance ; tous reconnaissent sa probité, ses talents, son activité au travail, sa prudence extrême.

Digitized by Google

Encore une considération.

Ce ministère était le seul possible, il était aussi le seul constitutionnel. Du moment que le système mixte était repoussé, du moment que le mariage des partis était radicalement irréalisable, faute d'un consentement réciproque, la question était tranchée au vrai point de vue du gouvernement représentatif. Sans doute, il vaudrait mieux qu'il n'y eût pas de divisions, qu'il n'y eût ni droite ni gauche, ni majorité ni minorité. Mais, puisque la minorité ne consent pas à la paix, que serait donc son triomphe? Qu'est-ce qu'une minorité au ministère? Que l'opposition, que la gauche obtienne la majorité, alors elle gouvernera naturellement. Aujourd'hui la majorité est ailleurs; le cabinet doit être avec elle. Le ministère doit être l'expression de la majorité. En quelque sorte, c'est elle qui doit faire le ministère par son libre vœu; ce serait un mauvais ministère celui qui serait contraint à se faire de force une majorité factice.

Mais cette majorité, qui appartient aux catholiques, ne la perdront-ils pas un jour? Tôt ou tard, c'est certain; il n'y a pas dans les luttes parlementaires de succès éternel. Ne la perdront-ils pas plus tôt sous un ministère catholique que si le système mixte se fût maintenu? Ceci est une autre affaire. Mais qu'on n'oublie pas que ce système mixte ne pouvait plus sortir de la crise actuelle. Quand une nouvelle crise éclatera, on verra.

Cet événement ne sera peut-être pas aussi prompt que les adversaires de M. de Theux le désireraient. Quelques-uns d'entre eux ne font pas difficulté de reconnaître qu'il peut garder longtemps la main au gouvernail. Ils diminuent même outre mesure les difficultés d'une position qui en contient beaucoup : c'est de la tactique. Il demeure vrai que M. de Theux, qui n'a montré aucun empressement d'ambition, et qui a fait acte de patriotisme et de dévouement en acceptant à la dernière heure le portefeuille qu'il avait eu la réserve et la générosité de laisser à quiconque eût voulu l'accepter, a de grandes chances maintenant pour le conserver.

La principale de ces chances sera la politique qu'il semble devoir adopter. Ses organes annoncent qu'il sera plus libéral que les libéraux, et que la transaction qui n'a pu se faire entre les personnes se fera ainsi sur les choses.

Nous sommes persuadés que l'entreprise, même ainsi conçue, même conduite avec une merveilleuse habileté, rencontrera néanmoins de redoutables obstacles. Mais, quoi qu'il arrive, si chacun remplit son devoir, les catholiques n'auront qu'à s'en féliciter. Mettons la supposition au pire. Il y aura des élections en 1847, en 1849; que, lors de ces élections, avant ou après, les catholiques se trouvent en minorité; qu'alors

Digitized by Google

M. Rogier reparaisse sur la scène, avec ou sans M. Delfosse, avec ou sans son programme. Si M. Rogier veut vivre et se soutenir, il n'oubliera pas les leçons qu'il a reçues, il ne voudra pas s'aliéner tout à fait les catholiques et les vrais libéraux, et alors sans doute les exclusifs et les exagérés le maudiront et l'excommunieront, ni plus ni moins que les chefs des ministères précédents; privé de leur appui, il sera obligé d'aller de plus en plus chercher la base de tout gouvernement là où elle est, ce qui pourrait bien un jour le rejeter lui-même dans les rangs qu'il combat avec tant de violence. Que si, au contraire, il ne veut à aucun prix se séparer de ses dangereux alliés de l'extrême gauche, s'il ne veut résister à aucune de leurs prétentions, s'il se laisse entraîner par eux à porter de graves atteintes à l'ordre et à la religion, sa carrière ne sera pas longue assurément. Dans le premier cas, les catholiques, réduits à un rôle de minorité et retrempés dans cette position, n'auraient peut-être pas plus de danger et d'écueils à éviter qu'ils n'en ont eu à craindre dans les dernières années. La gauche, si absolue dans l'opposition, arrivée au pouvoir, compterait avec eux d'autant qu'elle aurait davantage à se faire pardonner. Dans l'autre cas, les catholiques auraient bientôt reconquis la majorité par l'adjonction d'un nombre considérable de citoyens qu'effraie le vain fantôme de la domination cléricale, mais qui, au fond, demeurés sincèrement dévoués à la religion, la couvriraient de leur bouclier dès qu'elle serait sérieusement en péril. Ce n'est pas seulement la majorité du Sénat ou de la Chambre des Représentants (les libéraux le savent bien), c'est le pays tout entier qui place encore au-dessus de toutes les questions de parti l'intérêt de la foi. Que les ambitions de suprématie civile et les emportements du despotisme révolutionnaire s'allient ou se divisent, leur triomphe éphémère (quand il viendra, et il peut être tardif) n'aura d'autre résultat, en définitif, que celui qu'ambitionnent le plus M. de Theux et les catholiques : le rétablissement de la grande et immortelle Union, qui, après avoir créé la nationalité de la Belgique, fera seule, dans toutes les crises auxquelles elle peut être exposée, sa force et son salut.

ESPAGNE. — L'importance des explications que nous avions à donner sur un fait aussi capital, dans l'ensemble de la politique catholique, que la formation du ministère belge, nous met dans l'obligation de remettre à une autre fois ce que nous aurions à dire sur les autres faits étrangers qui ont occupé l'attention publique pendant la dernière quinzaine. L'énigme du ministère Narvaez commence à se résoudre : il a éclaté une rupture entre ce général et le parti fuériste que M. Egana représentait dans la nouvelle administration. M. de Viluma, chef des royalistes purs, a retiré son frère, qu'il avait prêté au nouveau cabinet comme un gage de l'appui qu'il était disposé à lui donner. Dès lors il ne restait plus, de

Digitized by Google

toute la combinaison, que la nouvelle et toujours vaine entreprise du despotisme militaire sur les libertés nationales. Alors le pouvoir du sabre a reculé devant sa propre violence, et un nouveau ministère s'est formé par la coalition du parti fuériste, que représente M. Egana, et du *tiers-parti* constitutionnel dont M. Isturiz est le chef. Si, comme on l'annonce, MM. Mon et Pidal consentent à venir de nouveau représenter dans le cabinet l'ordre financier et administratif, cette combinaison offrira des chances de durée et de succès. On saura plus tard si les remontrances de la France n'auront pas contribué au retour du gouvernement de l'Espagne à la légalité constitutionnelle : on ne dit pas encore non plus quelle modification les nouveaux événements auront apportée à la question du *mariage* de la jeune reine. Le ministère illégal de Narvaez, cherchant partout un appui, avait flatté le clergé de l'espoir de voir enfin sa position convenablement réglée; peut-être avait-on imprudemment répondu à ces avances. Nous échappons avec bonheur à cette perspective d'une alliance entre le despotisme militaire et la religion.

GRÈCE. — Tandis qu'à Athènes M. Coletti soutient contre la coalition des Napistes et du parti anglais une lutte courageuse, mais de plus en plus pénible, la question transportée dans le sein de notre Chambre des Députés y a pris un caractère qui doit réagir fortement sur la Grèce. Après la révolution du 3 septembre, la France, désireuse avant tout d'affermir et de régulariser le gouvernement constitutionnel en Grèce, avait résolu de montrer une impartialité rigoureuse à l'égard des diverses administrations que le mouvement des partis amènerait aux affaires. Les Mavrocordatistes, qui n'avaient pas la majorité, se sont hâtés de s'emparer du pouvoir, et en faussant la constitution aussitôt après sa naissance, ils ont voulu se créer une position inattaquable : une réprobation presque unanime les a renversés, sans que la France ait rien fait pour les aider à leur chute. Au ministère anglais a succédé la coalition de M. Coletti, chef du parti français, et de M. Metaxa, chef du parti russe : la France a accepté cette coalition, sans exiger rien qui pût alarmer la susceptibilité des Napistes. M. Metaxa, entraîné par ses amis, a quitté le ministère pour s'unir aux partisans de l'Angleterre contre M. Coletti; la France a continué de soutenir ce dernier ministère, non par une prévention exclusive, mais en vertu du système qui lui avait fait prêter son appui aux administrations précédentes. C'est alors que les passions sont arrivées en Grèce au dernier degré du paroxysme ; les chefs des partis opposés à M. Coletti ont usé des moyens de désordre avec un incroyable délire ; ils ont exploité en même temps au dehors un système de mensonges inouï et dont le retentissement a été considérable dans le Parlement d'Angleterre.

Digitized by Google

Que devait faire dans une pareille occurrence le ministère français? On est si habitué, en Grèce comme ailleurs, à voir la France abandonner ses partisans, qu'on a redoublé d'efforts pour obtenir de nous un désaveu de M. Coletti. Le discours ferme et sensé de M. Guizot sur cette question va causer bien des désappointements en Grèce, et, avec la connaissance que nous pouvons avoir du pays, nous ne doutons pas que ces paroles ne produisent un effet salutaire. M. Coletti a pour lui la légalité, la modération, et l'assentiment incontestable de toute la population laborieuse. L'influence française est établie en Grèce sur le meilleur terrain, et sa persévérance peut seule préserver le pays de nouvelles catastrophes.

ANGLETERRE. — Pendant ce temps, un vent funeste semble de nouveau souffler sur l'Angleterre; les lauriers de la victoire de Sobraon, qui a mis l'empire des Sicks à la merci de la Compagnie des Indes, ont rendu toute leur ardeur aux vieilles traditions de l'esprit de conquête. Le ministère Peel, qui devait sauver l'Irlande, démasque à l'égard de ce pays une cruauté et une injustice, corollaire remarquable du réveil du *Rule Britannia* sur un autre terrain; le bill de coërcition menace une nation que dévorent la faim et la fièvre. En même temps, le grand mouvement de la liberté commerciale se ralentit et les inexplicables lenteurs du bill des céréales semblent mettre en question le sort de cette grande et libérale mesure. L'Angleterre de nos jours ressemble beaucoup à Robert-le-Diable, entre le démon son père et le céleste envoyé de sa mère, sainte victime des embûches de son séducteur. Le *trio* commencé depuis quelques années se continue en présence du monde attentif; en ce moment, c'est le diable qui donne la réplique.

ALLEMAGNE. — La crise du rationalisme allemand est loin de son terme, et l'odieux parti que le gouvernement autrichien vient de prendre à l'égard de la Gallicie jette une fâcheuse incertitude dans les rangs des catholiques. Le plus grand danger que puisse courir en ce moment le Catholicisme de l'Allemagne, c'est la tendance à se jeter dans les bras du pouvoir temporel. Nous avons déjà signalé ce danger à nos frères du grand-duché de Bade; n'oublions pas que l'Autriche, avant de surprendre à Rome la consécration religieuse de sa tyrannie, avait expulsé le rongisme par une simple mesure de police et au mépris des principes qui règlent la liberté de conscience dans les monarchies constitutionnelles. Il y a là un abîme dont les catholiques ne reconnaîtront la profondeur que quand ils y seront tombés.

C'est aussi une source de dangers que la terreur répandue en Allemagne par le fantôme du *panslavisme*. Des bruits répandus avec art ont fait croire à nos voisins que les Polonais n'avaient tenté de se-

Digitized by Google

couer leurs chaînes que pour exterminer la race teutonique et la chasser de l'orient de l'Europe. Cette calomnie absurde a paralysé l'intérêt que l'Allemagne devait naturellement prendre à la cause polonaise, et l'on a constaté une différence fâcheuse entre la disposition actuelle de ce pays et les sentiments généreux qui l'animaient en 1831. Les gouvernements persisteront dans cette voie ; ils feront tout pour isoler en Europe la sympathie de la France pour la Pologne, et il sera peut-être trop tard pour revenir de ces préventions fâcheuses, quand l'Allemagne s'apercevra qu'on l'a indignement trompée.

POLOGNE. — Quant au sort de la Pologne elle-même, le numéro de notre recueil que nous publions aujourd'hui est déjà trop rempli de l'étude de cette question sous ses différents aspects pour que nous ayons le droit d'y revenir dans ce bulletin. Aussi, après avoir mentionné la spoliation dont le prince Adam Czartoryski vient d'être l'objet de la part de l'Autriche, comme une conséquence de sa généreuse conduite et comme la consécration de son titre désormais incontestable de *chef de l'émigration*, nous nous bornerons à rapporter la circulaire que le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse vient de publier sur la question polonaise.

« Monsieur,

« Nous vous rappelions, il y a peu de jours, le devoir impérieux pour les amis de la liberté religieuse d'intervenir dans les prochaines élections. Nous venons vous communiquer un nouvel article à ajouter au programme sur lequel vous devrez interroger les candidats qui aspireront à vos suffrages.

« Sans aucun doute, vous avez partagé notre émotion à la nouvelle des tentatives récentes de la Pologne pour ressaisir sa nationalité : vous avez applaudi aux efforts qui ont été faits dans le Parlement et surtout à la Chambre des Pairs pour réclamer l'exécution des traités dont la violation réitérée est la cause des malheurs de la Pologne et la justification de sa résistance.

« Les orateurs de la Chambre des Pairs ont tracé au gouvernement la marche qu'il doit suivre pour arriver au redressement de ces griefs.

« Pour vous convaincre de la légitimité des réclamations auxquelles la Chambre des Pairs a prêté l'appui de sa sympathie, pour vous faire comprendre jusqu'à quel degré les puissances étrangères ont porté l'oubli de leurs engagements les plus sacrés envers ce pays et le nôtre, il suffit de remettre sous vos yeux les articles des traités de Vienne qui se rapportent à la Pologne, et dont les stipulations ont été garanties par la France.

« *Traité de Vienne, du* 9 *juin* 1815.

« ARTICLE PREMIER . . . . . .

« Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la « Prusse, obtiendront une *représentation et des institutions nationales*, ré- « glées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouverne-

Digitized by Google

« ments auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur « accorder. »

« *Traité entre la Russie et la Prusse, du* 21 *avril* (3 *mai*) 1815.

« ART. 3. . . . . .

« Les Polonais, sujets respectifs des hautes parties contractantes, ob- « tiendront des institutions qui assurent *la conservation de leur nationalité,* « d'après les formes d'existence politique que chacun des gouvernements « auxquels ils appartiennent jugera convenable de leur accorder. »

« *Traité de Vienne, du* 9 *juin* 1815.

« ART. 6. La ville de Cracovie, avec son territoire, est déclarée à per- « tuité cité *libre, indépendante et strictement neutre,* sous la protection de « la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

« ART. 9. Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse s'engagent à res- « pecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la ville libre « de Cracovie et de son territoire ; *aucune force armée ne pourra jamais y « être introduite, sous quelque prétexte que ce soit.*

« ART. 10. Les dispositions sur la constitution de la ville libre de Cra- « covie, sur l'Académie de cette ville, et sur l'évêché et le chapitre de « Cracovie, telles qu'elles se trouvent énoncées dans les art. 7, 15, 16 et « 17 du traité additionnel relatif à Cracovie, annexé au présent traité gé- « néral, *auront la même force et même valeur que si elles étaient textuelle- « ment insérées dans cet acte.* »

« *Traité additionnel relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse,* « *du* 21 *avril* (3 *mai*) 1815.

« ART. 7. Les trois cours ayant approuvé la constitution qui devra régir « la cité libre de Cracovie et son territoire, et qui se trouve annexée comme « partie intégrante aux présents articles, elles prennent cette constitution « sous leur garantie commune.

« ART. 15. . . . Il sera permis aux habitants des provinces polonaises « limitrophes de se rendre à cette Académie (de Cracovie) et d'y faire « leurs études, dès qu'elle aura pris un développement conforme aux in- « tentions des trois hautes cours. »

« *Traité de Vienne, du* 9 *juin* 1815.

« ART. 118. Les traités, conventions, déclarations, règlements et au- « tres actes particuliers qui se trouvent annexés au présent acte, et *nom- « mément :*

« 1° Le traité entre la Russie et l'Autriche, du 21 avril (3 mai) 1815 ;

« 2° Le traité entre la Russie et la Prusse, du 21 avril (3 mai) 1815;

« 3° Le traité additionnel, relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Prusse « et la Russie, du 21 avril (3 mai) 1815;

« Sont considérés comme parties intégrantes des arrangements du Con- « grès, *et auront partout la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à « mot dans le traité général.* »

« Le traité de Vienne a été signé par le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg et le comte de Noailles au nom de la France, et tous ses actes ont été ratifiés par le roi le 7 décembre 1815.

« On le conçoit, à la vue de ces titres, jamais en France la légitimité des

Digitized by Google

plaintes de la Pologne, l'injustice de la conduite des puissances n'ont pu faire l'objet d'un doute : tous les ans, depuis la révolution de 1830, les Chambres ont rappelé au gouvernement, dans leurs Adresses, les droits imprescriptibles de la Pologne.

« Personne ne doute en France que les puissances, et surtout la Russie depuis l'avénement de Nicolas, n'aient provoqué les tentatives d'indépendance qui ont eu lieu depuis quinze ans.

« Personne ne reconnaît aux puissances auxquelles l'Europe a imposé le maintient de la *nationalité* polonaise le droit qu'elles se sont arrogé de *punir* la Pologne en l'anéantissant comme nation.

« Mais les protestations intermittentes des Chambres françaises, qui n'ont aucune suite nécessaire, qui n'imposent au gouvernement aucun acte, sont loin de suffire.

« Elles peuvent inspirer aux cœurs généreux de fausses espérances.

« Elles peuvent confirmer les dépositaires infidèles du sort de la nationalité polonaise dans leur dédain pour l'impuissance de notre pays et pour la vanité de ses protestations.

« Les événements qui viennent de s'accomplir en dernier lieu, l'audace du langage que se permettent les puissances protectrices, encouragées par la faiblesse du ministère français, les supplices odieux infligés aux insurgés prisonniers, les hideux massacres commis en Gallicie, et dont le gouvernement autrichien assume la responsabilité et récompense les auteurs, tout cela rend notre position encore plus critique et notre responsabilité encore plus grave.

« Aujourd'hui, il faut choisir entre les deux partis extrêmes : ou renoncer à toute expression publique des sentiments de la France envers la Pologne, ou donner à nos réclamations un caractère d'insistance qu'elles n'ont jamais eu.

« Pour justifier son inaction, le gouvernement a pu précédemment arguer de ses embarras intérieurs et des atteintes portées à la prospérité publique par l'instabilité des événements.

« Aujourd'hui, les conquêtes intérieures dont il se vante, l'ordre partout rétabli, la prospérité élevée, suivant lui, au plus haut degré, détruisent tous les anciens prétextes.

« Le gouvernement doit être contraint, par ses propres déclarations, à intervenir efficacement en faveur de la Pologne.

« Cette attitude nouvelle est commandée à la France par l'intérêt de notre propre nationalité, par celui de l'humanité, par celui de la religion.

« Qui ne sait que la Pologne n'a péri que parce qu'elle était unied'intérêt et d'affection à la France, et que la nécessité qui nous contraint à nous fortifier, comme si la coalition des trois puissances despotiques du Nord allait chaque jour se reformer contre nous, n'existerait pas, si l'indépendance de la Pologne était restée sans atteinte ?

« On dit que l'ère actuelle est celle de la paix : mais la paix est menteuse si l'humanité souffre, et l'accord des puissances n'est qu'une dangereuse fiction, si un sentiment commun de modération ne les anime pas toutes, s'il est libre à une ou plusieurs d'entre elles de traiter comme de vils criminels ceux qui, dans les gouvernements vraiment réguliers, paraîtraient dignes de l'affection et du respect de tous les bons citoyens.

Digitized by Google

« Enfin, la cause de la Pologne est surtout la cause de la liberté religieuse ; la torture des consciences est pour ce malheureux pays la pire des tortures. L'intérêt que nous défendons est solidaire par tout le globe ; nous devons, dans la mesure de nos droits et de notre action légale, appui et protection à ceux de nos frères qui périssent pour les principes que nous soutenons sous l'égide de notre constitution politique.

« La cause polonaise devient pour la France, dans les circonstances présentes, un intérêt électoral. Qu'il ne soit pas dit qu'un seul collége ait été assemblé sans que partout les forces du pays, ses ressources, ses progrès et la grandeur dont il se vante, n'aient été mis au service de la dignité nationale, de l'humanité et de la religion.

« Sur le terrain où nous nous plaçons aujourd'hui, nous rencontrerons les hommes des opinions extrêmes : loin de craindre cette rencontre, nous la souhaitons, au contraire. Trop souvent de généreuses natures ne sont jetées dans des théories impraticables que par le ressentiment que leur inspire la prédominance des intérêts égoïstes. Ceux, au contraire, qui se sont imposé une modération et une patience fondées sur les préceptes de l'Evangile, ne sauraient trop s'abstenir de toute connivence pour les calculs d'une politique étroite et sans entrailles.

« Nous pensons donc, Monsieur, qu'outre les obligations dont il a été question dans notre dernière circulaire, il est du devoir de tout électeur, voué par conviction à la défense de la liberté religieuse, d'exiger de chaque candidat, à quelque opinion qu'il appartienne, l'engagement de demander au gouvernement d'intervenir d'une manière constante et efficace auprès des puissances étrangères, à l'effet d'obtenir l'exécution stricte et loyale des traités de 1815, en ce qui concerne la nationalité polonaise et les institutions qui doivent en assurer le maintien.

« Nous vous recommandons cet intérêt avec la plus vive instance, et nous ne doutons pas que vous ne parveniez à le faire triompher, surtout si vous vous entendez sur ce point avec les personnes ou les comités qui représentent les diverses opinions politiques.

« Si, comme nous l'espérons, notre appel est entendu, une révolution salutaire s'opérera dans les convictions de la nouvelle législature, et nous ne serons plus exposés à l'humiliation de voir une seconde fois les hommes qui veulent étouffer la liberté religieuse dans leur pays, sous prétexte de garantir les intérêts de nationalité, garder le silence quand il s'agira de défendre le plus cher peut-être et le plus pressant de nos intérêts nationaux à l'étranger.

« Paris, 30 mars 1846. »

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre inédite du comte J. de Maistre à Mme la marquise de Costa [1].

Cette lettre de condoléance, qu'on pourrait nommer une oraison funèbre à cause du ton de noble et éloquente tristesse qui y règne, nous révèle tout le cœur du comte de Maistre, c'est-à-dire un des côtés de ce grand caractère qui nous sont le moins connus. En cette âme si chrétienne, la sensibilité fut égale à la splendeur du génie et à la pureté de la foi. A travers les regrets qu'il donne à un jeune homme plein d'avenir et emporté par une mort précoce, et les consolations qu'il adresse à une mère profondément affligée, il répand, avec la puissance et le charme que tout le monde sait, les idées les plus sublimes et les plus salutaires sur les aptitudes et les goûts de l enfance, sur l'éducation domestique, sur la vie et sur les douleurs qui la remplissent. A la différence des consolations vulgaires, il place la mère désolée en face de toute la perte qu'elle vient de faire, et lui dépeint avec entraînement les hautes qualités du fils qu'elle pleure.

La figure du jeune de Costa, si intéressante et si aimable, paraît s'embellir encore sous le reflet de la gloire de son panégyriste : c'est comme une fleur qui brille d'un nouvel éclat lorsqu'un rayon de soleil vient la toucher.

Nous devons la publicité de cette lettre, longtemps inconnue, au zèle intelligent de M. le vicomte de Falloux, l'écrivain si distingué de la *Vie de Louis XVI* et de l'*Histoire de saint Pie V*. Nous invitons nos amis à répandre cet opuscule, digne en tout de son illustre auteur. Tous ceux qui connaissent la polémique vive et pressante, les causerie spirituelles et graves, la critique large et mordante, et le talent de publiciste du comte de Maistre, voudront faire connaissance aussi avec son cœur, si généreux à compatir et si savant à consoler.

G. D.

[1] Paris, Sagnier et Bray. In-18.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cie,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

LE NÉO-CHRISTIANISME

DE M. DE LAMENNAIS

ET SA TRADUCTION DES ÉVANGILES.

« Le Christ n'a point dogmatisé; il n'a point fondé, sur un corps de doctrine théologique et philosophique défini et à jamais fixé, la société qu'il venait établir, mais sur la règle immuable du droit et du devoir, loi commune des peuples dont elle forme le lien. Hors de cette loi, qui doit se développer d'âge en âge, non quant à son principe invariable, mais quant à ses applications progressives; hors de cette loi, qui est vraiment pour la race humaine *la voie et la vie*, il laisse une liberté entière à la spéculation, au travail perpétuel de la pensée, d'où naît la science, qui, acquérant sans cesse, se réforme sans cesse. Il n'élève devant l'homme, divinement destiné à poursuivre le vrai jusque dans sa source infinie, aucune barrière. Et, comme il faut, pour avancer, tenter plus d'une route, il ne veut pas que la diversité des opinions divise ceux que l'amour doit unir. La foi qu'il exige, ce n'est pas la foi à des solutions doctrinales, des questions qu'enveloppe l'éternel problème de la nature et de son auteur, mais la foi aux préceptes et la foi en celui qui aide à les accomplir[1]. »

Telles sont les tristes paroles qui renferment tout l'esprit du commentaire que M. de Lamennais a ajouté à sa traduction de l'Evangile. Le Christ a dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie;* M. de Lamennais supprime un de ces termes, nie un des titres essentiels de l'Homme-Dieu : le Christ n'est plus pour lui *la vé-*

[1] *Les Evangiles*, traduction nouvelle par F. Lamennais, p. 169.

Digitized by Google

rité. Le Christ n'a donné au monde aucune révélation de Dieu et de l'homme; il n'a enseigné aucun dogme; il n'exige la foi à aucune solution doctrinale des questions qui intéressent Dieu et l'homme, et laisse à la spéculation humaine la liberté la plus absolue d'agiter dans tous les sens l'éternel problème de la nature *et de son auteur*. Le Christ se contente de proposer au monde *la loi du droit et du devoir*, et cette loi est la base unique sur laquelle il asseoit la société qu'il veut fonder. Et c'est en traduisant les Evangiles, en pesant chaque phrase, chaque mot, chaque lettre du livre divin, que M. de Lamennais a pu en méconnaître à ce point le caractère dogmatique! Il ne craint pas d'attribuer à l'Homme-Dieu l'incertitude de sa propre pensée, de le transformer en philosophe indifférent et sceptique! Le moment n'est pas venu de juger cet incroyable système; mais déjà nous pouvons le qualifier.

Le nouveau Christianisme de M. de Lamennais est déjà vieux de plus de quinze siècles. Paul de Samosate fut le père de cette doctrine; Arius la propagea; au XVIe siècle, Socin la renouvela, et du socinianisme est né le déisme moderne, qui compte désormais un représentant de plus dans M. de Lamennais. Or, personne n'a oublié sans doute que l'illustre écrivain a été le plus terrible adversaire du déisme. Qui n'a encore présente à l'esprit cette puissante argumentation avec laquelle l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* bat en brèche l'édifice du déisme, le démantelle, le réduit en poudre? Affaibli par ses contradictions intérieures, dépouillé successivement de tout dogme, de tout culte, de toute morale, le déisme ne laisse dans les mains de son puissant antagoniste d'autre résidu qu'une négation. Et alors il doit essuyer les superbes dédains du vainqueur, qui le repousse comme *la destruction de toute doctrine, de tout culte, de toute morale;* qui lui refuse le nom de religion, « à moins, ajoute-t-il, qu'on ne prétende que des phrases sont une religion, des doutes une religion, l'athéisme déguisé une religion [1]. »

Eh bien, qui le croirait? cette religion de phrases, cette religion de doute, cette religion qui n'est que le masque de l'athéisme, est aujourd'hui la religion professée par M. de Lamennais! Et, chose bien plus étrange! ce philosophe n'enseigne

[1] *Essai sur l'Indifférence*, t. I, p. 167 et 168.

Digitized by Google

pas seulement le déisme, il enseigne en même temps le Catholicisme. Oui, déiste et catholique, chrétien et rationaliste à la fois, M. de Lamennais propose au monde, de la même voix, les doctrines les plus opposées, les plus contradictoires. Lorsque l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* crut devoir se séparer de l'Eglise et sortir du Christianisme, il le fit sans doute pour obéir à une conviction profonde qui lui démontrait l'erreur et le néant de tout ce qu'il avait adoré, aimé, défendu jusque-là. Il s'en expliqua nettement avec le public, et, non content de lui présenter des doctrines presque de tout point opposées à celles de l'Eglise, il ne craignit pas d'adresser l'insulte à celle qui naguère obtenait tous ses hommages, de jeter le mépris au front sur lequel il lisait, peu de jours auparavant, le sceau de Dieu. La plume de l'écrivain parut même, plus d'une fois, trempée dans le fiel de Voltaire, et il fit de profondes blessures au sein qui l'avait porté. Sous l'empire de ces nouvelles et impérieuses convictions, il semble que M. de Lamennais, pour être d'accord avec lui-même et pour paraître respecter le public, devait effacer, autant qu'il était en lui, les monuments de sa première erreur et les renier. Il n'en a rien été. L'éditeur de l'*Esquisse d'une Philosophie*, et de tous les nouveaux ouvrages sortis de la plume de M. de Lamennais, a réimprimé l'*Essai sur l'Indifférence*. Afin d'arriver plus facilement à un plus grand nombre de lecteurs, la nouvelle édition, *absolument conforme*, nous dit le prospectus, *à l'édition originale*, a revêtu le format à la mode. Avec l'*Essai*, l'*Imitation*, *la Journée du chrétien* et tous les écrits catholiques de M. de Lamennais ont été réimprimés. Il est donc vrai que M. de Lamennais a deux langues, deux enseignements, deux doctrines. A l'*Essai sur l'Indifférence* il oppose l'*Esquisse d'une Philosophie;* à *la Journée du chrétien*, le livre de *la Religion;* au commentaire de l'*Imitation*, celui des *Evangiles*. De sorte que l'habile écrivain enseigne à la fois que Jésus-Christ est Dieu, et qu'il ne l'est pas; que l'Eglise est divine, et qu'elle est une institution purement humaine. Il n'est peut-être pas un seul point de doctrine sur lequel le philosophe ne soutienne en même temps le pour et le contre. Toutefois, nous devons remarquer que les écrits catholiques sont signés par M. l'abbé de Lamennais, tandis que les écrits déistes portent seulement le nom de

Digitized by Google

F. Lamennais. On a vu souvent les hommes changer d'opinion, et briser ce qu'ils avaient adoré ; mais du moins ils reniaient le passé qu'ils laissaient derrière eux sans retour. M. de Lamennais offre au monde un phénomène peut-être unique dans les annales de l'esprit humain. Et dans quelques siècles, lorsque le temps aura étendu son voile sur des événements qui nous sont aujourd'hui si connus, il s'élèvera, je n'en doute pas, quelque érudit, comme qui dirait un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fera une savante dissertation pour établir, par d'invincibles arguments, que M. l'abbé de Lamennais et F. Lamennais n'ont pu être le même personnage, et que, pour concilier des faits incompatibles, il faut nécessairement recourir à l'existence de deux écrivains distincts.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui tenter, en l'honneur de l'esprit humain, une aussi facile explication. Nous avons devant les yeux un grand scandale, un des plus grands qui aient été donnés au monde. Un écrivain, un philosophe, un prêtre, qui avait consacré la moitié d'une belle vie à la défense du Christianisme et de l'Eglise, s'est éveillé un jour ennemi irréconciliable de l'Eglise et du Christianisme. Dans des jours d'épreuve cet homme semblait avoir été donné à l'Eglise comme une lumière, une force, un guide. Avec quelle facilité il entraînait sur ses pas une ardente jeunesse! Comme toutes les paroles tombées de cette bouche, éloquente entre toutes, avaient le pouvoir de faire vibrer en elle les fibres les plus intimes de l'âme, de la passionner, de la transporter! Que la mission de cet homme paraissait belle! L'Eglise de France saluait en lui le nouveau Bernard, un autre Bossuet. Un jour cet astre brillant défaille; il s'obscurcit, il s'éclipse, et bientôt, se frayant une route nouvelle à travers l'espace, il ne lance plus des rayons bienfaisants, mais des feux âpres et dévorants. Que s'est-il donc passé dans cet âme d'élite? Qu'est-ce qui a porté le trouble dans cette puissante intelligence? Qu'est-ce qui a fait faiblir ce cœur de diamant? Ah! l'épreuve est arrivée pour cet esprit, l'épreuve grande, terrible, cruelle, parce qu'elle était proportionnée aux forces qui la recevaient, et l'épreuve n'a pas trouvé cette âme fidèle, et cette âme a donné accès à la colère et au doute. Dès ce moment le doute, qu'elle a accepté, s'est emparé d'elle, l'a pénétrée, l'a dominée, et désormais M. de Lamennais est

Digitized by Google

l'apôtre du doute et ne travaille que pour le doute. Pensez-vous qu'il ait une foi bien profonde aux solutions dogmatiques qu'il propose dans son *Esquisse?* Non, et il a bien soin de nous avertir du contraire [1]. Il n'y a plus pour lui de vérité dogmatique absolue : il n'y a que l'esprit humain poursuivant la science à travers tous les systèmes, même les plus opposés, tous nécessaires, tous légitimes. Et voilà la profonde raison pour laquelle M. de Lamennais enseigne en même temps les doctrines les plus contradictoires. Ce qui lui a paru la vérité pendant cinquante ans de sa vie a sa raison d'être, son utilité, sa nécessité, tout aussi bien que les idées nouvelles qu'il cultive et propage depuis dix ans. Les anciennes et les nouvelles doctrines doivent donc être enseignées simultanément, et leur contradiction apparente se concilie dans une unité supérieure à lui connue.

Quel parti à prendre en présence de ce grand scandale? Faut-il se voiler le visage et prier? Faut-il attendre que le mal s'use lui-même? Faut-il le combattre? Il y avait des raisons pour et contre chacun de ces partis; mais depuis l'apparition de la nouvelle traduction des *Évangiles* et de son commentaire, le devoir n'est plus douteux. Avançant à pas lent, mais sans s'arrêter jamais, vers le but de destruction qu'il veut atteindre, le prêtre infidèle s'attaque aujourd'hui à la base même du Christianisme, la divinité de son fondateur; il la nie résolument, et même froidement. Sans doute l'antique respect, l'antique foi, l'antique amour du Seigneur Jésus ne sont peut-être pas entièrement éteints dans ce cœur malade; çà et là quelques échos d'un passé qui n'est pas fort loin viennent apporter à l'âme, brisée par de tristes paroles, quelque consolation, quelque espérance; l'infidélité s'enveloppe des formes du respect, et comme du nuage d'une mystique poésie; le sentiment chrétien de la charité, du dévouement, de l'abnégation y parle, y palpite presque à chaque page, quoique souvent il s'y trouve blessé par des accents de haine et de vengeance. Ce mélange des caractères les plus opposés, le vague des expressions, les ménagements affectés rendent ce livre dangereux pour une classe nombreuse de lecteurs. Nous devons donc le juger. Mais, pour l'apprécier, il est nécessaire de nous faire une idée complète

[1] Voyez *Esquisse d'une Philosophie* t. I, p. 97.

Digitized by Google

du nouveau système théologique de M. de Lamennais; c'est ce système qui seul peut nous expliquer le commentaire, destiné lui-même à populariser le système. Notre dessein cependant n'est pas d'exposer tout le nouveau système philosophique de M. de Lamennais; nous voulons seulement chercher quelles sont les nouvelles idées religieuses qu'il propage.

Quand on a le malheur d'être témoin d'une transformation religieuse pareille à celle qui s'est opérée dans M. de Lamennais, on se demande naturellement quelle a pu être la cause de cette déplorable défection. M. de Lamennais a-t-il découvert quelque argument nouveau et démonstratif contre la vérité catholique? A-t-il signalé quelque côté faible dans cette citadelle inexpugnable, et qui brave, depuis tant de siècles, tous les efforts conjurés de ses nombreux ennemis? Le motif principal de la rupture de M. de Lamennais a été politique, on le sait. Il crut que, dans la soumission simple et absolue exigée par le Pape Grégoire XVI à son Encyclique du 15 août 1832, était renfermée une adhésion à la politique de la cour de Rome, comme à un objet de foi divine. Cette supposition, elle seule, était injurieuse au Saint-Siége. Pourquoi M. de Lamennais n'a-t-il pas accepté les doctrines de l'Encyclique au même sens que ses amis les plus chers, ses disciples les plus illustres, au même sens que les Eglises de Belgique et d'Irlande? Depuis le jugement pontifical, ces peuples catholiques et leurs prêtres n'ont point abandonné les maximes politiques au nom desquelles le premier a conquis son affranchissement, et le second y tend tous les jours de plus près. Le clergé français lui-même, dans ces dernières années, au milieu des efforts qu'il a dû faire pour conquérir un droit nécessaire à la conservation de la religion parmi nous, la liberté de l'enseignement, s'est appuyé sur les grands principes de la constitution française, basée sur toutes les libertés, qui, au dire de M. de Lamennais, auraient été proscrites par l'Encyclique. La condamnation pontificale n'est tombée que sur des doctrines absolues, excessives, ennemies de tout ordre public, contraires à l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Pourquoi M. de Lamennais a-t-il voulu donner à l'Encyclique un sens, une portée qu'elle n'avait pas nécessairement? C'est le secret de sa conscience, dont Dieu est juge. Quoi qu'il en soit, à dater de ce fatal moment, sa foi de catho-

Digitized by Google

lique, sa foi de prêtre a chancelé sur ses bases, et bientôt elle a péri dans son cœur. Nous avons un triste monument de ce travail intérieur de destruction qui s'est fait dans M. de Lamennais à cette époque de crise, et sans doute de cruelles souffrances[1]; c'est là où nous devons chercher d'abord les raisons qui ont justifié, aux yeux de M. de Lamennais, une rupture qui n'avait pas sa cause première dans des motifs dogmatiques.

Que le lecteur veuille bien se rendre attentif à ce début du livre.

« Qui ne se sent aujourd'hui troublé en soi-même? Un voile livide enveloppe *toutes les vérités*; elles nous apparaissent, comme le soleil pendant la tempête, à travers des vapeurs blafardes. Le cœur inquiet cherche sa foi, et il trouve je ne sais quoi d'obscur, de vacillant, qui augmente ses anxiétés, une sorte de nuage aux contours vagues, aux formes indécises, qui fuit dans le vide de l'âme. Les désirs errent au hasard comme l'amour. Tout est terne, aride, sans parfum, sans vie....

« Voulez-vous que je vous dise ce que c'est que le monde? Une ombre de ce qui n'est pas, un son qui ne vient de nulle part et qui n'a pas d'écho, un ricanement de Satan dans le vide. O Dieu! il y a des temps où la pensée tue l'homme, et l'un de ces temps est venu pour nous. C'est vraiment ici l'ère de la grande tentation. Lorsque le ciel est serein et la mer calme, le nautile déploie sa petite voile, allonge ses rames vivantes, et l'on voit sa gracieuse nacelle voguer doucement sur les flots. Les vents commencent-ils à souffler, les vagues à s'élever : il replie ce frêle appareil et se laisse aller au fond de l'abîme[2]! »

Il est permis sans doute de voir dans ces lugubres paroles les traces de ces luttes intérieures, de ces cruels déchirements qui se firent dans l'âme du prêtre lorsque la foi catholique y expira. Le premier système philosophique de M. de Lamennais tendait à absorber la raison dans la foi, l'homme dans le prêtre, la liberté dans l'autorité, l'Etat dans l'Église, l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel. Par une réaction trop ordinaire à un esprit excessif et qui n'a jamais connu de mesure, après sa défection, tous ses efforts tendirent à démontrer l'impossibilité, la contradiction de cet ordre surnaturel, qu'il avait paru d'abord seul concevoir, seul admettre. Il a réuni toutes les forces de son esprit révolté contre l'autorité sainte de la foi pour renverser

[1] Le livre des *Discussions critiques*.

[2] *Discussions critiques*, au commencement.

Digitized by Google

les bases de l'ordre surnaturel, sachant bien qu'il sapait par là tous les fondements de l'Église. Nous signalons ici le trait caractéristique de la polémique nouvelle de M. de Lamennais. Il a su donner une forme nouvelle à des objections déjà bien vieilles ; mais elles n'en ont pas acquis plus de force. Ramener la révélation surnaturelle aux lois, aux conditions mêmes du développement naturel de l'intelligence, tel est son but ; et s'il parvenait à l'atteindre, dès ce moment la subordination de la raison à la foi et à une autorité extérieure serait inconcevable et impossible.

M. de Lamennais veut donc démontrer qu'il y a contradiction dans la notion même de la révélation surnaturelle.

« S'il existait réellement une révélation surnaturelle... une révélation supérieure à ma raison et dont l'objet serait de la guider, elle dépendrait encore originairement, quant à sa possibilité connue de moi, et par conséquent aux motifs premiers que j'aurais d'y croire, de ma seule raison, et participerait dès lors, dans sa base et dans ses effets relativement à moi, de l'incertitude de cette même raison [1]. »

Admirez ici l'influence des premières idées philosophiques de M. de Lamennais sur ses opinions nouvelles. Cette impuissance absolue de la raison, incapable par elle-même d'aucune certitude, et qui ne peut faire un seul pas assuré sans l'appui de l'autorité, est un dogme particulier à l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*. Jamais les écoles catholiques n'ont admis cette impuissance absolue de la raison ; ce n'est pas sur elle qu'est appuyée la nécessité d'une révélation surnaturelle. Elle repose sur l'impossibilité où la raison se trouverait sans elle d'atteindre à toutes ses fins, et d'acquérir toutes les vérités nécessaires à son développement divin, et non pas sur l'impuissance absolue où elle serait de posséder aucune vérité. Certes ce n'est pas la même chose de dire à l'homme : exercez et cultivez votre raison ; demandez-lui tout ce qu'elle peut vous donner ; mais que cette raison reconnaisse elle-même ses faiblesses, ses lacunes, et qu'elle avoue la nécessité d'une lumière divine qui l'introduise dans un monde supérieur ; ou de dire à l'homme : votre raison n'est qu'un débile instrument incapable de vous mettre en possession d'aucune vérité ; sur son témoignage seul,

[1] *Discussions critiques*, p. 55.

Digitized by Google

vous n'avez droit de rien affirmer, et, si vous la prenez pour guide, elle vous égarera infailliblement, et vous conduira, d'erreur en erreur, jusqu'au doute absolu. Mais, s'il n'en est pas de la raison ainsi que le veut M. de Lamennais, si la raison n'est pas aussi faible, aussi nulle qu'il aurait voulu la faire, elle pourra reconnaître avec certitude et la nécessité et les caractères d'une révélation surnaturelle; et dès lors, que devient la difficulté de M. de Lamennais? Elle n'a de valeur que contre son système.

Le philosophe rationaliste n'a donc pas démontré, par son premier argument, l'impossibilité d'arriver à une connaissance certaine de la révélation surnaturelle. Est-il plus heureux dans ses autres attaques? Selon lui, la révélation surnaturelle est impossible parce que l'homme qui la reçoit immédiatement de Dieu, et qui est élevé à la haute mission de révélateur secondaire, ne serait jamais certain d'être à l'abri d'une illusion. Si c'est, dit-il, un son extérieur et sensible, une voix qui frappe son oreille, comment s'assurera-t-il qu'elle vient de Dieu? Si, au contraire, le phénomène est purement interne, s'il se réduit à une simple illumination de la pensée, comment distinguera-t-il cette pensée des autres qui naissent naturellement dans l'esprit? Faibles raisonnements qui vont à borner la puissance divine, et qui refusent à Dieu la faculté d'agir immédiatement et efficacement sur l'intelligence de l'homme !

L'homme inspiré doit prouver sa mission par des œuvres divines, et c'est à ce trait que les hommes reconnaissent en lui l'envoyé de Dieu. Ici M. de Lamennais renouvelle toutes les objections anciennes contre les miracles. Nous ne le suivrons pas, car il ne dit rien de nouveau et qu'il n'ait lui-même éloquemment réfuté dans le troisième volume de l'*Essai sur l'Indifférence*.

Quant à l'objet de la révélation, aux vérités enseignées, M. de Lamennais veut qu'elles soient accessibles par quelque côté à la raison, que l'esprit puisse s'en former certaines notions. Qui le nie? Mais il infère de là que ces vérités tombent dans le domaine de la raison et ne se distinguent pas des vérités naturelles, dont nous n'avons pas non plus de conception complète, adéquate. Cette conclusion est illégitime, car les vérités révélées et les vérités naturelles diffèrent essentiellement par

Digitized by Google

leur origine, comme par leur essence. Quoique nous puissions nous former quelques notions des mystères de la foi, qui se rapportent aux plus hauts secrets de la vie divine, jamais nous n'aurions découvert ces vérités par les seules forces de la raison. Et ne voyons-nous pas tous les jours des hommes concevoir facilement certaines vérités lorsqu'elles leur sont enseignées, tandis qu'ils auraient été absolument incapables de les découvrir par eux mêmes?

Qui croirait que M. de Lamennais méconnût les notions les plus élémentaires de la doctrine catholique touchant les rapports de la raison avec la foi? Il veut prouver que la soumission à l'autorité de l'Eglise est absurde, lorsque l'intelligence n'a pas une perception claire de la vérité intrinsèque de son enseignement; et dans le cas où cette perception existe, ce n'est plus, dit-il, à l'Eglise qu'on se soumet; on n'obéit qu'à sa raison propre. M. de Lamennais oublie que le vrai motif de l'adhésion à l'Eglise se trouve dans sa nécessité, dans ses caractères divins, dans son autorité divine; et que, lorsque l'esprit est convaincu de cette divinité de l'Eglise, il peut et doit adhérer à son enseignement, quoiqu'il n'en ait pas toujours une conception nette; il peut et doit quelquefois sacrifier sa manière de voir particulière aux décisions dogmatiques de l'Eglise. Dans l'un et l'autre cas, il fait acte de foi; mais cette foi est raisonnable, puisqu'en définitive l'homme se soumet à la raison la plus haute, à celle de Dieu. Et cette haute fonction de l'Eglise, organe de la parole divine, détermine une soumission qui ne peut jamais être confondue avec l'obéissance à la raison personnelle de chacun. M. de Lamennais, qui avait voulu bannir la raison individuelle de son premier système philosophique, s'étonne que l'Eglise lui assigne un rôle, lui reconnaisse des droits, et il veut en induire des contradictions dans son enseignement. Oui, l'Eglise veut se faire accepter par la raison, et il n'en résulte pas qu'il n'y ait que la raison dans le monde. La fascination d'un système a pu seule dérober à l'esprit de M. de Lamennais une vérité aussi simple.

Je viens de parcourir le livre des *Discussions critiques*, manifeste lancé contre l'Eglise par M. de Lamennais, au moment où il s'est séparé d'elle. Je crois en avoir exprimé la substance en quelques pages; le reste est moins grave et moins sé-

Digitized by Google

rieux. Je n'en ai point affaibli les raisonnements principaux; que le lecteur les pèse dans sa conscience, qu'il examine s'ils sont bien concluants.

Il est temps d'aborder l'argument principal, qui, dans la pensée de M. de Lamennais, renverse à jamais tout l'ordre surnaturel. C'est dans l'*Esquisse* que nous trouvons cet argument. Mais, pour bien éclaircir cette importante matière, il est nécessaire d'abord de poser nettement la notion de l'ordre surnaturel, telle que nous la donne la théologie catholique; et, comme cette notion elle-même ne se conçoit bien que par son opposition à celle de l'ordre naturel, commençons par définir l'ordre naturel.

L'ordre naturel est le développement nécessaire d'une nature donnée, les relations qu'elle soutient nécessairement avec tout ce qui l'environne, et qui découlent de son essence intime, de son idée; ce que Dieu ne peut refuser à une créature sans se mettre en contradiction avec lui-même, puisque autrement il voudrait et ne voudrait pas son existence. Ainsi, l'homme étant créé comme une nature intelligente et libre, unie à un organisme, des relations nécessaires de l'homme avec Dieu et avec le monde découlent nécessairement de l'idée de cette nature. Naturellement donc l'homme sera capable de connaître, de vouloir, d'agir, de tendre vers un bien conforme à la constitution de son être. Naturellement l'homme aura la faculté de connaître Dieu, Être infini, principe et fin des choses; il aura l'idée du bien et du mal moral, et la puissance de faire un bon usage de sa liberté. Voilà ce qu'on appelle à juste titre la loi naturelle, qui, à la vérité, n'existe que par le fait d'une révélation divine et naturelle.

L'ordre naturel est donc constitué par les relations qui ressortent de l'essence même d'une nature donnée. L'ordre surnaturel, au contraire, présente, dans ce qui le constitue proprement, une série de relations entre Dieu et les créatures intelligentes qui ne ressort pas de leur essence, et qui, dépassant toutes les forces et tous les mérites créés, n'est établie que par un pur effet de la libéralité infinie de Dieu. Il s'agit de savoir si de telles relations sont concevables, sont possibles.

Je trouve d'abord que toutes les créatures ont nécessairement Dieu pour fin générale. Toutes sont appelées à le glo-

Digitized by Google

rifier à leur manière, et le monde n'existe que pour manifester les perfections infinies du Créateur. Mais, parmi la multitude des êtres, tous ne sont pas destinés au même degré de ressemblance et d'union avec Dieu; ils ont avec lui des rapports plus ou moins directs. Entre l'être insensible, entre l'être purement organique, entre l'être intelligent et libre, il y a d'immenses différences. L'être intelligent et aimant, l'homme lui-même, peut être coordonné à Dieu de deux manières totalement différentes, et séparées même par une distance infinie. Je conçois nettement que Dieu aurait pu coordonner l'homme indirectement à lui et directement aux créatures; qu'il aurait pu assigner à l'homme, comme fin immédiate et dernière, le bonheur que peuvent offrir les biens créés. Alors, entre Dieu et l'homme, il n'y aurait eu d'autres relations que celles de l'adoration, de l'obéissance, de la reconnaissance. L'homme n'aurait joui de Dieu qu'à travers le milieu de la création. Appliquant son intelligence à l'étude du monde et de ses lois, il se fût élevé à Dieu par le spectacle de ses œuvres; il eût livré son cœur à l'amour de tout ce que le monde renferme de beau et de bon. Une félicité terrestre eût été la récompense de vertus humaines. Dans cet ordre, on conçoit des développements et des progrès indéfinis, et qui n'auraient point été bornés aux limites de cette vie. L'homme, en quittant ce monde, aurait été transporté dans des sphères nouvelles où toutes ses facultés auraient reçu des développements nouveaux, sans qu'il fût jamais sorti de l'ordre naturel. Tout cela se conçoit, tout cela est possible; rien dans cet ordre ne répugne à la raison ni au sentiment; et c'est cet ordre, pur développement de l'essence humaine, que la théologie appelle l'*état de nature*, dans lequel, assure-t-elle, Dieu eût pu créer l'homme sans injustice.

Maintenant, intervertissons les termes; concevons l'homme coordonné directement à Dieu, ayant pour fin directe, principale et nécessaire, Dieu lui-même; appelé à le voir dans son essence, à jouir de sa substance, à participer réellement à sa nature, à sa vie divine. Dieu étant la fin directe de l'homme, les créatures ne pourront être pour lui qu'un moyen de connaître de Dieu, de tendre vers lui. L'homme ne pourra pas s'arrêter à elles, se reposer en elles, jouir d'elles comme de

Digitized by Google

sa fin suprême. Il ne trouvera pas en elles le bonheur infini pour lequel il est fait. Cette félicité, il ne l'obtiendra qu'en Dieu; et Dieu établira une série de moyens pour l'amener doucement à cette union déifiante.

Ces relations, cette fin, cette union divine sont évidemment en disproportion avec toutes les natures, toutes les forces, tous les mérites créés. Comment une créature, aussi élevée qu'on la suppose, pourrait-elle franchir l'abîme qui sépare l'infini du fini? Comment une créature pourrait-elle posséder Dieu, si Dieu ne se donne? Et qu'est-ce qui peut porter Dieu à se donner à sa créature, à se verser en elle, à s'unir à elle de la manière la plus intime, sinon un amour infini? Telle est donc la notion théologique de l'ordre surnaturel : l'union substantielle avec Dieu, *tel qu'il est en lui-même;* union qui, en laissant toujours subsister la distinction de la créature et du Créateur, et la réalité profonde de la substance finie, nous divinise en quelque sorte et nous transforme en Dieu. Nous le demandons avec confiance : cette notion révolte-t-elle le sens humain? présente-t-elle à l'esprit une contradiction?

M. de Lamennais ne craint pas de l'affirmer. Examinons son raisonnement :

« Qu'appelle-t-on ordre surnaturel? Dieu et la création, voilà tout ce qui est; hors de là rien n'est possible. Dieu a son essence et ses lois propres; la création a son essence et ses lois propres, dérivées de l'essence et des lois de Dieu... Les relations nécessaires, permanentes, qui existent entre Dieu et la création, n'altèrent ni l'essence respective, ni les lois de l'une et de l'autre; au contraire, elles résultent de ces lois et de cette essence même[1]. »

Certes, nous n'avons aucun intérêt à contester ces principes; et quand M. de Lamennais établit qu'on ne peut transporter le fini en Dieu ou l'infini dans la création, sans détruire à la fois Dieu et la création, il est dans le vrai. La créature et le Créateur resteront toujours et nécessairement distincts et cependant unis. Ici encore nous sommes d'accord avec l'auteur de l'*Esquisse*. Mais lorsque, de cette distinction permanente et de cette union nécessaire entre la créature et le Créateur, il cherche à déduire qu'il ne peut exister entre Dieu et l'homme

[1] *Esquisse d'une Philosophie*, t. II, p. 80.

Digitized by Google

que des relations résultant de l'essence même de l'homme, il met à la puissance divine des bornes arbitraires :

« L'action de Dieu sur les créatures est naturelle dans tous les sens, puisque, si elle n'était pas conforme à la nature de Dieu, elle serait impossible, et que, si elle n'était pas conforme aussi à celle de la créature, elle serait sans effet sur elle, elle n'existerait pas pour elle : ce serait et ne serait pas une action tout à la fois[1]. »

Oui, l'action de Dieu doit être conforme à sa nature; or, Dieu étant l'être surnaturel par excellence, l'action de Dieu est toujours surnaturelle. Ainsi cette partie de l'argument ne prouve absolument rien. Mais on ajoute que l'action de Dieu doit être aussi conforme à la nature de la créature. Que veut-on dire? Que Dieu ne peut pas élever une créature à une sphère supérieure à celle où il l'aurait créée, à une sphère qui lui serait inaccessible, si elle était laissée à ses seules facultés natives? Veut-on dire que Dieu ne peut établir entre sa créature et lui des relations fondées sur sa seule bonté, et non sur les mérites de la créature, des relations qui dépassent toute essence créée, mais qui ne sont pas impossibles à la toute-puissance? Si tel est le sens de la proposition que nous discutons, on voit aisément qu'elle méconnaît la nature du pouvoir créateur et de la puissance infinie. Se contenterait-on d'affirmer que Dieu, en formant entre sa créature et lui cette union qui constitue l'ordre surnaturel, doit donner à la créature des facultés et des moyens analogues à cette fin sublime? Rien n'est plus vrai; car on affirme que l'action de Dieu doit être efficace, et personne sans doute ne le contestera.

M. de Lamennais n'a donc pas démontré l'impossibilité de l'ordre surnaturel; il se hâte trop tôt de conclure que cet ordre n'est qu'une chimère, une contradiction; et la preuve que nous venons d'ébaucher de la possibilité de cet ordre subsiste dans son intégrité.

Il y avait cependant, pour M. de Lamennais, un moyen plus simple et plus court d'attaquer l'ordre surnaturel; ce moyen était le principe même de sa nouvelle philosophie : je veux parler de l'*unité de substance*. S'il n'y avait dans le monde qu'une seule substance infinie et finie à la fois, sans doute tous les

[1] Ibid., p. 83, 84.

Digitized by Google

modes de la substance unique, et toutes les relations qui existeraient entre ses modalités diverses, seraient nécessaires comme elle, puisque au fond ils ne seraient que la substance même. Par sa nature même, l'homme posséderait l'essence divine ; il serait cette essence elle-même, et dès lors toute union surnaturelle de l'homme avec Dieu deviendrait un non-sens. Toutes les créatures, depuis l'atome jusqu'au plus sublime des esprits, seraient des participations substantielles de Dieu ; et, dans ce cas, un mode particulier de participation n'offrirait qu'une contradiction. Telle est au fond la pensée de l'auteur de l'*Esquisse*, et la cause cachée de son hostilité contre l'ordre surnaturel. Pourquoi donc ne s'est-il pas servi de ce principe de l'unité de substance contre cet ordre ? C'est qu'il a senti, sans doute, que la réponse était trop facile, et que, pour anéantir sa preuve, il suffisait de lui nier son principe.

Après avoir, à ce qu'il croit, renversé la base du Christianisme, M. de Lamennais dirige ses coups contre les principaux dogmes, le grâce, le péché originel, la rédemption. Nous ne ferons ici qu'une seule observation : les difficultés de M. de Lamennais ne sont pas nouvelles ; elles lui étaient connues il y a quarante ans comme aujourd'hui, et elles ne l'ont pas empêché d'être, pendant plus de trente ans, le plus zélé et le plus habile défenseur des dogmes qu'il attaque.

Quels sont donc, en résumé, les motifs dogmatiques de l'infidélité à jamais déplorable de M. de Lamennais ? Premièrement, des difficultés sur les rapports de la raison et de la foi, ayant toutes leurs racines dans l'ancienne erreur philosophique de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence : l'impuissance absolue de la raison ;* en second lieu, une négation de l'ordre surnaturel basée sur une nouvelle erreur philosophique : l'*unité de substance*, qui est toute la philosophie de l'auteur de l'*Esquisse*. L'esprit de système se montre partout, et cette source féconde des égarements du génie n'explique que trop facilement les erreurs de M. de Lamennais.

Le philosophe breton a eu le triste courage de nier le Catholicisme sur des motifs qui paraîtront bien faibles à toute raison qui envisagera de sang-froid ces graves questions. Depuis trois siècles, qu'est-ce qui n'a pas été nié ? Le monde est plein de négations ; et, sous l'influence de cet esprit négatif, la somme

Digitized by Google

du bonheur public et privé ne s'est pas accrue. Au milieu des ruines qu'on a voulu faire autour d'elle, l'humanité s'est troublée; elle a senti que la vie véritable lui échappait, et qu'il ne lui restait d'autre sphère d'activité que celle des intérêts matériels, trop restreints pour elle. Alors tous les nobles instincts, tous les besoins élevés se sont réveillés en elle; désormais elle veut croire, elle veut savoir, elle veut espérer; et tout homme qui se donne la mission de l'instruire est tenu de lui proposer une solution des grandes questions qu'elle agite. Mieux que personne, M. de Lamennais a senti ces besoins nouveaux des esprits. Voyons donc ce qu'il veut mettre à la place de ce Catholicisme qu'il croit avoir détruit?

La nouvelle religion de l'auteur de l'*Esquisse* est encore le Christianisme, si l'on veut, mais un Christianisme dépouillé de tout caractère surnaturel, ramené aux lois naturelles du développement des choses, simple extension de l'homme et de ses facultés; en un mot, un Christianisme sans mystères et sans miracles, c'est-à-dire un Christianisme faux et menteur. Le Christianisme véritable repose sur une notion essentielle qui se rapporte à son origine et à sa fin. Les faits qui lui servent de base, les vérités qu'il enseigne, les institutions qui le réalisent, doivent être rapportés à une action divine directe et immédiate; il est une œuvre divine accomplie en dehors des lois ordinaires qui régissent le monde, et indépendamment d'elles. Il est donc surnaturel dans son origine. Mais il l'est aussi dans sa fin, puisqu'il a pour but d'unir l'homme à Dieu *tel qu'il est en lui-même*, de faire entrer l'homme en participation de la vie divine. Cet ordre surnaturel, dont nous avons posé la notion et dont M. de Lamennais n'a pu démontrer la contradiction, est toute l'essence et toute la valeur du Christianisme. La révélation est un enseignement divin direct et immédiat; l'Incarnation est une union de la Divinité et de l'humanité en dehors et au-dessus de toutes les lois qui ressortent de la nature des êtres créés; la grâce, les sacrements, la gloire ou l'éternelle félicité des élus, ne sont qu'une extension de cette magnifique union qui s'est opérée entre le Verbe éternel et l'humanité de Jésus; l'Eglise et le sacerdoce, dépositaires de la parole divine, principe de vérité et des sacrements divins, source de la grâce, rentrent dans l'ordre surnaturel et forment une institution surnaturelle. Ainsi

Digitized by Google

le Christianisme tout entier est essentiellement surnaturel, et c'est cette haute qualité qui le rend propre à purifier, à relever et à transformer la nature; c'est cette vertu surnaturelle qui le rend l'instrument le plus actif et le plus puissant du perfectionnement humain. Comment M. de Lamennais fait-il rentrer le Christianisme sous l'empire exclusif des lois naturelles? Déjà nous avons touché son secret; il est temps de dévoiler entièrement tout le mystère de la nouvelle doctrine.

L'auteur de l'*Esquisse* sort de la grande école philosophique qui compte les noms les plus illustres, ceux qui ont reçu l'hommage le plus universel, le plus constant, du respect et de l'admiration de l'humanité. Malgré des différences essentielles dans les doctrines, les représentants les plus élevés de l'ancienne philosophie, Platon et Aristote; les Pères de l'Eglise primitive, les docteurs du moyen âge ont repoussé le système de l'unité de substance et de l'identité universelle, comme une dangereuse et funeste erreur. Les plus grands philosophes des derniers siècles, Descartes, Malebranche, Leibniz, ont frappé de la même réprobation cette doctrine reproduite dans les temps modernes. M. de Lamennais répudie le précieux héritage de ces grands hommes; avant de se séparer du Christianisme, il commence par faire divorce avec ce qu'il y a eu de plus éclairé, de plus sage et de meilleur dans l'humanité, et il ne craint pas d'inscrire son nom à la suite de ceux des Parménide et des Plotin, des Bruno et des Spinosa, de Hegel, de marcher après ces penseurs dans lesquels l'humanité n'a jamais salué des guides et des bienfaiteurs. Il ne craint pas d'ébranler la base sur laquelle le monde moral est assis depuis dix-huit siècles. Oui, en quelques pages et comme en passant, sans recourir aux grandes ressources de l'érudition et de la dialectique, en ne prenant son point d'appui que sur deux raisonnements d'une valeur plus que problématique [1], à l'insu du lecteur inexpérimenté, l'auteur de l'*Esquisse* glisse un principe qui devrait bouleverser le monde, s'il lui était donné de triompher; au dogme de la création il substitue celui de l'unité de substance. Dieu n'est pas créateur dans l'acception rigoureuse du terme; créer pour lui, ce n'est pas appeler à l'existence ce qui n'existait pas auparavant; créer, c'est se donner lui-même, communiquer sa pro-

[1] Voyez le chapitre 1er du deuxième livre de l'*Esquisse*.

Digitized by Google

pre substance, faire émaner de sa substance l'universalité des êtres. Avant de juger ce système, examinons les changements qu'il introduit dans la religion, et ce que devient avec lui le Christianisme.

La substance divine, dit-on, est le fond et l'essence de tous les êtres; chaque être est la substance divine elle-même sous une détermination particulière, sous un mode fini. A-t-on bien mesuré la portée de cette doctrine? Sait-on tout ce qui est renfermé dans les mots de *substance divine?* La substance divine est ce que l'on conçoit de plus radical, de plus foncier, de primitif dans la Divinité : la source immanente de sa vie, de ses perfections, de son infinité; la substance divine est l'unité la plus absolue, la plus indivisible, la simplicité la plus parfaite. Cette force des forces, cette incomparable énergie, cette puissance incommensurable d'infinité se trouverait en chaque être de la création, dans le plus humble comme dans le plus élevé, et s'y trouverait tout entière; car elle est indivisible, et la diviser ce serait la détruire. Chaque être posséderait donc l'infinité, non par quelques-unes de ses qualités, mais par son fond, par sa substance même. Avec une pareille notion de la création, on conçoit facilement que l'intervention divine directe et immédiate se bornerait à l'acte créateur. Pourquoi Dieu interviendrait-il au milieu de la série du développement des êtres? Ce développement n'est-il pas celui de sa propre substance; n'est-il pas nécessaire comme elle? Lorsque Dieu a déposé une fois, au sein de chaque existence, par le don de sa propre substance, le principe d'un progrès infini, que peut-il faire de plus? Il n'a qu'à laisser le monde à lui-même; il marchera tout seul. On voit donc comment le principe de l'unité de substance rend inconcevable, impossible, une intervention divine directe et immédiate, distincte de l'acte créateur, et sape ainsi une des bases de l'ordre surnaturel.

Ces relations suréminentes entre la créature et le Créateur, d'où résulte cette sublime union qui, sans jamais les confondre, rapproche autant qu'ils peuvent l'Être infini et le fini, ne sont plus possibles aussi. Confondus dans une substance commune, Dieu et l'homme ne peuvent pas être unis, puisqu'ils sont identifiés.

L'unité de substance est donc en opposition absolue avec les

Digitized by Google

notions essentielles sur lesquelles repose le Christianisme. Dès que ce principe est admis, toutes les idées se transforment; tous les aspects du monde moral changent. On peut encore conserver les mots; parler de révélation et de foi, de bien et de mal, de rédemption et de grâce, d'espérance et d'immortalité; mais tous ces mots recevront une acception entièrement différente de celle qu'ils ont dans le langage catholique. Ainsi la révélation ne sera, ne pourra être que la perception de la vérité et le développement naturel de l'intelligence humaine; la foi alors ne désignera que la manifestation instinctive et spontanée de la raison, la raison avant toute réflexion sur elle-même. Le bien sera l'existence même, et le mal la limite de cette existence; et comme la limite est la condition même de l'existence, le mal deviendra nécessaire, et il faudra voir en lui la cause et le principe de toute vie, de tout bien. Au point de vue de la doctrine que nous exposons, l'Incarnation n'est pas un fait isolé, unique dans l'histoire; elle est permanente, elle est universelle, et chaque intelligence est le Verbe lui-même sous un mode fini. La fonction de révélateur appartient aux individus qui, possédant une faculté supérieure d'intuition et de volonté, deviennent les guides et les maîtres des autres hommes. La rédemption n'est que l'amélioration successive et progressive de la condition humaine, et la grâce se confond entièrement avec les facultés naturelles. L'Église ne se distingue pas de l'humanité; son autorité ne diffère pas de celle de la raison et du sens commun; la société qu'elle veut établir est la société naturelle elle-même.

Tel est donc le Christianisme ramené aux lois naturelles; telle est la nouvelle religion de M. de Lamennais. Avec quelle complaisance ne s'applaudit-il pas de l'avoir ainsi dépouillée de son auréole divine!

« Otez cette idée contradictoire d'un ordre surnaturel, tout devient clair, tout resplendit d'évidence et de vérité; on comprend l'union nécessaire et naturelle du Créateur et de la création; on comprend le bien qui n'est que la participation à l'être de Dieu; on comprend le mal qui n'est que la limite de cette participation même; on comprend la grâce qui n'est que le concours naturel de Dieu dans tout acte de sa créature, et la condition de la liberté même; on comprend que le Christ, vrai Sauveur de l'homme par la loi de vie qu'il est venu lui annoncer et

Digitized by Google

qu'il a sanctionnée par son volontaire sacrifice, est le symbole de l'humanité, qui doit tendre, par un sacrifice semblable, à accomplir son union parfaite avec Dieu, afin d'être une comme Dieu est un, afin d'être avec lui *consommée dans l'unité....* On comprend enfin que l'Église est le symbole du genre humain, infaillible naturellement, et, en vertu des lois qui ramènent tous les individus à son unité, distributeur naturel de la grâce, c'est-à-dire des dons incessants de Dieu, de la lumière et de l'amour qui émanent de lui et retournent à lui[1]. »

Toutes ces explications ne sont pas nouvelles; M. de Lamennais n'a pas le mérite de l'invention; il répète en d'autres termes ce que disait Spinosa, ce que les rationalistes allemands ont redit, et redisent encore tous les jours après le Juif hollandais. Cette théologie est-elle assise sur un fondement bien solide?

Avant de l'examiner, nous avons un devoir pénible à remplir; nous devons signaler à l'indignation de tout homme de foi et de liberté une pensée coupable de M. de Lamennais : nous ne craignons pas de le dire. Qui croirait que cet ardent apôtre de la liberté attribue au peuple l'autocratie spirituelle, et méconnaît les droits de la conscience? D'après lui, le sacerdoce est inhérent à l'humanité; le sacerdoce public n'est qu'une délégation de la société, *toujours dépendante de la volonté qui le délègue*[2]. Jamais la conscience catholique ne pourra avouer ce principe; s'il passait dans les mœurs, s'il était inscrit dans les lois, on verrait renouveler contre l'Église les mesures de proscription. M. de Lamennais sait fort bien ce qu'il dit; il sait très-bien que cette doctrine met dans les mains de la société une arme mortelle à la liberté catholique, à la liberté de conscience. Prévoyant le triomphe de la démocratie qu'il rêve, préparerait-il déjà, dans sa pensée, des fers à l'Eglise qu'il a abandonnée?

Quoi qu'il en soit, il s'agit pour nous, dans ce moment, de juger la nouvelle théologie de M. de Lamennais, et, sans entrer dans un détail qui nous mènerait trop loin, il suffira de discuter le principe sur lequel elle est tout entière appuyée.

Le principe de l'unité de substance est inconciliable, d'un côté, avec l'individualité humaine, et, de l'autre, avec la personnalité divine. La substance divine ne peut exister en deux

[1] *De la Religion*, p. 164.
[2] *De la Religion*, p. 126.

Digitized by Google

états contradictoires; elle ne peut être infinie en Dieu, finie dans la nature et dans l'homme. Pour la concevoir sous un mode fini, il faudrait introduire en elle la multiplicité effective, la borne réelle, la divisibilité et la division effectuée, toutes choses absolument incompatibles avec l'infinité divine, contradictoires avec sa parfaite et inaltérable simplicité. Nous l'avons déjà remarqué, diviser la substance divine, c'est la nier, c'est la détruire. On est donc obligé d'affirmer que la substance divine est une, indivisible, infinie dans la création, et dans tous les êtres qui la composent; et, dès lors, le monde, et chacun des êtres qu'il renferme, sont éternels, nécessaires, infinis quant à leur substance. Cependant nous avons le sentiment profond et invincible des limites de notre être : nous n'étions pas hier, demain nous pourrions cesser d'exister; nous nous voyons environnés d'une foule d'autres êtres qui tous opposent leur force à notre propre force, et qui, en réveillant en nous la conscience de notre activité, nous donnent en même temps celle de sa borne. Le sentiment de notre individualité est donc inséparable de celui de notre limite; nous nous sentons, nous nous concevons, nous nous affirmons comme êtres limités. Le sentiment de l'individualité, ce sentiment du moi qui est notre personne, qui forme ce qu'il y a en nous de plus intime, de plus inséparable, qui nous distingue des autres, et constitue notre vie, notre existence propres, ce sentiment, dis-je, ne correspond pas à l'être qui est en nous, à la substance qui est la base de notre existence. Bien loin d'y correspondre, le sentiment de notre individualité est la négation même de toutes les qualités inhérentes à notre substance. D'après l'hypothèse, la substance divine est en nous, et forme la base, le soutien de notre existence; elle est le germe fécond d'où tout émerge en nous; et nous concevons nécessairement cette substance comme éternelle, nécessaire, indivisible, immense, infinie. Eh bien, cette éternité de mon être ne me donne que le sentiment d'une existence fugitive, d'un instant rapide; cette nécessité ne me révèle que contingence; cette unité ne m'apparaît que comme une succession des phénomènes les plus variés; cette immensité m'emprisonne dans le plus étroit espace; et mon infirmité, ma faiblesse et ma misère rougissent de mon infinité. Qu'est-ce donc que l'être humain? Quel

Digitized by Google

étonnant assemblage! quelle lutte, quelle contradiction intérieures! La substance et le mode sont en moi dans une opposition si profonde qu'ils semblent s'exclure et se nier réciproquement. Mais, si je dois me tenir au principe de l'infinité de ma substance, l'infini étant l'être véritable, je serai forcé de concevoir la manifestation de la substance en moi, le sentiment du fini, comme un phénomène passager, une apparence, une illusion. Or, ce sentiment du fini est ma propre individualité, ma personnalité elle-même; donc ma personnalité elle-même s'évanouit et s'efface avec le sentiment du fini. L'unité de substance est donc incompatible avec la permanence et la durée de la personnalité humaine.

Mais ce n'est pas tout; avec la personnalité humaine, la personnalité de Dieu disparaît sans retour. Si la création et le monde sont la substance divine, le monde est éternel et nécessaire, le monde est infini. Or, il ne peut y avoir deux infinis; la notion de deux infinis présente la contradiction la plus monstrueuse. L'infini n'est donc pas au-dessus du monde, ni en dehors du monde. On ne peut donc concevoir un Dieu infini, créateur du monde; on ne peut séparer Dieu du monde, lui attribuer une vie, une existence distinctes de celle du monde. Dieu est donc le germe obscur et latent de l'existence, la force fatale qui engendre tout, le principe inconscient d'où tout émane; sa vie, c'est de se développer dans la multitude infinie des êtres; par elle il arrive à l'intelligence et à la conscience; par la division il rentre dans l'unité, et, par le mouvement, dans le repos.

Cette double négation de l'individualité humaine et de la personnalité divine est une conséquence rigoureuse du principe de l'unité de substance. Les philosophes allemands, Schelling, Hegel surtout, l'ont profondément senti, et ils n'ont pas reculé devant ces tristes conséquences de leur principe. Il y a donc en Allemagne une grande école philosophique qui professe hautement que l'individualité humaine n'est qu'un phénomène passager, la personnalité divine un anthropomorphisme absurde, et que Dieu n'est point en dehors, ni au-dessus du monde. M. de Lamennais se débat en vain contre les conséquences du principe qu'il a adopté. Il faut qu'il renie la logique ou qu'il aille jusqu'à Hegel. Il est pitoyable de voir l'auteur de l'*Esquisse* se faire une position philosophique aussi illogique,

Digitized by Google

aussi contradictoire. Il croit avoir changé impunément la base de la raison humaine! Qu'il y prenne garde; on n'enlève pas la clef de voûte sans courir le risque d'être enseveli sous les débris de l'édifice. M. de Lamennais essaye vainement un mélange adultère. Après avoir composé le monde avec la substance de Dieu, il veut que le monde ne soit ni éternel, ni nécessaire, ni infini. C'est impossible; la logique et le bon sens n'absoudront pas de contradiction avec elle-même la philosophie de l'*Esquisse*.

Après avoir associé l'homme à la substance divine, M. de Lamennais parle encore de liberté, de devoir, de dévouement, de bien et de mal, d'espérance; il prend tous ces mots dans leur sens rationnel et chrétien; il veut conserver toutes les idées chrétiennes de ces choses. Illusion! Qu'il interroge les hommes qui sont allés plus loin que lui dans ses propres idées, et ils lui apprendront qu'au point de vue de l'unité et de l'identité universelles, la liberté et la nécessité ne sont point inconciliables; que la nécessité est liberté, et qu'à son tour la liberté est nécessité; en d'autres termes, que la liberté n'est plus, ne peut plus être le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, et qu'elle consiste à suivre spontanément et volontairement sa propre nature. Dès lors les idées de bien et de mal, de vice et de vertu, de mérite et de démérite, doivent être changées, et la morale doit s'appuyer sur une autre base que sur les notions chrétiennes. L'idée du devoir absolu, émanée d'un ordre immuable, établi par une intelligence et une sagesse infinies, étant exclue, qu'on cherche autant qu'on voudra; on ne trouvera d'autre principe de la morale que l'intérêt et l'égoïsme. On pourra s'efforcer de voiler cette dure nécessité sous des formules plus ou moins ambiguës; on voudra dissimuler, par toutes les adresses du langage, une honteuse défaite; en définitive, pressé par la logique, il faudra en venir à cet aveu fatal. M. de Lamennais sait bien qu'un homme qui professe les mêmes principes que lui, M. Pierre Leroux, à la suite des philosophes allemands, a été forcé de changer les notions chrétiennes de la morale, et de substituer l'égoïsme à la charité. M. de Lamennais se flatte en vain d'échapper seul dans son camp à ses nécessités logiques, et sa morale, à côté de sa métaphysique, n'est qu'une contradiction de plus dans son système.

Digitized by Google

Lorsque l'homme se voit forcé de courber son front sous ces fourches caudines du rationalisme, il sent quelque chose d'intime se remuer en lui comme le dernier avertissement d'une conscience prête à s'éteindre. Quoi! la Providence ne serait-elle qu'une illusion de mon esprit? la distance qui sépare le bien du mal n'aurait-elle d'autre origine qu'un préjugé de ma raison? Tout au fond serait-il le même, et suffirait-il de m'aimer moi-même pour devenir capable de toutes les vertus et de tous les sacrifices? Doutes affreux qui énervent l'âme, et la précipitent sans retour dans l'égoïsme le plus étroit, dans le matérialisme pratique le plus abject.

Voulez-vous sortir de cette pénible anxiété? voulez-vous raffermir la liberté, le bien, l'espérance et l'amour sur leur éternelle base? Repoussez le principe de l'unité de substance qui met en péril et l'individualité de l'homme et la personnalité de Dieu; tenez-vous fermement au dogme chrétien de la création, la plus sûre garantie de l'individualité humaine et de la personnalité divine. Alors Dieu et l'homme rentreront dans tous leurs droits : Dieu, dans sa souveraine indépendance et dans son domaine absolu; l'homme, dans toute la puissance de son aspiration vers le bien infini pour lequel il est fait. Mais alors aussi toutes les objections de M. de Lamennais contre l'ordre surnaturel s'évanouiront sans retour; l'intervention divine directe et immédiate, l'union surnaturelle avec Dieu seront toujours possibles; le Christianisme catholique restera dans sa possibilité rationnelle, dans sa réalité historique; et toutes ses grandes preuves, que M. de Lamennais n'a pas même essayé d'ébranler, et qu'il avait établies jadis avec tant d'éloquence, conserveront toute leur force.

Le commentaire qui accompagne la nouvelle traduction des *Évangiles* est écrit dans l'esprit du nouveau système théologique que nous venons d'exposer, et de discuter dans ses bases principales. M. de Lamennais s'efforce d'effacer de l'Evangile tout caractère surnaturel. Que devient, à ses yeux, le dogme capital du Christianisme, la divinité de Jésus-Christ? Voici ses réflexions sur le premier chapitre de saint Jean :

« La doctrine du Verbe, répandue dans le monde grec sous une forme philosophique, avait pénétré chez les Juifs, et peut-être s'y était développée d'elle-même, car elle a des racines naturelles dans l'esprit.

Digitized by Google

Dieu se connaît et ne peut se connaître que par son intelligence, dont le Verbe est en lui la manifestation ; et le Verbe, dès lors infini comme Dieu même, est la parole interne par laquelle il se dit éternellement ce qu'il est. Or, si lui-même il ne se connaît que par sa parole, son Verbe, il ne saurait non plus être connu de qui que ce soit que par lui. C'est le Verbe qui se révèle, se manifeste à ses créatures, et l'intelligence des plus élevées même n'est et ne peut être qu'une participation finie du Verbe infini. Quand donc le Christ est venu rappeler les hommes à Dieu, leur révéler plus parfaitement la loi qui les unit à lui, il était vraiment le *Verbe fait chair*, le Verbe incarné dans la nature humaine, une plus vive splendeur de cette lumière sacrée, éternelle, qui éclaire tout homme venant en ce monde[1]. »

Ainsi le Verbe s'incarne dans l'humanité, et Jésus-Christ n'est appelé d'une manière spéciale *Verbe fait chair* que parce qu'il manifeste plus excellemment la lumière qui éclaire tous les hommes.

Qu'il nous soit permis de mettre en regard de ce passage un texte de Spinosa ; on reconnaîtra la même doctrine :

« Par cela seul que l'esprit humain contient dans son essence la nature de Dieu et y participe, il est capable de se former certaines notions explicatives des choses, et propres à nous enseigner l'usage de la vie. Il est donc vrai de dire que l'esprit humain est la véritable source de la révélation.... La sagesse, qui se manifeste en toutes choses, principalement dans l'esprit humain, s'est révélée surtout par Jésus-Christ. Jésus-Christ a été la manifestation la plus pure et la plus éclatante de la Divinité[2]. »

M. de Lamennais n'invente pas, on le voit.

Quiconque lira l'Evangile avec quelque attention n'y découvrira pas l'explication qu'on vient de voir de la divinité du Sauveur. Jésus-Christ avait la conviction absolue de sa divinité, de son unité avec le Père ; il s'affirme Dieu avec une précision, une force, une constance incomparables. Au milieu de ses disciples, et en présence de ces masses nombreuses qui s'ébranlaient à sa voix ; devant ses ennemis, en face de ses juges, toujours il a rendu témoignage à sa filiation divine. Il a fait plus encore, il a exigé cette foi absolue dans sa divinité ; il l'a imposée à tous ceux qui devenaient ses disciples ou qui recevaient ses bienfaits ; et lui, le plus humble des hommes, a réclamé,

[1] *Evangiles*, p. 343.
[2] *Epistola* 21.

Digitized by Google

comme un droit personnel, l'adoration suprême, qui n'est due qu'à Dieu. Ces faits irrécusables attestent que Jésus-Christ ne se croyait pas Dieu dans le sens panthéistique du mot; il était Dieu par une participation réelle de son humanité à la personnalité du Verbe. Telle est la foi de l'Evangile, telle est la foi des chrétiens. L'explication de M. de Lamennais n'a donc aucune base historique. Allez au fond; qu'y trouvez-vous? Une idée philosophique, encore le principe de l'unité de substance.

C'est dans le même esprit, dans les mêmes préoccupations, avec la même abstraction des faits et des réalités historiques, avec le même dédain de la logique vulgaire, et la même hauteur d'un système qui veut s'imposer aux choses, que M. de Lamennais explique, dans son commentaire, l'Eglise, le Baptême, l'Eucharistie, la Rédemption. L'Eglise n'est que l'élite de l'humanité prenant pour règle la doctrine de Jésus; le Baptême et l'Eucharistie ne sont que de simples symboles, l'un de la régénération morale de l'homme, l'autre de la vie universelle; enfin la Rédemption ne nous présente que l'effort progressif de l'humanité pour s'affranchir de l'empire du mal[1]. Il suffit de lire le livre sacré pour reconnaître combien ces mystères divers ont été rétrécis, rapetissés, rabaissés par le nouveau commentateur. En digne émule de Strauss, M. de Lamennais ne voit, dans les récits évangéliques et dans les miracles, que des mythes ou des allégories.

Mais des erreurs non moins déplorables, non moins graves, sont celles qui se rapportent à la doctrine même enseignée par l'Homme-Dieu. M. de Lamennais affirme sans cesse que Jésus-Christ n'a point enseigné de dogme, qu'il a proposé seulement une loi morale, le précepte de la charité.

« Jésus..... annonce une effusion continuelle de lumière, un progrès sans fin. Rien de plus éloigné de sa pensée que celle d'un état fixe, d'une science immobile, espèce de lac étroit dont les rivages ne s'étendraient jamais, et qui étoufferait l'intelligence avec ses eaux stagnantes. Tout vit de mouvement et par le mouvement, tout croît, tout se développe, et l'homme, et le monde, et l'univers entier....., et le progrès s'étend à tout; car tout se tient, tout, dans l'humanité, se produit et subsiste sous la condition d'une dépendance mutuelle. *Rien d'immuable*

[1] Voyez pages 66, 121, 125, 370, etc.

Digitized by Google

que la loi de vie, la loi du droit et du devoir, loi première et fondamentale de l'existence des êtres[1]. »

Il est évident, d'après ces paroles, que l'Evangile n'impose aucun dogme. Ceci n'empêche pas M. de Lamennais, dans un autre endroit, d'affirmer la nécessité absolue de la foi, et non seulement de la foi au devoir, mais de la foi en Dieu.

« Comment accomplir la loi sans y croire, sans croire à la réalité, à la sainteté des devoirs qu'elle impose? Comment l'amour de Dieu, d'où dérive l'amour du prochain, serait-il possible sans la foi en Dieu[2]? »

La foi en Dieu implique nécessairement une certaine notion de Dieu, de son existence, de sa nature, de ses perfections, de ses relations avec le monde. Toutes ces notions constituent un dogme, et le dogme le plus essentiel, le plus fondamental. Il est également impossible de concevoir la loi du devoir, la loi morale, sans une certaine notion de l'homme, de sa nature et de sa destinée; et là encore se trouve un nouveau dogme. Tant il est vrai que la morale n'est qu'une série de conséquences dont le dogme forme les prémisses; tant il est vrai que la loi morale, expression des rapports dérivant de la nature de l'être qu'elle veut régler, suppose nécessairement la connaissance de cette nature; et cette notion métaphysique de l'être est le dogme lui-même. S'il y a donc, dans l'Evangile, une loi morale, une loi du droit et du devoir, il y a aussi, et de toute nécessité, un dogme évangélique d'où dérive ce devoir qui lie l'homme à Dieu et à ses semblables. M. de Lamennais a reconnu souvent ailleurs, et de la manière la plus expresse, l'existence de ce dogme évangélique et chrétien.

« Le Christianisme, dit-il dans son livre *de la Religion,* a fixé la notion de Dieu et celle de la création distincte de lui et unie à lui. Il a révélé symboliquement, dans le dogme eucharistique, la véritable loi de la vie..... Il a proclamé l'unité radicale du genre humain, unité qui, croissant toujours, a pour terme l'unité de Dieu même[3]. »

Voilà bien des dogmes! Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que toute la philosophie de l'*Esquisse* est basée sur le dogme de la Trinité, dogme essentiellement évangélique et chrétien.

[1] *Evangiles*, p. 412.
[2] *Evangiles*, p. 93.
[3] *De la Religion*, p. 149.

Digitized by Google

S'il en est ainsi, est-il possible de concevoir que M. de Lamennais, dans la page même où il nous dit que *sans la foi en Dieu il n'y a pas d'amour de Dieu*, ait écrit ces lignes :

« Jésus..... n'est point venu enseigner la science qui se développe nécessairement, et se développera sans fin par le travail naturel et continu de l'intelligence humaine, unie à Dieu, source de toute lumière ; il est venu enseigner la loi de vie, qui n'est que la loi d'amour[1]. »

Y a-t-il amour sans connaissance, et toute connaissance n'est-elle pas science dans un certain degré?

Mais, pour mieux caractériser encore la pensée de M. de Lamennais, qu'il nous soit permis de transcrire une seconde fois les paroles qui ont servi de texte à ce travail; le moment est venu de les discuter :

« Le Christ n'a point dogmatisé ; il n'a point fondé, sur un corps de doctrine théologique et philosophique défini et à jamais fixé, la société qu'il venait établir, mais sur la règle immuable du droit et du devoir, loi commune des peuples, dont elle forme le lien. Hors de cette loi, qui doit se développer d'âge en âge, non quant à son principe invariable, mais quant à ses applications progressives ; hors de cette voie, qui est véritablement, pour la race humaine, la voie et la vie, il laisse une liberté entière à la spéculation, au travail de la pensée, d'où naît la science, qui, acquérant sans cesse, se réforme sans cesse. Il n'élève devant l'homme, divinement destiné à poursuivre le vrai jusque dans sa source infinie, aucune barrière. Et comme il faut, pour avancer, tenter plus d'une route, il ne veut pas que la diversité inévitable des opinions divise ceux que l'amour doit unir. La foi qu'il exige, ce n'est pas la foi à des solutions doctrinales des questions qu'enveloppe l'éternel problème de la nature et de son auteur, mais la foi aux préceptes, et la foi en celui qui aide à les accomplir[2]. »

La contradiction est palpable : M. de Lamennais admet et n'admet pas en même temps le dogme évangélique ; il l'admet, puisqu'il reconnaît que le Christianisme *a fixé la notion de Dieu et celle de l'homme*, puisqu'il exige *la foi aux préceptes et en celui qui aide à les accomplir*, foi impossible sans une certaine connaissance de Dieu et de l'homme, constituant un véritable dogme. Tout en paraissant admettre le dogme évangélique, il

[1] *Evangiles*, p. 93.
[2] *Evangiles*, p. 169.

Digitized by Google

le rejette, puisque le divin Maître aurait consacré la liberté absolue de la pensée et proclamé, ni plus ni moins, l'*indifférence dogmatique.*

Au milieu de ces incroyables contradictions, quelle est la vraie pensée de M. de Lamennais? Elle ne peut être douteuse pour un lecteur attentif. Lorsqu'il parle de la nécessité de la foi en Dieu, ses paroles se renferment dans un vague si bien calculé; au contraire, lorsqu'il affirme l'indifférence dogmatique comme dogme évangélique, il est si net, si précis, si formel, qu'on ne peut plus douter que le passage qu'on vient de lire ne renferme sa vraie doctrine.

Le Christ n'a donc pas dogmatisé; il laisse une liberté entière à la spéculation, à la science, appelée seule à résoudre, par d'incessants efforts et de continuelles tranformations, l'éternel problème de la nature et de son auteur. Nous nous permettrons de demander à M. de Lamennais si l'athéisme est exclu ou non de ces transformatious continuelles de la pensée, au prix desquelles la science se forme et se réforme sans cesse. Quelle que soit sa réponse, nous prétendons qu'il n'a pas le droit logique d'exclure l'athée du Christianisme, et que, selon ses principes nouveaux, on peut être à la fois athée et chrétien.

Il y a dans le chapitre cinquième de l'*Essai sur l'Indifférence* un célèbre dialogue entre Rousseau et un philosophe; et M. de Lamennais, sous le nom de ce philosophe, prouve invinciblement à Rousseau que, d'après les principes du déisme, il doit accorder à l'athée la tolérance dogmatique. Qu'il nous soit permis de suivre l'exemple de M. de Lamennais, et d'examiner si les reproches qu'il fait au déisme de Rousseau ne peuvent pas être adressés également à son *néo-christianisme.*

Le néo-chrétien à l'athée :

« Je vous plains sincèrement de ne pas croire à l'Être infini. « Ce qui existe nécessairement, ce qui est un, éternel, infini, « l'Être en un mot, c'est Dieu. Il est celui qui est : voilà son « nom, et ce nom incommunicable, répété de monde en « monde, circule comme la vie dans l'univers. Toute langue « le prononce, tout bruit le murmure. Du sein de la création. « au matin des jours, s'éleva une voix qui le redit sans fin, et

Digitized by Google

« les astres, mus par une force céleste, l'écrivent dans l'espace « en lettres de feu [1]. »

L'athée :

« Ces paroles sont belles; cependant elles ne produisent pas sur mon intelligence l'impression de la vérité. J'admets un principe des choses; mais pour moi, comme pour Hegel, cet illustre philosophe qui appartient comme vous au néo-christianisme, ce principe est absolument indéterminé en lui-même, sans aucune qualité, sans aucun attribut. Si, un seul moment, je lui reconnaissais une seule perfection, dès lors je serais obligé de les lui reconnaître toutes; et ce principe serait infini; et nous aurions deux infinis, l'infini-Dieu, l'infini-monde; ce qui renverse le sens commun. Le principe du monde n'est que le pouvoir abstrait *de devenir* toutes choses. Et vous qui admettez comme moi l'*unité de substance*, vous ne pouvez vous refuser à ma conclusion; car vous devez reconnaître l'infinité du monde; et dès lors vous ne pouvez plus séparer Dieu du monde. Tel est le progrès de la science, qui, *acquérant sans cesse, se réforme sans cesse;* et de réforme en réforme, de nos jours, avec les plus illustres philosophes d'outre-Rhin, avec ces vrais représentants de votre propre école, elle est allée jusqu'à réformer Dieu lui-même. Ce nouveau développement de la science, toujours *une*, laisse le Christianisme intact, puisqu'il respecte *la grande loi du droit et du devoir, loi commune des peuples dont elle forme le lien.* Mais, *hors cette loi*, vous l'avez fort bien dit, *le Christ a laissé une liberté entière à la spéculation, au travail perpétuel de la pensée.* »

Le néo-chrétien :

« Quoi! y pensez-vous? Vous voudriez être athée et chrétien? Mais n'est-ce pas bouleverser toutes les notions? N'est-ce pas une contradiction palpable? »

L'athée :

« *Souvenez-vous que pour avancer il faut tenter plus d'une route.* Mon opinion est celle des philosophes les plus *avancés* de votre propre école; je suis Hégélien, vous dis-je. *Le Christ*

[1] *Esquisse d'une Philosophie*, t. I, p. 45.

Digitized by Google

ne veut pas que la diversité inévitable des opinions divise ceux que l'amour doit unir. Soyons donc frères et restons unis, malgré la diversité inévitable de nos opinions. »

Le néo-chrétien :

« Jamais je ne pourrai concevoir qu'on puisse être athée et chrétien. »

L'athée :

« Vous oubliez vos propres maximes. *Le Christ*, avez-vous dit avec raison, *n'a point dogmatisé; il n'a point fondé, sur un corps de doctrine théologique et philosophique défini et à jamais fixé, la société qu'il venait d'établir. Il n'a élevé devant l'homme, divinement institué à poursuivre le vrai jusque dans sa source infinie*, AUCUNE BARRIÈRE. *Il n'exige pas la foi à des solutions doctrinales des questions qu'enveloppe l'éternel problème de la nature et de son auteur.* J'ai donc le droit de résoudre ce problème selon mon sens; et pourvu que j'admette la loi de justice et de charité, je suis chrétien. »

N'est-ce pas le cas de s'écrier avec l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence : Etrange Christianisme dont le symbole peut se réduire à l'athéisme* [1] !

On voit dans quel abîme M. de Lamennais se trouve conduit. Exemple terrible! Que l'esprit humain reconnaisse sa faiblesse! Apprenons tous à nous humilier. Toute barrière dogmatique étant supprimée, la loi du droit et du devoir, de la charité et du dévouement, sera interprêtée au gré des opinions mobiles et des passions aveugles; et cette loi elle-même devra se transformer dans le principe de l'intérêt et de l'égoïsme. Alors il ne restera plus de refuge à M. de Lamennais; et toute trace de Christianisme s'effacera sans retour.

Après avoir parlé de ce triste commentaire, nous n'avons qu'un mot à dire de la traduction qui l'accompagne : généralement exacte, elle se fait remarquer par l'élégance, le goût, et souvent par l'onction. Débarrassée des *notes* et des *réflexions*, qui sont presque toujours des démentis donnés au texte sacré, elle pourrait être utile à l'édification publique.

Nous venons de remplir un pénible devoir. Si M. de Lamen-

[1] *Essai sur l'Indifférence*, t. I, p. 151.

Digitized by Google

nais savait tout ce qu'il fait souffrir à ses anciens admirateurs, à ses anciens disciples ; s'il lui était donné de voir enfin que ses nouvelles doctrines ne tournent qu'au profit du scepticisme et confirment toutes les mauvaises passions qu'il veut combattre, peut-être mettrait-il un terme à ses colères. Ah! il y a encore dans son cœur assez de sentiments chrétiens, une haine profonde de l'injustice, une compassion immense pour toutes les douleurs humaines, une sollicitude infinie pour la dignité de l'homme ; il nous est donc permis d'espérer encore en lui. Le Christianisme effectif et réel, le Christianisme pratique, le Christianisme appuyé sur une doctrine et une institution positives, peut seul guérir les maux qu'il déplore, réaliser le bien qu'il aime. S'il persévérait dans la voie déplorable où il est entré, qu'il sache bien qu'il a écrit lui-même sa propre condamnation, dans ces pages éloquentes où il prouvait jadis *que point d'Eglise point de Christianisme.* Nous ne saurions mieux finir que par ces paroles : « On ne peut se séparer de l'Eglise, « refuser de reconnaître son autorité infaillible, sans renverser « le Christianisme de fond en comble. Mais alors qu'arrive-t-il? « Tout s'écroule, religion, morale, société. La raison, à qui on « a remis le sceptre du monde, incapable de relever aucune « des ruines qu'elles a faites, abandonne l'avenir au hasard, et « chaque homme à lui-même. Plus de vérités certaines, plus de « lois immuables, par conséquent plus de liens entre les indi- « vidus ni entre les nations[1]. »

H. MARET.

De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, ch. 6, p. 174.

Digitized by Google

LA JEUNESSE D'O'CONNELL.

On aime à suivre les premiers pas dans la vie des hommes que la Providence prend par la main, à certaines époques, pour qu'ils dirigent et personnifient une nation entière. Soit qu'il s'agisse pour eux d'affranchir leur pays, soit qu'ils aient reçu pour mission de le porter au plus haut degré de puissance, ils nous apparaissent alors comme les météores lumineux du monde politique. Qui ne les suivrait du regard depuis le moment où ils apparaissent sur l'horizon jusqu'à celui où ils vont se perdre pour toujours dans la nuit des temps qui les avait précédés ? Comme chacun de leurs mouvements nous intéresse ! Comme nous remarquons avec soin leurs oscillations diverses, leurs points d'attraction ou de répulsion avec les astres qui les environnent ! Combien nous nous plaisons surtout à constater ces variations qui semblent les éloigner momentanément de leur but !

Jamais, peut-être, il ne fut donné à personne plus qu'à Daniel O'Connell de concentrer en lui toutes les forces vives de sa patrie, d'en sentir plus profondément les douleurs, d'en comprendre plus clairement les vrais intérêts, d'en augmenter plus véritablement la puissance et l'énergie. Qu'on suive cet homme étonnant sur la scène politique depuis l'année 1800, où il élève pour la première fois sa voix si jeune encore, jusqu'à l'année 1846, où, vétéran blanchi sous les armes, il soulève à son gré ou fait taire les passions de la multitude, jamais on ne le voit faiblir, jamais s'écarter de la ligne qu'il s'est tracée, en sorte que les discours prononcés par lui au début de ce siècle conviendraient encore parfaitement aux séances de *Conciliation Hall* ou aux débats de la Chambre des Communes. Bien des gens nous parlent souvent des contradictions de l'agitateur : ceux-là ne connaissent point sa vie précédente, ou plutôt leur O'Connell date de 1825. Laissons-les pour le moment dans leur erreur que nous espérons pouvoir bientôt dissiper par un récit fondé sur les documents les plus authentiques.

Digitized by Google

Il vient de paraître à Londres une vie d'O'Connell écrite par son fils John O'Connell. Singulière circonstance de cette existence si agitée ! Elle se compose d'une série de discours tellement liés les uns aux autres que, si vous en ôtez un seul, une lacune se fait sentir dans la biographie entière ; le fil conducteur vous manque, et vous seriez fondé à accuser l'écrivain de négligence ou d'inexactitude. En faudrait-il davantage déjà pour prouver l'unité, l'homogénéité de cette longue carrière ? Ce n'est pas néanmoins qu'il ne manque beaucoup de détails intimes que *mon père se propose d'écrire lui-même plus tard*, dit son fils, *s'il en a le temps*. Dieu veuille que le temps ne fasse pas défaut à O'Connell ; mais, en attendant, profitons de ces mémoires de famille, dictés peut-être au fils, et commençons aujourd'hui par initier nos lecteurs à ces premières années si fraîches et si belles, pendant lesquelles l'agitateur se préparait au grand rôle qu'il était destiné à remplir. Notre tâche à nous sera bien simple : nous traduirons, pour ne rien ôter à ce morceau de son originalité indigène. Quand, plus tard, nous voudrons raconter les détails de la vie politique, on nous verra revendiquer tous les droits d'un historien scrupuleusement impartial.

Le Daniel O'Connell de nos jours a eu pour oncle un Daniel O'Connell d'après lequel on le nomma lui-même. L'oncle montrait déjà quelque peu de cette énergie tenace qui distingue son neveu, et sans doute, en plus d'une occasion, il a pu influer sur les divers actes du libérateur : il est donc juste que nous fassions connaissance avec lui. D'abord, nous dit le biographe, c'était le vingt-deuxième enfant de son père et de sa mère. Il entra au service de France dans le régiment de Clare, en qualité de sous-lieutenant, en 1759, et n'avait alors que quatorze ans ; mais son mérite le fit parvenir en peu de temps au rang de major général ; puis, il passa de la brigade irlandaise dans le régiment allemand de Salm-Salm, pour en devenir le lieutenant-colonel. C'était un ramas d'hommes indisciplinés dont Daniel O'Connell réussit à faire le plus beau régiment de l'armée, comme on le reconnut au camp de Metz en 1787. Il avait déjà assisté au siége de Gibraltar en 1782, comme volontaire de la marine ; il s'y fit remarquer par sa bravoure téméraire et en rapporta le titre de comte. Le nouveau comte d'O'Connell est ensuite nommé inspecteur général de l'infanterie française et l'organise sur un pied qui a été conservé jusqu'à nos jours par la France et imité par tous les autres Etats de l'Europe. Lorsque survinrent les événements de 1789, Louis XVI lui confia le commandement des troupes étrangères rassemblées autour de Paris, et Daniel O'Connell offrit plus d'une fois au monarque ses services actifs pour réprimer les excès d'une populace effrénée : il n'abandonna même le roi-martyr qu'au moment où le servir devenait impossible : alors il courut se mettre à la suite

Digitized by Google

du duc de Brunswick, et quand cette campagne désastreuse fut terminée, il se rendit en Angleterre, où le gouvernement le prit à sa solde avec la brigade irlandaise. La Restauration le trouve prisonnier en France, et lui confère le rang de général; mais la catastrophe de 1830 le saisit à l'improviste, le force encore une fois à quitter le pays, parce qu'il refuse de prêter serment au nouveau gouvernement, et il meurt en Irlande, en 1834, dans une vieillesse fort avancée.

Voilà déjà de nombreux rapports établis entre la famille d'O'Connell et la France; voilà aussi, n'en doutons pas, une des circonstances qui ont inspiré au libérateur une antipathie si énergique contre l'ordre de choses actuel. Que de fois le vieil émigré a-t-il dû lui transmettre et ses secrètes sympathies et ses aversions politiques! Mais l'agitateur lui-même eut bientôt d'autres relations avec la France révolutionnaire : écoutons.

Le général O'Connell avait un second frère nommé Morgan, lequel fut le père de notre Daniel O'Connell, sans compter neuf autres enfants dont le biographe nous donne tous les noms et les destinées diverses. Ne riez pas trop de ces listes généalogiques : on y tient beaucoup en Irlande, et on a raison. Ainsi se conserve intact l'honneur des familles dans un pays aussi déchiré par les dissensions religieuses et politiques.

Le père de notre héros avait une fortune honnête amassée à force de soins et d'industrie. Pour acheter une terre, lui catholique, il est obligé d'avoir recours à un prête-nom protestant; ainsi le voulaient les lois pénales. « Supposez que le protestant eût manqué à la confiance qu'on avait en lui, rien ne l'empêchait de garder la propriété. Supposez encore qu'un autre protestant eût prouvé que l'acquisition était faite véritablement au compte d'un catholique : rien ne l'empêchait non plus de s'approprier la terre sans même rembourser le prix d'achat. » Et ces choses se passaient à la fin du XVIIIe siècle de l'ère chrétienne!

Le grand Daniel O'Connell, qu'on appelle aujourd'hui *le roi Dan*, naquit le 6 août 1775 à Carhen, près du petit port de Valentia, dans le comté de Kerry, à l'extrémité sud-ouest de l'Irlande. Cette date est célèbre. C'était l'année où commençait la lutte acharnée entre l'Angleterre et ses colonies américaines : quelques semaines avant la naissance d'O'Connell elle livrait la bataille de Lexington; quelques semaines après, celle de Bunker's Hill, et les perdait toutes deux. Ainsi donc en cette année commençait la grande guerre entre l'aristocratie et la démocratie, qui continue aujourd'hui dans le monde et dont la dernière campagne ne semble pas encore arrivée.

L'enfance d'O'Connell se passa soit à Carhen, au sein de sa famille, soit à Darrynane, chez son oncle Maurice, qui, n'ayant pas d'enfant, l'avait adopté avec un de ses frères, nommé Maurice comme l'oncle. Les premiers souvenirs de Daniel O'Connell remontent à l'âge de

Digitized by Google

trois ans. Il y avait alors au service de France un célèbre corsaire nommé Paul Jones, qui croisait dans la Manche et portait de rudes coups au commerce anglais. Il recrutait ses équipages parmi les prisonniers anglais et irlandais de Brest ; pour échapper aux horreurs d'une rude captivité, ou même pour ne point subir de plus rigoureux traitements, ces hommes s'enrôlaient quelquefois sous le corsaire. En 1778, Paul Jones eut une bonne fortune : une compagnie de la brigade irlandaise, commandée par les lieutenants Maccarthy et Stack, vint à son bord pour faire le coup de sabre avec les Anglais, et cette fois le corsaire, à la tête de trois navires français, se dirige vers la pointe de Kerry, dans le voisinage même de la famille O'Connell ; mais il est surpris par un calme plat, et les courants l'entraînent dans des passes dangereuses, où l'expédition serait tombée au pouvoir des Anglais si une brise n'eût soudainement fraîchi. Cependant quelques marins, prisonniers de guerre, profitent de la confusion du moment pour s'échapper et gagner le port de Valentia. Ils se remettent aux mains des autorités municipales qui les accueillent avec hospitalité ; mais, pendant que les malheureux s'endorment dans une fausse sécurité, on fait venir en hâte une troupe armée à laquelle on les livre comme *déserteurs*, malgré leurs cris de désespoir et d'indignation.

C'est cet incident qui frappa vivement l'imagination du petit O'Connell. « Sa nourrice, nous dit son biographe, le porta dans ses bras pour voir partir les pauvres prisonniers, et il fut surtout frappé par la vue d'un homme monté sur une haquenée grise, qui paraissait l'*avocat* de la bande, et ne cessait de réclamer à haute voix contre l'iniquité flagrante dont on se rendait coupable envers lui et ses compagnons. »

A quelque temps de là un pauvre maître d'école buissonnière, comme il en existe encore en Irlande, se présente chez les parents de Daniel O'Connell. Il se nommait David Mahony et se glorifiait plus tard d'avoir montré ses lettres à l'agitateur. Il allait demander quelques secours pécuniaires au château de Carhen, quand il aperçoit l'enfant et se met à jouer avec lui. Soudain le maître d'école, habitué à plus d'un métier, remarque que sa longue chevelure est tout emmêlée ; en un clin d'œil il tire un peigne de sa poche, et, dextrement, s'en sert sans faire aucun mal au petit Daniel, qui se plaignait souvent des rudes mains de sa bonne campagnarde. Dans sa gratitude enfantine, il consent avec joie à apprendre à lire sur-le-champ, et le bonhomme put se vanter qu'au bout d'une heure l'élève avait appris l'alphabet.

A l'âge de quatorze ans, Daniel et son frère Maurice durent se rendre à Saint-Omer pour y achever leur éducation dans un collége dirigé par des prêtres anglais ; car le catholique aurait cherché vainement dans sa patrie un asile auquel il pût confier sans danger la religion et

Digitized by Google

l'intelligence de ses enfants. En arrivant au lieu de sa destination, il eut le chagrin de trouver qu'il avait déjà dépassé l'âge d'admission fixé par les règlements, et il fallut rebrousser chemin jusqu'à Louvain pour y attendre les ordres de sa famille.

Ici se révèlent déjà les différences de caractère dans les deux enfants. Il fallait alors six semaines pour avoir des nouvelles du lointain pays de Kerry, six semaines de vacances imprévues pour nos jeunes gens, et que le plus jeune, Maurice, sut mettre à profit pour son amusement. Daniel, qui était l'aîné d'une année seulement, repoussa loin de lui la tentation d'oisiveté et s'enrôla comme écolier volontaire dans une classe du collége de Louvain ; quand arrivèrent les instructions de l'oncle, il avait atteint déjà une place fort honorable parmi cent vingt rivaux.

Cependant il fallut se rendre à Saint-Omer, et de là, bientôt après, à Douai, où il y avait aussi un établissement pour les catholiques anglais, et où le jeune O'Connell continua de se distinguer parmi ses émules. Il se plaît à rappeler que ses deux plus redoutables concurrents étaient deux jeunes gens qui sont depuis parvenus aux plus hautes dignités de leurs professions diverses.

L'oncle de Daniel O'Connell suivait avec attention les progrès de son fils adoptif, et la correspondance du docteur Stapylton, supérieur du collége de Douai, nous fournit de précieux détails à recueillir.

« Vous me demandez, écrit-il à M. Maurice O'Connell, de vous faire connaître franchement mon opinion sur vos deux neveux, et vous dites avec beaucoup de justesse que la plus détestable habitude de ceux qui se chargent d'élever la jeunesse, c'est de lui attribuer des talents et des qualités qu'elle n'a pas. Comme je ne suis que l'oncle de ces jeunes gens, ajoutez-vous, on peut me dire l'exacte vérité sur leurs vertus et leurs défauts. Moi, je réplique qu'à des questions de ce genre j'ai l'habitude de répondre tout simplement par la vérité. Ainsi donc, voici mon opinion en toute sincérité de cœur.

« Commençons par le plus jeune, Maurice. On est fort content de sa conduite et de sa tenue ; ses manières sont dignes et ses camarades l'aiment ; il ne manque pas de talent, mais il est paresseux et aime le plaisir. Je ne crois pas qu'on puisse l'appliquer à une profession où il faudrait beaucoup de travail ; mais je me rendrais volontiers garant pour lui qu'il ne fera jamais une bassesse. Telle est ma ferme conviction à son endroit.

« Quant à l'aîné, Daniel, je n'ai qu'un seul mot à en dire : si je ne me trompe grossièrement et plus que je ne l'ai fait de ma vie, ce jeune homme acquerra une position éminente dans la société. »

Cependant la révolution française avait déjà produit tous ses meilleurs fruits, et avec la fin de l'année 91 s'éteignit la dernière espérance des vrais amis de la liberté. A partir de ce moment, la France semble livrée aux démons de l'abîme : l'ordre, la décence, l'humanité, la mo-

Digitized by Google

rale, le Christianisme, disparurent dans une commune et lamentable anarchie.

C'est aux vrais amis de la France à rappeler sans cesse à ses écrivains populaires et à son peuple la dette énorme qu'ils ont contractée vis-à-vis de la liberté ; c'est à eux à effacer les taches de ces hideux excès par lesquels leurs pères ont souillé une cause sacrée et ont ainsi fourni aux oppresseurs des nations les arguments les plus puissants contre la liberté elle-même.

Il est inutile de dire que ces temps étaient aussi funestes aux étrangers, et surtout aux Anglais, qu'aux indigènes ; O'Connell et son jeune frère eurent à en souffrir. Il leur fallut passer plusieurs semaines à Douai sous le régime de la Terreur, les communications avec l'Irlande étant à peu près interrompues, et souvent ils furent insultés par les recrues qui traversaient la ville pour courir à la frontière. Sur une éminence près de Douai se voient les débris d'un camp de César ; on y rassembla un corps de trente-six mille conscrits plus voisins de l'adolescence que de la virilité, et dont la présence n'était pas un médiocre sujet d'inquiétude pour les habitants. Si les soldats venaient surtout à rencontrer les élèves du collége anglais, les mots de *graine d'aristocrate*, de *petits calotins*, volaient de bouche en bouche, et, en une certaine occasion, ils se virent poursuivis par les menaces et les exécrations d'une soldatesque effrénée.

Enfin vinrent et des fonds et l'ordre du départ. Les deux frères se dirigèrent sur Calais le 21 janvier 1793, le jour même où l'infortuné Louis XVI monta sur l'échafaud, et non sans prendre congé de leurs amis les soldats qui frappèrent la voiture avec la crosse de leurs fusils. Le bâtiment anglais qui les attendait fit voile sur-le-champ ; mais, en passant devant le port, les deux jeunes gens arrachèrent avec empressement de leurs casquettes la cocarde tricolore qu'ils avaient été contraints de porter ; puis, après l'avoir foulée aux pieds, la jetèrent à la mer. Des pêcheurs qui passaient en ce moment se hâtèrent de ramasser les cocardes, qu'ils mirent avec honneur à leurs chapeaux goudronnés, et rendirent avec usure aux deux O'Connell leur acte de mépris, en y joignant une pluie d'imprécations énergiques. Qu'on se rappelle les scènes épouvantables que protégeait alors le drapeau national, et nul ne sera surpris de l'horreur qu'il inspirait aux étrangers.

Le navire que montaient les deux jeunes Irlandais fut le premier qui apporta en Angleterre la nouvelle de l'assassinat juridique de Louis XVI. Sur le même bord se trouvaient deux autres frères et deux Irlandais aussi, les Sheares, qui devaient finir par l'échafaud en 1798, à la suite de l'insurrection qui éclata à cette époque dans la patrie d'O'Connell. Ils avaient fréquenté à Paris les jacobins les plus ardents, les monta-

Digitized by Google

gnards les plus effrénés, et, pour leurs yeux prévenus, la Révolution avait d'autres couleurs; ils la louaient avec enthousiasme, et la saluaient comme l'aurore d'un heureux avenir, malgré ses fautes et ses crimes. Les Sheares discutèrent froidement et longuement, avec un Anglais, la question de la mort du roi, et Jean Sheares se vanta d'avoir assisté à l'exécution avec son frère, d'avoir même gagné à prix d'argent deux gardes nationaux pour endosser leur uniforme et faire leur service en cette occasion. « Grand Dieu! s'écria l'Anglais, quel motif a pu vous porter à être témoin d'un aussi affreux spectacle? — L'amour de la cause, Monsieur, l'amour de la cause. » Telle fut la réponse.

Ces hommes égarés prévoyaient peu le funeste destin qui devait les atteindre plus tard. Pleins de joie et d'espérance, ils comptaient établir, au sein de la pauvre Irlande, une liberté semblable à celle qu'ils venaient de quitter, et, jusque dans la rapide traversée de leur navire, ils voyaient un heureux augure pour leur entreprise! Qui leur eût dit pourtant que ce même vaisseau portait le futur libérateur de leur commune patrie?

Les deux écoliers, on l'a vu, se trouvaient dans une situation d'esprit fort différente, et leurs sentiments étaient partagés par tous les Irlandais religieux et éclairés. Les événements qui suivirent la mort du roi de France ne pouvaient guère diminuer la haine générale qu'inspirait la Révolution, et, chose singulière! lorsque Daniel O'Connell prit sa première inscription d'étudiant en droit à Londres, il était presque converti au torisme le plus prononcé. En 1794, un procès politique ayant eu beaucoup de retentissement en Angleterre, il suivit avec assiduité tous les incidents, moins pour se former à l'éloquence du barreau que pour voir infliger un juste châtiment à un homme qu'il regardait comme un perturbateur de l'ordre social.

Mais, à son grand étonnement, il sentit bientôt ses impressions se modifier en faveur de l'accusé à mesure que se déroulait le procès; il s'accusa même d'avoir désiré sa condamnation, et comme chaque séance venait lui offrir quelque preuve d'iniquité flagrante, quelque piége nouveau tendu au malheureux Hardy, à la fin des débats l'esprit de Daniel O'Connell se trouva complétement fixé du côté des principes libéraux, et désormais une haine profonde, inaltérable, pour toute oppression et toute tyrannie, quel que fût le masque dont elle se couvrît, remplaça dans son cœur ses premières tendances. Il avait alors vingt ans, et une lettre qu'il écrivit à cette époque à son oncle nous initie complétement à tous les détails de sa vie d'étudiant, comme à ses secrètes aspirations vers l'avenir. Tout le monde sera frappé de la touche ferme et vigoureuse qui distingueront plus tard l'homme politique.

Digitized by Google

« Chiswick, près Londres, 10 décembre 1795.

« Mon cher oncle,

« Je n'ai pas voulu répondre à votre lettre du 19 novembre avant de pouvoir vous annoncer mon changement de demeure, comme vous le désiriez.

« En calculant les dépenses nécessaires pour gagner un endroit où je pourrais vivre avec plus d'économie, et ensuite pour revenir à Londres prendre mes inscriptions en janvier prochain, l'idée m'a paru impraticable : j'ai donc dû l'abandonner. Me voilà seulement à une lieue et demie de la ville, mais dans une position parfaitement isolée. Le logement et la nourriture me reviennent à peu près au même prix qu'à Londres, mais je trouve ici des avantages précieux, sans compter le bon air et la tranquillité. La société de la maison est assez mélangée, c'est-à-dire qu'elle se compose d'hommes et de femmes, tous appartenant à la haute société et connaissant bien le monde. Leur conversation et leurs manières sont donc très-propres à me faire perdre la rouille d'une éducation scolastique, et je n'ai pas à craindre avec eux la dissipation ni le désordre, car ce sont tous des gens déjà mûrs. Il n'y a de jeunes ici que moi-même et un autre étudiant en droit. Celui-ci est ma liaison la plus intime et le seul ami que j'aie rencontré parmi mes connaissances. Il s'appelle Bennet, est d'origine irlandaise, d'une bonne famille et doué de quelque fortune. Il a de la prudence, de l'économie, du bon sens, du talent et de l'application au travail. Je le connaissais déjà avant mon dernier voyage en Irlande ; notre liaison date de plus loin encore, en sorte qu'à tout prendre mon temps se passe d'une façon non-seulement agréable, mais utile pour moi....

« J'ai maintenant deux objets en vue : le premier, d'acquérir la science ; le second, de posséder toutes les qualités qui font vraiment l'homme comme il faut. Je sais qu'avec la science je m'assure d'abord une grande source de jouissances immédiates et que je puis arriver aux honneurs, au rang et à la fortune; je sais aussi que les qualités de l'homme comme il faut sont comme un passeport général ou une première lettre de recommandation. Quant aux motifs d'ambition que vous me suggérez, soyez sûr, mon oncle, que je ne le cède à personne sur ce point. De fait, j'ai une ambition ardente, enthousiaste même, qui change le travail en plaisir, l'étude en amusement.

« Quoique la nature m'ait doué de talents secondaires, je ne me contenterai jamais d'une position secondaire dans ma profession. Personne, je ne l'ignore pas, ne peut suppléer au défaut de capacité, mais chacun peut augmenter son fonds, quelque mesquin qu'il soit au début. Voilà ce qui me console. Si je ne m'élève pas dans la carrière du barreau, du moins ma conscience ne me fera aucun reproche. Au reste, vous n'êtes pas obligé de croire à tout ceci parce que je l'affirme ; je m'en remets à votre expérience pour vous inspirer la conviction que je voudrais vous voir. J'espère, je me flatte même qu'à notre prochaine réunion les défauts de caractère dont vous m'avez parlé auront complétement disparu, de votre propre aveu. Pour ce qui est de mes connaissances professionnelles, l'avenir seul pourra en démontrer la réalité ; en attendant, j'aurai le loisir de me préparer à paraître sur la grande scène du monde. »

Digitized by Google

Au milieu de ces graves occupations et de cette marche si ferme vers un avenir sur lequel le jeune O'Connell avait l'œil constamment fixé, il n'oubliait pas les amusements de la jeunesse. On aime à voir l'heureuse facilité, je dirais volontiers la noble énergie avec laquelle il passait d'une chose à une autre. Dans ses rares moments de loisir, il se livrait avec passion à deux plaisirs qui sont restés encore aujourd'hui ceux de sa verte vieillesse, la pêche et la chasse à courre. A peine peut-il s'arracher aux mille détails de sa vie agitée, que le vieux libérateur court vite à ses chères collines pour tenir en haleine sa meute favorite, et rarement l'heure du déjeuner sonne sans qu'il ait forcé un lièvre ou abattu un renard. Au temps de sa jeunesse, sa meute était peu nombreuse, et il fallait la choisir avec un soin tout particulier. Aussi était-elle célèbre de par le pays. « Que de fois, nous dit son fils, je l'ai entendu nous raconter, avec ce ton et ces mots qui ne sont qu'à lui, comment il partait longtemps avant le jour pour assurer à ses chiens la piste encore fraîche ; comment il se tapissait avec ses amis dans la bruyère en attendant l'aube ; comment s'élevaient avec le soleil les joyeux chants de l'alouette ; comment enfin les chiens ardents s'efforçaient d'échapper aux mains qui les retenaient. » M. O'Connell ne fit jamais qu'un seul pari, et il le gagna. Ses quatre chiens devaient forcer quatre lièvres en trois jours ; ils en tuèrent six, et dépassèrent un septième en bondissant par-dessus. « Ya-t-il quatre chiens de nos jours qui en fissent autant ? » s'écrie le triomphant narrateur.

Son ardeur à se procurer son délassement favori faillit lui coûter la vie. C'était en l'année 1798, précisément celle où O'Connell prenait place au barreau, et où une terrible révolte éclatait en Irlande. Avant de commencer à plaider, le jeune homme courut à Darrynane, et eut l'imprudence de dormir dans ses vêtements mouillés devant un mauvais feu de chaumière, après une chasse prolongée pendant une grande partie de la journée. Il ne tarda pas à ressentir les atteintes d'une fièvre typhoïde, comprit tout son danger, et conserva longtemps la jouissance de ses facultés. Dans ses intervalles lucides, sa pensée la plus amère, la plus navrante, était de mourir sans avoir réalisé l'idée qu'il caressait depuis son enfance, celle de faire quelque chose en faveur de son pays, de la pauvre Irlande. Sous la brûlante étreinte du délire, on l'entendait répéter ces vers de Douglas :

« Hélas ! je meurs obscur ; nulle bouche bénie
Ne transmettra ma gloire aux siècles à venir :
Trop heureux si, voyant trancher si tôt ma vie,
Un ami tout en pleurs, et lisant l'avenir,
S'écrie : O Dieu ! combien de gerbes moissonnées
Avant le temps promis à ses jeunes années ! »

Digitized by Google

Le moment de la crise fatale fut marqué par un incident touchant. L'agonie du jeune homme semblait commencer, et sa tête était tombée de l'oreiller, ce qui pouvait amener une mort presque immédiate, quand une de ses parentes le soulevant le soutint dans ses bras. Il en éprouva un moment de répit dont son père profita pour s'approcher, et, après l'avoir considéré quelques instants dans une muette douleur, il s'écria : « Mon Daniel, ne me reconnais-tu pas ? » Une légère pression de la main témoigna, de la part du moribond, un dernier effort de l'amour filial qui se débattait contre les angoisses de la mort ; puis un profond sommeil survint et dura vingt-quatre heures, pendant lesquelles la nature reprit ses droits, et la redoutable maladie abandonna sa victime.

A peine O'Connell était-il rétabli que la politique vint le saisir. L'insurrection de 1798 porta le gouvernement anglais à organiser une sorte de garde nationale qui dut s'armer et s'équiper à ses frais. O'Connell fit partie d'un corps appelé l'*artillerie des avocats*, à cause de la profession de ces volontaires. Cette artillerie s'acquit une grande réputation d'habileté et de bonne tenue ; on ne craignait même pas de la comparer aux troupes régulières. Mais les malheurs du pays avaient aussi fait naître une autre association, celle-là secrète, quoique armée, et d'autant plus redoutable que, sous le prétexte de servir à défendre le pays, elle travaillait à l'affranchir du joug anglais. Il ne faut pas s'en étonner ; telle est toujours la destinée de la tyrannie : elle enfante les troubles et les complots qui compromettent son existence. L'association des *Irlandais-Unis* enlaça dans ses réseaux presque toutes les illustrations : heureusement, le bon sens naturel du jeune O'Connell l'en tint toujours écarté ; il la maudissait même, « ne lui pardonnant pas, disait-il, d'aider Pitt à accomplir l'Union. » Ainsi préludait-il, à vingt-trois ans, à la mission de toute sa vie.

Rien de plus juste que cette manière de voir : les *Irlandais-Unis* accélérèrent véritablement cette mesure désastreuse. Les ennemis des Irlandais se prévalurent de l'existence de cette société pour dénoncer à la vindicte publique jusqu'à l'apparence d'une opposition aux mesures du gouvernement. De toutes les classes de la société les propriétaires sont les plus faciles à émouvoir quand ils croient avoir leurs intérêts menacés, et comme, en cette circonstance, le ministre anglais sut faire un appel direct à leurs craintes et à leur égoïsme, ils oublièrent toute distinction entre le bien et le mal politique, poussant ardemment le pouvoir à réprimer vigoureusement chaque manifestation des idées populaires. Quiconque tentait un dernier effort et se servait des moyens constitutionnels pour empêcher la spoliation et la dégradation de l'Irlande était transformé en jacobin français, désireux de renouveler les

Digitized by Google

atrocités de la Terreur, et plus d'un homme de bien recula devant la lutte la plus équitable, de peur d'être confondu avec les avocats du meurtre et de l'incendie.

Tout jeune qu'était O'Connell, sa raison déjà mûre lui fit donc choisir le sentier dont il n'a jamais dévié depuis lors, celui de l'opposition légale, constitutionnelle, qui évite même le prétexte de la violence sans perdre de vue le but principal. Au lieu d'entrer dans les projets des Irlandais-Unis, il s'enferma dans la rigoureuse pratique de sa profession, sans oublier un seul instant les événements du monde politique, semblable au marinier qui, avant de lever l'ancre, observe longtemps les signes du ciel et des ondes, les variations des vaisseaux de la rade et la force des courants.

Il est difficile de croire néanmoins que la jeunesse du libérateur eût pu échapper entièrement à la contagion de l'atmosphère brûlante qui l'enveloppait, si une circonstance fortuite ne fût venue l'éclairer subitement sur les dangers de sa position. O'Connell connaissait encore peu de personnes à Dublin; mais il était une famille où on l'accueillait souvent avec une noble et généreuse hospitalité. Malheureusement, en ces temps funestes, les habitudes du banquet permettaient rarement aux convives de quitter la maison avec la pleine jouissance de leur raison. O'Connell éprouvait une indicible répugnance pour des mœurs aussi dégradantes, et dut essuyer plus d'une fois les brocards de ses joyeux compagnons, qui ne pouvaient concevoir un pareil rigorisme. Dans ces occasions, on allait même jusqu'à fermer la porte à clef pour ne pas être interrompu, et O'Connell porta le premier coup à une coutume qu'il ne voulut jamais tolérer, malgré les cris et la colère de ses amis.

Une fois, une seule fois, au milieu d'une discussion politique extrêmement vive, ses hôtes lui firent oublier pour un moment la loi de la tempérance, et ce qui ne leur eût paru à eux qu'un avant-goût du festin le mit dans un état d'excitation extraordinaire. En quittant la maison il se fit les plus vifs reproches et se sentit confondu devant les sensations qu'il éprouvait. Pendant qu'il chemine ainsi dans la nuit sombre, des cris de femme appelant au secours l'amènent en présence de trois ou quatre individus qui l'insultaient lâchement. En quelques instants O'Connell, doué d'une grande force musculaire, abattit trois de ses adversaires; mais l'un d'eux, se relevant, le saisit vigoureusement par derrière, le livre sans défense aux coups des assaillants, et, avant qu'il pût se débarrasser de cette étreinte, il portait sur le visage des marques qui le défigurèrent pour plusieurs jours. Tandis qu'il gardait la chambre, son propriétaire, commerçant honorable et qui pourvoyait de certaines denrées la maison du gouverneur, prit la liberté de le mettre sur ses gardes, de lui recommander la plus grande discrétion à

Digitized by Google

l'endroit de la politique. « Le gouvernement, lui disait-il, sait tout ce qui se passe; il laisse mûrir la révolte; il la couve du regard pour tomber sur les chefs au moment désigné et les immoler à sa vengeance. »

La leçon ne fut pas perdue, et d'ailleurs la suite se chargea bientôt d'en montrer la vérité. Très-peu de jours après les arrestations commencèrent, et la pauvre Irlande perdit ses plus nobles, ses plus illustres enfants; et lord Edward Fitzgerald, l'un des cœurs les plus généreux qui aient existé, dut à une mort prématurée en prison de ne pas périr de la main du bourreau.

Mais nous n'avons pas à raconter ici la lamentable histoire de cette époque. Même à la distance d'un demi-siècle le récit en serait un des plus émouvants que l'on puisse concevoir. « Son souvenir seul, dit le biographe d'O'Connell, fait monter le sang du cœur à la tête. » La folie du peuple, la folie plus grande encore de ses chefs, la politique odieuse et antichrétienne du gouvernement; la permission donnée à tous les Orangistes de haut et bas étage de pousser à bout une nation malheureuse; l'affreuse licence avec laquelle on usa de cette permission jusqu'à renouveler les plus sanglantes scènes de la révolution française, toutes ces choses offrent un tableau dont on se détourne avec douleur et effroi.

Ici se présente le premier acte d'une vie publique qui, depuis l'année 1800, n'a plus eu de jeunesse, car celle-ci cesse avec l'indépendance de sa patrie. O'Connell débute, comme il finit aujourd'hui, par une protestation énergique contre la mesure qui réunit à jamais la législature irlandaise à celle de la Grande-Bretagne. Pour la première fois depuis 1688 les catholiques acquirent une véritable importance politique. Le ministre craignit de voir les Irlandais de toutes les croyances combiner leurs efforts pour repousser l'odieuse Union; la corruption commençait à ne plus agir sur les grands, l'or à être vainement prodigué aux petits; il n'y avait pas jusqu'aux Orangistes qui ne se souvinssent de 1779 et de 1782, jours heureux où Erin avait respiré à l'aise sous la protection de son Parlement national.

On trouverait rarement dans l'histoire du monde l'exemple de tentations aussi fortes que celles qui assaillirent les protestants de l'Irlande pendant près de deux siècles. Il n'y avait pas une passion, pas un préjugé dans leurs âmes qu'on ne s'empressât de caresser et de satisfaire. A eux les places, le pouvoir, les richesses, la liberté, les droits les plus vulgaires comme les plus précieux; à eux la propriété exclusive du sol, à eux tout : au catholique, rien, absolument rien, ou, s'il est possible, sa condition était si précaire qu'il aurait désiré n'être rien lui-même. La loi reconnaissait bien son existence; mais, comme l'a si bien dit un juge anglais, c'était uniquement pour le punir.

Digitized by Google

Exposés ainsi aux influences délétères de toutes sortes, qui s'étonnerait de voir les protestants irlandais y succomber? qui s'étonnerait de voir ces hommes remplir pendant un siècle entier tous les devoirs de la vie privée, et non moins constamment, non moins tranquillement violer tous les devoirs de la vie publique, trahir leurs compatriotes, cueillir en paix les fruits du crime, fabriquer en toute sécurité une foule de lois pénales qui opprimaient leurs semblables et les plongeaient dans la plus effrayante misère?

Mais, vers la fin du XVIIIe siècle, ils sortirent de cette profonde léthargie où on les avait plongés. Tout en maintenant une foule de prescriptions iniques, ils finirent par reconnaître aux catholiques les droits de la cité; ils en firent des Irlandais, mais d'une naissance, d'une destinée inférieures. Les noms vénérés de Flood et de Charlemont devinrent de véritables boucliers à la faveur desquels leurs compatriotes purent reconquérir des droits civils et politiques. Le parti patriote, dans le Parlement et hors du Parlement indigène, appuya ces concessions, espérant y trouver une force pour l'avenir, et ils persévérèrent dans une voie qui s'accordait si bien avec leurs propres vues. Par un motif opposé, le parti anglais s'efforça d'enlever à leurs adversaires ce nouvel appui. Un seul moyen pouvait atteindre ce but, c'était d'accomplir l'Union, et il ne fallut rien moins que la destruction de la législature irlandaise pour empêcher l'esprit de conciliation de porter ses plus heureux fruits pour le pays tout entier.

Personne n'ignore aujourd'hui les moyens illicites auxquels on eut recours pour provoquer la révolte et pour justifier les violences qu'on fut obligé d'employer afin de l'étouffer. Mais la rébellion faillit devenir une révolution, et le génie national une fois éveillé lutta longtemps avant de se rendormir dans son linceul. Les protestants se rallièrent de plus en plus au drapeau de la patrie, et Pitt fut plus d'une fois sur le point de voir crouler sur sa propre tête l'édifice qu'il voulait élever sur les débris de l'indépendance irlandaise.

Dans ces conjonctures critiques, il conçut le projet de corrompre les catholiques. Faut-il le dire? Il y eut trop d'âmes, ou vénales ou timides, quoique la masse repoussât avec horreur les avances du ministre. Le fait est qu'il leur manquait un chef pour diriger leurs efforts isolés, un centre d'union qui concentrât tout entre ses mains; mais ce centre était déjà trouvé, le chef allait paraître.

Celui-ci fit alors un pas d'une hardiesse extrême, si l'on a égard aux circonstances. La terreur était à l'ordre du jour, une terreur causée par la tyrannie la plus brutale, la plus inique, la moins scrupuleuse. Être soupçonné de patriotisme, c'était, en ces jours néfastes, s'exposer à des chances aussi redoutables qu'être soupçonné d'aristocratie en

Digitized by Google

France. Sur ce chef, on n'épargnait pas même les protestants. La constitution n'était plus qu'un vain nom : ne point partager les vues du pouvoir, c'était presque de la sédition ; lui faire des remontrances, c'était trahison au premier degré. Qu'un jeune catholique inconnu, sans appui, sans amis, se présentât alors seul pour lutter en face contre le gouvernement, c'était, aux yeux de ses satellites, une audace inouïe, extravagante ; c'était se jeter, de gaieté de cœur, dans les périls les plus imminents. Voilà pourtant ce que fit O'Connell. Ecoutons-le lui-même, pendant quelques instants, nous raconter ces temps désastreux. Sa mémoire est fidèle sans que personne puisse l'accuser d'exagération.

« Le second moyen qu'on employa pour amener l'Union fut de suspendre la liberté individuelle. La torture, les cours martiales, la suppression forcée des assemblées publiques, la voix du pays baillonnée, la violence, le meurtre, tels furent les ressorts mis en jeu.

« Tout le temps que dura la discussion sur l'Union, point d'*habeas corpus*. On ne pouvait compter sur un jour de liberté.

« Tout le temps que dura la discussion sur l'Union, les cours martiales furent en permanence. Point d'accusations légales, point de preuves régulières ; la mort, LA MORT pour ceux qui auraient osé soutenir leurs droits naturels. Point de recours contre l'emprisonnement le plus arbitraire. Les personnes des Irlandais sujets de Sa Majesté étaient à la merci des ministres de Sa Majesté. Les personnes des Irlandais sujets de Sa Majesté dépendaient des caprices d'un enfant ou d'un radoteur enrôlé dans la milice anglaise, dans les montagnards gallois, dans la cavalerie écossaise, dans la yeomanry irlandaise. Et ce fut dans ce moment, où les prisons regorgeaient de victimes innocentes, où les échafauds dégouttaient du sang des infortunés que l'on avait condamnés sans les juger, ce fut alors que le ministre anglais consomma cet acte de spoliation et de brigandage dont la Grande-Bretagne recueillit si peu de fruits et dont l'Irlande recueillit tant de maux. »

Sans se laisser ébranler par des dangers qui eussent fait pâlir les plus mâles courages, O'Connell, âgé seulement de vingt-cinq ans, convoqua tous les catholiques de Dublin à la Bourse, le 13 janvier 1800, pour rédiger une pétition contre l'Union, et, après avoir audacieusement pris cette initiative, il dirigea seul les opérations de l'assemblée. Elles commençaient à peine quand on entendit retentir les pas cadencés des troupes, et bientôt on vit les habits rouges prendre position sous le portique de l'édifice. La nouvelle de leur approche, leur halte soudaine, le bruit des mousquets résonnant sur le pavé frappent de terreur une partie des assistants qui s'esquivent à l'instant même. Mais la majorité de l'assemblée demeure, et O'Connell, soutenu par quelques personnes influentes, s'avance au-devant de l'officier qui commandait les soldats. C'était le major Sirr, de funeste mémoire dans les lugubres annales de ces temps. Il s'enquit des motifs de la réunion, et,

Digitized by Google

frappé de l'ordre, de la paix, de la ferme volonté que l'on montrait à suivre les prescriptions de la loi, il se retira d'un pas lent, d'un air mécontent, mais en autorisant la continuation des débats.

Ici s'arrête cette partie de notre tâche, car la jeunesse d'O'Connell est à jamais écoulée; l'homme public commence. Pouvait-il couronner plus dignement ses premières années, inaugurer plus noblement la carrière où il va s'élancer avec cette sûreté, cette prudence qui calcule tous les obstacles, avec cette rapidité qui ne se laisse point devancer, mais qui ne précipite point sa course de peur que la lassitude ne l'empêche de fournir toute l'étendue de l'arène?

C.-F. AUDLEY.

Digitized by Google

COSMOS

PAR M. ALEX. DE HUMBOLDT [1].

Il y a trois mille ans, à l'origine de la philosophie et de la science, sous le ciel riant de la belle Hespérie, l'unité harmonieuse de la création se révéla au génie de Pythagore, et ce grand homme donna le premier, dit-on, à ce magnifique ensemble du monde, le nom de *Cosmos*, qui exprime, à la fois, et l'ordre et la beauté résultant de l'ordre [2].

Eh bien, ce nom mystérieux qu'une tradition plus ou moins certaine rattache aux premiers essais de théorie cosmogonique, ce nom que nous voyons gravé sur les fondements ou les débris du premier édifice de la science humaine, il brille aujourd'hui sur le frontispice du temple majestueux élevé en l'honneur de la nature par l'un des plus illustres représentants de la science du XIXe siècle.

Ce titre, emprunté à la philosophie antique, nous révèle déjà le caractère de l'ouvrage, et les idées dominantes de l'auteur. La variété, l'étendue, je dirais presque l'universalité de ses connaissances, et d'autre part l'élévation naturelle de son génie, le portent à rechercher sans cesse, et la loi matérielle qui unit tous les phénomènes du monde physique, et les rapports intellectuels qui manifestent l'unité radicale de l'esprit humain, dans tous les âges et à tous les degrés de culture.

Mais les traditions pythagoriciennes ont offert à l'auteur du *Cosmos* autre chose qu'un titre heureux et brillant. En quoi consistait, selon le fondateur de l'école italique, cette beauté, cette harmonie dont le sentiment confus faisait tressaillir sa grande âme? Dans les *nombres :* dogme sublime ou bizarre, où la plupart des philosophes n'ont vu qu'un symbole mystique ou un vague paradoxe, mais que la science moderne accepte comme une haute vérité.

« Aujourd'hui, comme jadis dans l'école italique, mais dans un sens plus

[1] 1 vol. in-8°. Stuttgart et Tubingue, chez Cotta, 1845.

[2] Sur l'étymologie et le sens précis du mot *Cosmos*, voir la longue note de M. de Humboldt, p. 76. Pott fait dériver ce mot d'une racine sanscrite, et le célèbre philologue Bopp cite cette opinion comme très-plausible.

Digitized by Google

large, les seuls signes hiéroglyphiques dont l'usage ait été transmis jusqu'à nous, LES NOMBRES, sont de nouveau proclamés la puissance qui gouverne le monde [1].»

Et ce n'est point là la seule analogie curieuse que nous indique le *Cosmos* entre nos récentes découvertes et les traditions surannées de la philosophie primitive. Quand Anaximène de Milet, disciple infidèle de Thalès, ôtait à l'eau le privilége d'être le principe de toutes choses pour attribuer cette prérogative à *l'air;* quand il montrait cet air, qu'il supposait infini, produisant par condensation tous les corps célestes et terrestres, il ne faisait qu'exprimer en un langage grossier l'une des plus hardies conjectures de l'astronomie moderne. Substituez à l'air une matière rare et subtile, une sorte de vapeur cosmique répandue dans l'immensité de l'espace, et vous aurez l'une des plus brillantes idées suggérées à Herschell, et à tant d'autres observateurs, par l'aspect différent des milliers de corps qui remplissent les profondeurs des cieux.

« De même que, dans nos forêts, quand nous voyons une même espèce d'arbres à tous les degrés d'accroissement, cette vue, cette coexistence impriment en notre âme l'idée du développement graduel de la vie, ainsi nous reconnaissons dans l'immense jardin du monde les degrés très-différents de la formation successive des étoiles. *Le progrès de la condensation, enseigné par Anaximène et toute l'école ionique, semble se reproduire ici sous nos yeux* [2]. »

Qu'est-ce à dire? Les progrès de la science doivent-ils la ramener à son point de départ? Les Newton, les Herschell, les Humboldt ne feront-ils que reproduire en d'autres termes les doctrines de Thalès et de Pythagore?

Ces rapprochements, dans lesquels se complaît l'ingénieux auteur du *Cosmos*, et qui lui ont fourni le titre même de son ouvrage, ne tendent évidemment ni à exalter outre mesure la science antique, ni à déprécier les immenses travaux de la science moderne. L'esprit humain n'a point débuté dans l'étude du monde physique, non plus que dans aucune autre étude, par une observation minutieuse, une sage analyse et les procédés d'une induction sévère. Il a tout d'abord essayé d'embrasser le monde par une vaste synthèse, par une sorte d'intuition plus poétique que scientifique. La philosophie devina le monde avant de le connaître; et, dans cet élan audacieux, elle saisit et proclama, parmi beaucoup de vaines hypothèses et d'erreurs, un grand nombre de vérités dont la démonstration expérimentale et rigoureuse a été l'œuvre lente des siècles : œuvre encore inachevée, et qui sans doute ne sera jamais complète.

[1] *Cosmos*, p. 82.
[2] *Cosmos*, p. 87.

Digitized by Google

Toute science qui comprend sa dignité et qui veut répondre aux plus nobles besoins de l'âme humaine aspire à la synthèse, c'est-à-dire à l'unité, à l'harmonie, à la connaissance des lois générales auxquelles nous supposons que sont assujettis tous les phénomènes. Mais la synthèse que la science poursuit comme son terme n'est point la même que celle d'où elle est partie. Autre chose est de sentir vaguement cette impression de paix et d'harmonie que produit sur l'âme la vue générale de la nature, et autre chose de lire, comme Keppler et Newton, à chaque page de ce grand livre, les lois simples et magnifiques qu'y a tracées le doigt de Dieu.

Ce n'est pas sans peine que la science arrive à l'unité; là où nous pressentons l'ordre et l'harmonie, les premières observations ne nous montrent que le chaos, et on a pu dire, avec beaucoup de raison, que ce n'est point l'expérience qui nous révèle les grandes idées d'unité, d'ordre, de cause, de loi; il est une faculté supérieure de l'intelligence, qui s'éveille dans l'âme humaine par la conscience d'elle-même et par l'observation du monde extérieur, mais qui, en se développant, impose à l'âme et au monde des lois que l'observation subit plus qu'elle ne les donne, qu'elle vérifie tout au plus, et qu'elle ne saurait créer. Pendant longtemps la science n'a d'autre refuge contre le chaos de l'empirisme que les rêves fantastiques de l'hypothèse, et il faut bien des siècles, bien des labeurs, bien des calculs, bien d'heureux hasards exploités par le génie, pour mettre enfin l'expérience en harmonie avec les invincibles pressentiments de la raison, pour établir scientifiquement la loi de l'unité dans l'infinie variété et le désordre apparent des phénomènes.

Tout homme qui nous dit : Je vais exposer les lois générales du monde et décrire la nature comme un grand *Tout* essentiellement *un* dans ses innombrables parties, excite en nous deux sentiments opposés : l'attrait et la défiance. Nous sommes attirés vers une idée qui est, pour ainsi dire, le fond même de notre raison; et cependant nous nous défions, parce que l'histoire des sciences nous apprend combien de chimères et de rêves ont déjà paru et disparu sous ces titres brillants. L'Allemagne surtout nous est suspecte, à nous autres Français, à l'endroit des hautes spéculations sur l'ensemble des choses. Les procédés de la philosophie et de la science sont si différents, au delà du Rhin, de nos habitudes et de nos modestes méthodes, que, soit timidité, soit légèreté, soit bon sens, nous sommes portés à ne voir que du vide et des nuages dans les plus originales conceptions de l'esprit germanique.

Hâtons-nous de dire que cette prévention serait souverainement injuste à l'égard de l'auteur du *Cosmos* et de son remarquable ouvrage.

Digitized by Google

M. de Humboldt a partagé, pour ainsi dire, sa vie entre toutes les zones de la terre comme entre toutes les régions de l'esprit humain. Il a vécu sous tous les cieux, comme il a cultivé toutes les sciences, et son intelligente érudition l'a mis en rapport avec tous les siècles. Mais la France surtout peut se glorifier d'avoir une large part dans ses sympathies, et d'avoir exercé une sensible influence sur cet esprit distingué. Notre langue lui est familière ; nos plus illustres savants, depuis un demi-siècle, l'ont vu s'associer activement à leurs travaux divers, et se sont félicités de l'avoir pour collaborateur et pour ami. C'est à Paris qu'il a fait, il y a cinquante ans, ses premières expériences de physiologie et de physique, qui déjà décelaient l'activité de son âme et la hauteur de ses vues. C'est là qu'il se préparait à ses savants voyages, constatant avec soin l'état actuel des connaissances humaines, notant les lacunes à remplir, les doutes à éclaircir, et s'exerçant aux observations les plus délicates; c'est là aussi qu'au retour de ses pérégrinations lointaines il aimait à venir apporter le fruit de ses recherches si variées, en discuter les résultats, se mettre au courant des progrès accomplis pendant son absence, et payer lui-même le large tribut d'idées et de découvertes dont il a enrichi presque toutes les branches des sciences naturelles. Et lorsque, comme il le dit au début même de son livre, « parvenu au soir d'une vie agitée, il donne au public allemand une œuvre dont l'image, en contours indéterminés, flotte depuis un demi-siècle dans son âme [1], » il s'empresse de venir à Paris pour diriger une édition française de l'important ouvrage qui doit résumer toute sa vie et mettre le sceau à sa gloire. D'ailleurs, tous ceux qui connaissent la personne ou les travaux de cet illustre écrivain savent combien il est éloigné de ce que nous appelons les rêveries germaniques. Malgré l'enthousiasme comme spontané qui saisit son âme à la vue des grands phénomènes de la nature, malgré son penchant bien prononcé pour les généralisations hardies qui enchaînent l'un à l'autre les êtres et les faits les plus éloignés en apparence, M. de Humboldt est, avant tout, un observateur, un disciple de Bacon, un partisan déclaré, peut-être exagéré, de la méthode expérimentale. Il s'exprime là dessus dans les termes les plus formels et proteste avec chaleur contre les excès de l'idéalisme allemand.

« Fidèle au caractère de mes premiers écrits et aux travaux de toute ma vie, qui a été consacrée à rechercher, mesurer, approfondir des faits, je me borne encore dans cet ouvrage à une *exposition empirique*. C'est le seul terrain sur lequel je sache marcher avec moins de crainte. Embrasser et étudier l'univers par l'acte pur de la pensée, l'atteindre par une conception rationnelle, ce serait sans doute un but plus élevé encore.

[1] *Cosmos*, préface, p. I.

Digitized by Google

Et quoique jusqu'ici ces spéculations n'aient produit que des résultats fort douteux, je suis loin de blâmer un genre de recherches dans lequel je ne me suis point essayé, et qui, déjà familier à l'antiquité, a été ressuscité parmi nous par de hautes intelligences. Mais c'est par une étrange méprise, et contrairement aux vues et aux intentions de ces profonds penseurs, que certains systèmes de philosophie naturelle semblent vouloir depuis quelque temps, dans notre Allemagne, se séparer des sciences physiques et mathématiques, si étroitement liées au bien-être matériel des peuples. L'ivresse des conquêtes accomplies par la pensée, un langage particulier, hasardé, symbolique, un *schématisme* plus étroit que celui dans lequel le moyen âge avait enchaîné l'humanité, nous ont présenté, dans l'abus juvénile des plus nobles facultés, les courtes saturnales d'une science toute idéale de la nature [1]. »

Jusqu'à quel point pourtant le savant auteur du *Cosmos* s'est-il prémuni lui-même contre cette prétendue *philosophie de la nature* dont il décrit si bien les excès? N'est-il point possible, ou plutôt n'est-on point forcé de reconnaître dans son dernier ouvrage des traces trop évidentes du vieux sensualisme français, bizarrement allié au vague panthéisme de la philosophie allemande? C'est ce que nous examinerons plus tard, avec toute l'attention et la bonne foi que réclament de si graves questions, avec tout le respect que mérite un nom justement illustre, et pour lequel nous professons nous-même l'admiration la plus sincère.

Nous ne nous proposons aujourd'hui que de présenter l'analyse de ce beau livre, d'après le texte original; si l'édition française, depuis longtemps annoncée, paraît avant la fin de notre travail, nous nous empresserons d'en profiter pour éclaircir les passages qui nous ont paru les plus équivoques au point de vue philosophique, et asseoir ainsi sur des bases plus solides la discussion que nous voulons aborder avec franchise. Mais nous devons dire dès aujourd'hui que l'introduction, récemment publiée par M. de Humboldt lui-même dans une revue française, nous laisse peu d'espoir de voir nos soupçons se dissiper; et nous doutons, quoi qu'on en dise, que la science française du XIXe siècle accepte complétement des idées étrangères à son esprit véritable, et en opposition directe avec la philosophie dominante.

La préface, dont nous avons cité plus haut le noble début, expose en peu de mots l'origine et l'histoire de cette vaste composition. Préoccupé nous-même, comme quelques lecteurs du *Correspondant* s'en souviennent peut-être, de l'idée d'un grand travail qui offre plus d'une analogie avec le *Cosmos*, mais dont la religion serait l'âme et le but [2], on comprendra avec quel intérêt, quelle sympathie nous avons suivi la naissance,

[1] *Cosmos*, p. 68 et 69.

[2] Projet d'une Somme du XIXe siècle; *Correspondant*, 10 avril et 25 juin 1845.

Digitized by Google

les développements successifs du projet que M. de Humboldt réalise aujourd'hui. Il semblait évoquer nos souvenirs personnels (sauf la distance qui sépare des études élémentaires de recherches originales qui ont fait époque dans les sciences) et encourager, par son exemple, notre idée favorite et nos plus chères espérances. Dès son entrée dans la carrière, et lors même qu'il paraissait se livrer tout entier, sans arrière-pensée, à la botanique, à la géognosie, à la chimie; lorsqu'il s'exerçait aux déterminations astronomiques de lieu et aux observations sur le magnétisme terrestre, sans autre but apparent que de satisfaire une ardente curiosité et de se préparer à un grand voyage scientifique, il poursuivait dès lors, dans le secret de sa pensée, un but plus général et plus élevé, cherchant à embrasser tous les phénomènes sensibles dans leur mutuelle dépendance, et à saisir la nature comme un Tout mu et animé par des forces intérieures. Cette noble idée l'accompagne dans ses excursions lointaines, au sommet des Andes comme dans les déserts de l'Asie, lorsque, mollement balancé par les vagues de la mer du Sud, il jouit de la paisible magnificence des nuits tropicales, comme lorsqu'il assiste aux éruptions terribles des forces souterraines du globe; lorsqu'il observe la succession régulière des roches ou la distribution pittoresque des formes végétales, comme lorsqu'il suit à travers les continents et les mers les sinuosités des lignes isothermes. Par un privilége que partagent avec lui, comme il le remarque lui-même, bien peu de ceux qui ont voyagé dans un but scientifique, il lui a été donné de parcourir, non-seulement les côtes, mais l'intérieur des deux continents; il a pu y visiter de vastes contrées, et précisément celles qui offrent les contrastes les plus frappants, un climat et une végétation alpestres dans les régions tropicales de l'Amérique du Sud, et les steppes désolées de l'Amérique septentrionale. C'est sur cet immense théâtre, sous l'influence de ces scènes solennelles, dans un long commerce avec la nature déployant toutes ses forces et revêtant tous ses aspects, qu'a été conçu, nourri et successivement agrandi dans l'âme de M. de Humboldt le projet d'une *description physique du monde*, qu'il commence aujourd'hui à réaliser sous de si brillants auspices.

Non moins dévoué au culte de l'art qu'à celui de la science, il ne se dissimule point l'importance de la forme littéraire dans une composition de ce genre. La nature à ses yeux est un tout vivant; il faut que le souffle de cette vie puissante et harmonique se fasse sentir dans les descriptions et les tableaux, qui ne seraient autrement qu'une pénible accumulation de détails. Malgré les formules de crainte que la modestie amène ici naturellement sous la plume de l'écrivain, nous aimons à croire qu'il a conscience du mérite supérieur avec lequel il a rempli cette condition de *la forme*.

Digitized by Google

Plaçons tout de suite en cet endroit, puisque l'auteur semble nous y inviter, quelques remarques sur cette forme littéraire, objet avoué de son attention et de ses soins. Ce qui m'a frappé d'abord, en parcourant le premier volume du *Cosmos*, c'est que le morceau principal, qui le remplit presque en entier, ne présente à l'œil aucune division, aucune indication de chapitres, aucun de ces artifices de méthode par lesquels, dans les traités scientifiques comme dans les compositions historiques ou littéraires, l'écrivain dirige l'esprit du lecteur, et lui marque des points de repos dans la carrière qu'il parcourt. Toutes les idées, tous les faits, depuis les considérations sur les nébuleuses perdues dans l'espace jusqu'aux recherches sur les races humaines qui peuplent la terre, tout se développe, se déroule en une série continue d'expositions, non sans ordre, mais sans division, sans interruption, et presque sans halte pour l'écrivain ni pour le lecteur. Les notes mêmes, qui pourraient distraire un instant l'attention et rompre la belle ordonnance du discours, sont rejetées à la fin du volume. L'intention de l'artiste est évidente. La nature est *un tout vivant*, et M. de Humboldt a voulu que son tableau (naturgemælde) en reproduisît une vivante image, avec son ensemble, sa continuité, son unité harmonieuse. C'est là une noble entreprise ; elle avait de quoi tenter un beau talent, joint à des connaissances variées et profondes, et doit éveiller les sympathies de toute âme élevée qui apprécie le but de la science et la vraie dignité de l'art.

Si nous descendons aux détails de cette composition savante, nous retrouverons encore dans l'habile contexture de la phrase, dans son ampleur habituelle, dans la solennité un peu monotone de son mouvement, l'expression de ce mystérieux enchaînement que l'auteur du *Cosmos* poursuit sans cesse dans toutes les manifestations des forces de la nature. La syntaxe allemande, et la souplesse avec laquelle l'idiome germanique se prête aux compositions de mots, offrent à l'écrivain de merveilleuses ressources pour l'expression complète de sa pensée; mais ces constructions compliquées, ces inversions hardies, ces longues périodes, ces accumulations d'épithètes qui se modifient et se coordonnent entre elles, se montrent fort rebelles à passer dans notre langue. Comme œuvre de science, le *Cosmos* sera, nous n'en doutons pas, fidèlement traduit en français ; comme œuvre d'art, il perdra peut-être autant que les périodes cicéroniennes, que les vers de Virgile ou d'Homère. Je viens de nommer Homère. Oserai-je dire que, malgré la différence des langues, et surtout la prodigieuse distance des temps, des hommes et des sujets, certaines pages des écrits de M. de Humboldt rappellent un peu la marche simple et grandiose de la poésie homérique? Ce rapprochement semblera moins paradoxal à ceux qui

Digitized by Google

connaissent les analogies frappantes des deux langues, et la facilité avec laquelle le génie germanique sait revêtir les formes de l'art antique des Grecs [1]. Un choix heureux de mots à la fois pittoresques et profonds, qui éveillent en même temps l'imagination, la sensibilité et la pensée; des traits d'une simplicité grandiose, qui sont comme le reflet spontané de la nature dans le miroir de l'âme humaine; une diction harmonieuse où l'âme croit entendre un écho du paisible concert des mondes : tels sont les caractères, plus faciles à sentir qu'à décrire, qui m'ont paru quelquefois, dans les écrits de M. de Humboldt, rappeler les formes vénérables et pures de l'antiquité classique.

Si la préface du *Cosmos* nous a fourni l'occasion d'apprécier déjà la forme de l'ouvrage, elle en fait connaître aussi le plan général, et énumère les diverses parties que doit embrasser ce vaste travail [2]. Mais nous osons croire que ce plan n'est pas encore définitivement arrêté dans l'esprit du savant écrivain, ou du moins qu'il recevra, dans l'exécution, des modifications importantes. Au lieu donc d'en discuter la valeur, je préfère citer les réflexions par lesquelles se termine cette

[1] Qu'y a-t-il de plus grec, par exemple, que le personnage d'Hélène et les chœurs dans le troisième acte du second Faust, commençant par ces mots : « Hélène, tant admirée et tant décriée, je m'avance du rivage où nous avons pris terre, — ivre encore du balancement actif de la vague qui, des champs phrygiens ici, sur son dos hérissé et sublime, par la faveur de Poseidon et la force d'Euros, nous apporta dans le golfe de la patrie. » (Trad. de M. H. Blaze.) Ne croit-on pas lire, dans une traduction littérale, le début de quelque tragédie de Sophocle ou d'Euripide? — Ce n'est pas sans dessein que je cite Faust à propos du *Cosmos*. Quand j'apprécierai la portée philosophique de ce dernier ouvrage, j'aurai occasion de comparer de nouveau M. de Humboldt avec Goethe, et de rapprocher ces deux noms, qui rappellent, l'un et l'autre, l'alliance féconde de la science et de l'art. On sait que Goethe n'était pas seulement un poëte original, et qu'il s'occupait avec ardeur des plus hauts problèmes agités par la philosophie et par les sciences physiques. Mme de Staël a dit de Faust que c'était l'*évangile du panthéisme;* il en serait plutôt l'Apocalypse.

[2] Le *Cosmos* formera trois volumes. Le premier, le seul qui soit publié, nous offre, à la suite de la préface, une sorte de discours préliminaire sur l'étude de la nature, les diverses jouissances qu'elle procure et les vues qui doivent la diriger; puis une définition précise des diverses parties que doit embrasser le *Cosmos*. Vient enfin ce qu'on peut regarder comme le corps de l'ouvrage, le *Tableau de la nature* ou *Vue générale des phénomènes*. Les deux volumes suivants renfermeront, d'après l'annonce de l'auteur que je traduis ici littéralement : 1° les *Moyens d'excitation à l'étude de la nature*, par des descriptions animées, par la peinture de paysages et par le groupement des formes végétales exotiques dans les serres chaudes; 2° l'*Histoire de la contemplation du monde*, c'est-à-dire les progrès successifs de la conception de l'action simultanée des forces dans le grand tout de la nature; et 3° les *Spécialités des diverses sciences* dont l'enchaînement mutuel est exposé dans le Tableau de la nature au premier volume.

J'avoue que je ne conçois pas clairement ni le caractère scientifique de la première partie, ni la possibilité de réaliser la troisième en un seul volume, quand le tableau général de la nature en remplit un à lui seul.

Digitized by Google

préface. Nous nous y associons d'autant plus volontiers qu'elles confirment, par une autorité puissante, la réponse que nous avons faite ailleurs à des objections souvent répétées sur l'état précaire des sciences physiques, objections dont certaines personnes font un épouvantail pour décourager tout travail d'organisation sur l'ensemble des connaissances humaines.

« Celui qui est animé d'un sincère amour pour l'étude de la nature, et qui en sent la dignité, ne saurait être découragé par la pensée du perfectionnement futur de la science humaine. Dans beaucoup de ses parties, et des plus importantes, aussi bien pour ce qui regarde les phénomènes des espaces célestes que pour les lois physiques de notre globe, cette science repose déjà sur des fondements sûrs et difficiles à ébranler. Dans quelques autres parties les lois se généraliseront, de nouvelles forces seront découvertes, le nombre des substances regardées comme simples sera augmenté ou diminué. Représenter la nature avec sa vie et sa sublime majesté, rechercher ce qu'il y a de constant dans le flux et le reflux de ces phénomènes variables et mobiles comme les vagues de l'Océan, c'est une tentative que les âges, même les plus reculés, ne jugeront pas indigne de considération et de gloire. »

Tels sont les sentiments qui animent l'auteur du *Cosmos* dans l'exécution de son noble projet : il élève un monument superbe en l'honneur de la science moderne, sans en être détourné par la vague appréhension d'employer des matériaux dont quelques-uns peut-être ne seront pas à l'épreuve du temps ; il a raison, et celui-là aussi ferait une belle et grande œuvre, qui, au lieu d'exagérer vainement l'incertitude de la philosophie et de la science humaines, les prendrait dans leur état actuel, et en discuterait sérieusement les rapports avec des vérités plus sacrées et plus nécessaires à l'homme.

J'arrive à l'introduction. Un discours prononcé à Berlin, en 1828, pour l'inauguration d'un cours public où déjà le savant voyageur, de retour dans sa patrie, esquissait à grands traits la doctrine du *Cosmos*, constitue le fond de cette composition ; mais l'œuvre primitive a été remaniée, augmentée, enrichie, pour former le portique du nouvel édifice. C'est évidemment un morceau de prédilection, travaillé avec un soin tout spécial, et il est permis de croire que l'auteur a voulu tâter, pour ainsi dire, le goût du public français, ou plutôt exciter sa curiosité, en l'insérant par avance dans une de nos Revues les plus accréditées. « Aussi, comme nous l'apprend le recueil périodique favorisé de « cette communication, M. de Humboldt n'a-t-il voulu confier à per- « sonne le soin de traduire dans notre langue ces pages d'une philoso- « phie si libérale et si ingénieuse, qui renferment ses idées les plus « chères sur l'*étude et la contemplation de la nature :* il a été son pro-

Digitized by Google

« pre traducteur, ou plutôt il a pensé de nouveau en français ce qu'il « avait pensé en allemand ; car il s'agit ici, non d'une traduction pro- « prement dite, mais bien d'une seconde création. » Nous sommes donc sûr d'entrer dans les vues de l'illustre écrivain en donnant une sérieuse attention à cette partie préliminaire, mais fondamentale, de son travail.

Eh bien, nous le dirons franchement, ces pages ne sont peut-être pas celles qui plairont le plus aux lecteurs du *Cosmos*. Parsemées de traits brillants, et remplies de vues profondes sur la nature et la manière de l'étudier, elles laissent cependant l'esprit dans je ne sais quel vague, quel malaise, qui diminue l'admiration et le plaisir. Il faut les relire plusieurs fois avec attention pour en saisir l'objet précis, et suivre l'enchaînement des idées ; à cet égard, l'édition française, quoique heureusement modifiée, n'est guère plus claire que l'original. Les lois et les faits empruntés à tous les ordres de connaissances, les souvenirs de voyage ou d'érudition classique, les descriptions pittoresques, les spéculations philosophiques, tout cela produit, au premier coup d'œil, un ensemble un peu confus, qui fatigue l'âme presque autant qu'il l'émeut. On se sent bien élevé à une certaine hauteur ; mais quelquefois il semble qu'on ne respire pas à l'aise ; la lumière est terne et flottante ; les contours des objets mal définis ; et les scènes grandioses qui vous passent sous les yeux, les hautes pensées qui sont offertes à l'esprit, sont souvent voilées d'une enveloppe vaporeuse qui excite dans l'âme autant d'inquiétude que de plaisir.

Voici cependant l'ordre que nous avons cru saisir dans cette introduction. Après avoir signalé le double écueil à éviter dans le vaste travail qu'il entreprend, d'une part le danger de ne tracer qu'une esquisse superficielle, et de l'autre l'inconvénient des généralités arides et dogmatiques, l'auteur propose, comme le résultat le plus élevé des investigations physiques, *la connaissance de la connexité des forces de la nature, le sentiment intime de leur dépendance mutuelle*. L'homme pressent d'abord cette harmonie, qu'une étude plus approfondie lui démontre plus tard, et de là deux genres de jouissances, correspondant aux divers degrés de la culture intellectuelle. Ces jouissances naissent, soit du simple contact avec la grandeur de la nature, sur le bord de l'Océan ou dans l'immensité des steppes monotones, soit du caractère individuel de certains paysages, de la configuration de la surface du globe dans une région déterminée. Les exemples de cette seconde espèce de jouissance se pressent sous la plume du savant voyageur, en débordant de son âme toujours pleine de grands souvenirs et de majestueuses images. La plupart de ces exemples sont empruntés aux régions tropicales, et l'auteur, à cette occasion, exalte avec enthousiasme

Digitized by Google

les avantages qu'offrent les contrées voisines de l'équateur pour l'étude et la jouissance de la nature. Cependant, ajoute-t-il, ces contrées si favorisées ne sont point le berceau de la science; c'est de la zone boréale qu'elle s'est étendue vers l'équateur. — Et ici se placent quelques idées sur les progrès et les transformations de la science de la nature. — Après ces développements pittoresques et ces digressions historiques l'auteur aborde deux questions importantes : 1° La science positive de la nature ne tarit-elle pas la source des jouissances de l'imagination? 2° Peut-on exposer et rendre intelligibles les résultats généraux de la science en omettant les observations de détail qui ont conduit à ces résultats? — Nous reviendrons tout à l'heure sur ces deux questions. Le lecteur en perd aisément le fil parmi les réflexions de tout genre et les exemples, d'ailleurs intéressants, dans lesquels s'égare volontiers le savant écrivain, toujours préoccupé des rapports qui unissent les sciences entre elles, et qui rattachent aux lois générales du monde des faits et des découvertes qu'on avait crus isolés ou sans importance. Enfin l'introduction se termine par des observations diverses sur le caractère *empirique* et réservé que l'auteur tient à donner à son œuvre, sur les progrès qu'a faits de nos jours l'étude de la connexité des phénomènes, sur l'égale importance de toutes les branches des connaissances humaines et sur leur liaison avec le bien-être matériel des peuples, qui n'est pas néanmoins le but propre et final de la science, de la philosophie, ni des beaux arts.

Cette rapide analyse permet d'entrevoir les brillants développements auxquels se prêtent plusieurs de ces idées, et les doctrines philosophiques qui peuvent y trouver place. — J'ai averti déjà que j'ajournais toute discussion sur ce dernier objet. Je me contenterai d'examiner deux points traités par l'illustre auteur avec quelque complaisance : l'analyse des jouissances que procure la vue de la nature, et la possibilité de mettre les résultats généraux des sciences à la portée des personnes qui ne se livrent point à l'étude des détails.

Il est difficile aujourd'hui de décrire les impressions que produit la nature sur l'âme humaine sans tomber dans le lieu commun; et si nous ne nous lassons jamais de voir cet admirable spectacle, nous nous lassons bien vite d'en relire les descriptions, si souvent répétées, sous toutes les formes et dans toutes les langues. M. de Humboldt a su parfaitement éviter l'écueil de ces banalités descriptives, non-seulement parce que les objets et les scènes où il se complaît sont en dehors du cercle des observations vulgaires, mais surtout parce qu'il a vu par lui-même et senti vivement ce qu'il peint. L'expression des émotions sincères et profondes fait toujours vibrer dans l'âme des émotions sympathiques. Homère, Sophocle, Virgile, le Dante, Bossuet, les grands

Digitized by Google

génies de tous les siècles et de toutes les langues, sont, à leur insu même, d'admirables peintres de la nature; leur main puissante et libre jette au hasard des traits sublimes qui nous ravissent et nous ouvrent un immense horizon. C'est, comme je l'ai dit plus haut, un reflet pur et simple de la nature dans l'âme humaine, qui nous émeut et nous charme autant que la nature elle-même. Les descriptions du Télémaque, au contraire, nous laissent généralement froids et insensibles, ou n'excitent d'autre intérêt que celui qui s'attache à une imitation habile, mais trop évidente, de l'antiquité classique. Je suis porté à croire que Fénelon n'a jamais vu *l'Aurore aux doigts de rose* ou *Neptune en fureur* que dans Homère ou Virgile, tandis que Bossuet a certainement regardé avec ses yeux et contemplé avec sa grande âme *cette aigle qui volé dans les airs, ou se pose sur le haut de quelque rocher*, cette colonne debout au milieu d'un temple en ruines, et *ce bel astre dans la superbe parure de son lever et de son coucher*, et tous ces objets auxquels il emprunte de si magnifiques images pour rehausser encore la magnificence de ses pensées. M. de Humboldt, comme tous les artistes de premier ordre, peint d'après nature, et avec quelle vivacité de sentiment, quelle richesse de coloris!

On ne saurait décrire avec plus de vérité et de profondeur les jouissances que procurent d'abord le simple contact de la nature et le sentiment vague de sa puissance.

« Partout où, dans une plaine monotone et formant horizon, des plantes d'une même espèce, des bruyères, des cistes, des graminées couvrent le sol; partout où les vagues de la mer baignent le rivage et font connaître leurs traces par des stries verdoyantes d'ulve et de varech flottant, le sentiment de la nature grande et libre saisit notre âme, et nous révèle, comme par une mystérieuse inspiration, qu'il existe des lois qui règlent les forces de l'univers. Le simple contact de l'homme avec la nature, cette influence du grand air (ou, comme disent d'autres langues, par une expression plus belle, de *l'air libre*) exercent un pouvoir calmant : ils adoucissent la douleur et apaisent les passions quand l'âme est agitée dans ses profondeurs. Ces bienfaits, l'homme les reçoit partout, quelle que soit la zone qu'il habite, quel que soit le degré de culture intellectuelle auquel il s'est élevé. Ce que les impressions que nous signalons ici ont de grave et de solennel, elles le tiennent du pressentiment de l'ordre et des lois, qui naît à notre insu du simple contact avec la nature; elles le tiennent du contraste qu'offrent les limites étroites de notre être avec cette image de l'infini qui se révèle partout, dans la voûte étoilée du ciel, dans une plaine qui s'étend à perte de vue, dans l'horizon brumeux de l'Océan [1]. »

Mais quand il vient à célébrer l'autre espèce de jouissance, celle qui dépend du caractère particulier de certains paysages ou de la connais-

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1845, p. 752-753.

Digitized by Google

sance scientifique des lois du monde (deux sources de plaisir dont il n'a pas assez nettement distingué les effets divers), M. de Humboldt s'élève à une magnificence de pensées et de langage qui montre combien la vraie science de la nature est favorable aux élans de l'imagination et de la poésie. Une *vue bornée* ou *une certaine sentimentalité molle et faible de l'âme* [1] ont seules pu suggérer la fausse idée que toute connaissance exacte, approfondie, est par là même froide et aride, que *la science* tue nécessairement *l'art*, ou du moins lui coupe les ailes et arrête son essor. Selon la distinction parfaitement juste de l'auteur du *Cosmos*, ce n'est point l'imagination qui doit construire la science, lui tracer sa voie, et en établir les principes. Mais chaque nouveau pas de la science fournit à l'imagination de nouveaux aliments, et lui ouvre des mondes inconnus où elle peut s'exercer en toute liberté et goûter d'ineffables jouissances. Sans s'égarer même en de vains rêves, l'âme trouve dans la connaissance exacte des phénomènes un inépuisable sujet d'admiration et d'émotions.

« Certes, ce n'est point l'imagination que nous évoquerons de préférence pour présider aux laborieuses, aux minutieuses observations dont le but est la connaissance des plus grandes et des plus admirables lois de l'univers. L'astronome qui, au moyen d'un héliomètre ou d'un prisme à double réfraction, détermine le diamètre des corps planétaires, qui mesure patiemment, pendant des années entières, la hauteur méridienne ou les rapports de distance des étoiles, qui cherche une comète télescopique au milieu d'un groupe de petites nébuleuses, ne se sent (et c'est la garantie même de la précision de son travail) l'imagination non plus émue que le botaniste qui compte les divisions du calice, le nombre des étamines, les dents tantôt libres, tantôt soudées, de l'anneau qui entoure la capsule d'une mousse. Cependant, d'une part, les mesures multipliées des angles; de l'autre, les rapports du détail de l'organisation préparent la voie à d'importants aperçus sur la physique générale. Il faut distinguer la disposition de l'âme, l'état de l'esprit chez l'observateur pendant qu'il observe, et l'agrandissement ultérieur des vues, qui est le fruit de l'investigation et du travail de la pensée [2]... L'astronome, armé de puissants télescopes, pénètre dans les espaces célestes, contemple, aux dernières limites de notre système solaire, les lunes d'Uranus, et décompose de faibles points étincelants en étoiles doubles inégalement colorées. Les botanistes retrouvent la constance du mouvement giratoire du chara dans la plupart des cellules végétales, et reconnaissent l'enchaînement intime des formes organiques

[1] Les expressions de l'original (sentimentale Trübheit), *mélancolie sentimentale*, peignent mieux encore cette classe d'écrivains à l'humeur chagrine, prosateurs ou poëtes, qui accusent la science de ravir à la nature le prestige de son pouvoir magique. Au fond, qu'en savent-ils? C'est à peu près comme si une personne qui n'a jamais appliqué l'œil à une lunette accusait le télescope ou le microscope de voiler à nos regards les charmes de la nature.

[2] Cette phrase entière, qui éclaircit la pensée de l'auteur, manque dans le texte original.

Digitized by Google

par genres et par familles naturelles. Or, la voûte céleste, parsemée de nébuleuses et d'étoiles, et le riche tapis de végétaux qui couvre le sol dans le climat des palmiers, ne peuvent marquer de laisser une impression plus imposante et plus digne de la majesté de la création à ces observateurs laborieux qu'à ceux dont l'âme n'est point habituée à saisir les grands rapports qui lient les phénomènes. »

Oui, certes, Newton et Herschell étaient plus profondément émus à l'aspect de la voûte étoilée que la plupart des poëtes qui essaient de chanter les splendeurs des cieux; notre savant et éloquent Cuvier, et même ce Linnée trop généralement regardé comme un froid et aride nomenclateur, ont éprouvé de plus vives jouissances (leurs ouvrages en font foi), dans la connaissance exacte et la description minutieuse des lois de l'organisation, que n'en ressentiront jamais les personnes qui, dédaignant les détails techniques de l'histoire naturelle, écrivent ou lisent des phrases vagues sur l'éclat des fleurs, l'ombre des bois et le gazouillement des oiseaux. Les poëtes anciens étaient plus savants que ne l'imaginent, et surtout que ne le sont, beaucoup des hommes lettrés qui essaient aujourd'hui de les expliquer; dans tous les temps, les grands artistes, poëtes, peintres ou sculpteurs, ont senti le besoin de chercher dans une étude approfondie de la nature, non-seulement des couleurs plus vraies, des formes plus arrêtées, mais le sentiment même et l'inspiration. Heureusement, il n'est pas nécessaire d'être un savant de premier ordre, d'avoir reculé par de pénibles travaux les bornes des connaissances humaines, pour participer à ces nobles jouissances. Il suffit d'être initié par des études élémentaires, mais sérieuses, exactes et pratiques, à l'astronomie, à la géologie, à la physique générale du globe, à la botanique, ou à toute autre branche de la vaste science du monde, pour que l'âme acquière cette sensibilité vive et douce qui la rend impressionnable, non-seulement aux grands phénomènes de la nature, mais aux moindres accidents de cette scène si riche et si variée. Que voient donc dans la nature ceux qui ne l'ont jamais étudiée? qu'y peuvent-ils admirer ou sentir? Ne cachent-ils pas souvent leur ennui sous les formes banales d'un enthousiasme de convention? Non, il n'y a que deux classes de personnes qui sachent goûter dans toute leur vivacité ces purs et sublimes plaisirs : les artistes et les savants. Ceux qui, par défaut de goût, d'aptitude ou d'occasions, sont restés étrangers au culte des sciences positives ou à celui de la *forme*, n'éprouvent, à l'aspect de la nature, qu'une vague perception de sa grandeur et de ses lois, que l'habitude même a bientôt émoussée.

Mais, dit-on, les naturalistes de profession, absorbés par de minutieux détails, et par le soin d'appliquer à propos des termes plus ou moins barbares, peuvent-ils conserver le sentiment des vraies beautés de la nature? Ne confondons pas un effet passager avec l'influence gé-

Digitized by Google

nérale et durable des études scientifiques. Il est fort possible qu'un botaniste novice encore, ou un apprenti géologue, tout remplis, dans leurs premières courses, par cette ardente curiosité qui les pousse à chercher des espèces nouvelles, à collecter des plantes, des roches ou des fossiles, à *nommer* et classer ce qu'ils ont découvert, il est possible, dis-je, qu'ils soient alors peu impressionnés par la vue d'une belle vallée, d'une forêt majestueuse, d'une grande chaîne de montagnes. Mais dès que cette juvénile ardeur, si féconde d'ailleurs en délicieuses jouissances, sera apaisée, dès qu'on sera un peu familiarisé avec les richesses conquises par les premiers labeurs, oh ! c'est alors que l'âme, recomposant ce que l'étude vient d'analyser, saisit avec émotion l'harmonie de la vaste nature, s'élance dans l'espace et dans le temps, et suit par la pensée le jeu secret et paisible de ce mécanisme puissant dont elle a étudié quelques ressorts. Il n'est pas nécessaire, pour éprouver ces jouissances, d'aller, à la suite de notre illustre voyageur, contempler ces scènes grandioses de la zone équatoriale qu'il rappelle si souvent et toujours avec un charme nouveau; y a-t-il un point sur la terre d'où l'œil de l'homme, éclairé par la science, ne puisse embrasser le monde, d'où son oreille, attentive et exercée, n'en puisse entendre le merveilleux concert? Tous ne peuvent point admirer « le calme et « la majesté des nuits tropicales, lorsque les étoiles, dépourvues de « scintillation, versent une douce lumière planétaire sur la surface « mollement agitée de l'Océan; » ni « ces vallées profondes des Cor- « dillères, où les troncs élancés des palmiers, agitant leurs flèches « panachées, percent les voûtes végétales, et forment en longues co- « lonnades *une forêt sur une forêt;* » ni « ces montagnes colossales « de Quito et du Pérou, sillonnées par de profondes vallées, où il « est donné à l'homme de contempler à la fois toutes les familles de « plantes et tous les êtres du firmament. » Certes, nous envions au savant voyageur ces nobles jouissances qu'il a su si bien goûter et décrire; mais si nous ne pouvons les aller chercher sous des cieux étrangers, notre propre ciel, nos mers, nos montagnes, nos plus vulgaires forêts, nos plus modestes vallées nous offrent, pour peu que nous ayons cultivé la science de la nature, de quoi nous consoler, nous élever, nous émouvoir et nous ravir.

Nous sommes donc pleinement d'accord avec l'auteur du *Cosmos* sur la variété des jouissances que procure à l'âme la *science* de la nature; mais peut-être il s'est fait illusion en espérant faire partager ces plaisirs, comme il le dit quelquefois, *à toutes les classes de la société*, ou même à ce qu'on appelle les classes éclairées. Des études spéciales peuvent seules rendre l'âme accessible à ce genre d'émotions. Je le dis à regret, les ouvrages de M. de Humboldt, et surtout le *Cosmos*,

Digitized by Google

ne sont point à la portée des lecteurs dont l'instruction s'est renfermée dans la carrière commune des études classiques. Infiniment supérieurs, pour l'étendue et la solidité des connaissances, pour la noblesse des idées, pour la chaleur et l'élévation du style, à nos productions les plus vantées du genre *descriptif*, ils plairont moins cependant à beaucoup d'esprits, même graves, cultivés et curieux. Bernardin de Saint-Pierre, par exemple, ne peut assurément, même dans les plus belles pages de ses *Etudes de la nature* ou de ses *Harmonies*, soutenir la comparaison avec le brillant et savant auteur des *Tableaux de la nature*, des *Fragments asiatiques*, des *Vues des Cordillères*, du *Voyage aux régions équinoxiales*, et du *Cosmos*, qui résume avec éclat tous les faits, toutes les idées, tous les sentiments épars dans les compositions précédentes. J'ose affirmer néanmoins que, en dehors du monde savant et de ceux qui travaillent sérieusement à y conquérir le droit de cité, beaucoup de personnes préféreront aux descriptions de M. de Humboldt les pages sentimentales, et quelquefois déclamatoires, où l'ami de J.-J. Rousseau célèbre les beautés de la création.

Cette différence d'impressions tient à plusieurs causes, dont la première est le choix des couleurs, ou plutôt le sujet même des tableaux. Bernardin de Saint-Pierre, quoique ayant trouvé d'heureuses inspirations dans les souvenirs du Nouveau-Monde, décrit le plus souvent, et avec amour, les phénomènes les plus vulgaires, placés à portée de tous les yeux et de toutes les intelligences. M. de Humboldt est toujours entraîné vers les grandes scènes de la nature, les steppes immenses de l'ancien et du Nouveau-Monde, la chaîne des Cordillères ou le plateau de l'Himalaya, le Cotopaxi, géant des volcans, la magnificence des nuits tropicales; il lui faut d'autres terres, d'autres cieux que les cieux et les terres *de cette triste zone boréale que nous appelons tempérée*[1]. L'un et l'autre sentent et célèbrent les *harmonies* de la nature; mais ce concert qui les ravit, et qu'ils s'efforcent de reproduire, ils ne l'ont point entendu dans les mêmes sphères du monde. L'un suit avec complaisance, dans nos champs et nos prairies, les liens qui rattachent l'humble et utile famille des graminées au groupe des légumineuses, ou les végétaux avec les animaux, et tous les êtres organisés avec l'air qu'ils respirent, la terre qui les porte, le soleil qui les vivifie, enfin les harmonies de la nature entière avec l'homme qui en est le roi; et, malgré les inexactitudes, les hypothèses hasardées qu'une science sévère peut signaler dans ces charmants tableaux, ils nous plaisent, ils nous montrent avec un charme nouveau ce que nous voyons tous les jours, et nous font trouver d'inépuisables délices dans la jouissance de la simple nature.

[1] *Cosmos*, p. 144.

Digitized by Google

qui nous environne. L'autre, s'élevant tout à coup à des généralités plus hardies, et poursuivant sur une plus vaste échelle les harmonies de la création, recherche les lois qui président à la distribution de la chaleur, et par suite à celle des formes végétales sur la terre; il trace d'une main savante des cercles nouveaux sur ce globe où se croisent déjà tant de lignes imprimées par l'histoire et la science, et décrit, dans un style plein de vie, toutes les *zones végétales* qui se partagent l'empire des continents, depuis celle des palmiers et des fougères arborescentes, qui croissent, presque au niveau de la mer, dans les vallées humides échauffées par le soleil des tropiques, jusqu'à celle où les taches orbiculaires des lichens végètent sur des rocs arides couronnés par des neiges éternelles; il aime surtout à exposer comment l'élévation perpendiculaire du sol produit sur la distribution des végétaux les mêmes effets que l'éloignement de l'équateur, et à montrer les productions tropicales à la base d'une chaîne de montagnes dont les régions supérieures présentent les formes organiques de la flore alpestre et septentrionale. Les harmonies qui ravissent son âme sont celles qui lient les mouvements des étoiles doubles, dans les profondeurs infinies de l'espace, à la chute d'une pierre à la surface de la terre, ou l'arme invisible de la torpille électrique à la marche tranquille de la boussole[1]. La vitesse de telle comète sera pour lui le double de celle qu'il a mesurée à l'un des bras de l'Orénoque. Si Herschell compte dix-huit millions d'étoiles dans la Voie lactée, M. de Humboldt, parcourant d'un seul trait les extrémités de l'espace et de l'être, vous rappellera qu'Ehremberg a trouvé dans un pouce cubique de tripoli quarante mille millions de carapaces siliceuses d'un animalcule microscopique.

Certes, tout esprit cultivé est vivement impressionné par de tels tableaux et de tels rapprochements; il y a là une source intarissable de méditations profondes et de haute poésie; néanmoins cette admiration pour des objets que l'on ne connaît point et qu'on ne peut guère se figurer fatigue vite le vulgaire des lecteurs. Avec ses descriptions pleines d'enthousiasme, ses récits dramatiques, ses splendides comparaisons prises d'une manière inattendue dans les ordres extrêmes des connaissances humaines, le savant écrivain produit quelquefois sur eux l'effet d'un grand seigneur étalant magnifiquement devant de modestes bourgeois l'appareil de l'opulence; ils se sentent mal à l'aise avec lui,

[1] Ce qui forme l'arme vivante et invisible de ces habitants de l'eau; ce qui, développé par le contact des parties humides et hétérogènes, circule dans les organes des animaux et des plantes; ce qui, dans les orages, embrase la voûte du ciel; ce qui lie le fer au fer et détermine la marche tranquille et rétrograde de l'aiguille aimantée, découle d'une même source, comme les couleurs variées d'un rayon réfracté. Tout se réunit dans une force unique et éternelle qui anime la nature et règle les mouvements des corps célestes. (*Tabl. de la nature*, les Steppes, t. I, p. 48.)

Digitized by Google

parce qu'il est trop au-dessus d'eux, quoi qu'il fasse d'ailleurs pour condescendre à leur faiblesse, ou plutôt pour les élever à sa hauteur.

Une autre cause qui diminue pour beaucoup de personnes le charme de ses ouvrages, c'est l'emploi continuel de termes qu'elles ne peuvent comprendre. La langue technique de l'astronomie, de la géologie, de la physique, de la botanique, est devenue sa langue naturelle, et lui est d'ailleurs nécessaire pour exprimer les faits qui servent de base à ses savantes généralités et d'aliment à sa vive imagination. Il résulte de là que ses plus beaux morceaux, ses plus magnifiques comparaisons, ses descriptions les plus brillantes renferment presque inévitablement, et en grand nombre, des termes, des allusions qui échappent aux lecteurs ordinaires, troublent leur esprit et refroidissent leur enthousiasme. Plus d'un peut-être en a déjà fait l'expérience en lisant les passages cités dans cet article. Les *Tableaux de la nature*, l'un des premiers ouvrages de M. de Humboldt, et certainement des plus remarquables par l'éclat du style, la grandeur du dessin et la chaleur du coloris, sont une composition autant littéraire que scientifique, destinée par l'auteur à propager, en dehors du cercle des savants, les douces jouissances que procure le spectacle de la nature.

« C'est aux âmes froissées par le malheur, écrivait-il en 1808, que cet ouvrage est principalement consacré. Que celui qui veut échapper aux orages de la vie me suive dans l'épaisseur des forêts, à travers les déserts et sur les sommets élevés des Andes ! »

Rien de plus touchant que cet appel ; rien de plus beau que de voir la science s'appliquant à charmer nos douleurs. Mais le généreux écrivain qui veut exercer ce ministère de consolation oublie-t-il que la plupart des âmes *froissées par le malheur* ne sont point des âmes de botanistes, de physiciens et de géologues ? Oublie-t-il que la plupart de ceux qui aimeraient tant à le suivre dans la solitude des déserts, ou sur les sommets des Andes, se trouveront arrêtés à chaque pas par la langue qu'il leur parle, par les faits inconnus auxquels il fait allusion ?

J'indiquerai cependant les considérations sur les *steppes* comme la partie de l'ouvrage où cet inconvénient (je ne dis pas ce défaut) est le moins sensible. C'est là que je choisirai de préférence un exemple à la portée de tous les lecteurs, pour justifier ce que dit M. de Humboldt des jouissances que procure l'aspect particulier de certains paysages. C'est une description des steppes de l'Amérique à deux époques différentes de l'année. La traduction de M. Eyriès reproduit admirablement les qualités brillantes de l'auteur.

« Lorsque, par l'effet vertical des rayons du soleil qu'aucun nuage n'arrête, l'herbe brûlée tombe en poussière, le sol endurci se crevasse comme s'il était ébranlé par de violents tremblements de terre. Alors, si des vents

Digitized by Google

opposés viennent à se heurter à sa surface et si leur choc finit par produire un mouvement circulaire, la plaine offre un spectacle extraordinaire. Pareil à une vapeur, le sable s'élève au milieu du tourbillon raréfié et peut être chargé d'électricité, tel qu'une nuée en forme d'entonnoir qui avec sa pointe glisse sur la terre, et semblable à la trombe bruyante redoutée du navigateur expérimenté. Le ciel, qui paraît abaissé, ne jette qu'un demi-jour trouble et livide sur la plaine désolée. L'horizon se rapproche tout à coup; il resserre le désert et le cœur de l'homme. Suspendu dans l'atmosphère qu'il voile d'un nuage épais, le sable embrasé et poudreux augmente la chaleur étouffante de l'air. Au lieu de fraîcheur, le vent d'est apporte une ardeur nouvelle en charriant les émanations brûlantes d'un terrain longtemps échauffé.

« Les flaques d'eau, que protégeait le palmier dont le soleil a fané la verdure, disparaissent peu à peu. De même que dans les glaces du Nord les animaux s'engourdissent, de même ici le crocodile et le boa, profondément enfoncés dans la glaise desséchée, s'endorment sans mouvement. Partout l'aridité annonce la mort, et partout elle poursuit le voyageur altéré, déçu par le jeu des rayons de lumière réfractés qui lui présentent le fantôme d'une surface ondulée. Enveloppés de nuages de poussière, tourmentés par la faim et par une soif ardente, de toutes parts errent les bestiaux et les chevaux; ceux-là faisant entendre des mugissements sourds, ceux-ci, le cou tendu dans une direction contraire à celle du vent, aspirant fortement l'air, pour découvrir, par la moiteur de son courant, le voisinage d'une flaque d'eau non entièrement évaporée.

« A la chaleur brûlante du jour succède la fraîcheur d'une nuit qui égale le jour en durée, mais les bestiaux et les chevaux ne peuvent même alors jouir du repos; pendant leur sommeil, des chauves-souris monstrueuses se cramponnent sur leur dos comme des vampires, leur sucent le sang et leur occasionnent des plaies purulentes où s'établissent les hippobosques, les mousquites et une foule d'autres insectes à aiguillon. Telle est l'existence douloureuse de ces animaux dès que l'ardeur du soleil a fait disparaître l'eau de la surface de la terre.

« Quand, après une longue sécheresse, s'approche enfin la saison bienfaisante des pluies, soudain la scène change dans le désert. Le bleu foncé du ciel, jusqu'alors sans nuage, prend une teinte plus claire. A peine reconnaît-on pendant la nuit l'espace obscur de la Croix, constellation du pôle austral. La légère phosphorescence des nuées de Magellan perd son éclat. Les étoiles verticales de l'Aigle et du Serpentaire brillent d'une lumière tremblante, qui ne ressemble plus à celles des planètes. Il s'élève dans le sud des nuages isolés qui paraissent des montagnes éloignées. Les vapeurs s'étendent comme un brouillard sur tout l'horizon. Les coups de tonnerre annoncent dans le lointain la pluie vivifiante.

« A peine la surface de la terre est-elle humectée que le désert, couvert de vapeurs, se revêt de kilingia, de paspalum aux panicules nombreuses, et d'une infinité de graminées. A la lumière, la *sensitive herbacée* développe ses feuilles endormies et salue le soleil levant, comme les plantes aquatiques en ouvrant leurs fleurs délicates, et les oiseaux par leurs chants harmonieux. Les chevaux et les bestiaux bondissent dans la plaine. Le jaguar, agréablement moucheté, se cache dans l'herbe haute et

Digitized by Google

touffue ; par un saut léger, à la manière des chats, il s'élance, comme le tigre d'Asie, pour saisir les animaux au passage.

« Ce spectacle rappelle involontairement à l'observateur attentif la facilité de se plier à tout dont la nature prévoyante a doué certains animaux et certains végétaux. Le bœuf et le cheval, ainsi que les plantes céréales, ont suivi l'homme par toute la terre, depuis le Gange jusqu'au Rio-de-la-Plata, depuis la côte d'Afrique jusqu'aux plaines de l'Antisana, plus élevées que le pic de Ténériffe. Ici, c'est le bouleau, habitant du Nord, là, le dattier, qui mettent le bœuf fatigué à l'abri des rayons du soleil. La même espèce d'animaux qui, dans l'est de l'Europe, combat les ours et les loups, est, sous un autre parallèle, exposée aux attaques du tigre et du crocodile.

« Ce ne sont pas seulement les crocodiles et les jaguars qui, dans l'Amérique méridionale, dressent des embûches au cheval : cet animal a aussi parmi les poissons un ennemi dangereux. Les eaux marécageuses de Béra et de Rastro sont remplies d'anguilles électriques dont le corps gluant, parsemé de taches jaunâtres, envoie de toutes parts et spontanément une commotion violente. Ces gymnotes ont cinq à six pieds de long ; ils sont assez forts pour tuer les animaux les plus robustes, lorsqu'ils font agir à la fois et dans une direction convenable leurs organes armés d'un appareil de nerfs multipliés. A Uritucu, on a été obligé de changer le chemin de la steppe, parce que le nombre de ces anguilles s'était tellement accru dans une petite rivière que tous les ans beaucoup de chevaux frappés d'engourdissement se noyaient en la passant à gué. Tous les poissons fuient l'approche de cette redoutable anguille ; elle surprend même l'homme qui, placé sur le haut du rivage, pêche à l'hameçon ; la ligne mouillée lui communique souvent la commotion fatale : ici, le feu électrique se dégage même du fond des eaux.

« La pêche des gymnotes procure un spectacle pittoresque. Dans un marais que les Indiens enceignent étroitement, on fait courir des mulets et des chevaux jusqu'à ce que le bruit extraordinaire excite à l'attaque ces poissons courageux. On les voit nager comme des serpents sur la superficie des eaux et se presser adroitement sous le ventre des chevaux. Plusieurs de ceux-ci succombent à la violence des coups invisibles ; d'autres, haletants, la crinière hérissée, les yeux hagards, étincelants et exprimant l'angoisse, cherchent à éviter l'orage qui les menace; mais les Indiens, armés de longs bambous, les repoussent au milieu de l'eau.

« Peu à peu l'impétuosité de ce combat inégal diminue ; les gymnotes fatigués se dispersent comme des nuées déchargées d'électricité ; ils ont besoin d'un long repos et d'une nourriture abondante pour réparer ce qu'ils ont dissipé de force galvanique. Leurs corps de plus en plus faibles donnent des commotions moins sensibles. Effrayés par le bruit du piétinement des chevaux, ils s'approchent craintifs du bord du marais ; là, on les frappe avec des harpons, puis on les entraîne dans la steppe au moyen de bâtons secs et non conducteurs du fluide. »

Il est à regretter que toutes les descriptions de M. de Humboldt, également brillantes et animées, ne soient pas également accessibles à la masse des lecteurs instruits.

Digitized by Google

Mais n'est-il pas possible au moins de mettre à leur portée les *résultats généraux* des sciences physiques, dépouillés de toutes les observations de détail qui leur servent de bases, et qui sont intelligibles pour les seuls savants de profession? Ne peut-on, selon l'ingénieuse comparaison de M. de Humboldt, présenter à tous les regards l'édifice de la science débarrassé de l'échafaudage qui a servi à le construire?

Il y a ici, ce me semble, une équivoque à démêler, au risque de détruire encore une noble et douce illusion de l'auteur du *Cosmos*. Autre chose est un *fait*, isolé des preuves qui l'établissent, et autre chose une *loi* du monde physique, séparée des faits particuliers dont elle n'est que la formule générale. Il est clair, par exemple, qu'on peut dire de combien de lieues l'axe équatorial est plus grand que l'axe polaire du globe sans exposer comment ce résultat a été obtenu par la mesure des degrés du méridien ou par les observations du pendule; et le lecteur peut se former une idée nette du fait sans rien comprendre aux observations géodésiques ou astronomiques qui en établissent la certitude. On peut savoir qu'il y a de hautes montagnes dans la lune sans avoir répété les observations ni même suivi les raisonnements à l'aide desquels on est parvenu à des notions assez étendues et assez sûres sur la constitution physique de notre satellite. Encore y a-t-il, pour ceux qui savent de cette manière, l'inconvénient d'être exposés à accueillir avec crédulité les assertions hasardées, les prétendues découvertes, les mystifications mêmes dont l'empire des sciences positives offre d'assez fréquents exemples : étrangers aux méthodes scientifiques, ils errent au hasard, selon les dispositions de l'âme ou les caprices du tempérament, entre les excès d'une crédulité indigne d'un esprit cultivé et ceux d'un scepticisme d'autant plus opiniâtre qu'il est fondé sur l'ignorance. Mais, s'il est question des lois générales du monde, de celles qui président aux mouvements des astres dans les cieux, qui règlent sur notre globe l'équilibre des mers, la distribution de la chaleur ou celle des formes organiques, j'ose affirmer qu'on ne peut s'en faire qu'une idée très-obscure, et le plus souvent très-fausse, quand on ne connaît pas la plus grande partie des faits résumés dans ces formules, si belles par leur simplicité et leur généralité.

« Je pense, dit M. de Humboldt, qu'il faut distinguer entre celui qui doit recueillir les observations éparses et les approfondir pour en exposer l'enchaînement, et celui à qui cet enchaînement doit être transmis sous la forme de résultats généraux. Le premier s'impose l'obligation de connaître la spécialité des phénomènes; il faut qu'avant d'atteindre à la généralisation des idées il ait parcouru, du moins en partie, le domaine des sciences, qu'il ait observé, expérimenté, mesuré lui-même.... Mais j'aime à croire que, dans l'ouvrage que je prépare sur la physique du monde, la partie la plus considérable des vérités sera mise en évidence, sans qu'il

Digitized by Google

soit nécessaire de remonter toujours aux principes et aux notions fondamentales. »

Nul doute qu'il ne faille infiniment moins de science au lecteur pour comprendre le *Cosmos* qu'il n'en a fallu à son illustre auteur pour le composer ; et, sous ce rapport, nous sommes tous intéressés à accueillir cette juste et consolante distinction entre ceux qui doivent présenter les résultats sommaires et tracer l'enchaînement des connaissances actuelles, et ceux qui sont appelés à jouir de ce beau travail ; mais, je le répète, ceux-ci mêmes ne doivent pas espérer de goûter ces jouissances sans avoir affronté les difficultés des études spéciales et techniques. « La France possède un ouvrage immortel, l'*Exposition du « système du monde*, dans lequel l'auteur a réuni les résultats des tra- « vaux mathématiques et astronomiques les plus sublimes, en les dé- « gageant de l'appareil des démonstrations. » Cet exemple prouve malheureusement le contraire de ce que veut établir l'auteur du *Cosmos*, et de ce que nous voudrions croire avec lui. Sans doute l'*Exposition du système du monde* de Laplace, débarrassée des savants calculs de la *Mécanique céleste*, se trouve par là même accessible à un plus grand nombre de lecteurs; mais cet ouvrage vraiment admirable, qui offre beaucoup de rapports avec la première partie du *Cosmos*, ne fera certainement pas comprendre les lois des mouvements célestes, la théorie des perturbations, ni celle des marées, aux personnes lettrées qui n'ont point été au delà des notions vulgaires de mathématiques, et n'ont jamais *pratiqué* l'astronomie ni la physique. A Dieu ne plaise que je veuille diminuer, par ces réflexions, l'utilité et l'importance de ces belles compositions, où le tableau de nos conquêtes dans telle ou telle région du domaine de l'esprit est tracé par une main habile et sûre, de manière à éveiller les réflexions du penseur et l'imagination du poëte. La science a besoin de se résumer ainsi, mais ce n'est point pour se populariser ; elle assure ses *progrès* plus qu'elle ne hâte sa *propagation ;* elle jette une vive lumière sur la route qu'elle a parcourue et sur celle qui lui reste à parcourir encore ; mais, en réalité, elle n'abrège point le chemin, sinon en prévenant les détours inutiles et les faux pas ; elle se montre plus attrayante et plus belle, mais non plus facile ; ou si, en se présentant sous ces formes simples et grandioses, débarrassée de l'attirail effrayant des calculs et des observations minutieuses, elle étend véritablement son empire sur un plus grand nombre d'intelligences, c'est en leur inspirant le désir d'une étude approfondie, plutôt qu'en leur en épargnant les fatigues. Si donc le savant auteur du *Cosmos* a voulu faire partager aux personnes qui se livrent à l'étude des sciences les vives jouissances qu'il a trouvées dans la contemplation de la nature, il est sûr d'y réussir; et nous plaindrions les savants qui, absor-

Digitized by Google

bés par les détails et la partie positive de leurs études, seraient insensibles à ces nobles considérations. S'il s'est proposé d'exciter le goût de ces études chez ceux qui, ayant d'ailleurs l'esprit cultivé, ne l'ont pas appliqué à ce genre de connaissances, nous croyons pouvoir encore lui garantir le succès ; ces pages si harmonieuses, si riches et si chaudes, communiqueront souvent une sorte d'enthousiasme à ceux mêmes qui ne les comprendraient pas entièrement ; c'est comme un discours animé et éloquent, débité avec chaleur, dont on saisit des phrases isolées, pleines de magnificence et de lumière, quoiqu'on ne puisse en embrasser l'ensemble et qu'une grande partie des détails échappe à l'oreille ou à l'intelligence ; ce qu'on entend, ce qu'on comprend est assez beau pour qu'on cherche à se rapprocher de l'orateur ou à se rendre plus familières les idées et la langue dont il se sert. A ce point de vue seulement, les ouvrages de M. de Humboldt doivent ranimer et propager le goût de la science, comme il en exprime souvent le désir. Les moyens directs de la populariser, autant du moins qu'elle peut l'être, sont plutôt, croyons-nous, l'apanage de l'esprit français. Un homme dont M. de Humboldt apprécie mieux que personne et le talent et la science, son illustre ami M. Arago, connaît, lui, l'heureux et rare secret de faire descendre, sans l'altérer, la science de ses hauteurs sublimes, pour la mettre à la portée des intelligences ordinaires, comme pour l'appliquer aux besoins usuels de la vie. Mais ses notices, ses leçons, ses rapports n'ont point l'allure du *Cosmos*. Nous aimons et admirons également ces deux manières si différentes d'exposer les sciences, ces deux hommes qui, eux aussi, s'aiment et s'apprécient mutuellement ; l'un et l'autre servent et honorent leur patrie respective, dont chacun représente le caractère propre et spécial ; ils honorent et servent la science, qui est pour eux une patrie commune.

On comprend maintenant les raisons qui, sans diminuer en rien le mérite éclatant du *Cosmos*, le rendent moins accessible à beaucoup de ceux que l'auteur cependant avait en vue dans ce travail. Je dois signaler, quoiqu'avec regret, une autre circonstance qui contribue à jeter sur certaines parties de l'ouvrage une sorte de froideur. L'auteur du *Cosmos* parle sans cesse avec enthousiasme des lois de la nature, de l'unité de ce grand Tout, de la force universelle qui l'anime ; mais jamais il ne prononce le NOM que toute la nature proclame, dont la terre et les cieux se racontent les grandeurs, que tout cœur d'homme adore, que Keppler et Newton lisaient avec amour à chaque page du grand livre qu'ils nous ont appris à déchiffrer.... C'est là, au point de vue philosophique et littéraire, si ce n'est au point de vue scientifique, une grave lacune dans le *Cosmos* ; je vois un temple gigantesque, élevé

Digitized by Google

sur d'admirables proportions et enrichi avec une splendide magnificence; mais le temple est muet et vide!...

Entrons-y néanmoins, et nous trouverons aisément dans les voix intimes de notre âme, ainsi que dans la grande voix de l'humanité, de quoi suppléer à un silence qui n'a sans doute d'autre cause qu'une application exagérée de la méthode scientifique.

L'abbé POULLET, *docteur ès-sciences.*

P. S. Nous avions rédigé cet article et poussé même assez loin l'analyse raisonnée du tableau général des phénomènes qui sera insérée dans les numéros suivants, lorsque la traduction française du *Cosmos* par M. Faye a été enfin publiée [1]. Nous ne pouvons nous dispenser de dire dès aujourd'hui un mot de ce travail.

C'est à la demande de M. de Humboldt lui-même, ainsi que nous l'apprend une courte préface du traducteur, que M. Faye s'est chargé de faire passer dans notre langue cette remarquable production. Un choix si honorable est sans doute la meilleure garantie des qualités scientifiques et littéraires qui étaient nécessaires pour mener à bien une telle entreprise. Nous croyons cependant que, si M. de Humboldt, comme plusieurs de ses écrits le prouvent, a un sentiment presque aussi délicat de l'élégance et de l'harmonie dans la phrase française que dans sa langue maternelle, il ne retrouvera pas complétement dans la traduction du *Cosmos* cette perfection de la *forme* qu'il avait si expressément recherchée et si heureusement réalisée. Un astronome comme M. Faye, à qui ses travaux sur le monde cométaire assurent déjà un rang si distingué dans la science, peut assurément se contenter de comprendre parfaitement le texte et de le rendre d'une manière claire et correcte, sans prétendre au faible mérite de sentir l'élégance d'une tournure, l'aisance d'une construction et le nombre d'une période; néanmoins ce talent tout secondaire eût été parfaitement à sa place dans la traduction d'un livre tel que le *Cosmos*, dont la forme a été travaillée avec tant de prédilection par l'illustre auteur. Nous voyons donc avec regret se réaliser la crainte que nous avions exprimée : le *Cosmos* est reproduit en français comme œuvre scientifique ; il ne l'est pas comme œuvre d'art. Le pouvait-il être? Non parfaitement, sans doute; mais un peu mieux peut-être qu'il ne l'a été. Je ne citerai point en preuve l'introduction traduite par M. de Humboldt lui-même, et où l'on retrouve, quoique affaiblies quelquefois, l'élégance, la chaleur et l'ampleur harmonieuse du texte original; on me dirait avec raison que l'auteur s'est accordé, pour la reproduction de sa pensée primitive, une

[1] Chez Gide, rue des Petits-Augustins, 5.

Digitized by Google

liberté que lui seul pouvait prendre ; comme on l'a fait observer déjà, c'est moins une traduction qu'une création nouvelle. Mais les *Tableaux de la nature*, traduits par M. Eyriès [1], ne sont-ils pas animés par ce *souffle de vie*, ne présentent-ils pas cette élégance, cette marche noble et grande, cette entente *du nombre*, qui sont les traits caractéristiques de la manière de M. de Humboldt ? Les dernières pages du *Cosmos* (idées sommaires sur les races humaines), dont la traduction a été confiée à M. Guigniaut, ne se rapprochent-elles pas plus que le reste du livre des qualités brillantes du texte original ? Si l'on voulait comparer à la nouvelle traduction du *Cosmos* le fragment sur l'histoire du ciel inséré dans *le Correspondant* [2], on trouverait peut-être qu'à défaut d'autre mérite j'avais au moins cherché à reproduire une forme qui m'avait captivé, et dans laquelle on sait que l'auteur fait consister une partie de sa gloire.

Nous regrettons aussi d'avoir à dire que l'exécution matérielle laisse quelque chose à désirer. Les fautes typographiques sont assez nombreuses, et si la plupart s'aperçoivent et se corrigent aisément, soit par le simple bon sens, soit à l'aide de l'*errata*, il en est que l'*errata* ne signale point et qui peuvent induire en erreur un lecteur même intelligent et attentif [3]. Nous aurions voulu qu'en tout ce qui tient aux conditions extérieures du livre la typographie parisienne eût rivalisé au moins avec celle de Stuttgard ; la lutte lui était facile, et le livre en valait la peine ; l'on ne paraît pas s'être préoccupé de ce soin. Avant même d'ouvrir le livre, on est choqué du contraste de notre lourd in-octavo avec les formes plus élégantes du volume allemand ; il n'y a pas jusqu'au titre et aux sobres ornements qui l'encadrent qui ne présentent un aspect plus gracieux dans l'édition originale. Nos romans à la mode sont imprimés avec plus de luxe que le *Cosmos* français ; et si l'on dit que le luxe eût été déplacé dans un ouvrage aussi grave, je répondrai qu'il y a une certaine élégance de bon goût qui se concilie parfaitement avec la simplicité, et que nous aimons à trouver dans nos auteurs favoris. Aimant donc comme je fais, avec un peu de passion, que je ne désavoue pas, le bel ouvrage par lequel M. de Humboldt semble vouloir couronner sa brillante carrière, j'ai remarqué avec chagrin, et

[1] 2 vol. in-8°. Paris, 1828, chez Gide, éditeur du *Cosmos*.

[2] Numéro du 25 juillet 1845.

[3] Je me contenterai d'en citer deux exemples. — P. 189, après avoir dit que l'aplatissement de la terre, résultant des inégalités lunaires, a été estimé 1/299, la traduction ajoute : *Mais les observations du pendule ont conduit en moyenne à un aplatissement beaucoup plus fort* : 1/228. Ce chiffre est une faute d'impression ; il faut lire 1/288. Nous avons remarqué d'autres erreurs de chiffres qui, quoique moins dangereuses, parce qu'elles sont plus grossières, troublent d'une manière désagréable le plaisir de la lecture. — P. 338, l. 12, continent *occidental* pour *oriental*.

Digitized by Google

peut-être avec une sagacité trop minutieuse, tout ce qui dépare le moins du monde un livre appelé à tenir un haut rang parmi les monuments de la science et de la littérature contemporaines. Je serais injuste néanmoins si je ne reconnaissais que, malgré les légères imperfections que je viens de signaler, le traducteur et l'éditeur du *Cosmos* ont rendu un immense service aux amis des sciences sérieuses. Tel qu'il est, le *Cosmos* français est une grande et belle œuvre ; tous ceux qui se livrent à l'étude du monde physique le liront avec autant de fruit que de plaisir ; et ceux même qui n'apprécient pas encore la valeur et la dignité de ces connaissances pourront comprendre qu'il y a là pour l'esprit humain de véritables conquêtes, un noble exercice de ses forces, et un élément inépuisable de méditations et de jouissances.

P.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Digitized by Google

L'ÉGLISE ARMÉNIENNE

ET LA RUSSIE.

(Deuxième article [1].)

Le 26 mars 1842, Jean VIIIe du nom, *catholicos* ou patriarche des Arméniens, mourut. Le synode, qui allait user pour la première fois de ses droits électoraux, depuis la concession de la charte par laquelle il a été institué en 1836, s'assembla donc et fit connaître par une lettre encyclique à tous les pasteurs de la nation arménienne, en quelque lieu et sous quelque gouvernement qu'ils se trouvassent, qu'ils avaient à coopérer à l'élection du successeur de Jean VIII. C'est ainsi que la politique russe, qui défend, sous les peines les plus sévères, à ses sujets, et particulièrement aux catholiques, de communiquer avec une puissance spirituelle étrangère, usurpe ici le droit qu'elle refuse aux autres, et commande même à ses sujets arméniens de s'entendre avec les autres Arméniens, sujets étrangers et vivant *hors de la frontière :* n'est-ce pas une contradiction qui condamne sa conduite à l'égard du Saint-Siége de Rome ?

L'année suivante, le 1er d'avril, les députés et les lettres d'adhésion commencèrent à arriver à Etchemiadzin. De Con-

[1] La publication du premier article sur l'Eglise arménienne remonte au 25 décembre 1844. L'auteur, dans cette seconde partie de son travail, que nous sommes forcés d'abréger, donnait d'abord des détails curieux sur les moyens employés par le gouvernement russe à diminuer ou à restreindre en tous points, à l'intérieur, l'autorité patriarcale. « Par contre, ajoute-t-il, à l'extérieur, c'est-à-dire en Perse et en Turquie, l'on s'efforce de la présenter aux peuples environnée de l'auréole de son ancienne gloire. » C'est à l'appui de cette observation qu'est présenté le récit qu'on va lire. Nous pensons qu'il intéressera nos lecteurs, dans un moment où les détails relatifs à la tyrannie religieuse de la Russie sont recueillis avec avidité.

Digitized by Google

stantinople et de la part de ses habitants vint le vartabed *Bedros* ou Pierre, curé de la ville de Kara-Hissar. Il représentait, dit-on, l'adhésion de toutes les églises arméniennes de la Turquie. Cette prétention de sa part était au moins exorbitante. Y avait-il eu une convocation à Constantinople de tous les évêques de l'empire ottoman, accompagnés chacun d'un député laïque, comme le veulent les règlements? Nullement. Il n'y avait pas eu davantage d'adhésion générale par écrit. C'étaient donc seulement quelques meneurs qui s'arrogeaient le droit supposé d'un acte peu favorable aux intérêts politiques du gouvernement turc, et dont il n'a pas eu connaissance. Donc le vote du vartabed Pierre était nul au fond et seulement fait pour en imposer aux ignorants. D'ailleurs son vote n'aurait pas pesé beaucoup dans la balance, car il est notoire que le choix était arrêté avant la cérémonie de l'élection. Il a été imposé par la faction de Tiflis, dont tous les habitants, disent les journaux de l'époque, adressèrent une pétition à Son Excellence le comte de Tchernicheff, afin qu'il daignât intercéder auprès de la grandeur impériale en faveur de Nersès, leur archevêque. Les églises de Moscou, de Pétersbourg, de Naktchivan et de Bessarabie, dirigées par le directeur du collége Lazarew, proposaient le même candidat, et ce vote, expression de la pensée du pouvoir, laissait espérer que la recommandation du comte Tchernicheff serait bien accueillie. Ispahan, c'est-à-dire Djoulfa, envoya une lettre que nous présumons avoir été pour l'archevêque Nersès, ainsi que le vote *du seul député laïque* venu du diocèse du Karabagh. Astrakhan, le Chirvan et Erivan envoyèrent aussi quelques électeurs.

« La communauté de Tiflis était si ferme dans la résolution de faire élire son archevêque que les trois ordres de la société, divisés dans ce pays en *ségamoud* (terme assez vague qui comprend les étrangers, *colons, émigrés* et *réfugiés*), puis en classe *commune* et en *nobles*, s'assembla pour choisir le délégué, David Ovha Tamamchoff[1], et ne le laissa partir pour Etchemiadzin qu'après avoir reçu de lui le serment par écrit qu'il ne proposerait pas d'autre candidat que leur archevêque Nersès. Quand tous les députés furent réunis dans le monastère d'Etchemiadzin, lieu requis pour la légalité de l'élection, l'archevêque Basile, chef spirituel par intérim, ne laissa pas de faire prêter serment à l'assemblée, le 15 avril, qu'elle procéderait à l'élection en *conscience* et sans *esprit de partialité*. Dans un

[1] Le mot *tamamchoff* paraît venir du mot *tamam*, usité dans les langues arabe, turque et persane, avec la signification de *parfait* et *entier*. C'est sans doute quelque *ségamoud*, qui, anobli par l'affixe *off*, a voulu exprimer dans son nom qu'il était *parfaitement* Russe.

Digitized by Google

sermon, il leur recommanda de ne choisir qu'*un homme ami de sa patrie, de sa nation et de son Eglise, délivrées du joug intolérable des Persans*. On voit que la lettre renfermant ces détails a été imprimée en Turquie; autrement nous saurions comment l'orateur qualifiait la domination ottomane...

« Après cette allocution *patriotique*, une table fut dressée en face de la chaire. On y avait posé la sainte Croix, le saint Evangile et la formule du serment. Tandis que tous les électeurs prêtaient successivement le serment, on célébrait, au bruit harmonieux des clochettes frappées en cadence, le nom et la mémoire de Sa Majesté glorieuse l'empereur de toutes les Russies et le *roi de l'Arménie*[1]. »

Roi de l'Arménie! Mais il y a dans ce titre une flatterie que démentent les faits et l'histoire, puisque celle-ci nous apprend que, en dehors des provinces appartenant à la Russie, il y en avait d'autres d'une étendue quadruple, appelées première, seconde, troisième et quatrième Arménie. Les témoignages des écrivains byzantins s'accordent sur ce point avec ceux de Moyse de Khoren, du patriarche Jean VI et de Samuel Anetsi. Le vartabed rapporteur ne pouvait ni ne devait l'ignorer. Alors reste seulement la prétention de décerner au czar la royauté d'un État dont les trois quarts sont encore au sultan, et nous regarderons la naïveté de la confidence comme un peu intempestive.

Le lendemain, on se réunit de nouveau, et l'archevêque Basile lut par ordre la liste des principaux évêques et archevêques de l'empire ottoman et de la Russie; mais celui qui *parut* le plus digne d'être élu fut l'archevêque Nersès. On lui adjoignit comme candidats l'archevêque Garabed, ancien patriarche de Constantinople, l'archevêque Zacharie, patriarche actuel de Jérusalem, et l'archevêque Paul, anciennement sur le siége de Smyrne. Le jour suivant, 17 d'avril, les voix furent de nouveau unanimement favorables à l'archevêque Nersès, et le patriarche Zacharie fut présenté seulement comme aspirant à la dignité suprême, afin de se conformer aux derniers règlements d'Etchemiadzin. D'après ces mêmes règlements, on dépêcha trois députés vers le gouverneur de Géorgie pour qu'il appuyât cette élection. Les électeurs étaient au nombre de vingt-six, huit membres du synode, dix députés ecclésiastiques et cinq laïques, plus sept évêques du monastère. A ces assemblées siégeaient de la part de l'empereur et du ministre des

[1] Extrait du rapport officiel envoyé d'Etchemiadzin aux églises arméniennes de Turquie par Abel, vartabed, le 16 mai 1843.

Digitized by Google

cultes le général André Ivanitch Sildoukhen, ainsi que le procureur du synode avec ses deux assistants et tous les secrétaires.

Ce coup d'essai nous montre qu'une élection patriarcale est peu libre, et que tout son apparat ne tend qu'à tromper la foule. D'abord le gouvernement et la ville de Tiflis avaient décidé d'avance que l'archevêque Nersès serait élu. La présence du général André Ivanitch Sildoukhen suffisait pour assurer les droits du candidat officiel. Les huit membres du synode et les sept prélats du monastère, portés naturellement à penser comme le pouvoir dont ils sont les fonctionnaires, avaient la majorité sur les onze députés, parmi lesquels celui de Tiflis avait déjà *fait le serment* de ne point en élire un autre. Ainsi, quand bien même on aurait laissé quelque ombre d'autorité au patriarche, la Russie pourrait encore l'annuler, lors de l'élection, en imposant, comme elle l'a fait, son propre candidat.

Mais, dira-t-on, personne n'était plus digne du patriarcat que l'archevêque Nersès. Nous ne le nions pas, et si la Russie, contente des provinces qui lui ont été soumises par la force des armes, et où elle a organisé à sa façon une nouvelle église arménienne, se bornait à nommer le chef qu'elle juge le plus capable de régir spirituellement cette portion de ses sujets, nous n'aurions pas plus d'objection contre ce choix que contre celui de ses autres fonctionnaires; il n'intéresserait que les gens du pays. Mais le système politique de conserver au même patriarche une suprématie sur les Arméniens des pays environnants, ce qui ne peut se faire sans danger par suite de la confusion existante entre les pouvoirs temporel et spirituel dans la personne de l'empereur, voilà ce que nous attaquons. Plus l'archevêque Nersès aura montré de dévouement à la Russie, même avant qu'Etchemiadzin passât sous sa domination, plus il aura rendu de services aux Arméniens de ces contrées, plus aussi nous avons sujet de craindre son action sur les Arméniens de la Turquie et de la Perse. Ne pouvant, à cause de la réforme qu'a opérée dans son Eglise la constitution de 1836, gouverner et administrer selon les anciens canons, et n'étant plus qu'une sorte de préfet ecclésiastique chargé de maintenir dans l'obéissance son troupeau, et de le former aux nouveaux principes religieux et politiques de l'État, il est clair que les sujets

Digitized by Google

des autres États ne peuvent être dirigés par lui sans prendre un esprit nuisible aux intérêts de la société au milieu de laquelle ils vivent. Et qu'on ne dise pas, en rétorquant l'objection, que la position de ces Arméniens est la même que celle de leurs frères les catholiques obéissant au pouvoir étranger du Pape. Il n'y aurait pas de parité ; car le légitime et unique successeur de saint Pierre n'est dépositaire que de l'autorité religieuse ou spirituelle. Son petit Etat, qui n'équivaut pas à l'une des provinces de la Russie, suffit tout juste pour le rendre souverain indépendant ; du reste il n'a pas les premiers éléments d'une puissance politique redoutable. Celui qui a promis à son Eglise la perpétuité l'a constituée avec ces sages tempéraments. On peut lui obéir tout en faisant partie d'un autre gouvernement, et sans que ce gouvernement puisse jamais avec raison en concevoir le moindre ombrage. C'est ce qu'on voit dans les différents Etats du monde civilisé, tels que la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Amérique du Nord et du Sud ; enfin partout, excepté en Russie, et dans la pléiade des autres Etats qui sont emportés dans la sphère de son régime oppresseur et absolu, tels que la Suède et le Danemark, sans parler d'autres ayant plus ou moins subi la mauvaise influence d'un antagonisme contre l'Eglise. Le pouvoir tempéré et juste ne violente pas les consciences ; il les laisse libres à l'égard de l'autre pouvoir que l'Evangile distingue de celui de César, et qui, selon la foi et la tradition chrétiennes, a pour représentant le souverain Pontife de Rome. Les sujets spirituels de ce monarque pacifique du monde chrétien puiseraient-ils par hasard, dans le principe de leur obéissance sainte, quelque notion contraire au bien et à l'honneur du gouvernement dont ils sont les sujets temporels ou les citoyens? Bien loin de là, l'histoire montre constamment en eux l'amour de l'ordre, la soumission aux lois et le dévouement poussé jusqu'à l'abnégation. Aux époques orageuses des révolutions, ils restent étrangers aux passions haineuses des partis et ne descendent point dans l'arène, à moins qu'ils n'aient à défendre les intérêts de la religion.

Mais revenons aux motifs qui ont fait élever l'archevêque Nersès sur le siége d'Etchemiadzin : ce prélat s'est distingué constamment par son affection pour la Russie, même lorsque

Digitized by Google

les provinces arméniennes dépendaient encore de la Perse. Elevé à Tiflis, il reçut une éducation dont les avantages lui assurèrent la supériorité intellectuelle dans le clergé de cette portion de l'Arménie. Doué d'un esprit généreux et actif, il comprit que le savoir est un bien précieux dans la jouissance duquel on ne doit pas se complaire avec un amour égoïste, mais qu'il faut partager et étendre le plus possible : sa force et son éclat, comme pour la flamme vive, augmentent en se communiquant. Les enfants de sa nation manquaient d'écoles, et il commença par en organiser à Astrakan, où il se trouvait près de l'archevêque Ephrem. L'an 1807, le patriarche Daniel étant monté sur le siége d'Etchemiadzin, il appela près de lui Nersès, encore simple docteur, et le chargea de l'administration de toutes les affaires spirituelles et politiques qui concernaient les Arméniens de la Russie. C'est alors qu'il établit dans le monastère un conseil de douze membres, sorte de préparation et d'ébauche du synode actuel, si fatal à l'Eglise arménienne, depuis qu'il a été refait et complété par la politique russe. Le patriarche Nersès, qui ne peut le juger convenablement dans l'atmosphère d'adulations et d'honneurs où il vit, s'est mépris au point de l'appeler, dans une de ses lettres : « Le saint concile et la cour sublime du patriarche sacré d'Etchemiadzin. »

En 1810, Ephrem ayant succédé à Daniel, Nersès, vartabed, toujours préoccupé des améliorations relatives à l'enseignement de la jeunesse, bâtit à Etchemiadzin l'aile intérieure du nord-est pour servir de collége et de séminaire. Mais la ville de Tiflis, dont il occupa, en 1814, le siége archiépiscopal, a surtout été le théâtre de son zèle pour l'éducation publique. Le gouvernement, à qui il était utile de se concilier le peuple d'un pays sur lequel on avait des vues, seconda largement les efforts du nouvel archevêque. *L'école Nersienne* de Tiflis attira bientôt des jeunes gens de tous les points de la Géorgie et de l'Arménie. On y enseignait les langues arménienne, russe, persane et française. Une imprimerie, dirigée par Georges-Jéréméan Ardzrouni, fut le complément de l'institution. En 1828, la conquête des provinces que limitent l'Arpa-Sou et l'Araxi accrut l'importance de l'établissement, et l'archevêque Nersès, qui voulait un professeur de renom, eut mission de faire venir Jacques

Digitized by Google

Chahan-Cirbied, professeur d'arménien à l'école des langues orientales de Paris[1]. La promesse d'émoluments très-supérieurs put seulement décider ce savant à quitter la Bibliothèque du Roi, où Napoléon l'avait placé. Une imprimerie française fut en même temps transportée à Tiflis à grands frais. Ces sacrifices ne furent point inutiles. La plupart des maîtres capables et des hommes instruits de l'Arménie russe sont sortis de cette école.

Malgré les soins que lui donnait la double administration de son diocèse et de son collége, l'archevêque Nersès trouvait encore le temps de rendre d'autres services éminents à l'Etat. Il accompagna le général Paskéwitch dans son expédition contre la Perse, et faisait en quelque sorte partie de son état-major. Il se trouvait à la bataille d'Erivan, le 1er octobre 1827, et, pendant l'hiver, il nourrit le corps d'armée russe qui avait établi son quartier général dans le couvent d'Etchemiadzin. Au commencement de la guerre, il avait engagé le vieux patriarche Ephrem à transférer son siége à Tiflis, acte d'une politique très-adroite, puisqu'il livrait à la Russie la tête de l'Eglise arménienne lorsque la possession d'Etchemiadzin était encore incertaine. Aussitôt que la paix fut conclue, il replaça le vieillard à son poste. Comment le gouvernement russe n'aurait-il pas témoigné sa reconnaissance à un homme qui n'a cessé de travailler dans ses intérêts avec fidélité et persévérance? Pouvait-il, parmi tous ses sujets arméniens, trouver quelqu'un de plus instruit, de manières plus civilisées, et mieux au fait des lois et des usages de son système administratif? Non, et il a bien fait d'appuyer le vote de la communauté de Tiflis, si ce n'est lui d'ailleurs qui l'ait suggéré. Les honneurs dont il a été comblé à Saint-Pétersbourg prouvent la considération particulière que lui accorde l'empereur.

L'élection d'Etchemiadzin terminée, l'on jugea convenable que le nouveau patriarche allât à Pétersbourg recevoir son investiture de la main impériale. Il partit donc et sollicita une audience dès son arrivée dans la capitale. Le 18 août 1843, le

[1] Elève et membre de la Congrégation des Méchitaristes de Venise. Il était versé dans la littérature de sa nation. Il a publié une grammaire française-arménienne, docte, mais diffuse, et plusieurs mémoires relatifs à l'histoire et à la littérature de son pays. Il est mort à Tiflis, l'an 1837.

Digitized by Google

baron [1] Pérowski, ministre de l'intérieur, lui écrivit la lettre suivante :

« Très-Saint Père,

« Ayant exprimé, dans une très-humble requête, le désir qu'a Votre Sainteté de mériter la faveur de voir l'empereur, il a plu à Sa Majesté Impériale de daigner vous recevoir, si votre santé le permet, à Béréhoff [2], le dimanche, 15 de ce mois, après l'office de l'église.

« Veuillez agréer, etc. »

« Le patriarche étant alors indisposé des fatigues de la route ne put être présenté que le dimanche 18 novembre, par le très-noble seigneur et général Khatchadour Lazarew. Arrivés au palais, ils trouvent au bas de l'escalier une litière élégamment ornée et quatre hommes qui invitent le patriarche à s'y asseoir. Sa Sainteté s'y refusa, mais on lui fit comprendre que tel était l'ordre de l'empereur, et deux hommes, soulevant la litière, montèrent cent quarante marches, et là se présente un officier du palais qui l'engage à se reposer dans la première salle. Au bout de six ou sept minutes un colonel l'avertit de passer dans la chambre de l'empereur, sur laquelle ouvre son cabinet particulier. Puis, ajouta-t-il, Sa Majesté vous prie d'attendre son retour de l'église. Quelque temps après un autre dignitaire sortant du cabinet lui dit que l'empereur le demande. Lorsque Sa Sainteté entra dans le cabinet, elle se prosterna et se signa en disant en russe : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; » puis s'approchant, elle baisa la main de l'empereur. Sa Majesté l'empereur baisa aussi la main du saint patriarche et l'invita à s'asseoir; comme il faisait des difficultés, Sa Majesté le prit par la main et le fit asseoir sur un *trône* [3]. Deux minutes après l'empereur lui-même s'assit au côté gauche du Très-Saint Père.

« Alors, continue le patriarche dans la lettre où il raconte cette visite, Sa Majesté Impériale commença à me questionner avec affabilité sur mon indisposition et sur mon état actuel; puis sur tous les autres sujets intéressants, tels que la situation actuelle du siége d'Etchemiadzin et de ses contrées, l'état de la nation arménienne en générale et des Arméniens romanistes [4], surtout touchant *le soin d'élever le clergé à un état convenable de savoir et de spiritualité profitable à la nation, sur les efforts qu'exige la conservation de l'unité nationale, afin de diminuer les maux que causent les missionnaires d'une foi différente à notre nation et à notre Eglise...*

« Craignant d'être importun en prolongeant trop cette audience, je me levai,

[1] Nous soupçonnons qu'il existe ici quelque méprise pardonnable à un Arménien, nouveau sujet d'un empire dont il ne connaît pas encore bien les hauts fonctionnaires. Le baron Pérowski doit être le général de ce nom, connu par sa triste expédition de Khiva, dans laquelle une partie de ses troupes périt dans les neiges, en 1840. Il a été nommé gouverneur d'Erivan, et il était naturel qu'il servît d'entremetteur à un Arménien de ce pays. Le ministre de l'intérieur était et est toujours M. Bloudoff, *plus connu encore* pour avoir été et pour être l'agent le plus actif de la persécution rallumée depuis quatorze ans contre le Catholicisme.

[2] C'est probablement *Petershoff* qu'il faut lire. Le nom du palais impérial n'est pas encore populaire chez les Arméniens.

[3] Le texte arménien, qui est une lettre écrite par le patriarche à l'archevêque Minas, a le mot *Ator*, dont la signification est aussi bien celle de *trône* que de *fauteuil*. Nous choisissons la première parce que la première lettre est une majuscule, exprimant sans doute que le siége n'était pas ordinaire.

[4] C'est une imitation du langage des protestants, qui affectent de ne nommer le Catholicisme que le *romanisme*.

Digitized by Google

et l'empereur se levant aussi continua à me donner des encouragements, et au moment de le quitter, m'avançant vers lui, je saisis la main de Sa Majesté Impériale pour la baiser; mais il refusa de me la donner. Alors je m'écriai avec émotion : « Quoi ! il ne m'est pas donné de baiser la main de l'OINT DU SEIGNEUR ! » Entendant ces mots, il me donna cette permission, et moi, ayant baisé sa main et incliné ma tête, je sortis de son cabinet.

« Sa Majesté Impériale, après s'être séparée de son très-honorable hôte, alla droit à la grande salle où se tenaient les ministres, et debout, tous les dignitaires étant rangés, en passant au milieu d'eux, elle s'avança vers le ministre de l'intérieur à qui elle témoigna son contentement, en le remerciant *d'avoir élu et confirmé le très-haut et très-saint patriarche de tous les Arméniens*, disant que depuis longtemps il n'avait donné une audience aussi agréable que celle du patriarche; et il resta quelque temps à manifester sa satisfaction à tous les personnages réunis en ce lieu. Allant aussi près de l'impératrice il lui fit part du même contentement ; mais, *ce qu'il y a de plus beau*, c'est que l'empereur ajouta : « *Hélas ! voilà vingt années perdues sans fruit pour le bien du royaume, à Etchemiadzin et de ces côtés-là !* »

Cette dernière exclamation impériale trahit un secret qui bientôt ne le sera plus pour personne : évidemment c'est l'annonce de la mise à exécution du plan développé dans la constitution d'Etchemiadzin. Bien qu'elle n'ait que huit années d'existence, il paraît que, douze années plus tôt, alors même que ces provinces étaient encore sous le régime persan, on pensait à reconstruire l'unité nationale autour du siége du patriarche. C'est là, en effet, le moyen de tirer tous les fruits politiques de cette conquête et de prévenir *les maux que causent à cette église des missionnaires d'une foi différente*, c'est-à-dire de la foi des *romanistes*. Déjà les pauvres *romanistes* ou catholiques ne commencent que trop à éprouver les effets directs de cette décision. Les RR. PP. Capucins ont reçu l'ordre de quitter Tiflis, à moins qu'ils ne se fassent sujets russes et s'engagent à ne plus communiquer avec le Saint-Siége de Rome, ce qui est tout bonnement exiger d'eux l'apostasie ou l'impossible. Depuis longtemps déjà le petit nombre de prêtres qui, trompés avec leur troupeau, quittèrent en 1828 la Turquie pour émigrer dans les nouvelles provinces russes, ne peut plus communiquer avec leur supérieur ecclésiastique résidant à Erzeroum, et l'on attend qu'ils soient tous morts pour les remplacer par des popes ou des prêtres du clergé *inférieur*. Comme les choses ne vont point assez vite au gré des partisans de l'*unité*, on a pris d'autres moyens; par exemple, les prêtres catholiques sont obligés de revêtir le costume du clergé russe. La province dépendant d'Akal-tsiké, place frontière de la Géor-

Digitized by Google

gie russe, où les catholiques émigrés sont nombreux, est dans l'émoi par suite de cette ordonnance, et, s'il faut ajouter foi à certains rapports, le gouvernement, après avoir séduit un de leurs prêtres, se servirait du ministère de ce renégat pour entraîner le reste du troupeau dans le schisme officiel. Malheureux pays où les scènes de la Lithuanie vont être renouvelées et sur la perte duquel l'Eglise aura bientôt à gémir! Qu'on ne nous regarde point comme un vain alarmiste; nul ne peut révoquer en doute le redoublement d'activité et l'extension du travail tendant à l'organisation de l'Eglise orientale, église qu'on veut opposer à tout prix à celle d'Occident, comme barrière aux idées d'émancipation et de liberté. Si le mot d'ordre n'était donné à tous les agents, verrait-on un ambassadeur russe [1] en Perse épouser les haines et les antipathies de quelques missionnaires méthodistes, les assister complaisamment dans leurs querelles, attiser le feu d'une persécution contre les Chaldéens catholiques, et ne se déclarer satisfait qu'après avoir obtenu l'expulsion des missionnaires français? Il est urgent en effet de prévenir *les maux que causent ces missionnaires :* car ils confirmaient les chrétiens dans la vraie foi, ils avaient ouvert des écoles pour la jeunesse, et les musulmans mêmes pouvaient largement puiser aux lumières de leur enseignement gratuit. Or ne serait-il pas possible que de cette manière le pays s'éclairât, qu'il comprît ses avantages sociaux et entrât dans la voie de la civilisation? Précisément, voilà le mal que la Russie a intérêt d'empêcher, parce que tout ce qui porte un cœur intelligent et libre ne consentirait jamais à lui appartenir. Les gouvernements du châh et du sultan ne ressemblent point à celui du czar. L'étranger jouit sous eux de tous les bienfaits de la plus complète tolérance, et les sujets chrétiens, nous le répétons, ne sont point inquiétés de cette façon dans le for intérieur; ils s'administrent ecclésiastiquement comme ils l'entendent; ils n'ont point à soumettre tous les actes de l'autel et de ses ministres à cent employés qui les grugent; en un mot, malgré les autres droits politiques qui leur manquent encore et que la sagesse des gouvernements a intérêt de ne plus leur refuser, ils comprennent qu'ils sont plus heureux sous le régime musulman que sous un autre régime

[1] M. de Médem, ancien consul général d'Alexandrie.

Digitized by Google

où ils seraient même spoliés du premier des biens, de la liberté de conscience.

Le 4 juillet 1843 ou l'an 6739 de la création, comme l'écrit le narrateur à cause de l'importance de l'événement, le patriarche avait été confirmé par l'empereur, que l'audience du 18 novembre avait aussi affermi dans la bonne opinion de ce choix. Le 4 décembre l'impératrice le recevait aussi pour lui exprimer sa satisfaction. Le 5, le grand-duc Michel lui accordait les mêmes honneurs. Après l'hiver une autre lettre annonça qu'il allait quitter Pétersbourg pour célébrer à Etchemiadzin la cérémonie de son sacre. A son départ l'empereur lui fit compter 10,000 *manet* [1] pour ses frais de voyage, et cinq cents cavaliers cosaques reçurent l'ordre de l'escorter jusqu'à son siége patriarcal. Actuellement il est en Bessarabie, où il passera l'hiver, pour aller ensuite au printemps visiter les autres églises d'Astrakhan, du Chirvan, du Karabagh, et prendre enfin possession de son siége. Qu'on ne croie pas toutefois qu'il attende l'instant de son installation définitive pour faire l'essai de l'autorité universelle qui lui a été conférée *sur tous les Arméniens*. Un article de la constitution dont il a été précédemment question lui fournit merveilleusement les moyens ou du moins le prétexte d'exercer cette puissance de juridiction qu'on ne lui a laissée que pour l'extérieur. Il est dit en effet dans cet article [2] que «le patriarche d'Etchemiadzin, comme *pasteur universel* des Arméniens, doit, à l'exemple de son prédécesseur, *Nersès Chnorhali* ou le *Gracieux*, envoyer de temps en temps des lettres encycliques *de sa composition* à tous les Arméniens, en quelques lieux et pays qu'ils se trouvent.» Si le pouvoir patriarcal était purement spirituel, comme avant la conquête, l'exercice de ce droit n'aurait rien que de juste et de louable, et ces lettres pourraient avoir réellement pour but d'*exhorter à une vie pacifique et à l'obéissance aux puissances légales, selon les préceptes du saint Evangile*, ainsi que le dit le même article, par forme de précaution diplomatique. Mais la transformation radicale qu'il a subie, et l'abaissement de son dépositaire au rôle passif de premier fonctionnaire ecclésiastique des Arméniens de la Russie, impriment à son action un caractère sus-

[1] Le *manet* est une monnaie russe valant à peu près 4 francs de notre monnaie.
[2] Art. XXVII.

Digitized by Google

pect et dangereux pour les Arméniens de la Turquie et de la Perse. Les affinités existantes entre l'église réformée d'Etchemiadzin et le gouvernement russe sont trop intimes, et son action sur elle est trop directe, pour que le moindre contact ne transmette quelque principe de cette constitution viciée. Le canal qui communique à cette source ne peut conduire que des eaux mélangées et troubles. La prudence et le soin de leur propre conservation conseillent donc aux gouvernements turc et persan de ne pas laisser une portion assez considérable de leurs sujets accessible à une influence dont le premier effet est de créer des rapports plutôt politiques que spirituels, plutôt russes que chrétiens; en agissant de la sorte ils ne feront d'ailleurs qu'user de justes représailles à l'égard de la Russie, qui défend toute communication de ses sujets avec une autre puissance, même toute spirituelle. Nous voulons parler des catholiques, dont on empêche les rapports avec leurs chefs légitimes et inoffensifs, pendant qu'on veut étendre et multiplier les relations dans l'Eglise d'Etchemiadzin partout où il y a des Arméniens.

Le premier acte conseillé au nouveau patriarche fut de travailler à faire reconnaître sa puissance dans les deux royaumes imitrophes. Pour la Perse, où prédomine la Russie, c'était facile; à Constantinople, il fallait plus de manéges et de précautions. Alors, en vertu du susdit article XXVII, le patriarche d'Etchemiadzin entama une correspondance active avec le patriarche de Constantinople et les banquiers que leur fortune et leur influence civile rangent parmi les *Ichkhans* ou chefs de la nation. Les mois de juin, juillet et août suffirent à peine à l'échange de lettres et aux convocations des assemblées délibératives. Le changement du patriarche de la capitale ottomane, Asdouvadzadour, et les répugnances de plusieurs membres du conseil, firent croire d'abord que les négociations échoueraient, et que le nouveau patriarche tiendrait à conserver l'indépendance que le sultan Mahomet II, fondateur de son siége, regardait comme très-avantageuse à l'empire ottoman. Mais pour appuyer les lettres on envoyait certains agents arméniens, dont les uns avaient soin d'ajouter au prestige de leurs décorations les souvenirs nationaux d'un nom supposé, qui n'est rien moins que celui d'une dynastie éteinte, mais illustre. Quelle impres-

Digitized by Google

sion ne devaient pas produire sur les esprits de pauvres raïas de telles apparitions et les conseils qui tombaient de leurs lèvres! Aussi le 14 septembre dernier, dans la réunion présidée par le patriarche actuel, Matthieu, reconnut-on la suprématie du patriarche d'Etchemiadzin. La raison qui colora cette humble soumission fut celle de *suivre un ancien canon* de l'Eglise arménienne, comme si sa nouvelle constitution russe n'avait pas aboli son ancienne constitution canonique. On annonça ensuite que désormais le nom du patriarche Nersès serait mentionné dans toutes les églises arméniennes de la Turquie. Et cependant pouvait-on ignorer que le nom de ce même patriarche n'est mentionné en Russie qu'après l'*empereur et toute sa maison*[1], parce que l'empereur et la maison à laquelle il transmet sa puissance représentent la véritable tête de l'Eglise arménienne? De cette façon, en faisant acte d'obéissance à Nersès Achdaraguitzi, l'Arménien de la Turquie fait le même acte implicite à l'égard de Nicolas[2].

Tout est combiné pour attirer les cœurs et les regards du côté d'Etchemiadzin, qu'on présente comme enveloppé d'une auréole de sainteté et de gloire. A en croire quelques-uns, là serait l'unique patrie des Arméniens, et il ne peut descendre sur eux d'autre lumière spirituelle et scientifique que des cimes de l'Ararat[3]. Pourquoi cela? Existe-t-il de ces côtés un mouvement intellectuel comparable à celui des Arméniens de la Turquie? Sans parler des couvents méchitaristes de Venise et de Vienne, qui sont pour la nation la double source d'où a jailli l'eau pure de la doctrine et le berceau de sa littérature moderne, trouverait-on dans l'Arménie russe deux centres d'études et de civilisation aussi actifs que Constantinople et Smyrne? Permet-on, sur les bords de l'Araxe, d'imprimer des

[1] Art. XXI.

[2] Tous les actes et décrets du synode, qui ont violemment incorporé une partie des Polonais à l'Eglise russe, roulent sur ces deux chefs : 1° qu'il faut délivrer leur clergé de l'influence étrangère; 2° l'admettre à une entière et parfaite communauté avec la sainte *Eglise catholique-orthodoxe-orientale*, et à faire *partie indivisible* de l'Eglise de toutes les Russies. (*Vicissitudes de l'Eglise catholique des deux titres en Pologne et en Russie*, t. I, p. 264. Paris, 1843.) Pour l'Église arménienne, le premier article est au contraire d'étendre *son influence étrangère* sur un clergé étranger, mais toujours pour l'amener à faire *partie indivisible* de l'Eglise de toutes les Russies.

[3] L'un des journaux politiques et littéraires de la nation s'appelle en effet *le Crépuscule de l'Ararat*.

Digitized by Google

journaux politiques reproduisant avec liberté les articles des journaux de Londres et de Paris? Ne sait-on pas, au contraire, que la censure organisée dans tout l'empire est une seconde douane qui ne laisse rien arriver du dehors, et tient toutes les intelligences dans l'ignorance de ce qui réveillerait des idées contraires au gouvernement local? Si les hommes instruits y étaient si communs, pourquoi viendrait-on recruter parmi les raïas des professeurs pour l'école impériale de Pétersbourg et pour celle de Moscou? Qu'on n'accuse point cette fausse prétention de donner Etchemiadzin comme l'emblème de la nationalité arménienne, en disant que de ce foyer se répandirent, au IVe siècle de notre ère, les rayons du Christianisme, et que là brillèrent encore les plus célèbres de ses rois. On recevrait un démenti solennel de l'histoire. Le lieu proprement dit où se leva le soleil de la vérité évangélique est la vallée d'Erzingham, située en Turquie; là tombèrent les premières idoles. Les hauteurs voisines du Mont-Sébouh, sanctifiées par la vie séraphique et par les miracles de saint Grégoire, ont jeté un éclat qui éclipse les cimes presque toujours nébuleuses du Macis[1]. A côté, dans la petite ville de Tortau, les cendres des patriarches et des rois dormirent longtemps tranquilles. Les cités d'Ani, de Van, de Césarée, de Sébaste et de Sis abondent en souvenirs politiques plus glorieux que ceux de toutes les villes enclavées aujourd'hui dans le territoire russe. Les Arméniens de la Perse et de la Turquie n'ont donc pas plus à y aller chercher l'honneur que la science. Ils n'ont rien à attendre, en un mot, de ceux qui ne sont plus eux-mêmes Arméniens.

Croit-on qu'il suffit d'étaler à quelques échoppes de bazar et de distribuer clandestinement le portrait du nouveau patriarche, bardé de ses décorations, pour implanter dans le cœur du peuple le principe d'une obéissance aveugle? Quelques membres du clergé, séduits par les apparences, pourront ambitionner ces vanités et aspirer au rang des quatre premiers archevêques du synode, créés chevaliers de Sainte-Anne *du premier et du second degré;* mais la majorité de la nation, qui regarde le fond des choses et qui sait les apprécier à leur juste valeur, n'ayant aucun intérêt à se charger de nouveaux liens de cette nature, restera indifférente à ces tentations, et, mieux infor-

[1] Le mot *Ararat* est souvent désigné dans les auteurs anciens par cet autre nom.

Digitized by Google

mée, les repoussera avec dédain. En vain dans les banquets les grands boiront-ils un vin pétillant, d'abord à la santé de *leur souverain pontife;* la classe des artisans ou des *esnafs*, à qui ils ne laissent guère boire que de l'eau, ne répondra point à ce toast. La charge de bibliothécaire, qu'une nouvelle ordonnance de Pétersbourg rend accessible aux sujets du Grand-Seigneur, n'éveillera pas leurs convoitises. Dans les provinces où l'ignorance favorise la séduction, puissent les derniers règlements de la Porte, en faveur de l'agriculture, attacher plus solidement au sol les populations arméniennes de Baïazid, de Van, de Bidlis et de Mouch, sollicitées à émigrer, bien que l'émigration de 1828 dût être pour elles une leçon profitable!

L'Église arménienne de la Turquie aura le bon sens de reconnaître que toute union spirituelle avec l'Eglise d'Etchemiadzìn renferme comme conséquence le renversement de sa foi et de sa discipline, et qu'elle serait l'acheminement à une fusion plus ou moins prochaine avec l'Eglise russo-orientale. Nous avons vu comment cette transition est ménagée par un ensemble de règles et un système d'enseignement qui déguisent mal les intentions du pouvoir. On regarde déjà la réunion religieuse comme tellement assurée qu'il est permis aux sujets du rite arménien de recourir au ministère des popes, sans violation de la foi fondamentale qui défend le passage d'un rite à un autre. En voici un exemple qui a eu dernièrement assez de publicité en Russie : un marchand arménien établi dans la ville de Karkoff n'ayant point de prêtre ni d'église de sa nation, et poussé *par sa conscience* à rendre un culte public à Dieu, se mit à fréquenter l'église russe. Voulant se confesser et communier à Pâque, il se présenta devant le pope, qui ne voulut pas lui accorder la faveur de son ministère, à moins qu'il n'acceptât la foi de l'Eglise russe, à la condition encore de ne plus mettre le pied dans une église arménienne. Le marchand, trouvant cela trop dur, lui dit: « Les Arméniens, par hasard, ne seraient-ils pas chrétiens, pour être exclus de la sorte? Quant à moi, je suis chrétien, et une différence de nation ne peut être un empêchement à ma juste demande. » Cependant le pope n'osa y accéder, et le marchand en référa à qui de droit, à Pétersbourg. Alors *le très-saint synode* expédia au métropolitain de Karkoff l'ordre de satisfaire à la demande du marchand, déclarant que,

Digitized by Google

« désormais, dans le cas où un Arménien, privé d'église ou de prêtre de son rite, voudrait participer aux saints mystères, on peut le traiter comme un Russe sans y *mettre aucune distinction;* l'Arménien n'en restera pas moins libre de suivre la foi de son Eglise, comme auparavant, *parce que les Églises russe et arménienne sont également honorables.* » Décision véritablement propre à donner une haute idée de la sagesse et de la science du *très-saint synode!* Avec quelle complaisance il débite en détail une faveur qu'il ne juge pas encore opportun de généraliser! Que penserait-on de l'Eglise romaine permettant à tous les chrétiens des autres communions séparées de son centre de communiquer avec elle *in divinis* toutes les fois qu'ils manquent de prêtre et d'église de leur rite? Ne serait-ce pas avouer tacitement par là qu'on regarde le dogme comme chose indifférente et qu'on n'y tient pas, puisque les symboles de ces communions diverses diffèrent entre eux de même qu'à l'égard du sien propre? Or le rite, qui est une chose accidentelle et de forme, peut bien moins s'opposer à une union spirituelle, et la preuve en est que dans l'unité de l'Eglise catholique il se trouve plusieurs rites très-distincts. Donc, quand la Russié voudra faire une règle de ce qui n'est encore qu'une exception, elle ne sera arrêtée par aucun scrupule. Mais, au lieu de donner une raison aussi pauvre que la *parité d'honneur*, elle fera mieux de dire simplement: « Ces deux cultes s'unissent et se confondent aujourd'hui, parce qu'ils sont l'un et l'autre parties égales du corps de mon Eglise orientale. »

L'unité d'*une Église orientale* englobant les Eglises dissidentes et partielles de la Turquie et de la Perse, tel est donc le but vers lequel nous ramènent tous les actes de la politique russe en Orient. L'empereur est le véritable antipape de ce schisme. Le travail de cette incorporation religieuse, déjà si avancée pour les Arméniens, se prépare et se poursuit par d'autres voies et sous d'autres formes à l'égard des Grecs, des Bulgares, des Valaques, des Moldaves, des Serbes, des Bosniaques, des Albanais, des Nestoriens, des Syriens et des Coptes, c'est-à-dire que la généralité des raïas du Grand-Seigneur et du châh est soumise à une action qui ne peut que les détacher de leur obéissance en les soumettant à une suprématie tout aussi politique que religieuse, et, pour parler plus exactement, moins religieuse

Digitized by Google

encore que politique ; car ce n'est pas une pensée de foi qui pousse à s'agréger des églises en qui l'on reconnaît, comme pour l'Eglise arménienne, un symbole déjà *orthodoxe ;* c'est tout simplement l'effort de dilatation d'une ambition démesurée. La Perse, dont tous les chrétiens n'égalent pas le nombre de ceux vivant dans Constantinople, a beaucoup moins à craindre que la Turquie de ce plan qu'il ne sera bientôt plus temps de déjouer. Donc le gouvernement de la Sublime-Porte doit songer sérieusement et efficacement à améliorer la condition sociale de ses *raïas*, acte dont le premier bienfait serait d'abolir cette dénomination humiliante. Il s'agit là de son honneur, de sa prospérité, et nous dirons même de sa propre conservation. Avec les notions d'ordre et de justice que la presse du pays, alimentée par celle des Etats libres de l'Europe, met en circulation quotidienne, il est inévitable que l'opinion publique n'ait déjà conçu l'idée d'un autre état plus heureux et mieux ordonné. Vouloir tenir l'innombrable classe des chrétiens dans le même asservissement, ce serait les contraindre à tourner ailleurs leurs espérances et provoquer une intervention directe de la part des puissances gardiennes, dans le monde, de la justice et de la liberté. Au lieu de donner à l'Etat des citoyens fidèles et intéressés à son bien-être, l'Etat nourrirait dans son sein des ennemis secrets et perdrait en même temps l'alliance des nations amies. La Russie ne peut que gagner en influence à la propagation d'un ordre de choses qui ferait envier à tous les sujets non musulmans le sort même de ses serfs ; elle seule a intérêt à maintenir le *statu quo*, tandis que les moindres concessions changeraient à l'instant les dispositions de ceux qui peuvent actuellement incliner pour elle. Qu'on commence par affaiblir et restreindre la force de ces patriarcats, qui, mettant sur le compte de la Porte toutes les exactions et les violences qui les souillent, contribuent si puissamment à lui aliéner l'affection de ses sujets les plus dévoués. D'ailleurs laisser, en dehors de vous, à une autre tête, une puissance si abusive, c'est s'exposer à ce qu'à votre insu elle trafique du troupeau qui lui est confié comme d'un vil bétail, et le vende secrètement à un maître étranger. La liberté religieuse écarterait ce danger, et pour cela il suffit d'abolir le firman de 1833, défendant aux chrétiens de passer d'un rite à un autre. Cette ordonnance, toute russe dans sa forme et

Digitized by Google

par son esprit, a pour but de retenir ces différents corps de chrétiens sous le coup de la suprématie moscovite. L'empereur a prévu qu'il ne pourrait plus être leur pape le jour où ils auraient la faculté de lui échapper. De faux confidents représenteront à la Porte que ce conseil est une suggestion de la propagande catholique, avide d'agir à son tour sur ces masses. A cela, il suffit de répondre que, la propagande catholique usant des seuls moyens de la persuasion libre, quiconque veut se soustraire à son action le peut assurément; que le Pape qu'elle essayerait de substituer à l'*autre* n'a qu'une autorité purement spirituelle, et qu'il ne cherchera jamais à lui aliéner politiquement ses sujets.

En résumé, la question se pose ainsi pour l'avenir religieux des classes chrétiennes. Les livrera-t-on plus longtemps à l'influence exclusive de l'Orient russe? ou auront-elles la ressource, comme leur gouvernement, de se retremper dans les idées de l'Occident civilisé? Dans le premier cas, c'est leur mort spirituelle et l'anéantissement politique de la Turquie; dans le second, leur vie religieuse est la régénération sociale de l'empire [1].

***

[1] Nous avons à peine besoin d'avertir nos lecteurs que le sentiment de confiance dans le gouvernement turc, et dans l'efficacité des réformes politiques de cet empire, appartient en propre à l'auteur de l'article, et que nous lui en laissons toute la responsabilité.

(*Note du Rédacteur*).

Digitized by Google

MADAGASCAR.

(Deuxième article[1]).

En donnant quelques détails généraux sur les mœurs malgaches, nous avons dit que ces détails s'appliquaient, dans leur ensemble, aux Hôvas comme aux autres peuplades. Nous n'avons pas à revenir sur cette assertion. Cependant, si les réformes de Radama n'ont point pénétré les masses, elles ont exercé une incontestable influence sur quelques-uns des grands dignitaires du pays. Nous allons, sur ce point, emprunter nos renseignements à M. Ackerman, qui a vu de près les Malgaches civilisés, les a pris au sérieux, et ne parle d'eux que dans une certaine prose poétique et galante, beaucoup mieux appropriée au sujet qu'il ne le croit, car M. Ackerman ne plaisante pas. Suivons notre auteur chez Rafarla, chef sakalave rallié aux Hôvas, et gouverneur de Foulepointe pour le compte de Radama.

« .... Nous arrivâmes au salon, où nous trouvâmes Rafarla entouré de son major aide de camp, du grand-juge et de quelques autres officiers.... Après les discours d'usage et pendant qu'on servait le dîner, il fit venir ses femmes, qui, jusqu'alors, n'avaient point encore paru. Quatre, de différents âges, se présentèrent; leur visage était en général assez agréable..... Nous pensions trouver en elles des femmes costumées à la mode du pays, n'entendant rien, gauches dans leurs manières; mais nous nous trompions. Ces femmes, d'un noir plus ou moins foncé, il est vrai, n'avaient pas moins les avantages de leur sexe. Sans avoir égard à leur costume, qui était tout européen, elles possédaient encore par elles-mêmes l'art de plaire, tant cet art est grand chez ce sexe destiné à embellir notre existence dans quelque position et quelque lieu que nous nous trouvions. Deux de ces dames, placées de chaque côté du centre de la table, entre les officiers français, firent très-bonne contenance pendant tout le repas, et répondirent assez agréablement aux diverses questions qui leur furent adressées, soit en anglais, soit par l'intermédiaire de l'interprète. »

[1] Voir le numéro du 10 avril 1846.

Digitized by Google

Pour abréger, nous passerons le dîner, qui fut abondant, et une conversation politique qui menaça d'échauffer un peu les têtes; cependant « la gaieté ne fut pas bannie de la table, et le meilleur esprit régna jusqu'à la fin du festin. » Les dames, selon la mode anglaise, se retirèrent au dessert, et les hommes, fidèles aussi aux usages anglais, échangèrent, le verre à la main, nombre de toasts, « au détriment des facultés cérébrales et de la solidité des jambes. » Après le dîner et les toasts vint une *ralouba*. La ralouba est une danse malgache. Nous ne chercherons pas à la décrire; il nous suffira de dire que M. Ackerman en trouve *l'expression un peu vive*. Grâce à la politesse toute malgache de Rafarla et de ses officiers, la soirée se termina par une invitation qu'il m'est impossible de rapporter.

Plus loin, M. Ackerman nous montre Mlle *Ismène*, jeune princesse malgache, et Mlle *Léontine*, son amie d'enfance, brillant, celle-ci par des grâces qui rappelaient « nos minaudières européennes, » celle-là par un « maintien vif, gai et un peu léger, qui la rapprochait beaucoup de nos Françaises. » Mlle *Ismène* connaissait un peu la musique; « elle ne se fit pas prier pour chanter, poursuit M. Ackerman. La guitare, autrefois si aimée chez nous, lui servit d'accompagnement; elle chanta avec goût deux vieilles romances françaises. En revanche, nous lui fîmes entendre quelques morceaux nouveaux qui la charmèrent. »

Certes nous n'avons nulle envie de disputer aux Anglais le mérite d'avoir introduit à Madagascar les habitudes de société dont nous venons de donner un aperçu. Cependant, par esprit de justice, nous devons dire que c'est à un Français, Robin, que revient l'honneur de l'initiative.

Ce Robin, vers 1812, s'engagea dans un régiment de cavalerie, et partit pour l'armée du Nord, convaincu qu'à la fin de la campagne il serait au moins colonel; la Restauration le trouva maréchal des logis. Esprit inquiet et entreprenant, Robin résolut, pour tenter les aventures, d'entrer dans un régiment destiné aux colonies. On l'envoya à Bourbon avec le grade de sergent. Dépositaire du pécule des soldats de sa compagnie, et « non moins influencé, dit M. Ackerman, par le climat que par la mauvaise politique du gouvernement, dont le privilége et l'arbitraire lui paraissaient les principaux ressorts, il se compromit dans une affaire malheureuse. » En d'autres termes, il prit l'argent qui lui était confié et parvint à gagner l'Ile de France. Dans cette colonie, si récemment anglaise et encore pleine de souvenirs impériaux, il eut l'habileté de se présenter comme le neveu d'un général mort à Waterloo. Cette ressource une fois épuisée, il se fit maître d'école; les élèves ne venant point, il se tranforma en artiste dramatique; mais le climat continuant d'exercer sur lui une maligne influence, il ne

Digitized by Google

recueillit que des sifflets. C'est alors qu'il s'embarqua pour Madagascar, où l'attendaient les titres de grand-maréchal, de favori du roi et de législateur ; car on ne peut nier que les conseils de ce représentant de la civilisation européenne n'aient exercé une certaine influence sur Radama.

La fortune de Robin fut rapide. Débarqué à Tamatave, il obtint assez facilement la permission de pénétrer chez les Hôvas et de s'établir à Tananarivou, leur capitale, où il fut accueilli comme un frère, rapporte M. Ackerman, « par le sieur Jolicœur, naturel malgache qui jouissait d'une assez belle aisance, » et qui, pour utiliser son nouvel ami, le chargea de l'éducation de ses filles. Robin ne tarda pas à « ressentir, pour l'aînée de ses élèves, la jeune Clémentine, un sentiment d'affection toute particulière, et son titre d'étranger fut remplacé dans la maison par un nouveau qui le rapprochait davantage de ceux qu'il aimait. » Radama, qui déjà recherchait les Européens, voulut connaître le déserteur français, et se l'attacha bientôt par les doubles fonctions de secrétaire et de maître d'école. Robin n'eut plus qu'à se laisser faire ; il suivit le roi dans ses campagnes les plus importantes, fut chargé de la direction souveraine de quelques expéditions, et enfin obtint le titre de feld-maréchal, titre qu'il possédait seul et qui le mettait par conséquent au-dessus de tous les généraux hôvas. Plus tard il fut, en outre, nommé gouverneur de Tamatave, le point le plus important de la côte orientale. C'est dans l'exercice de ces fonctions que M. Ackerman va nous le montrer.

« Le maréchal et ses aides de camp étaient toujours en uniforme. Le premier portait un habit bleu à l'anglaise, avec parement, collet, revers de velours noir et galon en or ; son pantalon bleu avait un large galon d'or sur la couture ; ses épaulettes étaient à la française, en or, à grosses torsades, et présentant sur leur corps une espèce de plaque traversée par deux bâtons rouges. Le chapeau était d'uniforme français. Son arme était un grand sabre bancal à fourreau de cuivre doré, avec un ceinturon noir recouvert d'une ceinture rouge avec des franges d'or à grosses torsades. Les aides de camp portaient l'uniforme de colonel anglais. »

L'armée que commandaient ces officiers si superbement vêtus devait aussi, d'après les règlements, être habillée à l'européenne; mais, comme l'argent manquait, à côté de quelques soldats couverts d'un uniforme complet, sauf les souliers, objet par trop gênant, on en voyait d'autres qui n'avaient qu'une des parties du costume, le shako, les épaulettes, le pantalon, l'habit ou les buffleteries ; d'autres enfin portaient simplement le saimbout ou costume national. Ces derniers seuls avaient une attitude supportable, mais ils ne s'en doutaient pas, ni leurs chefs non plus. Le vêtement européen gêne horriblement les Malgaches, et leur donne une tournure assez grotesque ; éanmoins ils en sont glorieux,

Digitized by Google

car ils croient par ce déguisement se rapprocher des Anglais et des Français. C'est surtout en leur mettant un shako sur la tête que Radama comptait les civiliser.

Aujourd'hui l'armée hôva est plus nombreuse que sous Radama, mais son aspect est toujours le même ; les officiers ne sont pas moins chargés de dorures, et les soldats moins déguenillés. A côté de ce défaut tout extérieur, nous devons signaler un vice d'organisation : les troupes hôvas ne reçoivent ni solde, ni vivres, de telle sorte que le pillage, qu'elles soient en pays ami ou ennemi, est une condition de leur existence. Les soldats sont d'ailleurs très-soumis à leurs chefs ; c'est la seule discipline qui leur soit imposée. On ne compte pas plus de grades que chez nous, mais ils se désignent d'une façon toute différente ; le soldat est *premier honneur*, le caporal *deuxième honneur*, ainsi de suite jusqu'au titre de *douzième honneur*, qui correspond à celui de maréchal et que Robin posséda le premier. Ces grades sont révocables ; le souverain les donne et les retire sans autre règle que sa volonté [1].

Nous serions injuste envers Robin si nous ne proclamions pas ici qu'il s'est toujours montré jaloux de servir à Madagascar les intérêts de la France. C'était, du reste, une nature vulgaire et fanfaronne. Grand ami de la bonne chère et du bon vin, dépensant son argent comme autrefois il avait dépensé celui des autres, ne songeant, en un mot, qu'à bien vivre, il eût difficilement rempli, surtout sous l'œil des Anglais, un rôle politique de quelque importance. Cependant on pouvait l'utiliser, on n'y songea même point. Déjà mal en cour durant les dernières années du règne de Radama, Robin fut tout à fait disgracié à l'avénement de Ranavalou ; il est mort en 1836, déchu de toutes ses grandeurs.

C'est sous le règne de Radama que la France a fondé les établissements de Sainte-Marie et de Tintingue ; cependant nous n'avons pas eu de lutte directe à soutenir contre ce prince. Poussé par les Anglais, il fit, dans le but évident de nous inquiéter, diverses expéditions sur la côte orientale ; mais chaque fois qu'on lui demanda des explications, il donna des assurances assez pacifiques. Néanmoins, comme un tel état de choses ne pouvait durer, on résolut de commencer des hostilités devenues nécessaires. Les préparatifs de notre expédition n'étaient point encore terminés lorsque, le 27 juillet 1828, Radama mourut des suites de ses excès. Ce fut donc contre son successeur, la reine Ranavalou, que

[1] L'arme nationale des Malgaches est la sagaïe, sorte de lance dont la longueur varie suivant qu'elle doit servir d'arme de trait ou être employée à combattre corps à corps. Dès leur enfance, les Malgaches sont exercés au maniement de la sagaïe : aussi est-elle entre leurs mains une arme vraiment redoutable. Souvent, dans leur déroute, ils jettent leurs fusils pour fuir plus vite ; jamais ils n'abandonnent leur sagaïe de combat qu'à la dernière extrémité.

Digitized by Google

nous dûmes défendre nos droits. Il nous reste à examiner quelle était l'origine de ces droits et la voie qu'il importait alors, qu'il importe encore aujourd'hui de suivre, pour les faire reconnaître d'une manière définitive et absolue, la seule qui puisse convenir à notre honneur comme à nos intérêts.

IV

Madagascar, par son étendue, sa fertilité et sa magnifique position sur la route de l'Inde, devait de bonne heure attirer l'attention des Européens. Les Portugais, les Hollandais et les Anglais, qui, les premiers, visitèrent cette île, désespérant d'y trouver des métaux précieux, n'y fondèrent aucun établissement. Venus les derniers, et frappés de l'importance maritime de Madagascar, les Français résolurent d'y planter leur pavillon. La prise de possession eut lieu en 1642, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le commerce de la nouvelle colonie fut concédé, pour dix ans, par « Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu, chef et surintendant général de la marine, la navigation et commerce de la France, au sieur Ricault et à ses associez. » Pronis, le premier gouverneur nommé par la Compagnie française de l'Orient, s'établit d'abord à Sainte-Luce, lieu malsain, qu'il abandonna bientôt pour la presqu'île de Tholonghare.

Les indigènes, dès qu'ils eurent triomphé de leurs premiers craintes, se montrèrent pleins de bienveillance pour les Français, dont les armes, les uniformes, les travaux, et surtout la couleur, leur inspiraient une profonde admiration. Nos colons, au nombre de quatre-vingts, profitèrent de ces dispositions pour se livrer à toutes sortes d'excès, et bientôt les débauches et les fièvres eurent réduit d'un tiers le personnel de l'établissement. A ces causes de ruine, que les désordres personnels du chef contribuaient beaucoup à développer, vint se joindre une véritable guerre civile. Les colons se révoltèrent contre Pronis et le jetèrent en prison ; rendu à la liberté, le gouverneur appela les Malgaches à son aide, attaqua ses adversaires et en massacra plusieurs. Tranquille de ce côté, il se rendit coupable contre les indigènes, ses alliés de la veille, des plus abominables actions. Enfin ces malheureux, poussés à bout, et surmontant la terreur que nos armes leur inspiraient, se levèrent en masse, et Pronis fut cerné avec vingt-huit hommes dans le fort destiné à protéger notre établissement. Pour obtenir des vivres, il dut promettre qu'il partirait, avec tous les colons, sur le premier navire français qui toucherait à Madagascar : les choses en étaient là lorsque Flacourt arriva (1648), et prit le commandement. Homme réservé et ferme, Flacourt sut rétablir un peu d'ordre dans nos affaires. Malheureusement ses vues manquaient de grandeur ; parfaitement apte à gou-

Digitized by Google

verner une colonie déjà en voie de succès, il ne possédait point toutes les qualités nécessaires pour fonder quelque chose de durable; or, c'était là surtout l'œuvre qu'il importait d'accomplir à Madagascar, œuvre que les six années du gouvernement de Pronis avaient rendue fort difficile. Les Malgaches, instruits par une longue et dure expérience, montrèrent tout d'abord à Flacourt un mauvais vouloir qui l'irrita vivement contre eux et lui fit croire qu'il devait les traiter avec une sévérité inflexible. Convaincu d'ailleurs que la puissance de la France ne pouvait être solidement établie que par la force des armes, il fit aux tribus voisines de nos établissements une guerre presque continuelle; ses succès ne furent jamais décisifs, à cause du petit nombre de soldats dont il disposait. Du reste, tandis que Flacourt, malgré des fautes de tactique, faisait respecter aux indigènes l'autorité de la France et maintenait ses subordonnés dans le devoir, la métropole semblait avoir complétement oublié la malheureuse colonie; sept années se passèrent sans qu'on reçût ni secours, ni nouvelles. Les colons étaient dans le dénûment le plus absolu; le gouverneur lui-même n'avait plus de chemises. De tous les partis qu'il pouvait prendre pour sortir de cette situation, Flacourt prit le plus condamnable: le 16 février 1655 il partit pour la France, laissant le gouvernement à Pronis, qui, malgré les promesses faites aux Malgaches dans un moment de péril, n'avait point quitté l'établissement. Quinze jours après le départ du commandant général, un incendie vint détruire presque toutes les contructions élevées par les Français, ainsi que leurs armes et leurs munitions. Ce désastre affecta si vivement Pronis qu'il mourut de chagrin. Desperriers, son premier lieutenant, fut naturellement chargé de la direction de nos affaires, qui se retrouvaient en aussi mauvais état qu'au moment de l'arrivée de Flacourt. Ce nouveau gouverneur ne distingua son administration que par des guerres injustes, d'odieux guet-apens et des massacres. Du reste les indigènes, d'abord si confiants et si pacifiques, s'étaient formés à l'école de Pronis et de Desperriers, et rendaient, autant que possible, trahisons pour trahisons. Si leur histoire est moins riche que la nôtre en traits de barbarie et de perfidie, c'est que les moyens et l'audace leur manquaient. Il serait inutile d'entrer dans le détail de ces guerres incessantes, aussi n'en citerons-nous qu'un épisode qui se rapporte à une expédition entreprise sous le gouvernement de Flacourt.

Treize Français et quelques Malgaches, qui servaient dans nos rangs, se trouvent subitement en présence de toute une armée ennemie : six mille hommes environ. D'un avis unanime ils décident qu'ils se défendront jusqu'au dernier soupir. Mais, avant de commencer un combat où chacun d'eux compte trouver la mort, ils se jettent à genoux, chantant l'hymne : *Veni, creator Spiritus*, s'avouent mutuellement leurs

Digitized by Google

fautes, se les pardonnent, implorent la miséricorde de Dieu et se relèvent, ne songeant plus qu'à mourir en Français et en chrétiens.

« Pendant leur prière, rapporte Flacourt, les ennemis les considéraient, jetaient devant eux des bâtons blancs, des œufs, et faisaient mille conjurations et imprécations, ayant cette superstition de croire que, par ce moyen, le courage de ces Français serait diminué, et que même ils demeureraient immobiles et sans défense. Ce qui arriva autrement; car ils se battirent en retraite depuis deux heures après-midi jusqu'à sept heures du soir, et tuèrent plus de cinquante nègres des plus hardis qui s'avançaient les premiers, sans compter ceux qui furent blessés en grand nombre. Ils se servirent si à propos de leurs armes qu'ils ne tirèrent aucun coup de fusil sans effet, et, quand trois ou quatre avaient tiré, les autres tiraient pendant que ceux-ci rechargeaient leurs armes. »

Jusqu'en 1660, malgré les instances de Flacourt, qui disait : « Il faut surtout avoir des prêtres, » l'action des missionnaires ne se fait guère sentir, ou du moins a laissé peu de traces. On compte quelques conversions ; on voit, sous Desperriers, le Père Bourdaise baptiser, au moment de leur exécution, plusieurs prisonniers malgaches ; mais ce n'est qu'après l'arrivée du gouverneur Champmargou que l'on peut se rendre assez exactement compte des efforts tentés pour la propagation de l'Evangile. Malheureusement les Malgaches étaient devenus nos ennemis ; ils pouvaient s'appuyer sur l'exemple de nos vices ; à tous les préceptes que les missionnaires essayaient de leur enseigner, ils opposaient la conduite de nos colons et de nos soldats. Cependant, malgré ces obstacles, on put obtenir un assez grand nombre de conversions ; un des chefs les plus puissants des tribus voisines, Dian-Manhoughe, dont le fils le plus âgé s'était converti, permit que ses autres enfants reçussent le baptême. Le Père Etienne, supérieur de la mission, conçut l'espoir d'arracher ce chef lui-même à l'idolâtrie. Champmargou, dont le zèle religieux était plus sincère qu'éclairé, et qui comprenait d'ailleurs combien un tel résultat serait avantageux sous le rapport politique, voulut, par malheur, y être pour quelque chose ; il employa en guise d'arguments toutes sortes de menaces. Vivement irrité de la résistance de Dian-Manhoughe, et désespérant de la vaincre, il prit même la résolution, pour avoir le dernier mot, de « tirer à cet infidèle un coup de pistolet dans la tête, » résolution que le Père Etienne lui fit difficilement abandonner. Désireux d'éviter d'autres conférences, le chef malgache se retira à vingt-cinq lieues dans les terres. Là, le danger n'était plus pour lui, mais pour les missionnaires ; aussi le Père Etienne, accompagné seulement d'un autre prêtre et de deux ou trois Français, se mit-il, en quelque sorte, à sa poursuite. Dian-Manhoughe le reçut avec respect, mais lui déclara très-nettement qu'il ne voulait pas se faire chrétien. Le missionnaire ne se

Digitized by Google

rebuta point ; sa visite dura plusieurs jours, et les entretiens furent nombreux. Quel caractère eurent-ils ? Sur ce point, les détails varient ; la seule chose qui soit certaine, c'est leur résultat. Dian-Manhoughe, de guerre las, demanda du temps pour réfléchir et combla son hôte de présents. Celui-ci se mit en route le lendemain, et fut assassiné, ainsi que ses compagnons, par des gens placés en embuscade à la sortie d'un bois. On a donné de cet événement divers récits destinés à présenter le missionnaire comme un homme intolérant, stupide, brutal, emporté ; on a voulu, en un mot, justifier son assassinat. Nous n'hésitons pas à dire que de tels récits ne peuvent avoir aucune autorité. Premièrement ce zèle des âmes, cette folie de la croix que personne ne conteste au Père Etienne, s'allient toujours à beaucoup de douceur et de patience ; secondement, tous les Français qui accompagnaient ce saint prêtre ayant été massacrés avec lui, on n'a pu avoir des renseignements que par des sources plus ou moins suspectes. Il eût donc été convenable de ne les adopter qu'avec quelque réserve.

Le martyre du Père Etienne fut le signal d'une guerre acharnée. « Tous tant que nous étions, dit un des acteurs de ces luttes, nous ne respirions qu'à assouvir notre colère dans le sang de ces abominables traîtres. » On peut juger par là de l'espèce de rage avec laquelle cette nouvelle campagne fut conduite ; nous ne pouvons entrer dans le détail des atrocités qui déshonorèrent les armes françaises ; nous dirons seulement que l'on n'épargnait ni les femmes, ni les enfants ; que l'on faisait achever les blessés sur le champ de bataille, et que, dans une seule rencontre, Champmargou tua huit mille hommes aux Malgaches.

En dépit ou peut-être à cause de ces sanglants succès, nos affaires allaient fort mal ; on voulut les relever. Colbert, en 1664, donna le monopole du commerce de cette île à la Compagnie des Indes orientales. Afin qu'il lui fût possible de fonder de grands établissements et d'en tirer de légitimes avantages, cette Compagnie fut constituée pour cinquante ans. Comme si on voulait tout établir sur de nouvelles bases, on donna à la terre elle-même un nouveau nom ; Madagascar devint l'*Ile-Dauphin*, et le Fort-Dauphin fut le chef-lieu des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance. Enfin on reprit officiellement possession de la colonie au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, et, en 1667, le marquis de Mondevergue, nommé gouverneur général ou vice-roi, arriva au Fort-Dauphin avec une flotte de dix vaisseaux. Malgré ce déploiement de force, la sage administration de Mondevergue et un secours de 2 millions qu'elle obtint du roi, la Compagnie fit mal ses affaires, et, en 1669, Madagascar fut définitivement réuni à la couronne sous le nom de *France-Orientale*. Mondevergue, injustement disgracié, vint mourir prisonnier au château de Saumur,

Digitized by Google

et eut pour successeur, en 1670, l'amiral de La Haye. Cet officier supérieur, humilié d'un échec que lui avait fait essuyer un chef indigène, prit sur lui de transporter le siége de l'établissement dans l'Inde, ne laissant à Madagascar que des subalternes. Le dernier commandant de la colonie fut un nommé La Bretesche; cet homme, qui n'avait aucune des qualités nécessaires pour se maintenir dans un poste si difficile, suivit bientôt le coupable exemple de son chef, et, vers la fin de l'année 1672, les derniers colons de Madagascar furent s'établir à l'île Bourbon.

La colonie était-elle donc abandonnée? Non; par un de ces accidents de la guerre qui ne portent aucune atteinte au droit, les Français avaient quitté le sol malgache, mais sans renoncer pour cela à leur entreprise. En 1686 une ordonnance du roi renouvela la déclaration de 1669, qui avait réuni la *France-Orientale* aux domaines de la couronne. Divers édits de 1719, 1720 et 1725 vinrent confirmer cette déclaration et faire connaître aux autres puissances, qui ne réclamèrent jamais, que nous songions toujours à coloniser Madagascar.

En 1733 les anciens projets furent repris. Un ingénieur français, M. de Cossigny, reçut mission d'explorer la baie d'Antongil, que l'on croyait plus salubre que les autres points de la côte orientale. Treize ans plus tard, nouvelle exploration, faite en personne par le général Mahé-Labourdonnaye, gouverneur de l'Ile-de-France. Enfin, en 1750, on jette les bases d'un nouvel établissement à Sainte-Marie, petite île qui commande, en quelque sorte, la baie d'Antongil. Nous ne pouvons énumérer tous les faits de ce genre; nous passons même sur le gouvernement du comte de Mondave, qui fut chargé, en 1768, de relever le Fort-Dauphin, de telle sorte qu'à cette époque notre domination s'étendait sur toute la côte orientale; nous voulons seulement dire quelques mots des deux entreprises du comte Beniowski en 1774 et 1785.

Beniowski, noble polonais, condamné à l'exil du Kamtchatka pour des méfaits qu'il a expliqués d'une manière plus ou moins satisfaisante, réussit à s'évader par la mer de Chine, s'arrêta à l'Ile-de-France, prit, un peu au hasard, des renseignements sur Madagascar, et se rendit à Paris la tête pleine de projets de colonisation qu'il eut l'adresse de faire adopter. On lui donna une petite flotte, des soldats, de l'argent, enfin tout ce qui était nécessaire pour fonder une colonie vraiment importante. Le point central de ses opérations devait être la baie d'Antongil. Beniowski, en véritable aventurier, imagina de donner à sa troupe toutes sortes de costumes bizarres et effroyables, afin de frapper les indigènes d'admiration et de terreur. Doué d'une rare activité, il entreprit une multitude de choses à la fois, mais, en somme, ne fit rien. Convaincu qu'il « serait honteux pour un Européen de rechercher l'amitié des nègres, » il se mit à guerroyer sans raison et sans

Digitized by Google

but contre toutes les tribus voisines. Son commandement lui fut enlevé en 1776. Après s'être rendu à Paris, où il essaya vainement de se justifier, il passa aux Etats-Unis, et y obtint, comme simple particulier, des secours d'argent qui lui permirent de tenter, pour son propre compte, du moins en apparence, la réalisation de ses anciens plans. Arrivé à Madagascar, il se proclama roi de l'île entière. La France ne pouvait tolérer un pareil acte, qu'on l'attribuât à un simple aventurier ou à un gouvernement. Une expédition fut envoyée contre Beniowski, qui avait pris toutes ses mesures pour résister, mais qu'un coup de fusil tua dès le début de l'action.

Après avoir défendu ainsi les droits de la France, le gouvernement retomba dans l'inaction. On se contenta d'entretenir sur divers points de la côte des postes de traite ou factoreries. Néanmoins, sous aucun régime, l'idée de fonder à Madagascar une véritable colonie ne fut abandonnée. En 1792, la Convention ordonne que des études seront faites pour découvrir le point le plus propre à un commencement de colonisation ; en 1801, M. Bory de Saint-Vincent reçoit une mission de même nature ; enfin, en 1804, Tamatave est déclaré chef-lieu des possessions françaises de Madagascar, et M. Sylvain Roux en est nommé l'agent général. Ce nouvel effort n'eut d'ailleurs aucune suite ; l'époque était mauvaise pour les colonies. En 1811, les Anglais, maîtres de l'Ile-de-France, nous forcèrent à évacuer Tamatave.

En résumé, de 1642 à 1811, la France n'a cessé de prouver qu'elle voulait s'établir à Madagascar, et de faire sur cette île acte de souveraineté ; de plus, aucune puissance n'a réclamé. Or, d'après tous les principes reçus en pareille matière, jamais droits ne furent mieux établis. C'est sur des titres bien moins précis que l'Angleterre s'appuie pour revendiquer la possession de la Nouvelle-Zélande, et pour disputer aux Etats-Unis le territoire de l'Orégon. Au reste, nous n'avons ici aucun reproche à faire au gouvernement anglais ; si aujourd'hui il nie nos droits, autrefois il les a reconnus, et cela nous suffit.

L'article 8 du traité de Paris du 30 mai 1814 stipule la restitution des établissements de tout genre que nous possédions hors de l'Europe avant 1792; les possessions exceptées sont l'objet d'une mention particulière où Madagascar ne figure pas. Seulement, comme cet article 8 porte « cession à la Grande-Bretagne de l'Ile-de-France et *de ses dépendances*, » le gouverneur de Maurice prétendit que par *dépendances* de l'Ile-de-France il fallait entendre Madagascar ; de telle sorte que cette île nous ayant appartenu se trouvait appartenir à la Grande-Bretagne. Le gouvernement français réclama vivement contre cette interprétation ; des négociations s'engagèrent entre les cabinets de Londres et de Paris, et enfin il fut reconnu que les anciens établissements français de Mada-

Digitized by Google

gascar devaient nous être remis. Un ordre dans ce sens fut expédié à sir Robert Farquhar sous la date du 18 octobre 1816. Il n'obéit pas sans difficultés, sans dire qu'il avait toujours regardé le territoire malgache comme la propriété des naturels; mais enfin il dut obéir; ses protestations obtinrent d'ailleurs l'approbation tacite de son gouvernement. Tant que l'Angleterre crut pouvoir faire admettre que par la cession de Maurice nous lui avions également cédé nos droits sur Madagascar, ces droits lui parurent inattaquables; mais le jour où nous les revendiquâmes, elle ne les admit qu'avec restriction. Elle voulait au moins se réserver l'avenir.

Averti par ces débats, le cabinet français comprit la nécessité de donner à nos prétentions l'autorité d'un fait accompli. Les choses néanmoins marchèrent lentement. Deux commissions furent nommées, l'une pour étudier la question sous le rapport politique, l'autre pour explorer les lieux et reconnaître le point où il serait le plus avantageux et le plus facile de fonder un établissement de culture et de commerce. Les réponses de ces deux commissions furent également favorables : la première déclara que, la France n'ayant plus à l'est du cap de Bonne-Espérance un seul point de relâche, où, en temps de guerre, ses vaisseaux pussent trouver un abri et se ravitailler, le temps paraissait venu de chercher à Madagascar une compensation de toutes nos pertes; la seconde indiqua Tintingue et l'île Sainte-Marie comme les points les plus convenables de la côte orientale pour la formation d'établissements coloniaux. Les explorateurs furent bien reçus par les populations, et les chefs se déclarèrent prêts à reconnaître de nouveau la suzeraineté de la France. La prise de possession provisoire eut lieu au mois de juin 1819; mais l'expédition destinée à jeter les fondements de la nouvelle colonie ne partit de Brest que le 7 juin 1821; elle arriva à Sainte-Marie sur la fin d'octobre de la même année, c'est-à-dire au commencement de la mauvaise saison. C'était une grande faute; malheureusement nous n'avons point que celle-là à signaler. Les ressources, en hommes et en argent, mises à la disposition de M. Sylvain Roux, que son titre d'ancien agent de la France à Tamatave avait fait choisir pour directeur du nouvel établissement, étaient tout à fait insuffisantes. L'expédition se composait de soixante-dix-neuf individus, parmi lesquels figuraient six colons, hommes et femmes; le crédit accordé par les Chambres était, pour la première année, de 420,000 fr. Il est toujours fort difficile d'obtenir de grands résultats avec d'aussi faibles moyens; mais quand on songe aux embarras de toutes sortes que nous avions à surmonter, à la jalousie avouée des Anglais, à la puissance de Radama, notre adversaire naturel, on doit prévoir que cette nouvelle tentative n'eut pour résultat qu'un nouvel échec.

Digitized by Google

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de notre colonie de Sainte-Marie ; il nous importe seulement d'en indiquer les principales phases. Les instructions données à M. Sylvain Roux, commandant particulier des établissements français à Madagascar, portaient en substance que le gouvernement avait pour but :

D'assurer la possession du port de Tintingue à la France, mais de n'y entretenir d'abord qu'un simple poste ;

De s'établir solidement à Sainte-Marie, et de créer dans cette île des cultures libres, à l'aide des colons militaires qui s'y trouvaient déjà transportés, et de noirs travailleurs qui seraient ou loués aux chefs malgaches ou achetés d'eux, et dans ce dernier cas déclarés libres immédiatement, en retour d'un engagement temporaire de leurs services ;

D'encourager la culture des denrées dites coloniales ;

D'attirer par la suite à Sainte-Marie et d'y installer utilement le plus grand nombre possible d'émigrants ;

De n'avancer dans les cultures que graduellement, de proche en proche, et lorsqu'on serait en mesure de le faire sans danger ;

D'entretenir et d'étendre le commerce déjà existant à Madagascar en blé, riz, bestiaux, bois et autres productions indigènes pouvant ajouter aux moyens d'échange ;

De nous concilier par une conduite forte, bienveillante, habile, ferme, l'estime; la confiance et l'amitié des indigènes ; de nous insinuer graduellement dans le territoire et dans la population par des conventions de gré à gré, par des mariages avec les filles du pays ; en un mot par la fusion des intérêts.

Ces mêmes instructions prescrivaient l'observation rigoureuse des dispositions répressives de la traite des noirs, autorisaient M. Sylvain Roux à valider, le cas échéant, par quelques légers sacrifices, les acquisitions encore litigieuses, et recommandaient enfin d'employer tous les moyens que permettrait la prudence pour empêcher les Anglais qui fréquentaient Madagascar d'acquérir sur les chefs malgaches une influence nuisible à nos intérêts [1].

Ces prétentions étaient modestes, mais les forces mises à la disposition de M. Roux n'en comportaient pas de plus hardies. D'ailleurs, le fait important ici c'était l'occupation d'un point quelconque du territoire malgache. Les Anglais le comprirent ainsi, car, un mois à peine après l'installation de l'expédition, un bâtiment de guerre venait demander, au nom des autorités anglaises du cap de Bonne-Espérance et de Maurice, de quel droit les Français s'étaient établis à Sainte-Marie, et quels projets ils nourrissaient sur Madagascar. M. Roux répondit que le littoral oriental appartenait à la France, et qu'il protestait d'avance

[1] *Précis sur les établissements français formés à Madagascar.*

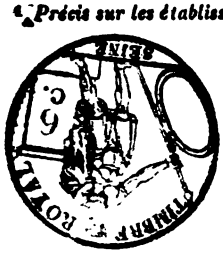

Digitized by Google

contre toute atteinte qui serait portée à cette propriété. Le gouverneur de Maurice répliqua qu'il considérait Madagascar comme une puissance indépendante et alliée de l'Angleterre. Tout en reconnaissant que la situation était assez difficile, nous devons dire que M. Roux fit une grande faute en concédant que nos droits ne s'étendaient que sur le littoral oriental. De 1642 à 1815, c'était l'île de Madagascar, et non une partie quelconque de son territoire, que nous avions toujours déclarée propriété française. Notre agent, pour donner plus de force à ses réponses, réunit, le 20 mars 1822, douze des principaux chefs de la contrée de Tanibey, et leur fit solennellement prêter serment d'obédience et de vassalité au roi de France. Trois semaines après (le 13 avril), Radama, encouragé par les Anglais, fit publier, comme roi de l'île entière, une proclamation qui déclarait nulle toute cession de territoire qu'il n'aurait pas ratifiée. Puis, afin de prouver qu'il appuierait, au besoin, ses prétentions par les armes, il envoya une armée de trois mille hommes sur la côte orientale; injure que l'on supporta patiemment, bien que toute la contrée fût disposée à se soulever en notre faveur.

Au milieu de tous ces débats, qui du jour au lendemain pouvaient amener la guerre, que devenait la colonie? Elle était en assez pauvre état. Les essais de culture n'avaient donné que des résultats misérables; les travaux d'assainissement, de fortification, ne marchaient, faute de ressources, qu'avec une lenteur inquiétante; le commandant supérieur, M. Roux, manquait d'énergie et d'initiative; enfin, après quelques mois d'établissement, le succès était devenu au moins douteux pour tout le monde. L'hivernage fut terrible. Il nous enleva près de la moitié de l'effectif, qui avait été porté à environ deux cents hommes. Néanmoins, et c'est là l'honneur de cette petite colonie, si on perdit l'espérance, on ne perdit pas courage.

M. Roux, dont le gouverneur de Bourbon, son supérieur, avait sollicité le remplacement près du ministre de la marine, mourut avant de connaître sa disgrâce, et eut pour successeur M. Blevec, capitaine du génie. L'intérim fut exercé par M. Albrand, le principal colon de l'île. M. Blevec, plus capable, plus actif que son prédécesseur, fit de vains efforts pour donner à la colonie quelque importance. Il dut même subir les bravades des Hôvas. En effet, Radama, après avoir soumis tout le pays des Betsimsaraks, vint établir un poste militaire vis-à-vis de Sainte-Marie, et s'empara par surprise du Fort-Dauphin, où nous avions une petite garnison (cinq soldats et un officier), protestant d'ailleurs qu'il voulait rester en paix avec nous. Au moment où nous avions cette injure à venger (juillet 1825), un mouvement presque général eut lieu contre les Hôvas; leurs garnisons furent massacrées sur plusieurs points du sud, de l'est et du nord. M. Blevec, qui avait protesté contre les enva-

Digitized by Google

bissements de Radama, aurait voulu se mettre à la tête de l'insurrection; mais, loin de l'y autoriser, on lui reprocha de s'être trop avancé. Ainsi, en même temps qu'on contestait à Radama le titre de roi de Madagascar, on le laissait libre d'établir partout son autorité. Abandonnés à leurs seules forces, les Betsimsaraks, que nous avions excités à la révolte, furent battus et cessèrent d'espérer en nous. Ce mouvement, qui pouvait assurer notre influence, eut donc pour résultat de la ruiner entièrement.

Nous passons sur beaucoup d'incidents dont le récit ne pourrait que développer une situation déjà suffisamment indiquée, pour arriver à l'expédition de 1829.

Dès le mois de décembre 1826, le gouverneur de Bourbon, M. de Cheffontaine, écrivit au ministre de la marine qu'il fallait enfin ou abandonner Sainte-Marie ou nous y établir sur un pied respectable. Il demandait, pour atteindre ce dernier but, une frégate, une corvette, quelques bâtiments légers, avec quatre ou cinq cents hommes de débarquement, et un corps de noirs yolofs du Sénégal destiné à fortifier la garnison, qui comptait déjà un certain nombre de ces noirs. On délibéra, on hésita, et enfin, en 1828, le commandant de Sainte-Marie reçut deux cents yolofs non encore exercés au maniement des armes. Naturellement il ne se hasarda point à lutter avec de pareilles forces contre Radama, qui avait alors une armée régulière et permanente de quinze mille hommes. D'accord avec le gouverneur de Bourbon, il déclara que, pour entreprendre quelque chose de sérieux, d'efficace, il fallait, après mûres réflexions, environ douze cents hommes de troupes européennes, un matériel assez considérable, et plusieurs bâtiments de guerre.

Au moment où ces demandes partaient pour Paris, un grand événement arrivait à Madagascar : Radama, à peine âgé de trente-trois ans, mourut le 24 juillet 1828. La loi de succession au trône n'ayant jamais été bien établie, deux compétiteurs se présentèrent avec des droits qui parurent égaux; l'un était Ratakoubé, neveu de Radama; l'autre la reine Ranavalou, sa veuve. Cette dernière, qui se disait enceinte pour avoir un titre de plus, n'accoucha qu'en 1830. Appuyée par presque toute l'armée, elle l'emporta sur Ratakoubé, qu'elle fit assassiner, ainsi que presque tous les membres de la famille de Radama. C'est encore Ranavalou qui règne à Madagascar.

A Sainte-Marie on vit dans ce changement de souverain et dans les dissensions qu'il fit naître une chance de succès de plus pour l'expédition, et l'on attendit avec confiance. A Paris, où aucune résolution n'avait encore été prise, on voulut s'imaginer que, Radama mort, tout irait selon nos désirs, et qu'il suffirait par conséquent de *se borner à des mesures dont l'exécution fût peu dispendieuse et n'exigeât l'emploi*

Digitized by Google

d'aucune force extraordinaire[1]. Aussi ne donna-t-on à M. le capitaine Goubeyre, chargé de l'expédition, que trois à quatre cents hommes. Ses instructions portaient d'ailleurs qu'il devait se présenter d'une manière amicale, occuper le port de Tintingue, exiger la reconnaissance de nos droits sur le Fort-Dauphin et la partie de la côte orientale anciennement soumise à la domination française, lier avec les peuples de Madagascar des relations d'amitié et de commerce[2]. Enfin il était dit expressément que nous ne voulions ni faire de conquêtes, ni même coloniser les points qui nous seraient rendus; que notre but était uniquement de *préparer* à Tintingue la *formation* d'un établissement maritime, qui, en cas de guerre, donnerait dans ces mers un abri à nos vaisseaux[3]. Ces propositions étaient fort conciliantes; voyons comment elles furent accueillies.

Le 9 juillet M. Goubeyre se présenta devant Tamatave, demandant des sauf-conduits pour deux de ses officiers, chargés de porter, tout à la fois, à la reine deux cachemires, une robe de cour en velours cramoisi, une autre en tulle brodé, deux pièces de gros de Naples et l'ultimatum du gouvernement français. Les sauf-conduits furent refusés. Le 14 M. Goubeyre prit le parti d'écrire à Ranavalou, lui déclarant que, si dans vingt jours il n'avait point de réponse, il commencerait les hostilités. En attendant il reprit possession de Tintingue, que nous avions dû évacuer. Les Hôvas essayèrent de gagner du temps; comme M. Goubeyre avait ordre de ne rien brusquer, il patienta; mais voyant enfin qu'il lui serait impossible d'obtenir quelque chose par la voie des négociations, il résolut d'en appeler à la force. Le 10 octobre il se présenta devant Tamatave avec *la Terpsichore, la Nièvre* et *la Chevrette*, fit le lendemain, dès la pointe du jour, les sommations ordinaires, puis commença l'attaque. En quelques instants le fort hôva fut détruit; la garnison, épouvantée, prit la fuite, et ne se crut en sûreté que derrière une redoute construite à six lieues dans les terres, sur les bords de l'Yvoudron. Deux jours après, M. le capitaine d'artillerie Schœll, jeune officier du plus haut mérite, qui commandait depuis quelque temps à Sainte-Marie, partit avec cent hommes pour déloger l'ennemi de cette position, où il ne croyait pas qu'on osât venir l'attaquer. Ce second combat fut plus brillant et non moins heureux que le premier. Après avoir bravement supporté le premier choc et perdu une cinquantaine d'hommes, les Hôvas prirent la fuite. Quelques-uns d'entre eux ne s'arrêtèrent qu'à Tananarivou, à cinquante lieues de la côte, et répandirent la terreur dans tout le pays. De Tamatave, M. Goubeyre se porta à Foule-

[1] Rapport au roi du 27 janvier 1829.
[2] Délibération du conseil privé de Bourbon, 27 mai 1829.
[3] *Précis des établissements français formés à Madagascar.*

Digitized by Google

pointe, qu'il attaqua le 27. Les premières bordées de nos vaisseaux ayant délogé l'ennemi des batteries informes qu'il avait établies sur le littoral, nos troupes prirent terre et s'avancèrent, sans beaucoup d'ordre, contre une dernière redoute qu'il fallait enlever pour assurer le succès. M. Schœll, à la tête des yolofs et d'un petit détachement de Français, se chargea de tourner les Hôvas, et exécuta cette manœuvre avec autant de courage que d'habileté. Mais la colonne chargée de l'attaque de face, entraînée par l'exemple de son capitaine, prit la fuite à la première décharge de l'ennemi. M. Schœll fit de vains efforts pour soutenir l'honneur du drapeau; blessé d'une balle à la cuisse et abandonné d'une partie de ses soldats que la panique avait gagnés, il tomba bientôt entre les mains des Hôvas, qui lui tranchèrent la tête sous les yeux de nos troupes, que cet horrible spectacle ne put ramener au combat : leur chef avait peur[1]. Sans un élève de marine, M. Marceau, qui commandait comme enseigne le canot de la grande frégate, et qui, par une diversion habile et exécutée avec beaucoup de présence d'esprit, couvrit la retraite de nos troupes, la victoire des Hôvas était complète. Le chef de l'expédition, ne se croyant pas assez fort pour tirer vengeance de cet échec, se porta sur la Pointe-à-Larrée, où l'ennemi avait un poste qui menaçait Tintingue. La lutte fut vive, mais l'avantage nous resta. Quelques officiers désiraient qu'on retournât à Foulepointe; malheureusement la saison des fièvres était venue, et l'on dut suspendre les opérations.

Au sujet de cette campagne au moins stérile, d'amers reproches ont été adressés à M. Goubeyre. Nous ne les reproduirons pas; il est toujours facile, quand les évenements sont accomplis et qu'on les juge à distance, de signaler des fautes et de tracer un plan admirable. C'est ainsi que M. Thiers, dans son *Histoire de l'Empire*, donne des leçons de stratégie à Napoléon et à Moreau. M. Goubeyre n'avait que des moyens d'action insuffisants; il était arrivé trop tard; son expédition ne devait donc avoir, selon toutes les probabilités, aucun résultat décisif. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est celui de n'avoir rien hasardé.

La situation était plus mauvaise qu'avant les hostilités, car un accommodement était devenu plus difficile. Néanmoins on reprit les négociations; elles n'eurent aucun résultat. Les Hôvas déclarèrent qu'ils ne pouvaient reconnaître à la France des droits à la possession d'un point quelconque de Madagascar. Une pareille réponse nous commandait d'attendre en silence le moment de recommencer les hostilités. On ne le comprit pas. M. Tourette, secrétaire greffier de la colonie, fut envoyé en ambassade à Tananarivou; il ne put même obtenir la permission de franchir la frontière de l'ancien pays des Hôvas. Il fallut

[1] Nous ne nommerons pas cet officier ; il est mort.

Digitized by Google

enfin reconnaître qu'une nouvelle expédition était nécessaire ; on la prépara. Les forces déjà réunies à Bourbon, à Sainte-Marie, à Tintingue, et celles que le ministre de la marine annonçait, devaient former un effectif de quatorze cents hommes de débarquement. La révolution de Juillet vint empêcher ce dernier effort.

L'opposition, qui avait toujours combattu les projets de la Restauration sur Madagascar, et que l'on doit accuser de la stérilité des efforts tentés de 1821 à 1830, car elle menaçait de faire rejeter tout crédit de quelque importance, voulut, une fois au pouvoir, se montrer logique. On s'accorda pour blâmer dans les deux Chambres toutes les tentatives faites depuis neuf ans et pour prescrire la cessation immédiate des hostilités. Ce n'était point assez encore ; on devait aller jusqu'à l'abandon complet du sol malgache. Les Hôvas, que la révolution de Juillet avait d'abord inquiétés, connurent bientôt les dispositions du nouveau gouvernement, et leur arrogance n'eut plus de bornes. Plus nous faisions de concessions pour préparer et couvrir notre retraite, plus ils se montraient exigeants. L'événement leur donna raison.

En 1830, avant la révolution, ou du moins avant qu'elle fût connue à Madagascar, M. Tourette avait eu pour mission d'exiger la reconnaissance de nos droits sur tous les points de la côte orientale dont les Hôvas s'étaient emparés.

En janvier 1831, on lui prescrivit de concéder les districts de Tamatave et de Foulepointe.

Deux mois après, le 27 mars, de nouvelles instructions lui dirent de se taire sur la question de souveraineté, de consentir à l'évacuation de tout le pays précédemment réservé, y compris Tintingue, mais d'obtenir en échange quelques avantages commerciaux.

Le 6 juillet, en présence d'un corps de trois mille Hôvas, on évacua Tintingue, sans condition, après avoir consacré trois jours à raser les fortifications et à brûler ce qu'on ne pouvait ni emporter ni abattre. Si Sainte-Marie n'eut pas le même sort, c'est que le gouverneur de Bourbon songea qu'il fallait prendre le temps de « mettre à l'abri les intérêts français qui s'y étaient fixés. »

Il nous semble que ce simple résumé explique et même justifie parfaitement le peu de cas que, depuis quinze ans, les Hôvas ont toujours fait de nos réclamations.

En indiquant toutes les impuissantes tentatives de colonisation faites de 1820 à 1830, nous n'avons signalé aucun effort religieux. C'est qu'en effet, sous ce rapport, on ne tenta rien, absolument rien. Le gouvernement eut bien l'idée d'envoyer à Madagascar un arpenteur, un instituteur, un jardinier botaniste, etc. ; jamais il n'y envoya un prêtre ; aucun aumônier n'accompagna les diverses expéditions. Cette indifférence,

Digitized by Google

on le croira sans peine, n'a point cessé depuis 1830 ; nous n'avons de prêtre ni à Sainte-Marie, ni à Nossi-Bé, ni dans l'île de Mayotte, qui, pour nous, fait en quelque sorte partie du territoire malgache. Mais ce que le gouvernement n'a point voulu faire, de pauvres religieux, aidés par l'association de la Propagation de la Foi, l'ont essayé, et non sans quelque succès. Nous trouvons dans le dernier numéro des *Annales* un mémoire de M. Dalmond, préfet apostolique de Madagascar, et une lettre du Révérend Père Cotain, de la Compagnie de Jésus, sur la situation religieuse de la France-Orientale. C'est en 1837 que M. Dalmond a mis le pied, pour la première fois, sur le sol malgache; il était seul, et néanmoins il put instruire et baptiser cent quatre-vingts indigènes, dont un tiers d'adultes. Il revint en 1838, et fit construire deux chapelles dans l'île de Sainte-Marie. Depuis cette époque, les progrès, quoique lents, ont été constants. Aujourd'hui les ouvriers apostoliques sont plus nombreux; M. Dalmond a sous ses ordres trois missionnaires, et il espère d'abondantes moissons. Du reste, partout les nouveaux convertis persévèrent, bien qu'ils soient quelquefois privés, pendant deux ou trois mois, de tout secours religieux. C'est là un de ces miracles auxquels l'Eglise est habituée.

Le Révérend Père Cotain, qui ne connaît pas encore le pays, se borne à rendre compte de l'arrivée de la mission dont il fait partie et de son installation.

« L'exigence des Malgaches n'a point de bornes; jusqu'à la nuit bien close, ils ne nous laissent pas un instant de trève ni de répit; nous leur donnons, et ils demandent encore; c'est tout au plus si nous pouvons ronger un morceau de biscuit à la hâte et à la dérobée. L'officier qui nous a conduits, témoin de ce spectacle, du désordre de cette case ouverte à tous les vents, du pêle-mêle de nos effets, au milieu des sables qui nous servent de plancher, de toute cette vie de sacrifices qui nous attend, que nous connaissions à l'avance, et que nous sommes venus chercher de si loin, ne peut retenir ses larmes. »

Les journaux de Maurice ont dernièrement annoncé que ces missionnaires avaient été chassés par les Sakalaves des lieux où ils s'étaient établis. La nouvelle n'est pas officielle ; mais, qu'elle soit vraie ou fausse, peu importe. Sur de tels hommes la persécution est sans force, et nous pouvons assurer que, puisqu'une mission a été établie à Madagascar, les missionnaires n'y manqueront point.

V

Cette lamentable histoire des établissements français de Madagascar est le grand argument de ceux qui veulent que nous renoncions enfin à des espérances dont deux siècles d'insuccès leur paraissent avoir

Digitized by Google

surabondamment établi la vanité. C'est là une impression plutôt qu'une opinion sérieuse, et nous croyons que de telles questions ne doivent pas se trancher ainsi. Toutes nos tentatives sur Madagascar ont été malheureuses, rien n'est plus certain ; mais ces tentatives étaient-elles sérieuses, pouvaient-elles donner d'heureux résultats? Leur avortement est-il dû à des causes dont il soit impossible ou seulement difficile d'éviter le retour? Voilà les points qu'il importe d'examiner. Ici notre tâche devient facile et nous pouvons être brefs. Il nous suffit en quelque sorte de renvoyer aux rapides détails que nous avons donnés sur les établissements formés de 1642 à 1829. Que voyons-nous durant ces deux siècles? Une série d'entreprises sans but, sans portée, sans esprit de suite. C'est avec quatre-vingts Européens que l'on s'empare en 1642 d'une île à peu près aussi grande que la France, comptant de trois à quatre millions d'habitants, et située à quatre mille lieues. En 1821, après vingt échecs, on renouvelle la même faute; on envoie pour coloniser Sainte-Marie et Tintingue soixante-dix-neuf individus, y compris les colons, l'administration civile et la garnison européenne. Ce n'est pas tout. L'hivernage est très-dangereux à Madagascar pour les nouveaux venus : c'est un fait que les premiers explorateurs de l'île avaient facilement constaté. Eh bien, depuis deux siècles, c'est toujours à l'entrée ou au beau milieu de cette saison que nos expéditions sont arrivées sur la côte orientale, la plus malsaine de toutes. Il y a là une ténacité d'incurie qui révolte le bon sens; il faut avoir les dates sous les yeux pour y croire. A côté de ces fautes, qu'il serait facile d'éviter, il en est d'autres qui ne sont plus possibles. Sous le régime constitutionnel, avec la tribune et les journaux, nous n'aurions plus à redouter les excès des Pronis, des Desperriers et de leurs émules, excès qui ont tué la colonie *dans son œuf*, selon l'expression d'un pair de France. La question doit donc être examinée indépendamment des faits accomplis. Avons-nous le droit de coloniser Madagascar? le pourrions-nous? y trouverions-nous des avantages? Voilà tout le débat.

La question de savoir à quel titre une nation civilisée peut revendiquer la possession d'un pays encore sauvage et quelles doivent être les limites de son occupation a été souvent agitée; des écrivains politiques, s'appuyant sur de nombreux précédents et sur les lois du bon sens, ont posé des règles que les gouvernements ont en quelque sorte acceptées et qui servent de base à leurs négociations. Ces règles ne pouvant prévaloir contre la force sont souvent méconnues, néanmoins elles existent; le plus ou moins de bonne foi de ceux qui les invoquent n'ôte rien à leur autorité morale et politique. Ainsi, pour citer un seul fait, dans le grave débat engagé en ce moment entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet de l'Orégon, chacune des deux parties prétend avoir

Digitized by Google

pour elle le droit des gens ; ce qui n'empêche pas le président Polk d'insinuer, pour conclure, que, si le droit venait à lui manquer, il lui resterait la force. La question de l'Orégon, que nous venons de citer pour exemple, est fort obscure ; celle de Madagascar, qui nous concerne, est au contraire des plus simples et des plus claires. Nous avons évoqué les faits, rappelons maintenant les principes qui régissent la matière.

« Il ne suffit pas que l'occupation soit possible, il faut encore qu'elle ait lieu effectivement ; que le fait de la prise de possession ait concouru avec la volonté manifestée de s'en approprier l'objet. La simple déclaration de volonté d'une nation ne suffit pas plus qu'une donation papale ou qu'une convention entre deux nations pour imposer à d'autres le devoir de s'abstenir de l'usage ou de l'occupation de l'objet en question. Le simple fait d'avoir été le premier à découvrir ou à visiter une île, etc., abandonnée ensuite, semble insuffisant, même de l'aveu des nations, tant qu'on n'a point laissé de traces permanentes de possession et de volonté.

« Une nation qui occupe un district doit être censée avoir occupé toutes les parties vacantes qui le composent. Cette propriété s'étend même sur les places qu'elle laisse incultes et sur celles dont elle permet l'usage à tous. Les limites externes de son territoire sont, ou naturelles (telles que les mers, les rivières, les forêts, etc.), ou artificielles [1].

« .... Une nation venant à découvrir un pays jusque-là inconnu et inoccupé, si elle y fait des établissements, soit d'agriculture, soit d'une autre branche d'industrie, en acquiert par ce seul fait la propriété, en tant que les établissements qu'une autre nation voudrait y élever dans la suite pourraient nuire réellement aux succès que la première a juste raison d'attendre des capitaux et des efforts qu'elle aura consacrés à son entreprise [2]. »

La France a-t-elle *occupé* Madagascar *effectivement* et avec *la volonté manifeste de se l'approprier ?* a-t-elle laissé de sa volonté des *traces permanentes ?*

Après les détails dans lesquels nous sommes entrés jusqu'ici, poser ces questions c'est les résoudre. Evidemment nos droits sont incontestables. Un débat ne serait possible que sur l'étendue de nos possessions. Sous la Restauration, en effet, nous n'avons revendiqué que la côte orientale. Mais cette déclaration de quelques-uns de nos agents ne détruit pas nos droits antérieurs ; nous sommes libres de les faire valoir dans toute leur étendue comme de les abandonner ; par malheur le gouvernement ne paraît se soucier que de la dernière de ces deux libertés. Du reste, en admettant que nous ne possédions que la côte orientale, nous pouvons, selon le principe du droit des gens, interdire aux autres nations l'occupation de n'importe quel point de Madagascar, car les établissements qu'elles voudraient former *pourraient nuire aux succès que nous avons le droit d'attendre de nos capitaux et de nos efforts.*

[1] Martens, *Précis du droit des gens.*
[2] Pinheiro-Ferreira, *Commentaires sur Martens.*

Digitized by Google

Jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour tenter une entreprise sérieuse sur Madagascar. Le gouvernement d'Imerne n'a maintenu des réformes de Radama que celles qui chargaient les populations au bénéfice du souverain et des principaux chefs. Ces chefs eux-mêmes sont divisés en deux partis, dont l'un désire ostensiblement l'intervention des étrangers. Quant aux peuplades conquises, leur mécontentement est extrême, il égale leurs souffrances. Les Betsimsaraks se montrent, d'après tous les témoignages, impatients de secouer le joug ; les Sakalaves, dont les seules tribus insoumises et en guerre permanente avec les Hôvas peuvent mettre quatorze mille hommes sous les armes, sont évidemment dans les mêmes dispositions. Pour rallier et rendre redoutables tous ces éléments de résistance, aujourd'hui dispersés et impuissants, il suffirait d'un noyau d'Européens.

On voit qu'il ne serait nullement nécessaire, comme on l'a dit à la Chambre, d'envoyer à Madagascar une armée aussi forte que celle que sous l'Empire nous avons perdue à Saint-Domingue. Risquer un pareil rapprochement, c'est prouver que l'on compte beaucoup sur l'inattention, peut-être même sur l'ignorance de ses auditeurs. A Saint-Domingue nous n'avions que des ennemis, à Madagascar nous trouverions plus d'alliés qu'il ne nous en faudrait ; car il importe de ne pas oublier que les Hôvas forment seulement le quart de la population ; que leur force réside tout entière dans une organisation militaire informe pour nous, mais qui les rend très-supérieurs à toutes les autres peuplades de l'île. Personne, d'ailleurs, ne demande la colonisation immédiate et complète de Madagascar ; il s'agit seulement de fonder sur cette terre, depuis si longtemps « réunie à la couronne de France, » un établissement sérieux.

Les projets de colonisation sont nombreux ; nous ne les examinerons pas tous ; il nous suffit d'établir que le succès ne se ferait pas acheter par de trop grands sacrifices. Tous les hommes qui ont étudié de près cette grave question s'accordent à dire qu'avec un corps d'armée de cinq ou six mille Européens nous pourrions facilement fonder à Madagascar un établissement digne de ce pays et digne de nous. Quel serait, dans ce cas, le point que nous prendrions pour base de nos opérations? Ici deux opinions sérieuses sont en présence. Les uns, et le conseil colonial de Bourbon en tête, frappés de la stérilité des efforts tentés jusqu'ici sur les côtes, voudraient qu'on se transportât immédiatement dans l'intérieur des terres et qu'on occupât Tananarivou[1], cette réunion

[1] On a fait beaucoup d'histoires sur cette ville de Tananarivou, « capitale du grand roi Radama. » Au fond, sauf quelques maisons à l'européenne, construites par les missionnaires anglais pour leur usage particulier, et, à leur imitation, par quelques riches Hôvas, Tananarivou, qui est située sur une montagne, ressemble à toutes les villes du pays. C'est une réunion de cases de paille et de bois à travers lesquelles se dessine,

Digitized by Google

de villages en paille que les Hôvas appellent leur capitale. Les autres se bornent à demander que l'on prenne position sur la côte occidentale, où les fièvres sont moins dangereuses, où quelquefois même elles ne se font pas sentir, et que l'on donne pour point d'appui et de ravitaillement à ces ports de la côte un établissement situé à quelques lieues seulement dans les terres, c'est-à-dire assez loin pour être à l'abri des fièvres; de telle sorte que pendant les six mois de mauvaise saison ceux de nos soldats qui ne pourraient pas s'acclimater seraient internés dans l'intérieur. Nous occuperions ainsi tout d'abord une assez grande étendue de pays, et, selon les circonstances, nous ferions de nouvelles acquisitions. M. Careyon, auquel dix ou douze ans d'études sur les lieux donnent le droit d'être entendu, croit que le point le plus favorable à un tel établissement serait la partie occidentale de Madagascar qui avoisine les îles Nossi-bé et Mayotte. « Bornée de trois côtés par la mer, elle pourrait être isolée du reste de l'île par une ligne de forts qui irait, par exemple, de la baie de Vohémare, sur la côte orientale, à celle de Passendava, sur la côte opposée. Cette étendue de territoire, riche d'ailleurs en productions alimentaires et assez vaste pour suffire à une grande colonisation, possède, en outre, des ports magnifiques très-avantageusement placés pour le commerce. » Les peuplades qui habitent ce pays nous sont favorables, et opposent d'ailleurs si peu de résistance à toute domination qu'il suffit de quelques centaines d'Hôvas, perdus à cent quarante lieues de leur capitale et retranchés derrière de misérables forts de sable, pour les tenir en respect. Dans cette position, nous aurions peu à nous inquiéter des Hôvas, qui se décideraient difficilement à venir se mesurer, si loin du siége de leur puissance, contre des troupes européennes. Du reste, pour prévenir de leur part toute velléité d'attaque, nous pourrions, nous devrions même, avant de nous établir définitivement, leur faire sentir la puissance de nos armes. Nous indiquons ce plan, nous ne le développons pas; pour le moment ce serait inutile, puisque le ministère a renoncé à et toute expédition qu'il avait d'ailleurs déclaré que la flotte et les quatre mille hommes, réunis au commencement de l'année dans les ports de Brest et de Toulon, n'avaient qu'une mission, celle de brûler de la poudre sur la côte orientale.

tant bien que mal, une rue longue, étroite et soumise à tous les accidents du terrain. Les habitations des hauts dignitaires bordent cette rue; celles de la plèbe sont jetées pêle-mêle sur les flancs de la montagne. Radama occupait le centre de la ville; son palais avait un premier étage auquel on montait à l'aide d'un escalier extérieur terminé par une galerie qui servait de tribune au roi lorsqu'il voulait haranguer son peuple. Quand sa puissance fut bien établie, Radama se fit construire, avec le secours d'ouvriers anglais et français, une véritable résidence royale; mais il mourut avant qu'elle fût achevée.

Digitized by Google

Nous croyons n'avoir plus à prouver les avantages politiques et commerciaux qu'offrirait, non pas la colonisation de Madagascar, mais l'occupation sérieuse d'une partie de cette île. C'est là d'ailleurs un point que personne ne conteste. Toute la question est de savoir, on l'a dit à la tribune et dans divers documents officiels, si une telle entreprise ne dépasse point les forces actuelles de la France. Nous sommes convaincus que le débat n'a pu être porté sur ce terrain que par suite d'une ignorance absolue des faits. En France, nous sommes instinctivement hostiles à toute expédition lointaine et qui peut paraître onéreuse; cependant nous voulons compter, nous sentons que nous devons compter parmi les puissances maritimes. De semblables préventions imposent tout à la fois, au gouvernement, beaucoup de réserve et de grands devoirs. Il ne doit pas les heurter, mais il doit s'attacher à les vaincre. Puisqu'on ne veut pas encore reprendre sur Madagascar les projets de la Restauration, de l'Empire, de la République et de l'ancienne monarchie, que l'on charge au moins des hommes spéciaux et des hommes politiques d'étudier cette grande question dans tous ses détails. Il y a là tout un empire qui nous attend, qui nous appartient: ne le perdons pas par ignorance; que Madagascar ne nous inspire point un jour les stériles regrets que nous éprouvons maintenant en jetant les yeux sur les cartes de l'Inde.

Eugène VEUILLOT.

ERRATA.

L'article sur Madagascar, que nous avons publié dans notre dernier numéro, contient plusieurs fautes d'impression dont quelques-unes doivent être rectifiées. Ces fautes portent généralement sur les noms des peuplades, des hommes ou des lieux.

Au lieu de :	Au*t*rianac*s*,	lisez :	Ant*s*ianac*k*s.
	Di*e*go So*n*urez,	—	Di*é*go-So*u*arez.
	Nouveau Ma*n*elage,	—	Nouveau Mas*s*elage.
	Pass*u*dava,	—	Pass*an*dava.
	Ba*r*atoubé,	—	Ba*v*atoubé.
	Anta*c*urachs,	—	Anta*v*arachs.
	Antachimo*ns*,	—	Antachimo*us*.
	Autaka*s*es,	—	Aut*an*ka*y*es.
	Antsia*r*ac*h*s,	—	Antsia*n*acs.
	Am*ss*i-Tanguin,	—	Am*p*i-Tanguin.
	Ala*cs*,	—	Ala*u*.
	Ant*in*gil,	—	Antongil.
	Mi*n*abé,	—	Mé*n*abé.
	Andriamandisso*n*,	—	Andriamandisso*u*.
	Tananariv*an*,	—	Tananariv*ou*.
	Nu*r*éhend*u*,	—	Nahérend*a*, etc.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 avril 1846.

INTÉRIEUR. — ATTENTAT DU 16 AVRIL.— Un nouvel attentat vient d'avoir lieu contre la personne du roi. Un misérable, nommé Lecomte, homme d'un caractère violent et indomptable, chassé de l'administration des forêts de la couronne pour des faits d'indiscipline, après avoir hésité s'il tuerait, pour se venger, M. de Sahune, son chef immédiat, M. de Montalivet, l'intendant général de la liste civile, ou le roi, s'est décidé pour le coup qui ferait le plus de bruit dans le monde : comptant sur son adresse comme tireur qui lui avait fait une certaine célébrité, il s'est posté au-dessus d'un mur à l'endroit du parc de Fontainebleau où le roi devait passer avec sa famille, et l'a ajusté commodément à neuf pas de distance. La voiture a passé plus près du mur que l'assassin ne comptait, un mouvement dans ses supports a dérangé le coup, et les balles, en déviant, sont venues déchirer les franges du char-à-bancs où la reine et les princesses étaient assises avec le roi. Le coup manqué, on s'est saisi de l'assassin, qui, interpellé dans le moment sur son crime, s'est écrié : *Ce n'est pas un crime, c'est un attentat !* Dans cette grave circonstance, on n'a que des louanges à donner à l'attitude prise par les grands pouvoirs de l'Etat. Le roi n'a pu être sauvé que par un bienfait de la Providence, par un miracle : toutes les bouches l'ont proclamé. Un *Te Deum* d'action de grâces a été chanté immédiatement dans la chapelle de Fontainebleau. M. Sauzet a exprimé avec éloquence l'émotion religieuse de la Chambre et du pays ; le roi a répondu dans le même sens. Aucune parole, aucune allusion n'a pu faire soupçonner l'intention de rattacher cette tentative à des intentions politiques. La presse de toutes les opinions s'est associée presque unanimement à ces sentiments et à cette réserve.

Oui, sans doute, le *crime* de Lecomte nous afflige profondément.

Digitized by Google

L'exemple d'une perversité isolée devrait peu nous étonner, sans doute; mais on a vu trop souvent, depuis quelques années, surgir des symptômes aussi effrayants de l'état des âmes pour qu'on ait le droit de négliger ceux qui apparaissent de nouveau. Ici, ce n'est point un malheureux sans éducation, abandonné depuis son enfance à la brutalité de ses passions; c'est un homme de la classe moyenne, dont les services militaires n'ont pas été sans distinction, et à qui la croix d'honneur a été décernée à la suite de ses campagnes; c'est un tel homme qui, faisant du régicide une affaire de vanité, s'est complu à défier la Providence de détourner l'infaillible direction de son fusil : nouvelle et horrible preuve de ce cynisme du crime dans lequel sont forcés de se reconnaître tous ceux qui ont contribué à ébranler dans les âmes l'empire des lois de la conscience.

Tel est l'enseignement qu'on doit tirer d'un événement aussi grave; telle est l'impression qu'il a produite sur tous les esprits. Mais l'unanimité du sentiment public ne suffit pas à certains hommes; ils se soucient peu de l'enseignement; ils ne pensent qu'au profit. Ne nous étonnons donc pas, quelque indignation que nous éprouvions d'ailleurs, du parti que des journaux, en bien petit nombre, il est vrai, dans leur propre opinion, ont voulu tirer de l'attentat de Fontainebleau. A les en croire, Lecomte aurait agi par des motifs politiques; son crime devrait se rattacher aux tentatives des sociétés secrètes et des partis extrêmes, dont le souvenir est heureusement loin de nous. Ces insinuations, qui s'étaient d'abord produites avec une sorte de naïveté, ont fini pourtant par révolter jusqu'à la pudeur de *l'Epoque* elle-même. Quoique quelques-uns, et des plus haut placés, persistent dans cette odieuse tendance, espérons qu'un tel affront à la conscience publique aura promptement disparu.

Voyage de lord Palmerston a Paris; M. Thiers et les élections prochaines. — Il y a six ans, à pareille époque, un homme d'Etat anglais cherchait à ranimer contre nous les vieux préjugés et les haines invétérées de son pays. Un traité humiliant nous excluait de la politique européenne : la France parut prête à se lever comme un seul homme, et il ne s'en fallut de rien qu'une paix de vingt-cinq ans ne fût rompue. La France est restée sous le coup de cette insulte; elle a pu bander sa plaie, mais elle la garde toujours ouverte sous l'appareil qui la recouvre.

Cependant il convient à cet homme d'Etat de venir nous faire une visite. Des gens bien informés ont prétendu que le *veto* des Tuileries avait empêché lord Palmerston d'entrer dans le cabinet que lord John Russell était en train de former, et que cet incident avait assuré le nouveau triomphe de sir Robert Peel. Lord Palmerston, qui ne veut plus s'exposer à un semblable échec, est venu, dit-on, chercher à Paris

Digitized by Google

son *exequatur*. Tout cela nous semble assez naturel, et nous convenons que la politesse, dans une pareille circonstance, ait dû être de notre part une preuve de dignité.

Mais est-il croyable que des Français se soient permis d'aller plus loin, qu'on ait couru après notre ennemi d'hier et de demain, qu'on lui ait fait des œillades à la Chambre et des avances dans le monde ?

On sait ce qu'on appelle le *parti anglais* dans notre pays, et quelles concessions, jugées excessives par la conscience publique, ont donné lieu à une telle dénomination. Puisqu'il était question de politesses exagérées envers un homme qui nous a plus mal traités que les deux Pitt dans ses discours et dans ses actes, on devait naturellement attribuer une telle faute aux hommes de parti anglais. La généreuse opposition qui depuis six ans n'a cessé de protester contre tant de faiblesses et de trahisons allait sans doute s'armer de toute son indignation contre de nouvelles bassesses.

Mais les choses n'en sont plus là : une communauté d'infortune a rapproché lord Palmerston et M. Thiers ; celui-ci a été dernièrement à Londres quêter une alliance avec son ancien adversaire : aussitôt que l'ex-ministre anglais arrive à Paris, on le prend au collet pour faire croire qu'il rend à M. Thiers sa visite. Les journaux de la toujours future administration flagornent l'orgueilleux *statesman* aux dépens de notre pays ; et, dans un discours destiné à soutenir contre l'Angleterre le rétablissement de notre marine, l'orateur trouve à placer de touchantes allusions en l'honneur de l'illustre étranger présent à la séance ; hier encore M. Thiers lui montrait les fortifications de Paris avec une satisfaction de propriétaire.

Mais qu'importe à M. Thiers qu'on lui reproche des anomalies de conduite ? Avant les intérêts de conscience et de dignité personnelle, il a ses intérêts de tactique à faire prévaloir. Sûr d'entraîner son parti dans les variations de sa manœuvre, il épie les fautes du ministère pour s'en emparer hardiment, au risque de se préparer à lui-même de nouveaux démentis pour l'avenir. Auteur en grande partie du gouvernement des Chambres par des fonctionnaires publics, M. Thiers n'a pas craint dernièrement de porter son antipathie de fraîche date jusque dans les antichambres du palais. Aujourd'hui l'auteur du *discours-ministre* qui abdiquait, au nom de la France, toute prétention à redevenir une puissance maritime, courtise, à l'aide de toutes les ressources d'un talent fascinateur, la passion du pays, qui veut se mettre en état de soutenir tôt ou tard une nouvelle lutte contre son ancienne ennemie. Nous apprécierons bientôt, ou plutôt nous laisserons apprécier par un homme du métier, la mémorable discussion à laquelle les *crédits supplémentaires de la marine* ont donné lieu. Ici il n'est question que du parti poli-

Digitized by Google

tique et surtout électoral que l'ancien président du 1er mars en a tiré.

On doit convenir qu'il était difficile de se livrer plus maladroitement que le ministère ne l'a fait dans cette circonstance. En présence d'une commission dont les intentions, honorables peut-être, sont en tout cas restées un mystère, M. de Mackau n'a pas même su soutenir sa proposition, accueillie par l'assentiment du pays. Fort de cette faute, M. Thiers a relevé le drapeau que le ministre de la marine avait abandonné. Il s'est fait gouvernement sans cesser d'être opposition : effrayé de cette usurpation de pouvoir, le ministère s'est hâté d'envoyer M. Janvier pour prendre la moitié de l'amendement décisif, et paraître au moins participer à une décision que la Chambre allait adopter d'une voix unanime. Maintenant, que la marine se relève ou ne se relève pas, M. Thiers a atteint son but : il s'est donné une bonne machine pour la prochaine lutte électorale.

Au fait, c'est le moment pour chacun de ne pas s'oublier, car le grand jour approche. M. le marquis de La Valette, ancien consul général à Alexandrie, souhaite fort d'être nommé à Bergerac ; mais d'où pouvait lui venir le secours suprême, le *deus ex machina?* Bergerac est loin de Paris, et M. de La Valette n'a à sa disposition ni Palmerston ni crédits supplémentaires de la marine. Heureusement pour lui, il a conquis en Egypte les bonnes grâces d'Ibrahim-Pacha. La complaisance que ce prince a témoignée dans cette circonstance nous donne la plus haute idée des qualités privées du vainqueur de Nézib.

On a donc annoncé dans les journaux que le futur vice-roi de l'Egypte, en se dirigeant vers Paris, passerait par Toulouse, *Bergerac*, Bordeaux, Nantes, etc.... L'entrée dans Bergerac a été solennelle ; les autorités ont fait leur devoir. Le prince est descendu chez *M. le marquis de La Valette*. Un grand banquet a réuni les *notabilités du pays*. L'élection de M. de La Valette paraît assurée.

Il y a six ans, un des princes de l'Inde tributaires de l'Angleterre, le roi d'Aoude, était venu faire un voyage à Londres. Un industriel, qui désirait faire sa fortune dans les sauces, voulut tirer parti de la circonstance. Le lendemain, la ville des *cockneys* était tapissée d'affiches cubitales sur lesquelles on lisait : « *King's of Oude favourite sauce.* »

En compensation de ce bulletin de nos misères morales, disons quelques mots de la réception froide et digne que notre marine de Toulon a faite au grand-duc Constantin. Le prince n'a pas manqué d'esprit et d'à-propos ; il a montré de l'émotion en touchant le sol de la France. En donnant une somme pour les indigents de la ville, il s'est excusé d'admettre l'existence de la misère dans un pays où l'air de la liberté donne aux visages un certain aspect de bien-être qui ne se trouve pas sans doute fréquemment en Russie. On a reçu ces avances comme on

Digitized by Google

le devait. Nos officiers n'ont pas voulu faire retomber sur un prince aussi jeune la responsabilité des faits et gestes de sa famille et de son pays; mais, s'il a du tact, comme on le dit, le grand-duc a dû comprendre qu'en France on avait toujours du cœur et quelquefois de la mémoire.

Enfin, l'aspect religieux qu'a offert la capitale pendant la sainte quinzaine que nous venons de traverser mérite une mention particulière. C'en est fait, le respect humain est vaincu; les nouvelles générations rentrent avec ardeur dans la religion. Le jour de Pâques, trois mille hommes, l'élite de la société et de la jeunesse, couronnaient l'admirable retraite du R. P. de Ravignan en recevant la sainte Eucharistie; le jour de l'Octave, six à sept cents ouvriers accomplissaient le même devoir dans cette église des Carmes, consacrée par le sang des martyrs de septembre. Toutes les paroisses, sans exception, offraient en même temps un spectacle aussi consolant. N'en doutons pas, c'est là ce qui sauvera la France.

Chambre des Députés. — Discussion des crédits supplémentaires de la marine. — Préoccupée de la pensée que la marine militaire de la France ne possédait pas toutes les ressources capables de l'aider à soutenir un jour avec honneur une lutte acharnée, la Chambre des Députés, à la fin de la session dernière, avait imposé au ministre l'obligation de rendre compte au pays de la situation réelle de son département.

M. l'amiral de Mackau, pour satisfaire à ce vœu d'un des grands pouvoirs de l'État, envoya dans tous les ports militaires du royaume les inspecteurs généraux des différents corps de la marine, et dans tous les ports de commerce des capitaines de vaisseaux chargés d'inspecter avec le plus grand soin la population maritime, et de dresser des états détaillés de tous les hommes inscrits dans les quartiers. Les documents ainsi recueillis par les vice-amiraux Leblanc et de Lassuse, par les inspecteurs généraux du génie maritime, de l'artillerie, et par les capitaines de vaisseaux, servirent, en même temps qu'un recensement général ordonné au commencement de 1845, à la rédaction d'un rapport adressé au roi par le ministre de la marine, et renfermant ainsi tous les faits dont la Chambre avait demandé la connaissance. Le rapport était suivi d'un projet de loi tendant à accorder au ministère de la marine les crédits nécessaires pour combler les vides dont le rapport accusait l'existence dans nos magasins, nos chantiers et nos ports.

Comme base de l'établissement de nos forces navales, il conservait le chiffre de quarante vaisseaux, fixé d'abord par M. le baron Portal en 1818, et conservé religieusement depuis cette époque dans tous les documents officiels, particulièrement par M. Tupinier, dans son rapport au roi en 1838, comme le chiffre normal de notre effectif. La marine à

Digitized by Google

vapeur, d'après le projet de loi, recevait une extension notable; mais rien n'indiquait la part que les constructions à vis allaient prendre dans la composition de nos flottes, et le nombre des petits navires, inutiles en temps de guerre, et plus inutiles encore depuis les progrès de la vapeur, était porté à un chiffre trop élevé.

Telle a été du moins l'opinion d'une commission choisie dans le sein de la Chambre des Députés, lorsque le projet de loi lui a été présenté par le ministère.

Composée en partie d'hommes spéciaux, cette commission a été sans doute frappée de l'absence de plan qui semblait exister dans les propositions du gouvernement, et, en effet, aucun document officiel n'indiquait à la Chambre qu'une direction supérieure fût imprimée au matériel et au personnel de la flotte, dans la pensée d'arriver un jour à un but déterminé, et de faire la guerre, le cas échéant, suivant tel ou tel système.

Ce plan, qui n'existait pas, la commission a voulu le créer en s'inspirant à la fois d'une note célèbre qui réduisait le rôle des vaisseaux à celui de l'artillerie de siége dans l'armée de terre, et des conclusions d'une commission spéciale appelée par le ministre de la marine à traiter ces importantes questions; elle a proposé la réduction du nombre des vaisseaux et des petits bâtiments, l'augmentation de la flotte à vapeur, la construction de deux batteries flottantes, et la transformation en garde-côtes à vapeur de quatre des vingt-quatre vaisseaux qu'elle voulait garder à flot, n'en laissant ainsi que douze en chantier au lieu de vingt que voulait y garder le gouvernement.

Quatre vaisseaux qui, dans le projet ministériel, devaient rester sur le chantier à un faible degré d'achèvement, en sus des quarante à flot ou très-avancés, étaient également supprimés par la commission. Néanmoins la réduction effective ne portait réellement que sur quatre vaisseaux disponibles, et cette différence n'était pas de nature à affecter gravement notre puissance navale. Réduite à une différence de chiffres, la discussion n'eût offert qu'un médiocre intérêt; mais une question plus grave était agitée. En présence du gouvernement qui n'indiquait aucun plan, la commission formulait par l'organe de son rapporteur un système qui, à toutes les époques, avait trouvé en France de nombreux partisans, et qui tout récemment encore, modifié par l'emploi de la vapeur, avait trouvé chez un jeune amiral un éloquent défenseur.

Ce système peut se résumer ainsi. Battue dans la plupart des batailles navales qu'elle a livrées, la France doit renoncer à un genre de guerre presque toujours désastreux pour elle, et, dans la prévision d'une guerre avec l'Angleterre, le seul ennemi que sa marine ait à redouter, la France doit se borner à la défensive sur ses côtes, aux expé-

Digitized by Google

ditions de frégates et de corsaires, et aux coups de main sur le littoral de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Dans cet ordre d'idées, les grands vaisseaux de guerre et les frégates forment la principale partie de la flotte, et les vaisseaux, armés aussi de machines à vapeur, sont uniquement consacrés à la défense des côtes. Le chiffre de trente-six vaisseaux est évidemment trop considérable ; mais c'est une concession dans le but de ménager des opinions fortement enracinées malgré de nombreuses défaites ; c'est pour dissimuler à la France l'abandon du rang qu'elle avait jusqu'alors occupé sur les mers.

Mais l'explication de la pensée de la commission par l'organe de son rapporteur suffit pour provoquer d'énergiques réclamations. En l'absence d'un plan indiqué ou proposé par le gouvernement, M. Thiers, dans un discours plein d'intérêt, développa à la tribune tout un système d'organisation de la marine en vue de conserver à la France le rang de puissance maritime du premier ordre et de continuer la grande guerre des Duquesne et des Tourville, si la paix avec l'Angleterre venait, malheureusement pour l'humanité, à être encore une fois rompue. Dans cette pensée, quarante vaisseaux ne suffisent point, c'est à cinquante, à soixante même qu'il faut en porter le nombre, si, comme tous les documents officiels l'indiquent, notre inscription maritime, combinée avec le recrutement, nous offre les ressources d'un personnel suffisant.

Examinons à notre point de vue cette question sur laquelle deux opinions bien tranchées, bien distinctes, se sont formées et ont trouvé à la Chambre différents organes.

Suivant nous, la guerre de course, la guerre contre le commerce ennemi, n'est ni honorable, ni avantageuse; elle doit être repoussée.

Elle n'est pas honorable. Et loin de nous la pensée de vouloir ternir la gloire des Jean Bart et des Duguay-Trouin. Mais les bâtiments marchands dont Jean Bart se rendait maître étaient enlevés par lui à l'abordage, malgré le feu d'une nombreuse artillerie et la défense désespérée de ses adversaires. A cette époque, les navires marchands portaient du canon et de nombreux équipages.

Quand Duguay-Trouin rançonnait Rio-Janeiro, il commandait une véritable escadre; il avait franchi les passes sous le feu des batteries brésiliennes. De semblables luttes formaient des marins intrépides, et le succès était toujours chèrement acheté.

Nelson, dans sa correspondance, flétrit les corsaires des deux nations belligérantes du nom de *sanctioned robbers*, voleurs sanctionnés. Mais, de nos jours, en quoi consiste la guerre de course? à prendre des bâtiments marchands sans défense, à fuir devant des forces égales.

Digitized by Google

et supérieures. La démoralisation des équipages serait la conséquence nécessaire de la prolongation d'un semblable état de chose, et, si nous ne l'avons pas remarqué pendant la dernière guerre, c'est que le plus souvent nos corsaires terminaient leurs exploits dans les pontons de Portsmouth et de Cabrera.

La guerre de course, la guerre de divisions légères n'est pas avantageuse, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire avec attention l'histoire de notre marine. Elle nous montre que nos désastres réels ont consisté plutôt dans les pertes de détail que dans celles qui ont été la suite de batailles rangées. A Malaga, sous Louis XIV, notre flotte, commandée par le comte de Toulouse, perd un seul vaisseau en luttant contre la flotte anglaise; peu après, on renonce à la grande guerre et on lance des vaisseaux isolés contre le commerce ennemi. Quelques années suffirent alors pour détruire notre marine, aussi complétement que si elle avait essuyé plusieurs grandes défaites.

Sous l'Empire, et M. Thiers a cité ce fait avec justesse et à propos, quand l'empereur permit à Decrès de faire la guerre suivant son cœur, c'est-à-dire de mettre à la mer des divisions légères de vaisseaux et de frégates, toutes ces divisions furent successivement dispersées ou détruites. L'amiral Leissègues, à Saint-Domingue, vit tous ses vaisseaux périr ou tomber entre les mains de l'ennemi. Enfin l'histoire n'a pas écrit et la France ignore combien de frégates sorties de nos ports pendant la dernière guerre ont succombé sans gloire et grossi les ressources de nos ennemis et le nombre de ses prisonniers. A la fin de la guerre, près de la moitié de notre population maritime avait été ainsi violemment déportée sur la côte anglaise.

Un autre argument contre la guerre de course est tiré de la composition de nos équipages, formés de marins de l'inscription et d'hommes du recrutement. La proportion entre ces deux éléments, fixée à un tiers d'hommes de la dernière catégorie, ne doit cependant pas être la même sur les navires de toutes les grandeurs. Les plus petits réclament presque uniquement des marins déjà formés, car leur but principal c'est la vitesse, et le moyen de l'obtenir c'est la manœuvre. Le service de l'artillerie n'y est que secondaire, tandis qu'il occupe le premier rang sur les vaisseaux, qui peuvent ainsi prendre en plus forte proportion les hommes du recrutement.

Cette raison et l'absence de stations lointaines ont fait composer la marine russe principalement de vaisseaux. Mais les vapeurs présentent le même avantage de ne réclamer qu'un petit nombre d'hommes de l'inscription; c'est donc ici le cas de parler de la guerre des vapeurs.

Pour apprécier nettement les chances d'une semblable lutte, il est un fait important à connaître : c'est la supériorité radicale des grands va-

Digitized by Google

peurs sur les petits. Les plus simples notions d'architecture navale suffisent pour établir cet axiome, que, *de deux bâtiments placés dans les mêmes conditions relatives de puissance de machine et de capacité*, celui-là marchera le plus vite qui aura les plus grandes dimensions.

En fait, personne n'ignore que les grands vapeurs de 500, de 800 chevaux, pesamment chargés d'artillerie et de combustible, atteignent des vitesses égales, supérieures même, à celles des petits bâtiments, qui ne transportent guère que leur machine, quelques heures de combustible et quelques passagers.

Il est facile d'apercevoir, dès lors, de quel côté seront les chances d'une lutte de vapeurs. Evidemment, du côté des plus gros, et il y a nécessité pour la France de chercher à atteindre, à dépasser même nos voisins, si nous adoptons ce genre de guerre.

Le pouvons-nous, le devons-nous? Cela paraît douteux si l'on envisage les progrès simultanés de ce genre de construction dans les deux pays. Lorsque nous adoptâmes *le Sphynx*, de 160 chevaux, pour type de nos premières tentatives, les Anglais avaient déjà *le Radamanthe* et *la Medea*, de 220, et quand nous les imitâmes ils lancèrent des 320 et des 450. Aujourd'hui que nous possédons deux vapeurs de 540, ils ont déjà, depuis quelque temps, des navires de 800 chevaux. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'on ait atteint, des deux parts, le terme du possible, et il s'en faut que nous y soyons arrivés.

Nos constructeurs, nos fabricants pourront lutter d'habileté, d'intelligence avec leurs rivaux d'outre-Manche; mais ce serait une fâcheuse illusion que de songer à atteindre jamais l'activité à laquelle est arrivée la production dans un pays où le fer et le charbon sont en abondance.

Fonder sur la création d'une flotte à vapeur l'avenir de notre puissance maritime, c'est donc plus qu'une erreur, c'est une faute grave dont les conséquences ne tarderaient pas à se faire sentir s'il fallait encore en venir aux mains. Sans doute, la vapeur doit nous venir en aide et jouer un rôle important, quoique secondaire; mais c'est en l'introduisant à bord des vaisseaux, dont la manœuvre deviendra plus simple et plus sûre en même temps. Il nous sera facile alors d'augmenter encore le nombre des hommes du recrutement sur notre flotte; car ces hommes, après quelques mois d'exercice, deviennent, sinon des marins habiles, du moins des canonniers adroits, et il est de la dernière évidence que la précision du tir décidera désormais du succès des grandes batailles. Nous nous trouvons placés, dès lors, sur un terrain qui nous est aussi familier qu'à l'Angleterre; les ressources bornées de notre inscription maritime ne sont plus un obstacle à l'accroissement de notre matériel, et si la lutte s'engage ce sera sur un pied d'égalité relative.

La commission elle-même a, du reste, proposé l'armement de qua-

Digitized by Google

tre vaisseaux mixtes; mais il est aisé de voir comment une bonne idée de détail est faussée par un mauvais plan d'ensemble.

Dans le projet de la commission, l'usage des vaisseaux mixtes est borné à la défense des côtes, avec une mâture réduite à des approvisionnements pour quelques jours. Il est vrai qu'à la fin du débat son rapporteur a indiqué la possibilité d'en faire des bâtiments de ligne, ainsi que l'avait proposé la sous-commission centrale présidée par M. le prince de Joinville. Et cette possibilité n'est pas douteuse, lorsque l'on sait que, l'eau douce s'obtenant aujourd'hui par l'usage d'une cuisine distillant l'eau de mer, la machine à vapeur d'un vaisseau peut n'occuper que la place de l'approvisionnement d'eau devenu inutile.

M. le ministre de la marine accepte cette idée pour l'avenir, et répondant à M. Berryer, qui exprime la crainte que des essais simultanés ne privent temporairement la marine de quelques-uns de ses vaisseaux, il expose un système d'expériences progressives partant de la corvette pour arriver au vaisseau.

Ce système est sage, assurément; mais il a le défaut de venir un peu tard. Par quelle fatalité, lorsque depuis plusieurs années la découverte d'un nouveau moteur fait pressentir de grandes modifications au matériel de la flotte, lorsque ces grandes questions sont portées devant la législature, se trouve-t-elle sans aucun moyen de s'éclairer sur la valeur des différents systèmes entre lesquels elle doit se prononcer?

Ici l'administration de la marine a bien quelque reproche à se faire. Elle a laissé au ministère des finances l'honneur de tenter, à bord du *Napoléon*, en 1843, la première application du nouveau moteur, et, lorsque le succès en a été suffisamment établi, au lieu de commencer vigoureusement cette série d'expériences indiquées à la tribune par M. le ministre de la marine, elle a mis sur les chantiers quelques bâtiments à vis, dont pas un encore n'a essayé son appareil.

Le Chaptal n'a pas quitté la Seine; *la Pomone*, frégate à voiles, munie d'une machine auxiliaire, languit dans le port de Lorient; *le Caton* et *la Salamandre* s'éternisent sur les chantiers de Toulon. Or, si le système d'une réserve en chantier est excellent pour les vaisseaux, malgré l'opinion contraire émise par les amiraux de la commission, il n'en est pas de même pour les vapeurs.

Depuis plus d'un demi-siècle la forme des vaisseaux n'a pas subi de modifications radicales, et les *vieux vaisseaux neufs* de M. de Chasseloup-Laubat sont les meilleurs de nos escadres et des escadres anglaises, ainsi que l'a judicieusement remarqué M. Thiers; mais chaque année amène des modifications dans la forme et la puissance relative des vapeurs; leur lancement et leur armement doit suivre immédiate-

Digitized by Google

ment une construction rapide, sous peine de charger inutilement le budget de l'Etat d'un matériel arriéré.

Ainsi donc la question de l'emploi de la vis dans la marine militaire a pris l'administration de la marine au dépourvu ; et pour éviter le retour d'une aussi fâcheuse position, il est à désirer que le budget de chaque année renferme des allocations spéciales pour frais d'expériences, à la condition qu'on les termine promptement. Ces expériences éviteront les dépenses beaucoup plus considérables auxquelles on est entraîné lorsque des systèmes nouveaux doivent être de prime abord appliqués sur une grande échelle. Elles mettront aussi à l'abri des récriminations, parfois injustes, qui, en France, sont trop souvent adressées aux novateurs malheureux, et qui, jetant le découragement chez des hommes de cœur, privent le pays de la continuation de leurs services, ou du moins des fruits de leur zèle.

Mais poursuivons l'examen des questions de détail relatives au matériel de la flotte et abordées par la commission. L'amendement qu'elle propose tend aussi à faire construire deux batteries flottantes destinées à la défense des côtes, et plus particulièrement de l'embouchure de la Seine et de la Loire ; et M. Berryer a fait observer avec juste raison que l'opportunité de ces constructions nouvelles ne pouvait être bien établie que par la discussion d'un système général pour la défense des côtes. Nous ajouterons que ces batteries flottantes sont des moyens imparfaits de suppléer aux batteries de côte, moins exposées que les premières aux attaques nocturnes et aux tentatives d'incendie, et que l'usage de celles-ci doit alors être borné aux localités où on ne peut établir des batteries fixes, croisant leurs feux, c'est-à-dire des localités telles qu'il n'en existe guère sur nos côtes.

Enfin, dans la pensée que notre matériel naval doit être radicalement modifié, la commission proposait de diminuer les approvisionnements déjà trop restreints demandés par le ministère ; mais une semblable proposition était trop en désaccord avec l'idée de l'augmentation progressive de la flotte à voiles émise par M. Thiers et adoptée moralement par la Chambre ; aussi l'amendement présenté en commun par cet orateur et par M. Janvier proposa, au contraire, l'augmentation des approvisionnements d'une valeur égale à celle des réductions opérées sur la réserve des quatre navires à un faible degré d'avancement, et cette proposition, qui tend à conserver le chiffre de 93 millions demandé par le gouvernement, a reçu une approbation unanime, ainsi que la transformation des petits bâtiments en navires à vapeur demandée par la comission.

Pendant le cours des séances employées à cette mémorable discussion, la situation du personnel de notre inscription maritime a été le sujet d'une

Digitized by Google

longue et irritante controverse ; la commission s'est appuyée sur son insuffisance pour demander la réduction du nombre de nos vaisseaux.

Mais cette insuffisance du personnel maritime ne ressort nullement des chiffres officiels fournis par le gouvernement, et nous avons dit que ces chiffres étaient le résultat d'une enquête sur l'exactitude de laquelle le doute ne saurait exister. M. Thiers l'a reconnu à la tribune, et il s'est autorisé de ces documents pour en conclure à la possibilité de l'armement de soixante vaisseaux. A quoi M. le ministre de la marine a ajouté que l'extension donnée aux troupes de la marine, qui comptent dix-neuf mille hommes d'artillerie et d'infanterie, mettait encore à la disposition du gouvernement un nouvel élément pour la formation des équipages.

Sur quelles données s'appuie la commission pour nier les chiffres du rapport au roi? Il a été difficile de le deviner jusqu'à la fin de la séance, où son rapporteur a appris à la Chambre qu'il n'avait eu connaissance que trop tard de ces documents et de ces chiffres, dont la vérification lui avait dès lors été difficile.

Cet aveu tardif tranche entièrement la question. La commission niait sans preuve là où il lui était seulement permis de douter.

Il est donc bien vrai que la France possède aujourd'hui cent vingt-cinq mille hommes dans l'inscription maritime, et que ce nombre était inférieur de vingt-trois mille il y a dix ans. Et si les motifs de cet accroissement ne se trouvent pas dans l'augmentation de nos armements commerciaux, M. Thiers l'indique avec raison dans l'armement d'un plus grand nombre de vaisseaux de ligne pendant l'année 1840 et les suivantes. De là le regret qu'il exprime à l'occasion du désarmement qui a renvoyé les matelots de la flotte dans les ports où la navigation marchande ne leur offre pas d'emploi, et qui les engage ainsi à quitter la marine ou la France.

Les considérations que le chef du centre gauche a développées à cette occasion ont néanmoins le grand défaut de faire trop bon marché de notre navigation marchande et du bien-être de nos populations maritimes, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

L'institution de l'inscription maritime place tous les gens de mer en dehors du droit commun qui régit le reste de leurs compatriotes. Ils sont exempts du service militaire ; mais ils peuvent, à chaque instant de leur vie, depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans, être pris pour le service de la flotte pendant trois années consécutives.

Autrefois les levées s'opéraient en masse, à des époques indéterminées, de telle sorte que le hasard jouait le plus grand rôle dans la répartition des charges du service sur la population maritime. On voyait des marins âgés que des embarquements successifs sur des na-

Digitized by Google

vires de commerce avaient constamment soustraits à la levée, tandis que d'autres moins heureux comptaient de longues années de service. L'inégalité de cette charge la faisait peser plus lourdement sur nos marins, et M. l'amiral de Mackau, en établissant la levée permanente, a mérité leur reconnaissance et celle de tout le pays.

Dans le nouveau système, qui fonctionne seulement depuis peu d'années, tous les marins qui n'ont pas encore servi sur les bâtiments de guerre sont levés pour le service à mesure qu'ils reviennent de campagne, et lorsque cette catégorie sera épuisée, on passera à une autre comprenant tous ceux qui n'ont pas plus de trois ans de service. De telle sorte que l'uniformité la plus grande doit s'établir dans la répartition de la lourde charge que notre législation fait peser sur la population maritime.

Si maintenant on suppose que tous les marins trouvent de l'emploi sur la flotte militaire et sur la flotte marchande, il est clair que le temps qu'ils passeront dans l'un ou l'autre service sera proportionnel au nombre de gens de mer employés par chacun d'eux. Une augmentation du nombre de marins employés sur la flotte de guerre, auquel ne correspondrait pas un accroissement proportionnel dans le personnel de la flotte marchande, aurait donc l'inconvénient grave d'augmenter la durée du séjour des marins sur les bâtiments de l'Etat, séjour qui, il faut bien le dire, leur est entièrement antipathique. Nos vaisseaux ne se recrutent pas, comme en Angleterre, par des enrôlements volontaires, mais par des réquisitions forcées, et c'est un motif pour repousser l'idée de M. Thiers sur les armements progressifs, à moins que des efforts semblables dirigés vers la navigation marchande ne tendent à faire aussi progresser les armements de nos ports de commerce. Nous allons essayer de combler la regrettable lacune qui existe à cet égard dans les discussions de la Chambre et dire quelques mots des besoins de la navigation commerciale de la France.

Souvent, lorsque les intérêts commerciaux et industriels sont mis en présence, on les met sur un pied d'égalité qui ne serait justifié que dans l'hypothèse où la défense de la moitié de nos frontières et de notre influence à l'étranger ne serait pas confiée à l'inscription maritime, et il arrive alors qu'en face d'intérêts nombreux et puissants la navigation commerciale, considérée seulement comme une industrie particulière, voit ses propres intérêts délaissés ou méconnus. Envisagées de cette manière, toutes les grandes questions relatives aux échanges ne trouvent que des solutions mauvaises ou imparfaites. C'est à un point de vue plus élevé qu'il faudrait se placer pour les résoudre. La France veut une flotte militaire puissante, et sa volonté vient de s'exprimer tout récemment par le vote de la Chambre. Mais pour armer les

Digitized by Google

vaisseaux de cette flotte, il faut des marins comme le commerce peut seul en former. Les sacrifices que le pays ferait pour la construction des coques de navires seraient inutiles s'il ne faisait aussi pour le développement de la navigation marchande des sacrifices analogues et tendant au même but.

Le genre de navigation qui forme les meilleurs sujets pour la flotte, et qui à ce titre mérite le plus les sympathies et les encouragements de l'Etat, est la grande pêche, qui n'a pu se naturaliser en France qu'à l'aide de primes, et qui a diminué de moitié depuis l'époque peu éloignée où ces primes ont subi une réduction analogue.

Cette diminution a été attribuée à tort à la destruction du poisson, et, pour le prouver, il suffit de dire qu'en même temps le nombre des navires baleiniers américains croissait d'une manière rapide, grâce aux conditions favorables dans lesquelles ils sont placés relativement au nombre d'hommes de leurs équipages et au prix des matières premières qui entrent dans la construction de leurs coques. En même temps aussi la pêche anglaise, privée de ces avantages et des encouragements de l'Etat, déclinait jusqu'à devenir moins considérable que celle de notre pays.

Des primes plus fortes, une révision des règlements qui régissent la pêche, et qui pourraient être améliorés, telles sont, suivant nous, les mesures de nature à accroître le nombre de nos navires baleiniers, et par là le chiffre de l'inscription maritime.

Les transports des denrées pour lesquelles le gouvernement contracte des marchés forme une partie importante de la navigation internationale, et l'on devrait consacrer en principe que ces transports seront toujours réservés au pavillon national. Il en résultera évidemment une élévation du prix de ces denrées correspondant à la différence entre le fret étranger et le nôtre, et ce sera ainsi une prime donnée à notre navigation. Cette mesure a déjà été prise par M. le ministre de la marine à l'égard des charbons de son département, par M. le ministre des finances à l'égard des tabacs, et il y a lieu d'espérer qu'elle sera étendue aussi aux charbons de toutes les lignes de paquebots et aux approvisionnements ordonnés par le projet de loi qui vient d'être discuté à la Chambre des Députés. Enfin, une révision des tarifs comprenant un abaissement considérable de droits sur les objets d'encombrement que la France ne produit ni ne fabrique, comme les cafés, par exemple, sur les matières premières qui entrent dans la construction des bâtiments, tels que le fer, le chanvre, les bois, etc., aurait pour résultat d'offrir de l'emploi à nos navires et d'en rendre la construction assez peu chère pour que leur fret ne fût pas plus élevé que celui des autres nations maritimes avec lesquelles ils doivent rivaliser.

Digitized by Google

Mais l'action, l'influence du gouvernement sur la navigation maritime ont une limite où commence l'influence du caractère de nos armateurs et de l'organisation de notre commerce.

En Angleterre, de grandes compagnies exercent le monopole des échanges avec les différents points du globe à l'aide d'un matériel nombreux dont les frais généraux sont beaucoup moindres que dans l'état de fractionnement et d'isolement qui caractérise le commerce de nos ports. Ce matériel peut alors profiter de tous les perfectionnements dus aux progrès de l'industrie et les causes de supériorité de la navigation anglaise tendent ainsi à s'accroître par chaque invention nouvelle, par l'emploi du fer comme par celui des machines auxiliaires à vis.

C'est donc dans le principe de l'association, dans la formation de grandes compagnies que les armements français trouveront les moyens de lutter avec plus de succès contre la concurrence redoutable que leur font nos rivaux.

Ils trouveront aussi de grandes forces si, ne se contentant plus de servir des intérêts purement commerciaux, ils s'emploient à la propagation de grandes idées auxquelles les sympathies ne manquent jamais en France.

A ce point de vue les établissements lointains ont des avantages immenses que M. Thiers n'a pas saisis et ne pouvait pas saisir ; mais ces établissements ne doivent être que des points de relâche pour nos flottes et ne jamais former en temps de guerre le but d'expéditions désastreuses. Lorsque l'Océanie, sillonnée par des navires catholiques, offre un vaste champ aux travaux de nos missionnaires, lorsque des mines d'un charbon égal en qualité aux meilleurs charbons anglais viennent d'être découvertes en Chine, qui peut prévoir l'avenir réservé à ces contrées lointaines, et qui oserait conseiller à la France d'abandonner la part qu'elle peut prendre à la régénération des peuples qui les habitent?

Dégrèvement du sel. — Rapport sur les réfugiés politiques. — L'abondance des matières, et surtout la nécessité dans laquelle nous sommes de répondre immédiatement à la nouvelle note de la Russie contre le récit de la vénérable Mère Macrène Mieczyslawska, publié pour la première fois dans ce recueil, nous obligent d'ajourner à notre prochaine livraison ce que nous aurions à dire sur l'importante résolution que la Chambre a prise, relativement à l'impôt du sel, sur la proposition de l'honorable M. Demesmay.

A propos d'un projet de loi qui demande un nouveau crédit en faveur des réfugiés politiques, le rapporteur de la commission, M. d'Haussonville, a parlé des droits de la Pologne d'une manière qui doit influer d'une manière heureuse sur les décisions du gouvernement. Il est à regretter qu'à cette réclamation si nécessaire la commission ait cru de-

Digitized by Google

voir ajouter les réclamations des sujets du Saint-Siége, et mettre leurs griefs sur le même pied que ceux de la Pologne. Une injustice aussi évidente envers le gouvernement romain peut produire des effets tout contraires au vœu de tous les hommes qui se sont fait une opinion impartiale sur la question de la Romagne.

EXTÉRIEUR. — ALLEMAGNE. — DUCHÉ DE BADE. — Commençons à nos portes notre chronique politique de l'étranger. Les élections, dans le duché de Bade, ont tourné contre les catholiques; les deux tiers de la nouvelle chambre appartiennent à l'opposition radicale; le gouvernement est donc battu, non moins que nos amis. Ce symptôme est grave et mérite de notre part une sérieuse attention.

On a cru pendant quelque temps à la possibilité d'une alliance entre les catholiques et l'administration, mais on n'a pas tardé à revenir de cette erreur. Le pouvoir ne voulait qu'une chose : se servir de l'appui qu'on lui offrait pour vaincre le dangereux radicalisme auquel il avait affaire, et brider ensuite le Catholicisme de telle sorte qu'il ne lui restât aucune liberté de mouvement, et moins encore la liberté de conquérir les droits qu'on ne saurait lui refuser sans une injustice flagrante. Aussi, pour atteindre ce double but, le gouvernement badois s'est-il empressé, dans ses correspondances demi-officielles, de confondre les tendances de nos frères d'outre-Rhin avec les tentatives audacieuses de ses adversaires libéraux. Au dehors, on chargeait certains journaux de sonner l'alarme contre l'ultramontanisme, vieux plastron usé dont on se sert seulement pour couvrir des desseins criminels contre l'Eglise; au dedans, on recommandait aux choix des catholiques des hommes connus par la suspecte impartialité ou plutôt par l'indifférence réelle de leurs opinions religieuses. Une telle politique a eu la récompense qu'elle méritait : les catholiques se sont retirés de la lutte, en laissant le champ libre aux radicaux. Qu'a donc gagné le gouvernement à ce jeu de bascule? La défaite.

Il y a cependant une autre cause qui a paralysé les efforts du Catholicisme badois, et que notre respect pour la vérité nous porte à faire connaître. Dans le grand-duché, le droit électoral est l'apanage à peu près exclusif des classes moyennes, qui toutes penchent, plus ou moins, vers l'incrédulité et les doctrines politiques qu'elle enfante. Voilà donc, de toute évidence, le champ de bataille électoral livré aux plus désastreuses influences; cette population, dont nous avons vu les énergiques protestations réclamer pour sa foi et forcer la couronne à dissoudre les Chambres, non-seulement ne peut défendre ses intérêts compromis, mais encore elle n'a aucun recours légal contre les plus ardentes attaques de ses prétendus représentants. Conçoit-on une pareille iniquité dans un pays où les catholiques forment un noyau de

Digitized by Google

huit cent mille âmes, c'est-à-dire la majorité? Que toutes les gazettes protestantes, rationalistes, radicales ou purement politiques, aient entonné un chant de triomphe, cela n'a point de quoi nous étonner; mais nous demanderons à nos voisins jusques à quand ils souffriront de pareils attentats à leurs droits les plus justes et les plus naturels? Que l'apparition imprévue de l'élément *confessionnel*, comme disent les Allemands, dans ces débats, ait cependant jeté de vives alarmes dans le camp ennemi, c'est ce qu'ont suffisamment prouvé et les actes du gouvernement badois et les cris de toute la presse antireligieuse. Pourquoi ne pas former une opposition constitutionnelle et extra-parlementaire pour forcer la barrière de la représentation nationale? Pourquoi ne pas fonder un système d'*agitation* pacifique, qui contraigne l'iniquité à reculer en respectant les droits de la conscience? Que les catholiques de Bade se le tiennent pour dit, jamais ils n'obtiendront une seule concession qu'en l'arrachant à leurs antagonistes. L'exemple de l'Angleterre n'est-il pas là pour les éclairer? O'Connell serait-il au sein du Parlement avec ses quarante-deux compagnons, s'il n'eût agi vigoureusement et enlevé de haute lutte le précieux droit de faire la loi? L'émancipation de 1829 aurait-elle été octroyée sans l'association qui la précéda? En France, les catholiques auraient-ils conquis en si peu de temps d'aussi grands avantages, s'ils n'avaient marché résolurent au combat? s'ils n'avaient tendu la corde de leur arc, au risque même de la rompre? Et cependant, parmi les uns et les autres, n'y avait-il ni faux frères, ni cœurs timides, ni volontés chancelantes? n'y avait-il contre eux ni une oppression de plusieurs siècles, ni la force des habitudes enracinées, ni les mille réseaux d'une puissante centralisation, ni l'énergie d'une habile corporation tournée au profit d'un monopole tyrannique, ni enfin les préventions des masses nourries par les traditions d'un voltairianisme trop vivant encore, quoique à demi usé par ses propres excès? Quand cinq membres dans la Chambre des Pairs, trente dans celle des Députés, se levèrent pour défendre les droits méconnus de la liberté religieuse, pouvaient-ils espérer de se voir soutenus par l'épiscopat tout entier? pouvaient-ils surtout espérer de contraindre le gouvernement à changer son drapeau pour arborer leurs propres couleurs?

Nous sommes loin, sans doute, de croire encore la bataille gagnée; tout au plus pensons-nous avoir enlevé quelques positions; mais enfin ce que nous avons pu faire, nos frères peuvent le tenter; ce qu'O'Connell a pu achever, les catholiques badois peuvent l'essayer, et la Providence fera le reste. Celle-ci ne nous a pas promis le succès, mais elle nous a ordonné de toujours agir comme si nous étions sûrs de la victoire. Au fait, n'est-ce pas le secret de beaucoup de conquêtes?

Dans le fond, les choses, chez nos voisins, ne sont pas aussi diffé-

Digitized by Google

rentes des nôtres qu'elles pourraient le paraître au premier coup d'œil ; s'il existe dans le sein de leur clergé quelques divergences affligeantes, les hommes véritablement influents de ce corps donnent d'admirables exemples de constance et surtout d'intelligence de la situation. En tête de tous se trouve M. l'archevêque de Fribourg, dont nous avons eu déjà, une première fois, à entretenir nos lecteurs. A la veille des élections il lança une circulaire où il ne craignit pas de braver le reproche de se mêler de politique. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer un fragment remarquable.

« Voici les règles que vous aurez à suivre dans les élections prochaines pour remplir fidèlement vos devoirs de chrétiens et de citoyens :

« 1° Vous devrez regarder comme un devoir de conscience d'assister assidûment aux élections, pour faire porter les choix sur des hommes animés d'un véritable esprit religieux, c'est-à-dire dont les opinions, le langage et les actes soient parfaitement d'accord avec la religion. S'absenter des élections serait, pour un chrétien désireux de la défendre et de servir la patrie, un acte de la plus coupable négligence, car ce serait abandonner le terrain à des hommes malintentionnés ou tout au moins égarés par de faux principes.

« 2° Vous devez considérer comme un devoir de conscience de voter seulement pour les candidats les plus capables de défendre la religion, d'en faire reconnaître l'autorité et d'étendre l'empire de la justice. Quant à ceux qui sont privés de ces titres à vos voix, toutes les lois de la charité, de l'équité et de la vérité, vous prescrivent de ne point les attaquer par des paroles, des sentiments et des actes empreints de haine. Tout au contraire, il est de votre devoir de chercher, par votre bonne tenue, à les ramener à des sentiments dignes de la foi que nous professons.

« 3° Vous devez considérer comme un devoir de conscience, obligatoire pour tout homme d'honneur, d'être tous d'accord, d'agir sans bruit, sans trouble, afin que les votes des hommes vraiment religieux ne s'éparpillent point sur diverses têtes, mais qu'ils se concentrent sur les citoyens les plus dignes de votre choix.

« 4° Enfin, regardez comme un devoir de conscience de donner vos voix d'après l'unique inspiration de votre foi religieuse, en présence de Dieu, comme vous voudriez les avoir données à votre heure dernière; car voter pour quelqu'un en vue d'un intérêt d'argent, de festins, de localité ou de personne, c'est se déshonorer, c'est se dégrader devant Dieu et devant les hommes.

« Si vous êtes fidèles à ces règles que vous impose la religion elle-même, Dieu récompensera au centuple vos efforts ; vous aurez travaillé au bien-être spirituel et temporel de votre canton. Prions tous Dieu qu'il veuille bien réaliser cette douce et consolante espérance ! »

Cette espérance n'a point été réalisée; le vœu pieux n'a point été accompli, on l'a vu; et cependant tout est-il perdu? La mâle énergie du noble archevêque et de ses plus fidèles amis nous est un sûr garant du contraire. Il est sorti pour eux de la lutte, dont ils ont été forcément

Digitized by Google

les spectateurs inactifs, il est sorti une haute leçon. Les catholiques ne doivent jamais compter que sur eux-mêmes ; aucune alliance solide n'est possible avec une administration déloyale, ni avec une opposition qui rêve pour le pays de Bade quelque chose d'analogue à ce qui se passe en Suisse. S'ils ne laissent pas perdre l'enseignement donné par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, ils mettront plus d'unité, plus de vigueur, plus de constance dans leurs efforts, et, nous le répétons avec une profonde conviction, un peu plus tôt, un peu plus tard, ils l'emporteront.

BELGIQUE. — Nous n'avons pas à revenir sur la constitution du ministère belge, ni sur la conduite des catholiques en cette occasion ; aujourd'hui, il s'agit tout simplement du traité commercial de la France avec la Belgique à propos de M. le baron d'Arnim, ou, si l'on veut, de M. d'Arnim, à propos du traité. Depuis longtemps nos voisins sont un peu dans la situation du bonhomme entre ses deux maîtresses, avec cette différence que chacune offre à la Belgique ce qu'elle a de mieux. Ouvrez-moi votre beau port d'Anvers, dit le Zollverein à la petite monarchie de Léopold, et je laisserai passer vos laines brutes, j'abaisserai les droits sur vos fers et vos fils de lin. Et moi aussi, répond la France, je vous ferai des concessions, pourvu que vous ne permettiez pas au Zollverein de gagner la mer du Nord, et de courir ensuite en Amérique me faire une rude concurrence pour nos produits similaires. La Belgique était très-près de céder aux avances des Prussiens, représentés par l'habile baron d'Arnim à Bruxelles ; encore un pas, et elle risquait de devenir un *mur mitoyen* entre l'Allemagne et la France, c'est-à-dire un mur de séparation apparemment. Déjà le traité du 1er septembre 1844 donnait gain de cause au Zollverein, lorsque M. Guizot est intervenu et a arraché pour six ans le traité du 13 décembre 1845, qui rallie encore nos amis naturels à notre cause.

Grand dépit de M. d'Arnim, on peut le croire, et je n'en veux pour preuve que la brochure qu'il vient de publier sous le titre de *Testament politico-commercial*. Ce n'est ni plus ni moins qu'un long factum contre la France. On a droit de s'en étonner, quand on songe que ce même diplomate vient d'être nommé ambassadeur de son gouvernement auprès des Tuileries. Quelle étrange lettre de recommandation il s'est donné là ! Comment ! vous gémissez sur le *rempart* renversé, sur l'écroulement du bastion élevé *contre l'ennemi commun*, en d'autres termes du royaume des Pays-Bas, et vous venez remplir des fonctions toutes pacifiques en France ! Il semble imprudent, du moins, de jeter ainsi le défi à notre gouvernement, quoique au fond nous comprenions parfaitement le mécontentement qu'a dû vous causer cet échec, non moins politique que commercial. M. d'Arnim ne manque pas de nous

Digitized by Google

dire lui-même tout le terrain qu'il a perdu, avec une franchise fort peu diplomatique. Ecoutez-le plutôt :

« Le traité du 1er septembre, outre son but direct, cachait encore dans son sein les conséquences que voici :

« Premièrement : l'accession au Zollverein des villes anséatiques, ainsi que des côtes allemandes de Hanovre ;

« Secondement : un nouveau traité avec la Hollande, plus favorable pour le commerce allemand ;

Troisièmement : des traités de commerce et de navigation avec les pays transatlantiques. »

Voilà donc ce que la politique du cabinet français a enlevé au cabinet prussien : en deux mots, le marché du monde et la possibilité de créer une marine marchande. Il n'est pas trop dans nos habitudes, on le sait, de louer la politique ministérielle, mais la vérité avant tout; il y a un avantage réel obtenu, et nous ne pouvons exiger que le battu soit content. C'est assez de payer l'amende.

Cependant, nous ne conseillerions guère au gouvernement français de s'endormir sur ses lauriers ; le cabinet prussien, qui n'a pas le moins du monde une politique *sentimentale*, quoi qu'en dise M. d'Arnim, va redoubler d'efforts pour se rattacher la Belgique, même au prix des plus grands sacrifices, car il s'agit pour le Zollverein d'une question vitale.

La vaste région comprise entre la grande Méditerranée du nord et le Danube, d'un côté, entre le Dniester et le Rhin, de l'autre, forme comme trois zones distinctes, dont les intérêts sont plus souvent divergents que réunis. Au midi, l'Autriche avec ses satellites, qui gravitent plus ou moins vers son centre; au milieu, la Prusse avec son cortége d'intérêts commerciaux et politiques, groupés dans le Zollverein; au nord, le long de la Baltique et de l'Océan, un chapelet de villes et de petits États, qui forment, pour le moment, une sorte de ligue contre l'association douanière, lui fermant presque totalement la mer allemande. Expliquons ce dernier fait. Les guerres qui ont bouleversé notre continent, depuis les temps où Adam Smith s'élevait contre le système protecteur, permirent à une seule nation de développer son système manufacturier de façon à se rendre la grande pourvoyeuse du monde. Les pays qui auraient pu faire concurrence à l'Angleterre étaient trop occupés à se défendre contre des invasions, trop obligés d'ouvrir leurs ports aux produits et aux subsides anglais, pour songer à résister à cette autre invasion non moins redoutable, quoique faite sous une forme plus pacifique. C'est surtout de 1790 à 1815 que s'accomplit cette grande révolution commerciale, et que s'établit ce que j'appellerais volontiers l'omnipotence des machines anglaises. Mais quand vint la paix générale, chacun songea à faire la guerre à l'industrie de la Grande-Bretagne. En fait, depuis Napoléon, l'Europe suit le système du blocus continental.

Digitized by Google

Le Zollverein allemand n'a pas une autre origine ; aussi la plupart des économistes qui habitent au delà du Rhin soutiennent-ils les avantages du système prohibitif.

List est à leur tête. Après avoir commencé par croire que le ministre anglais n'oserait aborder la réforme sur les lois céréales, ils paraissent aujourd'hui solliciter les gouvernements à former presque une ligue contre lui. Le Zollverein a été pour l'Allemagne, disent-ils, le berceau de l'industrie nationale, la cause de tous ses perfectionnements, de tous ses progrès ; grâce à lui, le pays s'est réveillé d'une longue torpeur, s'est pénétré du sentiment de sa force réelle et a pressenti son avenir. Ce serait donc une folie que de répondre au cri de liberté commerciale autrement que par un refus formel ; ce serait vouloir la ruine totale de l'industrie indigène.

Mais il n'en est pas de même de la zone septentrionale que nous avons nommée. Pendant que les Allemands de l'intérieur se battaient, ceux de la Baltique transportaient sur les marchés anglais leurs denrées en nature et en rapportaient des produits fabriqués dans les manufactures. Ils se sont enrichis à ce métier, et, aujourd'hui qu'ils ont la perspective d'exporter leurs céréales avec avantage sur le même terrain, ils veulent moins que jamais entendre parler du Zollverein. On les accuse de manquer de patriotisme ; ils répondent qu'il faut vivre avant tout. Donnez-nous des marchés intérieurs aussi abondants, continuent-ils, et nous sommes à vous. La Prusse l'a essayé et a réussi en partie ; mais les habitants des côtes préfèrent toujours l'Angleterre, sans compter l'Amérique, qui leur apparaît dans le lointain. Quel vaste foyer de contrebande organisé contre l'industrie indigène, dès que le cabinet Peel aura mis en pratique son nouveau système de liberté commerciale !

Eh bien, le traité récent de la France avec la Belgique est venu encore compliquer, prolonger cette situation si difficile pour le Zollverein. Entraîné par nos rapports avec la Belgique, dit M. d'Arnim, et voyant la mer s'ouvrir devant nous, *Brême commençait à négocier* avec l'association douanière. Que de peines perdues ! que de fils à renouer pendant six longues années pour échouer de nouveau, à moins qu'en France de mesquins intérêts de localité ou de gros intérêts de propriétaires ne forcent notre voisine à se rejeter dans une voie dont l'éloignent toutes ses sympathies naturelles !

POLOGNE. — Il est impossible de ne point parler encore de cette Pologne, dont on ose même faire un crime à la France de plaindre les malheurs. Pour nous, il nous serait difficile de trouver une accusation plus forte contre le gouvernement autrichien que cette incroyable lettre adressée par la chancellerie de M. de Metternich à M. de Castel-

Digitized by Google

lane, remise à tous les représentants des puissances, portée même par M. d'Appony à M. le ministre des affaires étrangères à Paris. Décidément les gouvernements absolus ont la tête troublée par les effets du pouvoir de la presse. M. de Boutenieff descend des hauteurs où il réside pour dresser un misérable acte d'accusation contre la Mère Mieczyslawska, et M. de Metternich, cette fois, se croit obligé de répondre à un des plus jeunes membres de la Chambre des Députés.

Sans méconnaître *la rare habileté* de cette pièce, comme dit un nouveau journal, disons néanmoins qu'il faut singulièrement compter sur la crédulité ou sur l'ignorance pour nous déclarer que les corvées n'existent plus en Gallicie. Eh! que disent donc les correspondances envoyées journellement à la *Gazette d'Augsbourg*, par exemple? Ne nous répète-t-on pas sur tous les tons que le gouvernement va abolir les corvées, *œuvre éminemment difficile et dangereuse*, mais à laquelle il faudra bien en venir, l'état des paysans ne permettant pas de maintenir plus longtemps ce régime? Que dire encore de ce sophisme qui prétend voir une grande garantie dans le fait que *la glèbe est attachée au paysan, non le paysan à la glèbe?* Un paysan ne peut être remplacé que par un paysan dans une habitation et sur le petit coin de terre qu'il cultive pour son compte. Fort bien : mais vous avouez par là qu'il n'est pas propriétaire, qu'il est seulement un usufruitier; et de plus vous ne prouvez point qu'il est affranchi des corvées. Qu'est-ce qu'une propriété collective dont aucune portion ne peut jamais être aliénée et dont le possesseur peut être chassé demain? Et voilà précisément ce que le gouvernement autrichien a refusé de changer; voilà ce qu'il a préféré maintenir jusqu'au jour où il a allumé l'aveugle fureur à laquelle il devient si difficile aujourd'hui de mettre un terme.

D'ailleurs, le document en question ne dit pas un seul mot de la proclamation de l'empereur à *ses fidèles Galliciens*, et, convenons-en, il était difficile d'y faire allusion. Ainsi, en admettant même que le gouvernement autrichien n'ait point offert une prime aux paysans, les louanges qu'il leur a si généreusement accordées l'ont désormais rendu responsable de toutes ces atrocités. Il les a non-seulement acceptées, il les a hautement, solennellement approuvées, encouragées. Et puis, ces hommages non moins solennels rendus à la mémoire du paysan qui dirigea le mouvement contre les propriétaires! Et puis encore, la perfide habileté avec laquelle on refuse aujourd'hui de donner aux paysans ces mêmes terres qu'on leur promettait naguère, sous prétexte de ne pouvoir les enlever aux veuves et aux héritiers! N'est-ce pas là pousser à un second massacre? n'est-ce point attiser un feu non encore éteint? Jamais peut-être la politique du cabinet de Vienne n'avait reçu un pareil échec dans l'opinion publique; jamais sa prévoyance ne s'est mon-

Digitized by Google

trée plus en défaut ; jamais il n'a assumé sur sa tête une plus terrible responsabilité. On a beau s'appuyer sur Plutarque, et nous étaler les dispositions plus ou moins bienveillantes de la législation joséphiste, le fait reste acquis à l'histoire, et le pouvoir qui ne l'a pas désavoué s'est mis au ban de la civilisation chrétienne.

Et comme si ce n'était assez, l'on négocie encore à Berlin un quatrième partage, en proposant la destruction de la république de Cracovie. Si les correspondances disent vrai, ce serait la Prusse qui rejetterait avec indignation ce projet inique. Ainsi les traités de Vienne seront de nouveau lacérés, à moins qu'une puissance protestante ne persiste dans son noble refus ! Quelle que soit l'issue de cette lamentable histoire, il est impossible que l'Autriche ne subisse pas un jour les châtiments mérités par un manque de foi aussi insigne et par des actes d'une aussi révoltante cruauté.

Mais ce qui paraît le plus étrange, c'est que les Allemands ont bien osé appuyer leurs prétendus droits sur la prescription : *Prescriptio longissimi temporis*, disent-ils. Comme si l'indépendance d'une nation pouvait être mise sur le pied d'une propriété particulière! Puis on ajoute avec une charmante naïveté : « Mais n'avons-nous pas fait des frais dans ces contrées? Ne les avons-nous pas cultivées et améliorées? Qui nous indemniserait de ces dépenses si nous les perdions? » En vérité, c'est à se demander si l'on veille. De sorte que l'injuste détenteur d'un bien qui n'est pas à lui est fondé à répéter en justice des dommages-intérêts pour l'entretien de la propriété dont il a perçu tous les revenus, dont il a recueilli tous les bénéfices!

ANGLETERRE. — Dans le royaume-uni, les événements se compliquent singulièrement à l'intérieur. Le bill des céréales est arrêté dans sa marche pour faire place à l'Irlande, ce grand royaume de la faim et de la misère. Nous avons déjà émis notre opinion sur le bill de coërcition, et nous ne saurions assez déplorer la conduite du cabinet anglais. Venir établir une sorte de loi martiale dans un pays qui se débat violemment contre les angoisses de la famine, c'est tout simplement de la folie ; c'est vouloir porter jusqu'au délire des passions plus malheureuses que coupables. L'attitude des députés irlandais et des whigs est d'ailleurs significative et redoutable. Les règles parlementaires de la Grande-Bretagne permettent à M. O'Connell de faire ajourner longtemps encore la première lecture du bill. Pendant ces détails les chefs de la ligue s'irritent; les whigs reprennent confiance et complotent des échecs au ministère ; lord Palmerston vient faire de la coquetterie politique à Paris, et la crise irlandaise elle-même devient de jour en jour plus menaçante. Les troubles de Clonmel ne sont peut-être que le prélude d'émeutes plus graves, devant lesquelles échoueraient toutes les

Digitized by Google

mesures les plus énergiques. D'ailleurs, comment prévoir les événements, quand il s'agit d'une contrée où, sur une propriété, on chasse de leurs demeures deux cent soixante-dix-sept hommes, femmes et enfants qui sont obligés d'aller mourir de faim dans les champs? Comment ne pas sentir son sang bouillonner dans ses veines, quand le propriétaire répond froidement à vos accusations : *J'ai pour moi la loi?* Comment conserver son sang-froid lorsque le *noble* marquis de Waterford fait dire à ses malheureux tenanciers que, s'ils veulent quitter ses terres sans lui causer les frais d'une expulsion légale, *il leur permettra d'abattre leurs maisons, d'en emporter le chaume et les poutres, et donnera même à chaque chef de famille 2 livres sterling pour lui?* Et ces malheureux, trop certains de ce qui les attend s'ils osent refuser, acceptent la proposition! Les voilà donc à l'œuvre, détruisant leurs misérables demeures, emportant sur leurs épaules ces pauvres débris, traînant après eux une épouse, des enfants qui demandent du pain, sans que personne soit là pour leur en donner; puis, enfin, allant à deux lieues de là demander à l'agent du marquis le prix de leur douleur. On se sent le cœur navré, brisé, à la vue de ces faits épouvantables, et la colère déborde quand on voit le Parlement marchander froidement les secours, quand on entend un ministre dire : « Aucun rapport officiel ne m'a fait connaître que personne soit mort de faim en Irlande. »

Plus nous sommes saisis de douleur à la vue de ces maux de nos frères, et plus nous voudrions voir les catholiques se lever en masse pour les secourir. Il ne s'agit point d'étrangers; nos frères meurent de faim; nos frères gisent dans les champs, exposés à toutes les intempéries de l'air : qu'attendons-nous de plus? Qu'un tremblement de terre vienne couvrir de ruines fumantes quelque colonie florissante, toutes les bourses s'ouvrent; qu'un incendie dévore une grande cité, nos dons l'aideront à ressusciter de ses cendres. Quelle ruine plus affreuse que celle de toute une population dévorée par les angoisses d'une famine qui augmente de jour en jour? Oh! que nous voudrions voir la France donner l'exemple de ce beau mouvement! Il ne s'agit pas ici de lourds sacrifices. Si chaque citoyen apportait seulement 1 *sou* à la souscription, le montant s'élèverait à 8 *millions de francs* qu'on pourrait employer à des achats de vivres pour la malheureuse patrie d'O'Connell, ou transmettre à un comité chargé d'en faire la distribution à Dublin même. En finissant, nous livrons cette pensée à nos amis; car, nous l'avouons sans détour, nous ne nous sentons en ce moment le courage d'aborder aucun autre sujet.

Que nous font et l'Orégon, et la Chine, et les Seikhs, en présence d'un peuple voisin et aimé que décime un aussi horrible fléau?

Digitized by Google

NOUVELLES PREUVES

à l'appui de l'authenticité du Récit

DE LA MÈRE MAKRENA MIECZYSLAWSKA.

Le gouvernement russe vient de publier et de répandre, soit à Rome, soit à Paris, une nouvelle réfutation des récits de la Mère Makrena Mieczyslawska, supérieure des religieuses basiliennes de Minsk. Cette réfutation portant sur la relation que nous avons donnée dans notre numéro du 25 janvier, nous devons une réponse immédiate aux allégations par lesquelles on voudrait donner le change à l'opinion, que la martyre de Minsk a si vivement émue. Pressés par le temps, nous publions d'abord la réponse qui nous a été transmise de Rome ; notre prochaine livraison contiendra la réfutation plus détaillée que nous avons déjà promise, et qui satisfera, j'espère, définitivement les esprits sur la crédibilité comparative de la vénérable martyre et du cabinet de Saint-Pétersbourg.

RÉPONSE

A la NOTE ADDITIONNELLE *datée de Saint-Pétersbourg, mars* 1846.

« La vénérable religieuse qu'il plaît à l'auteur de la *Note additionnelle* d'appeler « la femme Mieczyslawska » ne s'est jamais intitulée *abbesse du couvent de Kowno.* Nous défions la diplomatie russe de citer, parmi les nombreuses personnes qui ont pu la voir depuis son arrivée sur le territoire prussien jusqu'à ce jour, un seul témoin digne de foi qui l'ait entendue prendre cette qualification. Dans cette première déclaration faite devant l'archevêque de Posen, *deux mois* avant la publication de l'article du journal *le Trois Mai*, auquel on affecte de répondre, elle a pris son vrai titre, celui d'*abbesse de Minsk.* L'erreur dans laquelle était tombé le journal *le Trois Mai* a été rectifiée dès le lendemain par cette feuille et par *l'Univers.* Ainsi s'évanouit la première partie de l'*addition n° 1.*

Reste le titre d'*abbesse de Minsk.* L'auteur de cette deuxième Note est bien obligé de convenir, ce qu'on avait soigneusement dissimulé dans la première Note, que là du moins, dans cette ville de Minsk, *il a existé un couvent de religieuses basiliennes*, et de reconnaître, par conséquent, que la mère Makrena ne s'est point arrogé un titre imaginaire. Ainsi se trouve confirmée, par les aveux mêmes de la Russie, l'existence de ce couvent dont on avait voulu nier la réalité ; ainsi sont confirmés les témoignages des anciens habitants de la Lithuanie, et particulièrement des Sœurs de la Charité de Wilna, comme aussi celui du marquis de

Digitized by Google

Narp, officier au service de l'armée française en 1812, actuellement résident à Rome, et qui tous ont attesté ce fait pour l'avoir vu de leurs propres yeux.

Forcée de parler du couvent des Basiliennes de Minsk, la Note en fait l'historique depuis 1834, et elle prétend qu'à cette époque ce couvent a été transformé en hôpital. Cette assertion est complétement fausse. En 1835, le couvent appartenait encore aux Basiliennes, et lors de l'incendie qui réduisit en cendres la ville de Minsk, il eut beaucoup à souffrir. Tous les propriétaires de la ville et des environs ont vu la Mère Makrena avec ses Sœurs Wawrzecka et Konarska faire des quêtes et demander des secours pour réparer les dommages causés à leur monastère ; ce n'est qu'en 1838 qu'il a cessé d'exister par la violente expulsion des religieuses qui l'habitaient.

Quant à *l'augmentation de revenus et autres avantages* dont parle la Note, faveurs dont la supérieure du *couvent transféré* de Minsk *jouirait encore aujourd'hui*, il y a là le même sophisme et le même mensonge que dans la première Note. S'il était vrai que des allocations nouvelles eussent augmenté les *revenus* de quelques couvents, ce n'aurait pu être assurément qu'au profit des religieuses qui auraient embrassé le schisme, et nullement de celles qui s'y seraient refusées, puisque ces dernières étaient traitées comme des servantes et des prisonnières, ne formant plus de communauté légale. D'ailleurs il est littéralement faux de prétendre que de nouveaux revenus aient pu être accordés à des établissements religieux, puisque le gouvernement russe, après s'être approprié leurs immeubles, a remplacé ces revenus lucratifs par de très-modiques pensions. Il y a donc fausseté évidente dans cette deuxième partie de la première addition. On ne fera croire à personne que le gouvernement russe, qui s'était emparé des biens des couvents, *ait augmenté* des revenus qui n'existaient plus, qu'il les ait augmentés en faveur de religieuses qu'il considérait comme des hérétiques et des rebelles, et qu'il leur ait maintenu jusqu'à aujourd'hui cette allocation.

Le fait auquel se rapporte l'*Addition n°* 5 n'a pas été contesté ; on n'a pas nié que quelques religieuses aient pu, pour raison de santé, être autorisées à rentrer dans leurs familles catholiques ; mais ce qu'on affirme, c'est que ces permissions ont toutes été antérieures à la cruelle persécution de 1838.

Addition 12°. La Note affecte de donner les noms des supérieures des couvents existant en 1839. Ici encore elle tombe dans des erreurs volontaires. Ainsi la supérieure de Grodno n'était pas Baikowna, mais Maliszewska ; celle de Witebsk n'était pas Kasimirska, mais Kublika ; celle de Polock n'était point Kuleszawka, mais Kostrowna. Qu'on juge de la confiance que méritent les rédacteurs de la Note quand ils disent que Makrena Mieczyslawska n'était point abbesse de Minsk.

Il se peut qu'en 1839 il n'y eût que neuf couvents de Basiliennes en

Digitized by Google

Russie ; mais la persécution était déjà ancienne à cette époque. Il faudrait en conclure que la persécution avait déjà porté ses fruits ; car auparavant on comptait quinze de ces monastères au moins dans la Russie ; c'étaient ceux de *Wilna, Grodno*, *Pinsk*, *Orsza*, *Minsk, Polock*, *Witebsk, Novogrodek, Zyrovice*, *Slonim, Boruny*, *Bereswecz*, *Czaszwiki*, *Biala, Poczajow*. Ces couvents étaient habités par deux cent quarante-cinq religieuses, comme l'attestent les calendriers de l'Ordre, imprimés avant la persécution. Le seul monastère de Minsk en comptait trente-cinq. Si donc il n'y en avait eu en tout que cinquante-cinq, comme l'affirme la Note russe, il serait resté vingt religieuses pour les quatorze autres couvents, c'est-à-dire une et demie pour chacun.

On ajoute *qu'il n'y a rien eu de changé dans l'administration intérieure des couvents*. Rien, si ce n'est la foi et les personnes : la foi a disparu pour faire place au schisme ; les personnes sont devenues gréco-russes, ou ont été martyrisées pour être demeurées fidèles. A cela près, il n'y a rien eu de changé.

La Note se termine par deux allégations dont la première repose sur une méprise bien légère et qu'elle essaie en vain d'exagérer, et la seconde est entachée d'une mauvaise foi capitale.

Il est vrai que le gouverneur de Minsk ne se nommait pas Uszakoff. On a été trompé par la similitude des deux noms, Suszkoff et Uszakoff (et non pas *Usrakoff* ni *Souchkoff*, comme dit la Note, pour donner le change). C'était en effet le général Suszkoff quié tait gouverneur de Minsk au moment de la persécution. On comprend parfaitement que ces deux noms, qui sonnent à l'oreille à peu près de même, aient pu tromper l'abbesse ou ceux qui recueillaient son témoignage.

Il sera facile d'ailleurs d'apprécier la déclaration que la Note attribue au général Suszkoff, quand on saura que ce personnage, d'un caractère despotique et cruel, fut envoyé à Minsk à cette époque précisément pour exécuter les ordres impitoyables donnés contre les catholiques qu'on voulait à tout prix forcer à apostasier.

En second lieu, la note joint l'ironie au mensonge en affirmant que la princesse Euphrosine Giedymin, qu'on ressuscite en 1838, est morte à Rome le 12 novembre 1239, c'est-à-dire il y a plus de six cents ans. Nous apprendrons au savant rédacteur de la Note que *Christine-Claire Giedymin*, qui prit le nom d'*Euphrosine* en entrant en religion, était *visitatrice générale* de l'ordre des Basiliennes ; que c'est elle qui a été désignée sous le nom de *Mère générale*, titre qu'on lui donnait selon l'usage, et c'est elle qui a péri misérablement lorsqu'on la transportait en Sibérie.

On voit que l'auteur de la Note est assez peu au courant des généalogies, bien qu'il prétende les avoir consultées. Il ne sera donc pas hors de propos de lui faire connaître celle de la religieuse qu'il s'obstine à appeler *la femme Mieczyslawska*.

Digitized by Google

Makrena Mieczyslawska appartient à une famille distinguée de la Pologne, alliée à la famille princière de Witgenstein. Elle est fille de Joseph Mieczyslawski et d'Anna Jagiello, celle-ci fille de Casimir et d'Hedwige. Elle est née à Stokliszki, terre et château de ses parents, dans l'ancien palatinat de Troki, la veille de la fête de saint Julien, martyr, en 1784. Elle n'a pas été seule à souffrir des supplices pour la foi : un de ses frères, Calixte Mieczyslawski, qui prit le nom d'*Onuphre* en entrant dans l'ordre de Saint-Basile, ayant refusé d'aspostasier la religion catholique, fut chargé sur un chariot et y fut tellement maltraité et si étroitement garrotté qu'il périt sur la route de Smolensk. Deux de ses compagnons, Szozerbwiski et Chrzanowski, moururent sur la même charrette que lui, et le quatrième, Zolkowski, expira en arrivant à Smolensk.

Nous ajouterons que la Mère Makrena entra dans l'ordre de Saint-Basile à l'âge de vingt-trois ans, au couvent de Biala, dont sa tante maternelle, Isabelle Jagiello, était abbesse. Plusieurs mois après, elle alla au couvent de Minsk, où elle demeura depuis lors, et y exerça presque toutes les charges de la maison jusqu'au moment, où l'abbesse Krystine Kulesza étant devenue infirme, la Mère Makrena remplit sa charge pendant trois ans, et enfin lui succéda après sa mort, en 1823. En sa qualité d'abbesse, elle a assisté aux élections des abbesses de Wilna et de Bereswecz.

Nous avons détruit une à une les allégations de la Note additionnelle, et nous livrons les nouvelles erreurs dont elle est remplie, comme sa plus cruelle condamnation, à l'indignation et au mépris de tous les esprits droits et impartiaux.

Rome, avril 1846.

En résumé, l'auteur de la *Note* présentée au Saint-Siége au nom du gouvernement russe use largement de la pure et simple affirmation, et il se sert toujours de cette expression : *Il est de fait.* Or une semblable affirmation, sans être appuyée de preuves faciles à vérifier, ne suffit pas, d'autant plus que nous sommes de notre côté en possession d'un fait impossible à nier, très-facile à constater, et présentant tous les caractères de la vérité. La personne qui, au dire du diplomate russe, *se donne* pour Mieczyslawska, abbesse de Minsk, existe réellement, et se trouve à Rome, au couvent de la Trinité-du-Mont. Elle possède ses livres liturgiques, connaît parfaitement son rite et la règle de Saint-Basile, porte sur son corps la trace visible de blessures, de lésions presque mortelles, et cela à la tête, au côté, aux pieds et aux bras, lésions reconnues pour être des plus graves (celle de la tête, par exemple) par les médecins que M. l'archevêque de Posen a chargés d'examiner la Mère Macrene, lors de son passage par cette ville; lésions faciles à vérifier par l'autorité compétente du lieu où elle se trouve.

Digitized by Google

Si l'on n'avait affaire qu'à un imposteur, cet imposteur se serait-il fait des plaies presque mortelles, surtout aux parties cachées de son corps, telles que la tête et le côté? Serait-ce un imposteur que ce témoin qui ne demande rien pour lui, n'aspire à rien qu'au bien de l'Eglise et à la gloire de Dieu, qui cache même ses plaies aux yeux des religieuses qui veulent bien lui donner des soins, ne cherche aucunement à se produire, et ne consent que par obéissance à recevoir les personnes qui viennent le visiter? Serait-ce un imposteur qui oserait venir à Rome même, aux portes du tribunal sacré, s'y poser en accusateur aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, en face d'un accusé qui est un des plus puissants potentats du monde, et cela au seul nom de l'Eglise opprimée et persécutée dans son malheureux pays?

Or *il est de fait* que la vénérable Mère abbesse de Minsk, Macrene Mieczyslawska, réside à Rome, à la Trinité-du Mont, depuis le 5 novembre 1845. *Il est de fait* qu'elle remplit d'édification les nombreuses personnes qui chaque jour la visitent. Etrangers, Romains, prêtres, laïcs, cardinaux, ceux mêmes qui ne comprennent pas sa langue, se sentent animés de la vénération la plus vive et la plus profonde pour elle. *Il est de fait* que les bonnes religieuses du Sacré-Cœur, qui lui donnent l'hospitalité en l'observant chaque jour, se sentent chaque jour aussi plus pénétrées d'admiration pour son humilité, sa droiture, sa simplicité et sa piété.

Encore une fois une dénégation dénuée *de toutes preuves* ne suffit pas de nos jours; il faudrait à l'appui de cette dénégation les preuves les plus solides et les plus faciles à vérifier, et l'on sait combien il est difficile au contraire de vérifier une assertion quelconque dans un pays où ne règne aucune liberté, aucune publicité, où toutes les lettres sont ouvertes, où aucune autorité n'est inamovible ou indépendante, et où la moindre contradiction à la volonté suprême peut entraîner immédiatement la déportation en Sibérie ou tout autre peine.

Le Saint-Siége publia (le 22 juillet 1842), à la suite de l'Allocution, *un exposé* appuyé de nombreux documents sur la persécution de la religion catholique en Russie. Ces documents, qui n'ont jamais été ni réfutés ni contestés par le gouvernement russe, prouvent en faveur du récit de la Mère Macrene, car ils renferment le récit de faits absolument analogues à ceux qu'elle raconte sur les traitements infligés aux prêtres et aux moines restés fidèles à la foi. L'empereur de Russie n'a essayé d'infirmer la vérité de ces documents que par sa fameuse allocution aux évêques polonais qu'il fit venir à cette fin à Pétersbourg, le 1er septembre 1843; a-t-il réussi? — Non. Il ne réussira pas davantage à détruire la vérité du récit de la vénérable abbesse.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

RELIGION. — BEAUX-ARTS.

Neuvaine au Sacré Cœur de Jésus. — Emblèmes, prières, pratiques pieuses pour chacun des neuf jours qui précèdent la fête du Sacré Cœur, par L.-J. HALLEZ [1].

Il ne s'agit pas d'un de ces livres de dévotion comme il en paraît un si grand nombre, plus heureusement pour l'édification des âmes (nous l'espérons du moins) que pour l'avantage de la littérature et des arts. Tout ce qu'une étude réfléchie et une méditation affective ont pu fournir à un homme doucement convaincu et capable de donner une réalité vivante à sa pensée se trouve réuni dans cette production d'un caractère aussi élevé que touchant. Le titre ne porte qu'un nom, et pourtant nous ne pourrions nous résoudre à croire qu'une seule main ait tenu la plume et le crayon, si l'harmonie la plus intime n'existait entre le texte et les figures. Pour élever ainsi l'*imagerie* de dévotion à la hauteur d'une œuvre d'art d'un goût exquis, il a fallu plus qu'un talent ordinaire, et, sans l'inspiration que développent la solitude, la prière et l'humilité, il n'aurait été donné à personne de toucher ainsi le but d'une entreprise qu'*a priori* nous aurions sans doute considérée comme impossible. Nous louons sans restriction, dans M. Hallez, le sentiment qui l'a inspiré, le style de ses explications, le choix de ses emblèmes, la pureté de son dessin, l'exécution pleine de suavité des gravures exécutées sous sa direction. La composition du frontispice à elle seule, si elle était exécutée en grand, pourrait faire *un des meilleurs tableaux de notre époque*, et si nous compensons ces éloges par une critique du défaut d'ordre et de l'ajustement sans élégance de quelques-unes des autres planches, c'est uniquement pour avertir nos lecteurs qu'il n'est pas ici question d'une *réclame* de commerce, mais de la recommandation la plus sérieuse adressée aux lecteurs du *Correspondant* par un homme qui n'a jamais écrit de *réclames*.

Les Sept Basiliques de Rome, par M. le baron Marie-Théodore DE LUSSIÈRE [2].

Voilà bien longtemps que les touristes et les faiseurs d'*Impressions de*

[1] Paris, René et Waille, rue de Seine, 32. Grand in-8°. Prix : 10 fr. et 12 fr. 50 sur papier de Chine.

[2] Chez A. Sirou, rue des Noyers, 37, et Jacques Lecoffre et Compagnie, rue du Pot-de-Fer, 8.

Digitized by Google

voyages nous répètent à satiété les débris de Rome païenne. Si grands, si majestueux que soient les souvenirs laïques de la ville éternelle, on commence à comprendre, même parmi les philosophes et les incrédules, que l'emplacement des jardins de Salluste et de Lucullus et le tombeau des Scipions pourraient ne pas valoir, pour le véritable intérêt historique, les illustres retraites souterraines où les premiers chrétiens se cachaient, priaient et mouraient. Rome chrétienne, celle de qui nous tenons notre civilisation morale et religieuse, a de tout autres liens, je ne dis pas seulement avec nos croyances, mais avec notre histoire, que la république romaine et les Césars.

En attachant ses études archéologiques aux sept églises principales, aux *sept basiliques de Rome*, M. le baron de Bussière satisfait donc un besoin sérieux des esprits. Les hommes graves, les hommes de cœur et de pensée échappent chaque jour de plus en plus à ce goût outré des traditions et des œuvres du paganisme tel que nous l'avait légué l'époque de la Renaissance. Tout en demeurant les justes admirateurs de l'art antique, ne faut-il pas aussi que nous sachions étudier et admirer les monuments du Christianisme? Et dans quel autre lieu pourrons-nous les admirer dans toute leur grandeur, si ce n'est à Rome même, l'immortelle capitale de notre foi, et, à vrai dire, malgré les hérésies et les schismes, la capitale religieuse de tous les peuples modernes?

Nos lecteurs n'ont pas oublié deux ouvrages remarquables récemment consacrés à *Rome chrétienne* par M. l'abbé Gerbet et M. de La Gournerie. Ces excellents livres ne ressemblent en rien au dessein de M. de Bussière. Dans les pages de M. Gerbet et de M. de La Gournerie les souvenirs et les monuments chrétiens sont saisis dans leurs aspects plus généraux, plus littéraires, plus artistiques, plus philosophiques, plus élevés. Le plan de M. de Bussière est tout spécial. Il a dévoué ses exactes, patientes et laborieuses recherches à raconter avec détail ce qui se rattache particulièrement aux basiliques de *Latran*, de *Saint-Pierre*, de *Saint-Paul*, de *Sainte-Marie-Majeure*, de *Saint-Laurent hors les murs*, de *Sainte-Croix-de-Jérusalem* et de *Saint-Sébastien*. Il y a dans Rome tant d'églises magnifiques, doublement intéressantes sous le rapport de l'art et de la foi, que l'auteur était obligé de se borner, sous peine d'écrire d'immenses volumes.

Le livre de M. de Bussière n'a aucune prétention à l'effet et au beau style. Il suit d'âge en âge la construction et la transformation des basiliques romaines, en ne les séparant jamais des rites sacrés et de l'organisation du culte. Les cimetières, les catacombes, les inscriptions, les objets d'art, les tombeaux, les cérémonies religieuses, le clergé séculier et régulier, les pieuses coutumes, les autels renommés, les saints tabernacles, les reliques, les martyrs, les origines des monuments, des Ordres et de la hiérarchie ecclésiastiques, tout a sa place et sa description. Mais c'est le travail minutieux de l'archéologue, et non point le récit dramatique et coloré de l'artiste ou de l'historien. On pourrait dire de la publication de M. de Bussière, pour en donner une idée précise, qu'elle est aux monuments qu'elle parcourt ce que la géographie est à l'histoire. Il ne faut donc pas lui demander les plaisirs que laisse une lecture agréable et légère, ni l'attrait d'une composition brillante ou spirituelle. Les dates, les faits, les indications abondent, mais sous la forme la plus simple et la

Digitized by Google

plus dépourvue d'ornements. Il se peut que de ce travail austère, consciencieux, instructif, les esprits curieux aient à recueillir plus de science substantielle que d'une multitude de livres vantés par la renommée. Malheureusement nous aimons surtout, non ce qui occupe, mais ce qui amuse nos loisirs. Nous demandons moins à être instruits qu'à être séduits. Et j'ai peur que M. de Bussière ne plaise moins à la foule désœuvrée et frivole que la plus mince description du temple de la Fortune ou du Colysée.

Ce qui me frappe le plus dans le livre de M. de Bussière, c'est le souvenir des noms chrétiens et des événements qui s'unit intimement au souvenir des basiliques. Dans la plupart de ces basiliques, dont la vie se prolonge et remonte à travers tant de siècles, on voit successivement apparaître les plus illustres figures de la chrétienté. Il est rare que les grands hommes ne se lient pas aux grands monuments. Les plus grands saints, les plus grands Papes, les plus grands écrivains, les plus grands docteurs, les plus grands chefs d'Ordres religieux viennent tour à tour s'agenouiller aux autels de Rome, à côté des plus illustres souverains de la terre. Saint Athanase, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Léon Ier, saint Grégoire-le-Grand, saint Boniface, sont nommés avec Constantin, Alaric, Attila, Genséric, Bélisaire et Charlemagne. Il n'est pas de siècle, même dans l'âge le plus triste et le plus obscur, où la majesté royale ne vienne adorer la Confession de saint Pierre. Jusque dans le Xe et le XIe siècle les empereurs d'Allemagne, les rois de Navarre et de Danemark viennent prier au tombeau des apôtres.

La lutte si célèbre du sacerdoce et de l'empire, des Guelfes et des Gibelins, est marquée en plus d'un endroit des basiliques romaines. Les noms de saint Grégoire VII et de l'empereur Henri IV, de Pascal II et de Henri V, de Frédéric Barberousse et d'Alexandre III, de Célestin III et de Henri VI, d'Innocent III, d'Honorius III et de Frédéric II, sont écrits en caractères ineffaçables dans la basilique du Vatican. C'est là aussi que n'ont pas péri les pieuses traces de saint François d'Assise, de saint Dominique, de saint Antoine de Padoue, de saint Bonaventure, de saint Thomas d'Aquin, de saint Ignace de Loyola, de saint François-Xavier, de saint Philippe de Néri, de saint Charles Borromée ; de cette suite, en un mot, de saints et de doctes personnages qui sillonnent pendant dix-huit siècles de rayons glorieux l'histoire du Christianisme.

A prendre seulement comme centre la basilique du Vatican, de Constantin à Napoléon, en passant pas Charles-Quint, et à y rattacher les principaux faits de la vie et de la législation des peuples de l'Europe, il y aurait déjà le sujet de la plus immense histoire du monde ; car, en dépit des prétentions modernes, le vrai point d'unité de l'histoire européenne n'a point cessé d'être la capitale de la chrétienté.

L'ambition de M. de Bussière ne s'est pas élevée jusque-là, et nous regrettons qu'il n'ait pas fait quelques efforts pour arriver à un ordre de pensées plus étendu, à un genre de composition plus flatteur pour l'esprit. Tout en rendant une sincère justice au pieux labeur de M. de Bussière, il était permis de plus attendre encore de celui qui a dédié les *Sept Basiliques* à M. Eugène Boré, *voyageur missionnaire*, en ces touchantes paroles :

« L'un des plus doux souvenirs qui me restent des sept basiliques est ce-

Digitized by Google

lui de la fraternelle joie que j'ai goûtée à les parcourir avec toi. Nous avons ensemble admiré tant de merveilles, vénéré tant de saintes reliques, prié à tant d'autels illustres dans la chrétienté! Tu n'étais à Rome qu'en passant, moins pour te reposer de tes courses laborieuses et saintes que pour renouveler à Dieu, sur la terre de la foi et des martyrs, la noble offrande de ta vie; moi, pèlerin fatigué sur des routes moins rudes, j'y avais dressé ma tente et j'y contemplais, presque oisif, les œuvres durables de ceux qui se sont dévoués comme toi. Un jour nous nous rencontrâmes, et il nous sembla tout aussitôt que nous nous étions toujours connus et toujours aimés. Heureux de te faire profiter de mes longues études, jusqu'alors à peu près inutiles, je t'ai raconté mon livre avant de l'écrire. Maintenant qu'il est écrit, je te le dédie, afin d'y laisser quelque mémoire d'une amitié qui m'honore et qui m'a tant consolé. Quand tu retourneras par la pensée à ces chères basiliques où je te vois encore, qu'il te souvienne de prier pour ton ami. »

P. L.

LITTÉRATURE.

BARZAZ BREIZ. *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis et publiés avec une traduction française, des arguments, des notes et les mélodies originales, par M. Hersart de La Villemarqué; 4e édition, augmentée de trente-trois nouvelles ballades historiques[1].

Au commencement de ce siècle, dans un château de Bretagne, une de ces nobles et pieuses dames qui unissent si bien l'éclat de la naissance avec l'humilité des vertus chrétiennes avait coutume de soulager de ses mains les pauvres du voisinage, et de leur faire chanter en retour quelques-uns de leurs chants dont elle admirait l'énergie et la grâce. Elle écrivit ces chants, et son fils continua le recueil. Il alla chercher la poésie bretonne aux réunions du peuple, aux *pardons*, aux foires, aux veillées; il interrogea les mendiants et les nourrices, et ainsi se forma un trésor dont les plus belles pièces, au nombre de quatre-vingt-quinze, remplissent les deux volumes que nous annonçons. M. de La Villemarqué les divise en trois parties: 1° chants mythologiques, héroïques, historiques; 2° chants domestiques et d'amour; 3° légendes et chants religieux. Au milieu de l'épuisement de nos littératures savantes, ce serait déjà un spectacle instructif et charmant que celui de cette source populaire qui ne tarit pas, de cette verve éternellement jeune chez un vieux peuple, et de cette inspiration toujours ancienne et toujours nouvelle du cœur humain quand il est remué par les seuls sujets qui le touchent depuis le commencement du monde: Dieu, la patrie, la famille. Il y aurait peut-être aussi quelque sujet de religieux orgueil à reconnaître que, de toutes les populations françaises, celle qui a gardé avec plus d'amour la foi de ses pères est aussi celle qui a gardé le privilége de la poésie, et, par conséquent, l'élévation de l'intelligence, la vigueur du sentiment, la sérénité de l'imagi-

[1] Paris, Frank, rue Richelieu.

Digitized by Google

nation, tout ce que les versificateurs d'une autre école ne trouveront jamais ni dans leurs livres, ni dans leurs orgies.

Mais le soin scrupuleux de M. de La Villemarqué pour s'assurer des textes les plus purs, les commentaires savants où il en établit l'authenticité, l'antiquité; les arguments par lesquels il fait remonter plusieurs chants jusqu'au Ve siècle et peut-être au delà; les comparaisons qu'il poursuit entre les traditions bretonnes et celles du pays de Galles, de l'Ecosse, de l'Irlande; les lumières qu'il en fait rejaillir sur les croyances, les lois, les destinées des peuples celtiques, prêtent à son recueil un intérêt d'un autre genre, et en font un document historique aussi important qu'inattendu. Cette race belliqueuse qui avait couvert la moitié de l'Europe et fait trembler Rome, mais qui n'avait laissé ni livres ni monuments, qu'on ne connaissait que par les récits incomplets et quelquefois malveillants des anciens, se trouve avoir conservé dans les chansons de ses laboureurs et de ses mendiants le souvenir de tout ce qu'elle fut. Les dogmes obscurs des druides s'y lient aux récits des bardes, et la trace des immolations humaines s'y reconnaît en même temps que les fabuleux oracles de Merlin. Ainsi dégagées des rêveries de Pelloutier, de Latour-d'Auvergne et de tant d'autres, les antiquités celtiques offrent un terrain solide à la science, et les critiques les plus exigeants de l'Allemagne, les plus défiants pour ce qu'ils nomment la légèreté française, M. Grimm, M. Dieffenbach, M. Elissen, n'hésitent plus à traiter les textes de M. de La Villemarqué comme des textes classiques, comme les bases sur lesquelles on peut commencer à reconstruire l'histoire longtemps impossible d'une race autrefois si puissante et encore si vivace. Car on n'apprendra pas sans étonnement que les *Annales de la Propagation de la Foi*, ce recueil périodique destiné à entretenir le zèle des fidèles en faveur des missions étrangères, sont aujourd'hui traduites en idiome armoricain pour l'édification de douze cent mille âmes qui parlent encore, à quelque différence près, la langue de Brennus et de Vercingétorix.

La nouvelle édition que publie M. de La Villemarqué se distingue des autres par un nombre beaucoup plus grand de pièces historiques, et par une conclusion où il apprécie ces pièces au point de vue philosophique et moral.

Quant à la valeur poétique du recueil, un critique allemand, M. Wolf, qu'on ne saurait soupçonner de partialité, a dit que « les chants populaires de la Bretagne sont plus beaux, plus authentiques, plus abondants et plus originaux que partout ailleurs en Europe. » Les lecteurs du *Correspondant* ont été à même d'en juger en lisant, dans un de nos derniers numéros, le récit de la mort de Pontcalec, ballade touchante, dont la découverte et la traduction sont dues à M. de La Villemarqué. Voici une autre ballade non moins remarquable : nous la choisissons de préférence, non qu'elle soit plus digne d'être citée que beaucoup d'autres, mais parce que l'espace ne nous permet pas d'en citer une trop longue. Elle a pour sujet Noménoé, roi de Bretagne, et rappelle le souvenir du tribut dont il délivra le pays. M. Augustin Thierry, qui admire beaucoup cette pièce, la croit du milieu du IXe siècle.

Digitized by Google

I

« L'herbe d'or est fauchée ; il a bruiné tout à coup :

« — Bataille ! —

« — Il bruine, disait le grand chef de famille, du sommet des montagnes d'Arez :

« — Bataille ! —

« Il bruine depuis trois semaines, de plus en plus, de plus en plus, du côté du pays des Franks.

« Si bien que je ne puis en aucune façon voir mon fils revenir vers moi.

« Bon marchand qui cours le pays, sais-tu des nouvelles de mon fils Karo ?

« — Peut-être, vieux père d'Arez ; mais comment est-il et que fait-il ?

« — C'est un homme de sens et de cœur ; c'est lui qui est allé conduire les chariots à Rennes,

« Conduire à Rennes les chariots traînés par des chevaux attelés trois par trois,

« Lesquels portent sans fraude le tribut de la Bretagne, divisé entre eux.

« — Si votre fils est le porteur du tribut, c'est en vain que vous l'attendrez.

« Quand on est allé peser l'argent, il manquait trois livres sur cent ;

« Et l'intendant a dit : « Ta tête, vassal, fera le poids. »

« Et, tirant son épée, il a coupé la tête de votre fils.

« Puis il l'a prise par les cheveux, et il l'a jetée dans la balance. »

« Le vieux chef de famille à ces mots pensa s'évanouir ;

« Sur le rocher il tomba rudement en cachant son visage avec ses cheveux blancs ;

« Et, la tête dans les mains, il s'écria en gémissant : « Karo, mon fils ! mon pauvre cher fils ! »

II

« Le grand chef de famille chemine, suivi de sa parenté ;

« Le grand chef de famille approche, il approche de la maison forte de Noménoé.

« — Dites-moi, chef des portiers, le maître est-il à la maison ?

« — Qu'il y soit ou qu'il n'y soit pas, que Dieu le garde en bonne santé ! —

« Comme le portier disait ces mots le seigneur rentra au logis,

« Revenant de la chasse, précédé par ses grands chiens folâtres ;

« Il tenait son arc à la main et portait un sanglier sur l'épaule,

« Et le sang frais, tout vivant, coulait sur sa main blanche de la gueule de l'animal.

« — Bonjour ! bonjour à vous (dit-il), honnêtes montagnards ; à vous d'abord, grand chef de famille.

« Qu'y a-t-il de nouveau ? que voulez-vous de moi ?

« — Nous venons savoir de vous s'il est une justice, s'il est un Dieu au ciel et un chef en Bretagne.

« — Il est un Dieu au ciel, je le crois, et un chef en Bretagne, si je peux.

Digitized by Google

« — Celui qui veut, celui-là peut; celui qui peut chasse le Frank,

« Chasse le Frank, défend son pays, et le venge et le vengera!

« Il vengera vivants et morts, et moi, et Karo mon enfant,

« Mon pauvre fils Karo décapité par le Frank excommunié;

« Décapité dans sa fleur, et dont la tête, blonde comme du mil, a été jetée dans la balance pour faire le poids! —

« Et le vieillard de pleurer, et ses larmes coulèrent le long de sa barbe grise,

« Et elles brillaient comme la rosée sur un lis au lever du soleil.

« Quand Noménoé vit cela, il fit un serment terrible et sanglant:

« — Je le jure (dit-il), par la tête de ce sanglier et par la flèche qui l'a percé,

« Avant que je lave le sang de ma main droite j'aurai lavé la plaie du pays! —

III

« Noménoé a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais;

« Il est allé au bord de la mer avec des sacs pour y ramasser des cailloux,

« Des cailloux à offrir en tribut à l'intendant du *roi chauve*[1].

« Noménoé a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais;

« Il a ferré d'argent poli son cheval, et il l'a ferré à rebours.

« Noménoé a fait ce que ne fera jamais plus aucun chef;

« Il est allé payer le tribut en personne, tout prince qu'il est.

« — Ouvrez à deux battants les portes de Rennes (disait-il), que je fasse mon entrée dans la ville.

« C'est Noménoé qui est ici avec des chariots pleins d'argent.

« — Descendez, Seigneur; entrez au château, et laissez vos chariots dans la remise;

« Laissez votre cheval blanc entre les mains des écuyers, et venez souper là haut;

« Venez souper, mais venez tout d'abord *laver;* voilà que l'on *corne l'eau*[2]; entendez-vous?

« — Je laverai dans un moment, Seigneur, quand le tribut sera pesé. —

« Le premier sac qu'on apporta (et il était bien ficelé),

« Le premier sac qu'on apporta, on y trouva le poids.

« Le second sac qu'on apporta, on y trouva le poids de même.

« Le troisième sac que l'on pesa: — Ohé! ohé! le poids n'y est pas! —

« Lorsque l'intendant vit cela, il étendit la main sur le sac;

« Il saisit vivement les liens, s'efforçant de les dénouer.

« — Attends, attends, Seigneur intendant, je vais les couper avec mon épée. —

« A peine il achevait ces mots que son épée sortait du fourreau,

« Qu'elle frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux,

« Et qu'elle coupait chair et nerfs, et une des chaînes de la balance de plus.

[1] L'empereur Charles, surnommé *le Chauve*.

[2] On se lavait les mains avant le repas, au son du cor, et l'on disait *corner l'eau*, et *laver*, au lieu de dire appeler au son du cor pour se laver les mains.

Digitized by Google

« La tête tomba dans le bassin, et le poids y fut bien aimé.
« Mais voilà la ville en rumeur : — Arrête, arrête l'assassin !
« Il fuit ! il fuit ! Portez des torches ; courons vite après lui !
« — Portez des torches, vous ferez bien ; la nuit est noire et le chemin glacé ;
« Mais je crains fort que vous n'usiez vos chaussures à me poursuivre,
« Vos chaussures de cuir bleu doré. Quant à vos balances, vous ne les userez plus ;
« Vous n'userez plus vos balances d'or en pesant les pierres des Bretons.
« — Bataille ! — »

A.-F. O.

Les Enfantines, Moralités, par M. Eléazar ORTOLAN [1].

Qui n'aime les enfants ? Qui ne se plaît à contempler leurs jeux, à s'y mêler quelquefois ? Dans le spectacle des joies et des petites actions du premier âge de la vie, le poëte n'a-t-il pas les plus doux sentiments à recueillir et le philosophe lui-même les plus profondes observations ? Il y a longtemps que Montaigne a dit : « Comme de vray, il faut noter que les jeux des enfants ne sont pas jeux, et les faut juger en eux comme leurs plus sérieuses actions. »

M. Ortolan s'est spirituellement inspiré de cette pensée, qui sert d'épigraphe à son recueil. Il a voulu puiser dans ce trésor de poésie que renferme l'âme de l'enfance ; mais il n'a pas entendu y puiser accidentellement, transitoirement, comme la plupart des poëtes, qui se contentent de surprendre et de saisir en passant quelques traits, quelques drames enfantins.

L'ambition de M. Ortolan a été de créer un nouveau genre, *une sorte nouvelle de poésies qui viendraient se classer dans la famille de la fable et de l'élégie intime ; sœurs de l'une comme de l'autre, elles ressembleraient à la première par l'anecdote et la moralité, à la seconde par la forme et par le sentiment... Pour le style, il serait commandé par les personnages mêmes de ces petits drames ; ce serait le style de la poésie de l'âme, de la poésie de famille, avec le naturel, la simplicité pour qualités dominantes, ce qui ne devrait pas en exclure le coloris.*

Nous ne pouvions mieux faire que d'expliquer la pensée de l'auteur par ses propres paroles. Que sa théorie soit venue à son esprit *a priori*, et pour ainsi dire toute faite, ou que, plutôt, et comme cela arrive d'ordinaire, elle ne lui soit arrivée qu'après bien des vers tombés de sa plume, toujours est-il qu'il a poursuivi l'exécution de son idée dans une suite de petites pièces moitié narratives, moitié élégiaques.

C'est lui qui a inventé pour sa création le nom d'*Enfantines*, qui lui demeurera, et que d'autres ont emprunté depuis. Ce titre se retrouve à la tête des gracieux vers publiés l'année dernière par une femme de beaucoup de cœur et de beaucoup de talent, et si M. Ortolan revendique avec autant de justice que de bonne grâce son droit de paternité littéraire, c'est pour louer délicatement ceux qui en ont fait usage.

Il n'est guère de jeux de l'enfance que M. Ortolan n'ait décrits dans son

[1] Charles Gosselin, rue Jacob, 30.

Digitized by Google

système de *naïve composition*, comme il l'appelle, et dont il n'ait tiré quelque enseignement pur et tendre : *les Rubans de feu, les Fils croisés, le Petit Mari, la Chasse aux papillons, le Jeu de la corde, les Quatres Coins, le Cerceau, l'Attelage,* tout sourit à sa muse aimable et bonne. Puis, quand il a épuisé ces grands divertissements de l'enfance, il trouve encore dans ses souvenirs personnels, dans la mémoire du pays méridional où il est né, une foule d'anecdotes gracieuses, de petites et charmantes scènes, de narrations intéressantes, de bonnes légendes où le cœur a plus encore à gagner que l'esprit.

On sent bien que M. Ortolan aime vraiment les enfants :

Que j'aime à regarder les enfants, mes amours !
.... Oh ! je les aime tous !...

Il sourit à contempler, *d'un œil rêveur,* cet enfant

Que les vendangeuses
Ont pris et barbouillé dans leurs rondes joyeuses.

Et cet autre :

Celui qui suit son père, armé de l'aiguillon,
Et, comme un roitelet, se perd dans le sillon.

Et celui-ci, qui se compose un bouquet parmi les herbes malfaisantes :

Pauvre innocent petit, âme candide et vraie,
Qui ne voit qu'une fleur dans la nielle ou l'ivraie !

Et ce roulier en miniature,

Qui va par le chemin,
En blouse, en bonnet bleu, son grand fouet à la main.

Et ce maréchal de France en herbe,

Ce tout petit soldat, en pantalon garance,
En bonnet de police, à l'œil plein d'assurance,
Qui suit le bataillon en allongeant le pas.

Au milieu de ses plus douces rêveries, de ses plus intimes récits jamais l'auteur n'oublie un instant le but moral de son livre. Il ne peut empêcher qu'une ombre de tristesse ne passe de temps en temps sur son front, quand il pense que ces petits êtres sont destinés tous aux peines et aux labeurs de la vie ; mais il ne veut pas qu'on attriste, avant le temps, ces créatures innocentes ; il ne veut pas qu'on repousse ou qu'on réprime

Cette main qui vous cherche et ce bon petit rire.

Il craint surtout qu'on *gâte l'œuvre de la nature,* et qu'on ne cultive pas dans chaque enfant, avec une pieuse et respectueuse patience, tout ce qu'il peut contenir de génie, de science, de force ou d'adresse. Formez, dit-il,

Formez, suivant sa trempe et suivant sa vigueur,
Les bras à l'un, l'esprit à l'autre, à tous le cœur.

Digitized by Google

S'il fallait indiquer nos préférences décidées pour telle ou telle pièce du recueil, j'aurais bien quelque embarras; je pencherais pourtant pour *l'Invitation au bal, les Grands Chagrins, le Petit Jardin*, et surtout pour *les Cigales*. Dans cette dernière *Enfantine* le souffle poétique est plus fort et plus plein. L'auteur s'y inspire des lieux où il est né. Quel cœur n'a quelque inspiration de talent à parler de son pays!

Si nous voulions critiquer, cela nous serait beaucoup plus facile. Là même où ne manque ni l'esprit, ni la grâce, il nous serait aisé de découvrir quelques faiblesses, de surprendre un défaut de naturel, de censurer une expression un peu prosaïque, d'accuser un mot, une périphrase recherchée. Mais M. Ortolan n'a pas assez la prétention d'être un poëte pour que la critique eût bonne grâce à le traiter avec une sévérité radicale.

Les défauts que nous pourrions signaler tiennent peut-être à ce genre de composition mixte que l'auteur a systématiquement choisi, et qui, à parler franchement, n'a pas de sexe déterminé.

Les Enfantines ne sont précisément ni des élégies, ni des fables, en prétendant toucher à la fois à toutes les deux. De là un mélange d'élégance et de simplicité, de rêverie tendre et de précision, de poésie intime et de brièveté dont le modèle est difficile à trouver. Je crains aussi que la *moralité* qui doit terminer la fable ne refroidisse l'élégie par la conclusion et la formule de ses préceptes, et que, d'un autre côté, l'abandon, l'effusion, le caprice de l'élégie n'ôte quelque chose à la clarté resserrée de la leçon que doit enseigner la fable. Il est toujours fort périlleux d'amalgamer des genres distincts, et, dans un pareil effort, la victoire ne doit jamais être qu'accidentelle.

Nous pensons aussi que M. Ortolan, dans son luxe de citations et d'épigraphes, n'est pas resté aussi fidèle qu'il le devait à la simplité, caractère principal et obligé d'un recueil d'*Enfantines*.

Il est excusé, je le sais, par le temps déjà ancien où il a écrit ses vers; c'était alors la mode d'encadrer la moindre de ses pensées dans une bordure des pensées d'autrui, et l'on aurait cru n'avoir pas assez d'esprit soi-même si on n'eût point fait grande montre de l'esprit des autres. Mais M. Ortolan conviendra avec nous que c'est un peu pécher par ostentation littéraire que de citer en doubles et triples épigraphes, à la marge des *Enfantines* les plus grands, les plus sérieux écrivains, les plus hauts penseurs, les plus illustres poëtes : Platon, saint Grégoire de Nazianze, Schiller, Goethe, Shakspeare, Lamennais, Lamartine, Lope de Véga, Chateaubriand, Victor Hugo, Le Tasse, Virgile, Homère, Ronsard, Racan, et jusqu'au poëte agénais Jasmin, et qui sais-je encore?

Cette connaissance, ces citations des auteurs grecs, latins, allemands, anglais, italiens, espagnols, français, font beaucoup d'honneur assurément à l'esprit orné d'un homme voué passionnément à de tout autres études; mais, en toutes choses, la mesure est la condition du succès.

Ce que j'admire le plus, ce qui est infiniment rare en notre temps, qui a cependant de si vaniteuses prétentions à l'universalité des connaissances humaines, c'est qu'un grave docteur, appliqué dès sa jeunesse à des travaux positifs, ait su réserver dans son esprit un petit coin à part pour les fleurs de la poésie; c'est qu'il ait eu, c'est qu'il ait gardé le goût et la force

Digitized by Google

de faire des vers, et la force plus grande encore de les imprimer sous son nom, sans craindre les petits blasphèmes et les vains murmures des collègues jaloux ou des lourds ennemis qui médisent pesamment et méchamment des délassements poétiques et littéraires qu'ils ne sauraient ni comprendre ni sentir. Au XVIe siècle, siècle de grands travaux et de grandes lettres, on voyait en France les plus grands jurisconsultes mettre leurs doux loisirs dans l'amour de la poésie et dans l'étude des modèles antiques. Les plus profonds juristes étaient alors *lettrés* jusqu'à l'abus, mais ils ne traitaient pas la littérature en ennemie naturelle de la science.

Ce secret des vieilles et bonnes renommées de ne pas étouffer impitoyablement l'imagination et l'esprit sous le prosaïsme des études positives, ce secret paraît perdu parmi nous. Tout au plus pourrait-on, de nos jours, trouver encore dans les Universités allemandes quelques célèbres docteurs dont l'âme soit restée fidèle, avec sincérité, avec bonhomie, au double culte de la science et des lettres, et qui écrivent sans scrupule des vers sur les marges de leur Digeste. Le meilleur compliment que l'on pût adresser à M. Ortolan, ce serait de dire qu'il rappelle, même de loin, les notabilités scientifiques du XVIe siècle et de la moderne Allemagne.

Bien loin donc d'être systématiquement sévère à ce qu'il nomme spirituellement *de véritables coquilles de noix qui n'ont encore navigué que dans un bassin de cristal posé sur un guéridon*, nous n'aimons rien tant que ces lueurs d'imagination et ces grâces de l'esprit que les occupations les plus sérieuses ne peuvent ni éteindre, ni dessécher ; car c'est dans ces natures privilégiées, et pour ainsi dire doubles, que résident les talents véritables. On jouit médiocrement de fleurs que l'on voit dans un champ cultivé, dans un parterre ; mais que, sur un âpre sommet, dans une solitude alpestre, où la végétation est sur le point de cesser, on vienne à rencontrer une fleur, fût-ce une fleur sauvage, l'œil et le cœur sont à la fois réjouis, et l'on a le double plaisir de la surprise et du parfum.

Florence et Raymon, par Mlle Julie GOURAUD.

On se plaint tous les jours qu'il y ait si peu de ces livres à la fois honnêtes et amusants qu'on puisse mettre sans péril entre les mains des jeunes personnes. On voudrait qu'il fût plus aisé d'émouvoir les jeunes cœurs, d'éveiller les jeunes imaginations par des lectures morales qui eussent l'intérêt du roman sans en avoir les passions mauvaises. C'est une véritable lacune dans les livres d'éducation. Il est si rare qu'une fable romanesque sache se contenir dans l'étroite limite des sentiments purs et dans la candeur du bien !

Voici pourtant un petit livre qui est venu à bout de cette difficulté avec un grand bonheur. C'est dans une vie vouée à l'éducation de la jeunesse que Mlle Gouraud a trouvé le secret de réunir, dans un sujet attachant, une narration animée et des peintures émouvantes qui n'inspirassent à la jeunesse que de saintes et bonnes pensées.

Florence et Suzanne sont deux sœurs élevées à la campagne, sous l'aile d'excellents parents, honnêtes et pieux fermiers. Suzanne, l'aînée, active, gaie, simple, économe, laborieuse, a une inclination toute naturelle pour les occupations des champs : elle y met tout son bonheur, tout son repos,

Digitized by Google

tout son avenir. Le soin de la laiterie, des poules, des pigeons, le souci du ménage lui font une félicité tout intérieure et domestique. Quand l'âge de se marier arrive, elle s'unit, de l'aveu de ses parents, à un brave jeune homme de son rang, de ses goûts, de son caractère, et elle va fonder avec lui une maison nouvelle où elle enseigne sans effort à de nombreux enfants les vertus paisibles et le contentement sans ambition dont elle fut toujours elle-même le modèle.

Florence est d'une santé plus délicate, d'un esprit plus rêveur, d'un amour-propre plus susceptible que sa sœur.

Une mère indulgente, un peu faible, épargne à Florence les travaux pénibles ; on l'élève en *demoiselle* sous un toit de paysans, malgré les remontrances d'un tendre et bon père, Raymon, plus clairvoyant que sa femme, mais dont la sévérité ne tient pas devant les caresses de Florence et les cajoleries maternelles. Dans son organisation maladive et mélancolique, Florence laisse s'ouvrir son cœur à la vanité, aux espérances ambitieuses, aux pensées du luxe et de la ville. Elle aime Suzanne, mais elle ne lui vient pas en aide dans l'accomplissement de ses devoirs domestiques. Et Suzanne, sans jalousie, sans arrière-pensée, est la première à flatter les inclinations molles de Florence et à éviter à sa main blanche et à sa fierté toutes les occupations rustiques.

Cependant Florence est devenue une grande et jolie fille. Bien qu'elle n'ait jamais quitté la campagne et que son âme soit pleine de sentiments pieux, elle ne songe pas à se choisir un mari simple, mais sûr, comme celui de Suzanne, et qui puisse continuer de vivre dans la familiarité de Raymon.

L'intendant d'un château voisin a un fils unique, d'une éducation élégante, de manières à la mode, d'une toilette recherchée. Ce jeune homme a vécu à Paris ; il va galamment à cheval, porte des gants jaunes, et plaît par ces mille petits riens qui séduisent dans la jeunesse insouciante et vive. Le cœur de Florence se laisse prendre. Raymon résiste d'abord, réfléchit, fait des remontrances. Vaincu par la persévérance de sa fille, par la faiblesse de sa femme, il cède enfin. Florence, mariée à celui qu'elle préfère, ira habiter Paris, et y trouvera ce genre de vie brillante et distinguée à laquelle elle a toujours aspiré instinctivement. Le départ de Florence fait verser bien des larmes à son triste père, à sa pauvre mère, à la bonne Suzanne : tous les cœurs sont gros, même celui de Florence, bien qu'elle s'étourdisse dans la joie de son mariage et dans les rêves de sa nouvelle existence.

A Paris, Florence a bientôt oublié sa famille ; à peine écrit-elle au village. Elle se laisse distraire et absorber par la vie du grand monde, par les habitudes de luxe et de vanité de son mari. Les salons, les bals, les spectacles, les équipages, le train d'une grande maison, rien ne lui est refusé. Elle devient mère, et la maternité ne change rien à la dissipation de ses goûts. Elle croit d'ailleurs, en s'abandonnant à ses penchants, ne céder qu'aux désirs de son époux, dont le cœur est bon, mais dont l'esprit est emporté par l'ambition et le besoin des jouissances.

L'apparente fortune de Florence ne dure pas longtemps. Fatiguée plus que rassasiée de plaisirs, elle ne tarde pas à avoir le pressentiment d'une ruine possible et prochaine. Son père, qui ne tient pas contre une longue

Digitized by Google

absence, vient la visiter à Paris. Mécontent de ce qu'il voit, inquiet de ce qu'il soupçonne, son bon sens n'est pas à l'aise dans les salons de sa fille. Sa simplicité, son costume, et plus encore sa droite raison, gênent son gendre, qui cherche à la fois à lui cacher le dérangement de ses propres affaires et à l'engager dans de périlleuses et téméraires entreprises, seul refuge d'une position équivoque.

Raymon, trompé, abusé, mais flatté encore et ménagé, retourne à son village le souci dans le cœur. Son gendre achève d'engloutir dans de folles dépenses, dans des jeux de Bourse les dernières ressources de sa famille. Il mérite, il attire sur lui et sur sa femme le ressentiment sévère de Raymon, et meurt laissant Florence dans la plus profonde détresse, en proie aux créanciers. La triste veuve, désabusée par l'expérience de ses illusions folles, a eu la douleur encore de voir expirer son fils unique. Il ne lui reste pour consolation qu'une seconde enfant, Amélie, et les secours, et, ce qui vaut mieux encore, l'amitié et les conseils de ce que le monde nomme en riant une *vieille fille*. Cette vieille fille est toute bonne et miséricordieuse ; elle passe sa vie à faire d'excellentes œuvres, et elle en réserve la meilleure part pour Florence et pour Amélie. Ce portrait est l'une des choses les plus remarquables du livre de Mlle Gouraud.

Florence alors songe bien à sa famille, à son hameau. Suzanne, toujours bonne, sa mère, toujours tendre, sont prêtes à lui ouvrir leurs bras. Mais le chagrin de Raymon est plus sévère et plus inflexible. Il n'a pas oublié que ses conseils ont été rejetés, son expérience et son dévouement paternel sacrifiés à l'ambition et à la légèreté d'un mari insensé, sa haute raison repoussée, et ses secours, ses sacrifices trahis et dissipés jusqu'à l'abus, jusqu'à la dissimulation, jusqu'à la tromperie. Dans cette position de crainte et d'angoisses, Florence n'ose affronter le courroux paternel. Une vie de deuil et de privations, de soucis et d'amertumes, use sa santé chancelante. Elle est près de mourir, et, quand elle s'éveille comme d'une longue agonie, elle aperçoit, au pied de son lit, un ange d'amour et de pardon, sa sœur.

Après tant d'épreuves, Florence se hasarde enfin à retourner au village. Seule avec Amélie, elle parcourt en pleurant et à pied les chemins où elle courait joyeusement dans sa jeunesse. Lassée, épuisée, surprise par l'orage, elle s'égare en des lieux si connus, le corps exténué d'une course si rude, l'âme pleine des plus vives émotions et des plus profondes inquiétudes. Ses appréhensions et sa misère trouvent enfin un asile chez la bonne Suzanne, qui la recueille, qui la soigne, qui la caresse, qui la console, jusqu'à ce qu'elle soit reçue sur le cœur même de Raymon.

Lorsqu'elle a retrouvé chez son père les douceurs et l'aisance de la famille, et que le repos est entré dans son âme, elle n'a plus qu'une préoccupation, l'avenir d'Amélie. Cette enfant, touchée des malheurs de sa mère qu'elle a pu encore voir et sentir, élevée d'ailleurs dans une atmosphère de vertus et de piété, s'abandonne à sa vocation religieuse, et devient Sœur de charité. L'amour maternel de Florence se fait violence, et elle devient témoin des saintes œuvres d'Amélie, qui ne quitte pas sa mère, et enseigne la vertu et les lettres divines et humaines aux pauvres enfants du village.

Cette imparfaite analyse ne peut donner l'idée de tout ce que le cœur et

Digitized by Google

l'esprit de Mlle Gouraud ont jeté de traits fins, d'observations délicates, d'émotions vraies, de sentiments vertueux, dans l'ouvrage que nous annonçons. Aucun des personnages qu'elle met en scène n'est haïssable ; ils ont des défauts, mais ils n'ont pas de vices, et on peut en conscience s'intéresser à leur malheur, même alors qu'ils sont mérités. Dans les caractères de Raymon, de sa femme, de Suzanne, de Florence, il y a plusieurs de ces peintures déliées que la main d'une femme peut seule trouver. Le retour de Florence au village est particulièrement attendrissant. Rien d'exagéré, rien de faux, rien qui séduise le mauvais goût ou les passions aux dépens de l'âme et de la raison, rien qui laisse au lecteur un mécontentement de son sort, le mépris des hommes, l'ambition du mal, rien qui encourage à sortir des saintes lois de la modération et de l'honneur, rien qui mène à douter du bien et du devoir.

De nos jours, l'art des romanciers n'est rien autre chose que l'art de galvaniser les penchants hideux de la nature humaine et de satisfaire les sordides convoitises des auteurs, en chargeant de couleurs aussi âcres qu'impures des excès, des passions, des crimes impossibles, et en réveillant ainsi notre goût émoussé et flétri. On est heureux, au milieu d'une telle littérature corrompue et violente, de signaler un petit roman d'un style calme, d'une pensée douce et reposée, dont la morale parfaite ne soit pas un instant équivoque et duquel on puisse dire avec securité :

La mère en prescrira la lecture à sa fille.

P. L.

CRITIQUE HISTORIQUE ET PHILOSOPHIE.

J. Von-Gœrres. *Die Vœlkertavel des Pentateuch : die Japhetiden und ihr Auszug aus Armenien* (le Tableau des peuples d'après le Pentateuque ; les fils de Japhet, et comment ils sortirent de l'Arménie) ; 1 vol. in-4° avec une carte, 1845 [1].

M. Gœrres est du petit nombre de ces heureux génies qui ne vieillissent pas, et qui gardent tous leurs feux sous leurs cheveux blancs, comme des volcans sous la neige. L'écrivain que Napoléon regardait comme une puissance européenne, qui a porté la lumière sur tant de points obscurs de l'Orient et du moyen âge, dont la voix a si longtemps attiré autour de la chaire de Munich un auditoire immense, dont la *Mystique chrétienne* soulevait, il y a dix ans, les plus terribles difficultés de la science et de la foi, vient de montrer encore par une publication éclatante que le temps du repos n'est pas arrivé pour lui. Pendant que d'autres orientalistes cherchent à tourner contre la Bible les découvertes de l'érudition moderne, M. Gœrres, qui les a lui-même poussées si loin, entreprend de les rassembler pour les faire servir à l'éclaircissement d'une question où toute la religion est intéressée et aussi toute l'histoire. Il s'agit de commenter ce chapitre dixième de la Genèse, dans lequel Moïse a dénombré les descendants de Noé et de ses trois fils, traçant ainsi la généalogie du genre humain, et suivant, pour ainsi dire, tous les essaims de la grande émigration destinée à peupler le monde. Longtemps les interprètes, sous la conduite de Bochart et de Huet, étaient venus échouer contre cet écueil. La connaissance des idiomes sé-

[1] Ratisbonne, J.-J. Manz.

Digitized by Google

mitiques et chananéens ne pouvait suffire à la solution d'un problème qui touche aux origines de toutes les langues et de toutes les sociétés. M. Gœrres, en se prévalant des travaux de ses devanciers sur les deux races de Sem et de Cham, s'est attaché particulièrement à cette puissante famille de Japhet, dont l'unité est aujourd'hui confirmée par les rapports nombreux des peuples de l'Europe avec ceux de la Perse et de l'Inde. Nous n'entreprendrons pas l'analyse d'un livre qui est lui-même le résumé de toute la science contemporaine. Il s'ouvre par une vue générale du globe terrestre, de ses chaînes de montagnes, de ses fleuves et de ses volcans, dont le point de départ est dans le Caucase et dans l'Arménie, cette forteresse naturelle, où les premières générations purent croître à l'abri et se multiplier sans obstacle. L'auteur entre ensuite dans des considérations aussi hardies que profondes sur les instincts secrets qui lient l'homme à la terre, le poussent sous un climat déterminé, et ne lui laissent pas de repos qu'il n'y soit parvenu. Cette loi préside à la dispersion des peuples, et M. Gœrres, en recueillant les plus anciennes traditions des Indiens, des Persans, des Chinois, les premiers souvenirs des Grecs, des Celtes, des Germains, des Slaves, suit pour ainsi dire pas à pas l'itinéraire des fils de Japhet, se dilatant, selon l'expression de l'Ecriture, et allant habiter jusque sous les tentes de leurs frères, pendant que les enfants de Sem s'éloignent peu des régions de l'Asie moyenne et du premier séjour de l'humanité, et que la postérité de Cham se propage avec ces peuples noirs qui couvrent l'Afrique, le littoral méridional de l'Asie et les îles de la mer du Sud. Rien ne semble, au premier abord, plus aride qu'un tel sujet de recherches. Mais l'éminent écrivain dont nous parlons est accoutumé à porter la chaleur, la vie, la passion même partout où il passe ; ce spectacle de la dispersion des hommes l'émeut et l'inspire ; il y voit l'accomplissement d'un dessein providentiel et par conséquent miséricordieux, et il y trouve en finissant une sévère leçon pour les siècles futurs, si leurs hommes d'Etat, faisant tout plier aux calculs d'un moment, voulaient unir arbitrairement ce que Dieu a séparé et séparer ce qu'il a uni.

Apelt, *die Epochen des Geschichte des Menschheit*, t. I (les Epoques de l'histoire de l'humanité) ; Wirth, *die Speculative Idee Gottes* (l'idée spéculative de Dieu).

Ces deux ouvrages veulent être cités comme un double exemple des excès où le rationalisme protestant peut conduire la pensée humaine. M. Apelt ne découvre dans l'histoire de l'humanité que deux grandes époques : celle où le génie de Newton bannit le surnaturel de la physique, et celle où Kant le chassa de la métaphysique. « Un temps viendra, dit-il « (p. 320), où tombera le vêtement fabuleux qui enveloppe encore au- « jourd'hui la vérité religieuse : la foi au Crucifié, comme la foi au pro- « phète d'Arabie, comme la croyance à Bouddha présent en la personne du « Dalaïlama. » C'est tout le déisme grossier du XVIIIe siècle, avec les plus exorbitantes prétentions de nouveauté. Il y a tout à l'heure quatre-vingts ans qu'on applaudissait en France ces déclamations blasphématoires, mais quand elles étaient accompagnées de l'esprit de Voltaire ou de l'éloquence de Rousseau. — M. Wirth va plus loin. C'est la notion de Dieu même qu'il entreprend de réformer en substituant à la Trinité chrétienne la

Digitized by Google

quadruplicité que voici. La Divinité telle qu'il la conçoit comprend « l'E-« tre du Monde, la Vie du Monde, l'Ame du Monde, l'Esprit du Monde. » (P. 450.) Ainsi la nature et l'humanité font partie de la substance divine. C'est l'effort des temps modernes de retourner à l'apothéose de la nature célébrée par les anciens; c'est ce qui faisait la poésie et l'héroïsme des Grecs; c'est ce que l'ascétisme du moyen âge a fâcheusement interrompu; mais c'est l'œuvre que la réforme a reprise en excitant l'homme à entrer en commerce immédiat avec Dieu sans le secours de ces innombrables médiateurs que le Catholicisme lui proposait sous le nom de saints. Il est vrai (c'est la remarque de l'auteur) que la réforme a laissé subsister une autre médiation à laquelle elle s'est attachée avec une sorte d'inconséquence et de pusillanimité. Mais M. Wirth s'en remet au siècle présent pour tirer les conclusions qui ont effrayé le XVIe siècle. Il compte sur la nouvelle formule théologique pour ranimer l'héroïsme du peuple allemand. « Car, « dit-il, quelle parole pourrait mieux réveiller l'enthousiasme d'une na-« tion au jour des combats que cette pensée, savoir : que, Dieu ne pouvant « créer et se réaliser que par la division des substances, le retour à Dieu « ne doit pas être un repos inactif, mais un effort laborieux des substan-« ces agissant par elles-mêmes sous la domination de l'esprit? » — Nous traduisons littéralement, et nous souhaitons aux Prussiens de semblables proclamations, si jamais nous devons nous retrouver avec eux sur les champs de bataille.

KALEVALA, *la Finlande, sa mythologie, son histoire*, etc., par M. Léouzon LEDUC [1].

Nous ne finirons pas cette courte revue sans rappeler aux lecteurs du *Correspondant* une œuvre étrange et imposante dont ils avaient pu saisir quelques traits l'année dernière dans un article sur la mythologie finnoise. M. Léouzon Leduc vient de rendre service à la science en même temps qu'aux lettres en traduisant l'épopée nationale des Finnois, de ces peuples réduits aujourd'hui à un étroit espace sur la côte orientale de la mer Baltique, mais liés par une parenté incontestable avec les Magyars de Hongrie, et peut-être avec d'autres nations qui tinrent une place considérable dans les destinées de l'Asie et de l'Europe. Ce poëme laisse voir tout le chaos de la barbarie; il commence par une cosmogonie païenne, et suit dans leurs aventures trois divinités voyageuses jusqu'à ce qu'elles disparaissent au premier rayon du Christianisme. Mais au fond de ce chaos on peut découvrir un monde; dans ces récits de la création, d'étonnantes analogies avec les traditions de l'Inde et de la Scandinavie; derrière ces dieux errants, les migrations des peuples qui les suivent; dans l'antagonisme du Christ et des divinités vaincues, les luttes où saint Henri, apôtre de la Finlande, mourut martyr, afin que, dans cette province reculée comme dans le reste du monde, le sang scellât la première pierre de la civilisation chrétienne. D'un autre côté, si la fable est désordonnée, si rien n'en circonscrit le théâtre, s'il y règne une obscurité qui rappelle les crépuscules du Nord et ses brumes, j'y vois des scènes patriarcales, j'y entends des accents passionnés où je crois reconnaître la simplicité de la

[1] Paris, Jules Labitte.

Digitized by Google

Genèse ou de l'*Iliade*. La poésie grecque n'a rien de plus touchant que les adieux de la nouvelle épousée et de sa mère, dans le *Kalevala*, rien de plus inspiré que l'invention de cette lyre que le dieu finnois fabriqua d'une arête de poisson, et aux accords de laquelle le ciel et la terre pleurent, les bêtes pleurent, les hommes pleurent, le dieu pleure lui-même, et ses larmes qui ruissellent tombent dans la mer, où elles deviennent les perles.

A.-F. O.

POLITIQUE.

Très-humble Lettre sur les affaires de l'Algérie à Mgr le duc d'Aumale, par un colon [1].

C'est une petite brochure spirituelle et substantielle qui touche à peu près tous les points de l'immense question algérienne, et propose des solutions, quelques-unes acceptables, d'autres dignes d'être étudiées et discutées. L'auteur est un colon pour tout de bon, qui n'a pas un goût très-vif pour les Arabes ni pour M. le comte Guyot, qui prend quelquefois parti pour M. le maréchal Bugeaud contre les correspondances de *la Presse* et du *National*, et que le spectacle de tant de malversations et d'inepties n'empêche pas d'avoir confiance dans l'avenir de l'Algérie. Cette tendance à l'optimisme et la bienveillance facile qui en résulte ne donnent que plus de poids aux accusations trop fondées qu'on retrouve presque à chaque page de cet opuscule d'un homme honnête, éclairé et sincère, et dont l'avis sera compté pour quelque chose sans doute, quand la métropole aura consenti à donner *quelques petits droits civils* aux colons de l'Algérie.

M. P.-G. de Dumast, président de la *Société Foi et Lumières*, nous adresse, à propos de l'article que nous avons publié dans notre dernier numéro sur les travaux de la Société, une réclamation dont nous croyons devoir extraire le passage suivant :

« Divers mémoires se trouvent publiés dans le volume à la suite du travail principal. Ces morceaux sont particuliers; aussi portent-ils le nom de chacun des écrivains qui en répondent. Quant aux *Considérations*, elles ont pour auteur LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME.

« Lorsqu'il s'est agi de les faire imprimer pour la première fois (1838), on a posé et débattu la question de savoir si, à raison des préventions que froisseraient certains passages, il n'y avait pas lieu de les supprimer. C'est par une commission de neuf membres, qui crut devoir, dans l'intérêt de la vérité, s'élever au-dessus d'appréhensions timorées, que fut décidée la publication des pages les plus incisives. L'œuvre a donc un poids qu'il n'est pas permis de méconnaître, et l'on doit lui conserver le caractère collectif qu'elle a revêtu. »

[1] Paris, chez Waille. In-18. Prix : 75 cent.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

SITUATION RELIGIEUSE DE L'ALGÉRIE.

MÉMOIRES

DE M. L'ÉVÊQUE DÉMISSIONNAIRE D'ALGER.

I. — MÉMOIRE AU ROI EN SON CONSEIL,

Alger, le 24 janvier 1845.

II. — NOTES INTÉRESSANTES A CONSULTER,

1er janvier 1846.

III. — A SA SAINTETÉ LE PAPE GRÉGOIRE XVI,

L'ÉVÊQUE D'ALGER, ANTOINE-ADOLPHE,

Le 29 janvier 1846.

I

La France a planté au mois de juillet 1830, sur le palais conquis des anciens maîtres d'Alger, son drapeau victorieux. Depuis cette époque, elle a régné sans interruption sur des terres jadis glorieuses et depuis trop longtemps désolées par la barbarie. Sa domination a rayonné et s'est propagée sur une étendue considérable du littoral; elle a pénétré jusque dans les profondeurs lointaines du continent. Ses armes triomphantes, après avoir réuni sous les mêmes lois la régence des deys, c'est-à-dire un pays grand comme un royaume de l'Europe et en vue de ses côtes, ont ajouté une autre province presque aussi vaste, la riche et fertile province de Constantine. Malgré les négligences et les faiblesses du pouvoir, malgré le mauvais vouloir et les

Digitized by Google

intrigues de l'étranger, malgré les maladies, malgré la guerre, malgré le climat, aucun échec n'a pu faire douter un instant le monde de l'avenir de notre conquête. La bouche officielle qui a dit : *l'Algérie est une terre française*, n'a fait que proclamer un fait reconnu déjà par l'assentiment universel.

Mais appeler l'Algérie une terre française, c'était dire évidemment qu'elle ne resterait pas un pays de pirates et de demi-sauvages, que peu à peu elle se policerait, qu'elle appartiendrait un jour à la civilisation chrétienne. Etait-il donc possible de songer à rattacher ce beau domaine au territoire national sans y porter l'esprit de la société européenne et la propagation des idées modernes ? Suffisait-il de montrer aux Arabes la supériorité militaire de nos baïonnettes sur leur cimeterre, de notre canon sur leurs fusils, de nos régiments disciplinés sur leurs troupes irrégulières, ou même la supériorité matérielle de notre agriculture, de notre industrie, de nos arts, de nos habitudes civiles, sur leur existence nomade de tribus campées sous la tente? Etait-il donc indifférent à notre honneur, à notre devoir, à nos intérêts, que les possessions nouvelles, annexées à ce royaume fier autrefois du nom de *très-chrétien*, et qui a dû à ce titre les longues sympathies de l'Orient, restassent fermées et murées, pour ainsi dire, à l'introduction et au retour du Christianisme? Ne fallait-il pas de bonne heure préparer le moment solennel où la colonie naissante viendrait s'abriter à l'ombre de la Croix, seul signe d'alliance et de fusion pour les enfants des races diverses qui affluent dans son sein, seul étendard capable de renverser ou du moins de dominer l'autorité et l'influence hostiles et séculaires du Croissant?

Eh bien, non! Pendant près de dix ans consacrés à tous les genres d'essais, tout fut admis, tenté, expérimenté en Algérie; tout, sauf la religion.

La population civile, partie des provinces les plus croyantes de la France et des pays les plus catholiques de l'Europe, accourait en foule. Elle s'agglomérait et prenait chaque jour plus de développement, sans offrir assurément, par sa composition, les autres garanties les plus ordinaires de bonne conduite, de bonnes mœurs, et, par conséquent, de bons succès. Elle avait besoin plus que jamais du frein et de la consolation de la foi; mais, exposée au milieu de toutes les séductions du vice et des

Digitized by Google

horreurs du désespoir, pendant dix ans elle ne posséda aucun de ces secours si nécessaires à l'homme en toute circonstance pour lui rappeler ses devoirs en nourrissant son courage.

Pendant dix ans nos soldats, décimés par la guerre et par des fléaux multipliés, moururent dans de malsaines garnisons, autour du bivouac, sur les routes, sous le fer de l'ennemi, sans trouver nulle part la parole ni l'oreille d'un prêtre. Sous ce rapport, ils étaient aussi abandonnés dans les hôpitaux que sur les champs de bataille; et des officiers généraux, succombant dans la victoire, invoquèrent en vain de leurs lèvres expirantes ces grâces de la vie spirituelle qui raniment et réjouissent l'âme en face de la mort.

Enfin, pendant ces dix années, les Arabes eux-mêmes s'étonnaient de l'impiété de leurs vainqueurs. Appelés au combat par les prédicateurs du prophète, on les vit s'élancer à la guerre sainte avec d'autant plus de fureur contre les Français infidèles que leur zèle religieux ne voyait pas en nous des adorateurs d'un faux dieu, mais une nation sans Dieu.

Telle était la situation de l'Algérie avant la création d'un siége épiscopal et la nomination à cet évêché de Mgr Dupuch.

Je ne voudrais pas qu'on pût croire que j'exagère; je ne veux pas non plus passer sous silence le peu de bien qui se faisait malgré tout. J'en appelle donc à une trop éloquente statistique.

A cette époque il y avait :

1° A Alger, dans la capitale, une seule église, desservie par un excellent curé, mais dépourvue des objets les plus indispensables à l'exercice du culte; un établissement de Sœurs fort intéressant; des Sœurs aussi à l'hôpital civil;

2° A Oran, une misérable chapelle et un pauvre vieillard épuisé, qui succombait sous la charge;

3° A Bone, une chapelle non moins misérable, un prêtre zélé, mais sans ressource, et le commencement d'une communauté de Sœurs.

Et c'était tout.

Clergé, institutions, œuvres, édifices, services religieux, tout est compris dans ce court tableau.

Voilà l'aspect désolé qui frappa les regards du nouvel évêque quand il aborda, le 30 décembre 1838, sur ces rivages confiés

Digitized by Google

à son zèle, sans autre appui, sans autre soutien que son bâton pastoral.

Sept ans après, le 31 décembre 1845, à l'heure même où il avait pénétré pour la première fois dans ce palais épiscopal qui cacha tant de souffrances intimes et tant de larmes amères, le même évêque, après avoir envoyé sa démission au souverain Pontife et au gouvernement, signait un des trois mémoires où il a dévoilé les causes de son désastre.

Que se passa-t-il donc dans l'intervalle?

Quand Mgr Dupuch fut proposé pour le nouveau siége, le nom du vénérable curé de Bordeaux avait acquis une considération et une estime générales dans toute la France catholique. Son zèle était béni, non-seulement dans le diocèse auquel il appartenait, mais bien au delà. On citait, on admirait sa charité et les œuvres qui en étaient les fruits. Son ardeur apostolique, unie à sa piété naïve et tendre, l'annonçait d'avance comme un évêque missionnaire. L'homme de Dieu a disparu; il a quitté la position éminente où la Providence l'avait élevé; il a laissé son Eglise chérie, son Eglise, créée, développée, formée par ses mains; il l'a laissée veuve avant sa propre mort; il s'est jeté vivant dans une cellule de la Trappe!

Pourquoi?

Une responsabilité immense pesait sur lui, il avait une mission admirable à remplir. Il n'avait, il l'atteste, et un peuple tout entier l'atteste avec lui, ni ambitionné, ni même soupçonné un tel honneur et un tel fardeau. Pour y échapper, il a réclamé, il a supplié, mais en vain. Il eût voulu demeurer dans sa ville natale, au milieu des fonctions les plus douces du ministère évangélique, entouré de ses orphelins, de ses Savoyards que sa sollicitude groupait à l'ombre de sa cure. On l'en a arraché, il lui a fallu obéir. Il entrevoyait confusément les peines sans nombre et la triste issue de la redoutable expérience qu'il allait tenter.

Cette expérience, comment l'a-t-il subie? Au moment où il remet son diocèse à un successeur, qui peut-être sera moins éprouvé que lui, dans quel état le lui laisse-t-il?

Et puis, au moment où le pouvoir se décidait à faire quelque chose enfin pour les besoins religieux de l'Algérie, et lorsqu'il appelait dans sa conquête un évêque pour la consacrer et la

Digitized by Google

bénir, le pouvoir, lui aussi, prit un grand engagement devant la France et devant Dieu. J'en appelle au souvenir de cette extrême reconnaissance, aux élans de satisfaction sans réserve qui accueillirent cet acte de politique et de justice. Cette réparation tardive et incomplète fut acceptée par tous les catholiques (je dois le dire, sans exception), par le pays et par la chrétienté, non pas seulement comme l'acquittement d'une dette ancienne, mais comme une faveur insigne qu'on n'avait presque plus le droit d'espérer, comme le symptôme infaillible d'un retour cordial et généreux à des principes auxquels sont attachées la grandeur et la dignité de notre pays, et les conditions de la place qu'il peut tenir à la tête des autres nations.

De quelle façon cet engagement a-t-il été tenu? Qu'en résulte-t-il pour le présent et pour l'avenir ?

Ces choses, Mgr Dupuch a dû les méditer. C'était son devoir de les examiner sérieusement, attentivement, profondément. C'était son devoir pour lui-même et pour sa propre conscience; pour sa patrie et pour l'honneur d'un de ses enfants, citoyen et évêque; pour l'Eglise dont il fut un des pasteurs; pour son auguste chef, le Père commun, qui l'a appelé son frère; pour le corps tout entier de l'épiscopat, qui peut avoir à gémir, mais non à rougir des malheurs d'un de ses membres. Ce devoir a été accompli, au seuil même de Staouëli, sous l'impression des plus terribles et des plus consolantes pensées de la foi et de l'éternité.

Telle est l'origine des trois mémoires que je vais résumer. Ils sont écrits avec des larmes, et j'ose dire que, s'ils n'étaient pas décolorés par une froide et sèche analyse, ils en arracheraient à l'œil le plus hostile ou le plus indifférent. Mais ce n'est pas au cœur, c'est à la raison qu'ils adressent leur austère enseignement; et ce caractère est le seul que je tienne à leur conserver, si je puis.

II

J'ai dit ce que Mgr Dupuch trouva en Algérie, en prenant possession d'un diocèse dont l'étendue n'embrasserait guère moins des deux tiers de la France. On peut affirmer que le Christianisme y était encore comme non avenu.

Il importe de tenir compte des circonstances spéciales où il

Digitized by Google

était jeté. Séparé par la mer de ses compatriotes et de ses amis, privé de ces secours, de ces conseils de tous les instants qu'il n'y aurait pas inutilement réclamés, placé au milieu d'une population d'indigènes, d'émigrants et de colons comme ceux qui pullulent dans nos possessions barbaresques; isolé dans une société d'affaires, de spéculation et d'agiotage; froissant nécessairement, par son influence morale, ou les jalousies de l'autorité civile, ou les prétentions du gouvernement militaire, il n'avait aucune aide morale à ses côtés, et les ressources matérielles ne lui manquaient pas moins.

Et cependant il s'agissait, non pas seulement d'administrer, de conserver, de maintenir; tout était à faire, tout à fonder, depuis la base jusqu'au sommet de l'édifice; il s'agissait de créer le ministère évangélique, encore nul dans l'intérieur des villes comme au dehors; d'établir le culte, avec ses temples, ses ornements, son service régulier, dans tous les centres d'occupation; de subvenir aux exigences légitimes de toutes les portions les plus humbles d'un troupeau dispersé et chaque jour plus nombreux. On a voulu très-souvent arrêter la conquête par les armes, les armes ont toujours marché. Ce n'est pas la coutume de l'Evangile de rester en arrière. D'ailleurs, à côté de la population civile, plus ou moins stationnaire, joignez une armée de près de cent mille hommes, presque exclusivement catholique, livrée à toutes les privations, à toutes les tentations; disséminée dans les garnisons, dans les camps, dans les blockhaus; souffrante et se mourant dans les hôpitaux militaires, jouant sa vie tous les jours dans les expéditions, les courses et les combats. L'évêque d'Alger ne devait donc pas être seulement un pontife et un pasteur, mais le grand aumônier de nos braves. Et pasteur, aumônier militaire, ce n'est pas assez; il ne pouvait encore se dispenser d'être apôtre; car l'esprit de la foi ne se restreint pas à volonté dans le cercle de tel ou tel territoire, de telle ou telle race. La conversion des indigènes, juifs, musulmans, etc., devait être le vœu le plus précieux de son ambition, soit qu'il fixât ses yeux sur les terres de notre occupation, soit que sa pensée avide embrassât, au delà de nos frontières flottantes, les profondeurs du désert, où, dans l'intérêt national comme dans l'intérêt supérieur de la religion, il semblait indispensable que la croix précédât notre drapeau.

Digitized by Google

Voilà le champ; voyons le travail de l'ouvrier.

La première condition pour répondre à tant de devoirs, c'était une infatigable, une dévorante activité. L'histoire rendra au moins cet hommage au premier évêque d'Alger. Ce qu'il a fait, lui seul peut-être pouvait le faire. Il fallait pour cela ses qualités et même ses défauts. Ici la prudence, la sagesse, la réserve eussent été stériles. Un dévouement qu'on appellera inconsidéré, aveugle, qui ne comptait ni ne calculait, a produit des fruits amers pour lui, mais abondants pour le pays et pour l'Eglise. Qui devra-t-on plaindre? qui oserait accuser? Le Vandale, parti de ces bords africains, disait en livrant ses voiles au vent : « Je ne sais quelle chose me pousse à brûler et à saccager Rome. » Le missionnaire français, envoyé par la ville éternelle, sentait aussi une impulsion supérieure, mystérieuse. Il y a obéi : c'est son honneur.

A peine arrivé dans son diocèse, il a soif de le connaître. Enfant perdu dans ces contrées nouvelles, il s'y lance, il les embrasse, il les pénètre de sa présence, de ses investigations, de son amour. Tout son épiscopat n'est qu'une course, un voyage, une marche à peine interrompue par quelques haltes. Ame de feu, cœur ouvert à toutes les inspirations, il les reçoit et il les rend avec la même ardeur.

Foi, patriotisme, beautés naturelles, arts, traditions, poésie du passé et de l'avenir, extases d'espérance, de charité, tout le remue, le séduit, l'entraîne. Il correspond à tous les genres d'enthousiasmes, il ne sait pas assez les contenir; c'est son seul tort, et quel tort en face des devoirs que lui impose sa mission!

Un jour il arrive à La Calle. Auprès est l'ancien bastion de France, dans les ruines duquel il retrouve une ancienne église encore subsistante. Il appelle à lui ses compagnons de voyage, des marins, des soldats; il déblaie le sanctuaire et le chœur, entonne les Litanies de la sainte Vierge, célèbre la messe; puis, montant sur la dune qui domine les flots de la mer, les forêts et les lacs de l'Afrique, il fait remarquer aux spahis qui l'environnent que ce fut là jadis la seule propriété de la France; et les spahis, et les marins, et les soldats répètent, entraînés par la voix émue et triomphante du pacifique conquérant : « Et maintenant! » Maintenant, en effet, c'est tout l'horizon!

Digitized by Google

Il passe, et, selon le modèle de son divin Maître, en faisant le bien. En 1839, à El-Arrouch, il baptise à côté d'une tente, sous des torrents de pluie, le premier-né du camp. Cinq ans après, en 1844, il a béni l'enceinte du village et posé la première pierre de l'église future. Le 11 août 1843, aux pieds des rochers du Zacchar, en avant de la redoute française, il offre le saint sacrifice pour la mémoire des morts d'un autre temps. A Arzew, il voit des enfants de douze ans qui ne se souvenaient pas d'avoir jamais entendu la messe, des familles qui n'avaient participé depuis plus de cinq ans à aucune cérémonie religieuse. Il exhorte, il instruit; il officie pontificalement dans une chambre; il réhabilite quatre mariages; il fait faire la première communion à un soldat malade. A Teniez-el-Haad, il dit la messe sur la grande place, au milieu des habitants et des soldats en armes. En route, au milieu d'un bois, il avait rencontré un soldat mourant; il l'administre et le fait porter à l'hôpital, où le malade guérit.

Dans la vivacité de son attachement à sa jeune Eglise, il ne lui suffit pas d'adoucir ses misères, de satisfaire ses besoins, de préparer son avenir. Il est jaloux de lui conserver ses titres de famille, ses antiquités, sa gloire. S'il retrouve quelque vestige de son glorieux passé, quelle joie! s'il la voit exposée à quelque perte nouvelle, quelle exclamation de douleur! Je demande à reproduire ici quelques lignes de son Mémoire au souverain Pontife. Il parle des environs de Médéah.

« En avant des premières galeries, à la douera du Bou-Roumi (ou du *père chrétien*), comme disent les Arabes de ces montagnes, sous des ombrages gracieux et dans les flancs profondément creusés du roc immense, existait une antique retraite ou ermitage que la tradition regardait comme ayant en effet servi de refuge à de pieux cénobites. Et, en témoignage, on voyait encore naguère au-dessus de l'ouverture, dans le vif du rocher, deux croix bien distinctes et taillées avec effort. Aussi l'armée battant des mains, après un héroïque passage du téniah qui le domine, avait-elle appelé ce plateau du vieux nom de sa croix! En 1843, et le 8 août, j'y avais célébré les saints mystères en mémoire de ma première communion. En 1845, et au mois d'août aussi, j'y voulus repasser. Les beaux lauriers roses, le figuier touffu, la vigne sauvage avaient été coupés, déracinés, et l'entrée de la grotte du chrétien bouchée ou à peu près par un énorme four à chaux à l'usage de l'exploitation

Digitized by Google

de la mine... Et les croix déjà calcinées par les ardeurs béantes du four s'en allaient ou devaient bientôt s'en aller en poussière.»

Ailleurs, à *Tipaza*, il s'agenouille sur les sacrés débris d'un temple vénéré; il dit la messe dans l'emplacement de ce forum où Arcadius et ses compagnons, martyrs, bravèrent et vainquirent l'hérésie par leur confession et par leur mort. Il répète l'éternel *Credo* de la foi catholique devant la croix du Tombeau de la Chrétienne. A Constantine encore il sauve, avec une partie des remparts de la ville, les noms de ces autres confesseurs qui y restent inscrits depuis l'année 259. Bien plus zélé encore pour la gloire des pierres vivantes de l'édifice spirituel, il recherche, il retrouve, il ramène en triomphe les restes augustes des aïeux de son peuple; il rend à Hippone le bras de saint Augustin, et à sa voix sept évêques des Gaules, tenant sous l'inspiration protectrice de ce glorieux patron le plus récent de nos conciles, donnent à la naissante Eglise une joie que ses sœurs de l'autre côté de la mer ne connaissent plus depuis tant d'années!

Je pourrais multiplier ces récits à l'infini. Mais non! Je ne veux pas louer l'homme; je n'ai voulu que le faire connaître.

Son imagination enflammée ne doutait pas de la réalisation subite, instantanée, des souhaits de son cœur. Etait-ce une chimère folle, une espérance absolument dénuée de tout motif raisonnable? Il y a des faits qui disent le contraire. Je n'en consignerai que quelques-uns pour montrer comment les trois grandes classes auxquelles il s'adressait accueillirent ses efforts.

On a écrit beaucoup de mal de la population civile de l'Algérie; on pourrait peut-être en écrire davantage; mais, au sein même des éléments les plus corrompus, que de germes souvent de régénération! L'écume monte toujours à la surface; que d'autres la maudissent! L'évêque a jeté un regard plus profond dans ces âmes confiées à sa sollicitude, et, parfaitement impartial désormais dans un jugement qu'aucune considération humaine ne saurait influencer, il s'écrie avec solennité :

«Je déclare que plus j'ai réfléchi sur cette société naissante et plus je l'ai estimée dans mon esprit et chérie dans mon cœur. Depuis quelques années surtout, que de bonnes, que d'excellentes familles ne sont-

Digitized by Google

elles pas venues nous joindre des meilleures contrées de l'Europe ! »

Et plus loin il ajoute :

« Je ne sais si c'est à cause de cette espèce d'exil, de leur éloignement d'une première patrie, ou bien à cause des incommensurables épreuves de celle-ci, ou par la perpétuelle crainte de périlleuses maladies ; mais, en Algérie et dans l'armée, et parmi la population civile elle-même, il semble qu'il y ait bien plus de besoin de foi, d'espérances, de consolations religieuses, que partout ailleurs, au moment suprême surtout.

« Je ne doute pas un instant que, plus favorisé sous les rapports essentiellement colonisateurs et sociaux, moins maltraité, devrais-je dire plutôt, on eût obtenu d'éclatants succès avec ce même peuple ; et il en serait ainsi, supposé que le passé serve enfin d'utile enseignement à l'avenir. »

Les maladies, les misères, la mort sont souvent des auxiliaires puissants pour la religion. En Afrique plus que partout, ces sombres, mais utiles conseillers, viennent réveiller les consciences. Au Fondouk, près de six cents Allemands catholiques s'étaient établis au mois de juin 1845 ; avant la fin de l'année deux cents étaient morts. Le registre des morts ensevelis par le curé d'Oran s'élevait à quinze mille en douze ans ! Les colons montrent les plus favorables dispositions ; ils font des offres ; ils veulent s'imposer des sacrifices ; souvent ils logent et ils paient le ministre ; ils donnent leur maison pour la transformer en un temple.

Ainsi a fait le maire d'El-Biar, près Alger. A Boujaréria, un des principaux habitants fournit une grange qui devient un oratoire. Le maire de la Pointe-Pescade, un notaire à Hussein-Dey agissent de même. Les habitants de ces villages supplient qu'on leur permette de contribuer pour plus d'un tiers aux frais et aux travaux des églises qu'ils réclament. Même entraînement à Bone, au Fondouk, à Oran. Et encore l'élan est comprimé chaque jour par les intrigues d'une incroyable malveillance !

Les soldats, de leur côté, rivalisent avec la population civile. L'armée présente les exemples les plus touchants de ses sympathies religieuses et des sentiments de l'ordre le plus élevé.

La chapelle Sainte-Croix d'Alger est ornée de pieuses stations ; c'est un soldat du régiment des zouaves qui les a offertes.

Digitized by Google

C'est à un général qui y commandait que Sétif doit sa jolie église. A tous les degrés de la hiérarchie on trouve des actes du même genre. Mgr Dupuch raconte ainsi sa dernière entrevue avec le 8e bataillon des chasseurs d'Orléans, si glorieux, hélas! par sa destruction :

« En allant à Tlemcen établir le culte, selon l'expression consacrée par l'usage administratif, j'y reçus le plus touchant accueil. Sur ma route et aux pieds des collines que baigne la Migné, j'avais rencontré, prêt à partir pour de nouveaux combats, un bataillon de chasseurs d'Orléans à jamais célèbre désormais; et sur les instances de son digne et héroïque commandant et de tous ses officiers, j'avais célébré sur la montagne, aux premiers feux d'un soleil d'été, ces mystères si doux et si formidables qui émeuvent toujours profondement en pareilles circonstances... Il y avait trois ans et plus que ces braves n'y avaient pu assister : ils ne devaient plus y assister jamais!

« Car c'était le huitième bataillon avec son commandant Froment-Coste, son capitaine de Géreaux, son lieutenant Chappedelaine et leurs généreux compagnons... Pressentirent-ils secrètement leur prochain et à jamais glorieux trépas? ou bien avais-je moi-même comme une mystérieuse inspiration? Je ne sais; mais tous étaient attendris jusqu'aux larmes au moment où, après quelques ardentes paroles versées de mon cœur, j'appelais sur eux, d'une voix profondément altérée, les bénédictions du Seigneur des armées. Ils m'accompagnèrent au loin, et moi-même je ne pouvais m'arracher du milieu de cette poignée de héros que j'embrassais pour la dernière fois au nom de la religion, de la patrie et de leurs familles. »

Qui ne sait les déchirants regrets du général de Caraman? Joignons-y ces paroles, extraites d'une Adresse envoyée il y a trois ans au gouvernement par un des principaux corps de l'armée :

« Si l'Etat, si la patrie a droit de dire à ses braves enfants : Donnez-moi, dévouez-moi votre vie, et s'ils ne peuvent la lui refuser, s'ils la lui donnent avec transport, ils ont droit, à leur tour, de lui dire : Donnez-nous le pain du corps et de l'âme; et elle ne peut le leur refuser davantage. »

Les plus indisciplinés ne sont pas toujours insensibles aux consolations religieuses. En 1844, l'évêque, à l'époque de Pâques, donna la sainte communion à huit cents détenus militaires.

Chose plus singulière encore! les obstacles que l'évêque ren-

Digitized by Google

contra relativement à la conversion des indigènes ne vinrent pas d'eux. On conçoit dès lors à plus forte raison que, quant à l'appropriation d'un certain nombre de mosquées au culte catholique, ils ne réclamèrent pas. Bien au contraire, ils la virent parfois avec satisfaction. M. le maréchal Valée, dans une lettre qui lui fait le plus grand honneur, quoiqu'elle ne soit pas son seul titre à la reconnaissance des catholiques, l'assure en ces termes :

« Je me suis empressé, à mon retour de Médéah, de m'occuper de la nouvelle colonie de Blidah ; je l'ai trouvée en voie de prospérité ; elle sera bientôt, je l'espère, une seconde Philippeville.

« J'ai pensé, comme je le devais, à donner à ses habitants les moyens *généralement désirés* de pouvoir remplir les devoirs de leur religion, et j'ai affecté au culte catholique une mosquée, la plus belle de la ville. Cette mosquée, employée en ce moment comme magasin, a reçu sa nouvelle destination *à la grande satisfaction des indigènes*. Je donne des ordres pour que le minaret soit immédiatement surmonté d'une croix, qui, annonçant le règne de la religion chrétienne, constatera, mieux que toute autre chose, l'occupation définitive.

«Vous aurez, Monseigneur, à désigner un ecclésiastique pour desservir cette nouvelle église, et à pourvoir aux objets nécessaires à l'exercice du culte. »

A Constantine, les Arabes eux-mêmes firent don à l'église d'une magnifique chaire d'où descend aujourd'hui, grâce à cette générosité, la parole du ministre chrétien. On a beaucoup invoqué leur fanatisme contre nos prêtres, afin de le conserver : jamais ceux-ci, qui seuls peuvent le détruire, ne se sont plaint de ses excès.

Il faut voir d'ailleurs quels fruits la charité particulière, la charité libre a produits sur cette terre féconde. A l'appel du prélat, les ordres d'hommes et de femmes s'ébranlent ; les œuvres naissent et se multiplient : les bienfaits d'une foi divine éclosent partout avec la même abondance.

Nous dirons un peu plus loin qu'il y a des Jésuites à Alger, et tout ce qu'ils y font.

Les Lazaristes y remplissent encore une place plus importante. Sans eux, on ne verrait pas, dans tout le diocèse, les premiers germes d'un séminaire. Ils ont, de plus, la direction des

Digitized by Google

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et des enfants qu'elles élèvent, c'est-à-dire de près de cinq cents jeunes filles.

A Staouëli est cette précieuse fondation de Trappistes, où tant de magnifiques travaux ont déjà été exécutés. Le nombre de ces religieux est de soixante, et reste au complet grâce à d'incessantes recrues. Un quart néanmoins a dès à présent payé à la mort la dette de leurs peines, de leurs fatigues et de leurs conquêtes sur la nature et sur les âmes.

Trente Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont établies à Alger. Chargées des hôpitaux civils, d'un dépôt d'ouvriers et de colons, des écoles gratuites, elles ont fondé, de plus, une maison de secours et de pansement, et elles coopèrent à des distributions copieuses d'aumônes et de pain. Elles ont deux couvents dans la ville, et un troisième à Mustapha, consacré à des orphelines.

Alger possède encore une œuvre d'enfants exposés ou trouvés; trois cents dames de charité; des associations excellentes, comme celles de Saint-Vincent-de-Paul, pour le soulagement des pauvres; de Saint-François-Régis, pour la réhabilitation des mariages; la société de Saint-Augustin; celle des maîtres et des ouvriers, pour leur appui réciproque; une association pour la conversion des pécheurs; des catéchismes de persévérance, etc.

A Mustapha, à côté des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, une communauté de Dames du Sacré-Cœur est en pleine prospérité. Elles ont un pensionnat, un externat nombreux et gratuit, et un ouvroir.

Un ancien curé y tient aussi une école chrétienne.

A El-Biar, on est parvenu à fonder et à maintenir, non sans peine, un refuge du Bon-Pasteur et une institution de jeunes orphelines.

A Tenez, on trouve deux Ursulines; à Bone, les Sœurs de la Doctrine chrétienne et des Frères de Saint-Joseph; à Constantine, comme à Bone; à Oran, l'établissement religieux le plus remarquable de toute l'Algérie chrétienne, celui des Sœurs Trinitaires. Tout y est réuni : pensionnat, demi-pensionnat, écoles primaires de divers degrés, écoles gratuites, salles d'asile, soins des pauvres et des malades, hospices de femmes infirmes, orphelines recueillies, etc.

Il n'a tenu ni au pasteur ni aux fidèles qu'il n'y eût encore

Digitized by Google

des Frères à Alger et dans toutes les provinces, un collége ou une institution secondaire à Oran, etc.; mais le concours de l'administration, duquel les autres institutions se sont passées, eût été nécessaire.

N'anticipons pas. Nous serions heureux si nous n'avions à reprocher à l'administration que son indifférence pour des choses qu'elle regardait comme surérogatoires. Je dois maintenant examiner ce qui regarde la constitution même du diocèse, qui n'existait pas avant Mgr Dupuch, et qu'il ne pouvait organiser qu'avec une large coopération de l'Etat.

III

Mgr Dupuch laisse derrière lui quatre-vingt-onze prêtres, soixante églises, chapelles ou oratoires, pourvus des objets les plus indispensables à leur sainte destination; seize établissements religieux, sans compter de nouveau près de cent quarante Sœurs de différents ordres, un chapitre, des Frères, un séminaire, d'excellentes maisons d'éducation, des œuvres pour les crphelins, pour les orphelines, pour les pauvres; des refuges, de saintes associations, des sociétés de charité, notamment celles de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-François-Régis. Je vais donner tout à l'heure de plus complets détails. Mais ce simple coup d'œil dit assez que ce n'est ici ni le courage, ni l'ardeur, ni la persévérance, qui ont manqué à Mgr Dupuch.

On serait tenté de se réjouir à la vue de tels résultats; on applaudirait volontiers; on se dit que l'évêque a obtenu un succès qu'il n'était pas permis d'espérer. Quand on sait ensuite à quel prix il a dû payer chacun de ses bienfaits, on trouve que ce succès tient du prodige. Mais l'évêque ne voit pas le bien qu'il a fait, il voit celui qui reste à faire. Et c'est alors que le tableau devient aussi affligeant qu'il paraissait glorieux.

Tâchons de faire impartialement la part des ombres et de la lumière.

L'organisation supérieure du diocèse, quoique incomplète, est satisfaisante comparativement au reste.

Le diocèse se divise en trois provinces ecclésiastiques, savoir: 1° Alger, 2° Constantine et Bone, 3° Oran et Tlemcen. Il a été nécessaire de former une quatrième subdivision avec une

Digitized by Google

partie de la province d'Alger et celle de Titterie. Les trois divisions et la subdivision ont chacune à leur tête un vicaire général.

Un cinquième vicaire général a été plus spécialement chargé du service des hôpitaux militaires, des colonnes expéditionnaires, en un mot des troupes.

La cathédrale possède un chapitre qui, malheureusement, ne compte que six chanoines, parmi lesquels sont pris trois des vicaires généraux de l'évêché.

Déjà se fait sentir le manque d'un personnel assez considérable et la parcimonie du budget à l'égard du clergé d'Afrique. Deux des vicaires généraux sont seuls reconnus à ce titre; deux reçoivent une indemnité indépendamment de leur traitement comme membres du chapitre. Le cinquième ne reçoit aucun subside particulier : il est à la charge de l'évêque, comme le secrétaire même de l'évêché.

Avant de faire l'examen du personnel et du matériel des diverses provinces, qu'il me soit permis de consigner deux traits généraux. Ils se rapportent à l'un et à l'autre de ces chapitres et ils sont significatifs.

Le gouvernement n'a pas reconnu une seule cure dans toute l'Algérie; il n'a fondé que des succursales. Voilà le premier.

Voici le second.

Dans un pays où pas une église n'était debout, il n'en a pas construit une seule dans les villes; il en a bâti quatre dans des villages, par grande faveur.

La première est celle de Delhy-Ibrahim, qui possède un hôpital civil de cent lits; la seconde, celle de Drariah, dont la première pierre fut posée en 1842 par sept évêques réunis, au retour d'une mémorable cérémonie et d'un concile; la troisième, celle de Byrkadem, dédiée à sainte Philomène; la quatrième, celle de Douera, Saint-Antoine-de-Douera, chapelle longue de douze mètres, avec un seul prêtre pour quinze cents habitants civils, un établissement militaire, un beau camp, un double hôpital, et quatre ou cinq villages qui en dépendent.

Il est temps de dire quel est partout, par suite de l'insuffisance des fonds, le défaut d'ouvriers évangéliques.

A Alger même, la paroisse de Saint-Philippe ou de Notre-Dame-des-Victoires embrasse toute la ville et les faubourgs.

Digitized by Google

Elle compte environ quarante mille âmes. De la diversité des populations qui la composent résulte la nécessité de diversifier les instructions, les catéchismes. Dans l'année 1844 il y a été célébré deux cent soixante-cinq mariages, plus de onze cents baptêmes, cinq cent cinquante et un enterrements. La cure est dite réunie au chapitre. Trois vicaires seulement y sont entretenus. La fabrique, très-pauvre bien entendu, est obligée d'en payer un quatrième.

Trois mois à peine avant l'expiration de l'année 1845, un aumônier a pu être attaché à l'hôpital civil. Mais antérieurement l'évêque avait obtenu quatre prêtres auxiliaires; il en réclamait huit, nombre rigoureusement indispensable. On en a retranché un, il n'en a conservé que trois.

Heureusement que le clergé officiel est aidé par le dévouement de quelques volontaires zélés, tels que les Lazaristes, un prêtre syrien de Damas, un religieux trinitaire, le secrétaire de l'évêque, et cinq de ces prêtres persécutés qui répondent toujours aux vexations et aux injures par de nouveaux services.

« Sans leur assistance, dit Mgr Dupuch dans son mémoire au Saint-Père, il eût été dès longtemps, et de plus en plus il serait impossible de desservir la Casbah, l'hôpital militaire de la Salpétrière, les ateliers des condamnés, le pénitencier, les prisons civiles et militaires, et de suffire au service organisé à bord des bâtiments de la marine royale, aux convois des paquebots chargés du transport des malades, et à une foule d'œuvres excellentes et particulières, telle que celle de Saint-François-Régis par exemple. Ils ont une chapelle au cœur de la ville et attenante à leur bel établissement, complétement fondé en dehors de l'administration et sans qu'il lui ait coûté aucune dépense. Cette chapelle est dédiée à saint François-Xavier. Rien de plus utile que l'institution de ces excellents ouvriers, sur le compte desquels le Pape est au surplus suffisamment informé. »

J'aurai plus tard à reparler du séminaire, pour lequel le gouvernement alloue une somme de 3000 francs et un local capable de contenir au plus *neuf* élèves.

Il en est dans la province d'Alger comme dans la ville.

Blidah a, dans sa circonscription, cinq ou six mille habitants catholiques, et de plus une garnison considérable, un hôpital militaire de trois cents lits, un hôpital civil de cent cinquante, un tribunal de première instance, une sous-direction. Cinq villages

Digitized by Google

en relèvent. Blidah aurait besoin d'un curé et de deux vicaires. Elle a un desservant à 1200 francs.

Dans la subdivision de Titterie, le curé de Médéah, chargé de cette ville, capitale d'une province militaire, de sa garnison et de son hôpital, visite Boghar, qui en est à vingt lieues. Celui de Milianah fait plus; il est obligé d'aller à vingt-cinq lieues, jusqu'à Teniet-el-Haad, qui renferme beaucoup de soldats, un bel hôpital et un commencement intéressant de colonie civile. Le village de Mouzaya, où sont rassemblés près de deux cents mineurs, n'a ni desservant, ni aumônier pour son hôpital.

A Cherchell, à Bougie, la situation est meilleure; mais Orléansville, Tenez, etc., tout cela est abandonné. On a refusé un titre de desservant à Tenez, ville qui a quinze cents habitants civils, un hôpital, une garnison considérable. A côté de cette ville nouvelle est la vieille Tenez, la ville musulmane. L'évêque l'avait visitée en 1844. Conduit par le kaïd, à travers les rues balayées, il avait vu la mosquée des Arabes, et, le lendemain, il avait été réduit à célébrer les mystères divins sur la place d'armes, bénissant les mariages, baptisant les enfants. De deux prêtres qu'il avait avec lui, il en laissa un à ce poste délaissé, lui donnant pour premier temple sa tente de voyage. Les habitants lui bâtirent bientôt en bois une église décente. Mais le budget n'alloue encore à Tenez, pour l'entretien du culte, le presbytère et le curé lui-même, que 500 francs! Dellys n'a pas non plus de desservant reconnu; celui qui en est chargé ne reçoit rien du gouvernement.

La province de Constantine n'attriste pas autant les regards. Et cependant, à Gigelly, sur une rade périlleuse si souvent inabordable, loin de toute communication, il n'y a qu'un prêtre solitaire. C'est sous un autre rapport que Bone devra exciter notre douleur.

Je ne m'arrêterai pas à d'autres points de cette province, ainsi qu'à celle d'Oran. Dans cette ville, un curé et deux vicaires ne suffisent pas, même avec l'aide d'un prêtre auxiliaire, non subventionné par l'Etat. Tout autour naissent et commencent à fleurir des villages, des hameaux. Ils ne jouissent d'aucun secours spirituel. Il faudrait aussi un vicaire à Mascara.

Mais cette énumération est assez longue. J'observe seule-

Digitized by Google

ment que, si tant de vides existent encore partout, ce n'est pas le dévouement des hommes qui fait défaut; ce sont uniquement les ressources nécessaires à leur existence.

C'est la même chose sous le point de vue du matériel. L'exercice de la religion n'exige pas seulement des ministres, mais aussi des temples, des ornements, des vases sacrés. Voilà près de cinquante ans que la France, riche encore de précieux débris, répare péniblement les pertes que lui a fait éprouver la tempête révolutionnaire. Encore aujourd'hui on se plaint du dénûment de notre culte sur le territoire continental. En Algérie, il n'y avait rien, rien absolument. Qu'y a-t-il en ce moment?

Je dirai, pour faire la part qui revient à l'Etat dans ce tableau, ce qu'il avait à faire, ce qu'il n'a pas fait; mais, enfin, qu'a-t-on obtenu, soit de lui, soit des particuliers?

A Alger, on travaille encore à la cathédrale, et, en attendant, le culte ne dispose que de la petite église de Notre-Dame-des-Victoires, de la chapelle Bab-Azoun, de la chapelle Sainte-Croix, de deux oratoires au consulat d'Espagne et à l'évêché, de la chapelle de Saint-François-Xavier aux Jésuites.

A Mustapha, où il n'y pas d'église, le culte est célébré dans la galerie supérieure d'un puits à roues. Cette galerie est adossée à un bâtiment qui a servi d'hôtellerie, depuis de boucherie. Une salle de bal, une maison mal habitée en sont à peine séparées. L'évêque eût interdit ce local s'il avait su comment le remplacer.

Sainte-Amélie, où il y a un titre de desservant, a pour temple une salle dans une habitation et deux cabinets pour presbytère.

A Koléah, le presbytère n'est qu'une ruine, et un corridor en fait la chapelle.

A Bouffarik, on a pris une humble chapelle en pierres pour loger le commissariat civil. On a donné à la place une misérable hutte en planches pourries; les reptiles et les animaux entrent dans le sanctuaire.

Dans la subdivision de Titterie, Mouzaïa manque de chapelle. Delly en est également privé, comme bien d'autres villages.

Dans la division de Constantine, qui croirait que Philippe-

Digitized by Google

ville, cité toute française, toute chrétienne, n'a pas d'église ? L'administration y a fait bâtir une mosquée. Pas un musulman n'y est né.

A Bone, qui réclame sans cesse, rien qu'une chapelle indigne de ce nom.

Dans la troisième division, Oran était sans église jusqu'en 1845. Tous les environs en sont également dénués.

A Mers-el-Kébir, un magasin sert de temple; à Arzew on a promis une baraque, ailleurs une caserne; à Mazagran, on dit la messe sous un figuier.

Je passe le reste de ces scandales. Il faut bien que j'arrive à en signaler la source. La vue de tant de lacunes, le désir de les combler, la nécessité de conserver les fondations existantes, l'impossibilité de les détruire, le besoin de les augmenter, voilà ce qui a amené secondairement la ruine de M. l'évêque d'Alger. Il est temps de remonter à la cause principale.

Ah! ceux qui l'accusent d'avoir voulu trop faire ne savent pas combien davantage il craint de n'avoir pas fait assez. Une seule en effet des trois fonctions qui lui étaient imposées a pu être remplie par lui, et encore insuffisamment à ses yeux. Mais qu'on lise ses Rapports et ses Mémoires; on y verra qu'il ne dépendit pas de lui d'exercer également les deux autres.

Je veux parler de l'armée et des indigènes. Mais ceci regarde un autre chapitre, celui de la négligence, de l'hostilité, des mauvais vouloirs qui se sont élevés devant lui comme d'insurmontables obstacles, et contre lesquels un caractère semblable au sien ne pouvait ni cesser de se heurter, ni, à force de s'y heurter, manquer de s'y briser.

IV

Personne n'ignore que c'est la situation affreuse où s'est trouvé M. l'évêque d'Alger, le triste état de ses affaires au point de vue financier, qui ont déterminé sa démission. Il suffit de se rappeler l'évêque tel qu'il s'est toujours montré, avec sa vivacité et son audace apostolique, avec la charge immense dont il portait la responsabilité, pour comprendre qu'il en dût être écrasé un jour ou un autre, à moins que l'appui ne fût proportionné au poids qu'il avait accepté. Il est vrai qu'il

Digitized by Google

avait droit de compter sur cet appui. Au lieu de cela le gouvernement central, après l'avoir placé sur la pente qui conduisait à l'abîme, l'y laissa impitoyablement glisser. L'administration locale, non contente d'entraver toutes les œuvres que la victime semait encore sur ses pas en suivant sa voie funeste, l'y poussa de toutes ses forces. Les embarras d'argent ne vinrent eux-mêmes que par suite des embarras que l'administration lui suscitait d'une main, en le privant de l'autre des ressources nécessaires à sa mission.

Qu'il me soit permis de faire remarquer d'abord la proportion vraiment phénoménale dans laquelle l'Etat a secouru cette naissante Eglise d'Afrique, si nue, si pauvre, et comment une nation comme la nôtre, ayant entrepris la tâche de fonder une chrétienté nouvelle, l'a secourue et réchauffée à son berceau.

Je consulte les documents officiels pour cette année. N'oublions pas que les besoins étaient d'autant plus impérieux qu'on remonte davantage vers l'époque du premier établissement.

Le budget total de l'Algérie est de 129 millions. Il est impossible d'ailleurs de relever d'une manière précise et de reporter à leurs destinations spéciales une foule de dépenses relatives à notre colonie. Elles se perdent dans la masse des frais généraux employés au service du pays.

Je me borne donc aux chapitres particuliers réservés dans le budget de la guerre à nos possessions sur les côtes barbaresques.

Les articles 1 et 2, concernant le gouvernement et l'administration générale, titres sous lesquels on ne classe absolument que l'état-major de la colonie, donnent les chiffres suivants :

Le 1er,	214,000 francs.
Le 2e,	282,000
Total . . .	496,000 francs.

L'article 3 est consacré au commandement et à l'administration des populations arabes. La direction et les bureaux des affaires arabes reçoivent 260,000 fr.

On donne aux chefs et agents indigènes chargés du commandement et de l'administration des tribus 450,000 fr.; plus, en frais d'investiture, 50,000 fr., ce qui fait 500,000 fr.; plus,

Digitized by Google

comme solde de cavaliers (*khiela*) et de fantassins (*askar*), 300,000 fr.; en tout 800,000 fr.

On distribue aux Arabes en secours temporaires 50,000 fr., en secours de voyages, notamment pour ceux qui sont autorisés à faire le pèlerinage de la Mecque, 50,000 fr.; total des secours, 100,000 fr.; 100,000 fr. sont aussi absorbés par les dépenses des prisonniers détenus en France.

L'article 4 attribue au corps des interprètes de l'armée 215,000 fr.;

Et l'article 5, au service télégraphique, 200,000 francs.

En résumé, pour la direction supérieure seulement de la colonie, 2,178,000 fr.

Un second chapitre (29e du budget de la guerre), celui du *service militaire indigène en Algérie*, fournit une somme de 7,415,000 francs.

Le chapitre 30e du budget de la guerre, 3e de l'Algérie, est attribué au service maritime, et les dépenses s'y élèvent, non compris, bien entendu, toutes celles qui retombent à la charge du budget de la marine, seulement pour le service intérieur des ports et la surveillance des côtes, à 622,000 francs.

Je reviendrai plus tard au chapitre 31e, des *Services civils*.

Le chapitre 32e, ayant pour titre *Colonisation en Algérie*, réclame pour le traitement des fonctionnaires et agents attachés au service de la colonisation, ainsi que pour les travaux, établissements de voies de communication et défrichements, ou bien pour subventions, frais d'émigrations, etc., 1,500,000 fr.

Le chapitre 33e, des *Travaux civils*, s'élève à 6,878,000 fr.

Et le chapitre 34e, des *Dépenses secrètes*, à 250,000 fr.

Je retourne maintenant au chapitre 31e, des *Services civils*, à la colonne duquel ne se trouve pas la plus forte somme et dont les objets sont cependant tous ceux qui constituent un peuple civilisé.

Ce n'est pas assez que l'on ait confondu dans ce même chapitre, en les divisant seulement par articles : 1° *la Justice;* 2° *l'Intérieur;* 3° *la Commission scientifique;* 4° *les Finances;* 5° *les Indemnités* pour expropriations antérieures à 1845. C'est au milieu d'un de ces articles, sous le titre *Intérieur*, qu'on retrouve, perdue au milieu des indications relatives *à l'Administration*, *à la Police générale*, *aux Prisons civiles*, *à l'Instruction publique*,

Digitized by Google

à l'Imprimerie, à l'Agriculture, au Commerce et à l'Industrie, la subdivision des *Cultes*, dont le personnel du *Culte catholique* n'a encore que la part relativement la plus modique.

Cette part, en effet, qui est de 15,000 francs pour les Israélites, de 25,000 francs pour les protestants, de 50,000 francs pour les musulmans, n'est que de 150,000 francs pour les catholiques, infiniment plus nombreux que les autres, dans la population civile et militaire, et dont les besoins spirituels, beaucoup plus multipliés, exigeraient aussi beaucoup plus de ministres.

150,000 francs sur un budget de près de 130 millions!

L'évêque lui-même ne reçoit annuellement, soit pour traitement, frais de bureaux, de représentation et d'hospitalité, soit pour frais de tournées, de voyages, de visites pastorales, que 15,000 francs.

Dans le même chapitre qui alloue 150,000 francs au culte catholique, le traitement seul des directeurs, sous-directeurs et commissaires civils s'élève à 353,200 francs; le traitement de la Cour royale et des tribunaux, à 440,000 francs; le personnel des domaines, à 403,000 francs; le personnel du collége d'Alger, à 50,000 francs, ce qui, avec celui de quelques écoles secondaires et primaires et de quelques cours publics, absorbe un total à peu près égal à la parcimonieuse aumône jetée au ministère évangélique.

Je ne veux pas appliquer la même comparaison aux objets relatés dans les autres chapitres. Je ne me plains pas d'ailleurs qu'ils soient trop généreusement dotés, mais je dis que leur chiffre rend le parallèle insupportable. En présence des 150,000 francs accordés à la parole et au culte de l'Eglise, qu'il me suffise de mettre l'allocation de 215,000 francs jugée, avec raison, je crois, nécessaire au corps des interprètes de l'armée.

Ici vient se placer, d'ailleurs, une observation d'une autre nature. Je ne la consigne que pour mémoire.

En Algérie, les dépenses sur tous les points augmentent chaque année avec les intérêts qui s'y créent et s'y multiplient, avec les progrès du commerce, de la colonisation, de l'administration et de l'armée. Tandis que cet accroissement marque chacune des pages et chacun des tableaux du budget algérien,

Digitized by Google

la misérable indemnité destinée à la religion reste seule stationnaire.

Ainsi, la loi de finance et plusieurs autres projets votés en 1845 ne s'élevaient, en ce qui concerne l'Algérie, qu'à une somme de 73,090,427 fr., tandis qu'ils s'élevent pour 1847 à 75,992,211 fr.; différence en plus, 2,901,784 fr.

Une des causes principales de cette augmentation, dit la note préliminaire qui sert de préface au budget de la guerre, est l'activité toujours croissante des affaires civiles en Algérie et le besoin d'y consolider notre domination en imprimant à la colonisation l'impulsion, chaque jour plus rapide, qu'elle réclame au nom de tant d'intérêts divers.

Un peu plus loin, la *Note* ajoute quelques détails :

« En même temps que l'administration civile et l'autorité militaire étendent leur domaine en Algérie, et que, sous cette double protection, les étrangers affluent dans la colonie des différentes parties de l'Europe, les travaux des agents du gouvernement, appelés à porter sur tous les points leurs sollicitudes, à assurer l'exécution de tous les services, deviennent plus importants et plus nombreux. La direction des affaires de l'Algérie, chargée de centraliser ces travaux, au ministère de la guerre, voit s'élargir chaque jour le cercle de ses attributions, et telle est la gravité des intérêts dont le soin lui est confié, telle est la multiplicité des questions soumises à son examen et des détails qu'il lui faut embrasser, que le personnel dont elle dispose est devenu tout à fait insuffisant. Si l'on considère que cette direction réunit, en ce qui concerne l'Afrique, les services répartis, pour la métropole, entre la presque totalité des départements ministériels, et que beaucoup d'institutions restent à créer ou à réglementer dans ce pays encore nouveau sous tant de rapports, on comprendra la nécessité de lui donner des moyens d'actions qui répondent à la nature de sa mission, et sans lesquels sa tâche demeurerait imparfaite ; les plus graves inconvénients résulteraient, en effet, pour la marche des affaires civiles et administratives, en général, du strict maintien de son organisation actuelle, et l'on ne craint pas d'affirmer que le succès des efforts du gouvernement, au point de vue surtout de la colonisation, pourrait en être compromis. »

Pour prévenir ce danger, il a été reconnu indispensable d'ajouter deux nouveaux bureaux aux trois dont se compose aujourd'hui la direction des affaires de l'Algérie, et d'élever à

Digitized by Google

quatre-vingt-sept le nombre des chefs et commis de cette partie de l'administration centrale.

De plus, dans le cours de l'année 1845, on classa parmi les places de guerre les villes ou postes d'Orléansville, Teniet-el-Had, Tiaret, Saïda, Lalla-Maghrenia, Sebedou, Daya et Djemma-Gazaouat. En conséquence, il a été créé huit emplois nouveaux de commandants de place, absorbant en tout une somme de 34,280 fr. Les dépenses augmentent encore, pour citer seulement quelques exemples, relativement au cadre de l'état-major particulier du génie, de 113,420 fr.; quant au bureau des affaires arabes, de 60,000 fr.; quant au corps des interprètes, de 65,000 fr.; quant au traitement des agents secondaires de la justice, de 55,000 fr.; quant au personnel des ponts et chaussées et aux services des mines, de 153,000 fr.

Je le répète, je suis bien loin de nier que ces allocations ne soient parfaitement justifiées, bien au contraire; mais je dis qu'en présence de cette sollicitude active et de cette large générosité, la parcimonie du budget, qui pèse exclusivement sur les intérêts religieux et moraux, n'est pas compréhensible; ou plutôt elle ne s'explique que par un système déplorable de contrainte et d'opposition contre l'influence catholique.

Certes, si le gouvernement avait proposé aux Chambres un vote plus convenable et plus libéral, des assemblées françaises ne l'auraient pas refusé. Mais le gouvernement lui même était à la remorque de l'administration locale, dont tous les actes sont inspirés par la déplorable hostilité contre laquelle l'évêque démissionnaire a dû enfin protester en public. On peut dire qu'il n'a pas fait un mouvement sans être contrarié par elle et traité en ennemi public. Ici malheureusement les preuves abondent, et le choix seul est difficile.

Je reporte un rapide coup d'œil dans les différentes sphères où s'est exercé le rôle actif et créateur du premier évêque d'Alger. Il n'en est pas une où, à côté de la trace bénie de sa main pastorale, je ne trouve l'empreinte et le sceau de la puissance occulte qui s'attache à elle pour en empêcher ou pour en anéantir les bienfaits.

On a vu qu'il n'y a pas une seule cure reconnue en Algérie, et que l'administration refuse un titre de desservant à des centres considérables et populeux.

Digitized by Google

On sait aussi quelle est l'insuffisance du budget du culte catholique en Algérie; mais au moins les allocations devraient être payées à jour fixe. Les créanciers n'attendent pas, en Algérie moins qu'ailleurs. Le taux de l'emprunt est énorme, usuraire. L'intérêt se compte par mois, par semaine. Cependant les allocations relatives au culte ne furent jamais rendues exactement à leur destination. Quelquefois elles n'y parvinrent pas du tout. En janvier 1846, les sommes échues en 1845 étaient encore en retard. Auparavant l'administration proposait de réduire du tiers le traitement des ecclésiastiques, obligés de desservir à la fois une paroisse et un hôpital. Elle a bien réellement réduit de 1000 fr. à 600 fr. une pitoyable indemnité accordée à l'évêque pour frais de voyage; elle a encore réduit d'autres subsides, et forcé ceux à qui ils étaient accordés de rembourser ce qu'ils ont reçu antérieurement. Elle diminue le nombre des prêtres auxiliaires à Alger. Enfin la négligence est pire pour tout ce qui tient au matériel. 80,000 francs ont été officiellement attribués à l'église de Philippeville en cinq ans; au bout de ce temps elle n'était pas commencée.

En 1842, on laissait tomber la basilique de Saint-Charles, présent du maréchal Valée, et la même année, plus de 100,000 francs du budget ecclésiastique étaient détournés de leur objet religieux.

Quand les travaux se font, ils se font mal. Les intéressés, le clergé, l'évêque, ne sont pas consultés; de là vient que les édifices ne sont appropriés ni aux besoins des fidèles, ni aux exigences du ministère, ni à l'esprit de l'art chrétien. Ainsi a été gâtée l'église de Constantine, ainsi l'édifice que l'on destine pour cathédrale à Alger. Celui-ci aura coûté excessivement cher pour n'être ni suffisant ni commode. Rien n'eût été plus facile, au contraire, que de prendre possession de la belle mosquée de la Pêcherie, que le muphti aurait cédée volontiers. L'évêque avait demandé à se charger de la négociation; il y tenait d'autant plus que ce temple est d'origine et de construction catholique, bâti en forme de croix latine par un architecte captif, qui paya de sa tête le témoignage encore vivant de son immortelle espérance.

Les choses vont plus vite quand il ne s'agit pas de la religion professée par la majorité des Français. Je ne prétends pas ré-

Digitized by Google

criminer contre des faveurs accordées à d'autres. En Algérie, comme partout, liberté des cultes. Mais je me demande si cette liberté est égale pour le nôtre comme pour ses rivaux. Protection égale aussi, et j'avoue qu'il m'est plus difficile encore de retrouver là une semblable égalité.

Tandis que les habitants de Philippeville, colonie exclusivement catholique, attendent les plans de leur église, l'administration y a bâti une mosquée pour des Musulmans qui n'y sont pas. Elle a bâti trois autres mosquées, ce qui en fait quatre sur différents points; en tout, autant que d'églises dans les villages. Il est vrai que les catholiques souffrent de cette privation. Quant aux Arabes, comme à Byrkadem, ils regardent les pierres des chrétiens avec un profond mépris, et de ces constructions profanées ils font une écurie pour les chevaux des serviteurs du prophète.

Je ne peux pas m'empêcher d'admirer ces Arabes.

Lorsqu'on daigna livrer à l'évêque l'église de Delhy-Ibrahim, on crut le moment favorable pour lui soumettre une proposition. Il ne s'agissait de rien moins que de partager avec les protestants tous les édifices religieux, et d'y vivre, toutes les sectes en commun avec l'Eglise. Ce n'était pas une idée en l'air, mais une mesure réfléchie, un acte considéré comme très-politique.

Dans ce village de Delhy-Ibrahim est établi un oratoire protestant avec un pasteur dont le traitement fut fixé à un chiffre plus élevé que celui du desservant. Comme l'évêque demandait au moins l'égalité, on lui répondit qu'il oubliait que le pasteur protestant avait une famille.

Ce même pasteur, peu satisfait de son oratoire, a obtenu un magnifique temple à Douéra, au milieu du Sahel. C'est de là qu'il visite les environs. Heureux les catholiques quand ce ministre trouve des oratoires comme à Delhy. Partout ailleurs la salle d'école lui sert de prêche. L'administration n'a pas même accordé à l'évêque la seule précaution qu'il réclamait, à savoir que la chaire protestante ne restât pas en permanence dans le lieu où se réunissent les enfants de toutes les religions.

C'est la même administration qui, donnant à Alger le plus beau temple de la ville aux réformés, a rejeté les offres des habitants d'Oran, de Boujareah, de la Pointe-Pescade, de Bone,

Digitized by Google

surtout, qui montraient tant de zèle et de charité. C'est elle qui, repoussant de Bouffarik le Saint des saints comme un étranger, y installait dès l'abord une maison de prostitution.

C'est elle qui s'opposait au contraire à l'établissement du refuge d'El-Biar pour les jeunes filles exposées et les femmes repenties, qui tourmentait l'institution des orphelins, abandonnait l'hôpital de La Calle, desservi par quinze frères de Saint-Jean-de-Dieu, et adossait au mur mitoyen des Sœurs trinitaires d'Oran son dégoûtant dispensaire.

C'est elle qui laisse tous les cimetières dans un état scandaleux pour la foi et pour l'honneur du pays; qui refuse à l'évêque la permission de rendre les hommages dus à la mort, aux ossements arrachés du cimetière des Consuls, à Alger.

C'est elle qui a empêché l'organisation régulière de la fabrique de Saint-Philippe, dans la métropole. L'évêque, cette fois, il faut le dire, a eu le tort de ne pas procéder d'autorité.

C'est elle qui enferma le séminaire diocésain, restreint à une subvention de 3000 fr. et à un personnel de douze personnes, maîtres et élèves, dans un humide bâtiment, tout au plus assez vaste pour les loger, sans cour, sans jardin, sans air. Pourtant, s'écrie Mgr Dupuch, où un séminaire était-il plus nécessaire qu'à Alger! Sa correspondance fut toujours pleine de réclamations; mais, à cet égard comme à tant d'autres, ce fut en vain.

C'est elle encore qui a rendu impossible l'érection d'un petit séminaire, non moins indispensable, et stérile le sacrifice de plus de 100,000 fr. que l'évêque a consacrés à des tentatives sans fruit.

Ici, toutefois, elle avait une excuse; elle avait l'exemple que lui donnait le pouvoir en France. Mais fallait-il donc que le contre-coup des injustices consommées sur le continent allât frapper jusqu'au delà de la mer ceux qui en étaient les victimes, et avec eux la foi et la patrie? Le petit séminaire n'aurait pu être formé que par les Jésuites; il n'y en eut pas; il n'y en a pas encore.

Croirait-on que, sous cette égide administrative, les prétentions et le despotisme du monopole universitaire se fussent implantés sitôt, avec l'esprit de ses vengeances, dans ces terres à peine ouvertes? Rien pourtant n'est plus vrai. L'Afrique est déjà une des conquêtes de l'Université. Seule, l'Université a le

Digitized by Google

droit d'y distribuer l'instruction supérieure, secondaire, primaire. Si elle ne suffit pas à l'œuvre, tant pis. Personne autre ne la tentera, quelque urgente, quelque précieuse qu'elle soit.

Il s'en faut pourtant que le succès réponde à son ambition.

Je transcris ce que dit Mgr Dupuch du collége d'Alger, si magnifiquement doté, et des exigences élevées en sa faveur.

« Le collége est voisin de l'hôpital; il n'a pas d'aumônier véritable et reconnu; seulement le chanoine archiprêtre a été admis à faire dans les salles quelques instructions religieuses aux élèves. Durant de trop longues années le culte protestant fut célébré dans un de ses appartements, l'entrée étant commune. A la dernière solennité de la Nativité de Notre-Seigneur, il a été transféré dans ce bel édifice construit à Alger pour nos frères séparés, aux frais de l'administration.

« Ce collége est unique en Algérie; pour le développer et le faire prospérer, le gouvernement n'a reculé devant aucune dépense, aucun sacrifice. Nul autre établissement d'instruction publique du deuxième degré n'a été toléré, même dans les provinces. *Je n'oserais pourtant affirmer qu'il puisse offrir à des familles vraiment chrétiennes, les plus sacrées, les plus indispensables de toutes les garanties, malgré de récentes améliorations. Je dirai seulement que l'Université s'étend et s'établit en Algérie, sans doute telle qu'elle existe en France, et au prix de plus d'un grave, d'un capital inconvénient.* Qu'on lise plutôt les lignes suivantes que je crois devoir extraire textuellement d'une dépêche adressée, le 3 juin 1840, par Son Excellence M. le ministre de la guerre à M. le ministre des cultes, chargé par moi d'appuyer une de mes demandes de séminaire.

« Monsieur et cher Collègue,

« Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer une lettre de M. l'évêque d'Alger, sur la nécessité et les moyens de former dans son diocèse un petit séminaire. »

Ici Son Excellence motive *son refus* sur le petit nombre encore nécessaire d'ecclésiastiques employés en Algérie. Elle ajoute :

« Ce personnel suffira probablement durant quelque temps, et ne peut s'accroître que lentement avec le chiffre de la population catholique, *la seule dont le clergé ait à s'occuper*, etc. »

« Il n'y aurait aucun inconvénient grave, daigne-t-elle dire en terminant, à laisser à M. l'évêque le soin de réunir, à ses frais, un petit nombre de jeunes enfants dans une école, pourvu que le caractère de l'établissement n'en fît pas une institution rivale du collége. On devrait donc s'entendre préalablement sur les moyens de garantir l'af-

Digitized by Google

fectation spéciale de l'institution projetée, *l'observation des règles prescrites en France étant plus importante en Algérie.*

« Recevez, etc. »

Le mémoire ne contient aucun commentaire à cette réponse. En effet, elle n'en a pas besoin.'

L'administration a octroyé une autre grâce à l'Université. Grâce à l'une et à l'autre, la province d'Alger n'a pas pu obtenir de Frères. A Delhy-Ibrahim, elles avaient placé un instituteur renégat.

Je m'abstiens encore de toute réflexion.

Les Sœurs mêmes, dont les écoles gratuites fleurissent admirablement, n'ont pas toujours été à l'abri de toute atteinte : elles enseignent! M. le maréchal Valée, qui s'intéressait à elles, a été obligé de conseiller à l'évêque de partager les divers postes entre des communautés de plusieurs ordres, de manière que la proscription devînt plus difficile. L'administration, très-faible sur certains points, sur d'autres est plus forte, non pas que l'évêque, mais que le gouverneur. Elle s'attaque particulièrement aux femmes, aux religieuses ; elle a été jusqu'à poursuivre les humbles et saintes filles de Saint-Vincent-de-Paul, et celles qui n'enseignaient pas, celles de l'hôpital.

L'affaire de l'enlèvement des crucifix est connue. Je ne rapporterai donc, comme modèle des pièces qui s'écrivent là-bas, que le document qui suit :

« Alger, le 10 novembre 1845.

A Madame la Supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à l'hôpital civil d'Alger.

« MADAME LA SUPÉRIEURE,

« L'Algérie doit être avant tout le pays de la tolérance, en matière de religion. Toutes les sectes chrétiennes, tous les cultes les plus opposés s'y rencontrent. Les hôpitaux surtout doivent être un champ neutre pour toutes les dissidences religieuses, etc., etc.

« On a pu autoriser sans danger aucun, dans quelques hôpitaux de France, le placement de l'image du Christ ; mais ici il ne saurait en être de même. Aussi, j'ai l'honneur de vous prier d'inviter les Sœurs sous vos ordres à faire enlever des salles les signes du culte extérieur qui pourraient s'y trouver encore. Toute prière publique doit y être également interdite.

Digitized by Google

« J'espère que ces observations de ma part suffiront pour faire cesser un état de choses regrettable sous bien des rapports, et qui nuit essentiellement au bon ordre de l'établissement. »

Il fallut faire à Paris les démarches les plus énergiques pour que cette mesure ne fût pas approuvée. Et encore les *tracasseries*, pour me servir du terme employé par l'administration, dans une autre circonstance que celle-ci rappelle de loin (celle d'Avignon), les tracasseries n'ont pas cessé. Des menées de même nature ont amené la dissolution d'une autre congrégation chère au diocèse et à son pasteur.

Voilà les dispositions et la conduite de l'administration envers le culte catholique. Jusqu'à présent il n'a été question pourtant que des rapports intérieurs de l'évêque avec la population fidèle et civile de son diocèse. Que sera-ce donc pour les soldats et les indigènes?

L'armée exige des secours dans deux circonstances surtout: dans les hôpitaux et dans les campagnes.

L'évêque n'a pu faire nommer que trois aumôniers pour tous les hôpitaux militaires de l'Algérie.

Il voulait attacher au moins un prêtre aux colonnes expéditionnaires. Qu'à personne, s'écriait-il avec déchirement, la religion ne soit imposée, mais que personne ne l'invoque inutilement. Presque toujours il a été repoussé. Récemment il envoie un de ses grands-vicaires, il lui donne son cheval pour suivre les troupes. Une autre fois il envoie à la même mission un prêtre zélé; on n'en veut pas. Il a été obligé de dire que, si celui-là ne partait pas, il partirait lui-même. Et il l'aurait fait. L'évêque écrit encore à ce sujet :

« La création du titre d'aumônier du 2e régiment de la légion étrangère m'a fait demander pourquoi pareille faveur ne serait pas accordée au 1er régiment, et pourquoi même chaque brigade au moins de nos braves troupes françaises ne jouirait pas de l'heureuse exception octroyée, si mes souvenirs sont fidèles, par l'ordonnance qui supprima dans le temps les aumôniers ordinaires des régiments.

« A la prise de la Smala, un prêtre avait pu accourir ; à Isly, il ne manquait qu'un de ses confrères pour bénir les drapeaux avant la bataille et la fosse des glorieux morts après la victoire. »

Voilà comment l'administration répond aux vœux religieux

Digitized by Google

de nos braves. J'ai dit toute la statistique du service religieux militaire.

Et la propagation de la foi! et la conversion de indigènes! Qu'avons-nous fait en Algérie? Un seul mot répond : Rien!

L'administration avait prononcé son *veto* dès l'origine; elle ne l'a pas levé.

Mgr Dupuch, terminant son récit devant le Pasteur suprême, s'écrie :

« Très-saint Père, quand, vous adressant plus particulièrement au gouvernement français et au nouvel évêque, vous rendiez à l'un de magnifiques actions de grâces, accompagnées de pontificales supplications; excitant l'autre, encore à vos pieds mille fois bénis, par les plus puissants encouragements, les plus tendres et les plus ardentes exhortations : Prends ta faux, lui écriviez-vous, à ce jeune moissonneur, et entre vigoureusement dans la vigne, etc.

« Vous souvient-il, bienheureux Père, de cet entretien suprême, au moment de son départ de la ville éternelle, quand, une seconde fois, alors qu'il vous disait avec une émotion profonde : *Vado piscari*, vous lui imposiez vos mains vénérables et lui répétiez : Va donc et avance-toi jusque dans la plus haute mer : *Duc in altum?*

« Ce que vous me disiez sous toutes les formes, Saint-Père, ce que vous m'envoyâtes faire dès le commencement, je le crus en ce temps-là possible... et encore aujourd'hui, quoique évidemment plus difficile, je ne le regarde pas comme impossible; ce ne serait pas un langage d'évêque.

« Mais il eût fallu, sinon être aidé, encouragé, favorisé d'une manière quelconque par le gouvernement de mon pays et de l'Algérie, du moins ne pas être perpétuellement *contrarié, traversé, soupçonné, empêché indirectement, directement même parfois*, sur ce point capital. Mieux, oh! oui, mieux eût valu mille fois pour un évêque missionnaire, et le premier évêque d'Alger ne pouvait pas ne pas l'être, la cangue sous laquelle prêchent encore les apôtres dont la parole n'est pas liée, ou le fer sous lequel ruissela toujours féconde la semence des chrétiens, selon ce que répétèrent les premiers, les vieux échos de cette terre. »

Voici quelques-unes des révélations incroyables qui motivent cette aspiration désespérée aux épreuves moins douloureuses du martyre sanglant :

« Sachez, Père, puisqu'il faut que vous le sachiez et que je secoue enfin une responsabilité qui ne doit plus peser sur moi, et avec elle les

Digitized by Google

ardents charbons qu'elle allume, sachez, par des détails dont le langage a une vertu que n'égaleraient pas les plus expressives paroles, sachez donc que j'ai été prévenu officiellement (*sic*) que je n'étais chargé que des chrétiens romains, et que je ne devais pas oublier que sur nul autre je n'avais de juridiction.

« Sachez qu'une autre fois il me fut ordonné de réprimer sévèrement un de mes prêtres parce que (*sic*) il avait poussé l'imprudence jusqu'à dire à un Arabe, avec lequel il échangeait quelques discussions religieuses, que le mahométisme était absurde; il avait, m'écrivait-on officiellement à cette occasion, violé un des articles de la capitulation signée par le vainqueur d'Alger, en 1830, sur les ruines fumantes de Sultan-Calassi, d'après lequel on devait respecter la religion des indigènes (*sic*).

« Sachez que, plus tard, un prêtre auxiliaire qui me devait arriver des montagnes de la Syrie fut menacé d'être arrêté s'il mettait le pied sur le rivage de Philippeville, parce qu'il savait et parlait l'arabe, et qu'il était possible, je le crois bien, qu'il fût tenté de parler religion aux Arabes.

« Sachez que défense fut sur le point de m'être faite de laisser apprendre l'arabe à mes jeunes clercs ou à leurs frères aînés; elle l'eût été si aucuns l'eussent osé.

« Et pour tout dire en un mot, car ces détails me font mal, sachez, Père, que, dès 1839, des ordres que j'ai vus avaient été donnés de surveiller de la façon la plus particulière tout ce que je ferais à ce sujet... »

Il est en vérité désolant que l'évêque, ainsi outragé, ait dévoré de tels affronts dans le silence et qu'il ne les ait pas livrés à une publicité vengeresse, tandis qu'il était encore armé du sceptre épiscopal. Que de maux eussent été sans doute réparés ou prévenus!

A cette époque il avait écrit, malheureusement dans une lettre restée secrète jusqu'à ce jour:

« Monsieur le Ministre, je ne puis admettre une exclusion qui, très-certainement, m'eût empêché, eût empêché tout autre prêtre d'accepter ma belle et difficile mission. Puisque l'occasion s'en présente, je dois rappeler les expressions solennelles de la Bulle d'érection de l'évêché d'Alger, accueillie avec tant de bonheur en France et en Afrique... et répéter qu'un évêque peut SEUL *apprécier et vraiment connaître l'étendue de sa mission*, et les célestes pouvoirs, les rigoureux devoirs qui l'accompagnent et en sont la suite.

« Oh! combien il est pénible, Monsieur le Ministre, de voir qu'en France et dans l'Afrique française... toutes les fois qu'il peut s'agir de la

Digitized by Google

colonisation, tous parlent de toute espèce de moyens et de plans, et pas un seul des effets pourtant assez connus du Christianisme !... Bien plus, pourquoi faut-il qu'une *sorte de défiance* s'attache, sans qu'on s'en doute, et pour ainsi dire *naturellement*, *de la part d'un grand nombre*, aux espérances, aux efforts, aux progrès de la religion chrétienne ?

Des chrétiens, *des Français se sont faits musulmans*. En pleine mosquée ils ont apostasié, et ils sont interprètes, haut placés, correspondants de journaux graves. Ces indignes apostasies n'ont soulevé aucune réclamation ; *et nous*, *nous ne pourrions*, *nous ne devrions nous occuper que des seuls catholiques !* »

M. l'évêque d'Alger dit ensuite que, depuis le mois de juin 1840, date de cette lettre, le langage ne changea de part ni d'autre.

Et il ajoute ces réflexions qui ont trait à tout l'ensemble de sa situation.

« Que parler ici de neutralité ? Est-ce qu'un gouvernement chrétien peut être neutre en pareille entreprise ?

« Voulez-vous donc exterminer ce malheureux peuple ? — Non, je le sais. — Voulez-vous plutôt le civiliser, le rapprocher de vous, l'unir à vous, le fondre en vous ? — Oui, je le sais encore.

« Mais, au nom du Ciel, au nom de vos intérêts les plus chers, au nom de tant de sang et d'or versés déjà, puisque ce peuple est avant tout et pardessus tout profondément religieux, et que le Christianisme a bien assez fait ses preuves depuis dix-huit cents ans et plus, encore une fois, essayez-en donc auprès de lui, mais franchement, mais à la Saint-Louis, qui vous le crie et vous bénira au sein de son tombeau de Carthage, du haut des cieux qu'il conquit à ce prix.

« Sinon, laissez-nous faire, ou renvoyez-nous.... et faites-vous musulmans vous-mêmes, si vous le voulez ; car, sans cet abîme comblé de la différence de votre foi et de la leur, vous n'en ferez point un seul peuple avec vous ; et en ceci il n'y a rien au monde de plus mortel que l'indifférence, ou plutôt c'est la mort même. Ah ! pardonnez.... soyez, soyez plutôt, redevenez chrétiens, et qu'avec vous ils le soient ! En vérité, et de bonne foi, les concevriez-vous Français, et non pas chrétiens ? Pour moi, non, et je crois les connaître autant que vous.

« Et pourtant, très-saint Père, dans les discours solennels comme dans les épanchements de l'intimité, si douce d'ailleurs, à la tribune, dans toutes sortes de livres et de publications quelconques où cette question de l'avenir de l'Algérie est traitée, examinée, débattue, tournée, retournée de toutes façons, pas une seule fois Dieu n'intervient,

Digitized by Google

ne paraît être bon à quelque chose et même possible! son nom n'y est pas une fois unique prononcé.

« D'armée, d'agriculture, de commerce, d'industrie, de civilisation, colonisation, systèmes restreints ou étendus, combinaisons de toute sorte, rien n'est oublié, sinon toujours Dieu, Jésus-Christ et sa croix, qui s'allia plus d'une fois pourtant en plein soleil à la charrue et à l'épée, même des plus habiles et des plus vaillants...

« Et vous, Père saint, excusez ce ruisseau de paroles et d'émotions qui s'en va déborder dans votre âme sublime de vicaire de ce divin Jésus. Mais c'est vrai, et si quelqu'un osait dire qu'il y a au moins de l'exagération de ma part, je lui répondrais devant vous qu'il n'y en a pas plus dans ma bouche que d'amertume dans mon cœur... Evêque démissionnaire et sur le seuil entrouvert de Notre-Dame de Staouëli, j'écris comme écriraient les morts : la vérité. »

La vérité, je ferai bien maintenant de la résumer ainsi :
L'organisation hiérarchique entravée ;
Les œuvres libres inquiétées ;
Le service religieux de l'armée annulé ;
La conversion des infidèles interdite.
Voilà le rôle de l'administration.

V

C'est dans cette situation, véritablement intolérable, que Mgr Dupuch, accablé par le sentiment de son impuissance, compromis par le pouvoir, obéré de dettes contractées entre toutes les mains, voyant le zèle se refroidir, la confiance se perdre, la charité elle-même s'inquiéter, le vide se faire autour de lui, s'est résigné à déposer un fardeau devenu trop lourd pour ses épaules. Lui qui n'avait accepté l'épiscopat que comme une nécessité, il n'a rien fait pour s'en décharger avant le temps; il a tout fait, au contraire, pour porter jusqu'au bout cette lourde croix dont personne plus que lui n'a pu comprendre la pesanteur. Ses lettres, sa correspondance confidentielle, ses rapports au gouverneur général, son Mémoire de 1845 démontrent qu'il avait vu depuis longtemps toutes les inextricables difficultés où il était jeté et leur terme fatal. Ce terme, du reste, il l'avait envisagé d'un œil résigné, ferme et chrétien. Aussi, quand le moment fut venu d'une dernière et publique manifestation, il était prêt à rendre un compte exact de son épiscopat, et il l'a

Digitized by Google

admirablement retracé dans ces quelques mots vraiment dignes de tout son passé, et qui ferment sur lui-même tous les rêves que son cœur d'évêque avait si longtemps caressés pour l'avenir.

« Ce diocèse, je l'ai vu naître, se développer jour par jour, instant par instant; cent fois je l'ai visité, depuis la régence de Tunis jusqu'à l'empire du Maroc, dans lequel même j'ai pu pénétrer.

« J'ai interrogé les ruines des églises qui, par milliers, avaient fleuri sur cette même terre; j'en ai exhumé tous les monuments que j'ai pu y rencontrer, et plus que des monuments, les ossements des Pontifes et des martyrs; j'ai recherché depuis Gibraltar jusqu'au fond de la Sicile, et en Portugal, et en Espagne, et dans les Gaules, ma patrie, et sur tous les rivages de l'Italie, dans les îles de la Méditerranée, célèbres par l'ancienne hospitalité des saints, les traces de ceux qui furent et les premiers apôtres et les plus pures gloires de l'Afrique; j'ai pu les retrouver pour la plupart, et avec elles leurs sacrées dépouilles. J'avais obtenu et je préparais leur retour, que d'autres plus heureux pourront consommer. J'ai même rapporté, avec une pompe et des circonstances qui rappellent les temps antiques, les restes du plus illustre d'entre eux, de celui qui, selon une expression magnifique redite en 1842 par tous les échos d'Hippone, qui tressaillaient, fut illustre parmi les illustres et saint parmi les saints. J'ai voulu faire davantage, je n'ai pas pu.

« Ce n'est pas le labeur que j'ai récusé; je me suis arrêté, non vaincu, mais brisé par les obstacles les plus étranges, et contre lesquels je n'avais pas cessé de me débattre depuis le premier jour presque de mon épiscopat, et non peut-être sans quelque courage et quelque dévouement.

« Pauvre à mon arrivée, je me retire plus pauvre; mais ni vous, très-saint Père, ni le gouvernement de mon pays, ne fût-ce pour lui que comme un acte de haute justice, n'auriez pu permettre que ce fût aux dépens et périls des plus humbles de mes frères ou du plus proche de mes amis.

« Et jusqu'au dernier, jusqu'au suprême battement de mon cœur, toujours épiscopal, je l'espère, et vous ne cesserez de le demander avec moi à Dieu, je continuerai pour eux tous, pour cette chère Eglise dans l'enfantement de laquelle je succombe, de supplier le Seigneur, le Père de toute miséricorde et de toute bénédiction, sous la bure et dans le mystérieux exercice de la pénitence que j'ai choisi pour mon impérissable héritage. »

Il termine ainsi :

« Je n'ai plus qu'une parole suprême à laisser tomber de mes lè-

Digitized by Google

vres, prêtes à se fermer pour tous discours humains. Je me recueille de plus en plus devant Dieu, en l'adressant, avec une émotion égale à ma conviction, au gouvernement de mon pays; il sait avec quelle sincérité je lui suis dévoué.

« Elle était véritable il y a deux mille ans et plus; elle est aujourd'hui encore, et elle sera toujours, car elle fut inspirée de Dieu : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam !*

« J'ai dit, Père; murez à jamais ma bouche! »

C'est aussi par là que je finis. D'ailleurs la plume m'échappe de fatigue, de tristesse et d'émotion.

Au moment en effet où il clot la dernière scène de ce long récit, à la vue de tant d'espérances évanouies, de tant d'illusions détruites, d'un état de choses actuellement si précaire, celui qui écrit ces lignes est douloureusement assiégé par des pensées et des souvenirs étrangement contraires. Il se rappelle les premiers temps de l'érection de l'évêché, et combien, quelque temps après, lorsque Mgr Dupuch revint en France, l'aspect seul de l'évêque missionnaire, de l'ouvrier évangélique choisi pour recueillir l'héritage oublié, pour remettre en valeur ces champs vastes et incultes, inspirait et réveillait de sympathies sur son passage. Sa parole apostolique, si animée, si vive, si brûlante, au sortir de son cœur passait dans les âmes comme une étincelle électrique et ravissait en exaltant. Il aurait fallu l'entendre racontant les misères, les faiblesses physiques et morales, les qualités précieuses surtout de ses chers diocésains; les marques qu'il avait reçues de leur empressement, de leur amour; le bien qu'il voulait leur faire ; ses plans de conquête aussi sur les Arabes, les projets de son ambition évangélique; ses courses au fond du désert, l'hospitalité et le respect des indigènes pour le grand marabout des chrétiens, leur admiration pour notre culte enfin établi, pour nos mystérieuses et saintes cérémonies, pour l'auguste sacrifice célébré dans les plaines resplendissantes de la Mitidja, sur un autel de verdure et de feuillage, avec toute la solennité des pompes religieuses et de la puissance militaire. Il me semble voir, sous l'impression de son éloquence entraînante, ce spectacle imposant, cette armée rangée en bataille, les fusils brillant au soleil, et puis, au moment solennel de l'élévation, au milieu du roulement des

Digitized by Google

tambours, au bruit des fanfares et du canon, les hommes des tribus, groupés à l'entour, cédant, eux aussi, à une impulsion irrésistible, enfonçant leur yatagan dans le sable et se précipitant la figure dans la poussière aux pieds du Dieu inconnu!

Hélas! à quoi bon réveiller la mémoire de ces récits touchants et de ces choses plus touchantes encore? Il ne m'est pas permis de m'écarter des bornes d'une tâche difficile et d'une mission austère. Chargé seulement de résumer et d'analyser les pièces décisives d'un procès capital, je n'aurais pas dû, sans doute, mêler à des intérêts si graves la trace fugitive d'une impression personnelle et sans valeur. Je demande grâce pour cet oubli et pour cette faute, si c'en est une. Mais la tête absorbée tout entière par le travail le plus pénible et le plus douloureux, le front penché sur les monuments affligeants d'une réalité malheureuse, je n'ai pu m'empêcher de rêver encore une fois à des illusions disparues, et de me reporter, avec un souvenir d'une tristesse mélangée de quelque charme, à l'un de ces jours où, perdu dans une foule chrétienne, le plus jeune et le dernier, mais non peut-être le moins enthousiaste, je saluais avec elle, à leur aurore, la régénération de l'Eglise d'Afrique et la constitution définitive de notre France algérienne, sous les auspices de la foi.

Charles DE RIANCEY.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES PEUPLES GERMANIQUES

AVANT LE CHRISTIANISME.

IV. — Les Langues des Germains.

La vieille religion des Germains devait finir avec les temps barbares ; une partie de leur législation était destinée à traverser les siècles féodaux ; leurs langues plus durables couvrent encore de leurs dialectes le tiers de l'Europe et la moitié de l'Amérique : quatre-vingts millions d'hommes les parlent. En ne considérant que les idiomes germaniques fixés par des monuments littéraires, on en compte quatorze. Au nord, le danois et le suédois se rattachent à l'ancien scandinave encore parlé en Islande. Au centre, on trouve l'anglais et le hollandais; le flamand et le bas allemand, qui eurent une littérature au moyen âge; le frison, le vieux saxon, l'anglo-saxon dont nous avons les restes dans les textes de lois, des poëmes, des traités scientifiques. Au midi, c'est le haut allemand devenu la langue nationale de l'Allemagne moderne; c'est l'idiome plus doux que popularisèrent les poëtes chevaleresques de la Souabe; c'est l'ancien teutonique tel que l'écrivaient les contemporains de saint Boniface, de Charles-Martel. Enfin vient la langue des Goths, sauvée de l'oubli dans le peu de pages qui nous restent de la traduction de la Bible par l'évêque Ulphilas.

Digitized by Google

Comment ne pas admirer la vigueur de ce vieux tronc germanique qui poussa tant de branches, qui eut des fleurs sous les cieux et des récoltes pour tous les siècles?

Des quatorze idiomes qui viennent d'être énumérés, aucun, sans doute, ne représente exactement la langue parlée par les Germains de Tacite : tout ce qu'on en sait se réduit à des noms propres qui se décomposent en un petit nombre de racines connues. Mais la version gothique des saintes Écritures est du IVe siècle; on a du VIIIe plusieurs textes teutoniques, anglo-saxons, scandinaves. Ces quatre idiomes occupaient un territoire immense, ils supposaient un long travail des temps; en réunissant donc leurs traits communs, on retrouvera peut-être ce qui faisait le fond des langues germaniques aux approches de l'ère chrétienne.

Je ne me dissimule point ce qu'il y a d'épineux dans ces recherches; je m'y engage soutenu par la pensée d'atteindre une certitude que ne donne pas toujours l'étude des législations et des mythologies. Les peuples ne laissent pas de monuments plus instructifs que leurs langues. Et d'abord, dans le vocabulaire d'une langue on a tout le spectacle d'une civilisation. On y voit ce qu'un peuple sait de la nature; par quelle variété d'expressions, par quels sons flatteurs ou énergiques il a cherché à distinguer, à décrire les divers aspects du ciel et de la terre. On y découvre aussi ce qu'il sait des choses invisibles; si les notions de Dieu, de l'âme, du devoir sont assez pures chez lui pour ne souffrir que des termes exacts. Enfin, la puissance des institutions se mesure par le nombre et la propriété des termes qu'elles veulent pour leur service; la liturgie a ses paroles sacramentelles, la procédure a ses formules.

La grammaire conduit plus loin : on y saisit le génie même de la nation où elle s'établit. Il n'y a pas de pouvoir plus stable, plus obéi, plus actif qu'une langue, ni dont la constitution fasse mieux connaître les besoins de l'esprit public et ses ressources. Les langues ont des règles d'euphonie pour contenter l'oreille par une succession de syllabes harmonieuses; elles ont aussi des règles logiques pour satisfaire la raison par une suite de propositions intelligibles; les premières montrent jusqu'où un peuple pousse cette sensibilité, qui est le

Digitized by Google

commencement de tous les arts; les secondes font voir jusqu'où il porte cette rigueur de méthode sans laquelle il n'y a pas de science. Par la discipline qu'il s'impose on juge déjà de sa vocation.

Enfin l'étymologie des langues éclaire l'histoire des sociétés. On ne remonte point aux origines des mots et des formes grammaticales, on n'assiste pas aux révolutions du langage, sans y reconnaître le mouvement des esprits et l'impulsion des événements. A la présence d'un grand nombre de termes étrangers, pénétrant pour ainsi dire de vive force dans un idiome qu'ils violentent, on découvre la trace d'une invasion. Dans les rapports réguliers qui existent entre les deux langues, on retrouve les titres de parenté de deux peuples. Et quand l'une est jetée à l'occident, l'autre à l'orient, il faut bien croire à d'antiques migrations qui les séparèrent, et dont le souvenir même aurait péri, si les langues n'étaient destinées à faire l'histoire des temps qui n'eurent pas d'historiens.

I. En ouvrant les vocabulaires des langues du Nord, je suis étonné du grand nombre de termes qui attestent l'observation de la nature, l'émotion de l'esprit humain en présence de ses grands spectacles, et les premiers efforts qu'il fait pour en pénétrer les causes. Les prêtres des Goths, s'il en faut croire Jornandès, avaient observé et nommé trois cent quarante-quatre étoiles. Il ne nous reste plus rien de ce travail, mais nous savons que les Scandinaves comme les Grecs avaient rempli le firmament des noms de leurs dieux et de leurs demi-dieux. La Grande-Ourse figurait le *char d'Odin*; l'étoile presque imperceptible qu'on remarquait vers le milieu du timon représentait le *nain* chargé de tenir les rênes et de pousser les chevaux. On reconnaissait la *quenouille de Frigga* dans les astres du baudrier d'Orion. Deux étoiles étaient les *yeux du géant Thiassi* mis à mort par les Ases. Le dieu Thor avait formé une constellation des *orteils d'Orvandil*, son compagnon de voyage, dont les pieds gelèrent en chemin. Longtemps les paysans de la Thuringe crurent voir dans la Voie lactée la route par où le roi Yring avait visité les cieux. Au contraire, l'arc en ciel formait le pont qui conduisait les dieux sur la terre. Ils y laissaient leur nom aux lieux qu'ils avaient aimés.

Digitized by Google

Les larmes que la déesse de l'amour avait versées en cherchant son époux s'étaient changées en or : le précieux métal en garda le nom de *pleurs de Freya*. Parmi les oiseaux il y avait le *Coq de Voden* (*Odhinshoni*); parmi les plantes, *la barbe de Dunar* (*Donner bart*) et le *sourcil de Ballder* (*Balldersbrâ*). Ainsi les phénomènes s'animaient, se divinisaient dans un langage qui satisfaisait l'imagination, en même temps qu'il ne manquait pas de ces termes abstraits qui marquent l'effort de la raison pour se rendre compte des faits dont elle est frappée. Je reconnais ce travail commun des langues germaniques en comparant les expressions par lesquelles elles désignent les différentes parties de la durée. Elles s'accordent d'une manière remarquable dans les mots qu'elles emploient pour en marquer toutes les divisions : le moment insaisissable, l'heure, le jour, la semaine, le mois, l'année, le siècle, et jusqu'au temps indéfini qui dépasse toutes les mesures [1].

Pendant que les langues du Nord cherchaient à reproduire l'économie de la création, elles représentaient aussi l'ordre de la société. Quand les témoignages des historiens anciens nous manqueraient, les indications des vieux glossaires nous feraient encore pénétrer dans les mœurs de la Germanie; nous y trouverions tout ce qui appartenait au service des dieux : le prêtre (G. *gudja*, S. *godi*), dont le nom se rattachait à celui de la divinité dont il était le ministre; les lieux sacrés (G. *alhs*, S. *horgr*); les immolations sanglantes (G. *blotan*, S. *blota*); des mots différents pour exprimer des différentes sortes d'adorations et de prières, partout la foi du serment, et partout l'usage des formules magiques. D'un autre côté les termes juri-

[1] Voyez, pour les dénominations mythologiques des étoiles, des animaux et des plantes, Geyer, *Schwedens Urgeschichte*; Grimm, *Mythologie*. En ce qui touche les parties de la durée, il n'est pas sûr que les Scandinaves aient connu la division astronomique du jour en heures et du mois en semaines. Le nom du siècle (*aivs*), comme le latin *ævum* et le grec αἰών, ne désigne qu'une longue durée, sans mesure déterminée.

le temps,	G. theihs,	T. zît,	A. tid,	S. tidh
le moment,	mel,	mal,	mel,	mal
l'heure,	weila,	hvila,	hvil,	hvila
le jour,	dags,	tag,	dâg,	dagr
la semaine,	viko,	vecha,	vica,	vika
le mois,	menoths,	manod,	monadh,	manadhr
l'année,	jer,	jâr,	gear,	ar
le siècle,	aivs,	ewa,	ava,	æfi

Digitized by Google

diques conservés de siècle en siècle nous montreraient les liens civils qui contenaient les hommes, la nation (G. *thiuda*, S. *thiod*), le territoire, la famille et la propriété (G. *aigin*, S. *eiga*). Au milieu du désordre des faits la langue du droit maintenait l'ordre des idées. Elle marquait déjà avec précision les limites du commandement, l'état des personnes, les degrés de parenté. Elle distinguait les biens meubles et immeubles, la terre patrimoniale et les acquêts, le magistrat et le juge, la réparation pécuniaire et la condamnation pénale. Considérez de près les dialectes primitifs de ces Barbares, de ces destructeurs d'empires; vous y surprendrez la moitié des idées qui ont fondé les Etats modernes [1].

Si les croyances des Germains avaient été assez puissantes pour se rattacher à toute la nature, pour se manifester par des institutions, elles devaient chercher un dernier appui dans un langage qui les perpétuât. Il fallait que les choses invisibles dont on entretenait les peuples devinssent présentes par la parole et demeurassent au milieu d'eux. Toutes les grandes religions ont eu leurs idiomes sacrés. Une partie de la mythologie scandinave est contenue dans l'énumération des cent quinze titres d'Odin, dans la nomenclature des Ases, des Elfes, des Valkyries, des Géants et des Nains. Ces appellations sont symboliques. Ainsi les trois déesses chargées d'écrire les destinées humaines ont des noms qui désignent le passé, le présent, l'avenir. Les quatre nains qui soutiennent le poids de la voûte céleste portent le nom des quatre points cardinaux. Il se peut que les autres nations germaniques ne connussent pas ces longs catalogues de divinités; mais chez toutes reparaît le nom sous lequel on adore Dieu (G. *Guth*, T. *Cot*, A. *God*, S. *Gud*), et qui, ramené à son origine orientale (sanscrit Swa-Data, zend Quadata, persan Khoda), désigne l'être incréé, subsistant par lui-même. Chez toutes on trouve le même effort de la parole pour saisir la nature spirituelle de l'âme, pour déterminer les

[1] Je désigne par les initiales G, T, A, S les quatre langues : gothique, teutonique, anglo-saxonne et scandinave. Pour le gothique, je me sers du dictionnaire donné par Gabelenz et Lœbe.

le territoire,	G. land,	T. land,	A. land,	S. land
l'héritage,	arbi,	arbi,	yrf,	arfi
l'homme libre,	freis,	fri,	freo,	fri
le serf,	skalks,	skalk,	sceal,	skalkr

Digitized by Google

sentiments qui l'agitent, les actes qui l'exercent. Il n'est pas sans intérêt d'observer que, dans les dialectes les plus anciens, l'âme est désignée par un mot qui n'appartient qu'à elle, sans métaphore et sans équivoque (G. *saivala*, S. *sal*), pendant que les Grecs et les Latins n'avaient su lui donner que le nom d'une chose corporelle, de ce souffle périssable (ψυχὴ, *anima*) que l'homme porte dans sa poitrine et qui s'éteint avec son dernier soupir. Il est curieux de voir jusqu'où ces peuples sans philosophes ont poussé l'analyse de l'entendement et de la volonté, et de trouver, par exemple, deux mots pour la pensée et deux pour le désir [1].

Toutefois on ne prétend point que les compagnons d'Alaric et de Clovis eussent déjà des expressions pour toutes les délicatesses de la pensée humaine. Lorsque après les invasions sdialectes de la Germanie se trouvèrent en présence de la civilisation chrétienne, il leur fallut un travail de plusieurs siècles avant de pouvoir se plier à cette variété infinie de notions savantes qui n'avaient jamais pénétré dans l'esprit des Barbares. Ce ne fut pas trop de toute la persévérance des écrivains monastiques pour faire passer dans ces langues rebelles la théologie de l'Évangile. Ils n'y parvinrent qu'en détournant les vieux mots de leur sens primitif, ou en empruntant à la langue de l'Eglise des termes dont ils accommodaient l'orthographe à la pénétration de leurs lecteurs. C'est ainsi que le mot de *minna*, qui dans les mœurs païennes désignait la coupe vidée dans les festins, pour l'amour des dieux et des ancêtres, devint le nom chrétien de la vertu de charité. C'est ainsi que du latin *eleemosyna*, il fallut faire *alamuosa* l'aumône : les Barbares n'avaient ni le mot ni la chose. D'un autre côté, si l'on considère cette partie des langues germaniques où se réfléchissent les mœurs des peuples, on reconnaît bientôt leur extrême pauvreté en tout ce qui touche les habitudes de la vie sédentaire, le luxe des villes, les monuments qui les ornent, les arts qui les enrichissent. Quand les moines vinrent ouvrir des écoles dans les bourgades allemandes, il fallut encore tirer

[1]

Penser :	G. minan, fruthian,	T. mainjan, frot,	A. mœnan frod,	S. minna frœda.
Désirer :	G. geiran, luston,	T. giri, list (?)	A. geornian, lyst,	S. giarn. lyst.

Digitized by Google

du latin le nom d'une institution si nouvelle (*schola*, *schule*). Au contraire les locutions abondent pour désigner la maison isolée, entourée d'un espace vide, telle que la décrit Tacite; la salle du banquet où le noble rassemblait ses proches et ses fidèles; le lieu fort où il se retranchait contre ses ennemis. Rien de plus varié que les images de la vie errante, de la navigation, de la chasse et de la guerre. Je trouve dans la langue des Goths toutes les armes offensives et défensives (*vepna*, *sarva*), le casque (*hilms*), la cuirasse (*brunjo*), le bouclier (*skildus*), les traits qu'on lance de loin (*arvazna*), et deux sortes d'épées (*hairus*, *meki*). Aucune de ces expressions n'indique une origine étrangère, et toutes les traditions des Germains les font voir en effet habiles à forger les métaux. Enfin, si la nature se peint dans les idiomes du Nord, c'est avec les rigueurs du ciel et la stérilité du sol. Les peuples de la Germanie ne comptaient que trois saisons : l'hiver, le printemps, l'été; ils ne connaissaient ni le nom ni les bienfaits de l'automne. Leurs dialectes distinguaient avec soin tous les phénomènes du froid et de la tempête; mais ils n'avaient pas à nommer les richesses végétales des climats plus heureux. Je remarque le grand nombre de termes dont ils disposent pour discerner tout ce qui frappe l'ouïe : le cri des bêtes, le frémissement des arbres, le murmure des eaux. L'ouïe est le sens le plus exercé du nomade; elle le guide quand les yeux ne peuvent plus rien, dans la nuit, dans l'obscurité des forêts, et dans la brume qui couvre les mers.

Ainsi le seul dépouillement du vocabulaire des nations germaniques laisse déjà voir ce qu'il leur restait de lumières, ce qui faisait leur force, ce qui faisait leur impuissance. On pourrait aisément pousser plus loin ces inductions s'il n'était périlleux de se fier sans réserve à des listes de mots mutilés par le temps. Il a moins de prise sur les formes grammaticales.

II. Rien ne semble plus libre que la pensée humaine et que la parole qui la représente. Toutefois la parole non plus que la pensée ne fait rien de grand, rien de public ni de durable, qu'en se soumettant à des lois. C'est pourquoi toute langue qui a une destinée religieuse, politique, littéraire, se lie par des règles. La grammaire est un commencement de discipline,

Digitized by Google

une première satisfaction donnée à ce besoin d'ordre qui tourmente les peuples bien doués. Mais alors l'indépendance de la parole se réfugie pour ainsi dire dans l'usage de chaque lieu, de chaque famille, de chaque homme, qui reste maître de s'exprimer mal. Cette façon irrégulière de s'exprimer s'appelle barbarisme, et j'y reconnais en effet ce je ne sais quoi de barbare, c'est-à-dire d'insoumis, qu'on trouve au fond de toutes les sociétés. Les irrégularités de l'usage tendent à faire irruption dans la langue publique; elles s'y introduisent d'abord à titre d'exceptions, elles finissent par la pénétrer dans tous les sens, par la décomposer et la détruire. Il n'y a pas d'idiome si poli qui ne recèle de telles causes de corruption ; le désordre qu'elles y portent indique à peu près ce qu'il y a de trouble dans les intelligences. C'est l'étude que je voudrais faire sur les dialectes du Nord sans toucher à des détails philologiques, trop délicats pour une main étrangère.

Le premier besoin de la parole est de captiver l'oreille distraite par les sons du monde extérieur ; et c'est pourquoi l'euphonie tient une si grande place dans la grammaire des langues anciennes. Au milieu de tant de bruits charmants ou terribles, ce qui fait écouter la voix humaine, c'est qu'elle articule. Ce sont les articulations, c'est-à dire les consonnes, qui soutiennent les syllabes, et qui donnent aux mots leurs formes. Elles sont donc les éléments les plus nécessaires du langage, par conséquent les plus invariables, et ceux qui s'altèrent le moins par la différence des lieux et des temps. Les idiomes germaniques tirent leur force du nombre et de la solidité de leurs consonnes. Elles y forment comme en Grèce un système complet où chacun des trois organes de la voix, les lèvres, la langue et la gorge, produit trois articulations correspondantes, douces, fortes et aspirées. Ces neuf consonnes se modifient et se permutent, mais selon des lois immuables, qui gouvernent tous les dialectes, qui en forment le principal lien de famille et qui permettent d'y retrouver la généalogie de chaque radical, quelques vicissitudes qu'il ait traversées [1].

[1] Voici la loi de permutation des consonnes qui est la découverte capitale de J. Grimm.

Etant donné un radical gothique, il passera en anglo-saxon et en scandinave

Digitized by Google

Les voyelles tiennent moins au fond des mots; elles en sont, pour ainsi dire, la couleur que le temps efface. En jetant les yeux sur une page de l'Évangile gothique, on est surpris de la singulière richesse des voyelles dans le corps des mots et dans les désinences. Entre toutes dominent l'A, l'I, l'U (prononcé *ou*), qui représentent les trois notes naturelles de la voix humaine; elles se réunissent pour former des diphthongues sonores; il semble qu'on retrouve la variété du grec avec la majesté du latin. Tout indique un peuple dont l'oreille exigeante veut être charmée en même temps qu'avertie, qui cherche dans la parole un art, et qui n'aura pas de repos qu'il n'en ait tiré le plaisir laborieux de la versification. Le teutonique retient encore plusieurs de ces qualités musicales. Elles se soutiennent moins dans l'anglo-saxon et le scandinave. Les voyelles éclatantes s'assourdissent, les longues deviennent brèves, les brèves se contractent, les désinences tombent ou sont remplacées par l'*e* muet. C'est ainsi que le désordre pénètre dans les langues du Nord. On prévoit le moment où tant de noms pompeux, dépouillés en chemin, nous arriveront à l'état de monosyllabes. Le gothique *arwazna*, flèche, se reconnaît à peine dans le scandinave *or*, et *fairguni*, montagne, devient en allemand *berg*. Dans ces mots brusques et précipités, on croit sentir la prononciation d'une foule grossière, qui ne donne rien aux plaisirs de l'esprit, qui se soucie peu de l'euphonie, pressée de se faire entendre, et satisfaite d'être comprise. Un historien l'a dit : « Les langues commencent par être une musique et finissent par être une algèbre [1]. »

Les idiomes qui vieillissent peuvent négliger de flatter l'ouïe; mais l'inévitable effort de la parole est d'intéresser l'attention, c'est-à-dire ce qu'il y a au monde de plus mobile et de plus

sans changer de consonne. Mais s'il entre en langue teutonique, la consonne douce est remplacée par la forte, la forte par l'aspirée, l'aspirée par la douce.

B se change en P,		D se change en T,		C se change en K	
P	en F,	T	en Th ou Z,	K	en Ch
F	en B ou V,	TH	en D,	GH	en G

[1] Ampère, *Littérature et Voyages*, p. 387, et *Histoire de la formation de la langue française*, p. 1 et suiv. Voici encore quelques exemples du changement des voyelles :

mer,	G. marei,	T. mari,	A. mere,	S. mar
fils,	sunus,	sunu,	sunu,	son
chant,	liuthon,	liod,	leodh,	liodh
vie,	lebains,	leban,	lifian,	lif

Digitized by Google

occupé, et c'est à quoi elle ne parvient que par les idées qu'elle lui livre, enchaînées sous les mots. Les règles logiques de la grammaire n'ont pas d'autre but que de former ces liens du discours, en faisant subir aux termes de la proposition un certain nombre de flexions régulières. Dans la déclinaison d'un nom, dans la conjugaison d'un verbe, il y a plus qu'un exercice d'enfant, il y a la lutte du mot qui cherche à enlacer l'idée, toute spirituelle qu'elle est, qui la suit dans tous ses détours, dans tous ses mouvements, et qui se montre aussi souple, aussi prompt, aussi infatigable qu'elle.

Les langues germaniques ont deux formes principales de déclinaison et de conjugaison. L'une, qu'on nomme forte, consiste à représenter les cas des noms par des désinences différentes, et les temps des verbes par le changement de la voyelle du radical (G. *giba*, je donne; *gab*, je donnai). L'autre procédé, qu'on nomme faible, marque le passé des verbes en ajoutant une terminaison au radical, qui demeure invariable (G. *haba*, j'ai; *habaida*, j'eus), et prête aux noms une désinence nasale qui demeure la même pour plusieurs cas, en sorte qu'on ne les discerne plus que par les prépositions et les articles[1]. Sous ces deux formes grammaticales, deux forces contraires se font jour : d'un côté, il y a, pour ainsi dire, un principe organique et vivant qui agit au dedans des mots; de l'autre, il y a un travail mécanique qui les prend par le dehors. D'une part, c'est l'ancien génie de la langue pliant chaque parole, avec une variété infinie, à toutes les exigences de la pensée humaine; de l'autre, c'est l'usage, le langage journalier d'un peuple de guerriers et de pâtres, qui ne s'accommode point des délicatesses de l'esprit et de l'oreille, qui se débarrasse de ce luxe importun, dépouille les mots de leurs flexions, et les remplace par des particules et des suffixes. Le progrès de cette décomposition paraît déjà dans les quatre

[1] Voici le paradigme d'une déclinaison forte et d'une déclinaison faible au singulier dans les quatre langues qui nous ont servi jusqu'ici de termes de comparaison.

Déclinaison forte.	*Nom.*	G.	blinds, *aveugle*,	T.	plinter,	A.	blind,	S.	blindr
	Gen.		blindis,		plintes,		blindes,		blinds
	Dat.		blindamma,		plintemo		blindum,		blindum
	Acc.		blindana,		plintan		blindna,		blindan
Déclinaison faible.	*Nom.*		hana, *coq*,		hano,		hana,		hani
	Gen.		hanins,		hanin,		hanan,		hana
	Dat.		hanin,		hanin,		hanan,		hana
	Acc.		hanan,		hanun,		hanan,		hana

Digitized by Google

dialectes primitifs du Nord. Le gothique, où la tradition l'emporte, conserve encore une conjugaison riche et expressive, qui fait passer le verbe par quarante flexions différentes. L'ancien teutonique en retient vingt-cinq seulement, et l'anglo-saxon n'en a plus que douze.

Une dernière particularité grammaticale achève de peindre le caractère des vieilles langues germaniques : leurs verbes n'ont pas de futur. Quand elles commencent à traduire des textes grecs et latins, elles rendent le futur par le présent; la différence des temps ne leur est pas encore sensible. Plus tard seulement elles cherchent à l'exprimer par des auxiliaires. Ces peuples ont donc un moyen de désigner le passé; car ils y tiennent par les souvenirs, par les lois, par les croyances. Ils ont le présent, comme il convient à des esprits qui vivent sous l'impression du moment et que la passion présente occupe tout entiers; mais ils ne connaissent pas le futur, parce que c'est le propre des Barbares de se montrer imprévoyants et de se complaire dans cette indépendance absolue qui ne dispose jamais du lendemain.

III. Et maintenant, s'il est permis de chercher des lumières historiques dans l'étymologie des quatre dialectes qui viennent d'être examinés, on remarquera d'abord leur étroite union. On a trouvé partout le même fond de vocabulaire, les mêmes radicaux pour exprimer les notions premières de la religion, du droit, de la nature. Partout on a reconnu la même organisation grammaticale, les mêmes lois d'euphonie, toujours deux manières différentes de décliner les noms et de conjuguer les verbes. Rien ne démontre plus sûrement l'unité de la grande race qui couvrit l'Europe septentrionale depuis le Tanaïs jusqu'à l'Océan. En second lieu, tous ces idiomes font voir une lutte entre la tradition, qui garde souvent un reste d'empire, et l'humeur indisciplinée d'un peuple impatient de toute autorité dans le langage comme dans l'action. La décadence n'est pas si profonde qu'elle ne laisse apercevoir les traces d'une ancienne culture, d'une société plus régulière et plus occupée des besoins de l'intelligence. Enfin si l'on cherche où cette culture put fleurir, les indices ne manquent point. En effet, la langue gothique montre une supériorité incontestable par la variété de

Digitized by Google

ses flexions, par l'heureuse composition de ses mots, et par l'abondance des termes abstraits dont elle dispose. Le teutonique altère déjà ces belles qualités; elles s'obscurcissent surtout dans l'anglo-saxon et le scandinave, où tout se contracte et se décolore, comme sous l'influence d'un climat glacé. Ainsi, en parcourant les idiomes germaniques, on les trouve plus riches, plus sonores, plus exacts, à mesure qu'on s'enfonce vers le midi et l'orient. Les langues des Germains, comme tous leurs souvenirs, s'accordent pour tracer l'itinéraire de leurs migrations, pour en reculer le point de départ jusqu'en Asie, et sauver ainsi les titres de leur parenté avec le reste du genre humain.

Ces premières indications se confirment si l'on compare les dialectes du Nord avec la grande famille des langues indo-européennes. C'est un fait acquis à la science par des travaux admirables, que l'analogie profonde qui unit les idiomes germaniques, celtiques, slaves, et ceux de l'Italie, de la Grèce, de la Perse et de l'Inde. Je n'entreprends pas de revenir sur des recherches qui ont été poussées jusqu'aux derniers détails; il me suffit d'en rappeler sommairement les conclusions.

Rien n'est plus discrédité en philologie, rien n'est moins décisif que le seul rapprochement des mots. Il y a des ressemblances fortuites qui ne prouvent rien; il y en a de partielles qui prouvent le commerce et non la parenté de deux nations. Cependant la comparaison devient concluante quand elle porte sur des mots que les peuples n'empruntent pas, qui forment pour ainsi dire le corps des langues; quand de longues tables, scrupuleusement dressées, font ressortir l'identité des radicaux sanscrits, grecs, latins, gothiques, pour les pronoms personnels, les nombres, les fonctions essentielles de l'âme, les organes du corps, les liens de famille, les spectacles journaliers de la terre et du ciel. Si les mots constituent le corps des langues, la grammaire en est l'âme. Mais les langues indo-européennes n'ont à vrai dire qu'une même grammaire dont elles observent inégalement les lois. C'est surtout dans le sanscrit qu'il faut chercher ces combinaisons euphoniques qui font du discours une sorte de mélodie. C'est là qu'on voit se nouer plus étroitement le lien logique du mot et de l'idée. Rien n'égale la flexibilité du nom sanscrit, qui compte trois genres, trois nom-

Digitized by Google

bres et huit cas, ni la richesse du verbe, qui peut revêtir trois cents flexions différentes. Sans doute ces modèles s'altèrent, mais toutes les langues indo-européennes en conservent quelques traits. Le sanscrit même a perdu plusieurs formes que des dialectes plus jeunes ont retenues [1]. On est donc conduit à supposer l'existence d'une langue mère qui aurait fait pour ainsi dire la première éducation de la race indo-européenne lorsque, peu nombreuse encore, elle vivait sous le même ciel, avant que chaque peuple s'en détachât pour aller attendre à son poste les ordres de la Providence. Dans cette longue émigration, à travers tant de siècles et de périls, comment les hommes n'eussent-ils pas beaucoup oublié? Plus ils s'enfoncent du midi au septentrion et de l'est à l'ouest, plus les traditions s'obscurcissent dans les langues comme dans les mœurs. Ainsi le grec conserve plus de flexibilité que le latin, tandis que l'éclat et la régularité du

[1] En comparant le nombre des flexions que prend le verbe régulier dans divers idiomes indo-européens, j'en trouve environ trois cents en sanscrit (sans compter les participes), à peu près autant en grec, cent cinquante en latin, quarante en gothique, vingt-cinq en teutonique, vingt et un en scandinave, douze en anglo-saxon. Cependant au subjonctif le latin *sint* et le teutonique *sijaina* gardent la caractéristique *n*, qui disparaît dans le sanscrit *sjus*.

Malgré mon hésitation à surcharger de notes philologiques un article de Revue, je ne puis omettre le point capital, c'est-à-dire la loi de permutation des consonnes qui, déjà reconnue entre les langues germaniques, se renouvelle dans les autres idiomes de la même famille indo-européenne, et qui achève de démontrer leur étroite parenté.

Etant donné un radical sanscrit : 1° ce radical passera (presque toujours) en zend, en grec, en latin, sans changer de consonne; 2° en entrant dans les dialectes gothique, anglo-saxon, scandinave, la consonne douce sanscrite sera remplacée par la forte, la forte par l'aspirée, l'aspirée par la douce; 3° enfin, si le mot passe en langue teutonique, la douce sanscrite se changera en aspirée, la forte en douce, l'aspirée en forte. C'est ce qui deviendra sensible par les exemples suivants.

B, P, F,	*latin :*	turba,	G.	thorop,	T.	dorof,	village, population
P, F, B ou V,		pedis,		fotus,		vuoz,	pied
F, B, P,		frater,		brothar,		pruoder,	frère
D, T, TH ou Z,		duo,		tvai,		zwene,	deux
T, TH, D,		tres,		threis,		dri,	trois
TH, D, T,	*grec :*	θυγάτηρ,		dauhtar,		tohtar,	fille
G, K, CH,		γένος,		kuni,		chunni,	race
K, H, G,		ἀκυρὸς,		svaihra,		schwager,	beau-frère
CH, G, K,		χὴν,		gans,		kans,	oie

Ce tableau, que j'emprunte à J. Grimm, est bien court, et cependant il jette plus de lumières sur l'origine des langues que toutes les hypothèses étymologiques des trois derniers siècles.

Digitized by Google

gothique ne se reconnaissent plus chez l'anglo-saxon, perdu aux dernières extrémités de l'Occident.

Les langues germaniques se rattachent à celles de l'Asie par un autre lien, par l'alphabet. On a longtemps douté que l'art d'écrire fût connue en Germanie. Tacite veut que l'écriture y soit restée « un secret ignoré des hommes comme des femmes [1]. » Mais en même temps il décrit les bâtons divinatoires, marqués de signes déterminés, dont les combinaisons servaient à faire connaître l'avenir. Il indique sur les confins de la Germanie et de la Rhétie des monuments couverts d'inscriptions en lettres grecques. C'est assez pour laisser soupçonner l'emploi d'une écriture savante, consacrée à des usages religieux, et dont les formes n'étaient pas sans ressemblance avec l'alphabet commun de la Grèce et de l'Italie. Plus tard, lorsque Ulphilas traduit la Bible dans la langue des Goths, il se sert de l'alphabet grec; mais il y ajoute plusieurs lettres qui n'ont d'analogues que dans les caractères appelés *runiques*. Ces caractères paraissent au VIe siècle chez les Francs, on les retrouve chez les Anglo-Saxons, les Saxons, les Scandinaves. Ils s'y rattachent aux opérations magiques, aux rites des sépultures, à tout ce qu'il y a de plus ancien dans les coutumes et dans les souvenirs [2]. Odin lui même est l'inventeur des runes; il les porte gravées sur la baguette mystérieuse qui donne la paix ou la guerre aux nations. C'est lui qui en enseigne l'usage aux rois et aux sacrificateurs. De là ce système d'écriture sacrée connu

[1] Tacite, *Germania*, 19. Litterarum secreta viri pariter ac fœminæ ignorant. Cf. c. 10 et 3. La question de l'existence de l'alphabet chez les Germains a été videe par le savant traité de W. Grimm : *Die deutsche Runen*.

[2] Grimm (*Deutsche Runen*) a publié deux alphabets gothiques et plusieurs alphabets anglo-saxons, saxons, scandinaves. A la fin du VIe siècle, le poëte Fortunat, écrivant à son ami Flavus, le conjure de lui répondre en langue barbare s'il ne veut le faire en latin :

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis,
Quodque papyrus agit, virgula plana valet.

Rhabanus Maurus enrichit son traité *de Inventione linguarum* d'un alphabet qu'il attribue aux Marcomans; il en indique aussi l'emploi superstitieux : « Litteras quibus utuntur Marcomanni, quos nos Nordmannos vocamus, infra scriptas habemus, a quibus originem qui theotiscam loquuntur linguam trahunt. Cum quibus carmina sua incantationesque ac divinationes significare procurant qui adhuc paganis ritibus involvuntur. » Au temps de Rhabanus, on donnait aussi le nom de Marcomans et de Normans aux Saxons établis au delà de l'Elbe. Cf. Fulcuin., ap. d'Achery *Spicilegium*, 735, et Helmoldus Nigellus, *Chronic.*

Digitized by Google

par tout le Nord. Un vieux chant païen, qui a subi quelques retouches chrétiennes, présente la série des runes, avec leurs noms et leurs significations, dans une suite de vers mêlés de ces apophthegmes et de ces jeux de mots qui plaisaient aux peuples antiques. Le nom du Sauveur a remplacé celui d'une divinité déchue, mais les allusions mythologiques percent encore et marquent l'âge du poëme.

«F. *Fe*, l'argent.	L'argent allume la discorde entre les hommes du même sang.
	Le loup se nourrit dans les bois.
U. *Ur*, l'étincelle.	L'étincelle jaillit du fer embrasé.
	Souvent le patin se hâte sur la neige durcie.
Th. *Thuss*, géant.	Le géant fait la terreur des femmes.
	Personne ne se réjouitde l'inimitié.
O. *Os*, l'entrée.	L'entrée du port pour les voyageurs :
	L'entrée du fourreau pour l'épée.
R. *Ridr*, chevauchée.	La chevauchée est le pire moment des chevaux.
	Ragn est le plus prompt des glaives.
K. *Kaun*, la peste.	La peste prend le frère avec la sœur.
	Le malheur met le plus fort au tombeau.
H. *Hagll*, la grêle.	La grêle est la plus froide des graines.
	Le Christ créa le vieux monde.
N. *Naud*, pauvreté.	Pauvreté fait maigre chère.
	Celui qui est nu a froid au temps de la gelée.
I. *Is*, la glace.	La glace est le plus large des ponts.
	L'aveugle a besoin d'être conduit.
A. *Ar*, l'année.	L'année abondante est le bonheur des hommes.
	J'entends dire que le roi Frode était libéral.
S. *Sol*, le soleil.	Le soleil est le flambeau de la terre.
	Je me soumets à l'oracle saint.
T. *Tyr*.	Tyr est le dieu manchot parmi les Ases.
	Le forgeron commence ordinairement par souffler.
B. *Biærkan*, bouleau.	Le bouleau est l'arbre à la feuille verte.
	Loki porta le mensonge au milieu du bonheur des dieux.
L. *Laugr*, l'eau.	L'eau tombe des montagnes.
	L'or est un bien précieux.
M. *Madr*, l'homme.	L'homme est l'accroissement de la terre.
	Grande est la serre de l'épervier.

Digitized by Google

Y. *Yr*, l'arc. L'arc est aussi flexible en été qu'en hiver.
Où la maison brûle, là est le deuil [1]. »

Tel est l'ordre primitif de l'alphabet runique. Il est vrai que chaque peuple, chaque siècle y introduit de nombreuses variantes. Mais on y démêle aisément seize lettres primitives qui rappellent les seize lettres anciennes de l'alphabet grec, emprunté lui-même aux Phéniciens. Comme les lettres phéniciennes, les runes ont des noms dont elles forment les initiales en même temps qu'elles donnent la figure ou l'hiéroglyphe des objets que ces noms désignent. De même que l'alpha (A) représente la tête renversée du bœuf (ᛅ), que les Phéniciens appellent *aleph*, ainsi la lettre *T*, initiale de *Tyr*, le dieu de la guerre, est remplacée dans l'alphabet scandinave par l'image d'un fer de lance (ᛏ). La lettre *Yr*, initiale du mot *yr*, l'arc, est représentée par un arc armé de sa flèche (ᛦ). Dans la lettre *Madr*, qui commence le mot *Madr*, homme, je crois reconnaître la figure d'un homme levant les mains au ciel (ᛘ) [2]. De part et d'autre c'est une écriture qui cherche à exprimer des sons ; mais elle garde la trace du système hiéroglyphique qui s'appliquait à reproduire des images. Si une telle ressemblance ne peut être fortuite, il faut donc que ces caractères runiques remontent à l'époque reculée à laquelle les ancêtres des Germains vivaient dans le voisinage de l'Asie occidentale, d'où l'alphabet national des Phéniciens, des Hébreux, des Arabes, devait sortir pour faire le tour du monde.

Mais pendant que l'art d'écrire, propagé en Grèce et en Italie, y devenait l'instrument de la parole publique, portait de ville en ville et de siècle en siècle des chants, des récits, des doctrines qui agitaient les peuples et qui pressaient le travail des esprits, le même présent, mis entre les mains des hommes du Nord, y était demeuré inutile. La caste sacerdotale avait

[1] Voyez dans W. Grimm le texte de ce petit poëme et d'un chant anglo-saxon où figurent en autant de strophes les runes qu'on employait en Angleterre. Les noms mythologiques et historiques, Ragn, Tyr, Loki, Frode voudraient de longues explications. Je ferai remarquer seulement qu'à chaque couplet le second vers, qui ne se lie point au premier par le sens, s'y lie en scandinave par la rime.

[2] De même, le beta B figure une maison (*beth*), le gamma Γ le cou d'un chameau (*ghimel*). — On a obéi à une nécessité typographique en empruntant le Y grec debout ou renversé pour remplacer deux runes scandinaves qui lui ressemblent, mais qui s'en distinguent par des formes bien plus anguleuses.

Digitized by Google

fait de l'écriture, selon l'expression de Tacite, « un secret » ignoré de la multitude, un moyen de perpétuer des superstitions qui étouffaient les intelligences. J'ai déjà cité un fragment de l'Edda, *le Chant de Rig*, où se découvre, si l'on peut ainsi parler, tout le système d'éducation des Scandinaves. Le dernier des fils du noble, celui qui est appelé *Konr*, c'est-à-dire le roi ou le prêtre, apprend à connaître les runes, les runes du temps et de l'éternité, pour émousser le tranchant des glaives, pour calmer les flots et les flammes, pour comprendre le chant des oiseaux. Ses frères les nobles sont exercés à dompter les chevaux, à courber les boucliers, à aiguiser les traits, à brandir les lances. Les fils de l'homme libre, du paysan, savent bâtir des maisons de bois, fabriquer des chars, atteler les taureaux. Les enfants du serf apprennent à porter la ramée sur leurs épaules, à garder les chèvres, à soigner les porcs [1]. Ainsi la science des caractères runiques, qui renfermait toute science, ne se communiquait point : elle s'attribuait en vain un pouvoir surnaturel; en devenant secrète, elle s'était rendue impuissante. Les Germains possédaient au fond le même alphabet que toute l'Europe policée, comme ils avaient la même grammaire; mais ils n'avaient pas su se servir de ces deux grands moyens de civilisation. La barbarie, c'est-à-dire le désordre, est dans leurs langues aussi bien que dans leurs institutions et leurs croyances.

Et cependant l'étude des langues achève de résoudre avec le dernier degré de certitude la question d'origine, déjà éclaircie par la comparaison des lois et des mythologies de l'antiquité. A la vue du ciel rigoureux de la Germanie, de cette terre ingrate et de ces tristes déserts, Tacite ne pouvait comprendre qu'on eût quitté pour eux des climats meilleurs; il croyait les Germains autochthones [2]. C'était l'orgueil des anciens de ne vouloir rien de commun entre eux et ces étrangers dont ils faisaient des sujets, des esclaves, des gladiateurs. Quel n'eût pas été leur étonnement d'apprendre que leurs poétiques idiomes, que la langue d'Homère et celle de Virgile touchaient de si près à celle de ces nomades détestés comme les ennemis des dieux

[1] Rigmal., *Edda Sæmundar*, t. III.

[2] Tacite, *Germania*, 2 : Ipsos Germanos indigenas crediderim... Quis porro, præter periculum horridi et ignoti maris, Asia, aut Africa, aut Italia relicta, Germaniam peteret, informem terris, asperam cœlo, tristem cultu adspectuque, nisi si patria sit ?

Digitized by Google

et des hommes? Le Christianisme ne pouvait rien faire de plus hardi que de reconnaître chez les Germains les frères des Romains et des Grecs, et la science moderne ne pouvait rien tenter de plus honorable que de ressaisir les preuves de cette parenté. Il était réservé à la philologie, à une étude qui passe pour oiseuse et stérile, d'arriver à des découvertes si fécondes, de contredire toutes les conjectures des matérialistes, d'établir, par la communauté du langage et des idées, une incontestable communauté d'origine entre ces races blondes aux yeux bleus, à la grande stature, qui erraient dans les solitudes du Nord, et les peuples brunis par le soleil, d'une plus petite taille, d'un sang bouillant, qui bâtissaient des villes, creusaient des ports, ouvraient des écoles sous le ciel lumineux du Midi. Il reste assurément beaucoup à faire pour ramener à la même unité les races dispersées sur le reste du globe; mais il suffit que tous les travaux historiques du XIXe siècle tendent à la démonstration du dogme chrétien de la fraternité, de la solidarité universelle. Il faut bien que l'avenir ait des questions à résoudre, et que la vérité, en s'éclairant toujours, conserve assez de difficultés autour d'elle pour tenir en haleine l'activité méritoire de l'esprit humain.

A.-F. Ozanam.

Digitized by Google

SALON DE 1846.

C'est bien l'image du monde actuel : coupé en deux comme au jugement dernier; à l'exception que la trompette n'a point sonné, et que la folle joie n'a pas cessé chez les uns, l'épreuve chez les autres. D'un côté la chair, le vin, la paresse, l'oubli de tout et surtout de soi-même; de l'autre les élans ascétiques de l'âme, l'aspiration vers un monde meilleur, les exemples de la souffrance et de la bonté divines. Je ne crois pas qu'aucun temps, aucune école aient offert un pareil contraste, que jamais le chœur des anges et celui des démons se soient répondu sur un ton plus tranché. Il est à regretter seulement que le visage des anges soit bien pâle et leur accent bien faible, en présence du mouvement désordonné, mais quelquefois énergique, de leurs adversaires.

Serait-ce donc une image des forces respectives du bien et du mal dans le temps où nous vivons? Dieu nous garde d'une conclusion aussi triste! Bien des causes expliquent la figure assez pauvre que les bonnes pensées font au Salon de cette année. Les hommes qui poursuivent une intention sérieuse dans les arts sont en butte à des difficultés inouïes; privés des encouragements de la mode, ils ne peuvent compter davantage sur les faveurs de l'administration. C'est au contraire par les gens du monde qu'on arrive aux faveurs officielles, et comme ceux qui ont courtisé les petits succès sont en proie à de grandes vanités, ils n'ont pas de cesse qu'ils ne se soient élevés, pour prix de quelques débauches de pinceau, à la gloire d'une commande dans un édifice public. Nous pourrions citer de curieux exemples du succès de prétentions semblables;

Digitized by Google

sans parler des *amateurs* pour qui c'est aussi une satisfaction sans égale que d'obtenir des travaux du gouvernement. Or cette dernière classe d'accapareurs pénètre aisément jusqu'à la source des grâces; elle est facile à satisfaire sous le rapport de l'intérêt, et quand, pour lui faire plaisir, les ministres se sont accoutumés à faire des commandes pour rien, ils trouvent aussi impertinents qu'incommodes les vrais artistes qui réclament la juste rémunération de leur travail.

Mais quand bien même les gens de mérite auraient tout le loisir nécessaire pour produire des chefs-d'œuvre, la question serait encore de savoir si on y ferait attention. Il ne s'agit pas seulement ici d'une condition particulière à notre temps; l'appréciation du beau dans le monde a toujours offert un phénomène extraordinaire de limitation. Que Platon dise tant qu'il veut que le *beau* c'est le *bon*, et réciproquement; bien qu'il y ait *beaucoup d'appelés et peu d'élus*, la sentence portée contre le genre humain serait bien sévère si le paradis n'ouvrait les portes qu'à ceux qui ont possédé le sentiment du beau au même degré que celui du bon. J'aime à croire que le public d'Athènes était en masse un connaisseur délicat, et qu'à l'exception de quelque misérable Hyperbolus qui jetait sa bave sur les chefs-d'œuvre de Phidias, un peuple entier se prosternait d'admiration plus que de foi devant la Minerve du Parthénon; je m'imagine encore que, le jour où Raphaël découvrit la chambre de *la Segnatura*, les gens de lettres eux-mêmes comprirent ce qu'un suffrage unanime leur ordonnait d'admirer; mais s'il en fut ainsi en deux endroits et à deux époques, l'exception ne fait que prouver la règle, et le sort commun des hommes de génie est de faire pour tous des ouvrages qui ne peuvent être appréciés que par plusieurs.

A cette condition universelle est venu pour nous se joindre le charlatanisme contemporain. Je me rappelle le temps où une certaine naïveté régnait encore dans les arts : bien ou mal, chacun travaillait pour se satisfaire, et le secret de faire effet au Salon était encore dans son enfance. Aujourd'hui la plupart ne travaillent plus que pour l'effet du Salon; c'est une émulation incroyable de tous les moyens d'attirer l'œil et de se distinguer du voisin. Si je voulais donner à un aveugle l'idée du jeu muet auquel se livrent les deux mille tableaux entassés dans le Lou-

Digitized by Google

vre, je le conduirais aux Champs-Élysées un jour de fête, au milieu de la concurrence des spectacles en plein vent. Prenez le plus grave orateur ou le chanteur le plus habile de l'Europe, et imposez à son talent de se faire entendre à travers une pareille cacophonie ! Il ne faut pas s'y tromper pourtant, la condition d'un peintre de talent n'est pas plus favorable aujourd'hui. Je mets en fait que, si Raphaël lui-même venait de peindre une de ces têtes si simples qui font le désespoir des artistes, telles que celle du jeune homme appuyé sur sa main qu'on voit dans le Musée, et qu'il l'envoyât à notre exposition annuelle, après avoir couru le risque d'être refusé par le jury (ce qui n'est nullement une hyperbole), il lui arriverait infailliblement de n'être regardé par personne ni signalé par aucun journal.

Il y a trois ans, un artiste, qui n'est point un Raphaël sans doute, mais qui, selon la mesure de notre temps, n'en a pas moins une grande valeur, débuta au Salon par un tableau d'*Adam et Eve*. L'an dernier, le même peintre a reparu avec une *Descente de Croix;* les qualités qui distinguent ces deux tableaux, et surtout le second, sont de l'ordre le plus élevé, et l'on peut, dès à présent, considérer l'artiste qui les a produits comme ayant, dans l'Europe actuelle, très-peu de rivaux. Or, malgré ce double appel, la renommée périodique ne s'est pas emparée de son nom, et le monde l'ignore complétement. J'étonnerai presque tous mes lecteurs en prononçant, après de tels éloges, le nom de SAVINIEN PETIT.

Et qui donc s'est avisé de découvrir, au milieu du fouillis de notre exposition, la perle que Mlle ELLENRIEDER était venue y jeter, il y a environ dix ans? Aujourd'hui l'Allemagne a commencé à s'apercevoir qu'elle possédait, dans cette femme artiste, un talent d'une pureté et d'une élévation admirables. Ç'aurait été cependant pour nous une bonne revanche à prendre sur l'Allemagne, que de lui révéler ses vraies richesses à elle-même, après qu'elle nous a jeté à la tête tant de ses gloires de pacotille.

Me voici en train de délivrer des certificats de génie, et je cours grand risque que ceux qui me lisent ne les acceptent pas. Qui suis-je, en effet, pour prétendre imposer aux autres la fantaisie de mes goûts? Les listes de gloire pleuvent de tous côtés avec une bigarrure de noms propre à dérouter

Digitized by Google

ceux qui cherchent l'opinion moyenne en vue de s'y tenir. Il arrive alors à ceux qui se croient les plus sages de considérer tout jugement, en matière d'art, comme une chose entièrement arbitraire; et, en vérité, quand il s'agit de l'appréciation immédiate et contemporaine, on serait tenté de croire à la sagesse du scepticisme. La nouveauté est un élément perfide et qui déroute souvent les juges les plus expérimentés. C'est pour la France surtout qu'il semble que les Grecs aient imaginé leur personnage allégorique de l'Occasion. La fleur du moment répand chez nous un charme singulier sur tout ce qui vient de naître; le lendemain tout est vieux avant d'être fané. La chose qui, dans le passé, nous semble désormais la plus ridicule, a eu, n'en doutons pas, son jour d'agrément et de beauté. Les objets d'art ne sont pas étrangers à cette variation incessante : il y a des peintres dont tout le mérite consiste à saisir au passage cette faveur capricieuse, ou même à se modifier aussi promptement que ce caprice même. Au reste, ces Protées sont de la plus rare espèce, et, quant au plus grand nombre des pipeurs de renommée, ils n'obtiennent, en général, du *prince de ce monde* qu'un pacte très-limité. Après qu'ils ont flori un jour et respiré le parfum de la louange, ils ne reparaissent ensuite qu'épuisés comme des spectres, pour essuyer le sarcasme et les dédains de ceux qui les adulaient la veille. *M. Winterhalter est bien mauvais cette année*, c'est ce qu'on répète aujourd'hui sur tous les tons. La question est de savoir pourtant si jamais M. Winterhalter a valu davantage.

La nation allemande est une nation grave, qui meurt de regret de n'être pas frivole. La légèreté (*Eitelkeit*) française est l'objet de sa préoccupation constante; ceux qui perdent l'espoir d'y atteindre ne cessent d'en dire du mal; les plus fins sont ceux qui s'arrangent pour être encore plus légers que les Français : grande étude, effort persévérant que le succès couronne plus souvent qu'on ne pense. Ce que le baron de Grimm fut pour l'esprit du XVIIIe siècle, M. *Winterhalter* a voulu l'être pour la peinture contemporaine. On prétend qu'il avait fait des études contraires, et je le crois sans peine : des personnes dignes de foi l'ont vu à Rome, au milieu de la colonie allemande, copiant le Fiesole, et aspirant à toute la profondeur du *carton* sur les traces des *Veit* et des *Peter Hesse;* mais tout d'un coup il

Digitized by Google

avisa le réveil en France de la peinture des *Boucher* et des *Lauxcret*, et il se promit, dès lors, de gagner les nôtres de vitesse. Il n'était pas le seul de sa race à courir ce lièvre; il avait et il a encore auprès de lui les *Müller*, les *Schlesinger*, peintres dont on ne peut caractériser les sujets de prédilection sans recourir au vocabulaire cynique de Diderot. Mais si ces artistes et ceux qui complètent parmi nous la pléiade allemande sont des rivaux redoutables pour les Glaize, les Matou, les Célestin Nanteuil, et autres peintres de la nature, comme dirait un disciple d'Oken, il faut convenir que, dès le début, le vol de M. Winterhalter a eu quelque chose de plus assuré, de plus triomphant.

Le Far niente fit événement dans notre école; *le Décaméron* fut proclamé un des chefs-d'œuvre du siècle. Un protecteur des arts en fit, dans sa galerie, le pendant des *Pêcheurs* de Léopold Robert. On vit ensuite arriver à la file de délicieuses Italiennes, point rudes, point lourdes, point habillées de grosses toiles et de pesantes soieries, commes les paysannes et les *brigandes* de Schnetz, mais légères, diaphanes et ajustées comme quand *Palmyre* arrange et perfectionne un motif de costume. Les belles dames se donnèrent la fantaisie de paraître au Salon en Frascatanes ou en Soninaises; puis vinrent les portraits d'élite, les hautes préférences et toutes les grandeurs. C'est sous ces auspices que M. Winterhalter passa le détroit; Sa Majesté la reine Victoria voulut se faire peindre par le recommandé de la mode parisienne.

Or, voyez le bonheur de M. Winterhalter! Depuis la mort de Lawrence, les prédilections de la *nobility* ont été si intelligentes qu'au moment où il fallut faire un portrait ressemblant d'une reine de dix-huit ans, fraîche, jolie, et sans caractère très-décidé dans les traits, on ne trouva pas, parmi les maîtres appelés à ce concours, un homme capable de produire autre chose que des figures de fantaisie. M. *Winterhalter* arrive; il avait pardevers lui quelques études un peu plus sérieuses que ne le comporte la terre classique des *aquarelles*. Il saisit (pour ne pas dire : il *attrapa*) la reine, et un long cri d'admiration s'éleva de la Grande-Bretagne. M. Winterhalter était tout à fait un grand peintre.

C'est du haut de ce pinacle que l'auteur du *Décaméron* a daigné peindre les tableaux appelés à faire l'ornement du Salon

Digitized by Google

de cette année, c'est-à-dire : 1° un *Portrait du Roi*, avec l'ordre de la Jarretière ; 2° *la Reine Victoria présentant ses enfants au Roi Louis-Philippe dans un salon du château de Windsor;* 3° une *Réunion en famille dans la Galerie-Victoria, au château d'Eu.*

Le public, qui a tant prôné M. Winterhalter, a-t-il le droit de se montrer aujourd'hui si sévère? Ne l'étonnerait-on pas beaucoup si on lui prouvait que c'est toujours à peu près la même chose ? C'est le fort du public de faire sans cesse comme le *fier Sicambre*, de brûler ce qu'il a adoré. Qu'un négromant nous montre une des beautés de l'Empire ou de la Restauration dans toute la fraîcheur d'une toilette de 1810 ou de 1820, nous la trouverons fort mal mise et passablement ridicule. M. Winterhalter en est là, et son sort ne diffère pas du sort de ceux qui l'ont précédé et qui le suivront dans cette carrière de captation. 1846 est pour lui ce qu'a été 1843 pour M. Dubufe, ce que sera 1848 pour M. Pérignon : vieux chapeaux, vieilles robes, vieille peinture. Que si le lecteur s'étonnait de la rapidité de la chute de M. Winterhalter, je pourrais lui en dire la raison. Le peintre du *Décaméron* avait cette fois un programme plus difficile; il lui fallait plaire à deux pays. Or l'entente cordiale ne lui a pas réussi; en inclinant pour l'Angleterre il a déplu à la France. Nous n'en sommes pas encore à ces yeux écarquillés, à ces bouches en cœur, à cette peinture de crême fouettée; nous ne tenons pas autant au bas de soie couleur de chair. Allez à *Trafalgar-Square*, et vous en verrez bien d'autres.

Ces succès de surprise, suivis d'une réprobation non moins éclatante, ne se bornent pas aux peintres de l'ordre auquel M. Winterhalter appartiendra dans l'avenir. Des hommes dont le talent a du sérieux et de la force, après avoir été prônés avec excès, n'échappent pas à de semblables retours. S'il est un peintre qu'on ait pu jusqu'à ce jour considérer comme l'enfant gâté du public, c'est à coup sûr M. Decamps. L'originalité incontestable de sa manière, la vérité et le charme de sa couleur, la conception juste et spirituelle de quelques-unes de ses scènes familières, sa fécondité enfin, qualité rare dans les hommes éminents de notre époque, ont fait de lui un artiste vraiment privilégié. M. Decamps ne s'est pas contenté de ces succès faciles; il a aspiré, par des efforts sincères, à un rang plus élevé. On a gardé le souvenir de la *Bataille des Cimbres*, tableau plein

Digitized by Google

d'énergie et d'émotion, complété par un fond de paysage qu'avait fourni la chaîne vraiment classique des Alpines. L'an dernier, si j'avais pu tenir parole aux lecteurs du *Correspondant*, j'aurais loué grandement la suite des dessins empruntés à l'histoire de Samson.

Cette année, toutefois, le public a fait à son favori une assez sérieuse infidélité. Le *Retour du Berger* avec *un effet de pluie* a paru lourd et plombé; *l'Ecole de jeunes Enfants* (toile certainement trop grande pour le sujet) a semblé manquer de finesse, et l'on a commencé à se fâcher contre les murs peints à la truelle. On a même parlé de décadence : et M. Decamps a pris la remarque avec humeur : ses tableaux ont disparu du Salon ; il nous boude ; il jure peut-être en ce moment qu'on ne l'y prendra plus.

En un certain sens, l'humeur que témoigne M. Decamps est très-légitime; car on ne peut dire qu'il ait perdu aucune de ses qualités, et, quant à ses défauts, on aurait dû depuis bien longtemps s'en apercevoir. M. Decamps a toujours manqué de netteté dans ses conceptions : son talent consiste principalement dans l'habileté avec laquelle il profite des hasards de sa propre peinture. Le vrai sculpteur n'est pas celui qui trouve une tête grotesque dans un nœud d'arbre, avec quelque adresse qu'il tire d'ailleurs parti de ce caprice de la nature; pour nous servir d'une comparaison plus sérieuse (car je ne voudrais pas qu'on me crût ingrat envers un peintre qui a causé de si vives jouissances à tous les amis des arts), l'imagination des Grecs, qui croyait reconnaître Niobé pleurant ses fils dans un des rochers du Sipyle, préférait sans doute à cette apparence la sublime réalité du marbre de Scopas. M. Decamps n'est pas même le premier des peintres de fantaisie; car sa fantaisie n'est pas libre : c'est, si l'on veut, le premier des peintres d'accident.

Encore une victime des retours du public : déjà M. Delacroix, malgré l'enthousiasme *quand même* de quelques-uns de ses amis, avait dû s'apercevoir l'an dernier d'un grand refroidissement à son égard. Les trois tableaux, ou plutôt les trois esquisses qui ont échappé aux rigueurs du jury (trop pressé, sans aucun doute, de se substituer aux arrêts de l'opinion), ne laissent voir aucune trace de crainte ou de repentir. M. Delacroix avait profité de la réaction produite par la tyrannie de l'école

Digitized by Google

classique. Aujourd'hui le courant lui est devenu contraire : ce qui ne l'empêche pas de le remonter avec un courage digne d'un meilleur sort. Je dois prendre ici son parti, comme j'ai pris celui de M. Decamps, et même de M. Winterhalter. Que reproche-t-on au *Roméo et Juliette*, à la *Rebecca*, à la *Marguerite?* Est-ce la vulgarité des formes, l'incorrection du dessin, la pesanteur des draperies, la négligence du pinceau, cette manière de narguer par des laideurs affectées la susceptibilité du spectateur? Mais il me semble que sur tous ces points M. Delacroix est coutumier du fait. Pour comprendre qu'il n'a rien perdu de son talent, qu'on examine la belle aquarelle représentant *un Lion*, qui complète son exposition de cette année; certes, la main de l'artiste n'a rien produit de plus original, de plus ferme, de plus vivant. Les mêmes qualités se retrouvent dans ses esquisses si décriées; l'horizon de *Roméo et Juliette* est plein de charme et de poésie ; l'*Enlèvement de Rebecca* a tout le mouvement que comporte une pareille scène ; la *Marguerite à la messe* brille à la fois par la couleur et l'expression. Il est vrai qu'aujourd'hui M. Delacroix mêle ses teintes par un procédé qui ne plaît pas à tout le monde; sa peinture a l'air d'être *chinée;* mais c'est peut-être là un secret de coloriste que nous ne comprenons pas.

M. Horace Vernet n'est plus *le lion* comme l'année dernière : à la fois le *Frère Philippe* et *la Smala*, c'était une combinaison de succès rare, même pour un artiste toujours heureux et presque toujours digne de l'être. La *Bataille d'Isly* n'a pas produit la même impression; on a fait fort peu d'attention à un portrait de petit garçon dans lequel le maître a mis tout ce qu'il a de bonne grâce et de souplesse. Je prendrai le parti de M. Horace Vernet encore plus que celui de M. Delacroix, de M. Decamps et de M. Winterhalter. La *Bataille d'Isly* est un ouvrage moins séduisant, moins amusant, mais plus fort et plus solide que la *Prise de la Smala.* Ce n'est point un panorama manqué comme ce dernier ouvrage, c'est un vrai tableau. L'auteur a abordé l'effet de pleine lumière avec une hardiesse que le succès a couronnée. L'œil embrasse avec une netteté parfaite tout l'ensemble de la bataille; les fonds surtout et le ciel sont peints avec une vérité, une harmonie qui rappellent la partie correspondante de la *Bataille de Marengo*, par Carle Vernet; c'est un

Digitized by Google

mérite de famille. Maintenant on voudrait plus d'intérêt dans les épisodes, de variété dans les airs de tête, de noblesse dans les mouvements, quelque chose enfin qui rappelât davantage le sérieux sublime du combat : à cela M. Vernet pourra répondre qu'il ne l'a pas vu, ce combat, et qu'il n'a pas l'habitude de peindre ce qu'il n'a pas vu. M. Horace Vernet a fréquenté beaucoup de bivouacs, assisté à beaucoup de revues, conversé sur place avec les hommes de guerre à l'heure où l'insouciance et la gaieté de l'esprit français ont le dessus; or, la prérogative comme la limite de son talent, c'est de ressembler à un miroir; les miroirs sont plus vrais que toutes les peintures du monde, mais ils ne composent pas. La Fontaine, de son temps, était traité de *fablier*, c'est-à-dire d'arbre qui porte des fables; à plus juste titre M. Horace Vernet peut être considéré comme un très-bel arbre, poussant très-vite, d'un bois un peu cassant, et qui porte en abondance des Bédouins et des chasseurs d'Afrique.

Nous n'en doutons pas, M. Horace Vernet conservera un privilége parmi les artistes faciles de notre époque; il aura plu dès l'abord, et sa peinture ne sera pas oubliée. Il excitera de plus en plus la curiosité et l'intérêt : il restera le représentant plein de vie de l'épiderme d'un siècle. *Gaudeant bene nati!* La peine, les déboires, les lenteurs infinies sont pour les hommes à qui la nature a départi le don précieux et fatal de pénétrer jusque dans les profondeurs de la pensée. M. Ingres a mis trente ans pour arriver jusqu'au jour de la justice; M. Aligny lutte depuis plus de vingt ans, et il y a des gens qui se piquent d'aimer les arts et qui ignorent jusqu'à son nom. Ce serait peut-être trop que d'attribuer à M. Aligny seul la réforme du paysage. M. Périn, qui depuis longtemps s'est renfermé dans la peinture d'histoire, avait débuté par un ouvrage qui annonçait les nouvelles destinées de cette branche de l'art. M. Edouard Bertin, M. Corot, liés avec M. Aligny dès le commencement, ont eu dès lors aussi leur part d'initiative et d'originalité. Mais enfin il faut se rappeler où l'école en était en 1825 : la France pleurant Michalon comme un génie, le bon Victor Bertin imaginant des sites de Messénie dans son atelier de la rue Boucher, Chauvin oublié à Rome, Boguet absolument inconnu à Paris. C'est alors que M. Aligny donna les premières

Digitized by Google

preuves de cette manière grande et simple qui a fini par entraîner toute l'école, après l'avoir si longtemps étonnée et même scandalisée. Qu'on parcoure les productions les plus distinguées en ce genre dans le Salon actuel : M. *Desgoffe* n'a paru que longtemps après M. Aligny, et a subi son influence; M. *Paul Flandrin* est *a fortiori* dans le même cas; MM. *Desjobert*, *Chevandier*, *Bellel* le reconnaissent pour leur maître, et pourtant il est loin d'occuper, dans l'opinion commune, la place que lui réserve l'avenir. Ce talent libre et fort ne convient pas à la masse du public : vous ne verrez dans la galerie qu'un bien petit nombre de personnes s'arrêter devant la vue de *la Serpentara*, souvenir mélancolique des hauteurs de l'Apennin, tout empreint de cette poésie de la vieille Italie qui respire dans les derniers chants de *l'Enéide*.

Le public n'aime pas qu'on le dépayse : il veut qu'on lui ménage la transition; les combinaisons factices, l'harmonie obtenue par des procédés artificiels, aux dépens de la vérité, sont toujours sûres de le séduire. Je doute par conséquent qu'il ait fait grande attention à la *Vue de Tivoli*, qu'a exposée M. *Buttura*, et pourtant il y a dans cet ouvrage un grand mérite, un progrès extraordinaire pour un homme qui peignait le paysage comme un pensionnaire de Rome : c'est tout dire. M. *Buttura* a bien saisi la vapeur humide qui s'élève des cascatelles; il rappelle la douceur poétique de ce pauvre Chauvin, si injustement oublié; ses épisodes sont vrais et bien choisis; ses arbres dessinés avec goût, tout l'ouvrage parfaitement étudié dans son ensemble. Ce paysage est un engagement sérieux pour l'avenir, et que l'auteur, nous l'espérons du moins, ne voudra point oublier.

Parmi les hommes que nous aimons parce que les succès faciles ne les ont point corrompus, nous devons mettre M. *Cabat* en première ligne. Elève d'un homme qui avait trouvé un procédé, M. Flers, M. Cabat ne tarda pas à s'en servir mieux que son maître. Malgré la trace qui en reste sur ses premiers ouvrages, on les voit toujours avec plaisir; ils ont du charme, de la finesse et de la vérité. Qui ne s'en serait tenu là? qui n'aurait exploité tranquillement cette veine, comme un Brascassat ou un Wickenberg? Mais la pensée de M. Cabat travaillait comme celle de M. Decamps, plus sérieusement encore : il s'en-

Digitized by Google

suivit une lutte où l'on put craindre que l'athlète ne perdît quelques-uns de ses premiers avantages, sans atteindre au but qu'il poursuivait. Aujourd'hui la victoire est remportée. M. Cabat, maître d'une manière entièrement renouvelée et agrandie, produit des ouvrages dignes d'être comparés aux meilleures études du Guaspre. *Le Repos* de cette année est une page où l'harmonie de l'effet et la beauté des ombres n'empruntent rien à ces gammes artificielles qui surprennent tant de suffrages. On voudrait s'asseoir dans ce tableau, on voudrait associer ses aspects aux plus douces et aux plus graves pensée de l'âme : les yeux éprouvent quelque chose de semblable à ce que ressent l'oreille quand se déroulent les méandres d'un madrigal de Palestrina.

Puisque nous en sommes sur les artistes qui ne font pas question, les gens de goût trouveront naturel que j'intercale ici le nom du graveur à l'eau-forte, M. *Bléry*. Je me rappellerai toujours l'impression que produisit sur moi la première planche que je vis de cet artiste, il y a six ou sept ans. Dans un art dont si peu de maîtres ont atteint l'apogée, M. Bléry se plaçait immédiatement au premier rang : une facilité, une souplesse sans égales, et point de manière ; une étude patiente et amoureuse des détails : la passion des plantes, comme Linnée ; le sentiment des grands bois, comme Kolbe ou Gessner. Aujourd'hui, M. Bléry, ainsi que tous les hommes d'un talent supérieur, a son public et ses partisans ; les *eaux-fortes* de cette année ne peuvent manquer d'accroître et de consolider sa renommée dans le cercle qu'elle embrasse. Mais qui sait d'ailleurs que M. Bléry a doté la France d'une supériorité dont la Hollande et l'Allemagne avaient eu seules jusqu'ici le privilége ?

Ce fut un bonheur pour M. *Granet* que de vaincre l'indifférence du public plus tôt et plus généralement que les artistes d'un talent original comme le sien. Il est vrai qu'à l'époque où les mille bouches de la renommée répétaient le plus souvent le nom de Granet, on n'en parlait qu'à cause de ses effets de lumière : encore beaucoup préféraient-ils les intérieurs nacrés de M. Bouton. Ce ne fut que plus tard qu'on s'aperçut du mérite et de l'originalité des compositions de Granet, et qu'on signala en lui une des qualités les plus éminentes et les plus rares, la vérité du geste et du mouvement. Tant que le ciel de l'Italie

Digitized by Google

l'inspira, M. Granet se maintint à la même hauteur. De retour en France, il sembla se refroidir un peu, et les dernières expositions ne montraient plus guère qu'une suite encore fort convenable d'un glorieux passé. Mais voici que le vieux combattant se ravise : c'est Entelle qui rentre dans l'arène. J'hésite entre *l'Interrogatoire de Savonarole* et *la Célébration de la messe à l'autel de Notre-Dame-de-Bon-Secours;* d'un côté, une palette plus riche, une scène austère et fortement exprimée; de l'autre, une grandeur simple, qui naît de l'intention plus que de la forme, et dans laquelle s'encadrent et se fondent sans disparate les personnages les plus vulgaires. Une excursion du maître dans la peinture historique mérite aussi l'attention. Sans doute les limites de ce talent si original, limites qu'il a bien fait de ne pas chercher à franchir, se marquent plus encore dans le *Saint François renonçant aux pompes du monde* que dans les figures de plus petite dimension. Mais que m'importent ces imperfections, et pourquoi m'inquiéterai-je de ces *extrémités*, qui ressemblent plus à des pousses de bois mort qu'à des mains, quand le ton robuste et l'effet puissant du tableau me rappellent les meilleures toiles de Venise et de l'Espagne? Heureux qui sait parler ainsi un des mille dialectes de l'idiome presque infini des arts.

Ce qui rassure sur les lacunes de la peinture de M. Granet, c'est la conscience de la nécessité que l'artiste a subie. M. Granet n'est point un faux maladroit; il s'est fait très-adroitement au contraire une manière appropriée à ce qui lui manque comme à ce qu'il possède. Seulement un pareil exemple est dangereux pour ceux qui entrent dans les arts avec une conscience élastique et le besoin d'arriver à la réputation par quelque moyen que ce soit. Je ne crois pas être injuste en rangeant M. *Diaz* dans cette catégorie, malgré sa vogue de cette année. Il est vrai que c'est avec répugnance que j'aborde l'examen de certains talents dont les succès me vieillissent. Si je me plains de ne point sentir le mérite d'ouvrages aujourd'hui fort prônés, si j'en appelle aux principes qui jadis passaient pour les meilleurs et les plus sûrs, ces messieurs peuvent me dire : *Nous avons changé tout cela.* Je ne comprends rien à leur cuisine, j'en conviens. Les arts avaient autrefois quelques secrets, des recettes par-

Digitized by Google

ticulières, patrimoine des écoles, dont le public ne s'inquiétait guère, mais qui n'en contribuaient pas moins au mérite des peintres. Aujourd'hui l'on met les vieilles recettes au-dessus du dessin, de l'expression, de la composition. A part une tendance épicurienne, un appel fort peu déguisé à ce que les sens ont de moins retenu, je ne puis imaginer ce que les peintres dont je parle prétendent exprimer par tous ces tableaux de tableaux. Au milieu de productions aussi outrecuidantes et aussi vides, M. Diaz se distingue cette année par une véritable finesse et un retour à la nature qui fait soupçonner l'influence de M. Corot. M. Diaz n'a certainement pas dédaigné l'aspiration si naïve de la nature qui distingue ce Théocrite de l'art français, et il lui a suffi, pour se distinguer de tout son entourage, de rendre hommage à un talent de si bon aloi.

Pourtant M. Diaz est encore loin du but, et je crains qu'il n'y arrive jamais. L'effet de la nouveauté passera ; on fera bientôt dans son genre aussi bien que lui, témoin un M. *Fontaine* qui fabrique déjà des *Diaz* d'assez bonne qualité. Et quand ces toutes petites beautés qui appartiennent à M. Diaz auront passé par le creuset du temps, quand, ainsi épurées et réduites, on les mettra en balance avec tout ce qu'il a fallu de combinaisons, de ruses, de sacrifices pour les faire valoir, en vérité l'effet de ces milligrammes de bonne peinture sera bien peu de chose, eu égard surtout au bruit qu'on fait maintenant.

Mais c'est trop condescendre aux prétentions de nos hommes du monde, fiers de leur goût pour avoir appris à s'extasier devant des *pochades*. L'art n'est point fait pour ces fantaisies de riches blasés, et puisque malheureusement je cherche en vain dans ce *désert de tableaux* quelques compositions d'un ordre élevé qui méritent de captiver longtemps notre attention, quand nous aurons indiqué quelques heureuses tentatives, un beau *Christ* de M. Claudius Lavergne, la *Sainte Famille* de M. Lafont, un autre *Christ* de M. Girodon, l'*Ode* de M. Gallimard, figure allégorique d'un effet séduisant et d'un beau caractère, réservant, comme on peut s'y attendre, pour un examen particulier, les ouvrages de M. Ary Scheffer, je m'attacherai à des portraits, qui, déjà fort distingués par eux-mêmes, ont de plus le mérite de rappeler des productions plus importantes de leurs auteurs.

A l'exception d'une tête de vieillard de M. *Jeanmot*, qu'on a

Digitized by Google

reléguée à une hauteur fort peu bienveillante, à l'exception aussi des pastels de mademoiselle *Nina Bianchi*, si fermes et si vrais, je ne connais rien dans l'exposition actuelle qui puisse entrer en comparaison avec les portraits de femme de M. *Hippolyte Flandrin* et de M. *Amaury Duval*. M. Flandrin, déjà si habile, a fait dans cette branche de l'art des progrès fort remarquables : il a su allier la vérité, la conscience, l'*individualité*, avec l'élégance et la grâce. M. Amaury Duval ne fait pas de demi-sacrifice au goût du monde : il persiste fièrement dans les principes de l'école de M. Ingres, dont il est, avec M. Flandrin, le plus noble rejeton. Si cette absence de concessions lui vaut quelques injures, en revanche elle lui conquiert les plus honorables suffrages. Rien n'égale son portrait de femme pour la justesse du mouvement, l'intelligence des formes, la finesse du modelé : c'est le meilleur de cette année.

La comparaison que je viens d'établir entre deux artistes aussi distingués n'offre plus précisément les mêmes rapports, quand on l'étend aux travaux dont ils ont récemment enrichi deux des paroisses de Paris. Le public connaît depuis plus d'un an la chapelle de Sainte-Philomène à Saint-Merry. Les peintures du chœur de Saint-Germain-des-Prés n'ont été montrées que récemment, et à un petit nombre de personnes. Ce dernier ensemble, dont M. Flandrin est l'auteur, l'emporte évidemment par l'expérience et la gravité. Ceux qui ont pu apprécier les efforts de ce peintre à Saint-Séverin ne peuvent se faire une juste idée du progrès qui distingue l'œuvre de Saint-Germain-des-Prés. Des deux sujets principaux que l'artiste a traités, le plus satisfaisant et le plus complet est l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*. L'autre sujet, *Jésus-Christ marchant au Calvaire*, me semble prêter davantage à la critique. La tête du Sauveur pêche par un excès de souffrance ; le geste du centurion est apprêté et moderne, le groupe des saintes femmes n'est pas heureusement arrangé ; de l'autre côté, au contraire, tout est pur, sage, harmonieux, élevé. Les figures isolées qui se développent au-dessus des deux grandes compositions ont aussi un vrai mérite. On admire principalement la figure colossale de saint Vincent, premier patron de l'église. Jamais jusqu'ici on n'a mieux concilié le grand caractère des mosaïques du moyen âge avec l'exacti-

Digitized by Google

tude d'imitation que réclame l'expérience de l'art. Il est grandement à désirer que M. Flandrin étende son travail non-seulement au reste du chœur de l'église, mais encore à la grande nef tout entière. L'artiste est à la hauteur d'une si belle tâche : le caractère de sagesse, de maturité et de convenance qui le distingue de tous les peintres contemporains, sont de puissantes garanties de succès.

Il s'en faut que l'auteur de la chapelle de Sainte-Philomène puisse prétendre à ces mérites. A l'aspect de son œuvre, on s'aperçoit que l'entreprise était nouvelle pour lui; d'ailleurs, l'esprit de système dépare le talent du peintre : ailes pointues, longs peignoirs en guise de draperies, yeux en amande, profils creusés, rien ne manque de ces miévreries qui sont, dans les mains de quelques hommes sérieux, comme le joujou du moyen âge. Malgré cela, la qualité supérieure du dessin donne à quelques têtes, à quelques figures, une suavité incomparable. Dans la scène du martyre, exécutée la première, une jeune femme, vue de dos, serait digne du pinceau des plus grands maîtres; les anges guérissant la jeune martyre dans sa prison offrent une composition d'un caractère céleste. Enfin, le tableau où le corps de la sainte, précipité du pont Milvius, est recueilli et soutenu par les anges, atteste dans l'auteur un progrès, résultat de l'œuvre tout entière. Ce qui est bien dans cette chapelle a une saveur exquise et qui rachète amplement beaucoup d'imperfections.

Ces deux séries de peinture sont les mieux réussies que nous possédions, depuis qu'on est revenu à l'intelligence de la décoration des églises, à l'exception peut-être de la chapelle des fonts baptismaux à Notre Dame-de-Lorette, ouvrage de M. Adolphe Roger. Ici l'ensemble de la composition est encore mieux raisonné, et l'harmonie de l'effet général produit la plus heureuse impression. C'est par de semblables œuvres qu'il faut désormais juger notre école; c'est là qu'il faut conduire les étrangers : le Salon n'est plus guère qu'une déception.

Il est rare en effet qu'on voie maintenant s'y produire les hommes dont le talent sûr et éprouvé semble à l'abri d'une chute et loin encore d'une décadence. Cette année, après les quelques noms loués sans restriction dans notre article, la sculpture n'offrirait que M. Pradier, la peinture que M. Ary

Digitized by Google

Scheffer. La comparaison de ces deux artistes peut donner lieu à des observations importantes. M. Pradier est le plus habile de tous ceux qui cherchent aujourd'hui à agir sur les sens; M. Scheffer, le peintre de l'expression par excellence, s'élève de plus en plus dans la tendance morale et presque mystique de ses sujets: en eux donc se résume le contraste que j'indiquais en commençant.

Je ne voudrais pas avoir l'air de méconnaître la supériorité d'un statuaire tel que M. Pradier; je me garderais bien de réclamer contre les priviléges de l'art qu'il exerce. La sculpture ne vit que de la forme, et la beauté bien comprise et bien rendue possède en elle-même une sorte de chasteté. Pourquoi donc M. Pradier, qui entend la forme dans un sens large et plein de vie, produit-il des ouvrages plus embarrassants, plus compromettants pour le regard qu'aucune sculpture antique? pourquoi se sent-on tenté de considérer l'attention qu'on accorde à sa *Poésie légère* comme une mauvaise action? C'est que peu à peu, obéissant à une tendance dont un artiste aussi haut placé aurait dû se défendre, M. Pradier a fait rétrograder la sculpture, du Capitole jusque dans la *Suburra*. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer sa nouvelle statue avec la ravissante figure de *Victoire* que M. Rauch, le premier sculpteur de l'Allemagne, a composée pour la *Walhalla*, et dont il a envoyé le modèle au Salon de cette année. Il règne dans cette figure une pureté, une innocence qui n'inquiètent personne et qui charment les regards exercés. Le talent de M. Pradier nous a fait illusion : il nous dérobe la vue du précipice qu'il s'est creusé lui-même.

M. Scheffer a une manière de tromper et de séduire qui me semble bien préférable. Conduisez devant ses tableaux de cette année, les *Deux Faust*, la *Ballade de l'enfant pieux* et le *Saint Augustin* une personne sans expérience et qui n'ait que son âme pour apprécier les œuvres d'art; elle sera captivée, entraînée; elle aura raison de ne pas souffrir qu'on trouble son impression par des observations techniques. Quand il s'agit des tableaux de M. Scheffer, les hommes de métier doivent baisser pavillon et s'avouer vaincus par une puissance invisible. Autrefois l'imperfection des procédés mis en usage par cet artiste était plus grande encore; il a consacré, à les améliorer,

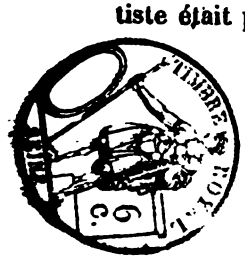

Digitized by Google

des efforts d'une sincérité et d'une persévérance admirables après tant de succès. En a-t-il reçu le prix? Ceux-là en doutent qui n'envisagent pas M. Scheffer dans le vrai sens de sa supériorité. Il est peut-être moins coloriste qu'autrefois : son dessin n'a pas acquis beaucoup de science; mais l'avantage pour lui, c'est qu'il est encore plus maître de sa pensée. Nous l'avons dit après tout le monde, le don merveilleux que possède M. Scheffer, c'est l'expression. Il en est de l'effet qu'il produit comme de la religion elle-même, accessible aux humbles et profonde jusqu'à l'infini pour les forts. Puisqu'il touche, puisqu'il subjugue, il est à croire que la limitation même de ses moyens d'exécution fait partie des harmonies de son talent.

S'il se trouvait beaucoup d'hommes comme M. Scheffer, il faudrait brûler les traités de peinture et casser aux gages tous les critiques. Quiconque s'attaquera à ses tableaux dans le sens ordinaire et jugera l'œuvre d'après les règles du dessin, du modelé et du clair-obscur, s'exposera à des bévues ou à des injustices. M. Scheffer sent et trouve : c'est tout ce qu'un juge de bonne foi pourra dire de lui; mais le secret de cette supériorité, qui n'emprunte à la réalité que le moins possible, personne, je pense, n'est en état de le définir et de l'exprimer.

M. Scheffer possède, dans un degré supérieur, l'esprit, le sentiment et le goût. Jamais vous ne le verrez manquer à aucune de ces trois conditions; avec elles, comme avec les trois dons d'une fée, il défie tous les monstres de la peinture. S'il n'a parmi les paladins que la vigueur d'Astolphe, il possède, comme lui, une lance d'or à laquelle les plus robustes obstacles ne peuvent résister. Chacun de ses ouvrages vit d'un trait, d'une nuance quelquefois fugitive, mais qui appartient à ce que l'art a de plus élevé et de plus rare. Le mérite supérieur des *Deux Faust*, par exemple, est dans l'identité des personnages qui appartiennent aux deux scènes, malgré la différence profonde que les événements ont mise entre les illusions du commencement et les remords de la fin. L'œil passe ainsi de la Marguerite pleine de vie et de jeunesse au spectre de Marguerite, du Faust ardent et plein d'amour au Faust désespéré et puni. On suit dans les mêmes traits les traces profondes de la passion et de

Digitized by Google

la douleur. Dans *l'Enfant pieux*, ce n'est ni l'ange ni la mère qui intéresse et qui captive : c'est le mouvement d'innocence, de foi, de tendresse infinie qui caractérise la figure de l'enfant, sans parler du sentiment parfaitement juste du sujet, et du ton de poésie naïve et familière qui convient à la traduction d'une ballade allemande.

De là l'artiste s'élève à la sublime hauteur des *Confessions de saint Augustin*, et ce dernier tableau est tout un poëme : on l'a proclamé la perle du Salon ; sous le rapport du sentiment, c'est la perle de l'école moderne. Les sujets qui se rapportent à la vie des Pères du IVe siècle offrent un mélange des habitudes antiques et des idées modernes qu'il a été jusqu'ici presque impossible à la peinture de saisir. Saint Augustin, en particulier, a été jusqu'au bout des pensées humaines : il a épuisé notre âme jusqu'à la lie ; les changements qui se sont opérés dans la société par l'influence du Christianisme n'ont pas fait éclore une impression, un scrupule, une délicatesse que l'âme du saint évêque d'Hippone n'ait devinés et consignés dans ses ouvrages. Le livre des *Confessions* est, plus ou moins, le mémorial de tous les hommes, et sainte Monique est le type le plus élevé de la mère chrétienne.

Après le retour du paganisme qui a signalé notre époque, la ressemblance est plus frappante encore : il est peu d'entre nous qui n'aient été entraînés par des séductions semblables à celles que le jeune Augustin rencontrait de toutes parts sous ses pas ; les hommes égarés de notre temps par la morale du monde ont eu presque tous leur appui auprès de Dieu dans les prières d'une mère. Sa vie s'est consumée dans des vœux si souvent déçus et dans des espérances toujours reculées. Enfin le coup est porté, le voile tombe ; le coupable, vaincu par la grâce, se prosterne devant la justice et la miséricorde divines. Mais la mère, épuisée par ses efforts, ne jouira pas longtemps du fruit de son intercession. Alors, la flèche du pressentiment vient percer à la fois deux cœurs qui ne demandaient qu'à s'unir désormais dans une sainte union : l'heure de la séparation va sonner, la mère s'élèvera au ciel, le fils rentrera dans les épreuves de la vie. M. Scheffer n'a rien dissimulé de ces vérités plus vivantes que jamais, et le costume antique n'est là que pour constater la date à laquelle de pareils com-

Digitized by Google

bats, un mélange aussi mystérieux de joie et de douleur ont commencé à se produire dans le monde. Monique, un pied déjà dans la tombe, tranfigurée presque comme les élus, semble prête à s'éteindre dans une fervente action de grâces. Augustin abrite sa force virile sous l'aile maternelle : dans cet humble retour aux jours d'une enfance innocente, il se retrempe aux combats de la vie. Le ciel est pur, mais triste; les derniers rayons du soleil plongent dans cette mer aux bords de laquelle une tradition, conservée par le moyen âge, plaçait l'entrée de la route des élus.

Telle est l'œuvre vraiment chrétienne que M. Scheffer vient d'accomplir; on ne peut plus l'effacer du souvenir quand on l'a vue, et chacun voudrait la revoir chaque jour pour en nourrir son âme. S'il manque quelque chose aux moyens dont l'auteur a fait usage, on ne peut lui en faire un reproche : car il ne s'en est pas volontairement privé. C'est une condition du succès durable dans les arts que la marque que chacun a fait tous ses efforts pour atteindre le but. Quand au contraire on se prive par système des ressources propres à l'expression de la pensée, on se perd par le plus irrémédiable des défauts, l'affectation de l'ignorance et de la simplicité. Si l'on était plus généralement convaincu du mérite de l'observation que je viens de présenter, on verrait moins d'artistes de talent se consumer en vains efforts. On fuit la science comme une peste et presque comme un péché : on repousse la nature, sous prétexte de paganisme; on veut arriver au divin sans avoir passé par l'humain, et l'on se brise avant même d'avoir commencé d'exister.

Nos missionnaires qui font lire aux jeunes catéchumènes chinois Virgile et Cicéron s'y prennent de la bonne façon, et comme l'Eglise s'y est prise depuis dix-huit siècles. Si, par respect pour le Christianisme, ils mettaient entre leurs mains Paschase Radbert au lieu de Cicéron, et le poëme de Donizzone sur la comtesse Mathilde au lieu de l'*Enéide*, je doute qu'ils eussent autant à se féliciter du progrès, même moral, de leurs élèves. C'est qu'il y a une science, matérielle tant que vous voudrez, qui est le *substratum* inévitable de toutes les expressions de la pensée humaine : dans la littérature, pour exprimer la pensée, il faut des mots, dans les arts il faut des ima-

Digitized by Google

ges; or, les images sont soumises à des lois naturelles qu'il n'est permis à aucune inspiration de mépriser. André Chénier disait :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Les *pensers nouveaux* sont ceux du Christianisme, dont la jeunesse est éternelle : les *vers antiques* désiguent ce secret de la forme que l'antiquité posséda, et qu'il importe de savoir lui arracher.

Ch. LENORMANT.

Digitized by Google

REVUE LITTÉRAIRE.

DE LA SITUATION DRAMATIQUE.

MM. Ponsard, Latour, Roman, Mme de Girardin, MM. Alexandre Dumas, E. Augier, F. Pyat, Empis, Viennet, Mary-Lafond, Serret.

Avant d'aborder les choses du théâtre, nous voulions attendre l'occasion d'un chef-d'œuvre, ou du moins d'un grand succès nouveau sur l'une de nos scènes principales ; mais les chefs-d'œuvre et les grands succès sont lents à venir, si tant est qu'ils viennent. L'Odéon espère toujours en l'*Agnès de Méranie* de M. Ponsard ; *Virginie* n'a point cessé d'avoir les honneurs et la possession active du *Théâtre-Français*. Le temps s'écoule sans qu'on voie poindre à l'horizon quelque lumineuse renommée, et l'été, qui emporte les grands acteurs dans les provinces, n'est pas la saison favorable aux triomphes scéniques. Il faut donc nous hâter, sous peine de nous condamner peut-être à l'ajournement de toute une année.

Si nous avions la prétention de révéler les nouveautés dramatiques à ceux qui les ignorent, nous arriverions bien tard ; car il n'est personne qui n'ait pu déjà les lire ou les entendre. Mais la dignité de ce recueil ne souffre pas qu'il descende à l'office d'analyse quotidienne et de feuilleton. Seulement, partout où l'esprit humain se manifeste dans d'importantes œuvres, et sous une forme sérieuse, notre devoir est de juger et de parler. Les questions d'art dramatique sont particulièrement du domaine de la critique élevée, parce que, plus que toutes les autres, elles ont d'intimes rapports avec les mœurs, l'esprit et la pensée d'un peuple. Ce qui s'adresse au lecteur calme, froid, solitaire, peut réussir quelquefois en dehors des idées du siècle. Le spectacle destiné aux hommes assemblés ne peut les prendre que par leurs pensées les plus générales et leurs passions vivantes.

Digitized by Google

Corneille et son langage représentent les derniers et vigoureux instincts de la Ligue et de la Fronde, ce reste des résistances aristocratiques et populaires, mélangés avec l'enflure et l'intrigue espagnoles. Racine devient surtout l'expression de l'adoration des grandeurs royales et de la haute galanterie de Versailles. A l'école de Voltaire se rattachent l'esprit raisonneur et dissolvant et les vagues généralités du dernier siècle. Je passe, on le comprend de reste, les théâtres intermédiaires ou de second ordre, l'inculte énergie de Crébillon, comme la tragédie d'imitation, indécise et frelatée, de Ducis. A nos temps révolutionnaires correspondent le républicanisme de collége et l'irréligion de clubs qui ont caractérisé nos troubles civils, et qui se sont si fortement incarnés dans les drames de Chénier, de *Charles IX* à *Tibère*. En sorte que le mot de M. de Bonald, ce mot devenu si vulgaire, *la littérature est l'expression de la société*, est particulièrement vrai de la littérature dramatique.

Nous arrivons ainsi au XIXe siècle, ce siècle de transition et d'éclectisme, qui, à force de choisir, ne s'est encore décidé sur rien. L'Empire ne nous a point légué un riche patrimoine tragique. *Agamemnon* et *les Templiers* demeurent le plus honorable souvenir de la scène impériale. La Restauration, en rendant le repos et la liberté aux esprits, ouvrit un vaste champ aux théories, aux nouveautés, aux hardiesses.

Sylla, Charles VI, Louis IX, les Vêpres Siciliennes, les Machabées, Saül, Clytemnestre se partagèrent principalement les honneurs dramatiques; et, bien que l'image et les traditions de Talma régnassent encore exclusivement sur la tragédie, l'innovation et la fantaisie se faisaient jour, à doses fort inégales, dans les brillantes couleurs de Soumet, dans les pures et timides études de Casimir Delavigne, et jusque dans l'impérialisme de M. de Jouy. Les plus beaux esprits avaient déclaré une guerre à mort à notre vieux théâtre, à ses formes et à sa timidité. On invoquait à grands cris la liberté et l'imitation des théâtres étrangers, de l'Angleterre, de la Germanie, de l'Espagne. Shakspeare, Calderon, Schiller, Lessing, Goethe étaient devenus presque plus nationaux en France que Corneille, Racine et Voltaire. Les idées ingénieuses et paradoxales de Guillaume de Schlegel étaient presque notre catéchisme dramatique, et un remarquable recueil, *le Globe*, où se rassemblaient quelques hommes mécontents et choisis qu'une révolution prochaine destinait à d'éclatantes et diverses fortunes, s'était fait le porte-étendard du libéralisme littéraire. On sentait que Talma était vieux, et que les téméraires imaginations de la nouvelle école allaient venir.

Nous sommes bien près encore de ces jours de notre jeunesse où les luttes politiques se cachaient et se préparaient sous la lutte littéraire;

Digitized by Google

et déjà nous ne comprenons plus qu'on ait pu perdre tant d'esprit et d'ardeur dans ces polémiques stériles. Un homme intelligent ne prend déjà plus au sérieux ces vaines querelles de théories, ces critiques infécondes, qui, même en des mains d'élite, n'enfantèrent jamais rien et ne valurent jamais la moindre création de l'esprit. On n'oserait pas aujourd'hui, sous peine de paraître vieux, rappeler la longue dispute des classiques et des romantiques. Il semble convenu que le beau a le droit de se revêtir de costumes divers, selon les temps, les climats, les civilisations, et que le vrai peut se faire admirer sous les formes les plus variées. Les choses paraissent dès lors plus importantes que les mots; et la seule sollicitude des hommes de goût, c'est que nous ne penchions trop vers cette époque de déclin dans laquelle les littératures épuisées ne produisent plus et s'usent en discussions raffinées, triste symbole de leur décrépitude et de leur impuissance.

Qui pourrait croire qu'hier Racine et notre vieux théâtre étaient traités hautement, résolument, avec une irrévérence aussi profonde que comique, et que le lendemain nous retournions servilement à l'admiration du XVIIe siècle? Qui pourrait croire que la mort de Talma nous livrait hier aux utopies et à toutes les illusions folles des novateurs, et que le lendemain l'avénement d'une jeune fille juive nous faisait retomber aux genoux de Racine et de sa gloire? Qui pourrait croire qu'hier des talents audacieux, aussi spirituels qu'excentriques, écrivaient des tragédies systématiques pour justifier d'orgueilleuses et systématiques préfaces, à la différence de Corneille ou Racine, qui écrivaient d'humbles préfaces pour justifier leurs simples tragédies, et que le lendemain le public français allait déserter les drames rimés de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, et battre des mains à la *Lucrèce* de Ponsard et à la *Virginie* de M. Latour?

Voilà donc le fruit de tant d'esprit et de tant d'imagination si follement prodigués! Ceux qui s'étaient proclamés eux-mêmes d'une voix solennelle les rois du théâtre, les rénovateurs de l'art tragique, sont-ils donc détrônés par deux jeunes gens obscurs et par des essais tout à l'heure inconnus?

Pour que le public français se soit lassé si vite des pompeuses espérances fastueusement annoncées et louées par leurs auteurs, il faut bien que ces œuvres de caprice et d'imagination manquassent de conditions vitales et que la tête y régnât plus que le cœur. Si la cause de M. Hugo eût mérité une victoire décisive, il avait mille fois plus d'esprit qu'il n'en faut pour vaincre. Mais l'esprit ne suffit pas à mettre au jour des chefs-d'œuvre dramatiques. Le sentiment est le roi des beaux-arts. Toutes les excentricités imaginables ne sauraient, dans les royaumes dramatiques, tenir la place de la souveraineté du natu-

Digitized by Google

rel et du vrai. Or, le caractère général des novateurs modernes, de ce qu'on pourrait nommer l'entreprise romantique, à défaut d'un meilleur nom, c'est une inclination marquée vers les moyens exagérés et faux ; c'est souvent l'enflure au lieu de la grandeur ; c'est le raffinement au lieu de la simplicité ; c'est l'effort au lieu de la vérité. Il y a en eux toute la distance qui sépare Virgile de Sénèque. Dieu veuille que les lettres françaises ne soient pas exilées sans retour du siècle d'Auguste !

Si l'on pénètre avec quelque attention dans le fond de la littérature contemporaine, dramatique ou autre, on demeure étonné de la monotonie réelle qui se dissimule sous sa variété apparente. Ce n'est plus seulement l'éternel combat des passions humaines qui se disputent les âmes dans toutes les conditions sociales ; c'est un parti pris d'abaisser, d'avilir les grandeurs royales, religieuses et aristocratiques, et de prendre les rangs élevés de la société par leurs côtés corrompus ; c'est un goût effréné pour la réhabilitation des situations infimes et exceptionnelles. On se plaît à peindre les bandits, les bâtards, les prolétaires, les valets, les esclaves, les Bohémiens, les bourreaux, les comédiens, les courtisanes, et à les opposer aux classes régulières de la société. A ces dernières on réserve le vice, les bassesses, les souillures, la tyrannie, le crime ; on attribue le dévouement, le sublime, l'idéal, à toutes les positions qui sont, pour ainsi dire, hors la loi. Partout les actions les plus indignes contrastent à coup sûr avec les grandeurs officielles. C'est le dévergondage incroyable de 1793 porté dans les régions littéraires.

Ce dévergondage d'idées ne le cède qu'au dévergondage des formes. Partout on s'étudie, par de violents contrastes et des moyens artificiels et heurtés, à réveiller les goûts blasés, les esprits rassasiés. Les crimes ordinaires ne suffisent plus à émouvoir. On fabrique d'inénarrables combinaisons de suicides, d'adultères, d'incestes, d'empoisonnements, de meurtres, d'infamies. Tous les hommes instruits peuvent recueillir leurs souvenirs littéraires, et les appliquer aux œuvres modernes que je n'ai pas le loisir de nommer.

Le mal est venu à ce point qu'il est permis de douter si nous ne sommes pas à ce temps de dégradation où, la vérité littéraire se trouvant épuisée et comme finie, l'esprit est réduit à s'aiguiser, le sentiment à s'exagérer, à se fausser, la raison à se faire subtile.

Il y a peut-être un nombre borné de sentiments naturels et de pensées vraies, qui, une fois exprimés fortement dans une langue et par une civilisation, ne sauraient indéfiniment se renouveler. Mais est-ce à dire que la civilisation et la langue françaises soient entièrement finies, et faut-il croire, avec d'ingénieux critiques, par exemple avec M. Nisard, que notre seule ressource soit de remonter au style et aux formes du grand siècle de Louis XIV ? A ce compte il n'y aurait plus

Digitized by Google

pour nous d'avenir dramatique, et nous devrions nous résigner à voir nos écrivains à la mode traduire leurs feuilletons en drames et leurs drames en feuilletons. A ce compte, il serait possible de retourner aux siècles écoulés, et Chateaubriand aurait dû écrire comme Bossuet ou se taire. Telle n'est pas la loi de l'humanité. L'auteur qui doit vivre vivra par la langue de son temps, si viciée, si dégénérée qu'on la croye, jusqu'à ce qu'enfin chaque langue et chaque civilisation ensemble, étant à bout de leurs évolutions et de leurs formes, cessent d'exprimer rien de neuf et de vrai. Se farder exclusivement avec les couleurs du XVIIe siècle, couvrir son indigence des lambeaux de la vieille et bonne littérature, ce serait imiter et non vivre. Nous ne sommes pas faits pour l'absolu. Nous serions des fils ingrats, aveuglés, j'allais dire déshonorés, si nous répudiions le grand et glorieux héritage de nos pères. Mais il ne faut pas trop s'irriter si le successeur transforme le patrimoine même qu'il a d'abord pieusement recueilli.

A supposer que la situation de notre langue et de nos habitudes dramatiques ne doive plus guère nous laisser les illusions du progrès; à supposer que ce que nous appelons chez nous l'ère du gouvernement représentatif ne doive pas donner naissance à une ère dramatique contemporaine, toujours est-il probable que le génie français a la chance de se manifester et d'avancer encore en d'autres voies que dans la voie tragique. On ne peut nier, par exemple, que nous n'ayons fait de nos jours un grand pas dans les voies de l'histoire.

Il est peut-être regrettable, et nous sommes tout disposés à le déplorer pour notre part, que l'imitation servile, et fort inexacte pourtant, de l'élément grec et romain, ait trop pesé sur les formes de la langue française, et particulièrement sur notre théâtre. Si notre langue se fût trouvée plus tôt formée et consacrée par des œuvres nationales, elle se serait mieux défendue contre les engouements envahisseurs du siècle de la Renaissance ; son génie propre serait demeuré plus intact, sa sève plus naïve, plus originale, plus abondante et plus forte. Elle n'aurait pas été aussi oublieuse de ses souvenirs religieux et historiques, et notre Melpomène n'aurait pas quelquefois marché péniblement sous le manteau pesant et solennel de la muse grecque mal comprise.

C'est principalement sous les rapports de civilisation générale que nous aurions le droit de nous écrier, moins plaisamment que le poëte :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Mais il n'est pas moins vrai que le fait est irrévocable et décisif. L'élément romain abonde dans notre civilisation politique et civile comme dans notre littérature dramatique. On a dépensé des volumes d'esprit et de paradoxes, et l'on n'a pas changé le sentiment national. On aura

Digitized by Google

beau faire, nous sommes trop vieux à présent pour briser notre ancien moule, et remettre en question les formes et les beautés consacrées de notre théâtre. Corneille et Racine pourront plaire médiocrement à l'Angleterre et à l'Allemagne; ils nous toucheront toujours plus que Shakspeare et Schiller. C'est la forme décisive adoptée par notre génie. Que ce soit un malheur aux yeux de quelques-uns, c'est du moins un malheur irrémédiable.

Nous ne sommes donc nullement étonnés que l'esprit français se reprenne à ses vieilles habitudes dramatiques. Les novateurs eux-mêmes, qui avaient fait secte, et secte bruyante, ont déserté leur chemin, soit découragement, soit lassitude. Le public alors s'est retourné vers ses vieux poëtes, par une réaction subite et instinctive, et Mlle Rachel s'est trouvée tout naturellement l'héritière de nos belles traditions et de notre grand style dramatiques. Ce type solennel, qu'elle perpétue au milieu de nous, est tellement lié à notre esprit que la Révolution et l'Empire lui sont restés tous deux fidèles, dans les ardentes colonnes du *National* comme dans l'insipide littérature du *Constitutionnel*. La révolution littéraire et la révolution politique ont, dès longtemps, divorcé, et c'est l'esprit monarchique qui s'est posé novateur en littérature.

Il y aurait beaucoup à dire sur cet esprit de liberté littéraire qui se sépare de l'esprit de liberté politique. Il faut croire que toutes les libertés ne se lient pas nécessairement l'une à l'autre, ou bien il faut douter que l'esprit de la Révolution et de l'Empire soit l'esprit de véritable liberté. Il ne serait pas téméraire de découvrir dans le goût d'unité despotique, révolutionnaire ou impériale, quelque chose qui s'accorde à merveille avec l'asservissement aux traditions uniformes et universelles de notre ancien théâtre. Toujours est-il que rien ne fut plus servilement classique, dans la signification la moins flatteuse de ce mot, que la tragédie de Chénier et de Luce de Lancival.

Mais on ne peut nier non plus que l'on ne retrouve dans les modèles de notre ancien théâtre cette fleur d'éducation qui s'efface, cette pureté de langage qui s'altère, cette grandeur de sentiment qui s'en va, cette noblesse et cette délicatesse de goût qui se perdent. Il y a bien loin des calmes et pures émotions de Talma et de Mlle Rachel aux mouvements désordonnés de l'école moderne. A en juger seulement par les effets intellectuels et moraux, en faisant même abstraction de la cause de l'art, il devait arriver que le tempérament littéraire français, surexcité d'abord par un aliment nouveau violemment assaisonné, ne tardât point à se trouver fatigué démesurément par cet assaisonnement lui-même, et revînt avec plaisir à son régime habituel.

Notre lassitude était telle, ou bien notre inconstance si grande, que, pour nous reposer ou pour changer, nous avons accueilli avidement

Digitized by Google

jusqu'aux plus informes reproductions de la muse grecque, et qu'on nous a vus courir et applaudir à l'*Antigone* et aux *Nuées*. Que serait-ce si des talents jeunes et français nous rendaient les beaux vers et les habitudes de prédilection de notre vieille muse tragique?

La réaction dont nous sommes les témoins a été favorisée encore par la désertion de nos plus beaux esprits, qui ont sacrifié la grande littérature poétique et dramatique à la rapide et lucrative facilité de la prose et du feuilleton.

Ce sont toutes ces causes réunies, et non point les 10,000 francs de l'Académie Française, et non point les ovations des bords du Rhône et de la Garonne, qui donnent quelques chances à l'essai de M. Ponsard et de M. Latour. Mais rien ne prouve jusqu'ici que la réaction ne soit pas éphémère, et que la tragédie antique ait retrouvé ses dignes et décisifs interprètes.

Quels que soient les mérites incontestés de *Lucrèce*, l'opinion l'a saluée avec la bienveillance, avec la flatterie même, qui accompagnent et caressent presque toujours la nouveauté d'un premier succès. Il se mêlait aussi à ce plaisir de la surprise cette part de malice humaine qui se glisse presque toujours dans la louange des hommes : on avait la satisfaction d'applaudir dans la fortune d'un nouveau venu la déchéance de prétentions détrônées. Mais je ne sais si l'on s'est rendu un compte bien exact de l'œuvre dramatique du poëte dauphinois. On l'a acceptée comme une protestation contre le drame romantique, sur la foi du sujet et sur les seules apparences de la forme. On n'a pas regardé trop sévèrement au fond des choses. Il s'agissait d'une vieille et classique histoire du temps de Tarquin-le-Superbe; et comme chacun de nous se croit très-fort sur l'histoire romaine, par la raison qu'on nous l'enseigne avant que nous ne puissions la comprendre, ce choix d'un sujet romain et républicain allait d'abord à merveille à nos souvenirs de collége. Un sujet moderne, français, national, nous eût beaucoup moins affriandés sans doute. Et puis il se rencontrait dans M. Ponsard une sobriété de dialogue, une concision de style, un tour d'expression simple et forte, qui devaient charmer, ne fût-ce que par contraste avec la littérature régnante. C'était une sorte de mélange étudié de Corneille et d'André Chénier. On sentait à chaque pas le zèle de l'auteur à imiter le vers cornélien dans sa précision et dans sa naïveté, tout en recherchant avec apprêt les élégances de détail du style antique. Les fameux dialogues politiques de *Cinna*, de *Nicomède*, de *Mithridate*, étaient rappelés avec bonheur. Sous des formes en apparence brèves et négligées se cachaient des études attentives et patientes de style. Ce travail, cet effort arrivaient presque au naturel. L'art dominait et ne se faisait pas trop sentir. Aussi l'on ne tint pas rigueur au

Digitized by Google

jeune poëte pour les invraisemblances et les moyens de mélodrame qui déshonoraient son glorieux coup d'essai. On lui pardonna sa prophétique sybille de Cumes, avec ses livres sybillins, son trépied, sa robe blanche et sa couronne verte. On lui pardonna, on loua même ce personnage léger de Sextus, élégant anachronisme qui fait du fils de Tarquin un roué de la Régence, ou tout au moins un convive des banquets d'Horace ou de Pétrone. On lui sut gré d'avoir peint Lucrèce avec les traits fiers, vigoureux, virils, qui conviennent à la femme romaine, et de nous avoir en même temps introduits, avec une fidélité systématique, dans l'intérieur de la vie domestique des Romains.

Mais on ne vit point assez que cette recherche même de *couleur locale*, cette science des détails, est l'un des traits capitaux, ou du moins l'une des prétentions principales, de ce qu'on nomme l'école romantique. Dans tel hémistiche contraint, dans tel vers gonflé, dans telle ellipse forcée, dans tel effort équivoque entre le simple et le trivial, il était facile aussi de surprendre les défauts de la littérature du jour.

Sans méconnaître ce qu'il y a de grandeur et de vérité dans les tristes et sublimes confidences de Brutus à Lucrèce, et ce qu'il y a d'ingénieux contraste entre Tullie, cette femme infidèle du sauveur de la liberté, et Lucrèce, cette chaste matrone dont le sang doit payer le salut de Rome, il était impossible de voir dans les fureurs de l'amante de Sextus autre chose que la pâle réminiscence des imprécations de Camille ou d'Hermione.

Le personnage de Brutus lui-même, l'une des plus fermes colonnes de la tragédie couronnée, n'était point à l'abri de sérieux reproches.

Sa folie était assez maladroitement simulée. La feinte ne pouvait guère échapper qu'à la légèreté et à l'aveuglement du fils de Tarquin. Au lieu du désordre apparent qui devait marquer les discours insensés de Brutus et cacher sa pensée profonde, il parlait avec un grand sens, comme un oracle, et non pas comme un fou. Ses sentences satiriques, directes et menaçantes, ses prédictions sinistres, les axiomes philosophiques qu'il débite avec complaisance, les apologues continuels qu'il récite à tout propos, sont bien près d'en faire un parleur indiscret plutôt qu'un conspirateur taciturne. Il y a des moments où l'on croirait entendre *Esope à la cour*. M. Ponsard aurait dû plus d'une fois demander à Shakspeare comment on creuse la vérité et la profondeur d'un tel caractère.

Mais ces critiques légitimes n'ôtent rien aux rares qualités du premier succès de M. Ponsard. S'il a dû beaucoup à l'esprit de réaction, il a dû surtout beaucoup à lui-même. Il est arrivé à propos sans doute; mais le premier tact du talent, et le premier des talents peut-être, n'est-ce pas de venir à propos?

Digitized by Google

Les imaginations romantiques étaient à bout de leurs efforts et découragées par la publique froideur. *Les Burgraves* étaient morts. Les esprits fatigués ont avidement saisi, comme une nouveauté, comme une protestation, un sujet ancien, dont les couleurs et les dimensions étaient restées dans toutes les mémoires classiques. On l'a accepté comme la pure renaissance des lettres antiques, sans se demander si le poëte nouveau n'était pas lié par une parenté étroite à l'école dramatique elle-même qu'on lui sacrifiait soudainement avec une assez grande précipitation de générosité.

L'épreuve décisive de l'avenir tragique de M. Ponsard sera peut-être dans l'ouvrage prochain qu'il nous prépare. Il ne sera plus soutenu là par les souvenirs romains, par les habitudes de notre vieux théâtre. Il faudra que son talent seul le porte. C'est alors qu'on verra plus clairement s'il a fait, avec les novateurs littéraires, une scission aussi profonde, aussi dogmatique, qu'il a plu de le supposer. Nous serions bien trompés si le succès d'*Agnès de Méranie* n'est pas plus douteux, plus contesté que celui de *Lucrèce*, et s'il ne s'est pas trouvé, dans l'exécution d'un sujet national et moderne, des difficultés tout autrement difficiles à vaincre que les patientes études d'un sujet classique. Il y a longtemps que La Harpe disait, à propos de la sévérité qui accueillit l'*Œdipe* de Voltaire : « Un auteur dont le début a été un triomphe est jugé sévèrement à son second ouvrage. Il a averti ses juges d'espérer beaucoup de lui, et ses rivaux de le craindre. Il faut des efforts bien heureux pour satisfaire les uns et pour résister aux autres. »

Que M. Ponsard se fortifie donc d'avance contre les tribulations réservées à sa gloire. L'envie est déjà placée en sentinelle aux portes de l'Odéon. Il sera forcé peut-être d'avoir un troisième succès pour se faire absoudre des deux premiers. Pous nous, qui avons cru qu'une impartiale critique ne devait pas exagérer les mérites et le triomphe de *Lucrèce*, nous tenons notre justice prête pour la bonne ou la mauvaise fortune d'*Agnès de Méranie*.

Tandis que *Lucrèce* régnait à l'Odéon, *Virginie* recevait au théâtre de la rue Richelieu un favorable accueil, tel qu'il se devait à la sœur de *Lucrèce*, mais à une sœur cadette. C'est qu'en effet, ici comme dans l'histoire, l'honneur et l'avantage de la priorité, dans deux sujets d'une grande similitude, appartiennent tout entiers à *Lucrèce*. Les décemvirs tombèrent à Rome par la même cause qui chassa les Tarquins. Aussi Tite-Live faisait-il déjà cette remarque : *Injusto decemvirorum imperio finem attulit nefas ab libidine ortum, haud minus fœdo eventu, quam quod per stuprum cædemque Lucretiæ urbe regnoque Tarquinios expulerat : ut non finis solum idem decemviris qui regibus, sed causa etiam eadem imperii amittendi esset.*

Digitized by Google

La comparaison des dates ne pouvait être favorable à *Virginie;* celle des mérites ne le serait pas davantage. Non qu'il n'y ait dans M. Latour de Saint-Ibars des qualités réelles, et que de sérieuses espérances ne s'attachent aussi à la jeunesse de son talent. Mais sa manière est plus molle, moins énergique, moins décidée que celle de M. Ponsard. Son vers est plus lâche, sa couleur plus effacée, sa pensée moins forte. Pour arriver aux cinq actes d'un sujet aussi difficile à remplir au moins que celui de *Lucrèce*, M. Latour a eu recours à des moyens moins heureux et plus invraisemblables que ceux de M. Ponsard. Si celui-ci a risqué de remplir la scène et de fournir la carrière avec la jalousie de Tullie et la peinture de l'efféminé Sextus, M. Latour n'avait guère à sa disposition l'expédient de mêler de doubles amours à la fin tragique de *Virginie*. En écartant le personnage d'Icilius, le fiancé de la jeune Romaine, en ne donnant à Virginie qu'une nourrice et non pas une mère, il concentrait tout l'intérêt sur l'amour paternel et le patriotisme de Virginius, et sur l'innocente énergie de la victime. Mais l'injustice et la passion d'Appius Claudius, quelque parti que prît M. Latour sur le caractère du décemvir, ne suffisaient point à combler les vides du théâtre.

C'est une pensée digne d'éloges sans doute que d'avoir placé la maison de Virginius sous le patronage des Fabius. Ce noble souvenir du patronage romain donne sa couleur politique au drame, et rend d'ailleurs à la chute des décemvirs le caractère historique et aristocratique qui lui appartient véritablement. Mais fallait-il encore placer la vertu de Virginie sous la garde d'une sœur d'Icilius, Fausta, vestale *plébéienne*, dont l'intervention n'est pas moins singulière que l'apparition de la sybille de Cumes de M. Ponsard? Fallait-il surtout rendre, dès le premier acte, Appius odieux, en faire un corrupteur de la religion, un débauché sans amour, un assassin, un hypocrite? Cette bassesse inutile et exagérée d'Appius ôte tout intérêt à la lutte. C'est une maladresse d'avilir ainsi les caractères; les grands maîtres s'en gardent bien. L'histoire dit qu'Appius aimait ardemment Virginie, *amore ardens;* qu'il tenta de la corrompre et de la séduire, *pretio ac spe pellicere adortus*, et qu'il n'en vint à l'idée d'une orgueilleuse et cruelle violence qu'après avoir été repoussé par les résistances de la pudeur, *postquam omnia pudore septa animadverterat, ad crudelem superbamque vim animum convertit.*

L'histoire parle comme le cœur humain, et, lorsqu'on veut changer le langage de l'histoire, on doit au moins lui prêter un langage vraisemblable.

Ce qui rachète d'aussi fortes taches, c'est le mélange de force et de tendresse qui distingue le caractère de Virginie. Sa tristesse invincible,

Digitized by Google

ses pressentiments, ses plaintes, ses adieux à la maison paternelle sont parfois d'une douceur simple qui émeut profondément. L'énergie de la vertu, mêlée à la faiblesse de la femme, prend le cœur par le plus touchant des contrastes. On pardonne à M. Latour quelques souvenirs mal cachés de Virgile ou de Racine.

Le personnage louable du patron, du patricien Fabius, demande grâce pour le personnage déclamatoire d'Appius. Il fournit d'ailleurs l'occasion d'un dialogue politique assez justement et assez fermement touché, entre le patricien romain et le plébéien Virginius.

Le cœur paternel de Virginius a des accents pathétiques. Mais il me semble qu'il pleure un peu trop aisément pour un Romain des premiers temps de la république, et pour un père qui tout à l'heure aura le courage de tuer sa fille unique de sa propre main. Bien que la loi romaine ait dit elle-même : *Nullus est affectus qui vincat paternum;* bien que M. Latour ait probablement cherché à tirer de cette tendresse extrême un plus grand effet pour son dénoûment, nous craignons que la tendresse de Virginius ne paraisse efféminée, aussi faible, plus faible que celle de Virginie, et peu en harmonie avec les rudes vertus et les énergiques sentiments des temps antiques. Ce doute ne dispense pas de rendre toute justice à la belle scène, et d'un intérêt habilement suspendu, dans laquelle Virginius, à son retour de l'armée, trouve le malheur dans sa maison déserte, toutes ses affections menacées et perdues par l'absence de Virginie. Cela ne dispense pas non plus de louer ce qu'il y a de sobre, de contenu, de simple, d'éloquent dans les supplications de Virginius et de Virginie devant le peuple, et de douloureusement expressif et résigné dans les paroles courtes et pressées qui s'échangent entre Virginie et son père, avant que la main paternelle ne sauve sa fille de l'esclavage par la mort.

La langue poétique de M. Latour, pour n'être pas toujours exempte de quelque lenteur vide et de quelque traînant prosaïsme, pour n'avoir pas toujours la fermeté du style de M. Ponsard, n'en révèle pas moins de la souplesse, et plus d'un trait spirituel, incisif ou rapide. Il suffit de rappeler ce vers que tout le monde a retenu, dans lequel Appius, se comparant à Tarquin, dit dédaigneusement :

Il coupait les pavots, et moi je fauche l'herbe.

Au reste, M. Latour ne s'est nullement séparé *de ce goût du détail*, de cette aspiration à la couleur locale, qui sont, nous l'avons dit, un des signes distinctifs des innovations dramatiques. A l'exemple de M. Ponsard, il accumule tout ce qui peut rappeler les antiques coutumes romaines.

Il s'occupe matériellement de la mise en scène avec autant de soin

Digitized by Google

que le faisaient dans leurs drames Beaumarchais et Diderot. Il annonce au spectateur que *Virginie tient une patère qui contient de l'orge, et qu'elle verse l'orge sur l'autel.* La nourrice de Virginie, en lui présentant les présents nuptiaux, lui donne tour à tour *la ceinture en laine de brebis, les brodequins légers, la tunique, le long voile, les fleurs dont le parfum fait naître les aveux, le javelot doré qui doit orner les cheveux et rappeler le rapt audacieux des Sabines.* On avertit la jeune fiancée qu'elle s'asseoira *sur la toison de laine*,

Les cheveux parfumés de fleurs de marjolaine,

et qu'*elle recevra le soir des mains de son époux la clef de sa maison....*

Parmi d'autres négligences, M. Latour laisse échapper des vers forcés et parasites, qui rappellent la mauvaise manière de Victor Hugo, tels que celui ci :

.... La honte est au nom ce qu'au fer est la rouille.

Il imite les procédés et les défauts de l'école descriptive.

.... Les mîtres blanches
Agitaient en passant les rameaux verts des branches.

Ces rapprochements, qu'on pourrait multiplier à l'infini, montrent assez que les jeunes auteurs, qu'on oppose au drame moderne comme des rivaux et comme une réaction, ont accepté une grande part de l'héritage des novateurs, et qu'ils sont plus près encore peut-être de les suivre que de les supplanter.

Nous devrions peut-être nous arrêter ici, avec les deux ouvrages qui ont le plus occupé l'attention dans ces dernières années. Mais n'est-il pas bon de nommer rapidement tout ce qui a été salué par quelque renommée ?

On a vu passer au Théâtre-Français deux tragédies nouvelles, que tout le talent de notre grande tragédienne n'a pu longtemps soutenir : *Catherine II*, de M. Roman, et *Judith*, de Mme Emile de Girardin.

Rien de plus périlleux que de se prendre à l'histoire contemporaine, ou à la précision du récit biblique.

M. Roman a voulu faire de Catherine II, jeune encore, une princesse au cœur tendre et passionné, qui veut jouir, comme une simple femme, *du bonheur d'être aimée pour elle-même.* La jeune impératrice est amoureuse d'Ivan VI, de ce neveu de Pierre-le-Grand qu'Elisabeth a jeté tout enfant dans une prison d'Etat, et qui, depuis, n'a pas revu la lumière. Catherine a visité le prisonnier et adouci sa captivité ; elle lui a caché son nom et son rang ; elle songe même à lui donner sa main et à l'appeler au trône des czars.

Des courtisans violents et jaloux traversent les amours bucoliques de

Digitized by Google

leur maîtresse. Ivan lui-même, qui l'aimait d'abord, mais qui apprend le vrai nom de Catherine, et à qui l'on révèle qu'elle fut adultère et complice du meurtre de Pierre III, s'indigne et la brave. Un second assassinat venge l'orgueil de l'impératrice et la délivre des vaines conspirations d'Ivan.

Il y aurait quelque sévérité à juger les meurtres et les passions sauvages de la cour de Russie avec nos idées purement françaises; mais quelle chance y avait-il de jeter un intérêt d'amour, et d'amour pur, sur la tête de cette femme déjà accoutumée au meurtre et à la débauche, et qui, dans la pièce même de M. Roman, n'en fait nul mystère à ses ministres et à ses favoris ? L'auteur a pu trouver dans le rôle d'Ivan des traits de fierté, de tendresse, de terreur. Le personnage de Catherine II, dans son ensemble, est empreint d'une certaine grandeur, d'une grandeur asiatique et farouche, plus capable de passion que d'attendrissement. En dépit des éloges honteux des encyclopédistes, Catherine nous apparaît, devant l'histoire, sous des traits sombres et cruels, mélangés de voluptés brutales, qui ne s'accordent guère avec une idylle galante qui se passe en traîneaux sur les eaux glacées de la Néwa.

Les illusions du cœur vont mal encore à une souveraine qui ne fut pas même dupe des flatteries dont elle était entourée... C'est elle qui, causant un jour avec Diderot, et le philosophe lui soutenant qu'en toute occasion et partout il faut dire sa pensée sans ménagement, le désarçonna par cette apostrophe aussi spirituelle qu'audacieuse : « Monsieur Diderot, que pensez-vous de la mort de Pierre III ? » C'est encore elle qui disait, en parlant des philosophes qui la louaient : « Pour une pension de quelques roubles, l'enthousiaste Diderot m'a prônée comme la première des femmes. Pour un présent de fourrures, ou pour de vaines cajoleries, Voltaire et d'Alembert n'ont cessé de m'appeler la Sémiramis du Nord. »

Sur une telle femme, dont nous sommes séparés par un demi-siècle à peine, sur cette femme qui a conquis la Crimée, abaissé la Turquie, partagé la Pologne, et que l'inflexible histoire ne peut légèrement absoudre, il n'est pas temps encore de faire des tragédies d'amour.

Que M. Hippolyte Roman garde donc pour un sujet mieux choisi la fermeté de ses vers, et qu'il s'inspire mieux à des couleurs plus vraies. C'est un de ces auteurs dont on doit beaucoup attendre ; il vaut infiniment mieux que son demi-succès.

Le mauvais tour que l'histoire moderne a joué à M. Roman, la Bible l'a joué à Mme Emile de Girardin. Aussi était-il bien téméraire de lutter avec cette figure héroïque de Judith ! On comprend que Judith donne lieu à un beau récit ou à un beau tableau ; mais on ne conçoit guère que son action, aussi simple, aussi peu compliquée, aussi inexorable et exceptionnelle, fournisse la matière et le développement d'une représentation dramati-

Digitized by Google

que. Tout en se réduisant à trois actes, Mme de Girardin a encore été obligée, pour ne point rester en chemin, d'inventer une rivale à Judith dans le cœur d'Holopherne, d'imaginer dans le cœur de Judith des remords, des hésitations, des défaillances, de la faire s'attendrir sur le sort d'Holopherne, et de peindre, sous le nom du prince asiatique et barbare, non pas un amour oriental, mais un amour de salon, aveugle, confiant, crédule, musqué, à faire trembler tous ceux qui savent lire la narration biblique. Ce n'est pas que Mme de Girardin ne trouve quelques beaux vers, lorsqu'elle s'inspire de la Bible; ce n'est pas qu'elle ne donne à Judith de hautes inspirations et un enthousiasme pur, au moment où l'héroïne invoque sur elle-même la force du Seigneur. Mais si l'auteur est réduite à créer, il cache assez mal sous le luxe de quelques draperies brillantes la faiblesse et l'inanité de sa création.

Nous n'avons pas encore d'exemple, que je sache du moins, d'une belle et forte tragédie sortie de la main d'une femme. Les siècles, les lois, la galanterie, le Christianisme ont tant fait, pour émanciper la femme et l'égaler à l'homme, que nous ne désespérons point de la voir s'asseoir un jour au trône tragique. Mais jusqu'ici il a fallu des mains plus mâles et des cœurs virils pour broyer sur le théâtre les couleurs du crime et les catastrophes sanglantes. La faiblesse un peu molle de la versification de *Judith* ne donne pas le droit encore de déclarer irrévocable l'arrêt des siècles. Mme de Girardin était déjà spirituelle et célèbre sous le nom de Delphine Gay. Celle qui, après son mariage, signait avec tant d'esprit *feu Delphine Gay*, va faire prochainement, dit-on, dans *Cléopâtre*, un second pas dans la voie tragique. Puisse-t-elle s'être élevée cette fois au-dessus des sentiments doux et tendres! Puisse-t-elle n'avoir pas amolli le caractère de la reine d'Egypte, comme elle l'a fait de cette Judith, qui criait au peuple de Béthulie : *Suspendite caput hoc super muros nostros :* Suspendez cette tête à nos murailles! Puisse-t-elle s'élever au-dessus de son sexe, en abordant hardiment la peinture des plus illustres et des plus fortes femmes! Et puissions-nous enfin, plus heureux qu'aujourd'hui, lui adresser cette parole que dit le grand-prêtre à Judith, quand elle lui présenta la tête d'Holopherne : *Tu Fecisti viriliter!* Vous vous êtes comportée en homme!

L'histoire a aussi porté malheur à un homme d'esprit, M. Alexandre Dumas, celui qui, à notre sens, avait en lui, de tous les auteurs vivants, le germe le plus vrai de talent dramatique. Dans *une Fille du Régent* il a mis en scène Philippe d'Orléans et le cardinal Dubois, sans songer que ces figures et les faits qui les entourent sont trop près de nous encore, pour qu'il soit permis à l'imagination de mentir, à l'invention de transformer les événements. Faire des troubles qui éclatèrent en Bretagne sous

Digitized by Google

la Régence une conspiration d'assassins dont le poignard visait droit au cœur du régent; habiller Dubois, si vil qu'il ait été, en espion de police, et lui en faire prendre les allures et les travestissements successifs; faire descendre Philippe d'Orléans lui-même à accepter un rôle dans cet espionnage; c'est à la fois outrager la vérité et la vraisemblance. Qu'est-ce aussi qu'un conspirateur niais qui livre son secret à tout venant, et devient le jouet crédule de chaque tour de passe-passe? Qu'est-ce que ce régent de France se faisant passer pour le chef de la conspiration dirigée contre lui-même, arrachant ainsi au principal conjuré tous ses secrets, promettant de lui faire rencontrer à une heure et à une place fixes la poitrine du régent, lui tenant parole dans une scène de mélodrame, et s'obstinant, malgré la méchanceté et les ruses de Dubois, à gracier et à nommer son gendre ce conspirateur imberbe qui tout à l'heure lui tenait le poignard sous la gorge, mais en qui il avait découvert l'amant aimé de sa propre fille?

Ne pouvant faire mieux, on a loué le premier acte, l'acte d'exposition, et particulièrement une scène d'amour au clair de lune, entre la fille du régent et le jeune Breton qu'elle aime, sur le balcon d'un couvent, au-dessus d'un étang glacé que l'amant traverse au péril de ses jours. Ce n'est rien autre chose que la fameuse scène de *Roméo et Juliette* transportée au Nord; c'est une scène d'hiver au lieu d'une scène de printemps; c'est la neige qui tombe au lieu du rossignol qui chante. Sans parler des droits de la priorité, j'aime mieux la scène et le ciel de Vérone.

Nous avons aussi entendu vanter une scène de bas comique et d'ignoble ruse où le cardinal-espion marchande à deniers comptants la trahison d'un domestique envers son maître. C'est, à vrai dire, le seul endroit de la pièce où l'on puisse reconnaître la souplesse accoutumée d'esprit et de vif dialogue de M. Dumas. Nous ne sachons pas qu'il soit jamais tombé autant au-dessous de lui-même, et nous n'aurions pas nommé la *Fille du Régent* sans la célébrité qui s'est attachée au nom de l'auteur.

Mais aussi quelle nécessité y avait-il de célébrer, en courtisan, cette cause de la Régence, qui ne fut guère ni plus morale, ni plus nationale que la cause des *princes légitimés?* Pourquoi mettre au monde un drame *pseudo-historique*, mille fois moins intéressant que le fragment d'histoire de Bretagne de M. de Courson, récemment publié par *le Correspondant*, où se raconte la touchante et noble fin de ces jeunes et fiers Bretons mis à mort sous la Régence? Pourquoi enfin sacrifier indignement l'art à l'argent en traduisant ses romans en drames? Comme si la scène pouvait s'accommoder de la manière verbeuse, longue et diffuse du roman-feuilleton! Comme si le spectateur, à qui les événe-

Digitized by Google

ments et les caractères doivent être présentés d'une façon pressée, condensée, pouvait être aussi indulgent que ces lecteurs complaisants du journal quotidien, lesquels, du salon à la loge du portier, ne se montrent guère plus difficiles en fait de style et d'art qu'en fait de morale, à l'endroit des feuilletons de chaque jour !

MM. les Comédiens du Roi ne se relèveront pas avec de telles œuvres. Nous aimerions mieux encore pour eux les espérances que donnent à l'art les deux petits actes de *la Ciguë*. Nul, dans ces derniers temps, n'a fait preuve d'un vers comique plus libre et plus franc, d'un dialogue plus vif et plus naturel. Il est vrai que M. Emile Augier a échoué dans *l'Homme de bien*, dont on a dit beaucoup de mal. Il s'est profondément abusé s'il a cru que l'esprit seul suffisait, sans d'austères et longues études, pour creuser un caractère et l'exposer au public en traits saillants et choisis. Quelques vers heureux ne sauvent pas une intrigue commune, obscure, indécise. Les actions équivoques, tortueuses, amphibologiques, réussissent dans le monde et non pas au théâtre. Sur la scène, les vices du caractère, comme ceux du cœur et de l'esprit, ont besoin d'être mis en relief. Le malheur de *l'Homme de bien* doit instruire et non point décourager M. Augier ; car il porte en lui, si nous ne nous trompons, plus de style et de *vis comica* qu'il n'y en a dans le *Jean de Bourgogne*, dans *la Femme de quarante ans*, dans *le Jeune Mari*, dans la fable impossible, basse et vulgaire, de *la Chasse aux fripons*, ignoble mélange de faussaires, de tripotages d'élection, de Bourse et de chemins de fer ; en un mot, dans toute cette foule d'auteurs secondaires, petite monnaie effacée de la monnaie de M. Scribe, laquelle peut atteindre avec finesse quelques-uns des travers et des ridicules du jour, mais non jamais s'élever jusqu'à la hauteur de la grande comédie.

De l'autre côté de la Seine, le théâtre n'a pas été beaucoup plus heureux cette année. Il est juste cependant d'avouer que le succès moyen de *Diogène*, de *l'Ingénue à la Cour*, de *l'Oncle de Normandie*, des *Touristes*, offre encore plus de nouveauté que la scène de la rue de Richelieu.

Diogène, à la vérité, n'est qu'une débauche d'esprit. M. Félix Pyat ne nous transporte sur la place publique d'Athènes, ne nous laisse voir en perspective les Propylées et le Parthénon, ne s'enveloppe du manteau cynique, que pour trouver un cadre satirique dans lequel il puisse flageller la société française contemporaine. Mais il faut bien pardonner quelque chose à un auteur qui a été en prison pour délit de presse.

Le *Diogène* de M. Félix Pyat, comme le *Diogène* de son ami, Hégésippe Moreau, est une occasion, un prétexte de satire qui frise le pamphlet. Du fond de la niche où se couche Diogène, c'est le chien de M. Félix Pyat qui aboie. Il met sans miséricorde aux pieds des plus

Digitized by Google

impures courtisanes toutes les grandeurs apparentes ou réelles d'Athènes, l'éloquence, la philosophie, la poésie, les beaux-arts, l'homme d'Etat, l'homme de guerre, l'homme de finances, tout aussi bien que la folle jeunesse. Platon, Démosthènes, Euripide, Phidias, Sophocle, Socrate, Nicias se couronnent de roses et languissent aux genoux de Laïs et d'Aspasie, parmi la musique et les festins, tout aussi bien que la mollesse d'Alcibiade, ou les grossiers appétits et la force matérielle de Milon de Crotone. Toutes les orgies, toutes les conditions sociales, toutes les corruptions sont ainsi confondues dans un pêle-mêle d'anachronismes flagrants. Il est visible que le fouet entend frapper les souillures et les vénalités politiques, littéraires, artistes, financières de notre époque. L'auteur va jusqu'à transformer des voleurs de grand chemin en avocats et en orateurs politiques. Son indignation ne ménage pas plus l'ingratitude républicaine que l'ingratitude royale, les trafics honteux de l'élection démocratique que l'indépendance de l'Aréopage.

Que reste-t-il donc de pur au milieu de cette fange? On ne le devinerait jamais! C'est Diogène lui-même qui arrive à Athènes sous la figure d'un honnête et pudique jeune homme. La fleur de son âme n'est pas fanée par les désenchantements successifs qui lui ravissent une à une ses illusions. Trompé, volé, poursuivi par la double corruption de la politique et du libertinage, le cynique au manteau troué intervient comme un censeur suprême à travers la débauche et les courtisans d'Aspasie; il impose à la femme folle le sacrifice de ses amants, de ses parfums, de ses parures, de ses richesses, de ses plaisirs. La prostituée préfère à tous, aime de cœur le philosophe déguenillé qu'elle avait voulu voir d'abord par un pur caprice de courtisane blasée. Un amour idéal, incompréhensible, s'élève entre cette femme, qui remonte à la vertu, et Diogène, qui continue de mépriser les hommes et l'ambition humaine.

Cette incroyable donnée est animée quelquefois des traits d'une verve originale et chaude, mais le plus souvent factice, fausse, excessive. Il y a des mots qui brûlent, des morsures qui déchirent, au milieu des plus tristes déclamations en mauvais style moderne. Et puis, de grâce, est-il possible de croire à la résurrection et à la pureté de cœur dans ce reste d'une courtisane mêlé à l'excentricité impudique, effrontée, du philosophe sordide qui ne raccommode pas même les trous de son manteau pour plaire à la femme qu'il aime? M. Pyat a beau dire, l'union d'Aspasie et de Diogène aura bien de la peine à faire souche d'honnêtes gens.

Si le bruit des coulisses ne racontait que *l'Ingénue à la Cour* a été refusée au Théâtre-Français, et si le nom de M. Empis et le souvenir meilleur de *la Mère et la Fille* n'avaient signalé le bienveillant accueil

Digitized by Google

fait à la pièce nouvelle par le public de l'Odéon, peut-être eût-elle mérité de passer beaucoup plus inaperçue. Rien de bien neuf dans ce jeune prince mineur dont les faveurs et le pouvoir sont disputés entre une vieille femme galante, ancienne maîtresse du père du prince, un gouverneur ambitieux, un ministre rusé, un maître des cérémonies complaisant, et un jeune ami qui ne pense qu'au plaisir. Chacun veut marier le prince au profit de son influence particulière. On cherche à lui donner une femme sotte, aisée à gouverner, et qui obéisse aux ambitions liguées qui prétendent exploiter la puissance du jeune souverain. Il est bien entendu que *l'Ingénue*, qui aime le prince et qui en est aimée, dissimule son esprit pour réussir à se faire épouser, et que son ingénuité feinte vient à bout de déjouer les ruses, les combinaisons, les concerts frauduleux, les perfidies de tous ces courtisans qui se livrent les uns les autres. Si bien que, devenue femme du prince, elle chasse l'ancienne favorite, disgracie le ministre, met à la porte le gouverneur, et ne garde que le jeune ami, qui n'a encore d'autre ambition que le goût du plaisir, et le servile et hypocrite gouverneur, prêt à continuer son rôle de flatteur en se pliant docilement à la gaieté de la nouvelle cour, comme il s'accommodait du rigorisme étudié auquel met fin le mariage du royal pupille. Les réminiscences de l'aventure de la princesse des Ursins abondent dans *l'Ingénue à la Cour*. Le caractère de l'ingénue se dément, se trahit, se déconcerte plus d'une fois, *non sibi constat*, pour parler avec la précision d'Horace. Mais un dialogue facile; un esprit qui ne s'élève ni ne tombe; une intrigue un peu mince, mais amusante, dont les fils compliqués, croisés, bien que fort légers, semblent toujours prêts à se rompre, et vont pourtant jusqu'au bout sans trop d'effort; des caractères dans lesquels une finesse d'assez bon goût tient lieu de la force; quelques mots ingénieux qui ne vont pas au delà d'une observation superficielle : tout cela contribue à faire de la dernière pièce de M. Empis quelque chose d'agréable, de tempéré, et compose un succès modeste, qui ne séduit ni n'emporte, mais qui peut distraire le poids d'une soirée.

J'en dirais volontiers presque autant de *l'Oncle de Normandie*, de M. Mary-Lafond, et des *Touristes*, de M. Ernest Serret, si les auteurs n'étaient des jeunes gens qui écrivent fort spirituellement en vers, et qui renferment humblement leurs essais dramatiques, au lieu des cinq actes de M. Empis, en trois tout petits actes qui pourraient, à la rigueur, tenir en un seul.

L'Oncle de Normandie et *les Touristes* seraient de jolis proverbes à jouer entre les élégantes portières d'un salon de bon ton. Il s'y trouve plus d'esprit, plus de jolis vers qu'il n'en faut pour défrayer des causeries aimables et faire sourire la belle compagnie.

Digitized by Google

L'oncle normand est un de ces oncles célibataires et millionnaires qui arrivent toujours à temps pour rompre les projets de mariage d'un neveu naïf avec une espèce de *bas-bleu* fort effacé et déteint, fille d'un avocat de Paris, fripon et ruiné. Le père, la mère, la fille s'unissent pour tromper le trop crédule soupirant, séduits qu'ils sont par l'opulente succession de l'oncle. Celui-ci, qui devine et soupçonne tout, oppose

A bon chat de Paris bon rat de Normandie.

Il feint de vouloir se marier lui-même; et aussitôt, à cette nouvelle, et plus vite que je ne vous le dis, l'honnête famille, qui accablait déjà l'oncle de flatteries, de caresses et de vin de Champagne, pour assurer le premier projet, se jette plus que jamais dans les bras du sexagénaire; elle aime autant la fortune du vieillard sous la forme de douaire que sous la forme de succession collatérale, et ne veut pas qu'une autre que le bas-bleu s'empare de la riche proie. L'oncle normand devient l'amant en titre, l'amant improvisé de la fiancée. Le pauvre neveu enrage d'abord et se désabuse ensuite. L'oncle se moque de l'avocat et de sa race jusqu'au contrat de mariage exclusivement, et sort en riant avec son neveu, au grand désappointement des trois aspirants à la succession. Le caractère de l'oncle normand ne manque ni de malice rusée, ni de gaieté, ni d'entrain; l'avocat sans conscience est dessiné par quelques traits comiques; la mère cupide et sans entrailles et son ignoble intérieur se révèlent suffisamment. Mais le bas-bleu et le neveu abusé sont d'une insignifiance, d'une pâleur sans excuse.

Il faut, dans *les Touristes*, saluer la bienvenue et l'heureux coup d'essai d'un jeune étudiant en droit de Boulogne-sur-Mer. M. Serret a l'esprit délicat et d'un tour aisé. *Les Touristes* sont une douce satire, une idylle maligne plutôt qu'une comédie; c'est beaucoup de grâces en un petit tableau de genre. Un duc de Planétès, à l'âme originale et neuve, et prince titulaire de je ne sais quelle principauté, court le monde pour se distraire d'un profond chagrin de famille. Il arrive *incognito*, dans la saison des eaux, à un de ces rendez-vous de bains où les oisifs de toutes les nations vont chercher le jeu, les aventures, le plaisir, et non pas la santé; il y est impatiemment attendu par les curieux de toute espèce, que séduit la grande renommée du voyageur. Triste et dégoûté des faux dehors, il se moque, sous un nom supposé, des prétentions, des ridicules, des rôles d'emprunt d'une foule de personnages qui se trompent réciproquement pour s'amuser mieux.

Il découvre enfin un trésor de vérité naïve et d'esprit plein de cœur dans la nièce d'un industriel enrichi, qui, depuis qu'il est riche et vieux, s'est passionné drôlement pour le tourisme, et prétend faire, avant de mourir, deux fois au moins le tour du monde. La petite Bretonne, qui

Digitized by Google

aime son pauvre pays plus que les voyages, plaît à l'âme triste et sincère du duc de Planétès. Elle s'émeut elle-même fort naturellement des empressements distingués et des nobles sentiments du voyageur. Le bonheur du cœur met fin à l'incognito et aux courses du touriste, au grand regret de l'oncle, qui comptait bien voyager le reste de ses jours en compagnie du mari de sa nièce, au grand désappointement des baigneurs et surtout des baigneuses, qui recherchaient avec peu de désintéressement la société et les bonnes grâces du duc, mais à la grande satisfaction de la jeune fille, qui va désormais remplir la vie de son époux et revoir sa mer de Bretagne.

Une galerie de portraits, indiqués plutôt que dessinés sur ce léger canevas, des femmes coquettes ou sentimentales, étourdies ou prétentieuses, de fausses grandes dames, des chevaliers d'industrie et des filous, comme il s'en trouve toujours aux eaux, servent de cadre au tableau principal, en qui l'on ne saurait méconnaître une grâce originale et une ingénieuse fraîcheur. Loué par les uns au delà de son œuvre, M. Serret a été abaissé par d'autres au-dessous de ce qu'il vaut déjà. Que sa force s'accroisse et qu'il ne s'énerve point prématurément en des improvisations sans vérité, sans étude, sans conscience, et il ne tardera pas, nous le prédisons, à donner en des œuvres plus fortes la preuve de la plus spirituelle virilité.

A tout prendre, l'intention la plus dramatique de ces temps-ci se rencontre encore dans *Michel Brémond*, de M. Viennet, cet académicien politique, qui a été si longtemps condamné aux disgrâces et aux railleries de l'opinion.

Dans *Michel Brémond* le poëte a peint les tortures morales que laissent à la vie entière les suites et le souvenir d'une première flétrissure. Il a voulu combattre surtout le préjugé mondain, cruel, inexorable, qui ne permet pas à la plus longue pratique de la vertu de réhabiliter une réputation perdue par une faute, par une chute morale.

Michel Brémond, dans sa première jeunesse, était le serviteur d'un jeune seigneur débauché, que ses désordres portèrent à voler avec une légèreté déplorable, et comme en avancement d'hoirie, un vieil oncle dont la succession se faisait trop attendre. Soit faiblesse, soit imprudence, soit tentation, Michel est complice du vol. L'auteur principal du crime échappe aux poursuites. Le serviteur seul est condamné, et il a la générosité de ne pas trahir son maître. Dès qu'il a subi sa peine, il quitte la France, où son nom est déshonoré, et s'exile en Amérique. Quarante ans de travail, de vertu, de probité, lui donnent l'honneur et une fortune commerciale sur la terre étrangère. Mais son cœur a besoin de revoir la France. Il y revient donc avec ses deux enfants, et sous un nom supposé. Sans se faire connaître, il cherche, il attire dans sa pro-

Digitized by Google

pre maison la fille de son frère, qu'il donne pour compagne à sa propre fille. Il appelle à lui et embrasse cordialement ce frère lui-même, qui est demeuré dans la plus humble des conditions. Autour de Brémond tout le monde est heureux. Sa bourse est ouverte aux artistes pauvres, aux commerçants honnêtes et gênés. Il fait du bien à tous. Son fils, pour lequel il a rêvé le plus brillant mariage, aime sa cousine : le bon père couronne cet amour. Et tout à l'heure il va donner à sa fille un mari aristocratique. Tout le monde le vénère et l'aime. Je n'ai pas besoin de dire que, depuis qu'il est riche, il a restitué indirectement au centuple la somme qu'il a aidé à voler.

Mais sous ces dehors de bonheur, sous cet extérieur de repos et de considération, veille à toute heure un souci rongeur, la mémoire de la condamnation criminelle qu'il a subie, et la crainte poignante que son vrai nom ne vienne à être reconnu.

Un homme vil, trop vil, que des indices mettent sur la trace du fatal secret, en abuse jusqu'à exiger, pour prix de son silence, la plus grande part de la fortune de Brémond et la main de sa fille. La fortune, Brémond en ferait sans peine le sacrifice ; mais son âme fière s'indigne, se révolte, à la pensée de nommer son gendre un si lâche personnage. Le méchant alors divulgue tout ; le mariage noble est rompu ; on se retire de Brémond qui souffre surtout et qui tremble, d'une manière déchirante, d'avoir à rougir devant ses propres enfants. Il se console enfin par le choix d'un gendre plus obscur, plus aimé, et s'enferme, contre les impitoyables méchancetés du monde, dans les félicités de la vie domestique.

La noble famille à laquelle Brémond était sur le point de s'allier est justement, on le devine, celle dont Brémond fut le jeune domestique. L'auteur principal du vol se trouve l'oncle du jeune homme qui doit épouser la fille de Brémond. Cet oncle, dont la faute est rendue moins haïssable par l'excuse des passions et de la jeunesse, a gardé un remords dans son cœur. Il a cherché partout, pour l'indemniser, le pauvre domestique qui a été son complice et sa victime. Il est un type du débauché de bon ton, du libertin spirituel et léger de la fin du XVIIIe siècle. Mais M. Viennet a un peu trop, en cette occasion, caressé la fibre populaire. Il a trop oublié que les roués de la Régence ou de la cour de Louis XVI n'ont pas fait pire que les orgies bourgeoises de nos sanglants proconsuls ou du Directoire.

La famille aristocratique est sacrifiée au delà du juste, dans la pièce de M. Viennet. Sa main a pris plaisir à mettre en saillie les petites prétentions, les manies, les ridicules nobiliaires. C'est peut-être là ce qui lui a vallu la plus grande part de son succès. Il a flatté la foule. Aussi entendais-je dire, autour de moi, à de braves gens, grands politiques sans doute : *Michel Brémond me raccommode avec M. Viennet.*

Digitized by Google

Croira-t-on que le singulier puritanisme de certains feuilletons s'est récrié contre la donnée morale de la pièce nouvelle, et que nos intègres feuilletonistes ont pris parti pour le préjugé social attaqué par M. Viennet? Mais que l'auteur se rassure dans sa conscience. Il a de son côté la raison, la justice, la morale, l'esprit tout entier du Christianisme, dont la doctrine, les lois, les pratiques favorisent la réhabilitation du coupable par la vertu et le repentir.

Je ne connais pas de plus sublime spectacle que celui d'un homme qui combat virilement contre la tache imprimée à son nom, qui lutte avec sa réputation perdue comme Jacob avec l'ange du Seigneur, et qui a le courage de demeurer ou de redevenir vertueux, alors que le monde impitoyable ne croit plus à sa vertu. Cette noble pensée a valu à M. Viennet ses plus belles inspirations et ses meilleurs vers.

Ne demandez pas, du reste, à M. Viennet, une élévation soutenue. Son esprit le porte plutôt vers la causticité familière que vers de grandes pensées et de grandes expressions. Son triomphe est encore dans ces petits apologues politiques qu'il excelle à lire sous le dôme de l'Institut. Il peut arriver à la chaleur et à la dignité; mais son talent est marqué surtout du trait bourgeois qui ne manque ni de pointe sardonique ni d'humeur originale. Ses qualités d'observateur et de moraliste sont plus malicieuses qu'élégantes. On pourrait dire que sa muse pose quelquefois le pied dans les *souliers ferrés* de M. Dupin, et l'on ne saurait donner une meilleure mesure de son expression que dans ce vers, le plus cité de *Michel Brémond:*

Le monde est un vaurien qui fait le délicat.

Dans notre long pèlerinage à travers des théâtres et des essais si divers, nous avons dû nous arrêter seulement aux ouvrages qui ont, à nos yeux, une valeur réelle ou de l'avenir. Mais un regret intérieur ne nous a point quitté. Nous voyons avec une indicible peine abonder partout les petites lettres, et disparaître la grande et forte littérature. L'esprit de tous les jours, la facilité d'écrire agréablement et promptement des choses frivoles et passagères sont devenus fort communs. Ce qui devient de plus en plus rare, c'est de préparer lentement, laborieusement, une création sévère et profonde; c'est de travailler pour les siècles, au lieu de se contenter de faire un peu de bruit rapide. Vienne donc l'*Agnès de Méranie!* vienne la haute comédie! vienne l'étude consciencieuse des caractères et du cœur de l'homme! N'est-il donc plus de sentiments vrais, de passions naturelles, d'événements grands et vraisemblables? Sommes-nous réduits à nous contenter de monstruosités ou de feux follets? Ne peut-on faire de tragédies ou de drames sans insulter à la raison, à la pudeur publique, à la morale, à la vérité de

Digitized by Google

tous les âges? Ne peut-on construire les cinq actes d'une comédie que sur des données mesquines, étroites, vulgaires, péniblement groupées sur la pointe d'une aiguille? N'y a-t-il plus de milieu entre le gigantesque et le puéril? Et, pour être de son siècle, le style ne peut-il aspirer encore à la noblesse et à la pureté? Rien n'est plus intimement lié à la vie d'un peuple que ses spectacles et ses théâtres. Ce serait un symptôme évident du retour des intelligences à une gravité morale que de voir renaître les beaux et grands jours de nos deux scènes principales, de nos représentations antiques. Les belles choses du Théâtre-Français offriront toujours à l'intelligence une nourriture plus saine et plus vigoureuse que nos mélodrames d'épileptiques. Veillons sur ce sanctuaire des esprits choisis. Qu'il ne soit plus question, je le veux, de ces règles dramatiques invariablement et inflexiblement emprisonnées dans les trois unités. Aussi bien, à quoi bon, lorsque les théâtres sont tous libres et que chaque auteur peut offrir son œuvre à tous, garder fidèlement sur une scène unique des préceptes dogmatiques qui se violent impunément sur toutes les autres scènes? Mais, à côté des entraves systématiques qui peuvent arrêter le génie, il est des lois immuables qui gouvernent à jamais les créations intellectuelles. L'unité de conception ne cessera jamais d'être en harmonie avec les lois de l'esprit humain, ni le goût délicat de répugner à je ne sais quelle adultère confusion du tragique et du comique. Il y aura toujours quelque chose de choquant et de contradictoire à mêler le grand au trivial, le sublime au grotesque. Le vrai, le bon, le beau conservent leurs droits éternels sur les esprits comme sur les consciences, quelles que soient les formes sous lesquelles ils se révèlent. Poëtes, écrivains dramatiques, voilà votre seul, votre légitime domaine. Souvenez-vous que le cœur de l'homme demeure le même sous la variété et les métamorphoses des langues, des civilisations et des siècles. La littérature est comme une belle femme, qui doit rester belle encore sous tous les vêtements, sous les caprices de la mode elle-même.

P. Lorain.

Digitized by Google

LES RELIGIEUSES BASILIENNES

DE POLOGNE

ET LA DIPLOMATIE RUSSE.

La chrétienté tout entière a frémi d'indignation et d'horreur au récit des persécutions nouvelles souffertes par les religieuses basiliennes de Minsk.

La relation venue de Rome et écrite sous la dictée de la vénérable abbesse Makrena Mieczyslawska a été accueillie par toutes les âmes fidèles comme une page détachée de l'histoire toujours renaissante des confesseurs et des martyrs.

Pour nous qui savons, par une expérience de dix-huit siècles, comment agissent les bourreaux de la foi et comment parlent leurs victimes, nous n'avons pas pu douter de l'authenticité des déclarations de cette héroïque religieuse, dont il nous avait été donné de compter les plaies et de vénérer les cicatrices.

Le sentiment public, même chez les plus incrédules, s'est immédiatement mis à l'unisson de nos propres pensées ; et ç'a été l'honneur de notre temps, de notre pays et des autres royaumes constitutionnels, que de voir l'émotion générale s'élever par un courroux unanime contre des cruautés dignes de la barbarie et du paganisme.

Après de longues hésitations qui ressemblaient à des remords, deux démentis sont pourtant arrivés : l'un a été publié au moins de janvier, l'autre a paru ces jours-ci. L'un comme l'autre ne méritent et n'ont reçu que le mépris.

Néanmoins, comme il n'y a pas d'attaque si passionnée et si maladroite qui n'exige une réponse, comme d'ailleurs les démentis émanés de la diplomatie sont eux-mêmes les arguments les plus victorieux en

Digitized by Google

faveur de l'authenticité du récit qu'ils prétendent réfuter, il est de l'intérêt des religieuses basiliennes et de la Révérende Mère abbesse de Minsk, il est de l'intérêt de l'émigration polonaise tout entière, il est de l'intérêt de tous les catholiques de France, que les *Notes* envoyées de Saint-Pétersbourg soient l'objet d'un examen spécial et détaillé. Il appartient à ce Recueil, qui le premier a eu l'insigne avantage de publier la Déposition de la Mère Makrena, d'instruire en quelque sorte les pièces de ce procès, et de faire passer sous les yeux de ses lecteurs le compte-rendu de tous les documents qui démontrent d'une manière si péremptoire une authenticité déjà au-dessus du soupçon.

L'opinion publique, dont le jugement doit être considérable pour tous, nous saura gré de l'avoir encore une fois éclairée.

Pour arriver à ce but, il faut reprendre les faits dès leur origine.

I

Depuis quelques années un silence profond enveloppait les actes du gouvernement russe à l'égard des catholiques de Pologne. L'œuvre de destruction, déjà si avancée en 1842, continuait incessamment; si de temps à autre de perfides ukases venaient consommer la ruine de l'Eglise, en apportant des entraves à l'éducation cléricale [1], en forçant les temples orthodoxes à recevoir un autel réservé pour la célébration du culte schismatique; si l'invasion ne s'arrêtait pas même devant les derniers asiles des morts [2], le retentissement de ces mesures arrivait à peine jusqu'aux contrées de l'Occident. Une cruelle expérience autorisait à supposer de terribles mystères; mais rien ne venait les révéler au monde, et on en était réduit à répéter avec terreur et anxiété les douloureuses paroles que, sur le bord de la tombe et en face de l'éternité, l'illustre doyen du Sacré-Collége, l'Eminentissime cardinal Pacca, avait laissées tomber dans ce discours fameux qui fut le testament politique de sa longue et admirable carrière [3] :

« Pour dépeindre l'état de la religion catholique dans le Nord, et surtout en Russie et dans l'infortunée Pologne, je ne trouve aucune expression que celles des souverains Pontifes, quand ils préconisent en consistoire les siéges épiscopaux des pays infidèles : *Status plorandus, non describendus*, état qu'on ne peut exprimer que par des larmes! »

Tout à coup, vers la fin de septembre 1845, arrivèrent en France de nouveaux bruits de persécution; on s'entretenait d'outrages odieux, de

[1] Translation du séminaire de Wilna à Saint-Pétersbourg.

[2] Ordre d'enterrer les schismatiques dans les cimetières catholiques.

[3] Discours prononcé à l'ouverture solennelle de l'Académie de la Religion catholique, par Son Eminence le cardinal Pacca, en l'année 1843. Cette allocution a été traduite et publiée dans *l'Univers* (2 et 3 septembre 1843).

Digitized by Google

supplices inouïs. De malheureuses femmes, qu'aurait dû protéger leur double caractère de vierges et de religieuses, auraient été soumises pendant des années entières à d'atroces ignominies. La plupart auraient succombé, et, parmi celles qui avaient survécu au triomphe de leurs sœurs, quatre auraient eu assez de force et de bonheur pour échapper à leurs bourreaux et pour trouver sur une terre moins inhospitalière un asile et un refuge.

Ces conjectures furent bientôt confirmées. Le 20 septembre, *l'Ami de la Religion* contenait, sous la rubrique de Prusse, un article extrait des journaux allemands et ainsi conçu :

« L'on mande de POSEN que, dans les premiers jours de septembre, il y est arrivé une *religieuse lithuanienne de l'ordre de Saint-Basile*, qui était parvenue à s'échapper des mains de l'apostat *Joseph Simiaszko*, *ancien évêque de Minsk*, du rite grec-uni, aujourd'hui *archevêque schismatique* de Lithuanie. Ce renégat, qui, comme l'on sait, avait servi d'instrument au gouvernement russe pour déterminer ou pour forcer la défection de l'Eglise grecque-unie et son incorporation à l'église impériale de Russie, n'ayant pu parvenir à faire adhérer au schisme les RELIGIEUSES DU MONASTÈRE DE MINSK, les avait fait mettre aux fers deux à deux, en les faisant conduire ainsi enchaînées à Polotsk, après leur avoir fait subir mille tortures. »

Le journal ajoutait que la religieuse heureusement sauvée *appartenait à une riche et noble famille de Lithuanie*, et qu'on lui avait fourni, à Posen, les secours suffisants pour pouvoir arriver en France.

Cette première annonce mérite de fixer un instant l'attention. Elle émanait des journaux allemands, elle caractérisait la Sœur, et par le titre de son ordre, une *Basilienne*, et par sa nationalité, une *Lithuanienne*, et par sa famille, *noble et opulente*. Elle contenait exactement le nom et les qualités officielles de l'archevêque Siemaszko, et rappelait ses anciennes fonctions et son apostasie. Enfin, et surtout, elle déclarait que les victimes des barbaries de ce renégat appartenaient AU MONASTÈRE DE MINSK.

Ces indications catégoriques sont devenues très-précieuses par la nature des attaques dirigées ultérieurement contre la vénérable religieuse de Minsk. Elles passèrent alors sans avoir un grand retentissement ; elles n'en ont que plus d'importance aujourd'hui.

Trois jours après l'article de *l'Ami de la Religion* (le 23 septembre), une nombreuse assemblée se pressait sous les voûtes de la chapelle du Calvaire, à Saint-Roch. Dans ce sanctuaire qu'ils aiment d'une vénération toute particulière, les glorieux proscrits de la Pologne venaient assister à une cérémonie funèbre. Seulement ici la douleur était mêlée de ces joies intimes et profondes que le cœur chrétien sait ressentir près du cénotaphe de ceux qui sont morts pour la foi.

Le service était célébré en l'honneur des religieuses martyrisées en

Digitized by Google

Lithuanie. Echappée comme par miracle au supplice de ses sœurs, la supérieure de Minsk était à Paris.

Visiblement assistée de la Providence, la vénérable fugitive avait surmonté les mille dangers et les longues fatigues d'un pénible voyage; et, avant de porter aux pieds du Père commun des fidèles le récit de ses souffrances, elle s'était arrêtée un instant au milieu de ses frères exilés pour leur parler des douleurs de la patrie désolée et absente.

Un pieux empressement recueillit ces détails, comme tout ce qui intéresse la foi catholique et le sentiment national. L'un des principaux organes de la cause polonaise, le journal *le Trois-Mai*, et d'après lui *l'Univers*, dénonçèrent au monde chrétien cette nouvelle gloire et ces nouveaux supplices.

Seulement, et ainsi qu'il arrive lorsqu'on parle de pays lointains et d'après une première impression, quelques légères erreurs s'étaient glissées dans les récits de ces deux feuilles. Ainsi elles avaient annoncé que le couvent des Basiliennes se trouvait à *Kowno*, et elles avaient confondu l'évêque apostat, auteur de toutes les tribulations infligées aux religieuses, avec un autre apostat, leur aumônier. Dès le lendemain ces erreurs, uniquement imputables aux rédacteurs des articles, disparurent, et *l'Univers* du 27 septembre inséra la note suivante:

« On nous met à même de rectifier quelques légères erreurs qui se sont glissées dans l'article que nous avons publié ce matin sur les persécutions infâmes exercées contre des religieuses polonaises. Le couvent des religieuses était dans la *ville de Minsk*, et non pas de Kowno, qui est aussi une ville et non un village. Ces deux villes sont éloignées de quarante lieues l'une de l'autre. Le martyre de ces saintes filles a duré plus de deux ans... Nous avons confondu aussi l'évêque apostat (Siemaszko) avec l'aumônier. Ce dernier s'appelait Michalewicz. »

Une déclaration analogue parut aussi le lendemain dans le journal *le Trois-Mai*.

Bientôt, à ces premières et incomplètes révélations succèdent les récits les plus explicites. Il ne sera pas sans intérêt de rapporter ici quelques passages de celui qui parut le 30 septembre dans *l'Univers*. Il est remarquable d'abord en ce qu'il est présenté comme écrit d'après les propres paroles de l'abbesse, et ensuite en ce qu'il relate certaines circonstances de son arrivée à Paris.

« Cette religieuse, dit l'article, porte encore la trace des longues tortures qu'elle a subies. Elle est arrivée avec des lettres de recommandation de plusieurs notables personnes de Posen, *particulièrement de Mgr l'archevêque*, qui l'a vue et interrogée pendant trois jours et qui a fait parvenir au Saint-Père le procès-verbal de cet interrogatoire. Elle se nomme Julie Mieczyslawska et son nom de religion est Macrène. »

Suit le détail circonstancié des instances et des menaces de l'apostat

Digitized by Google

Siemaszko, des violences exercées contre les religieuses de Minsk, de leur exil, de leur voyage jusqu'à Vitebsk, pendant lequel elles marchaient enchaînées deux à deux et traînées par les soldats; des cruautés qu'elles eurent à souffrir de la part des nonnes schismatiques, de leur translation à Polotsk, des flagellations périodiques qu'elles supportèrent, des travaux exorbitants dont elles furent accablées, des infâmes outrages que leur fit subir une vile soldatesque; enfin de leur dernier exil à Miadzioly et des supplices non moins épouvantables qui leur furent infligés. Là se trouvent et les scènes odieuses dont Siemaszko et Michalewicz furent les auteurs, et les admirables réponses des martyrs, et les jugements de Dieu. Le nombre des religieuses basiliennes, le chiffre de celles qui ont succombé, les noms de celles qui ont pu échapper, d'autres indications touchant les religieux du même ordre et les prêtres séculiers enveloppés dans la même persécution et dans le même martyre, toutes les circonstances enfin que nous verrons se produire plus tard dans les actes officiels y sont consignées avec une admirable précision. Nous prions tous les hommes de bonne foi de recourir à ce texte que sa longueur ne nous permet pas de réimprimer ici, mais qui démontre que jamais la vénérable Sœur n'a varié un seul instant dans tout ce que d'innombrables témoins lui ont entendu répéter.

Cette précision ressortira d'autant mieux et sera d'autant plus importante que si, tout à l'heure, nous avions, d'après la presse de Paris, les déclarations faites dans cette capitale par la Révérende Mère abbesse, nous pouvons les contrôler maintenant par celles qu'elle avait faites un mois auparavant à Posen, au moment même de son arrivée, quand elle venait à peine de mettre le pied hors du territoire russe, et quand elle ignorait encore si elle pourrait gagner la France et passer jusqu'à Rome.

Le document auquel nous faisons allusion a, en outre, un caractère plus grave et en quelque sorte plus sacré : c'est *l'acte authentique* des déclarations faites par la Mère Makrena Mieczyslawska devant S. G. Mgr l'archevêque de Posen et devant les membres de la cour métropolitaine. Nous empruntons la rédaction des passages que nous allons citer à *l'Ami de la Religion,* qui l'avait extraite des feuilles allemandes[1].

« Lorsqu'en 1839 un oukase vint obliger les habitants des gouvernements occidentaux de la Russie à passer du rite grec-uni à la confession greco-russe, l'évêque Siemaszko, qui déjà avait accompli cet acte de défection, vint se présenter au *monastère des religieuses de Saint-Basile,* à Minsk, pour les engager à adhérer également au schisme. Toutes déclarèrent leur constance dans la foi et leur fidélité à l'Eglise catholique, et furent aussitôt anathématisées et sommées de quitter leur couvent. Une compagnie de

[1] Numéro du jeudi 16 octobre 1845.

Digitized by Google

soldats s'empara d'elles et les emmena... Une vieille Sœur, agenouillée au pied de l'autel, venait d'y rendre son âme à Dieu.

« Les Sœurs avaient été attachées deux à deux, les fers aux pieds... Lorsque le peuple venait se grouper autour d'elles, il était repoussé à coups de crosse de fusil. Après six jours de cette pénible marche, les Sœurs arrivèrent à Witebsk (capitale de la Russie-Blanche) et furent colloquées dans un couvent de religieuses russes, la plupart veuves de Cosaques. Elles y trouvèrent quatorze autres Sœurs de leur ordre qui avaient été expulsées de leur maison de Witebsk, et qui, condamnées au même sort qu'elles, étaient employées par les religieuses russes aux plus rudes travaux et aux plus rebutants ouvrages de la maison. »

Après avoir rappelé la mort de quatre Sœurs, dont deux périrent de faim et les deux autres par suite de mauvais traitements, la relation continue :

« Deux années s'étaient ainsi écoulées lorsqu'on jugea à propos de transporter à pied de Witebsk à Polotsk les trente Sœurs de Minsk qui restaient en compagnie des treize Sœurs de Witebsk. A trois werstes de cette ville, sur les bords de la Düna, est le monastère de *Spas* (le Sauveur), siége d'un archevêque. Le monastère était gouverné par Luziowski (Luzynski), ci-devant évêque catholique de Polotsk. Conduites comme un troupeau de brebis, les religieuses y furent renfermées. Mais le chef du monastère ayant été jugé trop doux, un autre fut chargé d'exécuter les ordres de Siemaszko : c'était MIKHAILOVITCH (Michalewicz) [1], qui, sept ans auparavant, *avait été le* CONFESSEUR *des Basiliennes de Minsk*. Il y fut établi en qualité de *protopope* (archiprêtre), et devint le persécuteur le plus cruel de ses anciennes pénitentes. »

Vient ensuite le détail des travaux exorbitants qui furent imposés aux malheureuses Sœurs, les coteaux à aplanir, le service de manœuvres à remplir près des maçons qui construisaient le palais de l'archevêque, la préparation des cailloux destinés à paver la cour de ce palais, puis les cinquante coups de verges appliqués deux fois par semaines, et enfin cette épouvantable scène d'orgie et de violence qui coûta la vie à deux religieuses, et dont les autres portèrent dans leurs plaies sanglantes les cruelles et horribles traces. Cependant leur confiance héroïque ne se démentait pas. En vain essaya-t-on de les réduire par d'autres moyens. On ne leur donnait à manger que du hareng salé, sans leur permettre de boire une goutte d'eau ; on les menaçait de les jeter dans les flammes et près du bûcher se tenaient des hommes armés de torches en feu : ces tortures restèrent sans effet.

« Alors Siemaszko ordonna de les faire entrer de force dans son église, à coups de bâton. Les diacres allèrent les chercher au couvent, les chassant devant eux, les frappant sans pitié... L'apostat, décoré de ses croix et de

[1] Les différences d'orthographe viennent de ce que le traducteur a écrit les noms comme ils se prononcent et que nous les rétablissons comme ils s'écrivent.

Digitized by Google

ses cordons, se tenait à la porte de l'église, environné de son clergé, témoin de ses nouvelles violences ; l'une des Sœurs, passant près d'une charpente, se saisit d'un levier, qu'elle jeta en travers de la porte de l'église, protestant que ni elle ni aucune des Sœurs ne la franchirait vivante. La supérieure (qui dépose de ces faits), ayant au même moment pris la hache du charpentier, la présenta à Siemaszko et lui dit : « Prends cette hache, abats nos têtes et roule-les dans ton église, car nos pieds n'y entreront jamais. » Siemaszko lui arracha d'une main la hache et la lança parmi les Sœurs, dont une eut le pied profondément blessé ; de l'autre main, il frappa la supérieure au visage avec une telle force qu'il lui fit tomber une dent molaire. Voyant enfin que tous ses efforts n'aboutissaient à rien, il fit reconduire les Sœurs au couvent, entra dans son église, et prononça sur elles un solennel anathème. »

Après avoir souffert, dans ce monastère, les horreurs de la faim jointes aux travaux excessifs qu'on leur imposait, les Sœurs durent le quitter. La compassion des habitants de la contrée commençait à se manifester pour elles. On les transféra à Miadzioly.

« Cette petite ville est située sur un itshme qui sépare deux lacs, et avait anciennement appartenu à une famille noble du pays ; aujourd'hui, elle appartient au domaine impérial. Avant la persécution, il s'y trouvait une église et un couvent de Carmes, dédiés à saint Justin. L'église était célèbre par une image miraculeuse et par des concessions d'indulgences qui y amenaient une multitude de pèlerins... L'église et le couvent ayant été livrés, la première au culte schismatique, et le second à des religieuses russes, celui-ci fut assigné pour résidence aux Basiliennes. »

Là leurs persécuteurs imaginèrent un nouveau genre de supplice.

« On en vint à les traîner dans le lac comme on baigne les chevaux. A cet effet, on les enfermait dans une espèce de sac et on leur passait une corde au cou. Le bout de la corde était tenu par des diacres qui, naviguant dans un canot, les entraînaient dans l'eau jusqu'à ce qu'elle leur entrât dans la bouche, les menaçant de les noyer si elles ne revenaient pas à la seule véritable religion. Trois religieuses y trouvèrent la mort. »

Parmi les faits que mentionne encore la déclaration de Posen, nous voyons la mort de Michalewicz, qui tomba ivre dans une mare et s'y noya, et l'assistance généreuse qu'avait prêtée aux Sœurs un général russe touché de leurs horribles souffrances.

Voici enfin comment elle raconte la fuite de ses quatre compagnes :

« Au mois de mars de cette année 1845, et à l'occasion du jour du nom du protopope, les popes, les prêtres, les diacres et nos autres gardiens s'enivrèrent d'eau-de-vie, au point que la supérieure des Basiliennes, Mieczyslawska, en compagnie des Sœurs Konarska, Pomarnacka, et d'une autre Sœur, trouva moyen de s'échapper du monastère. »

La déclaration est ainsi signée :

« *Ce Récit a été fait par moi,* JULIE, *de mon nom de religion* MACRINE,

Digitized by Google

MIECZYSLAWSKA, SUPÉRIEURE DES RELIGIEUSES BASILIENNES DE MINSK, âgée de soixante ans, et depuis trente-six ans dans l'ordre. A Posen, au mois d'août 1845. »

Quelque longs que puissent paraître les extraits de ce document, nous les avons cru nécessaires, d'abord pour remettre en mémoire les faits qu'ils révèlent, et dont les circonstances se seraient peut-être effacées de l'esprit de nos lecteurs, et en second lieu pour établir d'une manière catégorique la série de témoignages qui portaient, contre le gouvernement russe, de si terribles et de si formelles acccusations.

Cependant une scène touchante se passait à Paris.

Dans ce cœur de la France où affluent toutes les meilleures comme toutes les plus mauvaises passions, de profonds sentiments avaient remué les âmes qui gardent précieusement l'amour de la foi et le culte du malheur. La jeunesse catholique a voulu porter le tribut de ses hommages à la glorieuse victime du despotisme et de l'erreur, et honorer, dans la personne de la pauvre religieuse, le symbole de la Pologne, martyrisée pour son Dieu et pour sa nationalité.

Le 10 octobre une foule paisible et grave montait les degrés de l'hôtel Lambert, palais d'exil d'une race royale, et où la vénérable abbesse de Minsk avait été accueillie.

C'est là qu'il a été donné à une nombreuse assemblée de contempler en quelque sorte la trace vivante des tortures subies par l'illustre religieuse, et d'admirer cette haute constance et cette humble humilité qui s'étonnaient de se voir en butte à tant de respect et d'empressement.

Un des assistants s'étant fait l'interprète de tous, et ayant exprimé les pensées qui avaient provoqué la réunion, le prince Czartoryski répondit par quelques paroles pleines d'émotion et de gratitude, et il ajouta l'autorité de son témoignage à l'intérêt puissant que réveillait la présence de l'abbesse.

« Par un concours de circonstances providentielles, dit-il, l'une de ces saintes victimes, dont le martyre a été le motif de votre généreuse protestation, leur supérieure à toutes, est sous vos yeux. Dieu semble avoir voulu lui ménager, avant son départ, cette consolation d'assister à une éclatante manifestation des sentiments qu'inspirent la persécution qu'elle a subie et les malheurs de sa patrie. »

Peu de jours après, la vénérable Mère Makrena prenait la route de la ville éternelle.

Son passage à travers la France fut une marche triomphale.

La renommée de ses souffrances la précédait. Une lettre de Lyon contient ce qui suit :

« Partout on se presse sur ses pas : c'est à qui aurait le bonheur de tou-

Digitized by Google

cher ses vêtements et de contempler de près les stigmates glorieux du martyre. » Là elle retrouve le docteur *Korbut*, qu'elle avait tenu à Minsk sur les fonts de baptême, et celui-ci s'entretint avec elle de ses souvenirs d'enfance. »

S. Em. le cardinal-archevêque reçut la Mère Makrena avec une bonté paternelle ; la sainte chapelle de Fourvières réunit autour d'elle tous ses compatriotes ; une Adresse lui fut présentée, et la vénération des pieux habitants de Lyon se traduisit par les plus vifs hommages.

A Avignon, l'accueil alla jusqu'à l'enthousiasme. C'était la population qui, quelques mois plus tôt, se levait tout entière pour protester en faveur de ses propres religieuses presque aussi odieusement persécutées par un autre genre de despotisme. Quatre fois le voile de l'abbesse fut enlevé par la foule et partagé en des milliers de mains.

Rien de plus touchant et de plus précieux que les marques de bienveillance dont NN. SS. les archevêques d'Avignon et d'Aix et l'évêque de Marseille daignèrent combler la respectable Mère. Ce dernier prélat ordonna des prières publiques, et, après la bénédiction du très-saint Sacrement, Sa Grandeur, s'étant rendue à la sacristie, fit placer près d'elle l'humble servante de Dieu ; les fidèles furent admis à baiser l'anneau pastoral et la croix de l'abbesse.

Nous abrégeons tous ces détails si consolants pour la religion, si touchants pour nos frères de Pologne : il était de notre devoir de les rappeler. Ce n'est pas de la sorte que se présentent les imposteurs.

Enfin la Mère Makrena s'embarqua pour Rome ; elle avait refusé, en partant, et les pressantes invitations qui lui étaient adressées pour visiter d'autres villes, et les offres généreuses que les prélats et les fidèles l'avaient spontanément priée d'accepter. Comme on faisait des instances pour ouvrir une souscription en sa faveur, elle répondit « que le sang des martyrs polonais ne se vendait pas. »

Au milieu de ces ovations, la pieuse femme demeurait paisible et humble, rapportant tout à Dieu avec joie et simplicité.

Le même jour où son départ était annoncé, les feuilles publiques contenaient la nouvelle du voyage de S. M. l'empereur de Russie à Rome.

Le prince et l'abbesse allaient se trouver ensemble au pied du trône immortel de saint Pierre.

Dans une lettre datée de Rome le 5 novembre 1845, et publiée à Paris le 18, on lit :

« L'abbesse Mieczyslawska est arrivée cette nuit ; elle loge au couvent du Sacré-Cœur, à la Trinité-du-Mont, et elle confirme le récit des atroces cruautés exercées sur elle et ses Sœurs.

« L'empereur de Russie doit arriver le 17 à Naples, y passer deux jours, et repartir le 19 ou le 20 novembre pour Rome. »

Digitized by Google

Une autre lettre du 8 novembre contenait les détails suivants :

« Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat était allé voir au couvent du Sacré-Cœur la Très-Révérende Mère Mieczyslawska, le jour même de on arrivée à Rome. Le lendemain elle reçut la visite de Son Eminence le cardinal Mezzofante.

« Elle a été admise avant-hier en présence du Saint-Père ; elle était accompagnée de l'abbé Jelowiecki, son compatriote. Le Père Ryllo, de la Compagnie de Jésus, avait été également appelé pour servir d'interprète ; car la vénérable religieuse ne parle que le polonais et le russe. Le Saint-Père a été douloureusement ému en entendant le récit des tortures atroces infligées en Russie à ceux qui persévèrent dans la foi. « Est-il bien pos-« sible, s'est écrié le Saint-Père, que, pendant sept ans, vous ayez tant « souffert sans que ni moi ni personne nous en ayons été informés ? »

« L'abbesse est âgée de soixante-quatre ans... La conservation de sa vie tient elle-même du prodige. Elle a le crâne enfoncé... Ses pieds sont gonflés et tordus par les chaînes qu'elle traînait, et son cou porte encore la marque de la corde au bout de laquelle ses bourreaux la promenaient dans le lac...

« Le Saint-Père a écouté tous ces détails les larmes aux yeux. Sa Sainteté a ordonné au Révérend Père Ryllo et à l'abbé Jelowiecki de les mettre par écrit le plus scrupuleusement possible. »

Le 13 décembre, au matin, S. M. l'empereur de toutes les Russies entrait dans la capitale du monde chrétien ; il gardait l'incognito et voyageait sous le nom de *général Romanoff*.

Deux jours avant l'arrivée du prince, le R. P. Ryllo était venu prendre congé du Saint-Père pour aller faire une mission. Le Pape lui dit : « N'y allez pas, pour qu'on ne dise pas qu'un Polonais a quitté Rome devant l'empereur. »

A peine arrivé, le czar fit demander une audience au souverain Pontife. On a vu quelles étaient les dispositions de Sa Sainteté.

« Avant de le recevoir, dit une correspondance de Rome [1], le Pape se fit apporter le procès-verbal de l'interrogatoire que la sainte abbesse de Minsk a subi devant plusieurs vénérables prêtres chargés de recueillir ses dépositions. »

Le même jour, 13 décembre, où l'Église honore la mémoire de sainte Lucie, vierge et martyre, le puissant autocrate montait les degrés du Vatican et était reçu par Grégoire XVI.

Il ne nous appartient pas de répéter ici les détails de cette admirable scène. Les lecteurs du *Correspondant* les ont encore présents à l'esprit et au cœur. On sait et on bénit la franchise et la fermeté apostolique du Saint-Père ; et l'histoire a transcrit ces paroles solennelles, par lesquelles le successeur de saint Pierre a terminé les douloureuses plaintes qu'il avait fait entendre sur les souffrances de ses enfants !

[1] *Univers* du 24.

Digitized by Google

« Je touche à la fin de ma vie ; dans quelques mois peut-être j'irai rendre mes comptes à Dieu, et c'est pour acquitter le devoir de ma charge apostolique que je vous parle ainsi. Vous aussi, vraisemblablement plus tard que moi, vous comparaîtrez au tribunal du souverain Juge, et vous aurez à y répondre sur les mêmes choses. »

Lorsque, pendant l'entrevue, le Saint-Père lui avait remis sous les yeux, l'un après l'autre, les ukases rendus contre les catholiques de son empire, le czar s'était troublé et n'avait pas osé articuler une réponse. La Mère Makrena sollicita l'autorisation de se présenter devant lui ; cette faveur fut refusée : l'empereur n'osa pas se trouver en face de la victime de ses agents.

Le czar quitta Rome précipitamment et tout atterré du contact de cette douce et austère majesté pontificale qu'il ne connaissait pas et qui l'avait vaincu.

L'Europe entière battit des mains au courage du Vicaire de Jésus-Christ, et le protestantisme lui-même dut avouer « que la conduite du Pape avait été pleine de dignité, parce qu'il avait plaidé la cause de la conscience et de la liberté [1]. »

Depuis ce temps, la Révérende Mère abbesse de Minsk n'a pas cessé de résider à Rome. Elle habite le couvent du Sacré-Cœur, à la Trinité-du-Mont. Chaque jour de nombreux visiteurs sont admis à lui témoigner leur profonde sympathie. Elle remplit d'admiration les saintes religieuses qui l'ont accueillie : son humilité, sa droiture, sa simplicité et sa piété forcent la confiance et le respect des plus incrédules. Elle possède parfaitement ses livres liturgiques, connaît et pratique la règle et le rite très-compliqué de saint Basile. Elle porte sur son corps mutilé les traces des blessures les plus graves, et les médecins qui ont constaté l'état de ses plaies, tout en reconnaissant qu'elles sont en rapport exact avec les causes que son récit leur assigne, s'étonnent qu'elle ait pu y survivre.

Elle vit cependant, et elle demeure comme la plus terrible accusation qui ait jamais été portée contre le chef suprême d'un Etat civilisé.

Or, maintenant que l'on veuille bien s'arrêter un instant et passer en revue toutes les circonstances que nous venons d'analyser.

Une malheureuse femme, fugitive, exténuée par la fatigue et la souffrance, arrive en Prusse ; de Posen elle se rend à Paris, de Paris à Rome.

Elle est couverte de cicatrices ; elle n'accuse pas, elle raconte. Elle affirme avoir subi d'effroyables tortures, et elle montre les coups de ses bourreaux.

Elle se dit Polonaise, Lithuanienne ; son langage le prouve : elle ne parle que sa langue maternelle.

[1] Article du *Times*.

Digitized by Google

Elle se dit religieuse, de l'ordre de Saint Basile, le plus ancien de l'Orient, le plus répandu dans l'Eglise grecque-unie. Elle nomme le couvent dont elle est la supérieure.

A peine hors du territoire subjugué par la Russie, elle se rend près de l'archevêque de Posen, et elle fait entre ses mains une déclaration formelle et explicite, déclaration rendue publique en Allemagne et en France.

A Paris, elle trouve un nombre considérable de ses compatriotes; elle est reçue par le chef de l'émigration, par ce prince dont le nom vénéré est l'objet de l'estime et des hommages universels, par cette auguste princesse dont la charité est le salut et l'espoir d'un peuple de proscrits. Elle est environnée des soins de tous les exilés, qui l'accueillent comme une sœur et l'admirent comme une martyre. L'élite de la jeunesse catholique se presse autour d'elle.

Elle part, et, sur sa route, elle traverse en quelque sorte toutes les haltes de l'émigration, et elle est accompagnée des bénédictions des évêques et de l'enthousiasme des fidèles.

Elle se rend à Rome au moment où l'empereur de Russie y est attendu. Elle s'y trouve avec lui, et elle demande à le voir.

Qu'on songe que nous sommes en Europe, au XIXe siècle;

Que, depuis quinze ans, la persécution sévit contre les infortunés catholiques de Pologne, et que trop souvent des atrocités pareilles à celles que redit l'abbesse de Minsk ont été commises par les agents de 'autocratie impériale;

Que les actes de ces martyrs ont reçu la plus haute consécration dans *l'Allocution* du souverain Pontife, en date du 22 juillet 1842, et dans la publication des documents qui y sont annexés.

Et qu'on nous dise s'il n'y a pas dans tous ces faits l'impossibilité morale d'une imposture; si une fourberie aussi audacieuse n'aurait pas dû rencontrer à chaque pas d'accablants démentis, et si elle n'eût pas cent fois croulé sous la honte et sous le mépris.

Qu'on nous dise si, après nos séculaires traditions, nous n'étions pas en droit d'ajouter foi implicitement aux paroles de la victime, et de répéter avec Pascal :

« Je crois volontiers des témoins qui se font égorger. »

II

Le gouvernement russe avait senti la portée du coup que cette humble et pauvre femme frappait, du fond de sa cellule, contre le despotisme religieux et politique du czar.

L'empereur était blessé au cœur de l'accueil triste et sévère qu'il

Digitized by Google

avait trouvé dans la ville éternelle. Le silence du peuple romain, la dédaigneuse réserve du patriciat et de la noblesse lui avaient donné une cruelle leçon. A n'en pouvoir douter, sa renommée, déjà si gravement atteinte en Europe par l'oppression de la Pologne, venait d'être compromise aux yeux de toutes ces nations policées dont l'estime est une de ses ambitions et une de ses chimères.

Il fallait à tout prix anéantir ou du moins affaiblir l'autorité du témoignage accusateur de l'abbesse de Minsk. On mit en œuvre dans ce but ce que la diplomatie russe, si fameuse par ses habiletés et si féconde en ressources, peut avoir de plus adroit et de moins scrupuleux.

La lutte s'engagea.

D'un côté, une malheureuse fugitive, sans appui que des proscrits comme elle, recueillie dans un couvent de Rome, sans communication avec sa patrie, ne pouvant invoquer un nom de son pays sans que cette désignation ne soit un arrêt d'exil ou de mort, et ne disposant d'autres moyens humains que sa propre parole, ses affirmations, ses plaies et les souvenirs de quelques compatriotes exilés depuis quinze ans, et jetés au milieu des souffrances de l'émigration sur toute la surface de l'Europe occidentale.

De l'autre côté, le maître du plus vaste empire de la terre, tenant en sa main l'honneur, la liberté, la vie de tous ses sujets, depuis le dernier serf jusqu'au premier dignitaire de ses Etats; servi par les instruments les plus dociles et les plus audacieux; animé d'un zèle qui va jusqu'au fanatisme pour l'établissement de sa domination spirituelle et temporelle, faisant manœuvrer son église schismatique comme les bataillons de ses armées; ne permettant pas qu'un souffle libre passe les frontières murées de ses royaumes; pouvant répandre partout les intrigues de ses agents, les trésors de sa couronne; possédant enfin près du Saint-Siége apostolique une chancellerie et un ministre accrédité; empereur et pontife tout à la fois, enfin revêtu de la plus despotique et de la plus formidable puissance qui fût jamais.

Voilà les adversaires.

Voici les phases du combat.

Une première dénégation arriva. Bien que les habitudes de la diplomatie russe nous en révèlent assez l'origine, nous ne lui ferions pas l'honneur de la relever, si elle n'avait pas servi de texte aux plus obstinés et aux plus aveugles des contradicteurs de la vénérable abbesse, et si elle ne nous fournissait pas la meilleure occasion de les réduire au silence.

Donc, vers la fin de décembre, le *Journal de Francfort-sur-Mein*, l'un des organes de la presse allemande dont la publicité est le plus à l'encan, insérait une lettre datée de Varsovie le 15 décembre et écrite

Digitized by Google

par un soi-disant ancien officier de l'armée impériale. Le correspondant anonyme niait toute la persécution, l'existence de la Mère Mieczyslawska, et même celle du couvent des Basiliennes de Minsk. Il terminait en s'étonnant « qu'il ne se fût pas trouvé dans l'émigration « polonaise quelque honnête enfant de la Lithuanie qui pût dire la vé- « rité et démasquer l'imposture. »

L'Epoque[1] reproduisit la lettre de Francfort. Une autre feuille, que le préjugé de secte entraîne jusqu'à la servilité envers tout ce qui n'est pas catholique, *le Semeur*, journal des protestants éclairés, se hâta d'imprimer cette pièce anonyme, en l'accompagnant de commentaires destinés à dissimuler ce qu'elle offrait de visiblement absurde.

Tout nier, c'était s'aventurer beaucoup; mais, s'il n'était pas habile, le procédé était audacieux et appelait la contradiction. Elle ne tarda pas.

Deux hommes distingués, dont les noms font autorité dans les lettres et la médecine, deux Lithuaniens, M. L. Chodszko et M. A. Hluszniewicz, député à la Diète de Pologne, répondirent à l'anonyme de Varsovie[2] :

« Moi, soussigné, dit le premier, j'ai l'honneur d'être un des enfants de la Lithuanie; je suis né dans le diocèse de Minsk, dont le gouvernement spirituel était confié, de 1796 à 1815, à l'évêque Jacques-Ignace Dederko, mon grand-oncle; et à ce titre je déclare que la prétendue correspondance d'un soi-disant ancien militaire napoléonien est apocryphe en tout point; que le couvent de Minsk existe depuis près de trois siècles, fondé par le prince Léon Sapiéha; que la supérieure Mieczyslawska est Lithuanienne, née dans l'ancien palatinat de Troki; que le martyre des saintes religieuses basiliennes est d'une exactitude incontestée et incontestable, et que tout ce que je dis sera confirmé par tous les Polonais émigrés nés ou élevés, soit à Minsk, soit dans les contrés environnantes.

« L. CHODZSKO. »

« Moi, né dans le gouvernement de Minsk et élevé dans le collége de cette ville, dit le second, j'affirme, en toute connaissance de cause, que ledit couvent, fondé anciennement par la famille du prince Sapiéha, y a toujours existé, et que j'y ai vu et connu la congrégation.

« Antoine HLUSZNIEWICZ. »

C'était plus que ne méritent et le prétendu invalide de l'Empire et ses complaisants échos.

Quoi qu'il en soit, il se trouve encore des incrédules pour imprimer qu'il n'y a jamais eu de couvent de Basiliennes à Minsk. Ils en croiront sans doute le gouvernement russe lui-même, et n'auront pas la pré-

[1] Numéro du 6 janvier.

[2] *Univers* du 13 janvier 1846. La lettre de M. Chodszko était adressée à *l'Époque* et datée du 7.

Digitized by Google

tention de mieux connaître la topographie de la Lithuanie que les agents officiels. Or, après avoir longtemps hésité à se prononcer, M. de Boutenieff a été obligé de convenir dans sa dernière *Note* que le couvent de Minsk avait bien réellement existé, au moins jusqu'en 1834. Les écrivains désintéressés qui prennent si chaleureusement la défense des persécuteurs schismatiques dans les feuilles protestantes consentiront-ils à se rendre à ce témoignage de la chancellerie russe? Nous sommes en droit d'en douter, puisque, après avoir inséré les attestations que nous venons de reproduire, ils n'en ont pas moins continué à déverser l'injure et le sarcasme contre les glorieuses martyres de Minsk.

Jusqu'ici la diplomatie de Saint-Pétersboug s'était bornée à des affaires d'avant-garde. Elle devait connaître cependant et les articles insérés dans *l'Univers*, qu'elle se donne très-exactement la peine de lire, et la déclaration publiée dans *l'Ami de la Religion*. Elle avait soigneusement évité d'y faire allusion. Pensait-elle que le démenti de son ancien officier suffirait pour en imposer à l'Europe?

Bientôt *le Correspondant* vint mettre dans la balance des jugements de l'opinion publique un de ces poids qui la font fléchir irrévocablement.

Le 25 janvier parut la DÉPOSITION reçue à Rome par le R. P. Ryllo, l'abbé Jelowiecki et l'abbé Leitner, et écrite sous la dictée de MAKRENA MIECZYSLAWSKA, *abbesse des Basiliennes de Minsk*.

Cette publication eut en France et en Europe un immense retentissement. Tous les journaux en citèrent des fragments [1]; tous s'unirent dans un sentiment unanime de pitié et d'indignation; tous réclamèrent pour les droits de la conscience, de la religion, de l'humanité si outrageusement violés et méconnus, et, selon l'expression du *Courrier Français* : « Ce fut l'honneur de notre temps, que ces horreurs qui passaient jadis ignorées, aient été mises au grand jour, et que la presse se soit fait un devoir de clouer au pilori de l'opinion publique les bourreaux des religieuses de Minsk. »

En même temps un service solennel était célébré à Notre-Dame-des-Victoires pour les religieuses mortes dans les tourments.

En Angleterre [2], en Belgique [3], partout où règne le droit d'imprimer sans entraves, l'exemple de la France fut imité. Le plus considérable

[1] La *Presse* seule fit exception.

[2] *Le Tablet* donna la *déposition in extenso*; *le Times* reproduisit les citations de *l'Univers*. Les journaux irlandais ne restèrent pas en arrière: le *Freeman's Journal* se fit surtout remarquer par sa vigueur.

[3] La *Revue de Bruxelles* imprima une édition à part de la *Déposition*, précédée d'une introduction par M. le marquis de Beauffort.

Digitized by Google

des journaux protestants de la Grande-Bretagne, *le Times* exprima « sa profonde sympathie pour ces pieuses personnes, si sincèrement dévouées; le traitement auquel elles ont été soumises n'est pas surpassé en cruauté par ce qu'on peut lire dans les anciens martyrologes; il est sans parallèle pour le temps de sa durée. »

La question grandit encore. Les assemblées législatives retentirent des plus nobles et des plus énergiques protestations. A la Chambre haute, lord Kinnaird interpella le ministre des affaires étrangères.

« Il s'est passé en Lithuanie des choses si monstrueuses que l'on se refuserait presque à y croire. Malheureusement il paraît que ces faits ne sont que trop exacts. Je ne révolterai pas vos sentiments par le récit de ces scènes d'horreur et de cruauté exercées sur des religieuses sans protection et des personnes qui professent la religion catholique. »

Et le noble pair réclama une intervention de remontrances près de l'empereur.

La voix du héros de la liberté irlandaise ne pouvait manquer de flétrir à son tour les violences odieuses de Siemaszko et de ses satellites.

« Qui n'a pas entendu parler, s'écria M. O'Connell à la Chambre des Communes, des persécutions atroces, des cruautés horribles exercées contre les religieuses de Minsk ? Le tyran, le monstre qui a commis de si lâches outrages contre ces vénérables dames, est, il est vrai, un objet de dégoût; mais, néanmoins, il est peu honorable pour les chrétiens de l'Europe de n'avoir pas fait quelque démonstration publique pour exprimer l'horreur et l'indignation qu'inspirent à toute la chrétienté le monstre de Russie et ceux de ses satellites qui l'ont aidé à commettre ces énormités. »

Le libérateur avait raison. Quelques siècles plus tôt la chrétienté eût fait une croisade pour la Pologne. Aujourd'hui elle n'a que des vœux stériles et de faibles paroles. Mais ces vœux et ces paroles sont portés par le vent de la justice divine et elles peuvent semer des orages et récolter de terribles vengeances!

Nous n'avons pas à revenir sur le précieux document qui suscita de si vives et de si généreuses émotions. Il est entre les mains de tout le monde et il nous suffira de rappeler qu'il confirme et développe tous les détails qui avaient déjà été révélés. Il y règne un ton admirable de modération et de piété; une précision et une netteté inimitables, une patience et une charité à toute épreuve. Et par-dessus tout, ce qui entraîne irrésistiblement, c'est le caractère de simplicité sublime, de bonne foi, de dignité calme et vraie dont chaque phrase est empreinte. Jamais la vérité n'a rencontré d'accents plus touchants et plus persuasifs. Depuis dix-huit cents ans que l'apostolat et le martyre sont l'apanage de la foi catholique, il n'y a pas à s'y méprendre, et pour peu

Digitized by Google

qu'on ait lu les annales non interrompues des confesseurs de l'Eglise, depuis les actes des premiers âges jusqu'aux lettres des missionnaires et des chrétiens récemment massacrés au Tonkin et à la Cochinchine, on ne s'y trompe pas et on reconnaît tout de suite que c'est bien ainsi que souffrent et que racontent les martyrs!

D'ailleurs, et indépendamment des marques intrinsèques d'authenticité qui abondent dans la déposition de la Mère Mieczyslawska et que la suite de la discussion fera suffisammment ressortir, la publication seule de ce document n'est-elle pas en elle-même une preuve supérieure de la vérité des détails qui y sont contenus? Comment supposer qu'après l'immense effet produit par ses premières communications, après que l'Europe entière a eu les regards fixés sur elle, l'abbesse de Minsk, si elle eût été une misérable aventurière, aurait osé non-seulement soutenir son personnage à Rome, au centre de la catholicité, au milieu de cette foule d'étrangers de tous pays qui y affluent, entourée de plusieurs de ses compatriotes, et lorsqu'il n'y aurait eu qu'un mot à dire pour la démasquer? mais, bien plus, qu'elle aurait eu la témérité de répéter, en les complétant et en les spécialisant encore, ses mensongères déclarations, et cela devant trois prêtres, dont l'un a un nom européen et dont les deux autres sont aussi distingués par leurs lumières que par leur piété? Comment croire qu'elle se fût aventurée, lorsque le czar allait venir, à livrer à la diplomatie et au gouvernement russe une pièce qu'il leur était si facile de réduire au néant, dans le cas où elle n'aurait été qu'un tissu de mensonges? Comment s'imaginer que l'on aurait fait affronter à un document de cette importance la publicité la plus étendue qui fût jamais?

Mais c'était jeter un défi insensé, c'était appeler la honte et le dédain à tout jamais et sur la religieuse, et sur les prêtres polonais, et sur les catholiques, et sur les prélats qui s'étaient laissé abuser par une aussi grossière fourberie?

C'était tout cela, la folie et l'absurde; ou bien c'était la conscience de la justice, du bon droit et de la vérité; c'était la force indestructible de l'hommage rendu aux faits; c'était cette invincible puissance du témoignage qui, la main sur le cœur, répète après les apôtres : « Nous ne « pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu de nos yeux et entendu « de nos oreilles. »

Entre ces deux hypothèses, il n'y avait pas de milieu.

L'Europe civilisée accepta la seconde.

La diplomatie russe se résigna à la première, seul moyen qui lui restât pour tenter de se disculper; et cependant le jeu était périlleux; car si l'abbesse de Minsk n'était ni une folle ni une aventurière, si foi devait être ajoutée à ses récits, à quelle qualification s'exposaient ses contradicteurs et à quel rôle se condamnaient-ils, en ne réussissant pas?

Digitized by Google

C'est à ces réflexions qu'on doit attribuer l'attitude si embarrassée et si hésitante, les réticences si maladroites, les allures si tortueuses de la première manifestation officielle du cabinet impérial.

Il n'y avait que l'esprit étroit du protestantisme pour donner de l'avant dans le système absolu de la dénégation, et s'y jeter à corps perdu au mépris de l'histoire et du sens commun. *Le Semeur* se chargea de cette mission. Prenant texte de l'apparition d'un imposteur [1] qui s'était présenté comme victime de la persécution, mais dont l'astuce mal déguisée avait été promptement dévoilée et livrée par les Polonais eux-mêmes au mépris public, ce journal accusa de fausseté « le *factum* du Père Ryllo, » et alla jusqu'à contester la déportation des prêtres catholiques en Sibérie ; ce qui lui attira une courte et péremptoire réplique tirée d'une citation de l'ouvrage intitulé *Révélations sur la Russie, ou l'Empereur Nicolas et son empire en* 1844, par un résident anglais, lequel est protestant.

« Un étranger, qui habitait un hameau sur la route de Sibérie, nous assura qu'en très-peu de temps il avait vu passer parmi les convicts seize prêtres auxquels il n'avait osé adresser la parole ; malgré leurs barbes effroyables, leurs habits de galériens et leur tête à demi rasée, il les avait reconnus, les uns aux marques occasionnées par la tonsure, notamment la petite place circulaire laissée à nu sur le sommet de la tête, en commémoration de la couronne d'épines du Christ... et les autres à leur manière de chanter l'office en latin [2]. »

Un autre champion vint en aide au *Semeur ;* c'était le vétéran de Varsovie, qui, dans une nouvelle lettre au *Journal de Francfort*, continuait sa mystification et persistait à nier l'existence du couvent des Basiliennes à Minsk. *Le Semeur* adopte avec joie ce nouvel allié.

C'est donc aux deux tenants de la Russie que s'adressent les démentis suivants :

« Rome, le 5 février.

« Je ne comprends pas l'impudence de ce soi-disant vétéran polonais, qui déclare qu'il n'y a jamais eu à Minsk aucun couvent de Saint-Basile. J'ai traversé Minsk en 1812, je m'y suis arrêté avec l'armée française, et j'y ai vu, ainsi que toute l'armée, le couvent dont on nie l'existence. Si le mensonge effronté du *Journal de Francfort* n'est pas encore démenti et que mon témoignage soit utile, je vous le donne avec empressement.

« Marquis DE NARP,

« *Ancien sous-intendant militaire.* »

[1] On a vivement soupçonné cet individu d'être un agent secret de la Russie, lancé en Europe pour donner le change et infirmer virtuellement les récits de l'abbesse de Minsk.

[2] *L'Empereur Nicolas et son Empire*, t. II, p. 91.

Digitized by Google

Comme, à sa dénégation sur l'existence du couvent, l'anonyme de Varsovie ajoutait que Polotsk n'appartenait pas au diocèse de Siemaszko, qui était, selon lui, évêque grec de Wilna, MM. Chodszko et le docteur Hluszniewicz, renouvelant leurs assertions et leurs preuves, répondirent en citant l'ukase du 24 juin 1833, qui établissait que Siemaszko avait été évêque de Polotsk avant de devenir archevêque de Wilna.

On le voit, les défenseurs officieux n'avaient pas grand succès. Il fallut se décider à entrer en lice avec des armes officielles.

III

C'est alors que, le 5 mars, paraît à Paris, après avoir circulé déjà depuis quelque temps à Rome, une pièce lithographiée, revêtue d'une couverture jaune, datée de « *Saint-Pétersbourg, janvier* 1846, » et représentée commme une « NOTE *remise au Saint-Siége par M. de Boutenieff, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Sa Majesté l'empereur de Russie.* »

Voici le premier acte authentique de la chancellerie impériale. Il est de notre devoir de l'examiner avec soin.

En voyant le ministre plénipotentiaire prendre un rôle actif et patent dans cette affaire, on compte naturellement sur des communications du caractère le plus important. La gravité du sujet et les terribles griefs lancés contre le gouvernement impérial, les négociations entamées avec le Saint-Siége par M. de Nesselrode, le premier des diplomates de la Russie, le bruit des promesses du czar à Rome, l'annonce qu'il avait faite d'une enquête, l'attente de l'Europe enfin, tout exige un de ces actes qui font époque dans l'histoire d'une nation. Il faut que l'empereur se lave complétement, irréfutablement, ou il est perdu aux yeux du monde.

Et certes, ce sentiment était bien général, puisque la nouvelle de la publication de la *Note*, habilement semée dans les cercles politiques, y jeta un moment l'hésitation et l'anxiété.

Les chrétiens seuls demeuraient sans crainte.

Jamais leur calme confiance ne fut mieux justifiée.

Extérieurement, la pièce n'avait pas même une couleur sérieuse.

L'embarras des auteurs se trahit jusque dans les circonstances externes. Le style sort de toutes les habitudes de la diplomatie la moins exercée : il est hautain et arrogant, sans dignité, persiffleur et ironique à contre-temps. La pièce elle-même froisse non-seulement les convenances les plus ordinaires et les égards usités entre les chancelleries, mais elle manque même aux plus simples usages. Ainsi son titre est inexact : jamais pièce diplomatique n'est adressée directement au chef d'un Etat, pas plus au souverain Pontife qu'à toute autre tête

Digitized by Google

couronnée. Toujours ces sortes d'instruments sont signés et datés par jour et non par mois. En un mot, elle est si peu digne d'être regardée comme un acte sincère que la plupart des journaux, en la recevant, ont élevé des doutes considérables sur son authenticité.

Quant au contexte intérieur, c'est bien pis encore.

Elle ne prend à partie ni la déposition faite entre les mains de l'archevêque de Posen et publiée depuis trois mois, ni la déposition faite à Rome et parfaitement connue de l'empereur, de M. de Nesselrode et de M. de Boutenieff, qui l'avaient vue à Rome même. Elle ne s'adresse qu'aux premières indications d'un journal polonais, et encore elle ne tient aucun compte des rectifications insérées immédiatement dans cette feuille. Elle dénature les noms et les faits; puis elle se contente de répondre par des dénégations tranchantes, sans preuves et sans contrôle. Avant tout examen détaillé, elle apparaît aux esprits les plus prévenus en sa faveur comme une œuvre de duplicité maladroite et d'impudente outrecuidance.

Quand on l'étudie, ces traits éclatent bien plus évidemment encore.

Il y a deux sortes de réfutations qu'on peut lui opposer, victorieuses toutes deux : l'une de sens commun, prise en dehors d'arguments spéciaux, tirée uniquement du fond même de la pièce et des faits connus de l'univers entier; l'autre d'autorités historiques et locales, de discussions et de témoignages, appuyée de textes, de citations et de dépositions que peuvent seuls fournir les documents politiques ou les déclarations des étrangers, des voyageurs et des émigrés polonais.

Le premier ordre de réponse suffit pour tout le préambule de la *Note* et pour plusieurs de ses assertions.

D'abord il semble que la cour de Russie n'ait affaire qu'au journal *le Trois-Mai*. Ce serait beaucoup de bruit pour une bien faible accusation. Cette feuille fait tous les frais de la polémique : c'est elle qui « a répandu les bruits les plus étranges sur les persécutions que l'archevêque de Lithuanie, Joseph Siemaszko, *désigné* comme ayant jadis rempli les fonctions de *confesseur* dans le couvent des nonnes basiliennes de Kowno, aurait fait subir à ces religieuses. »

Puis le récit est travesti : quarante-sept religieuses au lieu de trente-cinq, des *cosaques* au lieu de soldats, *le travail des mines* au lieu des terrassements; enfin « *la soi-disant Mieczyslawska* est présentée comme ayant recueilli sur son passage, de Marseille à Rome, *de larges aumônes.* »

Et alors l'auteur de la *Note* triomphe.

« I. Avant tout, pour que la persécution pût sévir contre le couvent des Basiliennes de Kowno, aurait-il fallu que ce couvent existât. »

Digitized by Google

Et il raille :

« A cet égard, il semble que les auteurs de l'imposture auraient dû se donner la peine de recueillir quelques renseignements. Or, il est de fait qu'il n'a jamais existé de couvent de nonnes basiliennes, ni dans la ville de Kowno, ni dans toute l'étendue de la province de ce nom. »

Ainsi donc, malgré la rectification du *Trois-Mai* et de *l'Univers*, malgré les articles antérieurs de *l'Ami de la Religion*, malgré les actes publiés depuis, M. de Boutenieff s'obstine à lire Kowno partout où on avait écrit Minsk, et il s'évertue à déclarer que jamais couvent de nonnes n'a existé... à *Kowno*. Et qui le soutient ?

— Le *Trois-Mai* l'a dit. — Soit, mais il s'est rétracté, et tous les journaux de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Angleterre, ont répété *Minsk*. A Posen, à Paris et à Rome, l'abbesse a redit qu'elle était de *Minsk*. Qu'importe ? « Il n'y avait pas de nonnes à *Kowno*. »

Et le diplomate russe ne peut pas prétendre qu'il n'a vu que *le Trois-Mai* et *l'Univers*, car il faudrait qu'il n'en eût possédé qu'un seul et unique numéro, ce qui serait absurde ; et, d'ailleurs, il avoue parfaitement qu'il est très-au courant de la presse. « Ces calomnies, dit-il, ont été *reproduites à l'envi dans* l'Univers *et dans la plupart des feuilles françaises*. »

C'est égal. « Il n'y avait pas de couvent à Kowno. »

En vérité, nous sommes tenté de rendre grâces à l'erreur involontaire des deux journaux et de nous écrier : « *Felix culpa !* » Car il faut être bien à court d'arguments pour en être réduit à d'aussi misérables extrémités, et une dénégation de cette nature vaut mieux qu'un humble et franc aveu.

Suivons :

« II. L'archevêque actuel de Lithuanie, Joseph Siemaszko, n'a non plus jamais été confesseur d'un couvent de religieuses basiliennes. »

Ici encore *le Trois-Mai* fait les frais du démenti.

Mais la rectification, mais l'assertion de *l'Ami de la Religion*, mais les pièces authentiques, mais les actes officiels, qui tous parlent, non de *Siemaszko*, mais de *Michalewicz ?* Inconnus. La *Note* ne soupçonne pas leur existence !

C'est une amère dérision.

« IV. Kowno se trouve non à vingt milles de Witebsk, mais à une distance plus que double, c'est-à-dire à trois cents worstes environ. »

Même tactique, même réponse, même mépris pour la petitesse du procédé.

« III. Aucun prélat en Russie, quel que soit son grade dans la hiérarchie ecclésiastique, n'a de *cosaques* à ses ordres ou à sa disposition. »

Digitized by Google

L'auteur de la *Note* joue ici sur les mots. Personne n'a jamais dit que, pas plus en Russie qu'ailleurs, les évêques commandassent les troupes et eussent à leurs ordres des escouades de cosaques. Mais tout le monde sait que, dans tous les pays de religion d'Etat, les chefs spirituels peuvent réclamer et réclament l'appui de la force publique pour réduire leurs subordonnés et pour les forcer à l'obéissance. Ajoutez que ce n'est pas d'hier que l'intervention du sabre se manifeste en Russie pour aider la propagande schismatique, et il faut être bien osé et bien imprudent pour venir rappeler de semblables souvenirs dans une *Note* au Saint-Siége, après l'allocution de 1842. Mais ce point tient à l'ensemble des éloges donnés à la mansuétude du gouvernement russe (n° X), et il veut une réponse particulière, que nous réservons pour la fin de cette discussion.

En attendant, quiconque a droit de réclamer la force armée a droit d'en faire usage. Or, nous ferons remarquer que, dans l'empire, les catholiques qui ont été *donnés* par leur pasteur au schisme gréco-russe, et qui résistent, sont considérés non-seulement comme des hérétiques, mais comme des rebelles, ce qui était la situation des Basiliennes et ce qui appelle de droit contre elles toutes les sévérités de la vindicte publique. L'assertion n° III n'est donc qu'un pur sophisme contredit par le droit et par le fait.

Il en est absolument de même du n° VIII.

« Dans toute l'étendue de l'empire, la juridiction criminelle et l'infliction des peines corporelles sont dévolues non à l'autorité ecclésiastique, mais exclusivement au pouvoir séculier. »

Eh ! oui, sans doute, le pouvoir séculier a seul en principe l'apanage de cette terrible juridiction, et des milliers de victimes attestent depuis quinze ans et plus comment il sait s'en servir.

Mais ce que la *Note* voudrait dissimuler, et ce que l'Europe entière rougit de voir dans un pays qui se prétend civilisé, c'est que l'arbitraire le plus absolu règne et domine dans les immenses provinces du czar ; c'est que là, au-dessus de toutes les formes régulières, au-dessus de toutes les institutions, au-dessus de tous les tribunaux, au-dessus de toutes les garanties, plane la volonté unique du maître, qui dispose de la vie, de la mort, de la liberté de tous, dont un geste peut tuer l'accusé déclaré innocent par toutes les juridictions, et dont un ordre suspend le jeu de la hiérarchie sociale entière ! Qu'on ne vienne donc pas faire parade de formalités légales qui existent à peine de *nom*, qui ne sont jamais respectées *en fait*, et que le moindre caprice de l'autocrate réduit au néant !

Et d'ailleurs, qui ne sait, aux jours de la persécution, ce que deviennent les juridictions constituées ? Qu'aurait dit le monde chrétien si la

Digitized by Google

Convention, pour se disculper du massacre des Carmes, avait répondu : « Ce fait est faux, parce que l'infliction des peines corporelles n'appartient qu'aux tribunaux réguliers ? »

L'argument de M. de Boutenieff est de la même valeur.

L'affirmation exprimée dans le n° XI rentre dans la catégorie du démenti relatif à Kowno.

« Il n'y a pas de *mines* en Russie ailleurs qu'en Sibérie et dans le gouvernement d'Olonetz. Aucune religieuse basilienne n'a pu être employée aux travaux forcés dans les *mines*, vu qu'aucune d'elles n'a été déportée des provinces occidentales de l'empire, où *il n'y a pas de mines.* »

Pourquoi donc se mettre si fort en dépense de statistique et de métallographie? Qui conteste la non-existence des mines dans les provinces occidentales de l'empire? L'abbesse de Minsk n'a pas plus parlé de travaux forcés dans les mines qu'elle n'avait parlé du couvent de Kowno et de son confesseur Siemaszko. Elle a dit et tous les journaux ont répété simplement qu'elle avait été occupée à *casser des pierres et à extraire de la terre glaise*. Où sont les *mines* dans tout cela?

Il y a donc ici plus qu'un jeu de mots; il y a une altération volontaire, tranchons l'expression, un mensonge.

Au même mode d'argumentation appartiennent aussi « *les larges aumônes* » qu'aurait recueillies la Mère Mieczyslawska. Puisque les agents impériaux lisent si exactement les feuilles françaises, et savent relever « les services solennels célébrés à Saint-Roch, » ils auraient dû y voir que la vénérable abbesse a refusé partout les dons que les fidèles lui offraient. C'est donc une pure calomnie, qui ne s'explique que par la difficulté qu'a le gouvernement russe à comprendre le désintéressement.

Les autres paragraphes de la *Note* se composent de négations formelles sur des faits, sur des noms propres, sur des personnes. C'est par des actes officiels et par des témoignages historiques et personnels qu'il faut les combattre. Ce qui nous amène à la seconde partie de notre réfutation.

Mais, avant de l'aborder, qu'on nous permette de remarquer à quels pauvres et honteux moyens les contradicteurs de la Mère Makrena n'ont pas rougi de descendre. Des équivoques, des travestissements, des falsifications, voilà ce qu'on n'a pas craint de présenter sous le sceau officiel. En vérité, il fallait avoir une bien misérable opinion du bon sens public pour le heurter si effrontément; ou il fallait être bien aveugle pour ne pas s'apercevoir que la plus légère réflexion ferait immédiatement justice, en l'absence même de toute preuve contraire, d'un sys-

Digitized by Google

tème aussi pitoyable, et que cette première impression d'ensemble jetterait une défiance et une déconsidération inévitables sur le reste du document.

Que serait-ce quand on en viendrait à une confrontation en règle? Exécutons-la.

Dès le lendemain de l'apparition de la *Note* dans les journaux, le chef de l'émigration, vigilant et vénéré gardien de l'honneur de la Pologne, le prince A. Czartoryski, faisait insérer dans *le Journal des Débats* une première protestation.

« De nombreux motifs, y est-il dit, indépendamment du soin de sa renommée, commandaient à la Russie, non une simple dénégation des assertions de l'abbesse de Minsk, ce qui évidemment ne pouvait suffire, de la part du gouvernement qui se trouvait accusé par elle, mais bien l'exposé de quelque fausseté manifeste, facile à découvrir au milieu d'assertions nombreuses, variées et souvent minutieuses, quant aux personnes et aux lieux. Que n'obtenait-on, par exemple, une dénégation signée par quelques-unes des Basiliennes auxquelles le gouvernement russe, ainsi qu'il est affirmé dans la *Note*, avait *permis*, lorsqu'elles avaient refusé de passer au schisme grec, de se retirer auprès des membres catholiques de leur famille? Rien de semblable n'a paru. »

Puis le prince relève cet étrange équivoque de Kowno, qui demeurera comme un trait historique de l'habileté et de la véracité des diplomates russes.

« Une pareille *distraction* dans une pièce officielle, mûrie longuement, dispense, dit-il, d'en relever les autres assertions. »

Et il termine :

« Quant au récit de l'abbesse de Minsk, partout où il a été entendu de sa bouche, à Posen, à Paris, à Rome, où elle a paru devant les plus hautes autorités ecclésiastiques, il a invariablement inspiré une confiance absolue et le respect pour la martyre. Le temps, on n'en saurait douter, fournira des preuves matérielles de sa rigoureuse véracité. Toutefois, quand il est question de ce qui se passe sous la domination russe, il est nécessaire de se souvenir que les témoignages venant de ce pays mettent dans le plus grave danger la vie et la liberté du témoin, sans atteindre aucunement le prévenu. »

Les preuves matérielles qu'appelait le prince Czartoryski ne se firent pas attendre.

Reprenons donc une à une celles des assertions de la *Note* qui n'ont pas encore été réfutées.

Le jour même où elle était publiée, l'un des prêtres les plus distingués de la Pologne, M. l'abbé *Pierre Semenenko*, répondait au septième démenti.

Digitized by Google

« VII. L'archevêque de Lithuanie, Joseph (Siemaszko), dit l'auteur de la *Note*, n'a jamais exercé aucune autorité sur les couvents de Witebsk et de Polotsk, vu qu'ils appartiennent à un tout autre diocèse. »

Ces paroles si positives, dit M. l'abbé Semenenko, sont en contradiction flagrante avec deux rapports officiels du soi-disant saint synode de l'église gréco-russe, adressés chaque année à l'empereur. Le rapport fait en l'année 1837 dit explicitement « que, sur le désir ma-« nifesté par S. M. l'empereur, l'évêque de Lithuanie, Joseph, visita « son diocèse, ayant eu ordre de visiter en y allant *les églises de la* « *Russie-Blanche* (dont Vitebsk et Polotsk sont les villes principales), « le consistoire de ce diocèse, ses deux séminaires et ses autres insti-« tuts d'éducation. »

Dans le rapport du même synode, pour l'année 1839, on lit que « le « collége ecclésiastique de *Russie-Blanche* et de Lithuanie est *élevé*, « *par ordre de Sa Majesté, à la dignité de* COMPTOIR *du saint synode, sous* « *la présidence de l'archevêque nouvellement nommé*, JOSEPH (Siemaszko), « assisté de trois autres membres du clergé séculier. »

Par conséquent, il est démontré, par ces deux rapports officiels du soi-disant saint synode à l'empereur, que l'évêque ou l'archevêque Joseph (Siemaszko) exerçait une double autorité ordinaire et extraordinaire sur la Russie-Blanche, où se trouvent Polotsk et Witebsk, et cela contrairement au démenti malencontreux de M. de Boutenieff. Siemaszko y exerçait l'autorité ordinaire comme président du collége ecclésiastique de Russie-Blanche et de Lithuanie, et il y exerçait l'autorité extraordinaire et discrétionnaire comme commissaire impérial.

Et qu'on ne s'imagine pas que ces rapports sont des pièces dont la connaissance était peu répandue. Le *doklad* du saint synode a été publié dans un ouvrage français qui a été traduit en allemand, réimprimé en Belgique, et qui a eu un grand retentissement[1].

En voici le texte :

« Au très-auguste souverain et grand seigneur, l'empereur et autocrate de toutes les Russies,

« Très-humble et très-soumis doklad du synode.

« S'étant ensuite occupé de ce qui doit s'ensuivre de cette réunion[2], le synode pense qu'il conviendrait :

« 1°...

« 2° De mettre le collége ecclésiastique grec-uni en rapport avec le très-saint synode, dans l'ordre hiérarchique, à l'instar de ce qui subsiste pour

[1] *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, p. 121. 1 vol. in-8°, chez Gaume, rue Cassette, 4. Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre à tous ceux qui veulent connaître à fond la situation religieuse de l'empire du czar.

[2] La défection des grecs-unis, dont Siemaszko avait été le principal auteur.

Digitized by Google

ses comptoirs de Moscou... et de l'appeler *Collége ecclésiastique de* RUSSIE-BLANCHE ET DE LITHUANIE ;

« 3° *D'établir l'évêque de Lithuanie*, JOSEPH, PRÉSIDENT DU COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE *de Russie-Blanche et de Lithuanie, en l'élevant à la dignité* D'ARCHEVÊQUE.

« 23 mars 1839. »

En tête de ce document est écrit de la propre main de S. M. impériale :

« Je rends grâce à Dieu et j'accepte.

« NICOLAS.

« Saint-Pétersbourg, 25 mars 1839. »

Ce n'est pas tout. Ce rapport a été textuellement inséré, sous le n° XXXVI, dans les *Documents* qui font suite à l'ALLOCUTION pontificale du 22 juillet 1842 [1], envoyé à toutes les chancelleries et répandu dans le monde entier.

Ainsi, se mettre sciemment en contradiction avec les actes les plus célèbres de l'empire, et cela en face de la cour qui, elle-même, a publié ces actes ; tomber volontairement dans l'erreur la plus facile à relever, et s'attirer, de gaieté de cœur, la plus accablante des réfutations ; voilà ce qu'un ministre de Russie a le triste courage d'entreprendre ; voilà l'affront public et sanglant auquel il ne craint pas de s'exposer ! Qu'on juge d'après cela de la valeur de ses autres dénégations.

Voyons-les cependant.

L'émigration polonaise, qui avait si vivement accueilli la vénérable abbesse, s'était émue des démentis de la Russie. Question de patriotisme et de foi, la déclaration de la Mère Makrena devait appeler les témoignages de tous ceux qui pourraient en apporter.

On avait remarqué que la *Note* se taisait avec le plus grand soin sur l'existence du couvent de Minsk et qu'elle paraissait vouloir laisser planer à ce sujet une favorable obscurité. Il importait de dissiper ces nuages. C'est ce qui fut fait.

En premier lieu, de pieuses Sœurs de la Charité, échappées à peine à la persécution, donnent l'attestation suivante :

« Nous soussignées, Sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul, arrivées depuis peu en France, à la suite des persécutions dont notre ordre fut victime de la part du gouvernement russe, dans la province de la Lithuanie, persécutions qui se terminèrent par la dissolution de notre congrégation à Wilna, déclarons et certifions avoir eu, par l'intermédiaire

[1] *Allocuzione della Santita di N. S. Gregorio PP. XVI al sacro Collegio nel Consistorio segreto del 21 luglio* 1842, p. 63. (Imprimerie de la secrétairerie d'État.)

Digitized by Google

de nos Sœurs qui se trouvaient à Minsk, de fréquentes relations avec le couvent des Basiliennes existant dans cette dernière ville.

« C'est donc en parfaite connaissance de cause, et pour rendre témoignage à la vérité, que nous affirmons qu'il existait alors un couvent de Basiliennes à Minsk, et que nous signons le présent certificat.

« Fait à Paris, le 8 mars 1846, à la maison des Sœurs de la Charité de Saint-Casimir, rue d'Ivry, 1.

« Théophile MILRUTOWSKA, Sœur de la Charité; Izabelle DOMBROWSKA, Sœur de la Charité; Joséphine MINUTOWSKA, Sœur de la Charité; Louise KURINTTA, Sœur de la Charité. »

Nous ajouterons, pour l'édification des incrédules, s'il en existait encore, que Mme la princesse A. Czartoryska, née princesse Sapiéha, descendante du grand Léon Sapiéha, possède un volume in-folio, contenant le testament de cet illustre héros, et dans lequel, entre beaucoup d'autres fondations, se trouve relatée celle du couvent des Basiliennes de Minsk, dont la première abbesse, parente du fondateur, fut la princesse Irène Sapiéha. Le volume est aux archives du prince Czartoryski.

Quant aux affirmations de la *Note*, les hommes les plus distingués parmi les héroïques proscrits de 1831 rédigent et signent en commun une contre-note, dans laquelle chacune des articulations du gouvernement impérial est discutée et anéantie. Voici leurs noms :

« Bohdan ZALESKI, nonce à la diète de Pologne ; Joseph ZALESKI, major ; Valère WIELOGLOWSKI, ancien conseiller à la direction du crédit, maréchal de diétine ; Charles KROLIKOWSKI, lieutenant polonais ; Wladimir CHWALIBOG, *idem ;* Alexandre ORLOWSKI, capitaine d'artillerie ; Antoine BOCZKOWSKI, officier polonais ; Napoléon POZNIAK, capitaine ; Joseph BIELICKI, officier polonais ; L. WITKOWSKI, *idem ;* A. WITKOWSKI, *idem.* »

C'est à l'aide de ce document, et aussi de plusieurs pièces inédites qui nous ont été remises de Rome, que nous achèverons de discuter la première publication de M. de Boutenieff.

Il nous reste à voir les numéros V, VI, IX, X, XII, XV et XVI.

« V. Aucune religieuse basilienne, dit la *Note*, n'a été transférée dans un monastère russe ; elles sont toutes restées dans leurs propres couvents, à l'exception de celles qui, ayant témoigné le désir d'aller vivre auprès de leurs parents de religion catholique romaine, en ont obtenu l'autorisation de l'archevêque Joseph (Siemaszko). »

Ici, nous trouvons toujours la même duplicité : au lieu de *déporter* les religieuses basiliennes dans les couvents russes, on livrait les couvents des Basiliennes aux nonnes russes et les anciennes propriétaires devenaient les servantes et les victimes des intruses.

« Les religieuses de Saint-Basile, dit le Mémoire des Polonais, ont été déportées dans les murs de leurs anciens couvents, mais comme prison-

Digitized by Google

nières et non comme maîtresses de leurs établissements. Ces couvents avaient été déjà envahis par les nonnes russes du rite schismatique, auxquelles on a fait usurper les droits et la propriété de nos Basiliennes du rite grec.

« Quant à la permission que l'archevêque Siemaszko aurait donnée aux religieuses fidèles à la foi catholique romaine de rentrer dans le sein de leur famille, il serait possible qu'elle eût été accordée à quelques-unes; cependant un tel acte serait en contradiction avec le fait notoire qu'une pareille demande, adressée par des religieuses à l'empereur, a été repoussée. »

On sait de plus que cette permission, et la *Note* se garde bien de le dire, n'aurait été accordée (sans doute *à prix d'or*) qu'avant le commencement de la persécution de 1838.

Quand donc la *Note* ajoute avec une feinte ironie :

« Certes, si ce prélat avait eu à se reprocher une conduite aussi révoltante que celle qu'on s'est plu à lui imputer, il n'aurait pas prêté les mains à cette dernière disposition, qui offrait à ses victimes tant de facilité pour répandre dans la contrée leurs accusations et leurs plaintes; »

on se demande ce qu'avait à craindre Siemaszko de la part de ces deux Sœurs soustraites à son joug, et s'il ne savait pas bien d'ailleurs que l'épouvante leur fermerait la bouche dans le cas où elles auraient eu des révélations à faire.

La déclaration suivante ne sera pas lue sans étonnement par tous les hommes qui connaissent les traitements infligés aux catholiques par le gouvernement schismatique de Russie, à moins, toutefois, qu'elle ne repose sur une équivoque aussi honteuse que les autres :

« VI. Les moyens d'existence des religieuses basiliennes n'ont point été réduits; mais, au contraire, ils ont été augmentés par les nouvelles allocations dont jouissent en Russie les couvents de ce genre. »

Ainsi l'empereur a augmenté les allocations des couvents!

Mais lesquels? Si on veut parler des couvents occupés autrefois par les pieuses filles de Saint-Basile et envahies aujourd'hui par les *czernice*, oui, cela n'est pas contestable. Mais veut-on parler des religieuses basiliennes catholiques? Cela est impossible et faux. Il n'est pas resté dans tout l'empire un seul couvent en leur possession. Tous les biens des religieux et religieuses catholiques ont été confisqués au profit du domaine de la couronne [1], et une misérable pension a remplacé les revenus considérables dont jouissaient leurs monastères.

C'est ce qui fait dire au *Mémoire* des Polonais :

[1] Ukase impérial adressé au sénat dirigeant, en date du 15 décembre 1841.=*Doc. cit.*, n° LXXXII, p. 135.

Digitized by Google

« Il y a dans la sixième assertion un sophisme et un mensonge : sophisme, car la *Note* parle des Basiliennes en général, sans établir de différence entre les Basiliennes du rite *grec schismatique* et celles du rite *grec-uni;* s'il était donc vrai que des allocations nouvelles eussent augmenté les revenus des couvents du rite grec schismatique, ce bénéfice n'aurait pu s'étendre aux victimes, qui ne furent plus envisagées comme religieuses, mais simplement comme servantes et prisonnières, et qui ne formaient plus de communauté légale. On avait promis, à la vérité, de payer à chaque religieuse 5 roubles en papier-monnaie, c'est-à-dire 5 francs; mais cette aumône avait disparu entre les mains de l'officier d'escorte. Mensonge; car il est littéralement faux de prétendre que de nouvelles allocations eussent pu augmenter les revenus des couvents, vu que le gouvernement russe, après s'être approprié les immeubles des établissements religieux, n'a remplacé ces revenus lucratifs que par des pensions très-modiques. »

« IX. Jamais en Russie, continue la *Note*, on n'emploie les femmes à des travaux de bâtisse. Jamais l'archevêque Siemaszko n'a eu de palais en construction. Il réside pour la plupart du temps à Saint-Pétersbourg et ne possède aucune maison. Le palais archiépiscopal de Wilna destiné à son usage a été acheté par la couronne en 1843 au comte Mostoski, maréchal de la noblesse de ce gouvernement. »

Quand il serait vrai qu'en Russie, dans les cas ordinaires, les femmes ne sont pas employées aux travaux forcés, pourquoi la vénérable abbesse n'aurait-elle pas pu y être contrainte par un privilége particulier, châtiment de sa constance et de son inébranlable fermeté?

D'ailleurs,

« On emploie indistinctement en Russie, répond le *Mémoire*, et surtout dans les provinces détachées de la Pologne, les femmes comme les hommes à tous les travaux, selon le bon vouloir du seigneur, et, à plus forte raison, selon la volonté des agents de l'empereur, maître absolu de la vie et de la mort de ses sujets. Cette philanthropie toute romanesque, dont la *Note* nous révèle l'existence, serait un nouveau pas vers l'émancipation des femmes, émancipation dont aucun voyageur visitant la Russie n'a pu saisir les traces.

« Quant au palais à la construction duquel les Basiliennes ont été employées, la *Note* ne nous apporte aucune preuve qui puisse démentir le fait allégué ; elle dit « que l'archevêque réside la plupart du temps à Saint-« Pétersbourg et qu'il a un palais à Wilna. » En quoi ces déclarations prouvent-elles que les Basiliennes n'ont pas été employées à la construction d'un palais qu'elles appelaient palais Siemaszko, et qui peut avoir, dans le langage administratif, un autre nom? M. de Boutenieff, qui réside à Rome, ne pourrait-il pas faire bâtir un palais à Moscou? »

Pourquoi aussi n'aurait-on pas pu faire bâtir une maison de campagne à Spaz pour Siemaszko, quand on lui avait bien acheté un palais à Wilna, tandis qu'il réside presque continuellement à Saint-Pétersbourg?

Digitized by Google

XII. Ce paragraphe traite une question de chiffres que le ministre de Russie aurait dû se garder de soulever.

« Avant 1839, dit-il, on comptait en Russie neuf couvents de religieuses basiliennes, habités, non par deux cent quarante nonnes, mais seulement pas cinquante-cinq, dont trente-cinq dans la diocèse de Lithuanie. »

A cette statistique sans preuve nous pourrions répondre que, grâce aux entraves dont la vie monastique était entourée, on dissimulait le nombre exact des religieux.

Nous aimons mieux donner des chiffres pris dans les calendriers de l'ordre, imprimés avant la persécution. On y voit que, lorsque cette persécution éclata, il y avait au moins quinze monastères de Basiliennes en Russie, et ils étaient situés à Wilna, Grodno, Pinsk, Orsza, Minsk, Polotsk, Witebsk, Novogrodek, Zyrovice, Slonim, Boruny, Beresbecz, Caszwiki, Biala, Poczajow. Ils étaient habités par deux cent quarante-cinq religieuses. Le seul couvent de Minsk en comptait trente-cinq.

Or, si les religieuses basiliennes catholiques n'eussent été que cinquante-cinq en tout, comme le veut la *Note*, il ne serait resté que vingt religieuses pour les quatorze autres couvents, c'est-à-dire une et demie pour chacun. Ce qui est peu probable.

XIII, XIV, XV et XVI. Tous ces alinéas se réduisent à un seul chef.

« Il est de fait, dit la *Note*, qu'il n'y a jamais eu en Russie de religieuses basiliennes connues sous le nom de Mieczyslawska, Warnecka, Konawska et Pomawnoka. — Jamais aucune d'elles ne s'est évadée de l'enceinte claustrale. — Aucun moine n'a été déporté en Sibérie du nombre des moines basiliens. — Il n'y a jamais eu dans les couvents de l'empire aucun moine basilien du nom de Berinski, Zilinski, Zelenicz, Zinecki. »

Pour toutes ces allégations, le procédé est bien simple, mais il n'est guère loyal. On s'appuie sur des fautes de typographie ; on en crée au besoin ; on falsifie les noms, et on s'écrie que des personnes portant ces noms n'ont jamais existé.

A cela il n'y a qu'à rétablir l'orthographe; le démenti tombe.

Ainsi il faut lire : Mieczyslawska, Wawrzecka, Konarska et Pomarnacka. Il faut lire : Biezynski, Zielinski, Zilewicz et Zarzecki, et on n'a qu'à répéter avec le *Mémoire :*

« Si l'on veut nous prouver que le martyre des quatre abbés Biezynski, Zielinski, Zylewicz et Zarzecki est un fait mensonger, qu'on les envoie vivants ou ressuscités à Rome, et alors nous accepterons le démenti qu'on nous donne. »

Disons de plus que, quant aux moines basiliens, la vénérable Mère Makrena n'en a jamais parlé elle-même, et qu'on ne sait à quel propos l'agent russe les fait intervenir ici.

Digitized by Google

Au surplus, puisque l'occasion s'en présente, il ne sera pas inutile de le prendre cette fois encore en flagrant délit d'erreur.

« Avant 1839, dit la *Note*, il y avait en Russie quatorze couvents de Basiliens qui comptaient deux cent soixante-sept religieux. Dans le diocèse de Lithuanie, il n'y avait que cent soixante-cinq moines de cet ordre. »

Pour les monastères, il y en avait au moins dix-huit avant la fameuse année 1839, et, quant au nombre des moines, la *Note* est en contradiction manifeste avec un Rapport du ministre de l'intérieur, M. Bludow, publié cinq ans auparavant. Ce Rapport assure que l'ordre, à cette époque, comptait trois cent quarante-deux *prêtres ;* ce qui est déjà au-dessus de deux cent soixante-sept. Et on ne fait pas mention des clercs étudiants et des simples religieux, dont le chiffre était certainement double, ce qui donnerait un total de près de mille.

Le rédacteur de la *Note* n'est pas plus heureux en présence des documents du ministère de l'intérieur que de ceux de la chancellerie et du saint synode.

Que reste-il maintenant de cette *Note?*

Elle devait être accablante, sous peine de retomber de son poids sur ceux qui l'avaient rédigée et de grossir encore le fardeau accusateur amoncelé sur leur tête.

Insolite et inavouable dans la forme, elle n'est dans le fond qu'un tissu d'équivoques manifestes, de mauvaises chicanes et d'impudents mensonges. Cette appréciation est dure, mais elle est vraie.

Aussi obtint-elle le sort qu'elle méritait.

Les cercles diplomatiques, qui d'ailleurs savent à quoi s'en tenir sur les habitudes de la Russie en fait d'assertions et de démentis, l'accueillirent avec un froid mépris. On s'étonna seulement qu'une chancellerie régulièrement accréditée eût consenti à prendre la responsabilité d'un acte aussi étrangement aventuré.

L'opinion publique témoigna son indignation avec une véhémence très-justifiée, et il n'y eut pas dans la presse de France et d'Angleterre assez de sarcasmes et de courroux pour faire justice de cette outrecuidance.

En France, à l'occasion des mandements du carême, Nos Seigneurs les évêques trouvèrent d'admirables accents pour recommander aux prières des fidèles l'héroïque et souffrante Eglise de Pologne.

Il nous suffira de rappeler les noms de M. l'évêque du Puy, de M. l'évêque de Cahors, de M. l'évêque de Saint-Flour, et de citer les paroles que l'illustre évêque de Chartres consacra à la Révérende Mère abbesse dans une de ses admirables lettres.

« Une vierge sacrée, qui représente par les plaies dont tout son corps

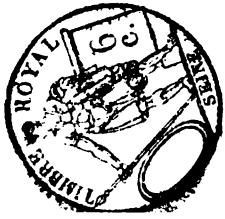
Digitized by Google

est couvert, l'état présent de la vraie religion, est allée dans la ville éternelle raconter à Jésus-Christ, dans la personne de son vicaire, non pas ses douleurs, mais celles qui désolent l'Eglise veuve et expirante d'où elle s'est échappée pour remplir cette mission. L'Esprit d'en haut a fait comprendre d'où viendrait le secours. »

Quant à Rome, elle domine de trop haut les intrigues d'une diplomatie aux abois, elle connaît trop la valeur des écrits émanés de Saint-Pétersbourg, pour avoir daigné accorder à la *Note* de M. de Boutenieff un seul instant d'attention.

La vénérable abbesse de Minsk ne s'en est pas émue davantage. Elle a continué à recevoir, de la part des plus grands personnages de la cour pontificale et d'une foule d'étrangers de distinction, des témoignages empressés de vénération et de sympathie [1]. S. Em. le cardinal Castracani, qui a fait une étude approfondie du rite basilien, très-compliqué dans tous ses détails, s'est rendu près d'elle. Il voulait une preuve irréfragable qu'elle appartenait bien à l'ordre de Saint-Basile. Cette preuve, il l'a eue si pleine, si complète, qu'il a déclaré être plus que jamais convaincu de sa parfaite véracité.

« La Mère Makrena a demandé, ajoute la lettre à laquelle nous empruntons ces détails [2], et obtenu la permission de pratiquer tous les exercices de piété en usage dans son couvent. Elle récite chaque jour le gros bréviaire slavon qu'elle disait à Minsk. Tous ceux qui peuvent vaincre l'humilité de cette sainte religieuse et être admis au bonheur de la voir n'ont pas l'ombre d'un doute. »

Et ce ne sont pas seulement les déclarations insérées dans la presse religieuse qui nous attestent le sentiment universel qui entoure l'abbesse de Minsk. Les feuilles les plus hostiles au Saint-Siége et à la religion contiennent des aveux analogues.

« L'abbesse Mieczyslawska, dit *le Siècle* du 21 avril, d'après une correspondance de Rome, a été visitée et interrogée par un grand nombre de Russes qui n'ont pu résister à l'évidence, et sont restés convaincus eux-mêmes de l'exactitude des récits de cette religieuse, qui porte encore la trace des terribles traitements qu'elle a subis. »

Et un correspondant du *Constitutionnel* ajoute, le 4 mai 1846 :

« J'ai été voir cette abbesse, j'ai causé avec elle pendant trois heures, et je n'hésite pas à vous affirmer qu'elle est bien ce qu'elle prétend être. Je ne doute pas non plus de la vérité de ses assertions concernant les persécutions de l'évêque Siemaszko. »

Ainsi, un intérêt plus pressant pour la victime ; la honte à la suite

[1] Lettre du 16 février 1846, insérée dans *l'Univers* du 10 mars.
[2] *Univers* du 28 mars.

Digitized by Google

de l'horreur pour le bourreau, voilà le résultat de la première *Note* du gouvernement impérial.

Ce succès était peu encourageant. La diplomatie russe ne se considéra pourtant pas comme vaincue, et, il y a quinze jours à peine, une *Note additionnelle* fut publiée.

Nous ne nous y arrêterons pas longtemps.

Nos lecteurs en ont eu sous les yeux, dans le dernier numéro de ce recueil, une réfutation péremptoire et complète adressée de Rome. Il nous suffira de les y renvoyer en l'analysant brièvement.

Au reste, la seconde œuvre du cabinet de Saint-Pétersbourg porte les mêmes caractères que le document auquel elle sert d'appendice. Elle n'a ni plus de dignité, ni plus de loyauté, ni plus d'adresse. Son ton même est plus injurieux. Ainsi l'auteur appelle partout l'abbesse de Minsk « *la femme Mieczyslawska.* » C'est le dépit mal déguisé d'une première défaite.

La *Note* nouvelle se compose de trois additions et de deux démentis. Les additions s'adaptent aux numéros I, V et XII de la *Note* primitive.

Dans l'addition n° 1, tout repose sur une pure invention de la chancellerie impériale, qui prétend que la Mère Makrena a commencé par s'intituler *abbesse de Kowno* et qu'on lui a fait prendre ensuite celui d'*abbesse de Minsk.*

Il n'y a rien de vrai dans cette assertion : la Mère Makrena s'est partout et toujours, à Posen comme à Paris et à Rome, intitulée supérieure de Minsk. On l'a dit et prouvé à satiété. Et d'ailleurs ce nom de *Kowno* avait trop mal réussi à la diplomatie russe pour qu'on dût s'attendre à le retrouver sous la plume de M. de Boutenieff.

Mais ce qu'on ne saurait trop remarquer, c'est que les agents russes sont obligés de reconnaître l'existence du couvent de Minsk et d'en faire l'historique jusqu'en 1834. Seulement, ici ils ne disent pas tout, et, dans ce qu'ils disent, ils abusent des termes et jouent sur les faits. Ainsi d'une part ils savent bien que les Basiliennes possédaient encore leur couvent en 1835 et jusqu'à la persécution ; et, de l'autre, en affectant de dire qu'il fut transformé en hôpital, ils se gardent d'ajouter que, lorsque cette transformation eut lieu, les religieuses furent reléguées dans une partie de leurs anciens bâtiments et ne furent point du tout expulsées alors.

C'est ce qui résulte de la déclaration d'un ancien officier résidant à Posen, lequel affirme que, se trouvant à Minsk, blessé et prisonnier de guerre, il a demeuré au couvent des Basiliennes, temporairement transformé en un hôpital de convalescents ; qu'il y a vu et connu la

Digitized by Google

Mère Makrena et ses religieuses, lesquelles s'étaient réfugiées dans un petit bâtiment construit au fond de la cour de leur couvent[1].

La *Note* revient ensuite sur l'augmentation des *revenus* des religieuses et sur le nombre des couvents. Nous avons répondu d'avance à ces assertions dans la réfutation de la première note, n° XII.

Enfin on profite d'une erreur de prononciation et d'orthographe, d'une confusion très-naturelle entre les deux noms d'*Uszacoff* et de *Suszcoff*, pour donner un démenti qui n'a aucune valeur ; et on joint l'ironie au mensonge, en prétendant que la Mère Makrena « ressuscite, en 1838, une princesse, Euphrosine Gedymin, morte en 1239, » pour en faire la Mère générale de son ordre.

Ces petits moyens tournent eux-mêmes au détriment du diplomate auquel les Polonais donnent, par la même occasion, une leçon d'histoire dont il a grand besoin.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, nous ajouterons aux renseignements déjà publiés que, sans doute, il est mort à Rome, en 1239, une sainte Euphrosine, mais que cette sainte n'était ni Lithuanienne, ni de la famille Gedymin ; et cela par deux excellentes raisons : la première, que le Catholicisme ne fit de conquêtes en Lithuanie que plus d'un siècle après la mort de sainte Euphrosine, c'est-à-dire en 1386, après la réunion de la Pologne et du grand-duché de Lithuanie, par le mariage de Wladislas Jagellon avec la reine Hedvige ; la seconde, qu'il n'est pas question de la maison de Gedymin dans l'histoire avant le grand-duc de Lithuanie de ce nom, lequel naquit en 1257 et mourut en 1339. La sainte Euphrosine dont les généalogistes à la solde de Saint-Pétersbourg veulent absolument faire une Gedymin était Russienne, et appartenait du reste à l'ordre de Saint-Basile, ordre répandu en Russie-Blanche longtemps avant qu'il ne passât dans la Lithuanie, dont, au XIIIe siècle, toute la population était païenne.

Voilà ce qu'est la *Note additionnelle : Telum imbelle sine ictu.*

Impuissant effort en faveur d'une cause perdue, elle aggrave encore par sa faiblesse et ses fautes les griefs terribles que l'Eglise, la civilisation et l'humanité avaient à faire valoir contre ses auteurs. Au lieu de relever la considération et l'honneur déjà si compromis du gouvernement impérial, elle leur fait subir un échec plus cruel que le premier, parce qu'elle dévoile plus profondément la misère de sa situation et le rôle honteux qu'il est réduit à accepter.

IV

Un dernier mot enfin.

Dans cet ensemble de faits une grave question nous frappe.

[1] *Ami de la Religion* du 4 avril 1846.

Digitized by Google

La Russie oublie trop son passé ; elle s'est fait des annales trop sanglantes pour espérer que, quand de nouvelles victimes s lèveront pour la traduire à la barre de l'opinion et de la conscience universelles, il lui suffira pour se disculper d'une dénégation dont l'arrogance dissimulera mal la déloyauté.

Non, il faut qu'elle le sache. Tout ne sera pas achevé quand, à la déposition d'une sainte religieuse, on aura répondu avec dédain et colère : « Je ne connais pas cette femme, et ce qu'elle dit est faux. » Car alors il apparaîtra, de tous les coins de l'Occident où le bras de fer du vainqueur les a impitoyablement dispersés, une légion de témoins qui viendront reconnaître dans l'accusatrice leur sœur proscrite et torturée comme eux ; les étrangers joindront leur voix à celle des exilés, et un cri général d'indignation montera jusqu'au Ciel.

Sous l'humble froc de la fille de Saint-Basile, de cette inconnue qu'on croit pouvoir outrager impunément, on trouvera l'héritière d'une noble maison honorée par des alliances princières [1] ; on trouvera la vierge consacrée depuis plus de quarante ans au Seigneur et qu'une longue pratique des vertus chrétiennes a préparée aux souffrances et façonnée pour les supplices [2] ; on trouvera ce noble sang polonais dont les veines se sont si largement ouvertes pour la foi. Déjà l'un des frères de Makrena est mort pour ne pas renier son Dieu [3], et sa confiance a été le plus ferme appui de la glorieuse abbesse. Enfin, derrière cette faible femme presque mourante, on trouvera la plus haute puissance qui soit en ce monde, l'Église, venant demander compte des inénarrables douleurs dont les scènes de Minsk et de Polotsk ne sont que des épisodes renouvelés.

En effet, ce qui a si profondément ému l'Europe chrétienne, c'est que les révélations de la vénérable Mère Makrena ont évoqué tout à coup les souvenirs à peine assoupis de l'*Allocution* de 1842 ; c'est que les intelligences les plus rebelles se sont immédiatement transportées à cette lamentable histoire écrite en caractères ineffaçables dans les archives du Vatican, et qu'après les traits authentiques de cette histoire tout est devenu possible, tout est devenu croyable.

N'est-ce pas là qu'on a vu un chef militaire et des prêtres faire com-

[1] La sœur Julie Mieczyslawska appartient, on le sait, à une famille distinguée de la Pologne. Elle est fille de Joseph Mieczyslawski et d'Anna Jagiello. A son entrée dans l'ordre de Saint-Basile, elle prit le nom de Makrena. Elle est proche parente des princes de Wittgenstein.

[2] Julie Mieczyslawska a soixante-quatre ans ; elle est née en 1784. A l'âge de vingt-trois ans, elle fit ses vœux au couvent de Biala, dont sa tante maternelle, Isabelle Jagiello, était abbesse.

[3] Son frère, Calixte, qui se fit moine basilien sous le nom d'Onuphre, et qui, ayant refusé d'apostasier, mourut sur la route de Smolensk.

Digitized by Google

paraître devant eux des hommes, des femmes et des enfants, et, sur leur refus d'apostasier, leur faire subir d'indignes traitements?

« On nous mit aux fers, disent ces malheureux, et on nous enferma par un froid des plus rudes dans des bains non chauffés qu'on remplissait d'une fumée fétide et étouffante; on nous menaçait de nous faire battre de verges; à ces menaces, on joignit force coups et mauvais traitements; en un mot, un criminel n'endura jamais autant de souffrances que nous pendant ce temps, où l'inhumanité de nos bourreaux nous retenait pendant trois et quatre jours aux fers, souffrant la famine, le froid et les injures, en sorte que plusieurs d'entre nous tombèrent gravement malades, et d'autres sont encore en danger de mort[1]. »

« Les prêtres, est-il dit ailleurs[2], les prêtres sont jetés en prison, et là on les emploie aux plus vils travaux; ils ne reçoivent de nourriture qu'en compagnie des serfs et avec toute sorte d'ignominie; quelques-uns sont renfermés dans de froides cellules pendant cinq et six jours, sans rien recevoir pour manger et sans même obtenir un verre d'eau.

« Si l'abbé ou le supérieur (des monastères schismatiques où ces prêtres sont détenus) apprend qu'un des prisonniers s'est confessé à l'un de ses compagnons de captivité, il le frappe à coups de poing, le foule aux talons sans miséricorde, comme si ce n'était pas un homme.... C'est ainsi qu'un abbé octogénaire, frappé un soir par son persécuteur, mourut de froid et de faim pendant la nuit, en s'écriant: « Ayez pitié de moi, Seigneur! » L'apostat qui le tourmentait, l'ayant vu mort le lendemain, se jeta, de honte et de désespoir, dans une piscine, et s'y noya. »

« Pour vous donner une idée de l'acharnement avec lequel les popes poursuivaient leur œuvre, ajoute une autre relation[3], je vais vous dire que nous avons vu le *protopope* Paul donner le knout de sa propre main aux habitants d'un village qui avait appartenu aux prêtres missionnaires, et cela sans épargner les vieillards. »

Dans un autre de ces Documents[4], il est question de Siemaszko; on jugera, d'après ces lignes, s'il faut ajouter foi au récit de l'abbesse de Minsk.

« Cent vingt prêtres ruthéniens-unis présentèrent une supplique à l'empereur, en le priant humblement de nommer un évêque à la place de l'apostat *Siemaszko;* mais l'empereur *remit la requête entre les mains du même Siemaszko,* et celui-ci *dispersa les prêtres* dans *différents cloîtres russes,* pour y être TOURMENTÉS *jusqu'à ce qu'il consentissent à se convertir au schisme.* »

Voilà quelques-uns des faits portés à la notoriété publique par les éloquentes et douloureuses plaintes du souverain Pontife.

Qu'on nous permette d'y joindre un autre témoignage, qui, s'il fait

[1] *Documenti*, n° XLIII, p. 73.
[2] *Documenti*, n° LI.
[3] *Documenti*, n° XXXVIII.
[4] *Documenti*, n° XXXIX.

Digitized by Google

contraste avec ceux que nous venons d'invoquer, n'en aura peut-être que plus de poids. C'est la déclaration d'un Russe, d'un sujet de l'empereur, et il l'adresse au journal le plus ardent ennemi de la cour de Rome.

« L'empereur, dit M. BAKOUNINE [1], envoya en Lithuanie l'archevêque Siemaszko armé de pleins pouvoirs, enjoignant aux autorités civiles et militaires de lui prêter secours et assistance.

« Les populations dissidentes protestèrent unanimement contre le concile de Polotsk ; il y eut des révoltes partielles réprimées par la force armée; beaucoup de paysans furent fusillés, d'autres assommés sous le knout, un plus grand nombre encore envoyés en Sibérie, soit pour y être colonisés, soit aux travaux forcés. Une quantité de prêtres récalcitrants eurent le même sort; plusieurs d'entre eux furent jetés en prison, pour y être livrés à la torture; oui, Monsieur, à la torture! car, quoique abolie par un ukase de Catherine II, elle continue néanmoins d'être employée, même en Russie, dans les instructions criminelles, non contre la noblesse, si ce n'est dans les procès politiques, mais souvent contre le peuple et une partie du tiers-état.

« Malgré ces mesures barbares, les dissidents résistent encore aux prétentions tyranniques du gouvernement russe; l'affaire des Basiliennes en est une nouvelle preuve, et, après tout ce que je vous ai dit, vous conviendrez que les plaintes de madame Mieczyslawska ne peuvent être taxées d'exagération. Un homme comme Siemaszko est capable de tout.

« Pour ce qui concerne les mauvais traitements et les insultes que les malheureuses Basiliennes ont eu à souffrir de la part des religieuses russes, je n'y trouve aussi rien d'invraisemblable; car la plupart des couvents d'hommes et de femmes, en Russie, sont remplis de personnes désœuvrées, ignorantes, qui, habituées dès leur plus tendre enfance à toutes sortes de brutalités, passent leur existence entre des prières mécaniquement récitées, des commérages, et quelquefois l'ivresse. On s'imaginera facilement comment de telles religieuses ont dû recevoir des femmes sans défense, accusées d'hérésie et de désobéissance à l'empereur.

« Les faits dont je viens de vous entretenir me sont particulièrement connus, parce que j'ai passé quelque temps en Lithuanie comme militaire.

« D.-M. BAKOUNINE.

« Paris, 6 février 1846. »

Certes, quand, après de pareilles et si accablantes preuves, on vient à lire les mots suivants, inscrits en toutes lettres dans la *Note* de M. de Boutenieff :

« *On n'a jamais entendu dire en Russie qu'on ait fait subir de nos jours, à quelque criminel que ce soit, moins encore à de pauvres femmes, le supplice de la faim et de la soif, qu'on l'ait aspergé d'eau glacée, plongé dans l'eau, ou qu'on lui ait crevé les yeux,* »

le procès est jugé et il ne reste plus qu'à sécrier : Si l'on n'a jamais

[1] Lettre au *Constitutionnel*.

Digitized by Google

entendu parler en Russie des horreurs commises par les agents du despotisme impérial, c'est que toute bouche est glacée par la terreur.

Mais la France, mais l'Europe, mais la Chrétienté ont recueilli les accents et les soupirs étouffés des victimes, et, empruntant la voix solennelle d'un prince de l'Eglise, elles y répondent par ces prophétiques paroles :

« Nous n'osons jeter un regard scrutateur dans l'avenir incertain réservé aux peuples de Russie et de l'infortunée Pologne. Nous savons seulement, comme l'enseignent et les divines Ecritures et l'histoire du genre humain, que, lorsque l'Eglise a épuisé toutes ses ressources, le Seigneur se lève pour juger sa cause, et qu'on entend alors gronder le bruit avant-coureur de ces terribles châtiments dont le Ciel frappe les nations tout entières sans épargner les têtes couronnées [1]. »

Henry DE RIANCEY.

[1] Discours de S. Em. le cardinal Pacca à l'Académie de la Religion catholique à Rome.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 mai 1846.

INTÉRIEUR. — Chambre des Députés. — Bien qu'une vingtaine de jours se soient écoulés depuis la discussion à laquelle l'impôt du sel a donné lieu dans la Chambre des Députés, et qu'une pareille date soit déjà de l'histoire ancienne pour la plupart des lecteurs français, nous ne voudrions pas laisser passer sans réflexions une question aussi importante : la Chambre des Pairs en est d'ailleurs saisie, et nous saurons bientôt si nous avons assisté à une pure comédie, jouée en vue des élections prochaines, ou si une mesure aussi populaire que le dégrévement de l'impôt sur le sel doit enfin prendre place dans notre législation. Cependant, forcé par l'abondance des matières, nous ajournons encore l'examen de la question à l'époque où la discussion en aura lieu dans la Chambre des Pairs.

Mode nouveau de concessions dans les chemins de fer. — Après le vote de l'impôt sur le sel, la Chambre des Députés est entrée dans la discussion relative à la concession d'un certain nombre de chemins de fer. Nous n'avons pas à nous occuper des détails et des accidents d'une discussion où il y aurait cependant à remarquer l'énergie à outrance des localités rivales, et les vicissitudes diverses des combats qu'elles se livrent par leurs représentants. Un point de vue qui mériterait d'être signalé est celui de la tendance irrésistible que subissent toutes les décisions, même purement administratives, à comparaître devant la Chambre et à ne relever que du pouvoir parlementaire. On est bien mal venu à contester le droit du gouvernement par le pays en face de cet entraînement impérieux dans lequel on voit le pouvoir exécutif se soumettre de sa propre volonté, même pour ses attributions les plus essentielles. Mais l'événement qui a appelé l'atten-

Digitized by Google

tion dans la discussion ouverte sur les chemins de fer concerne un changement du mode de concession : l'adjudication avec publicité et concurrence établie par la loi du 11 juin 1842 a été abandonnée pour la concession directe, qu'on a reprise, du consentement commun des commissions, du ministère et de la Chambre.

Le système de l'adjudication avec concurrence et publicité est d'un grand avantage, à une condition : c'est que la réalité ne lui fasse point défaut. Or, qu'avons-nous vu dans ces derniers temps? Des Compagnies qui se formaient, moins pour se présenter au jour de l'adjudication que pour émettre d'abord des promesses d'actions et pour opérer ensuite une fusion entre elles. De la sorte deux résultats se trouvaient produits : d'une part, on appelait et retirait du commerce et de l'industrie, qui en avaient besoin, des capitaux dont on ne se servait que pour un agiotage inutile et désastreux ; d'autre part, la Compagnie formée par la fusion demeurait à peu près seule au jour de l'adjudication. Elle s'offrait sans concurrence effective ; en quelque manière, elle s'imposait à l'administration.

En outre de la concentration des capitaux pour un jeu effréné, et de l'adjudication jusqu'à un certain point forcée à laquelle il aboutissait, le précédent état de choses avait encore un grave inconvénient : c'est que, formées par des capitalistes qui avaient surtout pour but de trafiquer des actions, et qui ne se souciaient pas des obligations futures de l'entreprise, les Compagnies, selon la loi du 11 juin 1842, soumissionnaient les chemins de fer à des conditions souvent hasardeuses et telles qu'elles devaient compromettre plus tard la fortune des concessionnaires définitifs.

C'est, ce nous semble, pour ces divers motifs, que la Chambre a cru devoir substituer au mode de l'adjudication celui de la concession directe. La concession directe n'aura pas pour effet d'empêcher l'agglomération excessive des capitaux autour d'un espoir auquel chacun peut prétendre ; mais elle réduira cette agglomération en faisant une faveur de ce qui en apparence est une éventualité ouverte à tous. La concession directe ne supprimera pas le jeu sur les promesses d'actions ; mais elle le diminuera notablement, par la raison même que nous venons de dire. La concession directe, en somme, aura, sur le simulacre actuel d'adjudication publique, l'avantage de n'être pas une concession *forcée*, et si elle ne nous promet pas des chemins de fer à très-bas prix, du moins elle nous en donnera de tels que le gouvernement, par son octroi même, aura acquis sur eux le droit incontestable d'une surveillance incessante, énergique, discrétionnaire. Dans cette occurrence, qui ne regrette aujourd'hui l'imprudent abandon de l'exécution des chemins de fer par l'Etat? Il y aura peut-être un retour vers ce sys-

Digitized by Google

tème auquel on n'aurait jamais dû renoncer, dans cette concession directe qui met sur les nouvelles voies de communication, à défaut de la main de l'Etat, son autorité immédiate.

PROJET D'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES INSTITUTEURS COMMUNAUX. — Au milieu du triste spectacle des intérêts de localité acharnés les uns contre les autres à l'occasion des chemins de fer, M. de Salvandy est venu lancer un projet de loi dont le but est d'améliorer le sort des instituteurs primaires. Ce n'est là qu'un des chapitres du vaste plan qu'a conçu le ministre pour doter magnifiquement les divers services de l'instruction publique. Dans son discours au roi, à l'occasion de la fête du 1er mai, M. de Salvandy a fort habilement introduit des considérations favorables à ses vues. Il a, pour ainsi dire, adjuré le pays de faire enfin à l'intelligence un sort qui la mette en état de se maintenir contre la prépondérance des intérêts matériels. Cette réclamation trouvera de l'écho, sans doute, dans toutes les âmes qu'afflige et qu'inquiète la matérialisme de l'époque. Mais les projets de M. de Salvandy, et particulièrement celui qui concerne les instituteurs primaires, sont-ils de nature à servir, comme il le croit, les intérêts de l'intelligence et de la morale? Laissées à elles-mêmes, la plupart des communes traiteraient avec les instituteurs privés. Pourquoi ne pas ouvrir cette voie, avant d'imposer par contrainte l'augmentation de charges que, dans l'état actuel des choses, la population subit déjà avec répugnance?

L'expérience a hautement démontré l'insuffisance et les vices de la loi de 1833. Il ne reste de tant d'espérances que la petite part laissée à la liberté dans cette loi. Les congrégations religieuses en ont largement profité, et tout ce qu'il y a d'esprits éclairés en France reconnaît leur supériorité et leurs bienfaits. Quant aux instituteurs officiels et laïques, si leur situation est en effet misérable, leur utilité est souvent problématique. Avant donc de savoir si l'on doit améliorer leur sort aux dépens des communes déjà si obérées et presque toujours si mal disposées, au moins dans les campagnes, il importerait de savoir si l'on doit attendre de cet ordre de fonctionnaires des services efficaces, et si leur incapacité à produire le bien dépend uniquement de l'exiguité de leur traitement.

M. de Salvandy consentirait-il à ce qu'on fît une enquête sur les résultats de l'instruction primaire officielle? Compte-t-il sur les instituteurs pour rétablir, dans la population rurale, l'autorité de la religion et de la morale, là où elle a malheureusement faibli ou disparu? Cet examen doit pourtant précéder le vote de la nouvelle loi : nous verrons si la Chambre osera l'entreprendre. Au reste, il ne paraît pas que la législature qui va finir doive être appelée à résoudre la question. Le projet

Digitized by Google

de M. de Salvandy reste inscrit au programme des élections futures.

Discours au roi de M. l'archevêque de Paris. — Puissent enfin les catholiques comprendre à quel point la vigilance leur est nécessaire! Sans doute nous avons fait des progrès : notre résistance a éclairé le gouvernement; il sent le besoin de faire à la religion une part plus large. Mais ceux qui croient rendre des services à la religion en exigent d'elle à leur tour, et si chacune de leurs concessions n'est suivie d'un surcroît de soumission, ils ne voient dans le clergé qu'un corps d'ingrats, avides d'intrigues et d'empiétements.

Rendons justice aux réparations que la conscience publique obtient enfin de nos gouvernants ; reconnaissons, par exemple, que M. le prince de Joinville a agi en homme de cœur, en chrétien, quand il a appelé l'abbé Coquereau a remplir de nouveau les fonctions d'aumônier de la flotte. Espérons que ce bon exemple sera bientôt suivi dans l'armée de terre et de mer ; mais une satisfaction si légitime ne nous empêchera pas d'être frappés des graves symptômes qui se manifestent dans un autre sens à la source même du pouvoir.

M. l'archevêque de Paris, à la tête de son clergé, se présente au château, la veille de la Saint-Philippe, pour complimenter le roi à l'occasion de sa fête. Le lendemain on cherche en vain dans le *Moniteur* le discours du prélat et la réponse du souverain. Qu'est-il donc arrivé? quelle audace, quelle imprudence M. l'archevêque s'est-il donc permise? *L'Alliance* a publié la phrase *séditieuse :* la voici dans la rédaction presque officille :

« Heureux le gouvernement profondément convaincu que la religion, « pour rendre un peuple vertueux, n'aspire aujourd'hui qu'à la liberté « digne de sa céleste origine, digne de la conscience humaine qu'elle « gouverne et du Maître suprême qui lui confia un si glorieux empire. »

En vérité, on croit rêver quand on apprend que de telles paroles ont pu être interprétées dans un sens défavorable. On accusait la religion de renier les idées de liberté et de favoriser l'absolutisme : elle dément ces imputations par la voix de ses prélats les plus illustres ; avec la réserve du langage qui convenait à la circonstance, M. l'archevêque de Paris s'unit d'intention aux nobles paroles prononcées par M. le cardinal de Lyon dans son mandement du carême ; et cette acceptation des conditions propres à ce siècle par deux prélats éminents dans le clergé français semble mériter un signe de mécontentement de la part du pouvoir politique. Faut-il donc à ceux qui nous gouvernent des prélats courtisans? Aspire-t-on à voir de nouveau les soutanes peupler les antichambres du palais? Tout ce que le clergé renferme d'hommes purs et éclairés, c'est-à-dire l'immense majorité de ce corps, se tient en garde contre les fautes de la Restauration ; il renonce à une protec-

Digitized by Google

tion onéreuse et pleine de périls ; il choisit sa nouvelle place au sein de la nation et de la liberté ; et cette résolution ne le rend que plus suspect ! En présence de telles menaces, pouvons-nous nous en fier à des apparences de tranquillité ?

Séjour d'Ibrahim-Pacha a Paris. — Tout l'accueil, toute la tendresse sont pour Ibrahim-Pacha. Lord Palmerston est oublié. Au moins, cette fois, c'est un ami de la France que l'on fête, et nous concevons qu'on doive de la reconnaissance à un homme que le fameux *rappel de la flotte* n'a point dégoûté de notre alliance. Mais, si l'on devait à Ibrahim un accueil protecteur, n'y a-t-il pas de l'excès à se montrer affectueux et enthousiaste ? Ceux qui s'extasient devant le vainqueur de *Nezib*, et qui osent crier *vive Ibrahim !* n'ont sans doute aucune idée de son histoire. Ils n'ont pas lu, dans le livre apologétique de M. Mengin, le récit du supplice du *Maalem Gâli ;* ils n'ont pas parcouru, à la suite de l'armée égyptienne, les campagnes de la Grèce, où le conquérant, accompagné de son confident Selves, n'avait laissé *ni une maison, ni un pied d'olivier, ni un cep de vigne ?* Ceux qui accueillent si cordialement le personnage travesti sous le nom de *Soliman-Pacha* pourraient lui demander ce qu'il a fait de ces jeunes filles chrétiennes, tribut de la guerre, Briséis de ce nouvel Achille, et qu'il refusait de rendre à la liberté, parce qu'elles *se trouvaient mieux dans son harem que dans leurs familles :* explication qui, du reste, paraissait fort satisfaisante à un certain nombre de nos officiers, malheureux sans doute de ne pouvoir prodiguer ainsi leurs *bienfaits* aux vierges de la Grèce.

On demandait ces jours-ci à Ibrahim si Soliman-Pacha était bon musulman. *Pas plus que moi !* répondit le futur vice-roi d'Egypte. Touchante philosophie !

Administration de la ville. — Pendant qu'on s'occupait en haut lieu à festoyer ces hôtes illustres, une maison s'écroule au coin de la rue Mogador et de la rue Saint-Nicolas : neuf personnes restent écrasées sous ses ruines ; le gouvernement n'en avoue que deux et demie ; on envoie des ouvriers pour déblayer les décombres, et tout est dit. Nous ne parlerions pas nous-mêmes de cette catastrophe déplorable, si nous n'étions obligés de l'imputer à la coupable négligence de l'administration urbaine. La maison qui vient de s'écrouler avait été déchaussée par les entrepreneurs d'une construction voisine. Nous connaissons plusieurs cas semblables, où c'est un miracle si la chute n'a pas eu lieu. Rien d'aussi peu accessible que les bureaux de la ville de Paris ; rien de capricieux, de partial, d'insouciant comme le service de la voirie. Une corruption profonde semble dévorer cette branche de l'administration. Mais pourquoi nous inquiéter ? M. Robinet ne veille-t-il pas sur les *empiètements* des religieuses ?

Digitized by Google

C'est sans doute des bureaux de la ville qu'émanent les bulletins de la consommation de la viande que les Parisiens aiment tant à lire tous les mois dans leur journal. Un notable *déficit* s'est manifesté dans les estomacs du mois d'avril : ils ont mangé trois mille moutons de moins qu'à l'ordinaire. Le statisticien officiel recherche la cause de ce fâcheux symptôme ; il l'attribue à la facilité qu'a le poisson de mer d'arriver par les chemins de fer sur nos tables. Ce savant investigateur ignore que les onze premiers jours d'avril ont appartenu à la fin du Carême. L'an dernier, même déficit, même étonnement, mais en mars : Pâques tombait un mois plus tôt ! Voilà de bons chrétiens que les employés de la ville !

EXTÉRIEUR. — ESPAGNE ET PORTUGAL. — La Péninsule semble toujours grosse de révolutions, et l'on pourrait y faire un bulletin des *pronunciamientos* comme des changements atmosphériques. Cependant nous croyons au progrès de l'Espagne vers un meilleur ordre de choses, et les derniers événements, quoique encore souillés de sang, nous semblent un acheminement vers le règne si désirable et si vainement attendu de l'ordre légal. Nous avons vu précédemment la lutte de l'élément constitutionnel et du pouvoir militaire. Dans un mouvement de colère, le général Narvaez voulut supprimer, d'un seul coup, l'incommode contrôle des journaux et des Cortès. Mais bientôt les auxiliaires qu'il avait rencontrés dans cette voie de réaction l'eurent abandonné, et les protestations de l'opinion publique, d'autant plus vives qu'on avait voulu leur imposer silence, obligèrent à la retraite l'Espartero du parti modéré. Narvaez y consentit sans peine : il s'éloigna à pas lents et s'arrêta à Bayonne, convaincu que, sans le sabre, l'ordre était impossible à maintenir, et que bientôt son rappel, devenu nécessaire, lui fournirait l'occasion d'un triomphe éclatant.

Et, en effet, les chefs du parti réfugié en Angleterre s'animèrent d'une nouvelle espérance en apprenant l'exil de Narvaez. Le général Yriarte pénètre par les Pyrénées : une insurrection presque générale éclate en Galice, à portée des secours de la Grande-Bretagne. La révolte passa le Duero : les provinces septentrionales de la monarchie portugaise s'ébranlèrent contre l'administration violente, mais patriote, de Costa-Cabral ; Braga fut attaquée aux cris de *Vive Don Miguel !* destinés sans doute à cacher les vraies intentions des hommes vendus depuis longues années à l'Angleterre. La coïncidence du mouvement en Espagne et en Portugal s'explique parfaitement : c'était du rétablissement de l'influence britannique qu'il était question dans les deux pays.

Nous ignorons encore le résultat de la lutte au delà du Duero. Bien que le triomphe de Costa-Cabral ne nous semble pas douteux, l'issue de l'insurrection galicienne doit entraîner la défaite du parti anglais dans

Digitized by Google

les deux pays. Le ministère Isturiz, en effet, a joué le tout pour le tout : malgré l'imminence du péril, il n'a point rappelé Narvaez. Un général du troisième ordre, don Jose Concha, frère de don Manuel Concha, l'ancien ami et l'adversaire actuel de Narvaez, a suffi pour réprimer la révolte. Bien que mal secondé par Puig Semper, don Jose Concha a montré de la résolution, et le succès entier qu'il vient d'obtenir lui assure un rang distingué parmi les défenseurs de l'ordre constitutionnel en Espagne.

Mais le ministère Isturiz n'a eu qu'à moitié le courage de sa situation. Pourquoi a-t-il reculé jusqu'à présent devant le rétablissement de la loi, si violemment suspendue par Narvaez? Costa-Cabral a bien plus habilement agi : il a demandé aux Cortès et obtenu d'une majorité dévouée les pouvoirs extraordinaires dont il avait besoin. M. Isturiz persiste, au contraire, jusqu'à présent dans une illégalité d'autant plus fâcheuse pour lui qu'il n'en est pas le premier auteur. Il obéit d'ailleurs d'une manière encore plus déplorable aux conseils de la peur. Des ordres impitoyables, imparfaitement modifiés par le cri de l'humanité qui s'est élevé de toute l'Espagne, ont fait couler le sang de douze officiers. Cette cruauté est une faute ; mais l'Espagne a le sentiment de cette faute, et c'est là du moins un grand progrès. Appelons de tous nos vœux le moment où l'Espagne se reposera dans l'acte désormais le plus populaire et le plus politique, l'amnistie. Les dernières nouvelles sont favorables à notre conclusion.

POLOGNE.— Il faut laisser les cruautés gratuites aux gouvernements absolus : c'est à l'Autriche à se débattre contre les effets de sa terrible responsabilité dans les événements de la Galicie. Vainement cette puissance a-t-elle rendu hommage sur hommage à la puissance de la presse, en multipliant sous toutes les formes l'apologie de sa conduite. Chaque explication nouvelle confirme l'opinion publique dans la sévérité de ses arrêts. Nous allons reproduire presque en entier le récit que la *Gazette d'Augsbourg* vient de publier d'après le *Messager des Frontières* (*Grenzboten*), récit qu'on attribue au prince de Schwarzenberg, cadet de sa famille, officier instruit, écrivain ingénieux, qui, après avoir figuré avec éclat dans le parti libéral de la Hongrie et manifesté les sympathies les plus vives en faveur de la Pologne, vient de sceller sa paix particulière avec le gouvernement autrichien en embrassant publiquement sa défense. En lisant ce morceau on aura la preuve que l'habileté est impuissante dans certains cas, et qu'une mauvaise cause ne peut guère avoir que de dangereux amis.

« Les détails des événements avant que la conjuration n'éclatât, jusqu'à la prise de Cracovie par les troupes des trois puissances, sont assez connus. Pour ce qui regarde la Galicie en particulier, à travers toutes les dis-

Digitized by Google

cussions les plus opposées, il est constaté que la conjuration, malgré son étendue, avait son principe exclusivement dans les cercles des seigneurs et de leurs agents, et dans une partie des habitants des villes, et qu'elle ne trouvait non-seulement pas d'appui chez les paysans, mais qu'au contraire elle échoua contre la résistance décisive de ceux-ci. De plus, dans tous les régiments, Nugent, Hainau, Fürstenwaerther, Hohenegg, qui marchaient contre les insurgés (c'étaient tous des enfants du pays), pas un simple soldat n'a passé à l'ennemi; mais, au contraire, tous ceux de la landwehr qui étaient en congé se sont empressés, de leur propre mouvement, de retourner sous les drapeaux. Toute la troupe, dispersée dans les campagnes et abandonnée à elle-même, a résisté aux artifices de la séduction des conjurés, et a montré l'attachement le plus décidé pour ses drapeaux, comme son aversion pour une révolution faite au nom du principe national. Cette révolution trouva en quelque sorte sa ruine dans les instruments mêmes dont elle espérait se servir le plus avantageusement pour son but. Un tel phénomène restera une énigme pour ceux qui ne connaissent la Pologne, la Galicie, et l'Autriche en général, que par les journaux; mais celui-là trouvera bientôt la solution de ces contradictions apparentes, qui ne se laisse pas éblouir par des préjugés ou par des sympathies nobles, poétiques, mais trompeuses. Celui qui a jamais eu occasion d'observer des mouvements de peuples en masse comprendra combien il est absurde d'admettre qu'un mouvement aussi général et aussi puissant que cette réaction des paysans de la Galicie contre les révolutionnaires ait pu être produite par une mise à prix de quelques florins, ou par l'ordre de quelques employés du gouvernement. Ce serait comme si l'on soutenait que les paroles de Mirabeau ou de Sieyès ont fait à elles seules la révolution francaise! Depuis un siècle, l'abîme qui sépare les anciens souvenirs de la Pologne des paysans galiciens est entrouvert, et le coup tiré par un chef des insurgés, à Lissa-Gura, sur les paysans qui s'opposent à son commandement, a fait tomber l'avalanche qui devait ensevelir en Galicie les derniers restes de la nationalité polonaise.

« Les débris de cette nationalité s'étaient rassemblés dans l'émigration et s'étaient réunis par une espèce d'organisation artificielle. Dans celle-ci survivaient encore les anciennes rêveries, mais peu à peu ses membres sentaient aussi l'influence de la puissance dissolvante du temps. Tandis qu'ils éparpillaient et consumaient inutilement leurs forces par l'influence de l'ancien ennemi de la Pologne, la discorde; tandis que le parti démocratique, dirigé par Lelewel, faisait la guerre au parti aristocratique, à la tête duquel était Czartoryski; tandis que la faction doctrinaire faisait la guerre à la faction militaire, l'état matériel, la vie politique, dans les anciennes provinces polonaises, se consolidaient d'année en année. La main de fer de la Russie, les efforts de la Prusse éloignaient toujours de plus en plus la perspective de conservation des éléments sur lesquels les émigrés ont compté. Mais le sceptre si doux de l'Autriche était encore plus dangereux pour leurs plans que le knout de la Russie. Car, tandis que le czar, resté vainqueur sur le champ de bataille après un combat de plusieurs siècles, chantait son *Te Deum* selon le rite grec; tandis que le gouvernement protestant de la Prusse soulevait des antipathies continuelles, l'élément politique de la Galicie, s'attachant peu à peu à des confrater-

Digitized by Google

nités de race et de religion, avait reconnu la protection que l'Autriche accorde à toutes les individualités nationales des divers peuples soumis à son sceptre, et se confondait aussi dans la grande famille des peuples catholico-slavoniques. C'est pour cela que l'émigration crut absolument nécessaire d'influer sans retard par un coup de force, d'autant plus qu'elle craignait avec raison de vieillir peu à peu et de se faner comme une branche morte et oubliée des temps passés de la Pologne. Assurément l'Autriche avait fait de grands progrès; les grandes familles commençaient à *s'attacher chaudement à la cour;* dans l'armée on comptait les troupes polonaises parmi les meilleures et les plus sûres, ce que l'événement a aussi prouvé. Des chemins de fer, des réunions pour l'encouragement des œuvres de charité et d'utilité publique furent fondés et protégés; le paysan surtout, livré autrefois à la merci de l'arbitraire, a appris à connaître le bienfait d'une loi réglée et la conscience d'un droit assuré. Le gouvernement s'est efforcé avec zèle de réconcilier les anciens éléments avec les nouveaux et de protéger les derniers restes de la nationalité polonaise. Malheureusement toutes ces mesures pleines de douceur et d'intentions droites furent employées comme des armes contre le gouvernement; l'émigration n'avait pas de temps à perdre si elle voulait encore trouver en Galicie l'étincelle destinée tôt ou tard à s'éteindre, et après la disparition de laquelle elle n'aurait plus eu affaire qu'à un pays inséparablement uni par toute espèce de lien à la famille nationale autrichienne. On se mit donc sans retard à l'exécution de ce nouveau mouvement. Toutes les factions ennemies se réunirent pour le moment, et chacune offrit son influence pour atteindre le but commun: l'oligarchie offrit de l'or et de l'influence; le soldat promit son épée; le radical fit jouer les leviers communistes; le prêtre de la paix prêta lui-même la force sacrée de sa parole pour exhorter au carnage. Les émissaires parcoururent les anciennes provinces polonaises, surtout Posen et la Galicie, et préparèrent le projet. La vieille et forte épée polonaise s'était brisée sur les champs d'Ostrolenka et devant les murs de Varsovie; on emprunta le poignard à la propagande italienne, et l'on compta sur la faux des paysans. Mais le gentilhomme polonais ne savait pas manier cette arme; le paysan repoussa l'alliance offerte, et lorsque le gentilhomme, selon ses anciennes habitudes, tira son épée et son pistolet sur le vassal désobéissant, le paysan se rappela qu'il connaissait encore une autre loi, le soldat en congé qu'il avait prêté un autre serment; ils saisirent le fléau et abattirent la révolution.

« C'est une propriété du caractère polonais qu'il commence tout d'une manière brillante et qu'il ne termine rien d'une manière conséquente. Tandis que les petits seigneurs entraient presque tous dans ce mouvement, n'épargnaient aucuns frais, aucun sacrifice pour préparer leur but, ils oubliaient justement le point essentiel, savoir, de gagner le paysan, instrument nécessaire, qui aurait rendu impossible, au moins jusqu'à un certain degré, la catastrophe telle qu'elle a eu lieu. Mais bien qu'ils sussent qu'ils auraient besoin de lui, ils continuèrent de le maltraiter et fournirent une occasion continuelle aux employés du gouvernement de jouer le rôle de protecteurs contre les seigneurs et leurs agents. Le gentilhomme polonais est souvent généreux, mais il n'a que du mépris pour le droit; l'exercice arbitraire de sa volonté est un élément capital de

Digitized by Google

la nationalité polonaise, qui a si souvent confondu l'anarchie avec la liberté.

« L'ordre, la discipline que les paysans ont observés, surtout au commencement de la réaction, est fort remarquable. Pendant les quatre ou cinq premiers jours, pendant lesquels eurent lieu les plus grands efforts, et où des masses de paysans et de *militaires en congé, qui retournaient*, sans aucune surveillance militaire, *à leurs régiments*, remplissaient les rues, l'aspect d'un ivrogne était une chose excessivement rare; dans ces tristes et sanglantes exécutions, *le suspect fut tué*, il est vrai, et malheureusement par ci, par là, aussi *plus d'un innocent*, quand il fut désigné comme étant «contre l'empereur;» mais les femmes et les enfants furent partout épargnés, le pillage et l'incendie ne furent pas commis au commencement; seulement, *plus tard*, lorsque de plus mauvais éléments s'y joignirent, quand les habitants des châteaux se défendirent avec obstination, quand on vit les femmes elles-mêmes prendre part à la résistance, *il y eut des exceptions;* alors on mit le feu et on pilla, et, dans ces circonstances, des femmes furent maltraitées, quoique rarement. Le comte R. s'enfuit avec sa femme et son fils; sur la grande route, les paysans l'arrêtèrent, le firent sortir de sa voiture, et, lorsqu'ils l'eurent reconnu pour un des principaux chefs des insurgés, ils le tuèrent à coups de fléaux, puis le replacèrent dans la voiture avec ses habits et sa montre, et le cocher reçut l'ordre de continuer son chemin.

«*Les paysans avaient des renseignements excellents.* Ils prononçaient, après avoir pris le château, un jugement solennel sur les «fidèles» et sur les «infidèles.» Le comte L., ancien officier impérial, et, comme on sait, très-dévoué à la maison régnante, fut protégé par ses vassaux, de même que sa famille et sa fortune, mais ils tuèrent devant sa maison deux de ses agents polonais, et, en effet, on trouva dans leurs maisons des provisions d'armes et de munitions. Près de M., le seigneur S. fut ménagé, mais le curé et l'aubergiste furent tués, et on trouva chez eux *de l'arsenic destiné à l'empoisonnement des militaires qui stationnaient dans ce village.* Dans le domaine nommé Tassow, appartenant à M. de Elkau (banquier à Vienne), que des employés allemands gouvernaient avec justice et humanité, la commune garda les provisions des maîtres et ne commit aucun excès. La même chose eut lieu dans les terres du comte Tarnowska, à Woinecz, chez le comte Zelinski, et chez plusieurs autres propriétaires connus pour leur attachement à l'Autriche et pour leurs bons procédés envers leurs vassaux. Ce fut dans le district de Tarnow, de Bochnie et de Rzeszowe, que les paysans se montrèrent le plus excités. Les communes, dirigées par leur juge, avec assistance des vétérans, s'étaient organisées d'une manière tout à fait militaire, montant sévèrement la garde, faisant des patrouilles; on entendait dans la nuit de village en village des vedettes sonner du cornet, dans les rues les cris de ralliement des paysans armés de fléaux et de fourches; et ces mêmes paysans, dont les fléaux et les fourches étaient encore teints de sang, se laissèrent diriger par chaque officier ou employé du département qui leur étaient envoyés, même par un caporal ou par un volontaire. Malheureusement il ne fut pas possible d'y envoyer assez vite des employés et des troupes disciplinées pour empêcher les excès.

Digitized by Google

« A Lissa-Gura, près de Tarnow, on tira un coup de pistolet qui mit dès l'abord les fléaux et les fourches en mouvement. Ce village, situé à peu près à une lieue de Tarnow, était un des quatre principaux quartiers d'assemblée où devaient se réunir les quatre colonnes destinées à l'attaque de Tarnow. Tarnow était désigné comme le point principal du mouvement dans la Galicie occidentale. Dans le premier plan, on voulut y arranger un bal auquel tous les employés civils et militaires auraient assisté. Les dames étaient chargées de désarmer les officiers en les invitant à la danse. A un signal donné, les Polonais présents se seraient jetés sur les hommes désarmés et les auraient assommés. En même temps on voulait surprendre les troupes et le petit nombre d'officiers restés dans leurs quartiers, et isolés, sans secours, on les eût facilement vaincus, en même temps que les quatre colonnes d'attaque, averties par une fusée du succès de l'entreprise, se seraient mises en marche et auraient occupé Tarnow. Le lendemain l'installation du gouvernement révolutionnaire devait commencer par l'établissement de la justice criminelle ; comme sacrifice, on avait déjà indiqué d'avance les premiers employés du gouvernement : le capitaine du département et les autres employés étaient destinés dès le premier jour à être attachés, comme des prémices, à l'arbre de la liberté ; alors le gouvernement aurait commencé ses fonctions. En Bochnia, Rzeszowe, à Lemberg, Stry, Tarnopol, le mouvement devait éclater sur le même plan ; l'administration politique et la force militaire auraient été anéanties d'un seul coup.

« Mais le gouvernement, *qui, jusqu'alors, par douceur et par amour de la justice, s'était refusé à toute espèce de mesure de prévention violente,* rendu attentif par divers indices et averti par les événements de Posen, crut devoir ordonner plusieurs arrestations, et les conjurés résolurent en conséquence de hâter l'exécution de leur plan, pour ne pas laisser le temps aux employés de se préparer contre l'attaque projetée. Quelques-uns se rendirent d'abord à Pilsno, où ils tuèrent cruellement le bourgmestre connu par son attachement à la cause autrichienne, mirent des chevaux de poste en réquisition, et se rendirent alors à Lissa-Gura, où les attendait un rassemblement plus considérable d'insurgés armés, composé de gentilshommes avec leur suite, de leurs agents et de quelques hommes enrôlés par eux. Là on avait réuni les paysans sous le prétexte de quelque prestation dominicale. Mais ceux-ci, déjà inquiétés dès le commencement par les désordres, et *excités par les Juifs*, qui craignaient le pillage et le meurtre, s'étaient rendus à Tarnow, et avaient demandé la protection de la force armée. Malheureusement on avait trop peu de troupes pour dégarnir Tarnow, et on donna aux paysans la réponse « *de s'abstenir « autant que possible de tout désordre, et, en cas contraire, de repousser la « force par la force.* »

« Les insurgés tâchèrent d'abord de gagner et d'engager la foule des paysans, par la promesse d'abolition des prestations dominicales et d'autres charges. Les ecclésiastiques présents employèrent aussi infructueusement leur influence au nom de l'Eglise opprimée, disaient-ils, pour mettre les paysans en mouvement. Quelques vétérans invalides et quelques vieux conseillers municipaux prirent la parole et refusèrent, au nom de leurs compagnons, toute espèce de concours actif à une insurrection

Digitized by Google

dirigée contre « le bon empereur. » Alors les insurgés voulurent employer des moyens de terreur, et l'un d'eux, je crois que c'était M. le comte M., tira un pistolet de sa ceinture et brûla la cervelle « d'un raisonneur, » comme il l'appela. Un autre insurgé déchargea le double coup de son fusil sur les paysans : ce fut le signal de la réaction. Les paysans, au lieu de se laisser effrayer et imposer, se jetèrent sur les insurgés, en tuèrent vingt-six sur-le-champ, et repoussèrent les autres dans le château du village, où ils se défendirent en tirant des fenêtres. Mais bientôt arriva l'escadron du comte Thurn, des chevau-légers impériaux, envoyé de Tarnow, qui s'empara du reste des insurgés. Les morts et les blessés furent mis sur des voitures, et transportés par les paysans mêmes à Tarnow. Mais bien loin de favoriser la continuation de ce carnage, le conseiller du gouvernement surtout et le capitaine du département Breundl employèrent tout pour empêcher de verser inutilement du sang, et proposèrent, A CAUSE DE CELA, *un prix pour les insurgés qu'on livrerait* VIVANTS. Il n'entrait nullement dans l'intention de l'administration d'augmenter le mouvement parmi les paysans ; il le favorisait seulement, comme *un moyen nécessaire et commandé* par la force des circonstances, et tâchait de s'opposer *autant que possible* à chaque excès ; mais quand de telles forces sont déchaînées, nul moyen ne suffit pour les faire rentrer promptement dans leur marche habituelle. Le soir même et les jours suivants, le nombre d'insurgés tués, livrés *comme cadavres* ou *comme expirants*, prouvèrent combien il est dangereux de *jouer avec la révolution*. On ne peut nier que plus tard la vengeance particulière et des intentions égoïstes ne se soient servi de la *justice du peuple ;* le conseil de guerre convoqué par le gouvernement et la pendaison d'un grand nombre de paysans prouvent qu'on pensa sérieusement à faire cesser le carnage. Aussi, peu de jours après, on ne commit plus aucun excès ; et je doute que dans quelque autre pays, par exemple en France, même dans la plupart des pays de l'Allemagne, on pût tranquilliser le peuple aussi vite, au même degré, s'il était tombé dans une semblable exaltation, et l'empêcher de ne pas commettre des excès beaucoup plus nombreux.

« Je vais rapporter quelques traits qui, comme l'ombre à un tableau, peuvent servir à mieux marquer la physionomie de ces événements. A Pilsno, je rencontrai une troupe de paysans. A mon arrivée, ils me saluèrent respectueusement, et si les fléaux dans leurs mains robustes n'avaient été un attribut un peu menaçant, on les aurait pris pour de paisibles solliciteurs qu'une commune aurait envoyés pour traiter de la licitation d'un bail. « Que faites-vous ? » leur dis-je. Ils me répondirent : « Nous avons amené des Polonais (Polaci). — Qu'est-ce que cela veut dire, des Polonais ? leur répliquai-je. Qu'est-ce que vous êtes donc ? — Nous ne sommes pas des Polonais ; nous sommes des Autrichiens. — Qui sont donc alors ces Polonais ? — Ah ! des Polonais ! Ce sont les seigneurs, les administrateurs, les écrivains, les savants ; mais nous sommes des paysans (chlapy), des paysans impériaux ! »

« Près de Wadowize, je rencontrai un transport de prisonniers qui venaient d'auprès de Podgoreze. Il y avait parmi eux une trentaine de jeunes ecclésiastiques ; l'un d'eux me répondit, lorsque je lui demandai pourquoi ils s'étaient alliés aux volotaires de Cracovie : « Afin de prier pour la reli-

Digitized by Google

gion catholique opprimée, et, au cas de nécessité, pour combattre!» Je comprends que dans une poitrine polonaise batte un cœur polonais. J'estimerai le cœur qui bat dans cette poitrine, même si une balle y pénètre par mon ordre. Mais cet esprit de mensonge par lequel on tâche d'employer tout ce qu'il y a de plus sacré *comme moyen secondaire d'un but étranger*, ce poison étourdissant d'opium qu'on infuse à la jeunesse, c'est ce qui me révolte. En peu de temps, ces jeunes hommes sacrifiés reconnaîtront, dans les *cachots d'Olmütz*, l'odieuse absurdité qui les a excités au combat au nom de la religion catholique contre la maison d'Autriche. Est-ce qu'il y là du sens commun? Et pourtant il y a des hommes qui se sont laissé gagner par cette opinion stupide et qui pour elle ont même exposé leur corps et leur vie! C'est justement le jeu diabolique de notre temps: le poison le plus dangereux trouve pourtant des acheteurs.

« Le nombre des prisonniers à Tarnow, Bochnia, etc., était trop considérable. On fut obligé d'en recevoir plusieurs pour leur propre sûreté et pour les protéger contre la fureur des paysans. Des maisons particulières, des casernes et d'autres édifices publics furent transformés en prisons et entièrement remplis. Les nombreuses fenêtres, gardées par des planches et des grilles, observées par des gardes qui se promènent en devant, des femmes nombreuses, habillées de deuil, dont le regard humide est dirigé vers ces fenêtres, offrent au voyageur un triste aspect. Lorsque je fus à Tarnow, la garnison allait en parade à l'église. Plusieurs bataillons, composés de militaires qui venaient d'arriver de leur congé, et un escadron du régiment de la cavalerie légère qui s'est fort distingué pendant les troubles par son courage, sa persévérance et sa tenue, défilait devant Son Altesse Royale le gouverneur du pays. Outre ces cavaliers, qui sont des Allemands, et le régiment transsilvanien (comte Leiningen), il n'y avait que des troupes entièrement polonaises, et c'étaient précisément ces troupes qui avaient déployé le plus de zèle; jour et nuit on vit les militaires revenus de congé nettoyer dans leurs quartiers leurs armes et mettre en bon état aussi vite que possible leur uniforme et leurs armes. Qu'est-ce que devaient ressentir et penser les prisonniers derrière leurs grilles, lorsque les troupes défilaient tambour battant et en jouant l'hymne « *Dieu conserve l'empereur?* » Ils avaient sujet et loisir de se repentir de leur folle erreur, qui leur a fait répandre cette masse de deuil, de chagrin et de douleur sur leur pays. Mais ceux qui ont tramé ces malheurs ne sont pas derrière ces grilles; ils font bonne chère, griffonnent, critiquent et intriguent à Paris et à Londres.

« Si on réfléchit mûrement sur tout le plan de la conjuration, on ne comprend pas comment tant de ruse, d'énergie et de dévouement ont pu se combiner avec la bassesse de ces viles intrigues et cette légèreté sans mesure. Les conjurés avaient bâti l'échafaudage d'une organisation administrative, politique et militaire; toutes les dignités, tous les emplois étaient occupés d'avance; on avait même distribué des manteaux de pourpre et des couronnes ducales; mais personne ne s'était donné la peine d'examiner le terrain sur lequel l'édifice devait être construit. Comment put-il échapper aux conjurés qu'ils ne pouvaient compter dans leur entreprise sur la sympathie ni des paysans ni des troupes? Et, si le contraste a déjà été si décisif dans les départements occidentaux, où

Digitized by Google

l'élément polonais se montre encore chez les paysans, dans la langue, la religion, les mœurs, et dans l'histoire, que serait-il donc arrivé dans les provinces orientales de la Galicie, où les trois qualités de Polonais, gentilhomme et de catholique excitent une triple haine? N'est-ce pas plus que de la folie que de vouloir relever le drapeau de la révolution sous de pareils auspices? Mais le Polonais, malgré ses autres qualités, reste à la surface des choses, comme toujours, négligeant d'examiner le fondement.

« *Il est certainement dans l'intention et dans l'esprit du gouvernement autrichien de n'employer que des mesures douces et tendres; mais, dans cette occasion, toutefois, le gouvernement n'aurait pu s'empêcher de punir avec sévérité le triple crime de lèse-majesté, de révolte et d'assassinat dans beaucoup d'individus. Il semble que la Providence ait voulu épargner à la douce main de l'empereur la charge pénible du glaive de justice; les coupables sont, pour la plupart, déjà jugés.*

« Le judaïsme a une position toute particulière en Galicie; les pauvres Juifs furent dans une grande angoisse; la victoire de la révolution aurait mis en danger leurs propriétés et leur vie. Les Juifs, en Galicie, représentent pour ainsi dire la classe moyenne, car, dans une organisation sociale où il n'y avait que deux éléments, le gentilhomme guerrier et le corvéable travaillant, tout ce qui tient le milieu, le commerce, l'industrie et les affaires d'argent leur tombaient en partage. Tout à fait attachés au gouvernement, trop craintifs pour prendre part à une action positive, *ils ont su pourtant rendre, par leur influence, de grands services aux mesures du gouvernement et retenir celles des conjurés.* Le judaïsme, en Galicie, est une grande puissance; il est efficacement *conservateur* et a la conscience que l'émancipation des Juifs, si elle s'exécutait dans toutes les formes, affaiblirait, par sa dissolution intérieure, *la puissance du principe israélite* en Galicie plutôt que de l'amener à une amélioration. En ma présence, une voiture fut arrêtée et visitée par des agents du gouvernement; les tonneaux qu'on avait ouverts faisaient voir de belles oranges bien rangées. On était sur le point de les refermer, lorsqu'un Israélite qui était présent se mit à chantonner : « N'avez-vous pas vu le noyau? Il donne mal au ventre! » Cette parole excita l'attention, on examina mieux, et on vit bientôt, à travers les oranges, briller des faux aiguisées.

Comme pièce justificative des énonciations du prince de Schwarzenberg, nous donnons la lettre suivante, émanée d'une source à laquelle nous avons déjà puisé et qui nous inspire toute confiance.

«Tandis que les journaux officiels de l'Autriche présentent la Galicie comme pacifiée, nos correspondances sont loin de respirer la même sécurité. Les massacres n'ont pas cessé et le feu des incendies se propage plus loin. Le cercle de Jasto, qui était tranquille auparavant, est atteint du fléau de la révolte des paysans, qui mettent tout à feu et à sang. Le meurtre commis sur la personne de M. Galejourki, propriétaire du cercle de Tarnapol, a répandu la consternation jusqu'aux frontières de Russie. Le gouvernement excite la soif du pillage parmi les paysans, en faisant accompagner ses agents par des communes entières pendant les visites domiciliaires qui ont lieu dans les châteaux. Tous les meubles, tous les tiroirs sont ouverts, tous

Digitized by Google

les objets précieux étalés aux yeux d'une multitude pauvre et avide. Les employés des terres étant en grande partie arrêtés, les propriétaires se trouvent privés de toute force morale, et le gouvernement refuse le secours de la force armée à ceux qui en demandent l'appui. Le comte Tarnowski est mis en jugement pour avoir osé résister aux paysans qui voulaient le tuer. Les propriétaires, ne voyant pour eux aucune sécurité à la campagne, se réfugient dans Lamberg, mais la populace de cette ville ne montre même pas des dispositions rassurantes, témoin un geste menaçant que fit une poissarde à la princesse Sapiéha, qui quêtait dans les rues. Chacun cherche à ramasser un peu d'argent pour fuir le pays, et ceux qui n'en ont pas meurent de faim dans les rues de Tarnow plutôt que d'aller chercher la mort à la campagne. Il est à craindre que tout un pays de 4,500,000 habitants ne devienne un vaste cimetière. Un ancien caporal autrichien et forçat libéré, nommé Szela, se trouve à la tête des paysans révoltés. Assassin de ses deux femmes, il tua dix-sept nobles de sa propre main, entre autres trois générations de la famille Bohusz, ses anciens maîtres. Les dames Bohusz ont été forcées d'écrire sous sa dictée des ordres sanguinaires. Comme on demandait à l'archiduc la punition de ce scélérat, il répondit qu'il serait puni, s'il le méritait à compter de ce jour; ainsi, ses crimes passés sont comptés pour rien par le gouvernement. Lazanski, vice-gouverneur, l'appelle l'aimable Szela; on l'a vu boire du vin de Champagne avec lui. On a demandé à Szela de venir au cercle en personne, mais il s'est excusé par le manque de temps. Les paysans ont pris le couvent de Staniazelna, ils y ont tué plusieurs religieuses et outragé les autres; ils ont aussi tué des Jésuites. L'athéisme, cet avant-coureur de tous les crimes sociaux, s'est manifesté clairement parmi ces paysans ivres de sang. Ainsi, lorsque M. Kotarski, le bienfaiteur de ses vassaux, était traîné à la mort, il demanda à se confesser, et un prêtre sortit de l'église pour lui donner le Saint-Sacrement; mais les bourreaux s'écrièrent: « A bas Dieu! il n'y a point de Dieu aujourd'hui! » L'impunité les confirme dans l'impiété; ils se moquent des lois divines, ne voyant pas le châtiment suivre leurs crimes. Leur cruauté surpasse toute idée; ils ont prolongé l'agonie du baron Prosper Konopka pendant une nuit entière. On sait les outrages faits à la comtesse Morska, qu'un officier autrichien ramassa ivre-morte dans un fossé, près du cabaret où on l'avait forcée de boire, tandis que toute sa famille avait péri dans les tortures et que ses enfants n'échappaient à la mort que par la prévoyance maternelle, qui leur avait noirci le visage. Une députation de paysans est arrivée à Tarnow en voiture pour demander au gouvernement des géomètres, dans le but de partager entre eux les terres de leurs maîtres, et, comme le capitaine du cercle ne fit pas droit à leur demande, ils ont partagé les terres eux-mêmes. Ces faits prouvent l'existence du communisme, et la terrible expérience qu'on vient d'en faire suffira sans doute pour dégoûter de cette absurde théorie tous les hommes qui l'adoptaient de bonne foi. Cependant, les idées démagogiques mêmes auraient trouvé bien peu d'écho dans ce pays si elles n'eussent pas été secondées par la politique perfide du gouvernement, dont la complicité n'est mise en doute que par ses défenseurs officiels. L'archiduc a quitté la province, emportant les malédictions du peuple et accompagné par Breundl, le capitaine du cercle de Tarnow, le même qui publia le

Digitized by Google

fameux prix de 10 florins par tête, et dont l'offre fut si bien reçue que le lendemain les rues de Tarnow ruisselaient de sang comme après une pluie d'orage. La *Gazette d'Augsbourg* elle-même nous apprend que le gouvernement a fait inscrire des hypothèques sur beaucoup de terres nobles, et qu'il a fait inscrire tout à coup, et bien irrégulièrement, une quantité de dettes contractées envers les Juifs. On craint que les terres obérées ne soient vendues à vil prix pour satisfaire ces prétentions, et comme, parmi les Polonais, les uns sont tués, les autres ruinés par le pillage, et que le reste a horreur d'une terre qui fume encore du sang de leurs proches, on craint que ces terres ne soient achetées par des Allemands, ce qui serait un coup nouveau porté à la nationalité polonaise. Après tous ces faits, conçoit-on qu'il y ait des journaux qui se fassent les apologistes de l'Autriche, et que la *Gazette d'Augsbourg*, naguère si considérée, condescende à un rôle aussi odieux ? »

Nous comptons trop d'ailleurs sur la mémoire de nos lecteurs pour nous croire obligés de donner un commentaire du récit presque officiel du prince de Schwarzenberg. Qu'il nous suffise des deux rapprochements pour faire voir jusqu'où vont l'embarras et la confusion du gouvernement autrichien.

Le cabinet de Vienne avait nié hautement la mise à prix des malheureux propriétaires de la Galicie. — Le prince de Schwarzenberg enveloppe à peine d'une explication maladroite l'aveu de cet ordre abominable.

Le cabinet de Vienne prétendait d'abord que l'attachement des paysans pour sa cause était fondé sur l'abolition des corvées. — L'archiduc Ferdinand, en quittant la Galicie, sans avoir pu calmer les désordres populaires, proclame enfin, comme mesure de pacification, l'*abolition des corvées*.

ANGLETERRE. — Pendant que le bill de coërcition achevait de se débattre contre les obstacles que lui opposait la résistance des députés irlandais, le lord-chancelier faisait passer à la Chambre des Lords le bill précédemment annoncé, et qui abolit un certain nombre d'anciens statuts restrictifs de la liberté religieuse. On sait que cet acte n'est point une concession gracieuse du ministère anglais : il a pour objet, au contraire, d'entraver le succès de la motion, bien autrement libérale, de M. Anstey, dans l'autre Chambre. Si c'est le projet du lord-chancelier qui l'emporte, la liberté religieuse restera soumise encore, de l'autre côté du détroit, à des restrictions fâcheuses et même reconnues dès à présent comme inexécutables. Mais le gouvernement veut garder au moins une menace contre des dangers imaginaires : tel est l'avis de lord John Russell comme de sir Robert Peel, des whigs comme des tories.

C'est à l'occasion de ce bill, après l'adoption duquel « tout dignitaire « catholique qui prendra le titre d'archevêque ou d'évêque pourra en- « core être condamné à *une amende de* 2,500 *fr.*, » que lord Brougham

Digitized by Google

a fait une querelle au gouvernement français pour *avoir permis* que M. l'archevêque de Paris offrît publiquement des prières pour le retour de l'église d'Angleterre à la foi catholique. Nous devons féliciter notre vénérable pasteur de ce nouveau succès. L'un des premiers, en effet, il a répondu à l'appel de M. le docteur Wiseman, et il a mérité qu'on lui attribuât exclusivement, même à tort, la charitable décision dont il partage la responsabilité avec presque tout l'épiscopat français.

Mais il ne s'agit pas seulement de l'honneur que l'inqualifiable incartade de lord Brougham fait rejaillir sur M. l'archevêque de Paris. L'influence évidente qu'exercent sur l'ancien lord-chancelier ses fréquents rapports avec la France est bien plus curieuse à étudier. Depuis que la France est à la mode en Angleterre, on nous emprunte tout, le bon comme le mauvais, le mauvais plus que le bon. La nation jusqu'ici la plus raisonnable en fait d'éducation publique devient universitaire : de là le bill pour les colléges de l'Irlande ; de là le curieux article de *la Revue d'Edimbourg*, où l'on vantait la haute moralité des doctrines de M. Cousin. Après avoir causé avec M. Thiers, lord John Russell a exprimé des sentiments de défiance contre les Jésuites d'Angleterre, jusqu'ici protégés par le bon sens national. M. Dupin, sans doute, a fait l'éducation de lord Brougham : il lui a montré dans son *Manuel* l'*article organique* qui place les prières publiques sous la censure du gouvernement. Mais combien lord Brougham a dû être scandalisé quand, après cette motion gallicane, il a lu dans le *Journal des Débats* la condamnation de sa conduite ? Le *Journal des Débats* propose à lord Brougham, afin de se venger des prières qu'on fait en France pour le retour de l'Angleterre au Catholicisme, de faire ordonner des prières pour la conversion de la France à la religion anglicane. Le *Journal des Débats* n'a pas tous les jours autant de bon sens et d'esprit.

Cependant l'hostilité contre l'Irlande prend, dans la Chambre des Communes, un caractère de plus en plus grave. L'an dernier, la multiplicité et la complication des affaires de chemins de fer en avaient fait abandonner la discussion publique, et l'on avait pris le parti d'en confier la décision à des commissions particulières tirées du Parlement. Pour que les travaux de ces commissions pussent marcher activement, on ordonna l'assiduité à leurs séances, sous peine de passer par la juridiction de la Chambre. Le ministère, voyant qu'il ne pouvait lasser l'obstination des membres irlandais, qui, depuis plus d'un mois, par leurs motions sans cesse renouvelées, faisaient ajourner la formalité ordinairement insignifiante de la première lecture du bill de coërcition, fit enjoindre à ses adversaires d'assister aux commissions de chemins de fer dont ils faisaient partie ; c'était le moyen infaillible de les éloigner de la salle des séances, les commissions ayant bien soin de se

Digitized by Google

rassembler aux mêmes heures que la Chambre elle-même. Malgré le texte formel de la loi, M. O'Brien a résisté, et la Chambre l'en a puni par un emprisonnement qui peut se prolonger indéfiniment. Le but de M. O'Brien, dans cette circonstance, a été de mettre en question le bill d'union de l'Irlande à l'Angleterre ; déjà son exemple a été imité par un de ses compatriotes, M. Dillon-Browne, qui, dans une lettre fort catégorique, pose des conditions impossibles à sa coopération aux travaux de la commission dont il fait partie. Le principe de la résistance des Irlandais est celui-ci : puisque l'Angleterre continue de traiter l'Irlande en ennemie et de la reléguer en dehors du droit commun, les députés de l'Irlande doivent considérer le bill d'union comme une fiction onéreuse à leur patrie; ils ne siégent dans le Parlement anglais que pour protester contre la violence, et réclamer ou le droit commun ou le Rappel. Vouloir, dans une telle situation, leur imposer l'obligation de quitter les affaires de l'Irlande pour s'occuper exclusivement de celles qui ne concernent que la Grande-Bretagne, c'est un acte de tyrannie intolérable.

En attendant, sir Robert Peel, évidemment affaibli par la défection des Irlandais et le langage peu encourageant qu'a tenu M. Guizot dans la discussion du traité belge, reprend la discussion du bill des céréales avec ce seul argument pour ressource : le besoin de sauver l'aristocratie territoriale d'une révolution imminente. Sur ce terrain, lord John Russell, bien plus fidèle en cela aux traditions de son parti, vient au secours du premier ministre.

La conclusion des affaires du Lahore reste encore environnée d'une certaine obscurité. *Qui est-ce qu'on trompe ici?* Est-ce réellement la nécessité de s'accommoder avec Goulab-Sing qui a fait tout d'un coup modifier le traité conclu le 18 février dernier avec le jeune Maharadjah Dahlap-Sing? Pour admettre cette interprétation bénévole, il faudrait oublier le service immense que le visir Goulab-Sing vient de rendre à l'armée anglaise par sa neutralité pendant la lutte. C'est l'inaction de ce ministre qui a livré la monarchie des Saïkhs à la puissance anglaise. Elle l'en récompense en lui concédant à titre de royaume la plus belle partie du Penjâb : il est d'ailleurs impossible que cette concession n'ait pas pour condition secrète une dépendance absolue de la Compagnie. On dira qu'il aurait été plus simple, dès à présent, de déposer le faible Dahlap-Sing et sa mère, et de livrer à Goulab tout l'héritage de Runjet. Mais, s'il en eût été ainsi, l'ordre pouvait se rétablir au Lahore ; Goulab était capable, dans son propre intérêt, de ranimer le sentiment de nationalité militaire, si vivant chez les Saïkhs, et que vient de justifier leur glorieuse défaite. La Compagnie envoie devant elle son fourrier ordinaire, l'anarchie, pour lui préparer les logements.

Digitized by Google

Lorsque tant d'hommes sincères dans la Grande-Bretagne manifestent l'intention de faire enfin rentrer leur patrie dans les voies d'une politique modérée et chrétienne, il est de la plus haute importance de faire voir ce que les traditions du machiavélisme protestant ont encore de force dans les procédés de l'Angleterre. L'Inde en démontre la persistance; en Chine, le refus d'évacuer l'île de Chusan et les troubles suscités à Canton ouvrent un nouvel horizon aux entreprises des héritiers de la politique du sénat romain.

La question de l'Orégon s'apaise en Amérique : le Mexique, qui avait compté sur la rupture de ses dangereux voisins avec l'Angleterre, voit ses frontières envahies et ses provinces septentrionales toutes prêtes à se joindre à l'Union. On peut penser que l'Angleterre accepte sans peine cette extension de l'invasion anglo-saxonne et protestante ; le progrès de sa langue, de ses habitudes, et le placement de ses produits, qui en sera la conséquence, valent bien une concession considérable quant à la possession du territoire de l'Orégon.

P. S. Le bill Watson, rédigé par M. Anstey, a été soumis à une seconde lecture dans la Chambre des Communes. Le ministère a voulu décider la Chambre à abandonner ce bill, pour se rallier à celui du lord-chancelier, dont les Lords sont saisis en ce moment. Mais la majorité favorable à la liberté religieuse a tenu bon, et, après une légère concession de M. Watson, destinée à mettre la nouvelle loi en harmonie avec l'acte d'émancipation des catholiques, la seconde lecture de son bill a été accueillie à un grand nombre de voix. De nobles témoignages ont été rendus, dans cette discussion, à l'ordre illustre, objet de tant de calomnies en France.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. — *De l'influence des passions sur l'ordre économique des sociétés.* — M. Alban de Villeneuve-Bargemont s'est fait une place à part parmi les économistes. En général ses confrères paraissent se soucier assez peu des vertus chrétiennes et du perfectionnement des âmes ; ils ne font presque toujours appel qu'à l'intérêt bien entendu, et ne se préoccupent que très-médiocrement des rapports qui unissent l'ordre moral à l'ordre économique. Pour lui, au contraire, dont l'esprit juste et sage s'élève et s'élargit souvent sous l'inspiration de la foi religieuse, c'est à démontrer ces rapports, c'est à faire voir l'étroite union des deux mondes, du spirituel et du temporel, qu'il a presque toujours consacré ses utiles travaux.

La religion n'est étrangère à aucune science, pas même aux sciences physiques et naturelles, auxquelles elle assigne un but, celui de servir à l'amélioration de la condition humaine, et dont, par ses dogmes, elle détermine les bases principales ; mais les sciences qui ont l'homme pour objet sont surtout de son ressort, et l'on ne saurait impunément isoler aucune d'elles du centre fécond où elles doivent puiser la vie, en même temps qu'elles y trouvent leur règle et leur unité commune. L'économie politique, entre autres, ne saurait vivre à part. C'est une science qui a une âme, comme, il y a quelques jours, M. de Lamartine le disait si bien à la tribune ; mais où est-elle cette âme, sinon dans la morale chrétienne, dans l'amour évangélique, dans la charité, dans la religion en un mot, qui n'a pas seulement les secrets d'en haut, mais aussi les secrets d'ici-bas, et qui peut seule assurer la prospérité des sociétés et le bonheur de la vie présente, comme celui de la vie future ?

Ces pensées ont toujours été celles de M. de Villeneuve ; ce sont elles qui lui ont inspiré son grand ouvrage de l'*Economie politique chrétienne*, ce sont elles aussi qui lui ont dicté le mémoire qu'il a lu à l'Académie le mois dernier.

L'Eglise enseigne qu'il y a sept péchés *capitaux* ou *mortels*. Quels sont les résultats économiques de ces péchés? Que font-ils perdre à la société en richesse et en bien-être ? En quoi et combien nuisent-ils à l'homme terrestre, soit qu'on le considère comme un être isolé, soit qu'on l'envisage dans ses rapports avec la famille et les autres hommes? Voilà tout le

Digitized by Google

sujet du mémoire de M. de Villeneuve, qui n'a pas reculé, on le voit, devant l'emploi du mot propre et n'a pas craint d'effaroucher la délicatesse de ses auditeurs en leur rappelant les leçons du catéchisme. Cette audace lui a réussi, et les académiciens, dont beaucoup sont au moins suspects en fait d'orthodoxie, ont écouté avec bienveillance et intérêt la dissertation chrétienne de leur nouveau collègue.

M. de Villeneuve a suivi dans son examen l'ordre consacré. Il a, en conséquence, commencé par l'orgueil, cette perverse imitation de la nature divine, qui est, en effet, le premier de tous les péchés, parce qu'il est le péché spirituel, et il n'a pas eu de peine à démontrer combien ce vice, compagnon habituel des situations élevées, a semé de maux sur la terre, et combien l'ambition qu'il allume dans les âmes a troublé de peuples et bouleversé d'existences. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas insisté davantage sur la distinction radicale de l'orgueil proprement dit, qui est plus rare qu'on ne croit, et de la vanité, ce vice universel, qui se contente des apparences, qui se repaît de chimères, mais qui n'en appauvrit et n'en corrompt pas moins tant de familles. Les conséquences économiques de l'envie ont beaucoup moins d'importance. On peut seulement dire, avec M. de Villeneuve, que « l'envieux ne saurait, sans dommage, appartenir à « une association fraternelle, fondée sur la charité et la justice, dont sa « présence altérerait et détruirait la sainte et belle harmonie. » L'avarice, ou pour mieux dire la cupidité, dont l'avarice n'est qu'une des formes ordinaires, est, au contraire, une passion essentielle à étudier, dans les problèmes de la production et de la distribution des richesses. On sait que les économistes ont vu souvent en elle le meilleur mobile de l'activité humaine et le vrai fondement de la prospérité sociale. « On pourrait croire en « effet, dit à ce sujet M. de Villeneuve, que la soif ardente et générale du « gain et de la fortune tourne au profit de la richesse publique ; car cha- « cun étant occupé du soin d'augmenter son propre bien-être, et le bien- « être général se composant de celui des particuliers, le résultat des tra- « vaux de tous semblerait devoir être pour tous un accroissement de « production et d'opulence. Il en serait ainsi sans doute si les efforts de tous « étaient dirigés dans l'intérêt commun et constamment guidés dans les « voies légitimes. Mais la cupidité est une mauvaise conseillère. Au lieu « de travailler dans un but favorable à la société, les individus, les familles, « les peuples se disputent avec fureur et sans intelligence le partage des « biens de la terre. Trop souvent la richesse des uns n'est acquise qu'au « détriment et par la sueur des autres. Presque toujours, au lieu d'échange « équitable de valeurs ou de services, il n'y a que déplacement, et sou- « vent déplacement injuste, violent, fraudes calculées, oppression du fai- « ble par le fort, du pauvre par le riche. » Si donc la cupidité peut activer souvent la production des richesses, elle en vicie nécessairement toujours la distribution, et elle n'est par conséquent pas moins condamnable au point de vue économique qu'au point de vue moral. Quant à la luxure et à l'intempérance, ces deux vices qu'on pourrait classer sous un même nom, tant il y a de ressemblance entre eux, ils n'ont guère rencontré d'apologistes : leurs désastreux effets sont trop évidents. Les mauvais ménages, les unions illégitimes, les séductions, les dépenses folles, les infirmités héréditaires, et tous les excès qu'engendre la luxure, abou-

Digitized by Google

tissent, en définitive, à créer une population malheureuse, énervée, qui tombe à la charge de l'Etat ou du public ; et l'intempérance, de son côté, en enlevant les hommes au travail, à l'ordre, à l'économie, à la vie et aux devoirs de famille, brise sans compensation l'existence d'une foule de malheureux qui lui doivent leur misère et le mépris qui les poursuit. De la colère, il n'y a rien à dire ; mais en revanche au dernier rang vient la paresse, ce vice « si contraire à l'ordre manifeste de la Providence, si contraire aux besoins de la nature humaine, si contraire à l'accomplissement « des devoirs imposés à tous les hommes dans toute la hiérarchie sociale, si « contraire enfin à l'organisation économique de la société. » Toute richesse utile à l'homme étant le produit du travail, soit intellectuel, soit moral, la paresse, qui est la violation constante de la loi du travail, est véritablement un crime social qui nécessairement altère plus ou moins dans ses sources le revenu public. « Aussi, ajoute M. de Villeneuve, la religion, « en flétrissant énergiquement la paresse, a-t-elle voulu assurer l'accomplissement des devoirs dans toutes les conditions sociales ; elle a voulu « prévenir, non-seulement la dégradation des âmes, mais la perte de la richesse, de l'aisance et du bien-être ; elle a voulu éloigner la misère, l'ignorance, l'immoralité et toutes les souffrances qui les accompagnent. « C'est de nos jours, en quelque sorte, que l'économie politique a analysé « et proclamé les merveilleux effets de la bonne direction du travail ; mais « bien des siècles se sont écoulés depuis que la religion a élevé le travail « à la hauteur d'une loi divine et a proscrit la paresse. »

En résumé donc, il n'est presque aucun acte déclaré mortel pour les âmes qui ne le soit pour les corps, et un coup d'œil rapide jeté sur les conséquences temporelles des mauvaises passions suffit pour apprécier l'immensité des forces productrices perdues, la valeur des biens matériels détruits, et le poids des charges imposées aux gouvernements. Triste tableau qu'assombrissent encore tant d'infirmités individuelles, tant de souffrances et de dégradations que les vices produisent ! Car les péchés « sont réellement l'origine d'une multitude de perturbations morales et « physiques, et l'on pourrait presque dire de toutes les maladies, depuis « la folie, cette formidable leçon donnée à l'orgueil humain, jusqu'au rachitisme, cet épuisement total des forces de l'homme. Et non-seulement « ces maux frappent l'homme vicieux lui-même, mais ils se manifestent « dans sa postérité ; c'est dans le dérèglement des passions qu'ont leur « origine la plupart des maladies héréditaires. »

En terminant son mémoire, M. de Villeneuve a cherché à calculer les dommages que les désordres moraux causent à la société française, et, quoiqu'il n'attribue pas à ses chiffres une exactitude peut-être impossible à atteindre en pareille matière, nous croyons devoir reproduire des résultats qui prouvent au moins combien le vice est coûteux.

Il faut d'abord porter en ligne de compte les dépenses occasionnées à l'Etat pour la répression des crimes et délits qui troublent la sécurité publique, et pour le soulagement des misères qui proviennent de la débauche ou d'autres désordres. M. de Villeneuve les évalue ainsi :

Digitized by Google

1° Frais de justice criminelle et correctionnelle.	4,400,000 fr.
2° Entretien des prisons et des condamnés à plus d'un an de détention	5,300,000
3° Bagnes et frais de justice militaire.	1,500,000
4° Frais de gendarmerie et de police	20,000,000
5° Entretien des enfants trouvés.	7,000,000
6° Entretien des mendiants, malades, infirmes ou indigents dans les établissements de charité. On évalue la dépense entière à plus de 50 millions; on n'en porte ici que le quart.	12,500,000
TOTAL.	50,700,000

Mais ce n'est là que la moindre partie du mal. Sur ses 34,212,170 habitants, la France en renferme environ 25 millions qui sont occupés aux travaux manuels de l'industrie agricole ou manufacturière, soit 5 millions de familles, en comptant moyennement 5 individus par famille (le mari, la femme et trois enfants, ou deux enfants et un vieillard).

« Or, d'après des recherches qui paraissent dignes de confiance, chaque « famille ouvrière en France peut gagner en moyenne chaque jour, pour « le salaire de son travail, savoir :

« Le mari.	1 f.	50 c.
« La femme. . . .	»	75
« Les enfants. . .	»	50
« Ensemble. . .	2	75

« A ce taux moyen, et à raison de 300 journées par an, le revenu an- « nuel de chaque famille d'ouvriers serait de 825 francs (et, pour 5 millions « de familles, de 4,125,000,000). Ce revenu représente ce qui est rigou- « reusement nécessaire pour loger, nourrir et vêtir la famille, et l'aider à « faire quelques économies pour subvenir à une interruption forcée de « travail et aux besoins de la vieillesse.

« Ces bases établies, supposons que les mauvaises passions, c'est-à-dire « des habitudes d'intempérance, de débauche, de vanité ou de paresse, « fassent perdre seulement à chaque famille, l'une dans l'autre, un cin- « quième de journée, ou une journée de travail sur cinq (supposition qui « n'est pas exagérée); il en résulterait par famille une perte annuelle de « 165 francs, et, pour les 5 millions de familles, la perte annuelle s'élève- « rait à 825 millions de francs, capital énorme évidemment détourné de la « production. »

Voilà pour la classe ouvrière : reste la portion riche ou simplement aisée de la population, plus de 9 millions d'individus, chez lesquels les vanités, l'excès du luxe, l'amour des jouissances sensuelles, la corruption des mœurs, l'habitude de l'oisiveté produisent des résultats non moins déplorables, et détruisent ou paralysent des éléments non moins puissants de production et de richesse.

Assurément, pour ces 9 millions d'individus (1,800,000 familles), ce

Digitized by Google

n'est point exagérer que d'évaluer à une somme moyenne de 300 francs, par an et par famille, la perte réelle, et sans compensation utile pour la société, résultant des vices dont l'auteur a énuméré les funestes conséquences morales et économiques. Ce serait donc 540 millions à ajouter aux 825 millions déjà constatés approximativement, et aux 50,700,000 fr., montant des dépenses de l'Etat ci-desssus énumérées, total général : 1,415,700,000 francs, somme presque égale au montant présumé des dépenses générales du royaume pour l'exercice 1847.

Tel est le budget des dépenses ou des pertes occasionnées annuellement en France par les désordres moraux ! Et encore l'auteur n'a-t-il fait entrer dans ses calculs, « ni les résultats de ces combinaisons frauduleu-« ses, de ces falsifications de produits qui ruinent les bonnes relations « commerciales de peuple à peuple ; ni ces manœuvres déloyales qui para-« lysent l'influence féconde du crédit ; ni ces spéculations cupides et in-« humaines qui se jouent de la nourriture, de la santé et même de la vie « des hommes ; ni ce trafic odieux dont la répression exige l'entretien de « flottes nombreuses. »

A quelle somme énorme n'arriverait-on pas si l'on avait le moyen de constater avec exactitude le résultat de toutes ces infractions à la loi morale ! Et que serait-ce si, après avoir établi les pertes résultant du déréglement des passions, on pouvait calculer ce que les vertus chrétiennes, plus largement répandues dans toutes les classes, auraient produit de richesses, même temporelles !

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

DU NOUVEAU PROJET DE LOI

SUR LES

INSTITUTEURS COMMUNAUX.

Le projet de loi sur les instituteurs communaux, présenté par M. le ministre de l'instruction publique, ne paraît pas, pour le moment, destiné à faire une fortune considérable dans la Chambre des Députés. Les bureaux l'ont accueilli froidement. Les objections les plus sérieuses se sont élevées; et la commission qu'on a nommée, quoique en général *favorable au projet*, à ce que prétendent les journaux ministériels, ne paraîtra sans doute devant la Chambre qu'avec une modification considérable de la pensée du ministre. Nous pourrions donc, sans trop d'inquiétude, attendre l'issue de cette tentative, si la tendance que révèlent les dispositions du projet et le langage du ministre dans son exposé des motifs n'étaient de nature à exciter gravement notre attention.

Si, comme le gouvernement l'espère, la majorité reste dans la nouvelle législature ce qu'elle est dans celle qui va finir, M. de Salvandy est destiné à présenter et à soutenir le projet de loi sur l'instruction secondaire qui sera soumis l'an prochain à la délibération des Chambres. L'intention publiquement annoncée du gouvernement est de donner satisfaction, dans une certaine mesure, à la conscience des catholiques, froissée par le projet auquel MM. Villemain et Thiers ont attaché leur nom. Mais quand bien même les principes qu'une voix éloquente a

Digitized by Google

proclamés à la tribune serviraient de base à la nouvelle proposition, la forme et les détails dépendront toujours du ministre spécial auquel il appartient de présenter le projet de loi.

Ce ministre proclame hautement et quelquefois avec courage les droits de la religion ; les écrivains catholiques sont souvent traités par lui avec une faveur qui excite le mécontentement de nos adversaires ; il a fait partie, dans la fameuse commission de 1845, de la minorité qui refusa d'acquiescer au rapport de M. Thiers ; il a renversé l'oligarchie de l'ancien Conseil royal. Mais avons-nous, après tout cela, un garantie suffisante, sinon des intentions, au moins de l'esprit dans lequel sera conçue la proposition dont la nouvelle législature sera saisie? Sur ce point délicat et essentiel, tous les symptômes doivent être recueillis avec soin, et nous craignons fort que ceux qui résultent du projet de loi sur les instituteurs communaux n'aient une signification trop précise.

Au premier abord, ce projet semble avoir un caractère exclusivement financier ; on dirait qu'il ne s'agit que d'une libéralité en faveur de malheureux maîtres d'école dont les ressources sont presque partout insuffisantes. S'il en était ainsi, la loi devrait se borner à inscrire au budget de l'Etat un crédit destiné à subvenir aux besoins des instituteurs les plus nécessiteux. Que dis-je? Une loi particulière serait inutile, et puisque, pour améliorer la situation des desservants, pour mettre la magistrature sur un pied plus digne de ses fonctions, un supplément d'allocation, inscrit au budget général, a paru répondre aux intentions du gouvernement et des Chambres, on ne comprend pas trop pourquoi le ministre ne s'est pas contenté d'en demander autant pour les maîtres indigents, objets de sa juste sollicitude.

Si le ministre avait procédé d'une manière aussi prompte et aussi simple, on ne peut supposer non plus qu'il eût rencontré la moindre opposition : les hommes de toutes les opinions se seraient fait un honneur de concourir avec lui à un acte de rémunération contre lequel ne saurait s'élever une objection raisonnable.

La question de l'enseignement primaire est aujourd'hui pleinement jugée ; on ne s'explique même plus les opinions contraires qui se sont produites sous la Restauration. Les person-

Digitized by Google

nes qui, à cette époque, osèrent soutenir que les progrès de l'instruction élémentaire étaient un danger pour la moralité des classes inférieures, s'étaient placées en dehors de toutes les traditions du Christianisme.

L'Eglise n'a cessé d'être une grande école ouverte aux hommes de tous les rangs ; en même temps qu'elle affranchissait les pauvres de la servitude corporelle, elle combattait avec énergie la servitude intellectuelle de l'ignorance. Les grands développements qu'a pris l'instruction primaire dans les temps modernes ont eu leur source dans l'inspiration des saints par lesquels le Catholicisme a été régénéré à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. La charité chrétienne à cet égard s'est montrée aussi habile qu'ardente ; et les méthodes perfectionnées, celles qui ont reçu la sanction de l'expérience, sont l'œuvre de la religion.

La lenteur avec laquelle, contrairement à ces principes et à ces souvenirs, la Restauration procéda dans la dispensation de l'instruction primaire, était le résultat d'une défiance générale dont les suites n'ont été que trop funestes. On donna ainsi beau jeu aux législateurs de 1833, et la loi qui fut promulguée à cette époque passa pour la plus noble conquête du libéralisme sur les préjugés de l'ancien régime. Cette loi, appliquée depuis treize ans, a-t-elle perdu son ancien prestige? Ce n'est pas, certes, se montrer trop sévère pour elle que de remarquer qu'elle n'a pas tenu tout ce qu'elle avait promis. On peut même dire qu'elle a échoué dans son but principal, qui était d'élever et de faire réussir en face du clergé, poursuivi alors par les préjugés les plus ardents, un vigoureux enseignement, affranchi de toute direction ecclésiastique et plus chrétien par la morale que par le culte et les pratiques.

On se doutait si peu alors de l'alliance fondamentale du Catholicisme et de la liberté que la présence de la liberté semblait suffire pour contrebalancer l'influence du Catholicisme. La liberté occupa donc, dans la loi de 1833, une place bien modeste sans doute, mais considérable encore, si on la compare avec celles qui lui ont été offertes depuis dans les projets de loi relatifs à l'instruction secondaire. Si petite que fût cette place, le Catholicisme en a profité admirablement. Ses conquêtes auraient été bien plus grandes encore si la loi

Digitized by Google

avait été interprétée et appliquée dans le sens de ses dispositions essentielles. Loin de là, on vit, dès le lendemain de la promulgation, le conseil royal de l'Université s'emparer de cette loi pour en effacer dans l'application les tendances libérales. Malgré cela, la comparaison nous empêche de nous plaindre de la loi de 1833. Nous ne prétendons infirmer aucune des critiques si justes et si profondes dont elle a été l'objet de la part de M. l'évêque de Langres. Mais enfin, c'est une loi, et l'expérience nous a appris ce que peut devenir l'enseignement, en l'absence d'une loi promise depuis seize ans, et provisoirement remplacée par un régime de tyrannie. Les difficultés dont on a entravé la liberté l'ont rendue ingénieuse et persévérante. Entre l'enseignement libre et l'enseignement protégé par l'Etat, c'est-à-dire entre les écoles dirigées par des congrégations et les écoles laïques, la question semble désormais jugée, et nous devons, jusqu'à un certain point, savoir gré à la loi de 1833 d'avoir fourni, par sa partialité même pour l'élément laïque, l'occasion au Catholicisme de démontrer sa supériorité en matière d'enseignement primaire.

L'expérience a été surtout heureuse dans les villes, et c'est là seulement qu'une concurrence possible a permis l'emploi des forces de l'esprit chrétien. La concurrence suppose la rivalité de deux écoles au moins. La plus importante comme la plus ancienne des congrégations catholiques en matière d'enseignement primaire, celle des Frères de la Doctrine chrétienne, exigeant la présence de deux instituteurs au moins, ne s'adapte par conséquent qu'aux localités populeuses : il y faut renoncer pour les communes rurales.

La loi de 1833, dénaturée par les arrêtés du Conseil royal, pèse, il est vrai, sur les villes comme sur les campagnes. Le prêtre y est de même justiciable des tribunaux, pour avoir rassemblé dans sa chambre quelques pauvres auxquels il apprend à lire; l'instituteur, même muni de son brevet, ne peut admettre de pensionnaires sans l'agrément de l'Université; on aura le droit de poursuivre les femmes qui prennent des enfants en sevrage, si parmi leurs petits commensaux il s'en trouve qui dépassent l'âge de six ans; en un mot, l'enseignement primaire, sous la forme la plus touchante et la plus naturelle, c'est-à-dire sous celle de la charité, rencontrera mille obstacles et mille

Digitized by Google

dangers. Mais au moins, dans les villes, les instincts qui portent au bien tant de nobles âmes ont le pouvoir de se grouper et de décupler ainsi leurs forces.

En peut-il être de même dans les communes rurales? Là, les agglomérations sont limitées, souvent séparées par de grandes distances et des obstacles naturels. Loin de pouvoir y entretenir deux écoles, c'est à peine si, la plupart du temps, on parvient à en soutenir une. Aussi l'instituteur laïque y règne-t-il sans contestation : personnage presque toujours important et oppresseur, qui veille avec une ardente sollicitude à la conservation de son monopole. Tous ceux qui habitent la campagne ont été témoins des tracasseries et des poursuites dirigées par les instituteurs primaires contre tous les fractionnements, toutes les dérivations possibles de l'enseignement. Si, dans ce genre, le Conseil royal a été ingénieux à prévoir, l'instituteur ne l'est pas moins à mettre en pratique. Il faudrait, si l'on voulait juger cette question en connaissance de cause, demander à tous les parquets de France le relevé des poursuites qui ont eu lieu depuis douze ans en matière d'enseignement primaire, et dresser en même temps la statistique morale des personnes des deux sexes contre lesquelles ces poursuites ont été dirigées. Le contraste entre les victimes et leurs persécuteurs ne pourrait manquer d'être profondément instructif.

Les conséquences du monopole dans les villages, et de la concurrence dans les villes, pourraient être, si on en faisait la recherche, également fécondes en instruction. Si l'on prend la France entière, il y a sans doute plus de religion et de moralité dans les campagnes que dans les villes; mais cette prépondérence en faveur des champs résulte principalement d'impressions anciennes que l'application des doctrines du dernier siècle n'a pu déraciner. On est catholique de père en fils, dans la Bretagne comme dans le Rouergue; partout, au contraire, où le poison a pénétré, l'état des campagnes est pire que celui des villes.

Nous assistons, ou pour mieux dire nous participons à une réaction chrétienne dont les preuves deviennent manifestes à tous les yeux. Or, cette réaction marche en sens inverse des habitudes religieuses dont l'origine remonte à une époque ancienne. Elle est plus forte dans la capitale que dans les autres

Digitized by Google

villes; dans les grands centres de population que dans les cités d'un ordre inférieur; dans les villes, enfin, que dans les campagnes. Cette observation ne s'applique pas seulement aux classes élevées et instruites, on doit l'étendre aux ouvriers et aux prolétaires. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la banlieue de Paris avec cette capitale elle-même : le contraste est frappant et doit sembler inexplicable au premier abord. Mais cette différence ne provient-elle pas surtout de la diversité des effets de l'instruction primaire dans les villes et dans les communes rurales?

Tandis que les impressions d'une vie laborieuse et régulière combattent en vain dans les villages contre les progrès d'un grossier matérialisme, les lieux où se donnent rendez-vous tous les attraits de la corruption voient l'ordre moral se rétablir au sein des familles, et les actes d'une piété fervente en réunir les membres dans une commune pensée. N'en doutons pas : ces conquêtes si précieuses ont commencé par les écoles primaires; les parents ont été attirés sur les pas de leurs enfants; les enfants à leur tour sont devenus des chefs de famille religieux, charitables, réguliers dans toutes les habitudes de leur vie. Le gouvernement, qui profite du progrès de ces dispositions morales et pacifiques, est loin sans doute de reconnaître à quelle influence il est redevable d'une telle amélioration dans l'état des esprits; il se félicite en lui-même de sa propre sagesse, et s'étonne d'avoir calmé en si peu de temps toutes les menaces de tempête. Mais peu nous importe sa reconnaissance ou son oubli. Ceux qui se sont dévoués à la grande tâche de l'instruction du peuple n'ont pas songé à se concilier les faveurs de l'administration : ils n'ont agi que pour plaire à Dieu et pour servir les hommes, s'estimant trop heureux que la jalousie du pouvoir leur laissât une petite place au soleil.

A côté de cela, les campagnes des départements voisins de la capitale nous offrent le spectacle d'un clergé isolé de la population, et l'objet de la défiance de paysans désormais étrangers à tous les devoirs religieux et qui ne manifestent aucune tendance à s'en rapprocher. Il serait trop sévère sans doute de rendre, dans tous les cas, l'instituteur laïque responsable de cet état de choses; le mal remonte généralement assez haut, et il est rare que le maître d'école ait assez d'influence pour qu'on

Digitized by Google

lui impute les dispositions perverses des habitants. Mais si on l'absout du mal, on doit reconnaître aussi son impuissance à faire le bien. Même alors qu'il remplit ses fonctions avec exactitude, il ne parle ni au cœur ni à l'imagination de ses élèves : toute son activité consiste à transmettre les procédés presque mécaniques de la lecture, de l'écriture et du calcul ; au delà, il vaut mieux qu'il s'abstienne que de s'arroger un empire impossible sur le développement des idées : toute la sagesse que le paysan acquiert en dehors de la religion est matérielle et pratique.

En présence d'un mal qui s'aggrave et s'étend tous les jours, il est inutile de songer au remède de la concurrence qui a si bien réussi dans les villes. La seule lutte qu'il aurait été possible d'établir, c'était celle des noviciats libres contre les Ecoles normales officielles. Mais l'Université y a mis bon ordre : profitant de ce que la loi de 1833 n'avait rien déterminé sur ce point, elle a eu recours à un simple arrêté ministériel de 1820, c'est-à-dire d'une époque où le monopole était toute la loi, pour opposer son *veto* à la formation d'autres Ecoles normales que les siennes.

Cette ressource de la concurrence appliquée aux pépinières des maîtres restant donc écartée ou notablement affaiblie, les communes rurales qui ne peuvent entretenir qu'une école restent, nous l'avons dit, à la merci des instituteurs laïques. Leur insuffisance est notoire, et l'éloignement qu'ils témoignent en général pour les habitudes religieuses ne satisfait pas même ceux qui se montrent les plus jaloux des droits illimités de la pensée dans l'enseignement supérieur. On n'a guère l'espérance de faire descendre dans les rangs inférieurs du peuple les leçons et l'influence de la philosophie : cette foi dont on croit devoir se passer semble nécessaire pour contenir le peuple et lui inspirer au moins quelques sentiments de moralité.

Nul n'est donc satisfait des instituteurs de village : le ministre paraît avoir compris à quel point ils sont loin de remplir leur mission ; il s'est fait sans doute un scrupule d'imposer une nouvelle charge aux contribuables sans leur assurer en échange un progrès notable dans l'organisation de l'instruction primaire : de là l'ensemble des conditions qu'il met à l'amélioration du sort des instituteurs.

Digitized by Google

Examinons si ces remèdes sont bien entendus, ou s'ils ne tendent pas plutôt à aggraver le mal. Le ministre, qui le voit, a recours aux grands moyens en usage depuis cinquante ans : il centralise et il mobilise.

Le corps des instituteurs primaires ne lui apparaît qu'en masse : leur rapport individuel avec la commune ne le préoccupe point. Mais la phalange de *ces trente-trois mille serviteurs de l'État*, comme il les appelle, à embrigader, à discipliner, à rendre docile sous la main du gouvernement, voilà ce qui tente son ambition, voilà le service qu'il veut rendre à la cause du pouvoir.

Un mérite qu'on ne conteste guère à la loi de 1833, c'est de prendre le point de départ de l'instruction primaire dans la commune, considérée comme représentant l'agrégation des familles. En conséquence, le choix de l'instituteur dépend du conseil municipal. S'il oublie qu'avant tout il est le serviteur de la commune, s'il prétend voler de ses propres ailes, c'est un désordre. L'autorité municipale peut rester impuissante contre un instituteur récalcitrant; en attendant, la défiance des parents le punit; son école est moins fréquentée; le chiffre de la rétribution mensuelle s'abaisse, et l'instituteur, pris par les vivres est bientôt forcé de céder la place à un maître plus propre à des fonctions essentiellement modestes et conciliantes.

La loi de 1833 s'est préoccupée avec quelque exagération de l'indépendance de l'instituteur, et l'Université, profitant de cette tendance, a fait depuis tous ses efforts pour soustraire l'instituteur à l'action de la commune. Nous sommes loin de prétendre que, dans le plus grand nombre des cas, l'action purement communale soit à l'abri de tout reproche; mais, en matière d'enseignement primaire, ce qui domine dans les petites agrégations municipales, c'est le sentiment, et pour ainsi dire l'instinct paternel, agissant sous une forme collective. Cet instinct procède presque toujours avec justesse, et on ne peut le froisser sans de graves inconvénients.

Le nouveau projet de loi a une triple tendance que le ministre n'a que très-imparfaitement dissimulée. Il veut rendre l'enseignement primaire *politique*, *obligatoire* et *onéreux*. Nous le voulons *religieux*, c'est-à-dire impartial entre toutes les opinions ; *facultatif*, en ce sens que l'imposition d'un maître à

Digitized by Google

des parents qui se défient de lui est à nos yeux la pire des tyrannies; *gratuit* enfin, parce que le savoir qui guide la conscience est un droit absolu de toutes les âmes.

Le ministre ne s'étonnera donc pas de la répugnance que nous éprouvons à accepter son projet de loi.

La tendance à transformer l'instituteur primaire, ce *serviteur de l'Etat*, comme on l'appelle déjà, en un *fonctionnaire public*, est ce qu'on peut imaginer de plus funeste. Nous ajouterons même que rien n'est plus opposé aux intérêts du gouvernement. La conciliation de l'ordre hiérarchique, sans lequel la société ne peut subsister, avec l'indépendance individuelle de l'âme, est le problème, et, jusqu'à un certain point, le progrès des temps modernes. On n'aime plus, on ne veut plus que la servitude volontaire. Tandis que les uns se précipitent de leur plein gré dans les entraves administratives, les autres vivent en quelque sorte du sentiment de leur pleine liberté. Le droit de se passer du gouvernement est celui que la majorité des Français ferait certainement inscrire le premier dans la constitution, si les votes, sans influence extérieure, sortaient du fond des consciences. La paix des communes, et surtout des communes rurales, est dans la neutralité de leur curé, de leur instituteur, et, autant que possible, de leur maire.

Or, dans l'économie du nouveau projet de loi, d'où viendrait l'instituteur? A qui aurait-il intérêt de plaire? Le droit de nomination du conseil municipal devient illusoire, du moment qu'il faut choisir sur une liste de candidats dressée par le recteur de l'Université. Qu'importe alors à l'instituteur la paix de la commune et la faveur de ses habitants, si, par des preuves de zèle, il parvient à obtenir un bon rang sur la liste du recteur?

On se plaint des instituteurs tracassiers, discoureurs, mécontents de leur position, et dominés par une ambition subalterne. Le projet de loi autorise leurs allures indépendantes, et leur fait comme un devoir de cette ambition. Désormais l'instituteur n'aura plus de cesse qu'il n'ait quitté le poste qu'il occupe pour en conquérir un meilleur. Agitateur politique dans sa commune, il deviendra solliciteur au chef-lieu, et les recteurs de l'Université auront le plaisir de voir dans leur antichambre se renouveler le spectacle que donnent à Paris les

Digitized by Google

ambitions inquiètes de l'enseignement secondaire. Enfin, cette pâture de places que l'on aura créée ne restera pas même dans les mains du gouvernement; les députés endosseront ces nouveaux effets du commerce politique, et les ministres paieront à l'échéance en faveurs illégales.

La loi de 1833 a respecté l'indépendance des familles, en ce qui concerne la présence des enfants dans les écoles communales. Les parents aisés sont, il est vrai, soumis à une rétribution mensuelle; mais cette rétribution, dont le conseil municipal fixe le taux, n'est acquittée que pour les mois où les enfants fréquentent l'école, c'est-à-dire généralement pendant les six mois d'hiver. S'il ne convient pas aux parents que leurs enfants reçoivent les leçons de l'instituteur, leur liberté est entière. Qu'on ne croie pas que ce soit là une prime donnée aux préjugés de l'ignorance et à la spéculation des parents sur les forces de leur jeune famille. Sans doute ces motifs honteux inspirent trop souvent la résistance des parents aux progrès de l'instruction primaire; mais si, d'après cette considération, on retirait aux parents la faculté dont ils jouissent, quel moyen leur resterait-il pour protester contre un instituteur grossier, sans principes et sans mœurs? Tout va fort bien le jour de la visite de l'inspecteur : les enfants, stylés ou effrayés, offrent le spectacle de l'obéissance et du dévouement à leur maître. Le seul symptôme qui puisse avertir que le maître est dangereux et que l'école ne marche pas, c'est l'absence du plus grand nombre des enfants de la commune et le parti que prennent les parents de les envoyer dans les paroisses voisines, souvent malgré les inconvénients d'une grande distance. Quelque universitaire que soit un inspecteur, quand il a vu une école se vider d'année en année, il finit par donner raison à l'instinct des parents, et les griefs de la commune amènent la retraite de l'instituteur.

Dans le nouveau projet de loi, le règlement de la rétribution mensuelle échappe aux communes; le préfet en fixe le taux en dernier ressort; les percepteurs sont chargés d'en joindre le montant à la cote des contributions ordinaires. La liste des nouveaux contribuables est également fixée par le préfet, investi par conséquent du droit d'y porter d'office ceux des parents qui ne jugeraient pas à propos d'envoyer leurs enfants

Digitized by Google

à l'école. Afin que personne ne prenne le change sur le caractère d'impôt fixe qu'on prétend donner à cette dépense jusqu'ici facultative, on l'étend à toute l'année, bien qu'on sache que la fréquentation de la classe pendant la saison des travaux agricoles est une chose contraire à toutes les habitudes, et qu'on ne l'obtiendra jamais des habitants des campagnes, plus raisonnables en cela et plus soigneux de l'hygiène des jeunes générations que tous les règlements universitaires. Au moins espère-t-on qu'ainsi contraints les parents ne voudront pas perdre leur argent, et dès lors l'action du prédicateur universitaire installé dans chaque commune deviendra inévitable.

La loi de 1833, en fondant une partie des émoluments du maître d'école sur la rétribution mensuelle, réserve au moins à la commune le droit de dresser une liste d'exemption. En général, les conseils municipaux se montrent disposés à étendre cette immunité; et, en effet, si la liste des enfants qui reçoivent gratuitement l'éducation primaire ne se composait que de ceux dont les parents n'ont aucun moyen d'existence, il en résulterait une distinction humiliante entre les habitants d'une même commune; on obtiendrait aussi très-difficilement de l'instituteur de ne pas reléguer les petits pauvres comme des parias à l'extrémité de la classe. Les maires de bon sens agissent d'une manière toute différente : en portant sur la liste des exempts, autant que possible, les familles de journaliers, ils détournent ceux-ci de la tentation d'abuser des premières forces de leurs enfants en les condamnant à un travail prématuré. D'ailleurs, si la liste des indigents est nombreuse, l'instituteur sera moins porté à établir une distinction dans les soins qu'il doit à ceux qui le paient et à ceux qui ne lui donnent rien. En cas pareil, si l'instituteur se plaint qu'on fasse de la charité à ses dépens, les conseils municipaux s'arrangent pour lui assurer un dédommagement dans les dépendances de sa demeure.

S'il faut en croire M. le ministre de l'instruction publique, cette conduite charitable et prudente des conseils municipaux est un désordre auquel on doit se hâter de porter remède. On inscrira donc sur la liste des contribuables de l'instruction primaire le plus de familles que l'on pourra; on épuisera les centimes facultatifs de la commune et du département; et comme ces ressources ne suffiront pas encore au but qu'on se propose,

Digitized by Google

l'État, par sa générosité peu méritoire, puisqu'il puise et repuise dans notre bourse à tous, achèvera de faire au plus modeste des instituteurs communaux un traitement qui l'égalera aux ministres de la religion.

Dans cet examen rapide, nous ne touchons, d'ailleurs, que les points les plus importants et qui sautent aux yeux. Un des grands vices de la loi de 1833, c'est d'avoir laissé sous la férule commune de l'instituteur laïque les enfants des deux sexes. Les inconvénients de cette confusion sont trop graves et trop saillants pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Dans beaucoup de communes indigentes, la sollicitude des parents a fini par l'emporter sur les conseils de l'intérêt. On s'est cotisé pour y appeler des Sœurs institutrices. Mais que deviendront ces établissements précaires et dépendants du bon vouloir des habitants, si les charges de l'enseignement officiel augmentent dans la proportion voulue par le projet de loi ? De quelque côté qu'on envisage cette entreprise, on est effrayé des inconvénients qu'elle entraîne.

Que dire encore de l'usurpation universitaire des salles d'asile, commencée en 1839 par M. de Salvandy, et que le même ministre prétend aujourd'hui faire constater par la loi? Pourquoi donc le bureau des nourrices ne rentrerait-il pas dans les attributions de l'Université?

La loi de 1833 n'avait point et ne pouvait avoir de caractère définitif. Défigurée par quelques préjugés qui depuis lors ont beaucoup perdu de leur empire, elle avait pour but de pourvoir à une situation fort mauvaise, fort arriérée, et pour laquelle les ressources de toute nature étaient incomplètes ou défectueuses. Le législateur, tout en fondant son édifice provisoire, fit un appel aux améliorations de l'avenir.

La liberté a répondu à cet appel : le problème de l'enseignement primaire est résolu dans les villes par le succès des Frères de la Doctrine chrétienne. L'Université s'en console en enregistrant les Frères parmi ses agents : déception innocente et que nous lui pardonnons bien. Tous les esprits de quelque valeur sont d'accord pour reconnaître les services rendus par la congrégation du vénérable abbé de La Salle. N'a-t-on pas vu, dans un des départements où les habitudes religieuses ont perdu le plus de terrain, à Chauny, au centre

Digitized by Google

du royaume électoral de M. Odilon Barrot, cet illustre député présider solennellement la distribution des prix de l'école des Frères, et rendre à leurs services populaires un hommage aussi honorable pour celui qui l'exprimait que pour ceux qui en étaient l'objet?

Si dans les campagnes, au contraire, les progrès ont été beaucoup plus lents, n'en accusons pas seulement l'impossibilité de la concurrence. Il faut le dire, la vigilance de l'esprit catholique avait été prise au dépourvu. Cependant des congrégations d'instituteurs propres aux communes rurales, parce qu'on les installe isolément, se sont formées dans quelques provinces et ont pris un grand accroissement. On sait quels succès ont récompensé dans la Bretagne les efforts de M. l'abbé Jean-Marie de Lamennais. Les frères Baillard ont obtenu aussi des résultats admirables dans la Lorraine. Tout annonce que, si la liberté était vue d'un œil moins jaloux, si seulement la loi de 1833, dégagée des incroyables interprétations du Conseil royal, était exécutée dans son véritable esprit, la France ne tarderait pas à se couvrir d'institutions analogues à celles dont MM. de Lamennais et Baillard ont donné le glorieux exemple.

Ces institutions distribuent l'instruction primaire à titre gratuit pour le peuple, et au meilleur marché possible pour les communes.

Les maîtres qu'elles fournissent sont soumis à une discipline sévère : comme le succès des congrégations dépend exclusivement de la confiance publique, elles veillent avec sollicitude sur tous leurs membres; ceux-ci, ayant renoncé à toute ambition terrestre, vivent dans le calme et dans l'humilité d'une conscience qui n'attend que de Dieu sa rémunération. Avec la perspective du développement naturel et infaillible de telles institutions, quand d'ailleurs l'expérience qu'on a faite des maîtres laïques officiels est si peu satisfaisante, comment un ministre qui proclame l'importance des doctrines religieuses a-t-il pu songer à essayer le système homœopathique sur l'instruction primaire, à traiter le besoin d'argent par l'argent, et l'ambition par l'ambition?

En effaçant de l'instruction primaire officielle le caractère à demi gratuit qu'elle comporte, a-t-il voulu rendre à jamais im-

Digitized by Google

possible dans les campagnes la diffusion d'un enseignement gratuit parce qu'il est chrétien, chrétien parce qu'il est gratuit?

Quand il s'agit de questions vitales et qui nous touchent jusqu'au fond de l'âme, agir ainsi n'est point faire de la bonne administration. On a tort de mêler à tout la préoccupation de l'Etat, et de prétendre faire de l'alliage politique l'élément de cohésion de la société tout entière. Cela est bon pour les gouvernements absolus où la suprématie de l'Etat a broyé toutes les forces et confondu toutes les résistances dans une commune absorption. Si la France s'était trouvée bien d'un tel régime elle s'en serait tenue à la monarchie de Louis XIV. Le peu de durée de celle de Napoléon, malgré sa gloire, a prouvé toute la vanité d'une nouvelle tentative en ce genre.

Mais si battue qu'elle soit, l'école du pouvoir n'est pas encore détrompée. En dernier lieu, ses illusions s'étaient réfugiées dans le conseil royal de l'Université. Cette audacieuse oligarchie croyait se mettre à l'abri de tout ébranlement, en criant le plus haut qu'elle pouvait qu'elle n'était autre que l'Etat enseignant. M. de Salvandy l'a frappée pour lui apprendre à vouloir faire, à son profit exclusif, un Etat dans l'Etat. Mais la pensée universitaire est-elle morte ou plutôt n'a-t-elle fait que changer de logis, en passant du Conseil au ministre? Il nous semble que M. de Salvandy vient de répondre assez clairement à cette question.

Digitized by Google

EXAMEN DES DOCTRINES

DU PHILOSOPHE INCONNU

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN.

I

A l'avénement du Christianisme, la seule religion qui survécût à toutes les autres dans le monde romain, c'était la religion du plaisir ou la foi à la débauche. La famille et le foyer domestique n'avaient plus leur culte; les grands dieux, relégués au loin dans leur béatitude et leur indifférence, laissaient à leur place régner Epicure, c'est-à-dire l'homme lui-même avec ses passions. De nobles âmes protestaient vainement contre la doctrine facile qui place dans la jouissance le souverain bien ou la vertu, et les derniers sages du paganisme s'élevèrent d'un effort désespéré contre cette incrédulité grossière et cynique. Mais entre les débris de ces croyances inanimées et les clartés nouvelles voilées à leurs yeux, les philosophes du Portique eurent beau glorifier la liberté morale; ils exaltèrent l'homme quand il fallait l'humilier; ils négligèrent la raison du devoir et méconnurent l'instinct de l'espérance. Les néo-platoniciens eurent une notion plus profonde et plus vraie des besoins de l'âme, mais ils livrèrent la philosophie à toutes les puériles superstitions du mysticisme et de la thaumaturgie. Une immoralité effrénée avait envahi la conscience humaine.

Quelque chose de semblable se passe en France dans le cours du XVIIIe siècle. Les hautes classes de la société professent l'épicuréisme pratique de la philosophie voltairienne, et, à leur exemple, le peuple et la bourgeoisie poursuivent ce divorce avec la vérité, qui doit avoir dans la révolution française sa consommation dernière et son expia-

Digitized by Google

tion. On renaît de toutes parts au paganisme, à ses mœurs, à sa sagesse. En présence de ces orgies et de ces molles opinions, quelques-uns reprennent le pallium stoïque; *l'Eloge de Marc-Aurèle* obtient un succès presque populaire. Sous le nom de tolérance, le scepticisme (mais un scepticisme avide de ruines) détruit la foi dans les âmes, où règne l'égoïsme sous le nom d'amour de l'humanité.

La philanthropie est la charité du déisme. Le dogme de l'indifférence de Dieu pour les hommes implique en morale l'indifférence de l'homme pour ses frères : c'est le moi qui s'affranchit également de Dieu et des hommes. Cependant l'homme ne saurait demeurer dans cette fausse indépendance ; il ne tient pas dans cet égoïsme étroit et sauvage. L'une répugne à son intelligence, qui a besoin de croire ; l'autre à son cœur, qui a besoin d'aimer. Son intelligence est trop vraie pour ne croire qu'en soi-même, et son cœur est trop grand pour n'aimer que soi-même. Si une heureuse inspiration ne le ramène aux pieds de la vérité, il ira plutôt demander aux conceptions les plus monstrueuses, ou aux fantaisies les plus vaines, de quoi remplir ce vide que Dieu laisse en lui par son absence. Aussi voyons-nous à la fin de ce siècle beaucoup d'esprits, fatigués du doute ou blasés, incapables par eux-mêmes de revenir aux croyances saines et durables, chercher un réveil funeste dans les pratiques de rites abominables ou honteux. Mesmer et Cagliostro exploitent la crédulité d'une époque incrédule. Les uns poursuivent la satisfaction d'une infatigable curiosité dans la recherche du grand œuvre ; d'autres se flattent de pénétrer au plus intime de notre nature pour y surprendre le mystère de l'âme et dominer la volonté : ils empruntent à un sommeil néfaste des révélations étrangères à la science. D'autres enfin, combinant le néo-platonisme alexandrin avec les spéculations de la kabbale et de la gnose, et accommodant le Christianisme à cet informe mélange de doctrines, prétendent s'élever à Dieu, non plus par la foi, mais par la connaissance ; non plus par l'abaissement volontaire de l'esprit et du cœur, mais par l'intuition particulière ou la notion vive ; non plus par l'humble acceptation des mystères, mais par le raffinement d'une science ténébreuse, par les rites occultes de la magie et de la théurgie renfermés dans l'enceinte des loges maçonniques.

Un Juif portugais conduit par la kabbale au Christianisme [1], Martinez Pasqualis, avait fondé un système de théosophie et de magie qui se rattachait, même par une sorte de filiation historique, à la kabbale et au néo-platonisme. Dès 1754, il avait introduit un rite kabbalistique d'élus, appelés COHENS ou PRÊTRES, dans plusieurs loges de France, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux. Il ralliait à sa doctrine ces intelligences égarées, flottantes entre la philosophie d'alors et la religion,

[1] Je ne sais trop quel Christianisme.

Digitized by Google

également incapables de douter et de croire : âmes malades que le sourire de Voltaire avait blessées, et à qui le pain des forts, qui est aussi celui des humbles, ne pouvait plus suffire. Au nombre des disciples de Martinez était un jeune officier au régiment de Foix, qui cependant n'accordait à cet enseignement qu'une adhésion imparfaite. Il avait vingt-trois ans, et toutefois il ne se laissait guère séduire par ces *voies extérieures* qu'il ne regardait que comme les préludes de notre œuvre. Il préférait déjà la voie intérieure et secrète, et, comme lui-même le raconte, au milieu de ces choses si attrayantes, au milieu des moyens, des formules et des préparatifs de tous genres auxquels on le livrait, il lui arriva plusieurs fois de dire au maître : « Comment, maître, il faut tout cela pour prier le bon Dieu ? » Et le maître répondait : « Il faut bien se contenter de ce que l'on a. »

Le *philosophe inconnu* ne s'est pas assez souvenu de cette question simple et profonde du jeune officier.

Louis-Claude de Saint-Martin (car c'est de lui dont il s'agit) était né d'une famille noble, le 18 janvier 1743, à Amboise, en Touraine, à quelques lieues de la patrie de Descartes, qui n'a pas été sans influence sur lui, et non loin du berceau de Rabelais, qu'il semble vouloir rappeler dans le poëme bizarre du *Crocodile*.

Quoiqu'il ait beaucoup parlé de lui, on n'a presque aucun détail sur sa famille, sur les circonstances privées de son enfance et de sa jeunesse. C'est moins sa vie dans le temps et avec les hommes que sa vie intérieure et avec lui-même dont il aime à s'entretenir.

Il a écrit ces belles paroles :

« Le respect filial a été, dans mon enfance, un sentiment sacré pour moi. J'ai approfondi ce sentiment dans mon âge avancé, et il n'a fait que se fortifier par là. Aussi, je le dis hautement, quelque souffrance que nous éprouvions de la part de nos père et mère, songeons que sans eux nous n'aurions pas le pouvoir de les subir et de les souffrir, et alors nous verrons s'anéantir pour nous le droit de nous en plaindre ; songeons enfin que sans eux nous n'aurions pas le bonheur d'être admis à discerner le juste de l'injuste, et, si nous avons occasion d'exercer à leur égard ce discernement, demeurons toujours dans le respect avec eux pour le beau présent que nous avons reçu par leur organe et qui nous a rendu leur juge. Si même nous savons que leur être essentiel est dans la disette et dans le danger, prions instamment le souverain Maître de leur donner la vie spirituelle en récompense de la vie temporelle qu'ils nous ont donnée. »

Il gardait de sa belle-mère un tendre souvenir ; mais le témoignage qu'il lui rend, dicté par une vive reconnaissance, nous laisse entrevoir, sous le voile un peu mystique du langage, que cette affection n'était pas sans inquiétude et sans contrainte.

Digitized by Google

« J'ai une belle-mère, disait-il, à qui je dois peut-être tout mon bonheur, puisque c'est elle qui m'a donné les premiers éléments de cette éducation douce, attentive et pieuse, qui m'a fait aimer de Dieu et des hommes. Je me rappelle d'avoir senti en sa présence une grande circoncision intérieure qui m'a été fort instructive et fort salutaire. Ma pensée était libre auprès d'elle et l'eût toujours été, si nous n'avions eu que nous pour témoins; mais il y en avait dont nous étions obligés de nous cacher comme si nous avions voulu faire du mal. »

Au collége de Pont-Levoy, où il fut envoyé vers l'âge de dix ans, il lut le beau livre d'Abbadie : *l'Art de se connaître soi-même*, et cette lecture paraît avoir décidé de sa vocation pour les choses spirituelles. Cependant, ses études terminées, il lui fallut suivre un cours de droit, et, cédant au désir de son père, il se fit recevoir avocat du roi au siége présidial de Tours. Mais les fonctions assidues de la magistrature ne pouvaient retenir cette intelligence méditative et profonde, plus capable de remonter aux sources mêmes du droit que de s'astreindre à la lettre de la jurisprudence. Il renonça bientôt à la magistrature pour embrasser la profession des armes, et ce ne fut pas l'instinct militaire qui lui fit prendre l'épée; car « il abhorrait la guerre, » quoiqu'il « adorât la mort [1]; » mais il trouvait dans les loisirs d'une garnison cette espèce d'indépendance que le barreau ne laisse ordinairement ni à l'esprit ni aux habitudes.

Ce fut à Bordeaux que, affilié avec plusieurs officiers du régiment de Foix à l'une des sociétés fondées par Martinez Pasqualis, il suivit les leçons de ce maître, en qui il reconnaissait « des vertus très-actives, » mais dont il s'éloigna depuis pour se donner tout entier au fameux cordonnier de Gorlitz, Jacob Bœhm, le prince des théosophes allemands. « Excepté mon premier éducateur Martinez Pasqualis, disait-il, et mon second éducateur Jacob Bœhm, mort il y a cent cinquante ans, je n'ai vu sur la terre que des gens qui voulaient être maîtres et qui n'étaient pas même en état d'être disciples. »

Martinez, selon le témoignage de Saint-Martin, avait *la clef active* des spéculations théosophiques de Bœhm. Il professait l'erreur d'Origène sur la *résipiscence de l'être pervers* à laquelle le premier homme aurait été chargé de travailler. Cette idée paraît à Saint-Martin digne du plan universel, mais il prétend n'avoir à cet égard aucune démonstration positive, excepté par l'intelligence. « Quant à *Sophie* et au *Roi du Monde*, dit-il encore, Martinez Pasqualis ne nous a rien dévoilé sur cela, et nous a laissé dans les *notions ordinaires de Marie et du démon*. Mais je n'assurerai pas pour cela qu'il n'en eût pas la connaissance. » On voit reparaître dans ces obscurs et téméraires enseignements cette

[1] « J'ab horrela guerre, j'adore la mort. »

Œuvr. posth. Pensées, 952.

Digitized by Google

distinction entre la doctrine livrée au vulgaire et celle dont le sanctuaire ne s'ouvre que pour un petit nombre d'initiés, cette doctrine ésotérique qui n'est que le système des castes intellectuelles, et dont le Christianisme a horreur.

Martinez Pasqualis était venu à Paris en 1768, et, pendant les dix années de son séjour en cette ville, il se fit de nombreux prosélytes, qui, vers 1775, formèrent une secte connue sous le nom de *Martinistes*, et très-répandue dans l'Allemagne et dans le Nord. Saint-Martin venait de publier à Lyon son livre *des Erreurs et de la Vérité*, et cette circonstance a pu concourir avec la similitude du nom à faire passer le disciple pour le fondateur même de l'école. Après le départ de Martinez, mort en 1779 au Port-au-Prince, l'école se fondit à Paris dans la Société des Grands-Profès ou dans celle des Philalèthes. Invité en 1784 à cette dernière réunion, Saint-Martin refusa de s'y rendre. Il dédaignait la recherche du grand œuvre et les opérations de la franc-maçonnerie [1].

Les manifestations sensibles lui révélaient, dans la doctrine de Martinez, une science des *esprits*, dans la doctrine de Swedenborg une science des *âmes;* les phénomènes du magnétisme somnambulique appartenaient, suivant lui, à un ordre inférieur, mais il y croyait. Cherchant dans une conférence avec Bailly à convaincre ce savant de l'existence d'un pouvoir magnétique où l'on ne pouvait soupçonner la complicité du malade, il signale plusieurs opérations faites sur des chevaux que l'on traitait par le magnétisme. « Que savez-vous, dit Bailly, si les chevaux ne pensent pas? — Monsieur, lui répondit Saint-Martin, vous êtes bien avancé pour votre âge. »

Dans cette même année 1784, il rédigea un mémoire sur cette question proposée par l'Académie de Berlin : « Quelle est la meilleure manière de rappeler à la raison les nations, tant sauvages que policées, qui sont livrées aux erreurs et aux superstitions de tout genre? » L'intention de cette niaiserie philosophique est évidente. C'était le temps où les Nicolaïtes ou illuminants, *Aufklærer*, précurseurs immédiats des *rationalistes*, comparaient hautement le divin Maître au célèbre imposteur tartare, le dalaï-lama. Saint-Martin entreprit de démontrer que la solution demandée était impossible par les seuls moyens humains : ce n'était pas la réponse que voulait l'Académie, et la question ayant été

[1] Il écrivait plus tard, touchant ces premières initiations théurgiques et cabalistiques :

« Dans l'école où j'ai passé, les communications de tout genre étaient fréquentes. J'en ai eu ma part comme beaucoup d'autres. Les manifestations ou signes du réparateur étaient visibles ; j'y avais été préparé par des initiations... Mais le danger de ces initiations est de livrer l'homme à des esprits violents, et je ne puis répondre que les formes qui se communiquaient à moi ne fussent pas des formes d'emprunt. »

— Satan se transfigure en ange de lumière, dit l'Apôtre.

Digitized by Google

remise au concours pour l'année suivante, un pasteur de l'Eglise française, nommé Avrillon, obtint le prix en donnant au problème une solution platonicienne. La thèse qu'il avait soutenue en face de l'Académie de Berlin, Saint-Martin la développa quatorze ans plus tard dans ses « Réflexions d'un observateur sur la question proposée par l'Institut (de France) : Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple? » (An VI, 1798.)

Je reviendrai sur ce sujet.

C'est à peu près vers cette époque de sa vie que, pendant un séjour qu'il fit à Strasbourg, il dut à l'une de ses amies, Mme Bœchlin, de connaître les écrits du célèbre illuminé Jacob Bœhm. Il avait déjà dépassé les dernières limites de la jeunesse, et cependant il se mit avec ardeur à l'étude de la langue allemande, afin d'entendre les ouvrages de ce théosophe qu'il regarda toujours depuis « comme la plus grande lumière humaine qui eût paru. » Cette admiration exaltée jusqu'au fanatisme lui inspirait ces paroles bizarres :

« Ce ne sont pas mes ouvrages qui me font le plus gémir sur cette insouciance générale ; ce sont ceux d'un homme dont je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers (*sic*), mon charissime Bœhm. Il faut que l'homme soit entièrement devenu roc ou démon pour n'avoir pas profité plus qu'il n'a fait de ce trésor envoyé au monde il y a cent quatre-vingts ans [1]. »

Dans un voyage qu'il fit en Angleterre en 1787, il se lia avec l'ambassadeur Barthélemy et connut William Law, éditeur d'une version anglaise et d'un précis des livres de Jacob Bœhm. En 1788, il alla visiter Rome et l'Italie avec le prince Alexis Galitzin, qui disait à M. de Fortia d'Urban : « Je ne suis véritablement un homme que depuis que j'ai connu M. de Saint-Martin. » Il vit l'Allemagne et la Suisse. Il voyageait plutôt en *sage* qu'en artiste ou en poëte. « Je n'ai jamais goûté bien longtemps, disait-il, les beautés que la terre offre à nos yeux, le spectacle des champs, les paysages. Mon esprit s'élevait bientôt au modèle dont ces objets nous peignent les richesses ou les perfections. »

A son retour, quoique retiré du service, il fut fait chevalier de Saint-Louis.

Ses recherches sur la *science des nombres* amenèrent entre Lalande et lui une liaison passagère. Le théosophe qui voyait Dieu partout pouvait-il s'accorder longtemps avec le géomètre qui éliminait Dieu de partout?

Le maréchal de Richelieu voulait le mettre en rapport avec Voltaire qui mourut dans la quinzaine [2]. Il aurait eu plus d'agrément, il le

[1] *Œuvr. posth. Pensées*, 334.
[2] *Pensées*, 129.

Digitized by Google

croyait du moins, et plus de succès auprès de Rousseau ; mais il ne le vit jamais.

« Rousseau, dit-il, était meilleur que moi..... Il tendait au bien par le cœur ; j'y tendais par l'esprit, les lumières et les connaissances. Je laisse cependant aux hommes de l'intelligence à discerner ce que j'appelle les vraies lumières et les vraies connaissances, et à ne pas les confondre avec les sciences humaines, qui ne font que des ignorants et des orgueilleux [1]. »

Les charmes de la bonne compagnie, suivant un de ses biographes, lui faisaient imaginer ce que pouvait valoir une réunion plus parfaite dans ses rapports intimes avec son principe. C'est à cet ordre de pensées qu'il ramenait ses liaisons habituelles avec les personnes du rang le plus élevé, telles que le duc d'Orléans, le maréchal de Richelieu, la duchesse de Bourbon, la marquise de Lusignan, etc. Ce fut en partie chez cette dernière, au Luxembourg, qu'il écrivit le *Tableau naturel.*

Il dicta son *Ecce Homo* à l'intention de la duchesse de Bourbon, cette princesse si malheureuse, femme séparée du dernier prince de Condé et mère du dernier duc d'Enghien, persécutée, chassée par la Révolution qu'elle avait acceptée, et dans les ennuis de l'exil réduite à conjurer le meurtrier de son fils de lui permettre de revoir la France.

Revenue depuis de ses erreurs mystiques à la pratique simple de la religion, elle se laissait alors entraîner au *merveilleux de l'ordre inférieur*, comme le somnambulisme et les prophéties d'une visionnaire, Suzanne Labrousse, dont l'ex-Chartreux Dom Gerle et l'évêque constitutionnel Pontard étaient les ardents prosélytes.

« A moins que la *Clef divine* n'ouvre elle-même l'âme de l'homme, dit Saint-Martin dans cet ouvrage, dès l'instant qu'elle sera ouverte par une autre clef, elle va se trouver au milieu de quelques-unes de ces régions (d'illusion ou de lumière douteuse), et elle peut involontairement nous en transmettre le langage. Alors, quelque extraordinaire que nous paraisse ce langage, il se peut qu'il n'en soit pas moins un langage faux et trompeur ; bien plus, il peut être un langage vrai sans que ce soit la vérité qui le prononce, et, par conséquent, sans que les fruits en soient véritablement profitables. » (*Ecce Homo*, p. 124.)

[1] *Pensées*, 423.

Il dit encore : « A la lecture des *Confessions de J.-J. Rousseau*, j'ai été frappé de toutes les ressemblances que je me suis trouvées avec lui, tant dans nos manières empruntées avec les femmes que dans notre goût tenant à la fois de la raison et de l'enfance, et dans la facilité avec laquelle on nous a jugés stupides dans le monde, quand nous n'avions pas une entière liberté de nous développer. Notre temporel a eu quelque similitude, vu nos positions sociales dans le monde ; mais sûrement, s'il s'était trouvé à ma place, avec ses moyens et mon temporel, il serait devenu un autre homme que moi. *Pensées*, 60.

Digitized by Google

Saint-Martin pensait sans doute à son illustre amie, quand il laissait échapper de son cœur ces paroles touchantes :

« J'ai par le monde une amie comme il n'y en a point. Je ne connais qu'elle avec qui mon âme puisse s'épancher tout à son aise et s'entretenir sur les grands objets qui m'occupent... Nous sommes séparés par les circonstances. Mon Dieu, qui connaissez le besoin que j'ai d'elle, faites-lui parvenir mes pensées et faites-moi parvenir les siennes, et abrégez, s'il est possible, le temps de notre séparation [1]. »

Il disait encore :

« Il y a eu deux êtres dans ce monde en présence desquels Dieu m'a aimé. Aussi, quoique l'un d'eux fût une femme [ma Bey], j'ai pu les aimer tous deux aussi purement que j'aime Dieu, et, par conséquent, les aimer en présence de Dieu, et il n'y a que de cette manière que l'on doive s'aimer si l'on veut que les amitiés soient durables [2]. »

Le saint pénitent de Thagaste, s'accusant de la trop vive douleur qu'il a ressentie de la perte d'un ami, s'écrie d'un accent plus pieux et plus sûr : « Heureux qui vous aime, ô Dieu ! et son ami en vous, et son ennemi pour vous ! Celui-là seul ne perd aucun être cher, à qui tous sont chers en celui qui ne se perd jamais [3] ! »

La Révolution française survint. Saint-Martin fut du petit nombre d'hommes éminents qui eurent l'intelligence de ce grand événement. Supérieur aux passions politiques, il l'accepta avec cette religieuse épouvante que répand dans les âmes recueillies la vue des justices divines. Il fit plus peut-être que de maudire ce terrible passage de notre histoire ; le premier il le jugea. Vers le temps où il publia sa *Lettre à un ami sur la Révolution*, publication antérieure aux célèbres *Considérations* du comte de Maistre, il écrivait ces paroles remarquables :

« La France a été visitée la première, et elle l'a été très-sévèrement, parce qu'elle a été très-coupable. Ceux des pays qui ne valent pas mieux qu'elle ne seront pas épargnés quand le temps de leur visite sera arrivé. Je crois plus que jamais que Babel sera poursuivie et renversée progressivement dans tout le globe ; ce qui n'empêchera pas qu'elle ne pousse ensuite de nouveaux rejetons qui seront déracinés au jugement final [4]. »

[1] *Pensées*, 103.

[2] *Pensées*, 7.

[3] Beatus qui amat te, et amicum in te, et inimicum propter te. Solus enim nullum charum amittit, cui omnes in illo chari sunt qui non amittitur. (*Confess.*, l. VI, 9, 2.)

[4] *Correspondance inédite de Saint-Martin et de Kirchberger, baron de Liebisdorf.* J'ai dû la communication d'un manuscrit de cette précieuse correspondance à l'obligeance toute aimable de M. Alexandre de Tourgueneff, ancien ministre de l'instruction publique en Russie, sous l'empereur Alexandre. Ce savant et excellent homme est mort à Moscou, le 15 décembre dernier. Avant son départ, j'avais eu une conversation avec lui sur Saint-Martin, fort instructive pour moi. Quoiqu'il eût déjà comme un

Digitized by Google

Ma mémoire ne me rappelle rien dans ses écrits imprimés qui fasse une allusion précise aux mémorables événements de cette époque, si ce n'est peut-être cette pensée que je lis dans ses *Œuvres posthumes :*

« Une des choses qui m'a le plus frappé dans les récits qui m'ont été faits de la conduite de Louis XVI lors de son procès a été de ce qu'il aurait été tenté, comme roi, de ne pas répondre à ses juges, qu'il ne reconnaissait pas pour tels, mais de ce qu'il oublia sa propre gloire, disant que l'on ne pourrait pas savoir ce que ses réponses pourraient produire, et qu'il ne fallait pas refuser à son peuple la moindre des occasions qui pourraient l'empêcher de commettre un grand crime. J'ai trouvé beaucoup de vertu dans cette réponse [1]. »

Au moment même où *le torrent de la Révolution roulait en flots de sang, à la lueur des incendies, au bruit de la guerre* [2], Saint-Martin, retiré à Amboise pour rendre à son vieux père les derniers soins et les derniers devoirs, entretenait une correspondance suivie sur les plus hautes questions de la métaphysique et de la théosophie avec le baron suisse Kirchberger de Liebisdorf, membre du conseil souverain de la république de Berne.

Singulier contraste entre le bruit épouvantable que fait tout ce siècle qui croule et ce paisible dialogue sur les mystères de l'âme, sur les mystères des nombres, sur toutes les questions relatives à l'infini et à l'ordre futur ! Ce contraste est surtout remarquable dans une lettre datée du 25 août 1792, où, racontant en quelques mots la sanglante journée du 10 :

« Les rues, dit-il, qui bordent l'hôtel où je loge étaient un champ de bataille ; l'hôtel lui-même était un hôpital où l'on apportait les blessés, et en outre il était menacé à tout moment d'invasion et de pillage (l'hôtel de la duchesse de Bourbon). Au milieu de tout cela, il me fallait, au péril de ma vie, aller voir et soigner ma sœur à demi-lieue de chez moi... »

Il ajoute presque aussitôt :

« Je suis dans une maison où Mme Guyon est très en vogue. On vient de m'en faire lire quelque chose. J'ai éprouvé à cette lecture combien l'inspiration féminine est faible et vague en comparaison de l'inspiration masculine. Dans Bœhm je trouve un aplomb d'une solidité inébranlable ; j'y trouve une profondeur, une élévation, une nourriture si pleine et si soutenue que je vous avoue que je croirais perdre mon temps que de chercher ailleurs ; aussi j'ai laissé là les autres lectures. »

Ces paroles étaient en même temps une petite leçon adressée à Kirch-

pressentiment de sa fin prochaine, j'étais loin de penser que notre entretien sur les théosophes serait le dernier de nos entretiens.

[1] *Pensées*, 751.

[2] Ismard.

Digitized by Google

berger, qui, lui, *cherchait ailleurs*, qui cherchait partout, et dont la curiosité s'étendait à des objets dont Saint-Martin faisait fort peu de cas.

« La maçonnerie dont vous me parlez, lui écrivait-il en 1794, je ne la connais point et ne puis vous en rendre aucun compte. Vous savez mon goût pour les choses simples et combien ce goût se fortifie en moi par mes lectures favorites. Ainsi *tout ce qui tient encore à ce que je dois appeler la chapelle* s'éloigne chaque jour de ma pensée..... Quant aux ouvrages de Swedenborg, mon opinion est imprimée dans *l'Homme de désir*..... Je vous avoue qu'après de semblables richesses qui vous sont ouvertes (les œuvres de Jacob Bœhm), et dont vous pouvez jouir à votre aise à cause de votre langue et de tous les avantages terrestres que la paix politique vous procure, je souffre quelquefois de vous voir me consulter sur des loges et sur d'autres bagatelles de ce genre; moi qui, dans les situations pénibles en tous sens où je me trouve aurais besoin qu'on me portât sans cesse vers ce pays natal où tous mes désirs et mes besoins me rappellent, mais où mes forces rassemblées tout entières sont à peine suffisantes pour me fixer par intervalle, vu l'isolement absolu où je vis ici sur ces objets. Je me regarde comme le Robinson Crusoé de la spiritualité, et, quand je vous vois me faire des questions dans ces circonstances, il me semble voir un fermier général de notre ancien régime, bien gros et bien gras, allant consulter l'autre Robinson sur le chapitre des subsistances; je dois vous dire ce qu'il lui répondrait : « Monsieur, vous êtes dans l'abondance et moi « dans la misère; faites-moi plutôt part de votre opulence. »

Le moment d'ailleurs n'était pas favorable aux idées mystiques. La théosophie même devenait suspecte. La prétendue conjuration de Catherine Théos, la mère de Dieu, et les folles prédications auxquelles l'ex-Chartreux Dom Gerle se livrait dans l'hôtel même de la duchesse de Bourbon, appelèrent l'attention du gouvernement révolutionnaire sur l'innocente correspondance du philosophe inconnu avec le baron de Liebisdorf. Dans la lettre que je viens de citer Saint-Martin invoque à l'appui de ses réflexions des avertissements d'une autre nature.

«Dans ce moment-ci, ajoute-t-il, il est peu prudent de s'étendre sur ces matières. Les papiers publics auront pu vous instruire des extravagances spirituelles que des fous et des imbéciles viennent d'exposer aux yeux de notre justice révolutionnaire. Ces imprudentes ignorances gâtent le métier, et les hommes les plus posés dans cette affaire-ci doivent eux-mêmes s'attendre à tout : c'est ce que je fais, parce que je ne doute pas que tout n'ait la même couleur pour ceux qui sont préposés pour juger de ces choses et qui n'ont pas les notions essentielles pour en faire le départ. Mais en même temps que je prévois tout, je suis bien loin de me plaindre de rien. Le cercle de ma vie est tellement rempli et d'une manière si délicieuse que, s'il plaisait à la Providence de le fermer dans ce moment, de quelque façon que ce fût, je n'aurais encore qu'à la remercier. *Néanmoins, comme on est comptable de ses actions, faisons-en le moins que nous pourrons et ne parlons de tout ceci dans nos lettres que succinctement* [1]. »

[1] *Correspondance inédite et manuscrite de Saint-Martin*, 5 messidor, 23 juin 1794.

Digitized by Google

Dès le 21 mai de l'année précédente, il écrivait à son ami :

« Celle de vos lettres qui a été accidentellement retardée est du 5 avril. Votre dernière, du 14 mai, a été aussi retenue au Comité de sûreté générale à Paris, d'où elle m'a été renvoyée avec un cachet rouge par-dessus votre cachet noir. *Vous voyez combien il est important de ne nous occuper que des choses qui ne sont pas de ce monde.* »

Mais l'autre monde n'était plus même un asile sûr pour les méditations de la pensée *suspecte*. La police révolutionnaire ne comprenait pas que l'on pût se réfugier là de bonne foi et sans nourrir des projets de contre-révolution. Saint-Martin avait cependant donné des preuves suffisantes de son désintéressement politique. Quoique noble, il n'avait pas émigré ; chevalier de Saint-Louis, il avait fait son service dans la milice bourgeoise et monté la garde au Temple, prison et tombeau de Louis XVII ; trois ans auparavant, son nom était inscrit sur la liste des candidats proposés par l'Assemblée nationale pour le choix d'un gouverneur de ce jeune prince. Ces gages de soumission donnés à la République ne purent le mettre à l'abri d'un mandat d'arrêt, sous la prévention de complicité dans l'affaire de Catherine Théos. Fort heureusement le 9 thermidor vint le soustraire au jugement du sanguinaire tribunal. Car il faut bien reconnaître à ce régime sauvage le mérite d'une activité rare ; il n'a laissé passer aucune tête éminente sans la persécuter, l'outrager ou l'abattre !

En méditant sur ces faits étranges et si pleins d'enseignements, Saint-Martin disait encore :

« Je crois voir l'Evangile se prêcher aujourd'hui par la force et l'autorité de l'esprit, puisque les hommes ne l'ont pas voulu écouter lorsqu'il le leur a prêché dans la douceur, et que *les prêtres ne nous l'avaient prêché que dans leur hypocrisie*. Or, si l'esprit prêche, il le fait dans la vérité, et ramènera sans doute l'homme égaré à ce terme évangélique où nous ne sommes plus absolument rien et où Dieu est tout. Mais le passage de nos ignorances, de nos souillures et de nos impunités à ce terme ne peut être doux. Ainsi je tâche de me tenir prêt à tout. C'est ce que nous devrions faire, même quand les hommes nous laisseraient la paix ; à plus forte raison quand ils joignent leurs mouvements à ceux qui agitent naturellement tout l'univers depuis le crime de l'homme. *Notre royaume n'est pas de ce monde ;* voilà ce que nous devrions nous dire à tous les moments et exclusivement à toute autre chose sans exception, et voilà cependant ce que nous ne nous disons jamais, excepté du bout des lèvres. Or, la vérité qui a annoncé cette parole ne peut permettre que ce soit une parole vaine, et elle rompt elle-même les entraves qui nous lient de toutes parts à cette illusion apparente, afin de nous rendre à la liberté et au sentiment de notre vie réelle. Notre révolution actuelle, que je considère sous ce rapport, me paraît un des sermons les plus expressifs qui aient été prêchés en ce monde. Prions pour que les hommes en profitent.

Digitized by Google

Je ne prie point pour n'être pas compris au nombre de ceux qui doivent y servir de signe à la justice; je prie pour ne jamais oublier l'Evangile, tel que l'esprit veut le faire concevoir à nos cœurs, et, quelque part où je sois, je serai heureux, puisque j'y serai avec l'esprit de vérité [1]. »

Vers la fin de l'année 1794, il dut revenir à Paris dont il était expulsé comme noble par le décret du 27 germinal an II. Voici quelles circonstances le rappelaient.

L'échafaud de Robespierre venait de rendre la liberté à la France. La Terreur, fatiguée de crimes, commençait à défaillir. Mais sur ce sol si profondément remué tout n'était plus que sang et décombres. La dispersion du clergé, l'abolition des Ordres religieux et des corporations enseignantes, enveloppés dans la ruine de l'ancien gouvernement, laissaient la France à ses profondes ténèbres. L'impiété elle-même en fut épouvantée : *Impia æternam timuerunt sæcula noctem.* Elle eut peur de la nuit qu'elle avait faite et de l'état sauvage dans lequel grandissaient les générations nouvelles. Il s'agissait donc de ranimer « le flambeau des sciences prêt à s'éteindre ; » il s'agissait de « garantir la génération suivante des funestes effets du vandalisme. » « A la vue des ruines sur lesquelles l'ignorance et la barbarie établissaient leur empire, » il fallait bien reconnaître que l'instruction était le premier mobile de la félicité publique [2]. Mais il ne s'agissait pas seulement de répandre l'instruction, il fallait former des instituteurs; tel était le but des écoles normales.

« Dans ces écoles, disait le rapporteur du projet, Lakanal, ce n'est pas les sciences que l'on enseignera, mais l'art de les enseigner. Au sortir de ces écoles les disciples ne devront pas être seulement des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire. *Pour la première fois sur la terre, la nature, la vérité, la raison et la philosophie vont donc avoir aussi un séminaire* [3]. »

[1] 25 fructidor, septembre 1794.

[2] *Introduction aux cours de l'Ecole normale*, 1808.

[3] *Rapport à la Convention*, séance du 3 brumaire an III. Ce rapport contient, sur le désarroi moral des hommes influents de cette époque et leur impuissance à conduire les faits dans la Révolution les aveux les plus instructifs et les plus involontaires. Nous citerons les lignes suivantes :

« Lorsque du milieu de tant de causes, de tant d'expériences morales si nouvelles, il sortait tous les jours de *nouvelles vérités*, comment songer à poser par l'instruction les principes immuables? Les hommes de l'âge le plus mûr, les législateurs eux-mêmes, devenus les disciples de cette foule d'événements qui éclataient à chaque instant comme des phénomènes, et qui avec toutes les choses changeaient toutes les idées, les législateurs ne pouvaient pas se détourner de l'enseignement qu'ils recevaient pour en donner un à l'enfance et à la jeunesse : ils auraient ressemblé à des astronomes qui, à l'instant où des comètes secouent leur chevelure étincelante sur la terre, se renfermeraient dans leur cabinet pour écrire la théorie des comètes... Le temps, qu'on a appelé le *grand maître de l'homme*, le temps, devenu si fécond en leçons plus terribles et

Digitized by Google

Puis il ajoute :

« Aussitôt que seront terminés, à Paris, ces cours de l'art d'enseigner les connaissances humaines, la jeunesse savante et philosophe qui aura reçu ces grandes leçons ira les répéter à son tour dans toutes les parties de la république d'où elle aura été appelée.... Cette source de lumière si pure, si abondante, puisqu'elle partira des premiers hommes de la République en tout genre, épanchée de réservoir en réservoir, se répandra d'espace en espace dans toute la France, sans rien perdre de sa pureté dans son cours. Aux Pyrénées et aux Alpes l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris, et *cet art sera celui de la nature et du génie*..... La raison humaine, cultivée partout avec une industrie également éclairée, produira partout les mêmes résultats, et ces résultats seront la *recréation de l'entendement humain* chez un peuple qui *va devenir* l'exemple et le *modèle du monde*. »

Ainsi, pour que la nation française devînt incontinent l'exemple et le *modèle du monde*, il ne fallait rien moins que *recréer l'entendement humain*. Telle était la manie de ce siècle ; détruire, que dis-je, détruire ? anéantir les ruines mêmes, afin de créer *ex nihilo*, afin de créer comme Dieu, sans Dieu ! Aussi les hommes de ce temps n'ont-ils été puissants qu'à l'œuvre de destruction. Pour détruire, l'homme suffit ; mais pour rétablir et fonder, Dieu ne permet pas qu'on se passe de lui.

Saint-Martin fut choisi comme élève à l'Ecole normale par le district d'Amboise, mais obligé de remplir certaines formalités, *vu sa tache nobiliaire* qui lui interdisait le séjour de Paris jusqu'à la paix. Voici comme il envisageait d'abord cette mission inattendue.

« Elle peut, disait-il, me contrarier sous certains rapports ; elle va me courber l'esprit sur les simples instructions du premier âge. Elle va aussi me jeter dans la parole externe, moi qui n'en voudrais plus entendre ni proférer d'autre que la parole interne. Mais elle me présente aussi un aspect moins repoussant : c'est celui de croire que tout est lié dans notre grande révolution, où je suis payé pour voir la main de la Providence. Alors, il n'y a plus rien de petit pour moi, et ne serais-je qu'un grain de sable dans l'édifice que Dieu prépare aux nations, je ne dois pas résister quand on m'appelle, car je ne suis que passif dans tout cela... Le principal motif de mon acceptation est de penser qu'avec l'aide de Dieu je puis espérer, par ma présence et mes prières, d'arrêter une partie des obstacles que l'ennemi de tout bien ne manquera pas de semer dans cette grande carrière qui va s'ouvrir et d'où peut dépendre le bonheur de tant de générations... Et, quand je ne détournerais qu'une goutte du poison que cet ennemi cherchera à jeter sur la racine même de cet arbre qui doit couvrir de son ombre tout mon pays, je me croirais coupable de reculer [1]. »

Il arriva à Paris dans les premiers jours de janvier 1795 ; mais l'ou-

mieux écoutées, devait être en quelque sorte le professeur unique et universel de la République. »

[1] *Correspond. manuscr.*, 15 nivose an III (4 janvier 1795).

Digitized by Google

verture des conférences fut retardée. Le projet n'était pas mûr ; il s'éloignait déjà du but simple de son institution.

« Je gèle ici faute de bois, écrivait-il à Kirchberger, au lieu que dans ma petite campagne je ne manquais de rien. Mais il ne faut pas regarder à ces choses-là ; faisons-nous esprit, il ne nous manquera rien ; car il n'y a point d'esprit sans parole, et point de parole sans puissance. »

Les conférences ne tardèrent pas à justifier toutes ses prévisions, et quelles difficultés les principes spiritualistes trouveraient à se faire entendre en présence de ces chaires et de cet auditoire incrédules.

« Quant à nos écoles normales, écrit-il encore, ce n'est encore que le *spiritus mundi* tout pur, et je vois bien qui est celui qui se cache sous ce manteau. Je ferai tout ce que les circonstances me permettront pour remplir le seul objet que j'aie eu en acceptant ; mais ces circonstances sont vaines et peu favorables. C'est beaucoup si, dans un mois, je puis parler cinq ou six minutes, et cela devant deux mille personnes à qui il faudrait auparavant refaire les oreilles [1]. »

Il trouva cependant une occasion éclatante de rompre en visière à l'esprit du siècle et de proclamer hardiment ses propres principes. « J'ai jeté une pierre dans le front d'un des Goliath de notre Ecole normale ; les rieurs n'ont pas été pour lui, tout professeur qu'il est. » Mais il n'eut pas le loisir de poursuivre à son gré cette piquante controverse avec le professeur Garat. Les écoles normales furent dissoutes le 30 floréal de cette même année, mesure qu'il regarda dès lors comme un événement heureux. Ces écoles n'avaient d'autre but que de continuer l'œuvre des philosophes et de perpétuer le système d'impiété qu'ils avaient, disait-il, « assez provigné en France depuis soixante ans. » Et il ajoutait :

« Je regarde comme un effet de la Providence que ces écoles-là soient détruites... Ne croyez pas que notre révolution française soit une chose indifférente sur la terre : je la regarde comme la révolution du genre humain... C'est une miniature du jugement dernier, mais qui doit en offrir toutes les traces, à cela près que les choses ne doivent s'y passer que successivement, au lieu qu'à la fin tout s'opérera instantanément [2]. »

De retour dans son département, Saint-Martin fut membre des premières réunions électorales ; mais sa vie publique devait se borner à son passage à l'Ecole normale et à son démêlé avec le professeur d'analyse de l'entendement humain : il ne fit jamais partie d'aucune assemblée politique. Il poursuivit son active correspondance avec le baron de Liebisdorf. Les deux amis, qui ne devaient point se voir en ce monde, s'envoyèrent mutuellement leur portrait. Le discrédit des assignats

[1] *Ibid.*, 5 ventose, 25 février 1795.
[2] 30 prairial, juin 1795.

Digitized by Google

ayant réduit Saint-Martin à une extrême détresse, Kirchberger lui fit passer dix louis d'or. Le premier mouvement de Saint-Martin fut de les renvoyer sur-le-champ; un second le retint. La fierté de Rousseau lui eût paru plus dans la mesure, si elle eût été fondée sur la haute foi évangélique qui donne et crée les moyens de ne connaître aucun besoin. « Mais, dit-il, quoique sa ferme philosophie me paraisse toujours très-estimable sans s'élever à ce point, elle ne m'a pas paru assez conséquente; car s'il prêche tant l'exercice des vertus et de la bienfaisance, il faut donc aussi leur laisser un libre cours quand elles se présentent [1]. » Saint-Martin reçut les dix louis, et, à son tour, il put offrir plus tard à Kirchberger, dont la maison de Morat fut pillée par les Français, plusieurs pièces d'argenterie qui lui restaient.

Les dernières années de sa vie s'écoulèrent en silence dans des relations studieuses avec des amis. Il tenait un journal de ses liaisons, et regardait comme des acquisitions précieuses celles qu'il ajoutait aux précédentes.

« Il y a plusieurs probabilités, disait-il, que ma destinée a été de me faire des rentes en âmes. Si Dieu permet que cette destinée-là s'accomplisse, je ne me plaindrai pas de ma fortune, car cette richesse-là en vaut bien d'autres [2]. »

Il était homme de bien et charitable. On lit dans les *Archives littéraires* de l'année 1804 *une conversation sur les spectacles* entre M. de Gérando et le philosophe inconnu. De Gérando lui demandait un jour pourquoi il n'allait plus au théâtre : était-ce rigidité de principes, ou défaut de loisir ? Après un peu d'hésitation, Saint-Martin lui répondit :

« Rien n'est plus simple. Je suis souvent parti de chez moi pour aller au théâtre. Chemin faisant, je doublais le pas, j'éprouvais une vive agitation par une jouissance anticipée du plaisir que j'allais goûter. Bientôt, cependant, je m'interrogeais moi-même sur la nature des impressions dont je me sentais si puissamment dominé ; je puis vous le dire : je ne trouvais en moi que l'attente de ce transport enivrant qui m'avait saisi autrefois lorsque les plus sublimes sentiments de la vertu, exprimés dans la langue de Corneille et de Racine, excitaient les applaudissements universels. Alors une réflexion me venait incontinent. Je vais payer, me disais-je, le plaisir d'admirer une simple image ou plutôt une ombre de la vertu !... Eh bien, avec la même somme, je puis atteindre à la réalité de cette image ; je peux faire une bonne action au lieu de la voir retracée dans une représentation fugitive. Je n'ai jamais résisté à cette idée ; je suis monté chez quelques malheureux que je connaissais, j'y ai laissé la valeur de mon billet de parterre ; j'ai goûté tout ce que je me promettais au spectacle, bien plus encore, et je suis rentré chez moi sans regrets. »

D'une constitution frêle et *n'ayant reçu de corps qu'un projet*, à peine

[1] *Correspond. manuscr.*, 8 nivose an IV.
[2] *Pensées*, 202.

Digitized by Google

sur le seuil de la vieillesse il eut l'avertissement de l'ennemi physique qui avait enlevé son père. Il pressentit sa fin et il la vit s'approcher avec une vive espérance. La mort, qui attriste la nature, n'était à ses yeux que le signal du départ ardemment désiré.

« La mort ! disait-il, est-ce qu'il y en a encore ? Est-ce qu'elle n'a pas été détruite ?.... La mort ! Est-ce la mort corporelle que le sage compterait pour quelque chose ? Cette mort n'est qu'un acte du temps. Quel rapport cet acte du temps pourrait-il avoir avec l'homme de l'éternité ? » — Il disait encore : « L'espérance de la mort fait la consolation de mes jours ; aussi voudrais-je qu'on ne dît jamais l'autre vie, car il n'y en a qu'une [1]. »

Quelques mois avant de mourir il écrivait :

« Le 18 janvier 1803, qui complète ma soixantaine, m'a ouvert un nouveau monde ; mes expériences spirituelles ne vont qu'en s'accroissant. J'avance, grâce à Dieu, vers les grandes jouissances qui me sont annoncées depuis longtemps et qui doivent mettre le comble aux joies dont mon existence a été constamment accompagnée dans ce monde. »

Dans l'été de 1803, il fit un dernier voyage à Amboise, visita quelques vieux amis et revit encore une fois la maison où il était né.

Au commencement de l'automne de la même année, après un entretien avec un savant géomètre sur le sens mystérieux des nombres : « Je sens que je m'en vais, dit-il : la Providence peut m'appeler ; je suis prêt. Les germes que j'ai tâché de semer fructifieront. Je pars demain pour la campagne d'un de mes amis. Je rends grâces au Ciel de m'avoir accordé la faveur que je demandais. »

Le lendemain, il se rendit à Aulnay, dans la maison de campagne du sénateur Lenoir-Laroche. Le soir, après un léger repas, il se retira dans sa chambre, et bientôt il se sentit frappé d'apoplexie. Il put cependant dire quelques mots à ses amis accourus auprès de lui, les exhortant à mettre leur confiance dans la Providence et à vivre entre eux en frères dans les sentiments évangéliques. Puis il pria en silence et expira vers onze heures du soir, sans agonie et sans douleurs, le 13 octobre 1803 (22 vendémiaire an XII).

Je lis dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* qu'il mourut sans avoir voulu recevoir un prêtre. Aucune biographie ne fait mention de ce refus. Mais il est clair que, Saint-Martin ne croyant ni à l'Eglise, ni à la légitimité du sacerdoce catholique, le ministère du prêtre devait être indifférent à sa mort comme à sa vie. Ne disait-il pas : « Ma secte est la Providence ; mes prosélytes, c'est moi ; mon culte, c'est la justice ? » Et n'osait-il pas dire aussi : « Oui, Dieu, j'espère que malgré mes fautes tu trouveras encore en moi de quoi te consoler ! » Quand on est

[1] *Pensées*, 109.

Digitized by Google

parvenu dès ici-bas à cette intimité familière avec Dieu, il est évident que son Eglise et ses sacrements deviennent inutiles.

Tant de confiance étonne de la part d'un homme si éclairé sur les misères du cœur de l'homme, et qui devait l'être sur les misères de son propre cœur! Mais il est des temps malheureux où les intelligences, même les plus élevées, semblent chanceler dans leurs propres lumières. Détourné de la voie simple par l'influence de ces erreurs qu'il combattait chez les *philosophes*, sa religion et sa vertu mêmes lui sont devenues un piége, et il n'a pas su s'en préserver. Il a cru à la mission du *Réparateur*, mais il n'est pas entré dans le sens pratique de ses enseignements; il a accueilli avec amour la parole de la Sagesse incarnée et le sacrifice du Calvaire, mais il n'a pas compris la perpétuité sur la terre de cette parole et de ce sacrifice; il a cru en la divinité de Jésus-Christ, mais il n'est pas entré dans l'humilité de Jésus-Christ, et, après une vie de méditation, de prière et de culte intérieur, il n'a pas laissé que de mourir hors de la voie du salut; il est mort en philosophe, à la manière de Porphyre ou de Plotin.

Il n'avait jamais été marié. Lui-même raconte ce qui arriva quand une occasion vint à s'offrir.

« Je priai, dit-il, un peu de suite pour cet objet, et il me fut dit intellectuellement, mais très-clairement : Depuis que le Verbe s'est fait chair, nulle chair ne doit disposer d'elle-même sans qu'il en donne la permission. Ces paroles me pénétrèrent profondément, et, quoiqu'elles ne fussent pas une défense formelle, je me refusai à toute négociation ultérieure [1]. »

Toujours communications intimes avec Dieu! toujours cette illusion d'être l'objet de la prédilection divine! On ne saurait après cela s'étonner de l'immense et naïf orgueil qui perce à chaque ligne des Pensées où il a voulu se peindre.

« J'ai été gai, dit-il, mais la gaieté n'a été qu'une nuance secondaire de mon caractère; ma couleur réelle a été la douleur et la tristesse, *à cause de l'énormité du mal...* »

Il s'applique la parole du prophète. Il semble gémir du mal qui se fait chaque jour sur la terre, comme si lui-même n'y avait aucune part : c'est la plainte de l'ange ou le gémissement de l'*Agneau qui porte les péchés du monde!*

Ne dit-il pas :

« Je n'ai rien avec ceux qui n'ont rien; j'ai quelque chose avec ceux qui ont quelque chose; *j'ai tout avec ceux qui ont tout.* Voilà pourquoi j'ai été jugé si diversement dans le monde et la plupart du temps si désavantageusement; car, dans le monde, où sont ceux qui ont tout? où sont même ceux qui ont quelque chose? »

[1] *Correspond. inéd. et manuscr.*

Digitized by Google

Ne dit-il pas encore : « Dieu sait si je les aime, ces malheureux mortels ! »

Jamais un apôtre n'a parlé ainsi !

Dans la sphère restreinte et timide de son action, il finit par se prendre sérieusement pour un voyant, pour un consolateur donné à la terre ; c'est partout le ton d'un être inspiré, d'un homme dépositaire de plus de vérités qu'il n'en saurait communiquer aux mortels, d'un homme supérieur à l'homme ! « Pour prouver que l'on est régénéré, dit-il, il faut régénérer tout ce qui est autour de nous [1]. » Cela est vrai ; mais quel mort spirituel Saint-Martin a-t-il donc ressuscité ? A-t-il jamais pu dire au fils de la veuve : « Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi ! » Son œuvre est loin de répondre à l'ambition de sa parole. Cependant il n'a pas été sans influence sur son temps, et, quoique ses livres soient généralement peu connus, un grand nombre de ces pensées ont été mises en circulation par des écrivains supérieurs, M. de Maistre, entre autres, qui l'avait lu attentivement, et qui l'appelait *le plus instruit, le plus sage et le plus élégant des théosophes modernes.* Malgré l'énormité de ses erreurs, cet homme a servi la cause de la vérité, et l'on ne saurait oublier que le premier, au milieu des saturnales révolutionnaires, il a donné le signal de la réaction spiritualiste contre les doctrines sceptiques et athées du XVIIIe siècle. Il est peut-être le seul laïque qui ait osé dire alors une parole pieuse et touchante comme celle-ci : « A force de répéter *mon Père*, espérons qu'à la fin nous entendrons dire *mon fils.* »

[1] *Portrait historique et philosophique de Saint-Martin, Pensées*, I, 614-795. — Il dit encore de lui (*Pensées*, 760) : « Une personne dont je fais grand cas me disait quelquefois que mes yeux étaient doublés d'âme. Je lui disais, moi, que son âme était doublée de bon Dieu, et que c'est là ce qui faisait mon charme et mon entraînement auprès d'elle. » Les saints ne s'amusent guère à chercher dans d'autres yeux le miroir de leurs yeux. Ces petites galanteries mystiques devaient un peu distraire *l'homme de désir* et retarder le développement du *nouvel homme.*

L. MOREAU.

Digitized by Google

SAINT-DOMINGUE.

C'est une erreur assez commune de croire que les troubles et les désastres de Saint-Domingue eurent pour cause originelle la secousse imprimée à la colonie par des décrets révolutionnaires qui abolissaient l'esclavage. Non, la perte de cette magnifique possession, à laquelle la France devait plus de la moitié de son commerce maritime, n'est point imputable à la liberté; et, bien loin de pouvoir se considérer comme les victimes d'une généreuse imprudence, les anciens colons et la métropole sont condamnés à un regret d'autant plus amer qu'ils subirent le juste châtiment, les uns d'un égoïste et intraitable orgueil, l'autre d'une politique souverainement illibérale.

Certes l'Assemblée constituante se fût montrée conséquente avec ses principes en abolissant l'institution qui fait d'un homme la propriété d'un autre homme. Les misères de la condition servile ont été notablement adoucies par la législation moderne et par la suppression de la traite, qui intéresse le planteur à ménager l'instrument de travail, devenu plus rare et plus coûteux. Mais, en 1789, l'esclavage conservait toutes ses rigueurs, et les abus étaient assez criants pour exiger, ce semble, l'intervention des législateurs qui inscrivaient la Déclaration des Droits au frontispice du nouvel édifice social.

« Sept à huit patates et un peu d'eau, dit un témoin oculaire, étaient la nourriture que les esclaves de Saint-Domingue recevaient de leurs maîtres. Ils se levaient la nuit pour aller marronner quelques vivres, et, lorsqu'ils étaient découverts, ils étaient fouettés. Que de fois j'ai vu, à l'heure du déjeûner, les nègres ne pas avoir une patate et rester sans manger! Cela arrive sur presque toutes les habitations à sucre lorsque les pièces de vivres ne donnent pas en abondance, et alors les nègres souffrent pendant quelques mois.... On conçoit à peine que les gouverneurs, qui étaient distingués par leur naissance et par la douceur de leur caractère,

Digitized by Google

aient souffert les crimes atroces que l'on commettait. On a vu un Caradeux aîné, un Latoison-Laboule qui, de sang-froid, faisaient jeter des esclaves dans des fournaises, dans des chaudières bouillantes, ou qui les faisaient enterrer vifs et debout, ayant seulement la tête hors de terre, et les laissaient périr de cette manière.... Sur l'habitation Vaudreuil et Duras, un certain procureur ne sortait jamais sans avoir dans sa poche des clous et un petit marteau avec lesquels il clouait les noirs par l'oreille à un poteau placé dans la cour. S'il y avait eu des inspecteurs de culture, tous ces crimes ne seraient pas arrivés, non plus que les châtiments de cinq cents coups de fouet distribués par deux commandeurs ensemble, et souvent renouvelés le lendemain, jusqu'à ce que le nègre mourût dans un cachot où il pouvait à peine entrer [1]. »

Quelques voix généreuses protestèrent, au sein de l'Assemblée constituante, contre cet odieux état de choses. Mais l'emploi de travailleurs esclaves était regardé généralement comme nécessaire à la prospérité des colonies, et par conséquent à la puissance maritime de la métropole. L'antiquité grecque et romaine, dont les souvenirs étaient alors si puissants sur les esprits, semblait d'ailleurs excuser par son exemple l'institution de l'esclavage. Enfin, une autorité plus récente levait tous les scrupules : Voltaire avait été personnellement intéressé dans une compagnie qui faisait la traite; et, sous le règne de Louis XV, des ordonnances qui aggravaient les dispositions du Code noir avaient été contre-signées par des ministres philosophes et grands amis des encyclopédistes. L'Assemblée constituante ne porta donc aucune atteinte au pouvoir des colons sur leurs esclaves; bien mieux, elle déclara la traite « commerce national, » et maintint la prime accordée par chaque tête de nègre importée dans les colonies.

L'esclavage ne fut aboli législativement que le 16 pluviose an II (4 février 1794). Or, quand fut proclamée cette tardive émancipation, déjà depuis plus de trois ans une désastreuse anarchie régnait dans toute la partie française de Saint-Domingue; le sang coulait à flots, l'incendie promenait ses ravages; et, chose remarquable! les blancs étaient entrés les premiers dans cette carrière de désordre et de violence, où tous devaient laisser leur fortune, la plupart leur vie ; les premiers ils avaient donné l'exemple de la révolte contre le pouvoir métropolitain! Comment furent-ils amenés à déchaîner eux-mêmes la tempête qui devait les engloutir corps et biens?

Entre les blancs et les esclaves se trouvait la classe des *libres* ou *gens de couleur*, plus florissante et plus nombreuse à Saint-Domingue que dans nulle autre colonie. Elle possédait le tiers des richesses de l'île; plusieurs de ses membres avaient participé aux lumières de l'é-

[1] *Des Colonies françaises, et particulièrement de Saint-Domingue*, par le colonel Malenfant, propriétaire à Saint-Domingue.

Digitized by Google

ducation européenne, et pouvaient rivaliser par l'intelligence comme par la fortune avec les notables de la classe blanche. Mais le mulâtre avait beau élargir la distance qui le séparait de la tribu maternelle, l'indélébile stigmate de la servitude primitive le désignait au mépris des hommes qui se disaient de *sang pur*, et même les *petits blancs* traitaient de haut le plus considérable d'entre les *sang-mêlés*. La législation n'avait pas toujours été complice de ce préjugé de couleur. Louis XIV avait dit : « Octroyons aux affranchis les mêmes droits, priviléges et immunités dont jouissent les personnes libres; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leur personne que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets. » (Edit de 1685, art. 59.) Ce fut sous la minorité de Louis XV que l'aristocratie coloniale parvint à faire passer des mœurs dans les lois tout un système d'outrageuses exclusions contre les gens de couleur. Ceux-ci furent déclarés inhabiles pour jamais à la noblesse, aux fonctions publiques, aux professions libérales, au mariage avec les blancs; il leur fut interdit de rien recevoir d'un blanc par donation ou testament, d'acheter de la poudre ou de porter des armes sans une permission spéciale du magistrat, de se mêler avec les blancs dans les convois funèbres, à l'église, au théâtre, etc.

L'Assemblée nationale, tout en conservant l'institution fondamentale des colonies, crut devoir effacer une prohibition d'origine récente, et revenir au principe de l'édit de 1685, qui assimilait les affranchis aux ingénus. Deux décrets métropolitains du 28 mars 1790 et du 15 mai 1791 proclamèrent l'égalité politique et civile de tous les hommes libres des colonies, sans distinction de couleur. Non-seulement l'esclavage n'était ni aboli ni modifié par le texte de ces décrets, mais les commissaires envoyés pour dompter les résistances que souleva leur exécution protestèrent hautement contre toute arrière-pensée d'infirmer les droits des maîtres. « Invariablement attachés, disaient-ils, aux lois que nous venons faire exécuter, nous, déclarons, au nom de la métropole, de l'Assemblée nationale et du roi, que nous ne reconnaîtrons désormais que deux classes d'hommes dans la colonie de Saint-Domingue, les libres, sans aucune distinction de couleur, et les esclaves... Nous déclarons qu'aux assemblées coloniales seules, constitutionnellement formées, appartient le droit de prononcer sur le sort des esclaves. » (*Proclamation du* 24 *et du* 27 *septembre* 1792.) Et le 5 mai 1793, ces mêmes hommes, que les colons ont représentés comme des tribuns incendiaires, publièrent un règlement de police dans lequel ils maintenaient les pénalités du code draconien réputé nécessaire au bon ordre des ateliers : il y était dit que tout esclave marron pendant un

Digitized by Google

mois aurait les oreilles coupées, et, en cas de récidive, le jarret tranché.

Les mulâtres, de leur côté, obéissant à une disposition trop commune du cœur humain, étaient généralement d'autant moins disposés à exhausser la classe inférieure qu'eux-mêmes venaient d'être admis par la nouvelle législation au partage des priviléges de la minorité ; et ils se montrèrent aussi ardents que les blancs à combattre et à châtier les premières bandes d'esclaves mutinés.

Les blancs devaient s'estimer heureux qu'une révolution par laquelle l'ordre social était renouvelé de fond en comble dans la métropole se bornât à leur imposer l'égalité avec les affranchis. En face de l'immense population esclave au sein de laquelle l'idée de liberté devait tôt ou tard pénétrer, et faire explosion, la plus vulgaire prudence leur conseillait de se fortifier contre cette éventualité formidable par une alliance sincère avec les mulâtres. Mais qui ne sait l'invincible tyrannie exercée sur les colons par le préjugé de couleur, et les susceptibilités prodigieuses de la noblesse d'épiderme? Les décrets d'assimilation firent à l'orgueil de caste une de ces cuisantes blessures qui allument la fièvre et amènent le délire...

C'était d'ailleurs la première atteinte portée au régime local, et, quoiqu'elle laissât intacte la puissance des maîtres, elle ébranlait douloureusement leur foi en l'avenir. Aujourd'hui encore, chaque fois que le législateur essaie d'insinuer la réforme à dose modérée dans le vieux corps colonial, n'entendons-nous pas les possesseurs d'esclaves s'écrier unanimement qu'on les dévoue à l'anarchie et à la ruine? Tant une société qui repose sur une base vicieuse est sensible au moindre choc! Derrière le mulâtre que les nouveaux décrets confondaient avec les blancs, ceux-ci entrevirent le nègre qui cheminait aussi vers l'égalité, et pour qui l'on venait d'abréger la distance. Ils pensaient, avec les hommes d'Etat du XVIIIe siècle, qu'une population esclave dix fois supérieure en nombre à ses maîtres ne peut être maintenue dans le sentiment profond de son abjection, et, par conséquent, dans l'obéissance, si la loi et l'opinion ne flétrissent le sang servile jusque dans ses dernières ramifications. Un système d'infériorité légale, contre-balançant le mouvement d'ascension que la classe mulâtre recevait du cours naturel des choses, leur semblait nécessaire à la stabilité du régime social fondé sur l'esclavage des noirs. Le jour, en effet, où le petit-fils de la négresse marche l'égal des blancs, devient apte à commander leur milice et à siéger avec eux dans les assemblées coloniales, le nègre à son tour relève la tête, et d'inquiétants désirs commencent à fermenter dans sa poitrine, surtout si les temps sont à l'orage et que le pouvoir vacille sous le vent des idées et le choc des événements. En vain les

Digitized by Google

affranchis prétendaient isoler leur cause de celle des esclaves : entre les deux classes il existait une solidarité intime, quoique non avouée ; et les colons ne pouvaient oublier que les décrets favorables aux mulâtres avaient été provoqués par la Société des *Amis des Noirs*. Les nouvelles mesures, en même temps qu'elles ulcéraient la vanité des blancs, ne laissaient donc pas d'alarmer d'autres intérêts moins futiles. C'est une des grandes misères de l'esclavage qu'il corrompe tout ce qui l'entoure, et que la législation des pays à esclaves ne puisse pas toujours impunément se montrer équitable même envers les libres.

Enfin les puissants planteurs de Saint-Domingue aspiraient depuis longtemps à une dépendance moins étroite du gouvernement métropolitain. Supportant impatiemment le régime des ordonnances qui livrait les intérêts généraux de la colonie à la merci d'un pouvoir lointain et de ses délégués, ils avaient accueilli avec empressement les premiers bruits de réforme venus de la France ; car, pour eux, le mot réforme signifiait : une participation plus directe au gouvernement local, une certaine indépendance législative, une part plus grande faite à leur volonté et à leur personne. Les cœurs et les espérances étaient enflés par le récent exemple des colons anglo-américains. Et voilà que toutes les améliorations aboutissaient à confondre les blancs avec les sang-mêlés!...

Ce fut un cri universel d'alarme et d'indignation. L'assemblée provinciale du Sud, qui, dès 1789, avait fait pendre un mulâtre pour le seul crime d'avoir demandé dans un écrit public que le bénéfice de la Déclaration des Droits fût appliqué aux gens de sa classe, répondit au décret de 1790 par cette hautaine déclaration : « La colonie ne sacrifiera jamais un préjugé indispensable à l'égard des gens de couleur, et ne souffrira pas que l'esclavage soit compromis. Tant qu'elle pourra conserver de l'inquiétude sur ces deux objets, il n'y aura point de pacte durable entre elle et le royaume. » L'assemblée de l'Ouest accueillit à coups de fusil les troupes envoyées pour la dissoudre. L'assemblée de Saint-Marc, espèce de Convention aristocratique, élue par les assemblées provinciales, délibéra une constitution coloniale qui portait les plus graves atteintes à la souveraineté de la métropole, et elle entra en lutte ouverte avec le gouverneur Peynier.

Dès lors tout est en combustion ; blancs et mulâtres s'entre-égorgent ; des scènes atroces déshonorent tour à tour la victoire de chaque parti ; le feu dévore les cités et les riches cultures des plaines ; soldats et marins se laissent gagner par le désordre, et on les voit en plus d'une rencontre fraterniser avec les rebelles ; des ordres contradictoires arrivent de la métropole, le décret du 15 mai 1791 est révoqué le 27 septembre même année, puis remis en vigueur le 20 août 1792. Ces

Digitized by Google

hésitations aggravent le mal, et il faut un bombardement en règle pour ouvrir l'entrée de Port-au-Prince aux nouveaux commissaires de l'Assemblée nationale, le 14 avril 1793.

C'eût été un miracle que les nègres restassent spectateurs paisibles. De part et d'autre on avait armé des esclaves comme auxiliaires : dangereuse ressource, et qui révélait le secret de leurs forces aux hommes les plus intéressés à un bouleversement social ! Sacrifiés après le combat aux exigences d'une réconciliation passagère entre les deux partis, ils commencèrent à se battre, à incendier, à piller pour leur propre compte, et des bandes recrutées parmi les plus hardis ou les plus malheureux apparurent sur divers points de l'île. Une fois la guerre servile déchaînée, rien n'y fit, ni les cinq potences et les deux roues établies en permanence au Cap, ni les têtes sanglantes dressées sur deux lignes de pieux et formant de lugubres avenues à la porte des villes.

La situation était extrême. Tandis qu'à l'intérieur blancs et mulâtres s'entre-dévoraient, et que la contagion de la révolte se propageait d'atelier en atelier, d'un jour à l'autre pouvait apparaître sur les côtes la flotte anglaise appelée, triste souvenir ! par une partie de la faction blanche qui livra en effet Saint-Marc, Léogane et plusieurs autres points aux mortels ennemis de la France, sous la condition que ceux-ci rétabliraient l'ancien état de choses. C'est en ce pressant péril que le commissaire Santhonax, renfermé au Cap avec une faible garnison, promit la liberté à tous les esclaves qui viendraient se ranger sous ses ordres. La plupart des blancs restés fidèles donnèrent leur adhésion à cette mesure de salut public, et elle fut régularisée par le décret de la Convention du 4 février 1794, qui abolit l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

L'affranchissement des esclaves de Saint-Domingue fut donc la conséquence et non la cause des troubles qui agitèrent cette colonie. Si les blancs eussent accepté franchement, en 1790, l'égalité avec les libres, que serait-il advenu ? L'alliance des deux classes aurait-elle conjuré le soulèvement des ateliers ? ou bien toutes les deux auraient-elles été abîmées sous le flot populaire tôt ou tard déchaîné par le vent qui soufflait de l'Europe ? Nul ne peut le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les blancs semèrent à plaisir la tempête ; c'est que leur résistance armée aux lois de la France commença la ruine de la colonie et infirma singulièrement, dans l'esprit des noirs, le prestige attaché au nom de la métropole ; c'est qu'enfin la trahison de ceux d'entre eux qui appelèrent les Anglais justifia pleinement le parti extrême auquel recourut Santhonax pour se créer des soldats.

Le patriotisme de ces fiers colons, attachés par tant de liens à la mère-

Digitized by Google

patrie, fut moins fort cependant que les conseils de leur vanité blessée et de ce qu'ils crurent être leur intérêt. A plus forte raison, chez les esclaves des colonies qui nous restent, l'attachement à la métropole ne tiendrait pas un instant contre l'espoir d'une libération immédiate, si une guerre entre l'Angleterre et la France leur offrait la même tentation qu'aux planteurs de Saint-Domingue. L'Angleterre, devenue abolitioniste, trouverait trois cent mille auxiliaires tout prêts, au cœur même de nos possessions... Terrible danger de ces moyens termes dilatoires qui irritent le désir de la liberté sans le satisfaire, et qui comettent l'inévitable mesure de l'affranchissement aux éventualités d'un avenir peut-être gros d'orages!

Après que la Convention eut aboli l'esclavage, de 1794 à 1802 ce fut un noir, un ancien esclave, qui joua le grand rôle sur la scène de Saint-Domingue. Toussaint-Louverture conquit en quelques années un tel ascendant, et se déclara si manifestement à tous les regards l'homme de la situation, que les commissaires civils lui déférèrent, en 1797, le titre de général en chef de l'armée de Saint-Domingue, sous lequel il exerça une véritable dictature. Ni la supériorité de son intelligence, ni l'énergie de son caractère, ni le courage militaire dont il fit preuve en chassant les Anglais de l'île, n'auraient suffi sans doute à cette étonnante fortune de l'ex-cocher de l'habitation Bréda, si Toussaint n'avait puisé une force immense dans les sympathies des hommes de sa race qui formaient les quatre cinquièmes de la population. Non-seulement les noirs prêtèrent main-forte à leur chef contre les ennemis du dedans et du dehors, mais ils se laissèrent discipliner eux-mêmes par ce bras de fer qui punissait de mort la paresse et le vagabondage. Ceux d'entre eux qui ne furent point incorporés dans les légions organisées par Toussaint reprirent la houe et cultivèrent, en qualité de colons partiaires, les terres de leurs anciens maîtres, à moitié consolés des mécomptes de la liberté par l'orgueilleuse satisfaction de voir un des leurs ranger également à l'ordre les mulâtres et les blancs. Les colons qui avaient émigré dans les îles voisines furent rappelés à Saint-Domingue, remis en possession de leurs biens et protégés efficacement par Toussaint-Louverture contre les rancunes et les passions locales. Ainsi, les plaies faites par la double guerre civile et servile commençaient à se cicatriser, et le progrès était tel que les nouveaux commissaires envoyés dans la colonie « furent émerveillés, au rapport de Pamphile Lacroix, de la prospérité qu'ils y virent régner. »

L'auteur de toutes ces améliorations les avait accomplies avec l'assentiment, mais sans le concours effectif du gouvernement français; les croisières anglaises interceptaient depuis longtemps les communications entre la France et ses colonies, et l'empire de la métropole sur Saint-

Digitized by Google

Domingue était devenu plus nominal que réel. Toussaint-Louverture se crut enfin assez fort pour transformer en droit la situation née des événements. Le 2 juin 1801 il réunit, sous le titre d'assemblée centrale de Saint-Domingue, un certain nombre de ses partisans, qui le nommèrent gouverneur à vie et décrétèrent une constitution par laquelle la colonie s'attribuait l'indépendance de son gouvernement intérieur, tout en conservant le drapeau et la souveraineté extérieure de la France. Toussaint avait composé cette assemblée de blancs qui lui devaient leur retour et la restitution de leurs biens, se flattant peut-être qu'abrité derrière leur nom il pourrait amortir les susceptibilités de la métropole, au point de faire accepter et ratifier par elle ce projet d'émancipation. Il envoya un de ses aides de camp soumettre la nouvelle constitution à la sanction du gouvernement consulaire.

La réponse du premier consul fut une armée de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres du général Leclerc : la paix d'Amiens venait de rouvrir les mers aux vaisseaux français. Non-seulement la fierté du jeune victorieux répugnait à traiter avec un ex-esclave, avec un de ces nègres que les opinions créoles désignaient à ses mépris par la bouche de Joséphine ; mais le rétablissement de l'esclavage aux colonies entrait dans son plan général de réorganisation sociale, et, en effet, la traite fut autorisée de nouveau par un décret du 10 prairial an X (30 mai 1802).

L'armée française n'éprouva d'abord aucune résistance sérieuse. Le général Leclerc s'était fait précéder de proclamations moins loyales que prudentes, dans lesquelles il protestait de son inviolable respect pour la liberté et l'égalité. Sur la foi de ces mensongères promesses, les nouveaux affranchis abandonnèrent leur chef, qui se trouva réduit à l'isolement et à l'impuissance, et bientôt, tombé par surprise entre les mains des Français, vint mourir obscurément dans une prison d'Etat. Mais le navire qui emportait Toussaint en France se croisa avec celui qui apportait à Saint-Domingue la nouvelle du rétablissement de la traite et de l'esclavage. C'est alors que les Français eurent à combattre, au lieu d'un homme, toute une nation, et que se propagea, sur tous les points de l'île, cette guerre de l'indépendance dans laquelle noirs et mulâtres, cette fois fraternellement unis, étonnèrent par l'intrépidité de leur résistance les vaillantes légions tirées de l'armée du Rhin. De part et d'autre l'acharnement fut poussé jusqu'à la rage, et on mit en oubli toutes les règles du droit des gens qui tempèrent les horreurs de la guerre entre nations civilisées. « Je ne voudrais pas, dit le colonel « Malenfant, être chargé d'écrire la guerre de 1803. Ma plume se refu- « serait à tracer des crimes si épouvantables... Si on éprouve des ob- « stacles pour rentrer dans la colonie, on le devra aux horreurs, aux

Digitized by Google

« perfidies, aux noyades, aux crimes atroces dont quelques hommes se « sont rendus coupables. »

Des victoires plus meurtrières que des défaites, la famine, la fièvre jaune, terrible alliée des noirs, réduisirent l'armée française des quatre cinquièmes, et ses tristes débris, à peine embarqués au Cap pour opérer leur retraite en France, tombèrent au pouvoir des croisières anglaises. Toutefois un petit corps de troupes, sous les ordres du général Ferrand, se maintint dans l'est de l'île et resta maître de Santo-Domingo jusqu'en 1809 ; il ne fallut rien moins qu'une insurrection générale des créoles espagnols pour venir à bout de cette poignée de Français oubliés au milieu de l'Océan.

Sitôt après l'évacuation de la partie française de l'île, dès le mois de janvier 1804, une assemblée des principaux chefs noirs et mulâtres renonça solennellement et pour jamais à la domination de la France. Tous jurèrent de mourir plutôt que de retomber sous le joug, et, afin d'abolir jusqu'au dernier vestige des temps de servitude, ils décrétèrent que, la ci-devant colonie appelée Saint-Domingue étant désormais un Etat libre, souverain et indépendant de toute autre puissance de l'univers, elle reprendrait le nom primitif d'Haïti. Le massacre général des blancs qui étaient restés dans l'île inaugura honteusement l'ère de l'indépendance.

Cette malheureuse tentative du rétablissement de l'esclavage à Saint-Domingue est assurément une des plus grandes fautes politiques que Bonaparte ait commises. Que si la France ne pouvait tolérer sans dommage et sans déshonneur les prétentions de Toussaint-Louverture, il était facile de désarmer cet adversaire en respectant les franchises de la population, ainsi que le prouva le premier effet des libérales proclamations du général Leclerc. La France, sortie elle-même de l'anarchie, retrouvait donc une colonie pacifiée, où elle pouvait consolider sa puissance, en présidant au développement régulier de la liberté consacrée par ses lois ; elle pouvait mener à bien, dès cette époque, la difficile mesure de l'émancipation des noirs, et, en prenant les devants sur l'Angleterre, se créer une arme formidable contre les Antilles anglaises. Bonaparte aima mieux restaurer l'ancien régime colonial, et l'entreprise n'aboutit qu'à accumuler ruines sur ruines. Une armée de vieilles troupes détruite sans profit pour notre gloire, de honteuses cruautés punies par des représailles non moins cruelles, les derniers débris de la civilisation européenne disparaissant dans la tourmente, enfin l'indépendance d'Haïti proclamée au milieu de scènes de barbarie qui devaient laisser une trop durable empreinte sur le caractère du nouveau peuple : tels furent les résultats de l'expédition de 1803. Le projet illibéral et antichrétien de Bonaparte acheva la révolution qu'avait commencée l'orgueil de la caste blanche.

Digitized by Google

Cependant le droit de souveraineté de la métropole, survivant aux désastres qui l'avaient aboli, fut reconnu solennellement en 1814 par les puissances signataires du traité de Paris. Tant que la France n'aurait pas consenti à légitimer la révolution de Saint-Domingue, les Haïtiens n'étaient que des rebelles, isolés au milieu du monde politique et comme prisonniers dans leur île. De son côté, le gouvernement français ne se souciant nullement de réitérer contre ce peuple d'affranchis une expédition périlleuse autant qu'impopulaire, son empire nominal sur Saint-Domingue ne servait qu'à faire interdire à notre commerce l'accès de notre ancienne colonie. L'intérêt commun des deux parties finit par amener une transaction : la France renonça à ses droits, moyennant la promesse d'une indemnité de 150 millions ; et, en 1825, une flotte de douze vaisseaux porta à Port-au-Prince le bref royal d'affranchissement, qui fut reçu en grande pompe par le président Boyer et le sénat haïtien. Le fait était transformé en droit, et la *reine des Antilles* venait de nous échapper irrévocablement.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation intérieure d'Haïti, et regardons à l'œuvre cette agglomération d'esclaves et d'affranchis qui s'improvisa peuple il y a quarante ans. L'expérience n'a pas été heureuse, il faut en convenir. Un écrivain abolitioniste confesse l'impression pénible produite sur lui par l'aspect de la misère et de l'incurie générales. Voici le tableau qu'il présente de Port-au-Prince, siége du gouvernement :

« Des places infectes, des monuments publics délabrés, des maisons de planches et de paille, des quais défoncés, pas de noms aux rues, pas de numéros aux portes, pas de lumière la nuit, de pavés nulle part ; un sol inégal composé de poussière et d'ordures, où l'on ne peut marcher quand il a plu une heure.... Il avait été fait de magnifiques ouvrages du temps des Français pour arroser la ville à grandes eaux. Où sont-ils ? Détruits et renversés. Il faut à cette heure des ponts au coin de chaque rue pour traverser les dangereuses profondeurs des marais boueux qui corrompent l'air sous le nom de ruisseaux [1]. »

Plus profonde encore est la déchéance du Cap, cette opulente réunion d'hôtels qu'on appelait le Paris des Antilles :

« Des maisons seigneuriales, hautes de trois étages, toutes bâties de pierres, que l'on ne rencontre dans aucune autre île de cet archipel, tombent percées à jour, ou ne sont plus habitées que par des arbres vigoureux qui poussent leurs branches verdoyantes à travers les fenêtres démontées d'où se détachent des balcons en fer magnifiquement ouvragés. Nul n'est assez riche ici même pour rassembler ces vastes débris, et seulement lorsqu'on y pénètre on aperçoit, adossée contre la vieille muraille, une cabane où

[1] *Colonies étrangères et Haïti*, par Victor Schœlcher.

Digitized by Google

vit une misérable famille qui plante des bananes où furent les vestibules des fiers colons. »

Un trait peindra l'état de la culture : les Haïtiens achètent le sucre chez les apothicaires, et ceux-ci le tirent d'Europe. Le régime matériel des noirs ruraux est généralement aussi maigre et aussi grossier qu'au temps de l'esclavage. Sur des routes princières, taillées dans le flanc des mornes, et par où les colons roulaient en carrosse de l'une à l'autre de leurs habitations, à peine entretient-on maintenant un sentier praticable pour les mulets. Point de secours publics organisés contre l'incendie; point de banque; Haïti ne possède pas un seul hôpital civil; ce n'est que depuis trois ans qu'un service régulier, sinon quotidien, a été établi pour le transport des lettres et des dépêches. La France ne connaît que trop bien la pitoyable situation financière de son débiteur; quoiqu'elle ait réduit à 60 millions l'indemnité stipulée en 1825, le gouvernement haïtien a imploré, cette année même, un nouveau sursis pour le paiement de sa dette.

Les hommes intéressés à éterniser le règne du fouet dans nos colonies ne manquent pas d'attribuer la misère d'Haïti à la *paresse native des nègres*, pour qui, disent-ils, le mot de liberté est synonyme de fainéantise. A vrai dire, noirs, jaunes ou blancs, les fils d'Adam répugnent également à la sujétion et à la fatigue d'un labeur régulier, tant que la religion ne le leur a pas fait accepter comme un devoir, ou que leur activité n'est pas éveillée par les innombrables besoins nés de la civilisation. Les anciens Germains passaient à boire et à dormir tout le temps qu'ils ne donnaient pas à la guerre ou à la chasse. Les peaux-rouges laissent aux femmes la besogne agricole et industrielle. Dans la colonie espagnole de Puerto-Rico, où le climat est le même qu'à Saint-Domingue et favorise singulièrement l'indolence des habitants, plus de cent mille créoles de la classe inférieure, désignée sous le nom d'*Ibaros* ou *blancos de la tierra*, blancs du pays, végètent dans une apathie et une pauvreté incroyables. Une étroite hutte de branchages, couverte de feuilles de palmiste, est toute la maison de l'*Ibaro :* abri nocturne, ombre pour la sieste, c'est assez sous ce beau soleil. Pour lit et siéges, il a un hamac d'écorce de mayaguez, dans lequel il dort ou se berce euf heures sur dix. Le bambou, les calebasses, la noix de coco fournissent les quelques pièces de sa vaisselle économique. Le bananier lui donne deux fois l'an ses énormes grappes, qui suffisent presque à alimenter sa nonchalante existence. Cet homme, qui n'a peut-être jamais possédé deux piastres à la fois, se refuse presque invinciblement aux offres de travail et de salaire par lesquelles les planteurs essaient de l'attacher à leurs habitations. Isolé au milieu d'immenses savanes, affranchi de presque tous les liens sociaux, sale et déguenillé, faut-il le plaindre ?

Digitized by Google

Oui, si on le juge d'après les notions d'un ordre élevé. Cependant il ne souffre point, ce moderne Diogène, tant ses besoins sont restreints et aisément satisfaits, grâce à la chaude et généreuse nature des Antilles.

A la Martinique et à la Guadeloupe, l'esclave ne reçoit d'autre rémunération que le libre emploi du samedi à son profit et la jouissance d'un jardin. De si peu il se nourrit et réalise encore quelques économies. Le contraindre au labeur incessant par lequel le prolétaire de nos âpres contrées combat la famine et le froid, n'est-ce pas intervertir violemment les dispositions du Créateur? Et les économistes prouveront-ils que des chrétiens aient le droit, pour payer quelques sous de moins le sucre et le café, de déshériter toute une race d'hommes des bienfaits d'un ciel clément?

Ce n'est pas à dire que de légitimes influences ne puissent neutraliser partiellement l'effet des circonstances climatériques ou des habitudes traditionnelles, et empêcher qu'elles n'éternisent une honteuse inertie. A la voix des missionnaires de la Compagnie de Jésus, des phalanstères chrétiens surgirent comme par enchantement au milieu des forêts de l'Amérique méridionale, et des milliers d'Indiens échangèrent leur existence nomade et paresseuse contre les devoirs et les jouissances de la société la mieux réglée comme la plus heureuse qui ait jamais existé. Si les miracles de l'apostolat catholique sont nécessaires à une si rapide et si complète transformation, du moins est-il possible, sans sortir des voies purement humaines, de stimuler la population la plus grossière et la plus inerte en l'initiant à des idées, à des goûts, à des désirs dont la satisfaction demande une certaine dépense d'activité. Dans les Antilles anglaises, où l'abolition de la traite, la concession du samedi et les instructions morales et religieuses, multipliées par les rivalités de secte, avaient précédé et préparé la grande mesure de l'émancipation, on a vu les nouveaux libres se cotiser pour fonder des écoles et des chapelles, rechercher le confortable dans leurs habitations et leurs vêtements, et adopter avec une aisance singulière toutes les habitudes de la vie civilisée. Aussi la somme totale du travail n'y a pas été notablement diminuée par la liberté. Si la production sucrière a subi un déficit de près d'un tiers à cause de la répugnance des affranchis pour la culture de la canne qui avait été le labeur servile par excellence, d'un autre côté la culture alimentaire, les travaux de construction, de terrassement, et tous ceux qui ne rappellent pas directement à l'émancipé son ancienne condition, ont pris un développement considérable, et, en définitive, les noirs ne se sont pas montrés moins actifs que ne le seraient des ouvriers européens placés dans des conditions analogues.

Au contraire, les esclaves libérés par la révolution de Saint-Domin-

Digitized by Google

gue avaient été retenus la plupart dans la barbarie native, tant par leur contact avec les recrues africaines journellement importées dans leurs rangs que par le système antichrétien, mais parfaitement logique, qui faisait considérer l'ignorance et la stupidité des nègres comme la condition nécessaire d'un esclavage indéfini. Un grand nombre de ces noirs étaient encore adonnés aux pratiques du fétichisme, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les mornes d'Haïti. La concession du samedi était un usage ignoré dans notre ancienne colonie, où les maîtres fournissaient eux-mêmes la pitance aux esclaves, de sorte que l'idée du travail, au lieu de se lier à celle de la rémunération et du bien-être, s'identifiait uniquement avec le souvenir de la fatigue et des coups. Il n'est pas étonnant que ces esclaves, une fois la chaîne rompue, aient confondu la liberté avec le repos, et qu'ils aient demandé presque exclusivement aux ressources naturelles du sol l'aliment de la vie grossière où l'on avait circonscrit leurs habitudes.

En même temps que la population ouvrière se trouvait si mal préparée aux laborieux devoirs de la liberté, la guerre avait détruit les usines, les grands établissements de culture, toutes les richesses acquises, sans compenser tant de ruines par aucun avantage matériel. Le peuple haïtien fut donc placé, au point de départ, dans des conditions très-défavorables, dont il serait injuste de ne pas tenir compte après un intervalle de quarante années seulement; et si l'on examine les obstacles ultérieurs qui ont entravé ses progrès, on reconnaîtra que la plupart ne furent qu'une conséquence du vice de la situation primitive.

Dans les pays à esclaves, l'orgueilleux préjugé que les blancs nourrissent contre les sang-mêlés se propage trop souvent, par une contagion funeste, de ceux-ci aux noirs, et divise deux classes invitées cependant à la concorde par tant de liens et d'intérêts communs. Cette antipathie réciproque, qui s'affaiblit chaque jour dans nos colonies, et qui bientôt n'y sera plus qu'une exception réprouvée, empruntait jadis une grande force au système de castes que les lois maintenaient rigoureusement. Elle s'accrut encore à Saint-Domingue par la part que prirent les maîtres mulâtres aux rigueurs exercées contre les premiers esclaves rebelles, et par la sanglante querelle de 1799 entre le noir Toussaint-Louverture et son rival d'ambition, le général mulâtre Rigaud. Après les combats fraternellement soutenus contre l'ennemi commun, durant la guerre de l'indépendance, le vieux ferment de haine s'est plus d'une fois ranimé : les emportements de Dessalines et les sanglantes exécutions de Christophe contre les gens de couleur ne sont pas des souvenirs tellement lointains qu'ils ne projettent encore une ombre sinistre sur la situation présente. Sans doute les journaux français simplifient outre mesure l'explication du malaise de la nation

Digitized by Google

haïtienne, quand ils présentent les noirs et les mulâtres comme toujours prêts à s'entre-dévorer. Le président Pierrot, qui vient d'être renversé, était un noir; Riché, son successeur, est aussi un noir. Il a été porté au pouvoir par les hommes influents de l'une et l'autre classes, qui n'ont pas voulu commettre plus longtemps les destinées de leur pays à la profonde incapacité de Pierrot; et le ministère du nouveau gouvernement comprend toutes les nuances de l'épiderme, si ce n'est le blanc pur. Ce seul fait prouve que les divisions fondées sur la différence de couleur n'ont plus qu'une importance secondaire, et qu'elles tendent heureusement à disparaître dans un sentiment plus large de patriotisme. Toutefois, les anciennes rancunes des noirs contre les mulâtres compliquent dangereusement, en Haïti, la jalousie naturelle que les classes inférieures des sociétés démocratiques nourrissent contre les supériorités de fortune et d'intelligence; et l'on ne peut nier que les luttes primitives des deux partis n'aient contribué grandement à cette instabilité du pouvoir et à ces habitudes anarchiques dont les Haïtiens ont maintenant tant de peine à se corriger.

Entre tous les hommes qui ont présidé aux destinées d'Haïti, un seul, Boyer, a occupé le siége présidentiel assez longtemps pour consolider, s'il l'avait voulu, les institutions de son pays. La fortune le servait à souhait. Héritier tout à la fois du roi nègre Christophe et du président mulâtre Pétion, il réunissait sous sa domination toute la partie ci-devant française de l'île. Ce fut également sous sa présidence que l'Est, appartenant à l'Espagne, se détacha de la métropole, en 1822, pour s'adjoindre à la république haïtienne, et que le gouvernement français reconnut l'indépendance de son ancienne colonie. Mais ces heureux événements furent compensés, et au delà, par les vices d'une déplorable administration intérieure. Le roi Christophe s'était aliéné les sympathies des noirs, ses auxiliaires naturels, en exagérant le système du gouvernement qu'avait suivi Toussaint-Louverture : il avait réprimé la paresse à coups de pistolet, peuplé de vive force les ateliers et les écoles, et appelé la terreur au secours de ses essais de civilisation, jusqu'à ce qu'il périt victime de son impopularité. Instruit par cet exemple et plus soucieux de la conservation du pouvoir que des intérêts de l'avenir, Boyer tomba dans un excès contraire. Son despotisme ne s'arma de violence que contre la liberté de la tribune et de la presse. Bien loin de combattre énergiquement l'indolence et l'incurie des masses, il ne s'étudia qu'à endormir la population dans une apathie profonde, laissant à l'abandon les monuments et les travaux d'utilité publique, s'abstenant soigneusement de rien faire pour dissiper l'ignorance populaire, et comprimant toute sève, toute vie, dans la crainte des convulsions. Ce système d'égoïste torpeur, tardivement expié par la chute

Digitized by Google

de Boyer, a été certainement plus funeste à Haïti que les commotions récentes, au milieu desquelles se fait sentir, du moins, l'énergie vitale d'un peuple qui aspire à un meilleur avenir et qui cherche un remède à ses maux.

Le succès dont Boyer se faisait le plus d'honneur, savoir l'incorporation de l'Est à la république haïtienne, n'a été lui-même qu'une bonne fortune passagère. Trop de différences séparaient les créoles espagnols d'avec leurs voisins pour que cette union fût durable. Langue, mœurs, souvenirs historiques, tout est disparate. En outre, les blancs, exterminés ou chassés par la révolution qui affranchit la partie ci-devant française de l'île, sont au contraire assez nombreux dans la partie espagnole; et quoique Santa-Anna, président actuel de l'Est, soit un homme de couleur, la classe blanche y conserve une prépondérance sociale qui devenait un nouveau motif de scission entre Santo-Domingo et Port-au-Prince. La discorde éclata, en 1843, à l'occasion du principe de l'égalité des cultes que les Haïtiens introduisirent dans leur nouvelle constitution. Les Espagnols voulaient maintenir la religion catholique comme religion de l'Etat, et c'est au nom de la Vierge Marie qu'ils ont tiré les premiers coups de fusil. Constitués aujourd'hui en Etat indépendant sous le titre de république Dominicaine, ils semblent résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité contre les Haïtiens; ceux-ci, de leur côté, comprennent combien il leur importe de rétablir à tout prix l'unité territoriale, et les deux petits peuples, enfermés en leur île comme deux gladiateurs dans une arène, poursuivent sans résultat décisif une lutte qui les épuise l'un et l'autre.

Le contre-coup de ces révolutions compromet les intérêts des étrangers résidant dans l'île, et tout concourt d'ailleurs à éloigner le commerce européen. Le négociant ou même l'ouvrier du dehors qui vient exercer sa profession dans l'île est assujetti à une patente triple de celle que paient les nationaux; il lui est interdit d'acquérir des immeubles; il lui est presque impossible d'épouser une femme du pays, parce que celle-ci, en perdant sa nationalité, perdrait sa fortune immobilière et subirait toutes les conséquences d'un rigoureux droit d'aubaine. Le plus sage projet de réforme est menacé de discrédit, dès que les hommes intéressés au maintien des abus l'accusent d'être suggéré par l'influence étrangère. En un mot, malgré la pratique individuelle et cordiale des devoirs de l'hospitalité, les lois se liguent avec les mœurs pour maintenir Haïti dans un isolement qui perpétue la stagnation et la ruine. On le lui a souvent et durement reproché, en faisant contraster cet esprit d'exclusion avec les vues élevées de Toussaint-Louverture, qui avait compris la nécessité de rouvrir la porte aux blancs, afin de rappeler en même temps de l'exil les capitaux et le crédit. Même dans nos colonies

Digitized by Google

françaises, où l'esclavage assure un travail régulier, les sucriers ne parviennent à soutenir la concurrence de la betterave qu'en introduisant à grands frais dans leurs usines les perfectionnements indiqués par la science moderne : comment donc Haïti pourrait-elle exporter du sucre, quand, d'une part, les quelques sucreries qu'elle possède fonctionnent, faute d'argent, selon les plus vieilles routines, et que, d'un autre côté, le maigre bénéfice des propriétaires ne leur permet pas de stimuler par l'appât d'un salaire élevé l'indolence naturelle à l'ouvrier des Antilles? La loi a essayé de remédier à cet inconvénient en assujettissant l'habitant des campagnes, non possesseur d'une certaine étendue de terrain, à un colonat-partiaire, voisin du servage. Mais les terres sont tombées à si vil prix que la plupart des paysans ont pu acheter la mesure de terrain requise pour échapper à cette conscription agricole; et le morcellement de la propriété a porté un nouveau et funeste coup à la richesse publique. Haïti ne sortira de ce cercle vicieux que le jour où les capitalistes étrangers, pouvant participer à la propriété d'un sol généreux qui promet de récompenser au centuple l'activité humaine, ne craindront pas d'y former des établissements de longue durée, et par leur exemple, non moins que par leurs ressources, imprimeront l'essor à la production nationale.

Quelle que soit la valeur de ces observations et de ces critiques, au point de vue purement industriel, nous comprenons que les Haïtiens fassent fléchir l'intérêt commercial et agricole devant des souvenirs et des sentiments d'un ordre plus élevé. Ils se rappellent la France faisant en 1803 un effort immense pour les remettre sous le joug; en 1814, son droit de souveraineté reconnu par toutes les puissances d'Europe; de 1814 à 1825, ses navires de guerre insultant leurs ports sans que vengeance pût en être tirée; en 1825, le gouvernement de Charles X employant le langage de seigneur à vassal dans l'acte même par lequel il reconnaissait leur indépendance, et stipulant l'indemnité comme une rançon payable aux anciens maîtres; enfin, dans ces derniers temps, les Dominicains encouragés sous main par le consul français. La situation fâcheuse où les place leur insolvabilité à l'égard d'un créancier qui a été leur maître accroît ces motifs de susceptibilité et de défiance. Leur législation est peu libérale envers les étrangers; mais, de bonne foi, conçoit-on que les Haïtiens puissent laisser s'enraciner dans leur sol, par l'acquisition de grandes propriétés immobilièree, des Français qui peut-être posséderaient en même temps des habitations à esclaves dans les colonies de la Martinique ou de la Guadeloupe, et pour qui le nègre est un être abject, une simple machine de travail? Or, ce qu'ils ne peuvent faire à l'égard des Français, ils ne le peuvent pas davantage

Digitized by Google

à l'égard des autres peuples, puisque l'acte de 1825 assure à la France les avantages de la nation la plus favorisée.

Le temps a notablement amoindri, cependant, ces ombrageuses et excessives défiances contre l'étranger. Un nombre chaque année croissant d'Haïtiens, élevés dans nos écoles ou appelés en France par leur commerce, retournent dans leur patrie avec la conviction que nous avons irrévocablement renoncé à tout projet de conquête violente et surtout de rétablissement de l'esclavage en Haïti. Le mouvement qui vient de renverser Pierrot a été déterminé en grande partie par la crainte que les formes brutales et maladroites employées par ce président, envers de notre consul, ne compromissent les relations des deux peuples. Lorsque l'esclavage aura disparu de nos possessions coloniales, les Haïtiens n'auront plus aucun motif de craindre les pacifiques conquêtes de l'intelligence et de l'industrie européennes ; à leur grand avantage comme au nôtre, des rapports plus intimes, dégagés de toute arrière-pensée politique, s'établiront entre la France et son ancienne colonie.

L'état moral d'Haïti ne laisse pas moins à désirer que sa condition politique et économique. L'habitude du concubinage, si générale dans les pays à esclaves, s'est perpétuée chez le peuple d'affranchis, et y corrompt l'ordre social jusque dans sa source. Un grand nombre de noirs, perdus dans les mornes, loin de toute église, vivent et meurent étrangers aux notions les plus élémentaires du Christianisme, sans même avoir reçu le baptême. Le clergé... nous n'avons pas le courage de donner des détails caractéristiques sur ses mœurs ! Bornons-nous à dire qu'il est parfaitement indigne de sa mission, sauf quelques exceptions honorables, et qu'isolé de Rome, dans une situation voisine du schisme, affranchi des liens salutaires de la hiérarchie, et subissant les ordres absolus du président ou du ministre des cultes au lieu de l'autorité canonique d'un évêque ou d'un prélat apostolique [1], il se livre sans frein à tous les vicieux instincts que peut nourrir un ramas d'aventuriers, chassés la plupart de leurs diocèses primitifs. Ces mauvais prêtres sont d'autant plus criminels qu'ils exploitent, au profit de leur cupidité et de leurs passions, un peuple profondément attaché au culte catholique, et porté à une vénération affectueuse envers quiconque est revêtu de la soutane.

Un tel état de choses devait éveiller la sollicitude des hommes

[1] Toute l'île était placée autrefois sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Santo-Domingo ; mais depuis que l'Est s'est détaché de la république haïtienne, celle-ci a refusé de subir l'autorité du prélat espagnol ; et, ce prélat étant venu lui-même à décéder, le Saint-Siége a cru devoir attendre, pour lui donner un successeur ou pour ériger deux siéges indépendants l'un de l'autre, que la situation politique se fût plus nettement dessinée.

Digitized by Google

qui ont mission d'y remédier. La plupart des habitants notables d'Haïti comprennent parfaitement que la religion peut seule régénérer leur patrie, remettre en honneur la loi divine du travail, dissiper les antiques ténèbres des superstitions africaines, épurer les mœurs, substituer le lien conjugal aux unions illicites, abolir enfin le souvenir de meurtrières discordes et faire disparaître dans un commun sentiment de fraternité chrétienne les antipathies fondées sur la différence de couleur. La plupart sont également portés par leurs croyances personnelles à désirer que ce ministère de régénération sociale soit dévolu au Catholicisme. Ceux mêmes d'entre eux qui, indifférents en matière de foi, envisagent seulement la religion comme un instrument de bien public, ne peuvent se dissimuler que le progrès du protestantisme, qui a des missionnaires et des écoles à Port-au-Prince, serait un nouvel élément de division introduit au sein de la nation haïtienne ; que le Catholicisme peut seul agir puissamment sur l'imagination et le cœur d'une population méridionale ; que lui seul possède des Sœurs de Charité, des Frères des écoles chrétiennes, et ces mille institutions par le moyen desquelles le dogme et la morale descendent des hauteurs de la théorie spéculative pour instruire, consoler, améliorer le peuple. Les Haïtiens éclairés et animés d'un vrai patriotisme appellent donc de tous leurs vœux un changement qui restitue au Catholicisme sa féconde et salutaire influence. De son côté, le Saint-Siége n'a rien épargné pour sauver cette partie de la catholicité, branche à moitié détachée du tronc nourricier, et pour la ramener à l'unité et à la hiérarchie, condition première de toute réforme intérieure.

La plus récente tentative qui ait été faite dans ce but, il y a trois ans, semblait promettre une heureuse issue. D'excellents prêtres, membres la plupart de la Congrégation du Sacré Cœur de Marie, instituée pour l'évangélisation des noirs, furent envoyés en Haïti sous la direction de M. l'abbé Tisserand, le même qui, plus tard, quittant de nouveau la France pour les missions du Sénégal, a péri dans le naufrage du bateau à vapeur *le Papin*. Le peuple haïtien vit donc enfin des prêtres pleins de zèle, désintéressés, de mœurs pures, et qui, étrangers aux dissensions des partis, bornaient leur ambition à sauver les âmes, à éclairer les ignorants, à secourir les pauvres, à visiter les malades. La nouveauté de ce spectacle produisit sur les esprits une telle impression que les ouvriers évangéliques purent, dès les premières semailles, se promettre une prompte et magnifique moisson spirituelle. Malheureusement, le titre de préfet apostolique, dont M. Tisserand avait été investi par le Saint-Siége, étant celui que portent les chefs ecclésiastiques de nos colonies à esclaves, souleva de vives répugnances en

Digitized by Google

Haïti, et le gouvernement refusa de le reconnaître. Durant le cours des négociations entamées à ce sujet, M. l'abbé Tisserand crut apercevoir chez les gouvernants des dispositions et des exigences qui lui semblaient difficilement conciliables avec les droits et l'indépendance du pouvoir spirituel. Les difficultés de la situation s'accrurent par les intrigues et les clameurs de quelques prêtres tarés qui redoutaient les muets reproches du bon exemple et les censures d'une autorité canonique. Enfin, par cela seul que la plupart des missionnaires étaient membres d'une congrégation, ils eurent à lutter contre des préventions propagées jusqu'en Haïti par certains journaux français.

En présence de tous ces obstacles, M. l'abbé Tisserand estima que le temps n'était pas encore venu de rendre la vie à l'Église d'Haïti par une organisation régulière, et il se retira avec presque tous les prêtres qu'il avait amenés. Le fragment d'une lettre écrite par l'un d'eux au supérieur général de la congrégation dira mieux que nous ne pourrions faire les excellentes dispositions religieuses de la majorité du peuple haïtien, et les regrets que durent éprouver les pieux missionnaires en quittant une terre si propre à la bonne semence.

« Dans mon trajet de Jacmel au Port-au-Prince, j'ai été à même de juger quel bien il serait facile de faire parmi les habitants des mornes. Lorsque je traversais à la hâte ces montagnes, je vis tout à coup un noir courir vers moi. « Père, me cria-t-il, venez, je vous prie, baptiser mon « enfant qui se meurt. » Après lui avoir donné le baptême, je demandai à son père pourquoi il avait différé si longtemps à lui faire recevoir ce sacrement. Il me répondit qu'il était à huit lieues de l'église de sa paroisse, et que l'enfant aurait pu souffrir d'un si long voyage. Je me disposais à parler lorsqu'on m'amena une douzaine d'enfants dont plusieurs avaient jusqu'à douze ans. « Nous avons appris, me dirent-ils, qu'il y a un Père « ici, et nous vous amenons nos enfants à baptiser. » Je leur dis que je ne pouvais les baptiser parce qu'ils n'étaient pas en danger de mort, et qu'ils devaient les porter à leur paroisse, qui est Jacmel. Je leur demandai ensuite s'ils savaient baptiser : « Non, Père. — Quand vous avez un enfant « malade vous le laissez donc mourir sans baptême? — Oui, Père. » Alors je leur expliquai brièvement ce qu'ils avaient à faire pour baptiser un enfant en danger de mort. Hélas! que de pauvres enfants sont morts sans la justification; et cela à cause de l'ignorance où sont abandonnés ces pauvres peuples qui paraissent pleins de bons désirs et de bonne volonté. Oh! quels fruits ne produiraient pas quelques zélés missionnaires qui parcourraient ces mornes, baptisant, catéchisant, administrant les sacrements!

« Le peuple haïtien m'a paru bon, simple, docile, plein de respect pour les *Pères* (c'est ainsi qu'ils nomment les prêtres). C'est au point qu'ils se prosternent souvent sur le chemin du Père pour lui demander sa bénédiction. Il faut voir ces pauvres gens à l'église ; comme ils prient avec ferveur, avec simplicité! On dirait qu'ils voient Dieu et les saints à qui ils adressent leurs prières. Quand ils répondent aux prières vocales, ils le

Digitized by Google

font posément, prononçant bien chaque syllabe, et de manière à donner de la dévotion aux plus tièdes. Souvent on les voit pleurer pendant la prédication. Il y avait une pauvre négresse muette et dans la décrépitude; jamais elle n'avait eu la moindre idée de religion. Des personnes pieuses, connaissant notre attachement aux pauvres, parvinrent à nous l'amener. Je l'instruisis, gagnai sa confiance, et tous les jours elle venait au presbytère, appuyée sur un bâton. Je lui avais donné un chapelet, et, toutes les fois qu'elle me rencontrait, elle me le montrait en le baisant, et s'efforçait de me faire comprendre par toutes sortes de gestes qu'elle était bien contente de me voir. Le jour de mon départ, il fallait voir cette pauvre vieille infirme me prendre les mains, les arroser de ses larmes. Pendant cette même journée le presbytère fut assiégé de plusieurs centaines de ces pauvres noirs qui nous regardaient faire nos paquets, le cœur gros de chagrin, les yeux pleins de larmes. « Père, disaient-ils, vous allez donc par« tir! Mon Dieu! mon Dieu! qu'allons-nous devenir? Votre bénédiction, « Père! » Et en même temps ils se prosternaient aux genoux du prêtre qui mêlait ses larmes à celles de ces bonnes gens. Certes, on ne me fera point croire après cela que les noirs soient des brutes sans cœur. Vous parlerai-je, Monsieur le Supérieur, de leur constance dans le bien, de la force de leur bonne volonté pour l'exécution de leurs bonnes résolutions? Elle est vraiment admirable. Un noir et surtout une négresse, une fois convertis, ne retombent plus; les exceptions sont très-rares. « *Moin pénitent, moin plus offenser bon Dié jamais.* » Tel est leur langage.... Tout était disposé pour le bien dans la mission d'Haïti. En une année on eût pu faire plus de bien, chez le peuple des mornes surtout, qu'en dix années passées au milieu d'une nation européenne. La religion, en refleurissant dans le cœur naturellement si docile et si religieux des Haïtiens, eût amené avec elle une foule de biens.... Que Dieu pardonne à ceux qui ont retiré à ce bon peuple des prêtres qui n'avaient d'autres désirs que de se sacrifier pour son salut. »

Toutefois, en quittant Haïti pour aller prendre de nouvelles instructions près du Saint-Siége, M. l'abbé Tisserand laissa au milieu de cet excellent peuple trois des prêtres qu'il avait amenés et qui lui témoignèrent le désir de rester. L'un d'eux a été promu à la cure de Port-au-Prince, qui est le principal poste ecclésiastique d'Haïti, et depuis qu'il l'occupe, ni le bienveillant appui du gouvernement haïtien, ni l'attachement de la population n'ont fait défaut à son zèle. Nous avons sous les yeux des journaux du pays qui rendent compte, avec une sympathie non équivoque, des résultats déjà obtenus par cet ecclésiastique. Préparés par ses soins, douze cents Haïtiens de tout âge, de toute condition et de toute couleur, ont participé à une imposante première communion, et les habitants de Port-au-Prince, témoins de cette touchante cérémonie, ont été vivement émus par la parole du pasteur, qui prêchait la charité et l'union au nom du grand sacrement de l'amour divin. Par ses soins également, et sous le patronage du ministre des cultes, une souscription a été organisée afin de doter la ville

Digitized by Google

d'un hospice. Il est permis d'espérer que, la charité aidant ainsi l'apostolat, l'hospice appelant les Sœurs hospitalières, l'école s'ouvrant à son tour sous la direction de ces pieux instituteurs des pauvres qui font tant de bien à la France, peu à peu le grain de sénevé deviendra un grand arbre. La paternelle sollicitude du Saint-Siége n'abandonnera point cette portion de l'Eglise aux ravages des mauvais prêtres et aux tentatives des missionnaires méthodistes. De leur côté, les hommes influents d'Haïti, ayant eu sous les yeux quelques prêtres dignes de ce nom, et pouvant juger, dès ces humbles débuts, quelle merveilleuse puissance de régénération le Catholicisme apporterait à leur patrie, comprendront mieux la nécessité de se rattacher fortement par les liens d'une hiérarchie régulière au centre de l'unité catholique.

Si les causes de l'anarchie et de la misère d'Haïti ont été sainement appréciées dans cet écrit, peu de mots suffiront pour montrer que l'insuccès de l'expérience haïtienne n'établit aucun préjugé légitime contre l'émancipation des esclaves dans nos colonies.

L'affranchissement des noirs de Saint-Domingue fut le résultat d'une révolution violente qui détruisit toutes les richesses industrielles du pays, extermina les blancs, ferma l'île aux lumières et aux capitaux du continent, et laissa face à face, sur des monceaux de ruines, deux classes d'hommes entièrement étrangères par leurs précédents au gouvernement des sociétés, et divisées moins encore par les antipathies de races que par le sang déjà versé dans leurs précédentes querelles. Dans nos colonies, l'émancipation sera octroyée par un pouvoir assez fort pour protéger l'ordre envers et contre tous; elle ne portera aucune atteinte au matériel industriel, et peut-être même elle ravivera le crédit en permettant aux colons de dégrever, au moyen de l'indemnité, leurs propriétés surchargées d'hypothèques; enfin elle laissera les blancs investis de la suprématie sociale, et épargnera aux blancs et aux mulâtres ces irritants souvenirs que la guerre servile a laissés à Saint-Domingue entre les deux classes. Les noirs de Saint-Domingue furent précipités dans la liberté encore tout empreints de la barbarie native et sans avoir jamais pratiqué le travail volontaire; les esclaves de nos colonies sont au même point où étaient les émancipés des îles anglaises. Encore bien que le clergé de nos colonies laisse lui-même quelque chose à désirer, du moins il a conservé intact le lien de l'unité et de la hiérarchie; il compte une majorité chaque année plus considérable de prêtres zélés et instruits, et son ascendant sur les noirs s'exercera avec infiniment plus de fruit quand auront disparu les obstacles presque invincibles que l'esclavage met à la constitution régulière de la famille.

Digitized by Google

Parmi les causes qui ont engendré et perpétué le malaise d'Haïti, une seule semble, au premier aspect, menacer sérieusement nos colonies : c'est la substitution de la culture alimentaire à la grande culture, et le fractionnement indéfini des propriétés, mortel à la production de la denrée coloniale par excellence. Vainement on s'ingéniera à entraver, par des combinaisons légales, ce morcellement du sol. Outre que le reproche d'immoralité atteindrait justement des lois hostiles à la formation d'une classe de petits laboureurs-propriétaires, la force des choses finirait par prévaloir contre tous les obstacles artificiels. Tôt ou tard les émancipés s'appartiendront pleinement à eux-mêmes, et on verra, comme dans les possessions britanniques, ceux d'entre eux qui auront amassé un pécule s'empresser d'acheter un terrain, s'y bâtir une case, et peu à peu arrondir avec orgueil leur petit domaine. C'est un des grands périls signalés par les adversaires de l'émancipation. Ils n'osent plus dire, après l'éclatant démenti donné à leurs prédictions par l'expérience anglaise, que les noirs devenus libres se disperseront dans les bois et retourneront à la vie sauvage ; mais ils annoncent que la division du sol anéantira la production sucrière comme à Saint-Domingue : résultat très-probable en effet, si un changement ne s'opère dans le système agricole et industriel pratiqué jusqu'ici par les colons. Supposez qu'en France le cultivateur ne pût utiliser sa récolte qu'à condition de bâtir et d'entretenir un moulin très-dispendieux, fonctionnant pour son usage exclusif ; évidemment la culture du blé serait restreinte aux grandes propriétés, et la plupart des laboureurs-propriétaires descendraient à la condition de simples ouvriers travaillant pour le compte d'autrui, si mieux ils n'aimaient chercher pour leur sol un produit moins aristocratique. Or, tel est précisément l'état des colonies, où chaque planteur manipule ses cannes dans une usine destinée à lui seul et bien autrement onéreuse que ne le sont en général nos moulins à blé. Mais si les colonies adoptent la division, traditionnelle en France, du travail agricole et du travail industriel ; si de grandes usines centrales s'élèvent sous la direction d'hommes habiles qui consacreront toute leur activité et tous leurs capitaux à la manipulation de la canne cultivée par autrui, non-seulement une immense économie de temps et de main-d'œuvre sera réalisée, mais la production sucrière cessera d'être le privilége des grandes terres, et l'émancipé consacrera volontiers son modeste pécule à la plus productive de toutes les cultures. Cette idée fort simple, qui a déjà reçu un commencement d'exécution dans les îles anglaises et à la Guadeloupe, mais que la pénurie financière des Haïtiens ne leur permet pas de réaliser, préviendra dans nos colonies le fâcheux résultat produit en Haïti par le morcellement du sol.

Paul LAMACHE.

Digitized by Google

DE LA CONFERENCE

DITE

CONCILE GÉNÉRAL DU PROTESTANTISME

allemand

RÉCEMMENT ASSEMBLÉE A BERLIN.

Une sorte de prodige vient de s'opérer dans le nord-est de l'Allemagne; blessée à mort et déjà en voie de dissolution, l'Allemagne protestante, la Prusse en tête, a posé la main sur sa plaie, et n'y a trouvé d'autre remède qu'une réunion, non de médecins, mais de malades, pour aviser aux moyens de se conserver en vie, s'il existait encore pour elle quelque chance de salut. La situation, en effet, paraît désespérée. Minée par le puseyisme, qui, s'il n'est pas encore un retour formel à la foi romaine et aux traditions catholiques, est au moins un principe de défection à la théorie fondamentale du protestantisme, l'édifice épiscopal de l'anglicanisme incline aux yeux de tous; et, avertie par cette précoce caducité, la partie de son clergé la plus illustre par son érudition théologique se hâte de se soustraire à la ruine dont elle voit son église menacée, en cherchant un asile dans cet antique et robuste monument de l'Église catholique, qui seul a su résister à la puissance destructive des siècles, aussi bien qu'à l'incessante impulsion des mille leviers de l'erreur. En Allemagne, en Prusse surtout, le contraire est arrivé. Incessamment poussée vers les dernières conséquences de son système négatif, l'hérésie protestante s'est combinée avec les plus étranges résidus de l'antique philosophie païenne, et, abjurant successivement toutes les vérités chrétiennes (bien qu'elle retienne encore

Digitized by Google

la qualification *d'évangélique*), elle professe hautement aujourd'hui les doctrines de *l'identité de l'homme avec Dieu*[1], ce qui implique évidemment la proposition *qu'il n'est point d'autre Dieu que l'homme.*

Un tel égarement était de nature à éveiller les plus vives sollicitudes des gouvernements germaniques ; car avec les doctrines fondamentales du Christianisme devaient nécessairement périr les notions les plus élémentaires de la morale et se dissoudre tous les liens de la société civile, telle qu'elle s'est elle-même fondée sur des principes chrétiens. Rien n'était donc plus naturel et ne devait paraître plus urgent aux gouvernements que de se préoccuper de cette situation et de se concerter entre eux pour rechercher les moyens de contenir ce débordement du rationalisme absolu et de ses conséquences destructives. Ce n'est donc pas là que gît le prodige que nous venons de signaler, il consiste dans le choix du moyen répressif auquel l'on s'est arrêté.

Qui ne connaît toutes les invectives que la réforme protestante a prodiguées à l'Église catholique et à ses plus vénérables institutions ? Et cependant c'est à leur imitation que l'on a eu recours. L'on a voulu assembler un CONCILE, et ce concile s'est en effet assemblé ! Il s'est réuni dans la métropole de l'évangélisme, dans cette Babel protestante d'où le mal que l'on veut combattre aujourd'hui a débordé sur l'Allemagne.

Le dernier roi de Prusse était, plus que personne, préoccupé du spectacle de cette indestructible unité de la foi catholique, qui donne à l'Eglise le caractère, si imposant et toujours inimitable, dans lequel il reconnaissait avec raison le principe de la stabilité. Protestant par conviction non moins que par politique, il conçut le projet d'assurer le même avantage à ce qu'il appelait son église, et la voyant, depuis sa naissance, déchirée en deux grandes fractions ennemies, le luthéranisme et le calvinisme, sans compter la multitude de sectes plus ou moins incrédules auxquelles l'indifférence protestante avait ouvert son large sein, il résolut, avant tout, de combler l'abîme qui les divisait depuis trois siècles ; et leur ôtant, à l'une son nom de luthérienne, à l'autre son abusive dénomination de réformée, il voulut les réunir en une qualification commune, celle d'ÉVANGÉLIQUE. Les faire renoncer à leur dissidence héréditaire et capitale, *celle de la présence réelle*, était chose impossible ; il imagina donc de donner à son église officielle une *agende* (rituel) dont les termes vagues et équivoques reléguaient ce dogme *inter dubia*, espérant ainsi écarter cette pierre d'échoppement des routes qu'il fallait faire parcourir aux deux communions dissidentes, pour les faire converger au point de jonction qu'il leur avait préparé.

Les choses étaient depuis longtemps ainsi disposées, et l'influence

[1] Tout récemment, un ouvrage didactique qui porte ce titre a été imprimé à Leipzig, d'où il s'est répandu dans toute l'Allemagne.

Digitized by Google

politique du feu roi avait tout arrangé pour parvenir à ses fins. Les princes protestants d'Allemagne, et jusqu'à l'empereur Alexandre, concouraient à ses vues, ce dernier pour ses sujets protestants, lorsque luit l'importante journée qui devait éclairer la *grande œuvre* du règne de Frédéric-Guillaume III. C'était le 31 *octobre* 1817, troisième anniversaire séculaire du premier acte de rébellion de Luther affichant ses thèses audacieuses à la porte de l'église principale de Wittenberg, pendant les premières vêpres de la fête de Tous les Saints. L'Allemagne protestante tout entière subissait le joug de la politique prussienne, et l'Eglise catholique assistait avec un dédaigneux sourire à cette révolution dont elle connaissait bien l'inutilité, mais dont elle ne mesurait qu'imparfaitement la portée. L'astuce la plus profonde, bientôt suivie d'une impitoyable persécution contre les récalcitrants de la confession d'Augsbourg [1], présidèrent à la soi-disant fusion évangélique, et le spectacle de cette résistance inattendue, ainsi que l'emploi des moyens coërcitifs qu'il se vit ou se crut obligé d'employer contre elle, empoisonna les dernières années de ce prince dont le règne avait été si profondément agité.

Mais ce que le roi n'avait aucunement prévu, c'est que, loin de servir à la réunion des esprits sur certains points de controverse qu'il avait voulu ensevelir dans l'oubli, son entreprise allait achever l'œuvre déjà si avancée de l'entière dissolution du protestantisme, en tant qu'il pourrait encore être considéré comme une secte chrétienne. Le philosophisme athée de Frédéric II et de son successeur [2] avait favorisé la diffusion du philosophisme voltairien, que le premier avait mis à la mode dans ses Etats, d'où il gagna, avec une rapidité facile à comprendre, tous les instincts universitaires de l'Allemagne protestante. Superficiels et légers, nous rions facilement avec les rieurs ; les Allemands, au contraire, se plaisent à approfondir leurs erreurs spéculatives, et c'est ainsi que des sarcasmes du philosophe de Ferney sortit une école. Strauss, franchissant les bornes du panthéisme, en est venu, de nos jours, à l'*anthropolâtrie*, ou, pour parler plus exactement, à l'*autolâtrie*. De là est encore sortie cette école mitigée dite *des amis de la lumière*, qui, sans abjurer positivement l'idée d'un Dieu, abjurent, quant à sa nature, toute la doctrine chrétienne et ses plus augustes mystères. Sans doute cette conséquence devait directement et infailliblement émaner de la doctrine de l'indé-

[1] Nous donnerons peut-être bientôt un résumé historique de cette persécution si peu connue en France, et qui a quelque chose d'analogue à celle de l'empereur Nicolas contre les *Ruthènes* fidèles à leur union avec l'Eglise romaine.

[2] Ce que tu veux crois,
Et paie ce que tu dois,

Etait le résumé de la philosophie politique que professait le grand roi.

Digitized by Google

pendance individuelle en matière de foi ; mais elle eût mis plus de temps à atteindre ses dernières limites si, par l'acte d'union, d'abord simplement proposé, puis imposé aux protestants prussiens, le gouvernement n'eût lui-même manifesté le peu de cas qu'il faisait des professions de foi positives des deux églises dissidentes. Le mépris individuel de certains dogmes religieux n'est que d'une médiocre importance, comparé au dédain que professe, au vu de tous, l'autorité souveraine pour ses propres doctrines.

De ce moment donc tomba la dernière barrière qui soutenait encore le débordement du rationalisme en Prusse, et successivement dans toutes les institutions scolaires de l'Allemagne protestante. La Prusse, entraînée dans le tourbillon du moderne paganisme, vit poindre l'aurore du jour où elle serait *rayée de la liste des monarchies chrétiennes ;* et, comme une pareille transformation ne se pouvait accomplir sans ébranler les bases de l'Etat et sans porter les plus graves perturbations dans les rapports les plus essentiels de la société, elle jeta ce cri de détresse qui fit accourir à Berlin des délégués de toutes les souverainetés protestantes d'Allemagne, espèce de sanhédrin semi-religieux et semi-politique qui, comme celui de Jérusalem, disait : *Quid facimus?*

Sa tâche, en effet, n'était pas facile. Mandataires de leurs gouvernements respectifs, les députés à la conférence formaient bien plutôt un congrès diplomatique qu'une assemblée religieuse. Liés par des instructions divergentes, comment auraient-ils jamais pu parvenir à s'entendre sur un objet quelconque, alors surtout que les gouvernements se réservaient leur pleine et entière indépendance et le droit d'accepter ou de rejeter les résolutions éventuelles de la conférence ? Ils avaient d'ailleurs à résoudre un problème auquel la sagesse divine elle-même ne saurait suffire, car elle ne saurait mettre d'accord deux propositions contradictoires *in terminis*. Il eût fallu rédiger un symbole de foi universel pour toutes les soi-disant églises protestantes, et il leur était prescrit *avant tout* de maintenir, de respecter et même de consacrer de nouveau le principe fondamental de la réforme, duquel découle nécessairement l'indépendance de la raison individuelle de chacun en matière foi, et par conséquent le rationalisme le plus illimité. Assurément le sphynx, de fabuleuse mémoire, n'aurait pu imaginer une énigme dont la solution fût plus évidemment impossible.

Mais venons-en à l'exposé succinct des débats et des transactions de la malencontreuse assemblée, en résumant les procès-verbaux de ses vingt-huit séances.

A en juger par l'éclat que l'on avait donné à la convocation de la conférence évangélique et des magnifiques espérances que l'on fondait sur elle, l'on eût dû croire qu'elle s'empresserait de publier ses

Digitized by Google

protocoles et de faire connaître le résultat final de ses travaux. Mais l'on était convenu, avant toute chose, que ces publications ne pourraient avoir lieu que du consentement général de tous les Etats représentés à la conférence, et le grand-duché de Hesse avait opposé à cette publication un *veto* tellement péremptoire qu'il ne voulut pas même consentir à la proposition de la Saxe royale de porter à la connaisance du public le protocole final, en y joignant un résumé des travaux les plus importants de l'assemblée. La majorité de ses membres, la Prusse en tête, s'étant déclarée pour une publication complète de ses actes, le voile qui les couvrait se leva peu à peu au moyen des communications confidentielles que le gouvernement prussien fit parvenir à divers journaux qui ne tardèrent pas à les livrer à la publicité.

Vingt-huit séances composèrent la session de la conférence, ouverte le 15 janvier et close le 13 février suivant. Vingt-trois gouvernements y étaient représentés, la plupart par un seul membre, la Prusse, la Saxe royale, le royaume de Wurtemberg, les principautés de Waldeck-Pyrmon et Schoenburg-Lippe, chacune par deux délégués, ce qui porta leur nombre total à trente, chaque délégation n'ayant d'ailleurs à émettre qu'un seul vote. La rédaction des protocoles n'était point confiée à l'assemblée elle-même, le ministère des cultes prussien ayant été requis par la présidence (prussienne elle-même) de mettre à sa disposition un secrétaire *ad hoc*, auquel fut adjoint, en qualité de théologien, le pasteur rationaliste Grossmann (de Leipzig). Toutes ces dispositions, le choix des présidents et vice-présidents, ainsi que des secrétaires (ceux-ci chargés seulement de la révision des protocoles), le plan et l'ordre des délibérations occupèrent les deux premières séances.

Dans la première séance, l'assemblée fut officiellement informée que le roi de Wurtemberg, à l'occasion de certaines réformes qu'il avait jugé à propos d'introduire dans son église nationale, avait le premier conçu l'idée de rallier en un tout l'universalité des églises protestantes d'Allemagne; que cette idée avait été communiquée à la cour de Berlin en janvier 1845; que, dans le courant de l'été suivant, Sa Majesté prussienne avait envoyé à Stuttgard le docteur Snethlage, qui, s'abouchant à ce sujet avec le prédicateur de la cour, docteur Grüneisen, avait rédigé en commun avec lui le programme d'une conférence qui obtint l'assentiment des deux monarques. L'on apprit encore qu'une invitation commune avait été aussitôt adressée aux cours grand-ducales de Darmstadt et de Bade; qu'on avait chargé le docteur Ullmann de la rédaction d'un mémoire intitulé *de l'Avenir de l'église évangélique d'Allemagne*, et qu'enfin des négociations suivies entre le docteur Snethlage et le prélat Rupstein, *abbé* de Loccum et chef du clergé hanovrien, avaient conduit à une sorte de convention datée du 28 août. Les deux

Digitized by Google

mémoires furent mis sous les yeux de l'assemblée ; leur contenu était à peu près identique, à cela près que celui du Hanovre, destiné à servir de base à la participation des Etats de l'Allemagne septentrionale, passait entièrement sous silence le maintien de la confession d'Augsbourg et des autres livres symboliques de l'église évangélique que le mémoire de Stuttgard avait formellement recommandé. Tout ceci ne constituait encore que les préliminaires des travaux de l'assemblée, qui s'occupa de fixer les quatre points suivants de ses délibérations : 1° le retour périodique de conférences semblables ; 2° leur constitution ; 3° les formes du culte évangélique ; et 4° une confession de foi commune. Ces quatre objets furent confiés à autant de commissions chargées de les examiner, et de proposer les résultats de cet examen à l'approbation du congrès. En attendant que leurs rapport pussent lui être présentés, les délégués de la Prusse, de la Saxe royale, des royaumes de Hanovre et de Wurtemberg, de Bade, des deux Hesses, de Brunswick, des deux Mecklembourgs, de Nassau, de Holstein-Lauenbourg, des quatre duchés de Saxe, des trois duchés d'Anhalt, des principautés de Waldeck et de Reuss, rendirent compte de la situation de leurs églises respectives, ce qui produisit une sorte de statistique de l'église évangélique d'Allemagne et de leurs nombreuses dissidences.

Avant d'ouvrir ses délibérations proprement dites, l'assemblée posa en principe *que ni les propositions ni les résolutions éventuelles de la conférence n'obligeraient en rien les gouvernements qu'elle représente, en sorte qu'il ne pourrait en résulter pour aucun d'eux aucune sorte de devoir, même moral, de les adopter ou de s'y conformer* [1]. Il était impossible d'énoncer plus formellement un principe absolu d'anarchie, qui, *a priori*, annulait tous les effets de cette réunion.

Le délégué de la Saxe royale fut le premier à produire son rapport sur le retour périodique des conférences. L'avis de la commission, dont il était le rapporteur, reconnaissait tout ce qu'aurait d'avantageux une pareille institution ; il demandait que *ces conférences s'occupassent essentiellement des objets soumis à la conférence actuelle* [2], et qu'elles s'assemblassent toutes les trois ans dans quelque ville de la moyenne Allemagne. La Prusse, la Saxe et le Wurtemberg donnèrent leur assentiment le plus empressé à cette proposition ; Bade et quelques autres

[1] Après avoir adopté cette première clause, le concile eût dû se séparer à l'instant ; car, ne pouvant exercer aucune autorité dont l'effet fût déterminant pour les parties intervenantes, il n'avait plus d'objet réel. Où pouvait-on avoir pris le modèle d'un concile dépourvu de toute autorité ? Ce n'était pas chez les catholiques, qui reconnaissent dans les leurs les organes de la vérité divine.

[2] C'était avouer avec la plus admirable franchise que celle-ci ne produirait rien de positif, ni, par conséquent, d'immuable, d'où se tirait la conclusion que son œuvre serait toujours à recommencer. C'était la réalisation du mythe de Sysiphe et de son rocher.

Digitized by Google

Etats prirent la chose *ad referendum ;* le Hanovre accéda à la proposition *dans un sens général,* avec la réserve toutefois, à laquelle adhérèrent les députations des duchés saxons, de la Hesse électorale et de plusieurs autres Etats, de *faire dépendre leur opinion définitive sur ces conférences périodiques de l'opinion qu'ils seraient induits à se former de l'utilité de la conférence actuelle.* Cette décision dubitative et éventuelle donne la mesure exacte de la confiance qu'ils mettaient aux pouvoirs et aux succès de l'assemblée à laquelle eux-mêmes prenaient part, et il faut y voir, dit une correspondance de Berlin, l'un des incidents capitaux de la conférence.

Le gouvernement prussien, que cette clause dubitative avait déconcerté, ne déclara son assentiment définitif à cette mesure que dans l'une des dernières séances, celle du 11 février. Son délégué l'exprima dans les termes suivants :

1° Pour rendre plus ferme et plus durable l'union des églises évangéliques d'Allemagne, les églises particulières enverront, de cinq en cinq ans, leurs députations à un concile évangélique universel qui délibérera sur les intérêts généraux de l'église évangélique d'Allemagne, *mais sans pouvoir lier aucune de ces églises par ses résolutions.* Pour la première fois seulement, et par exception, ce concile sera convoqué dans trois ans.

2° Les membres du concile évangélique d'Allemagne seront considérés comme représentant leurs églises nationales respectives. Ils seront élus suivant les formes constitutionnelles des différents pays, et accrédités au concile par leurs autorités ecclésiastiques.

3° Le nombre des délégués dépendra provisoirement du bon plaisir de chaque église nationale ; toutefois, dans toutes les délibérations qui auront à déterminer l'organisation extérieure de l'assemblée ou des objets d'une importance générale, chaque église n'aura à prononcer qu'un seul vote collectif.

4° Le lieu de l'assemblée prochaine sera toujours déterminé par le synode précédent.

5° La convocation et l'organisation du synode tomberont dans les attributions du gouvernement du pays où il devra s'assembler. Dans l'intervalle d'un synode à l'autre, ce gouvernement dirigera les affaires courantes.

6° La participation à ces conciles généraux demeure réservée aux églises nationales qui ne participent pas à la conférence actuelle.

Les gouvernements de Saxe, de Wurtemberg, et la majorité des autres Etats adoptèrent immédiatement les propositions de la Prusse ; les autres firent espérer la ratification de leurs églises respectives.

L'on passa immédiatement au choix du lieu où s'assemblerait le fu-

Digitized by Google

tur concile, et à la majorité de seize voix contre dix, qui désignaient Dresde, Stuttgard fut choisi, et l'époque de la convocation du synode fut fixée au courant de l'été de 1848. L'on tomba aussi d'accord sur une formule de prière dominicale empruntée au rituel wurtembergeois, pour demander à Dieu ses bénédictions sur toute la patrie allemande, et, pour ses princes, l'union et la sagesse nécessaires afin qu'ils gouvernent leurs peuples dans la crainte et dans l'amour du Seigneur.

A la suite de ces débats, qui, dans leur ensemble, embrassaient les deux premiers objets soumis à l'appréciation de la conférence, se présentait celle de *l'uniformité du culte*. Le délégué de Mecklembourg-Schwerin, rapporteur de la troisième commission, appela l'attention de l'assemblée sur la nécessité *de produire quelque chose de positif;* « car, « disait-il, *vous avez été déclarés morts-nés,* et déjà un journal français, « *l'Univers,* vous a appelés *le défunt concile général de Berlin.* » Il faut donc vous efforcer de produire une œuvre vivace et nationale. A cet effet, il proposa la formation d'une commission composée d'hommes jouissant d'une célébrité *littéraire,* qui seraient chargés de confectionner un rituel commun à toutes les églises, *en lui conservant toutefois les caractères spéciaux des églises nationales,* et de lui imprimer ainsi un *certain* caractère d'unité de culte pour les églises évangéliques. Cette proposition éprouva de vives contradictions, surtout de la part du délégué de la Saxe royale, qui se montra fort scandalisé de la qualification de *littéraire* que l'on prétendait donner à une commission chargée de travaux liturgiques et hymnologiques. Il voulait, au contraire, que les gouvernements demeurassent chargés de cette partie de l'administration spirituelle, en s'adjoignant simplement quelques organes de leurs églises[1]. Après de vifs débats, l'on finit par tomber d'accord de *recommander* aux gouvernements la formation de commissions *ad hoc,* avec la clause *d'introduire dans cette commission des hommes instruits et capables de connaître ce qu'il y a de bon dans les différents types du culte,* à savoir : le wittenbergeois ou saxon, le réformé, celui de la moyenne Allemagne, et le culte uni, c'est-à-dire prussien. Cette courte nomenclature des différentes formes du culte qui divisent l'Allemagne suffit pour faire apprécier l'insoluble difficulté de les réunir en un culte commun. Et cependant les organes du protestantisme déclaraient cette difficulté *la moindre de toutes celles qui se sont présentées à la sagacité du synode.*

Quant aux formes constitutives des églises protestantes, la commission chargée d'élaborer cette question avait établi en principe *qu'il ne*

[1] A tout prendre, cela revenait au même, car, chaque gouvernement restant maître de se composer sa liturgie propre, *la simple adjonction de quelques organes de son église* ne changeait rien au caractère profane de son rituel.

Digitized by Google

pouvait être question d'établir dans l'église évangélique l'élément presbytéral ou synodal, et par conséquent de lui enlever sa constitution consistoriale[1]. Celle-ci, disait-elle, est d'avance reconnue comme la seule convenable, indispensable même, en tant qu'elle offre l'unique moyen de placer l'église dans ses véritables rapports avec l'Etat, et de lui assurer, avec la pleine indépendance de son mouvement spirituel, une *certaine uniformité* dans ses institutions, et une *certaine immobilité* dans son administration, indispensables à son unité et par conséquent à sa durée. D'autre part, toutefois, il fut reconnu que, si cette constitution devait priver les communes de toute participation aux affaires de l'église, l'intérêt qu'elles prenaient jusqu'ici aux affaires ecclésiastiques, et par conséquent aussi à l'église, et même à la religion, ne pourrait manquer d'en souffrir. L'on reconnut en même temps que cette exclusion ne serait aucunement basée sur l'esprit du Christianisme, qu'au contraire une participation plus étendue des communes et de leurs pasteurs à l'administration générale des églises serait on ne peut pas plus désirable, et que cette participation ne pourrait avoir lieu qu'au moyen de l'institution de presbytères et de synodes.

Les presbytères seraient composés du clergé appartenant à la paroisse et de quelques laïques choisis par la commune; les synodes se composeraient également de membres ecclésiastiques et laïques, de telle sorte cependant que le nombre des laïques n'y serait jamais prépondérant, et que le nombre des ecclésiastiques ne pourrait dépasser les deux tiers de l'assemblée. La commission n'avait fait qu'indiquer, sans entrer dans son examen, la question de savoir si le choix des pasteurs serait réservé aux presbytères ou laissé aux communes; quelques membres ne voulaient admettre qu'un droit d'élection très-restreint, qui accorderait aux communes ou à leurs presbytères le choix entre trois sujets présentés par la commune; d'autres même en firent un objet de scandale, croyant et soutenant que les intérêts des communes seraient suffisamment garantis par les collateurs ou par le gouvernement ecclésiastique, en sorte que ce droit d'élection communale fut rejeté à une forte majorité.

Le délégué de la Hesse électorale avait seul protesté contre toute modification de la constitution ecclésiastique actuelle de son pays. Il soutenait que la cause prochaine des maux de l'Église était le dédain que l'on manifestait pour ses anciennes institutions; il se plaignait en même temps que l'on ne fît pas assez pour s'opposer à l'esprit de

[1] Il s'agissait en ceci d'une question de préférence entre les constitutions ecclésiastiques du luthéranisme et du calvinisme. La constitution de Luther établit des consistoires permanents et provinciaux sous un consistoire général; celles de Zwingli et de Calvin n'admettent que des presbytères, c'est-à-dire des assemblées communales et des synodes éventuels et temporaires.

Digitized by Google

séparatisme qui se manifeste de toutes parts, pour repousser les insolentes attaques dirigées contre la foi et contre les mœurs, et pour empêcher que la multitude ne s'assemble sur les places publiques et dans les cabarets, pour traiter, contrairement à toutes les règles ecclésiastiques, de questions religieuses. Dans ces circonstances, il n'attendait de salut pour l'église que du rétablissement de la discipline aidée des mesures préventives de la police. Il reconnaissait volontiers que le rétablissement de la discipline ecclésiastique ne serait possible que lorsque le réveil universel du sentiment religieux se serait manifesté parmi le peuple; mais il se déclarait convaincu que le désir d'une nouvelle constitution de l'église, loin d'émaner des *croyants*, était l'œuvre des ennemis de l'église qui, au moyen de cette réforme, ne tendent à rien moins qu'à l'extinction totale de la foi évangélique. Car, disait-il, ce serait vouloir confier au bon plaisir de chacun la vie et l'existence même de l'église.

Si la commission avait eu peine à se défendre du reproche, qui lui était adressé de plusieurs côtés de l'assemblée, d'avoir méconnu les grands avantages de la constitution consistoriale et de l'avoir jugée avec quelque défaveur, la sortie du député hessois lui attira un blâme encore beaucoup plus sévère. Les uns niaient que la constitution proposée eût une tendance hostile à l'église et favorable à l'*indépendantisme* et à l'*individualisme*. Le délégué de Würtemberg se refusait à admettre que le parti des incrédules désirât seul des modifications au gouvernement de l'église. Celui de Bade alla jusqu'à dire que l'on était beaucoup trop prodigue de la dénomination d'ennemis de l'Évangile; *que ce qui maintenant était considéré comme une apostasie de la foi pourrait bien être le commencement d'un nouvel intérêt qui se développerait en faveur de l'église, et que la fermentation actuelle ne provenait, au fond, que du refus de satisfaire plus tôt aux exigences de la vie progressive des peuples.*

Ces insidieuses propositions trouvèrent d'ardents défenseurs dans les délégués des duchés d'Anhalt. L'un soutint que l'établissement d'une constitution plus libre était tout à fait dans les besoins de l'époque, et qu'il déplorait de ne pouvoir s'exprimer à ce sujet que d'une manière générale, c'est-à-dire ambiguë et incomplète, attendu que les moyens employés jusqu'ici pour *clarifier la fermentation* actuelle montraient avec évidence qu'il fallait trouver *quelque moyen nouveau* pour guérir radicalement la maladie. L'autre prétendit que le député hessois n'avait pas même entrevu deux importantes vérités : c'est que la maladie du temps n'avait pas seulement attaqué le gouvernement ecclésiastique, mais qu'elle s'étendait aussi sur le parti qui lui est contraire, et que les nécessités de l'époque amènent toujours avec elles les remèdes curatifs

Digitized by Google

qui lui sont propres. Le délégué du Hanovre appuya le vote isolé de celui de la Hesse, soutenant qu'il ne fallait pas moins que l'application de la pleine juridiction du gouvernement ecclésiastique pour réfréner les passions surexcitées de l'époque.

L'on posa donc à l'assemblée la question de savoir si *elle jugeait convenable de conseiller en ce moment des modifications à la constitution de l'église dans le sens qui venait d'être indiqué.* La Hesse électorale, le royaume d'Hanovre et le duché de Holstein-Lauenbourg y répondirent par un vote relativemant négatif; mais la majorité jugea plus convenable de se réunir au vote de la Prusse, de la Saxe et du Wurtemberg, en déclarant *que la question ainsi posée ne permettait aucune réponse positive*, et qu'il fallait, pour pouvoir la résoudre, lui donner une forme disjonctive, à savoir : que la conférence distingue les lieux où le désir d'une participation plus directe des communes aux affaires ecclésiastiques se manifeste d'une manière incontestable, de ceux où elle ne s'est point montrée jusqu'ici; que dans les premiers elle recommande avec instance des modifications raisonnables et utiles, mais que dans les autres on y reconnaissait de graves inconvénients et même des dangers. Cette réponse évasive était une évidente concession à l'esprit du *statu-quo :* la question de l'existence ou de la non-existence du besoin n'étant admise que sous un point de vue local, et la reconnaissance du fait laissée au jugement des gouvernements. C'est avec ces précautions que se traîna la délibération sur la nécessité ou sur la convenance d'une réforme de la constitution ecclésiastique, et, comme personne ne devait s'en trouver lié, la minorité pouvait y adhérer avec d'autant plus de raison que de ce moment la conférence était obligée à plus de précautions encore pour s'avancer sur un terrain si glissant.

Elle se contenta donc de recueillir des opinions personnelles et de n'exprimer que quelques principes généraux, sans application éloignée ni prochaine. Ainsi elle reconnut en principe qu'il serait convenable d'accorder aux synodes généraux ou nationaux une *certaine* indépendance, par exemple de leur laisser le choix de leur président. Un autre membre avait demandé pour les communes un droit formel de pétition et de doléances, ainsi qu'une *certaine* participation à la législation, circonscrite à ce qui est de nature purement ecclésiastique, la foi et la doctrine, le culte et la liturgie, à l'exclusion de l'administration extérieure; « car, disait-il, une concession illimitée de ces droits serait « incompatible avec les instructions dont la plupart des délégués et lui-« même étaient porteurs, et qui leur prescrivaient de conserver intacts « les droits de la souveraineté temporelle. » Renfermés dans ces limites, ces droits lui paraissaient parfaitement compatibles avec la puissance des

Digitized by Google

souverains, laquelle n'avait été reconnue par l'église *que dans la présupposition que son exercice serait toujours conforme aux convictions religieuses des communes*. La conférence était parfaitement d'accord sur ce point, qu'il était de la plus haute importance de définir exactement les droits à concéder aux synodes, mais la majorité ne voulut point admettre le principe de la division en *interna* et *externa*, en sorte que les *interna* seraient seuls du ressort des synodes. Cette division, disait-on, ne s'est jamais nulle part montrée si formelle, et les témoignages de l'histoire n'ont rien qui puisse autoriser à prêter aux synodes des tendances d'opposition aux volontés souveraines.

Le dernier mot de débats si confus est donc toujours l'asservissement du pouvoir ecclésiastique à la puissance temporelle, et il n'en pouvait être autrement, puisque, nommés par les gouvernements, les soi-disant Pères du concile n'existaient que comme des mandataires subordonnés à la teneur de leurs instructions.

Le docteur Ullmann avait proposé une alliance plus étroite des Facultés théologiques avec l'église; mais ici, comme il était arrivé à propos de la qualification de *littéraire*, la *théologie universitaire* entra en conflit avec la *théologie consistoriale*. Celle-ci, se déclarant autorité légale, refusait de plier sous l'autorité académique; car le docteur Ullmann ne se contentait pas d'exiger l'intervention des Facultés aux examens des candidats en théologie, il voulait encore leur accorder le jugement définitif des questions relatives aux plus importantes institutions ecclésiastiques, et les investir du droit légal d'assistance aux synodes. Cette proposition trouva d'ardents contradicteurs; on la déclara superflue et inconvenante. Là, disait-on, où des professeurs de théologie auront acquis la confiance publique, ils ne manqueront pas d'être appelés, à raison de cette confiance même, au sein des synodes, et alors ceux-ci ne seront composés que de *membres élus* et non de *membres-nés*. Ces objections ne manquèrent pas de faire impression sur la conférence, et, en dépit de la grande influence qu'y exerçait l'auteur de la proposition, la majorité ne lui accorda de valeur que dans un sens très-restreint, c'est-à-dire facultatif et conditionnel.

Ces dissidences, toutefois, n'étaient que d'une importance très-secondaire en comparaison de la question qui allait surgir, et que la conférence considérait elle-même comme *une montagne qu'elle ne parviendrait ni à gravir, ni à tourner, ni à déplacer :* C'ÉTAIT LA QUESTION DE LA CONFESSION DE FOI [1].

Le rapport de la commission présentait trois opinions entièrement

[1] C'était à raison de difficultés avec raison jugées inabordables que la conférence qui, ce semble, eût dû s'en occuper avant toute autre, l'avait ajournée jusqu'à la fin de sa session. Pendant ce temps, l'on faisait des efforts inouïs pour trouver un moyen quelconque de la résoudre.

Digitized by Google

divergentes. Ce qu'elle appelait *le matériel* de la doctrine avait été entièrement abandonné, attendu l'impossibilité d'accorder aux livres symboliques, qu'elle entendait sous ce nom de *matériel*, *une valeur normale*, et de sauver, dans ce cas, *la liberté protestante* que la conférence était tenue de maintenir. Toutefois, la commission était tombée d'accord sur les trois points suivants :

1° Les livres symboliques conserveront pour les différentes églises nationales la valeur *qu'elles jugeront à propos de leur accorder*, et ils pourront la conserver alors même qu'une profession de foi commune serait adoptée par la conférence. L'on ne niait pas la possibilité d'y parvenir, mais on ne voulait pas non plus contester à l'église évangélique le droit de persévérer dans la voie *du développement progressif qui est dans sa nature*. En tout cas, on déclarait inopportune l'époque présente pour en risquer la tentative. Les délégués, disait-on avec raison, ne pouvaient être investis à cet effet d'aucune autorité, puisque chacun d'eux ne représentait que l'église de son pays, et que, par conséquent, l'assemblée ne pouvait avoir aucun caractère représentatif de la généralité des églises; il ne pouvait donc être question, concluait le rapport, ni de renoncer formellement à l'autorité des livres symboliques, ni d'en modifier le contenu, et bien moins encore de briser les liens de l'église évangélique, qui prend sa racine dans la confession d'Augsbourg[1]. Les divers gouvernements devaient donc rester en possession du droit de fixer les degrés de valeur, ainsi que les rapports de leurs divers symboles entre eux; en sorte que, quoiqu'ils pussent entreprendre à cet égard, le lien des églises entre elles ne pourrait en être altéré.

2° Quant au serment imposé aux ministres *de s'en tenir à la pure doctrine évangélique*, serment que la conférence considérait comme la condition essentielle de l'exercice des fonctions pastorales, il devra être ainsi entendu : A) que la parole de Dieu contenue dans la sainte Ecriture *est la seule règle de la foi et de la vie chrétienne*, principe reconnu par tous les livres symboliques; B) que la formule de ce serment sera conservée là où elle est suffisamment explicite, ou, dans le cas contraire, qu'elle sera modifiée par l'autorité souveraine, qui, toutefois, aura soin de s'entendre avec les organes de l'autorité ecclésiastique; et enfin, que la liberté de la foi et de conscience à laquelle tout protestant a un droit imprescriptible restera intacte, *sans toutefois qu'il soit permis d'introduire dans l'enseignement public des opinions*

[1] Et cependant le premier des livres symboliques est précisément cette œuvre de Luther. Le maintien de cette confession eût donc dû logiquement entraîner la conservation de tous les autres livres symboliques, qui, au fond, n'en sont que les commentaires.

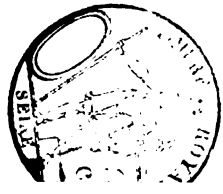

Digitized by Google

purement personnelles (en d'autres termes, qu'il sera permis à tout prédicateur protestant de *croire ce qu'il lui plaît, mais non pas de prêcher ce qu'il croit*);

3° Que l'on exercera *avec douceur et modération* la surveillance de l'Etat en ce qui concerne la fidélité des pasteurs à leur serment; que l'on emploiera envers les délinquants d'abord, et *itérativement*, la voie des explications et des exhortations pacifiques, et que l'on fera en sorte qu'aucune polémique concernant des doctrines de l'église évangélique ne soit agitée devant le peuple; en un mot que l'enseignement de la parole de Dieu sera fait dans l'esprit et selon le sens qui vit dans les livres symboliques, pour la seule édification du peuple : conclusion qui consacre le principe d'une élasticité doctrinale bien voisine de l'indifférence.

Le docteur Ullmann voulait encore étendre ce principe; il demandait à la conférence de déclarer en termes clairs et précis *que la divergence et l'opposition même de certains livres symboliques* à la Bible[1] ne pourraient jamais être considérés comme un motif suffisant pour porter atteinte au lien de *concorde extérieure* qui devait unir toutes leurs églises. Il voulait que la conférence, incompétente pour adopter une règle de foi commune, n'exprimât à cet égard *qu'une simple confiance chrétienne*. Il demandait encore que les presbytères et les synodes, c'est-à-dire les réunions populaires, fussent seuls investis de l'autorité nécessaire pour décider des questions de foi.

Le docteur Meyer proposa à la conférence de se prononcer à cette occasion contre les tendances radicales et destructives de l'époque, s'élevant avec impétuosité contre l'usage qui avait prévalu de préposer à l'enseignement dans les universités et les gymnases des hommes notoirement infectés de ces tendances; il demanda qu'on soumît à un rigoureux examen les principes de foi professés par tant de sectes qui surgissent de nos jours, avant de leur accorder la moindre concession, et bien moins encore la tolérance publique. Mais la conférence déclina ces propositions comme entrant trop avant dans les questions politiques de l'époque. Du reste, la commission se déclarait contraire à toute tentative de briser le lien de la confession d'Augsbourg, protestant toutefois qu'elle ne lui reconnaissait aucunement, pas plus qu'à tout autre livre symbolique, le privilége d'être érigé en forme de foi et de doctrine obligatoire pour notre temps,

[1] Il a paru tout récemment en Allemagne deux écrits également hostiles aux livres symboliques; l'un des deux, imprimé à Leipzig sans nom d'auteur, porte ce titre : *Les Livres symboliques de l'église protestante dans leur opposition à l'Ecriture et à la raison. Coup d'œil sur l'histoire et le contenu de ces livres, pour l'instruction du peuple d'Allemagne.*

Digitized by Google

considérant tous ceux qui dévient de ces doctrines comme *usant pleinement de leur droit*, pourvu qu'ils accomplissent leur séparation *dans le pur esprit de l'Evangile et en maintenant le principe fondamental de la réforme*. Tout cela répond on ne peut mieux à une locution proverbiale en Allemagne : *C'est vouloir laver la pelisse sans la mouiller*. On veut le maintien de la confession d'Augsbourg sans lui accorder aucune valeur doctrinale, on veut obvier aux schismes en laissant à chacun le droit le plus illimité d'en susciter, à la condition de ne se séparer que *dans le pur esprit de l'Evangile :* comme si l'Evangile était un code d'orgueil individuel et de discordes publiques. Ce sont là les éléments d'unité que conçoit et propose *un concile!*

Le délégué de la principautéde Lippe appuya les propositions du préopinant par ces paroles de Luther :

« Soyons courageux pour être libres, et que l'esprit de liberté ne se laisse point intimider. Bien au contraire, et sans nous arrêter à aucun obstacle, jugeons l'Écriture elle-même suivant notre foi intellectuelle. Que si nous rencontrons l'hérésie, nous la vaincrons, comme il convient, par la parole de Dieu. Partout où la puissance temporelle a l'audace de prescrire les lois à nos âmes, elle impiète sur le gouvernement de Dieu. »

Après tous ces débats, qui, comme on le voit, n'amenèrent et ne pouvaient amener aucune résolution, la conférence, à bout de voies, procéda à la clôture de ses séances et de son protocole, qu'elle termina par ces étranges paroles :

« Et sur ce, la conférence ecclésiastique évangélico-germanique consigne ici les résultats de ses délibérations. Elle se sépare avec la conscience que, bien que son œuvre ne soit qu'une œuvre d'initiative et de *marqueterie*, ses travaux ne seront pas pourtant infructueux pour la paix, premier besoin de la prospérité de l'église évangélique en pays germanique. » Elle exprime d'ailleurs « sa ferme et joyeuse conviction qu'en dépit de toutes les tempêtes de l'époque le triomphe de la vérité, qui repose sur l'église évangélique, couronnera ses travaux. Le peuple protestant ne manquera pas de reconnaître qu'elle a *saisi avec courage* (car il en fallait quelque peu), et préparé dans un esprit d'indépendance et exempt de préjugés, la solution du difficile problème qui lui était soumis. Bien qu'elle n'ait pu parvenir à le résoudre en entier, elle a prouvé que son idée du protestantisme était éminemment large. Pour elle, la parole de Dieu fait le fondement éternel de la foi; les livres symboliques n'étant que l'expression temporaire de l'intelligence religieuse de leur temps, le vénérable monument d'un grand combat, l'école de la science allemande, de laquelle émane le développement progressif de l'église. »

C'est donc là le triste résumé des opérations d'une assemblée convoquée avec tant d'éclat et annoncée comme le moyen curatif de toutes les misères du protestantisme. Il n'est plus en lui d'autre élément

Digitized by Google

de cohésion que l'indulgence pour toutes les opinions, car toutes sont fondées sur la libre interprétation de ce que l'on veut bien encore appeler la parole de Dieu. En pouvait-il être autrement d'une réunion d'hommes les uns imbus d'idées piétistes, les autres plus ou moins dévoués au scepticisme des écoles modernes? Oui, la paix est le premier besoin de toute agrégation religieuse; mais, si cette paix ne peut être acquise qu'au prix du sacrifice de toute loi doctrinale, par quel autre lien pourra-t-elle être remplacée?

Le protestantisme, si universellement déchaîné contre l'Eglise catholique, lui emprunte tout à coup l'une de ses plus vénérables institutions, celle des conciles œcuméniques; mais il compose le sien de *représentants du pouvoir politique*, et, qui plus est, il ne leur confie pas même des pouvoirs illimités pour décider des questions religieuses; il les renferme dans l'étroite situation de mandataires responsables, ce qui les assimile au serviteur qui enfouit le trésor de son maître pour n'avoir pas à lui en rendre compte à son retour. Sont-ce là les éléments d'un véritable concile, et faut-il s'étonner que, dans sa naïve exposition de la nature de ses travaux, le congrès les qualifie lui-même d'ouvrage *de marqueterie*, lorsqu'on attendait de lui une refonte complète, un édifice reconstruit sur de plus solides fondements?

Le plus grand et le plus ingénieux des poëtes de l'Allemagne [1] avait conçu le caractère d'un démon incessamment occupé à imiter l'œuvre de Dieu en faisant éclore tous les charmes de la nature terrestre dans les landes stériles et désolées de son exil. C'est en vain que, depuis de longs siècles, il se consume en travaux infructueux; messagère du divin courroux, l'épouvantable tempête parcourt le sol infernal et y verse le désordre et la stérilité. Il n'en est pas autrement du démon de l'erreur. A côté de lui brille, inébranlable, le plus magnifique édifice sorti des mains de Dieu. Il en examine les indestructibles fondements et les admirables proportions qu'il hait en les admirant; mais éternellement ses efforts seront impuissants pour imiter la divine architecture, et éternellement aussi il se verra condamné à se traîner parmi les ruines qu'il a faites.

Déjouée dans son plan de reconstruction universelle, la Prusse se réduit aujourd'hui au projet *d'une réédification partielle;* elle convoque, pour les premiers jours de juin, non plus un concile universel, mais un *synode national*, auquel le roi présidera dans la personne de son ministre des cultes. Ce synode se composera de toutes les notabilités ecclésiastiques et laïques du royaume. On y verra siéger, à côté des présidents supérieurs (gouverneurs) de toutes les provinces, le révérendissime Eylert, senior de l'épiscopat prussien, quatre prédicateurs de

[1] Klopstock, dans son livre du Messie, chant II.

Digitized by Google

la cour, une quantité de surintendants et de conseillers consistoriaux. Chaque Université y députera un professeur de théologie et un professeur de jurisprudence, et quelques laïques de ceux que l'on qualifie de partisans de l'église (*Kirchliche Gesiente*), par où l'on entend des protestants orthodoxes ou croyants. Le président de cette nouvelle assemblée ouvrira sa session par un discours royal, par lequel elle doit être informée que toutes ses discussions devront se renfermer dans le cercle tracé par la *confession d'Augsbourg*.

Ainsi, disent les correspondances de Berlin, le protestantisme se replacera sur sa base historique et primitive, dont, au jugement de la cour de Berlin, il n'est descendu que pour aller au-devant de sa ruine. Nous avons fait voir que cette considération ne manque pas d'un certain degré de vérité, en tant que la fusion des églises luthérienne et réformée, opérée aux dépens de la foi de chacune d'elles, a précipité l'extension naturelle et la diffusion de plus en plus redoutable du rationalisme absolu. A en juger par le programme qui doit être intimé au synode, il ne s'agirait donc de rien moins que de revenir sur l'œuvre favorite du feu roi, de la mettre à néant *au profit, non plus d'une religion commune, mais du vieux luthéranisme,* qui deviendrait, à son tour, religion de l'Etat. Mais ce à quoi, ce nous semble, l'on a trop peu songé, c'est à la difficulté de réduire à cette humiliation le vieux calvinisme prussien qui prédominait dans l'agrégation évangélique, et qu'il faudra réprimer par les mêmes moyens qu'on avait précédemment employés contre les récalcitrants luthériens, auxquels on s'était vu contraint de finir par accorder la tolérance de l'Etat. Pour autant qu'il est donné à l'homme de pénétrer l'avenir, nous croyons pouvoir prédire au gouvernement prussien que, loin de diminuer ses embarras, l'œuvre qu'il veut faire sanctionner par son prochain synode ne fera que les aggraver et les compliquer davantage; car il nous paraît indubitable que l'opposition calviniste se coalisera avec la vaste et puissante société des *Amis de la Lumière*, et lui portera toutes ses forces.

Le Comte D'HORRER.

Digitized by Google

LE BIENHEUREUX PIERRE FOURIER.

On vient de reprendre à Rome, après un siècle d'interruption, le procès relatif à la canonisation de Pierre Fourier, déclaré *bienheureux* en 1730. La cause s'instruit, avec plusieurs autres, devant la congrégation des *Rites*. Tout porte à croire qu'elle sera terminée en 1850, et que les fêtes d'usage en pareille occasion pourront coïncider avec celles du Jubilé.

Cette circonstance m'a fait penser qu'on ne lirait pas sans plaisir quelques détails sur la vie d'un prêtre éminent, peu connu et digne de l'être mieux. Il est toujours bon de rappeler l'histoire de nos saints ; nul n'est indifférent au souvenir d'un homme de bien, au récit d'une existence utile et désintéressée ; il s'agit d'ailleurs d'une des plus pures gloires du XVIIe siècle. Mais la détermination récente de la cour de Rome donne peut-être à ce sujet un intérêt nouveau. Il importe, en effet, de savoir à qui s'adressent des honneurs si extraordinaires ; de rechercher ce qu'a fait, ce qu'a valu celui qui en est l'objet ; pourquoi l'Église va rouvrir une tombe deux fois séculaire, en retirer la mémoire d'un pauvre religieux mort dans l'exil, et lui décerner le titre le plus sublime qui se puisse joindre au nom d'un homme.

Une autre raison peut prêter encore un mérite de circonstance à cette notice. Fourier semble avoir pressenti les besoins de la société moderne et nos préoccupations actuelles. Enfin des documents inédits ou rares, qui m'ont été confiés [1], m'ont aussi engagé à entreprendre ce

[1] Je dois la communication de plusieurs lettres autographes et inédites du saint à deux de ses arrière-neveux, M. le comte Fourier de Bacourt, ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis, et M. Jules Fourier, inspecteur des finances, ainsi qu'aux excellentes religieuses de l'Abbaye-aux-Bois, qui m'ont, en outre, fourni des documents que j'avais inutilement cherchés dans les bibliothèques publiques de Paris.

Digitized by Google

travail. Toutefois je sais que ce n'est point ici la place d'une vie de saint à proprement parler. Je ne veux donc écrire ni un panégyrique ni une légende. Curé, fondateur et réformateur d'Ordres, Fourier a rempli trois des grandes fonctions de l'Église. C'est sous ce rapport et dans son action extérieure que je compte l'envisager spécialement.

Le dernier jour de novembre 1564 fut le premier de sa vie, huit années après la mort de saint Ignace, douze ans avant la naissance de saint Vincent de Paul, et à trois ans de distance de celle de saint François de Sales, en sorte qu'il pouvait toucher le cercueil de l'un et le berceau des autres, comme pour montrer que la chaîne des saints ne s'interrompt jamais. Son père, humble bourgeois de Mirecourt, petite ville de Lorraine, comprise aujourd'hui dans le département des Vosges, était un vrai patriarche, modèle de foi et de vertus antiques. Un historien contemporain, le Père Bédel, disciple et ami du bienheureux, en parle ainsi dans son langage naïf et souvent plein de charme.

« Ses parents étaient médiocres aux biens que l'on appelle de fortune, mais très-avantagés aux richesses du ciel, particulièrement son père, lequel je me représente comme un Tobie incorruptible qui aurait plutôt souffert une couleuvre dans son sein qu'un péché dans sa famille. Les petites bleuettes de ses vertus que j'ai vues çà et là, lisant celles de son fils, m'ont donné sujet d'en former cette idée.... Or, comme il arrive rarement qu'une mort funeste soit la conclusion d'une belle vie, cet homme se voyant au bout de la sienne, il la voulut fermer avec une parole grave et par un discours que l'on devrait plutôt attendre de la bouche d'un religieux que d'un simple bourgeois. Se voyant donc par ainsi dire l'âme sur les lèvres, il ramassa ce qui lui restait de forces pour ôter son bonnet, et, tenant les mains jointes sur l'estomac et les yeux fichés au ciel, attendait ainsi le dernier coup de la mort. Ses parents et amis, qui l'assistaient en ce passage, se mettent en devoir de le couvrir, sur ce que ce froid de tête accroîtrait de beaucoup son mal. Mais, sans écouter cette persuasion, d'un jugement très-sain, d'une voix entièrement libre et d'un sentiment parfaitement chrétien, il leur dit : « Mes chers parents et amis, vous n'oseriez donner une lettre, ni faire le moindre présent à un prince que la tête découverte et le corps à demi courbé, en signe de révérence. Hélas ! que c'est bien autre chose des grandeurs de mon Dieu que celles des hommes ! Il y a tant d'années que je possède l'âme qu'il m'a prêtée ! Je suis près maintenant de la lui rendre. Permettez que je lui fasse un présent de telle importance en la posture du plus grand respect qu'il me sera possible. » Et mourut de la sorte, arrosé des larmes de toute sa famille et au regret de tout le voisinage. C'est un échantillon des sentiments que ce bonhomme avait de la majesté de son Créateur. »

Je ne voulais pas, en esquissant la vie publique de Fourier, entrer dans les détails de son enfance ; j'avais hâte d'arriver à son âge mûr. Mais je me suis arrêté malgré moi devant la noble figure de ce vieil-

Digitized by Google

lard, si respectueux envers la mort, et bien digne d'être le père d'un saint.

« Il avait, dit le même auteur, une fille et trois fils qu'il appela Pierre, Jean et Jacques, après les plus signalés d'entre les apôtres, afin qu'autant de fois qu'ils se souviendraient d'eux-mêmes ils fussent poussés à ne se contenter d'une vertu médiocre. Jean, très-prudent et très-judicieux, était l'oracle et le conseil de tout son voisinage... Jacques, héritier de la bonté de son père, mourut au lieu de sa naissance, ayant laissé après soi une très-honnête famille et la réputation d'un grand homme de bien. Aussi était-il si fort détaché de toutes les vanités du monde et des intérêts de la terre qu'ayant appris que son frère (Pierre) était élu général, au lieu qu'une nature flatteuse lui aurait pu donner quelque chatouillement de complaisance, il en fut inconsolablement affligé et en pleura l'espace de deux jours, ayant peur, disait-il, que la vertu qu'il avait vu être fondée sur une profonde humilité ne perdît quelque chose de son lustre dans cette apparence d'honneur. Et la première fois qu'il vit son frère après cette élection, ce fut de pleurer tous deux à chaudes larmes, et le cadet prit la liberté de tancer son aîné de ce qu'il avait accepté cette charge. « J'ai fait ce que j'ai pu, dit notre Père, pour la refuser, mais les religieux m'ont contraint... ». Et puis ils s'en prennent à leurs yeux et s'arrosent de nouvelles larmes... »

C'est de ce frère que, parvenu à soixante-seize ans, trois mois avant sa mort, Pierre Fourier, se rappelant son enfance bénie, écrivait:

« Nous avons cela de nature et comme héréditaire entre nous tous, de nous très-parfaitement aimer les uns les autres, à l'exemple de nos pieux ancêtres. Mais mon très-cher frère et moi y avions surajouté entre nous deux quelque chose, ce me semble, par-dessus ce que la nature et nos prédécesseurs nous avaient donné. »

J'aime, après une longue vie d'austérités et de travaux, un souvenir si vif des premières amitiés et du premier bonheur. Ces habitudes d'affection développèrent ce que l'âme de l'enfant avait de doux et d'intime; les fortes mœurs auxquelles il avait été nourri ajoutèrent, à une tendance souvent funeste, quand elle est isolée, le courage et la vigueur de l'homme. Le mélange de ces deux dispositions forme tout le caractère de Fourier.

Son père estimait que, suivant la loi des prémices, il devait, comme aîné de la famille, appartenir à Dieu. Des signes de vocation se joignirent à ce pieux motif de dédicace, et à quinze ans on l'envoya étudier à l'Université de Pont-à-Mousson. Il eut le bonheur d'y rencontrer un parent qui le patrona et exerça même sur toute sa vie une grande influence. C'était le Père Jean Fourier, recteur de l'Université, Jésuite éminent, qui venait de former François de Sales, élève de la Compagnie, à Paris. Comme il l'avait fait pour celui-ci, ce prêtre habile dans la conduite spirituelle sut diriger vers le bien les passions ardentes de

Digitized by Google

son disciple, et leur creuser un lit dans les œuvres de charité, l'étude et la pénitence. L'épreuve ne manqua point. Une jeune fille avait laissé échapper des mots dangereux ; Fourier se sauva près du tabernacle.

A vingt-trois ans, il se présenta aux portes de l'abbaye de Chaumousey, dans les Vosges. Cette maison, fondée au XIe siècle, appartenait à l'ordre des Chanoines réguliers de saint Augustin. Elle était riche, indépendante, isolée ; aussi le vice y régnait audacieusement. La plupart des moines passaient le temps à la chasse, aux jeux et aux plaisirs ; il fallait, pour être admis parmi eux, l'or ou la faveur. On s'étonnait donc, à la fois, et qu'un jeune homme vertueux y fût entré et qu'il y eût été accueilli. Les gens sensés virent en un fait si étrange quelque chose de providentiel, et pressentirent à quoi le nouveau Frère était destiné ; mais la leçon fut pénible.

« Je sais, par la bouche de ceux qui en ont fait l'épreuve, dit le Père Bédel, qu'un forçat attaché cruellement au bas d'une chiourme n'endure pas davantage qu'il fallait pour lors souffrir dans ces noviciats... Servir à table, ne ronger que des os comme des chiens, coucher au coin d'une cuisine, sonner les cloches et relaver, c'était leur occupation ordinaire ; et pour l'instruction des âmes pas un petit mot de leçon, de sorte que ces rigueurs ne servaient que pour les rendre plus malicieux. »

Ces preuves étaient sans doute réservées aux pauvres, ou bien tous les subissaient, sauf à s'en venger à leur tour. Mais un novice qui apportait l'exemple importun de ses vertus devait expier plus durement encore sa fâcheuse sagesse. Cependant il persévéra et fit profession. Ayant reçu la prêtrise, en 1589, il revint à Pont-à-Mousson pour achever sa théologie. Là son cœur, blessé des désordres du cloître, se reposait dans l'amitié de deux jeunes religieux, Didier de La Cour et Servais Lairuel, éprouvés comme lui par la souffrance et travaillés des mêmes désirs. Dieu semblait avoir voulu les réunir, au début de leur carrière, pour les disposer ensemble à la grande réforme dont chacun d'eux fut l'instrument. Au bout de six ans, sur l'ordre de l'abbé, il fallut revenir, pour être de nouveau en butte à toutes les tortures du corps et de l'âme. On aurait peine à croire jusqu'où pouvait aller la méchanceté de ces moines ; ou plutôt parce que, suivant l'Ecriture, *la corruption du meilleur est la pire*, il est facile de comprendre qu'un religieux pervers est tout ce qui se peut imaginer de plus mauvais. Les plus débauchés, comme dit encore le Père Bédel, se liguent contre lui.

« Ils ne l'œillade nt que pour le menacer, ne lui parlent qu'avec des injures, et ne s'en approchent que pour le siffler et brocarder.... et poussent souvent leurs menaces jusqu'aux coups et autres outrages. Ils lui dérobent tantôt un livre, quelquefois ses habits d'église, les lui déchirent et engagent.... »

Digitized by Google

Ceci est tracasserie ; mais ils vont plus loin, et renouvellent, à trois reprises, l'attentat dont saint Benoît avait également failli devenir victime.

« Il échappa à ce péril, continue le Père Bédel, par une spéciale conservation de celui qui a promis aux justes que, ce qui donne la mort aux autres, ils le boiront sans qu'il leur nuise. Mais..... après cette victoire, ayant aperçu des ordures mêlées avec son bouillon, la nature se bouleversant tout à coup, il conçut une telle horreur de ces saletés que l'appréhension lui est restée jusqu'au dernier moment de sa vie.... Dieu suscita une bonne paysanne d'un village voisin, qui apportait tous les jours au Père autant de vivres qu'il fallait pour ne pas mourir de faim. »

Ces tourments étaient une source de mérites, et il ne s'en plaignait pas ; mais ses amis, ne pouvant souffrir de le voir ainsi exposé et inutile, obtinrent de lui qu'il accepterait une cure. On lui en présentait trois. Il consulta son guide ordinaire, le Père Jean Fourier, qui lui répondit : « Si vous désirez le bien-être, choisissez entre les deux premières ; si vous ambitionnez le labeur sans récompense humaine, allez à Mattaincourt. »

Il partit aussitôt. C'était en 1597 ; il avait trente-trois ans.

Mattaincourt, aujourd'hui simple village des Vosges, à une demi-lieue de Mirecourt, était alors une bourgade considérable et manufacturière. Son industrie consistait principalement dans la fabrication des draps et des dentelles, qui sont encore la ressource du pays. Le commerce y avait produit la richesse, mais aussi le désordre et une indifférence, en matière religieuse, voisine de l'impiété. Ses rapports de négoce avec la Suisse lui avaient même apporté des germes de protestantisme, en sorte qu'on l'appelait *la petite Genève*. Elle avait complétement perdu les croyances et les mœurs que la simplicité de la vie agricole conservait encore dans les autres villages. L'église ne paraissait plus qu'une ruine oubliée, et, suivant la remarque d'un historien, on aurait pu mettre au-dessus de l'autel l'inscription athénienne : *Au Dieu inconnu*.

Le Père jésuite avait raison : ce n'était pas une tâche facile de sauver ce peuple. Le jeune curé s'y donna avec toute l'ardeur d'un premier amour et de désirs longtemps comprimés. Il avait affaire aux plus mauvaises passions du cœur, à l'esprit de lucre et au libertinage renforcés de la grossièreté des mœurs de ce temps. Au commencement il porta la peine de son zèle. Un jeune homme à qui il avait enlevé sa victime le rencontre un jour et l'accable de coups jusqu'à la maison curiale ; une femme, irritée de ce qu'il a séparé l'école des filles de celle des garçons, l'injurie et le frappe publiquement ; une autre se fâche de ce qu'il a fiancé son fils, coupable de séduction sous promesse de mariage. « Le Père l'écoutait tout au long, riant à chaque bon mot qui lui

Digitized by Google

« échappait, et aussitôt qu'elle fut de retour en sa maison il lui envoya « deux bichets de blé[1]. » Une troisième l'attend dans la rue, s'attache à ses pas dès qu'il sort, et, pendant des mois, le poursuit d'injures. Une fille perdue lui barre le passage, dans un chemin étroit, tandis qu'il porte le Viatique. Pour l'éviter, il traverse une mare profonde, choisissant, comme le dit à ce sujet Clément XI, de deux bourbiers le moins infect. Mais bientôt tout change; une résurrection morale s'est opérée. Par ses instructions, sa patience, son exemple, il a transformé ces mœurs dissolues, et ramené dans le village l'ordre, le bonheur et les vertus qui naissent de la religion. Pendant quarante années il y vécut heureux et béni, comme au sein d'une famille aimée.

« S'il retournait de quelque voyage, ils sortaient la plupart au-devant de lui de fort loin, le recevaient avec mille allégresses, particulièrement les pauvres, qui l'environnaient de plus près, comme ses plus proches parents, et lui, au milieu d'eux, tout transporté de joie, les saluait chacun par leur nom, se faisant simple avec les petits, pauvre avec les pauvres, et le plus humbles entre tous les pauvres[2]. »

Son dévouement, et sans doute aussi les succès de son ministère, venaient de la singulière affection qu'il portait à ces braves gens.

« Vous ne pouvez jamais savoir, écrit-il, comme un curé aime ses paroissiens si vous ne l'êtes vous-même. Toutes les comparaisons qu'on allègue d'une mère envers son enfant, d'une poule pour ses petits, ne l'expliquent pas assez, et tous les livres qui en parlent n'en disent pas la moitié; il faut l'expérience pour comprendre cette vérité.... »

Mais Fourier n'était pas seulement un bon curé, dévoué au salut de ses paroissiens; leurs intérêts temporels tenaient une large place dans ses préoccupations. Le clergé ne saurait demeurer indifférent à cette part si lourde des besoins de l'humanité. Jésus-Christ n'adressait point ses instructions aux foules sans les nourrir, et le sermon sur la montagne ou sur la rive du lac était accompagné de la multiplication des pains. Pierre Fourier avait d'ailleurs un esprit essentiellement créateur et organisateur. Sans vouloir faire ici de rapprochements forcés[3],

[1] Bédel.

[2] Idem.

[3] En annonçant, le 26 février dernier, un sermon prêché par M. Dupanloup, pour la reconstruction de l'église de Mattaincourt, la *Démocratie Pacifique* s'exprimait ainsi :

« Le bienheureux Pierre Fourier appartenait à la famille des ancêtres paternels de Charles Fourier, qui s'est toujours honoré de cette parenté. Nous espérons que M. l'abbé Dupanloup n'oubliera pas de signaler les traits d'analogie qui existent entre le fondateur de ces utiles institutions destinées à l'éducation du peuple pour lequel il vécut et mourut pauvre, et l'inventeur de la science sociale, qui vécut aussi et mourut dans les

Digitized by Google

ni donner une extension trop moderne à mes paroles, je ne puis m'empêcher de remarquer en lui des vues d'améliorations civiles ou matérielles qui témoignent d'une charité intelligente, et qui, en d'autres temps, dans une position plus élevée, avec les ressources, la liberté et le concours nécessaires, auraient pu produire de grands résultats pour la conciliation, si naturelle et si désirable, des intérêts nouveaux des peuples avec les éternels principes du Catholicisme. Il entrevoyait la puissance de l'association appliquée aux choses de la vie publique, et on le voit en faire quelques essais dans la sphère bornée de son action.

« Il avait, dit le vieil auteur que j'aime à citer, parce qu'il fut l'élève, l'ami, le confident de Fourier et vécut longtemps près de lui, il avait particulièrement pitié des marchands et drapiers, qui, par malheur de métier ou quelque rencontre de voleurs, étaient tombés de l'abondance en disette, et, comme la charité est extrêmement ingénieuse, il s'avisa, pour les remettre sus, de faire une bourse qu'il appela *bourse saint Evre*, dans laquelle il mettait les donations et legs pieux dont la disposition était remise à sa volonté, les amendes et autres épaves, et lorsque quelqu'un était en arrière et qu'il constait manifestement de sa disgrâce, on tirait de là quelques cent francs pour lui donner moyen de retourner au trafic, à condition de les rendre s'il devenait plus riche ; sinon c'était pour lui ; ce qui réussit avec tant de bonheur que, de cet argent, on a fait un fond, le rapport duquel est encore affecté au soulagement de semblables personnes.... »

Aujourd'hui nous donnons aux choses le nom qui exprime leur but, alors on les plaçait sous le vocable et le patronage d'un saint ; mais n'en voilà pas moins imaginé par un curé vosgien, au commencement du XVIIe siècle, une caisse de prévoyance ou une banque de commerce, un *Mont* enfin [1].

Il méditait une autre institution qui eût aussi rendu de grands services à la société.

« Le Père, continue notre auteur, qui, pendant son jeune âge, avait vu qu'en tout le bailliage de Vosges il n'y avait qu'un seul avocat, lequel, sous

privations pour fonder le bonheur du genre humain tout entier. Le rapprochement est d'autant plus naturel que les portraits de ces deux hommes de bien attestent une grande ressemblance physique. En assistant à ce sermon, nos amis rendront hommage à la mémoire de notre maître. »

Une branche de la famille du bienheureux s'était, en effet, fixée en Franche-Comté, où naquit Charles Fourier. La parenté de ces deux personnages est donc probable, comme la ressemblance de leurs traits est réelle ; mais là se bornent les rapports qui pouvaient exister entre eux, et la *Démocratie Pacifique* n'aurait pas dû s'étonner que M. Dupanloup eût passé sous silence le parallèle qu'elle lui indiquait.

[1] Ce mot nous est venu de l'Italie, où on l'applique à tout amas de capitaux. Les *monti di pietà* datent en ce pays du XVIe siècle ; ils ont été établis par les Papes. Le premier fut fondé par un Frère mineur, à Pérouse. Voyez *des Institutions de bienfaisance publique, à Rome, par Mgr Morichini*, p. 165 de la traduction française.

Digitized by Google

une halle, vidait plus d'affaires en un jour que nos formalités n'en achèvent dans un an, ne voyait qu'à contre-cœur tant d'officiers faire si peu de besogne.... Pour à quoi obvier selon son pouvoir, il avait dessein d'établir une certaine association et confrérie dans laquelle il aurait engagé les plus nobles d'un pays, les comtes et les marquis, se fiant assez sur la bonté de quelques-uns de sa connaissance pour espérer qu'ils ne refuseraient point cette occasion de mériter. Deux de cette noble troupe, accompagnés d'autant d'avocats et des plus expérimentés de la province, auraient travaillé à certains jours de la semaine à terminer amiablement toutes les difficultés et procès du bailliage et ressort où ils auraient fait leur demeure, les plaideurs se trouvant dans une salle ou auditoire expressément destiné à cet effet. Que si l'une des parties, faisant la contumace, refusait d'acquiescer à leur avis et suivre leur résolution, il y devait avoir une bourse commune en cette confrérie, dans laquelle on aurait pris tout l'argent nécessaire pour plaider cette opiniâtre sans que l'autre s'en mêlât aucunement. C'est la pensée que les troubles de la guerre ne lui ont pas permis d'exécuter. Il a néanmoins semblé raisonnable de le dire, parce que, ayant eu la volonté jusqu'à dresser de beaux statuts pour cette assemblée, il en a eu le mérite.... »

Si les malheurs de la Lorraine étouffèrent ce généreux projet de pacification et d'équité, Fourier put du moins atteindre chez lui le même but. A sa qualité de curé était jointe celle de chef de justice. Il nommait les officiers du village, tenait audience, jugeait, condamnait, et cela avec une fermeté égale à sa douceur, « sachant bien distinguer la qua-« lité de juge d'avec celle de pasteur... avoir de la compassion comme « chrétien, de la charité comme citoyen ; mais, comme juge, ni pas-« sion, ni zèle[1]. »

Il imposait aux mauvais sujets des amendes applicables au soulagement des pauvres. Parfois « il s'en allait faire la ronde dans les taver-« nes et cabarets, renversait les pintes et les tables, brûlait les cartes... « chassait ces fripons et les conduisait devant lui comme un troupeau « de brebis égarées ; son zèle imprimant sur son front le caractère « d'une certaine majesté, qui, pour lors, le rendait si redoutable aux « mauvais qu'ils n'osaient seulement souffler[2]... » La réunion des deux autorités pouvait, en d'autres mains, nuire à l'influence du ministère pastoral ; mais ici, hors du tribunal, la tendre charité du prêtre compensait largement l'inflexible rigueur de l'homme de loi.

Sobre, pauvre jusqu'au dénûment absolu, il ajoutait à la puissance de l'amour la vertu du sacrifice.

« Jamais, dit son disciple et biographe, on ne faisait de feu chez lui, non pas même en temps d'hiver, sinon au cas de maladie ou de quelque visite honnête.... Pour cuire ses pois et son pain, il louait quelque grange de la

[1] Bédel.
[2] Idem.

Digitized by Google

maison de cure à un particulier, qui, pour tout loyer, lui rendait ce petit service.... On n'y voyait aucun meuble, sinon un lit duquel il se servait seulement pour parade, c'est-à-dire pour cacher aux hommes l'austérité de sa vie ; car, au lieu de prendre son repos sous ces courtines, il couchait tout vêtu sur un banc large d'un pied et demi... Et, afin que ceux qui avaient besoin de lui le rencontrassent sans peine, il se tenait tous les matins devant la porte de son logis, et demeurait là quelquefois deux heures en plein hiver : un le consultait sur un procès, l'autre sur un voyage qu'il avait à faire, chacun selon ses nécessités, et, pendant qu'il leur donnait ce contentement, il souffrait les plus âpres rigueurs du froid, en sorte que les pieds lui en furent tout gelés et l'incommodèrent bien fort le reste de ses jours..... Excepté le peu de blé qu'il fallait pour un si maigre entretien, il donnait toutes ses rentes aux pauvres, en les exhortant tout haut de n'être point honteux à lui demander, que ses biens étaient les leurs.... à quoi ces bonnes gens s'apprivoisaient si bien qu'ils lui demandaient librement tout ce qui leur était de besoin : tantôt un peu d'argent pour avoir du beurre, celle-ci pour avoir du lait à son enfant, et jamais il n'a refusé personne, Dieu multipliant ses biens..... Il s'informait par quelle voie chacun gagnait sa vie, le profit qu'ils faisaient en leurs commerce et voyages, afin de reconnaître les pauvres honteux ; et, aussitôt qu'il en découvrait quelqu'un, il faisait sur le soir porter du blé en quelque coin de leur maison, tantôt du bois ou autre chose, et, les allant visiter, il cachait quelque somme d'argent sous une salière, une couverte de lit ou quelque autre ustensile.... Que si le défaut de santé, se joignant à celui des richesses, affligeait quelqu'un d'une double pauvreté, il était doublement soigneux de les soulager ; car il n'épargnait ni or, ni argent pour avoir la plus belle viande qui fût en la boucherie, pour faire des bouillons à ses malades.... Aussi aimait-il ses pauvres jusqu'aux délicatesses, les rafraîchissant par des confitures qu'il amassait de toutes parts à ce dessein ; il les consolait de ses visites, veillant des nuits entières auprès d'eux, les levant pour raccommoder leur lit.... Il avait dressé un catalogue des plus disetteux, lesquels il amassait deux fois la semaine et leur distribuait du pain pour trois jours, donnant ordre qu'au dimanche il fût plus blanc, et y ajoutait quelque peu de lard pour faire du potage, et quelquefois du vin pour les vieillards. »

Ces distributions donnèrent un jour lieu à une scène curieuse que le Père Bédel raconte d'une manière charmante.

« Aux fêtes solennelles de Pâques, Noël et Pentecôte, il amassait de grandes provisions pour faire bonne chère à cette noblesse parmi laquelle se trouva une fois un pauvre soldat retournant de la guerre avec plus d'appétit que de rentes. Le Père l'abordant lui demanda quelle aumône lui serait propre. « C'est aujourd'hui Pâques, dit-il ; pour bien faire il me « faudrait quelques œufs. » Il lui en donna deux. « Hélas ! dit ce passant, « je croyais qu'un homme de votre sorte n'en donnerait pas moins qu'une « demi-douzaine. » Le Père, se donnant le tort, en y ajouta quatre autres et lui demanda s'il était content. « Il me faudrait encore un morceau de « pain pour les manger. — Oui, oui, dit le Père, vous en aurez, » et cou-

Digitized by Google

rut vite à un morceau du plus blanc et meilleur ; et, s'informant s'il ne lui fallait plus rien, ce camarade, voyant qu'il avait un bon hôte, lui dit hardiment : « Monsieur, il me faudrait un petit verre de vin pour une si « bonne fête. » Le Père, tout rempli de joie d'avoir trouvé cette occasion non espérée d'exercer la charité, lui alla quérir du vin et lui versa lui-même à boire, ne voulant le quitter qu'il n'eût dit qu'enfin il était content, et qu'il prierait Dieu de bon cœur, pour l'honneur de son Eglise et le soulagement des pauvres, que tous les curés lui ressemblassent. »

A côté de ces aumônes individuelles et d'instinct catholique, que les économistes peuvent blâmer, mais qui sont, en définitive, le premier droit de la faim, comme le premier besoin du cœur, Fourier comprenait la charité organisée et préventive.

« Discourant un jour familièrement avec quelques-uns des nôtres, dit encore le Père Bédel, il leur déclara, entre autres choses, que, de toutes les charges qui se voient en l'état séculier, il n'en jugeait pas une plus souhaitable à un homme de bien, et qui voudrait s'enrichir de mérites, que celles de procureur général ; ajoutant que si Dieu, pour punition de ses crimes, l'eût voulu laisser dans le siècle et qu'il eût été d'un calibre à porter jusque-là, il l'aurait préférée à toutes les autres, quoique plus lucratives et honorables, et ce, pour être obligé à secourir plus puissamment les orphelins et les veuves, le soin desquels appartient d'office à un homme de cette qualité ; de plus, *pour mettre ordre au soulagement des pauvres et faire qu'on ne vît plus mendier publiquement, ne croyant pas cette entreprise impossible....* L'homme étant sujet à d'autres nécessités que de boire et de manger, il avait d'autres soins que de donner du pain à ses pauvres ; mais il les relevait courageusement de toute autre espèce d'affliction.... »

J'ai multiplié à dessein ces exemples choisis parmi les traits de miséricorde dont abonde l'histoire de Pierre Fourier, parce qu'indépendamment du bienfait ils renferment une pensée, et dans le saint prêtre montrent le grand citoyen.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, un bon curé de village n'est pas une exception. Au fond de nos campagnes se trouvent, en grand nombre, des hommes de vrai mérite et de dévouement obscur. Mais dans ce siècle de misères, le clergé séculier était tombé plus bas peut-être que les moines. Pour ceux-ci, il existait encore quelque préparation, quelques études ; les clercs n'avaient ni règle, ni habitation commune. Ils arrivaient aux ordres sacrés sans épreuves et souvent sans aucune instruction. Pourvus de bénéfices, seule chose qu'ils recherchassent dans les fonctions ecclésiastiques, ils vivaient des revenus de la cure, sans s'inquiéter des paroissiens. La plupart ne possédaient pas même les dehors qui imposent le respect ; ils partageaient les mœurs comme les habits du monde. Il faut donc se reporter à cette époque pour apprécier le zèle, la doctrine, la pureté de Fourier, et aussi pour comprendre à quel point l'opinion publique en fut saisie. Un surnom grand ou simple,

Digitized by Google

sublime ou naïf, donné à un homme, et qui pendant des siècles reste inséparablement attaché à sa mémoire, est le signe d'une grandeur vraie et populaire. Il prouve que cet homme a été puissant sur l'esprit des masses; nul éloge ne vaut l'épithète qui s'adjoint pour jamais à son nom. Fourier a reçu du temps cette consécration. La voix des contemporains lui décerna spontanément un doux titre de vénération et d'amour, le titre de *Bon Père*. C'est ainsi qu'on avait fini par le désigner uniquement, même durant sa vie; et maintenant encore, en Lorraine, c'est sous ce titre qu'il est le plus connu, surtout dans les campagnes. On entend rarement son nom; pour le paysan qui s'en souvient par tradition, pour le fidèle qui l'invoque et le pèlerin qui va vers son tombeau, c'est toujours *le bon Père de Mattaincourt*, et la mère qui parle des saints à son enfant lui apprend à répéter : *le bon Père de Mattaincourt!*

Titre glorieux qui lui convenait d'autant mieux que, par la fondation d'un Ordre, il devint réellement la tige d'une nombreuse lignée spirituelle. De toutes les pensées qu'il avait conçues pour le bien de la société, celle-ci fut la seule qu'il parvint à réaliser, mais aussi la plus importante et la plus heureuse.

L'absence d'une éducation suffisante dans le peuple dut être la cause principale des malheurs, des désordres et de la brutalité des mœurs du moyen âge. Sans doute l'Eglise n'a jamais manqué à la mission d'enseigner les hommes, et les faibles ont toujours eu ses prédilections les plus tendres. Le concile de Latran, en 1179, rendit cet admirable canon :

« Comme l'Eglise de Dieu, semblable à une pieuse mère, est tenue de pourvoir à ce que les pauvres qui ne peuvent être secourus par les ressources de leurs parents ne soient pas privés des avantages de l'instruction, chaque cathédrale aura un maître qui enseignera ses élèves et les pauvres écoliers gratuitement. » Et Innocent III conclut : « Mais comme ce précepte n'est pas partout observé, nous, confirmant les présents statuts, nous y ajoutons que non-seulement dans les églises cathédrales, mais aussi dans toutes les autres qui en auraient le moyen, un maître capable soit choisi pour instruire gratuitement les clercs et les autres enfants dans l'art de la grammaire. »

A côté des écoles cathédrales et paroissiales on voyait les écoles monastiques pour le voisinage de l'abbaye; puis les écoles municipales, et enfin les écoles particulières ou *pédagogies*, qui s'étaient élevées, dès le XIVe siècle, en concurrence de celles-là. Mais toutes ces institutions, on le sent bien, n'avaient, dans la pratique, rien de général, de fixe, de régulier. Les unes existaient uniquement dans les ordonnances des Papes et des évêques; les autres s'occupaient plutôt de l'enseignement des lettres que de l'instruction élémentaire. Celles qui dépen-

Digitized by Google

daient des couvents n'étaient guère destinées qu'aux jeunes gens offerts, selon l'usage, dès leur enfance au monastère ; les écoles municipales étaient rares, négligées, comme on en peut juger par l'état actuel des communes, malgré la loi qui a organisé l'enseignement populaire. Les écoles privées, établies dans les villes seulement, exigeaient une rétribution, de sorte qu'elles n'étaient à la portée ni des paysans ni des pauvres; ou bien elles n'offraient aucune garantie de moralité. Les deux sexes s'y trouvaient confondus et les jeunes filles gouvernées par des maîtres. On n'aperçoit rien qui ressemble à un système de ce que nous appelons *l'instruction primaire*. En beaucoup de lieux l'Eglise et l'autorité civile n'avaient pu, au milieu des guerres et des calamités incessantes, que sauver le principe. Les générations grandissaient donc dans l'ignorance, dans le vice et la misère; les quelques notions religieuses qui précédaient la première communion formaient, pour la plupart des hommes, la seule initiation à la vie.

Lorsque le protestantisme eut remué les sources des croyances et secoué la foi d'habitude, il fallut l'appuyer sur la science. De là le mouvement de diffusion qui commence au XVIe siècle, pour ne plus s'arrêter. Le monde était à reprendre par le pied. Naturellement on devait débuter par l'éducation de la jeunesse, et, comme toujours, pour répondre à ce besoin qui surgissait, des Ordres religieux parurent. Pour les hautes études, ce sont les Jésuites, les Oratoriens, les Pères de la Doctrine chrétienne; pour l'enseignement élémentaire un fait nouveau se présente, qui est toute une révolution de l'ordre moral.

Dans la disgrâce commune, les femmes du peuple étaient encore les plus déshéritées. A peine rencontre-t-on pour elles quelques traces d'écoles spéciales. Plusieurs monastères sont, il est vrai, de remarquables foyers d'études, mais concentrés à l'intérieur ; car il est absolument interdit aux religieuses cloîtrées (et elles le sont presque toutes alors) de donner des leçons aux externes [1]. On redoutait tellement leur contact avec le siècle que Fourier, ainsi qu'on le verra plus loin, eut beaucoup de peine à obtenir une exception, sous des conditions sévères. Aussi, tandis que la fille du château acquiert souvent des connaissances très-complètes, la fille du village végète sans culture, livrée aux occupations matérielles. Du reste, si les femmes du monde sont instruites, elles sont corrompues et ont trempé dans l'effroyable démoralisation du temps des derniers Valois. Il faut donc régénérer la société féminine en haut et en bas. On y pourvoit par la fondation simultanée de pensionnats, qui séquestrent les jeunes personnes et les soumettent pendant tout le cours de leur éducation à la vie claustrale, et d'écoles gratuites pour les petites filles pauvres. Voilà ce que font les saints,

[1] Voyez les preuves dans Claude Joly, *Traité histor. des Écoles.*

Digitized by Google

admirablement secondés par ces femmes apôtres, grandes dames, veuves illustres, qui ont, au commencement du XVIIe siècle, un si noble rôle.

La marquise de Montferrant, nièce de Montaigne, établit à Bordeaux, vers 1608, pour l'instruction des jeunes filles, une congrégation qui compta bientôt quarante-sept maisons dans les provinces du Midi et de l'Ouest. Une pieuse fille, Françoise de Brémond, avait fondé une société dans le même but, à Avignon. Mais ce fut Mme Accarie, la vénérable veuve, devenue Marie de l'Incarnation, qui donna réellement le branle. Plusieurs des femmes qui s'étaient groupées autour d'elle ne pouvant supporter les austérités du Carmel, elle leur inspira de former une congrégation séculière qui se livrerait à l'instruction des jeunes personnes. Mme de Sainte-Beuve, son amie, acheta une maison et fit venir de Provence Françoise de Brémond, pour diriger la communauté et communiquer sa méthode. L'ardeur pour cette vocation généreuse prit tout à coup un essor prodigieux. Dans l'espace d'un demi-siècle on vit, en France seulement, trois cent vingt maisons de religieuses qui, sous la dénomination commune d'Ursulines, se vouaient à l'éducation des filles. Cet objet était regardé comme tellement essentiel qu'il devint, au moins accessoirement, la fin de tous les Ordres nouveaux de femmes. Saint François de Sales y consacre en grande partie la Visitation ; saint Vincent de Paul le met parmi les œuvres de ses Filles de la Charité ; les Hospitalières, qui se multiplient, l'adoptent également, en y joignant l'entretien des orphelines. Les écoles de couvents sont innombrables, et il n'y a presque pas de ville qui échappe à leur action.

Fourier s'associa à ce mouvement, ou plutôt il en eut spontanément l'instinct au fond de son pays reculé, et il le devança ; car son entreprise date de la fin du XVIe siècle. A peine curé, il voit de près les maux de l'ignorance, mère du vice et de la pauvreté. Sa charité s'en alarme autant que sa foi. Il comprend tout de suite ce qu'il y a à faire, et qu'un Ordre religieux peut seul suffire à une pareille tâche. Sa pensée embrasse même les hommes et les femmes.

« Après plusieurs prières, dit le Père Bédel, il conclut qu'il n'y a pas d'expédient meilleur que de prendre la jeunesse dès la sortie du berceau... et qu'il n'y aurait pas de moyen plus avantageux que d'établir en l'Eglise une Religion qui aurait charge expresse de rompre le pain de vie à ces petits... Il détermine qu'il faut l'entreprendre. Cette conclusion fut prise la veille de saint Sébastien (19 janvier) 1598 [1], comme nous avons appris de lui-même quatre ans devant sa mort ; mais il trouve un inconvénient dans cette résolution : c'est le danger d'enseigner les garçons pêle-mêle avec les

[1] Dans une nuit d'oraison et d'extase, dont il célébra l'anniversaire pendant toute sa vie, et en souvenir de laquelle les religieuses de la Congrégation font encore, chaque année, une communion spéciale.

Digitized by Google

filles..... Pour l'éviter et rendre l'ouvrage tout entier, il juge qu'il serait besoin d'avoir une Religion d'hommes pour instruire les petits garçons, et une de filles pour enseigner celles de leur sexe, gratuitement l'une et l'autre, afin que personne, faute d'un sou par semaine, ne soit privé des fruits de cette instruction. »

Aussitôt le voilà qui se met à essayer, commençant par les hommes.

« Il choisit cinq ou six garçons qui avaient quelque étude, les retire en la maison de cure pour les instruire et éprouver s'il en pourrait faire quelque chose; mais la saison n'est pas encore venue. Tantôt un s'échappe, l'autre demande son congé, celui-ci se dégoûte tellement que dans trois mois le tout s'évanouit... »

Le temps n'était pas arrivé, en effet : quatre-vingt-trois ans devaient encore se passer avant M. de La Salle. Toutefois on verra que Fourier ne perdit pas de vue son projet.

Par une admirable disposition de la Providence, qui ne veut jamais s'effacer entièrement et qui aime surtout à se montrer dans la vie des saints, au moment où ce qu'il croyait toucher du doigt lui manquait, l'œuvre à laquelle il était destiné venait au-devant de lui. Une jeune fille de vingt ans, dont rien jusque-là n'avait pu faire présager l'avenir, lui déclara un jour qu'elle était résolue de quitter le monde, mais que, désirant se donner activement au salut du prochain, aucun des Ordres existants ne la satisfaisait. Ce fut pour le bon Père une révélation. Il avait besoin, pour agir sur les femmes, d'une Jeanne de Chantal, d'une Louise Legras. Il la rencontra dans Alix Leclerc, dont le nom doit s'unir au sien comme celui de ces deux saintes au nom de François de Sales et de Vincent de Paul. Quatre des compagnes de la jeune fille, apprenant sa démarche, s'ouvrirent à elle ; et il se trouva que toutes avaient au fond du cœur le même dessein. Chacune, en écoutant le récit des autres, croyait entendre sa propre histoire. Sœurs de pensées et de désirs, elles avaient vécu longtemps ensemble sans connaître le lien sacré qui les unissait. C'étaient, outre Alix Leclerc, Gante André, Claude Chauvenel, Isabelle et Jeanne de Louvroir. Le Père les modérait, ajournait leur résolution, les en détournait même, afin de les éprouver. Sûr enfin de leur vocation, il leur permit de se montrer le jour de Noël, à la messe de minuit, vêtues de noir et voilées, de sorte que la crêche du Sauveur fut le berceau de cette humble et magnifique institution. Puis il les confia à la comtesse d'Apremont, chanoinesse du noble chapitre de Poussey[1], rival de celui de Remiremont. En arrivant là, elles distribuèrent aux pauvres leurs provisions et jetèrent leur argent au pied de l'autel, ne voulant plus compter que sur la Providence. Mme d'Apremont, d'une grande famille de Lorraine, qui a donné une souveraine à ce pays,

[1] Poursas, à cette époque (*Portus-Suavis*).

Digitized by Google

était très-affectionnée au curé de Mattaincourt et devint la protectrice dévouée de ses filles. Elle les formait à la vie religieuse et à la conduite d'une maison.

« Il semble, remarque un historien, que Dieu, qui les fit d'abord naître dans l'obscurité d'un village, voulut leur montrer, en les appelant dans cet asile de la noblesse, qu'elles étaient destinées à l'instruction de toutes les conditions; qu'elles devaient avoir soin des pauvres filles comme de leurs sœurs et s'appliquer à l'éducation des riches pour les rendre modestes [1]. »

Pourtant, au bout d'une année elles durent quitter l'abbaye, « à cause, dit naïvement l'une d'elles, que Madame l'abbesse et les anciennes conçurent du mécontentement contre nous, craignant que leurs jeunes dames, à notre imitation, s'adonnassent trop à la retraite. »

Elles revinrent donc à Mattaincourt (1600) et commencèrent, avec le XVIIe siècle, à réunir les petites filles dans une maison achetée par la comtesse d'Apremont. L'année qui suivit fut le temps de l'enthousiasme et du bonheur, avant les persécutions et les rudes travaux. Les élèves affluaient dans l'école; Fourier lui-même s'en occupait avec amour. Une des premières Mères de la Congrégation raconte que :

« Ce bon directeur avait des méthodes admirables pour affectionner ces bonnes filles à l'instruction des enfants... Quand elles l'entretenaient des classes ou des inventions qu'elles avaient trouvées pour faire avancer les enfants et dégoûter les filles de la vanité et des assemblées dangereuses, il y prenait un tel plaisir qu'on voyait bien qu'il n'y avait rien au monde plus capable de le contenter.... Il n'y avait si petite chose touchant leurs mœurs à quoi il ne prît garde.... Il s'appliqua beaucoup pour les (les religieuses) rendre capables de toutes les fonctions nécessaires à l'instruction des enfants, jusque-là même qu'il prit la peine de les enseigner à bien lire et correctement, et de leur faire entendre les principes de l'orthographe et les règles de l'arithmétique par méthode, et leur en faisait tous les jours une petite leçon. »

Un pauvre prêtre montrant à lire à quelques filles ignorantes, voilà un touchant et singulier début. Mais il faut voir ce qu'étaient ces villageoises et ce qu'elles devinrent en quittant l'aimable école où le bon maître se plaisait à les former.

Le nom d'Alix Leclerc n'était peut-être pas, jusqu'ici, arrivé à mes lecteurs; et cependant cette femme inconnue est une sainte qui rappelle sainte Thérèse et sainte Catherine de Sienne. Dieu se plut à la conduire par des voies extraordinaires de perfection. Elle-même a écrit, par ordre de son confesseur, la relation de sa vie [2]. Il est inté-

[1] *Conduite de la Providence dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame*, 1 vol. in-4°.

[2] « *Relation à la gloire de Dieu et de sa sainte Mère, et au salut de mon âme pour*

Digitized by Google

ressant de l'entendre raconter l'histoire de sa conversion et de la naissance de l'ordre.

« J'avais dix-neuf ou vingt ans quand je pris cette vocation. En ces vingt années il me semble que je ne fis qu'une seule bonne confession, étant incitée par la lecture d'un livre qui me tomba en main par cas fortuit; un jeune homme, par raillerie, le jeta sur mon lit, où j'étais malade d'une fièvre continue. Ce livre traitait de certaines histoires tragiques, de ceux qui n'avaient pas voulu confesser leurs péchés par honte.... Mais cette confession ne fut pas suffisante pour me retirer des péchés et vanités que je commettais, parce que j'étais ignorante. Tout ce qui était de meilleur en moi pour lors était que j'aimais l'honneur; je retenais mes actions de légèreté en compagnie et je cachais tant que je pouvais mes actions vaines et de jeunesse.... jusqu'à ce que Monsieur notre bon Père vint être curé à Mattaincourt. »

Plusieurs historiens disent qu'elle prit sa résolution au milieu des fêtes d'un mariage; mais elle en parle autrement. Pendant trois dimanches, assistant à la grand'messe, elle croyait entendre le son d'un tambour qui appelait au bal, et, comme elle *aimait fort à danser,* suivant ses expressions, ce bruit la réjouissait. Mais une fois il lui sembla qu'un démon, saisissant le tambour, entraînait après lui une troupe de jeunes gens et de jeunes filles.

« Aussitôt, poursuit-elle, il me parut que l'on eut tout ôté ce qui était en mon intérieur et qu'on y eut placé un autre esprit; je quittai tous mes habits de vanité.... et fis vœu de chasteté, sans en prendre aucun avis. Ceci mit mes parents en alarme, et tout le voisinage d'alentour, et ce avec d'autant plus de murmure que la dévotion était nouvelle à Mattaincourt. Je m'en allai alors voir Monsieur notre bon Père pour la première fois, pour lui conter mes desseins.... Quand je priais Dieu, il me tombait toujours en l'esprit qu'il faudrait faire une nouvelle maison de filles pour y pratiquer tout le bien que l'on pourrait; et ceci me pressait avec tant de véhémence que j'allai incontinent le proposer à notre bon Père, le priant de me laisser déterminer tout cela; ce qu'il ne voulut point, me remontrant la difficulté de trouver des filles qui eussent ce qu'il faudrait pour prendre cette nouvelle vocation..... En moins de six semaines ou deux mois, trois filles vinrent me trouver l'une après l'autre.... Vos Révérends Pères de Pont-à-Mousson (les Jésuites) étaient avertis de tout ce qui se passait et y donnaient leur avis par les instantes prières de notre bon Père, qui prenait la peine de leur en écrire... »

La Compagnie de Jésus touche alors à toutes les bonnes œuvres et surtout au mouvement de l'instruction. C'est devant l'image de son saint fondateur qu'Alix se sent appelée à l'enseignement, dans un songe frère de celui qui était descendu sur Fourier, en cette nuit d'extase dont j'ai parlé.

« *l'amour de lui, et parce que Votre Révérence m'oblige à cette reddition de compte* « *de ma conscience.* » Imprimé à Nancy en 1666.

Digitized by Google

« Un soir, il me semblait être en une de vos maisons où il y avait un cloître et une grande troupe de vos Pères... Et moi, tenant un râteau avec lequel on amasse le foin dans les prés, je m'en allais ramassant toutes les petites pailles qui étaient parmi ce cloître, pour en faire du profit. Tous ces Pères ne tenaient point compte de moi et semblaient mépriser ce que je faisais, sinon un qui était entre eux, qui paraissait fort vénérable et avoir autorité sur les autres, lequel me regardait amiablement, me faisant signe de persévérer en mon exercice. Etant revenue, j'entendis que c'était le saint Père Ignace qui m'avait encouragée à l'instruction des petites filles, de quoi l'on fait peu d'estime, comme des petites pailles. Mais j'entendis aussi intelligiblement une voix qui me dit : « Je veux que ces petites âmes, qui sont comme des enfants bâtards délaissés de leur mère, en aient une désormais en toi. »

Elle le fut en effet, et porta dans ses entrailles non-seulement les petites abandonnées, mais encore cette postérité d'institutrices qui n'ont cessé d'être leurs mères selon la grâce. La congrégation la reconnaît pour fondatrice, et, dans son filial amour, la place à la droite de Fourier. Elle a, du reste, avec celui-ci beaucoup de ressemblance ; c'est la même charité, la même abnégation. Ame généreuse, elle écrit dans une méditation :

« J'ai toujours eu un grand désir de mourir, depuis que j'eus connu le vrai bien.... Mais je suis très-contente de demeurer ici tant qu'il plaira à Dieu, et même, quand ce sera pour son bon plaisir de m'appeler de ce monde, je suis contente, si telle était sa volonté, de ne jouir de la gloire des bienheureux, pourvu que je l'entende louer et bénir par eux. »

On raconte des choses surnaturelles de son dévouement. Elle baise, comme sainte Elisabeth, les plaies d'un lépreux et essuie de ses lèvres un vomissement où pouvait se trouver l'Eucharistie. Elle possède une force étonnante sur elle-même.

« La Mère, dit une de ses compagnes, étant supérieure à Nancy, le jour de la fête de Tous les Saints, elle vit des fenêtres de sa chambre quantité de personnes d'honneur qui étaient au cimetière, qui faisaient prier Dieu sur les trépassés, et une multitude de pauvres et de petits enfants qui demandaient aux uns et aux autres qu'on leur fît dire les sept Psaumes pour quatre ou cinq liards qu'on a accoutumé de leur donner. La Mère jugea que c'était une action bien humiliante ; elle prit son bréviaire et s'alla mettre parmi eux pour vaincre son orgueil. La troisième personne à qui elle s'adressa pour se mortifier davantage, ce fut à un honnête homme de ses parents, qui était conseiller de Son Altesse. Il fut si confus et surpris de la voir qu'il lui donna vite un quart d'écu, et, la tirant à part lui : « Ma cousine, vous avez grand tort de ne me pas dire vos besoins ; j'aurais bien donné ordre pour vous empêcher de venir gueuser ici avec les autres. » Elle se mit un peu à sourire et lui dit qu'elle le remerciait[1].... Quand elle re-

[1] *Éclaircissements* sur la relation d'Alix Leclerc, par la Mère Angélique Milly, deuxième supérieure du monastère de Nancy. 1666.

Digitized by Google

tourna de Nancy à Mattaincourt, il arriva que sa mère tomba malade à l'extrémité. La bonne Mère y fut envoyée avec une compagne par le Révérend Père (Fourier), pour la consoler et aider à bien mourir. Pendant que la malade était dans les convulsions et qu'il ne lui restait plus qu'un quart-d'heure de vie, le Révérend Père, pour exercer son obéissance, lui manda de quitter sa mère et d'aller promptement parer l'église pour une solennité qui se devait faire au même instant. La bonne Mère, sans y témoigner aucune répugnance, s'en alla..., encore que depuis on lui a ouï dire qu'elle ne s'était jamais fait une plus grande violence que d'abandonner sa mère en ce besoin [1].

Ceux qui seraient tentés de voir là de la barbarie et demanderaient à quoi servent de pareils actes de singularité connaissent peu les hommes. Rien ne coûte plus à une âme capable de braver à ce point les faiblesses ou les sentiments de la nature. Aussi cette femme délicate, qui semblait n'avoir qu'un souffle, est une intrépide ouvrière. Elle déploie une activité prodigieuse, fonde des maisons, voyage, écrit, se multiplie, soutient, au milieu des privations, le courage de ses sœurs, et conserve une douce sérénité dans les embarras de tout genre.

Fourier l'envoya à Paris, en 1615, avec la Sœur Angélique Milly, pour étudier la méthode des Ursulines dans la conduite des écoles, « afin, dit-il dans une de ses lettres, que, si nous remarquons en leurs statuts et manière de procéder quelque chose de plus noble, de plus relevé, de plus parfait qu'en notre congrégation, nous le puissions imiter saintement. » Alix fut accueillie avec beaucoup d'égards par Mme de Sainte-Beuve. Elle séjourna pendant deux mois chez ces religieuses, qu'elle édifiait par son humilité.

« Dès qu'on était sorti du réfectoire, elle se dérobait adroitement de la compagnie pour aller écurer les pots, laver la vaisselle, servir la cuisinière.... Pendant la semaine de la Passion, elle obtint permission de la Révérende Mère qu'on la disciplinât deux fois avec des verges, au milieu du réfectoire, pendant le dîner [2]. »

Mme de Sainte-Beuve conçut une si haute idée de la congrégation lorraine qu'elle désirait la fondre avec la sienne ; mais M. de Bérulle, consulté par elle, fut d'avis que chaque institut avait sa mission propre et devait vivre indépendant. La mère Alix revint donc ; elle se consuma dans les soins de sa charge et dans l'amour des écoles.

« On ne saurait, dit cette Sœur qui la suivit partout, on ne saurait expliquer le zèle qu'elle avait pour l'instruction des enfants ; comme Dieu l'avait choisie spécialement pour cette vocation, il lui donnait des lumières, des conduites et des adresses qui n'étaient pas communes aux autres. »

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

La même religieuse la dépeint ainsi :

« Elle était d'un naturel doux et accommodant, d'un abord agréable, avec une modestie qui donnait de l'admiration, accompagnée d'une certaine gravité, grâce et douceur qui la faisaient craindre et aimer. Sa présence donnait du respect et de la retenue à ceux qui conversaient avec elle. Elle était grande, droite et bien faite, la taille et le port excellents, un peu blonde, le teint blanc et délicat, les yeux bleus, le nez assez long, la bouche belle, mais un peu plate; l'esprit et le jugement bons, fort retenue et avisée en ses paroles, d'une humeur tranquille et toujours égale... En la voyant ou l'abordant, on sentait je ne sais quoi de divin qui portait à rentrer en soi-même. »

Elle mourut en 1622, âgée de quarante-six ans, ayant abrégé ses jours par le travail et la lutte. Ses dernières années avaient été marquées par d'horribles souffrances et des tentations effrayantes, au milieu desquelles resplendissaient sa foi, son courage, sa bonté, et qui accrurent singulièrement la réputation de sainteté où elle se trouvait depuis longtemps. Toute la ville était dans l'anxiété, comme à l'approche d'un grand malheur. Les princesses de Lorraine, devant qui tombaient les barrières de la clôture, passaient des journées près de la malade, et la duchesse régnante se faisait un bonheur de lui présenter les remèdes. Lorsqu'elle eut expiré, la foule se porta au couvent. On fut obligé d'exposer son corps pour satisfaire la dévotion populaire, et pendant trois jours il y eut un concours immense de personnes qui faisaient toucher des objets aux saintes reliques. Les gardes avaient peine à empêcher que l'on ne se partageât les vêtements de religieuse dans lesquels on l'avait ensevelie. Elle était si belle dans la mort que le duc Henri ne se lassait point de la contempler. « J'admire, disait-il, qu'ayant une horreur naturelle de voir les morts, je ne puis néanmoins m'éloigner de « cette bonne Mère[1]. » Le même prince sollicita son chapelet, et la duchesse fit enchâsser dans un étui d'or le verre dont elle se servait dans sa dernière maladie. La noblesse entière assista aux funérailles, où l'évêque de Toul voulut officier pontificalement dans l'église primatiale de Nancy, tendue des draperies de la couronne.

Le public n'hésitait pas à placer la Mère Alix au rang des saintes. On demandait les détails de sa vie[2], on l'invoquait, on lui attribuait des guérisons miraculeuses. Le duc fit commencer des informations juridiques; il allait lui-même chercher l'évêque de Toul, pour activer

[1] *Éclaircissements*, par la Mère Ang. Milly.

[2] « Les Révérends Pères de la sainte Compagnie de Jésus désirent avoir par écrit « toutes les vertus et saintes actions que vous avez remarquées en la Mère Alix, pour « en écrire la legende. Ils tiennent que c'est une grande sainte et veulent mettre sa « vie en lumière. » Lettre circul. de Fourier aux monastères de la Congrégation, du 10 mars 1622.

Digitized by Google

les enquêtes, et l'on avait lieu d'espérer une prochaine béatification. Mais les désastres de la Lorraine vinrent bientôt arrêter cette affaire, qui n'a jamais été reprise. La canonisation de Fourier ne serait-elle pas une occasion d'y revenir? Rome est juge souverain de l'opportunité de semblables questions. Ici, du moins, le nom du bon Père appelait nécessairement celui de sa sainte amie, et le lecteur aura vu peut-être avec plaisir, indiquée à grands traits, la physionomie oubliée d'une femme qui mériterait une biographie spéciale.

A côté d'elle j'ai cité Gante André; celle-ci fut aussi une belle nature et un puissant instrument de miséricorde. Fourier dit quelque part « qu'il faut la considérer comme une fille sans laquelle il n'y aurait pas « eu de congrégation de Notre-Dame. » Ecoutons encore le vieil auteur, à qui je dois déjà de si précieux détails.

« Il semble que la bonté divine avait prévenu cette fille, en lui donnant d'une main libérale toutes les dispositions nécessaires pour être une pierre fondamentale de ce bel institut et des forces pour supporter généreusement toutes les fatigues qui sont inséparables de ces commencements; car elle était d'une complexion robuste, d'une santé bien ferme, d'un courage à dévorer les difficultés sans les mâcher, et d'un sens commun si solide que les plus avisés d'entre les hommes ne craignaient pas de recourir à son conseil, aux affaires les plus embrouillées, et quelques-uns disaient qu'elle était capable de gouverner un royaume.... Au commencement de sa vocation, elle couchait en la maison de son père sur une planche bien étroite; elle avait une ceinture de pointes de clous qui lui faisait trois fois le tour des reins[1]. »

Elle entreprend la construction d'un vaste monastère, « lorsqu'elle « n'avait pas de provisions pour payer le travail d'une semaine. Mais « la Providence lui a toujours été fidèle trésorière, et, pour animer les « ouvriers par son exemple, elle couvrait ses habits de quelques vieux « torchons, et, s'en allant à l'atelier, fournissait des pierres aux ma- « çons, du bois aux charpentiers, préparait le ciment et le distribuait, « ou, le hoyau en main, creusait les fondements de quelque muraille; « et, retournant au logis, elle prenait des herbes cuites dedans l'eau, et « quelque morceau de pain ramassé çà et là, trempé dans ce bouillon, « était tout son rafraîchissement. » Après avoir été longtemps supérieure, « elle obtint d'être l'aide de la cuisinière, à qui elle demandait « pardon si, occupée ailleurs, elle ne s'était pas trouvée si promptement « pour l'assister... »

Isabelle de Louvroir, la dernière venue des cinq filles de Mattaincourt, égalait ses aînées.

« Notre Père, continue Bédel, qui voyait bien que cette fille était née

[1] Bédel.

Digitized by Google

pour des choses grandes, choisit un burin des mieux taillés pour enfoncer plus profondément en son cœur les impressions de l'humilité. Lorsqu'elles étaient encore à son école, à Mattaincourt, il la fit un jour habiller comme une gueuse, des vieux haillons sur sa tête, une pelisse renversée qui la rendait entièrement ridicule, et en cette équipage lui donna la Mère Gante pour la conduire de porte en porte, et même chez ses parents et plus proches, pour demander l'aumône pour une pauvre truande qui n'avait pas l'esprit de gagner sa vie. Une autre fois, voyant un aveugle qui mendiait son pain, conduit à la façon ordinaire, par un bâton qu'il tenait en main, notre Père pria la guide de céder la place à la Mère Isabeau, qui conduisit ce pauvre homme de maison en maison, recevant les aumônes qu'on lui faisait, et foulait au pied, à chaque pas, les vanités du monde et les ressentiments que la nature pouvait avoir de se voir traitée de la sorte au lieu de sa naissance. Epuisant ainsi son cœur de tous les amusoirs du monde, elle y fit un grand vide pour y loger l'amour de Dieu et un grand zèle de sa gloire... Le même zèle l'ayant obligée à faire un voyage de trente lieues de son monastère, elle fut, au retour, surprise d'une fièvre qui lui enleva la vie entre les bras de la Mère Gante, sa chère compagne. »

Jeanne, sa sœur, mourut en 1635, en odeur de sainteté, mais n'a point laissé d'autre trace dans les mémoires du temps. Claude Chauvenel, la cinquième de la petite famille primitive, était morte dès 1633. Fourier, en recevant la nouvelle, écrivait :

« Qui de nous oserait douter que cette très-pure et innocente colombe ne se soit envolée tout droit de sa cellule dans le ciel, à l'instant même que son âme bénite nous laissa en dépôt ses chères reliques ! »

Avec elle finit la première génération ; mais je ne puis m'arrêter en parlant de cette couronne de saintes qui forme l'auréole du bon Père. Que l'on me permette de citer encore quelques-unes des femmes si remarquables qu'il eut le bonheur de trouver prêtes, comme à point nommé, et de réunir autour de son œuvre.

La Mère Paule Lombert avait un zèle insatiable pour l'instruction des petites filles. Lorsqu'elle s'apercevait que ses charges dans le monastère l'en détournaient, elle demandait si instamment d'être délivrée qu'on ne pouvait lui refuser de revenir tout entière à ses chères écoles.

« Sur le déclin de son âge, elle se trouva incommodée d'un bruit d'oreilles si violent que, par l'ordonnance des médecins, on voulait la dispenser des classes. Mais elle demanda délai pour éprouver ce qu'elle pouvait faire, ne voulant se déporter de cette fonction que par une pure impuissance de s'en acquitter, et pour tout remède, aussitôt qu'elle entrait dans l'école, elle s'adressait à notre Père qui était mort, et d'une confiance filiale lui disait tout franc : « Mon bon Père, suspendez l'importunité de « mon malaise jusqu'après les classes, autrement je n'enseignerai pas vos « enfants et vous serez cause de leur ignorance. » Elle n'avait pas si tôt prononcé ces paroles que son bruit cessait, et s'acquittait parfaitement de sa charge... de sorte qu'elle avait coutume de dire qu'elle souhaiterait que

Digitized by Google

l'instruction se continuât nuit et jour, puisque, par ce moyen, elle serait quitte de cette importunité [1]... »

Une riche veuve, Françoise du Jar, avait résolu de fonder, dans la ville de Bar-le-Duc, un couvent de Capucines. Saint François de Sales, qu'elle consultait là-dessus, dans un voyage à Paris, lui conseilla de s'adresser de préférence aux filles de Fourier. Elle en appela donc, et bientôt, touchée de leurs vertus, se joignit à elles. Cette détermination fit grand bruit. Le bon Père écrivait à ses religieuses, le 28 avril 1620 :

« Il n'est pas possible que je vous représente de bouche ou par écrit la joie et la consolation grande que j'ai reçue des lettres de Mme du Jar. Ce sera un arbre admirable de votre congrégation. Mon Dieu ! que je désire sa perfection ! elle est choisie de Dieu pour être les prémices des dames et damoiselles qui dorénavant se présenteront chez vous.... » Et le 3 mai suivant : « Hier soir, à mon arrivée, entendant plusieurs particularités de Mme du Jar, je me suis mis à pleurer après les autres, mais de joie, mais de consolation, mais d'espérance, mais d'attente de grandes bénédictions de Dieu sur cette sainte âme... Vous ne sauriez pas croire les prières que l'on fait à son intention. Je crois fermement que depuis plusieurs centaines d'années on n'a vu femme se donner à Dieu avec plus de prières, plus de joie, plus d'applaudissements. Si le progrès et la fin répondent aux commencements si beaux, vous avez en elle une très-grande sainte... »

La prophétie s'accomplit ; cette femme eut une admirable vie.

« Le zèle qu'elle avait pour les âmes lui faisait avoir un soin particulier des écoles. Nonobstant ses premières grandeurs, elle n'avait point de divertissement plus doux... que de baiser les pieds à ses filles, balayer par la maison, travailler au jardin, porter du fumier comme une simple servante [2]. »

Elle mourut sept ans après sa profession, mais laissant au cloître deux de ses petites-filles, héritières de ses vertus. Mme de Gournay s'était faite religieuse le jour même de sa mort. Fourier écrit, le 19 février 1633 :

« Hier, jour de vendredi, justement à la même heure que le Sauveur de nos âmes rendit l'esprit en l'arbre de la croix, pour le rachat du monde, Mme de Gournay rendait paisiblement le sien en votre monastère de ce lieu (Nancy), après avoir doucement agonisé environ autant que Notre-Seigneur avait demeuré sur le lit de la croix. Le matin de son heureux décès, elle fit profession, ayant pris votre habit le jour précédent avec des ressentiments de joie et de dévotion si grandes et avec des harangues (qu'elle composait elle-même) à Dieu, à la Mère supérieure et à toutes les Sœurs, si belles et si ferventes que les plus avancées de nos Sœurs se plaignaient d'elles-mêmes et regrettaient qu'au jour de leur vêture, et depuis, elles n'avaient rien dit de semblable... C'est la mère de Mgr de Scytie qui, comme évêque de Toul, est supérieur de la plupart de vos monastères et

[1] Bédel.
[2] Bédel.

Digitized by Google

vous honore et chérit toutes uniquement... C'est aussi la sœur de feu Mme d'Apremont, votre plus ancienne et première bienfaitrice, qui a travaillé si opportunément à la fondation de votre pauvre petite congrégationnette, lorsqu'elle était encore toute tremblottante dans son petit berceau, méprisée et narguée de diverses personnes et même persécutée. Je me ressouviens de plusieurs traits remarquables, ès quels nous avons ressenti en ces temps anciens de trente-deux ou trente-trois ans, et depuis encore, combien vous chérissait cette prudente dame... Gardez-vous de l'ingratitude... Mgr de Scytie assurément réputera fait à soi-même, et plus encore qu'à soi-même (car il aimait tant cette digne mère qu'il aime plus, ce crois-je, le repos d'icelle que le sien propre), ce que vous aurez fait de devoir en cet endroit-ci...»

L'humble congrégation recevait le tribut de la naissance, de la fortune et du rang. Une autre veuve, la baronne de Busbach, avait appelé quelques Sœurs pour fonder un établissement à Luxembourg. Elle aurait bien souhaité d'être la première victime immolée à Jésus-Christ dans ce nouvel asile de pureté; mais l'éducation d'un fils et de deux filles enfants la retenait dans le monde. Ce fut sa fille aînée qui eut cette gloire. Bientôt, cependant, le fils, devenu homme, se fit Jésuite; la jeune sœur alla rejoindre la première, et rien n'empêcha plus la mère de les suivre. Pendant vingt et un ans qu'elle vécut au cloître, elle ne voulut d'autre titre que celui de converse. Sa fille était supérieure, et l'on remarquait qu'elle lui était plus soumise et plus obéissante qu'aucune autre religieuse.

C'est une admirable histoire que l'origine de ces premiers monastères. Il en est peu dont la naissance ne soit marquée par quelques curieux incidents. Tantôt une souveraine, une dame de qualité les dote; plus souvent deux ou trois religieuses s'en vont à pied, sans rien emporter, vivent de privations et d'aumônes, et finissent par créer des maisons florissantes. On rencontre là des femmes de tête et de conseil autant que d'enthousiasme. A Troyes, un couvent se forme, composé de filles si jeunes que pas une n'offre les conditions requises pour être supérieure. La doyenne, âgée de vingt-huit ans, est choisie. Elle gouverne pendant trente-trois ans, et, après avoir passé, avec une admirable constance, à travers toutes les épreuves de la faim, de la peste et des guerres, elle laisse un magnifique établissement. Découragée, elle avait prié Fourier de la délivrer du fardeau. Elle lut près du tabernacle la réponse du bon Père, et sentit renaître ses forces.

La Mère de Chomédey, du même monastère, était dévorée d'un zèle apostolique. Comme sainte Thérèse, elle eût voulu prêcher la foi aux idolâtres et mourir martyre. Elle portait surtout une tendre compassion aux pauvres sauvages du Canada, et, ne pouvant aller elle-même les évangéliser, elle persuada à son frère unique de quitter tous les biens du

Digitized by Google

monde pour cette mission. Il passa les mers ; arrivé à Montréal, les pieds nus, il planta une croix, et fonda, vers 1630, par les avis que la Sœur lui adressait du fond de sa cellule, un monastère de la Congrégation. On en compta bientôt quatre sur ces plages éloignées. Les religieuses n'étaient point cloîtrées, à cause des difficultés du pays ; mais, à cela près, elles suivaient la règle, comme une sorte de tiers-ordre. Elles instruisaient les petites filles des sauvages et allaient faire des missions dans les bois. En 1730, le roi de France donna ordre de transporter quelques-unes de ces religieuses à la Martinique, pour travailler à l'éducation des jeunes filles de la colonie.

Des Sœurs, appelées par l'évêque d'Aoste, apprennent en route la mort du prélat et les dispositions peu bienveillantes de la ville à leur égard. Elles ne savaient que devenir ; la Lorraine en combustion rendait leur retour impossible. Elles marchaient donc, se fiant à la Providence et allant de bourgade en bourgade. Comme elles traversaient Nantua, les bourgeois sont surpris de la nouveauté de leur costume. Ils demandent à ces filles leur nom, le nom de leur patrie, leur profession, la cause de leur arrivée, et elles répondent avec tant d'ingénuité que l'intérêt gagne les esprits. Un homme riche les reçoit chez lui ; dès le lendemain elles ouvrent une école et enchantent les habitants, qui leur élèvent un monastère. Il paraît que cette petite ville était dans un état primitif, car l'historien de la Congrégation dit que les religieuses, pour faire plaisir au peuple, chantaient la grand'messe et les vêpres à la paroisse, où jamais on n'avait entendu pareille chose.

Le monastère de Rouen doit sa fondation à une jeune personne d'une grande beauté, qui, enlevée aux côtés de sa mère par un jeune seigneur, et, parvenue à s'échapper, grâce à une fuite ingénieuse, s'était sauvée dans la maison de Bernay, près de Laon. Lorsqu'elle vint prendre possession de celle de Rouen, il fallut la déguiser en paysanne, afin de la soustraire aux cavaliers apostés sur la route par le jeune homme, dont trois années n'avaient pu calmer la passion.

A Epinal, une femme entre au couvent avec sa fille aînée ; la seconde allait se marier ; mais elle s'attache aux pas de sa mère, et se porte avec tant d'ardeur aux exercices de la religion qu'avant la fin du noviciat elle en tombe victime.

Je voudrais encore parler du célèbre monastère de Châlons-sur-Marne, le premier qui fut créé en France. Isabelle de Louvroir part pour l'établir au cœur de l'hiver de 1613. Une de ses compagnes est saisie du froid rigoureux, sur la pauvre charrette où elles voyageaient. On la croit morte, et on ne la rappelle enfin à la vie qu'en l'enveloppant dans une peau de loup qui se trouvait là par hasard, ce qui faisait dire à Fourier que cette tendre brebis devait son salut à un loup. Le curé qui

Digitized by Google

les mandait à Châlons étant absent, « elles demeurèrent quelque temps « emmy les rues, sans autre connaissance, comme des pauvres tom- « bées des nues, jusqu'à ce qu'un bonhomme, savetier de sa profession, « en prenant pitié, les mena en son logis, leur fit un peu de feu à la « champenoise, et donna à chacune un petit morceau de pain de « ménage pour un peu les délasser d'un si pénible voyage[1]. »

Les commencements étaient difficiles, parce que le Père avait défendu à ses religieuses « de recevoir chose aucune de leurs parents, « pour empêcher les médisants de murmurer et dire qu'on avait attiré « les filles pour attraper leurs biens[2]. » Mais leur ardeur redouble dans le dénûment. A Verdun, « les enfants venaient en si grand nombre « que, pour y satisfaire, elles entraient aux écoles dès les six heures « du matin, et n'en sortaient qu'à onze heures pour prendre une pau- « vre et légère réfection ; après quoi elles retournaient toutes en classe « et n'en sortaient que sur le soir. S'il fallait commencer quelque ou- « vrage aux enfants, elles y employaient une partie de la nuit et l'autre « à prier Dieu, en sorte qu'elles ne se donnaient presque point de re- « pos... Elles souffrirent beaucoup de pauvreté, parce qu'elles ne vou- « laient point que l'on sût dans la ville qu'elles avaient besoin de quoi « que ce fût, pour n'être à charge à personne[3]... » En une autre ville les Sœurs arrivaient n'ayant chose au monde en leur possession qu'une petite croix de bois, que l'on conserva longtemps dans la maison.

L'institut se dilatait donc, portant fidèlement partout l'humble et généreux esprit du fondateur.

Mais il fallait se faire reconnaître par l'Eglise. Fourier avait, dès le principe, sollicité l'approbation de son évêque. Les membres du conseil épiscopal ne goûtaient pas beaucoup cette nouveauté. Un Ordre de plus, quand on se plaignait déjà de leur nombre ; un Ordre fondé par un curé de village ; un Ordre de femmes livrées aux œuvres extérieures paraissait une chose inutile, chimérique, dangereuse. Nourris des vieilles idées, ces dignitaires n'étaient pas obligés de voir qu'une autre ère appelait un bouleversement total des principes en matière de vie religieuse. Toutefois, lorsque Fourier, admis à la délibération, eut courageusement défendu ses plans, le grand-chantre s'étant écrié, par un pressentiment de l'avenir, comme Paul III, à propos des Jésuites : *Vraiment, le doigt de Dieu est ici!* tout le conseil applaudit, et l'évêque donna sa sanction à la règle de l'institut. Le cardinal de Lorraine, légat du Saint-Siége, l'approuva également, au nom de celui-ci, par

[1] Bédel.
[2] Idem.
[3] *Éclaircissements*, par la Mère Angélique.

Digitized by Google

acte du 3 décembre 1603, comme « très-utile au temps présent, » *in hac nostra tempestate perutilem.*

Pour élever la congrégation au rang d'un ordre régulier, une bulle du Pape était nécessaire. Paul V érigea, le 1er février 1615, le monastère de Nancy. Cependant le vœu le plus cher de Fourier ne se trouvait point rempli ; l'instruction gratuite des externes était exclue du privilége. Il obtint, le 6 octobre 1616, une seconde bulle qui autorisait l'enseignement du dehors aussi bien que l'éducation des pensionnaires. Mais ces bulles étaient spéciales à un monastère. On sollicita donc en cour de Rome la confirmation de l'Ordre entier. Les objections qui avaient failli étouffer l'œuvre au berceau, dans le conseil de l'évêque de Toul, se reproduisirent alors avec un caractère passionné qu'envenimaient les jalousies causées par le succès. Des rivalités d'Ordres avaient formé, sous prétexte de direction des consciences, une sorte de schisme dans plusieurs maisons. On en abusait pour calomnier le corps tout entier. De sourdes menées cherchaient à indisposer le souverain Pontife. Fourier souffrait au plus profond de son âme. L'amertume de sa douleur se trahit dans une lettre à quelques-unes de ses fidèles religieuses.

« Ces grands messieurs qui jugent de ces affaires-là, et auxquels le Pape en a renvoyé la connaissance, disent en leur consistoire et dehors encore, à ceux qui leur en parlent, que ces filles ne sont pas religieuses; qu'elles ne sauraient garder la clôture en faisant ce que vous savez qu'elles font (les classes), et que c'est contre la constitution de Pie V ; qu'ils écriront aux ordinaires des lieux où elles sont, pour savoir ce qu'elles sont et savoir s'il faut les renvoyer chacune chez leurs pères et mères... Ce qui est plus admirable, plus odieux, plus détestable, ils les soupçonnent et taxent d'impudicité, et croient fermement que la chasteté ne règne pas chez elles, parmi ce digne ouvrage-là (l'instruction) que vous savez être le principal de leur profession. Voilà les termes de ces pays-là!... »

Mais, en dépit de toutes ces clameurs, Urbain VIII promulgua, le 8 août 1628, une bulle pleine d'expressions bienveillantes.

« Considérant, dit-il, que le Saint-Siége apostolique a pourvu jusqu'ici avec non moins de sagesse et de vigilance que de peines et de libéralité, à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse chrétienne, au moyen des dotations assignées par divers Pontifes romains et par la largesse des princes, *mais que l'instruction publique des jeunes filles n'a pas encore été entreprise comme elle devait l'être; d'où il résulte que, l'industrie particulière des parents étant insuffisante, la voie qui mène à la vertu semble interceptée pour les femmes...* nous avons pensé que nous remplirions un devoir de notre charge pastorale si nous favorisions le dessein des vierges qui, offrant à Jésus-Christ, sous le joug de la religion, l'holocauste de la chasteté... compatissent avec bonté à la faiblesse des jeunes filles et prennent soin de les instruire... Or, on nous a présenté récemment une requête... portant que le Saint-Siége avait ordonné qu'on érigeât un monastère en la ville de

Digitized by Google

Nancy... mais que les évêques de divers lieux ont établi, de leur autorité ordinaire, plusieurs maisons semblables... dans lesquelles des vierges pleines de ferveur... s'efforcent de procurer le bien public, en s'appliquant, avec toute l'utilité, la piété et le désintéressement possibles, à l'instruction des petites filles du dehors, admettant indifféremment dans leurs écoles les pauvres, les riches et les nobles, afin de les dresser... à la bienséance nécessaire pour vivre poliment et honnêtement... mais surtout n'omettent rien pour conserver ces tendres enfants dans l'innocence et pour embellir leurs âmes des vertus qui sont les suites heureuses d'une bonne éducation... En quoi ces religieuses ont réussi de manière à s'attirer les applaudissements des prélats, des princes, des magistrats, des citoyens et des peuples... et comme il n'est pas encore déterminé à quel institut particulier, parmi tous ceux qui sont sous la règle de saint Augustin, elles doivent s'attacher, et qu'elles voudraient choisir l'Ordre des Chanoines réguliers, qui est très-florissant dans leur pays... »

Le souverain Pontife assure, en conséquence, à perpétuité, l'*institut de ces mères et tous leurs monastères et couvents;* il leur donne le titre de *Chanoinesses régulières de saint Augustin, de la congrégation de Notre-Dame*, et autorise le quatrième vœu solennel qui les consacre à l'enseignement.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les Ordres de femmes avaient été voués presque exclusivement à la prière et à la pénitence. On ne comprenait guère une religieuse en dehors du cloître et chargée d'une mission extérieure; car les Hospitalières, consacrées au soin des pèlerins et des malades, ne faisant pas de vœux, n'étaient point, à proprement parler, des religieuses. Fourier introduisit un des premiers, dans la discipline monastique des femmes, cette grande innovation d'un service actif, de l'apostolat, comme il ne craint pas de l'appeler. Ce fait, d'une importance majeure, soulève toute une nouvelle série d'idées. Il tient, du reste, à la transformation que subissent alors les formes de la vie religieuse; chez les Jésuites, les Lazaristes, les Oratoriens, les Sulpiciens, etc., le nom de *Compagnie*, de *Société*, est substitué à celui d'*Ordre;* les titres hiérarchiques se simplifient ou prennent quelque chose de militant; les costumes se rapprochent des habits du clergé séculier. De même Fourier adopte le nom de *Congrégation* et proscrit, par un article formel de sa règle, le titre d'abbesse et de prieure [1]. Toutefois, sur cette pente logique, il ne fait qu'un premier pas; il n'ose aller jusqu'au bout, et maintient encore, comme condition inhérente à une Religion de femmes, la clôture rigoureuse, en la conciliant, à force de

[1] « Jamais la supérieure d'un monastère ne prendra le nom d'abbesse, ni de prieure, « ni de madame, ni d'autres titres spécieux qui peuvent être bienséants à des religieu- « ses de divers autres Ordres, pour de bonnes raisons; elles s'arrêteront simplement à « ce beau nom de Mère, puisque c'est un titre, le plus doux, le plus aimable, le plus « plein de bienveillance et d'affection, le plus naturel... »

Digitized by Google

précautions, avec les devoirs extérieurs. Il était réservé à saint Vincent de Paul de jeter ses filles au milieu du monde, en disant : La charité leur servira de voile.

Le trait saillant de l'institut de Fourier est le mélange de la vie contemplative et de la vie d'action, des fonctions de Marie et de celles de Marthe. C'est ce double caractère qu'il s'attache à tracer dans ses admirables *Constitutions*, fruit de quarante années d'expérience et d'études, mais qui ne sont que le développement de la première règle de 1600, et que, par conséquent, on doit juger en se reportant à cette date.

Elles forment un gros volume divisé en cinq parties. La troisième, intitulée : *de l'Instruction des filles séculières*, contient deux chapitres, l'un relatif à la direction des *pensionnaires*, l'autre portant pour titre : *de l'Instruction des filles externes*.

J'ai signalé l'importance de la création d'internats religieux pour les jeunes filles du monde et de la classe moyenne. Les règlements de Fourier sur cette matière sont pleins de sagesse et leur examen offrirait de l'intérêt. Mais l'enseignement du peuple était l'œuvre privilégiée du bon Père, et me touche, je l'avoue, davantage. Je m'attacherai donc de préférence aux *écoles externes*, c'est-à-dire destinées à l'instruction gratuite des pauvres.

Je lis dans le préambule du chapitre qui leur est consacré :

« Il est très-expédient, voire tout nécessaire, pour le bien des jeunes écolières et de leurs pères et mères, et des familles qu'elles gouverneront avec le temps, et de la république, qu'elles soient de bonne heure bien dressées et bien soigneusement instruites en la crainte de Dieu, et quant et quant, si possible est, en quelques autres choses qui les puissent aider à vivre et à bien vivre... »

On voit que ce but complexe se rattache à la pensée de prévenir la misère. Rien, en effet, n'y pouvait mieux concourir que de mettre les femmes en état de travailler. La règle ajoute :

« Les religieuses tâcheront de montrer à leurs petites écolières tout ce que l'on trouvera qui se puisse avec bienséance enseigner par des religieuses et s'apprendre et se pratiquer par des filles du monde, pour plaire à Dieu et à leurs pères et mères, et autres de leur appartenance, et pour être toujours bien disposées en leur intérieur et en ce qui est de leurs déportements extérieurs, et pour s'exercer au saint amour de Dieu et en la dilection sincère du prochain, et pour se gouverner saintement parmi les richesses et grandeurs de la terre, et dans la pauvreté et le mépris, et la nécessité, et pour entendre et pourvoir en tant qu'il se pourra prudemment et de bonne heure à ce qui touche à la vie présente et à l'entretien d'icelle, et tout ensemble, voire premièrement, à l'heureuse éternité. »

Voilà certes un beau spécimen de l'éducation des femmes. Et il faut

Digitized by Google

se souvenir que ceci s'adresse aux filles du peuple. Si toutes étaient ainsi élevées, quelles fortes générations se préparerait la société ! Le bon Père n'oublie pas l'amélioration du sort temporel. Dans un mémoire qu'il présenta à Rome pour obtenir la reconnaissance canonique de ses religieuses, il fait observer que « l'on remarque et admire une ré-« formation merveilleuse en la petite jeunesse qui passe par leurs mains. « On voit de plus le profit que plusieurs ont fait à apprendre en peu de « temps, sans qu'il leur en coûte rien, les ouvrages manuels avec la « piété, signamment les pauvres, partie desquelles auparavant ne sa-« vaient que faire pour gagner leur vie, et qui, maintenant, s'entre-« tiennent honnêtement, non-seulement elles, mais nourrissent encore « leur pauvre mère veuve et leurs petits frères et sœurs. »

Il fait donc entrer le travail des mains pour beaucoup dans le plan de l'éducation dont il veut doter les classes pauvres. On doit enseigner : « le catéchisme... l'amour des vertus, des bonnes œuvres et des mœurs « de chrétienne... la civilité et bienséance... à lire, à écrire, l'arith-« métique, à coudre et travailler en diverses sortes d'ouvrages propres « à des filles, et qui, de soi, puissent apporter quelque profit à celles « qui voudront s'en servir. »

Chacun de ces points est l'objet d'instructions remplies de bonhomie et de grandeur, de simplicité onctueuse et de science consommée des âmes. C'est une chose admirable de voir cet homme éminent descendre aux plus minutieux détails de la tenue d'une classe. Sa méthode est, du reste, entièrement neuve. Je ne sais si l'on ne pourrait y découvrir le germe d'une invention attribuée au fondateur des Frères de la Doctrine chrétienne, et d'un autre système plus récent, dont l'application est devenue générale. On ne connaissait autrefois que l'enseignement *individuel*, donné par un seul maître à tous les élèves successivement, d'où résulte absence d'émulation, dégoût, lenteurs, perte de temps, puisque dans une classe de trente enfants chacun ne peut avoir, par jour, qu'une leçon de huit ou dix minutes, et que les autres ne font rien pendant qu'il la reçoit. Cette méthode défectueuse était seule suivie ; elle l'est encore aujourd'hui, en France, dans plus de sept mille écoles. Or voici, d'après la règle de Fourier, le mécanisme de la classe :

« Chaque banc sera composé de seize ou dix-huit écolières, ou de vingt au plus, qui seront toutes gouvernées, instruites et recordées par une maîtresse.... Chaque maîtresse appariera toutes ses écolières, les mettant deux à deux, celles qui se trouveront être le plus égales non pas en âge, ou en qualité, ou en affection, mais en science, à lire pour s'écouter l'une l'autre et se reprendre et se combattre saintement pour la priorité..... »

Et plus loin, à l'article de la lecture :

« Une maîtresse se mettant à recorder fera venir les deux premières ap-

Digitized by Google

pariées de son banc, qui, s'étant mises aux deux côtés de la chaire d'icelle, la plus avancée lira sa leçon, l'autre l'écoutera et la reprendra de toutes les fautes qu'elle y commettra.... Celle-ci ayant achevé sa leçon, l'autre lira la sienne et y sera écoutée et reprise en ses manquements par sa compagne. Si l'une ou l'autre en laisse échapper quelqu'une à sa compagne sans la reprendre, ce sera une faute pour elle-même... »

Et encore :

« Une maîtresse prononcera hautement tous les mots les uns après les autres, et les enfants les répéteront... Elles les diront ou deux à deux, ou quatre ou six ensemble... »

Il n'y a qu'un pas de là à l'enseignement *simultané*. M. de La Salle, qui écrivait sa règle en 1680, n'avait-il pas lu celle-ci, imprimée dès 1640? Lui qui devait s'enquérir avec soin de toutes les institutions scolaires, ne connaissait-il pas, à Reims, le couvent des religieuses du bon Père de Mattaincourt? La pensée première d'une utile découverte est toujours enfouie quelque part, lorsqu'un souffle puissant vient la féconder. Il n'y avait aussi qu'à généraliser cette disposition qui fait corriger un enfant par un autre, pour arriver à l'enseignement *mutuel*.

Cet aperçu des méthodes modernes, à deux siècles de date, est sans doute un fait remarquable. Ce qui ne le paraîtra pas moins, c'est la manière large, pleine de tact et de tolérance, dont Fourier entend les questions religieuses.

« Les maîtresses, dit-il, exposeront le catéchisme tout simplement et sans grand appareil, et sans y mêler aucuns discours inutiles ou questions subtiles et recherchées. Elles apporteront parfois des histoires, mais qui soient authentiques et prudemment choisies... »

Et il écrit à ses religieuses :

« Si quelque fille de cette religion prétendue réformée se retrouve parmi les autres en vos écoles, traitez-la doucement et charitablement; ne permettez que les autres la molestent ou lui fassent quelque reproche ou fâcherie. Ne la sollicitez ouvertement à quitter son erreur, et ne lui parlez directement contre sa religion ; mais, aux occasions, louez la nôtre, et montrez, sans faire semblant que ce soit pour l'attirer, en parlant à toutes en général, combien sont raisonnables et belles toutes les choses que nous y enseignons et que nous pratiquons. Et surtout imprimez dans leur esprit ces choses, que les enfants doivent à leurs pères et mères un grand amour, un grand respect... l'amour de Dieu, la crainte, l'obéissance à ses commandements. Rien de cela ne peut offenser et irriter ou étranger ces pauvres esprits-là ; et s'ils apprennent bien, vous pourrez louer leur diligence ou leurs beaux ouvrages, et leur donner pour prix, au lieu d'images ou *agnus* que vous présentez aux catholiques, quelque papier doré, quelque belle plume à écrire, ou autre chose semblable qu'ils ne puissent dédaigner. » (*Lettre* du 27 février 1624.)

Digitized by Google

En parlant des pratiques de piété à conseiller aux jeunes filles, il recommande de choisir « la forme la plus douce, la plus aisée et la « plus condescendante à leur infirmité... toujours sans les violenter, « et sans trop les presser ou les ennuyer ou trop importuner... On aura « spécialement égard aux œuvres de miséricorde, auxquelles on les « excitera souvent, et les y exercera-t-on du moins en leurs fréquentes « prières présentées à Dieu pour les nécessiteux, en attendant que « l'âge plus mûr et leur vocation les rendent capables de consoler les « affligés et les secourir en quelque autre manière. » Et engageant les enfants à prier « au signal des *Ave Maria* (*Angelus*) et à diverses autres « heures et bonnes occasions de parmi la journée, » il ajoute : « s'il « leur est possible et commode, et permis par leur mère. » Ainsi, rien de forcé ni d'exagéré; toujours un respect sincère de la volonté des parents. Il s'attache surtout à disposer les écolières aux sentiments généreux et bienveillants.

« Elles porteront en leur intérieur et à l'extérieur un tout entier et tout parfait amour et révérence à leurs pères et mères et une obéissance exacte et ponctuelle, et tâcheront toujours de les contenter et consoler et réjouir.... Elles aimeront aussi leurs aïeux et aïeules, et leurs oncles et tantes, et les respecteront. Elles se montrerout tout aimables et véritablement sœurs à leurs frères et sœurs.... , et prendront garde qu'elles n'offensent ou méprisent aucune de leurs compagnes, pour petite ou pauvre qu'elle soit. Elles les aimeront toutes en Dieu et les honoreront et vivront toutes en bonne paix... »

Ce chapitre est une peinture délicieuse des devoirs d'une jeune fille. Toutes les vertus lui sont présentées d'un ton aimable et paternel ; les convenances extérieures y ont aussi leur place.

« La modestie et bienséance est un grand ornement aux filles, lequel les rend singulièrement recommandables et les aide puissamment à conserver leur pureté... On avertira celles qui sont déjà grandelettes qu'elles se préparent et se tiennent toujours prêtes à résister vaillamment et combattre contre les tentations qui viendront se présenter à elles du côté de leur inclination propre, ou du monde, ou de l'ennemi.... Les maîtresses les règleront sur la soigneuse et perpétuelle tenue de leurs yeux, sur le mouvement des mains, de la tête et du corps, sur leur parole.... et leur spécifieront quelle forme elles doivent observer à l'église, parmi leurs maisons, à table, en marchant par la ville, en parlant aux personnes, en leur écrivant à la nécessité quelque missive. Elles les règleront aussi sur la netteté de leurs habillements.... Les maîtresses auront égard à ce qui est requis et convenable à la condition de chacune de leurs petites écolières ; elles auront aussi égard aux désirs et volontés des pères et mères, et se garderont bien d'y rien entremêler de ce qui est propre et particulier à la vie religieuse. Elles tâcheront spécialement qu'elles se portent les unes aux autres un grand respect, accompagné de charité, de douceur, de civilité chrétienne.... »

Digitized by Google

On remarquera combien ici l'éducation est complète ; la femme est formée sous tous les rapports, et d'une façon même supérieure à ce que l'on exige d'une fille du peuple. Son instruction est toujours dirigée vers un but d'utilité. Comme étude d'écriture, « la maîtresse donnera « parfois des formes de quittances, de parties pour marchandises ven- « dues... Autre fois elle leur dira, spécialement aux plus savantes (mais « sans les trop presser et sans les ennuyer), qu'elles se composent cha- « cune quelque devoir d'elles-mêmes, sur quelque sujet utile et pieux, « feignant, par exemple... d'écrire une petite missive à quelqu'une de « leurs compagnes pour l'exhorter à la confession ou autres bonnes « œuvres, ou pour lui congratuler quelque bien qu'elle aura fait ou « reçu, ou pour la consoler ou la remercier... On tâchera de les ap- « prendre à parler et prononcer le langage du pays, utile pour les « gens honorables et les mieux entendus, sans néanmoins y apporter « point d'affectation ni d'ostentation. »

Plusieurs de ces chapitres de la règle sont plutôt un cours qu'une indication de la méthode. Pour les ouvrages manuels, il entre en de curieux détails.

« Les écolières qui désireront d'apprendre à travailler seront enseignées à coudre, à faire de la dentelle [1] et du lassis, et à le recouvrir, et du point coupé et de la nuance... On se contentera d'enseigner, ès-écoles externes, des ouvrages communs, et tout ensemble aisés et bienséants, et utiles aux pauvres et aux riches. On n'y montrera point d'autres ouvrages rares et subtils... » Le travail des mains et les leçons s'entre-mêlent, afin de délasser l'esprit, « ayant toujours spécialement égard à ce que les filles qui sont ou pauvres, ou de médiocre condition, et qui désirent avancer leurs ouvrages pour en tirer profit, n'y perdent point de temps.... et tâchera-t-on qu'il ne se nourrisse ni s'engendre aucun grain de paresse, ou de négligence, ou d'ennui, ou de dégoût parmi tous ces ouvrages. »

Un tableau placé dans la classe rappelle les principaux devoirs des enfants. Après l'avoir commenté de temps à autre, la maîtresse doit dire :

« Très-chères vierges et prudentes écolières de la Mère de Dieu, en gardant tout ceci vous apprendrez bien ès-présentes écoles, et y serez les bénites de Dieu et agréables au Ciel et à la terre, et profitables à vos pères et mères, et, en persévérant dans ce pieux devoir, vous serez bien heureuses en ce monde et en l'autre. »

Les maîtresses, à leur tour, reçoivent des instructions.

« Elles ne montreront aucun signe de colère, ou d'impatience, ou de dédain ; ne se dépiteront ou fâcheront contre celles qui auront de la peine d'apprendre. Elles ne les appelleront ânesses, bêtes, sottes, mauvaises filles. Elles ne crieront haut à l'entour d'elles, et se garderont de

[1] Ouvrage principal des femmes aux environs de Mirecourt.

Digitized by Google

les battre ou frapper, comme aussi de les rejeter ou pousser rudement. Ains y useront de patience et douceur, et les excuseront en les exhortant admirablement..... Ne les tanceront ni les menaceront si, d'aventure, en entrant ou en sortant, il s'y retrouve quelque petit désordre comme entre des enfants.... et s'il y a quelque trait d'immodestie notable, l'intendante en avertira leur maîtresse, afin d'y chercher doucement du remède aux prochaines leçons. Elles ne diront jamais à pas une, ni de pas une, point de paroles de mépris, ou de moquerie, ou de risée, ni contre celles qui sont présentes, ni contre les absentes. Elles ne se rendront familières ou privées aux unes plus qu'aux autres... »

Il faudrait citer en entier ce beau chapitre. Fourier ne craint pas de surcharger ses religieuses; mais aussi tout ce que la foi peut fournir d'images touchantes ou d'idées sublimes est mis en œuvre pour inspirer aux jeunes Sœurs l'amour de leurs fonctions. Et puis toutes n'y sont pas indifféremment appelées.

« La Mère supérieure avisera de choisir entre ses Sœurs celles qui lui sembleront les plus propres et les mieux disposées à prendre cette charge.... Elle en choisira qui soient saines de corps et d'esprit, et de bonne complexion, et de bon courage, et de bonne volonté, et remplies d'un grand zèle pour supporter la fatigue de ce saint exercice, et au surplus parfaitement humbles, patientes, modestes, obéissantes, laborieuses, discrètes, dévotes et ferventes, et en un mot bonnes religieuses et vraies filles de la Vierge Marie, et qui aient de l'adresse, de la prudence et de l'esprit beaucoup, et de l'esprit de Dieu.... Celles qui seront élues en rendront leurs très-humbles actions de grâces à Dieu de ce qu'il daigne les employer en un tel ministère, qui est comme voisin ou compagnon, ou bien proche allié de celui des bons anges des filles, et qui s'attend d'en recevoir au Ciel un salaire admirable. Elles prendront là dessus un courage tout grand, et empoigneront de bonne heure le travail, l'étude et diligence, et surtout les prières.... pour les succès heureux de leurs petits labeurs.... »

Enfin, il couronne son œuvre par le grand et nouveau principe de la gratuité.

« Afin que Notre-Seigneur soit seul leur salaire.... et aussi pour donner facile et gracieux accès aux filles les toutes plus pauvres, de même qu'aux plus riches, elles enseigneront purement pour l'amour de Dieu et gratuitement, sans en rien demander ni accepter, ni des écolières, ni des pères et mères d'icelles, ni d'autres en leur nom. »

Et ce privilége du dévouement il l'entoure de précautions, comme un objet délicat et fragile.

« Pour se tenir toujours plus nettes en ce point, elles ne recevront aucun présent de toutes ces personnes, sous quel prétexte ou protestation il leur puisse être offert ou envoyé, quand même celle qui le donne jurerait qu'elle ne l'apporte pas au respect des écoles.... On ne demandera rien aux écolières ni à leurs gens pour aider à acheter des balais, à net-

Digitized by Google

toyer les classes, ou faire des bancs et des tables, ou pour rhabiller des verrières cassées.... Tout cela se fera aux frais du monastère. »

L'enseignement des pauvres ainsi défini est le patrimoine inaliénable de la congrégation.

« Tous les monastères seront obligés de maintenir à perpétuité cette instruction de filles séculières, et l'estimer et chérir, et l'orner comme une pièce essentielle de leur saint institut, et ne jamais le délaisser.... Si donc il arrivait que pour quelque accident de guerre ou de maladie contagieuse, ou autre grande cause, on fût absolument contraint d'en rompre l'exercice en quelque lieu.... le danger étant passé, tout aussitôt l'instruction se recommencera.... Les seules religieuses seront employées en cette fonction, et jamais n'y substitueront converses, ni servantes, ni femmes ni filles séculières. »

Cette œuvre est tellement l'essence propre de l'Ordre qu'elle forme pour lui l'objet d'un quatrième vœu solennel, mis sur le même pied que les trois vœux ordinaires. Au jour de sa profession, la religieuse, après avoir juré « de garder perpétuelles pauvreté, chasteté et obéissance, » ajoute : « et de ne jamais consentir que l'instruction des jeunes filles « soit délaissée. » J'ai entendu naguère, dans un couvent de Paris, une jeune personne, riche de tous les biens du monde, prononcer ce serment d'une voix ferme et douce à la fois. Elle venait donc consacrer tous les dons de son esprit à de pauvres petites inconnues ! Mais le charme du contraste et la beauté du sacrifice n'étaient pas seuls à me frapper. Cet engagement, vieux de deux siècles et toujours renouvelé, et qui ne cessera jamais, me parut sublime. Je songeais à notre loi si récente ; j'admirais l'initiative et la persévérance de l'esprit religieux, et, malgré les ressources actuelles de l'instruction publique, le vœu prévoyant du bon Père ne me semblait pas à dédaigner. En dépit des révolutions, de l'indifférence et des erreurs, les femmes ne manqueront pas du pain de l'intelligence tant que vivra une fille de Fourier.

Je n'ai examiné des Constitutions que la partie relative à l'enseignement. J'avoue qu'en les ouvrant je n'avais pas d'autre intention pour moi-même ; mais lorsque, par simple distraction d'abord, je me suis mis à parcourir le reste, il m'a fallu reprendre tout le volume. Je connais peu de lectures aussi attachantes. Il y a des longueurs et peut-être des minuties [1] ; mais les détails de cette existence claustrale, cachée, ignorée du monde ; l'organisation de ce royaume à part, qui a sa vie propre ; cette direction fondée sur la confiance et l'amour, tendant sans

[1] Il dit lui-même de ses Constitutions : « Elles sont simples, claires, intelligibles, un « peu amples en quelques endroits et descendant parfois à des remarques qui pourraient « sembler n'être de conséquence, sans la garde desquelles, néanmoins, la discipline « régulière ne se peut bonnement conserver. »

Digitized by Google

cesse au perfectionnement de l'âme ; tout cela est un curieux sujet d'observation. Plusieurs chapitres où les défauts de caractère, les symptômes du bien et du mal dans les novices, se trouvent analysés de main de maître, témoignent d'une profonde connaissance des cœurs et d'une grande habitude à les manier. D'autres, tels que le portrait de la supérieure, « de la mère de miséricorde, de la mère de consolation, » ou le tableau de l'union des Sœurs, respirent un air de bonheur et de paix qui fait envie. Le style est plein de traits agréables, et l'on rencontre des tours d'imagination dignes de saint François de Sales. Comme celui-ci, Fourier sait répandre sur toute matière une teinte de spiritualisme et de poésie. Les moindres offices du couvent sont élevés à la dignité de fonctions et transfigurés par quelque pieuse allusion. Ainsi « la jardinière se représentant que son âme et son corps virginal « est un jardin fermé qui réjouit le Ciel, et qui, en toute saison, porte « toutes sortes de bons fruits..... emploie son industrie et diligence à « bien cultiver le jardin et l'embellir, et l'enrichir de ses travaux, en « sorte qu'il puisse récréer les servantes de Dieu.... Elle aura en divers « endroits du jardin de belles et odoriférantes fleurs, qu'elle pourra re- « couvrer pour l'église et l'infirmerie... »

Il aime aussi les métaphores et les images.

« Parmi ces grands trésors qui se retrouvent au catéchisme, la Congrégation choisira quelques pièces d'élite d'entre les plus exquises et en fera comme un sanctuaire ou cabinet sacré rempli de tous côtés de grosses perles de valeur inestimable, de bracelets d'or, d'oreillettes d'or, de chaînes d'or et de divers autres ornements très-rares pour enrichir les écolières et les parer comme des princesses ou grandes dameiselles.... Ces pierres précieuses et bagues admirables seront certains points de dévotion et de pratiques plus estimés de Notre-Seigneur. »

Et sur la pureté :

« C'est une couronne d'anges que la chasteté, c'est une gloire d'anges. Ce sont des vrais chœurs d'anges sur cette terre que ces vierges de Dieu, ces saintes épouses du grand Seigneur des anges.... Elles garderont avec toutes sortes de soins leur cœur virginal et leurs yeux de colombe. »

Mais il y aurait trop de tentations à suivre plus loin ces chemins gracieux et fleuris. Je m'arrête ; on aura suffisamment jugé la règle de Fourier, d'après les citations précédentes, comme une œuvre capitale, aussi grande par la pensée que charmante pour la forme. Il faut se souvenir qu'elle n'est point seulement un monument philosophique ou littéraire classé dans un rayon de bibliothèque, mais une réalité vivante, un code toujours appliqué, sous lequel tant d'âmes viennent encore aimer, vivre heureuses et souffrir. La société aussi en recueille toujours les

Digitized by Google

fruits. Il y a en France aujourd'hui vingt maisons[1] de ces *religieuses de la Congrégation de Notre-Dame,* ou *Dames Augustines*, si belles à voir entourées, sous les arceaux du cloître, des jeunes personnes qu'elles forment pour le monde, plus belles encore dans les écoles extérieures, au milieu des enfants pauvres dont elles savent faire des filles vertueuses, des femmes et des mères chrétiennes.

Edouard DE BAZELAIRE.

(*La fin à un prochain numéro.*)

[1] A Paris (trois maisons, l'Abbaye-aux-Bois, les Oiseaux, le couvent du Roule), Versailles, Etampes, Moulins, Caudebec, Honfleur, Orbie, Carantan, Valognes, Saint-Pierre-Église, Cateau-Cambrésis, Reims, Châlons-sur-Marne, Verdun, Vezelise, Molsheim, Strasbourg, Mattaincourt; et à l'étranger sept maisons : Offembourg, Rastadt, Essen, Paderborn, Trèves, Luxembourg, Presbourg.

Digitized by Google

AU R. P. DE RAVIGNAN

SOUVENIR DU 12 AVRIL 1846.

Mon Père, il était beau ce jour plein d'espérance,
Ce jour où, pénétrés de vos saints entretiens,
Passèrent devant vous, en priant pour la France,
Trois fois mille chrétiens.

A travers les vitraux de l'église gothique,
Les anges à l'envi descendaient autour d'eux,
Fiers de les voir marcher, au chant de l'orgue antique,
Lentement, deux à deux.

Ils allaient le front bas et portaient l'âme haute;
Détachés de la terre, ils aspiraient à Dieu.
Trois fois mille chrétiens priaient..... et nulle faute
N'offensait le saint lieu.

Ensemble ils savouraient le fruit de la doctrine;
Les regards étaient clos, les cœurs épanouis,
Et chacun sentait battre en sa noble poitrine
Des transports inouïs.

Chaque frère dans tous, et tous dans chaque frère,
S'embrasaient au foyer de leur amour commun,
Et, dans le cœur du Christ, ineffable mystère!
Trois mille n'étaient qu'un.

Digitized by Google

Trois mille étaient un seul, un seul était trois mille,
Tant l'accord généreux et du mien et du tien
Multipliait, au feu divin de l'Evangile,
La force du chrétien!

C'est là que tous les rangs à l'envi se confondent
Sous le niveau que tient pour tous la même loi;
C'est là que tous les cœurs à l'envi se répondent
A l'écho de la foi.

Toi, pauvre, aime le riche, et toi, riche, en échange
Asseois avec amour sa place dans ton bien.
Malheur! si, repoussant ce mystique mélange,
Ta main ne donnait rien.

Au milieu des plaisirs de ton sort délectable,
Sans cesse souviens-toi de son triste destin,
Et laisse-lui toujours relever à ta table
Une part du festin.

Sois pour lui tour à tour un père qui conseille,
Et dont l'âme console, et dont l'esprit prévient;
Sois pour lui tour à tour comme un regard qui veille,
Comme un bras qui soutient.

Alors du Ciel sur toi descendront les rosées;
Ton herbe épaissira, tes épis jauniront,
Et, sur le cep fécond, de soleil arrosées,
Tes grappes mûriront.

Tes troupeaux gonfleront leur sein d'un pur laitage;
Vigoureux au collier tes chevaux henniront,
Et, comme les rameaux de ton riche héritage,
Tes enfants fleuriront.

C'est que la voix du pauvre est toujours la première
Que l'ange porte à Dieu comme un plus noble encens,
Et Dieu prête toujours l'oreille à sa prière
Quand il bénit les grands.

Digitized by Google

Sans la foi, la raison n'est qu'un feu qui nous crève;
C'est un flambeau douteux qui ne guide jamais,
Semblable à la lueur errante, aventureuse
Qui court dans les marais.

La foi, c'est le soleil brillant qui nous éclaire,
Qui réchauffe nos sens de ses rayons vainqueurs;
La foi, c'est, ô chrétiens! le témoin oculaire
Qui fait croire nos cœurs.

Si le triste hibou, qu'offusque la lumière,
N'ouvre ses yeux obscurs qu'aux heures du sommeil,
L'aigle au-dessus des monts va plonger sa paupière
Dans les feux du soleil.

Ainsi le cœur chargé des liens de la terre
Sourdement se complaît en son obscurité;
Mais l'esprit clairvoyant qu'aucun trouble n'altère
Saisit la vérité.

L'homme n'a pu lui-même inventer la parole :
C'est un don de celui qui le prit au néant;
En l'instruisant, d'un souffle, à sa sublime école,
Dieu le créa parlant.

Tout était ordre alors, tout était harmonie;
Aucun choc discordant de principes divers
N'avait interrompu la chaste symphonie
Du naissant univers.

A travers les jardins d'une riche campagne,
Emportant l'innocence en leurs yeux ingénus,
Alors le bel Adam et sa belle compagne
Ensemble marchaient nus.

L'homme tomba. Les maux fondirent sur sa tête;
La terre se couvrit des ombres de l'erreur.....
Jusqu'au jour où le Christ, affrontant la tempête,
Parut en Rédempteur.

Digitized by Google

Salut, flambeau divin! Salut, sainte lumière!
Astre resplendissant, où l'amour se complut,
Qui luis sur le palais comme sur la chaumière,
Salut! trois fois salut!

Sur un bois infamant l'Homme-Dieu vient s'étendre;
Victime, son sang coule au terrestre séjour....
Chrétiens, un cœur aimant doit-il donc se défendre
De croire à tant d'amour!

Aimons, aimons! pour nous, sur l'amour tout se fonde;
L'amour est le secret de notre humanité;
L'esprit qui plonge au fond de cette mer profonde
Trouve la charité.

La charité! c'est elle, ardente, qui répare
Le désordre trompeur qui trouble l'esprit fort;
La barque tourmentée, aux feux de ce grand phare,
Entre joyeuse au port.

En vain les passions mugissantes soulèvent
L'envie, impur limon qui dort au fond des cœurs;
En vain la haine souffle à tous ceux qui s'élèvent
Ses mortelles vapeurs.

La charité paraît comme une auguste reine,
Qui se promènerait tranquille sur les flots,
Et dont, malgré les vents, la majesté sereine
Apaiserait les flots.

De l'esclave partout elle brise les chaînes,
Du poison elle extrait un baume précieux,
Et sa voix fait couler du tronc noueux des chênes
Un miel délicieux.

C'est ainsi que sans cesse elle unit et rassemble
Les hommes qu'elle attache à son mystique anneau,
Et, comme aux premiers jours, elle confond ensemble
Le lion et l'agneau.

Digitized by Google

Le puissant n'a plus rien qui révolte et qui blesse;
Comme un astre fécond sa grandeur aura lui,
S'il a prêté sa force en aide à la faiblesse
Du plus faible que lui.

O fontaine de vie! ô source salutaire!
Source où boit le chrétien comme un cerf altéré,
Dont l'eau pleine de feu retrempe et régénère
L'homme dégénéré!

Epanche abondamment ton onde transparente,
Vois se mirer nos yeux dans ton plus pur cristal,
Et ne subis jamais l'orageuse tourmente
D'aucun souffle fatal.

Au sein de la mêlée où notre esprit s'engage,
Où grandit le combat sous un aspect nouveau,
L'irréligion perd, et la foi prend pour gage,
Liberté, ton drapeau.

En ce jour solennel où la foi nous convie,
Mon Père, bénissez nos généreux efforts;
Au croisé qui s'incline au banquet de la vie
Rompez le Pain des forts.

A nous, chrétiens, à nous l'ardeur et l'espérance!
La grâce de Dieu coule et l'urne va s'emplir;
A nous, chrétiens, à nous l'avenir de la France!
Les temps vont s'accomplir!

N. Estève.

Digitized by Google

LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

SECONDE PARTIE.

(*Suite.*)

Avant de reprendre notre récit, nous demandons au lecteur la permission de l'entretenir en peu de mots de deux ou trois personnages qu'il a déjà rencontrés plus d'une fois, mais seulement en passant, et qui nous semblent mériter d'être connus plus intimement. Nous lui présenterons d'abord

Léonore.

Malgré les ménagements et les caresses de sa mère, Léonore, en cessant d'être enfant, avait compris qu'elle était laide, disgracieuse, et dépourvue de tout ce qui rend une jeune fille aimable ; elle avait vu aussi quelle différence les amis de la famille mettaient entre elle et ses sœurs. Ce sentiment si amer de son infériorité, joint à un état continuel de maladie, la rendait mécontente et des autres et d'elle-même. Elle était presque toujours mal disposée, trouvait tout pénible, difficile, et s'emportait même souvent, car son caractère était violent. Aussi la pauvre Léonore n'était pas heureuse. Mais, ici-bas, toute douleur porte son fruit. La souffrance est la charrue qui laboure le champ de l'âme, et c'est dans les sillons les plus profonds et les plus creusés que la se-

Digitized by Google

mence céleste est répandue le plus abondamment. Léonore avait reçu sa part de cette semence, et sa sensibilité naturelle, l'expérience qu'elle avait déjà des douleurs de la vie, les exemples salutaires qu'elle trouvait dans sa famille, la conscience de ses nombreux défauts, qu'aucun agrément, aucune grâce ne rachetait, tout cela avait fait évanouir peu à peu ses prétentions de jeune fille.

Léonore relevait à peine de maladie, elle était encore faible et souffrante, et gardait constamment la chambre. Pauvre Léonore! En te voyant assise, soutenant ta tête dans tes mains et absorbée dans tes tristes pensées, je suis tenté de te presser sur mon cœur et de murmurer à ton oreille une prédiction... Mais non. Attendons encore, et quittons ta chambre paisible, où nous irons bientôt te retrouver.

Il y avait dans la famille Frank un personnage mystérieux, énigmatique, sur lequel nous allons essayer de jeter quelque lumière, au moyen d'un emprunt fait au

Journal de Sara.

. . . . . .

Hier, on a lu en famille *Macbeth*. Lady Macbeth les faisait tous trembler... Moi je ne disais rien, car ce personnage me plaît... Lady Macbeth, c'est la force dans la femme.

. . . . . .

Pauvres gens! ils se trouvent heureux dans leur cercle étroit; ils prennent intérêt à mille bagatelles, ils s'étudient à se procurer les uns aux autres mille petites jouissances; cela leur suffit. A moi il me faut autre chose.

. . . . . .

Pourquoi obéir? pourquoi étouffer mes penchants, imposer silence à ma volonté pour suivre celle des autres?... Liberté! liberté!

. . . . . .

S. m'a prêté *les Ruines*, de Volney. Je me suis bien gardée de le dire à ces gens si pieux et si scrupuleux; mais, cette nuit, je veillerai et je lirai pendant leur sommeil... Ah! combien je préfère une grande ruine à une existence vide et nulle, à un bonheur mesquin!

. . . . . .

Ce livre m'enchante. Il exprime mes pensées, mes impressions; il m'éclaire, il m'aide à me comprendre moi-même. Il me semble voir luire un jour nouveau qui chasse bien loin toutes les illusions du passé. Oh! mes yeux sont assez forts pour en supporter la clarté. Arrière, préjugés, habitudes! rompons ces entraves, secouons toutes ces chaînes! Plus d'appui, plus de secours étranger; ma force me suffira.

. . . . . .

Digitized by Google

Pourquoi suis-je une femme? La vie est si facile pour un homme! Pauvre fille que je suis! Il me faut subir la volonté d'autrui, même pour opérer ma délivrance... Triste dépendance! Oh! que le lot de la femme est misérable ici-bas!

. . . . . .

Je n'aime pas S. Pourtant, quand il est là, à mes côtés, il exerce sur moi une certaine influence. Son regard me plaît, ce regard sombre, et qui annonce de l'énergie et de la résolution. Puis j'aime son caractère, j'aime cette nonchalance hautaine qui se mêle chez lui à une force de volonté qui ne cède qu'à la mienne.

. . . . . .

Je ne lui serai pourtant jamais soumise; il n'a pas ce qu'il faut pour me dominer. Il ne pourra jamais être pour moi qu'un moyen pour arriver à mon but. Aussi je ne le tromperai pas; je suis trop fière pour feindre. Ah! je sais bien qui je pourrais aimer.

. . . . . .

Ma vie actuelle ne convient pas à ma nature; je ne suis pas faite pour errer dans cet étroit sentier. S. me montre un autre chemin; je me sens attirée vers cette route nouvelle : je la suivrai.

Je viens de me regarder dans la glace; elle me dit que je suis belle; les regards des hommes me le disent aussi. Ma taille est élevée et va bien avec mon visage. S. m'assure qu'avec ma beauté, mes talents, mon caractère, je puis jouer un rôle brillant sur la scène du monde.

. . . . . .

Assurément, et sans me faire illusion, je suis fort supérieure aux gens qui m'entourent, et qui se croient pourtant le droit de me gouverner, de me corriger, de me reprendre quand je commets une faute. Ils me regardent en pitié parce qu'ils m'ont offert un asile, du pain, parce qu'ils me font l'aumône. Oh! qu'il y a d'humiliation et de souffrance dans cette pensée!

Et cependant ils sont bien bons pour moi, bons comme des anges. Je voudrais qu'ils le fussent moins.

. . . . . .

Voilà deux fois en ma vie que je fais le même rêve. Cette nuit j'ai rêvé que, pendant que j'étais seule dans ma chambre, d'immenses nuages noirs, venant de l'horizon, tombaient sur ma tête avec un grand bruit. Mes sœurs me criaient : « Sauve-toi, Sara; viens avec nous. » Mais j'éprouvais ce qu'on éprouve ordinairement dans les rêves; mes membres étaient retenus par une force supérieure; je voulais fuir, et je ne pouvais. Alors les fenêtres de ma chambre, poussées par un vent furieux, se sont ouvertes avec fracas. Curieuse de voir ce qui se passait, je me suis penchée au dehors. Le soleil était pâle et terne; on

Digitized by Google

aurait dit qu'une vapeur enflammée remplissait l'espace. Il y avait devant moi un grand peuplier que le vent faisait plier, et dont les branches s'agitaient avec bruit en lançant des étincelles. Un grand oiseau noir se tenait sur la cime de l'arbre, et faisait entendre je ne sais quel chant sombre et monotone pendant que l'orage se déchaînait. Cependant j'entendais toujours la voix de ma mère et de mes sœurs adoptives qui m'appelaient avec angoisse et en s'éloignant ; mais, au lieu de leur répondre, je me penchais à la fenêtre, avide d'écouter le chant étrange de l'oiseau noir. Je m'éveillai alors, mais l'impression de ce songe bizarre m'est restée.

. . . . . .

.....Ma mère adoptive a pleuré aujourd'hui à mon sujet. Cela m'afflige, mais ne sert qu'à m'affermir dans mon dessein. Il faut fuir ; je n'ai rien de mieux à faire. Ils ne m'aiment pas, ici ; ils ne sauraient m'aimer comme il faut qu'on m'aime. Je n'ai pas besoin d'eux et je ne leur suis bonne à rien. Il vaut mieux nous séparer. . . . . .

Quittons Sara maintenant et allons passer un moment avec nos anciens amis, le lagman et sa femme. Nous les trouverons à peu près les mêmes, si ce n'est qu'Elise a l'air de se mieux porter et d'avoir plus de force qu'auparavant. Quant au lagman, il a toujours une belle et noble figure ; seulement on y remarque quelques rides de plus, mais, en même temps, plus de douceur dans l'expression. Il a une faiblesse qui augmente chaque jour, et qui n'est peut-être pas tout à fait impardonnable ; il est enchanté de ses filles.

L'objet.

Depuis le retour d'Henri et de Jacobi, la famille Frank était plus gaie que jamais. Henri, prétendant toujours que ses sœurs restaient trop à la maison et ne faisaient pas assez d'exercice, mettait en train les promenades et les courses, en quoi Jacobi le secondait de tout son cœur. Mais les bonnes intentions des deux jeunes gens n'avaient pas toujours tout le succès désirable : Louise avait trop à faire, Sara passait son temps à jouer de la harpe et à chanter, Léonore était souffrante, Gabrielle trouvait qu'il faisait froid, qu'il y avait de la boue ou du vent, ou bien elle n'était pas disposée à se promener. Eva et Pétréa, au contraire, étaient toujours en train ; aussi le plus grand plaisir d'Henri était de mener ses sœurs à la promenade. Vers sept heures on se réunissait dans la bibliothèque pour prendre le thé, qui était toujours fait et servi par Louise. Les soirées étaient très-gaies, surtout quand il ne venait pas de visites. Le bonheur du lagman était d'avoir autour de lui

Digitized by Google

ses enfants, le soir surtout, et de les voir contents. Son cabinet de travail donnait dans la bibliothèque, et la porte en était toujours ouverte pendant la soirée ; en lisant ou en écrivant, il aimait à entendre les rires et les cris de joie.

Jacobi commençait à exercer sérieusement la curiosité des jeunes filles ; il était distrait, il soupirait souvent, et semblait préférer la conversation tranquille d'Elise, et des dames qui venaient la voir, à la danse, aux charades et aux autres plaisirs bruyants. Pétrea décida que Jacobi ne soupirait pas pour rien, et Henri fut du même avis. Mais quel était *l'objet*, voilà ce qu'on ne pouvait deviner. Pendant fort longtemps (trois ou quatre jours), on se perdit en conjectures.

« Ce ne peut pas être maman, disait Pétréa, car elle est déjà mariée, et puis elle est plus vieille que nous toutes ensemble, quoiqu'elle soit la plus jolie ; et maître Jacobi aime bien à causer avec elle, mais il lui parle comme un fils à sa mère. Sais-tu, Henri ? je crois que c'est Sara ; il la regarde beaucoup..... ou bien, c'est peut-être Eva ; il est toujours très-gai avec elle, et hier il disait à l'oncle Munter qu'il la trouvait charmante. Ce serait pourtant un peu impertinent à Eva de passer devant notre aînée. »

Henri s'amusait beaucoup des suppositions et de l'embarras de Pétréa, et n'y attachait pas grande importance, attendu qu'il avait, lui aussi, ses idées. Mais celles de Pétréa changèrent bientôt d'objet, et elle comprit que *notre aînée* pourrait fort bien être la personne en question. Elle fit part de sa découverte à ses sœurs, qui l'adoptèrent avec empressement, et bientôt Louise ne fut plus appelée que *l'objet*. Mais l'objet parut faire peu d'attention aux bruits qui circulaient dans la famille, et il fallut se contenter de remarquer que Jacobi regardait beaucoup Sara, plaisantait volontiers avec Eva, mais aimait à s'asseoir auprès de Louise, comme s'il ne se trouvait réellement bien qu'à côté d'elle. En vain Pétréa épuisait avec lui toutes les ressources de la contradiction pour essayer de lui faire oublier un peu *l'objet*, pendant la chaleur de la discussion ; il ne se laissait point distraire, et, en général, le professeur aimait beaucoup moins à discuter que le candidat, et se contentait de rire quand la maréchale essayait de l'amener de nouveau sur le terrain des monades et des nomades. Il est vrai que Jacobi avait, depuis quelque temps, un sujet favori de conversation : c'était Son Excellence M. O., dont il ne cessait de vanter la bonté, l'esprit, l'air noble et imposant. Jacobi était le secrétaire de ce personnage, et espérait, grâce à sa protection, obtenir plus tard un emploi.

Louise possédait à un degré éminent l'aimable qualité de savoir écouter ; aussi elle en entendait plus sur ce sujet que tout autre membre de la famille ; mais Jacobi savait aussi lui parler d'autre chose, car

Digitized by Google

on remarquait qu'ils se consultaient et délibéraient souvent ensemble, et, quand Louise n'était pas absorbée par certaines méditations économiques, Jacobi trouvait en elle un auditeur attentif et affectueux, et un excellent conseiller. Il lui donnait bien aussi quelques conseils, mais ils étaient rarement suivis, et ne concernaient guère, d'ailleurs, que le jeu de patience ou les dessins de tapisserie. Jacobi aimait aussi à faire la lecture à Louise; mais il préférait les romans aux sermons.

Nous avons dit que Jacobi s'établissait volontiers auprès de Louise. Le plaisir qu'il y trouvait fut troublé par un personnage qui s'emparait souvent de l'autre place, et que nous appellerons le *propriétaire*, par considération pour son principal mérite, qui consistait à posséder une terre située près de la ville.

Le propriétaire faisait mine de vouloir disputer le terrain au candidat. (Nous continuerons à nommer ainsi Jacobi. Ici-bas, n'est-on pas toujours candidat, sous plus d'un rapport?) Outre sa belle terre, il était doué de qualités précieuses; ainsi sa tournure et son embonpoint étaient des plus respectables, ses grosses joues et son teint fleuri annonçaient une santé robuste; il avait une paire de gros yeux gris au regard vague; une bouche vermeille, qui s'ouvrait plus volontiers pour manger que pour parler, et qui riait souvent, sans qu'on sût précisément le motif de ces accès d'hilarité. Cette bouche va adresser à *cousine Louise* (le propriétaire prétendait être un peu parent du lagman) quelques questions qui nous semblent mériter l'honneur de faire un chapitre à part. Nous intitulerons ce chapitre :

Demandes singulières.

« Cousine Louise, aimez-vous le poisson, le saumon par exemple? »

Louise, qui travaille à un paysage en tapisserie, répond, sans lever les yeux :

« Mais oui; le saumon est un très-bon poisson.

— Surtout avec une sauce au vin rouge. Chez moi, à Œstanvik, j'ai de bien beaux saumons, de grands diables de saumons, que je pêche moi-même.

— Quel est cet amateur de pêche? demande Jacobi à son ami Henri, en faisant la grimace. Et qu'est-ce que cela peut lui faire, que ta sœur aime ou n'aime pas le saumon?

— Il pense peut-être qu'elle arrivera à l'aimer lui-même. C'est un très-brave garçon que mon cousin Thure d'Œstanvik; je te conseille de faire connaissance avec lui.

— Monsieur Jacobi, quel est, de tous les rois, celui que vous préférez? demanda pour la seconde fois Pétréa, qui avait ce soir-là une rage de questions.

Digitized by Google

— Charles XIII, répondit Jacobi, ne sachant ce qu'il disait et tout entier aux réponses que Louise adressait au propriétaire.

— Cousine Louise, aimez-vous les oiseaux?

— Mais oui; les grives surtout.

— Chez moi, à Œstanvik, il y a beaucoup de grives, et elles sont excellentes. Je sors souvent, avant dîner, avec mon fusil, et piff! paff! en deux coups j'en abats de quoi faire un plat.

— Monsieur Jacobi, ne pensez-vous pas qu'avant le déluge les hommes étaient beaucoup plus méchants qu'aujourd'hui? demanda Pétréa, décidée à tourmenter le pauvre candidat.

— Ils étaient meilleurs, bien meilleurs.

— Cousine Louise, aimez-vous le lièvre? »

Pétréa se pencha à l'oreille du candidat, et lui dit tout bas :

« Monsieur Jacobi, aimez-vous le lièvre?

Henri s'approcha de sa sœur, et lui dit tout bas :

« Sœur Louise, aimes-tu le propriétaire? »

Mais Louise prit une de ses mines les plus sévères et ne répondit rien.

Après souper, Pétréa se mit à parler à tort et à travers et à questionner tous ceux qui lui offraient quelque chance d'obtenir une réponse.

C'était, ce soir-là, la soirée aux questions, et, pour obtenir un peu de silence, il fallut se dire bonsoir et aller se coucher.

Fragment d'un entretien de la même soirée.

«..... Ne trouves-tu pas, Elise, que notre petite Pétréa devient tout à fait désagréable, avec son agitation continuelle, sa manie de poser des questions et de se disputer à tout propos? Elle ne laisse personne en paix. La pauvre enfant finira par se rendre ridicule, si elle continue.

— Oui, si elle continue; mais je crois qu'elle changera. Depuis quelque temps, je la suis et je l'observe avec soin; et sais-tu, Ernest, je crois qu'il se passe en elle quelque chose de nouveau et de singulier.

— Oui, oui, c'est vrai. Et, il faut en convenir, Pétréa n'est pas une jeune fille ordinaire. Sa vivacité, son goût pour certaines scènes, certains divertissements...

— Tout cela n'annoncerait-il pas une vocation particulière pour les beaux-arts? Puis quel amour de l'étude! Elle se lève tous les jours avant quatre heures pour lire, pour écrire, pour ébaucher quelque nouvelle création. C'est le désir d'apprendre et de connaître qui la pousse à questionner, à entamer des discussions. Hélas! ce désir, bien des femmes sont condamnées à l'éprouver toute leur vie sans pouvoir jamais le satisfaire. C'est là le secret de bien des âmes; le vide de l'intelligence rend malheureux et fait commettre bien des fautes.

Digitized by Google

— Je crois que tu as raison, Elise ; rien n'est plus triste que ce sentiment, surtout quand on avance dans la vie. Mais j'espère bien que ce ne sera pas là le sort de notre Pétréa. Nous saurons l'en préserver. Que penses-tu qu'on puisse faire maintenant pour elle?

— Il me semble que des études sérieuses et soutenues pourraient calmer son imagination trop ardente. Mais je ne suis pas assez instruite pour la diriger moi-même ; toi, tu n'en as pas le temps, et je ne vois ici personne qui puisse prendre soin d'elle. Pauvre Pétréa! Elle est comme isolée, au milieu de sa famille, car ses sœurs ne comprennent rien à son état. Ce qu'il lui faudrait, c'est un appui, une direction ferme et éclairée. Elle est comme une plante sans racines et ballottée par les vents et les flots.

— Eh bien, cette plante trouvera le sol qui lui convient, j'en ai la conviction. Pétréa est encore trop enfant pour qu'on puisse prendre une décision maintenant ; mais, dans quelques années, nous pourrons la confier à mon excellent ami, l'évêque D., dont les conseils la calmeront et l'éclaireront. En attendant, il faudra que Jacobi la fasse lire et étudier plus sérieusement..... A propos de Jacobi, as-tu fait attention à ses manières, depuis quelque temps? Il me semble qu'il cherche à se faire remarquer par Louise.

— Oui, il y a bien quelque chose de cela..... Et toi, Ernest, as-tu fait attention aux manières de notre cousin Thure d'Œstanvik?

— Certainement. Ah ça, que veulent donc dire ces sottes questions qu'il lui adressait ce soir à chaque instant? Aimez-vous ceci? Aimez-vous cela? A quoi bon parler ainsi à une jeune fille?.... Et pourtant je regrette que le cousin Thure ne soit pas un autre homme ; car il est riche, et sa terre est si près d'ici!

— Oui, c'est dommage ; car je suis bien sûre que, tel qu'il est, il ne plaira jamais à Louise.

— Ni Jacobi non plus, n'est-ce pas?

— Qui sait? Ce ne serait pas impossible.

— Tu crois? J'en serais très-fâché, je l'avoue. J'aime beaucoup Jacobi, sans doute ; mais Jacobi n'a rien, et il n'est rien.

— Soit, mon ami ; mais il peut un jour amasser quelque chose et faire son chemin. Je crois qu'il ferait pour Louise le meilleur des maris ; et, je te le dirai sans détours, je le nommerais volontiers mon fils.

— Vraiment, Elise?.... Eh bien, je tâcherai de m'accoutumer à cette idée. Tu t'es donnée bien plus de peine que moi avec nos enfants, il est juste que tu te mêles plus que moi de leurs affaires.

— Ah! Ernest, que tu es bon!

— Dis que je suis juste. C'est l'avenir, l'avenir seul qui m'inquiète ; car j'apprécie Jacobi, et je serai toujours reconnaissant des soins qu'il a

Digitized by Google

donnés à Henri. Il est loyal, sensible ; il a l'humeur facile et agréable ; il sera aussi bon mari et bon père que bon citoyen..... Mais, en vérité, je parle absolument comme si je désirais ce mariage, et pourtant je n'en suis pas là, il s'en faut. J'aimerais beaucoup mieux garder mes filles, tant qu'elles se trouveront bien près de moi. Mais, voilà ! quand les filles grandissent, il ne faut plus compter sur elles. Et, cependant, nous sommes si bien ici, maintenant que la maison est arrangée ! Nous pourrions vivre comme dans un paradis..... Comment, ma chère, tu dors déjà ? »

Une Invitation.

Un soir, pendant que la famille était réunie au salon, Henri s'écria tout à coup :

« A propos, c'est demain la noce. Et tante Evelina qui ne nous a pas invités ! Ma foi ! elle a beaucoup moins d'esprit que je ne croyais.

— Il est fort heureux pour tante Evelina d'arriver à temps pour défendre sa réputation de femme d'esprit, » dit une voix douce ; et *l'accusée*, qu'on n'avait pas entendue entrer, s'avança devant ses juges. Après avoir répondu cordialement aux bonjours empressés qu'on lui adressait, elle fit une invitation en forme, non pour le mariage même, comme Henri l'avait pensé, mais pour les jours suivants ; car la cérémonie devait se faire à petit bruit, en présence de quelques parents et de la mère adoptive de Laura. Mais la conseillère de guerre G., mère du futur époux, grosse femme bonne, gaie et cordiale, une de ces personnes qui ne voient d'obstacle à rien, et qui voudraient toujours amuser et fêter tout le monde, Mme G., donc, tenait à célébrer dignement le mariage de son fils unique et bien-aimé, et voulait faire partager sa joie à toute la contrée. Elle avait donc décidé que les noces dureraient huit jours, et auraient lieu à Axelholm ; le fiancé et la fiancée avaient invité leurs amis à s'y rendre, et déjà les grandes ailes du château avaient reçu une bonne partie des notabilités du pays. Evelina était chargée de prier les Frank, ainsi que Jacobi, d'honorer les fêtes de leur présence ; on demandait expressément que toute la famille fût de la partie, attendu qu'on fondait de grandes espérances sur les talents particuliers de chaque jeune fille. Pétréa, qui jouait fort bien la comédie, devait être chargée d'un rôle important, et on comptait sur les autres pour la danse et pour les *tableaux vivants*[1], dans lesquels on enrôlait Gabrielle en qualité d'ange.

Le lagman, tout joyeux du plaisir qui attendait ses enfants, ne devait pourtant pas se rendre à Axelholm. Les affaires le retenaient, et le lag-

[1] Mots français dans le texte allemand. — Ce divertissement, fort répandu en Allemagne et dans tout le nord de l'Europe, est encore assez peu connu en France. Il

Digitized by Google

man ne trouvait jamais de temps pour autre chose que pour les affaires. Cependant il promit de conduire les dames jusqu'à Axelholm, et de s'y rendre le lendemain. Après avoir longtemps résisté, Elise finit par promettre à Evelina de lui amener toutes ses filles, à l'exception pourtant de Léonore, qui était trop souffrante pour accompagner ses sœurs, ce qui occasionna une dispute entre Eva et Pétréa, qui prétendaient toutes deux être choisies pour rester à la maison et tenir compagnie à la pauvre malade. Mais Léonore reçut froidement ce témoignage d'affection, et répondit avec humeur qu'elle n'avait besoin de personne et qu'elle pouvait fort bien rester seule à la maison.

Cependant les jeunes filles se donnaient beaucoup de mouvement pour une affaire de grande importance..... la toilette! Il fallait paraître avec honneur aux fêtes d'Axelholm, et aussi que de délibérations, que de discussions sur les fleurs, les rubans, et quels calculs pour ne pas dépasser la somme que le bon père avait destinée aux emplettes! Toutefois, comme le temps pressait, il fallut se décider, et on arrêta que Sara, Louise et Eva seraient mises de même, c'est-à-dire, robes de mousseline blanche, écharpes roses et coiffures de roses. Pétréa fut ravie de ce choix, et affirma que les trois jeunes filles seraient proclamées les trois Grâces. Quant à elle-même, il fallait y renoncer; elle avait beau se mirer dans toutes les glaces, et chercher pour sa figure les côtés et les jours les plus favorables, son malheureux nez venait tout déranger. « Sans ce maudit nez, se disait-elle, tout irait bien; car le reste n'est vraiment pas mal. » Et elle se mit à travailler avec ardeur à sa robe de crêpe bleu.

Les affaires s'embrouillent.

Les *trois Grâces* étaient convenues de faire ensemble toutes les emplettes que réclamait la circonstance. Au moment de sortir, Sara déclara tout à coup qu'elle ne voulait plus être mise comme ses sœurs. Eva ouvrit de grands yeux, et Louise prit une de ses mines les plus sévères.

« Et les trois Grâces de Pétréa, que vont-elles devenir? demanda Eva.

— Tout ce qu'il vous plaira, répondit Sara. Je renonce à l'honneur de faire la troisième. »

Sara était obstinée et aimait peu les remontrances. Les deux jeunes filles la laissèrent donc, et partirent toutes tristes.

consiste à grouper derrière une gaze tendue, dans des attitudes variées et dans de certaines conditions de lumière et de distance, des personnes costumées avec soin, et qui se tiennent immobiles, de manière à représenter, pendant quelques minutes, soit un tableau connu, soit une scène d'imagination.

Digitized by Google

En revenant, Eva courut chez Léonore pour lui montrer ce qu'elle avait acheté.

« Vois, ma chère, les beaux rubans. Regarde cette rose. Ne dirait-on pas qu'elle vient d'être cueillie ? »

Léonore releva lentement la tête, et jeta un sombre regard sur les parures qu'Eva lui présentait ; puis elle les repoussa si rudement qu'elle les fit tomber, et se mit tout à coup à fondre en larmes. Eva était consternée. Le livre que tenait Léonore était tombé sur la rose, et l'avait froissée et aplatie. Eva ne put s'empêcher de pleurer un peu sur le sort de sa belle rose ; mais bientôt ses larmes ne coulèrent plus que sur sa sœur.

« Pourquoi me repousser ainsi, Léonore ? lui dit-elle. Il faut que tu sois bien malade ou bien fâchée contre moi.

— Non, Eva, je ne t'en veux pas. Pardonne-moi, et..... va, laisse-moi. »

Eva s'éloigna en pleurant, sa rose froissée à la main.

Pétréa et Sara devaient aussi faire ensemble toutes leurs emplettes ; mais Sara déclara en partant qu'elle n'achèterait rien, n'avait besoin de rien, se souciait fort peu des fêtes, et n'irait point à Axelholm. « A quoi bon des bals et des fêtes, ajoutait-elle, quand on dépend des autres et qu'on ne peut pas faire sa volonté ?

— Mais pourquoi ne pas venir avec nous ? demandait Pétréa les larmes aux yeux.

— Parce que je ne veux aller qu'aux endroits où je pourrai me montrer avec honneur et selon mon goût. Je n'entends pas être confondue dans la foule et vivre obscurément. Autant vaudrait ne pas vivre. »

Pétréa devina ce qui se passait dans ce cœur orgueilleux.

« Sara, s'écria-t-elle avec joie, prends ma part d'argent ; tu pourras ainsi acheter une parure digne de toi... Non, ne me refuse pas ; quand je te verrai belle et contente, ne serai-je pas bien récompensée ?

— Ah ! Pétréa... Mais toi, comment feras-tu ?

— Une vieille robe, quelques vieux rubans, et je serai toujours assez belle. Mais qu'importe ? il ne s'agit pas de moi. Allons, c'est convenu, partons ! »

Et Pétréa s'élança dans la rue, joyeuse comme l'oiseau sur la branche. Sara la suivit lentement et en baissant la tête.

Quand elles revinrent de leur tournée, Louise s'aperçut que les emplettes de Sara avaient dépassé de beaucoup la somme qui lui avait été remise par le lagman, et qui était pourtant bien suffisante pour une jeune fille. Sans rien dire, et la bouche pincée, elle regardait le beau

Digitized by Google

gros de Naples blanc, la jolie gaze bleue, les fleurs, et surtout la complaisance avec laquelle Sara étalait sa parure.

« Et toi, Pétréa, où sont tes emplettes ? »

Pétréa répondit en rougissant qu'elle n'avait encore rien acheté.

Quelque temps après, elle revint auprès de Louise et lui demanda timidement quelques rubans.

« Mais, ma bonne Pétréa, j'ai besoin de tous ceux que j'ai, et, d'ailleurs, tu as reçu de l'argent comme les autres. »

Pétréa ne répliqua rien. De grosses larmes roulaient dans ses yeux.

« Louise, dit Sara d'un ton sec, je ne te croyais pas avare au point de refuser à ta sœur quelques vieux rubans.

— Et moi, répondit Louise sur le même ton, je ne te croyais pas capable d'abuser de la bonté et de la faiblesse de Pétréa au point de satisfaire ta vanité aux dépens de sa bourse.

— Sara ne m'a rien demandé, dit vivement Pétréa ; c'est moi qui l'ai forcée à accepter ma part.

— Et quelle toilette ! poursuivit Louise avec sévérité. Cette mise recherchée, ces couleurs éclatantes, tout cela convient-il à une jeune personne?... Sara, Sara, dois-je te dire toute ma pensée ? Tu cèdes à de mauvais conseils, à une fâcheuse influence. Oh ! que je voudrais voir à ma sœur d'autres sentiments !

— Tu prends trop de souci, répondit Sara avec hauteur. Ne t'inquiète pas de moi ; je tiens peu à ton approbation.

— Tant pis ! car je te parle comme te parleront tes vrais amis. Je ne suis pas la seule, et Eva peut dire...

— Oui, dit Eva en rougissant, je crois, chère Sara, que tu pourrais...

— Mes sœurs, s'écria Sara avec violence, il ne vous appartient pas de me juger. Je ne le souffrirai pas.

— Oui, dit Pétréa, comme notre mère ne s'est pas prononcée, nous n'avons pas le droit de...

— Tais-toi, ma chère, tu déraisonnes, et ton attachement pour Sara t'aveugle. »

Au plus fort de la dispute, et pendant que les quatre jeunes filles parlaient toutes ensemble avec vivacité, un bruit léger se fit entendre à la porte de la chambre. Elles se turent aussitôt, et, en se retournant, virent leur mère debout, immobile, et qui les regardait. Quand le silence fut tout à fait rétabli, elle s'avanca lentement, et leur dit d'une voix émue, et avec un accent de douleur et de reproche :

« Pourquoi ce bruit, ces scènes, mes filles ?... Non, point d'explications maintenant. Plus tard, je parlerai à chacune de vous en particulier ; car il y a eu des torts de part et d'autre... Mais pourquoi ce ton

Digitized by Google

d'amertume, ces paroles blessantes? Ah! vous ne savez pas ce que vous faites. Des sœurs, se quereller ainsi! Veillez sur vous, mes enfants; il dépend de vous d'honorer et d'embellir votre vie, ou de vous préparer de longs jours d'amertume. »

Ce peu de paroles suffirent pour faire rentrer les jeunes filles en elles-mêmes. Elles baissèrent la tête, et gardèrent quelques instants le silence; puis Pétréa se précipita hors de la chambre en sanglotant, Sara la suivit sans dire mot, et Eva se jeta au cou de sa mère. Louise, seule, crut devoir prendre la parole.

« Je n'ai dit à Sara que la vérité, et ce n'est pas ma faute si elle la trouve pénible à entendre.

— Ah! Louise, c'est toujours ce que l'on dit en pareil cas; et qu'arrive-t-il alors? C'est qu'au lieu de faire le bien on produit le mal, on aigrit, on indispose.

— Il faut donc dissimuler et me taire, au lieu de blâmer ouvertement ce qui est mal? Ce serait plus prudent peut-être; mais il me semble que ce n'est pas ce qui convient à une bonne chrétienne.

— Sois chrétienne de cœur, mon enfant, et tu sauras dire la vérité sans blesser. Sans doute il y a des occasions où l'on doit parler, mais...

— *C'est le ton qui fait la chanson*[1], n'est-ce pas, hé! hé! hé? » dit une voix retentissante; et la maréchale, qui était entrée sans qu'on s'en aperçût, et qui avait écouté la fin de la conversation, s'établit dans un fauteuil, avec Pyrrhus sous le bras. Le pauvre Pyrrhus avait mal à la patte depuis quelques jours; dame Gunilla avait consulté inutilement les hommes de l'art, et elle était fort inquiète. L'assesseur entra en ce moment; il était ce jour-là d'une humeur plus douce qu'à l'ordinaire, et offrit même à dame Gunilla de se charger du petit malade, qu'il promettait de guérir. Il est vrai qu'il ne s'agissait que d'un chien, et l'assesseur prétendait qu'il avait toujours beaucoup mieux réussi auprès des animaux qu'auprès des hommes, qui étaient de détestables malades.

La maréchale avait deviné que tout n'allait pas à souhait, ce jour-là, dans la famille Frank. Pendant qu'on prenait le thé, elle dit à Elise :

« Je sais qu'il va y avoir là-bas, à... comment appelez-vous cet endroit? des fêtes, des bals, des soupers, et que les six petites filles doivent y assister et y briller, bien entendu. Auraient-elles besoin de quelque objet de toilette? Je suis là, moi, et il faut que ces petites soient mises convenablement pour aller à... Comment appelle-t-on cet endroit? »

Elise la remercia de tout son cœur; mais elle répondit que ses filles devaient apprendre à se suffire à elles-mêmes.

[1] Mots français dans le texte allemand.

Digitized by Google

« Assurément, reprit la maréchale ; mais enfin il n'y a pas de règle sans exception, et s'il vous manque quelque chose, pensez à moi. »

Et la bonne maréchale continuait à observer les visages inquiets et soucieux des jeunes filles.

« Quand cette petite-là aura mon âge, dit-elle en caressant les blanches épaules d'Eva, elle sera délivrée de tous ces gros chagrins qui la tourmentent aujourd'hui.

— Ah ! que n'ai-je soixante ans ! répondit Eva en souriant, mais les larmes aux yeux.

— Cela viendra, ma petite, et plus vite que tu ne crois. Mais maintenant, mes enfants, il s'agit d'être gaies, contentes, et de vous bien amuser à... Comment donc nommez-vous cet endroit? et, en revenant, vous me raconterez vos plaisirs, puisque je ne puis y prendre part autrement, grâce à ces bienheureux soixante ans. »

Et dame Gunilla s'approcha de la fenêtre, et regarda le soleil qui se couchait pur et splendide. Elle lui adressa un petit salut auquel il répondit en lui envoyant un rayon d'or à travers les arbres du cimetière. Dame Gunilla promit le beau temps pour le lendemain.

...

Le départ.

L'harmonie s'était rétablie dans la famille Frank, à ce point que Louise, la sévère Louise, avait aidé Sara à préparer sa toilette, et était aussi venue au secours de Pétréa, qui baisait avec reconnaissance les mains habiles de sa sœur. On comptait partir aussitôt après dîner, afin d'arriver à Axelholm, qui était à deux milles de la ville, avant que le bal fût commencé. On eut bien vite dîné ; la joie ôtait l'appétit, et d'ailleurs Pétréa ne voulut rien manger afin de danser plus légèrement. On se mit en voiture et on partit.

Léonore était restée toute seule dans sa chambre après avoir reçu les adieux de sa mère et de ses sœurs. Elle avait entendu les derniers éclats de voix retentir dans l'escalier, les derniers roulements de la voiture ; maintenant tout était silencieux et désert autour d'elle, et elle pouvait pleurer sans contrainte : elle se sentait si seule, si abandonnée ! Puis elle était blessée ; Eva et sa mère l'avaient regardée, et s'étaient fait des signes en riant malignement. La pauvre Léonore se tenait immobile dans son fauteuil, et de grosses larmes coulaient le long de ses joues.

Tout à coup la porte s'ouvrit doucement ; un visage frais et riant s'y montra ; une charmante jeune fille s'élança vers Léonore et l'embrassa avec tendresse en jouissant de son étonnement.

« Eva ! est-ce bien toi? Tu n'es pas partie?

Digitized by Google

— Non, je ne suis pas partie, comme tu vois, et, qui plus est, je compte rester.

— Rester ! Mais pourquoi ?

— Pourquoi ? Parce que je me trouve mieux auprès de toi que partout ailleurs. J'ai renoncé à Axelholm et à ses pompes.

— Mais je ne le voulais pas.

— Je le savais bien, et aussi j'ai mis ma robe de voyage, et je t'ai fait mes adieux comme les autres. Je mentais, je te trompais, voilà tout. M'en veux-tu pour cela? Il faudra bien que tu me pardonnes, car je ne te quitterai pas un instant. Léonore, regarde-moi donc, aie donc l'air un peu content.

— Non, Eva, je ne puis être contente, car tu t'es privée pour moi d'un grand plaisir, et ce sacrifice a dû te coûter beaucoup. Je me connais; je sais que ma compagnie n'est rien moins qu'agréable, et que tu ne peux m'aimer ni trouver du plaisir à rester auprès de moi. Il te convient bien mieux d'être avec les heureux, avec les gens qui rient. Ah ! pourquoi n'es-tu pas partie ?

— Prends garde, Léonore, car tu vas me faire pleurer. Si je reste avec toi, si, depuis plusieurs jours, je me réjouis à la pensée de renoncer pour toi aux fêtes d'Axelholm, c'est que je t'aime, Léonore; oui, je t'aime, et je pourrais même t'aimer plus que mes autres sœurs... Il ne faut pas secouer la tête; il faut me croire : c'est la vérité.

— M'aimer ? Qui songerait à m'aimer ? Je n'apporte de joie à personne... Ah ! que je voudrais mourir ! Je pense bien souvent à la mort.

— Et tu penses fort mal. Voudrais-tu donc nous désoler tous ?

— Vous désoler ? Hélas ! vous m'auriez bientôt oubliée. Mon père et ma mère ne m'aiment pas comme ils vous aiment... Ne me contredis pas, je le sais. Ottilie me disait encore l'autre jour qu'on répète partout que je ne suis point aimée de mes parents.

— Ottilie est une sotte. Est-ce que nos parents font jamais la moindre différence entre nous ?

— Non, assurément; mais, quand mon père te regarde, toi ou Louise, et qu'il reporte ensuite ses yeux sur moi, son regard est bien différent; quand ma mère m'embrasse, son baiser est bien froid, auprès de ceux qu'elle te donne, à toi ou à Gabrielle. Mais je ne m'en plains pas, c'est tout simple. Je suis si peu aimable, si dépourvue d'agréments !

— Mais, reprit Eva, en supposant même que tu ne sois pas absolument jolie, tu pourras devenir beaucoup plus gracieuse. Tu as dans toute ta personne quelque chose de distingué; notre père le disait encore l'autre jour.

— Vraiment? l'a-t-il dit ? » Et la figure de Léonore s'illumina.

Digitized by Google

« Mais oui, il l'a dit. Ah! Léonore, la beauté toute seule est peu de chose; elle ne suffit pas pour nous faire aimer et nous rendre heureux. »

Jamais plus belles lèvres ne nièrent le pouvoir de la beauté. Léonore regarda sa sœur et soupira.

« Ah! ce qu'il me faudrait, c'est l'amour des miens. Il est si doux d'être aimé dans sa famille!

— Mais tu le peux, tu le seras; il ne faut que le vouloir.

— Ah! chère Eva, répondit Léonore profondément touchée et en s'appuyant doucement sur sa sœur, je ne le mérite pas, je n'ai pas de droits à ton affection. Mais je suivrai tes conseils, je me corrigerai, et, si je ne puis devenir aimable, au moins je deviendrai bonne.

— Et alors tu seras belle de reste, et tu nous rendras tous heureux. Mais, à propos, il faut descendre dans la chambre de Louise; tu y es attendue. »

Les deux sœurs descendirent, et Léonore poussa un cri de surprise et de joie en entrant dans l'appartement qu'habitaient Louise et Eva. On ne pouvait rien voir de plus joli que cette petite retraite si paisible, et décorée ce jour-là avec l'innocente coquetterie de l'affection. La chambre, qui était gaie et éclairée par un beau soleil, était toute remplie de fleurs, et, sur la table, au milieu de petits cadeaux offerts à Léonore par sa famille, on voyait une corbeille de beaux fruits.

« Chère Léonore, dit Eva, il a été décidé que cette chambre serait la tienne pendant l'absence de nos parents. Regarde tout ce qu'on t'a préparé. »

Léonore joignait les mains. « Est-il possible qu'on se soit tant occupé de moi? Oh! que vous êtes tous bons!

— Allons, Léonore, plus de larmes, et de la gaieté. Tu vois comme on t'aime. Mais tu n'as pas vu le plus beau, un roman de miss Edgeworth que nous ne connaissons pas encore et que maman te donne. Nous le lirons ensemble ce soir. Maintenant il s'agit de faire honneur à ce beau dessert. »

Et les deux jeunes filles s'emparèrent d'une branche chargée de fruits. Axelholm, avec toutes ses joies, était bien loin de leur pensée.

Axelholm.

La bonne conseillère de guerre G. voulait donner, non-seulement un bal, mais encore un beau bal, et ses prétentions à cet égard avaient rendu sa tâche de maîtresse de maison beaucoup plus difficile à remplir. Cependant, grâce à ses efforts et à sa longue expérience, les salons d'Axelholm offraient le coup d'œil le plus gracieux et le plus animé. La principale salle, magnifiquement éclairée, se remplissait peu à peu; les hommes se tenaient debout et formaient un groupe imposant au

Digitized by Google

milieu du cercle des dames, assises sur des banquettes. La musique commençait à se faire entendre et à dominer le bruit des conversations, les cavaliers allaient chercher leurs danseuses, et se faisaient coudoyer par des domestiques qui offraient avec persévérance un thé dédaigné. Ici quelques jeunes personnes, fort entourées, étudiaient avec soin leurs listes d'invitations, et refusaient gracieusement à des danseurs suppliants la *troisième*, la *quatrième*, et même la *douzième*, mais s'empressaient d'accorder la *treizième*, destinée peut-être à n'arriver jamais. A côté d'elles, des rivales moins heureuses, qu'on ne songeait pas à engager, attendaient tranquillement l'occasion de répondre un oui plein de reconnaissance. Parmi les premières nous apercevons Sara, Louise, puis de dangereuses rivales, les trois demoiselles Abendstern, Isabelle, Stella et Aurore, assises auprès de la belle comtesse Sonnenstrahl. Au milieu des secondes, nous distinguons notre amie Pétréa, coiffée d'un bandeau de perles d'Ecosse, et parée surtout par sa jeunesse et son air de bonté et de candeur. Elle désire vivement d'être engagée, et le cœur lui bat en voyant les lorgnons des frères B., deux jeunes gens fort élégants, s'arrêter un moment sur elle.... Vain espoir! l'un d'eux se penche vers l'oreille de son frère; ils sourient tous deux et passent. Pétréa se sentit humiliée sans trop savoir pourquoi. « Ah! pour le coup, en voilà un! » se dit-elle en voyant le lieutenant S. venir à elle; mais le lieutenant S. en voulait à sa voisine, qu'il engage, et Pétréa reste sur sa chaise. L'orchestre jouait une anglaise étourdissante de gaieté; la pauvre fille trépignait d'envie de danser. « Oh! pensait-elle, si j'étais homme, j'engagerais Pétréa. » Et les groupes de danseurs défilaient devant elle.

« Mais où est donc Eva? demandait d'un ton mécontent l'assesseur Munter, au moment où l'anglaise venait de finir.

— Elle est restée avec Léonore; elle l'a absolument voulu.

— Comment! Eva n'est pas venue? Quelle sottise! Et pourquoi suis-je donc venu, moi?

— Je n'en sais vraiment rien, répondit Louise en riant.

— Ah! vous ne le savez pas. Eh bien, je vais vous le dire: je suis venu pour voir danser Eva, seulement, uniquement pour cela.... Vous m'ennuyez toutes à la mort, et ce bal est le plus sot bal que j'aie jamais vu. »

Une valse qui commençait coupa la parole à l'assesseur, et Louise, entraînée par Jacobi, le quitta en riant. A la suite de ce couple, qui se distinguait par sa légèreté et sa grâce modeste, un autre couple tournait impétueusement et attirait tous les regards. C'était Sara, conduite par Schwarz. La beauté de Sara, sa toilette aux couleurs éclatantes, ses yeux étincelants, son air fier et hautain provoquaient l'étonnement de tous

Digitized by Google

et l'admiration de plusieurs. Pétréa, en la regardant, oublia ses déboires; elle croyait n'avoir jamais rien vu de comparable à Sara.

La valse finie, Élise s'approcha de la jeune fille et lui dit tout bas :

« Sara, crois-moi, ne danse plus avec Schwarz. Il ne valse vraiment pas d'une manière convenable.

— C'est avec lui que j'aime le plus à valser. »

Et Sara s'éloigna d'un air mutin. Élise, blessée, retourna à sa place, à côté de la comtesse Sonnenstrahl, qui lui adressa de grands compliments sur ses filles. « Elles sont charmantes, et monsieur votre fils est un aimable jeune homme. » Isabelle Abendstern regarda Henri à la dérobée.

« Ah ! ça, que signifie cette danse folle et désordonnée? demanda l'assesseur d'un ton bourru, en venant s'asseoir à côté d'Évelina ! Ils prétendent s'amuser ! Je prétends, moi, qu'un pareil exercice doit être très-fatigant, très-difficile, et que, de plus, il est fort peu gracieux. Les uns ont l'air d'accomplir une tâche pénible, les autres ont l'air de fous... Oh ! à votre aise, mes bons amis ; je continue mon chemin. Si je vous regardais plus longtemps, je deviendrais fou moi-même.

— Vous ne parleriez pas ainsi, si Éva Frank était parmi les danseuses.

— Éva Frank ? » Et le regard de l'assesseur s'adoucit tout à coup. « Je le crois bien. Éva ! quand je la regarde, je crois voir l'harmonie et la grâce personnifiées; je me sens tout autre, tout rafraîchi, tout consolé, rien qu'à voir sa figure, sa taille, ses moindres mouvements. Et c'est que chez elle les dons extérieurs ne sont que l'image, l'expression de l'âme ! Auprès d'Éva, je suis heureux; je veux toujours la remercier des sentiments qu'elle fait naître en moi. Je lui dois beaucoup, car elle me réconcilie avec l'humanité et avec moi-même ; et ce sentiment est bien doux, car on a tant d'occasion de se fâcher contre ces prétendus chefs-d'œuvre de la création !

— Mais pourquoi vous fâcher, mon cher ? Si vous jugiez le prochain plus équitablement, vous trouveriez qu'il n'y a personne qui n'ait...

— Ah ! je vous en prie, ne prenez pas vos airs angéliques, ou je me fâche aussi contre vous ; et pourtant vous êtes du fort petit nombre des personnes qui trouvent grâce à mes yeux. Toutes ces belles phrases ne vous servent qu'à briller à mes dépens et à me prouver que vous valez mieux que moi, et voilà tout... Pourquoi je me fâche? Belle demande ! Et pourquoi les gens sont-ils sots, ennuyeux? Pourquoi cherchent-ils sans cesse à se donner de l'importance? Et moi-même, pourquoi suis-je encore plus sot, plus ennuyeux et plus maussade que tous les autres? Pourquoi ai-je de bons yeux qui ne me font voir ici-bas que des fautes, des injustices, des crimes? Il faut bien, voyez-vous, que j'aie quelques bonnes raisons de penser et de parler ainsi, et ce n'est pas par pure

Digitized by Google

fantaisie et pour le plaisir de me plaindre que je lutte sans cesse contre l'ordre établi dans ce monde... Quand on a toujours été seul, quand on n'a eu autour de soi, dans son enfance, ni père ni mère pour vous protéger, vous instruire et vous consoler, on a beau s'appeler Munter [1], il y a de quoi être triste et morose toute sa vie. Ah ! s'il n'y avait pas de fleurs sur la terre, des étoiles au ciel, et un Dieu au-dessus de tout cela..., si ma petite Eva n'était pas là pour me réjouir la vue, je ne sais vraiment ce que je deviendrais. »

L'assesseur se tut. Une larme brillait dans ses yeux ; mais il changea tout à coup d'expression, en voyant un groupe de jeunes filles, et parmi elles les trois demoiselles Abendstern, se diriger vers lui en dansant, et le regarder malicieusement pour le forcer à leur faire place. Il fronça le sourcil, leur lança un regard courroucé et s'en alla.

Pétréa n'avait pas quitté sa place. Elle sentait son nez rougir et s'enfler. « Allons, c'est fini, se disait-elle ; adieu l'espoir de danser. Me voilà horrible, maintenant, et personne ne voudra de moi. » Dans ce moment, elle vit le regard de sa mère fixé sur elle, et ce regard exprimait une sorte de malaise. Elle tressaillit, mais s'efforça d'accepter l'humiliation. « C'est désagréable, pensa-t-elle, mais qu'y faire ? D'ailleurs cela passera, et puisque je ne dois pas attendre du plaisir des autres, essayons d'en trouver toute seule. »

Cette résolution rendit du courage à Pétréa ; elle se leva, bien décidée à ne plus rester immobile à sa place, pendant que tant d'autres dansaient et tourbillonnaient autour d'elle. En même temps, un vieux monsieur assis vis-à-vis d'elle se leva, tenant une tasse de thé d'une main peu assurée. Pétréa, toujours prête à offrir ses services, s'élança pour prendre la tasse ; le vieux monsieur la retint, Pétréa insista, et pendant la lutte, entremêlée de gracieux « permettez, je vous en prie, » de remerciements et de refus, un couple de valseurs heurta Pétréa, et la tasse, qu'elle avait crue vide, se répandit sur sa robe. Elle poussa un cri d'effroi, lâcha prise, et le vieux monsieur se hâta d'aller chercher une place plus sûre pour achever de boire son thé. Pétréa, de son côté, s'était réfugiée auprès d'une vieille dame qui l'accueillit avec bonté et s'empressa de l'aider à effacer les traces de sa mésaventure.

Pétréa, reconnaissante, se sentit bientôt à l'aise avec cette excellente personne, et lia conversation avec elle en lui demandant son opinion sur Swedenborg, et en lui faisant part de ses propres idées sur les apparitions, les spectres et les esprits. La vieille dame ouvrit de grands yeux, regarda la jeune fille d'un air qui voulait dire : « Êtes-vous folle ? » et s'empressa d'aller s'asseoir ailleurs. Sa place fut aussitôt remplie par un gros militaire qui se laissa tomber sur la banquette en poussant un

[1] *Münter* signifie *gai* en allemand.

Digitized by Google

soupir de satisfaction. « Ouf! je pourrai au moins respirer ici. » Mais il était à peine assis que Pétréa l'attaqua sur la politique, et le força de convenir de la nécessité d'une guerre avec la Russie. Le pauvre colonel voulut faire quelque résistance, mais la place n'était pas tenable, et il se leva bientôt, laissant à Pétréa les honneurs de la guerre. Pétréa se leva aussi, impatientée de ne trouver personne qui voulût l'écouter.

« Pour l'amour du Ciel, reste à ta place, chère Pétréa, » lui dit tout bas Louise qui la rencontra cherchant de nouvelles aventures. Mais Pétréa venait de découvrir une jeune fille, délaissée comme elle, et paraissant supporter sa peine beaucoup moins patiemment. Pétréa s'empressa d'aller s'asseoir à côté d'elle et de lier conversation. « Je ne connais personne ici et je m'ennuie à la mort. » Pétréa ne put obtenir d'autre réponse. Touchée de compassion, elle se mit à nommer à sa nouvelle amie tous ceux qu'elle connaissait; puis, pour échapper à l'ennui du présent, elle se lança dans l'avenir et exposa de vastes projets. C'étaient d'abord un théâtre d'amateurs qui rivaliserait avec les théâtres d'artistes, puis un institut de Sœurs de Charité, un pèlerinage à Jérusalem, des romans qu'on écrirait en commun; puis, dès demain, on se lèverait à une heure et demie du matin pour aller gravir une montagne voisine et voir lever le soleil, et, pour conclure, Pétréa proposa d'en venir au *tu* et au *toi*. Mais, hélas! ni ses consolations, ni ses projets, ni sa proposition amicale ne produisirent d'effet; elle n'obtint pas même un sourire, et se leva, abandonnant la jeune fille à ses sombres pensées.

En errant çà et là, les regards de Pétréa tombèrent par hasard sur la comtesse Sonnenstrahl, et aussitôt elle éprouva une envie démesurée de se faire remarquer par la belle dame. « Qui sait? elle laissera peut-être tomber son mouchoir ou son éventail; alors je me précipiterai pour le ramasser, et, en le lui rendant, je lui ferai quelque compliment bien tourné. » Mais ni éventail ni mouchoir ne tomba, ce qui n'empêchait pas Pétréa de se rapprocher peu à peu de la comtesse Sonnenstrahl, qui, entourée des demoiselles Abendstern, causant et riant avec elles, formait vraiment un tableau qui aurait pu tourner d'autres têtes que celle de Pétréa. Tout à coup arriva Jacobi, qui venait l'engager pour la prochaine contredanse. Elle le remercia avec effusion et allait accepter; mais, se souvenant de la pauvre délaissée, elle répondit en rougissant :

« Permettez-moi d'accepter pour une autre que moi. Il y a là-bas, à côté de la fenêtre, une jeune personne qui meurt d'ennui. Voulez-vous l'engager? Vous me ferez grand plaisir.

— Mais quelle idée! Pourquoi...

— Faites cela pour moi. J'aurai plus de plaisir à la voir danser qu'à danser moi-même. »

Digitized by Google

Jacobi fit encore quelques instances amicales et finit par se rendre aux désirs de Pétréa, qui fut récompensée par l'expression de joie qui se peignit sur la figure de sa jeune amie. Mais le destin et Jacobi semblaient s'être donné le mot pour faire danser cette contredanse à Pétréa, car Jacobi arriva bientôt, escorté d'un jeune officier, qu'il lui présenta. Le nouveau cavalier portait un brillant uniforme; il avait une belle taille, des yeux noirs, une grosse moustache et l'air assez rude. Pétréa, qui n'avait rien à objecter cette fois, accepta la main du fils de Mars, et, quelques instants après, elle figurait vis-à-vis du candidat, à côté des trois Abendstern et devant le fauteuil de Mme Sonnenstrahl. Pétréa, encouragée par ce brillant entourage, aurait été complétement heureuse sans un désir inquiet de se rapprocher de Mme Sonnenstrahl. Elle était si préoccupée qu'elle ne savait plus ce qu'elle faisait. Au lieu de passer à côté de son vis-à-vis, elle alla droit à lui; il se jeta de l'autre côté pour l'éviter, mais elle fit de même par distraction; le vis-à-vis reprit vivement la gauche, mais Pétréa s'y trouvait déjà. Finalement, après s'être poursuivis et évités plusieurs fois, ils se rencontrèrent rudement. Pétréa vit les lorgnons des frères B... braqués sur elle : les deux jeunes gens riaient à étouffer. Son second regard fut pour sa mère, qui ne s'était doutée de rien, et son troisième pour Mme Sonnenstrahl, qui avait tout vu et qui riait derrière son éventail. Pétréa s'empressa de rassurer le bon Jacobi; puis, regardant les deux rieurs avec calme et fermeté, elle recommença bravement à danser. Mais ce qui acheva de lui faire prendre son parti, ce fut le changement qui s'opéra tout à coup dans les manières de son cavalier. Il tourna la tête vers les deux rieurs et leur lança un regard sévère qui mit fin à leur sotte gaieté; puis, se retournant vers Pétréa, il se montra causant, enjoué et aimable avec elle, lui qui jusque-là avait à peine répondu à ses questions, et, pour achever de la consoler de son accident, il l'invita pour la première anglaise après le souper.

Pétréa fut touchée de l'intérêt qu'on lui témoignait, et ne pensa d'abord qu'au plaisir de danser encore. Mais bientôt à cette réflexion : « Comme il est bon ! » succéda cette autre : « Je lui plais peut-être; » et, là-dessus, sa tête se remplit d'une foule d'idées qui ne s'accordaient pas parfaitement entre elles, car c'était un des projets favoris de Pétréa de ne point se marier. Dans sa préoccupation, elle parlait haut, faisait de grands gestes et attirait ainsi l'attention de tous ceux qui l'entouraient. Elle prenait leurs sourires pour des marques de bienveillance, et se trompait grandement, car on riait à ses dépens. Mais son cavalier l'écoutait avec tant de plaisir qu'après la contredanse, et pour continuer une discussion commencée, il la suivit dans un petit salon un peu éloigné, ce qui la confirma dans la pensée qu'elle avait fait une conquête.

Digitized by Google

Plusieurs personnes se trouvaient dans ce salon, et écoutaient Isabelle Abendstern, qui chantait, en s'accompagnant sur la harpe, une romance française dont le refrain était :

Hommage à la plus belle!
Honneur au plus vaillant!

Pétréa, qui aimait les allusions et les à-propos, retint ces paroles, qui la reportaient aux beaux jours de la chevalerie ; le jeune lieutenant était pour elle la fleur des preux, et, en consultant la glace qui était devant elle, elle se trouva digne, ou peu s'en fallait, d'être proclamée la plus belle. Il y avait sur le balcon de la fenêtre un rosier chargé de fleurs. Pétréa cueillit une rose et la présenta au lieutenant en disant :

Honneur au plus vaillant!

comptant bien que son chevalier achèverait le refrain en déposant à ses pieds une branche de myrthe qu'il tenait à la main. Mais le chevalier se contenta de répondre avec une indifférence de fort mauvais augure : « Bien des remerciements, Mademoiselle. » Pétréa attendit en vain une réponse plus significative, et, heureusement pour elle, un grand bruit qui se fit dans le salon où l'on dansait la délivra de cette attente désagréable.

On criait : « Elle s'évanouit!... Sara! Sara! » A ce nom de Sara, myrthe, chevalier, conquête, tout fut oublié, et Pétréa, tremblante d'effroi, passa comme un trait devant le lieutenant, et se précipita dans le salon au moment même où on emportait Sara évanouie. Ce n'était qu'un éblouissement causé par la chaleur et la fatigue, et Sara, transportée dans une pièce éloignée, revint bientôt à elle, et ne se plaignit plus que d'un grand mal de tête.

« Mes gouttes! demanda-t-elle d'une voix éteinte.

— Où sont-elles? s'écria Pétréa.

— Dans notre chambre ; dans la petite caisse. »

Pétréa vola à l'endroit indiqué. On ne pouvait y arriver qu'en traversant la cour et toute une aile du château. Elle bouleversa tout et ne put parvenir à trouver la caisse. « Elle doit être dans la voiture. Où est la voiture? Dans la remise. Mais où est la clef de la remise? » Pétréa, dévorée d'impatience, parvint à se procurer une lanterne, se fit ouvrir la remise, découvrit la caisse, et revint hors d'haleine tenant le flacon. Pour la récompenser, on la chargea d'en compter soixante gouttes. Mais à peine Sara eut-elle avalé la potion qu'elle s'écria avec emportement :

« Tu veux donc me tuer? C'est du poison que tu me donnes là! c'est l'élixir de Louise! »

Sara avait raison ; Pétréa s'était trompée de flacon.

Digitized by Google

« Tu ne sais jamais ce que tu fais. Tu ressembles à l'ours de la fable qui écrase la tête de son ami pour chasser une mouche. »

Pétréa, sans faire attention à ces dures paroles, s'élançait déjà pour réparer son erreur ; mais elle avait le cœur si gros qu'elle fondit en larmes malgré elle, et, en même temps, elle fut prise d'un violent saignement de nez.

Louise, révoltée de la dureté de Sara, et fort irritée d'ailleurs d'entendre traiter de poison un élixir de sa composition, s'empressa de prodiguer ses soins à la pauvre Pétréa qui pleurait et saignait de toutes ses forces. Pour Sara, elle déclara qu'elle allait mieux, et retourna dans le salon sans seulement regarder Pétréa. Celle-ci n'avait pas oublié qu'elle devait danser une anglaise avec *le plus vaillant;* aussi, après avoir pris un peu de repos, elle se sentit la force de retourner au bal. Quand elle rentra dans la salle avec Louise, l'anglaise était déjà en train. Jacobi, qui devait la danser avec Louise, se précipita à leur rencontre ; Pétréa s'attendait à voir aussi accourir son chevalier ; mais elle le vit trop loin d'elle et dansant... avec Sara, qui était plus belle que jamais, et qui portait sur son cœur cette même rose que Pétréa avait cueillie, et cette branche de myrthe à laquelle elle se croyait tant de droits. L'anglaise finie, la comtesse Sonnenstrahl demanda qu'on lui présentât Sara, lui adressa les compliments les plus flatteurs et l'appela la reine du bal, ce qui allongea singulièrement les mines des trois Abendstern.

« Diable ! comme elle est belle ! » s'écria le vieux monsieur à la tasse de thé, tout en marchant sur les pieds de Pétréa pour mieux voir la reine du bal.

Humiliée, blessée, Pétréa quitta la salle, et se mit à réfléchir à tous les incidents de la soirée. Elle s'examina elle-même, et se demanda quelle impression elle avait dû produire sur les autres ; en même temps, ses regards tombèrent sur cette même glace qui l'avait trompée quelques heures auparavant, au point de lui faire croire qu'elle serait proclamée *la plus belle,* et qui, maintenant, ne lui montrait plus que des traits rouges et boursouflés. Le lieutenant lui revint alors en mémoire, et, en pensant à sa conduite envers lui, elle se trouva la personne la plus ridicule et la plus malheureuse du monde. Elle se faisait horreur à elle-même, et, pour se consoler et retrouver un peu de calme, elle eut besoin de songer..... à une surprise qu'elle ménageait depuis longtemps à Sara, à cette même Sara qui lui avait fait tant de chagrin. Cette pensée fut pour Pétréa le rayon de soleil qui dissipe les plus sombres nuages.

Cependant un jeune couple s'était retiré sur le balcon du petit salon pour respirer un air frais et jouir des délices d'une belle nuit,

Digitized by Google

C'étaient les deux jeunes époux, qui s'entretenaient de leur bonheur et de leurs espérances.

Ils rentrèrent et un autre couple leur succéda.

« *Lui.* Cousine Louise, aimez-vous l'air du soir? Cousine Louise, aimez-vous les étoiles? Vous êtes un peu romanesque, n'est-ce pas? Voyez, cousine Louise, Œstanvik est là-bas, à l'ouest, du côté d'où vient le vent. S'il vous était agréable d'y aller faire un tour, je vous mènerais dans mon nouveau landau. Œstanvik est beau, bien beau à voir. »

Ils entendirent tout près d'eux un profond soupir.

« *Elle.* Qui donc soupire ainsi?

— *Une voix.* Un pauvre qui envie les riches pour la première fois de sa vie.

— *Lui.* Riche! riche! Je ne suis pas ce qui s'appelle riche; mais enfin on a de quoi vivre, et soutenir honorablement une famille. Je sème tous les ans deux cents mesures de blé, et, voyez-vous, cousine Louise... Mais où est-elle donc, la cousine Louise?

— *La voix.* Elle a sans doute trouvé que le vent qui vient d'Œstanvik est trop froid. »

Une jeune fille remplaça ce couple sur le balcon. Elle était seule, et pleurait en silence. Elle leva les yeux, et ses larmes cessèrent de couler. Jamais le ciel ne lui avait paru si beau. Elle éleva son âme bien plus haut encore que les régions où erraient ses regards, et comprit alors que l'heure de la consolation arriverait pour elle, et qu'un jour l'amour du ciel lui apprendrait à supporter et à aimer les épreuves de la terre.

A.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 23 mai 1846.

INTÉRIEUR. — NOUVEAUX ACTES DE L'ULTRAMONTANISME OFFICIEL. — Il est dans la destinée de l'Eglise que les dangers qui l'assiégent se renouvellent sans cesse et prennent à chaque fois une forme nouvelle. Notre siècle ne jouira pas à cet égard d'une exemption particulière, nous pouvons en être certains : c'est donc avec sang-froid et surtout avec confiance en Dieu que nous devons envisager les symptômes qui surgissent et modifient pour nous la face du combat.

Nous achevons une rude épreuve. Tout s'est réuni un moment pour nous faire craindre une lutte ouverte avec les héritiers de l'esprit parlementaire et philosophique du dernier siècle. Mais, en dépit du bruit qu'ont fait et que font encore les adversaires de la foi catholique, l'orage se dissipe, la guerre se ralentit, et l'impossibilité de trouver dans la conduite de l'Eglise rien qui justifie les griefs sous lesquels on voulait l'accabler finit par rendre ridicules ceux qui naguère se croyaient encore si redoutables.

L'Eglise a prouvé, dès le commencement de l'attaque, qu'elle avait de profondes racines dans les consciences ; elle a montré ses ressources intellectuelles et morales à ceux qui la traitaient de corps décrépit et désormais sans vertu. Tous les hommes qui possèdent plus ou moins le vrai sens politique sont résolus de compter désormais sérieusement avec elle : on ne veut plus l'abattre, mais on aurait l'envie de tirer parti d'elle, et la tentation d'en faire un instrument politique (tentation de tous les siècles, il faut en convenir) se manifeste par des signes dont les hommes religieux sont aujourd'hui sérieusement préoccupés.

Deux projets sont sur le tapis : le premier, à vrai dire, ne nous sem-

Digitized by Google

ble pas sérieux. Nous croyons bien M. Rossi capable d'avoir voulu mêler la question de l'enseignement à ce qu'il appelle ses négociations auprès de la cour de Rome. M. Rossi, qui se trouve bien dans le fauteuil du cardinal de Bernis, emploie toutes sortes de petites ruses pour s'y perpétuer. Si les affaires se simplifiaient, on ne pourrait songer à le laisser un jour de plus dans un poste qui réclame un homme grave, un digne représentant de toute la dignité de la France : aussi s'arrange-t-il pour entamer indéfiniment des affaires telles qu'un véritable ambassadeur ne se chargerait jamais de les continuer.

M. Rossi, par exemple, s'est offert de faire juger à Rome la question de la liberté de l'enseignement. Spéculant sur l'attachement filial des catholiques français pour le Saint-Siége, il a entrepris de leur faire imposer, par un pouvoir spirituel infaillible, une solution dans laquelle la protection partiale de l'Etat en faveur du Catholicisme remplacerait le principe constitutionnel de la liberté.

Hâtons-nous de le dire, le *bon sens*, qui est le caractère suprême du génie vigilant de la cour de Rome, a déjà fait justice de cette tentative. On assure que S. Em. le cardinal Lambruschini a décliné péremptoirement le singulier honneur qu'on prétendait faire au gouvernement romain. Le Saint-Siége n'intervient pas dans le mécanisme des divers régimes politiques : il respecte, sans s'y immiscer, les règles de conduite qui constituent, dans chaque pays, le devoir particulier du citoyen. Il protége, il bénit les efforts de ceux qui travaillent à assurer la franchise des consciences catholiques; mais il ne trace pas la marche qu'ils ont à suivre conformément aux lois de leur patrie.

Qu'après un refus aussi formel M. Rossi ne se tienne pas pour battu, et qu'il essaie encore d'enlacer dans des communications captieuses le zèle de quelques cardinaux pour le bien de l'Eglise et la paix du Catholicisme, ce ne doit être pour nous un motif ni d'étonnement, ni de crainte. L'infatigable négociateur prétendra peut-être un jour donner pour un acte de l'autorité spirituelle une consultation d'un caractère privé, malgré la haute dignité de ceux qui l'auront souscrite. Le gouvernement serait capable de jouer encore une fois sur l'équivoque du nom de *Rome ;* mais le moyen est usé et la mine est éventée.

C'est quelque chose de bien plus grave que le projet qui tend à donner au chapitre royal de Saint-Denis une existence indépendante de l'ordinaire. La bulle qui établit cette exemption a été gracieusement accordée par le Saint-Siége : le fait n'est plus contesté par personne. Mais quelle sera la suite de cette concession, et le gouvernement parviendra-t-il à faire agréer des Chambres une création à laquelle les esprits ne sont pas préparés ?

Nous concevons que quelques députés aient jugé nécessaire de pro-

Digitized by Google

voquer des explications à ce sujet ; mais le terrain sur lequel MM. Drouyn de Luys et Odilon Barrot se sont placés dans cette occasion montre à quel point l'éducation de nos représentants est arriérée en matière de discipline et de hiérarchie catholiques. En croyant se conformer aux Articles organiques, ils en sont presque revenus à la Constitution civile du clergé. Les doctrines qu'ils ont professées sur l'indépendance de l'épiscopat auraient besoin d'aller jusqu'à Goa ou dans l'île d'Haïti pour trouver faveur auprès d'ecclésiastiques qui se disent catholiques romains. Le droit d'exemption de l'ordinaire, contre lequel ils se sont élevés, est une des conditions vitales de l'Eglise : c'est la pierre angulaire de l'unité. Nous tenons de l'usage que les Papes en ont fait, à travers les siècles, de n'être pas divisés en une multitude de communions étrangères les unes aux autres. Nous ne faisons donc pas un crime au gouvernement d'avoir demandé une exemption au Saint-Siége, et nous comprenons encore mieux pourquoi le Saint-Siége ne l'a pas refusée.

La question religieuse étant ainsi vidée, reste la question politique, et nous avouons qu'elle est considérable ; nous devons même convenir qu'elle peut avoir une grande influence sur le sort de la religion dans notre pays. Le gouvernement ne tiendrait pas tant à la constitution prééminente du chapitre de Saint-Denis s'il n'avait que des intentions désintéressées ; nous ne le voyons pas d'ordinaire se préoccuper si vivement de la grandeur du culte et de l'honneur de l'Eglise. Aussi n'est-ce pas pour nous une vaine rumeur que celle qui représente le primicier du chapitre comme devant être élevé, dès que l'occasion sera favorable, au poste éminent de grand-aumônier. Le rétablissement de la grande-aumônerie entraîne des conséquences étendues, et sur lesquelles le gouvernement français n'a pas à consulter le Saint-Siége, à cause de concessions anciennes que Rome n'est pas dans l'habitude de retirer. Le grand-aumônier pourvoit à la nomination des aumôniers ordinaires des armées de terre et de mer ; il a encore d'autres prérogatives du même genre. Rien n'est donc plus facile que de lui créer une milice bien plus rapprochée du gouvernement que les prêtres répartis dans les diocèses. Les membres du chapitre seront dans le même cas ; on entrevoit déjà l'intention d'en faire une pépinière d'évêques politiques, une école de gallicanisme qui, revenant à Louis XIV, peut conduire la France à Henri VIII.....

Nous ne savons pas, quant à nous, *prévoir les malheurs de si loin.* On risquera peut-être de saisir la prochaine législature de l'affaire du chapitre de Saint-Denis ; on ne l'osera peut-être pas non plus ; il y a bien d'autres desseins, tout aussi chers, et qu'on laisse dormir, par un sentiment fort juste et très-salutaire de l'impuissance actuelle. Le projet en question rencontrerait, dans les Chambres, des préjugés vivaces

Digitized by Google

et des objections sérieuses. S'il arrive au grand jour du Parlement, il sera temps de songer à la marche que les catholiques devront suivre.

Chambre des Députés. — *Tactique de la* fusion. — La session se prolonge : le ministère comptait pouvoir faire les élections générales au milieu de juillet ; mais l'opposition, qui lui dispute le terrain pied à pied, met obstacle à ce qu'on précipite la conclusion. Est-ce dans l'espérance d'améliorations notables que cette tactique est mise en œuvre ? Le budget de 1847 n'offre rien de bien nouveau, et la seule question d'une haute importance qui ait été réservée pour ce moment de la session, celle de l'Algérie, n'a pas encore été entamée. L'opposition espère-t-elle, par une suite d'escarmouches heureuses, désorganiser au dernier moment la majorité parlementaire ? Les défaites de M. Thiers se multiplient, et, en certains moments, une grande partie de ses soldats l'abandonnent. L'opposition ou plutôt la *fusion* n'a qu'un but : c'est de détourner, à force de tapage, l'esprit public des grandes questions qu'elle a refusé d'embrasser dans le sens de la liberté.

Nous qui tenons à ces questions par-dessus tout, nous voyons avec une parfaite indifférence ces feintes indignations et cette vertu de circonstance. Il nous importe assez peu que le parti de M. Thiers déclame contre la corruption : non que nous fermions les yeux sur le mal immense qui se fait ; mais nous savons que les puritains du moment ont fait pis encore, s'il est possible, quand ils étaient aux affaires, et en tout cas ce n'est pas en eux que réside le remède à l'impudente immoralité qui nous dévore.

Les déclamations contre la partialité politique des Cours royales dans l'attribution faite aux journaux de province des annonces judiciaires nous touchent médiocrement, à cause de la certitude où nous sommes que les mêmes orateurs n'attaqueraient point ainsi d'autres entraves, telles que celles du timbre et du cautionnement, créées par la défiance du gouvernement contre le pouvoir de la presse périodique, et dont la *fusion* tire un parti très-avantageux dans les circonstances actuelles. La puissance traditionnelle que certains journaux doivent à la difficulté qu'on éprouve à fonder de nouveaux organes de l'opinion contribue en effet à retarder la chute, d'ailleurs inévitable, du parti qui a fait si bon marché de la liberté.

Question de la Plata. — Quand il s'agit de questions étrangères bien nettes, où les fautes du gouvernement sont manifestes, comme celles de la Syrie, mais où l'évidence de l'intérêt catholique pour la France saute à tous les yeux, M. Thiers et ses amis esquivent le terrain et abandonnent la tribune aux généreuses inspirations de M. de Lamartine ; mais qu'il survienne une question bien embrouillée où le pour et

Digitized by Google

le contre aient une égale vraisemblance, pourvu que l'élément catholique n'y soit pour rien, M. Thiers s'en emparera avec une vivacité inouïe, sauf néanmoins sa future entente avec l'Angleterre, qu'il se réserve d'établir aux dépens de quelqu'un de nos droits ou de nos devoirs, Dieu sait lequel! Voilà sans doute ce qui a motivé la virulence des attaques de l'ex-président du 1er mars, à propos des affaires de la Plata.

Jamais l'agitation de cet homme d'Etat n'avait été si considérable : non content d'avoir cassé les vitres par son discours, il propose un amendement. La *jeune gauche*, quelquefois indocile au joug qu'elle n'aurait jamais dû porter, déserte ses bancs pour ne pas voter une *absurdité*: le mot est dur, mais historique. Sous le poids d'une condamnation à 85 voix de majorité, M. Thiers en appelle aux journaux : il fait antichambre au *National*, pour en obtenir l'insertion de sa lettre qui n'a de plus que le discours de la veille qu'un surcroît de mauvaise humeur. *Le National* lui fait payer rudement sa complaisance, et, sauf cette verte semonce, il ne reste de tout ce bruit qu'une nouvelle preuve de l'indifférence publique.

La question de la Plata est fort triste pour la France; il est assez probable qu'on n'y a commis que des fautes : faute quand on est intervenu la première fois, ne se rendant compte ni de l'esprit du pays, ni des moyens de résistance de Rosas; faute quand, après être intervenu, on a brusquement traité avec celui qu'un mois avant on mettait au ban des nations; faute quand, cédant à des clameurs intéressées et partiales, on a repris, de concert avec l'Angleterre, une attaque dont l'issue est aussi incertaine que la première fois; faute peut-être encore lorsque, après avoir été si loin, on hésite à tirer tout le parti possible de cette seconde levée de boucliers.

L'Amérique est entrée dans des phases nouvelles et que l'Europe n'apprécie pas encore : l'esprit autochthone y prend un immense ascendant; on veut presque partout mettre un terme à l'invasion européenne; les hommes nés au delà de l'Atlantique sont l'objet de la défiance générale; la législation des divers Etats oppose de sérieux obstacles à leur établissement. Des hommes de sang mêlé, à Guatemala comme à Buenos-Ayres, doivent à leur origine, ainsi qu'à leur dévouement pour la cause de la pure Amérique une popularité profondément enracinée. Peu importe, à des peuples encore à demi sauvages, que les représentants de leurs passions et de leurs intérêts procèdent en mainte circonstance d'une manière plus digne des sauvages que des nations civilisées! Les moyens du triomphe leur sont indifférents, pourvu que le triomphe soit certain.

N'en doutons pas, la France, en attaquant Rosas, s'est heurtée étour-

Digitized by Google

diment contre une force dont elle n'avait pas mesuré l'intensité.

Ceux qui veulent justifier notre partialité en faveur de la République Orientale soutiennent que ce gouvernement n'avait d'américain que le nom et d'espagnol que l'apparence. En réalité, la France fondait une colonie précieuse, dans un pays sain et fertile. Déjà nos compatriotes étaient à Montevideo au nombre de vingt-cinq mille ; en peu d'années, si on avait protégé le mouvement, le chiffre de la population française se serait élevé à cinquante mille âmes.

A cela nous répondrons qu'il ne convient pas à une puissance telle que la France de fonder des colonies par surprise. Si l'on voulait un pied dans l'Amérique, au midi du Brésil, il fallait négocier ou conquérir ; ces deux moyens semblaient-ils inefficaces et dangereux : le mieux, à tout prendre, était encore de s'abstenir, et de compter plutôt, pour l'extension de nos rapports commerciaux, sur des relations amicales avec les jeunes républiques. Les rapports pacifiques et avantageux que nous entretenons aujourd'hui avec le Chili prouvent en faveur de ce dernier système.

Chambre des Pairs. — Emprunt grec. — Le temps des conquêtes est fini pour la France : son expérience et le souvenir de ses fautes lui défendent de se lancer de nouveau dans cette voie ; le secret de son influence et de sa grandeur est aujourd'hui dans son respect protecteur pour les nationalités naissantes, ébranlées ou même momentanément détruites. Notre désintéressement à l'égard de la Grèce nous a mis dans cette contrée sur un pied tout à fait digne d'attention. Nous y luttons ouvertement contre l'Angleterre, nous y combattons les sourdes intrigues de la Russie, et le parti national, si longtemps repoussé des affaires, s'y maintient sous l'influence des délibérations unanimes de notre Parlement. M. le ministre des affaires étrangères a parlé avec orgueil dans la Chambre des Pairs de notre situation en Grèce : nous la constatons à notre tour avec un certain degré de confiance et de satisfaction.

Mouvement de la politique étrangère. — L'ébranlement solennel de la Pologne commence à porter ses fruits : l'équilibre immoral et dangereux qui tendait à s'établir depuis quelques années a reçu déjà les plus fortes atteintes. M. de Metternich, plus mécontent encore de la France que de lui-même, a fait solennellement déclarer à Constantinople qu'il n'entendrait pas appuyer, dans le règlement des affaires du Liban, les plans de notre cabinet. La dernière espérance qui restait à l'importation de la politique de concert dans le Levant est donc déçue ; la France est obligée, sous peine de suicide, à rentrer résolument dans les traditions du système de protection, sauf à tenir compte, dans une mesure raisonnable, de la modification qui s'est introduite dans l'état des choses.

L'Italie s'ébranle en même temps ; pour la première fois depuis trente

Digitized by Google

ans nous entrevoyons une ère d'affranchissement pour cette malheureuse contrée. Une lutte sourde existe déjà entre l'Autriche et le Piémont, refuge du patriotisme et des espérances de la Haute-Italie; la ligne des douanes autrichiennes s'élève; celle des douanes françaises s'abaisse. La monarchie sarde sent le besoin de s'appuyer sur nous pour ne pas étouffer sous le poids de sa dangereuse voisine, et les rêves généreux du parti qui a résolu, au delà des monts, de subordonner entièrement la question des libertés constitutionnelles à celle de la délivrance nationale, semblent en voie de se réaliser. Que Dieu favorise cette sage et patriotique pensée! Que Dieu inspire à la France la modération nécessaire au rôle qu'elle est appelée à jouer en Italie! La sympathie catholique doit être la base et le pivot de sa conduite dans ces graves circonstances. Nous aurons à revenir en détail sur des considérations dont l'importance est excessive pour l'Eglise et pour nous.

Convention du 13 décembre 1845 entre la France et la Belgique.— Les discussions sur le nouveau règlement commercial que nous venons de conclure pour six ans avec la Belgique a soulevé dans la Chambre des Pairs, comme précédemment dans la Chambre des Députés, une double question : on s'est tour à tour occupé d'un grand intérêt de politique extérieure, et des prochaines ambitions de la théorie du *libre échange*. Moins agitée qu'à la Chambre élective, la discussion a été peut-être mieux approfondie à la Chambre des Pairs. M. le duc d'Harcourt a décidément lancé son manifeste en faveur de la liberté commerciale. Et, nous devons le dire, rien n'a été vif et spirituel comme la déclaration prononcée par le futur président de la *ligue* française. Sous le point de vue spécialement politique, il serait difficile de trouver une démonstration plus complète que celle dont un discours de M. le comte Beugnot nous a offert le développement. Le noble pair a été dans cette occasion un véritable homme d'Etat, plein d'intelligence pour l'avenir et de patience pour le présent.

M. le ministre des affaires étrangères n'a pas voulu accepter un éloge que M. le comte Beugnot lui adressait; il n'a pas cru devoir reconnaître par son silence que le gouvernement eût, à l'égard de la Belgique, des intentions plus libérales que celles dont certains intérêts industriels lui ont permis l'application dans le traité du 13 décembre 1845. M. le ministre des affaires étrangères a presque repoussé, ou pour le moins indéfiniment ajourné, le projet ultérieur d'une association douanière avec la Belgique. Nous respectons et approuvons les scrupules constitutionnels qui ont fait prendre la parole à M. Guizot: le gouvernement ne saurait avoir ostensiblement des intentions autres, et même meilleures, que celles dont les Chambres lui communiquent la manifestation.

Digitized by Google

Mais dans son louable effort à ne point paraître mériter l'éloge par lequel M. le comte Beugnot exprimait peut-être complaisamment un conseil, M. Guizot, nous le craignons, n'a pas résisté à l'entraînement de ce talent habile pour qui nulle preuve ne demeure impossible. M. Guizot a trop bien prouvé que l'insuffisante convention du 13 décembre 1845 ne laisse rien à désirer; nous ferons cet unique reproche à la première partie du discours de M. le ministre des affaires étrangères : c'est d'avoir abusé du prestige de l'éloquence et de la puissance du raisonnement. Et serait-il interdit de blâmer dans ce même discours la seconde partie, dans laquelle M. le ministre des affaires étrangères a répondu aux vivacités de la théorie de liberté commerciale? M. le duc d'Harcourt avait parlé pour les intérêts des consommateurs, et l'on doit avouer qu'il soutenait une cause digne d'une grande sympathie. M. le ministre des affaires étrangères est venu défendre à son tour la cause des producteurs. Que la fiction des anciens avait raison, lorsqu'ils faisaient de Mercure le dieu de l'éloquence! Sous l'impression de la parole de M. Guizot, un moment nous nous sommes surpris à ne rien voir de respectable dans un Etat que les capitalistes et leurs profits.

Projet de loi sur les sources d'eaux minérales. — On avait présenté à la Chambre des Pairs un projet de loi dans lequel, entre autres énormités, on remarquait des dispositions de ce genre :

« Article 4. Si une source d'eau minérale, déclarée d'utilité publique, n'est pas exploitée, si elle l'est de manière à en compromettre la conservation, ou si son exploitation ne *satisfait pas aux besoins de la santé publique, une ordonnance royale pourra autoriser l'expropriation* de la source et de toutes les dépendances nécessaires à son exploitation.

« Article 5. Les établissements d'eau minérale qui seraient exploités *sans autorisation* seront *fermés administrativement.*

« Dans le cas de violation ou d'inexécution des conditions imposées par l'acte d'autorisation, et, dans le cas d'abus ou de *faits qui seraient de nature à porter atteinte à la santé publique*, l'autorisation pourra être *révoquée par un arrêté du ministre....*

« Article 6. Toute exploitation de source d'eau minérale sans autorisation, et toute exécution de travaux interdits ou suspendus en vertu des dispositions de l'article 2, seront *punies* d'une amende *de* 100 *francs à* 200 *francs,* et *d'un emprisonnement de six jours à deux mois,* sauf l'application, s'il y a lieu, de l'article 463 du Code pénal. »

Et nous n'avons pas rapporté le texte d'un article 2, ci-dessus indiqué, par lequel toute la superficie voisine d'une source d'eau minérale se trouve frappée, dans un périmètre *indéfini*, d'une servitude qui n'a pas même d'analogue dans les servitudes militaires.

Que l'État ne soit dans le devoir et n'ait le droit de garantir la conser-

Digitized by Google

vation et la bonne exploitation des richesses utiles à tous, et qu'il ne rencontre dans les sources d'eaux minérales un des objets de cette légitime surveillance dont nous parlons, ce sont ici deux points contre lesquels on n'est pas tenté d'élever une contestation sérieuse. Mais que l'État puisse pourvoir aux fins diverses de sa mission protectrice par tous les moyens qui viennent à s'offrir à la conception la plus arbitraire; c'est ce qui doit paraître intolérable à tout le monde.

Cette double considération d'une des obligations les plus délicates de l'Etat, et de la manière dont une pareille obligation doit s'exercer, a vivement préoccupé la Chambre des Pairs, et lui a fait prendre, dans sa séance du 18 mai, une décision qui restera, nous l'espérons, comme un grave enseignement. La Chambre des Pairs a laissé défiler devant elle cette étonnante série de dispositions législatives où passaient, au nom de l'utilité publique, toutes les inventions, toutes les satisfactions de l'arbitraire administratif, terminées par la création d'une pénalité exorbitante. Rien ne venait préciser le vague des conditions de la mainmise supérieure de l'Etat; rien ne se présentait pour prévoir et conjurer la possibilité des abus; rien n'apparaissait pour rappeler, d'une façon quelconque, le respect de la propriété aux déportements d'une législation exceptionnelle. La Chambre des Pairs a pris son parti. Silencieuse et sévère comme un juge qui prononce une sentence de condamnation, elle a rejeté l'ensemble du projet de loi, à la majorité de soixante-deux voix contre cinquante-sept.

Il faut élever ce vote au-dessus de l'intérêt spécial qui l'a inspiré. L'Etat, de nos jours, est un mélange singulier de tyrannie et de faiblesse. Il opprime ici; il se retire là devant la licence. Sa main est sans mesure; elle semble se venger de l'ordre qu'elle ne peut pas conquérir par la proscription des libertés dont elle ne craint pas les représailles. Qu'il nous serait facile de prouver notre triste et trop véridique assertion!

Atteinte au droit de pétition. — Nous venons d'avoir à la noble Chambre une révélation curieuse. On croit généralement qu'il suffit que le droit de pétition soit inscrit dans la Charte pour assurer à l'exercice de ce droit le respect des pouvoirs de l'Etat. Erreur! Quand une pétition ne touche *aucun intérêt privé* et que sa discussion *peut entraîner des inconvénients*, les commissions la suppriment sans autre forme de procès. C'est ce que M. de Tascher appelle le *pouvoir discrétionnaire des commissions*. Or il pouvait être dangereux que le public sût qu'à côté du monopole universitaire de l'enseignement existe le monopole des livres de classe, exploité par les *hauts dignitaires* de l'endroit. Sur la réclamation de M. de Montalembert, la Chambre a soufflé sur cet échafaudage d'arbitraire occulte, et la pétition sera rapportée.

Digitized by Google

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE. — La discussion dans la Chambre des Lords, relativement aux lois pénales qui pèsent encore sur les catholiques, est le grand événement de la quinzaine. Comme nous le disions, il y a peu de temps, la Grande-Bretagne semble être pressée de quitter l'ornière d'intolérance où l'avaient entraînée trois siècles de passions religieuses. Jurisconsultes, ministres, évêques, communes, tous rougissent de conserver encore dans leurs codes les vestiges de ces atrocités légales qui les souillaient. Un seul prélat de quelque valeur, l'évêque d'Exeter, s'est chargé de porter le drapeau sanglant du vieux protestantisme. D'un autre côté, les restrictions cauteleuses n'ont pas manqué; ainsi, lord Brougham a conservé l'espoir d'un concordat avec le Pape *pour maintenir les catholiques sous le joug;* lord Campbell, soutenu par son confrère lord Denman, a établi une singulière confusion entre la doctrine de la suprématie religieuse *avant* et *après* la réformation : ces deux lords peuvent être d'excellents légistes, mais non de bons logiciens. Dans ce mouvement de bascule entre leurs habitudes de juges et leurs sentiments d'hommes privés, ils ont eu quelque peine à conserver l'équilibre : nous ne nous en plaindrons guère, puisque, après tout, la cause de l'humanité a triomphé.

L'évêque d'Exeter sonna la charge contre le bill ministériel en posant aux law-lords deux questions importantes. D'abord, l'abolition des lois pénales portées pendant la première année du règne d'Élisabeth entraînait-elle, de la part des catholiques, la négation de la suprématie royale en matière de religion? En second lieu, cette même abolition aurait-elle pour résultat de permettre la libre publication des bulles pontificales, sans qu'elles soient soumises au contrôle et au visa du gouvernement? Il ne faut nullement se dissimuler que la difficulté est très-grande dans l'un comme dans l'autre cas, et la façon dont l'ont résolue lord Denman, lord Campbell et le chancelier, rompt complétement avec les traditions du passé. Il y a des leçons pour tout le monde dans cette discussion, et c'est pourquoi nous ne craignons pas d'en mettre une partie sous les yeux de nos lecteurs.

« Le bill qu'on vient de lire pour la seconde fois, dit l'évêque d'Exeter, demande à Vos Seigneuries d'abolir un acte passé dès la première année du règne d'Elisabeth, et de ne plus déclarer punissable l'homme qui soutiendrait la suprématie du Pape, telle qu'on l'admettait avant ce même règne d'Elisabeth. Or, longtemps auparavant, Innocent III avait déposé Jean-sans-Terre. Paul III déposa Henri VIII et releva ses sujets de leur serment de fidélité. Tout juste avant cette première année du règne d'Elisabeth dont nous parlons, Paul IV agit avec non moins de violence contre cette princesse, l'accusant de la plus grande présomption, parce qu'elle avait pris la couronne sans son autorisation. Ainsi donc, à moins qu'il n'y ait dans la constitution anglaise quelque principe qui punisse comme un

Digitized by Google

criminel celui qui défend le pouvoir papal, nous ne serons plus à l'abri de ce pouvoir. Eh bien, je demande s'il existe un tel principe? Si l'on abolit cette loi, y a-t-il d'autres lois pour punir de tels délits? Est-ce chose criminelle que de nier la suprématie de la reine? Mais, direz-vous, si nous ne laissons pas les catholiques admettre la juridiction du Pape dans le for intérieur, que deviendront vos édits de tolérance? J'admets que les catholiques ne peuvent pratiquer leur religion pleinement et librement à moins qu'ils ne reconnaissent la suprématie papale; mais autre chose est d'admettre implicitement une doctrine, autre chose est de la proclamer hautement. Que ceux qui sont dans la communion du Pape suivent leurs principes : fort bien; mais qu'ils ne se croient pas en liberté de publier leurs opinions, car elles sont immorales, et, par conséquent, je l'espère du moins, illégales... Si, après l'abolition du statut actuel, la loi anglaise pouvait permettre de soutenir, de vanter, de prêcher, de publier la suprématie du Pape, alors il faudrait de toute nécessité une autre loi qui remplaçât celle que l'on aurait révoquée. »

Il semble incroyable qu'un des hommes importants de l'épiscopat anglican puisse montrer aujourd'hui une ignorance aussi profonde des vrais principes de l'Eglise catholique. Ne fût-ce que pour la combattre, la prudence conseillerait d'en étudier un peu mieux les doctrines. Est-il possible de ne pas sourire, ou plutôt de ne pas soupçonner de la mauvaise foi, quand un évêque paraît ne pas connaître même la distinction des deux pouvoirs; ne point savoir discerner la différence reconnue entre la suprématie spirituelle du Saint-Siége en matière de foi et celle qui constitue l'indépendance du pouvoir temporel? Au reste, laissons le docteur Philpotts simuler la crainte puérile de voir la reine Victoria précipitée de son trône par les foudres du Vatican; le point vraiment grave, c'est que les opinions de M. l'évêque d'Exeter n'ont point trouvé d'écho dans la Chambre. Ses confrères ont salué avec joie l'abolition des édits tyranniques; l'un d'entre eux s'écrie que l'église anglicane elle-même en recueillera les premiers fruits; on ne lui reprochera plus cette intolérance dont on l'a si longtemps et si justement accusée. Puis sont venues les opinions des légistes que l'évêque d'Exeter avait mis en demeure de répondre. Suivant lord Denman, le statut d'Elisabeth n'a fait que remettre en vigueur les lois portées au temps d'Henri VIII, en sorte que « les juges catholiques eux-mêmes, les juges de l'époque « où l'autorité du Pape était généralement reconnue dans le pays, au- « raient répondu comme il répond lui-même en faveur de la supré- « matie de la couronne. » Ecoutons maintenant lord Campbell :

« Quant à savoir si les catholiques de ce pays peuvent reconnaître la suprématie du Pape et se mettre en rapport avec lui, sans aucun doute ils le peuvent, mais pour des questions toutes spirituelles. Si quelque bulle excite les citoyens à enfreindre nos lois, sur-le-champ elle devient criminelle et expose à la vindicte de ces lois ceux qui oseraient introduire la

Digitized by Google

bulle et en suivre les prescriptions. Du reste, je suis heureux de voir que ce bill ait été présenté; je suis heureux surtout de penser qu'il sera adopté. Mais, en même temps, je crois devoir avertir Vos Seigneuries que le Pape pourrait bien conquérir en Angleterre plus d'autorité qu'il ne devrait en avoir, plus qu'il n'en possède en Italie, en France ou en Autriche. Dans d'autres occasions, j'ai conseillé au gouvernement de conclure un concordat avec Sa Sainteté le Pape *comme le seul moyen d'exercer un pouvoir efficace sur les catholiques.*»

Ainsi donc, voilà deux grands juges d'Angleterre qui veulent à toute force, l'un, confondre les principes de la réforme sur la césaropapie avec la doctrine catholique de l'indépendance du pouvoir spirituel; l'autre, valider par des restrictions la proclamation solennelle de cette indépendance! Mais voici le chancelier d'Angleterre en flagrante contradiction avec lord Denman. En répondant à l'évêque d'Exeter, il soutient avec raison que la loi pénale qu'il s'agit d'abolir soumet à des peines très-sévères, aux peines de la haute trahison, quiconque ose soutenir la suprématie du Pape en matière spirituelle et refuse de reconnaître celle du souverain. Et, en effet, il faudrait déchirer toute l'histoire, depuis le XVIe siècle, pour pouvoir impunément affirmer le contraire.

Quoi qu'il en soit, les Anglais veulent à tout prix sortir de la voie ancienne, et c'est assurément une saine politique. Est-ce par crainte de l'avenir? est-ce par générosité? Peut-être ces deux sentiments entrent-ils pour quelque chose dans leur conduite; mais, après tout, le motif importe peu, pourvu que l'équité se fasse jour. Nous l'avouons, l'objet réel de nos craintes, c'est ce concordat que l'aristocratie anglaise montre sans cesse en perspective comme un leurre au Pontife suprême, pour enlacer, dans les réseaux de sa politique héréditaire, la jeune indépendance des catholiques anglais; c'est l'ardent désir qu'elle ne cache pas de voir s'établir dans son sein ce système de protection menteuse, à l'ombre duquel se forgent partout de nouvelles chaînes pour l'Eglise. Certes, nous concevons les cris d'alarme jetés dès aujourd'hui par nos frères de la Grande-Bretagne et la rude énergie avec laquelle un de leurs organes dit, en contemplant ce qui s'est passé depuis quelques mois : « Quand donc ces choses auront-elles une fin? Quand un esprit plus « viril et plus hardi se montrera-t-il? Quand Rome comprendra-t-elle « notre caractère, à nous, gens du Nord, si différent de celui des Mé- « ridionaux? Quand apprendra-t-elle cette vérité qu'il existe une dé- « mocratie non hostile au Christianisme, un amour de l'indépendance « qui n'est pas le jacobinisme? Lorsqu'on aura compris ces vérités, « lorsqu'on aura rejeté au loin de vieilles habitudes de timidité, lors- « qu'un courage tout d'action, un courage d'homme aura remplacé « une intrépidité toute passive, toute efféminée, oh! alors nous n'au-

Digitized by Google

« rons pas à craindre un concordat. Mais, jusque-là, ce mot seul doit « nous faire trembler. »

Pendant que les lois pénales s'en vont, le nouveau bill sur les céréales arrive aussi à la Chambre des Lords avec un cortége de quatre-vingt-dix-huit voix que lui a fait celle des Communes. Si l'on en croyait des bruits de journaux, cette imposante majorité ne ferait pas reculer le parti des protectionistes. Non content de défendre encore le terrain pied à pied, il voudrait forcer le premier ministre à admettre un droit mixte qui ne serait ni l'échelle mobile (*sliding-scale*), ni l'ancien système. Sir Robert Peel s'est toujours déclaré l'ennemi de pareils atermoiements : comment donc espérerait-on l'amener à y avoir recours quand il est maître du pays entier, qui lui répondrait par une majorité plus victorieuse que celle sur laquelle il s'appuie actuellement ? Vous imaginez-vous le ministre revenant plus populaire, et par conséquent plus puissant que jamais, à la tête d'un parti où ne figureraient ni les whigs, ni les tories? où tout serait nouveau, et les principes politiques, et les hommes, et les actes? où l'on n'aurait pas à s'embarrasser d'un passé avec lequel on aurait entièrement rompu ? Pour s'exposer à de pareils risques, il faudrait, en vérité, que l'aristocratie britannique eût perdu ce coup d'œil si sûr, qui, jusqu'ici, ne lui a guère fait défaut. Quant à nous, nous attendrons des preuves avant d'ajouter foi à ces bruits; passons donc à d'autres questions auxquelles la politique anglaise se trouve aussi directement intéressée.

ALLEMAGNE. — BAVIÈRE. — Nous faisions connaître, il y a peu de temps, les graves débats des Chambres bavaroises, et les attaques du prince de Wrède contre les ordres religieux, et la belle défense du comte Arco de Valley. Depuis lors, la lutte a continué sous une autre forme à la Chambre des Députés : nous avons à rendre compte aujourd'hui des plaintes du protestantisme effrayé des progrès du Catholicisme. Posons d'abord nettement la question.

En Bavière, les protestants, plus heureux que les catholiques en France, ont le droit d'assembler des consistoires, des synodes diocésains et des synodes généraux, qui règlent les affaires intérieures de leur culte, et reçoivent les plaintes et les demandes, dont ils sont les organes officiels auprès du gouvernement et des Chambres. En outre, leurs ministres figurent dans le Parlement national. Les synodes généraux tenus à Anspach et à Bayreuth, en 1844, ont porté à la connaissance du pays plusieurs griefs dont voici le résumé exact : 1° les derniers synodes ont été lésés dans leurs droits constitutionnels par le refus qu'ont fait les commissaires royaux de recevoir quatre-vingt-dix-sept pétitions protestantes qui énumeraient ces griefs; 2° les protestants éprouvent les plus sérieux obstacles lorsqu'il s'agit pour eux

Digitized by Google

d'enseigner et de pratiquer leur foi, ce qui porte atteinte à la liberté religieuse; 3° ils ne peuvent former de nouvelles communautés, et se voient ainsi dans l'impossibilité de répondre aux besoins religieux de leurs frères; 4° mêmes difficultés pour les protestants épars dans les populations catholiques, et qui sont exposés à perdre leur foi et leurs mœurs; 5° on enlève aux indigents protestants les bienfaits d'être soulagés par leurs frères en la foi; 6° le clergé catholique convertit des mineurs. Tels sont les objets de cette mémorable discussion, où le clergé des deux cultes s'est trouvé en face dans la Chambre, et dans laquelle le célèbre Dœllinger est parvenu à jeter le plus grand désordre parmi ses adversaires.

On avait commencé par s'adresser au gouvernement avant de porter l'affaire aux Chambres : voyons ce que celui-ci répondait dans un rescrit royal. La loi donne pour chefs aux synodes un commissaire royal et un président de consistoire, qui sont chargés de défendre l'autorité royale et de veiller à ce qu'on ne viole pas la constitution. Ils n'ont pas voix délibérative dans l'assemblée, mais ils peuvent écarter ce qui leur paraît sortir du cercle des affaires purement religieuses. Ils ont plusieurs fois exercé ce droit sans la moindre réclamation; mais si, par exemple, on voulait établir un système tout nouveau d'organisation ecclésiastique, et qui serait opposé aux principes de la constitution, ils ont le droit et le devoir de s'y opposer, comme ils viennent de le faire.

Quant aux autres griefs, une ordonnance royale du 23 avril 1845 autorise l'établissement de nouvelles communautés, à condition que le pasteur titulaire y soit à demeure; qu'il soit nommé par ordonnance ou présenté par un patron; en un mot, qu'il remplisse les conditions voulues par la loi, et qu'au besoin il prenne place dans la Chambre des Députés. Le but de ces règlements est d'empêcher des prédicateurs ambulants de parcourir le pays, et, sous le prétexte de visiter leurs frères épars, de semer le désordre parmi les populations catholiques les plus fidèles. L'administration n'entend pas non plus empêcher l'érection de nouveaux temples, pourvu que les frais de construction et d'entretien soient couverts par les parties intéressées. Enfin les protestants peuvent s'assembler dans les paroisses catholiques pour se livrer paisiblement aux exercices de leur culte, et personne ne songera à les gêner dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le parti qui se disait lésé ne s'est pas tenu pour battu, et par l'organe de ses députés il déclare que, si le gouvernement s'est relâché de ses exigences, l'avenir n'est nullement garanti. La loi n'exige pas une dotation permanente pour l'entretien d'une église ou d'un pasteur; pourvu que les fonds soient faits au fur et à mesure, voilà l'important. D'ail-

Digitized by Google

leurs, comment une nouvelle communauté pourrait-elle acquérir une propriété avant qu'elle ait été également reconnue et quand elle n'a pas d'existence légale comme corporation ? C'est donc tourner toujours dans le même cercle. Enfin, la loi n'exige pas absolument que le culte se fasse dans un temple, et pourquoi une caserne (comme à Ingolstadt), un hangar ou une maison privée ne suffiraient-ils pas ?

Nous sommes loin de nier la justesse de ces observations, et nous croyons que la liberté religieuse est la loi suprême de notre société ; mais nous croyons aussi que le gouvernement bavarois doit prendre ses précautions contre les artificieuses tendances de la secte, afin de garantir de ses attaques les populations catholiques. Et la preuve nous vient tout à propos dans cette discussion, qui a pris bien d'autres proportions, quand les députés protestants sont venus demander que toute abjuration faite avant l'âge de vingt et un ans fût considérée comme nulle et non avenue ; et malheureusement la Chambre a accueilli ce prétendu grief, à la majorité seulement de la voix du président. Toutes les séances consacrées à cet important débat ont été suivies avec le plus vif intérêt par le public, et à l'heure qu'il est les protestants ont obtenu gain de cause sur deux points principaux dans la Chambre basse. Les arguments les plus péremptoires de ces derniers consistent à invoquer le concordat du roi Maximilien. Le concordat, dit le doyen Bauer, a voulu arrêter, de part et d'autre, l'esprit de prosélytisme, cet esprit qui est le fléau de la religion. Si vous allez contre le concordat, si vous renversez cette barrière, vous ouvrez la porte aux discussions, aux guerres religieuses, à l'arbitraire. Vous ne reconnaissez pas à un mineur la faculté de prêter serment et vous le laisseriez décider dans une affaire aussi grave que la religion ? Donc, il faut que le prêtre coupable d'avoir converti un jeune homme protestant soit puni ; il faut, tout au moins, que son intervention soit déclarée illégitime, car il a empiété sur les droits d'une autre confession, et la constitution le défend.

Nous avons étudié avec une religieuse attention tous les discours prononcés en cette occasion, et nous pouvons garantir que nous venons de donner la substance des raisons alléguées par le protestantisme bavarois. A cela que répondent les catholiques ? D'abord, il est faux que la constitution défende le passage d'une religion à l'autre avant l'âge de la majorité ; on n'y trouvera rien écrit de semblable, et le fût-il, on serait forcé de l'effacer. Comment concevoir, en effet, qu'un jeune homme puisse passer du jour au lendemain à une autre communion religieuse, sans y avoir été préparé par l'étude, la méditation et des entretiens ? Quoi ! vous permettez au mineur de contracter les plus graves obligations, de devenir chef de famille, par exemple, et vous lui refuserez la faculté de reconnaître la voie où l'appelle sa conscience ? Ainsi, ajou-

Digitized by Google

tait le député Freyberg, vous défendrez à l'adolescent le plus précoce, le plus mûr, le plus vertueux, de recevoir les sacrements de l'Église catholique, parce que l'heure de vingt et un ans n'aura pas encore sonné! Vous poserez votre bras de chair entre le Seigneur et son âme immortelle! Vous défendrez au prêtre d'obéir aux canons de l'Église, aux préceptes de l'Évangile, qui lui ordonnent d'enseigner partout et toujours, sans distinction d'âge ni de sexe. La loi à laquelle on se réfère ne peut avoir qu'un sens; elle entend parler uniquement du culte extérieur, des relations du culte avec la vie civile : ce sont de pures mesures de police, ou tout au plus il s'agirait des droits civils et politiques qui peuvent être liés à des fonctions religieuses. Mais des rois de vingt ans ont conquis des empires, des chrétiens de vingt ans ont versé, par milliers, leur sang pour la foi.

Il est à remarquer cependant que le ministère bavarois avait déjà presque assuré le triomphe des plaignants en admettant qu'un mineur ne peut pas passer ostensiblement, ouvertement, d'une communion à l'autre, quoiqu'il ait le droit d'en pratiquer secrètement les observances. Cela ne rappelle-t-il pas singulièrement le discours de l'évêque d'Exeter, et les ministres d'un prince catholique n'avaient-ils rien de mieux à faire que de tracer une ligne de conduite où la raison politique n'est pas plus satisfaite que la conscience? Il est bon d'observer que les députés, que *les prêtres* catholiques ont été les seuls à défendre les vrais principes de la liberté religieuse; seuls ils se sont montrés prêts à accorder à leurs frères séparés la même liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. Au milieu de cette lutte acharnée, où Engelhardt, Heintz, de Gumpenberg, rapporteur de la commission d'examen, et Dœllinger se sont fait entendre, celui-ci a montré une vigueur de pensée, une connaissance des faits, un esprit de conciliation, uni à une chaleur de conviction, qui font le plus grand honneur au célèbre historien de l'Eglise. Ce ne sont point là de simples phrases, et nos lecteurs en jugeront eux-mêmes par la traduction qu'ils trouveront de ce discours dans notre prochain numéro. Il fallait voir l'étrange figure que faisaient les ministres protestants lorsqu'en pleine assemblée Dœllinger leur a demandé s'ils oseraient refuser le baptême à un Israélite mineur et mourant qui les supplierait de le lui donner. Oui! s'est écrié un ministre. Non! ont dit les autres. Et l'orateur catholique a poursuivi triomphalement son discours au milieu de ce *oui*, de ces *non* qui excitaient et la pitié et le rire.

La chose est jugée désormais, et toutes les décisions législatives, pas plus que les réclamations passionnées, ne pourront prévaloir sur la foi. Quoi que vous fassiez, disait l'autre jour le chancelier d'Angleterre, les catholiques reçoivent et recevront des bulles du Pape. Quoi

Digitized by Google

que vous fassiez, dit à son tour le prêtre de la Bavière, nous continuerons de convertir largement, loyalement, au grand soleil de Dieu et de la liberté. A vous aussi les mêmes droits ; convertissez-nous si vous le pouvez.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — Et ainsi en est-il partout. Tout récemment encore le gouvernement de Bade en a fait l'expérience. L'archevêque de Fribourg avait réprimandé un vieux curé qui avait osé bénir un mariage mixte sans exiger que les enfants soient élevés dans le sein du Catholicisme. Le prélat le menaça même de la suspension en cas de récidive. Le curé renvoie la lettre au ministre de l'intérieur ; celui-ci l'engage à persister et promet de le soutenir ; mais le prêtre était déjà mort quand arriva la réponse du cabinet, qui adressa alors une remontrance fort inutile au prélat, bien résolu à n'en tenir aucun compte.

Si nous revenons sur des faits de ce genre, c'est qu'il est bon de montrer jusqu'où vont les exigences des gouvernements *protecteurs*, et que les catholiques de France ne peuvent voir d'un œil indifférent les tentatives d'envahissement des uns, et la généreuse résistance des autres. De jour en jour les situations se dessinent plus nettement ; il n'est au pouvoir d'aucun homme d'arrêter les nouvelles tendances qui, un peu plus tôt ou plus tard, modifieront et les concordats, et les traités, et les royaumes eux-mêmes.

ITALIE. — Revenons, avant de finir, sur la nouvelle position que fait l'Autriche à la royauté de Charles-Albert. Toute la presse s'est occupée avec raison des dissidences survenues entre le cabinet de Turin et celui de M. de Metternich. A force de vouloir acquérir le monopole exclusif de la politique et du commerce en Italie, les Autrichiens s'aliéneront leurs amis les plus fidèles. Les Suisses ayant fini par se lasser d'un sel qu'on leur vendait fort cher et par en demander à leurs voisins du Piémont, il en est résulté une grande irritation de la part des Allemands ; de là une augmentation de droits sur les vins de provenance sarde qui entrent en Lombardie ; mais de là, par représailles, la *dénonciation*, par le roi de Sardaigne, d'un traité de commerce qui profitait surtout à l'Autriche. Quand est survenue la question des chemins de fer, celle-ci a voulu aussi tout accaparer au profit de Trieste ; elle a prétendu tuer le commerce de Gênes, qui est le vrai port de Milan ; elle a refusé de s'entendre avec le gouvernement piémontais, pour construire en commun un système de voies ferrées, et alors le Piémont s'est mis hardiment à la tête du mouvement. Les publicistes les plus distingués sont entrés en lice ; MM. Petitti, Balbo, Erede attaquent à outrance les organes officiels du cabinet de Vienne, tandis que M. d'Azeglio publie tranquillement son livre, où les fautes

Digitized by Google

de l'administration autrichienne sont traitées avec une courageuse sévérité.

Tous les regards de la presqu'île italique, et même d'une partie de l'Europe, s'attachent donc en ce moment sur les Etats sardes. Un beau rôle est réservé peut-être au roi Charles-Albert, et son nom sera prononcé avec amour par la postérité reconnaissante, s'il parvient à grouper en faisceaux tous les intérêts de sa patrie, en lui rendant un peu de ce bonheur auquel elle aspire depuis si longtemps et dont la prive surtout le gouvernement de l'étranger. Il y a aussi là un beau rôle à jouer pour la France, un rôle tout pacifique, un rôle d'union intelligente et éclairée, qui fasse de la monarchie sarde une amie sûre, dont l'attachement sera d'autant plus fort qu'il reposera sur une entière indépendance et sur des services réciproques. Que la France serve de solide appui à cette ceinture de souverainetés qui l'entourent, et qu'aura-t-elle à craindre pour l'avenir? qui aurait le droit de lui disputer cette légitime et bienfaisante part d'influence?

ALGÉRIE. — La démission de M. le maréchal Bugeaud est désormais certaine. Le duc d'Isly revient en France un peu diminué de ce qu'il était avant sa victoire. Il a pu mériter un titre qui rappelle ceux de l'Empire; mais le surnom d'*Africain* est réservé à un autre que lui. L'incorporation de l'Algérie à la France est encore un problème.

Sans contester quelques-uns des reproches qu'a mérités l'administration de M. le maréchal Bugeaud, nous sommes fâchés qu'il en soit chassé par un rapport. Ces sortes d'élucubrations, inspirées par les conversations de la Chambre et rédigées à loisir dans un cabinet bien clos, n'ont eu jusqu'à présent que des résultats funestes. Nous n'exceptons pas de cette prévision l'œuvre de labeur et de conscience que M. Dufaure vient de produire. La conclusion de ce document indique l'esprit dans lequel il est conçu. Un ministère spécial de l'Algérie, qui ne laissera sur les lieux que des exécuteurs passifs d'une pensée étrangère à toutes les impressions directes, paralysera les volontés et augmentera le désordre. Que dire d'ailleurs d'un travail où la question a été présentée sous toutes ses faces, sauf l'intérêt religieux, dont il n'est pas même question? M. Dufaure en est encore à l'idée de bâtir des mosquées pour attirer et *civiliser* les Arabes. Un journal grave proposait ce matin d'instituer des professeurs de droit musulman; mais ces professeurs, s'ils ont de la conscience, enseigneront à leurs élèves la guerre sainte et l'horreur des chrétiens. Si, au contraire, ils ne donnent leçon que de ce qu'on leur aura permis de montrer, quel profit tirera-t-on d'un *islamisme universitaire?*

CHINE. — M. de Lagrené revient de la Chine avec le résultat d'une

Digitized by Google

troisième négociation aussi habilement conduite que les deux premières, et qui les termine d'une manière entièrement satisfaisante. Le négociateur français a obtenu que les anciennes églises, à l'exception de celles qui ont été converties en temples des idoles, soient rendues aux chrétiens, et le nouveau décret prononce à ce qu'il paraît des peines contre les mandarins qui troubleraient le libre exercice du Christianisme. On dit aussi qu'un agent diplomatique français aura désormais sa résidence à Macao.

PORTUGAL.— A propos de cette dernière ville, nous trouvons dans les journaux la nouvelle qu'elle vient d'être déclarée *port franc* par le gouvernement portugais. Il y a peut-être entre cette résolution inspirée au cabinet de Lisbonne par une sage politique, et les agitations actuelles du Portugal, plus de rapport qu'on ne pense. A côté de Hong-Kong que l'Angleterre voudrait abandonner comme insalubre, et de l'île de Chusan qu'il lui faut rendre, malgré tous les avantages de sa position, voir la ville portugaise sortir enfin de l'état de marasme où la décadence de la métropole l'avait plongée, c'est pour nos voisins un coup par trop rude et qu'ils doivent difficilement pardonner au cabinet Costa-Cabral. Les noms des Pairs qui fomentent la révolte contre le ministère actuel, et que le *Morning Chronicle* enregistre avec tant d'éloges, rappellent le long asservissement du Portugal à la domination de l'Angleterre.

P. S. En terminant cette revue (le 23 au matin), nous mentionnons la courte discussion qui a eu lieu hier dans la Chambre des Députés sur le budget du ministère des cultes. Les hommes considérables du parti *peu religieux* ont reculé devant un nouveau combat. Nous ne prétendons obtenir ni de la raison et de la science de la part de M. Isambert, ni de la fermeté de la part de M. le garde des sceaux ; mais il est évident que personne ne se soucie de mettre les catholiques contre soi dans les élections prochaines. Indignement attaquées par M. Isambert, les religieuses d'Avignon ont été noblement vengées par M. Béchard, dont le ministère a accepté les déclarations sans mot dire. On sent qu'on a tort, mais on se retranche dans les *faits accomplis*. L'affaire n'en restera pas là, nous osons le prédire.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Catholicisme et Protestantisme, par M. Foisset, juge, docteur en droit [1].

Les lecteurs du *Correspondant* savent déjà quel est le mérite de cet ouvrage. Nous le leur rappelons aujourd'hui, parce que, publié d'abord par parties pour faire plus promptement justice d'un écrit où la mauvaise foi se cachait sous des apparences d'érudition, il vient d'être publié en un seul volume. Bien que son savant auteur ait eu principalement en vue de réfuter l'œuvre particulière d'un prêtre apostat, on peut dire que ce livre est la réfutation de toutes les attaques du protestantisme contre la foi catholique, et, sous ce rapport, il mérite d'être accueilli partout où la propagande protestante sème ses erreurs. Les questions dans lesquelles l'hérésie s'embarrasse et prétend embarrasser les autres y sont traitées avec une lucidité qui satisfait l'intelligence, avec une netteté d'expression, une force de raisonnement et une abondance de preuves qui ne peuvent guère laisser de doute à un esprit impartial. Pour tous ceux qui aiment à s'éclairer, et surtout pour ceux qui peuvent avoir à défendre la foi catholique, l'ouvrage de M. Foisset est du plus précieux avantage.

Sainte-Marie-des-Bois [2].

En 1839, quelques religieuses d'une communauté connue sous le nom de Sœurs de la Providence, dont le double but est de se consacrer à visiter les pauvres et à élever les enfants, partaient de France à la sollicitation de M. de La Hailandière, évêque de Vincennes (Etat d'Indiana), pour aller porter dans l'Amérique du Nord la bénédiction de leur charité.

Aucune des personnes qui les ont lues n'ont pu oublier les lettres que la supérieure de cette pieuse colonie écrivit pendant son voyage et à son arrivée dans ce monde nouveau où l'appelait la volonté divine. Un style plein de couleur, d'images, un tour vif et naturel, une onction et une grâce pénétrantes, toute l'ardeur de la foi donnaient à cette courte correspondance, donnée l'année dernière dans le journal *l'Univers*, un attrait

[1] Un vol. in-8°, chez J. Lecoffre. 3 fr.

[2] 1 vol. gr. in-18. Jacques Lecoffre et C°, rue du Pot-de-Fer, 8.

Digitized by Google

d'autant plus réel et plus piquant que ces lettres ressemblaient moins à tout ce qu'on lit d'ordinaire.

Le joli petit volume que nous annonçons, et qui se vend au profit de la communauté de Sainte-Marie-des-Bois, est une réimpression des lettres de la Sœur Saint-Théodose. En les publiant quelques hommes pieux y ont ajouté un récit de l'établissement du premier évêque catholique dans l'Indiana. Nous ne connaissons rien de plus attendrissant que ce tableau naïf du dévouement d'un saint évêque, et la figure de Mgr Bruté forme un digne frontispice à ce charmant petit livre. Que ceux qui l'ont acheté le lisent, et que ceux qui le lisent se fassent un point de conscience de l'acheter !

Essai historique sur l'Abbaye de Solesmes [1].

Cet Essai n'a aucune prétention, bien qu'il soit plein de faits et qu'il ait coûté beaucoup de recherches. Il est écrit simplement et brièvement, double mérite qui, de nos jours, ressemble à une nouveauté. Quand le prieuré de Solesmes ne remonterait pas au commencement du XIe siècle, et ne se lierait pas, depuis sa naissance jusqu'à sa fin, aux grandes destinées et aux célèbres vicissitudes de l'Ordre bénédictin, il mériterait encore les honneurs d'une monographie spéciale. Car, n'est-ce pas à Solesmes que le zèle, le talent et la science laborieuse d'un jeune religieux ont jeté naguère les saintes semences de résurrection de cette milice bénédictine qui a rempli le monde chrétien de ses œuvres et de ses lumières ? Solesmes, qui ne fut, dans les siècles passés du Catholicisme, qu'un modeste prieuré, n'est-il pas réservé, de nos jours, à devenir, par les hommes pieux et savants qui l'habitent, le noble chef-lieu d'une nouvelle et abondante famille monastique ? Les desseins de la Providence sont profonds et cachés ; qui sait si de cette congrégation naissante ne sortiront pas encore, malgré tous les empêchements et la tiédeur de notre âge, les vertus et les travaux qui ont marqué les plus illustres abbayes de Saint-Benoît ? La seule pensée de rendre à l'Eglise de France et à nos populations troublées une de ces religieuses colonies, double asile du repos de l'âme et de l'activité de l'esprit, où les occupations de l'intelligence n'avaient pas moins de place que les méditations de la piété, cette seule pensée n'attire-t-elle point sur Solesmes l'attention et la sympathie de tous les hommes sérieux ?

A ce seul point de vue, l'*Essai historique sur l'abbaye de Solesmes* devait être écrit et pouvait compter sur tous les lecteurs chrétiens. Mais ce n'est point là son unique mérite. On ne saurait croire ce qu'il a fallu fouiller de manuscrits, de chartes, de dates, de bibliothèques, pour recréer la suite, quelquefois interrompue, et la vie souvent troublée de ce prieuré bénédictin luttant courageusement, sous l'ancienne monarchie, contre les causes morales et matérielles de défaillance qui ont assiégé sans relâche les institutions monastiques. Dans l'histoire de la plus humble maison cénobitique se reproduisent ainsi la plupart des grandes questions que soulève la vie des monastères les plus renommés.

Ce n'est pas tout : l'église abbatiale de Solesmes a conservé des œuvres d'art miraculeusement échappées aux ravages des révolutions ; le livre

[1] Fleuriot, imprimeur-libraire, au Mans.

Digitized by Google

que nous annonçons en donne une description détaillée. Ces œuvres remarquables de sculpture, consacrées à célébrer la gloire du Christ et de la Vierge Marie appartiennent au XVe et au XVIe siècles, et elles ont pourtant un caractère à part au milieu des œuvres de la renaissance. Et, comme si elles devaient se distinguer aussi par une de ces poétiques obscurités qui couvrent la plupart des antiques chefs-d'œuvre de l'architecture chrétienne, on ne sait pas le nom des artistes qui décorèrent splendidement l'église de Solesmes. La critique hésite même à décider si ces artistes appartinrent à l'Italie ou à l'Allemagne. Singularité de la gloire humaine, qui, à trois siècles de distance, se plaît déjà à cacher ses origines sous une tradition merveilleuse! On sait du moins que ces monuments de l'art ont été principalement inspirés et favorisés sous l'administration d'un homme qui joue un grand rôle dans l'histoire de Solesmes, le prieur Jean Bougler. C'est ce même prieur qui, pour soutenir l'honneur et les droits de son prieuré, s'était fait un puissant ennemi du seigneur de Sablé. Jean Bougler rencontra un jour le seigneur sur le pont de Sablé. « Moine, dit le seigneur, si je ne craignais Dieu, je te jetterais dans la Sarthe. — Seigneur, répartit Jean Bougler, si vous craignez Dieu, je n'ai rien à craindre. »

P. L.

Nouvelle défense des INSTITUTIONS LITURGIQUES, par le R. P. dom Prosper GUÉRANGER, abbé de Solesmes. — 1re partie[1].

Le nom de Solesmes rappelle immédiatement à l'esprit le nom du R. P. Guéranger, et son livre capital sur les *Institutions liturgiques*. Il n'était guère possible que cet ouvrage ne soulevât point de graves discussions parmi les théologiens, et particulièrement parmi les évêques de France. Selon le point de vue où l'on se place, on peut se montrer sévère ou favorable à la doctrine des *Institutions liturgiques;* et nous ne sommes nullement surpris que, d'un côté, le R. P. Guéranger s'honore de l'adhésion de plusieurs prélats, tandis que d'autres résistent à sa pensée, ou même l'attaquent vivement par la main de M. l'évêque d'Orléans.

Les uns, préoccupés surtout de la nécessité des temps et des menaces de division et de dissolution que les ennemis de la religion jettent au Catholisme, estiment que le plus urgent et le meilleur est de resserrer de toutes les manières les liens de l'unité, en se réfugiant avec persévérance, avec effort, dans le sein de Rome, centre universel de la catholicité. Ils croient que la liturgie ou le dogme se tiennent intimement, que les variétés de liturgie sont un mal, aujourd'hui plus que jamais, et qu'il faut se hâter de les ramener le plus vite et le plus tôt possible à la grande unité de la liturgie romaine. Ils croient d'ailleurs que plusieurs des changements liturgiques assez récemment introduits dans les diverses églises de France manifestent la main suspecte de l'autorité civile ou des adversaires du Saint-Siége. C'est à ce sentiment profond que semble avoir obéi l'auteur des *Institutions liturgiques*,

Les autres n'attachent pas aux questions de liturgie l'importance radicale, absolue, que leur attribue le R. P. Guéranger. Ils pensent que la va-

[1] Fleuriot, imprimeur-libraire, au Mans. — Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Digitized by Google

riété des liturgies est toujours demeurée dans le domaine épiscopal, et n'a pas cessé de régner dans l'Eglise, sans jamais compromettre la grande unité catholique. Ils jugent même que cette variété est conforme, non-seulement à l'autorité légitime et traditionnelle des évêques, mais encore qu'elle est utile aux diocèses, dont elle respecte les coutumes, les souvenirs, les traditions pieuses. Ils soutiennent enfin que l'indépendance des évêques, maîtres de la liturgie diocésaine, concorde merveilleusement avec la suprématie de l'Eglise romaine, et que c'est un des signes de l'excellence du Catholicisme qu'il puisse précisément contenir la variété dans l'unité, abandonnant à la liberté des esprits et des usages les questions et les formes qui ne touchent pas au fond des croyances.

On comprend donc que, dans l'un ou l'autre de ces deux ordres d'idées, les convictions les plus respectables arrivent à des résultats tout opposés. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de toucher à des intérêts aussi graves, qui ne doivent se résoudre que dans les plus hautes régions de l'épiscopat et de la théologie. Tout au plus nous est-il permis de remarquer que, dans cette discussion complexe, les meilleurs esprits, les esprits les plus dignes d'aimer et de connaître la vérité, sont enclins à trop pencher du côté du parti qu'ils affectionnent : c'est le sort réservé à toutes les thèses absolues. Les chrétiens doivent se borner à faire des vœux pour que la grande loi de l'unité catholique continue à s'accorder avec la liberté épiscopale, et que l'union de Rome et des évêques mette en garde l'Eglise contre les entreprises et les nouveautés de l'autorité laïque. Mais dans une polémique si élevée qu'elle soit, où il ne semble pas que soit engagé aucun péril pour la foi, il faut savoir compatir aux vivacités, aux ardeurs des controverses humaines.

Plus une conviction est forte, plus l'homme convaincu a de talent, plus le débat est disposé à prendre une forme animée et mordante. L'éloquence de la pensée et du style est toujours un peu voisine de la passion. Les *Institutions liturgiques* n'ont pas été ménagées par M. l'évêque d'Orléans. Attaqué fortement, avec verve, avec malice, le R. P. Guéranger a eu le droit de se défendre de même. Nous ne croyons pas sortir de notre rôle, le seul qui nous convienne, d'impartial spectateur, en disant que dans la *Nouvelle Défense* l'abbé de Solesmes déploie beaucoup de ressources et d'habileté. Mais dans un combat loyal entre hommes éminents et de bonne foi, les vivacités de l'esprit n'ôtent rien aux ardeurs de la charité, ni les tentations de la controverse à la sincérité de l'estime réciproque ; et le courant de la lutte amènera sans doute chacun des deux nobles athlètes à modifier ce qu'il y aurait eu de trop exclusif dans leurs conclusions primitives.

P. L.

Die Reformation, ihre innere Entwicklung, und ihre Wirkungen im Umfange des Lutherischen Bekenntnisses. — *La réforme, son développement intérieur et ses effets dans les limites de la confession luthérienne*, par J. Dœllinger; tome Ier [1].

Les ouvrages de M. Dœllinger sont des événements pour l'Allemagne savante; ils font aussi la joie de tous ceux qui, en France, s'intéressent

[1] Ratisbonne, 1846. Chez Joseph Manz.

Digitized by Google

au réveil des études théologiques. Ses *Origines du Christianisme*, traduites par M. Léon Boré, l'ont fait connaître il y a longtemps de ce côté du Rhin comme un des plus solides historiens de l'Eglise. Cette renommée, accrue par l'éclat d'un enseignement qui honore l'Université de Munich, s'étendra encore quand le livre que nous annonçons aura fait le tour de l'Europe chrétienne. Nous avions hâte d'en donner la première nouvelle; nous nous ferons un devoir d'y revenir et d'apprécier une publication qui jette sur l'époque de la Réforme et sur ses acteurs des lumières si peu attendues. Ce n'est point l'histoire, désormais bien éclaircie, des luttes publiques, des diètes, des ligues qui mirent aux prises les puissances catholiques ou luthériennes; c'est un nouveau chapitre de l'*Histoire des Variations*, avec des documents ignorés jusqu'à ce jour, avec les figures mieux étudiées de tous les acteurs de cette grande scène : Erasme, Georges Wizel, Frank, Hetzer, Schwenfeld, et plusieurs autres dont nous ne connaissons pas toujours les noms, bien moins les œuvres. *Le Correspondant* publiera bientôt un fragment sur Mélanchthon, traduit par une main sûre, et qui donnera une idée des services que M. Dœllinger rend à la controverse catholique.

A.-F. O.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

JUBILÉ ANNIVERSAIRE

DE LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT

A LIÉGE.

Nous ne devons pas, sans une mention particulière, laisser s'accomplir un des événements les plus intéressants pour le Catholicisme. La ville de Liége va célébrer, après six siècles, l'anniversaire de la fête du Saint-Sacrement, instituée dans cette ville en 1246. Le souverain Pontife a accordé un jubilé solennel de quinze jours aux fidèles qui se rendront à Liége dans cette mémorable occasion. L'ouverture du jubilé a lieu le 11 de ce mois.

Déjà les prélats les plus recommandables, les orateurs les plus illustres de notre France catholique, ont répondu à l'appel du Saint-Père et du vénérable évêque de Liége. On y verra à la fois, on y entendra M. l'archevêque de Reims, M. l'archevêque de Cambrai, M. l'évêque de Langres; on espère en même temps voir arriver M. l'évêque de Trèves et d'autres prélats de l'Allemagne. Les RR. Pères de Ravignan et Lacordaire, et M. l'abbé Dupanloup se succéderont dans la chaire de la cathédrale, dédiée à saint Martin, patron de la France; l'orateur sacré le plus fameux de la Belgique, le Père Deschamps, religieux rédemptoriste, frère du ministre des affaires étrangères à Bruxelles, viendra joindre sa voix à celle des représentants de la chaire française; et de même que ceux-ci rappellent, outre le clergé séculier, deux Ordres qui, dans des crises à jamais mémorables, ont efficacement contribué à sauver l'Eglise, le Père

Digitized by Google

Deschamps sera là comme le député d'une congrégation que les périls des derniers temps ont suscitée.

La cathédrale paraît réservée à la langue française, qui est aussi celle du pays, Liége appartenant aux terres wallonnes, où jamais n'ont pénétré les idiomes germaniques. L'instruction en allemand et en langue flamande sera prodiguée avec la même richesse, dans les autres églises de la ville, aux catholiques qui afflueront sans aucun doute des bords du Rhin et du nord de la Belgique.

Il y a trois ans, la contrée voisine fut témoin d'une solennité qui répandit une vive émotion dans l'Europe catholique et protestante. M. l'évêque de Trèves avait indiqué un pèlerinage en l'honneur de la *Sainte Robe*, vénérable relique conservée dans son église métropolitaine. L'affluence des fidèles de l'Allemagne fut prodigieuse : on vit, au milieu du calme et de l'ordre, des populations entières camper sur les places et dans les rues de cette cité trop étroite pour la foule de ses hôtes. On sait que ce fut à cette occasion qu'un prêtre interdit, le trop célèbre Ronge, apostasia publiquement par une lettre adressée à M. l'évêque de Trèves, et prétendit lever l'étendard d'un schisme accueilli avec des cris de joie par les organes de la presse rationaliste et protestante. Cette émotion, dont la France était restée spectatrice impassible, est déjà presque complétement passée. Des discordes intérieures ont bientôt fait justice des projets de ceux qui avaient rompu le lien salutaire de l'unité. Le plus grand nombre des nouveaux prédicants s'est retiré de la lutte. Des quarante prêtres environ qui avaient fait défection à notre Eglise, tous ceux dont la conscience n'était pas éteinte, c'est-à-dire plus de la moitié, ont fait, à l'heure qu'il est, l'abjuration publique de leurs erreurs. Pour se recruter, la secte des prétendus *catholiques allemands* a été obligée de choisir la plupart de ses ministres au sein des écoles protestantes. Là bouillonnaient les opinions d'un rationalisme impatient désormais de briser les dernières entraves des symboles de foi. Beaucoup de ces hommes furent séduits par l'idée de se joindre à des novateurs, qui, tout en conservant des formes extérieures consacrées par l'art et la poésie, demandaient à la croyance beaucoup moins que Luther et encore moins que Calvin.

Jusque-là les gouvernements de l'Allemagne protestante

Digitized by Google

avaient applaudi aux progrès du schisme, et s'attendaient à voir crouler enfin cet édifice de l'Eglise catholique dont la fidélité est un reproche perpétuel à leur existence; mais, dès qu'ils s'aperçurent que le *Rongisme*, qui se brisait contre les murailles de la foi romaine, refluait sans résistance dans les espaces illimités du doute protestant, ces gouvernements reprirent leur rôle naturel d'oppresseurs de la liberté de conscience, et les réformateurs ne doivent le reste de bruit qu'ils font encore qu'à leurs rapports avec la police et les tribunaux.

En même temps le protestantisme se sent atteint dans le cœur; l'Evangile, sur lequel il a prétendu s'appuyer contre nous pendant trois siècles, lui échappe des mains. Il sent que désormais, pour la plupart de ceux qui professent la doctrine du libre examen, le nom d'*évangélique* n'est qu'une qualification trompeuse. Au lieu de cette mer orageuse, mais pleine, où naviguaient encore dans le siècle dernier des pilotes animés par l'ardeur de la science, confiants dans le triomphe définitif de ce qu'on appelait alors la foi protestante, il n'y a plus aujourd'hui qu'un vaste marais dont les eaux baissent à vue d'œil. Quiconque y sent encore le besoin de la croyance cherche à travers les écueils un point où il soit resté quelque peu de fond. On s'efforce par tous les moyens possibles de détourner dans cette vase insalubre une partie des eaux vivifiantes que la source catholique a seule conservées. On sent qu'il ne suffit plus d'une vague aspiration vers le mystère de l'Homme-Dieu qui nous a rachetés par son sang. Le témoignage permanent de la miséricorde infinie du Rédempteur, qui se perpétue pour nous dans le sacrifice de l'autel, apparaît comme une nécessité de salut aux descendants de ceux qui, à la voix des réformateurs du XVIe siècle, avaient voulu réduire à la proportion d'un vain symbole la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans la divine Eucharistie.

Le roi de Prusse, à la tête des piétistes de son royaume, va détruire l'ouvrage de son père, et s'efforce de restituer la valeur d'un dogme nécessaire au symbole de la confession d'Augsbourg, qui rend du moins un hommage embarrassé au dogme de la présence réelle; et l'*église établie* d'Angleterre se proclame catholique en replaçant le crucifix sur l'autel et en s'efforçant de rendre à l'Eucharistie son caractère divin.

Digitized by Google

C'est au milieu de tels périls, quand les malheureux naufragés du protestantisme semblent tendre les bras vers le Saint-Sacrement exposé sur nos autels, que va se célébrer à Liége l'anniversaire de la fête instituée comme une protestation perpétuelle contre les outrages et les doutes auxquels donne lieu la présence de Jésus-Christ dans le mystère de l'Eucharistie. Depuis six siècles *le corps du Seigneur* rayonne au-dessus de l'Église catholique prosternée. Le *dogme générateur de la piété catholique*, comme l'a si justement appelé l'un des apologistes les plus éloquents qu'ait produit notre époque, est le phare vers lequel nous n'avons cessé de nous diriger au milieu de toutes les tempêtes de la conscience. Pour le maintenir à travers les temps les plus mauvais, nous avons supporté les persécutions et les sarcasmes, qui souvent tuent plus vite que le glaive. Aujourd'hui nos regards s'élèvent avec une juste fierté vers la nouvelle Sion, dont les portes se sont déjà ouvertes à tant d'exilés, et qui s'apprête à en recevoir un bien plus grand nombre encore.

La fête du Saint-Sacrement, devenue si illustre et si dominante dans la liturgie catholique, a le double caractère de toutes les solennités qui, dans le cours des siècles, sont venues ajouter aux pompes de notre Eglise. Son germe s'est développé dans les libres communications d'une âme pure et humble avec Dieu ; elle est apparue comme une protection anticipée contre des dangers dont une vision prophétique pouvait seule révéler la menace. Une simple religieuse du monastère du Mont-Cornillon, auprès de Liége, la bienheureuse Julienne, résista pendant plus de vingt années à la voix intérieure qui lui ordonnait de provoquer l'établissement d'une fête permanente en l'honneur de la présence de Jésus-Christ dans le saint sacrifice de l'autel. Au bout de ce temps son humilité vaincue lui fit chercher un confident dans un saint religieux de la même ville ; peu à peu divers personnages, éminents par leur science et leur sainteté, accueillirent la pensée de cette pieuse mystique. L'un d'eux, Français de naissance, ayant été élevé au souverain pontificat sous le nom d'Urbain IV, frappé d'ailleurs par le miracle qui venait de s'accomplir à Bolsène, et que tout le monde connaît, au moins par la sublime peinture de Raphaël, consacra par une bulle authentique la solennité de la fête du Saint-Sacrement. Il

Digitized by Google

fallut néanmoins encore plus d'un demi-siècle, au milieu des objections de tous les gens habiles qui s'accordaient à considérer cette solennité comme superflue, pour qu'elle devînt universelle dans l'Eglise.

Cependant, dès 1246, du vivant même de la bienheureuse Julienne, l'évêque de Liége, Robert de Tourote, en avait ordonné la célébration dans son diocèse. Urbain IV, qui ne devint Pape qu'en 1261, adressa la bulle d'institution de la fête du Saint-Sacrement à une recluse de Liége, la vénérable *Eve*, qui avait été pendant de longues années la confidente des plus intimes pensées de la bienheureuse Julienne : hommage touchant rendu par le chef de l'Eglise à la source de modestie d'où cette grande pensée avait d'abord surgi, et qui emprunte aujourd'hui le caractère le plus frappant à l'universalité d'une fête dans laquelle le Catholicisme célèbre le souvenir de ses plus rudes combats et de ses plus glorieuses victoires.

En 1246, rien ne faisait pressentir encore les attaques violentes dont le mystère eucharistique devait être l'objet un siècle plus tard ; la situation n'était alors périlleuse que sous le rapport temporel. L'esprit féodal, qui avait envahi les hauts dignitaires de l'Eglise, apportait les plus grands obstacles à la réforme de la discipline. Les Ordres mendiants s'étaient élevés pour opposer une digue à cette funeste tendance et rallumer le flambeau de la charité évangélique. Les partis politiques avaient envahi le conclave, et l'on allait bientôt s'y disputer la nomination d'un Pape français, italien ou aragonais. Mais le dogme, facilement défendu au XIe siècle contre les attaques de Bérenger, brillait alors d'une lumière sereine au-dessus des débris de l'hérésie albigeoise, où les traditions du paganisme avaient tenté leur dernier effort. Et cependant il n'y avait pas trente ans que la fête du Saint-Sacrement avait été acceptée par toute l'Eglise, quand Wycliffe, le vrai précurseur de Luther, leva, dans la Grande-Bretagne, le premier étendard protestant. Qui pourrait dire ce que les pays où le Catholicisme s'est maintenu doivent à l'auguste et touchante cérémonie qui, chaque année, depuis plus de cinq siècles, purifie, par la présence même de Dieu, nos villes, nos campagnes, et, pour ainsi dire, jusqu'à l'air que nous respirons ?

Quand Urbain IV voulut donner à la fête du Saint-Sacre-

Digitized by Google

ment le caractère d'une solennité universelle, il s'adressa, pour la composition de l'office, au plus grand génie que la science catholique ait enfanté, non-seulement dans le XIIIe siècle, mais dans tout le cours des temps chrétiens. On sait que saint Thomas d'Aquin est l'auteur de ces hymnes admirables que nous répétons non-seulement à la Fête-Dieu, mais encore dans tout le cours de l'année, en l'honneur du Saint-Sacrement. C'est aujourd'hui, sous les auspices de cette intelligence sublime qui défie encore toutes les révoltes de l'intelligence contre les lumières de la foi, que les hommes qui, de notre temps, ont revendiqué le Christianisme au nom de la science et de la raison, vont établir dans la chaire de Saint-Martin de Liége un noble concours d'éloquence. La Providence a marqué cette ville dans une position centrale entre tous les pays qui sont aujourd'hui le théâtre des luttes de la science sur le terrain religieux. Dans le même auditoire, on pourra reconnaître le dédaigneux rationaliste de l'Allemagne, l'insouciant matérialiste de la France, le méthodiste ardent ou le puseyiste ébranlé de l'Angleterre. L'industrie, qui ne croit travailler que pour son propre triomphe, a aplani les voies qui conduisent au berceau de la fête du Saint-Sacrement. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur rendent possible à l'Eglise les congrès pacifiques dans lesquels ses forces se décuplent par la puissance du nombre et de l'union.

Les moyens de transport étaient prêts pour Liége en 1846 : ils seront bien avancés pour Rome en 1850. C'est alors que nous verrons se renouveler le grand jubilé du Catholicisme. Quel contraste se prépare entre celui de 1825 et celui du milieu du siècle ! Alors la Porte sainte fut ouverte dans une solitude presque complète ; peu à peu les pèlerins de l'Italie, de la Suisse et du midi de l'Allemagne vinrent consoler l'Eglise de son abandon. C'étaient en général des gens simples et sans lettres dont la prière se répandit sur le pavé désert des basiliques. En 1850, on verra, comme aux siècles de foi, les phalanges des pèlerins de l'univers entier, de toute condition, de toute langue, déborder dans la ville éternelle. L'Eglise se demandera

D'où lui viennent, de tous côtés,
Ces enfants qu'en son sein elle n'a pas portés.

Noble et consolante moisson d'un labeur dont la facilité nous

Digitized by Google

humilie, quand nous nous remettons en mémoire les sanglants combats que les chrétiens de tous les siècles ont rendus pour la même cause.

Puisse la continuation de la paix de trente ans favoriser l'éclat d'une solennité dont celle de Liége n'est que le glorieux prélude ! Puisse Dieu nous permettre de nous y associer tous et de baiser le seuil des Apôtres, en frappant nos cœurs convertis sous l'impression d'une reconnaissance sans borne comme le Dieu même qui nous a rappelés à lui !

P. S. Ces pages étaient imprimées quand la grave et triste nouvelle de la mort du Pape Grégoire XVI est parvenue à Paris.

Le jubilé de Liége devra à ce deuil de l'Église une importance plus grande encore que celle qu'il était permis de prévoir.

Le Pape est mort le 1er juin; suivant les règles établies, le Conclave doit s'assembler dix jours après. C'est donc le 11 juin qu'auront lieu simultanément l'ouverture du Conclave et celle du jubilé de Liége.

La sainte assemblée réunie dans cette dernière ville se prosternera aux pieds des autels pour demander à Dieu le plus cher de nos besoins, l'objet le plus ardent de nos vœux : la LIBERTÉ DU CONCLAVE d'abord, et ensuite CELLE DU PONTIFE.

Digitized by Google

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

DEVANT L'HISTOIRE [1].

LES TEMPS MODERNES.

DU POUVOIR DE L'ÉTAT SUR L'ENSEIGNEMENT
D'APRÈS L'ANCIEN DROIT FRANÇAIS,

PAR M. TROPLONG,

Conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut.

HISTOIRE CRITIQUE ET LÉGISLATIVE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT
EN FRANCE,

PAR M. HENRY DE RIANCEY,

Avocat.

L'auteur du travail dont ce qu'on va lire est la suite et la fin regrette d'achever en ce moment l'œuvre critique qu'il avait entreprise. Il n'a pas la prétention de penser que l'on ait remarqué, surtout avec impatience, l'intervalle mis par lui entre un premier article et ce qui en est aujourd'hui le complément. Il ne croit pas devoir s'excuser d'une apparente négligence dont personne, sans doute, n'est tenté de lui faire le reproche. Mais ce qui le frappe parmi les inconvénients d'un retard auquel il s'est laissé aller presque involontairement c'est l'inopportu-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin et 25 septembre 1845.

Digitized by Google

nité qui tout à coup a surpris l'intérêt d'une dernière investigation historique. Nous nous expliquons. Naguère, quand ce travail a été commencé, il y avait dans l'air contre la liberté d'enseignement une violence singulière de dénégation. De tous les rangs officiels, c'était un même cri : on ne voulait point de l'exécution d'une promesse imprudente de la Charte. Et tout naturellement le passé était complice de la tyrannie du présent ; l'histoire devait confirmer par ses exemples et par ses conclusions l'audace de notre injustice. Nous avons assez cette habitude en France : l'histoire est notre témoin de la comédie des *Plaideurs ;* elle jure pour nous quand nous en avons besoin. Il nous était ainsi nécessaire d'arracher au libéralisme moderne le prétexte d'un de ses faux arguments. La pratique du passé n'autorisait nullement ce que l'on s'enhardissait à commettre contre nous ; l'histoire était pour les partisans et non pour les adversaires de la liberté d'enseigner. C'est ce que nous essayâmes de prouver à la suite des recherches de M. Henry de Riancey contre un ouvrage de M. Troplong.

Mais à ce moment les circonstances sont bien changées. Les partisans de la liberté d'enseignement n'ont apparu ni aussi faibles, ni aussi peu nombreux qu'on l'avait imaginé tout d'abord. On les trouve dans la France entière, suscités à la fois par la défense de trois grands principes, la Famille, la Religion et la Liberté pour elle-même. D'ailleurs les élections approchent ; on va se rencontrer en face du pays ému. Un ministre éminent n'a pas cru devoir plus longtemps garder par devers lui le secret de sa sympathie particulière pour une cause identique à celle de l'inviolabilité des croyances et du foyer domestique. Exprimons l'état nouveau des choses par le résultat même qui en a déterminé la conversion générale : le pouvoir a cessé de se montrer manifestement hostile à la liberté d'enseignement ; tout aussitôt les dispositions de la plupart de nos adversaires ont été visiblement ébranlées. Leurs convictions (il s'agit de convictions) n'ont point tenu contre la chance de n'être plus du côté le plus fort. Il y a ceci de bon dans le libéralisme à la façon moderne que, si l'on s'y trompe parfois, on n'y court jamais risque de se tromper qu'avec le pouvoir lui-même. Mais dans cette modification, soudainement sage, dont les adversaires de la liberté d'enseignement ont été saisis, qu'est devenue cette vaste et profonde autorité avec laquelle l'histoire recommandait à l'Etat de ne point lâcher les âmes des générations naissantes ? Hélas ! il en a dû être de cette autorité comme du rapport essentiel qui existe entre la liberté d'enseignement et la liberté de la famille, et la liberté de la croyance, et la liberté de la presse ; ce rapport essentiel, que l'on avait longtemps nié, on l'a subitement aperçu ; pourquoi l'histoire serait-elle davantage retranchée contre ce qui dissipe certaines convictions et ajoute à la

Digitized by Google

perspicacité de certains regards? Nous sommes tenté de penser que pour la plupart de nos adversaires l'histoire a cessé d'être contre la liberté du droit d'enseignement. Si le présent est sujet aux révolutions, il règne sur le passé un mirage aux effets très-variables. Revenons à la comédie des *Plaideurs :* nous avons congédié le témoin qui jurait pour nous.

La persuasion où nous sommes qu'il est désormais inutile de défendre, contre une dénégation qu'on n'entreprend plus, la réalité des précédents de l'histoire, est, ce nous semble, ce qui enlève à cette dernière partie trop différée de notre travail l'avantage si précieux de l'opportunité. Toutefois, l'espèce de triomphe qui a remis la cause de la liberté d'enseignement peut n'être qu'une vicissitude, la plus dangereuse de toutes, celle d'une trompeuse illusion. Demain une défaillance des pères de famille, compris dans ce qu'on nomme le pays légal, peut nous rendre tout d'un coup les âpres convictions dont on est en ce moment presque débarrassé. L'histoire est bien capable de légitimer de nouveau le refus de la liberté d'enseignement ! Il y a en elle, sous son auguste et exemplaire sagesse, une lâcheté méchante toujours prête à crier : Malheur aux vaincus ! Assurons-nous donc contre les revirements possibles de l'érudition complaisante. Si un événement, que nous éloignons de tous nos vœux, mais que nous sommes obligé de prévoir, se réalise, il n'aura pas été sans profit de s'être livré à quelques efforts pour établir la vraie déposition du passé. A défaut du sentiment d'une utilité immédiate, c'est sollicité par la prudence que nous reprenons ici l'examen de la question historique sur la difficile solution de laquelle M. Troplong et M. Henry de Riancey se montrent dans une parfaite opposition. Nous avons apprécié déjà les libérales institutions de l'antiquité classique. Il nous reste à pénétrer dans le monde moderne ; c'est là que le problème s'agite pour nous, caché sous les détails variés, immenses, innombrables, de la recomposition de l'ordre nouveau. Que d'entraves pour nous arrêter ! que de voix enchanteresses pour nous égarer à travers la route ! Mais nous voulons résolument résister à tous les piéges qui nous attendent. Dans cette intention, nous nous permettrons d'user de deux expédients : le premier, c'est d'aborder notre sujet sans préambule, et le second, d'en traiter les parties en des sections distinctes. Par là nous vaincrons d'un coup le charme, et nous franchirons tout l'espace qu'il nous faudrait périlleusement parcourir.

Un calcul de M. Troplong.

M. Troplong affirme que, sous l'ancienne monarchie, le droit d'enseigner était exclusivement royal. Et pour le prouver, des douze siècles dont il a la disposition, l'auteur en montre bien quatre pendant lesquels

Digitized by Google

l'ancienne monarchie se trouve en possession de sa singulière prérogative. Ces quatre siècles sont, outre les derniers temps de notre histoire, l'époque lumineuse de Charlemagne. Certes il ne serait point défendu de demander comment quatre sont plus que huit, et forment la majorité sur douze, ce double paradoxe numérique étant nécessaire pour établir en faveur d'un usage la durée la plus longue qui seule peut le constituer en autorité. Mais on ne manquerait pas de nous répondre qu'il en est des siècles comme de la marchandise du *Médecin malgré lui*; il y a siècles et siècles. Et quand il s'agit de les compter, c'est aux bons, sans nul doute, qu'il faut avoir égard. Or, quels siècles sont les meilleurs, sinon ceux qui donnent manifestement raison à notre thèse? Nous n'avons rien à répliquer à un pareil argument. Aussi nous nous hâtons de passer à une contestation minutieuse des faits eux-mêmes qui se trouvent invoqués.

I

Les temps de Charlemagne.

Dès que la chute de l'empire romain eut livré à l'Église le patronage des débris du monde, l'Église eut tout d'abord un soin : la culture intellectuelle et morale des populations. Une puissance spirituelle a son empire dans les âmes. Ce n'était rien que de garantir un ordre matériel, on devait songer au régime des consciences. Le reproche de vouloir régner par les ténèbres attendait l'Église. L'Église débuta par édifier un système d'instruction tel que le monde n'en avait pas encore connu. Deux traits, en effet, distinguèrent l'instruction administrée par l'Église. Jusque-là on avait exigé une rétribution pour fournir l'enseignement, et l'on se bornait à ne point le refuser à la curiosité qui, moyennant paiement, venait le solliciter. L'Église enseigna gratuitement, et, loin de s'en tenir à répondre aux provocations du désir de savoir, elle alla chercher partout l'ignorance, afin de la réveiller et de la contraindre à recevoir la lumière. La lampe ne se cachait plus sous le boisseau. Dieu désormais appelait à lui toute âme humaine. La race d'Adam était affranchie.

« On nous avertit, dit un canon, qu'en *quelques lieux* on ne trouve ni maîtres, ni sollicitude pour l'étude des lettres. C'est pourquoi nous prescrivons à tous les évêques d'apporter leurs soins et leur diligence à établir *pour tout le peuple, en tous lieux*, des maîtres et des docteurs propres à l'enseignement assidu des lettres et des arts libéraux. Car, par la science, on s'aide à comprendre les divins commandements [1]. »

Un autre canon s'exprime de la sorte :

« Comme l'Eglise de Dieu, pieuse mère, doit veiller surtout à ce que les

[1] *Décret de Gratien*, I, dist. 37, c. 12. Voyez aussi *Décrétales*, liv. V, tit. 5, c. 4.

Digitized by Google

pauvres, privés du secours de leurs parents, ne manquent pas de l'avantage de s'instruire et de prospérer par la science, nous voulons qu'en chaque église cathédrale il y ait un bénéfice pour le maître chargé d'enseigner *gratuitement* les clercs et les *écoliers pauvres*. Et malheur à qui voudra vendre le droit d'enseigner ! qu'il soit exclu de tout bénéfice. Il ne doit pas avoir le fruit de son travail, celui qui, par cupidité, vendant le droit d'enseigner, fait obstacle au bien de l'Eglise [1]. »

Une prescription qu'on peut regarder comme canonique présente des termes analogues ; elle veut qu'on *appelle* à l'instruction *tous les enfants*, non-seulement *ceux de condition servile*, mais encore les ingénus [2]. Voilà donc où s'emportait populairement le zèle de la charité chrétienne, jusqu'à cette hyperbole de faire de la servitude, pour l'instruction, une espèce de préférence sur l'ingénuité ! Mais l'Église corrige avec raison un pareil excès : elle ne permet pas aux héritiers des puissants de se retrancher dans le privilége de la paresse et de l'ignorance ; serviles et ingénus, elle commande que tous les enfants soient également instruits.

On ne saisit peut-être pas tout d'abord la cause de la gratuité de l'enseignement administré par l'Eglise. Cette cause a besoin d'être grandement remarquée. Il n'y avait pas seulement ici une munificence qu'inspirait le désir de faire participer les pauvres aux avantages de l'éducation. Un motif plus haut déterminait la mesure de la gratuité, que l'on appliquait même aux riches : c'était tout un principe d'une nouveauté immense dans le monde, pour l'intelligence duquel nous n'avons pas assez de la puissance d'imagination de notre temps. En effet, l'Église, dès le premier jour, considéra la capacité d'instruire comme un don particulier de l'Esprit. Ceux en qui ce don venait à s'agiter l'avaient reçu gratuitement ; ils devaient partout répandre gratuitement autour d'eux la faculté sublime qui avait fait élection en leurs âmes, qui ne leur appartenait pas, et qui ne s'était mise en eux qu'afin de briller pour tous. « C'est de la science en particulier, dit un canon, qu'il a été écrit : *Gratis accepistis, gratis date* [3]. » Ce même précepte est fréquemment répété dans les Capitulaires ; on y définit ainsi les maîtres : ceux qu'un don divin rend capables de l'enseignement : « *Qui donante Domino discere possunt.* »

Mais, outre la gratuité, on doit apercevoir une conséquence très-importante de cette manière de considérer la capacité de l'enseignement comme un don de l'Esprit. Si l'enseignement paraissait de la sorte l'action d'une manifestation sacrée, il ne pouvait pas venir, il ne

[1] *Décrétales*, V, 5, 1.

[2] *Capitulaires*, liv. I, chap. 68 ; liv. VI, chap. 377, etc. ; cette prescription est souvent répétée.

[3] *Décrétales*, V, 5, 2.

Digitized by Google

venait pas à la pensée des hommes qui se rendaient à une pareille croyance, de soumettre à des règles gênantes et restrictives ce qui était pour eux l'élocution même de Dieu. Dire que l'Eglise entendait dans l'enseignement l'émission de l'Esprit, c'est dire que l'Eglise s'inclinait tout entière devant la liberté de l'enseignement comme devant le principe de son existence propre et de sa divine autorité. Le silence d'un respect mystérieux se faisait à l'entour des moindres chaires. Il y avait quelque chose de plus redoutable et de plus vénéré que tous les rois du monde : c'était un humble maître d'école à l'heure où, par son ministère, Dieu appelait à lui les enfants. Alors on écoutait de nouveau la grande et douce voix : « *Sinite parvulos venire ad me.* »

Aussi, la constatation en est facile, les mêmes textes qui parlent de la gratuité nécessaire de l'enseignement en prescrivent également la nécessaire liberté. Ce sont comme deux éclairs de la même vérité surhumaine, que ces deux principes selon lesquels un don de l'Esprit ne peut être ni confisqué ni intercepté par les hommes. Les Capitulaires s'expriment ainsi : « *Utile esse consideravimus eos qui, donante* « *Domino, discere possunt, secundum uniuscujusque capacitatem docendi* « *studium debeant impendere.* » La loi ne songe ici qu'à faire une obligation de l'enseignement pour quiconque en porte en lui-même la faculté. Et dans cette pensée, si l'on néglige d'affirmer le droit de liberté, c'est qu'on va au delà, et que de cette liberté on impose l'exercice comme un devoir impérieux. Un canon, après avoir réprimé avec vigueur l'usage dépravé qui tentait de s'introduire de soumettre à un prix d'argent le droit des maîtres, dissipe de la sorte toutes les entraves autour de la pleine liberté d'enseignement : « ..... *Districte præ-* « *cipimus ut quicumque viri idonei et literati voluerint regere studia lite-* « *rarum, sine molestia et exactione qualibet scholas regere permittatur.* « *Si qui vero hujusmodi præcepti exstiterint transgressores, eos officiis et* « *dignitatibus spolietis* [1].» Voilà comment, alors qu'elle était toute-puissante, l'Eglise statuait sur l'enseignement : elle en fondait ce qu'aujourd'hui elle réclame, l'indispensable liberté.

Nous n'avons pas eu occasion de nommer Charlemagne dans le cours des rapides développements qui précèdent. Mais pourquoi Charlemagne est-il si bien mêlé, par la pensée et par l'œuvre, à l'œuvre et à la pensée de l'Eglise, qu'il n'y ait qu'une manière de dignement l'apprécier ? « C'est de ne pas le distinguer dans la mention que mérite la sainte et unique grandeur de son temps [2]. »

[1] *Décrétales*, V, 5, 3.

[2] M. Henry de Riancey expose heureusement et en détail la coopération de Charlemagne dans tous les travaux de l'Eglise. Voyez t. I, chap. 2, p. 57-146.

Digitized by Google

Et cependant il nous faut suivre un auteur moderne qui croit avoir trouvé dans les premiers actes de l'époque carlovingienne des précédents, des titres pour les prétentions d'un pouvoir civil qui, au lieu de l'aider, voudrait asservir l'Eglise.

M. Troplong, ainsi qu'il convient à une intelligence supérieure, est ravi par le spectacle que présente l'accord de l'Eglise et de Charlemagne. Mais le publiciste se rend maître de son admiration, et il ne manque pas à remarquer tous les faits dans lesquels on peut voir sur l'enseignement la part d'action de l'empereur. Nous ne contestons aucun de ces faits. Nous voudrions avoir le talent de l'écrivain pour les montrer au lecteur avec cet éclat qu'ils savent retrouver sous la plume de M. Troplong. Certainement Charlemagne instituait des écoles et des séminaires; il faisait de l'instruction l'affaire capitale de son règne. Certainement les évêques invoquaient l'intervention de Charlemagne dans les diverses fondations d'écoles; et ces évêques écrivaient pour les mêmes fondations aux successeurs de Charlemagne comme à des auxiliaires indispensables, afin de leur rappeler l'usage par lequel Charlemagne consacrait son autorité dans l'œuvre la plus intéressante de la puissance civile. Mais que prouvent ces prescriptions, ces aveux, ces exemples, dans un temps où, par la manière dont on le considérait, l'enseignement échappait à la disposition de toute espèce de souveraineté? Nous croyons superflu d'insister sur ce point; toutefois, répétons-le, l'enseignement était pour Charlemagne, comme pour l'Eglise, l'exercice d'une faculté surhumaine; à ce titre, l'empereur pouvait prétendre à l'honneur, au droit, au devoir d'une nécessaire protection; mais Charlemagne ne pouvait pas subir la sacrilége ambition de s'asservir ce que l'on estimait être l'Esprit lui-même.

Il y a plus, ce caractère, aujourd'hui pour quelques-uns étrange, par lequel on se représentait l'office de l'enseignement, n'est point le seul trait qui devrait nous avertir d'un défaut presque absolu d'analogie, et partant de légitime comparaison, entre notre monde et celui de Charlemagne. M. Troplong a omis d'apercevoir l'inspiration divine qu'on assignait à la faculté de l'enseignement. Toutefois un historien, même moins éminent que M. Troplong, ne saurait se dissimuler ce qui sépare le travail distinct, précis, partiel, d'une société comme la nôtre, du mouvement tumultueux, immense, général, au milieu duquel a été conçue la civilisation moderne. Qui ne sait que, grâce au privilége accordé par Dieu aux nations destinées à grandir, l'époque de Charlemagne a réalisé, dans le concours spontané de toutes les activités vers un seul but, ce prodige, essentiel à la création, d'une multitude qui n'avait qu'une âme? Qui ne sait que, dans cette époque singulière, Eglise, rois, sujets, tous s'emportaient, confondus par l'enthousiasme, aux fonc-

Digitized by Google

tions de tous les pouvoirs à la fois ? Les témoignages s'offrent à l'envi pour attester cette heure sans pareille dans notre histoire, où la liberté et l'ordre, l'Eglise et l'Etat, le commandement et l'obéissance, l'initiative et l'exécution, toutes les oppositions, toutes les démarcations, toutes les différences semblaient avoir momentanément disparu, pour faire place à la participation de chacun dans la sympathie et dans l'œuvre d'une rénovation identique et commune. Tenons-nous en à deux événements connus de tous. Charlemagne consent avec joie à surmonter sa couronne de chef indépendant et souverain du titre d'empereur; il reçoit du Pape une dignité qui, en l'élevant au-dessus de tous les pouvoirs de la terre, doit le soumettre réellement, quoique d'une manière glorieuse, à l'immédiate discrétion du Saint-Siége lui-même. Voilà le pouvoir civil volontairement abaissé; il s'incline devant l'Eglise. Mais l'Eglise va-t-elle profiter de cette pieuse prostration de Charlemagne pour en triompher et prévaloir à jamais contre sa race ? Nullement; à peine le chef temporel s'est-il livré que c'est au chef religieux à ne pas vouloir de sa solitaire indépendance. En effet, dans la même année, et peut-être dans le même jour que le Saint-Siége se rendait maître de Charlemagne sous la munificence d'un titre, une assemblée de prélats, présidée et dirigée par le Pape, décrétait et proclamait en loi cette surprenante proposition, à savoir que le Saint-Siége, pour toutes les promotions nouvelles, serait désormais à la merci de Charlemagne et de ses successeurs [1] ! Deux pouvoirs qui, au lieu de prétendre à la prééminence, se soumettent alternativement l'un à l'autre, qui, au lieu de la première place, ambitionnent tous les deux la seconde, qui ne veulent pas dominer, dont chacun aspire au service et à l'obéissance; et le débat d'une semblable émulation s'établissant d'une manière visible et éclatante, pour l'édification universelle, à ce faîte de la suprême grandeur temporelle et spirituelle, d'où il commandait à toutes les ambitions inférieures, et leur communiquait à toutes l'exemple des renoncements. N'est-ce pas qu'il y avait là des chefs, des faits, un peuple, une illumination de l'Esprit, un rayonnement des vertus, une époque sainte au milieu de laquelle l'on est mal venu aujourd'hui à chercher nous ne savons plus quels précédents d'impiété et de tyrannie dont voudrait un Etat pour désoler du même coup l'Eglise, la liberté et la dignité humaines? Allons ! il nous faut vider nos querelles loin des tombes augustes; le nom et les souvenirs de Charlemagne ne sont point pour abriter la conception de coupables attentats.

[1] Nous laissons à notre savant collaborateur la responsabilité de cette opinion historique.

(*Note du Rédacteur.*)

Digitized by Google

Un caractère remarqué par M. Troplong dans l'enseignement ecclésiastique.

Avant de sortir du règne des Carlovingiens, disons un mot d'une observation de M. Troplong. L'auteur croit avoir constaté dans l'enseignement que l'Eglise inspira une tendance à proscrire l'étude de l'antiquité classique. Hâtons-nous de le reconnaître, une pareille proscription, si elle a été réelle, ne saurait soulever le blâme. On se trouvait encore sous les émotions du paganisme. Il ne fallait pas se livrer à des méditations où certains souvenirs revivaient avec une beauté trop fatale. De là, peut-être, une nécessaire exclusion de l'antiquité. C'était la statue de Vénus qu'on enfouissait en pleurant. Aussi M. Troplong ne reproche pas à l'Eglise d'avoir imposé silence aux études profanes. L'Eglise ne doit-elle pas toujours sacrifier à la sainteté morale le vain profit de la culture intellectuelle? On aime cette rigueur dans la mère de toutes les vertus. Toutefois, n'acceptons pas un éloge qui n'est pas entièrement mérité. Nous avons à cet égard d'autant plus aisément de la réserve que nous soupçonnons ici une malice. En effet, il se cache peut-être un piége sous cet honneur exagéré qu'on tient à rendre à la prudence de l'Eglise : ne voudrait-on pas conclure à l'inaptitude pour la culture intellectuelle que met dans l'Eglise, et dans tout enseignement inspiré par elle, la préférence presque absolue de l'amélioration morale ?

Voici les faits. Il a manqué le cœur d'Omar à l'Eglise pour proscrire toutes les lettres profanes. L'Eglise n'a pas osé punir l'antiquité classique de ce qu'elle était trop belle. Certes, saint Grégoire I et d'autres autorités qu'on peut citer en grand nombre interdisent les études dont parle M. Troplong[1]. Mais cette interdiction s'adressait aux ministres du culte, qui devaient se retrancher et s'absorber dans la multitude et la pureté de leurs connaissances spéciales. Quant aux chrétiens laïques, non-seulement on ne leur défendait pas l'étude de cette antiquité pour laquelle les cloîtres allaient s'ouvrir, mais encore on la prescrivait en leur faveur par des commandements formels[2]. Un des cinq canons au moins qui démontrent la vérité de notre assertion condamne ainsi ceux dont le zèle extrême tendait à soumettre les chrétiens laïques à la rigueur d'une règle faite momentanément pour les membres de l'Eglise militante : « Il émousse et affaisse la pointe des « esprits celui qui pense devoir éloigner les laïques de l'étude des let- « tres séculières[3]. »

[1] *Décret de Gratien*, I, dist. 37, c. 1, 2, 3, 4, 6, 7.
[2] *Décret de Gratien*, I, dist. 37, cap. 8, 9, 10, 11 et 14.
[3] *Décret de Gratien*, I, dist. 37, c. 8.

Digitized by Google

Que M. Troplong se rassure; si, grâce à la liberté, l'Eglise trouve jamais l'occasion d'influer sur l'enseignement d'un pays, il n'est pas en elle un esprit dont la préoccupation excessive doive faire craindre pour l'avenir et le progrès de la culture même purement intellectuelle.

II

Temps de l'Eglise.

M. Troplong reconnaît que l'Eglise, sous la féodalité, a seule régi l'exercice de l'enseignement. Mais M. Troplong se rend à cette évidence historique de telle sorte qu'il ne cède en rien à la vérité contraire à sa thèse. L'Eglise, selon l'auteur, n'a pas offert un régime libéral : elle a dominé l'enseignement avec empire. La liberté n'a pas fait son profit de ce que l'autorité ecclésiastique tenait lieu de toute espèce de gouvernement. En somme, pour ce qui concerne l'enseignement, il y a eu sous l'Eglise et par l'Eglise un droit suprême dont la souveraineté civile n'a pas cessé de jouir, sinon immédiatement, du moins par représentation.

Or, pour que l'Eglise ait soumis l'enseignement à une action propre à être revendiquée plus tard par l'Etat lui-même, il faut que l'Eglise ait été bien abandonnée, au jour de sa puissance solitaire, par cette sagesse dont elle se montra tout d'abord pourvue sous le règne de Charlemagne. Cela est-il réel ? En d'autres termes, de libérale qu'elle était, l'Eglise s'est-elle faite despotique ? Il nous importe d'examiner ce point en peu de mots.

Nous voudrions nous arrêter sur une observation générale qui, pour nous, est une réponse suffisante et péremptoire à la question que nous venons de poser. Accordons que l'on puisse adresser des reproches nombreux à l'Eglise. Parmi ces reproches, il en est d'injustes à coup sûr : ce seraient ceux qui porteraient sur la facilité de l'Eglise à varier dans ses principes et dans sa conduite. L'Eglise est une Vérité toujours la même qui se développe. Les circonstances peuvent changer les modes et les phases du développement, mais le fond des choses demeure dans l'immutabilité. Or, cette constance intime et cette forme extérieure à peine flottante, si elles étonnent par des aspects inattendus, ne laissent jamais apparaître une nouveauté certaine dans l'Eglise. Toutefois, nous renonçons à insister sur la suite d'une argumentation pour laquelle la raison moderne n'est point assez forte. Il nous faut la contingence violemment expressive des faits. Parmi les témoignages de ce genre que nous pouvons citer, nous nous en tiendrons à un seul exemple.

Abélard avait déjà enseigné à Melun, à Corbeil, à Paris, lorsque les

Digitized by Google

vicissitudes d'une vie tourmentée le poussèrent à Laon, où, après avoir écouté quelque temps les leçons d'Anselme, il se mit à tenir école à son tour. Les propositions hasardées se succédèrent, comme de coutume, dans la bouche du maître présomptueux. Anselme s'opposa à la continuation d'un enseignement pareil, alléguant, entre autres motifs, qu'il en portait la responsabilité; car Abélard n'avait pas de *licence* ou de permission pour l'état de professeur. Abélard céda à l'opposition d'Anselme, en traitant l'allégation juridique, sur laquelle elle se fondait, *de chicane qui n'avait jamais été faite à personne* [1].

Abélard reprit ailleurs le cours de ses audaces. Il charma et scandalisa de nouveau Paris; et ses adversaires, aux accusations sous lesquelles ils espéraient le terrasser, mêlèrent encore le reproche d'enseigner *sine magistro*, sans maître responsable, à défaut d'une *licence* qu'Abélard n'avait point. Un concile examina et condamna les doctrines d'Abélard sur la Trinité. Ce concile s'occupa-t-il de cette question de forme, à savoir qu'Abélard enseignait *sine magistro, sine licentia?* Non, on ne trouve pas trace d'une distinction semblable dans ce que l'on sait de l'acte du concile de Soissons. Et Abélard recommença ses leçons au Paraclet, à Paris, partout où le mena encore son agitation errante.

Or, ces faits avaient lieu en France, sous l'empire immédiat de l'Eglise, à l'époque de sa domination la plus complète; et ce n'est pas tout : ces fait non obscurs, mais produits avec l'éclat qu'attachaient sur Abélard l'éloquence, la faveur publique, l'ardente anxiété de l'Europe entière, ces faits intéressaient l'enseignement de la théologie, le fond même de la foi chrétienne. Que doit-on voir dans cet exemple d'un homme qui, pendant toute une vie, parle, sous la main de l'Eglise, malgré l'Eglise, contrairement aux croyances que l'Eglise soutient? N'est-ce pas ici, dans une preuve invincible, l'irrécusable tolérance et la manifestation certaine d'une immense liberté [2]?

[1] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, édition de 1761, t. I, p. 127. Super tam manifesta livoris calumnia, *quæ nemini unquam ulterius acciderat*. Duboulay, t. II, p. 41.

[2] Voyez M. Henry de Riancey, t. I, chap. 3, p. 179-185, et *passim* dans le même chapitre. M. Troplong ne trouve pas l'exemple d'Abélard concluant. La déclaration d'Abélard lui-même lui *paraît suspecte*. Il *a de la peine à admettre, comme Fleury et d'autres, qu'il y ait eu à cette époque pleine liberté d'ouvrir des écoles*. « *On a confondu*, ajoute-t-il, avec la liberté de droit la licence de fait, si facile à concevoir dans « un temps dénué de moyens de police et de surveillance, et où le gouvernement, en « toute chose, était fort incomplétement organisé ou exercé. » Page 65. On croit rêver devant de pareilles allégations. Il n'est pas nécessaire de remarquer que le gouvernement de l'Eglise, très complétement organisé et exercé au XIIe siècle, avait des moyens de police et de surveillance qu'il a su appliquer surtout à l'enseignement d'Abélard, comme l'histoire l'atteste, mais seulement dans cette limite de la *liberté de droit* qui,

Digitized by Google

Mais cette liberté, laissée à la ressource du droit individuel, n'aurait pas manqué de céder aux entraînements des esprits émus par la crainte de l'erreur et de l'hérésie. La prétention d'une *licence*, qui essaya vainement d'arrêter Abélard, était toute prête à s'exagérer pour se changer en une prérogative discrétionnaire de l'autorité à permettre ou à ne pas permettre l'exercice de l'enseignement. Menacée par la fantaisie et l'isolement de l'individu, la liberté allait périr si elle ne se trouvait pas, dans l'association avec la règle, un refuge assuré. Ce fut un des mérites les plus significatifs de l'Eglise d'avoir compris le but des Universités, et, loin de leur faire obstacle, de s'être montrée favorable à leur solide établissement.

Origine des Universités.

Dans son *Histoire du Droit romain au moyen âge*, M. de Savigny s'exprime de la sorte sur l'origine des Universités :

« Ce serait se tromper étrangement que de comparer les premières Universités du moyen âge aux fondations savantes des temps modernes, établies par un prince ou par une ville dans l'intérêt de leurs sujets, et dont ils permettent l'accès aux étrangers. Un homme, poussé par le zèle de l'enseignement, réunissait autour de lui quelques élèves studieux; bientôt, avec de nouveaux professeurs, le cercle des auditeurs s'agrandissait, et ainsi, par le cours naturel des choses, une école se trouvait fondée.... Il n'était pas question alors d'institutions ou de salaire donné aux professeurs par le gouvernement. Plus tard, lorsque la vie se retira des Universités, pour les soutenir on eut recours à ces moyens, et l'on vit des Universités entières fondées par des princes; mais ces fondations ne pouvaient entrer en parallèle avec les écoles libres [1]. »

Dans les premiers temps, les Universités s'établissaient de la manière suivante. Parfois, les élèves qui se trouvaient réunis autour des mêmes chaires formaient entre eux une association principalement défensive. On était éloigné de son pays; le moyen âge ne se faisait pas remarquer par la régularité de la police; il fallait se tenir lieu de la patrie absente; il fallait pourvoir au besoin incessant d'une protection. Les étudiants s'associaient donc entre eux. Ils prenaient des engagements; ils s'obligeaient à une assistance et à des devoirs communs. Par là une *Université* [2] se constituait, et c'était une *Université d'élèves* :

sans même empêcher la *licence de fait*, parvenait à lui opposer la protestation suffisamment salutaire de la vérité.

[1] M. de Savigny, *Histoire du Droit romain au moyen âge*, chap. XXI, § 58. (Traduction de M. Charles Guenoux.)

[2] Ce mot, dans lequel on a voulu voir une acception encyclopédique des connaissances humaines, n'a jamais été pris, en réalité, que dans le sens juridique et spécial d'*association*. Cette signification particulière, non propre, comme on le croit, à la basse latinité, était consacrée par le droit romain, ainsi que l'atteste le tit. 4 du liv. III des Pandectes : *Quod cujusque universitatis nomine vel contra eam agatur.*

Digitized by Google

UNIVERSITAS SCHOLARIUM. Parfois encore, des maîtres s'étaient convoqués les uns les autres dans une même ville. Une seule science ne pouvait pas appeler le concours nombreux d'élèves; il importait d'offrir une satisfaction à plusieurs sortes de curiosités. De là, sur un même point, l'agrégation des enseignements divers requis par l'état des esprits. Mais les maîtres, comme les élèves, n'avaient-ils pas besoin de défense, de protection, d'un soutien commun? Les maîtres, comme les élèves, s'associaient entre eux, et ils constituaient à leur tour une *Université*, dite, dans ce cas, *des maîtres :* UNIVERSITAS MAGISTRORUM.

C'est de la sorte que se sont formées, pour le plus grand nombre, les Universités du moyen âge. Aussi, selon que l'association des maîtres avait précédé celle des élèves, et réciproquement, on remarqua çà et là une profonde différence constitutive : tantôt l'association des élèves dominait l'association des maîtres; tantôt la corporation des maîtres, seule, règlait tout dans l'Université commune.

« A Paris, dit M. de Savigny, les professeurs composent la corporation, exercent tous les pouvoirs, et les étudiants membres de ce petit Etat n'en sont que les sujets. A Bologne, les étudiants composent la corporation et se nomment des chefs auxquels obéissent les professeurs. Ces deux systèmes furent suivis pour l'organisation des Universités. Le premier fut adopté généralement en Italie, en Espagne et en France; le second, en Angleterre et en Allemagne [1]. »

Le pouvoir intervenait-il dans la formation des Universités? Non; comme on vient de le voir, les Universités étaient un fait spontané de la liberté individuelle; ni le pouvoir religieux, ni le pouvoir civil n'intervenaient nécessairement dans leur formation. Mais le point précis de cette question doit être mis hors de doute d'une façon tout à fait péremptoire.

On doit d'abord distinguer, quant aux Universités, le droit lui-même d'enseigner et l'association dans laquelle ce droit se produisait.

Le droit d'enseigner compétait, lorsque les Universités furent établies, à tout individu qui prouvait un temps d'étude et une certaine capacité. La preuve, une fois admise, de ce temps et de cette capacité entraînait la collation du grade et de la qualité de *docteur* ou d'enseignant. Tout docteur pouvait désormais tenir école en quelque lieu que ce fût de la chrétienté. Qu'on remarque la sagesse de la liberté : dès le début, c'est elle-même qui pose cette règle essentielle au droit d'enseigner, la puissance assurée d'en fournir l'accomplissement. Cette puissance est-elle reconnue, la liberté universitaire s'interdit la tentation de prévenir la concurrence. Bien loin de là, le titre qu'elle con-

[1] *Histoire du Droit romain au moyen âge*, chap. XXI, § 59.

Digitized by Google

fère est la mission et le devoir même de ne lui épargner nulle part, vive et acharnée, cette concurrence sur laquelle elle compte comme sur l'activité de l'intelligence de chacun.

On a cru que la collation du doctorat ne dépendait pas absolument de la liberté universitaire. Suivant M. de Savigny, il est des auteurs modernes à qui les habitudes de leur époque font voir l'autorité de l'empereur ou du Pape sur le sceau des diplômes du moyen âge. Mais c'est là, dit l'éminent historien, *une opinion dénuée de fondement* [1]. En effet, si l'on écarte quelques exceptions dont les termes respectent le principe général, dans aucun lieu la promotion au doctorat ne releva des Papes ou des empereurs et ne fut soustraite aux docteurs eux-mêmes des Universités. « Les assertions contraires, continue M. de Savigny, *sont démenties par tous les témoignages historiques* [2]. Partout, c'était uniquement l'assemblée des docteurs qui examinait les candidats et conférait à ceux-ci la qualité de leurs juges.

Si le droit d'enseigner était libre, et tellement libre qu'il se réglait par sa propre liberté, le fait d'association dans lequel ce droit se produisait, ce fait, qui était toutes les Universités, tombait-il nécessairement sous l'empire d'un pouvoir quelconque? A cet égard un grand nombre de ces auteurs modernes, qui, à force de ne plus rencontrer la liberté, ne savent plus la reconnaître, ne manquent pas d'affirmer que, par l'association du moins, le droit d'enseigner n'échappait point à l'autorité suprême. Mais il n'est pas besoin de s'arrêter longtemps pour démontrer combien est fausse l'assertion qui conteste la pleine liberté du fait universitaire ou d'association. Laissons seulement parler les exemples les plus importants.

Padoue avait une Université que nul décret ni impérial ni pontifical ne songea jamais à instituer. *Ibi est*, dit Bartole, *studium generale ex consuetudine* [3]. La grande promotrice de la nouvelle science du droit, la fameuse Université de Bologne, était de même sortie de l'usage de la liberté. *Ex consuetudine*, dit encore Bartole, *Bononiæ studium* [4]. Il faut donner dans la fable du manuscrit d'Amalfi pour admettre Lothaire II comme instituteur de l'Université de Bologne. L'Université de Montpellier était déjà florissante par elle-même, et Placentinus y enseignait, lorsque plus tard saint Louis, en 1230, l'évêque de Maguelonne, en 1242, Jacques Ier d'Aragon, en 1268, Clément IV, à la même époque, disposaient diversement sur sa constitution, et qu'en 1289 Nicolas IV en réglait définitivement l'état. Un jour, un combat éclate dans

[1] *Hist. du Droit rom. au moyen âge*, chap. XXI, § 83.
[2] Ibidem.
[3] Bartolus, *in Dig. vet. gloss. ad Const.* OMNEM, verb. *Hæc autem tria.*
[4] Ibidem.

Digitized by Google

les rues d'une ville; des étudiants livrent bataille à des bourgeois, et voilà tout d'un coup la première nouvelle que l'histoire nous transmet, en 1236, de l'Université d'Orléans. En 1305, Clément V accorde un privilége d'institution à cette Université, où il avait lui-même étudié, comme à une école depuis longtemps célèbre pour le droit canon et surtout pour le droit romain. Le roi de France, à son tour, institue l'Université d'Orléans en 1312; mais cette institution, comme la précédente, n'est expressément qu'une confirmation du droit qui déjà se trouvait établi. Enfin le corps qui porta le plus largement dans son sein le travail intellectuel de la civilisation moderne, l'Université de Paris, ce type, avec l'Université de Bologne, des centres divers de l'enseignement dans la chrétienté, l'Université de Paris, ainsi que sa glorieuse émule de Bologne, n'a jamais connu d'instituteur. Des historiens, flatteurs malhabiles, pour illustrer l'origine des deux écoles maîtresses que l'on pût vanter, se sont efforcés de les faire venir, l'une de Théodose II, l'autre de Charlemagne. Mais l'Université de Paris, comme celle de Bologne, avaient mieux pour commencement que la conception et la volonté de quelques hommes, si grands qu'ils fussent : elles procédaient l'une et l'autre de la liberté de leur temps. En effet, les premiers documents que nous ayons sur l'existence de l'*étude* de Paris sont deux décrétales du Pape Alexandre III, de l'année 1180; puis, dans l'année 1200, un privilége de Philippe-Auguste. Or, dans le privilége du roi, comme dans les décrétales du Pape, l'Université de Paris se montre, implicitement et expressément, tout organisée, préexistante par elle-même, avec l'ensemble déjà majestueux de ses divers usages constitutifs.

Qu'étaient, en définitive, ces Universités qui appelaient des nations entières à la science, où l'Europe tout entière, malgré ses divisions politiques, se réunissait dans l'unité de l'esprit, qui donnaient une instruction gratuite et qui provoquaient les pauvres à dominer par l'intelligence les hasards de la fortune et des rangs? Qu'était ce système d'instruction, le plus vaste, le plus actif, le plus fort, le plus généreux surtout qu'on eût encore pratiqué, et dans lequel s'est faite en grande partie la lumière de la civilisation moderne? Disons-le en résumant par quelques mots toute leur constitution : les Universités ne furent que la liberté individuelle d'enseignement ayant pris, pour exister, une forme de leur époque, l'association; elles furent la liberté d'enseignement laissée à elle-même, et trouvant en elle-même l'ordre, la garantie, la puissance.

De l'espèce d'autorité que l'Eglise et l'Etat eurent sur les Universités.

Si les théories du pouvoir avaient eu cours au moyen âge, à coup sûr on n'eût pas manqué d'admettre que l'Église devait avoir toute au-

Digitized by Google

torité sur l'enseignement. L'enseignement, en effet, est dans l'empire des âmes. Or, comment refuser à la puissance spirituelle, à l'Église, le droit d'être maîtresse unique dans le domaine où les intelligences s'édifient ? Mais cette fausse solution ne se présentait pas au moyen âge. Outre qu'on y savait que la liberté est le mode nécessaire de l'activité dans le domaine spirituel, on y doutait grandement de la possibilité légitime d'une autorité quelconque. Au moyen âge il y avait des hommes de ce bon sens intime qui les portait à n'obéir qu'à Dieu, même sous les extrémités sociales les plus rudes. C'était ce temps, en un mot, auquel le sage de Beaumanoir se posait, comme un problème à la décision ardue, cette question où tout pouvoir humain est mis en doute : « Est-il permis de faire des lois [1] ? »

Ce ne fut point par une théorie préconçue que l'Eglise et l'Etat arrivèrent à une certaine autorité sur le fait de l'enseignement. Des raisons particulières, et non point générales, déterminèrent cette lente et insensible domination. Mais par cela qu'elle ne fut nullement préméditée et résolue, et que d'ailleurs elle se partagea toujours, cette domination n'affecta jamais même l'apparence d'une souveraineté despotique.

De l'autorité de l'Eglise sur les Universités.

L'Église avait, au moyen âge comme de nos jours, un droit suprême d'inspection, de surveillance et d'avertissement sur les idées et sur les mœurs. A ce titre elle pénétrait dans le sein des Universités, et l'évêque était le plus souvent leur bénigne correcteur. Mais le droit d'inspection a pris une forme spéciale pour mêler l'Église aux Universités. Cette forme était relative à la collation des grades.

La qualité de docteur constatait la faculté d'enseignement dans tous les lieux de la chrétienté. Or, cette qualité, qu'on pouvait exercer loin du pays où l'on était personnellement connu, qui appelait partout la confiance, et qui, dans les mains d'aventuriers audacieux, était susceptible de devenir le moyen de surprises et d'abus sans nombre ; cette qualité, il importait de la garantir réelle et équivalente à la faculté dont

[1] Nous ne pouvons nous empêcher de donner ici l'opinion de l'auteur. Après s'être timidement prononcé pour l'existence d'un pouvoir législatif, Philippe de Beaumanoir termine sa dissertation par les réserves suivantes : « Tout soit ce (*bien que*) que li Rois puist fere noviax establissemens, il doit moult penre (*prendre*) garde qu'il les face par resnable (*raisonnable*) cause, por le commun porfit, et par grant conseil ; et especialment qu'il ne soit pas fes contre Diu, ne contre bone meurs : car s'il le fesoit, lequel coze il ne fera jà, se Dix plest, *ne le deuroient pas si souget seufrir*, por ce que çascuns, desor toutes cozes, doit amer et douter (*craindre*) Dieu de tout son cuer,.... *et après, son segneur terrien.* » — *Coutumes de Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, chap. 49, § 6. Nous avons consulté la belle et savante édition donnée en 1842 par M. le comte Beugnot.

Digitized by Google

elle était la constatation. Mais des Universités libres, constituées çà et là fortuitement, au gré du zèle de quelques-uns, n'avaient pas en elles la ressource de cette réalité de garantie. Il fallait le sceau d'une autorité reconnue à ces promotions arbitraires d'assemblées de docteurs, dont on n'était pas tenu d'avoir la liste. Les Universités, même celles qui avaient de la célébrité, inclinaient donc à demander à l'Église, pour leurs promotions, la notoriété authentique qui leur manquait. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1219 le Pape Honorius III investit Gratia, archidiacre du grand-chapitre de Bologne, du droit de présider aux promotions de docteurs, et de veiller à ce qu'elles fussent méritées et valides. C'est encore ainsi qu'à Paris le chancelier de l'école cathédrale avait, de temps immémorial, le droit d'assister aux promotions de l'Université, et seul même d'en accorder le titre. D'après l'usage de Paris, le nom de chancelier, *cancellarius*, fut donné à l'inspecteur de plusieurs autres Universités, bien que ce nom n'eût qu'à Paris sa juste application. L'archidiacre de Bologne fut dit *cancellarius*, et il en exerçait les fonctions dans toutes les Facultés, moins celle de théologie, où l'évêque avait, comme *cancellariatus*, une surveillance spéciale. En effet, là où un inspecteur particulier n'avait pas été institué, le plus souvent l'évêque en accomplissait la charge. L'Université de Montpellier, par exemple, était sous la surveillance spéciale de l'évêque.

Des collisions fréquentes, parfois très-vives, avaient lieu entre les Universités et ces archidiacres, chanceliers ou inspecteurs, qui, du droit de rendre par leur assistance les promotions authentiques, voulaient passer au droit de disposer des promotions elles-mêmes. La liberté universitaire résistait, selon ses mœurs, à ces tentatives d'abus de pouvoir. Si les réclamations étaient non avenues, on recourait à l'émeute. En 1270, les étudiants de Bologne vinrent assiéger et attaquer, dans l'église même, l'archidiacre et l'évêque : c'était la prérogative universitaire de libre promotion qui se défendait. L'histoire de l'Université de Paris est pleine de protestations analogues.

Mais contestés ou non sur la limite de leurs attributions, souvent arrêtés par les Papes eux-mêmes [1], les chanceliers ou inspecteurs devinrent pour le Saint-Siége les officiers principaux des Universités. C'était à eux que s'adressaient les prescriptions et décisions pontificales. Les Papes, par leur entremise, ne négligèrent rien de ce qui pouvait les introduire opportunément, et toujours plus largement, dans le régime universitaire. Discipline, études, règles particulières de l'association, le Saint-Siége décréta sur tout. On ne repoussait pas les envahissements de cette puissance, qui savait n'intervenir que pour répa-

[1] On peut voir, entre autres actes de ce genre, la décrétale, de 1180, d'Alexandre III. *Décrétales*, V, 5, 3, *de Magistris*.

Digitized by Google

rer, améliorer et pacifier. L'autorité des Papes s'étendit de la sorte fort loin au-dessus et au dedans des Universités. Elle les gouverna par le fait jusqu'à ce point extrême : les Universités n'avaient pas besoin, pour exister, d'une institution officielle ; cependant l'usage de réclamer cette institution prévalut. Il y avait là une reconnaissance dont un *studium generale* ne se passait point pour produire valablement des docteurs acceptés dans tous les lieux de la chrétienté. Cette extension semble dater de la seconde moitié du XIIIe siècle. Mais qu'on remarque le caractère de ce qui n'a été que l'extrémité d'un fait : en droit, les Papes ne prétendirent jamais pouvoir seuls instituer un *studium generale*, pas même pour la Faculté de théologie.

« La théologie, dit M. de Savigny, rentrait naturellement dans le domaine du Pape, et l'on concevait très-bien que l'enseignement de toutes les sciences fût libre, et celui de la théologie soumis à l'autorisation du Pape. Cependant on n'alla pas jusque-là, car la Faculté de théologie de Montpellier exista longtemps sans l'autorisation du Pape, et celle de Paris n'en reçut jamais [1]. »

Ainsi le Saint-Siége parvient à exercer sur l'enseignement une influence générale, profonde, minutieuse, de tous les moments. Toutefois, jamais cette influence ne s'érige en droit de l'autorité souveraine.

De l'autorité de l'Etat sur les Universités.

Il est plus facile d'expliquer la raison et la manière de l'intervention du pouvoir civil dans les Universités.

L'association des maîtres, et surtout celle des étudiants, ne pouvait point s'établir sans une police spéciale. Il fallait accommoder les juridictions existantes dans un lieu aux besoins d'une multitude dont la turbulence, les méfaits et le tempérament ne trouvaient aucune analogie avec les habitudes des populations ordinaires [2]. Souvent encore il était nécessaire d'exempter des juridictions existantes, et de placer sous une juridiction particulière, des hommes qui, dans un pays, ne se rattachaient ni au fief ni à la commune. Une terrible menace au moyen âge pesait sur l'aubain, l'étranger ou le voyageur : c'était le servage ! On devait donc constituer à part un ordre protecteur pour les associations d'études. Mais ces juridictions, tour à tour suspendues ou créées, à l'aide desquelles seulement on subvenait aux Universités,

[1] *Hist. du Droit romain au moyen âge*, chap. XXI, § 155.

[2] Un auteur du temps compare les étudiants obligés de paraître devant les juges ordinaires aux anciennes victimes que l'on contraignait à combattre contre les bêtes : *Ad bestias depugnat in laïcorum foro,... judices habens eos qui non noverunt litteras et litteratos oderunt.* Lettre d'Etienne de Tournay à Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, *Historia Universitatis Parisiensis*, *Cæs. Egassii Bulæi* (*Duboulay*), t. II, p. 501.

Digitized by Google

relevaient directement de la puissance civile; il n'y avait que les chefs de cette puissance qui eussent le droit de disposer, en le modifiant, du système de leurs justices. A eux seuls il appartenait de faire un champ libre et propice dans la forêt dont ils étaient les barons.

Conformément à ce que nous venons de dire, l'acte civil peut-être le plus ancien que l'on connaisse, le privilége accordé par Frédéric Ier, en novembre 1158, à la diète de Roncaglia[1], avait un double objet. Ce privilége assurait une protection aux étudiants étrangers, poussés hors de leurs pays par l'amour de la science; ceux-ci pouvaient voyager en liberté; le servage ne les attendait point. On devait les préserver de toute vexation; on n'avait point le droit de les inquiéter pour les délits et les dettes de leurs compatriotes. En outre, le privilége de Frédéric établissait pour les étudiants une juridiction particulière, celle de l'évêque, et les étudiants étaient libres de préférer au jugement de l'évêque celui de leur maître ou professeur : « *Hujus rei optione data* « *scholaribus eos coram domino vel magistro suo, vel ipsius civitatis* « *episcopo, quibus hanc juridictionem dedimus, convenire.* »

En France, le premier signe de l'intervention du roi dans l'Université de Paris est, à la date de 1200, le privilége de Philippe-Auguste[2], ayant pour but d'assurer aux étudiants la juridiction de l'évêque, d'exempter de toute arrestation préventive le recteur, et, moyennant serment, d'obliger le prévôt et la bourgeoisie à une assistance spéciale pour le redressement des torts faits à l'Université et à ses membres.

L'Université de Montpellier était sous la juridiction criminelle de l'évêque et sous la juridiction civile d'un officier du roi, puis de conservateurs spéciaux.

A Orléans, après avoir appartenu à l'évêque, la juridiction criminelle passa à un officier du roi. Deux autres officiers, le bailli et le prevôt, jugeaient au civil, le premier les étudiants nobles et toute la nation allemande, le second les étudiants roturiers.

Or, ces arrangements exceptionnels de juridiction, dont il serait inutile de donner de plus longs exemples, n'avaient pu s'accomplir que par la volonté expresse et l'action directe des divers détenteurs de l'autorité civile. Pour ce qui concernait le besoin de la protection et d'une justice spéciale, les Universités tombaient ainsi absolument sous la disposition de la main séculière.

Mais, comme on l'aperçoit aisément, ce rapport de la justice était tout extérieur; il n'introduisait pas le pouvoir civil dans le sein des études; s'il est permis de parler ainsi, il l'obligeait seulement à faire la

[1] Cet acte est l'authentique *Habita*, inséré dans le *Code de Justinien*, liv. IV, tit. 13, *Ne filius pro patre.*

[2] *Historia Universitatis Parisiensis, Cæs. Egassii Bulæi*, t. III, p. 2 et 3.

Digitized by Google

garde autour de la place. Mais cette attitude et la place fermée ne suffisaient pas au pouvoir civil ; on imagina mieux.

Il y a dans la loi romaine un principe par lequel il est établi, non pas qu'on ne peut point s'associer, mais qu'une association ne peut constituer un corps, la permanence d'une *personne* à l'égard des associés et des tiers, qu'à la condition du consentement, de la permission et de l'octroi de l'autorité civile. L'application d'un pareil principe, pour être juste et utile, implique la préexistence d'un ordre supérieur qu'anime avec certitude, et presque avec infaillibilité, l'intention du bien de tous. Etait-ce là l'ordre du moyen âge? Y avait-il alors un pouvoir capable de comprendre et de diriger ce monde d'activités innombrables et diverses que la liberté avait créées, et qu'elle demandait à conduire, sous les inspirations de la Providence, à ses suprêmes destinées? N'était-il pas à craindre, en plaçant sous la discrétion d'un pouvoir ce droit d'association par lequel le génie individuel opère ses merveilles, qu'on intercepterait dans son cours cette civilisation moderne dont la liberté est l'origine et ne saurait cesser d'être la loi de développement? Mais les légistes ne prévoyaient pas les embarras de l'avenir ; ils n'assistaient pas, comme nous, depuis trois siècles, au malaise profond d'une société à qui l'on a fait contracter l'habitude du gouvernement, et qui est intimement si féconde et si grande que nul gouvernement ne peut suffire à l'inquiète agitation de tous ses éléments à la fois. Les légistes avaient trouvé dans le Digeste un principe dont le pouvoir civil devait immédiatement tirer profit; ils se hâtèrent de le mettre à la disposition de la royauté.

La royauté prétendit, de la sorte, qu'une association permanente, une corporation, ne pouvait pas être sans son octroi et sa permission; donc, les Universités, par leur fait constitutif, relevaient et ne pouvaient relever que de son autorité. La prétention fut avancée; elle passa presque sans obstacle, à cause du prestige et de l'influence qui étaient les attributs impérieux du droit romain. Nous n'aimons pas à chicaner contre la vérité : la royauté, nous le répétons, devint la souveraine maîtresse, incontestable et unique, des associations universitaires[1].

Mais il importe, tout en la constatant, de déterminer l'étendue de la conquête royale.

Par l'occupation précédente, quelle liberté tombait sous la discrétion de la puissance civile? Etait-ce la liberté d'étude, d'enseignement? Pas

[1] D'ailleurs, dans la circonstance, le droit féodal s'accordait jusqu'à un certain point avec la loi romaine. Les Universités constituaient, quant aux biens, des établissements de mainmorte. Le roi devait intervenir pour permettre les amortissements ou extinctions de devoirs et redevances.

Digitized by Google

tout à fait. Qu'était-ce donc? C'était la forme même des Universités, leur état d'association, leur condition collective; ce n'était pas autre chose. Certes, par cela que la liberté d'enseignement n'avait affecté qu'une forme, celle de l'association, et qu'un autre mode ne s'était point présenté, la puissance civile, en dominant l'agrégation universitaire, paraissait dominer la liberté elle-même, à laquelle cette agrégation servait de refuge. Mais ce n'était là qu'une illusion. En réalité, la puissance civile, en se soumettant les Universités, ne régnait pas plus sur la liberté d'enseignement que cette liberté n'est, d'une manière essentielle, le droit lui-même d'association. Derrière l'esclavage de l'association, pour l'indépendance de l'enseignement, il y avait la profonde et péremptoire raison de la différence absolue de deux facultés de nature radicalement distincte : l'une ne pouvait être atteinte par le coup qu'on dirigeait contre l'autre, quelle que fût d'ailleurs l'identité effective qui momentanément les confondait. Et, disons-le, deux faits s'opposaient à cette souveraineté, nécessairement bornée, dans la plénitude de la puissance civile sur les Universités; ces deux faits étaient, d'une part, l'intervention officielle et partant modératrice de l'Eglise dans tous les centres d'enseignement, et, d'autre part, la liberté universitaire elle-même, qui avait eu le temps de croître, et dont la vigueur était désormais suffisante pour résister à toutes les tentatives de despotique autorité.

Voilà donc où les Universités arrivaient dans leur dernier état : l'Eglise avait sur elles une entière direction intellectuelle, morale et disciplinaire; la royauté occupait en elles tout ce qui se rapportait à leur existence collective. Mais entre ces deux maîtresses, dont l'une surveillait l'esprit et l'autre tenait le corps, n'oublions pas que les Universités, filles d'une double liberté, celle de l'enseignement et celle de l'association, étaient, dans leurs restes mêmes, des preuves et des protestations toujours vivantes de leurs deux grands principes originels.

Nous pouvons maintenant revenir à M. Troplong.

RAPETTI.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES PEUPLES GERMANIQUES

AVANT LE CHRISTIANISME.

(Cinquième et dernier article.)

V. — La Poésie.

Il n'y a pas de langue sans poésie. On connaît des peuples qui ne sèment point, qui ne bâtissent point; on n'en connaît aucun qui ne chante pas, où il n'y ait des chants pour bercer les enfants, pour animer les guerriers, pour louer les dieux... L'humanité, si misérable qu'elle fût, ne s'est jamais contentée de la satisfaction de ses besoins terrestres. Elle ne saurait se passer de ces plaisirs d'esprit qu'on a coutume de regarder comme un luxe. Il ne s'agit donc pas de savoir s'il y eut une poésie chez les Germains, mais si, au milieu des chants improvisés qu'ils avaient comme tous les Barbares, il se forma un cycle poétique, c'est-à-dire une suite de récits qui missent en scène les mêmes héros, qui s'enchaînassent entre eux et s'établissent ainsi dans la mémoire des hommes. Il s'agit de savoir jusqu'où l'art fut porté, si la poésie fit l'occupation régulière d'un certain nombre d'intelligences; comment enfin le génie germanique tenta d'atteindre à cet idéal de beautés que toutes les nations cherchent à fixer dans leurs monuments, comme elles cher-

Digitized by Google

chent à mettre la justice dans leurs lois et la vérité sur leurs autels.

I

1. La Germanie, avec ses forêts éternelles, avec ses beaux fleuves, avec ses mœurs belliqueuses, avait plus de spectacles qu'il ne fallait pour réveiller l'inspiration. Comme chez tous les peuples jeunes, les grandes émotions s'exprimaient d'elles-mêmes dans un langage harmonieux et figuré. La joie et la douleur suscitaient les poëtes. Les banquets solennels ne s'achevaient pas sans que la corne d'hydromel eût passé de main en main avec des chants. Il y avait des hymnes pour les noces et pour les funérailles : longtemps les canons des conciles proscrivirent les complaintes nocturnes qu'on chantait à la manière des païens autour des tombeaux. On voit dans les récits de l'*Edda* les veuves des guerriers improviser le cantique de deuil devant le lit funèbre, comme le font encore les paysannes de la Corse et de la Grèce. On voit les héros, condamnés à mourir, chanter leur chant de mort comme les sauvages du Canada. C'était aussi la coutume de prélnder aux batailles par un hymne de guerre. Les combattants, la bouche collée contre leurs boucliers, faisaient entendre des accents terribles; ils présageaient l'issue de la journée par la force et l'éclat des voix. Les Romains, saisis d'horreur, comparaient ces refrains barbares aux cris des aigles et des vautours [1].

Les chants ne périssaient pas toujours avec le moment qui les avait inspirés. Tacite connaissait chez les Germains d'antiques poëmes qui leur tenaient lieu d'annales : on y célébrait les héros, fils des dieux et pères des peuples. Les Goths avaient aussi des chants héroïques où ils trouvaient l'origine de leurs

[1] Tacite, *Germania*, 3. Julien, *Epist.* Burchard de Worms, *Interrogat.* 54 : Est aliquis qui supra mortuum nocturnis horis carmina diabolica cantaret, et biberet, et manducaret ibi ? Sermo S. Eligii, apud d'Achery *Spicilegium*, t. V, p. 215-219 : Ludos etiam diabolicos et vallationes (ballationes ?) vel cantica gentilium fieri vetate.

Edda Sæmundar, t. II : *Hundingsbana* II. Sigruna improvise le chant de mort de Helgi : « Ita Helgius — perterruerat—hostes suos omnes — et eorum cognatos,—quasi lupo persequente — Ruerent vesanæ — capræ pavoris plenæ — ex monte deorsum.— Ita Helgius — heroibus antecelluit — ut formosa — fraxinus spinæ; — aut hinnulus iste — Rore respersus, — qui reliquis feris — celsior incedit, — Dum cœlum versus elata — cornua resplendent. »

Digitized by Google

deux maisons royales, toute la suite de leurs chefs, Ethespamara, Hanala, Fritigern, Vitigès, et les conquêtes de leur nation, auxquelles, disaient-ils, l'antiquité classique ne pouvait rien opposer de plus grand. C'était la coutume des Scandinaves de louer les exploits de leurs ancêtres dans des vers qu'ils gravaient sur les rochers. A mesure que les peuples de l'Allemagne entrent dans l'histoire, ils arrivent avec des souvenirs fabuleux dont ils ne se détachent qu'à regret, et que leurs premiers chroniqueurs ont soin de recueillir. Ainsi les Francs faisaient descendre d'un dieu marin la race de leurs rois chevelus; les Saxons se croyaient nés des pierres du Hartz, au milieu d'un bois vert arrosé d'eaux murmurantes; la chronique des Lombards s'ouvre comme un poëme par l'entretien de Freya et d'Odin qui décide de leurs destinées. Ce sont comme les débris d'autant de vieilles épopées qu'on retrouve encore dans les croyances populaires du moyen âge; on soupçonne déjà ce qu'elles furent en considérant ce qu'elles durèrent [1].

Mais si chaque nation avait ses chants, rien n'est plus remarquable que la facilité avec laquelle ils se communiquaient de proche en proche, et se propageaient sur tous les points d'un territoire si vaste, depuis les Alpes jusqu'aux extrémités de la Norwége. Les exploits des Ostrogoths et des Lombards étaient encore célébrés au IXe siècle par toute l'Allemagne. Des chanteurs saxons hantaient la cour des rois de Danemark. Clovis avait demandé à Théodoric un de ces joueurs de harpe dont les récits faisaient le passe-temps des princes. Quand les langues, les mœurs, les religions se touchaient de si près, les souvenirs devaient aisément se confondre et former un trésor de poésie commun à tous les peuples du Nord, où chacun d'eux trouverait ses titres de famille avec ceux de ses frères. Si la perpétuité des traditions épiques permet déjà d'en chercher les traces, leur universalité prouve davantage, et nous en tirons de nouveaux indices [2].

[1] Jornandes, *de Rebus Geticis*, IV, 4. Saxo Grammaticus, *præfatio :* Danorum antiquiores majorum acta, patriæ sermonis carminibus vulgata, linguæ suæ litteris saxis et rupibus insculpenda curabant. Fredegar., *Epitome*, apud D. Bouquet, t. II, p. 395. Aventinus, *Bairisch. Chronic.*, 18, et Grimm, *Deutsche Sagen*, II, 62; Paul Diacon., *Histor. Longobard.*, lib. I, c. 8.

[1] Flodoard, *Hist. Remensis Ecclesiæ*, 4, 5; *Chronicon Urspergense* (Argentor.

Digitized by Google

En effet, ces traditions n'avaient pu se perpétuer et s'étendre sans que l'ordre s'y fût mis. Il fallait qu'une certaine unité en liât toutes les parties, qu'il y eût une fable antique, populaire chez les premiers Germains, autour de laquelle fussent venus se grouper les récits de chaque époque et les héros de chaque tribu. Or, si l'on considère de près ce qui reste des souvenirs épiques de la Germanie, on y démêle sans peine un certain nombre de figures connues : Théodoric, Odoacre, Attila ; on y retrouve les récits authentiques des Goths, des Burgondes, des Lombards, de la Suède et du Jutland. Mais on y découvre aussi un personnage qui n'a rien d'historique : les Scandinaves l'appellent Sigurd, et les Allemands Siegfried. Contemporain des anciens dieux, c'est dans un monde fabuleux, parmi des êtres mythologiques, qu'il accomplit sa destinée. Les poëtes païens n'ont pas de sujet plus aimé : les aventures de Sigurd, de ses aïeux, de sa veuve, occupent vingt fragments de l'*Edda;* il est célébré dans les chants populaires des îles Feroë et du Danemark, et en même temps sa mémoire se conserve sur les bords du Rhin, remplit le poëme des *Nibelungen*, et vit encore dans les petits livres qui charment le paysan pendant les veillées d'hiver. A cette ténacité des souvenirs on juge le temps de l'antiquité. On a lieu de croire qu'une telle fable tient à ce que les peuples germaniques eurent de plus vieux et de plus sacré, quand on la trouve par tout le Nord sous des cieux si différents, résistant partout au changement des religions, des mœurs, des dialectes, conservée partout avec trop de différences pour qu'on y voie un emprunt de voisin à voisin, avec trop de ressemblance pour qu'on n'y reconnaisse pas un héritage venu des mêmes aïeux [1].

2. Voici la plus ancienne version de cette histoire héroïque. Je la tire des chants de l'*Edda*, où je trouve beaucoup de répétitions, de variantes et de lacunes, m'attachant à ressaisir le thème primitif au milieu des remaniements que lui ont fait subir plusieurs générations de poëtes.

1609), p. 86. Otton de Freysingen, *Chronic.* V, 3 ; Saxo Grammaticus, *Historia*, lib. XIII ; Cassiodor., *Epistol.*

[1] Pour l'ensemble des traditions héroïques de la Germanie, cf. W. Grimm, *Deutsche Heldensage.*

Digitized by Google

Un jour il arriva que trois dieux, Odin, Hœner et Loki, parcourant la terre, s'arrêtèrent auprès d'une cascade, non loin de laquelle habitait le vieux nain Hreidmar avec ses trois fils, Otur, Fafnir et Regin, et ces nains avaient le pouvoir de revêtir plusieurs formes. Ce jour-là Otur s'était changé en loutre afin de poursuivre les poissons de la cascade, et, comme il dévorait sa proie au bord des eaux, Loki le tua d'un coup de pierre et l'écorcha. Le même soir les trois dieux vinrent prendre gîte chez Hreidmar, se vantèrent de leur chasse et montrèrent la peau sanglante. Hreidmar reconnut la dépouille de son fils ; il retint les dieux prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent payé la rançon du meurtre. La rançon fut de remplir d'or la peau de loutre et de la couvrir d'or. Les dieux payèrent, mais en avertissant le nain que le rouge métal ferait sa perte et la perte de plusieurs. Cette malédiction devait bientôt s'accomplir. A peine le vieux Hreidmar était-il en possession de l'or que ses deux fils lui en demandèrent le partage. Sur son refus, Fafnir le tua d'un coup d'épée, et, afin de jouir seul du trésor, il l'emporta dans une caverne, où il se changea en dragon pour le garder : Regin, frustré de sa part, jura de punir son frère.

Or, en ce même temps, régnait la royale famille des Volsungs, c'est-à-dire des fils de la Splendeur. Odin en avait été le père, Sigurd en était le dernier rejeton. L'arrêt du destin lui promettait des années courtes, mais glorieuses ; car son nom devait être célèbre sous le soleil parmi les noms des guerriers, «parmi ceux qui gouvernent la tempête des lances.» Les dieux lui avaient donné le cheval intelligent *Grani;* les nains avaient forgé son épée à laquelle rien ne résistait ; lui-même devait conquérir le casque merveilleux dont la vue frappait de terreur les hommes et les bêtes. Sigurd venait de venger son père tué dans un combat, et, selon l'usage des Scandinaves, il avait gravé de la pointe de son glaive la figure sanglante d'un aigle sur le dos du meurtrier. En ce temps-là le nain Regin lui offrit de le conduire à la caverne où reposait l'or rouge gardé par le dragon Fafnir. Le héros tenta l'aventure ; il creusa une fosse profonde sur le sentier par où le monstre allait boire, s'y cacha pour l'attendre, et au passage le perça de son glaive. Ensuite il lui arracha le cœur et le fit rôtir pour le dévorer.

Digitized by Google

Mais, aussitôt que la chair du dragon eut touché ses lèvres, il s'aperçut qu'il comprenait le langage des oiseaux. Or, les oiseaux chantaient qu'il eût à se défier de Regin. Sigurd connut donc que Regin songeait à le trahir; il lui coupa la tête, s'abreuva du sang des deux frères et se mit en possession du trésor. Mais Fafnir avant d'expirer l'avait averti que cet or éclatant, ces richesses étincelantes lui porteraient malheur.

Cependant les oiseaux s'entretenaient d'une belle vierge qui attendait un libérateur : c'est Brunhilde, l'une des Valkyries, de ces divinités guerrières auxquelles Odin remet le soin des combats. Celle-ci a violé un décret du dieu : il l'a punie en lui interdissant les champs de bataille; il l'a condamnée au sommeil, au mariage et à la mort. Elle dort frappée d'un assoupissement magique, toute revêtue de son armure, au sommet d'une montagne entourée de flammes : elle épousera celui qui arrivera jusqu'à elle en franchissant la barrière de feu. Sigurd donc chevauche vers la montagne, traverse les brasiers qui l'environnent, pénètre jusqu'auprès de la vierge captive et la réveille en fendant sa cuirasse. Alors elle salue le jour, et les rayons fils du jour, et la nuit, et la terre fille de la nuit; elle salue aussi les dieux et les déesses qui donnent le pouvoir, le savoir et l'éloquence; elle demande enfin le nom de celui qui la délivre; elle répond à ses questions, lui enseigne l'art des runes et les préceptes de la sagesse. Sigurd apprend d'elle les caractères qu'il faut graver sur la garde et sur la lame de l'épée pour qu'elle soit toujours victorieuse; ceux qu'il faut tracer sur la corne à boire où l'on verse un breuvage d'amour; ceux qui, inscrits sur la poupe du vaisseau, assurent sa course; ceux qui guérissent les blessures et qui gagnent les procès. Il apprend encore à ne pas jurer de faux serments, à éviter les querelles qui naissent dans le vin, à ne point corrompre l'épouse d'un autre, à honorer les morts, et à ne jamais croire aux paroles conciliantes d'un ennemi. Les discours de la Valkyrie ont ravi Sigurd. Il jure qu'il n'aura pas d'autre épouse : « Car tu es, dit-il, tout à fait selon mon sens. » Mais la malédiction du trésor doit troubler ce dessein.

Sigurd va chercher aventure au pays des Niflungs, c'est-à-dire chez les fils des Ténèbres, où règnent trois frères : Gunar, Hogni et Guttorm. Il s'allie avec eux, et leur mère lui ayant

Digitized by Google

présenté un breuvage magique qui lui fait perdre la mémoire de Brunhilde, il épouse Gudruna, leur sœur. Bientôt après Gunar entend parler de la Valkyrie prisonnière, il la convoite pour épouse; il n'a pas de paix qu'il ne l'ait conquise; il faut que Sigurd l'accompagne dans cette lointaine chevauchée. Nul autre que le vainqueur du dragon ne peut franchir le feu qui enveloppe la montagne. Il change donc de forme avec Gunar: c'est sous ces traits empruntés qu'il arrive une seconde fois jusqu'à Brunhilde, et passe trois nuits auprès d'elle; mais il place entre elle et lui son épée nue, et la livre pure et respectée à son frère d'armes. Cependant Brunhilde, qui n'a rien oublié, ne connaît plus de joie; elle trouve son plaisir dans des pensers cruels; elle ne pardonne point à Sigurd; elle veut le tenir dans ses bras ou le voir mort à ses pieds; elle excite Gunar à le faire périr. Gunar se concerte avec ses frères: le souvenir du trésor fatal les séduit et les décide; « car il est bon, disent-ils, de posséder l'or des fleuves, de jouir des richesses, et d'être assis dans son palais en goûtant le fruit de la félicité. » Guttorm, le plus jeune des trois frères, frappe le héros en trahison. Sigurd meurt, mais il n'ira pas seul dans le pays des morts. Brunhilde veut le suivre; elle fait dresser un vaste bûcher. « Elevez-le, dit-elle, dans la plaine, assez large pour donner place à nous tous qui mourrons avec Sigurd. Qu'on le couvre de voiles et de boucliers, et de riches tapisseries, et qu'on y brûle le guerrier à côté de moi. Qu'on brûle de l'autre côté mes serviteurs ornés de colliers précieux: que deux soient à la tête avec deux éperviers; que le partage soit égal. Qu'entre nous on place l'épée d'or, le glaive à la pointe acérée, comme il fut placé le jour où nous montâmes dans la même couche, où l'on nous appelait du nom d'époux. Alors les portes étincelantes de la Valhalla ne retomberont pas sur ses talons, s'il est accompagné de mon cortége, notre voyage ne se fera pas sans éclat. Car cinq de mes servantes l'accompagnent, et huit serviteurs de naissance illustre, et l'esclave qui a bu le même lait que moi. J'en ai beaucoup dit: j'en dirais plus encore si le glaive me permettait de parler. La voix me manque; ma blessure s'irrite. J'ai dit la vérité; c'est ainsi que je dois mourir. »

En effet, Brunhilde s'est frappée de son glaive; elle meurt en prédisant à ses frères d'implacables vengeances. Ces vengean-

Digitized by Google

ces remplissent une suite de chants où la veuve de Sigurd reparaît, devenue l'épouse d'Attila qu'elle égorge dans un festin. Théodoric entre en scène; on voit s'entre-tuer les chefs des Danois, des Goths, des Burgondes : le récit rapproche des personnages que le temps avait séparés; les siècles et les distances sont confondues, mais les noms restent reconnaissables, et tout se rapporte à la grande invasion des Barbares, dont le souvenir dut agiter longtemps les peuples du Nord. Sigurd appartient donc à la mythologie; mais il touche à l'histoire. Il forme le nœud entre les dieux et les hommes, tandis que, par ses ancêtres, par ses alliances, par ses descendants, il lie les maisons royales de la Scandinavie avec celles de l'Allemagne. Comme il groupe autour de lui les héros favoris de la poésie germanique, c'est sur lui qu'ils se modèlent. Le combat contre le serpent revient dans l'histoire de deux rois de Danemark, Frolho et Fridlev; les Anglo-Saxons le racontent de Beowulf; les Allemands prêtent la même aventure à Théodoric et au fabuleux Otnit, roi des Lombards. C'est ainsi que se forment les cycles épiques; c'est toujours un même idéal héroïque que les poëtes reproduisent sous des noms différents, avec d'autres épisodes. Les peuples ont ceci de commun avec les enfants, qu'ils ne se lassent pas de se faire répéter les récits qui les ont une fois charmés [1].

3. Et maintenant, si l'on s'étonne de la fécondité d'une fable qui en inspira tant d'autres, il faut la réduire à ses traits principaux pour en découvrir par conséquent ce qui en fait la force et la durée, le sens mystérieux. La scène s'ouvre dans ces temps voisins de la création, où les dieux et les nains, les puissances bonnes et mauvaises se disputent la terre : les hommes prennent part à la querelle. On assiste à la lutte des Volsungs et des Niflungs, c'est-à-dire des fils de la Lumière et des enfants des Ténèbres. Sigurd est le rejeton d'Odin, le chef des défenseurs de la lumière, le champion du bien contre le mal. Il engage le combat avec le dragon, et il en sort vainqueur, initié au lan-

[1] *Edda Sæmundar*, t. II. Copenhague, 1818. M. Ampère a publié une belle étude de la fable de Sigurd et de Siegfried, *Revue des Deux-Mondes*. Cf. Saxo Grammaticus, *Beowulf*, vers 4438 et suiv; Caspar von der Rœhn, *Heldenbuch*; W. Grimm, *Deutsche Heldensage*.

Digitized by Google

gage des oiseaux, qui est celui des oracles, invulnérable enfin; car, selon la tradition allemande, en se baignant dans le sang du monstre, il est devenu impénétrable au fer, excepté entre les deux épaules, où une feuille de tilleul s'est attachée : c'est par là qu'il doit périr. Cependant il se rend maître du trésor et délivre la vierge captive. Mais cet or est maudit et cette femme est déchue. Les deux fatalités commencent à poursuivre le héros : elles l'engagent dans l'alliance des enfants des Ténèbres; il devient leur victime. Il faut qu'il meure pour accomplir l'antique anathème; mais il faut qu'il l'efface en triomphant de la mort. C'est la croyance populaire de l'Allemagne que le héros, transporté dans une caverne du mont Geroldseck, où viennent le rejoindre les braves des âges suivants, y attend le jour marqué par le destin pour reparaître en vainqueur. Au fond de cette histoire héroïque on voit percer un mythe religieux. Sigurd est plus qu'un homme, c'est une incarnation divine; toute sa destinée rappelle celle de Ballder, le dieu lumineux qu'on voit aussi, dans tout l'éclat de la jeunesse, de la force et de la beauté, mourir par la perfidie des puissances infernales, mais pour revivre un jour et régner sur le monde régénéré. C'est ce jeune dieu aimé des peuples, dont ils ont voulu retrouver l'image, d'abord en la personne de Sigurd, ensuite dans chacun des héros qui lui succèdent. C'est le dogme le plus pur de l'ancienne religion, le plus moral, le plus pathétique, qui soutient tout le cycle épique du Nord. Et comme dans cette religion tout rappelle l'Orient, comme elle en fait venir ses dieux, on ne peut guère douter que la tradition poétique ne soit née sous le même ciel, dans ces temps reculés où les Germains attendaient encore aux confins de l'Asie le moment de leur dispersion. Le souvenir du héros voyageur les aurait donc suivis dans leurs conquêtes jusqu'au fond de la Germanie et de la péninsule scandinave : il y serait demeuré pour échauffer le courage des guerriers, pour leur rappeler le péril de ces richesses qu'ils aimaient trop, pour consoler leur mort, et pour conserver enfin au milieu de tant de populations dispersées, qui ne se connaissaient plus, le type du caractère national et la preuve d'une antique fraternité[1].

[1] *Nibelungen*, *passim*, et le petit livre intitulé : *Eine wunderschœne Historie von dem gehœrnten Siegfried.* M. Guido Gœrres a publié une nouvelle rédaction de ce récit populaire en y rattachant avec un bonheur singulier les plus grands sou-

Digitized by Google

L'origine de l'épopée germanique achèvera de s'éclaircir par la comparaison des fictions semblables qu'on trouve dans les grandes littératures de l'antiquité. La mythologie grecque connaît aussi un dieu lumineux, Apollon, qui perce de ses flèches le serpent né de la corruption de la terre. Il reste vainqueur, mais il meurt des morsures qu'il a reçues, descend aux enfers et en revient rayonnant d'une jeunesse éternelle pour recueillir les adorations des hommes. C'est l'idéal que reproduisent toutes les fables héroïques de la Grèce. Le combat contre le serpent reparaît dans les aventures d'Hercule, de Cadmus, de Bellérophon. Mais les ressemblances éclatent surtout entre le héros de l'*Edda* et trois personnages aimés des poëtes classiques : Jason, Persée, Achille. L'expédition des Argonautes a pour théâtre la Colchide, c'est-à-dire une contrée maudite, où naissent les poisons, où règnent les divinités de l'Enfer et de la Nuit. La toison d'or rappelle la peau de loutre où fut déposé le trésor fatal : un dragon veille encore à sa garde. Jason est le rejeton des dieux, le fils de la Lumière. Il devient invulnérable par la vertu d'une liqueur magique dont il a frotté ses membres. Il terrasse le monstre et s'empare de l'or éclatant; mais, comme Sigurd, il trouve le danger dans la victoire. Il s'éprend comme lui d'une vierge magicienne dont l'amour lui sera funeste. Médée s'attache à ses pas ; elle épuise pour lui les secrets de son art, jusqu'à ce que, se voyant trahie, elle se venge en le faisant périr par une main inconnue. Cependant Jason n'était point resté confondu dans la foule des morts. Il recevait les honneurs divins chez les peuples de l'Arménie, de l'Albanie et de la Colchide, qui lui érigeaient des temples et qui se donnaient pour les descendants de ses compagnons. On ajoutait qu'un fils de Médée, poussant ses conquêtes au bord de la mer Caspienne, avait fondé le royaume des Mèdes.

La fable de Persée prête aux mêmes rapprochements. Persée descend de Jupiter ; il a reçu aussi bien que Sigurd l'épée magique, le casque qui le rend invisible, et le coursier intelligent

venirs de la mythologie du Nord. Voyez aussi J. Grimm, *Deutsche Sagen*, I, 28. En ce qui touche l'interprétation mythologique de la fable de Siegfried, je me rapproche des opinions exprimées par J. Grimm, *Mythologie*, t. I, par Lachmann, *Anmerkungen zu den Nibelungen*, et par M. de Hagen. Voyez aussi W. Müller, *Versuch einer mythologischen Erklærung der Nibelungen*.

Digitized by Google

Pégase. On lui attribue la conquête du trésor des Hespérides, gardé par le serpent dont les yeux ne se fermaient ni le jour ni la nuit. Il délivre la belle Andromède qui devient son épouse, mais dont les noces sont ensanglantées par un combat terrible. Il meurt enfin de la main d'un traître; cependant il ne descend point aux sombres bords du Styx; il habite le palais des dieux pendant que sa mémoire est honorée par toute la terre. Car Pindare veut qu'il ait pénétré bien loin dans le Nord, chez les Hyperboréens, qui l'admirent à leurs sacrifices et le firent asseoir à leurs banquets. Son fils avait conquis la Colchide, et c'était de lui que les Perses faisaient descendre la race de leurs rois.

Enfin, dans l'histoire d'Achille, l'héroïsme grec se dégage des circonstances mythologiques qui l'enveloppaient : au siége de Troie, on ne voit plus de dragon ni de magicienne; mais il y a une femme fatale et un trésor. Achille aussi est issu d'un sang divin. Les destins lui ont promis comme à Sigurd une courte vie, mais un nom immortel. Il porte aussi une armure merveilleuse, et ses chevaux prophétisent. Trempé dans un bain sacré, il en est sorti invulnérable, excepté au seul endroit où la flèche de Pâris doit l'atteindre. Il meurt frappé en trahison par celui dont il va épouser la sœur. Mais la croyance populaire le fait revivre dans les Iles Fortunées, où il se repose de ses travaux avec le blond Ménélas, où bien encore dans l'île de Leucé, aux bouches du Danube, où on l'honore comme un dieu. D'autres veulent qu'il ait porté la guerre au nord du Pont-Euxin, et qu'il ait régné sur les Scythes.

Ainsi la tradition germanique se rencontre avec celle de la Grèce, non pas en un petit nombre de points, non pas dans tous, mais dans les traits qui composent la figure du héros, qui font l'intérêt dramatique, la beauté, la moralité de l'action. De tels rapprochements ne s'expliquent ni par le hasard, qui n'a pas cette constance, ni par une imitation servile, où il n'y aurait pas cette variété. Ils supposent l'existence d'une fable antique également recueillie, diversement développée par le génie barbare du Nord et par la muse du Midi. Enfin les deux traditions se rencontrent sur la même scène. Achille, Persée, Jason visitent précisément les rivages septentrionaux de la mer Noire, non loin du Tanaïs, au bord duquel les Scandi-

Digitized by Google

naves placent la mystérieuse cité d'Asgard, le séjour des dieux et le premier théâtre de leurs combats. Tout s'accorde pour rappeler l'ancien voisinage des deux peuples, lorsque tous deux, encore peu éloignés de la patrie commune, sur les versants du Caucase, étaient nourris des mêmes croyances et bercés des mêmes chants[1].

Mais la Colchide tenait de près à la Médie, et les fables grecques de Médée et de Persée avaient encore ceci de remarquable qu'elles se liaient aux souvenirs d'un autre peuple, c'est-à-dire les Perses, dont la langue et la religion indiquent aussi une étroite parenté avec les Germains. Persée, en effet, est la divinité nationale du grand empire persan, qui porte son nom. C'est le même que Mithras, le dieu de la lumière; c'est l'adversaire du ténébreux Ahriman, caché sous la figure du serpent pour introduire la corruption dans le monde. Le combat divin continue de siècle en siècle entre les héros de l'Iran, ou de la région lumineuse, et les barbares du Touran, enfants de la nuit. Ainsi le grand Dchemchid, le serviteur du soleil, armé de l'épée d'or, en vint aux mains avec l'émissaire des démons, l'odieux Zohac, qui porte attachés à ses épaules deux serpents nourris de chair humaine. Dchemchid succombe, mais c'est pour renaître en la personne du jeune Féridoun, vainqueur du monstre et libérateur des peuples. Cette suite de grands rois ne s'interrompt plus jusqu'à Rusthem, le plus puissant de tous. Après de longues guerres contre les ennemis des dieux, il meurt, comme Sigurd, dans une chasse où son frère l'a traîtreusement conduit. Mais la tradition héroïque, troublée chez les Perses par de fréquentes révolutions, s'est conservée plus fidèlement dans les sanctuaires de l'Inde, dans ces poëmes sans fin qu'on y récite encore solennellement aux fêtes publiques. Rien n'est plus célèbre que l'épopée où Vichnou, le dieu conservateur, s'incarne sous le nom de Crichna, afin de délivrer la terre désolée par les géants et les monstres. En vain les esprits mauvais suscitent contre lui le serpent Caliya : il se dégage des replis du reptile et lui écrase la tête; il met à mort le géant qui

[1] Sur le mythe de Persée, cf. Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, II, 157; Pindare, *Pythic.*, X; Hésiode, *Theog.*, *in fine*. Sur la mort de Jason et le culte qu'on lui rendait en Arménie, Apollodor., *Bibliother.*; Strabon, *Geogr.*; Raoul Rochette, *Histoire des colonies grecques*, t. III. Pour le culte d'Achille au nord du Pont-Euxin, Dion Chrysostôme, *Borysthenit.*

Digitized by Google

tenait en captivité seize mille vierges, et met en liberté les belles prisonnières ; les impies tombent sous ses coups, les opprimés sont rétablis dans leurs droits. La mission de Crichna est accomplie : il périt enfin, percé d'une flèche, en prédisant les maux qui fondront sur les hommes, jusqu'à ce qu'il redescende du ciel pour les sauver[1].

Il semble donc que les grandes nations de la famille indo-européenne, qui gardèrent tant de traces d'une éducation commune, en retinrent aussi ce sujet éternel de leurs chants. C'est toujours la lutte du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres, de la vie et de la mort. D'un côté la puissance du mal s'introduisant sous la figure du serpent, avec l'aide de deux créatures séductrices, l'or et la femme ; de l'autre côté le héros, incarnation de la nature divine, subissant la mort pour la vaincre et pour expier une antique malédiction. Dans ce récit, je crois reconnaître un dogme qui fait depuis six mille ans la préoccupation du monde, qui est au fond de toutes les religions comme la religion est au fond de toutes les épopées. La lutte, la chute et la rédemption formeraient le texte d'un poëme primordial dont tous les autres ne seraient que des variantes. Ainsi, l'humanité n'aurait jamais chanté d'autre histoire que la sienne, elle ne se serait jamais donné d'autre spectacle que celui de ses destinées éternelles ; et je ne m'étonne plus qu'elle ne s'en soit jamais lassée. Je crois découvrir enfin la première source de tout le pathétique de l'épopée, et comprendre enfin cette incompréhensible contradiction, qui fait que nous cherchons un plaisir dans la poésie, et que nous ne sommes pas contents si nous n'y trouvons des larmes.

II

Les Germains avaient donc un cycle épique : la fable qui en faisait le pivot s'enfonçait jusque dans la dernière antiquité ; elle touchait aux plus vieilles traditions de la Grèce et de l'Orient. Ils avaient un héros, c'est-à-dire un modèle achevé des vertus qu'ils honoraient ; un récit tragique, mais plein d'avertissements salutaires ; tout un monde de fictions assez merveilleuses pour retenir les imaginations charmées et leur don-

[1] Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, I, 205, 308, 327, 677.

Digitized by Google

ner l'habitude du grand et du beau. C'est ainsi que la poésie commence l'instruction des peuples. Il reste à savoir quel parti les Germains tirèrent de leurs ressources poétiques. Toutes les nations du monde ont des traditions, comme toutes les montagnes ont des carrières; mais il faut que l'art y mette la main pour en faire sortir des monuments.

Les peuples du Nord comprenaient si bien ce que la poésie exige d'art qu'ils en avaient fait le secret des dieux. Une fable insérée dans la nouvelle *Edda* raconte qu'à l'origine des siècles vivait un sage, nommé Kvasir, qui l'emportait sur tous les hommes par le savoir et par l'éloquence. Deux nains le mirent à mort, recueillirent son sang dans trois vases, et, le mêlant avec du miel, ils en firent un breuvage qui devait communiquer le don de poésie. Il n'y avait rien qu'Odin ne tentât pour conquérir un breuvage si précieux. Il descendit sur la terre, pénétra dans la caverne où les trois vases étaient cachés, les enleva, et, prenant la figure d'un aigle, il emporta dans le ciel le dépôt sacré pour en faire part aux immortels d'abord, ensuite aux hommes. Lui-même s'abreuva le premier, et c'est pourquoi il est appelé l'inventeur des chants. Il ne parle qu'en vers, et ses discours enchaînent tous les cœurs. Cependant il a délégué cette puissance à Bragi son fils, le prince des poëtes, et à Saga sa fille, la déesse de la tradition. L'art des vers est ensuite descendu chez les nains, chez les génies des bois et des eaux. Quand leur voix s'élève, on dit que les fleuves retiennent leurs flots et que les oiseaux frémissent de plaisir. Enfin les mortels ont appris ce langage divin. C'est en vers que le sacrificateur prie et que le magicien prononce ses conjurations : la parole liée par un certain rhythme a le pouvoir de lier à son tour les vents et les tempêtes. — Il se peut que ces fictions ne soient pas toutes bien anciennes; mais elles représentent énergiquement tout ce qu'il y a de mystère, de difficulté, d'enivrement dans le métier des poëtes; elles expriment surtout le caractère de la poésie scandinave, où tant d'horreur se mêle à tant de beautés. Il y entre assurément autant de sang que de miel[1].

Si l'art des vers est le partage des dieux, c'est aussi celui des prêtres. Il a commencé avec les fables qu'il célèbre. Son nom même (Runa, Liod) indique un étroit rapport avec la science

[1] *Edda* de Snorre, 82-87. Grimm, *Mythologie*, I, 215, 287; II, 855, 863.

Digitized by Google

des runes et des enchantements. On y sent le travail d'une caste sacerdotale qui étonne la multitude avec cet idiome harmonieux, mesuré, chargé d'images et d'illusions mystérieuses. Les rois issus des dieux, et revêtus du pontificat suprême, apprenaient les règles du chant en même temps que celles des sacrifices. Ainsi le roi Gunar, jeté, les poings liés, dans la caverne des serpents, où il doit mourir, improvise une dernière fois en frappant du pied les cordes de sa harpe. Plus tard la poésie est sécularisée. Les princes ont à leur cour des sacrificateurs sur lesquels ils se déchargent du service des autels, et des scaldes auxquels ils laissent le soin de célébrer leurs exploits. Les scaldes se multiplient et se succèdent; ils finissent par former une classe et en quelque sorte une école de poëtes qui suivent les chefs au combat pour chanter leurs victoires, et qui ont place à leur table pour rappeler la mémoire des aïeux. Leur charge a des priviléges publics, et leurs compositions, transmises de bouche en bouche, tiennent lieu d'annales aux petits royaumes du Danemark et de la Norwége. Enfin la passion des chants passe des grands au peuple. C'était le délassement de ces écumeurs de mer, pendant les longues nuits de leurs hivers, de se faire répéter les histoires des braves (Kœmpe Visor); et il y a peu de temps qu'on voyait encore, parmi les pêcheurs des îles Feroë, des vieillards capables de chanter jusqu'au bout la vengeance de Brunhilde et la douleur de Gudrun [1].

Ces mœurs, mieux conservées parmi les Scandinaves, ont laissé leur trace chez toutes les nations germaniques. Les prêtres des Gètes avaient des poëmes sacrées qu'ils accompagnaient du son des instruments. Tacite trouve chez les Germains des hymnes en l'honneur du dieu Thor. Il y avait aussi des formules magiques qui se chantaient pour consulter le sort, pour guérir les blessures, pour délivrer des captifs, et dont quelques vers sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont les indices d'une poésie née avec le sacerdoce païen et qui doit périr avec lui. Dans la suite on voit les rois des Francs et des Anglo-Saxons exercés dès leur enfance à retenir par cœur les chansons héroïques de leurs peuples. Lorsque le grand Alfred, dépossédé par les Danois, obligé de reconquérir pied à pied

[1] *Edda Sæmundar*, t. II. *Oddrunar Gratr.*; W. Grimm, *Heldensage*, 321; P. E. Müller, *über die Æchtheit der Asalehre.*

Digitized by Google

son royaume, voulut pénétrer dans le camp de ces pirates pour épier leurs desseins, il y entra comme un scalde, la harpe à la main, chanta à la table du roi, écouta les discours des chefs et s'instruisit de leurs querelles. D'autres princes ont auprès d'eux des chanteurs en titre qui portent leurs messages et qui mettent à fin plus d'une périlleuse affaire [1]. L'épopée anglo-saxonne de Beowulf nous introduit à la cour des chefs danois, lorsque, entourés de leurs compagnons d'armes, ils s'asseoient au banquet, et que la coupe étincelante passe de mains en mains. Alors on voit le poëte, « l'homme aux pensées sublimes « et dont la mémoire est pleine de chants, » prendre sa harpe et célébrer premièrement l'origine des choses : « comment naquit « la terre, la plaine brillante qu'embrassent les eaux ; comment « le Dieu qui donne la victoire suspendit dans le ciel le soleil « et la lune, ces deux luminaires pour éclairer les hommes ; et « comment il para toutes les contrées du monde avec des plan- « tes et des feuillages. » Le chanteur rappelle ensuite les aventures des héros, les guerres d'Hengest et d'Offa, et le combat que le vieux Sigemund livra au dragon gardien du trésor : « ce « fils de prince, seul, au pied de la Roche grise, en vint aux « prises avec la bête sauvage ; et il eut ce bonheur que son « épée transperça le serpent aux diverses couleurs et qu'il de- « vint maître de l'or amoncelé. » Mais, en même temps qu'il est dépositaire des traditions anciennes, le joueur de harpe sait « trouver des paroles qu'il lie harmonieusement ensemble pour « louer les grandes actions des hommes de son temps. » Il chante le soir les vainqueurs de la journée, qui s'enorgueillissent de ses récits. Je reconnais bien à ces caractères les vieux Germains, les plus barbares des hommes, mais les plus capables de civilisation : il n'y a pas de fête pour eux sans des joies grossières, sans des nuits passées à boire jusqu'à ce que les guerriers tombent ensevelis dans le vin. Mais il n'y a pas de

[1] Grimm, *über zwei entdeckte Gedichte, etc.* La loi des Ripuaires punit d'un Wergeld quadruple celui qui a blessé à la main un joueur de harpe. Thégon, *de Gestis Ludovici Pii*, c. 19 : Poetica carmina gentilia quæ in juventute dedicerat respuit. Asser edit. Cambden, p. 5 et 13 : Saxonicos libros recitare et maxime Saxonica carmina discere non desinebat. Je n'ignore pas que l'histoire d'Alfred allant chanter dans le camp des Danois est contestée, mais j'y trouve la preuve de cette instruction poétique que le peuple attribuait à ses rois. Dans le poëme anglo-saxon de Beowulf il n'y a pas de festin où le chanteur, *le scop*, ne célèbre les louanges des héros.

Digitized by Google

fête non plus sans la poésie, qui est le plus noble et le plus délicat de tous les plaisirs.

Dans un vieux poëme allemand le roi de Frise, Hettel, s'est épris de la belle Irlandaise Hilda, que son père Hagen retient prisonnière, refusant les princes qui la demandent, et faisant pendre les messagers qui portent leurs paroles. Cependant trois vassaux du roi Hettel se chargent de l'ambassade. Le plus célèbre des trois est Horrand, aussi habile musicien que bon guerrier. Ils partent avec une riche cargaison, prennent terre en Irlande et se présentent au château de Hagen comme des marchands étrangers. Ils y passent plusieurs jours; on admire leur bonne mine et leur magnificence. « Or, il arriva qu'un soir Horrand se mit à chanter d'une voix si merveilleuse qu'il plut à tout le monde, et les petits oiseaux qui gazouillaient dans la cour se turent et oublièrent leurs chansons... les bêtes des bois laissèrent leurs pâturages; les serpents qui devaient cheminer dans l'herbe, et les poissons qui devaient nager dans les eaux, ne se souvinrent plus de leur chemin. Il chanta trois airs, et tous ceux qui étaient là trouvèrent le temps court. » Le vieil Hagen lui-même est ému; il permet que sa fille entende la voix du héros. Horrand fait si bien que la princesse l'invite à monter près d'elle, reçoit le message, se laisse conduire sur les vaisseaux des prétendus marchands, et devient l'épouse du roi de Frise. Le génie musical de l'Allemagne éclate dans cet épisode où le pouvoir du chant est porté si haut. Le personnage d'Horrand rappelle encore les scaldes belliqueux du paganisme; il est aussi le type de ces poëtes chevaliers, de ces Minnesinger qui s'exerçaient aux vers en même temps qu'aux armes, qui ne savaient pas toujours lire, mais qui composaient de mémoire de longs poëmes pour l'instruction des seigneurs et des nobles dames. Le peuple avait aussi ses chanteurs. Des aveugles, des mendiants, errant de hameau en hameau, gagnaient leur pain en récitant aux paysans attroupés « les aventures du vieux temps et les combats des anciens rois. » Après que les sacerdoces antiques se furent éteints, quand les Minnesinger eurent trouvé d'autres héros à célébrer, ce furent les poëtes du peuple, ce furent ces pauvres, ces ignorants, qui gardèrent le dépôt des traditions nationales. Au XVIIe siècle, la ville de Worms conservait encore la coutume de décerner une récompense d'argent

Digitized by Google

à l'improvisateur qui célébrait dans un poëme sans défaut Siegfried, le meurtrier du dragon [1].

Ainsi la poésie est d'abord une fonction sacerdotale, ensuite une occupation aristocratique, enfin un métier populaire. Elle constitue pour ainsi dire une profession qui a ses usages, qui a ses charges et ses droits. Elle ne plairait pas au cœur violent des hommes du Nord, si elle n'avait pas aussi des combats et des périls. Rien n'est plus commun dans l'*Edda* que les assauts de parole où deux improvisateurs se provoquent par des questions obscures, poussent leurs interrogations sur tous les points difficiles de la mythologie, rivalisent de savoir et d'éloquence, jusqu'à ce que l'un d'eux reste vainqueur : souvent la mort est le prix du vaincu. Odin, le dieu des vers, donne le premier exemple de ces luttes. Un jour il quitte le ciel; il veut éprouver la sagesse du géant Vafthrudnir, qui a visité les neuf mondes et qui sait toutes choses. Caché sous un visage d'emprunt, il entre dans la salle du géant, s'assied devant lui, et tous deux conviennent de jouer leur tête au combat du chant. Le géant demande à son adversaire les noms des chevaux qui mènent dans le ciel le char du jour et celui de la nuit; comment s'appelle le fleuve qui partage la terre entre les hommes et les dieux; quelle est la plaine où les Ases livreront leur dernière bataille? Odin répond d'abord; il interroge ensuite : D'où vient la terre et d'où naquit le ciel? Quels plaisirs occupent les héros morts dans les cours de la Valhalla? Quelle destinée attend le monde après l'embrasement général? Enfin, quel nom mystérieux fut murmuré à l'oreille de Balider quand on le plaça sur le bûcher. A cette dernière question, le géant reste muet, reconnaît son interlocuteur et paie de sa vie l'honneur d'avoir lutté contre un dieu. L'Allemagne connut ces duels poétiques. J'en trouve un vestige dans le fabuleux récit du combat de la Wartburg. En présence du landgrave de Thuringe et de toute sa cour, se présentent sept poëtes; l'un d'eux s'annonce pour le champion du duc d'Autriche et défie les autres chanteurs de lui op-

[1] *Gudrunlieder*, herausgegeben von L. Ettmüller, p. 38. Voyez aussi l'épisode du joueur de harpe dans les *Nibelungen*, 30e aventure. *Vita sancti Liudgeri*. W. Grimm, *Heldensage*, 320. Un poëme anglo-saxon, connu sous le titre de *Traveller's song*, peint la vie du poëte ambulant : Ita commeantes — cum cantilenis feruntur — poetæ hominum — per terras multas. — Necessitatem dicunt, — gratias agunt. — Semper a meridie aut borea — inveniunt unum — carminum cognitorem, — prodigum donorum.

Digitized by Google

poser un égal; s'il succombe dans la dispute, il consent à être justicié comme un voleur. La dispute s'engage; les chants, les récits, les énigmes se succèdent. Cependant le bourreau se tient prêt, et le vaincu perdrait en effet la tête, si la landgravine ne lui tendait la main pour le sauver. Au fond de cette fiction chevaleresque du XIIIe siècle, je reconnais un souvenir des temps païens[1].

Jusqu'ici les mœurs poétiques de l'ancienne Germanie rappellent celles des premiers âges de la Grèce: d'abord les prêtres, comme Orphée, Linus, Amphion, qui font servir l'art des vers au culte des dieux et à l'instruction des peuples; puis les chanteurs, qu'Homère représente assis à la table des rois où l'on écoute leurs conseils aussi bien que leurs récits; enfin les rhapsodes parcourant les villes, la branche d'olivier à la main, et célébrant sur la lyre les combats des héros. Il n'y a pas jusqu'aux assauts de chant avec leur condition fatale qui ne trouvent un exemple dans la fable de Marsyas vaincu et écorché par Apollon. Ce ne sont ni les goûts sanguinaires, ni les images monstrueuses qui manquent dans les premières créations de la poésie grecque : il s'y voit assez de parricides, assez de géants, d'hydres, de gorgones et de centaures pour trahir le désordre des imaginations et la barbarie de l'art. Mais ces ressemblances ne vont pas au delà des temps homériques. Avec l'*Iliade*, tout change. Le sentiment de l'ordre s'introduit dans l'art grec et ne lui laissera plus de repos qu'il ne l'ait poussé à ses derniers développements. D'un côté, ce chaos de fictions se débrouille, les monstruosités sont rejetées sur le fond du théâtre, la nature seule occupe la scène; elle y paraît avec vérité, avec simplicité, mais avec ce je ne sais quoi de divin qui en rehausse toutes les proportions. D'un autre côté, l'harmonie des idées passe dans la versification, dans tout le langage : elle lui communique une douceur, une force, une clarté inimitables. Mais ces progrès étaient soutenus par tous les efforts d'une civilisation qui a fait l'admiration du monde. Au contraire, les habitudes violentes des Germains devaient entretenir le trouble dans leur poésie comme dans leur langue et dans leurs lois. L'art y

[1] *Edda Sæmundar*, t. I. *Vafthrudnismal. Krieg von Wartburg*, dans la collection des Minnesinger, publiée par Bodmer.

Digitized by Google

était, mais incapable de corriger la grossièreté de ses inventions et l'insuffisance de ses formes.

Il semble que ce soit une tentative étrange que de déterminer les formes de versification pratiquées chez les Germains de Tacite. Cependant je crois possible d'en indiquer les traits principaux en cherchant ce qui s'en est conservé chez les peuples du Nord. Je pense reconnaître la prosodie primitive des langues germaniques, lorsque, du VIIe siècle au IXe, je vois les mêmes règles observées avec la plus exacte uniformité dans tout ce qui nous reste de poëmes teutoniques, anglo-saxons et scandinaves.

Si donc on rapproche quelques fragments teutoniques qui paraissent dater des temps mérovingiens, si l'on y compare les plus anciennes poésies anglo-saxonnes et les chants de l'*Edda*, on trouve que tout l'artifice des vers s'y réduit à deux moyens, l'accentuation et l'allittération. Et d'abord, il n'y faut pas chercher une succession régulière de syllabes longues et brèves comme chez les anciens, on n'y voit pas non plus un nombre fixe de syllabes quelconques comme chez les modernes : la règle n'exige qu'un nombre égal de syllabes accentuées. Le vers ordinaire compte deux accents, c'est-à-dire deux élévations de voix et deux chutes. En second lieu, les vers se succèdent deux à deux, liés non par la rime, qui serait le retour de la même désinence, mais par l'allittération, qui est le retour des mêmes initiales. La versification est riche quand l'initiale revient trois fois, quand la même lettre commence deux mots dans le premier vers, un dans le second. Au fond, ces règles dérivent des lois musicales auxquelles obéissent toutes les poésies. L'oreille y trouve deux plaisirs : le plaisir de la cadence et celui de la consonnance. Elle aime cette variété d'inflexions, cette succession de notes qui montent et qui descendent, et d'où résulte une sorte de mélodie. Elle aime aussi la répétition des mêmes sons qui met l'unité dans la variété, qui lie les deux vers pour en former une période harmonieuse. Mais ce ne sont là que les premiers efforts de l'art naissant. L'accentuation tenait lieu de rhythme dans les anciens chants populaires latins ; l'allittération régnait dans les poëmes des Celtes et des Finnois. Il y a loin d'un procédé si facile à la savante versification des Grecs, à ces lois sévères qui contraignaient le génie, qui le gênaient,

Digitized by Google

qui l'irritaient; mais, dans cette lutte, dans cette indignation de la pensée contre les difficultés de la parole, la verve éclatait enfin d'autant plus puissante qu'elle était réglée : *Facit indignatio versum* [1].

Le génie indiscipliné des Barbares n'aurait pas supporté les chaînes d'une rigoureuse prosodie. Il n'était pas non plus capable de ce travail soutenu qui fait la perfection du style. Dans les chants anglo-saxons et scandinaves, on reconnaît des imaginations que rien ne gouverne. Elles s'élèvent avec une admirable impétuosité; mais elles ne se maîtrisent pas, elles s'oublient. Leur dessein se trouble; le poëme commençait par un récit d'épopée, un dialogue dramatique l'interrompt brusquement, et finit avec tout le désordre d'une composition lyrique. Le sublime y étincelle, mais l'obscurité le suit souvent. Toute clarté se perd au milieu d'un nombre infini d'allusions, d'énigmes, d'allégories. Jamais l'horreur du mot propre, jamais la passion des figures ne fut poussée plus loin que chez ces pirates de la mer du Nord. L'or qu'ils supposent recueilli dans les fleuves s'appellera dans leurs vers *la flamme des eaux*, la grêle sera *la pierre des nuages*, un vaisseau devient *le coursier de l'Océan*, et un cheval *le vaisseau de la terre*; la harpe s'appelle *le bois du plaisir*, et les larmes *l'eau du cœur*. Les scaldes se vantaient de donner au dieu Odin cent quinze noms, et de pouvoir désigner une île par cent vingt et une périphrases différentes [2].

Avec une telle poésie, il ne faut point s'étonner que les Germains n'eussent pas de prose. La poésie est la forme naturelle du langage; c'est le flot de la mer, le balancement des forêts,

[1] Comme exemple d'allittération, je citerai les vers nouvellement découverts à Merseburg et qui contiennent une formule d'incantation païenne en ancien teutonique.

Eiris Sazun Idisi,	Olim sedebant nymphæ,
Sazun hera duoder.	Sedebant hic illic.
Suma Hapt Heptidun	Aliæ vincula vinciebant,
Suma Heri lezidun.	Aliæ exercitum morabantur.
Suma Clubodun	Aliæ colligebant
Umbi Cuonio widi.	Serta redimicula.
Inspring haptbandun	Exsili e vinculis
Invar wigandun.	Elabere hostibus.

C'était aussi l'allittération poussée jusqu'à l'abus qui présidait à ce poëme en l'honneur de Charles-le-Chauve, où tous les vers commençaient par la lettre *C* : Carmina clarisonæ calvis cantate camœnæ.

[2] *Edda, passim. Le bois du plaisir* et *l'eau du cœur* sont des expressions du poëme de Beowulf. Cf. P. E. Müller, *über die Æchtheit der Asalehre.*

Digitized by Google

le souffle de la poitrine, qui donne le premier exemple du rhythme et de la mesure. C'est la sensibilité qui se satisfait par les chants, comme par les cris et les pleurs. Voilà pourquoi les vers se composent et se conservent sans le secours de l'écriture, de sorte que l'improvisation n'est jamais si fréquente que parmi les peuples ignorants. Au contraire, la prose est l'ouvrage de la raison maîtresse d'elle-même et maîtresse de sa parole, tirant de son propre fonds et de l'ordre même de ses pensées la forme qu'elle donne au discours. Elle suppose donc toute l'activité de l'esprit humain. Elle veut un travail intérieur que l'écriture seule peut soutenir. C'est pourquoi il n'y a de prose que chez les nations qui écrivent, chez les nations laborieuses, et par conséquent civilisées. Les Germains possédaient un alphabet; mais nous ne l'avons vu employé qu'à des usages superstitieux, tout au plus à de courtes inscriptions sur les rochers et les tombeaux. Les plus anciens monuments en prose sont des traductions du grec et du latin. La syntaxe des textes originaux y est suivie avec une si timide exactitude qu'il y faut bien reconnaître les premiers essais d'une langue qui n'a point de règles pour la construction prosaïque. Il n'y aurait jamais eu de livres chez un peuple qui en a tant fait depuis, s'il n'eût passé par les écoles des moines latins de Fulde et de Saint-Gall.

Cependant la poésie du Nord était bien moins barbare par la forme que par le fond. On n'y voit pas d'effort pour épurer les fictions d'une mythologie grossière. On y sent partout les deux passions qui poussaient les Germains sur la frontière romaine et les pirates normands sur les mers : la passion de l'or et celle du sang. Tout le poëme de Sigurd n'est que l'histoire d'un trésor et de plusieurs vengeances : les frères, pour un peu d'or, y font égorger leurs frères; les héros arrachent le cœur de leurs ennemis et en boivent le sang; une mère tue ses enfants, jette leur chair dans des vases remplis de miel qu'elle met sur la table de son mari, le poignarde lui même après cet horrible festin, et l'ensevelit sous les ruines de son palais incendié. Le poëte achève son récit en déclarant heureux « l'homme qui engendrera une telle fille, une femme aux actions fortes et glorieuses! » Ce ne sont point ici les emportements d'une imagination en délire; ce sont bien les mœurs, non des Scandinaves seulement, mais des autres nations germaniques. Ces spectacles de

Digitized by Google

carnage se renouvellent encore dans l'épopée allemande des *Nibelungen*. On y voit des guerriers épuisés de fatigue et de soif, et leur chef leur crie : « Si quelqu'un a soif, qu'il boive du sang.» « Or l'un d'eux s'en fut là où il y avait des morts ; il s'agenouilla près d'une blessure et détacha son casque; alors il commença à boire le sang qui ruisselait, et, quoiqu'il n'y fût pas accoutumé, cela lui parut grandement bon[1]. »

Mais nulle part les instincts avares et sanguinaires n'éclatent plus violemment que dans la fable du forgeron Weland, qui a laissé des souvenirs sur tous les points de l'Europe occupés par les Germains, depuis les Pyrénées jusqu'à la mer Glaciale. Longtemps, en Allemagne, on montra la forge de Wieland. En Irlande, un habile artisan s'appelle encore un Völundr. Une complainte anglo-saxonne célèbre les malheurs de Weland, et les habitants du Berkshire faisaient voir la pierre sur laquelle l'ouvrier invisible ferrait les chevaux des voyageurs. Les romans chevaleresques français veulent que les armes bien trempées sortent de l'atelier de Galand (ou Waland), qui forgea les trois bonnes épées, Flamberge, Hauteclere et Joyeuse. Voici donc l'aventure du forgeron telle que la raconte l'*Edda*, telle qu'au XIIIe siècle l'évêque norwégien Biörn de Nidaros l'entendit répéter encore à la cour de l'empereur Frédéric II[2].

Au temps où le roi Nidur régnait en Suède, trois Finnois vinrent s'établir dans la vallée du Loup, tous trois frères et de race royale. Comme ils erraient un jour autour du lac qui arrose la vallée, ils virent que trois Valkyries s'y baignaient, en filant du lin; elles avaient laissé leurs vêtements sur la rive. Chacun des trois frères en prit une pour épouse. Völundr, le plus jeune des trois, eut en partage la belle Alvitra, qui savait toutes choses. Mais, après sept hivers, les trois Valkyries se souvinrent des combats où elles avaient coutume de se mêler, et, quittant leurs époux, elles retournèrent sur les champs de bataille. Deux des frères se mirent à leur poursuite, l'un du côté du levant, l'autre du côté du couchant. Mais Völundr resta seul dans la vallée; il resta assis tout le jour, il forgea l'or rouge, il

[1] *Edda Sæmundar*, t. II, *Atlamal :* Beatus est posterorum quisque — cui gignere contigit talem — puellam, fortium factorum laude, — qualem Ginkius procreavit! Cf. *Nibelungen*, 34e aventure.

[2] Vilkina Saga, *Edda Sæmundar*, t. II, *Vœlundar quida.*

Digitized by Google

y enchâssa des pierres précieuses, il fit un grand nombre d'anneaux, qu'il suspendit à un cordon d'écorce, attendant s'il plairait à sa belle épouse de revenir.

Or, il arriva que le roi Nidur entendit parler de Völundr et de ses richesses. Il prit donc avec lui des hommes armés, s'enfonça dans la vallée du Loup, força l'entrée de la forge, fit lier Völundr, qui dormait, lui prit son glaive étincelant et s'empara des anneaux d'or, dont il destina le plus riche à Bödvilda, sa fille. Il retourna chez lui, ramenant son prisonnier et chargé d'or. Et Völundr grinçait des dents en voyant son glaive aux mains du roi et son anneau au doigt d'une étrangère. La reine s'en aperçut; elle conseilla de mettre le captif hors d'état de nuire. « Craignez, dit-elle, ce serpent au regard perfide; coupez-lui les nerfs et jetez-le dans l'île de Sœvarstod. » On coupa donc à Völundr les nerfs des jarrets, on le jeta dans l'île, on lui bâtit une forge, et il y travaillait pour le roi Nidur à des ouvrages d'or et d'argent. Mais il travaillait aussi à sa vengeance.

Un jour les deux fils de Nidur vinrent trouver le forgeron, et, s'étant fait donner les clefs de son coffre, ils y virent beaucoup d'or rouge et de joyaux. Et Völundr leur dit : « Venez « demain, venez seuls, et je ferai en sorte de vous donner « tout cet or. Mais ne dites ni aux femmes, ni aux serviteurs, « ni à personne que vous venez près de moi. » Le lendemain de bonne heure les deux frères s'appelèrent l'un l'autre. « Al- « lons, dirent-ils, voir le trésor. » Il y allèrent, et s'étant fait ouvrir le coffre, ils y regardaient avec avidité. Völundr leur coupa la tête, il cacha leurs restes sous le fourneau. Puis il prit leurs crânes, les entoura d'argent et en fit des coupes pour le roi Nidur leur père; il enchâssa les prunelles de leurs yeux comme des pierres précieuses et les envoya à la reine leur mère. De leurs dents il fit une parure, et l'envoya à Bödvilda leur sœur. Un peu après, Bödvilda étant venue le prier de réparer l'anneau qu'elle avait brisé, il lui présenta un breuvage enivrant, il la déshonora. « C'est maintenant, s'écria-t-il, que « j'ai vengé mes douleurs. »

En même temps Völundr s'ajusta des ailes qu'il s'était secrètement fabriquées, et il s'éleva en riant dans les airs. Or il passa devant la salle où le roi Nidur attendait ses enfants; et le roi lui cria : « Qu'a-t-on fait de mes fils? » Völundr ré-

Digitized by Google

pondit : « Jure-moi premièrement par le bord de ton vaisseau « et par le cercle de ton bouclier, jure par l'épaule de ton che- « val et par la pointe de ton glaive que tu respecteras celle « qui est devenue l'épouse de Völundr... Et maintenant va « dans la forge que tu as fait construire; tu y trouveras les « soufflets teints de sang. J'ai coupé la tête de tes enfants, et « j'ai caché leurs restes sous le fourneau. De leurs crânes j'ai « fait des coupes garnies d'argent pour le roi Nidur. J'ai en- « châssé les prunelles de leurs yeux comme des pierres pré- « cieuses et je les ai envoyées à la reine leur mère. De leurs « dents j'ai fait une parure et je l'ai envoyée à Bödvilda leur « sœur. Et à l'heure qu'il est Bödvilda porte dans ses flancs un « fils de Völundr, elle la seule enfant qui vous reste à tous « deux. » Alors le roi s'écria : « Tu n'as jamais proféré une pa- « role qui me causât plus de douleur. Mais il n'y a pas d'homme « assez grand pour qu'à cheval même il puisse te combattre, « il n'y en a pas d'assez forts pour te frapper d'en bas, tandis « que tu planes là haut dans les nues [1]. »

Il semble au premier aspect que cette fable soit comme Völundr lui-même d'origine finnoise : elle convient au caractère industrieux et cruel que les Scandinaves prêtent aux peuples de la Finlande, leurs éternels ennemis. Cependant c'est Völundr qui joue ici le rôle héroïque; c'est lui que le poëte chante et que les auditeurs admirent; c'est lui qui a survécu comme un personnage national dans la mémoire des peuples. Des traditions nombreuses en font le fils du géant Wate, établi dans l'île de Seeland, et le petit-fils du roi de Suède Wilkinus, qui s'unit à une déesse des eaux. D'autres fois Völundr est un Elfe, c'est-à-dire un être divin, et l'on se rappelle qu'en effet le travail des métaux est compté parmi les plaisirs des dieux. L'*Edda* représente les Ases bâtissant une ville dans la plaine de l'Ida : ils y élèvent des temples, des autels et des fourneaux; ils fabriquent d'abord des tenailles et des instruments de forgerons, puis des joyaux de toute sorte, et les ouvrages d'or ne leur manquent pas. Ces dieux, prêtres et forgerons, rappellent singulièrement les plus vieilles religions de la Grèce,

[1] *Vœlundar quida.* Sur le mythe de Weland, voyez Grimm, *Heldensage*, et l'intéressant travail de M. Francisque Michel. M. Ampère, *Histoire littéraire de France*, t. II, a indiqué les traces que ce mythe a laissées dans les vieilles traditions françaises.

Digitized by Google

les dactyles du mont Ida, les telchines, les cabires, tous travaillant le fer, tous pontifes et magiciens [1]. A leur tête est Vulcain, père d'une race d'ouvriers, dont le plus habile sera Dédale. Vulcain est boiteux comme Weland. Mais la ressemblance va jusqu'aux derniers détails en la personne de Dédale, lui aussi prisonnier d'un roi, lui aussi travaillant dans une île, et s'échappant enfin avec les ailes qu'il s'est faites; lui aussi resté si populaire chez les anciens qu'on disait proverbialement un ouvrage de Dédale pour désigner un ouvrage parfait. De telles analogies supposent assurément une tradition commune; mais on retrouve toute la différence des deux poésies dans les traits qu'elles choisissent, et dans les couleurs qu'elles y mettent. Ce qui émeut les poëtes classiques, c'est la destinée d'Icare, de ce jeune fils que Dédale emmène dans sa course aérienne, dont il dirige l'essor comme l'oiseau dirige le premier vol de ses petits. Mais le téméraire enfant s'élève trop haut : la cire de ses ailes se fond aux approches du soleil; il est précipité dans la mer. En vain Dédale descendu sur le rocher de Cumes voulut graver aux portes d'un temple l'histoire de ses malheurs; deux fois il essaya de ciseler dans l'or la chute d'Icare, deux fois retombèrent ses mains paternelles. Voilà le récit que les Grecs ne se lassaient pas d'entendre ni les Latins de répéter. Ils en avaient fait la plus touchante des élégies; ils y trouvaient un sujet de pitié, c'est-à-dire d'un sentiment qui rend l'homme meilleur. L'épisode de Dédale reviendra encore dans ce sixième chant de l'*Énéide* qu'Auguste se faisait lire par Virgile. Au contraire, ce qui plaît aux scaldes scandinaves, c'est le spectacle d'un ressentiment que rien ne désarme; c'est ce captif, ce boiteux, qui sait dissimuler, punir un roi et lui échapper enfin. Je ne vois plus dans l'histoire de Völundr qu'une boucherie tragique, un récit fait pour flatter les plus mauvais appétits de la nature humaine, un chant digne d'avoir été chanté au festin fameux où Alboin, roi des Lombards, contraignit Rosemonde à boire dans le crâne de son père.

C'est que la poésie n'a pas tout le pouvoir qu'on lui suppose. Il faut qu'elle prenne les héros de la tradition, les mœurs de la société; et comme elle est le plus populaire de tous les arts,

[1] Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. II, p. 275.

Digitized by Google

elle en est aussi le moins libre, puisqu'elle devient l'interprète forcée de toutes les croyances d'une époque et de toutes ses émotions. Les annales d'un peuple ne donnent que la suite de ses chefs et de ses victoires ; on y apprend ce qu'il put et ce qu'il fit. C'est dans les chants de ses poëtes qu'il laisse voir ce qu'il ne fit pas, mais ce qu'il voulut, ce qu'il rêva; c'est là seulement qu'on entend le cri de l'amour ou de la haine, et qu'on a affaire non plus à des morts, mais à des passions vivantes. Voilà pourquoi nous nous sommes arrêtés longtemps à considérer le peu qui nous reste de la poésie du Nord : ce ne sont que des éclairs, mais ils achèvent de jeter quelque lumière sur ce monde barbare que nous avions cherché à reconstruire. Maintenant nous commençons à nous représenter cet état mal défini qu'on appelle la barbarie. Nous en saisissons le caractère principal, savoir, l'indiscipline des esprits et des volontés. Pendant que les sociétés policées reconnaissent des règles qu'on ne viole pas sans soulever l'indignation universelle, c'est le propre de ces peuples incultes de ne connaître aucune loi si sacrée qui ne puisse être impunément désobéie, aucun devoir qui ne cède à l'appât du butin et au plaisir des représailles. Rien ne les empêche donc plus de descendre au dernier abrutissement, et nous ne sommes pas surpris de les trouver anthropophages. Mais nous savons aussi qu'il ne leur manque pas un de ces instincts généreux qui peuvent faire la grandeur de la personne humaine : ni la piété filiale qui arme le héros avant toute aventure pour venger son père ; ni le dévouement chevaleresque lorsqu'il délivre la vierge captive ou qu'il la conquiert pour son compagnon d'armes; ni la tendresse de la femme quand elle monte sur le bûcher de son fiancé, ni sa pudeur quand elle place entre elle et lui un glaive d'or. Il ne faudra pas s'étonner de revoir un jour ce peuple aux croisades.

Ainsi la poésie ne fait que reproduire les mêmes contradictions qui éclatent dans les religions, dans les lois, dans les langues des Germains. Il n'y a pas d'horreurs, comme il n'y a pas de faussetés, qu'on ne voie parmi eux, où l'on ne sente je ne sais quelle haine de l'ordre, je ne sais quelle effroyable amour de l'ignorance, du mal et de la destruction, où l'on ne croie reconnaître enfin une puissance ennemie de Dieu et de l'huma-

Digitized by Google

nité. Mais il n'y a pas non plus de beautés, comme il n'y a pas de vérités et de justices que ces Barbares n'aient entrevues et qu'ils n'aient aimées; car une race d'hommes ne traverserait pas les siècles si ces divines communications n'y maintenaient un reste d'ordre et de lumière. Ces contradictions sont le fond même de la nature humaine. Mais toute l'éducation, toute la civilisation, tout le progrès ne consiste qu'à les réduire et à mettre l'unité, c'est-à-dire la paix, dans l'homme, dans les peuples, dans le genre humain. Je crois voir commencer ce travail, au sein de la famille indo-européenne, à cette époque obscure où, resserrée entre le Caucase et les sources de l'Indus, elle attendait l'heure de sa dispersion. Quand le moment de la Providence fut arrivé, les Indiens et les Perses prirent leur route vers le midi; l'essaim de peuples qui devait former les Grecs et les Latins se dirigea du côté de l'occident; les Celtes, les Slaves et les Germains ne trouvèrent devant eux que le nord, et il semble que leur partage était mauvais. Pendant vingt siècles leurs frères possédèrent les plus belles contrées de la terre. Ils y fondèrent des dynasties, des cités, des écoles et des tribunes, ils firent à eux seuls toutes les affaires publiques de l'humanité. Les empires se succédaient, poursuivant le rêve de la monarchie universelle, et travaillant au dessein providentiel qui était de réunir toutes les lumières et toutes les forces de la civilisation autour du bassin de la Méditerranée, sous la garde et pour ainsi dire sous le mur de l'empire romain. Quand cet ouvrage fut accompli il ne resta plus rien à faire que de renverser le mur afin que la lumière se répandît au delà. Les Germains cependant avaient crû et multiplié en silence. Ils étaient en mesure de repeupler les provinces épuisées, et s'il y avait chez eux assez d'instincts barbares pour ruiner la société antique, il y avait en même temps assez de principes de civilisation pour rebâtir sur ses ruines.

A.-F. Ozanam.

Digitized by Google

L'ÉGLISE RUSSE.

J'ai habité cinq ans la Russie, dans une position qui me mettait à même de voir et de juger sainement les hommes, les institutions et les événements; j'ai étudié avec attention la question religieuse, parce que j'ai compris, depuis longtemps, qu'elle était une des plus importantes de la politique moderne, surtout pour la Russie; j'ai suivi la marche du gouvernement dans ses empiétements sur la liberté de conscience de ceux de ses sujets qu'il appelle hétérodoxes; j'ai écouté les plaintes de nos malheureux frères en religion, car ceux qui souffrent là-bas sont encore nombreux; j'ai cherché à deviner l'impression que le récit de cette persécution faisait sur la noblesse et sur le peuple russe, et en quoi la noblesse et le clergé russes étaient complices de la politique du gouvernement. Je ne dirai pas aujourd'hui tout ce que j'ai vu et appris; je veux essayer de dire ce qu'est cette religion russe à laquelle on s'efforce d'amener les fidèles des autres confessions; quels sont les dogmes de cette religion, son chef, son organisation, ses tendances; quel est son état présent, son influence sur les mœurs et la civilisation du peuple, ainsi que son avenir.

Les origines de l'église russe sont catholiques; le Christianisme fut prêché dans la Russie méridionale à la fin du Xe siècle par des missionnaires grecs; mais l'Eglise grecque était en ce temps en communion avec l'Eglise latine. Kieff, devenu le centre de la nouvelle Eglise et le siége d'un évêque, reçut ses pasteurs de Constantinople; mais ces pasteurs restèrent unis à l'Eglise de Rome même longtemps après que le schisme de Photius eut été renouvelé par Michel Cérulaire; ils n'écoutaient les ordres émanés de Constantinople qu'en tant qu'ils n'étaient point contraires aux dogmes de l'Eglise universelle. Ce fut dans sa

Digitized by Google

marche vers le nord que le Christianisme oublia peu à peu ses rapports avec l'Eglise occidentale, surtout après le partage des pays slaves en une foule de principautés, et durant l'oppression qui pesa sur le pays à la suite des invasions étrangères, et principalement de celle des Mongols et des Tartares. On peut dire que la dégradation religieuse de la Russie sortit de l'avilissement de la nation aux XIIIe et XIVe siècles. La scission fut complète lors de l'établissement d'un nouveau siége métropolitain à Moscou, en 1415. Les évêques de Kieff penchèrent toujours vers l'Eglise romaine : Isidore, métropolitain de cette ville, homme pieux et savant, assista au concile de Florence, et signa l'union au nom de toutes les églises russes qu'il y représentait ; car il était en même temps métropolitain des Ruthènes et des Moscovites. A son retour, il prêcha l'union, qui fut acceptée dans les provinces occidentales; arrivé à Moscou, il voulut de même ramener les esprits, mais le duc qui y régnait, Basile-l'Aveugle, le fit jeter en prison et menaça de le faire brûler vif. Isidore parvint à s'échapper et se réfugia à Rome. Les intérêts politiques empêchèrent la réunion : les provinces ruthéniennes ou russiennes de l'Occident étaient, à cette époque, sous la domination de la Lithuanie et de la Pologne; le prince moscovite ne voulut pas que ses sujets eussent des rapports de religion avec les Etats voisins, contre lesquels il était sans cesse en guerre. L'église moscovite eut son métropolitain plus schismatique que les patriarches de Constantinople, et Kieff, rompant peu à peu les liens qui l'attachaient à l'Eglise d'Orient, se rapprocha de plus en plus de Rome; l'union fut définitivement accomplie en 1590, au synode de Brzesc, en Lithuanie; tous les évêques ruthènes qui n'étaient point sous la dépendance politique des ducs de Moscovie signèrent l'acte de retour à l'unité.

En l'an 1588, Jérémie, patriarche fugitif de Constantinople, chercha un asile en Russie, et nomma un patriarche spécial pour la Moscovie[1]. De ce moment, l'église moscovite devint une branche séparée de la souche grecque, et même, à diverses reprises, les patriarches de Constantinople jetèrent l'anathème sur elle. Ce n'est que plus tard, depuis le développement de la puissance des tzars de Russie, que ces deux églises se sont rapprochées : l'église grecque s'est réunie à l'église russe pour avoir un appui contre les sultans et une ressource dans ses misères.

Le patriarcat de Moscou exista jusqu'au règne de Pierre-le-Grand, qui, voyant le développement excessif de la puissance des chefs de son église, l'abolit définitivement pour supprimer un des grands obstacles aux réformes qu'il méditait. Après la mort du patriarche Adrien,

[1] Pour remplacer, disait-il, le Pape de Rome, déchu depuis longtemps de sa dignité par les innombrables hérésies dont il s'était rendu coupable.

Digitized by Google

arrivée en 1700, il ne lui donna pas de successeur : il institua une *commission ecclésiastique* chargée de gouverner l'église[1], et, vingt ans plus tard, il rendit cette commission définitive, en lui donnant le titre de *très-saint synode dirigeant*. Pierre substitua par là au gouvernement individuel du patriarche un gouvernement collectif, qu'il appelait *ravnopatriarcheskoï*, égal au patriarcat, dans l'épître qu'il adressa, le 30 septembre 1721, au patriarche de Constantinople, pour faire reconnaître par l'église grecque le changement qu'il avait opéré dans le gouvernement de l'église moscovite. Ce ne fut qu'après deux ans de négociations, le 23 septembre 1723, que Jérémie, patriarche de la cité de Constantin, émit l'acte de confirmation dans lequel il dit :

« Notre humilité légitime confirme et proclame le synode établi par le très-pieux et très-clément autocrate le saint tzar de toute la Moscovie, des Russies-Blanche et Petite, de toutes les régions orientales, occidentales et autres, le seigneur Pierre, fils d'Alexis, etc. Ce synode existe et est appelé saint et sacré par tous mes frères en Jésus-Christ et par tous les chrétiens pieux et orthodoxes, de l'ordre clérical et de l'ordre séculier, supérieurs et inférieurs, et de toute personne constituée en dignité. Il a le pouvoir de faire et d'agir, à l'égal des quatre siéges apostoliques saints et patriarcaux. Nous lui rappelons, recommandons et prescrivons de maintenir incorruptibles les règles et coutumes des sept saints et œcuméniques conciles et des autres que reconnaît la sainte église d'Orient, afin qu'ils demeurent inviolables dans tous les siècles, etc... »

Le patriarche d'Antioche donna une lettre d'approbation semblable en tous points à celle de Jérémie.

Les provinces ruthéniennes et la Lithuanie, réunies à l'empire moscovite par la conquête et les divers partages de la Pologne, étaient restées jusqu'à la fin du dernier siècle en communion avec l'Eglise romaine. Les souverains russes s'efforcèrent, par tous les moyens, de rompre cette union dans l'intérêt de leur église, et plus encore dans celui de leur politique. Catherine-*la-Pieuse* (c'est le nom que, dans un de ses oukases, l'empereur Nicolas a donné à Catherine II) porta le fer et le feu dans ces provinces pour les faire entrer dans le schisme et réussit en partie : des dénombrements authentiques font monter à trois cent soixante mille le nombre des uniates qui furent ainsi arrachés au Catholicisme. L'empereur actuel a achevé son œuvre. Ces provinces sont à peu près aujourd'hui entièrement russes de religion ; il ne reste de Slaves grecs-unis que ceux du diocèse de Chelm, dans le

[1] Pour sonder l'opinion, l'empereur fit publier un livre dans lequel l'auteur, *Procopovitch*, cherchait à démontrer que les premiers empereurs chrétiens avaient été revêtus, comme les empereurs païens, de la dignité de pontife jusqu'au temps où l'Eglise romaine parvint à les en dépouiller. Il insinuait encore que, dans un Etat chrétien, il n'y avait que le prince qui eût le droit d'inspection sur les affaires qui concernent l'Eglise.

Digitized by Google

royaume de Pologne, quelques centaines dans la Prusse, et ceux de la Galicie et des autres provinces de la monarchie autrichienne[1].

L'église russe est essentiellement église nationale, et par cela même *acatholique*. Le gouvernement le sent tellement que, dans ses actes, il appelle les autres religions cultes étrangers, quoiqu'ils comptent parmi leurs fidèles plusieurs millions de sujets russes. Mais quiconque n'est pas Russe de religion n'est pas complétement Russe de nation, tellement il y a identité entre le principe chrétien schismatique de l'église moscovite et le pouvoir qui absorbe en lui et représente seul la nationalité russe.

L'église moscovite se donne différentes dénominations, telles que celles de russe, grecque, gréco-russe, gréco-orientale, catholique orientale, église de toutes les Russies, etc. Un ordre suprême, un oukase du mois de décembre 1839, lui a donné le nom de religion *orthodoxe*. Je ne serais pas étonné qu'avant dix ans elle ne prît, dans les oukases du pouvoir et dans les rapports du synode, celui de *catholique-romaine-orientale*, que lui attribuent déjà certains de ses adeptes, dénomination qui me semblerait d'un excellent augure.

Le seul nom qui lui convienne est celui d'*église moscovite*.

L'empire est divisé en quarante-quatre éparchies ou évêchés. Ces éparchies sont administrées par des *archiéreis* de rangs divers, qui ne sont point subordonnés les uns aux autres et n'ont entre eux ni rapports hiérarchiques ni relations officielles ; ils dépendent tous du saint synode. Leur titre n'est pas attaché au diocèse ; il est aussi personnel que les ordres et les croix conférés par l'empereur. Il y a trois métropolitains, celui de Nowogorod-et-Saint-Pétersbourg, celui de Moscou et celui de Kieff. Il y en a bien un quatrième (Mgr Jonas), qui est membre du saint synode, mais il est sans siége ; on croit qu'il sera définitive-

[1] Tout n'est pas dit encore sur la question des Grecs-unis des provinces ruthéniennes ; tout n'est pas fini. Je ne puis, pour de graves raisons, publier les moyens que les pauvres catholiques russes croient que l'on pourrait employer pour conserver et relever cette malheureuse Eglise grecque-unie. Je puis dire cependant que, parmi les populations que le saint synode a inscrites sur les registres de l'église orthodoxe, bien des fidèles sont restés attachés de cœur à l'Eglise romaine, et formeront, quand l'orage sera passé, le noyau de nombreuses communautés. Ils n'acceptent pas la réunion comme un fait accompli ; ils n'ont ni prêtres ni culte, mais du moins ils ne participent point au schisme par leurs actes. Ils préfèrent ne pratiquer aucune religion que mentir à leur conscience. De fait, l'évêché grec-uni de Chelm existe seul encore. L'évêque actuel, le vénérable Szumborski, a résisté aux avances comme aux menaces. Je l'ai vu, en 1843, à Saint-Pétersbourg, où il eut ordre de se rendre. C'est un petit vieillard vigilant et plein de foi. Il sait que tout est préparé pour réaliser après sa mort ce qu'on n'a pu faire jusqu'ici. Une partie de son clergé, les chefs mêmes de son séminaire, sur lequel on lui a enlevé toute influence et juridiction, sont gagnés ; mais, tant qu'il vivra, lui et son troupeau demeureront unis à l'Eglise romaine.

Digitized by Google

ment établi dans les provinces russes d'au delà du Caucase. La volonté de l'empereur est qu'il y ait dans chaque gouvernement un archevêque ou évêque, selon l'importance et la situation du chef-lieu. Lorsqu'un siége est vacant, le synode présente deux ou trois candidats pris parmi les archimandrites, et l'empereur choisit; mais souvent il ne tient aucun compte des présentations et nomme à son gré un autre individu.

Le clergé russe se divise en deux classes : les moines et le haut clergé constituent la première, celle du *clergé noir;* les prêtres séculiers ou *clergé blanc*, protopopes et popes, diacres, sacristains et lecteurs, forment la seconde. C'est parmi le clergé noir qu'on choisit les évêques et les dignitaires de l'église.

Les évêques russes n'ont point de palais épiscopal : ils demeurent dans un monastère dont ils sont les abbés et mènent une vie simple et retirée peu différente de celle des moines. Ils sont durs avec leurs inférieurs, surtout avec les desservants des paroisses; ils ne reçoivent personne et ne font ni visites ni tournées pastorales; il est rare qu'ils prêchent. Ils paraissent aux cérémonies publiques; ils officient aux jours des grandes fêtes, surtout à celles de la famille impériale, ordonnent les prêtres et les placent dans les paroisses, d'accord avec les autorités civiles, et assistent à quelques cérémonies de mariage et de funérailles des grandes familles; ils n'ont point de conseil, l'institution des chapitres étant inconnue dans l'église russe; ils visitent les écoles et surveillent l'enseignement de la religion; ils n'ont aucune influence ni sur le gouvernement, ni sur les employés, ni sur la noblesse, et fort peu sur le clergé. Il y a eu cependant et il y a encore parmi eux des hommes instruits. Soumis sans réserve à la suprême autorité du synode et surtout à celle de l'empereur, qui les nomme, les déplace à son gré, et les casse ou les relègue dans quelque couvent éloigné, dans la dernière classe des moines, les évêques russes ne sont que les préfets ecclésiastiques de leur éparchie, les représentants de l'autorité, qui leur délègue une partie de sa puissance, mais qui a le droit de la leur retirer. Comme évêques chrétiens ils sont peu de chose; comme employés du gouvernement ils sont beaucoup.

Les évêques, archevêques et métropolites, étant tirés de l'ordre monastique, continuent à porter le costume des moines orientaux, avec le béret couvert d'un voile noir flottant sur les épaules. A cet égard, rien ne distingue les archevêques des évêques; les métropolites seuls portent le voile blanc, et, sur le devant du béret, une croix en diamant, qui leur est envoyée par l'empereur le jour de leur nomination. La crosse épiscopale, moins longue et moins grosse que celle des évêques latins, ne diffère de la canne des popes que par le voile qui recouvre la poignée. Les évêques ont, dans la hiérarchie administrative, le rang

Digitized by Google

de général, et ne peuvent recevoir que la grand'croix des ordres, avec plaques et cordons donnés par le souverain.

Le reste du haut clergé se compose des *archimandrites* ou abbés, des *archiprêtres*, et des *igoumènes* ou prieurs des couvents du second ordre ; ils vivent tous dans les monastères ; les moines se divisent en prêtres moines, moines diacres et simples religieux.

Les couvents sont peu nombreux ; il n'y en a pas, dans toute la Russie, plus de trois cents, tant d'hommes que de femmes. Au couvent épiscopal est d'ordinaire adjoint un séminaire dirigé par les moines ; trois de ces monastères, les plus importants de l'empire, ceux dont les métropolites sont abbés, portent le nom de *lawra*. Dans celui de Saint-Alexandre-Newski, à Saint-Pétersbourg, il y a une académie ecclésiastique pour les hautes études cléricales.

On suit dans tous les couvents la règle un peu modifiée de Saint-Basile, qui leur fut donnée par Théodose, premier abbé du monastère de Petcherski, près de Kieff, vers le milieu du XIe siècle ; il l'avait reçue d'un moine grec du couvent de Studite, Michel, qui venait d'arriver de Grèce en Russie avec le métropolitain Georges. Le costume des moines se compose d'une robe noire flottante, à larges manches, et d'un bonnet de même couleur, rond, élevé, sans ailes, et recouvert d'un voile ; ils portent la barbe et les cheveux longs. Les religieuses ont aussi le haut bonnet et le voile noir, dont elles couvrent une partie de leur visage.

Dans l'église russe, le jeûne est à peu près oublié ; les moines eux-mêmes boivent et mangent à leur gré, à toute heure du jour, et, pourvu qu'ils se privent de nourriture grasse, ils sont censés fidèles à la loi. Il y a dans les monastères russes des hommes instruits, mais le cercle de leurs connaissances est borné. Ces monastères ne sont pas construits comme ceux des Latins : chaque individu doit y avoir une habitation séparée ; chaque cellule forme une maisonnette dans l'enclos général. Certains moines et nonnes, qui aspirent à la perfection spirituelle, se font murer dans leurs cellules et y vivent dans la prière et la mortification. Le peuple a une grande vénération pour ces reclus et recluses, *skymniki* ou *zatwoniki*, qu'il regarde comme saints et prophètes, car plusieurs de ces solitaires prédisent l'avenir.

Pour être reçu dans un couvent, il faut avoir au moins trente ans et être libre de toute condition et d'origine ; par conséquent les serfs et les fils de serfs ne peuvent point prononcer de vœux. Le moine qui rentre dans le monde ne recouvre ni les grades ni les ordres qu'il pouvait avoir acquis avant de prendre l'habit ; il rentre simplement dans la classe où la naissance l'a placé. Il ne peut être admis de nouveau au service, ni habiter avant sept ans une des capitales ou le gouvernement dans lequel se trouve le monastère d'où il est sorti.

Digitized by Google

Le moine exclu du couvent par inconduite est à la disposition du gouvernement, qui, lorsqu'il n'en fait point un soldat, le relègue dans le monastère de Solawski, dans une des îles de la mer Blanche, au-dessus d'Arkangel. Les couvents russes, mais principalement celui de Solawski, sont fortifiés et servent souvent de prisons d'État pour les individus de différentes classes.

Les moines, comme tout le clergé, sont exempts d'impôts, du recrutement et des peines corporelles ; ils ne peuvent, comme individu, ni acquérir, ni posséder d'immeubles ; ils sont tenus de s'en défaire avant de faire leurs vœux et n'ont point le droit de les racheter s'ils rentrent dans le monde ; mais ils peuvent faire bâtir ou acheter des cellules dans l'intérieur du monastère ; tout commerce leur est interdit, hormis celui des objets qu'ils confectionnent eux-mêmes, et qui, avec l'agrément de l'autorité, sont vendus par des religieux âgés. Ils ne peuvent point contracter d'engagement, recevoir en dépôt aucun objet, si ce n'est des livres, ni placer des capitaux dans les institutions de crédit. Les autorités monastiques ont seules le droit de tester. Les biens des simples moines appartiennent après leur mort au couvent.

Les dignités ecclésiastiques sont réservées aux moines seuls. C'est parmi eux que l'on choisit les archimandrites, évêques, archevêques et métropolitains ; ils ne sont point mariés et n'ont pas le droit de confesser, d'administrer les sacrements ni de desservir les paroisses. Il n'y a d'exception, sous ce rapport, que pour ceux qui sont employés comme aumôniers dans la marine. Ainsi le haut clergé russe n'a pas charge d'âmes ; il n'est point formé, comme le haut clergé des pays catholiques, à la vie ecclésiastique, à la connaissance des hommes et des besoins réels de l'âme chrétienne, par la pratique journalière des fonctions les plus délicates du saint ministère. Il n'existe aucun lien entre lui et les fidèles, et même entre lui et le clergé blanc. Aussi il y a rivalité, jalousie et quelquefois haine, entre les deux classes ; ce sont comme deux castes distinctes. Le bas clergé n'a devant lui aucune perspective d'avancement ; un mérite extraordinaire, la science ne lui serviraient à rien. Tout ce à quoi le pope peut prétendre, c'est d'être attaché à quelque cathédrale et d'être élevé au rang de *protopope ;* quelquefois cependant, pour des services signalés rendus au gouvernement, il obtient une médaille et quelques décorations inférieures, et l'usage de la calotte (*skufia*) ou de la barette de velours violet (*kamilavka*).

Les anciens militaires et les cultivateurs ne peuvent être admis dans un couvent qu'avec l'autorisation du souverain ou du synode ; tout fonctionnaire de l'Etat qui veut quitter le service pour se faire moine a besoin d'une permission expresse du gouvernement. Un homme marié

Digitized by Google

n'est reçu dans un monastère qu'autant que sa femme se fait religieuse et qu'il n'a point d'enfants mineurs.

Les religieuses ne peuvent point sortir de leur couvent; mais elles obtiennent facilement la permission d'aller faire des quêtes. On en rencontre souvent dans les campagnes ou dans les rues des villes; une d'elles, à O....., voulut à toute force, pour quelques kopecks, me tirer la bonne aventure, et me prédit les choses les plus extraordinaires. Elle ne gazait pas les mots; celle-là et quelques autres que j'ai eu l'occasion de voir m'ont donné une pauvre idée des mœurs des nonnes russes.

On avait établi depuis quelques années à Saint-Pétersbourg des sœurs pour soigner les malades dans les maisons des particuliers, mais on s'est aperçu que le véritable dévouement chrétien leur manquait; elles sont fort intéressées et trop portées à s'approprier les objets qui leur tombent sous la main dans les maisons où on les appelle, et ce n'est plus que dans une absolue nécessité que les particuliers réclament leurs services. L'institution des Sœurs de Charité que l'on fonde en ce moment ne réussira pas davantage. Ce n'est pas par des oukases que l'on crée le dévouement et l'esprit de sacrifice. Par une bizarrerie qui paraîtra incroyable, les fondateurs veulent réunir dans le même établissement les trois cultes les plus répandus, en y appelant indistinctement des personnes pratiquant la religion russe, le protestantisme et le Catholicisme. Le clergé latin a sagement refusé de concourir à la réalisation de cette malheureuse idée, qui paraît aussi simple aux Russes que celle du rétablissement de l'ordre de Malte avec des chevaliers pris indistinctement parmi les fidèles des trois confessions. On fera des employés femmes ayant un costume et vivant sous une règle, qui serviront tant bien que mal les malades, dans le but d'avoir par là des moyens d'existence et une pension de retraite après dix ou quinze ans de service, mais ce ne seront pas des Sœurs de Charité. Hors du Catholicisme, il ne se créera jamais rien de pareil aux admirables filles de saint Vincent. Il y a encore dans le royaume de Pologne quelques maisons de vraies Sœurs de Charité : le gouvernement n'a pas osé les appeler à Saint-Pétersbourg et leur confier un hospice ; il a craint qu'à l'excellence des fruits les Russes ne se doutassent de la bonté de l'arbre et ne voulussent se ranger sous son ombre.

Passons maintenant au clergé séculier.

Tout homme, excepté le serf, peut embrasser l'état ecclésiastique, lorsque, par sa conduite passée et son éducation, il est jugé digne de remplir les fonctions du ministère, et lorsqu'il y a des places vacantes dans le clergé, ce qui arrive rarement : car les familles sacerdotales suffisent largement à tous les besoins des paroisses.

Digitized by Google

Le pope qui renonce à ses fonctions ne peut entrer au service de l'Etat que dix ans et le diacre six ans après. S'ils ont été exclus du clergé pour inconduite, ce terme est doublé. Mais ils ont le droit d'être admis immédiatement dans l'armée comme soldats; lorsqu'ils sont impropres au service militaire, on les relègue comme colons dans les gouvernements les plus reculés : ce qui prouve que dans l'église moscovite l'Ordre n'implique point caractère.

Les prêtres qui sont nobles de naissance, ou qui le sont devenus par la collation d'un ordre, sont autorisés à posséder des serfs. On n'a peut-être jamais vu depuis le règne de Pierre-le-Grand un noble ou un fils de noble entrer dans le clergé séculier; il est de même fort rare de voir un noble se faire moine.

Les maisons appartenant aux ecclésiastiques, tant en fonctions que retirés du service, sont exemptes de toute contribution, hormis celles pour l'entretien de la rue et de l'éclairage public. Il est maintenant défendu d'y établir des restaurants et des cabarets; mais cette loi est facilement éludée; le temps n'est pas loin où les maisons des popes étaient bien autre chose que des cabarets. Aucun membre du clergé ne peut donner de caution valable, ni gérer légalement les affaires des particuliers, ni se faire inscrire comme commerçant dans une guilde.

Le mariage est imposé aux prêtres séculiers; il doit même précéder l'ordination. Du moment que l'église grecque-russe admet le mariage des prêtres, elle agit sagement en obligeant les aspirants au sacerdoce à faire choix d'une femme avant qu'ils aient charge d'âmes. Du reste, l'église russe n'admet pas le mariage des ministres de l'autel; son principe est que, ne pouvant trouver assez d'hommes non mariés pour remplir les cures, elle admet des individus mariés, et, pour n'avoir pas deux classes de prêtres, elle les force tous à entrer en famille avant de leur donner la prêtrise [1]. Les popes qui perdent leur femme n'ont point

[1] Ceci me rappelle un fait curieux qui s'est passé à Saint-Pétersbourg durant mon séjour dans cette ville. Il y arriva, en 1843, deux prêtres français, MM. T... et C..., envoyés par la propagande russe de Paris : l'un était janséniste et venait pactiser avec l'église gréco-catholique-orientale, l'autre voulait profiter de la loi russe qui permet le mariage des prêtres, c'est dire qu'il n'arrivait pas seul. Le janséniste ne put s'accorder avec ses nouveaux amis et repartit; l'autre fut admis comme prêtre dans l'église russe, après avoir été rebaptisé par immersion; car les docteurs moscovites reconnaissent la validité du sacerdoce catholique, mais non celle du baptême catholique. M. C.... demanda ensuite que l'on bénît son mariage; il lui fut répondu qu'on admettait à la prêtrise des hommes ayant femme, mais qu'il n'était pas permis à un individu déjà prêtre de se marier. M. C...., non marié, est occupé aujourd'hui, par ordre, à aider à traduire en russe le *Missel romain* et l'*Office de l'Eglise latine;* il donne aussi des leçons de français aux séminaristes de Saint-Alexandre.

L'arrivée de ces deux individus avait rempli de joie le cœur de Sa Majesté Impériale, qui s'était écriée : « Vous le voyez, le clergé latin est pour moi; j'aurai des prêtres

Digitized by Google

le droit d'en prendre une seconde, ce qui prouve que l'Eglise moscovite n'admet pas réellement le mariage des prêtres. Aussi, craignant le veuvage, il ont tout le soin possible de leur femme. Ceux qui contractent une seconde union renoncent par là aux fonctions sacerdotales et rentrent dans la classe des simples fidèles.

Le fils aîné de chaque pope appartient de droit à l'état ecclésiastique ; si les besoins du clergé l'exigent, il en fournit deux ; la vocation n'est comptée pour rien.

L'éducation première du prêtre se fait dans l'église où il remplit les fonctions inférieures et dans les écoles ecclésiastiques d'arrondissement. Ce n'est que plus tard qu'il entre au séminaire, où il ne reste que fort peu de temps, pour y prendre quelques notions de théologie.

Le pope, comme le moine, porte la barbe, les cheveux longs, la tonsure, un chapeau à larges bords en été, et en hiver un gros bonnet en velours brun ou rouge, orné d'une bande de fourrure. Une soutane brune recouverte d'une robe, *talar*, à larges plis et à manches pendantes, dont la couleur n'est pas fixée, et une longue canne semblable à celle de nos compagnons du Devoir, complétent son costume.

C'est à Pierre-le-Grand que l'on doit les lois qui régissent actuellement l'église. Se conformer aux dispositions de la parole de Dieu, des règlements ecclésiastiques et des lois de l'empire, et remplir les prescriptions du saint synode, voilà à peu près toute la haute morale enseignée au bas clergé.

L'église russe était anciennement fort riche et toute-puissante, et imposait ses volontés au souverain. Les rôles sont changés : Pierre-le-Grand abattit la puissance du clergé ; Pierre III et Catherine II lui enlevèrent ses richesses. Ce clergé est aujourd'hui fort pauvre et ne reçoit que de modiques appointements. Le traitement des évêques est, en moyenne, de 5,000 francs ; celui des archiprêtres, de 12 à 1500 francs ; celui des popes, de 350 à 400 francs ; celui des moines, de 60 francs par an. On peut voir par là que, de tous les clergés européens, le clergé russe est le plus mal rétribué. Un pope qui a femme et enfants ne peut suffire à ses besoins et à ceux de sa famille avec un traitement de 350 francs.

français tant que j'en voudrai ! » Vers le même temps parut aussi à Saint-Pétersbourg un prêtre anglican semi-puseyiste, qui venait pactiser au nom de son église avec l'Orient. Il se disait envoyé pour cela par le primat et les évêques de l'Angleterre, et montrait ses titres ; après avoir reçu publiquement la communion des mains d'un prêtre russe dans l'église de Notre-Dame-de-Kasan, il repartit et devança de quelques jours seulement l'empereur à Londres. Ce voyage de Nicolas en Angleterre avait, disait-on, eu pour résultat l'union des deux églises russe et anglicane ; on s'en félicitait à Saint-Pétersbourg ; mais ce projet n'a pas eu de suite et ne pouvait en avoir : ces deux églises, séparées par plusieurs points de dogme et de discipline, n'ont de commun que la haine contre le clergé latin et l'Eglise catholique.

Digitized by Google

Il cultive souvent lui-même le petit champ qui est adjoint à la cure; pour grossir son casuel, il met tous les moyens en usage : baptême, bénédictions, exorcismes, visites aux malades, eucharistie, confessions même, tout se paie et est tarifé selon la position et la fortune des individus qui recourent à son ministère. Il ne peut guère songer à secourir ses pauvres paroissiens et à acheter des livres pour s'instruire. Mais le gouvernement se soucie fort peu d'avoir des prêtres savants; il veut en eux de bons employés qui dirigent et surveillent la paroisse. Les popes russes ne doivent être, selon l'esprit du pouvoir qui les paie, que des agents de police morale, et ils ont en effet beaucoup plus de rapports à faire à la police du pays qu'à leurs supérieurs ecclésiastiques. Ils sont néanmoins charitables et hospitaliers comme le reste de la nation.

Les popes qui desservent les églises bâties sur les terres des grands seigneurs sont un peu mieux rétribués que ceux qui sont à la charge de l'Etat.

C'est pour décharger le clergé des soins incompatibles avec leur état ecclésiastique par l'administration des biens terrestres que ces biens lui ont été enlevés. C'est le même motif qui est donné dans l'oukase du 25 décembre 1841, qui dépouille le clergé catholique de ses possessions.

On concevra facilement combien doit être pénible et infime la condition du clergé russe, surtout celle des popes des paroisses, chargés souvent de nombreux enfants, qu'il faut nourrir, élever et placer. Aussi leur influence sur la haute société est nulle; ils sont relégués par elle parmi la domesticité, peu au-dessus de la dernière classe des paysans. Ils vivent comme le peuple et avec le peuple, sur lequel ils exercent encore une grande autorité; ils pourraient être utiles à cette masse d'individus qui forme les neuf dixièmes de la nation, si les soucis du ménage, leurs mauvaises mœurs et leur ignorance ne rétrécissaient et n'affaiblissaient malheureusement beaucoup le cercle de leur action. « Comment, disaient des ouvriers russes aux Dominicains de Saint-Pétersbourg qui visitaient souvent les travaux de leur maison qu'on rebâtissait près de l'église catholique, vous êtes prêtres, et nous ne vous voyons jamais ivres? » Ces pauvres gens ne comprenaient point que l'on pût être prêtre et pratiquer la vertu de tempérance. Un officier supérieur de la marine me disait que, lorsqu'un navire russe abordait à un port étranger, on avait soin d'enfermer sous clef l'aumônier, pour l'empêcher de descendre à terre et éviter le scandale de le voir reconduire à bord par la police du pays ou rapporter ivre-mort par les matelots.

Le clergé russe, pauvre, simple, ignorant, vivant avec le peuple et comme le peuple, ayant ses mœurs, ses vertus et une partie de ses vi-

Digitized by Google

ces, et ne parlant que sa langue, a pu lui être jusqu'ici fort utile en l'initiant peu à peu à la vie chrétienne par la forme plutôt que par la connaissance des dogmes, par les œuvres plus que par l'esprit, par le sentiment et les habitudes plus que par la raison; mais il est par sa nature, son organisation et son isolement, dans l'impuissance de le mener plus loin. Son rôle est fini. Le clergé catholique, après avoir, comme lui, pendant plusieurs siècles, christianisé dans la pratique et par le cœur les populations barbares de l'Occident, a pu donner au monde la civilisation matérielle de la Grèce et de Rome, parce que, par sa langue et par la science, il était en rapports avec le monde antique. Le clergé moscovite, barbare par son passé, par ses origines et par sa langue, ne peut plus rien donner à son pays. Aussi les classes instruites et civilisées du pays lui échappent; elles l'abandonneraient entièrement si la main de fer du souverain ne les retenait de force dans l'église nationale.

Les prêtres russes ne prêchent point. On a essayé, principalement dans le temps de l'empereur Alexandre, d'introduire dans les églises l'usage de la prédication; mais l'ignorance du clergé, le peu de fixité dans la doctrine, l'absence de bons modèles ont forcé à y renoncer. Les chaires basses qui se trouvent dans quelques églises ne servent guère qu'au diacre pour la lecture de certains passages des saintes Ecritures, entre autres de la Passion aux jours de la semainte sainte. Quelquefois, cependant, on y lit des sermons contenus dans des livres approuvés ou qui sont envoyés aux églises par l'autorité; on craindrait, en permettant la libre prédication, de voir surgir de nouvelles sectes de raskolniks, celles qui existent dans le pays ayant été établies à peu près toutes par des popes.

Les études théologiques prennent tous les jours plus d'importance et de développement dans les séminaires, surtout depuis qu'on y a introduit l'étude de la langue latine. Les questions futiles et bizarres de la scolastique slave et des anciens docteurs russo-byzantins y sont un peu négligées. Les élèves comme les maîtres sont aujourd'hui séparés en deux camps : une partie penche vers le rationalisme de l'Allemagne et vers le protestantisme; l'autre, qui défend dans toute son intégrité le dogme de la vieille Eglise d'Orient, n'ose pas dire franchement ce qu'il veut, peut-être parce qu'il ne le peut pas. En tout cas, nous pouvons assurer qu'une partie de ces théologiens ardents, et peut-être les plus instruits, sont moins ennemis de Rome qu'on ne pense. Les livres de théologie catholiques commencent à circuler, même celui du Père Perrone. Mais les bons ouvrages leur manquent; ceux qu'ils ont leur sont venus de la Pologne, des couvents latins et grecs-unis que le gouver-

Digitized by Google

nement a supprimés. La réunion de l'Eglise grecque-unie à l'église russe aura été en cela utile à cette dernière.

A la tête de l'église russe est le saint synode, institué par Pierre-le-Grand. Il n'a hérité ni de l'influence ni de la puissance du patriarche qu'il a remplacé ; le tzar a gardé cette puissance pour lui-même et n'a laissé au conseil ecclésiastique que le droit de sanction ou mieux de promulgation des actes de l'autorité dans les affaires spirituelles. Il n'est de fait qu'un conseil d'Etat et un tribunal ecclésiastique; mais il n'est pas un tribunal jugeant en dernier ressort, puisqu'on peut appeler de ses décisions au souverain, auquel il est entièrement subordonné. Il a été fondé par le tzar ; le tzar peut le détruire. Or, qu'est ce qu'une autorité spirituelle qui naît un jour par la volonté d'un prince et peut disparaître au premier caprice de sa puissance? Cet établissement du saint synode compromet beaucoup le titre d'apostolique que pouvait revendiquer l'église moscovite ; quant à celui de catholique, il le lui ôte entièrement en rompant tout rapport de cette église avec les églises des autres pays.

Le titre officiel du synode est celui de *très-saint synode dirigeant*. Ce conseil se compose aujourd'hui de dix membres, dont deux laïques et huit ecclésiastiques : le métropolitain de Novgorod et de Saint-Pétersbourg, celui de Kieff et Galitch, celui de Moscou et Colomna, un autre archiéreï ayant le rang et le titre de métropolite, l'archevêque de Kasan et celui de Pskof, un archiprêtre et un protopope. Les deux membres civils sont le procureur général et son substitut. Le synode a un *comptoir* à Moscou, un autre au delà du Caucase pour la Grusie et l'Imérétie, un troisième pour la Russie-Blanche et la Lithuanie, qui a remplacé l'ancien collége ecclésiastique grec-uni.

Les fonctions du procureur général sont très-importantes ; il est le représentant et l'organe du souverain auprès du saint synode, qui ne peut se réunir que sur son ordre et délibérer seulement sur les causes qu'il lui a soumises. Il a le droit absolu de *veto* sur les décisions, et ce n'est que par son intermédiaire que le synode s'adresse au souverain. Peut-il y avoir un conseil plus subordonné à l'autorité de son président et par lui au pouvoir que ce président représente ? Le procureur général actuel est le général comte Protasoff, aide de camp de l'empereur. Voici la formule qui termine tous les rapports du saint synode :

« Le synode... propose, dans la soumission la plus profonde, ce qui ressort de l'œuvre synodale au bienveillant examen de Votre Majesté, et place son exécution sous sa protection souveraine. »

On voit par là que l'église russe est de fait sous la suprématie de l'autocrate. Mais cette suprématie est-elle légalement et dogmatique-

Digitized by Google

ment reconnue et incontestée par l'église qui la subit? C'est une question qui m'a été faite souvent depuis ma rentrée en France et à laquelle je ne sais que répondre. Cette église, qui se donne pour la conservatrice des traditions du passé, se gardera d'inscrire dans son symbole la croyance en cette suprématie : un tel commandement doublerait le nombre des dissidents. L'église russe, qui n'a jamais rien changé au dogme et à la tradition écrite, n'a point mutilé les actes des premiers conciles qui prononcent la peine de déposition contre les évêques qui auraient sollicité ou accepté la nomination à leur siége du pouvoir temporel; ces canons, connus des théologiens russes et acceptés par eux, sont enseignés dans les couvents et dans les séminaires. Il est vrai que le saint synode a reconnu dans plusieurs de ses actes la *prééminence impériale*, admise, dit-il, par les premiers conciles; mais la plupart de ces actes sont des règlements ecclésiastiques et n'ont aucune valeur dogmatique; ils sont l'œuvre du procureur qui les impose et les fait rédiger plus que des évêques qui forment le conseil. L'église russe se regarde comme partie intégrante de l'Eglise d'Orient, dont elle nomme les patriarches dans ses dyptiques. Elle prie pour l'empereur protecteur de l'église, mais non chef suprême et patriarche. Elle accepte cette suprématie du souverain comme une nécessité, comme un joug imposé, et surtout parce qu'elle est avantageuse à elle-même. Elle sent peut-être que, du jour où la main suprême cesserait de la soutenir, elle ne pourrait plus résister aux attaques des raskolniks, des incrédules et des hétérodoxes.

Ainsi c'est politiquement que les tzars sont les chefs suprêmes de leur église; ils se sont arrogé eux-mêmes cette autorité, mais elle ne ne leur a point été dévolue : c'est un fait qui n'a sa raison que dans l'institution politique et dans la puissance illimitée du souverain. A son couronnement le tzar est sacré comme empereur, mais non comme évêque suprême; dans son serment, il s'engage à conserver l'ancienne foi et à la maintenir dans l'état dans lequel il l'a trouvée, tout en continuant aux autres croyances la protection que ses prédécesseurs leur ont accordée. Les membres du clergé lui jurent fidélité comme au souverain absolu de l'Etat, mais non comme au chef spirituel de leur culte. Le vrai chef spirituel du clergé est le saint synode, héritier des droits du patriarche sur lequel les souverains de la Moscovie n'ont jamais eu de pouvoir, non plus que sur les métropolites. Si le gouvernement de l'Eglise est classé parmi les autres administrations politiques de l'empire, c'est parce que tel a été le bon plaisir du prince. Elle s'est laissée dépouiller de son propre gouvernement et a subi la loi du bras séculier, comme toutes les églises acatholiques séparées de la seule et vraie suprématie spirituelle donnée à l'Eglise universelle du Christ. Tôt ou

Digitized by Google

tard ces églises sont forcées d'appeler ou de subir le joug de l'autorité temporelle pour leur conservation et leur défense, et alors elles n'ont plus même le droit et la faculté de se plaindre. C'est ce qui arrive à l'église russe : les empereurs ont aboli le patriarcat qui les gênait; s'ils ont laissé subsister les dignités épiscopales, ils ont enlevé aux évêques toute juridiction hiérarchique, spirituelle ou administrative; les métropolites n'ont plus aucune suprématie sur les archevêques, ni ceux-ci sur les évêques : ils ne sont tous que des employés du gouvernement plus ou moins élevés dans la hiérarchie administrative, sans lien et sans subordination spirituelle les uns à l'égard des autres. Toute autorité explicative de la foi, toute législation disciplinaire, et surtout toute promotion aux dignités ecclésiastiques de tous les rangs sont concentrées dans le synode, et par lui dans les mains du souverain.

Du reste, l'ambition des tzars est d'être, par leur autorité, bien plus que les chefs temporels et spirituels de l'Etat. Quelques personnes en France connaissent sans doute le catéchisme imprimé à Wilna en 1832 à l'usage des églises et des institutions catholiques romaines de l'empire : c'est une explication du quatrième commandement de Dieu sur le culte dû à l'autocrate de toutes les Russies. Il y a dans ce livre la déification absolue du pouvoir et du souverain.

« L'autorité de l'empereur procède ou émane directement de Dieu. On lui doit culte, soumission, service, amour par-dessus tout, actions de grâces et prières, en un mot adoration et amour. Il faut l'adorer par paroles, signes, actions, démarches, dans le plus intime du cœur. Il faut respecter les autorités qu'il nomme, parce qu'elles émanent de lui. Par l'action ineffable de ces autorités, l'empereur est partout. L'autocrate est une émanation de Dieu ; il est son lieutenant et son ministre... etc., etc.... »

De telles doctrines ne seront jamais acceptées comme articles de foi, non-seulement par les catholiques de Pologne et de Russie, quelque affaiblis qu'ils soient par suite de leur isolement et de la persécution, mais même par l'église moscovite, qui fait remonter ses croyances à la tradition apostolique, indépendante de l'autorité des empereurs, et pour laquelle, comme pour nous, la foi évangélique est une loi de grâce et d'émancipation, et non une loi de rigueur et de servitude.

Des personnages éminents, des esprits distingués, même parmi le clergé, qui en compte peu, gémissent de cette oppression de leur église. S'ils ne protestent pas hautement, c'est qu'ils ne le peuvent pas; si l'église entière semble approuver cette usurpation du pouvoir, c'est, comme nous l'avons dit, parce que cette puissance lui est favorable et tourne à son avantage. Depuis la fondation de Byzance jamais

Digitized by Google

prince ne travailla avec plus d'ardeur à l'expansion de l'église orientale. Elle ne peut le condamner, quels que soient ses empiétements sur les droits des évêques et de l'Eglise; elle le regarde comme un envoyé de Dieu pour préparer le triomphe absolue de l'orthodoxie.

Il s'est trouvé de tout temps, en Russie, des gens disposés à condamner hautement cet assujettissement de l'Eglise au pouvoir des grands-ducs et des tzars : c'est en grande partie cet empiétement des princes sur le gouvernement intérieur de l'Eglise qui a donné naissance aux sectes qui rongent à l'intérieur l'église moscovite, connues sous le nom général de *raskolniks* ou schismatiques; ces dissidents, divisés entre eux par plusieurs points de croyance et par la pratique, sont unis par la haine contre le culte établi. Parmi ces sectaires, il y en a qui n'admettent ni prêtres, ni église; d'autres repoussent seulement les diacres; quelques-uns nient tous les sacrements et interprétent d'une façon bizarre certains articles du symbole. La secte des origénistes est infâme et antisociale; la plus répandue est celle des *staroïvertsi* ou vieux croyants, qui rejette toutes les innovations, et s'en tient aux traditions primitives de l'Eglise slave. Elle anathématise Pierre-le-Grand et le saint synode. Pierre Ier et Catherine II ont persécuté les raskolniks, mais la persécution n'a fait qu'accroître leur nombre; l'empereur Nicolas les déporte; les origénistes, que l'on recherche avec soin, sont relégués dans un district de la Sibérie, où il leur est défendu de communiquer avec le reste de la population; les autres sont transportés au delà du Caucase, dans la Russie asiatique, et organisés en colonies. On leur laisse, du reste, toute liberté pour pratiquer leur culte dans leur nouvelle résidence.

Ainsi ce n'est pas seulement le Catholicisme qui est persécuté en Russie; ce sont les fidèles de tous les cultes autres que celui de l'Etat, les juifs[1] comme les protestants, les staroïvertsi comme les origénistes. Si les catholiques le sont plus que les autres, c'est uniquement parce qu'ils reconnaissent pour chef de leur culte un évêque étranger, et que, par là, ils échappent en partie à l'autorité du tzar et rompent l'unité nationale. D'après les convictions de l'autocrate et l'enseignement établi, la patrie, la religion russe et le tzar sont identiquement une seule et même chose qu'il faut adorer de toutes les puissances de son âme. Ce n'est point par conviction religieuse, par fanatisme, que l'empereur Nicolas est persécuteur. Toutes les croyances lui sont à peu près indifférentes, ou plutôt elles sont à ses yeux toutes bonnes du moment qu'elles servent à refréner les passions mauvaises de l'homme et

[1] Si l'empereur Nicolas est jamais le maître des provinces occidentales de l'Asie qu'il convoite, il est probable qu'il transportera tous les juifs de son empire au delà du Taurus, dans quelque canton de leur ancienne patrie. Il en a déjà formé le projet.

Digitized by Google

qu'elles commandent la soumission au pouvoir établi. C'est politiquement qu'il est intolérant : il est convaincu qu'une des conditions indispensables et capitales pour fonder la grandeur d'un pays est qu'il n'y ait dans ce pays qu'une langue et qu'une religion. Il le répète sans cesse, et lui et les délégués de son pouvoir se font persécuteurs pour hâter le moment de l'unité religieuse de la Russie. Il n'admet pas que l'on puisse contester son axiome favori ; il s'irrite des résistances qu'il trouve ; voilà pourquoi ceux à qui il confie l'exécution de ses ordres sont violents et cruels dans leurs actes de prosélytisme. Ils savent qu'ils seront extrêmement agréables à l'empereur en amenant la conversion des dissidents, et comme, en Russie, la faveur et la bienveillance du souverain sont estimées plus que la vie, ils ont recours à tous les moyens pour faire ces conversions. En 1843 l'empereur manda à Saint-Pétersbourg les évêques catholiques du royaume de Pologne pour les engager à rompre toute relation avec Rome, ou du moins à se mettre sous la dépendance hiérarchique de l'archevêque de Mohilew (dont le siége est depuis longtemps vacant) et du collége ecclésiastique romain de Saint-Pétersbourg, et de ne correspondre avec le Pape que par son intermédiaire. Sur leur refus, il les congédia en leur disant : « Vous avez trompé mon attente ; j'ai cru que vous comprendriez mieux vos devoirs de sujets et d'employés russes ; j'ai eu tort sans doute de vous faire venir ensemble ; une autre fois je saurai mieux m'y prendre ; mais, sachez-le bien et ne l'oubliez pas, *ma religion, à moi, c'est ma politique !* » Et il disait vrai. C'est pour seconder cette politique de l'empereur que, dans l'avant-dernière réunion générale de la noblesse des trois gouvernements de Volhynie, Podolie et Ukraine, le gouverneur général Bibikoff suppliait, les larmes aux yeux, les nobles catholiques de renoncer au culte qui seul les sépare encore de la Russie et de l'empereur. « Lui et l'empereur, disait-il, ne les regarderaient comme de dignes Russes et de vrais enfants de la patrie que lorsqu'ils prieraient ensemble pour la patrie et le tzar dans le sein de l'église orthodoxe. » Le général Bibikoff ne comprenait pas les obstacles que la conscience et la foi religieuse de ces nobles opposaient à *leur devoir* et à ses larmes de courtisan.

Dans une des salles du saint synode il y a un tableau de tous les cultes : en tête est inscrite la religion catholique orthodoxe orientale, véritable voie de salut, épouse du Christ ; au-dessous, et en plus petits caractères, est inscrite la religion catholique occidentale latine, dans laquelle on peut encore se sauver, mais avec moins de certitude ; c'est l'épouse infidèle qui a renié le Christ pour le Pape ; plus bas sont les sectes chrétiennes anciennes et modernes, ariennes, nestoriennes, lu-

Digitized by Google

thériennes, calvinistes, etc. Dans ces sectes on ne peut point se sauver; elles sont la part du diable, le troupeau de l'Antéchrist.

La loi russe et le gouvernement étaient, avant le règne de Nicolas, tolérants par tradition; aucune condition religieuse ne limite l'admission aux plus hauts emplois de l'Etat; un luthérien, un grec, un catholique peuvent également commander les armées ou siéger dans le cabinet impérial. Cette tolérance provient sans doute de l'état d'oppression dans lequel le peuple moscovite a vécu durant plusieurs siècles. Le serf ni le prêtre ne s'inquiètent pas si leur seigneur va avec eux à l'église ou s'il a sa chapelle; il y a même dans quelques provinces un préjugé qui ne fait regarder la religion russe que comme la religion des serfs: les paysans ne trouveront jamais étrange que leurs maîtres et leurs seigneurs servent Dieu dans une autre langue; ils entrent eux-mêmes dans les églises latines et y entendent dévotement la messe en faisant de grands signes de croix et de nombreuses prosternations. J'ai vu des moines russes s'incliner profondément et faire le signe de la croix en passant devant une église catholique; mais ils levaient ensuite une main vers le Ciel comme pour protester.

Tout individu en Russie doit pratiquer une religion; sur les passeports et permis de séjour des étrangers, sur les feuilles de route, livrets, états de service, la croyance de l'individu est toujours indiquée. Les certificats de communion pascale sont indispensables; sans ce certificat on ne peut ni témoigner en justice, ni prêter serment, ni signer aucun acte légal.

On naît Russe de religion; on peut être contraint à entrer dans cette religion, mais on ne l'embrasse jamais librement et par choix; on citera à peine deux exemples d'hommes honnêtes et éclairés qui, de leur plein gré et par choix libre, aient demandé à être inscrits parmi les membres de l'église gréco-russe.

L'église russe est peu active à faire des prosélytes, mais elle tient infiniment à conserver ses fidèles; toute sortie de l'église russe est apostasie, et crime de lèze-majesté divine et humaine; elle ne peut être que le résultat de la folie. C'est la loi du tzar, et cette loi n'est que l'expression de la tradition nationale.

Si l'église russe a été de tous temps incapable de se propager par la prédication, elle se repose aujourd'hui avec bonheur sur ses princes pour s'étendre par la politique. Elle s'est faite en eux conquérante et rêve la suprématie universelle; j'ai entendu plusieurs Russes parler avec enthousiasme du jour où la croix grecque sera plantée par eux sur le dôme de Saint-Pierre de Rome. Les Russes ont foi en eux-mêmes et en leur avenir. Ils sont convaincus que le règne des autres races est fini, que leur temps à eux approche, et que c'est à eux que sont

Digitized by Google

réservées, par la Providence, les grandeurs futures du monde, et les destinées de la famille humaine qu'ils élèveront par la civilisation et le progrès. Ce triomphe de leur race, ils le rêvent non-seulement pour leur politique et leur civilisation, qui n'existe pas encore, mais aussi pour leur culte, qu'ils regardent comme le plus pur et le seul plaisant à la Divinité. L'église russe adresse à Dieu, dans toutes ses cérémonies publiques et privées, d'incessantes prières pour l'expansion de la puissance du tzar très-pieux et de l'église orthodoxe sur toute la terre. Elle ne comprend pas que la domination universelle de leur église, c'est-à-dire d'une église nationale, est une impossibilité absolue dans les lois de la Providence, et que leur rêve est une absurdité.

Cette espérance de triomphe de l'orthodoxie orientale par le tzar n'existe pas seulement en Russie : les prêtres schismatiques de tous les pays, grecs et slaves, ont les yeux constamment fixés sur l'autocrate, qu'ils regardent comme leur véritable chef; ils désirent ardemment pour lui l'empire du monde, parce qu'ils espèrent qu'il les élèverait alors au-dessus du clergé romain, qui leur est odieux. C'est pour les schismatiques un point de conscience et de passion religieuse de favoriser par tous les moyens l'empereur, pour lequel ils prient tous les jours, haut ou secrètement, comme pour leur souverain légitime.

Ainsi la religion gréco-russe favorise l'extension de la puissance moscovite; le gouvernement le comprend ; aussi il couvre de sa puissance protectrice ses coréligionnaires de tous les pays. C'est encore de la politique.

La protection du gouvernement russe s'étend en Orient sur les chrétiens, qui n'ont de commun avec son église que la haine contre le Catholicisme. Il est le soutien du schisme, de quelque nom qu'il se revête. Le gouvernement autrichien n'ignore pas ces épanchements secrets, ces sympathies religieuses de ses sujets slaves, hongrois, valaques, moldaves, serves, bosniaques, dalmates, etc.; il les surveille et surprend continuellement les intimités suspectes des prêtres non unis de ces pays avec l'autocrate révéré par eux comme la tête de leur église et la source de leur grandeur future. Nous ne parlons pas des chrétiens de la Turquie : on sait que leurs sympathies sont pour la Russie; le drapeau du protectorat est arboré en plein soleil; Grecs et Arméniens n'ont de vœux et de prières que pour le tzar et l'expansion de sa puissance.

Si le prosélytisme religieux est favorable aux tzars sur les bords du Danube, d'autre part il est un obstacle aux nouvelles conquêtes qu'ils projettent. Malgré les ravages de la Réforme, de la philosophie du XVIIIe siècle et de l'indifférence du nôtre, la foi est encore un sentiment profondément enraciné dans les cœurs; il suffit d'y toucher ou de

Digitized by Google

le menacer pour le réveiller dans toute sa force : les persécutions de Catherine II et celles de son petit-fils contre les hétérodoxes ont nui et nuiront encore plus au développement de la puissance moscovite. Les peuples savent que ce qu'ils ont de plus sacré, leurs croyances religieuses, seraient menacées s'ils passaient sous la domination russe. La question des mariages mixtes est un grand obstacle à la fusion, tant désirée par l'autocrate, entre les races moscovite et polonaise ; du temps de Catherine, de l'empereur Paul et d'Alexandre, ces mariages étaient communs; aujourd'hui ils sont rares et le deviennent tous les jours davantage, parce qu'un oukase a décrété que tous les enfants qui en proviennent doivent être élevés dans la religion russe. J'ai entendu des membres des plus grandes familles moscovites se plaindre hautement de ce décret de l'empereur.

Le gouvernement russe se nuit donc à lui-même; il nuit surtout à son avenir en persécutant les hétérodoxes. Il y a dans le peuple moscovite une grande force d'individualité nationale; ce peuple, qui a passé par tant de souffrances, qui a résisté à toutes les invasions, est aggloméré autour de Moscou, sa vraie capitale, au nombre de près de quarante millions d'individus parlant une même langue et ayant une même religion et les mêmes habitudes. Il peut être le centre d'un grand empire; mais il n'a ni le droit ni même la volonté, nous pouvons le dire, d'imposer sa langue, ses mœurs et sa religion au reste de la terre. Les diverses nations ne peuvent se modeler d'après un oukase sur le caprice d'un souverain.

La religion grecque-russe est une religion d'Etat; elle est, par conséquent, sous la protection spéciale de la loi, qui la défend contre les empiétements des autres religions, règle les pratiques du culte et les impose dans certaines occasions à tous ceux qui ont été baptisés par un pope.

L'article 3 du tome XIV du *Svod* s'exprime en ces termes : « Tous doivent être respectueux dans l'église, y entrer avec piété et sans effort. » Il est ordonné par l'article 7 de se tenir devant les images saintes ainsi que l'exigent la convenance et la sainteté du lieu; par l'article 8, de ne pas causer durant l'office, de ne pas changer de place, de ne pas distraire l'attention des fidèles par paroles, actions ou gestes; mais de se tenir dans la crainte, le silence et le respect.

L'article 13 prescrit d'envoyer devant les tribunaux ceux qui entrent dans l'église avec effort, quel que soit leur rang.

L'article 24 porte : « Tout orthodoxe doit, au moins une fois par an, se confesser et communier, à partir de l'âge de sept ans. » Les articles 33 et 34 ont pour objet de détruire les restes de l'idolâtrie et les traditions païennes, articles bien nécessaires, et cependant impuissants

Digitized by Google

jusqu'ici dans leur objet, car il n'est pas de pays chrétien où l'on trouve plus de superstitions et de traces de l'idolâtrie primitive. Dans bien des occasions, Peroun est encore invoqué; les noms de *Tour*, de *Did* et de *Lada* (le Priape, le Cupidon et la Vénus slaves) sont répétés sans cesse dans les chansons de la fête nationale et toute païenne de *Sémick*, qui se célèbre le dimanche après l'Ascension. Quel étranger en Russie n'a été témoin de ces superstitieuses pratiques qui ont lieu dans toutes les familles, à certains jours de l'année, pour détourner quelque malheur ou pour lire dans l'avenir? Le lundi est un jour néfaste; aucun Russe ne se met en voyage ce jour-là ni ne commence quelque travail important; le sel renversé ou offert, la lumière de trois bougies brûlant en même temps dans une chambre, la rencontre d'un troupeau de porcs, et surtout celle d'un pope dans la rue ou en voyage, sont regardés comme de fort mauvais présages. A la rencontre d'un pope, tout Russe crache; les plus superstitieux rebroussent chemin.

Il y a encore dans la Russie d'Europe plus de cent cinquante mille idolâtres pratiquant publiquement et sous la protection de la loi le fétichisme le plus grossier. Plusieurs tribus de Tchérémisses, de Vogoules, de Permiacs, de Tchouvaches, etc., qui habitent en deçà de l'Oural, ont reçu le baptême comme une partie des Lapons et des Samoyèdes, et sont restées néanmoins païennes par une foule de cérémonies qu'elles ont gardées de leur culte primitif. Il y a dans l'empire près de trois millions de mahométans et plusieurs milliers de bouddhistes que le clergé russe ne cherche nullement à amener au Christianisme; il lui est même défendu de donner le baptême aux jeunes musulmans du Caucase qui sont élevés dans les écoles du gouvernement, lors même qu'ils le demandent[1].

L'article 46 du chapitre du Svod dont nous venons de citer des passages s'exprime ainsi : « Il est défendu aux personnes nées dans le sein de la religion orthodoxe et à celles qui s'y sont converties de prendre une autre religion, même chrétienne. » Le noble qui commet ce crime est aussitôt mis en jugement; ses serfs orthodoxes passent sous tutelle, et il ne peut plus habiter ses propriétés; il perd tous ses droits de noble et de citoyen. L'empereur actuel a encore aggravé la peine encourue par ces *apostats*. Si c'est une dame qui abandonne la religion nationale, elle est d'ordinaire enfermée dans un couvent russe jusqu'à ce qu'elle soit guérie de sa *folie*.

[1] Quelques missionnaires méthodistes anglais sont établis dans la Sibérie orientale parmi les peuplades païennes. Ils ont opéré quelques conversions; mais, d'après les conventions faites avec le gouvernement, les nouveaux catéchumènes sont baptisés par un pope russe attaché à la mission protestante et inscrits parmi les fidèles de l'église orthodoxe russse.

Digitized by Google

Après cette exposition de la hiérarchie et de la législation de l'église moscovite, nous croyons devoir donner quelques détails sur le culte et les cérémonies de l'église.

L'église russe a conservé la tradition orientale dans la disposition intérieure des monuments destinés au culte : ils sont en forme de croix ; le chevet est toujours tourné vers l'orient. Leur architecture extérieure semi-asiatique, leurs énormes dômes qui les font ressembler à des mosquées ou à des temples indiens, et qui s'élèvent brillants d'or ou d'argent, ou recouverts d'une peinture verte ou bleue parsemée d'étoiles, sont d'un effet aussi pittoresque que singulier. Outre le dôme principal, chaque église possède généralement quatre dômes plus petits ; le clocher est souvent séparé de l'église et situé dans le cimetière qui l'entoure ; les cloches y sont attachées et non suspendues, le battant seul est mobile et est souvent extérieur ; on frappe les cloches, on ne les sonne pas ; aussi leur bruit à quelque chose de peu harmonieux et de cassant ; il assourdit et ne charme nullement ; il ressemble à un tocsin continu. Il y a toujours plusieurs cloches, dont quelques-unes sont fort grosses.

L'intérieur des églises étonne plus qu'il n'impose. Elles n'ont point le caractère de grandeur et de solennité des cathédrales gothiques : quand elles sont grandes, elles paraissent nues par l'absence de toute peinture artistique et surtout de toute sculpture, l'église moscovite condamnant la sculpture comme un art païen ; en cela elle est tout à fait iconoclaste.

Dans une même éparchie, souvent même dans une même ville, comme à Saint-Pétersbourg et à Moscou, plusieurs églises portent le titre et ont le rang de cathédrale, *sobor*.

Les parois intérieures de l'église sont surchargées d'images devant lesquelles brûlent des lampes ou des cierges offerts par les fidèles. Ces images ne laissent voir que la figure, les pieds ou les mains du personnage ; le reste est recouvert d'une feuille d'or ou d'argent garnie souvent de pierreries, et embellie de dessins en arabesques ; l'auréole dorée qui entoure la tête fait saillie sur le tableau par ses rayons qui se détachent de la plaque.

On ne voit dans les églises russes ni fonts baptismaux ni confessionnal : le baptême s'administre dans une cuve en airain portative qui est placée pour la cérémonie dans un des bas-côtés de l'église ; pour la confession le pénitent et le prêtre s'asseyent sur un tapis devant le sanctuaire.

Le sanctuaire est séparé de la nef par l'iconostase, qui rappelle le jubé de nos anciennes églises ; au milieu sont les portes saintes ou royales, qui s'ouvrent à certaines parties de la messe ; elles sont travaillées à jour, mais un vaste rideau rouge, qui s'ouvre et se referme comme elles,

Digitized by Google

empêche que l'œil ne pénètre dans le sanctuaire au moment solennel du sacrifice. Les portes royales et le rideau ne sont pas fermés durant la semaine de Pâques, appelée en Russie la semaine sainte. C'est sans doute en commémoration du voile du temple déchiré et du sanctuaire judaïque ouvert aux regards des Hébreux; on dit alors en Russie que le paradis est ouvert. Aux deux côtés de la porte sont les images du Sauveur et de Notre-Dame, et ensuite une foule de saints de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Il y a des portes latérales pour l'entrée du diacre, des lecteurs et des clercs assistants. Le diacre n'entre et ne sort par les portes royales que lorsqu'il porte le livre des Évangiles.

L'autel occupe le milieu du sanctuaire; il est de forme carrée, sans degrés et peu élevé; il n'y a dessus qu'un petit tabernacle, une large croix basse, le missel et deux petits chandeliers à deux ou trois branches; les grands chandeliers sont posés à terre sur le derrière.

Le prêtre officiant n'est pas tourné vers le peuple comme dans l'Église grecque; mais à plusieurs reprises il sort du sanctuaire et prie ou lit tourné vers les fidèles ou vers l'autel. La plupart des prières chantées se disent ainsi en dehors des portes royales. Le chœur, séparé du sanctuaire par l'iconostase et de la nef par une balustrade, est occupé par les chantres et les lecteurs. Dans les solennités extraordinaires, lorsqu'un archiéreï officie, l'estrade pontificale est élevée au milieu de la nef, et une partie de l'office est dite en dehors du chœur et du sanctuaire.

Je m'étonne que quelque compositeur catholique n'ait pas songé à s'inspirer du chant de l'église russe, qui est fort beau et vraiment religieux. Plusieurs airs s'adapteraient facilement aux hymnes et aux prières du rituel latin. Il n'y a dans les églises russes ni orgues ni instruments d'aucune sorte; la voix humaine s'y fait seule entendre.

On ne dit jamais qu'une messe dans un même jour à un autel, et comme il n'y a pas d'autels latéraux et rarement de chapelle, il ne se célèbre d'ordinaire qu'une messe, et encore pas tous les jours.

La messe russe, *liturgia*, est fort longue; elle est encore prolongée par les prières chantées pour le tzar et la famille impériale. Les cérémonies sont belles; la tenue extérieure des prêtres, leurs longs cheveux, leur barbe, leurs riches habits imposent l'attention et le respect. Le chant du *Gospodi, pomiloï* (Seigneur, ayez pitié de moi) est celui qui revient le plus souvent dans tous les offices et prières. Les lecteurs le disent avec une volubilité merveilleuse, surtout lorsqu'ils ont à le répéter quarante fois. L'église russe a deux liturgies, celle de saint Basile-le-Grand et celle de saint Jean-Chrysostôme; le célébrant peut prendre à son gré celle qui lui convient, et choisit d'ordinaire celle de saint Jean-Chrysostôme qui est la moins longue; celle de saint Basile est cepen-

Digitized by Google

dant quelquefois d'obligation, notamment au 1er janvier, jour de la fête de ce saint dans l'Église orientale.

Il n'y a dans l'église ni bancs, ni chaises : les fidèles de tout rang sont debout, mais ils font de nombreuses prosternations qu'ils accompagnent de grands signes de croix. Le signe de la croix se fait de droite à gauche et toujours avec les trois premiers doigts, les deux autres restant fermés. Certains raskolniks le pratiquent avec un seul doigt ou avec le pouce et le troisième doigt.

L'église russe n'a pas de traduction complète des saintes Écritures ; elle se sert encore de la Bible traduite au IXe siècle par Cyrille et Méthode pour les Slaves du Midi et approuvée par le Saint-Siége. Ces livres, par conséquent, comme l'origine, l'organisation, le dogme même et la discipline de l'église moscovite sont catholiques. Il y a été fait peu de changements. Ces livres liturgiques forment une petite bibliothèque d'une vingtaine de volumes. Ils contiennent tout le service d'après saint Basile et saint Jean-Bouche-d'Or ; quelques écrits et commentaires de ces deux Pères, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Jean-Damascène, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Ephrem le Syriaque, et la *Vie des Saints* en cinq volumes. Il y a douze volumes de Ménées, un pour chaque mois. Les hymnes pour les sept jours de la semaine forment les deux volumes des Octoïques, divisés en huit tons ou voix. Le dimanche est consacré à la résurrection, le lundi aux saints anges, le mardi à saint Jean-Baptiste, le mercredi à Notre-Dame, le jeudi aux saints apôtres, le vendredi à la Passion du Sauveur, le samedi aux saints et aux martyrs. Il y a un volume supplémentaire des fêtes des saints pour suppléer à ce qui manque dans les Ménées ; les hymnes et le psautier forment un autre volume. Les psaumes, divisés en vingt et un chapitres, un pour chaque office de Matines, Laudes et Vêpres, sont lus en entier dans la semaine dans les couvents et les cathédrales. Il y a un livre spécial de prières à l'usage des desservants et des diacres. Le service divin, pour les jours de grand jeûne, forme deux volumes ; il y en a un des quatre Évangiles divisés en journées, et un autre des rites et cérémonies pour les funérailles, le baptême, le mariage, etc. Le dernier volume, appelé *Livre des Règles*, contient des instructions pour l'usage des autres.

Il y a peu de livres de prières et de piété en russe moderne. Comme la messe est chantée, les fidèles peuvent la suivre sans livre. On a traduit cependant, depuis quelque temps, quelques livres du latin, du français ou de l'allemand, entre autres l'*Imitation*. On a imprimé récemment une liturgie (messe) pour l'usage de la cour.

Les Russes s'abstiennent plus qu'ils ne jeûnent. L'abstinence est commandée le mercredi et le vendredi. Il y a en outre quatre carêmes :

Digitized by Google

celui de l'Avent ou de la Saint-Philippe, qui commence le 12 novembre; celui d'avant Pâques ou grand carême, qui dure sept semaines et est précédé d'une semaine de préparation, durant laquelle on s'abstient de viande, mais non d'œufs et de laitage : c'est le carnaval, *maslianitça;* le jeûne de la Saint-Pierre, qui dure trois semaines et commence le lendemain du dimanche de la Trinité, appelé aussi dimanche de la *Toussaint*, et celui de Notre-Dame, qui commence le 1er août et se termine le jour de la fête de *l'Assomption*. L'abstinence des Russes est très-dure : elle défend la viande et toute substance grasse, les œufs, le lait, le beurre et même le fromage; les plus rigides ne mangent de poisson que le dimanche. Cette excessive rigidité a amené la violation du précepte; dans les familles riches, on ne s'abstient guère que durant la première semaine du grand carême et pendant la retraite de la communion pascale; le peuple observe scrupuleusement l'abstinence : il en souffre beaucoup. Mais l'église russe conserve la loi qu'elle a reçue; elle n'a pas mission pour innover et pour plier la discipline aux nécessités des temps et des lieux; elle préfère voir violer le précepte que de le modifier.

Il y a dans l'année russe cent quatre-vingts à deux cents jours fériés. Après les fêtes de la famille impériale les plus nombreuses sont celles qui sont consacrées à la Mère de Dieu, pour laquelle les Russes ont une vénération touchante. Ils célèbrent sa *conception* qu'ils croient immaculée (conception d'Anne, le 9 décembre), sa *naissance*, sa *présentation*, son *assomption*, ce qui m'a fort étonné, car je m'étais laissé dire par les jansénistes et les protestants que cette fête était d'institution récente; la *ceinture de la Mère de Dieu*, la fête de ses *vêtements*, celle de la *protection de Marie*; sans compter cette foule de fêtes particulières en l'honneur de la *Vierge de Vladimir*, de *Notre-Dame de Kasan*, de la *Vierge à la joue saignante*, de la *Vierge aux trois mains*, etc. Quelques fêtes de l'église russe se célèbrent avec une pompe extraordinaire et offrent un caractère particulier. A la fête de Pâques, la messe de la résurrection se chante à minuit; les villes et les bourgs sont illuminés; le canon retentit; le clergé va en grande pompe chercher et visiter le tombeau. Chaque fidèle assistant tient à la main des rameaux et un cierge. Lorsque le célébrant proclame la résurrection, les cierges s'allument et tout le monde s'embrasse sur la bouche en échangeant le *Christos voskrece* et le *Vo istinno voskrece* (le Christ est ressuscité, réellement ressuscité). Et ce beau salut du Christ ressuscité s'échange de ce moment dans les familles et dans les visites, dans les maisons, sur les places publiques et dans les rues. La bénédiction de l'eau, le 6 janvier et le 6 août, qui est aussi le jour de la bénédiction des moisons et des fruits, est fort belle. J'ai assisté trois fois à la

Digitized by Google

liturgie russe, dans la cathédrale de Notre-Dame, le premier dimanche du carême, appelé *dimanche de l'orthodoxie*, parce qu'on y fait mémoire du second concile de Nicée, septième œcuménique, par lequel l'Eglise orientale clot l'ère de tous les conciles passés et futurs ; il y a à cette messe une cérémonie épouvantable : l'officiant et le diacre disent anathème aux infidèles, aux païens, aux juifs, à toutes les sectes et églises hérétiques et schismatiques, qu'on nomme par leur nom, aux ennemis de l'empereur et de l'empire, et à chaque malédiction les assistants répondent : Anathème, anathème ! J'ai entendu des Russes, attachés de cœur à leur culte, s'attrister de cette cérémonie fort peu chrétienne du *dimanche de l'anathème*. Quelle différence de l'amour universel de l'Eglise catholique et vraiment chrétienne, qui, à l'office du Vendredi-Saint, avant l'adoration du Verbe crucifié, prie pour les païens, pour les juifs, les hérétiques, les schismatiques, pour tous ses ennemis, sans en maudire aucun.

La plupart des voyageurs qui ont parlé des Russes les ont peints superstitieux et fanatiques. Le fanatisme est l'exagération du sentiment religieux auquel on sacrifie les instincts et les devoirs naturels de l'homme ; la superstition consiste en certaines croyances et pratiques en dehors de la religion naturelle et du culte établi ; elle est souvent la ressource et le refuge des hommes peu éclairés et mal instruits qui ne trouvent point dans leur foi de tradition de quoi satisfaire aux besoins de leur âme. Eh bien, je puis dire, après des études sérieuses, que les Russes ne sont point fanatiques et qu'ils ne sont pas plus superstitieux que les populations protestantes de l'Ecosse, de la Suède, de la Norwége et même de l'Allemagne. Ils sont fidèles sans affectation, comme sans respect humain, aux pratiques ordonnées par la religion grecque-russe ; ce n'est point là de la superstition et encore moins du fanatisme, c'est l'expression du sentiment religieux très-développé, et d'autant plus sensible qu'il n'est point satisfait, sentiment qui aurait les résultats les plus heureux de moralisation s'il était dirigé par de bons prêtres et appliqué à l'accomplissement des devoirs de chaque individu dans la famille et dans la société.

C'est principalement par leurs grands signes de croix, leur vénération pour les images et leurs incessantes invocations au Dieu miséricordieux, *Gospodi*, *pomiloï*, que les Russes ont encouru ces reproches de superstition et de fanatisme. A nous Occidentaux incrédules ou qui n'osons pas dans notre pays témoigner publiquement de nos croyances, ces signes expressifs de foi paraissent étranges et bizarres, si même ils ne nous choquent point ; quant à moi, j'avoue que j'en ai été toujours édifié. Au baptême d'un enfant on bénit l'image, en forme de médaille,

Digitized by Google

du saint qui lui est donné pour patron; cette image, il la porte toute la vie attachée à son cou et il la prie, en la baisant respectueusement, dans ses tribulations et ses misères. Au baptême du noble, on fait bénir de même une image richement encadrée qui est conservée dans les familles dans des espèces de reliquaires. J'ai vu de ces collection d'images baptismales dont quelques-unes remontaient à plus d'un siècle, et elles m'ont paru aussi belles et aussi précieuses que ces galeries de portraits de famille que l'on voyait anciennement dans nos demeures seigneuriales. Sur les places publiques, dans les marchés, aux alentours des églises, on aperçoit, dans des petites chapelles ou des reposoirs, exposés à la vénération des fidèles qui ne passent jamais sans les saluer dévotement, de ces vieux et noirs tableaux richement encadrés, à forme byzantine, et devant lesquels brûlent nuit et jour des cierges ou des lampes.

On reconnaît à la multitude de ces images qui peuplent les villes et l'intérieur des habitations que la Russie a reçu la foi chrétienne de l'Eglise grecque, au moment où cette Eglise venait de triompher de l'hérésie des iconoclastes.

En passant devant une église, tout Russe fait le signe de la croix et s'incline profondément; il se signe de même avant d'entrer dans le temple, en levant les yeux sur l'image placée au-dessus de la porte. Lorsqu'il traverse un fleuve ou une place, et au tournant d'un chemin, il vénère la croix des églises qui s'offrent à sa vue; s'il entre dans une maison, il cherche d'abord l'image appendue dans un des angles de la chambre et lui offre son hommage avant de saluer les personnes présentes. Le samedi soir et la veille des jours de fête, une lampe suspendue devant ces saints protecteurs de la famille est allumée et brûle tant que dure la solennité. En été, lorsque la Néva est couverte de ces grandes barques qui transportent le bois à Saint-Pétersbourg, on voit les paysans qui les montent se lever au moment de prendre leur repas ou du repos, et se tourner de tous les côtés du ciel en saluant par de grands signes de croix tous les clochers qui pointent à l'horizon.

Mais cette foi vivante et active n'est plus aujourd'hui l'apanage que des serfs de la campagne : la noblesse et la population des villes, travaillées par l'esprit d'incrédulité qui est la plaie du siècle, ne pratiquent plus de la religion que les actes imposés par la loi civile; on fait bien encore avant le repas un signe de croix dégénéré et imperceptible, mais ce n'est plus qu'un effet de l'habitude. Un Russe avec lequel je parlais de réformes et de révolutions me disait : « Nous n'aurons rien de longtemps, notre peuple n'est pas encore assez athée. » Cela est vrai pour les paysans, mais pour les habitants des cités, nobles, bourgeois, marchands et domestiques, l'œuvre de démoralisation et d'incré-

Digitized by Google

dulité est complète; ce ne sera point le sentiment religieux du devoir qui sera un obstacle aux tentatives de bouleversement.

Il y a dans la religion russe quelques pratiques dont je n'ai pu me rendre compte. Ainsi, aux funérailles, on introduisait anciennement dans le cercueil, et cela se fait encore parfois aujourd'hui, un passeport adressé à saint Pierre, par lequel le prêtre certifiait que le défunt, dont on donnait les noms, prénoms, rang, titres et qualités, avait vécu et était mort dans la pratique de la religion catholique-orientale, et le saint gardien des portes du paradis était autorisé en conséquence à lui faire un bon accueil. Pendant tout le temps qu'un mort est exposé dans sa demeure ou à l'église, on place près de lui un gâteau sur une table recouverte d'un linge. Le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, on ne mange ni fruit, ni pain rond, aucun mets qui rappelle la forme d'une tête humaine. Certains animaux sont reconnus immondes, même par l'Eglise; certains autres, comme le pigeon, sont déclarés sacrés, et les Russes n'en mangent pas.

Le clergé russe, avec sa barbe, ses longs cheveux et ses riches ornements, frappe d'abord et inspire le respect dans les cérémonies religieuses, qui se célèbrent d'ordinaire avec une grande pompe; mais quand on l'examine de près, on voit qu'il manque de tenue et de dignité personnelle. Le clergé de toutes les paroisses de la capitale se rend processionnellement, le 30 août, de l'église de Notre-Dame-de-Kasan à celle du monastère de Saint-Alexandre; les fidèles suivent avec recueillement la procession ou la saluent par de grands signes de croix; les chantres de la cour psalmodient; mais les prêtres, qui marchent deux à deux, revêtus de chapes et de dalmatiques, causent et devisent entre eux sans gêne et sans retenue, étrangers par l'esprit au devoir religieux qu'ils remplissent. J'ai assisté, par hasard, au baptême de sept à huit enfants du peuple, qui se faisait à la fois, un dimanche soir, dans l'église qui se trouve entre la Fontanque et le monastère; je suivis avec intérêt la cérémonie, toute nouvelle pour moi, car j'étais arrivé depuis peu de temps dans le pays; elle se fit à la hâte, confusément, comme une vaine formalité : introduction des catéchumènes dans l'église, noms donnés, exorcisme, renoncement au diable, avec crachats de la part des parrains et marraines, coupe de cheveux, triple immersion des enfants, bénédiction, onction et confirmation, ainsi que l'introduction dans le chœur des nouveaux baptisés, tout fut terminé en moins d'un quart d'heure. Je ne fus nullement édifié.

Il y a de même beaucoup à reprendre dans la manière dont la plupart des popes russes administrent le sacrement de Pénitence; pour les riches, la confession n'est plus qu'une vaine formalité; ils paient et obtiennent aussitôt ce qu'ils demandent, l'absolution pour participer

Digitized by Google

à la communion pascale, et le billet de confession indispensable à tout employé. Le fidèle est assis près du prêtre, qui l'interroge, et à chaque question il répond machinalement et toujours : *Zagriechilça* (peccavi). Le plus ou moins de valeur de la pièce d'argent que le pénitent tient enfermée dans sa main, en la laissant entrevoir, et qu'il ne donne qu'à la fin, influe beaucoup sur la nature et la durée de l'interrogatoire, qui se termine toujours par la demande : « N'as-tu rien fait contre le gouvernement et n'as-tu rien appris qui doive être dénoncé à la police? » Du reste, il n'y est jamais question du nombre et des circonstances des péchés. J'ai entendu dire que, dans le sacrement de Pénitence, l'église russe n'impose pas la réparation et la restitution : le repentir suffit pour être absous[1] ; les prêtres ne peuvent point refuser l'absolution ; aussi ils ne confessent jamais sans la donner.

L'église russe suit encore le calendrier Julien, qui est en arrière de douze jours sur le calendrier Grégorien ; les catholiques sont obligés de le suivre aussi pour la célébration de leurs fêtes, ce qui semble les séparer encore plus du reste de leurs frères. C'est une tristesse de plus pour eux et qui est surtout ressentie par ceux qui arrivent des pays catholiques. Il suffirait d'un mot de l'empereur pour faire accepter, par l'Etat et par l'Eglise, le calendrier Grégorien ; mais il vient du Pape, et l'on garde avec soin ce point de dissemblance avec l'Eglise latine.

Il y a, selon la doctrine de l'église russe, deux grands sacrements ou *mystères :* celui du Baptême et celui de l'Eucharistie ; elle a cependant l'Extrême-Onction, dont elle fait peu usage ; le Mariage, qu'elle célèbre avec pompe ; l'Ordre ; la Confirmation, qui est donnée par les popes après le baptême, dont elle n'est qu'une suite, et la confession auriculaire.

On trouverait quelque chose à réformer dans la doctrine sur la grâce et la prédestination et dans un certain endroit de la messe. Du reste, jamais Eglise n'a été moins dogmatique et exigeante pour la croyance. Elle est essentiellement pratique, et en cela éminemment supérieure à toutes les sectes hérétiques ; elle repose moins sur la science que sur les œuvres ; aussi le Russe est charitable et bienveillant : il a le sentiment religieux développé au suprême degré ; nul respect humain ne

[1] Pendant que les Jésuites administraient la principale église latine de Saint-Pétersbourg, un Russe catholique qui s'était confessé à l'un d'eux dut restituer une somme assez forte qu'il avait détournée au préjudice du gouvernement. Ce fait de la restitution mit en émoi la classe nombreuse des employés ; on fit des recherches sévères, on découvrit le coupable, qui fut dénoncé à l'empereur et envoyé en Sibérie. Les personnes qui m'ont raconté ce fait étaient outrées non pas du châtiment infligé au prévaricateur qui avait réparé sa faute, mais de cet acte des prêtres introduisant dans le pays le principe inconnu de la restitution, qui devait nécessairement jeter le trouble dans la conscience de tous les employés. Ce fut là un des principaux crimes imputés aux Jésuites lors de leur expulsion.

Digitized by Google

l'arrête pour faire ses longs signes de croix, invoquer et saluer de toutes les façons les images bénies. L'Eucharistie est donnée aux petits enfants comme aux adultes, sous les deux espèces et avec du pain levé. L'église russe prie pour les morts comme nous; elle fait cependant du purgatoire une question de séparation; elle a les pénitences canoniques et les dispenses, et dispute cependant contre les indulgences; elle croit à la transsubstantiation; elle vénère les reliques et les images des saints, etc... J'ai eu souvent des entretiens avec des personnes influentes dans l'Etat et dans l'Eglise, sur des sujets religieux; elles m'ont dit maintes fois qu'elles acceptaient tous les dogmes de l'Eglise catholique, sa liturgie comme sa discipline; que les raisons de la séparation étaient peu importantes et assez éclaircies; qu'un seul point les séparait et les éloignait de Rome, la question du Pape, la primauté du Saint-Siége. On conçoit que je n'ai pu répondre sur ce dernier point qu'avec la plus grande réserve. La discussion n'était pas possible. Un personnage qui voit très-souvent l'empereur, qui lui tient de près, qui ne pense et ne voit que par lui, m'a répété, à l'occasion de l'évêque de Podlachie, qu'il ne comprenait pas comment on pouvait obéir à deux maîtres, à l'empereur et au Pape. Ils nient la séparation possible des choses spirituelles et des intérêts matériels et gouvernementaux de la société. Ils n'ont pas la moindre notion de ce qu'est réellement le pouvoir de la Papauté, dont ils font uniquement une puissance séculière; leur ignorance ou leur aveuglement sur ce point est déplorable.

C'est une chose importante à constater que cet aveu des théologiens russes que la doctrine de l'Eglise latine est orthodoxe de tous points: les évêques d'Orient motivèrent leur séparation par les nombreuses hérésies reprochées à l'évêque de Rome; du moment qu'il est constaté et reconnu que ces accusations sont fausses et que la doctrine enseignée par le clergé catholique ne contient point d'erreur, il n'y a plus de prétexte de schisme, et l'église gréco-russe est forcée de rendre hommage à la suprématie de l'évêque de Rome, au Pape universel, suprématie qu'elle reconnaissait et confessait avant la séparation; elle n'a, pour s'en assurer, qu'à consulter ses livres liturgiques, dans lesquels l'autorité du siége papal est inscrite presque à chaque page. Un Russe fort instruit me disait un jour, en sortant d'une église russe où il venait d'entendre la messe : « On nous enseigne que l'Eglise grecque s'est séparée de l'Occident parce que le Pape veut être le chef de toutes les Eglises, et à la messe à laquelle je viens d'assister il est dit que Pierre est le fondateur de l'Eglise, le roc de la foi, le porte-clef du royaume des cieux, le possesseur du premier trône apostolique, le premier de tous les apôtres, l'immobile fondement des dogmes, auquel l'Auteur de toutes les créa-

Digitized by Google

tures lui-même a fait don des clefs divines et du pouvoir de lier et de délier, le désignant pour paître les brebis, pour paître les élus, pour paître les agneaux. Du reste, ajouta-t-il, ce n'est pas la première fois que je fais cette remarque. Il y a dans une foule de passages des hymnes et des antiennes que l'on chante dans nos cérémonies des preuves plus évidentes encore que notre église a reconnu et reconnaît la suprématie du Saint-Siége de Rome ; le jour de la fête de saint Clément, de saint Sylvestre, de saint Léon, et de plusieurs autres grands Papes dont nous avons conservé le culte, nous appelons ces saints les primats des évêques, l'ornement du premier trône apostolique, les chefs divins des Pères consacrés, les chefs de l'orthodoxe Eglise du Christ, etc. »

La Moscovie a eu le malheur de recevoir ses premiers apôtres de la Grèce, au moment des plus grandes discussions théologiques entre les deux Eglises. Tandis qu'elle prenait les livres liturgiques de la Slavonie du Sud, livres orthodoxes et parfaitement catholiques et approuvés par les évêques de Rome, elle acceptait l'organisation ecclésiastique de Byzance. Ses premiers prêtres, ses évêques et ses docteurs étaient des moines grecs qui apportaient leurs préjugés, leurs haines et leurs écrits contre les Latins ; aussi tous les livres de théologie et d'enseignement du clergé russe sont imprégnés de ces querelles, de ces préventions et de ces calomnies de l'Eglise de Byzance contre l'Occident. Ils sont essentiellement schismatiques ; il y a dans tous ces livres, même dans les plus modernes, tels que ceux de M. Mouravieff, qu'on dit cependant instruit et éclairé, des erreurs historiques et des calomnies déplorables, et ils ne peuvent être parcourus qu'avec tristesse par un catholique. Pour qu'il y ait rapprochement entre les deux églises il faut que le clergé russe oublie entièrement son passé. Le meilleur moyen d'éclairer ce clergé et le peuple, et de leur enseigner ce qu'est réellement l'Eglise latine, serait, après la liberté de discussion, de composer en langue russe une exposition de la doctrine de l'Eglise catholique et un précis historique ; mais le gouvernement et le haut clergé dirigeant ne laisseront jamais publier et circuler un pareil ouvrage. Il n'est pas permis aux catholiques de l'empire d'avoir un seul livre écrit dans la langue du pays ; un prêtre latin n'a pu même obtenir, à Saint-Pétersbourg, de faire lithographier un petit catéchisme à l'usage des jeunes gens des écoles auxquels il enseigne la religion. La langue russe est réservée exclusivement à l'église nationale ; nul autre culte n'a le droit de s'en servir. Je n'ai connu qu'un seul prêtre catholique qui ait osé prononcer dans son église quelques mots de russe ; mais celui-là est un saint qui a fait le sacrifice de sa vie.

Aucun livre de religion à l'usage des catholiques, écrit dans quelque langue que ce soit, ne peut être imprimé ou introduit dans le pays sans

Digitized by Google

une permission spéciale du saint synode, et qu'après une censure rigoureuse des employés du gouvernement. Les Polonais avaient des Eucologes dans lesquels la sainte Vierge était dite *Reine de Pologne*. Ces livres leur ont été enlevés ; des gens de la police sont entrés plusieurs fois dans les églises catholiques, au moment des offices, prenaient ces livres de messe aux fidèles qui s'en servaient, et leur en donnaient en échange un autre dans lequel ce malencontreux titre de Reine de Pologne était supprimé ; j'ai été témoin de ce fait à Saint-Pétersbourg, en 1844, dans l'église de Saint-Stanislas et dans celle de Sainte-Catherine.

Quoique soumise au pouvoir et régie par les lois et les décrets émanés du souverain, l'église russe a cependant un code particulier. Il y a aujourd'hui deux principaux recueils de lois et de décrets ecclésiastiques : le premier est un manuel de droit canonique (Nomocanon), extrait des canons des conciles et des saints Pères à l'usage du clergé ; le second porte le nom de *Kormçaia Kniga*, le *Livre du pilotage ;* il est aussi appelé le *Guide* et le *Livre Inspiré*. C'est le plus répandu, et celui que le saint synode prend pour base de ses décisions dans les affaires civiles et ecclésiastiques. La première édition de ce livre parut à Moscou en 1653, sous le patriarche Nicon. Il a été fait peu de changement dans les éditions qui ont été publiées depuis, en 1787, 1804 et 1816. La secte des raskolniks en fit imprimer une à Varsovie en 1786. Voici le titre de l'édition de 1816 : « A la louange de Dieu et à la gloire de l'Un, vivifiant et indivisible Trois, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par ordre du très-pieux, très-autocratique grand seigneur de toutes les Russies, notre empereur Alexandre, fils de Paul, du temps de très-pieuse dame l'impératrice Elisabeth Alexiowna, de l'orthodoxe seigneur tsarewitch et grand-duc Constantin Paulowitch (suivent les noms de tous les grands-ducs et grandes-duchesses, Nicolas, Michel, Marie, Catherine, etc.), avec la bénédiction du très-saint synode dirigeant, ce livre du *Kormçaia* a été imprimé dans la grande ville impériale de Moscou, en tout conforme à l'édition commencée sous le très-saint patriarche Joseph, et terminée sous le très-saint patriarche Nicon, dans l'an 7161, maintenant divisé en deux tomes, dans l'an de la création du monde 7325, de l'Incarnation de Dieu le Verbe 1816, de l'indiction romaine 5, dans le mois d'octobre. »

Outre le droit ecclésiastique, les canons des apôtres et des conciles, les décrets des empereurs grecs, et divers traités de droit canonique, ce recueil contient des traités de polémique contre les Latins, et des livres d'histoire ecclésiastique qui en sont la partie la plus curieuse : dates, noms propres, événements, tout y est dénaturé de la façon la plus bizarre ; c'est une ignorance presque naïve, et qui ne ferait que sourire si elle n'était mêlée à un esprit d'insultes et de calomnies misé-

Digitized by Google

rables. On ne peut pas concevoir comment, dans notre siècle, on a laissé subsister de telles absurdités et méchancetés dans ce code d'une église chrétienne, réimprimé par ordre de l'empereur Alexandre, qui était cependant un prince éclairé et tolérant. Il faut que cette église soit le type de l'immobilité la plus absolue pour qu'elle n'ose effacer du livre de ses lois et de sa discipline ces pages dans lesquelles sont entassés tout ce que l'ignorance barbare des moines grecs et slaves, et la haine féconde des fanatiques antagonistes de l'Eglise d'Occident, du Xe au XIVe siècle, a pu inventer de plus faux et de plus méchant.

Disons d'abord que l'église grecque-russe avoue la primauté du siége de Rome. On pourrait rapporter plusieurs passages du *Kormçaia Kniga* dans lesquels cette primauté est reconnue et acceptée[1]; nous ne citerons que quelques lignes du chapitre intitulé : Comme quoi les patriarches œcuméniques de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, ont expulsé le Pape de Rome de l'église orientale de Dieu, de la commémoration ordinaire, de l'alliance d'amour, et n'ont plus besoin de son investiture patriarcale.

« .... Après la mort des saints apôtres, leurs successeurs, les Pères portant Dieu, décrétèrent que le Pape de Rome occuperait le siége apostolique et représenterait les princes des apôtres, c'est-à-dire Pierre et Paul, et qu'après le Pape viendraient, en autorité, quatre patriarches, représentant les quatre évangélistes, dans les grandes villes de Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem; mais, dans les choses de Dieu, ils durent, comme les membre d'un même corps, garder dans l'unité les traditions des apôtres et conserver la foi une, sous un seul Sauveur en chef, Jésus-Christ. Et dès lors le Pape de Rome fut le frère suprême, en partie parce que Rome avait le premier rang, et aussi parce que le Pape était assis à la place de l'apôtre chef... Et ces choses étant ainsi établies et conservées, notre religion prospérait. Mais le vieux serpent, l'intellectuel Pharaon, ne put voir sans envie cette prospérité de la vérité; il trouva des suppôts à sa malice, et la vérité fut pervertie à Rome même. On y prêcha de la façon la plus scandaleuse que le Saint-Esprit procédait du Père comme du Fils, et d'autres dogmes nouveaux. Par là Rome s'est éloignée de la religion avec les villes et les provinces qui ont accepté ces nouvelles doctrines; elle est tombée d'une chute si horrible que je ne pense pas qu'elle se relève.... C'est pourquoi les quatre patriarches ont repoussé le Pape de Rome et ceux qui le suivent de la commémoration usitée et de l'union d'amour, et le déclarent déchu du premier rang; en sorte que désormais les autres patriarches ne reconnaissent plus l'autorité du chef romain, mais le tiennent pour hérétique et mécréant, pour un ravisseur du troupeau du Christ au lieu d'un pasteur, etc. »

[1] Les témoignages de la croyance de l'Eglise d'Orient à la primauté du siége de Rome sont encore bien plus nombreux et plus explicites dans les livres qui contiennent les offices et les prières de l'église gréco-russe.

Digitized by Google

Dans un de ses traités historiques intitulé : *les Friages*[1] *et les autres Latins*, le Livre Inspiré s'exprime ainsi :

« Le Pape de Rome et tous les chrétiens de l'Occident au delà de la mer Ionienne, Italiens, Lombards et Friages, et ceux aussi qui s'appellent Germains, Amalfinois, Vénitiens et autres, à l'exception de la race calabroise et du peuple alamanien, diffèrent peu en général des anciens païens par l'impiété et l'abomination. Les Calabrois sont chrétiens et orthodoxes depuis longtemps et élevés dans la pratique de l'Église apostolique. Tous, avec le Pape, sont depuis longtemps hors de l'Eglise catholique, étrangers à la doctrine évangélique et apostolique et à la tradition des Pères, par les pratiques barbares auxquelles ils se livrent. Les plus mauvaises et les plus répandues de ces pratiques sont celles-ci : au symbole saint qui est formé de la parole de l'Evangile, et qui parle si clairement du Saint-Esprit : « Et au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père, » ils ont ajouté : « Et du Fils, » méchamment et scandaleusement, s'imaginant, dans l'étroitesse de leur langage, créer une belle philosophie sur la *procession* du Saint-Esprit du Père et son *envoi* vers nous à cause du Fils ; dans leur barbarie et leur ignorance, ils n'ont trouvé aucune différence entre la procession et la venue.

« Au lieu de pain ils offrent des azymes, des pains sans levain, et calomnient l'apôtre Pierre et les saints Pères comme s'ils tenaient d'eux une pareille tradition. En temps de guerre, leurs évêques paraissent sur le champ de bataille et se battent au premier rang. Ils jeûnent le samedi, et si le jour de la naissance du Christ on de son ascension tombe un samedi, ils jeûnent de même, nonobstant la fête. Au grand carême, ils ne commencent le jeûne que le mercredi de la première semaine. Au carnaval, *maslianitça*, semaine du beurre, ils mangent de la viande ; ils ne savent pas ce que c'est que le carnaval. Ils ne jeûnent pas durant le grand carême ; le Jeudi-Saint, ils mangent même des œufs, du fromage et du lait, et ils laissent leurs enfants manger des œufs, du lait et du fromage durant tout le carême. Ils n'ont point dans leurs églises d'images de saints, seulement la croix, et la croix même ils ne la peignent pas avec des couleurs, mais ils la font tout entière d'un morceau de bois, ou ils la taillent dans la pierre. Lorsqu'ils entrent dans l'église de Dieu, ils tombent le visage contre terre, et, ainsi couchés, ils murmurent leurs prières ; et, après avoir fait avec le doigt une croix sur le sol, ils la baisent, se relèvent, et achèvent leur oraison. Ils ne donnent pas à Notre-Dame le titre de mère de Dieu, ils l'appellent seulement sainte Marie. Chaque fidèle, quels que soient son sexe, son âge ou sa condition, peut entrer, si cela lui plaît, dans le sanctuaire, même pendant l'office divin ; les femmes mêmes peuvent s'asseoir, à leur gré, sur le siége de l'évêque, tant est grande la subtilité de ces gens à distinguer ce qui est saint de ce qui est profane. Ils mangent des viandes étouffées, celles même qu'ont rongées et attaquées les bêtes sauvages, comme aussi la chair des animaux morts d'eux-mêmes, ainsi que le sang. Ils mangent la chair de l'ours, de la loutre, de la tortue, et celle des animaux plus impurs et plus exécrables, s'il y en a. — Leurs prêtres et leurs

[1] Les Français.

Digitized by Google

évêques ne font pas leurs habits avec de la laine, ils les tissent avec du fil rouge et s'habillent ainsi de toutes couleurs. Ils portent aussi des anneaux et des gants ; sur le gant de la main droite ils peignent une main sortant d'un nuage, et sur celui de la gauche ils représentent l'Agneau de Dieu. — Ces évêques baptisent seulement avec de l'eau ; ensuite ils mettent du sel dans la bouche du baptisé ; ils crachent dans la main gauche, et, après avoir delayé la salive avec la droite, ils en oignent le catéchumène. Lorsque ces baptisés sont devenus adultes et qu'ils ont commis des péchés, ils les oignent avec de l'huile pour la rémission des péchés et semblent ainsi baptiser deux fois. Ces évêques pratiquent encore plusieurs autres purifications et s'aspergent tous les jours pour chasser le diable, suivant l'ancien usage des Juifs. Ils donnent la bénédiction avec les cinq doigts de la main d'une manière bizarre, et tracent le signe de la croix sur le visage avec le milieu du pouce. — Depuis le mercredi de la première semaine du carême jusqu'au jour de la résurrection, ils ne chantent point *Alleluia.* — Les diacres, les prêtres et les évêques quittent leurs femmes, et ils recommandent à tous les prêtres qui sont sous leur autorité de faire de même ; non-seulement les prêtres ne suivent pas ces préceptes, mais, si leur femme vient à mourir, ils en épousent une deuxième, quelques-uns même une troisième, et ils remplissent encore sans crainte les fonctions de leur ministère. Lorsque l'évêque meurt, ils le laissent huit jours sans l'enterrer, jusqu'à ce que tout le diocèse se soit rassemblé. On le revêt alors de ses habits ordinaires, on chante en mémoire de lui et on l'enterre. On ne joint pas ses mains sur la poitrine en forme de croix, comme on fait chez nous ; mais on les lui étend le long des hanches ; on lui bouche avec de la cire les yeux, les oreilles, les mains et la bouche, ce qui se pratique également sur les cadavres des laïques. Les prêtres disent trois fois et quatre fois la messe en un même jour, dans une église ou ailleurs, ne distinguant pas le sacré de l'impur. Celui qui donne sa fille en mariage au fils d'un autre prend la fille de ce même individu pour la faire épouser à son fils, à son frère ou à quelque parent. Si un moine devient évêque, on le laisse sans difficulté manger de la viande ; les moines mêmes, pour la moindre indisposition, violent la loi de l'abstinence ; dans les monastères, tous, même ceux qui se portent bien, mangent du lard. Le grand carême n'a pas la même durée partout : chez les Polonais il est de neuf semaines ; chez d'autres de huit ; ici plus, là moins ; les Italiens, les Romains ne l'observent que durant six semaines. Ils ont la croix du Sauveur tous les jours dans l'église ; ils la vénèrent et la baisent en s'inclinant ; mais, durant le saint et grand carême, ils ne s'inclinent point devant elle ; ils ne la regardent même pas ; ils la cachent dans un lieu obscur après l'avoir recouverte d'un drap, et durant ce temps ils ne disent point *Alleluia.* Mais le Samedi-Saint ils la découvrent, et, du haut de l'autel, ils la montrent au peuple comme un ressuscité, et alors, tous à la fois, de toutes leurs forces, crient *Alleluia,* comme nous et aussi longtemps que nous à la Pâques nous crions *Khristos voskrécé* (le Christ est ressuscité). Pendant que le prêtre dit la messe, et même durant la prédication du saint Evangile et les saints mystères, les fidèles assistants sont assis sans crainte de Dieu et s'entretiennent les uns avec les autres. Ils ne font pas la communion comme nous, mais, comme ils l'ont dit, le célébrant embrasse celui qui désire commu-

Digitized by Google

nier, et ce baiser tient lieu de communion. Les hiérarques n'ordonnent pas en tout temps les prêtres et les évêques, mais seulement quatre fois par an, à des jours fixés pour cela. Comme il y a quatre saisons, le printemps, l'été, l'automne et l'hiver, et quatre mois qui indiquent le changement de saison, c'est-à-dire mars, juin, septembre et décembre, les évêques ont choisi le premier mercredi de ces mois pour ordonner les évêques, les clercs et ceux qu'ils veulent. »

Le *Kormçaia Kniga* renferme un autre chapitre tout aussi curieux, et peut-être plus extraordinaire ; c'est *l'histoire de la chute de l'Église romaine, comment cette Eglise s'est éloignée de la vraie foi et de l'Église d'Orient*. Nous allons la donner en l'abrégeant.

« Il y avait, du temps de l'empereur Constantin et de sa mère Irène, un Pape Andréan ; son successeur Léo, détrôné et chassé de Rome par les parents d'Andréan, envoie à la ville impériale (Tzargrad) demander appui à Constantin et à Irène ; mais c'est inutilement. Alors il va dans le pays des Friagen vers le riga (roi) des Friagois, Karol. Karol à la forte main ramène le Pape à Rome et l'assied sur le trône. Le Pape Léo complote avec ses évêques et les kniès (princes) romains de rétablir l'empire et de donner à l'empereur nouveau le tzariat de Rome ; il choisit l'hérétique Karol ; il le couronne à la manière des Juifs, et, je ne sais pourquoi, il l'oint de la tête aux pieds.... Karol, qui est chrétien de père et de grand-père, réunit des prêtres et des docteurs infestés des hérésies d'Apollinaire, de Macédonius, de Sévère, de Dioscore, d'Origène et d'Eutychès, et, par ces prêtres, il endoctrine son peuple ; ils enseignent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; qu'il faut consacrer des pains sans levain et sans sel, et d'autres hérésies.... Le Pape demande aux patriarches de l'Orient des docteurs pour étouffer l'hérésie. Celui de Jérusalem envoie Michel, protosyncelle de la grande Eglise, Théophane, Théodore et Job ; mais ces saints moines sont martyrisés à Constantinople en voulant combattre l'erreur des iconoclastes... L'hérésie devient plus intense ; la croyance du purgatoire s'établit au temps du Pape Wnifantius... Les Pioniens et les Ougres, qui ont appris que les Russes ont été baptisés, envoient trois kniès à Tzargrad (Constantinople) et demandent le baptême.... Mais les Latins devancent les docteurs grecs et l'hérésie latine s'établit dans la Hongrie ; il en fut de même pour les peuples Oudes et Pides, et les Niemx (Allemands), les Polians et les Liakhes, et les Tsèques et d'autres peuples qui suivent les momeries latines.

Or, du temps de l'empereur grec Michel-le-Péflagonien, Tzargrad avait pour patriarche le seigneur Laire [1], qui haïssait les Latins et leurs détestables hérésies. Dans le même temps le siége de Rome était occupé par Pierre-le-Bègue (Pierre Lombard, le maître des Sentences, dont il fait un Pape), qui corrompit toute l'Italie et pervertit la foi du Christ ; il établit plusieurs hérésies ; il permit aux popes d'avoir sept femmes et des concubines tant qu'ils en voudraient, et leur fit croire qu'ils ne pouvaient point pécher ; il introduisit dans les églises les orgues, le tympanon et la

[1] Traduction du grec κυριὸς Λάριος, par corruption de Κερουλάριος, Cérulaire.

Digitized by Google

musique; il ordonna de se couper la barbe, même celle du menton, et obligea les hommes et les femmes à se raser le sein; il permit de donner l'absolution sans confession et sans repentir, et de la donner aussi pour les péchés à venir, pour ceux de l'année suivante, etc., etc.; il permit de manger dans un même plat avec un chien et plusieurs autres abominations. C'est pour toutes ces damnables hérésies que les Latins ont été expulsés de l'Eglise et anathématisés..... Le Pape envoya dans la Bretagne vers les Alamaniens, c'est le nom des princes germains (Niemtsi Kniès), pour la réconciliation. L'île bretonne, du temps de l'empereur Constantin, avait reçu le baptême; mais elle n'avait aucun livre en sa langue : ils étaient tous écrits en latin, et les habitants avaient toujours été ennemis des Romains.... Le Pape proposa la paix pour les attirer à sa croyance, et promit d'établir chez eux un empereur, un tzar. Au mot de tzar et à cause de leurs livres latins, les Bretons firent la paix avec les Romains. Le knias, avec ses généraux, alla à Rome, et le Pape le fit tzar. Le Pape écrivit une loi par laquelle il devait y avoir pour les Latins un Pape à Rome, et dans la Bretagne un empereur des Alamans au lieu de l'empereur grec, et, à l'instar des quatre patriarches orthodoxes qui siégent dans les grandes villes, il institua ses quatre patriarches qu'on appelle les *cardinaux*. Ainsi ils se séparèrent entièrement de la vraie croyance, et devinrent les ennemis des Grecs, de la foi orthodoxe et de la sainte Eglise catholique. »

Justin MAURICE.

Digitized by Google

COUP D'OEIL POLITIQUE

SUR LES ÉTATS SCANDINAVES.

La presse française annonçait, il y a quelques jours, deux nouvelles qui ont passé inaperçues, mais qui n'en présentent pas moins une haute gravité. La première est la convocation des états provinciaux du Danemark, la seconde la demande en divorce formée par le prince royal de ce petit Etat contre la princesse Caroline de Mecklembourg-Strélitz. Ces deux nouvelles méritent de fixer l'attention des hommes sérieux qui s'occupent des destinées futures de l'Europe. La Scandinavie est travaillée en tous sens par des idées politiques qui peuvent changer, dans un laps de temps plus ou moins rapproché, la forme et les relations des Etats qui la composent. Nous nous proposons d'étudier ce pays au point de vue de sa situation présente, de ses tendances et de ses vœux.

Le gouvernement danois était, il y a quelques années à peine, un des plus absolus et des plus despotiques de l'Europe. Il s'est vu contraint de faire des concessions à l'esprit du siècle, esprit d'affranchissement et de liberté. Frédéric VI, l'oncle du roi actuel, donna, en 1834, à ses sujets une représentation provinciale ; mais les réclamations légitimes des classes éclairées sont loin d'être satisfaites. Il en est de même en Suède, où l'aristocratie elle-même comprend la nécessité de rajeunir sa constitution, la plus ancienne, et, dans d'autres temps, la meilleure de l'Europe. Quant à la Norwége, la démocratie de cette nation, simple de mœurs, est aussi forte et aussi sincère qu'elle puisse le devenir. Peu ou point de noblesse, égalité presque complète de fortune et de lumières, voilà ses deux caractères distinctifs. Le Danemark et la Suède, témoins des droits et des libertés de cette démocratie, que le gouvernement de Stockholm s'est engagé à respecter lors de la réunion de la grande péninsule scandinave en 1814, s'efforcent de pousser le roi Oscar et le roi Christian VIII dans une voie de réformes vraiment progressives. Ils demandent que de larges modifications soient apportées aux diverses constitutions qui les régissent.

Cette question est une de celles qui occupent le plus activement l'o-

Digitized by Google

pinion publique. Il en est une autre qui grandit tous les jours au milieu de l'enthousiasme de la génération actuelle : c'est la possibilité de reconstituer pacifiquement la grande et riche unité du Nord. Les deux nouvelles qui nous sont arrivées, il y quelques jours, de Copenhague, peuvent avoir beaucoup d'influence sur ces deux questions.

Les Etats scandinaves sont arrivés à un point de civilisation avancé. Grâce à un bon système d'instruction primaire, les lumières ont pénétré dans tous les rangs de la nation. Les idées qui, au commencement de ce siècle, étaient tournées vers la grande lutte de l'Empire, l'avénement d'une dynastie nouvelle sur le trône de Stockholm, les déchirements intérieurs, la perte de la Finlande et l'adjonction de la Norwége à la Suède, ont pris peu à peu une direction plus calme et plus réglée. Les institutions gouvernementales ont été mises en discussion, grave symptôme de leur décadence; des théories se sont produites, et il a paru à la portion jeune et forte de la Scandinavie que l'organisation du moyen âge était trop vieille pour les temps nouveaux. Il existe aujourd'hui un parti puissant, qui sape par sa base l'édifice du passé, et élève incessamment de vives réclamations.

En Suède, on ne veut plus de la gothique constitution modifiée par un coup d'Etat en 1772, et remaniée précipitamment en 1809 après la chute de Gustave IV, constitution qui partage la population en quatre ordres : une noblesse dont tous les membres, chefs de famille, siégent de droit aux diètes et sont en même temps fonctionnaires; un clergé non propriétaire, mais représentant la religion de l'Etat; une bourgeoisie, parquée dans quatre-vingt-six villes, qui toutes ensemble ne renferment que deux cent quatre-vingt mille habitants; enfin une masse de deux millions soixante quatorze mille paysans, propriétaires de plus des trois quarts du sol, et formant, à tout considérer, une des populations les plus respectables de l'Europe. Les bourgeois et les paysans s'unissent pour lutter contre la noblesse, dont une partie est prête à abdiquer ses priviléges. Les réformes principales que réclame l'opinion publique, par des pétitions au roi et aux états généraux, ont pour objet de conférer le droit électoral à tous les citoyens sans distinction; de limiter à un nombre égal les électeurs des quatre ordres, et de ne former désormais qu'une seule Chambre où l'on voterait par tête, et dont les membres éliraient une Chambre haute; d'établir des états provinciaux pour traiter, dans l'intervalle d'une diète à l'autre, une partie des affaires qui sont aujourd'hui discutées par les états généraux. Mais il est à craindre que le roi, dont le début avait été signalé par des manifestations d'un esprit libéral, ne s'oppose aujourd'hui à un changement politique. La rigueur, ou plutôt l'injustice atroce dont a été l'objet le peintre Nillson, qui se convertit, il y a quelques mois, à la religion ca-

Digitized by Google

tholique, ne peut que donner une opinion fort médiocre de son caractère et de ses tendances. La conversion forcée au luthérianisme de la jeune reine, fille du prince Eugène de Leuchtenberg, est un des plus odieux et des plus tristes épisodes de l'histoire contemporaine. Il faut remarquer pourtant que son pouvoir est bien loin d'être absolu. Il est forcé de prendre toutes ses résolutions dans un conseil dont les membres sont responsables, et que les états traduiraient au besoin devant leur tribunal. Dans ses rapports avec la Norwége, son pouvoir est encore plus restreint. Le *storthing* norwégien se distingue par une âpreté démocratique qu'il est bon de ménager, et que les lois elles-mêmes ménagent prudemment.

Nous ne donnerons pas de plus longs détails sur la constitution politique de la Suède. Il nous suffit d'avoir établi, en l'exposant, ses vices et ses contradictions avec l'esprit moderne. La convocation des états provinciaux de Danemark pour le 15 juillet prochain doit fixer particulièrement notre attention sur le gouvernement de Copenhague, dont la politique et les institutions sont bien moins connues.

Le pouvoir royal est placé, par la législation danoise, au-dessus de tous les droits ; il les absorbe tous ; il ne laisse à la nation que celui de faire entendre quelques plaintes. Elle n'y manquera pas, assurément, dans la session qui va s'ouvrir.

Il y a longtemps que les Danois réclament une forme de gouvernement plus libérale et déplorent l'aveuglement de leurs pères, qui, en 1660, abdiquèrent volontairement tous leurs droits entre les mains du pouvoir royal, ce qui jusqu'alors ne s'était vu dans aucun pays du monde. L'histoire, en effet, nous montre l'absolutisme grandissant peu à peu, d'empiétement en empiétement, de violation en violation, et parvenant, à force de ruse et de calculs, à dominer tout un peuple. Il ne résulte jamais d'une cession directe. En 1815, le roi de Danemark, Frédéric VI, pressé de vives sollicitations, s'engagea à donner à ses sujets une représentation provinciale. Cette promesse n'a été tenue qu'en 1834, et les faits sont bien loin d'avoir répondu aux espérances. La représentation, accordée par quatre ordonnances datées du 15 mai, ne fait pas sortir en réalité le Danemark de la classe des gouvernements absolus. Voici les principales dispositions de ces ordonnances.

Le royaume est divisé en quatre parties : les îles danoises, le Jutland, le duché de Sleswig, le duché de Holstein, dont chacune a son assemblée d'état particulière.

Le nombre des représentants pour tout le royaume varie de deux cent neuf à deux cent dix-sept membres.

Le droit électoral est conféré aux propriétaires de biens fonds ; mais il faut qu'ils paient un impôt assez fort, qui diffère suivant les lieux.

Les élections sont immédiates et doivent être faites publiquement.

Digitized by Google

Chaque député a un suppléant choisi comme lui-même.

Les états provinciaux sont convoqués tous les deux ans.

Les délibérations ne sont pas publiques ; mais deux membres de l'assemblée en rédigent la partie essentielle, qui est communiquée à la nation par la voie d'un journal spécial.

Ces ordonnances réservent au pouvoir royal le droit d'apprécier les doléances et les réclamations. Elles constituent, à vrai dire, une monarchie consultative. Quoiqu'elles n'accordent pas à la nation une liberté étendue, elles furent accueillies avec une vive joie, parce qu'elles faisaient espérer un bienfait plus large. Ce qui causa, en grande partie, la satisfaction générale, ce fut de voir les vieilles classifications du moyen âge bannies de la représentation. En Suède, sans doute, les droits de la diète n'étaient pas si restreints ; mais ces classifications par ordre existaient encore : chacun en fit la remarque. Ce premier succès obtenu, le pays ne s'est pas découragé. Il a poursuivi, au contraire, avec plus d'ardeur la conquête des libertés représentatives dans toute leur étendue.

Les états provinciaux ont été convoqués cinq fois depuis 1834, et nous sommes à la veille de la sixième session. La vie politique prend chaque jour un caractère plus animé. Des manifestations nombreuses réclament surtout une liberté de la presse plus étendue. Le gouvernement s'oppose à cette réforme, et il s'y oppose si bien qu'il a ajouté, en 1840, de nouveaux moyens de répression aux lois sur la presse. Depuis ces changements, tout écrit périodique qui a été condamné dans la personne de son rédacteur ou de son éditeur à une peine quelconque perd, par ce fait même et pour toujours, le droit d'être expédié par les malles-postes, et ne peut plus être transporté que par des voitures presque aussi lentes que le roulage ordinaire de France. Les états provinciaux ont obtenu pourtant, malgré la rigueur du pouvoir, des améliorations dans les finances. Mais ces améliorations sont bien loin du but auquel ils aspirent. Ils ont plusieurs fois émis le vœu qu'aucun impôt ne pût être établi ni perçu sans le consentement de tous les états provinciaux du royaume. Le roi répondit fort sèchement, en 1840, par l'organe de son commissaire, *qu'il ne serait tenu aucun compte* des réclamations semblables d'*un petit nombre de mécontents*. Comme on le voit, les rapports sont quelquefois très-aigres entre le gouvernement et les assemblées, qui entendent être autre chose qu'un second conseil royal. Le pouvoir se refuse à leur accorder des droits plus larges. Ce mot de *conseil royal* a été employé dans un discours d'inauguration par M. Hoepp, commissaire près les états du Holstein.

On comprend l'importance de la convocation des états provinciaux dans ces circonstances. La session s'ouvrira le 15 juillet, et toutes les

Digitized by Google

questions débattues dans l'opinion publique seront portées à la tribune. En voici une qui fixera particulièrement l'attention des quatre assemblées.

Le Danemark est composé d'éléments hétérogènes. Les duchés de Sleswig et de Holstein, ce dernier surtout, ne peuvent pas être regardés comme véritablement danois ou plutôt scandinaves ; aussi tendent-ils à se détacher du gouvernement de Copenhague. Le Holstein était autrefois un fief de l'empire germanique, et aujourd'hui même il fait partie de la Confédération : il n'est donc pas surprenant qu'il préfère la nationalité allemande à la nationalité danoise. Les deux pays émettent publiquement le vœu de former un Etat indépendant sous le nom de grand-duché de Nordelbingien, promettant de rester les alliés du Danemark. Ce qui explique le mouvement politique du Sleswig en faveur du Holstein, c'est que les deux duchés sont réunis sous une administration commune, et que l'aristocratie du premier est généralement allemande. Il y a une grande différence de mœurs, de langue et de législation entre ces provinces et le reste du Danemark. Les populations sont plus turbulentes dans le Sleswig et le Holstein. Toutefois, malgré ces différences caractéristiques, le Danemark s'oppose à toute espèce de morcellement. Les assemblées provinciales retentiront sans nul doute de longs débats à ce sujet. Depuis la session de 1844, la municipalité de Copenhague a présenté au roi une Adresse, dans laquelle elle le supplie de maintenir par tous les moyens l'indivisibilité et l'unité des diverses parties du territoire. Elle demande que, pour vaincre les grandes difficultés qui s'amoncèlent autour du trône, il soit pris des mesures rigoureuses. Ses vœux n'ont pas été exaucés. Les représentants des îles danoises et du Jutland ne manqueront pas d'en exprimer de semblables. Les partisans de l'union scandinave sont les seuls qui font bon marché du Sleswig et du Holstein. Ils se verraient sans peine débarrassés d'une population hostile.

Arrêtons-nous à ce mot d'*union scandinave*. C'est ici que l'on verra l'importance de la seconde nouvelle annoncée en tête de cet article.

On ne peut se dissimuler qu'une force secrète pousse plus que jamais les nations européennes à se grouper suivant leurs affinités de langue, de race et de religion. Cette force se fait sentir principalement dans la Scandinavie. Il y a un an qu'un grand banquet réunissait à Copenhague les étudiants de la Suède, de la Norwége et du Danemark, dans le but de contracter l'engagement solennel de travailler avec ardeur à l'union du Nord et de n'en abandonner jamais la pensée. M. Lehman, jeune député des états provinciaux de Danemark, prit la parole dans cette réunion. Sa voie excita à diverses reprises l'enthousiasme de l'auditoire, et les explosions de joie redoublèrent lorsque l'orateur pro-

Digitized by Google

posa de se lier par un serment pareil au serment du Jeu de Paume. Il exprima en terminant la ferme croyance que l'Europe aurait le spectacle d'une immense révolution politique pacifiquement accomplie.

« C'est cette conviction, dit-il, qui a amené de si loin nos chers convives, c'est cette conviction qui les a accueillis : j'ai la certitude que ce jour la confirmera chez nous tous, et que le spectacle d'une grande réunion d'hommes sous le drapeau de la liberté et de l'amour produira une impression profonde dans l'imagination attentive des peuples, et deviendra ainsi un moyen puissant pour la propagation de nos idées. Que cette croyance se soit emparée avant tout et surtout de la jeunesse des Universités, il n'y a rien là que de naturel ; car c'est la grandeur de l'esprit de pouvoir ouvrir le chemin aux faits avec le sceptre enflammé de l'idée, et c'est aux jeunes gens d'envisager et de déterminer avec audace le but en vue duquel ils doivent agir comme hommes. Peu nous importe notre jeunesse ; c'est à la jeunesse qu'appartient l'avenir. Les vieillards ne sont point contre nous : nous en avons ici même, et sous nos yeux, des témoignages. Mais seraient-ils contre nous, cela ne changerait rien à ma foi. Je leur dirais d'aller au désert, jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, tandis que nous ferions route vers la terre promise. »

On s'étonnera peut-être que le gouvernement danois n'ait pas interdit un banquet où devaient se prononcer de telles paroles : cela n'a rien de surprenant. L'union scandinave a des partisans jusque dans le ministère.

Ceux qui pensent que cette union intime est dans les destinées providentielles du Nord espèrent que la dynastie danoise portera ses droits sur la famille royale de Suède. Christian VIII, en effet, n'a qu'un fils, et ce fils, Frédéric-Charles, n'a pas de postérité. Mais, comme nous l'avons dit en commençant, Frédéric-Charles, qui répudia sa première épouse Charlotte de Mecklembourg-Schwerin, va répudier la seconde, Charlotte de Mecklembourg-Strelitz. Oserait-on assurer que le divorce du prince royal n'a pas un but politique[1] ? Il est aujourd'hui avéré que le roi de Danemark accordera à son fils la dispense du délai de trois ans avant l'expiration duquel, suivant les lois du royaume, les époux divorcés ne peuvent se remarier ; et le prince épousera, cette année même, en troisièmes noces, sa cousine la princesse Augusta, fille du landgrave de Hesse-Cassel. Frédéric-Charles n'a que trente-huit ans. Une stérilité fatale à sa dynastie se lassera peut-être de frapper les mariages successifs qu'il contracte. C'est donc un immense événement, dans les circonstances actuelles, que la nouvelle de ce divorce.

[1] C'est sur le motif d'aversion invincible qu'est fondée la demande en divorce, motif qui, d'après le principe luthérien auquel les deux époux appartiennent, suffit pour déterminer l'annulation du mariage. Le procès sera jugé à Copenhague par une commission composée d'ecclésiastiques et de laïques choisis par le roi de Danemark et par le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz.

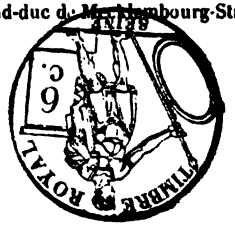

Digitized by Google

La prudence de ses patrons, de ses tuteurs officieux, est plus grande encore. Ceux-ci croient ou affectent de croire que l'assemblée qui plaît pendant huit jours importunerait, effrayerait même, si elle se prolongeait plus longtemps.

Quelque peu favorable que soit le gouvernement au développement de l'esprit d'association, nous ne pensons pas qu'il osât afficher une appréhension si puérile, et refuser publiquement aux représentants honorables de l'intérêt le plus ami de l'ordre le temps convenable pour faire leurs affaires. Dans tous les cas, l'expérience serait curieuse et mérite d'être faite. « Mais les membres du congrès ne sont pas des gens de loisir, nous dit-on. Ce ne sont pas des Parisiens; ils viennent de tous les coins de la France; c'est à peine s'ils peuvent dérober une semaine à leurs travaux de chaque jour. Vous les rebuteriez en leur demandant de s'absenter plus longtemps. » On a souvent répété aux membres du congrès qu'une huitaine était la période fatale qu'ils pouvaient, sans trop de sacrifices personnels, accorder à la vie publique. Quelques-uns, sans doute, à force de l'entendre dire, ont fini par le croire. Nous nous défions, quant à nous, de cette sollicitude trop affectueuse. Il est vrai que la plupart des membres du congrès n'habitent pas Paris, plusieurs même viennent des départements les plus éloignés. Quelques-uns sont de puissants fermiers, pratiquant la grande culture sur des terres qui appartiennent à plusieurs propriétaires moins riches qu'eux. D'autres exploitent eux-mêmes leur propre domaine. Tous sont en mesure de se ménager, chaque année, quelque loisir. Ils sentent qu'en venant à Paris mettre en commun les leçons et les conseils de leur expérience, en manifestant avec autorité les besoins et les vœux de l'agriculture, ils travaillent pour leurs propres intérêts tout aussi fructueusement que s'ils étaient revenus quelques jours plus tôt surveiller leurs ouvriers, leurs métayers ou leurs régisseurs.

Le congrès d'agriculture, aux termes de son règlement, a nommé, en se séparant, une commission permanente chargée de fixer l'ordre des travaux et le jour de l'ouverture de la session prochaine. Cette commission tient dans ses mains l'avenir de l'institution. Q'elle ne se croie pas tenue de renfermer d'avance le congrès dans ce cercle fatal de huit jours, ou du moins, si elle ne peut l'affranchir de cette nécessité, qu'elle ne surcharge pas le programme, comme cette année, de questions nombreuses, immenses, dont une seule, abandonnée à son développement naturel, absorberait le temps accordé à toutes. Le congrès n'est pas tenu de parcourir chaque année l'encyclopédie agricole, et il aurait déjà rendu des services notables si chaque session était consacrée à l'étude approfondie et complète des intérêts les plus présents de l'agriculture.

Digitized by Google

Comme ces voyageurs qui, à peine descendus de la diligence et assis à une table chargée de mets, sont sommés par le conducteur de remonter au plus vite en voiture, le congrès avait dû, l'année dernière, laisser de côté plusieurs questions graves qu'il a reprises cette année : le glanage, par exemple, et la police rurale. La commission permanente, au lieu de profiter de la leçon, avait composé ainsi qu'il suit le programme de la session de 1846 :

1° Engrais et amendements : moyen d'en développer la production et l'emploi.

2° Instruction des classes agricoles, et établissements charitables et humanitaires dans leurs rapports avec l'agriculture.

3° Métayage, fermage, exploitation propriétaire ; leurs avantages et leurs inconvénients. Améliorations dont ces modes de culture sont susceptibles.

4° Direction et encouragement à l'amélioration des diverses espèces de bestiaux :

Espèce chevaline, espèce bovine, espèce ovine.

5° Viabilité rurale : moyens d'assurer la réparation et le meilleur emploi des chemins vicinaux et des chemins ruraux.

6° Commerce agricole : améliorations à introduire dans la tenue des foires et des marchés dans l'intérêt des producteurs ; droits, ventes au poids. Mercuriales, taxes.

7° Régime et police des eaux.

8° Bois : moyens d'améliorer la production et l'exploitation forestières. Défrichements.

9° Chemins de fer. Examen des tarifs en ce qui concerne les produits agricoles et les matières utiles à l'agriculture.

10° Associations agricoles. Rapports à établir entre elles dans chaque département.

Voilà l'œuvre immense que le congrès devait accomplir en huit jours. La grandeur de la tâche ne l'a pas effrayé, et les membres ont déployé, dans une entreprise impossible, un zèle et une constance héroïques. Dans les trois derniers jours, le congrès s'est déclaré en permanence : les séances commençaient à huit heures du matin pour se terminer de quatre à six heures, sans parler des commissions qui s'assemblaient le soir, en manière de délassement. Il n'y a que la Convention, pensons-nous, qui, dans le moment des plus extrêmes dangers de la patrie, ait pu suffire à de pareils travaux. Comme l'agriculture française n'est pas, Dieu soit loué, dans des circonstances si périlleuses, et que les forces humaines ont des bornes, l'assemblée n'était jamais complète ni composée constamment des même personnes. Elle se renouvelait plusieurs fois pendant chaque séance. La majorité se déplaçait

Digitized by Google

en même temps, et la logique des décisions votées s'est ressentie plusieurs fois de la rotation des membres. Les plus constants arrivaient exténués à la fin des séances, sans force et sans voix. Le dernier jour le congrès s'est séparé sans avoir achevé la question qu'il avait commencée, vaincu par les plaintes et les gémissements des fidèles, qui depuis dix heures enduraient le supplice de Tantale, et célébraient, mourant de faim, les richesses et les bienfaits de l'agriculture.

Si du moins tant d'efforts et même de souffrances avaient obtenu un résultat très-satisfaisant, personne n'aurait de regret. Mais qu'est-il arrivé? Tout le monde avait compris qu'embrasser toutes les questions que nous avons énumérées, c'était non-seulement se résigner à n'en traiter complétement aucune, mais qu'il y en avait même plusieurs qui, par la force des choses, n'arriveraient pas en temps utile. Aucun ordre n'ayant été assigné entre les sujets à l'ordre du jour, selon l'importance respective et l'opportunité de chacun, ce fut entre les rapporteurs une course de vitesse. Le rapport le plus promptement préparé était le premier discuté. De là des travaux hâtifs et nécessairement incomplets. Chaque auteur s'excusait en présentant son œuvre, et de la part de plusieurs cette modestie était bien placée.

Ces rapports, qui se firent désirer les premiers jours, affluèrent bientôt sur le bureau et causèrent des embarras. Il fallait sans cesse faire et défaire l'ordre du jour. De là des orages parlementaires, auprès desquels la Chambre des Députés n'est que calme et sérénité.

La discussion s'ouvrait-t-elle enfin: chaque sujet était sacrifié au désir de les effleurer tous. Comme les hommes très-compétents, très-éclairés sur chaque question, théoriciens ou praticiens, ne manquaient pas, les propositions affluaient de tous les coins de la salle; mais l'assemblée, impatiente, et sentant sa fin prochaine, ne se donnait pas le temps d'écouter le développement des idées qui lui étaient soumises. Chaque orateur, à moins de jouir d'une faveur ou d'un crédit tout particulier, devait conquérir la parole contre les murmures, ou n'était écouté que par grâce, comme les jeunes avocats par les vieux juges. Beaucoup d'esprits distingués n'ont ni l'habitude ni le goût de ces luttes ou de ces supplications déplaisantes. Par l'effet de cet ensemble de circonstances qui se tiennent toutes, le congrès d'agriculture, naïf, candide, sans parti pris, animé, tout au contraire, des meilleures intentions qu'une assemblée puisse nourrir, a été privé du concours de ses membres les plus utiles, et a vu plusieurs de ses travaux avorter.

Le programme de la session était mal fait, non-seulement en ce qu'il comprenait un trop grand nombre de questions importantes, mais en ce que le point de vue de ces questions n'était pas semblable; di-

Digitized by Google

versité, incohérence propres à égarer les assemblées et à leur faire faire fausse route.

Quel caractère doit avoir le congrès? A-t-il ou affecte-t-il un caractère public? Est-il destiné à faire connaître au gouvernement ce que l'agriculture attend de lui? A-t-il mission d'émettre des vœux qui doivent se réaliser en lois, en règlements d'administration ou en tarifs de douanes? A la bonne heure! Rien de plus utile qu'une institution qui se proposerait un pareil but et ne viserait pas à un autre.

Le congrès n'est-il, au contraire, qu'un grand comice, une vaste société d'agriculture, où l'on essaye les méthodes, où l'on expose les théories? Le congrès s'assemble-t-il pour donner avec éclat des leçons ou des conseils? L'office est méritoire, mais tout différent du premier. Il faut choisir, sous peine de tout confondre et de ne rien obtenir.

Si le congrès représente l'agriculture vis-à-vis de l'État, pourquoi avoir mêlé à des questions trop nombreuses sans doute, mais qui sont du ressort du gouvernement ou de l'administration, des questions privées, dont la solution ne dépend que des particuliers? A quoi bon soumettre à une assemblée représentative l'examen comparatif des divers modes d'exploitation du sol, fermage, métayage ou exploitation par le propriétaire, ou bien encore la question des engrais et des amendements? Si, en effet, l'importation et le transport des substances fertilisantes sont du domaine du gouvernement, ces deux intérêts n'étaient-ils pas compris dans la question du commerce agricole et dans celle des tarifs des chemins de fer? Quant à la production et à l'emploi des engrais et des amendements, et au choix des systèmes économiques les plus propres, selon les circonstances, à mettre la terre en valeur, ce sont affaires de ménage et d'intérieur, sur lesquelles les agriculteurs et les propriétaires sont souverains.

Cette confusion, commise par les auteurs du programme, a jeté de l'incertitude et du désordre dans toutes les discussions. Nous avons vu les orateurs errer incertains; ils ne savaient sur quel terrain se placer, et lequel choisir du point de vue technique ou du point de vue administratif. Comme il se trouvait dans l'assemblée, avons-nous dit, bon nombre d'hommes pratiques, fort entendus dans chaque matière, le congrès se laissait volontiers aller au plaisir de recueillir sur les différents modes d'exploitation des bois, par exemple, ou sur la manière de construire les chemins vicinaux, des renseignements positifs et pleins d'intérêt. Cependant quelqu'un faisait remarquer bientôt que ces détails *ex professo* pouvaient aussi bien s'apprendre dans les livres, ou dans les journaux d'agriculture. L'assemblée, touchée de la justesse de l'observation, jalouse de son temps, et comme pour expier la petite digression qu'elle s'était permise, maltraitait fort par ses murmures l'o-

Digitized by Google

rateur, qui, trompé par le succès de son prédécesseur, et différant d'opinion avec lui, essayait de lui répondre sur le terrain qu'il avait choisi. Le temps se consumait ainsi. La discussion errait à l'aventure, sans route, sans direction, au milieu des marques de l'impatience capricieuse de l'assemblée. Voilà comment le zèle prodigieux du congrès d'agriculture s'est dissipé presque en pure perte; voilà comment les questions qu'il était le plus opportun, le plus urgent de traiter (les tarifs des chemins de fer et les droits de douane, dans leurs rapports avec les produits agricoles, le régime et la police des eaux), sont restées à l'état de rapports, et le congrès est mort d'inanition, sans avoir achevé la question des bestiaux.

Cette confusion entre les deux genres de fonctions également utiles, mais très-diverses, que le congrès peut remplir, et dont un seul suffit, et au delà, à occuper le court espace de temps assigné à ses réunions annuelles, cette confusion, dont on a vu les fâcheux effets, ne cessera que lorsque l'agriculture sera dotée des deux ordres d'institution qu'elle réclame et dont elle ne possède encore que la plus faible partie.

M. Guillaumin, rapporteur de la question des associations agricoles, a très-bien marqué la distinction dont nous parlons.

L'organisation de l'agriculture, a-t-il dit, et le congrès avec lui, doit comprendre deux ordres différents d'institutions.

D'un côté, les associations libres, s'occupant soit des moyens d'améliorer la pratique agricole, soit de discuter les intérêts généraux de l'agriculture et de faire connaître au gouvernemens ses besoins et ses vœux. Ces associations sont : les comices, les sociétés agricoles, les congrès régionaux, le congrès central.

De l'autre côté seraient les corps consultatifs, analogues à ceux que possèdent le commerce et les manufactures, chargés de donner au gouvernement leur avis sur tous les intérêts de l'agriculture. Ce second ordre d'institution comprendrait les chambres d'agriculture, le conseil général d'agriculture, et, dans une juste proportion avec les autres industries, le conseil supérieur du commerce.

Quant aux associations libres, le congrès ne s'est dissimulé ni les imperfections ni les lacunes qui peuvent exister dans leur organisation; mais, persuadé que le bien qu'elles ont fait et celui qu'elles promettent tient surtout à la spontanéité et à la liberté de leur institution, il a repoussé l'idée d'une réglementation générale, uniforme, administrative. Le congrès s'est borné à reproduire le vœu, déjà émis l'année dernière : « que toute liberté compatible avec le bon ordre soit laissée à toutes « les associations pour la confection de leurs statuts, l'ordre de leurs « travaux et les rapports à établir entre elles. »

En ce qui touche les corps consultatifs, le congrès, développant une

Digitized by Google

partie du vœu qu'il avait émis l'an dernier sur l'organisation de l'agriculture, a formulé ses souhaits ainsi qu'il suit :

« Que des chambres consultatives d'agriculture soient organisées par *voie d'élection* dans tous les départements ;

« Que le conseil général d'agriculture soit composé de quatre-vingt-six membres nommés par ces chambres ;

« Qu'il soit accordé à l'agriculture, dans la composition du conseil supérieur du commerce, une part égale à celle de l'industrie et du commerce, et que ce conseil prenne le nom de Conseil supérieur de l'agriculture, des manufactures et du commerce. »

On n'accusera pas le congrès de donner légèrement dans les nouveautés, parce qu'il réclame l'établissement des chambres d'agriculture. Le germe de cette institution existe dans les écrits d'un esprit singulier et trop peu connu, de ce Raoul Spifame qui, écrivant sous Henri II, produisait ses projets les plus aventureux sous forme d'arrêts rendus par le roi très-chrétien. *Les chambres agraires rurales et arpentaires*, qu'il fonde par son CLXXXV^e arrêt, *pour gouverner et régenter la fécondité et la culture des terres négligées*[1], auraient, avec des attributions encore plus étendues, tenu lieu tout à la fois de nos comices et de nos futures chambres d'agriculture.

La réalisation de cette utopie du XVIe siècle est poursuivie de toute part avec trop d'insistance pour qu'elle ne soit pas bientôt obtenue. Le congrès a fait un pas de plus, en posant par deux fois dans ses vœux le principe électoral comme base de cette organisation, qu'il doit croire imminente. Mais comment sera composé ce corps électoral : de notables agricoles choisis par les préfets ou de vrais et purs électeurs ? Voilà la question délicate, nettement introduite par un amendement de M. de Valserre et que M. le duc de Cazes n'a pas même permis d'aborder. M. le président la réserve sans doute pour la session prochaine. Il sait qu'en fait d'institution mieux, vaut souvent un refus qu'une satisfaction illusoire ; il a trop souvent renouvelé ses protestations de dévouement aux intérêts de l'agriculture pour qu'il veuille se prêter à une déception humiliante pour la cause qui lui est si chère. Quoi qu'il en soit, nous recommandons à la sagacité et à l'indépendance de la commission permanente de ne pas omettre de fournir au congrès l'occasion d'exprimer ses vœux sur le mode d'élection des corps consultatifs agricoles.

Ce ne serait pas la première fois que l'on appellerait le congrès à compléter sa pensée sur une question qu'il n'aurait fait qu'effleurer une première fois.

L'instruction agricole en est un exemple. Un vœu général et vague, émis l'année dernière en faveur du développement de cette branche de l'en-

[1] *Vues d'un politique du XVIe siècle*, p. 152.

Digitized by Google

seignement, a été repris cette année, étendu et expliqué de façon à former un plan complet.

Toutes les fois qu'il s'agit d'une instruction professionnelle quelconque, deux systèmes sont en présence. Ainsi, dans cette occasion, les uns voulaient faire pénétrer, dominer même l'enseignement de l'agriculture dans tous les étages de l'instruction publique primaire, secondaire, supérieure ; les autres, au contraire, tendaient avant tout à former l'intelligence par des études générales plus ou moins étendues, selon la situation de chacun, persuadés que l'esprit bien cultivé d'abord saura tirer meilleur parti des leçons spéciales qu'il pourra recevoir par la suite. Ces deux systèmes se sont tempérés l'un par l'autre. M. Amédée Thierry a fait rejeter par le congrès la proposition d'introduire dans les colléges l'enseignement de l'agriculture élémentaire ; il a fait prévaloir, au contraire, le vœu que le gouvernement établit, dans chaque Faculté de Droit du royaume, un cours de législation rurale et d'économie.

«Les juges, a-t-il dit, qui prononcent sur les contestations relatives à la propriété, les avocats qui les discutent et les notaires qui les préviennent en les réglant par l'établissement des baux, sont trop souvent étrangers aux notions de l'agriculture. Il est bon qu'il les possèdent. Pendant leur séjour à l'école de droit ils peuvent en recueillir avec fruit les notions, tandis que, par l'instruction d'un enseignement spécial dans l'instruction secondaire, on ne ferait que baisser le niveau des études sans procurer à l'agriculture un enseignement fructueux. »

En effet, il ne faut pas demander au collége de faire des agriculteurs. Soyons satisfaits s'il ne défait pas ceux qu'il reçoit, c'est-à-dire s'il ne bouleverse pas la vocation naturelle de ses jeunes hôtes élevés dans les champs, s'il ne leur fait pas prendre en dégoût la profession paisible et simple de leurs pères, s'il leur fait simplement entrevoir que l'homme, après tout, peut se promettre une autre destinée que d'étaler dans les carrières factices une médiocrité vaniteuse et ennuyée.

On avait sagement posé la question des établissements charitables comme un corollaire de la question de l'instruction. Il s'agissait uniquement d'étudier l'influence de l'ignorance sur le nombre des pauvres dans les campagnes, et de rechercher quel service pourraient rendre à l'agriculture les colonies agricoles, en appelant au travail des champs les enfants à la charge de la bienfaisance publique ou privée. Même renfermé dans ces limites, le sujet était vaste encore et capable d'occuper à lui seul une grande partie de la session du congrès. Par malheur le rapport de M. Chasles, membre de la Chambre des Députés, étendit l'horizon bien au delà. Les propositions comprises dans ce travail, remarquable du reste, embrassaient tout à la fois la suppression de la

Digitized by Google

mendicité, l'organisation des secours publics et particulièrement l'établissement des colonies agricoles et des sociétés de patronage. C'était offrir une trop vaste carrière aux aspirations généreuses de l'assemblée. Aussi les paroles éloquentes n'ont-elles pas manqué. Mais les vues de détail, mais les indications pratiques que nous attendions de ces hommes d'expérience ont été plus rares. Cette discussion a été plus honorable pour le congrès qu'avantageuse au progrès réel des questions agitées.

Les préjugés antireligieux, qui naguère ne s'arrêtaient pas même devant les prodiges de la charité chrétienne, semblent enfin se dissiper. M. Charles Lucas, membre de l'Académie des Sciences morales, a fait l'éloge des Sœurs grises qui répandent leurs bienfaits sur la Bretagne. M. Chasles a réclamé, pour les colonies agricoles, l'intervention des Sœurs de Charité. Un autre membre a célébré les services de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Personne n'a cherché à diminuer la part que la charité privée doit avoir dans le soulagement de la misère. Ces louanges sont assez légitimes, ces opinions assez naturelles pour qu'il ne faille pas sans doute savoir beaucoup de gré à ceux qui les produisent. Cependant, lorsqu'on connaît à quel degré de démence et de fanatisme la haine du Catholicisme peut conduire les esprits entichés d'ailleurs des systèmes de certains économistes, on se félicite que, dans une réunion de quatre cents personnes de toutes opinions, il ne se soit trouvé personne pour exprimer, contre les associations de charité, les défiances et les sentiments hostiles qui ont triomphé, il y a quelques années, dans le sein du conseil municipal de Paris.

Si le congrès a dû regretter, à propos des établissements charitables, que le temps lui manquât pour s'engager dans la discussion des voies et moyens d'exécution, son regret a dû être non moins vif de ne pouvoir qu'effleurer la question des bois. Le vœu émis en faveur du libre défrichement des bois en plaine est trop conforme à l'intérêt personnel des propriétaires de bois pour avoir une grande autorité, surtout n'ayant été précédé d'aucun examen réfléchi et sérieux des raisons bonnes ou mauvaises qui portent en ce moment le gouvernement à demander aux Chambres que la prohibition de défricher, inscrite provisoirement dans le Code forestier, soit rendue définitive.

Du reste, le congrès, favorable en cette circonstance, comme on devait s'y attendre, aux intérêts privés du propriétaire, a fait aussi la part de l'intérêt public. Le vœu a été émis que, pour faciliter les reboisements jugés utiles, le gouvernement fût autorisé à exproprier les terrains pour cause d'utilité publique. De même, sur la proposition de M. de Vogüé, le gouvernement a été invité à faire procéder en grand à des expériences sur la carbonisation, afin d'obtenir un rendement supé-

Digitized by Google

rieur, plus conforme aux données de la science, et d'éviter ainsi la déperdition d'une substance précieuse.

Parmi les nombreuses et intéressantes questions que soulevait l'examen de la viabilité rurale, le congrès s'est particulièrement attaché, autant qu'il l'a pu faire, à l'examen de la prestation en nature, de la légitimité, de la convenance et des bases de répartition de cet impôt. Nous avons cru entendre un écho de ces vives discussions sur les corvées appliquées aux chemins qui agitèrent le XVIIIe siècle, et dans lesquelles brillèrent le marquis de Mirabeau, Dupont de Nemours, l'abbé Baudeau. Le nom est changé, mais la chose a peu varié, et les arguments produits de part et d'autres sont demeurés les mêmes. Félicitons le congrès d'avoir du moins cherché à diminuer les inconvénients de la corvée, en sollicitant le gouvernement d'en exempter ceux qui ne paient pas un certain minimum d'imposition. Si, d'un autre côté, les gens aisés suivaient le conseil que leur a donné M. Chasles de racheter en argent les journées de travail que la loi des chemins vicinaux leur impose, chaque commune pourrait avoir son atelier de charité ou plutôt de travaux publics ouverts aux indigents valides. Ainsi serait réalisée partout l'une des meilleures et des plus simples institutions de Turgot.

M. de Vogüé s'est efforcé d'alléger pour les communes ce lourd fardeau des prestations en nature ; il a fait prévaloir le vœu qu'elles fussent exclusivement appliquées, par suite d'un nouveau et plus rationnel classement des voies de communication, aux seuls chemins d'un intérêt communal.

Nous nous écarterions de l'objet de ce recueil si nous retracions les moyens indiqués par le congrès pour parvenir à l'amélioration de l'espèce chevaline et des différentes races de bestiaux. La question, du reste, n'a été qu'entamée et sera reprise l'année prochaine. Nous pouvons donc espérer d'assister de nouveau au tournoi accoutumé entre M. de Laussat et les représentants de l'administration des haras. Cette attente n'a rien que d'agréable. On n'est pas plus spirituel, plus incisif et plus poli que M. de Laussat.

La question du métayage et du fermage n'était pas, avons-nous dit, de la compétence du congrès, tel que nous le concevons. Mais, pour manquer d'à-propos, la discussion est loin d'avoir été dénuée d'intérêt. On a surtout insisté sur le métayage, seul mode d'exploitation qui puisse exister dans les pays où les capitaux manquent aux paysans. M. de Buzonière avait bien défini ce régime, qui est en vigueur dans la moitié de la France, en disant : « Le métayage est détestable ou excellent. Le « fermage est généralement bon, jamais excellent. » M. de Gasparin a saisi l'occasion de rappeler aux propriétaires de métairies les moyens et le devoir qu'ils ont de rendre plus équitable et plus avantageux à

Digitized by Google

tous les intéressés ce précieux germe d'association entre le capitaliste et le travailleur. C'est à ce point de vue si juste que le métayage a été considéré par M. Bella fils, par M. de Vogüé ; et, docile à leurs exhortations le congrès, sur la proposition de M. de Gasparin, a émis le vœu ou plutôt le conseil suivant : « Que les propriétaires de métairies con-« tribuent à toutes les dépenses dont le résultat n'est pas immédiat, et « que les propriétaires accordent à leur fermier une part de la plus-« value que leur travail aura procuré à la terre. »

Nous voudrions être arrivé au bout de notre tâche, mais il nous reste, pour être exacts, à mentionner un vœu important, moins déplorable en lui-même que par l'ignorance qu'il révèle de la situation des pauvres dans les campagnes.

Depuis que la propriété existe, chez tous les peuples, dans tous les temps, les indigents ont eu le droit de parcourir après le maître du sol le champ récolté et de ramasser les débris oubliés par les moissonneurs. Sans remonter jusqu'au Deutéronome, nous trouvons ce droit inscrit dans la loi de 1791. « Le glanage est le patrimoine du pauvre, » avait dit l'Assemblée constituante dans un décret précédent (16 août 1790). La loi de 1791 consacre non-seulement le droit de glaner les céréales, mais de râteler les prairies, de grappiller les vignes et d'enlever le chaume qui sert de combustible ou de toiture. Seulement le glanage, le râtelage, le grappillage et le chaumage doivent être exercés par les indigents exclusivement, après que les récoltes sont rentrées. Dans ces limites, rien de plus respectable que ces droits touchants. Ils associent le pauvre à la fortune du riche ; ils lui donnent sa part des largesses de la Providence ; ils garantissent la propriété en la rendant hospitalière et sympathique. Ils soulagent le pauvre sans lui infliger la honte de demander, sans donner au riche le regret d'accorder trop peu.

Il est clair que ces sages et bienfaisantes restrictions du droit de propriété doivent être renfermées dans leurs limites, sous peine de donner accès à de graves abus. Malheureusement la police est mal faite dans les campagnes ; l'autorité municipale tombe trop souvent dans des mains faibles, trop dépendantes de ceux qu'elle doit régir. Tout le monde en est convenu au congrès, quelque favorable que l'on fût sur tous les bancs pour le pouvoir communal. Les lois rurales ne sont pas exécutés. Dans certains pays, le glanage et les autres droits des indigents ont dégénéré en excès énormes. Le glanage particulièrement est devenu une industrie et par suite l'occasion de querelles et de rixes ignobles entre les spéculateurs, sans compter les vols et les dégâts sans nombre. Un des délégués du comice de Bourges a rapporté le fait incroyable que, dans le département du Cher, on voit des bandes de gens valides s'abattre sur

Digitized by Google

les champs comme des nuées de sauterelles d'Afrique, sans attendre que la moisson soit terminée, et emmagasiner leurs récoltes usurpées dans des granges louées à l'avance. Des plaintes du même genre se sont élevées dans le sein de plusieurs conseils généraux. Mais on a eu généralement la sagesse de ne pas confondre le droit avec les abus qu'il doit nécessairement enfanter pendant le sommeil de la police. Le conseil général de la Marne, interrogé sur cette question en 1844, répondait qu'on n'avait qu'à rappeler les autorités compétentes à la ferme exécution des lois.

En ce qui concerne le glanage, le congrès d'agriculture a eu le bonheur d'imiter cette réserve. Il s'est contenté de demander que la loi de 1791 et les sages règlements du Parlement de Paris fussent mis en vigueur. Moins bien inspiré quant au râtelage, au grappillage et au chaumage, il a émis le vœu que ces droits fussent abolis sans compensation.

Si nous nous élevons contre ce souhait, qui n'aura du reste aucun effet pratique, on nous répondra, sans doute, que le projet de Code rural de 1810 contenait la même suppression, et que les Cours impériales consultées avaient ratifié la loi proposée. On pourrait même ajouter que les Cours de Turin, de Riom et de Grenoble conseillaient, en outre, de retirer aux indigents le droit d'enlever les feuilles mortes dans les bois ou ailleurs. La Cour d'Amiens ne voulait pas même qu'il fût permis de faire rouir le chanvre en l'étendant sur le terrain d'autrui. La Cour de Paris s'insurgeait contre la faculté de faire de l'herbe. Exagérations de légistes entichés du droit romain, et jaloux de réaliser à tout prix, dans le Code, la définition traditionnelle du droit de propriété : le droit d'user et d'abuser ; définition excessive que les modernes ont adoptée parce que le droit d'abuser de sa chose, réservé formellement au propriétaire, est comme dans une ligne de fortification un ouvrage avancé. Il ne permet pas même de mettre en question la pleine indépendance du droit d'user. Mais les théologiens, les moralistes, les lois elles-mêmes, fidèles à l'esprit du Christianisme, ont invité, ont même réduit parfois le propriétaire à se dépouiller de l'excès de son droit, et à ne pas prendre trop au sérieux les jactances utiles de la théorie.

Le moment est-il bien choisi pour affranchir la propriété privée de ces servitudes publiques qui font sa force et sa plus grande dignité ? Qui serait assez fou pour le dire ? Ce ne sont pas assurément les jurisconsultes de 1810. Mais que parlons-nous de prudence et de raison d'État ! C'est une question d'humanité.

Le glanage, et sous ce mot nous comprenons, selon l'usage populaire, tous les droits de seconde moisson dont les pauvres sont en possession de temps immémorial, le glanage n'est pas d'une faible

Digitized by Google

ressource ; nous ne saurions évaluer précisément quel secours il procure à ceux qui l'exercent. Nous sommes en France trop dépourvus de renseignements généraux sur la condition économique des personnes pour qu'il nous soit possible de faire ce calcul. Cependant, à défaut d'autre document, nous emprunterons à l'un des membres du congrès, à M. Charles Lucas, un renseignement particulier sur l'efficacité du glanage comme secours pour les indigents. M. Charles Lucas a rendu compte en 1839, à l'Académie des Sciences morales et politiques, des établissements de charités fondés dans plusieurs communes du Calvados par le prince de Monaco. Faisant l'énumération des indigents secourus dans les communes d'Amaillé et de Maisoncelle, il remarquait que le nombre des admissions avait été réduit par le comité de vingt-deux à seize, en raison des ressources que procurent les travaux des récoltes et le glanage des champs ; mais que l'hiver ramènerait le chiffre vingt-deux, même avec un excédant [1]. Ainsi le secours que l'on veut supprimer, et qu'on ne remplace pas, est d'une efficacité appréciable. Donc, serait-il incommode, dommageable même aux propriétaires, comme on l'a prétendu, il faut le conserver avec d'autant plus de soin que s'il est vrai que la propriété, en se fractionnant, ait répandu l'aisance sur un plus grand nombre de têtes, ceux des habitants des campagnes qui sont demeurés pauvres, et le nombre en est grand, ceux-là n'ont jamais été, à aucune époque, plus dénués de secours. En effet, la charité publique ne fait rien pour le paysan pauvre, et la division même des fortunes, retranchant à chacun le superflu, enlève, même aux plus généreux, la faculté de répandre des largesses abondantes.

Autrefois le pauvre avait deux asiles dans les campagnes, le couvent et le château. La charité s'y faisait, dit-on, d'une main trop prodigue. L'indigent du moins avait sa part dans ces distributions tant accusées par les économistes, qui feraient mieux de les remplacer en les perfectionnant tout à leur aise. La Révolution, plus logique, comprit qu'en tarissant ces deux souces d'aumônes elle devait les remplacer. Elle s'empara de tous les biens des établissements hospitaliers. Elle composa sur le papier un vaste système qui eût fait refluer dans les moindres hameaux l'assistance de l'État. Barrère, faisant, au nom du Comité de Salut public, le rapport sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes, et sur les secours que la République doit accorder aux citoyens indigents, insistait sur la nécessité de s'occuper avant tout de la misère des campagnes.

« C'est sur l'humble chaumière, disait-il, que vous devez surtout porter

[1] P. 213. *Du Paupérisme en France et des moyens de le détruire*, par le prince de Monaco.

Digitized by Google

aujourd'hui vos regards; c'est sur les habitants des campagnes, pauvres et industrieux, qui ne trouvent que le travail après le travail, le dédain dans l'infirmité et l'oubli dans la vieillesse, que la rosée républicaine doit se répandre. »

Il promettait des secours aux cultivateurs et aux artisans invalides, aux femmes et aux veuves surchargées d'enfants, ainsi qu'aux femmes enceintes, du travail aux valides dans les temps de disette, et la répartition ou l'adjudication des propriétés nationales à titre de récompense ou de vente à long terme dans chaque village. Enfin il annonçait que des secours à domicile seraient donnés à toutes les classes indiquées ci-dessus, dans l'état de maladie. Mais qu'est-il advenu? Aucune partie de ce plan n'a été réalisée, aucune goutte de cette rosée promise n'est tombée sur nos villages. Les couvents sont en ruines, les châteaux sont détruits ou la plupart du temps déserts; car, comme on l'a dit dans le congrès, l'Irlande n'est pas le seul pays qui souffre de l'absentéisme.

C'est dans de telles circonstances que l'on songe à affaiblir les droits du pauvre de la campagne. On se plaint de la multitude de mendiants qui, dans certains pays, inquiètent la sécurité des propriétaires. On veut réprimer la mendicité, et on aggrave les causes de la misère! On se plaint que les campagnes soient délaissées par les travailleurs. Espère-t-on les retenir en diminuant les faibles ressources qui les attendent en temps de maladie ou de chomage? Ne sait-on pas, d'ailleurs, que le progrès des machines achève d'écraser en ce moment l'industrie des chaumières, et que la quenouille est encore un passe-temps, mais n'est plus un gagne-pain dans les mains amaigries des fileuses?

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations sommaires sur un vœu malencontreux qui ne peut avoir d'effet, et qui ne ferait tort qu'au congrès, si d'autres actes désintéressés, généreux même, ne rachetaient et ne devaient effacer cette erreur d'une majorité fortuite. Il ne faut pas perdre les occasions de rappeler à tous le dénûment de secours dont nos pauvres des communes rurales sont affligés. Les doléances exprimées en leur nom par M. de Bourgoing dans son beau *Mémoire en faveur des travailleurs et des indigents de la classe agricole* n'ont pas eu assez de retentissement. Ne craignons pas de les répéter sans cesse.

Du reste, nous serions tombé dans une des fautes que nous avons reprochées au congrès, si nous avions entrepris de discuter pour notre propre compte, dans l'espace d'un article, chacun des vastes sujets qui ont occupé la session. Notre rôle était plus modeste. Nous n'avions qu'à résumer l'esprit des travaux du congrès. Si notre analyse a été quel-

Digitized by Google

que peu sèche, si elle a manqué de méthode et de clarté, c'est peut-être, qu'on nous permette de le dire, parce que notre exactitude a été extrême. L'année prochaine, nous l'espérons, lorsque le congrès aura mis bon ordre aux défauts que nous avons signalés dans son organisation intérieure, pour être narrateur aussi fidèle, nous serons plus intéressant et d'une lecture plus profitable. Nous y gagnerons, et nos lecteurs n'y perdront pas.

Amédée HENNEQUIN.

Digitized by Google

LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

SECONDE PARTIE.

(*Suite.*)

Le Retour à la Maison.

Le séjour à Axelholm s'écoulait joyeusement ; mais Pétréa, tout en prenant sa part des plaisirs de chaque jour, n'oubliait pas la maison paternelle. Elle écrivait à son père et à sa sœur de longues lettres en prose et en vers, pour leur faire part de tout ce qui lui paraissait digne d'attention. Elle raconta si gaiement ses infortunes que ces mêmes événements qui lui avaient fait verser tant de larmes devinrent pour elle et pour sa famille une source inépuisable de plaisanteries.

Un jour elle reçut un billet ainsi conçu :

« Ma chère enfant,

« Tes lettres nous font grand plaisir, non-seulement par leurs récits « divertissants, mais aussi, et surtout, par la manière dont tu acceptes « les chagrins et les contrariétés. Persévère dans cette voie, ma fille, « et (mon cœur se réjouit à cette pensée) tu deviendras heureuse en « devenant sage, et tu reconnaîtras cette vérité, dont on trouve la « preuve dans les plus grands événements de l'histoire, comme dans

Digitized by Google

« les moindres incidents de la vie, qu'il n'y a point de mal qui ne puisse « produire du bien. Ainsi nos faux pas eux-mêmes peuvent être pour « nous autant de moyens de tendre vers la perfection. Embrasse ten- « drement tes sœurs de la part de

« Votre PÈRE. »

Pétréa baisa ces lignes en versant des larmes de joie et de reconnaissance; elle les serra sur son cœur et les conserva précieusement toute sa vie.

Cependant on plaisantait beaucoup Louise au sujet du cousin Thure, et le cousin Thure au sujet de Louise. Celui-ci en prenait fort bien son parti, et ne craignait point d'entendre dire qu'Œstanvik avait besoin d'une maîtresse de maison, lui-même d'une femme de mérite, que Louise était sans contredit la perle des jeunes filles, et la famille Frank une des plus respectables de la contrée. Il allait même jusqu'à permettre qu'on le félicitât sur son prochain mariage.

Quant à savoir ce que pensait de ce projet la prétendue fiancée, c'était chose un peu plus difficile. Louise était polie avec son cousin, mais rien de plus, et beaucoup de gens s'étonnèrent de la voir repousser constamment la proposition, si souvent répétée, d'aller faire un tour à Œstanvik avec sa mère et ses sœurs, « dans mon nouveau landau, tiré par « mes quatre alezans. » Plusieurs assuraient que le bon et aimable Jacobi l'emportait, auprès de Louise, sur le riche propriétaire; mais Louise se montrait trop calme, trop égale, trop naturelle vis-à-vis du candidat, pour qu'on pût connaître la vérité. On croyait remarquer cependant qu'après avoir été gaie et enjouée pendant les premières heures qu'elle avait passées à Axelholm, elle était devenue pensive, silencieuse, souvent distraite, et qu'elle paraissait faire moins d'attention à Jacobi, et écouter davantage le propriétaire, tout en refusant toujours d'aller à Œstanvik.

Un soir Elise et Jacobi, appuyés sur le balcon, causaient à voix basse et d'un ton animé.

« Et si je cherche à gagner son cœur, disait Jacobi, ses parents, sa mère, le verront-ils sans déplaisir? Madame, songez que de votre réponse dépend le bonheur de ma vie.

— Vous avez mon consentement, mes vœux, Jacobi. Je l'ai dit à mon mari, je vous nommerais volontiers mon fils. »

Jacobi saisit la main d'Elise et la porta à ses lèvres. « Oh! s'écria-t-il, ma vie tout entière vous appartient. Puissé-je vous témoigner dignement ma reconnaissance et mon dévouement! »

Au même instant Louise, qui cherchait sa mère, s'approcha du balcon, vit Jacobi aux pieds d'Elise et lui baisant la main, entendit ses paroles, et s'enfuit.

Digitized by Google

La pluie, la boue, la difficulté de la marche, qui faisaient pester l'assesseur à chaque pas, ne faisaient qu'augmenter la gaieté de Pétréa. D'abord elle avait eu une aventure; ensuite, se trouver seule au milieu de la campagne par un temps affreux, sentir la pluie percer ses vêtements et inonder son visage, était pour elle une situation toute nouvelle. Tout en cheminant, elle se disait avec bonheur qu'elle n'aurait jamais besoin de ces recherches de luxe dont tant de personnes ne peuvent se passer; elle se sentait si libre, si indépendante, si forte! Plus de ces humiliations, de ces mécomptes qu'elle éprouvait si souvent dans le monde.

Mais un vent impétueux s'était levé, la grêle tombait, et les infortunés voyageurs furent obligés de chercher un abri dans le bois qui bordait la route. Bientôt un tourbillon de fumée, qui s'élevait du milieu des arbres, leur annonça une habitation. En s'avançant ils reconnurent que la fumée partait d'un trou à charbon, à côté duquel se trouvait une cabane en forme de pain de sucre, couverte de mousse et de branches mortes. Ils poussèrent la porte : l'intérieur de la cabane était propre et sec, et ils s'assirent avec un plaisir infini sur un banc de bois, seul ameublement de cette habitation rustique. Le banc était placé au fond, vis-à-vis de la porte, et la vue qui s'offrait à leurs regards par cette porte ouverte était des plus pittoresques. La cabane était située très-avant dans la forêt, et cette solitude, toute sauvage qu'elle était, avait quelque chose d'attrayant. Devant la cabane s'étendait une clairière entourée de pins et de sapins qui formaient des groupes hardis et supportaient la tempête sans plier. Quelques arbres, morts de vieillesse, et que la cognée n'avait jamais touchés, couvraient le sol déchiré par leurs puissantes racines, et étaient eux-mêmes tout couverts de fleurs et de touffes d'herbe. Deux pins d'une hauteur prodigieuse étaient isolés des autres arbres : l'un, tout desséché, semblait prêt à tomber; mais l'autre, jeune, verdoyant, vigoureux, l'avait enlacé de ses rameaux et lui servait d'appui; on voyait le vieil arbre mêler ses branches dépouillées au riche feuillage de son voisin.

L'assesseur regarda longtemps ce groupe; une larme brilla dans ses yeux, et il sourit de ce sourire doux et mélancolique qui lui était particulier et qui contrastait avec l'expression habituelle de sa physionomie. Bientôt il tomba dans une profonde méditation. Pétréa, de son côté, était émue par le spectacle de cette nature sévère, par les bruits mélancoliques de la forêt; elle éprouvait cette tristesse vague à laquelle on échappe rarement vers la fin de la journée, au milieu d'une solitude, et par le vent et la pluie. L'imagination de la jeune fille s'exalta, et bientôt Jérémie Munter, assis devant elle et contemplant silencieusement cette scène majestueuse, ne fut plus pour elle l'ami dé-

Digitized by Google

voué et bourru de son enfance; elle vit en lui un sage et vénérable ermite qui l'avait recueillie et abritée dans sa solitude et qui devait remplir auprès d'elle quelque grande et sainte mission. Elle voulut tomber à ses pieds, lui demander sa bénédiction et lui proposer de vivre ensemble dans ce lieu retiré; là, elle apprendrait de lui à devenir sage, forte et modérée; elle le respecterait et le soignerait comme un père; ils prieraient ensemble au lever du soleil; morts pour le monde, ils ne vivraient que pour le Ciel. Entraînée, attendrie par le tableau qu'elle venait de tracer, Pétréa se leva brusquement et tomba dans les bras de l'assesseur, en balbutiant, au milieu de ses sanglots, quelque chose des vagues désirs qui remplissaient son cœur. Le bon Jérémie Munter aurait vu tomber à côté de lui une meule de moulin qu'il n'aurait pas été plus étonné, car ses pensées avaient fini par l'absorber si complétement qu'il avait tout à fait oublié la présence de Pétréa. Mais il connaissait la jeune fille et comprit ce qui se passait en elle. Après l'avoir calmée par quelques paroles graves et douces, il lui dit que partout on peut se recueillir, prier et sanctifier sa vie, et qu'ainsi, au milieu même de la foule et du tumulte du monde, on peut se choisir une retraite aussi solitaire que cette cabane enfoncée dans la profondeur de la forêt. Pétréa n'oublia jamais les sages exhortations de son ami, et bien souvent, dans le cours de sa vie, elle réussit à les mettre en pratique.

Cependant l'orage s'apaisait et l'assesseur parlait de se remettre en route. Pétréa y tenait fort peu et aurait été ravie de se voir obligée de passer la nuit dans la cabane. Au reste, le destin, ce jour-là, la servit à souhait; car, avant de quitter la forêt, elle eut encore plusieurs aventures, comme de soulager une vieille femme qui succombait sous le poids d'un fagot, de délivrer l'assesseur d'une touffe de ronces, de rendre la liberté à deux moineaux pris au lacet, etc., etc.

Quand ils reprirent la grand'route, le temps était devenu magnifique, et la campagne était toute illuminée des feux du soleil couchant. A ce spectacle, la figure de Jérémie Munter s'illumina aussi: il regardait les gouttes de pluie suspendues aux feuilles des arbres; il écoutait les oiseaux, qui chantaient leur chant du soir; puis il disait tout bas: « Que c'est beau! que c'est pur! »

Pétréa, pour dernière aventure, rencontra de pauvres petites filles en haillons, et leur donna tout l'argent qui lui restait des fêtes d'Axelholm. On rejoignit Jacobi, on remonta en voiture, et l'on arriva enfin à la maison. Quand la famille fut réunie, Pétréa fit le récit de ses aventures, et tout le monde rendit hommage à son intrépidité et à sa constance dans la mauvaise fortune; Henri, surtout, après avoir bien cherché, ne trouva que Xénophon qui fût digne de lui être comparé.

Digitized by Google

Scènes d'intérieur.

« Hors de chez soi on peut être bien ; mais, chez soi, on est mieux encore. » Tel fut le premier mot d'Elise en se retrouvant chez elle. Les jeunes gens ne protestèrent point contre cet axiome, en retrouvant leur bonne vie de famille ; les récits et les souvenirs du temps qui venait de s'écouler étaient d'ailleurs une source nouvelle et continuelle de distractions. Tout aurait été pour le mieux sans Louise. On avait espéré qu'elle redeviendrait ce qu'elle était auparavant, aimable, sereine, heureuse par l'accomplissement de ses devoirs ; mais il n'en fut rien. Sa bonne humeur avait disparu ; elle était taciturne, maigrissait à vue d'œil, et bien souvent elle avait les yeux rouges. On voyait qu'elle était consumée par un chagrin profond ; mais elle ne voulait ouvrir son cœur à personne. Jacobi, lui aussi, avait perdu toute gaieté ; il voyait avec douleur Louise s'éloigner chaque jour davantage de lui, et commença à croire qu'il l'avait blessée involontairement et qu'il devait attribuer à lui seul un changement qui le rendait si malheureux. Louise lui était plus chère que jamais, et il résolut de faire tout au monde pour recouvrer son estime. Cette résolution donna lieu à quelques petites scènes que nous allons raconter ici.

PREMIÈRE SCÈNE.

(Louise est assise près d'une fenêtre, devant son métier à tapisserie. Jacobi se place devant elle.)

« *Jacobi* (en soupirant). Ah ! Mademoiselle Louise. »

Louise continue à travailler en silence.

« *Jacobi*. Depuis quelque temps tout m'ennuie, tout me pèse. »

Jacobi attend ; Louise ne répond rien.

« *Jacobi*. Il serait facile de me faire changer d'avis.... N'aurai-je donc pas une seule bonne parole, un seul regard affectueux ? (*A part.*) Elle rougit, elle paraît émue, elle va parler. Que me dira-t-elle ?

Louise. Un, deux, trois, quatre.... dix points jusqu'au nez... Tiens ! le modèle est un peu effacé.

Jacobi. Vous ne voulez pas m'entendre ! Pouvez-vous bien vous jouer ainsi de ma souffrance ?

Louise. Ah ! il me manque un peloton de laine. » (Elle sort.)

SECONDE SCÈNE.

(C'est le soir. La famille est réunie dans la bibliothèque. Le thé est servi. A la demande de Pétréa et de Gabrielle, Louise étale des cartes pour dire la bonne aventure. Le candidat vient s'asseoir à côté d'elle et fait de grands efforts pour paraître gai ; mais on a l'air plus

Digitized by Google

sévère que jamais, et l'on ne daigne pas même tourner les yeux de son côté. Arrive le propriétaire ; il salue tout le monde et baise la main d'Elise.)

« *Le Propriétaire*. Il fait froid ce soir, ma tante.

Elise. Quel triste temps ! Nous venons de lire un récit lamentable de la famine qui règne dans les provinces du Nord. C'est vraiment une calamité que de semblables années.

Le Propriétaire. Oui, il paraît qu'il y a de la disette là-bas. Mais parlons de choses moins tristes. J'ai fait couvrir de paille mes petits pois : j'ai peur de la gelée, moi... Ah ! voilà des patiences. Aimez-vous les patiences, cousine Louise ? Je les aime beaucoup, moi. A Œstanvik, j'ai de toutes petites cartes pour les patiences. Elles vous plairaient, j'en suis sûr, cousine Louise. »

(Le propriétaire se place de l'autre côté de Louise, ce qui donne des tressaillements nerveux au candidat.)

Louise. Ce n'est pas une patience, c'est un jeu pour prédire l'avenir. Voulez-vous connaître votre destinée, mon cousin ?

Le Propriétaire. Je veux bien ; mais faites-moi une jolie prédiction, car je n'aime pas les choses tristes, moi. Quand le soir on me dit quelque chose de triste, je fais de mauvais rêves. Dites-moi, par exemple, que j'aurai une aimable femme, belle et aimable comme... comme ma cousine Louise.

Jacobi (avec un regard terrible). Je crois que mademoiselle Louise n'aime pas les compliments.

Le Propriétaire (en feignant de n'avoir rien entendu). Cousine Louise, aimez-vous le bleu ?

Louise. Oui ; mais je préfère le vert.

Le Propriétaire. A merveille ! Le meuble de mon cabinet, à Œstanvik, est d'un beau bleu de ciel, et le meuble du salon d'un vert admirable. Je crois, cousine Louise, que vous le trouveriez... »

(Le candidat tousse à étouffer, et sort en courant. Louise le suit des yeux, soupire et reprend ses cartes, qui prédisent tant de malheurs au cousin Thure que le cousin Thure finit par s'effrayer. « Les petits pois gèlent, le salon vert est incendié ; enfin, qui le croirait ? le cousin éprouve un refus. » Les sœurs rient sous cape et font leurs observations.)

On quitte les cartes, et la conversation devient générale.

« *L'assesseur*. Quel est le sentiment le plus pénible qu'on puisse éprouver ?

Jacobi. C'est de voir son amour dédaigné.

Digitized by Google

Pétréa. C'est de ne pas savoir ce qu'on veut.

Eva. C'est d'avoir affligé ceux qu'on aime, et de ne pouvoir réparer sa faute.

Elise. Eva a raison ; ce doit être la plus grande de toutes les douleurs.

Louise. Il y a quelque chose de plus douloureux, de plus amer encore : c'est de douter de ceux qu'on aime, de ne plus croire à... (Louise s'arrête, pâlit, et sort précipitamment. Sensation.)

Le lagman (bas à sa femme). Mais qu'est-il donc arrivé à Louise ? Je veux qu'elle te le dise ; je ne puis supporter plus longtemps de la voir en cet état. Parle-lui à l'instant, sinon je lui parlerai moi-même. Je ne connais rien de plus odieux que les secrets et les vapeurs.

Elise. J'y vais, mon ami. Tu sauras tout. (Elle sort.)

Troisième scène.

La Mère et la Fille.

(Louise se croit seule. Elle est à genoux, la figure cachée dans ses mains. Sa mère s'avance doucement et l'entoure de ses bras.)

« Louise, mon enfant, qu'as-tu ? Il faut m'ouvrir ton cœur ; c'est ton devoir.

— Ma mère, je ne puis m'y résoudre,

— Tu veux donc me rendre malheureuse, nous rendre tous malheureux ? Ma fille, point d'hésitation, point de fausse honte... Aurais-tu fait vœu de ne pas révéler la cause de ton chagrin ? T'y serais-tu engagée par serment ?

— Je n'ai fait ni vœu, ni serment.

— Parle donc, je t'en conjure. Que signifie ce que tu as dit tout à l'heure, un moment avant de nous quitter ? As-tu conçu quelque soupçon ?... Tu pleures !... Ma fille, si tu m'aimes, ne me cache rien. Y a-t-il, parmi ceux qui te sont chers, une personne que tu ne puisses plus estimer ? Quelle est cette personne ?... Réponds. Serait-ce... ta mère ?

— Ma mère !.... Oh !... quand tu me regardes ainsi, je me sens plus calme, je suis rassurée.... Si ce pouvait être une erreur, une calomnie !.... Eh bien, je vais tout te dire ; tu vas connaître ce secret qui me ronge le cœur, et que je croyais de mon devoir de ne point révéler. Mais, ma mère, pardonne-moi, car je vais t'affliger, troubler peut-être ton repos. Pardonne à ma faiblesse, car j'ai osé t'accuser. C'est que ma mère était toute ma joie, tout mon orgueil ; j'étais si heureuse de voir dans ma mère un ange de bonté et de pureté !... Et, maintenant...

— Eh bien, maintenant, Louise ?

— Eh bien, on a voulu, on a essayé de me faire croire que... Oh ! il y a des mots que mes lèvres se refusent à prononcer.

Digitized by Google

— Louise, il faut les dire, ces mots; je te le demande, je l'exige. Rappelle-toi que Dieu nous entend et qu'il nous jugera.

— On a accusé ma mère elle-même, ma mère chérie et vénérée ; on m'a dit qu'elle...

— Poursuis, Louise.

— Qu'elle avait accueilli l'amour de Jacobi, et que tout ce que de méchantes langues ont dit à ce sujet, il y a longtemps déjà, était vrai. J'ai méprisé ces discours, et ceux qui les tenaient; je me suis efforcée de repousser ces soupçons comme j'aurais repoussé de mauvaises pensées. Mais, un soir, à Axelholm, je te cherchais... J'ai vu Jacobi à tes genoux, j'ai entendu ce qu'il t'a dit.... Tu sais tout maintenant, ma mère.

— Et que crois-tu de tout cela ?

— Hélas! sais-je ce que je dois croire? Oh! que de tourments j'ai soufferts depuis cette fatale soirée! Renfermer un pareil secret dans mon cœur, souffrir et pleurer en silence!

—Console-toi, mon enfant. Mon Dieu! que je serais malheureuse dans cet instant si ma conscience me reprochait quelque chose. Mais, grâce au ciel, ta mère n'a pas à rougir, et Jacobi mérite encore ton estime. Je vais te dire avec simplicité ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui sont arrivés jusqu'à toi. A l'époque où Jacobi fut introduit chez nous, il était très-jeune, il avait à peine vingt et un ans ; il eut la folie de s'attacher à moi. Ton père en fut instruit. Il fut pour Jacobi tout ce qu'aurait pu être le père le plus tendre ; moi-même je joignis mes conseils aux siens, et Jacobi surmonta sa passion insensée. Il partit alors avec Henri, et fut pour lui un instituteur zélé et un ami précieux. Quand il revint, trois ans après, je lui tendis amicalement la main, et, ou je me trompe fort, ou déjà à cette époque il commença à voir en moi une mère. Et, l'autre jour, pourquoi était-il à mes genoux? Pour me remercier d'avoir approuvé son amour pour ma fille, pour ma Louise, qui évoque des fantômes tout exprès pour se rendre malheureuse et désoler sa famille. »

Elise avait dit ces derniers mots avec un accent calme, presque enjoué, qui produisit sur Louise une impression toute particulière. Elle appuya ses mains sur son cœur, et leva les yeux au ciel avec un sentiment de profonde reconnaissance.

« Dieu soit loué! s'écria-t-elle en tombant à genoux devant sa mère, et en inondant ses mains de larmes et de baisers. Mais, ma mère bien-aimée, comment oserai-je lever les yeux sur toi? Me pardonneras-tu d'avoir été faible et crédule à ce point? Pour moi, je ne me le pardonnerai jamais.

— Je te laisse, ma fille. Dors en paix. Il faut que j'aille retrouver

Digitized by Google

ton père, qui m'attend avec impatience. Il s'est inquiété à ton sujet ; je vais lui raconter notre entretien. Du reste, rien de ce que tu m'as appris ne saurait nous troubler ; il sait que j'ai été, que je suis encore calomniée ; il m'a déjà aidée, il m'aidera encore à supporter cette épreuve. Il est si fort, si bon, si vertueux ! »

Quatrième scène.

Il est de bonne heure, la matinée est belle, et le jardin encore tout humide de rosée. Louise se promène lentement entre les plates-bandes, tenant à la main le recueil de sermons du petit-fils de Noé ; elle lit avec attention, non point un sermon, mais une pièce de vers placée en regard du titre.

De l'autre côté du jardin s'avance le candidat. Il a l'air sombre ; il tient à la main une pensée qu'il vient de cueillir. Les deux promeneurs se rencontrent et se saluent en silence.

« M'est-il permis de vous entretenir un instant, Mademoiselle ? Je ne vous importunerai pas longtemps. »

Louise rougit et s'incline sans répondre.

« Je pars dans une heure... Mais, avant de prendre congé de vous, je voudrais vous adresser une question.

— Vous partez ? Pourquoi partez-vous ? Et où allez-vous ?

— Où je vais ? peu m'importe, en vérité, pourvu que je m'éloigne d'ici. Pourquoi je pars ? parce que je ne puis supporter la froideur, le dédain, l'aversion que me témoigne depuis quelque temps une personne qui m'est chère, et qui, autrefois, j'osais m'en flatter du moins, avait quelque amitié pour moi. Que vous ai-je fait, Mademoiselle, pour me traiter ainsi ? Aurais-je eu le malheur de vous offenser ? Mais alors pourquoi me refuser une explication ? pourquoi me condamner sans m'avoir entendu ? Est-ce ainsi qu'on traite un ami d'enfance ? »

Jacobi avait parlé d'un ton grave, presque sévère, qui contrastait avec sa douceur habituelle. Louise lui répondit avec émotion :

« Je vous ai fait tort ; j'ai été injuste ; mais on m'avait trompée ; peut-être, un jour, pourrai-je vous en dire davantage. Je sais maintenant que personne ne mérite de reproches, si ce n'est moi ; j'ai manqué de confiance envers ma famille, envers vous... Pardonnez-moi. » Et elle tendit la main à Jacobi d'un air de douceur et presque d'humilité. « Je vous ai affligé ; mais (ici elle ne put retenir ses larmes) croyez-vous que je n'aie pas souffert moi-même ?

— Oh ! merci mille fois pour cette parole. Je suis heureux, je respire, maintenant que je sais que vous ne me reprochez rien. Au moins je partirai tranquille.

— Partir ? répondit Louise en faisant un peu la moue. Et pourquoi ?

Digitized by Google

— Parce qu'il serait trop cruel d'être témoin du mariage qui doit sans doute se célébrer bientôt dans cette maison. Je ne vois que trop, d'après ce qui s'est passé depuis quelque temps, que je dois renoncer à tout espoir de... » Il n'osa achever.

« S'il en était ainsi, répondit Louise d'un ton de reproche, aurais-je souffert si cruellement? me serais-je tant tourmentée?

— Oh! que me dites-vous? s'écria Jacobi avec un transport de joie. Me permettez-vous de vous raconter ces espérances que je regardais comme détruites sans retour, de vous dire mes rêves, de vous dire enfin à quoi je pense en cet instant? »

Louise gardant le silence, Jacobi reprit :

« Eh bien, j'ai osé penser que l'obscur, le pauvre Jacobi pourrait vous rendre plus heureuse que votre riche cousin d'Œstanvik; que vous vous contenteriez de l'amour et du dévouement d'un homme qui sait vous apprécier, et qui mettrait sa gloire et son bonheur à obtenir votre main. Oh! si cette main chérie consentait à me guider, combien la vie serait douce et facile pour moi!... Voilà mes rêves de bonheur. Ne se réaliseront-ils jamais? »

Louise, sans répondre, adressa à Jacobi un regard plein de douceur.

« Un mot, un seul mot! M'est-il permis de vous nommer ma Louise?

— Parlez à mes parents, répondit-elle en rougissant et en détournant la tête. Leur réponse décidera de mon sort. Je ne m'engagerai à rien tant qu'ils n'auront pas donné leur consentement.

— Eh bien, allons ensemble leur demander leur bénédiction.

— Allez-y seul; je ne me sens pas assez calme et assez forte pour vous accompagner. Je vous attendrai. »

Jacobi partit comme un trait. En arrivant à la porte de la maison, il heurta rudement quelqu'un qui en sortait et qui le regarda d'un air étonné. C'était le propriétaire.

« Mille pardons! » dit Jacobi en s'efforçant de passer; mais le propriétaire lui barra le passage et lui demanda où était Louise.

« Je n'en sais rien. » Et Jacobi, se dégageant brusquement, entra dans la maison.

Le propriétaire avait découvert Louise dans le jardin, et s'était empressé d'aller la rejoindre. Il paraissait, ce jour-là, si content de lui que Louise n'éprouva qu'une médiocre surprise quand, après les questions d'usage : « Cousine Louise, aimez-vous le poisson, les oiseaux? » etc., il lui adressa celle-ci : « Cousine Louise, voulez-vous de moi? »

Louise répondit avec amitié, mais de manière à ôter tout espoir.

Cependant le candidat entretenait le lagman et Elise de son amour, de ses projets et de ses espérances. Il était, à la vérité, sans emploi

Digitized by Google

comme sans fortune; mais il comptait, pour parvenir, sur la protection de Son Excellence O. Le lagman avait moins de confiance dans l'avenir, et aurait voulu, tout au moins, un délai; mais Elise n'aimait pas les longues fiançailles; tous deux, d'ailleurs, voulaient par-dessus tout le bonheur de leur enfant, tous deux aimaient Jacobi; aussi, après de longues délibérations, après que Louise eut été interrogée, après que Jacobi eut combattu avec chaleur la proposition d'ajournement mise en avant par le lagman, le consentement tant désiré fut donné en bonne forme, et les fiançailles eurent lieu le soir du même jour. Jacobi était au comble du bonheur, Louise calme et affectueuse. Quand la nouvelle fut annoncée officiellement au reste de la famille, frère et sœurs firent éclater leur joie, et effacèrent ainsi les derniers plis du front du lagman.

Henri avait décidé que ce grand jour serait célébré par un punch solennel. Au moment où il sortait en courant pour aller le préparer, la porte s'ouvrit; la maréchale entra et se trouva dans les bras d'Henri.

« Hé! hé! hé! que se passe-t-il donc, mon cher? Vous ne songiez guère à recevoir la vieille dans vos bras, n'est-ce pas? »

On s'empressa d'annoncer le grand événement à la maréchale, qui fut d'abord un peu surprise, et qui finit par embrasser, les larmes aux yeux, Elise, Louise et même Jacobi. « Dieu vous bénisse! » leur dit-elle d'un ton pénétré; puis elle s'assit et parut absorbée par les tristes souvenirs que lui rappelaient ces fiançailles.

L'assesseur arriva à son tour, et fut, à l'instant même, entouré par toute la jeunesse.

« Comment! que dites-vous? fiancés? Et qui? Louise, notre aînée? Allons, ce qui est écrit est écrit; et, comme il est écrit que les hommes sont incorrigibles et qu'ils se marieront jusqu'à la fin des temps, bonheur et bénédiction sur les chers enfants des hommes! » Et il serra cordialement les mains des fiancés. Il était pourtant, ce soir-là, encore plus frondeur et plus misanthrope que de coutume, et semblait agité par une émotion singulière. Après avoir, pendant longtemps, donné cours à son humeur, il prit un livre, y regarda sans lire et sortit brusquement.

« Quel homme excellent, malgré toutes ses bizarreries! dit le lagman. Je ne connais pas d'âme plus pure, plus noble que la sienne. Beaucoup de gens veulent et même font le bien; mais il y en a bien peu qui aient des intentions aussi droites et aussi désintéressées que Munter.

— Et pourtant, avec toutes ses belles qualités, il n'est pas heureux, dit Eva.

— Voudrais-tu te charger de le réconcilier avec la vie? » lui demanda tout bas Pétréa.

Digitized by Google

Encore une proposition de mariage.

Le lendemain matin, Eva reçut un gros bouquet de roses. Un billet se trouvait au milieu. Eva lut ce qui suit :

« J'ai fait un rêve, et il faut que je le raconte à Eva, à cette petite « Eva que j'ai portée autrefois dans mes bras, et qui est devenue une « bonne et aimable jeune fille.

« Je rêvais que j'étais moi-même un roc bien anguleux, bien rude et « d'un aspect bien repoussant ; mais au sein de ce rocher battait un « cœur, un cœur enchaîné, qui aspirait au soleil, à la chaleur, à la vie « du dehors, et qui ne pouvait rompre ses liens. Alors une jeune fille « passa dans la forêt. Elle appuya sa main blanche sur le rocher..... « Soudain la muraille s'ouvrit, le pauvre cœur enchaîné reçut de la « lumière, et le rocher sombre et hideux se couvrit de roses.

« Alors, Eva, je m'éveillai ; mais plus de jeune fille, plus de roses ; « il ne restait que le rocher. Toutefois... il me semble que sous ta « main, sous ton influence, quelques roses pourraient encore fleurir... « Mon enfant, voudrais-tu en faire l'essai?...

« Je le sais, je suis vieux, vieux avant l'âge de la vieillesse ; je suis « laid, désagréable, morose, ridicule peut-être. Mais ma vie a été si « triste, si solitaire ! Je n'ai connu dans mon enfance ni mon père ni « ma mère. Une fois, je me suis attaché à un homme ; j'ai cru m'en « faire un ami, et il m'a repoussé... Suis-je donc voué pour la vie à « l'isolement et à la souffrance ?

« Mais tu redoutes peut-être mon caractère ? Ah ! tu n'as donc pas « vu comme un mot, un regard de toi chassent les nuages de mon « front ? Ce n'est pas parce que tu es belle que tu exerces sur moi tant « d'influence ; c'est parce que tu es bonne et pure. Oh ! que j'aimerais à « apprendre de toi à devenir meilleur, à aimer les hommes, à discer- « ner leurs bons côtés ! Mais les hommes ne me connaîtront qu'en li- « sant sur ma tombe : Ici repose Jérémie Munter.

« Il est consolant, sans doute, de vivre obscur et inconnu, et d'é- « chapper ainsi à la satire et à la calomnie ; mais il est bien plus con- « solant encore d'être connu et apprécié par une amie, une épouse « bien-aimée.

« Mais je ne te parle que de moi, de mes espérances de bonheur. « Egoïste ! Il me semble pourtant que je pourrais te rendre heureuse, « Eva. Je t'aime si tendrement !... Je mets ma destinée entre tes mains ; « décide, ordonne ; le vieil égoïste n'en demeurera pas moins pour « la vie,

« Ton ami dévoué. »

Cette lettre causa à Eva un trouble inexprimable. Elle aurait voulu

Digitized by Google

pouvoir dire : Oui ; mais tant de voix s'élevaient au fond de son cœur pour dire : Non !

Elle alla sur-le-champ montrer la lettre à toute sa famille. « Il est bien bon, disait-elle. Je voudrais l'aimer ; mais vraiment je ne le puis. Il est si vieux ! Et, d'ailleurs, je n'ai point d'envie de me marier. Je suis si heureuse ici !

— Alors ne nous quitte pas. » Tel fut le cri unanime.

Le lagman était sérieusement affligé de la proposition de Jérémie Munter ; Elise trouvait absurde la pensée d'un mariage entre son Eva si jeune et si fraîche et le vieil ami de la famille. Une seule voix s'éleva en sa faveur ; ce fut celle de Pétréa.

On parla longtemps sur ce sujet, et cet entretien donna lieu à la lettre suivante, qu'Eva n'écrivit point sans verser quelques larmes :

« Cher et excellent ami !

« En vous répondant que je ne puis accepter vos vœux, je crains que « vous ne m'accusiez, moi aussi, d'égoïsme. Mais je ne me marierai « jamais ; je me trouve trop heureuse auprès des miens. Pardonnez-« moi, mon ami ; comptez, comme auparavant, sur mon attachement, « et aimez toujours

« Votre petite Eva. »

Le soir on apporta à Eva une magnifique cassette. En l'ouvrant, elle y trouva ce billet :

« J'aurais dû comprendre que vous auriez peur du rocher... Adieu « mes roses ; elles ne fleuriront jamais... Je m'éloigne ; je serai long-« temps, bien longtemps sans vous revoir.

« Cette cassette était destinée à ma fiancée. Il faut qu'Eva l'accepte « et la conserve en souvenir de moi. Elle pourra me la rendre si ja-« mais je cesse d'être

« Son ami fidèle et dévoué. »

« Et si elle allait regretter d'avoir refusé ? dit le lagman à sa femme en voyant quelques larmes tomber sur la cassette. Mais, en vérité, Eva est une enfant, et nous ne pouvons songer à la marier. Et avec Munter encore ! Ah ! quel tourment que d'avoir de grandes filles ! »

A.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 juin 1846.

INTÉRIEUR. — Mort du Pape Grégoire XVI. — Une vive émotion vient de s'emparer du monde catholique. Au milieu des circonstances actuelles, rien ne pouvait survenir de plus grave que la mort du Pape; aussi, bien que le grand âge de Grégoire XVI ôte toute surprise à sa fin, comprend-t-on facilement l'agitation que cause cet événement et les craintes qu'il suscite.

Le Pape Grégoire XVI laisse une mémoire vénérée. Les vertus apostoliques, la simplicité, la bonté sereine de ce Pontife ont fait, sur l'âme de tous ceux qui l'ont approché, une impression qui ne s'effacera pas. Après avoir donné à la science toute la maturité de sa vie, Maur Cappellari n'a point démenti, dans la vieillesse et dans le rang suprême, les espérances de son âge mûr. La fondation du musée Grégorien, la restauration de la basilique de Saint-Paul, assurent à son règne une renommée éternelle comme Rome elle-même.

Elu au milieu des circonstances les plus graves, presque immédiatement après la révolution de Juillet et pendant les troubles de la Romagne, Grégoire XVI a suffi à presque toutes les difficultés de la situation : ce qui a manqué à l'accomplissement de sa tâche s'explique par la difficulté des temps où il a vécu. Si quelques puissances ont pesé trop durement sur Grégoire XVI, qui sait ce qu'une politique plus éclairée et plus loyale de la part de la France, qu'il aimait, aurait pu lui apporter de force et lui communiquer de résolution? Tâchons, avant tout, de fixer notre propre part de responsabilité dans les événements que nous serions tentés de juger avec peu d'indulgence.

La mort de Grégoire XVI laisse sans solution de grandes difficultés dans l'ordre politique, et en crée dans l'ordre spirituel de plus redou-

Digitized by Google

tables encore. Il est à craindre que les ferments de révolte qui existent dans la Romagne ne profitent, pour éclater, de la vacance du Saint-Siége. L'Autriche, qui, depuis tant d'années, joue dans ces provinces un jeu double et détestable, encourageant sous main les sujets du Pape à réclamer les réformes politiques, et empêchant le gouvernement romain de les accorder, voudra profiter de l'occasion : l'exemple si récent de la Galicie montre s'il est des scrupules qui puissent arrêter le gouvernement impérial dans l'exécution de ses plans. On s'attend donc à de graves perturbations au milieu desquelles le rôle de la France sera très-difficile.

Ce n'est que le front dans la poussière et en sollicitant de tous les cris de leur âme l'intervention du Saint-Esprit que les catholiques peuvent penser à l'élection d'un souverain Pontife. Il est moins aisé peut-être de suffire aux périls d'une situation trouble que d'une révolution ouverte. Celui qui résisterait avec fermeté à une guerre violente démêlera moins heureusement les complications de l'intrigue et les ruses de la flatterie.

M. Rossi, qui n'était qu'un ministre accrédité auprès de Grégoire XVI, sera auprès du conclave et du nouveau Pontife un *ambassadeur extraordinaire* et un *comte*. Les jugements de Dieu sont impénétrables !

Massacre des prisonniers français en Algérie. — La nouvelle de la mort du Pape a fait trève un moment à la douloureuse impression produite par le massacre de deux cent quatre-vingts prisonniers français dans l'Algérie. Nous ne reviendrons pas sur les détails, d'ailleurs encore imparfaitement connus, de ce terrible événement. Le jeune soldat qui, miraculeusement échappé à la catastrophe, en a répandu la nouvelle, semblait croire qu'outre huit officiers expressément épargnés par l'ordre d'Abd-el-Kader, quelques-uns de ses compagnons d'infortune avaient dû profiter de ces mouvements de compassion qui éclatent heureusement toujours, pour l'honneur de l'humanité, au milieu des fureurs les plus sauvages. Le coup n'en est pas moins affreux, et, l'on a beau dire que cette cruauté est de la part de notre adversaire musulman un signe de désespoir, l'esprit ne peut se résoudre à accepter comme un résultat inévitable l'impuissance d'un pays tel que le nôtre à préserver le plus pur de son sang des atteintes de la barbarie.

On a longtemps discuté dans la Chambre des Pairs sur la question de savoir jusqu'à quel point le maréchal Bugeaud aurait pu prévenir un tel désastre. Nous avouons, quant à nous, l'impossibilité d'avoir, sur ce point de fait, un avis qui nous soit propre. Quelque reproche que méritent ceux qui, depuis cinq ans, ont assumé la responsabilité entière des affaires de l'Algérie, nous ne pouvons nous résoudre à les croire coupables d'indifférence et de légèreté dans une circonstance où il s'a-

Digitized by Google

gissait d'assurer le salut d'hommes que leur courage et leur dignité dans le malheur recommandaient si hautement à l'admiration de la France.

Les interpellations de M. le prince de La Moskowa, dont on comprend d'ailleurs si bien l'entraînement, ne pouvaient donc amener une conclusion précise. Mais ce que nous ne pouvons nous expliquer, c'est qu'au milieu de ce conflit de récriminations et d'apologies nulle pensée n'ait paru s'élever à la contemplation des véritables causes du caractère atroce qu'a pris la guerre de l'Algérie. On peut défendre le maréchal Bugeaud d'avoir manqué d'humanité envers ses soldats ; mais est-ce à cette mansuétude relative que doit se borner l'action d'un général chrétien? Les indigènes n'ont-ils pas des représailles à exercer contre nous? N'a-t-on pas recouvert d'un manteau officieux, n'a-t-on pas récompensé d'une manière éclatante le colonel qui avait *enfumé* les grottes de la Kabylie?

On a commencé par croire qu'il suffisait d'offrir aux musulmans les charmes de notre civilisation pour en faire des sujets dévoués à la France; et, quand l'expérience a prononcé contre cette méconnaissance de l'esprit nécessaire de l'islamisme, on a passé d'une confiance insensée à des plans d'extermination. En même temps, la religion catholique était sacrifiée à l'islamisme; la prédication chrétienne était interdite comme un crime de haute-trahison, et l'on expulsait de l'Algérie les prêtres qui, par leur connaissance de la langue arabe, auraient pu se mettre en communication avec les indigènes.

Dans tout ce qui nous arrive en Algérie, nous devons reconnaître, non-seulement une suite de fautes, mais une série de punitions.

Mort de M. de Sade. — Ce que ces réflexions ont d'amer et de poignant ne nous empêche pas d'être sensibles à des pertes plus naturelles, mais qui n'en laissent pas moins les vides les plus regrettables au milieu de nous. La mort subite de M. le comte de Sade, député de l'Aisne, a produit dans le Parlement une impression générale et bien sentie. Les hommes de tous les partis se sont montrés d'accord pour louer en M. de Sade une vie pure et honorable, une rare instruction, un patriotisme à toute épreuve, une noblesse et une aménité de manières qui relevaient encore le prix de tant de hautes qualités. Pour nous, qui avons connu M. de Sade, et qui avons pu apprécier tout ce qu'il valait, nous nous sommes demandé souvent par quelle fatalité un homme si éminent n'avait pas exercé sur les affaires publiques une influence plus considérable. Une modestie sincère, une retenue singulière, motivée, dit-on, par des souvenirs de famille que le nom seul de l'honorable député suffisait pour rappeler, peuvent expliquer sans doute l'attitude presque passive que M. de Sade s'était imposée dans la vie

Digitized by Google

publique. Mais n'y avait-il aucun moyen de vaincre cette modestie, de triompher de ces scrupules? Tout le monde, à cet égard, a-t-il fait son devoir, ou même est-il quelqu'un qui l'ait accompli franchement? La réponse à cette question ne pourrait, à ce qu'il nous semble, manquer d'être sévère.

Les idées sincères de liberté perdent dans la personne de M. de Sade un appui aussi intelligent que dévoué. Il était du petit nombre des membres de la gauche qui avaient compris l'importance de la liberté d'enseignement et qui en auraient poursuivi l'accomplissement dans toutes ses conséquences. Il manquera donc au jour du combat; ne l'oublions pas, quant à nous, lorsque luira le jour de la victoire.

Cour des Pairs. — *Attentat de Fontainebleau.* — Le procès de Lecomte n'a que médiocrement excité l'attention. La conscience publique n'avait pas besoin d'être éclairée par les débats, pour repousser toute idée d'une influence politique sur l'attentat de Fontainebleau. Réduit aux proportions d'un assassin vulgaire, Lecomte n'est plus qu'un des exemples si multipliés et toujours si instructifs de l'indomptable orgueil qui dévore aujourd'hui les âmes étrangères à la religion. La Chambre des Pairs a accompli son pénible mandat avec dignité et modération. L'exécution de ce malheureux, qui donnait des signes d'un religieux repentir, a suivi de près le jugement.

Au milieu de l'impression générale dont nous présentons ici le fidèle tableau, l'inqualifiable insistance qu'a mise M. Hébert à renouveler, au nom du ministère public et contre l'avis formel de la commission, les insinuations de la presse ministérielle, n'a pas laissé d'affecter péniblement les esprits. On a blâmé universellement ce zèle intempestif à présenter comme un crime politique un événement qui n'avait absolument rien de ce caractère. M. Hébert, qui doit sa fortune à l'énergie persévérante qu'il a déployée dans des circonstances difficiles et troublées, n'est certainement plus l'homme qui convient à des temps où l'on ne saurait se maintenir sans organiser et sans pacifier.

Evasion du prince Bonaparte.—C'est un symptôme curieux de notre situation que le peu d'impression produite par l'évasion du prince Louis Bonaparte. En somme, tout le monde s'est trouvé soulagé du fardeau de ce prisonnier d'Etat, et l'on a accepté avec satisfaction la solution d'une difficulté qui menaçait de devenir inextricable. A part l'ennui qu'a dû causer au noble prisonnier sa longue détention, à part aussi l'influence qui a pu en résulter pour sa santé, l'emprisonnement du prince Louis ressemble assez à celui de M. O'Brien, le membre irlandais. Après tout, ce n'est pas un temps si mauvais que celui où le geôlier peut être ainsi plus embarrassé que son prisonnier.

Digitized by Google

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — QUESTION DE NON-CONFIANCE. — HISTOIRE POLITIQUE DU RÈGNE. — LE GOUVERNEMENT PERSONNEL. — Au moment où les députés vont comparaître devant le grand jury électoral, les adversaires du cabinet Guizot ont voulu faire leur *pronunciamiento*, et retracer, dans une sorte de tableau synoptique, ce qu'ils appellent les motifs de leur opposition, afin que le pays, éclairé sur la marche que suit le ministère, puisse leur donner la majorité que la Chambre actuelle leur refuse impitoyablement.

L'opposition, ou plutôt *l'intrigue* Thiers-Barrot, pour nous servir du jargon parlementaire, préméditait depuis longtemps cette scène du jugement dernier de la politique ministérielle par M. Thiers assisté de M. Barrot. Le dénoûment était prévu. Mais la pièce, bruyamment annoncée par des entre-filets du *Constitutionnel*, qui est *le Moniteur* de M. Thiers, et du *Siècle*, qui est *le Moniteur* de M. Barrot, pouvait offrir des incidents pour la curiosité. Nous la résumerons en peu de mots.

M. Barrot, pour exprimer la non-confiance de la Chambre, proposait une réduction de 10,000 francs sur les fonds secrets ordinaires. Le chiffre de la réduction disait clairement la pensée de M. Barrot. M. Thiers s'est chargé d'interpréter cette pensée; et, dans un discours, ou, s'il vous plaît, dans une brochure parlée qui n'a pas duré moins de trois heures, il a repris l'histoire politique du règne, se proposant de démontrer les différences qui existent, selon lui, entre la politique pratiquée pendant les premières années du gouvernement nouveau et celle qui est suivie maintenant. Tout était au mieux dans la première de ces phases : M. Thiers était ministre. Dans la seconde, tout va au pire : M. Thiers n'est plus ministre.

Aussi, pendant que M. Thiers rappelait l'abandon de l'Espagne, le morcellement de la Belgique, l'évacuation d'Ancône, le désaveu de M. Dupetit-Thouars et l'indemnité Pritchard, la Chambre entière se rappelait l'abandon de la Pologne, le refus de la couronne de Belgique, et tous les sacrifices douloureux consentis par des cabinets que M. Thiers défendait ou avec lesquels il partageait le pouvoir.

Aux reproches de tendance réactionnaire dans la politique intérieure exprimés par M. Thiers, la conscience de la Chambre opposait les souvenirs de la loi contre les associations, des *ordres impitoyables* transmis à Lyon, de la mise en état de siége de Paris, et des lois de septembre.

Comment se fait-il que M. Thiers, autrefois l'homme de la résistance et de la compression, soit aujourd'hui le porte-parole de M. Barrot, l'homme du compte-rendu ?

L'opposition s'est laissée tromper et compromettre doublement par

Digitized by Google

M. Thiers, lequel, étant ministre, lui a fait voter tout ce qu'elle repoussait, et qui, sorti du cabinet, lui a fait abandonner tous les principes et toutes les réformes qu'elle voulait.

M. Barrot a fait de la rhétorique vertueuse avec de grands mots plus ou moins vides. L'opposition possède une honnêteté louable, mais elle ignore le côté pratique des affaires. Elle a de bons sentiments, ou, suivant son propre langage, de bons instincts ; mais elle manque d'idées précises et applicables. Elle sait ce qu'elle ne veut pas ; elle ne sait pas ce qu'elle veut. Habile à disserter sur la maladie, elle n'a jamais un remède certain à proposer ; de là viennent ses fluctuations et sa faiblesse. On comprend l'opposition d'un système à un autre système. Outre les fautes de conduite qu'elle a commises depuis sept ans, l'opposition s'est tuée en s'abaissant à n'être que l'opposition d'un homme contre un autre homme. Elle n'est plus l'opposition de telle ou telle réforme, de tel ou tel système. Elle est l'opposition de M. Thiers, qui n'est plus ministre, contre M. Guizot, qui paraît l'être pour longtemps.

Nous dirons peu de chose de l'apologie du cabinet faite par M. Guizot. Le ministère du 29 octobre a consacré jusqu'à présent toute son activité et tous ses efforts à se maintenir au pouvoir ; il y a moins réussi par sa propre habileté que par les fautes innombrables de ses adversaires.

Il y avait un discours à faire dans ce grand débat parlementaire. A la revue du règne considéré du haut du promontoire sur lequel est monté le vaisseau de M. Thiers, ayant à bord avec lui l'ancienne opposition, il ne serait pas inutile et il serait piquant peut-être d'opposer la revue du règne considéré du haut du gouvernement. En d'autres termes, l'opposition, par la bouche de M. Thiers, a exposé quelle était, à ses yeux, la pensée du gouvernement depuis le commencement du règne ; le parti conservateur ne devrait-il pas, à son tour, et comme contre-partie, exposer quelle a été la pensée de l'opposition depuis 1830? Ceci conduirait à l'examen préalable de la question de savoir si l'opposition a une pensée. Aucun doute semblable ne peut s'élever sur l'existence de la pensée du règne. Cette pensée, qui à sa force propre ajoute le secours des défauts de ses antagonistes, a le double avantage d'être *une*, d'être toujours la *même*, d'être dirigée *avec suite*, et de n'avoir pas en face une pensée différente qui soit *une*, toujours la *même* et *suivie* patiemment. Nous arrivons à la partie vive du débat, à celle qui est relative au gouvernement personnel.

C'est M. Thiers qui a porté cette question à la tribune. Ses premières paroles révélaient un parti pris, et la ferme intention d'être à la fois modéré dans l'expression, sévère dans la pensée. Sa précaution oratoire d'une solennelle profession de foi monarchique annonçait d'a-

Digitized by Google

vance que ce qu'il allait dire ne tomberait sur M. Guizot que pour rebondir jusqu'aux plus hautes régions du pouvoir. Jamais, même chez M. Thiers, dont la souplesse de langage est incomparable, jamais la hardiesse de la pensée n'avait été servie par une parole plus obéissante, plus docile, plus heureuse.

Il a dit, au milieu du silence de la Chambre stupéfaite, qu'il avait espéré et cru obtenir, en 1830, le gouvernement représentatif, *mais qu'il s'était trompé*; — que les ministres actuels ont l'apparence du pouvoir, et non point le pouvoir; — et qu'il ne rentrera aux affaires *qu'à la condition de gouverner selon sa propre pensée*, cette pensée fût-elle en désaccord avec celle de la royauté.

Selon M. Thiers, la condition de l'inviolabilité royale, c'est l'inaction personnelle du roi. Cette inviolabilité cesse dès qu'il gouverne ou qu'il est soupçonné de gouverner. Selon M. Guizot, la royauté est un pouvoir réel. Le roi gouverne, mais avec le concours et sous la responsabilité de ses ministres, lesquels ne peuvent rien sans l'appui des Chambres. Elever un roi au-dessus de tous les hommes et vouloir qu'il participe aux affaires publiques moins activement que le plus obscur citoyen, le placer au sommet du gouvernement et lui interdire de gouverner, c'est insulter le sens commun, méconnaître l'esprit monarchique de la Charte. Le président d'une république aurait plus d'action qu'un roi ainsi destitué de toute volonté, de toute liberté, de tout jugement.

La fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas,* est ainsi diversement entendue par M. Thiers et par M. Guizot. Bien des pages ont été écrites, bien des discours ont été prononcés sur cette maxime. Rien de bien clair n'est sorti de cette scolastique constitutionnelle. Qu'est-ce que régner? Qu'est-ce que gouverner? Qu'est-ce que la souveraineté? Où est-elle? En quoi consiste-t-elle dans les gouvernements représentatifs? Les questions de souveraineté, d'origine et d'étendue de souveraineté sont enveloppées de mystère. Pour les comprendre, il faudrait définir nettement et avec détermination des choses qui ne s'expriment que par des mots dont le sens présente toujours de l'indéfini et de l'indéterminé. Voilà d'où vient l'une des difficultés les plus graves que présente la solution de ces questions si délicates.

Le roi doit avoir une action constitutionnelle, cela est évident. M. Thiers se trompe en la plaçant derrière une limite au delà de laquelle il n'y a rien. M. Guizot se trompe en ne la limitant pas assez et en lui laissant une trop large intervention.

La doctrine de M. Guizot, malgré ses exagérations, établit des rapports entre les divers pouvoirs constitutionnels; celle de M. Thiers établirait des limites. M. Guizot ne sépare pas assez, M. Thiers isole trop. Il faut laisser les rapports, mais il faut aussi marquer les limites.

Digitized by Google

Sans vouloir apprécier la question en elle-même, ni prononcer un jugement sur les divers systèmes qui se sont produits, on peut reconnaître que, dans le jeu de notre gouvernement représentatif, le dernier mot reste toujours à la volonté des électeurs, les électeurs étant l'expression présumée de la volonté générale ; car, dans toute lutte entre le roi et le pays, c'est le pays qui l'emportera toujours. Si les élections maintiennent la majorité actuelle, le ministère aura l'appui de cette majorité et restera au pouvoir ; que les élections donnent une autre majorité, la Chambre refusera son appui au ministère qui tombera, et le roi devra choisir d'autres ministres. En définitive, ce n'est pas contre les empiétements de la royauté qu'il faut lutter directement, la royauté pouvant être arrêtée lorsque les électeurs le voudront. Ayez pour vous les électeurs, c'est-à-dire l'opinion publique : là est toute la question. L'utilité du débat sur le gouvernement personnel se réduit ainsi à éclairer les électeurs ; car ils sont les juges suprêmes de la situation politique.

Nous ne terminerons pas ces observations sans mettre en relief la conduite intelligente et loyale d'une fraction du parti légitimiste et de plusieurs députés indépendants de l'opposition. Placés dans l'alternative de donner à M. Guizot une confiance qu'ils lui refusent, ou de donner, par anticipation, à M. Thiers, une confiance dont ils ne le croient pas digne, surtout à cause de ses préjugés et de ses haines contre la liberté religieuse, ces honorables membres se sont volontairement abstenus. M. Béchard et ses amis ont eu l'intelligence et le courage de leurs opinions.

Cette abstention, plus considérable que les journaux de l'opposition ne l'ont dit, sera-t-elle une leçon pour M. Thiers, qui comptait sur la coalition compacte de tous les adversaires du cabinet? Il saura maintenant qu'auprès des tacticiens de la Chambre il reste encore des hommes consciencieux qui n'ont pas confiance en M. Guizot, mais qui redoutent par-dessus tout le retour au pouvoir d'un homme qui se déclare, partout et toujours, l'ennemi systématique de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement et du droit des familles. Ce ne sont pas les hommes de talent, ce sont les hommes de caractère qui maintiennent les empires. Si M. Thiers apportait un programme de principes, s'il était un homme nouveau, on pourrait voter avec lui. Mais avec lui il ne s'agit que de renverser des hommes pour les remplacer par d'autres hommes devenus énigmatiques aujourd'hui, puisqu'ils ont un pied dans le compte-rendu et l'autre pied dans les lois de septembre. Cette alliance est suspecte ; et son succès, s'il était possible, aboutirait à deux résultats trop faciles à prévoir : une nouvelle et hypocrite dégradation du pouvoir, une nouvelle et certaine déception pour la liberté.

Digitized by Google

Discussion sur les pensions des gens de lettre. — A part cette grande lutte oratoire que le public préfère toujours aux discussions d'affaires, les débats du Parlement pendant cette quinzaine n'ont présenté qu'un assez faible intérêt. On s'est indigné de la manière grossière et maladroite dont, à propos des pensions, M. Demarçay avait attaqué quelques-uns de nos littérateurs et de nos artistes les plus honorables. L'outrage déversé si injustement sur la tête d'un académicien vieux et aveugle, M. Baour-Lormian, qui a connu ses jours de gloire et de popularité, a donné lieu à une courte protestation de M. de Lamartine, pleine d'une éloquence irrésistible. Il faut l'avouer, on perd le droit de signaler des abus réels, quand on se permet d'introduire les noms propres dans la discussion d'une manière aussi irréfléchie et aussi intempestive que l'a fait le député auquel M. de Lamartine a infligé cette verte leçon.

Question des quarantaines. — Un autre jour, la Chambre s'est prodigieusement amusée de la prétention développée par M. Thiers d'imposer à l'assemblée l'autorité de ses connaissances médicales en matière de quarantaine, et la réplique de M. Bouillaud a paru aussi juste que piquante. Nous comprenons d'ailleurs l'empressement qu'ont mis MM. Thiers, Berryer et Reynard à défendre l'institution surannée et abusive du lazaret de Marseille. S'ils s'étaient abstenus, ils couraient le risque d'être lapidés à leur prochain voyage dans le Midi. Au reste, personne n'a pu ni osé dire le vrai motif de l'insistance des Marseillais sur cette question. Une considération d'intérêt bien positif se cache derrière la vivacité des souvenirs de la peste. Mais enfin les conseils de l'expérience et l'intérêt bien entendu du commerce national l'ont emporté sur cette longue résistance, et le ministre du commerce a pris devant la Chambre l'engagement formel de mettre sur le même pied que les autres puissances de la Méditerranée la France, ce pays de progrès et de lumières, qui aurait dû devancer tous les autres.

Chambre des Pairs. — La discussion des chemins de fer a pris un moment dans la Chambre des Pairs un caractère inattendu de gravité. Des voix impartiales et éclairées, celles de M. le marquis d'Audiffret, de M. Daru, de M. de Barthélemy, de M. Beugnot, se sont élevées contre la prodigalité inouïe de l'Etat en matière de travaux publics. Aux prédictions presque sinistres des honorables pairs, M. Lacave-Laplagne et M. Dumon ont opposé le plus séduisant tableau de l'avenir. Nous aurions plusieurs raisons pour nous ranger de l'avis du *médecin tant-pis* dans cette circonstance; d'abord notre sympathie naturelle pour l'opinion de nos amis, ensuite l'effroi que nous cause la disposition d'une société de plus en plus insatiable en matière de dépenses, et de plus en plus

Digitized by Google

disposée au dégrévement et aux suppressions en matière de revenus.

Où nous conduira cette contradiction absurde? Dieu le sait! Il y a cent raisons pour faire verser une diligence lancée au grand galop dans une descente; mais la diligence ne verse pas toujours.

Le scandale, à propos d'un munitionnaire général de la guerre, employé dans la place de Paris, a été à son comble. Quand échapperons-nous à ces dangereuses turpitudes?

EXTÉRIEUR. — ALLEMAGNE. — De toutes parts l'antique Germanie s'agite. Pendant que le concile évangélique de Berlin se ferme au milieu d'un rire général, la Bavière achève sa session parlementaire où se sont débattues de si graves questions; les nouvelles Chambres badoises s'inaugurent par un mouvement qui paraît avoir arraché, pour quelque temps, la majorité au radicalisme et à une hostilité systématique contre le Catholicisme; et enfin la Saxe se joint au duché de Bade pour demander cette liberté de la presse que, tôt ou tard, la Diète de Francfort sera bien obligée de concéder. A nos yeux, ce concours d'événements est de bon augure, car notre cause ne peut que gagner à la libre discussion, et, s'il est possible de lui porter des coups funestes dans une guerre déclarée, elle n'a pas moins à craindre de la protection des gouvernements. Dans la situation actuelle des choses chez nos voisins du grand-duché, si les catholiques peuvent moins que jamais compter sur le pouvoir central, ils ont fait une impression profonde sur leurs adversaires, qui ne montrent plus une attitude si fière. Il ne s'agit plus, pour les Zittel et les Welcker, de renverser un Catholicisme suranné, d'intrôniser de force le Rongisme sur l'autel du Dieu trois fois saint; la voix de huit cent mille catholiques leur a prouvé quels pourraient être les résultats d'une semblable témérité.

C'est une chose curieuse, en effet, que le changement qui s'est manifesté dans les Chambres badoises, et c'est pourquoi nous insistons sur ce point. Les élections ont donné gain de cause au radicalisme, et voilà qu'à la première provocation de ses partisans la majorité se déclare conservatrice, modérée, et le ministre de l'intérieur, M. Nebenius, remporte un éclatant triomphe, et enfin, Mittermaier, l'homme grave, l'homme conciliant, obtient la présidence. Ces tendances pacifiques se maintiendront-elles? Le parti radical ne cédera-t-il pas de nouveau au besoin d'attaquer la seule religion qui fasse véritablement obstacle à ses desseins? Voilà ce que ni vous, ni moi, ni personne, nous ne pouvons décider; mais, au début de la session nouvelle, tel est l'état des choses. Or, remarquons que les catholiques ne sont pas en majorité dans les élections, que beaucoup d'entre eux se sont abstenus d'y paraître, que le pays légal et le pays catholique sont deux régions fort distinctes. Restent donc les imposantes manifestations po-

Digitized by Google

pulaires qui eurent lieu il y a deux mois, et qui, nous l'espérons, ont été une leçon pour tout le monde, en donnant aux uns le sentiment de leur force réelle, aux autres celui de leur faiblesse inattendue.

Un fait du même genre a signalé les dernières séances de la session bavaroise. Nos lecteurs sont parfaitement au fait des griefs protestants portés à la Chambre des Députés. Quand la question s'est présentée au Sénat, tout le ban et l'arrière-ban du protestantisme bavarois avaient été convoqués, y compris même les malades. Les princes de Wrède et de Wallerstein sont arrivés escortés de leurs amis, et néanmoins le grief sur la conversion des mineurs, le point capital du débat, a été ajourné jusqu'à plus ample informé, c'est-à-dire jusqu'à cinq ans, époque à laquelle se rouvrira le Parlement. On a dit, nous le savons, que c'était donner à nos adversaires le temps de coordonner leurs ressources et de préparer leurs batteries; mais le même raisonnement s'applique aussi bien aux défenseurs de la liberté religieuse, et surtout de cette indépendance spirituelle qui est l'honneur du vrai Christianisme. C'est à nos amis de ne pas s'endormir.

SUISSE. — Décidément le vent tourne à la paix perpétuelle dans le vieux monde de l'Occident, puisque le turbulent canton de Berne et le volcanique pays de Vaud semblent admettre enfin des moyens pacifiques pour éteindre leurs dissensions intestines. On a d'abord été quelque peu étonné de voir la commission chargée à Berne de la réforme de la constitution procéder avec tant de lenteur, parce qu'on ne se rendais pas compte des nombreuses difficultés de l'entreprise. La réforme dont il s'agit était, au fond, plus financière que politique, et les radicaux triomphants, après avoir promis au peuple d'abolir l'impôt foncier, la dîme, la taxe des pauvres, l'élévation du prix du sel et une foule d'autres charges plus ou moins lourdes, se sont trouvés fort empêchés quand il s'est agi de remplir leurs engagements, et au moment où nous écrivons ces lignes toutes ces questions sont loin d'être résolues, ou même de pouvoir l'être. Que le système d'un impôt progressif s'établisse dans le canton de Berne comme dans celui de Vaud, afin de pouvoir atteindre plus facilement les riches, et l'on verra les capitaux s'éloigner de plus en plus de la Suisse et lui refuser les moyens de créer ces communications nouvelles qui commencent partout à aboutir à son territoire. En outre, l'accroissement graduel du luxe peut aussi amener l'accroissement de la misère, en raison de la diminution des ressources ; triste avenir, mais juste châtiment d'un pays qui, dans sa passion insensée, foule aux pieds les biens précieux que Dieu lui a donnés d'une main si libérale. Aux tentatives de réformes révolutionnaires, il est bon d'opposer le simple et austère langage adressé par M. Siegwart-Muller à ses compatriotes de Lucerne; on verra de quel côté

Digitized by Google

se trouve la véritable raison politique. « Il n'est que trop vrai, la pauvreté augmente dans notre patrie. Je ne connais qu'un seul moyen de la combattre, et le voici : la tempérance, l'économie, la simplicité dans le vêtement, dans la nourriture, le commerce et la bonne conduite. Fuyez les cabarets, mettez un ordre rigoureux dans vos maisons, mesurez vos dépenses à vos recettes. Ne recherchez pas une foule de produits étrangers qui enlèvent annuellement au pays une énorme masse de numéraire ; contentez-vous des produits de votre sol, de vos sueurs, de vos propres travaux ; en un mot, ayez de l'ordre et de la mesure en tout. Un peuple simple, économe, qui a peu de besoins, est rarement exposé à la misère et au mécontentement. »

La commission de rédaction, nommée pour refondre la constitution de Berne, avait divisé son travail en six parties principales, qui ont été toutes plus ou moins acceptées par le nouveau grand-conseil. Le premier article établit le canton en Etat démocratique, indivisible et faisant partie de la Confédération helvétique. Le peuple exerce son autorité souveraine, soit directement dans les élections, soit indirectement par des autorités déléguées par lui, mais qui ne peuvent être nommées à vie. On est électeur à l'âge de vingt ans, et deux années de séjour dans le canton confèrent à tout Suisse le droit électoral. Dans un état normal, cette dernière concession serait bonne ; dans les circonstances actuelles, c'est une large porte ouverte à tous les anarchistes qui désolent la Suisse depuis si longtemps. On proposait encore de n'exiger aucun cens, aucune propriété, aucun capital, aucune garantie quelconque de l'électeur : grâce à Dieu, le bon sens l'a emporté, et le cens seul a été écarté. Il en a été de même du *veto* du peuple, qu'un ministre réformé désirait introduire dans la constitution ; mais la proposition n'a été appuyée que par son auteur. Le grand-conseil peut révoquer immédiatement les fonctionnaires publics nommés par lui, ce qui met le pouvoir exécutif à la merci de la première faction qui sera assez forte pour intimider la majorité du grand-conseil, dont on voulait aussi fermer l'entrée à tous les fonctionnaires publics ; et, chose remarquable, cette disposition a été renvoyée à la commission pour être plus mûrement discutée. Enfin le grand-conseil nomme un conseil d'Etat composé de neuf membres ou ministres pour la direction des affaires. Ces neufs conseillers conservent leurs fonctions pendant quatre ans.

La vivacité des débats sur les questions d'impôt et sur les mesures à prendre à l'égard des pauvres montre l'importance qu'on attachait à ces questions. Chacun sait à quelle affreuse existence est condamné le *heimathlos* en Suisse. Chassé de paroisse en paroisse, l'indigent a plus d'une fois caché sa famille et ses angoisses dans les antres des bêtes fauves, trop heureux d'y trouver un asile et parfois des racines pour

Digitized by Google

apaiser sa faim. Désormais l'Etat se charge lui-même de l'entretien des pauvres. Reste à savoir comment l'Etat pourvoira à cette dépense toujours croissante et qui écrase l'Angleterre elle-même. Qu'il s'agisse d'un système de *workhouses* ou de colonies agricoles, toujours est-il qu'il faut de l'argent pour l'un et l'autre; or, où le trouvera-t-on? Le dernier système est impraticable dans une contrée où le domaine de l'Etat est fort peu de chose, et quant au premier il nécessite de toute évidence des impôts dont la quotité ne peut jamais être fixée d'une manière déterminée. Ainsi donc la solution est illusoire et laisse le fléau du paupérisme s'étendre et s'aggraver même par les complications des récentes discordes. Les dîmes et l'impôt territorial ont aussi disparu et les propriétaires recevront une indemnité de l'Etat. Pour couvrir toutes ces dépenses et quelques autres, il sera établi un impôt fondé sur le revenu, et qui pourra ainsi augmenter d'après une moyenne proportionnelle et progressive.

Quelle que soit la valeur réelle de toutes ces mesures, il est évident qu'elles sont loin de répondre aux espérances dont on avait bercé les populations. Les réformateurs révolutionnaires ont été arrêtés par l'impossibilité où ils se sont vus de tenir leurs promesses. Peu importe, en effet, que les anciens impôts aient été modifiés dans la forme, s'ils continuent d'exister. Mais, en tout état de cause, espérons que l'esprit de conciliation qui s'est manifesté dans les débats pénétrera de plus en plus dans les nouveaux conseils de la république, envers les catholiques comme envers les protestants sincères, envers les conservateurs comme envers les partisans du progrès.

BELGIQUE. — A peine le ministère de M. de Theux est-il installé qu'il s'empresse d'aborder la grande difficulté de sa situation, la loi sur l'enseignement secondaire. On ne peut au moins accuser les catholiques de ne pas agir avec loyauté et franchise.

Le projet a pour but de fonder des athénées ou colléges royaux dans toutes les localités importantes, ainsi que des établissements communaux d'enseignement moyen. Dans son ensemble, il cherche à concilier les droits de la liberté et ceux de l'Etat. L'administration et la surveillance des athénées appartiennent exclusivement au gouvernement; il en nomme les directeurs et les professeurs; mais les communes sont tenues de fournir le local, le matériel, les collections, et de contribuer pour un tiers aux traitements du personnel. Il y a là, selon nous, un grave inconvénient. Ces établissements, à proprement parler, n'appartiennent ni à l'Etat ni aux communes. Si le premier prétend avoir des colléges à lui, pourquoi ne s'en chargerait-il pas complétement? Rien de mieux, assurément; car, si nous voulons la liberté, nous la voulons sincèrement, pour le gouvernement comme pour les commu-

Digitized by Google

nes, comme pour les particuliers. La concurrence que les colléges royaux peuvent faire aux colléges soutenus par les sacrifices des communes et des individus ne sera réelle et féconde que si la direction, le personnel et le matériel dépendent absolument de lui. Pourquoi donc avoir adopté ce système mixte, qui a le tort de rappeler beaucoup trop le régime bâtard, inconséquent, qui pèse sur l'enseignement public en France? On le voit, nous posons seulement ici une ou deux questions, nous réservant de revenir sur ce projet de loi lorsqu'il sera discuté dans les Chambres belges. Mais ne sont-ce pas là de graves objections?

Les mêmes tendances se montrent encore dans les dispositions relativement aux colléges communaux. D'abord ils ne peuvent exister que là où il n'y a point d'athénée de l'État. Voilà donc la libre concurrence biffée d'un trait de plume dans toutes les villes les plus importantes de la Belgique : c'est presque le monopole. De plus, les colléges communaux subventionnés par l'État sont placés sous sa dépendance immédiate, quant à l'enseignement, la moralité, les ressources locales et l'inspection. A cela, nous n'avons pas un mot à dire ; puisque l'État paie, il a le droit de commander. Nous ne voyons pas du reste une grande différence entre ces établissements et ceux des grandes villes. Mais, encore une fois, suspendons notre jugement.

PORTUGAL. — Voilà donc le Portugal qui rentre à son tour dans cette série de secousses et de révolutions dont l'Espagne lui donne depuis si longtemps le triste exemple. Après avoir chassé les Cabral et ébranlé les bases mêmes de l'ordre social, où le duc de Palmella voudra-t-il, où pourra-t-il s'arrêter? Quelle nouvelle constitution sortira de toutes ces chartes et constitutions que chaque parti invoque à son tour selon l'intérêt du moment? Le peuple a-t-il voulu seulement secouer le joug de quelques impôts odieux, ou bien les septembristes se sont-ils servi de lui pour le pousser aux massacres et à l'anarchie, sous lesquels s'abîmerait le trône lui-même? Enfin, l'Angleterre n'est-elle pas derrière toutes ces trames, et ne se venge-t-elle pas sur la métropole du coup porté à son commerce de la Chine, depuis que le Portugal a déclaré port franc la ville de Macao? Ces questions, nous les avons toutes entendu faire depuis quelques jours par des hommes graves, et leur nombre même, non moins que leurs divergences, prouve l'incertitude des esprits sur les événements de la péninsule.

Mais ce qui n'est nullement incertain, ce qui même est fort étrange, c'est qu'au milieu de ces graves événements M. le ministre de France à Lisbonne soit absent de son poste; c'est que notre pays s'y trouve représenté par un simple chargé d'affaires. Que fût-il advenu si le capitaine du bâtiment français qui a recueilli les frères Cabral eût eu à sou-

Digitized by Google

tenir par la force l'honneur du pavillon, que les exilés prétendent avoir été menacé un instant par le duc de Palmella? Sans doute, le gouvernement ne peut toujours prévoir les événements; mais voilà près d'un mois que la lutte a commencé en Portugal, et l'on a droit de s'étonner que le champ soit encore abandonné aux influences exclusives de la diplomatie anglaise. En des conjonctures aussi critiques, le cabinet ne doit pas éloigner un ambassadeur de son poste dans l'unique but de se procurer un vote de plus dans la Chambre.

ANGLETERRE ET AMÉRIQUE. — La Chambre haute procède rapidement sur le bill des céréales. La seconde lecture vient d'être adoptée à l'unanimité, moins une voix, celle du duc de Richmond. Il n'y a donc pas à revenir sur le succès immédiat de la mesure; les protectionnistes renoncent à se défendre. Mais une fois le bill adopté et sanctionné par la Couronne, reste la question du ministère. Avec sa franchise de vieux soldat, le duc de Wellington l'a posée très-nettement au milieu de la Chambre. « Les choses ne peuvent rester, a-t-il dit, dans leur état actuel. » Le parti tory a, par conséquent, résolu d'abandonner définitivement sir Robert Peel pour prendre un autre chef. Mais qui sera ce chef? Lord Stanley, malgré sa capacité, n'est pas encore en état de soutenir une lutte où il aurait Sir Robert pour adversaire. D'ailleurs, celui-ci ne peut renoncer lui-même aux principes de toute sa vie, lorsqu'il s'agit de la politique générale et non d'une question particulière. Il ne peut s'allier aux whigs, qui lui sont hostiles, et ceux-ci le proclament tout haut.

Reste donc le parti manufacturier, la nouvelle classe forte et influente, pleine de vie et de jeunesse, le parti de la Ligue, en un mot, qui pourrait bien devenir, en fin de compte, le parti de la politique dont l'ère va commencer. Eh bien, nous ne croyons pas ce parti encore assez mûr pour manier le pouvoir; malgré toute la sagacité d'un Cobden unie au talent d'un Bright, nous pensons que l'étoile de *la Jérusalem de la Paix* ou de Manchester ne s'est pas encore levée ; son aurore blanchit seulement à l'horizon. Cependant (et nous insistons sur ce point de vue), ne serait il pas possible que les protectionnistes cherchassent à soulever les vieilles haines de l'Anglais contre l'Amérique, afin de provoquer une guerre où ils reprendraient par le glaive l'influence qu'ils ont perdue dans la paix? Le langage de leurs organes confirme cette supposition; mais les circonstances se chargent de démontrer combien ce calcul serait faux. Il y a peu de temps, les Etats-Unis et l'Angleterre étaient sur le point de se déclarer la guerre sur la question de l'Orégon; aujourd'hui, le 49e degré satisfait tout le monde, et les fiers républicains de Washington paraissent ne plus prétendre à la succession entière. L'Orégon n'est plus qu'une affaire de licitation entre

Digitized by Google

majeurs. C'est que les Américains craignent l'intervention de la Grande-Bretagne dans les affaires du Mexique ; ils craignent les corsaires anglais pour leur commerce ; ils craignent d'avoir deux ennemis sur les bras, dont le plus puissant les écraserait en ce moment par sa marine. En gagnant du temps, les Etats-Unis se mettent en mesure de relever leur armée et leur flotte ; ils peuvent aussi prendre la Californie ou quelque autre bonne province du Mexique. De leur côté, en gagnant du temps, les Anglais trouveront peut-être quelque prince européen qui voudra se charger de ramener le peuple mexicain à des idées d'ordre et de civilisation ; et par là il créera un nouvel adversaire aux Anglo-Américains sur notre vieux continent, dans le pays qui fournirait le nouveau souverain.

Et malheureusement, au milieu de ces conflits on est toujours à se demander : Quel rôle la France joue-t-elle ? quelle influence exerce-t-elle au Mexique ? Entre deux nations protestantes, pourquoi sa médiation n'est-elle pas même réclamée par une population toute catholique, et dont elle semble l'alliée naturelle ? S'il doit exister, suivant M. le ministre des affaires étrangères, un système d'équilibre en Amérique, pourquoi donc notre patrie n'y ferait-elle pas prévaloir son intervention puissante ? Mille fois mieux que l'Angleterre il lui serait possible d'élever, auprès des Américains, la voix de la justice et de la vérité, de pousser les Mexicains dans la voie des réformes véritables, et de s'assurer à elle-même, dans le Nouveau-Monde, une forte position politique et commerciale, sans compromettre pour cela la paix du monde.

P. S. L'importance des nouvelles qui nous sont parvenues d'Italie nous oblige à remettre encore la publication du discours si remarquable de M. Dœllinger.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE.

Rapport au ministre de l'instruction publique sur les Facultés de Droit de l'Allemagne, par M. VERGÉ. — Depuis une vingtaine d'années nous avons fait à l'Allemagne d'énormes emprunts en philosophie, en histoire, en littérature, lesquels nous ont en général assez mal réussi ; mais nous ne lui avons rien emprunté de l'organisation de ses Universités, où il y a pourtant du bon. Les Universités allemandes, en effet, sont merveilleusement constituées pour entretenir l'émulation des professeurs, pour provoquer les recherches, pour mettre les talents en lumière ; l'enseignement, en outre, y est plus riche et plus varié que chez nous. Dans la seule Faculté de Droit de Berlin, au rapport de M. Vergé, il y a près d'une centaine de cours ; il y en a autant à Heidelberg ; dans les plus petites Facultés, il n'y en a pas moins de vingt-quatre, et cela sans tenir compte des cours de philosophie du droit, de droit naturel, d'économie politique, de statistique, qui ont lieu dans les Facultés de Philosophie. Il est vrai que les professeurs allemands ont de tout autres habitudes que les professeurs français. La plupart d'entre eux, dit M. Vergé, font deux ou trois cours par jour ; quelquefois même ils en font quatre. Toutes ces assertions sont à peu près exactes ; seulement il aurait fallu faire remarquer que tous les cours sont nécessairement renfermés dans l'espace d'un semestre ; que les leçons durent moins d'une heure, et que l'enseignement est souvent superficiel et élémentaire. M. Vergé paraît avoir vu trop en beau les Universités allemandes, ce qui provient peut-être de ce qu'il ne les a pas vues assez longtemps. Toutefois, comme son rapport contient des renseignements officiels et curieux, nous l'analyserons dans ses parties principales.

L'Allemagne compte dix-neuf Universités, sans parler de celle de Vienne, qui est établie sur des bases différentes. Dans chacune d'elles, il y a ordinairement quatre Facultés, savoir : de théologie, de droit, de médecine et de philosophie. Les sciences exactes, physiques et naturelles sont comprises dans la Faculté de Philosophie, qui répond à la Faculté des *Arts* de nos anciennes Universités. M. Vergé ne s'occupe que des Facultés de Droit et des Facultés nouvelles des Sciences administratives, qui ont été créées dans les deux Universités de Munich et de Tubingue.

Les Universités de Berlin et de Heidelberg sont celles où l'étude du droit est le plus suivie ; elles comptent chacune environ cinq cents étu-

Digitized by Google

diants dans cette seule Faculté. Viennent ensuite Munich; Leipzig, Bonn, Gœttingue, où le nombre des étudiants en droit descend de quatre cent quarante à deux cents. Les autres Universités sont encore au-dessous de ce dernier chiffre. A Greifswald, en Poméranie, il n'y avait en 1844 que trente-trois étudiants en droit.

Aucune Faculté de Droit n'a plus de sept professeurs ordinaires, et les plus importantes n'en ont que trois ou quatre à titre extraordinaire; mais presque toutes ont en outre un assez grand nombre de *privatdocenten*. C'est l'institution de ces derniers professeurs, qu'on retrouve également dans les autres Facultés, qui distingue le plus le système allemand du système français.

Les *privatdocenten* sont de jeunes docteurs qui, avec l'agrément des Facultés, sont admis à donner des leçons publiques que les élèves sont autorisés à suivre. Là est la pépinière du professorat. Tout homme un peu capable arrive par cette voie à l'enseignement supérieur, et, pour peu qu'il ait de succès, la rétribution qu'il tire de ses élèves lui assure un entretien suffisant. La plupart des cours des Universités allemandes ne sont pas gratuits, et les professeurs ordinaires eux-mêmes, qui jouissent d'un traitement assez élevé, reçoivent en outre le plus souvent des honoraires de leurs auditeurs. Les *privatdocenten* font de même. S'ils ne réussissent pas, ils ne gagnent rien et sont obligés de se retirer; dans le cas contraire, il se trouve bientôt une Université qui s'empresse de s'attacher l'heureux candidat en lui conférant le titre de professeur extraordinaire.

Cet usage de faire payer les professeurs par leurs élèves répugnerait sans doute à la délicatesse de nos mœurs; mais, à part cet inconvénient, on comprend assez quels heureux effets doivent avoir sur l'enseignement tant d'essais faits par de jeunes esprits et la perpétuelle rivalité à laquelle sont exposées les vieilles réputations. Il n'est pas permis en Allemagne aux professeurs en titre de s'endormir sur leurs lauriers, comme ils font trop souvent chez nous. L'institution des *privatdocenten* n'est pas d'ailleurs une invention allemande; elle a été pratiquée pendant des siècles dans l'ancienne Université de Paris, qui a été la mère et la maîtresse de toutes les Universités de l'Europe. Nos bacheliers en théologie, en décret, en médecine, aussi bien que les maîtres ès-arts, qui obtenaient du recteur ou du chancelier de Notre-Dame une *licence de lire*, d'où on les appelait licenciés, étaient de véritables *privatdocenten;* il fallait même avoir *lu*, c'est-à-dire avoir professé pendant plusieurs années, pour devenir docteur en théologie. M. Vergé n'aurait pas dû passer sous silence ces origines d'une institution qu'il loue beaucoup, et dont il fait ressortir avec raison les excellents résultats.

Une autre cause qui entretient encore l'émulation, c'est que les professeurs sont autorisés à faire des cours sur toutes les sciences qui sont du ressort de leur Faculté. De cette sorte, il n'arrive pas, comme chez nous, qu'un seul homme ait le monopole d'aucun enseignement.

Les professeurs allemands ne sont pas nommés au concours; ils sont ordinairement choisis par les gouvernements sur des listes de candidats présentées par les Facultés. Ce mode de nomination n'offre pas en Allemagne autant d'inconvénient qu'on pourrait le croire. Les Universités, en effet, sont entre elles à l'état de concurrence; elles se disputent les élèves

Digitized by Google

comme les marchands se disputent les pratiques, et par suite elles sont très-intéressées à fortifier leur enseignement et à s'agréger des professeurs dont la réputation ait de l'éclat et attire la jeunesse. Elles font même dans ce but des sacrifices pécuniaires considérables. Les gouvernements de leur côté ont un intérêt semblable, et comme les diplômes des Universités ont cours dans toute la Confédération, sauf en Autriche, ils ne pourraient laisser dépérir les études ou leur imposer une direction contraire au vœu public, sans s'exposer à voir leurs nationaux déserter le pays pour aller puiser la science à d'autres sources. A bien plus forte raison les étrangers s'éloigneraient-ils. Les mesures de rigueur prises, il y a quelques années, par le roi Ernest contre plusieurs professeurs de Gœttingue, ont porté à une Université célèbre depuis deux siècles un coup dont elle ne se relèvera probablement jamais. On comprend que les princes allemands soient peu disposés à suivre de tels exemples. Pour ruiner de sang-froid une ville qui paie des impôts au Trésor et fournit des soldats à l'armée, il faut être un partisan aussi rigide du pouvoir absolu que le monarque hanovrien.

Nous avons dit que l'enseignement des Facultés de Droit allemandes est très-varié. Voici les cours qu'en Prusse, d'après les règlements, un étudiant doit avoir suivis avant de se présenter à l'examen unique qui est exigé pour le doctorat : logique, encyclopédie juridique, droit naturel ou philosophie du droit, histoire et Institutes du droit romain, Pandectes, histoire du droit germanique, droit privé allemand, droit ecclésiastique, droit féodal, droit des gens européen, droit public allemand, droit criminel, médecine légale, droit privé de la Prusse, procédure civile, procédure criminelle. Il y a aussi dans plusieurs Facultés des cours de pratique qui servent surtout à l'enseignement de la procédure, et, en outre de ces cours fondamentaux, il y en beaucoup d'accessoires. M. Vergé a donné le programme complet de tous ceux qui ont été faits dans les dix-neuf Facultés pendant le semestre d'été de 1844 et le semestre d'hiver de 1845. Le droit romain, l'histoire du droit, le droit canonique et même le droit politique y tiennent une grande place. Notre droit est également l'objet de nombreuses études, surtout dans les provinces voisines de la France, soit que notre législation y ait été conservée, comme dans les provinces rhénanes, soit qu'elle y ait été imitée, comme dans le grand-duché de Bade. Mais il ne faudrait pas s'en rapporter trop aveuglément à ces documents officiels. Comme il n'y a pas dans les Universités de cours véritablement obligatoires et comme il se commet beaucoup d'abus dans les examens, les connaissances acquises par les étudiants sont loin souvent de répondre à la magnificence des programmes. Aussi le grade de docteur est-il assez peu prisé et est-il ordinairement dépourvu de toute valeur légale.

M. Vergé s'est aussi occupé de l'enseignement des sciences politiques et administratives, qu'il assure être très-florissant dans les Universités allemandes. De l'autre côté du Rhin, les candidats aux fonctions publiques sont astreints à des épreuves avant d'entrer dans l'administration et doivent même prouver qu'ils ont étudié dans une Université. On comprend que cette obligation assure aux professeurs un nombreux auditoire. Tout le monde paraît être d'accord en Allemagne sur la nécessité de cet enseignement spécial pour les fonctionnaires ; on n'est divisé que sur une question secondaire ; les uns veulent que cet enseignement soit organisé dans

Digitized by Google

une Faculté distincte, les autres préfèrent que les éléments en restent répartis dans la Faculté de Philosophie et dans la Faculté de Droit. Cette dernière méthode est suivie en Prusse. En Bavière et en Wurtemberg, au contraire, il y a des facultés distinctes pour les sciences politiques et administratives. Celle de Munich date de 1826 ; celle de Tubingue est plus ancienne ; elle remonte à 1817.

Nous terminerons notre analyse en disant quelques mots de la Faculté de Droit de Vienne qui est très-nombreuse ; elle compte environ huit cent élèves. Les institutions universitaires de l'Autriche se rapprochent beaucoup de celles de la France actuelle ; il n'y a pas la plus petite place réservée à la liberté. C'est ainsi que, pour être admis à suivre le cours de la Faculté de Droit, il faut justifier au préalable de six années d'études générales dans un gymnase ou dans un collége de l'Etat et de deux années de philosophie. Personne d'ailleurs ne peut enseigner, même comme maître élémentaire, sans l'autorisation du gouvernement ; toutes études faites sous un maître non approuvé sont regardées comme nulles, et il est défendu d'aller étudier dans des Universités étrangères. Sauf ce dernier point, des restrictions analogues existent, il est vrai, dans la plupart des Etats allemands, mais elles sont plus sévères en Autriche que partout ailleurs, et n'y sont pas tempérées par la rivalité des écoles et par les traditions de liberté qui se sont plus ou moins conservées dans les autres Universités allemandes. A la Faculté de Droit de Vienne, par exemple, la matière et l'ordre des cours sont déterminés à l'avance par le gouvernement et on n'y retrouve pas l'institution des *privatdocenten*. Aussi n'y compte-t-on que vingt et un cours de six mois chacun, quoique la plupart des professeurs soient chargés d'un double enseignement. Ces professeurs sont choisis après un concours ouvert devant la Faculté et composé d'épreuves écrites et de leçons orales ; mais ce concours est tout à fait illusoire ; en fait c'est la commission impériale des études, le conseil royal du pays, qui décide, et qui, après avoir pris en considération les épreuves écrites qui lui sont soumises, le mérite des leçons orales, constaté par un rapport de la Faculté, et les titres antérieurs des candidats, propose au gouvernement celui qui lui semble devoir être préféré : l'institution est faite par l'empereur. Ce mode de nomination n'est pas particulier à la Faculté de Droit de Vienne ; il s'étend à toutes les Facultés de l'Autriche, soit qu'il s'agisse des provinces héréditaires ou des provinces annexées.

On voit que le rapport de M. Vergé ne manque pas d'intérêt ; il est surtout bon à consulter pour toutes les personnes qui se préoccupent de la réforme de l'enseignement universitaire ou de la création de l'enseignement administratif, et la publication en vient fort à propos, quand est réunie la commission des hautes études de droit. Nous avertirons seulement l'auteur qu'il eût fait preuve de bon goût en supprimant quelques petits agréments littéraires qui sont fort mal encadrés dans des renseignements statistiques. Il ne s'agissait là ni de Luther, ni de Dumoulin, et M. Vergé aurait pu se dispenser d'avoir un accès d'enthousiasme à propos du premier et de parler des persécutions ultramontaines qui, d'après lui, auraient contraint le second à se réfugier à Tubingue. « C'est dans cette Université, « dit-il, que notre célèbre Dumoulin, menacé de mort, chassé de sa maison « incendiée, obligé de fuir la France pour se soustraire à la fureur des ul-

Digitized by Google

« tramontains, coupable du crime alors irrémissible de gallicanisme, « vint ouvrir des cours de Droit. » Nous en demandons bien pardon à M. Vergé ; mais il a trop sacrifié à la mode, et, dans son désir de donner en passant un coup de griffe à l'ultramontanisme, il est tombé dans une lourde erreur. Dumoulin n'était pas gallican quand il se retira en Allemagne ; il était protestant, et, comme il penchait vers la confession d'Augsbourg, il était fort mal vu des calvinistes de France, qui contribuèrent autant à son exil que les catholiques. Le gallicanisme a eu ses docteurs et ses juristes, mais il n'a pas encore eu ses martyrs : il a toujours été trop dévoué aux Césars pour cela. Quant à Dumoulin, il revint en France et rentra dans l'Eglise, après avoir passé à travers les diverses sectes de la réforme. Il en avait sans doute assez de tant de variations.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. — *De la Concurrence et du principe d'association*, par M. Blanqui.

Le travail isolé se maintient dans l'agriculture, grâce à la division des héritages et au stimulant énergique de l'amour de la propriété; mais dans l'industrie proprement dite et dans le commerce, il recule. Dans les luttes de la concurrence, la victoire reste toujours du côté des gros capitaux. Partout les grandes fabriques écrasent les petites ; partout d'immenses maisons de commerce absorbent celles qui sont fondées sur une moindre échelle. Si ce mouvement continue, il doit conduire à la ruine complète des positions intermédiaires qui font la force de la classe moyenne.

Cette tendance est-elle bonne ou est-elle dangereuse? Le gouvernement doit-il la combattre et peut-il l'arrêter? Doit-il au contraire la favoriser en la réglant? Telles sont les graves problèmes qui ont été soulevés dans une des dernières séances de l'Académie par M. Blanqui.

Ce savant économiste a pris depuis quelque temps une place à part au milieu de ses collègues. L'Académie a une pente naturelle vers le paisible et stérile sommeil où se complaisent si volontiers les corps officiels. M. Blanqui semble avoir pris à tâche de l'en tirer. Il y a quelques semaines il osait, en pleine Académie et devant M. Cousin, accuser l'Université de mal remplir ses devoirs. Cette fois, au risque d'encourir une fois de plus le reproche de témérité, il a appelé l'attention des hommes d'Etat et des écrivains qui l'écoutaient, sur la transformation industrielle qui s'opère sous nos yeux et que la science hésite à approuver ou à condamner.

La question d'ailleurs est à l'ordre du jour. L'union des mines de charbon du bassin de Saint-Etienne a transporté sur le terrain pratique la discussion des avantages et des inconvénients de l'association, et les pouvoirs publics seront probablement bientôt appelés à se prononcer. Dans ces circonstances, quand l'opinion publique hésite et que les meilleurs esprits sont divisés, l'Académie des Sciences morales peut-elle garder le silence, elle qui a pour mission spéciale d'élaborer les problèmes sociaux et de mettre la science au service de la politique? Se taire, en pareil cas, ne serait-ce pas abdiquer?

On a signalé bien des fois les tristes résultats qu'enfante la concurrence : pour les ouvriers, la baisse des salaires, et, pour les entrepreneurs, une lutte à outrance, qui n'est pas moins funeste à leur loyauté qu'à leur

Digitized by Google

sécurité. M. Blanqui reconnaît que ces accusations sont fondées. « Nous « assistons, dit-il, à un étrange spectacle. Tandis que la fortune publique « s'accroît d'une manière qui frappe tous les yeux, on voit s'accroître « aussi le nombre des misérables, déshérités des faveurs de cette même « fortune publique qui est en partie leur ouvrage ; et les chefs de l'indus- « trie, de leur côté, souvent frappés par la faillite, expient cruellement la « supériorité du rôle que le capital leur a permis de jouer dans les rangs « des travailleurs. »

Mais, au milieu de ce désordre, M. Blanqui aperçoit des signes assurés d'un meilleur avenir et les premiers éléments d'une grande solution.

L'association est vieille dans le monde ; c'est elle qui a permis aux Hollandais et aux Anglais d'étendre si loin leur commerce et leurs conquêtes ; c'est elle qui, antérieurement, avait fait la grandeur des républiques italiennes et des villes anséatiques. En France même, elle a existé sur une grande échelle toutes les fois qu'il s'est agi de vaincre des obstacles sérieux, pour fonder des colonies, des établissements de crédit, des usines importantes. De nos jours enfin, dans tous les pays de l'Europe, on n'exécute les entreprises colossales, dont se seraient tant étonnés nos pères, que sous la protection du principe d'association, sans lequel on n'aurait jamais construit une seule ligne de chemins de fer.

Or, c'est l'association qui est appelée à contrebalancer les fâcheux effets de la concurrence anarchique dont nous sommes témoins. Là est le salut de la production ; là, et là seulement, les capitaux trouveront une assurance contre les chances de ruine dont la concurrence les menace. Les ouvriers se nuisent sans doute en se combattant ; mais les capitaux se détruisent aussi en luttant sans règle les uns contre les autres, et, quand ils ont disparu, il ne reste plus rien pour personne. L'association seule peut parer à ce mal immense ; elle peut seule mettre un frein aux abus de la guerre violente et acharnée que se font les entrepreneurs. Si donc l'association s'étend et s'enracine chez nous, il faut nous en réjouir. « Nous ne saurions faire des vœux trop ardents, dit M. Blanqui, pour qu'il « ne soit porté aucune atteinte à cet esprit salutaire, et que ses bienfaits « se répandent avec rapidité sur le pays... La France surtout, plus qu'au- « cun grand pays de l'Europe, a besoin de se réfugier dans cet asile, et « d'accroître, par l'association, sa fortune divisée en millions de par- « celles.... C'est ainsi que l'Etat peut trouver une compensation aux in- « convénients incontestables résultant de l'extrême division des héri- « tages. »

Cette théorie générale une fois prosée, M. Blanqui n'a pas eu de peine à en faire l'application à l'association houillère. La houille est un élement si puissant de la richesse publique ! elle peut tant contribuer à l'influence politique ! La consommation s'en accroît si vite, et nous sommes si mal partagés sous ce rapport, en comparaison des peuples voisins et surtout de l'Angleterre ! Nous exposerons nous à consommer notre approvisionnement en moins d'un siècle ? On sait combien l'exploitation parcellaire a été mal entendue, imprudente, désastreuse ; elle a ruiné les concessionnaires de mines et gaspillé la richesse publique. La fusion, au contraire, en garantissant une exploitation plus intelligente et plus prévoyante, a garanti à la fois les intérêts particuliers et les intérêts nationaux.

Digitized by Google

Nous avons analysé avec soin et presque textuellement le principal argument sur lequel s'appuie M. Blanqui ; mais, avant d'aller plus loin, nous devons faire une observation capitale. L'association houillère n'est pas le moins du monde une association complète, où tous les agents de la production soient unis dans un intérêt commun. Il y a eu de ces associations dans le monde, il y en a encore dans les communautés religieuses ; les laboureurs du moyen âge, les Frères moraves, et bien d'autres, les ont plus ou moins pratiquées. Ce sont également des associations de cet ordre que, dans une mesure plus ou moins raisonnable, réclament de nos jours les socialistes de toutes les écoles. Mais il n'y a rien de semblable dans la fusion des mines de la Loire; on n'y assure aux travailleurs aucune part dans les bénéfices sociaux ; ils n'ont aucun droit sur les produits ; ils ne s'élèvent pas au-dessus de la condition de salariés. En un mot, les capitaux seuls sont associés. Cela reconnu, à quoi se réduit la difficulté ? A savoir s'il vaut mieux qu'il n'y ait qu'une grande exploitation houillère ou qu'il y en ait vingt ou trente. C'est donc seulement la vieille controverse sur la prééminence de la grande ou de la petite propriété qui renaît sous une forme nouvelle.

Cette controverse, il faut l'avouer, a été jusqu'ici bien stérile. Les partisans des deux opinions ont triomphé chacun de leur côté. S'agit-il de la production, ceux qui tiennent pour la grande propriété démontrent aisément que, grâce à ses capitaux, par une direction plus intelligente et une division mieux entendue du travail, par l'emploi des machines, par la diminution des frais généraux, elle parvient, avec moins de labeur, à produire à meilleur marché que les établissements moins bien pourvus de ces moyens d'action, et qu'il y a là un bénéfice social. On raisonne alors comme l'a fait M. Blanqui. Mais, d'autre part, s'agit-il de la distribution des produits, les partisans de la petite propriété reprennent aussitôt tous leurs avantages. Dans leur système, en effet, plus de masses populaires réduites à vivre au jour le jour d'un salaire incertain ; les richesses ne vont plus s'engouffrer dans quelques mains pour y alimenter le luxe d'une classe oisive ; chaque famille a son patrimoine, son héritage, et la propriété assure à chaque citoyen son indépendance et sa dignité. Voilà de grands mérites qu'il faudrait être bien aveugle pour ne pas apprécier ! Et on peut même ajouter que le travail du propriétaire, de l'homme intéressé dans l'œuvre à accomplir, possède une puissance et une fécondité qui compensent jusqu'à un certain point l'infériorité du mode d'exploitation. Aussi, s'il fallait absolument choisir entre l'un des deux systèmes, et si l'on était libre de le faire, mieux vaudrait encore la petite propriété, malgré tous ses inconvénients : elle s'accorde mieux avec la justice ; elle n'établit pas entre les classes un infranchissable abîme ; elle est plus conforme à l'égalité des hommes. Mais la question n'est pas là ; pour sortir de l'impasse où l'on se débat en vain, il faut changer le terrain de la discussion ; le véritable problème posé à l'économie politique moderne est de concilier les avantages de la grande exploitation avec une équitable répartition des produits.

Or, il faut rendre cette justice à M. Blanqui qu'il n'a pas tout à fait négligé cette grande difficulté, et qu'en approuvant pleinement la fusion des mines du bassin de Saint-Étienne il s'est occupé tant soit peu des garan-

Digitized by Google

ties que réclame l'intérêt des salariés. Ce n'est pas qu'il se défie des grandes compagnies; loin de là, il a pour elles une sympathie mêlée d'estime que leur histoire nous paraît justifier assez peu. Mais il reconnaît néanmoins que de si grandes puissances tendent volontiers à devenir absolues, et qu'il y a des précautions à prendre pour que l'association ne devienne pas un instrument d'oppression pour les citoyens. Quelles sont ces précautions ? M. Blanqui est peu explicite sur ce sujet. Il ne craint pas, il est vrai, d'affirmer que nous entrons dans une ère de transition, en ce qui concerne les relations du capital et du travail. Il ajoute même que, si, comme on l'a dit avec raison, le capital n'est que du travail accumulé, il est naturel d'espérer qu'une meilleure part des profits de ce capital reviendra à tous ceux qui ont concouru à sa formation. Mais il ne sort pas de ces vagues généralités que la critique ne sait si elle doit louer ou blâmer, tant elle a de peine à en découvrir le sens exact! Voici toutefois un passage où l'on peut à peu près deviner la pensée de l'auteur. « J'ai l'espoir, dit-il, qu'un « jour, quand il ne restera plus debout devant l'esprit d'association d'autres « industries à l'état de petite concurrence individuelle que celles qui doi- « vent s'y maintenir, les ouvriers des grandes associations seront considé- « rés comme des membres de la famille et traités comme tels. Ils s'atta- « cheront au domaine, à l'usine, comme à leur foyer domestique, lorsqu'ils « y trouveront l'instruction élémentaire pour leurs enfants, du secours « pour leurs femmes, des soins pour eux-mêmes en cas de maladie, et un « asile pour leur vieillesse. Les grandes associations seules peuvent leur « assurer tous ces avantages, comme les grands gouvernements peuvent « seuls garantir un certain rang, une certaine prospérité aux peuples qui « les maintiennent à leur tête. Sous ce régime, qui doit devenir de plus en « plus celui de l'industrie, nous verrons disparaître la plupart des excès « qu'on a si justement reprochés à la concurrence, et à ce régime seul on « pourra raisonnablement demander ce qu'il est impossible d'attendre des « exploitations morcelées, à petits capitaux, qui peuvent à peine se suffire « à elles-mêmes, et qui n'auraient pas les moyens de se montrer libérales « quand même elles en auraient la volonté. »

Ainsi, des écoles, des secours temporaires, une infirmerie et un hospice, telles sont les obligations que M. Blanqui voudrait mettre à la charge des grandes compagnies. Que l'association houillère s'engage à les remplir, et le problème industriel se trouve résolu, selon lui, pour les mines de la Loire.

Nous voudrions partager les espérances de M. Blanqui; mais nous avouons ne pas comprendre qu'un homme aussi pratique s'y attache sérieusement. Ne sait-il pas ce que valent les établissements philanthropiques qui ne sont pas soumis à une surveillance rigoureuse ? Ou voudrait-il, par hasard, que le gouvernement intervînt à tout instant dans les détails d'une administration qu'il ne paierait pas ? Il faut le dire : pour garantir les ouvriers mineurs d'un monopole tyrannique, il n'y a d'autre moyen que de leur assurer un *minimum* de salaire, comme pour empêcher les consommateurs d'être victimes de l'accaparement il n'y d'autre moyen que de fixer le *maximum* du prix du charbon. Ce sont là des mesures héroïques; mais en dehors de ces conditions il n'y a de sécurité pour personne, ni pour l'ouvrier obligé de subir la volonté d'un entrepreneur tout-puissant, ni

Digitized by Google

pour les habitants de plusieurs départements réduits à solliciter leur combustible d'une compagnie unique qui les tient sous sa loi.

Or, de bonne foi, avec les théories économiques qui règnent dans le monde officiel et sous un gouvernement qui ne redoute rien tant que de prendre l'initiative en quoi que ce soit, peut-on s'attendre à obtenir rien de semblable ? Nous ne saurions, pour notre compte, nous faire une aussi étrange illusion. Si la Compagnie des Mines de la Loire obtient une sanction légale, elle en sera quitte pour quelques engagements illusoires ; elle promettra peu, elle tiendra moins encore, et son monopole sera ainsi constitué à peu de frais.

Nous comprenons tous les avantages de la fusion ; nous reconnaissons volontiers que personne ne les a fait mieux ressortir que l'auteur du mémoire ; nous pensons même qu'on pourrait trouver des garanties sérieuses pour les intérêts menacés ; mais, ces concessions faites, l'avenir, nous l'avouons, nous semble peu rassurant, quoi qu'en dise M. Blanqui, à nous qui n'avons pas la même foi que lui dans la philanthropie des faiseurs d'affaires et le désintéressement des industriels. Nous savons bien que la compagnie fait vanter partout ses bonnes intentions et a les programmes les plus libéraux du monde ; mais faut-il se fier à toutes ces promesses ?

Timeo Danaos et dona ferentes.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Du commerce des peuples de l'Afrique septentrionale dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, comparé au commerce des Arabes de nos jours, par M. MAURAY [1].

L'occupation d'Alger par les armes françaises aura du moins été féconde en brochures. Parmi ces écrits, l'auteur de cet article avoue humblement qu'il en a peu lus, et que, parmi ceux qu'il a lus, peu l'ont éclairé sur cette redoutable question d'Afrique. Il s'avoue à cet égard profondément incompétent, et il confesse qu'il n'a pas le moindre petit système à proposer après les quatre cent soixante-quinze systèmes qui ont été proposés ou essayés avec un égal succès. Qu'il lui soit donc permis de laisser de côté les idées que M. Mauray a émises dans un écrit antérieur ou celles qu'il émet aujourd'hui sur la politique française à Alger.

Son travail d'ailleurs a un autre caractère et une autre portée. C'est un travail historique, fait avec érudition et intelligence, sur le commerce des peuples africains, et ce travail dépose, contre l'attente peut-être de bien des lecteurs, de l'importance, de la richesse, et surtout de la perpétuité obstinée de ce commerce. Ce transit, qui, en passant par les côtes de Libye, échangeait, contre les produits de la Gaule, de l'Italie et de l'Espagne, les produits de l'Afrique intérieure apportés par les caravanes des bords du Niger et des sables de Timbouctou, ce transit a été une des sources de la richesse de Carthage. Rome en a hérité, et Rome toute guerrière, mais qui savait faire faire le commerce par des sujets, Rome a su le maintenir. Les Vandales eux-mêmes dans leur invasion barbare, l'empire grec dans sa décadence ne l'ont pas laissé disparaître. L'invasion mahométane, qui, pour un demi-siècle d'une civilisation passagère, a donné à l'Asie et à l'Afrique tant de siècles de barbarie, l'invasion mahométane n'a pu le détruire tout à fait. Les recherches curieuses de M. Mauray attestent qu'au moyen âge l'Europe chrétienne, par les Pisans, les Génois, les Vénitiens, les Portugais, qui commerçaient avec les Etats mahométans de la côte africaine, recevait la poudre d'or, le musc, l'alun venus du fond du désert. Cette persistance du commerce s'explique par les populations chrétiennes encore nombreuses qui avaient subsisté sous le joug mahométan, et qui, là comme partout, formaient la partie intelligente, industrieuse, agricole et commerçante des pays gouvernés par le Coran. Ces chrétiens en attiraient d'autres. Des marchands catalans, aragonais,

[1] Au Comptoir des Imprimeurs-Unis. 1 vol. in-8. 1846.

Digitized by Google

pisans, s'établissaient sur le sol libyque sous la protection des khalifes et des émirs. Des traités intervenaient avec les puissances commerçantes de l'Espagne et de l'Italie. La sécurité personnelle, la liberté religieuse étaient stipulées en faveur des chrétiens d'Afrique, et un état remarquable de prospérité commerciale s'y maintenait, grâce à la présence des chrétiens et à l'influence des puissances chrétiennes.

La barbarie africaine est donc un fait tout moderne ; elle date du commencement du XVIe siècle, lorsque l'Espagne, après avoir tenté d'accomplir la noble pensée du cardinal Ximénès, qui voulait faire de la Méditerranée un lac chrétien, amena par contre-coup en Afrique une nouvelle irruption mahométane. Elle date de la race la moins civilisable, ce semble, parmi les races musulmanes, de la race ottomane. Le pirate Barberousse, venu pour défendre l'émir d'Alger, amena la domination turque sur toute la côte, chassa les Espagnols, détruisit ou expulsa les populations chrétiennes, éloigna des Etats les dynasties indigènes, et constitua ces honteux gouvernements de pirates que l'honneur du XIXe siècle sera d'avoir détruits. Dès lors les liens furent brisés avec l'Europe ; le commerce des puissances chrétiennes, loin de se maintenir vis-à-vis de l'Afrique, fut menacé par les forbans africains jusque sur les côtes européennes ; le commerce intérieur lui-même fut anéanti par là, ou du moins grandement affaibli, effet ordinaire de la domination ottomane, la plus grande ennemie qui ait été de l'industrie et du trafic. Enfin je vérifie en Afrique cette observation si vraie, que faisait M. Lenormant dans son cours d'histoire, du dépérissement absolu, au point de vue commercial et agricole, de toutes les contrées où la race musulmane s'installait, comme sur son propre sol, après avoir expulsé ou détruit la race chrétienne.

Sous un autre point de vue, les recherches de M. Mauray nous sont précieuses. Elles établissent, sur des rapprochements tout à fait frappants, ce qui a été contesté mille fois avec cette légèreté philosophique qui appartenait au XVIIIe siècle, la certitude des documents historiques. M. Mauray retrouve sur le sol africain les produits, les rapports commerciaux, les usages que nous racontent des écrivains grecs ou romains morts il y a vingt siècles. S'il est un historien dont la critique philosophique du dernier siècle ait tenu peu de compte, c'est Hérodote. Le *père de l'histoire* n'était qu'un conteur, un radoteur plein de puérilités et de fables absurdes. Qu'arrive-t-il ? C'est qu'au jour où la critique historique devient plus sérieuse, où les voyageurs, plus nombreux et plus exacts, contrôlent les documents historiques par les faits contemporains, Hérodote, ce conteur d'il y a trois mille ans, est reconnu pour un écrivain des plus véridiques de l'antiquité, mille fois plus sûr que des écrivains plus récents, tels que Pline, que l'école du XVIIIe siècle lui préférait sans hésitation. Ce n'était pas assez que la campagne d'Egypte et d'autres voyages l'eussent réhabilité comme topographe et comme naturaliste ; on sait qu'à cet égard les travaux de M. Geoffroy Saint-Hilaire ont démontré l'exactitude minutieuse d'une foule de récits que les naturalistes élégants du XVIIIe siècle traitaient de véritables contes. Voici maintenant M. Mauray, qui, comparant aux faits actuels les récits d'Hérodote et des auteurs anciens, retrouve les mêmes caravanes, partant des mêmes lieux, se chargeant des mêmes marchandises, s'arrêtant aux mêmes étapes, échangeant leurs pro-

Digitized by Google

duits contre les mêmes denrées et par les mêmes moyens, de sorte qu'Hérodote retrouve comme historien du commerce le bon sens qu'il a déjà retrouvé comme naturaliste et comme topographe.

Maintenant, sans sortir des limites d'un examen purement historique, nous sera-t-il permis d'élever quelques doutes sur les rapprochements qu'établit M. Mauray entre notre domination et la domination romaine en Afrique, sur les assurances que lui donne le succès de l'une en faveur du triomphe de l'autre? Nous souhaitons vivement que le rapprochement soit juste. Cependant, quand nous voyons Rome luttant à la fois contre vingt peuples, conquérant en même temps la Gaule, l'Espagne, l'Asie, les Alpes, il y a plus, luttant contre elle-même, et, au milieu de ces luttes si diverses, où l'Afrique ne tenait qu'une faible place dans sa pensée, opérant et maintenant la conquête, non-seulement de notre province africaine, mais de la côte libyque tout entière, et cela avec trente ou quarante mille hommes tout au plus; — il nous semble qu'un autre esprit régnait là que celui qui préside à notre domination africaine, de l'aveu de tous si tâtonnante, si vacillante encore et si onéreuse pour nous. Nous ne croyons pas, comme M. Mauray semble l'indiquer, que ce fut par des actes de rigueur surtout que Rome maintint et soumit les populations, et la citation qu'il fait me semble malheureuse, lorsqu'il rappelle certaines cruautés, analogues à celles du Dahara, commises par le général romain Corbulon. Cet exemple d'un païen, général de Néron, me paraît assez peu concluant, surtout si l'on veut y regarder de près, et si l'on s'aperçoit qu'à tout prendre la conquête romaine a dû en partie son succès à ce que j'appellerais, par rapport au monde païen, son caractère d'humanité. Quant à nous (comme ceci ne sort pas des données historiques), nous nous permettrons de dire que le génie de Rome a été surtout un génie politique, et que c'est par là qu'elle a, sinon conquis, du moins gardé. Quelle était cette politique conquérante des Romains? et quelle politique peut être la nôtre? L'un de ces points nous mènerait trop loin, et l'autre ne nous regarde pas. Souhaitons seulement que cette politique, quelle qu'elle soit, ne tarde pas à être comprise et appliquée. Car c'est l'intelligence, et non pas la force, qui pourra seule faire ce que nous souhaitons, une Afrique française, et, ce qui est mieux encore, une Afrique chrétienne.

Trois mois à Montmorency. Lettres par le marquis DE SALVO [1].

Ce livre n'a pas besoin d'introducteurs. M. le marquis de Salvo, qui n'est étranger nulle part, l'est bien moins encore dans le monde lettré. Il y tient depuis longtemps une place méritée par l'ascendant de sa bienveillance et de ses conseils, par les services d'une plume dont on connaît la sagesse et la grâce. Ceux qui savent tout ce que sa conversation répand de lumières, et tout ce qu'elle suppose d'études, ne s'étonneront pas qu'un esprit si actif porte le besoin du travail jusque dans la solitude de la campagne où l'on a coutume de chercher le repos. Trois mois à Montmorency, trois mois de réflexions au milieu de ces riants jardins, sous ces beaux arbres, ont produit comme le fruit de la saison un recueil de Lettres adressées à une noble habitante de Palerme, mais qu'on a interceptées en che-

[1] Paris, comptoir des Imprimeurs-Unis.

Digitized by Google

min. Ceux qui ont comme moi profité de cette heureuse indiscrétion ne peuvent manquer d'en faire part à leurs amis.

Premièrement, le titre ne trompe point. Je trouve ici l'abandon et par conséquent le charme du commerce épistolaire. Cependant, je découvre bientôt une pensée sérieuse qui a son dessein, qui parcourt, comme en se jouant, une suite de questions; ainsi, le mur d'un couvent détruit, sa porte basse, et sa fenêtre garnie de vitraux, le lierre qui rajeunit les ruines et le groupe d'acacias qui les encadre, ce court tableau devient le sujet d'une méditation sur les rapports de l'art et de la nature, où je vois traiter avec nouveauté l'un des points les plus débattus dans nos écoles. Il s'agit d'apprécier le génie du moyen âge, auquel bien des gens voudraient faire expier aujourd'hui, par une réaction injuste, les exagérations de ses admirateurs. Il est impossible de mieux sentir que M. de Salvo le prix de la correction grecque et la puissance de l'inspiration chrétienne, de caractériser avec plus de justice les monuments de nos pères, de ces hommes « qui savaient attendre et savaient obéir. » Et son opinion me semble résumer toutes les discussions de la critique et de l'histoire, quand il déclare que le moyen âge mérite un culte éternel, non pour la perfection des formes, mais pour sa poésie, qui élève la pensée et qui parle à l'esprit par les symboles de la vraie croyance.

Si le style des lettres de Montmorency n'a rien qui trahisse un auteur italien, on pourrait le soupçonner à cette fleur d'urbanité qu'on ne trouve plus guère aujourd'hui qu'au delà des Alpes. On n'est pas longtemps non plus à reconnaître ce cachet inimitable que donnent une grande naissance et l'habitude des grandes affaires : ce sont des avantages qui n'ont jamais déplu dans la république des lettres. Mais, si je les relève, c'est que M. le marquis de Salvo les a portés dans les passages où il attaque les difficultés les plus délicates de la liberté européenne, jugeant les révolutions sans complaisance pour leurs excès, mais sans rancune contre leurs légitimes conquêtes, reconnaissant avec une générosité rare les erreurs des classes privilégiées et les sacrifices qu'elles doivent faire à la paix publique. Ces jugements sont soutenus par des récits instructifs, par des anecdotes de cour, telles que la touchante histoire de M. Garnier, premier hautbois de la chapelle de Louis XVI. Je pourrais citer encore plusieurs traits peu connus du prince de Talleyrand, et une action de charité royale, singulièrement honorable pour le prince qui règne aujourd'hui sur le trône de Guillaume-le-Bon. Sous ce rapport, le livre de M. de Salvo est un premier volume de mémoires dont tout le monde demandera la suite.

A.-F. O.

Une personne charitable, dont l'esprit plein de sagacité et de délicatesse est justement apprécié du monde le plus choisi, a conçu la pensée de publier une série de courtes notices qui ne peut manquer de fixer l'attention. Entre les bienfaiteurs illustres des pauvres, elle veut dépeindre de préférence ceux à qui des devoirs sacrés ou une vocation particulière ont fait conserver leurs rapports naturels avec la société en même temps qu'ils se vouaient aux œuvres chrétiennes les plus méritoires et les plus fécondes. Deux notices ont déjà paru; l'une retrace la vie de Mlle Legras, qui, avec saint Vincent de Paul, fonda les Sœurs de la Charité; l'autre, celle de Mme de Miramion.

Digitized by Google

Quoique dans l'ordre de la charité les services purement littéraires aient aussi leur prix, celui qu'on se propose ici n'a pas ce seul caractère. Zélée elle-même pour les œuvres directement utiles aux pauvres, l'auteur poursuit le succès de l'une des mieux entendues, et des plus touchantes par la modestie même dans laquelle sa nature particulière semble devoir la retenir. Il s'agit de faire travailler selon leurs forces de pauvres ouvrières que l'âge ou la mauvaise santé ont rendues peu capables. Pour cet ouvroir nouveau, toute commande d'ouvrages grossiers est sollicitée comme une faveur ; mais les commandes peuvent faire défaut parfois : alors, une caisse formée de dons volontaires viendra en aide et emploiera ces mains inactives à des vêtements qui, destinés à d'autres indigents, auront rempli ainsi en définitive un double office de charité. C'est au profit de cette caisse que se vendent les notices déjà publiées et celles qui les suivront.

Attrayantes et instructives pour les riches appelés à imiter de si parfaits modèles, ces notices offriront encore une excellente lecture à d'autres que la Providence a destinés à ressentir eux-mêmes les bienfaits de la charité. Chez les gens simples, on le sait, la forme de l'exemple est celle qui fait le mieux pénétrer les saints préceptes, mais elle présente encore, en cette occasion, un autre avantage peut-être trop peu remarqué, et sur lequel on nous permettra d'insister en finissant.

Nous le croyons, une connaissanance distincte des héros de la charité dans le passé peut accoutumer les pauvres à mieux discerner autour d'eux la charité présente et le mérite individuel des personnes qui consacrent leur vie à les soulager. Or, si nous ne nous trompons, il y a là pour les pauvres un intérêt principal qui ne doit pas être négligé, tout opposé qu'il soit à celui de leurs bienfaiteurs, qui n'ont qu'à gagner à s'effacer et à disparaître. C'est que la reconnaissance est une vertu première, essentielle et fondamentale chez l'indigent secouru, et que la reconnaissance, comme tous les rameaux de l'amour, a besoin d'un objet déterminé à qui se prendre; faute de quoi elle périt bientôt, entraînant avec elle les sentiments et les vertus qu'elle eût suscités, protégés et nourris. Triste aveu de notre faiblesse sous un nouvel aspect, ou plutôt d'une des lois de notre nature déchue ! Mais cet aveu, pourquoi hésiter à le faire ? Il peut coûter à la philosophie, qui se vante de fortifier et d'améliorer l'homme en l'élevant dans l'abstraction pour rendre ses idées plus générales ; mais il paraît simple et doux au chrétien qui reçoit de la religion, dans l'activité à la fois visible et surnaturelle du sacerdoce, dans le culte des saints, des anges, de la Mère de Dieu, des intermédiaires empressés à fixer son esprit, à calmer le vague de son cœur. Concours vivant et animé qui achève pour l'homme l'œuvre nécessaire de médiation dont le dogme de l'incarnation divine est le type, le principe, l'explication et la preuve devant la foi.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

ERRATA.

Page 590, au lieu de :

Qui réchauffe nos *sens* de ses rayons vainqueurs,

lisez :

Qui réchauffe nos *seins* de ses rayons vainqueurs.

Page 591, au lieu de :

Qui se promènerait tranquille sur les *flots*,

lisez :

Qui se promènerait tranquille sur les *eaux*.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

ÉLECTION DU PAPE PIE IX.

L'histoire marche plus vite que nos paroles. Il y a quinze jours, nous appelions l'attention des lecteurs du *Correspondant* sur les paisibles solennités du jubilé de Liége, lorsque vint nous frapper la triste nouvelle de la mort de Grégoire XVI. Aujourd'hui nous n'avons pas le temps d'exprimer les sentiments qui naissaient pour nous d'un nouveau conclave; l'éclatante et radieuse annonce de l'élection de Pie IX interrompt subitement le cours de notre pensée, et en transforme l'expression en un hymne de reconnaissance et de joie.

Toutefois un événement si heureux et si imprévu ne nous semble pas rendre superflues les réflexions que nous inspirait l'attente d'un conclave long et difficile. Il est bon que l'on sache de quelles craintes nous délivre un dénoûment si rapide. Nous devons demander à Dieu que l'avenir reste à tout jamais à l'abri des dangers qu'une politique rétrograde s'apprêtait à nous faire courir.

Nous reproduisons, sans aucune modification, les pages imprimées le jour même où la nouvelle de l'élection du Pontife nous est parvenue.

DE LA LIBERTÉ DU CONCLAVE.

« *Voglio morir da frate, non da sovrano*, « Je veux mourir en moine, et non en souverain, » disait le Pape Grégoire XVI, la veille de sa mort, à ceux qui le pressaient d'appeler, dans ces moments suprêmes, tout le cérémonial qui entoure le lit des Pontifes mourants. Les vœux de cette auguste humilité ont été exaucés : l'âme innocente et pure du pieux Camaldule, après s'être recueillie en Dieu sans plus d'appareil que n'en aurait

Digitized by Google

comporté la cellule du Palatin, a échappé par un prompt départ aux honneurs qu'elle redoutait : de simples prêtres entouraient la couche sur laquelle expirait le Père Maur Cappellari : la *cour*, prévenue trop tard, n'a plus trouvé que le cadavre du Pape Grégoire XVI.

« Ces circonstances ont clos dignement et dans son vrai caractère le pontificat qui vient de finir : la mission suprême de Grégoire XVI semble avoir été de rétablir définitivement la simplicité apostolique dans la chaire de saint Pierre. Ce siècle blasé, sur lequel les scènes d'apparat ne peuvent plus rien, s'est senti ému de respect en présence de l'humble vieillard qui portait avec tant de modestie la triple couronne. Un tel Pape était d'ailleurs le chef naturel de cette armée d'évêques missionnaires qui, sous ses auspices et avec sa bénédiction, se sont avancés depuis quinze ans à travers les solitudes du Nouveau-Monde et ont pénétré dans les archipels les plus reculés de l'Océanie. Le Catholicisme, compromis par les puissances de la terre, s'est ranimé dans le peuple et surtout par le peuple. Grégoire XVI, dans l'œuvre des missions à laquelle l'appelaient sa science profonde et la simplicité de sa vie, n'a pas eu d'auxiliaire plus utile que l'œuvre de la Propagation de la Foi, fondée dans un grenier de Lyon par deux pauvres ouvrières.

« L'état de la religion faisait trembler dans les pays où le gouvernement était resté catholique ; mais sa plante, presque étouffée dans les cours, a refleuri au milieu des ruines et sur le terrain des persécutions anciennes et récentes. Un Pontife qui, comme saint François d'Assise, avait épousé la Pauvreté avant de devenir le chef de l'Eglise, semblait prédestiné à des victoires de cette nature.

« Il a fallu de telles compensations pour soutenir le Pontife au milieu des épreuves de son règne. Elu au plus fort de l'insurrection de la Romagne, il a dû subir, dans les derniers temps de son pontificat, les obsessions de M. Rossi. Le schisme de l'Espagne et du Portugal, la lutte de l'immortel archevêque de Cologne contre le protestantisme officiel de la Prusse, les convulsions de la Pologne, les persécutions de la Russie, ont soumis tour à tour, et trop souvent à la fois, l'âme du saint Pontife aux plus cruelles tortures. Sublime de fermeté lorsqu'il était forcé dans ses derniers retranchements, comme lors de l'inso-

Digitized by Google

lente visite de l'empereur de Russie, Grégoire XVI n'a souvent combattu la mauvaise foi et la haine que par un excès de mansuétude et de bonté. Pilote infatigable, il est resté au gouvernail de la barque de saint Pierre avec cette vigilance qui ne perd rien dans le présent et qui laisse beaucoup à faire à l'avenir.

« En tout ceci la protection visible de Dieu s'est fait sentir; les circonstances les plus nouvelles, les questions les plus imprévues se sont manifestées pendant le pontificat de Grégoire XVI. Pie VIII, l'un des Papes les plus expérimentés et les plus sages, avait succombé sous les angoisses causées par la première apparition de ces problèmes. Rome s'y est habituée sous Grégoire XVI; son successeur aura la mission de les résoudre.

« On comprend l'immense gravité qu'entraînera le résultat des opérations du conclave; on conçoit combien les catholiques doivent se préoccuper de l'action des éléments étrangers sur les délibérations des princes de l'Eglise.

« Les puissances catholiques se sont arrogé depuis plusieurs siècles le droit d'entraver la liberté des conclaves, et Rome n'a jamais protesté contre l'illégitimité de cette intervention. On s'est seulement attaché à régler et à restreindre le privilége de l'*exclusion*. Une telle protestation ne peut être valable que contre un seul candidat : chacune des couronnes épuise son droit avec le premier usage qu'elle en fait.

« Nous ne connaissons aucune source à laquelle nous aurions pu recourir pour connaître l'origine du droit d'exclusion. Sans doute (car toute chose à Rome a son fondement dans l'antiquité et dans la justice) ce droit dérive de l'habitude qu'avaient les étrangers de se joindre aux habitants de Rome pour concourir à l'élection des Pontifes. Rome possède depuis dix-huit siècles son caractère de ville universelle ; traiter les affaires de Rome, c'est traiter celles du monde entier; le Pontife bénit à la fois la ville et l'univers, *urbem et orbem;* les affaires particulières à l'Etat romain sont jugées en dernier ressort par le tribunal de la Rote, dont les membres sont choisis parmi les diverses nations catholiques. Quand le droit d'exclusion était exercé par l'Autriche, la France, l'Espagne et le Portugal, ces quatre puissances, soit par leurs sujets directs, soit par les peuples placés

Digitized by Google

sous leur protection, représentaient la totalité du monde catholique. On pouvait donc soutenir alors avec quelque raison l'intérêt essentiel qu'il y avait à ce qu'aucune de ces puissances ne vît monter sur le trône pontifical un Pape incapable de tenir entre toutes la balance de l'équité.

« Les circonstances actuelles n'ont plus aucun rapport avec cet état de choses. L'Espagne a perdu la plupart de ses colonies, le Portugal s'est divisé en deux empires indépendants l'un de l'autre; l'Autriche n'exerce plus de suprématie sur les autres contrées de l'Allemagne; en dehors de ces quatre puissances se trouvent placés les catholiques de la Prusse, de la Pologne, de la Russie, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Belgique, des Etats-Unis et des autres républiques du Nouveau-Monde, sans compter les églises indépendantes qui commencent à fleurir dans l'Océanie.

« En même temps le droit de l'Espagne et celui du Portugal se trouvent annulés par l'état de ces royaumes et l'absence de leurs représentants dans le conclave. On prétend que la France a sollicité des deux royaumes de la péninsule la délégation à son profit de leur privilége d'exclusion. Mais quand même ces puissances consentiraient à laisser exercer en leur nom, dans une pensée politique qui ne peut se confondre avec la leur, une prérogative dont, récemment encore, elles se montraient excessivement jalouses, il est douteux que les cardinaux, qui depuis le commencement du siècle subissent en frémissant l'intervention des puissances, consentissent à la concentration d'un droit que sa division entre des intérêts opposés peut seule rendre supportable.

« Si à cette difficulté vient se joindre le cri unanime des peuples catholiques qui ne participent en rien aux avantages du droit d'exclusion, ce droit, dans son état actuel, deviendra non-seulement odieux, mais encore impraticable.

Est-ce sous ce point de vue que le gouvernement français aura envisagé sa position à l'égard du conclave? Tout nous porte à croire le contraire. Et d'abord, la tendance générale du gouvernement français est d'appliquer les vieilles règles à la nouvelle position de l'Eglise. On se ferait presque un cas de conscience de renoncer à une arme que le temps a déposée entre les mains de la France. Il faudrait d'ailleurs une démonstra-

Digitized by Google

tion vigoureuse pour obliger l'Autriche à renoncer de son côté à l'exercice de son privilége, et le manque de décision semble fort dans la nature de notre gouvernement ; c'est là, comme dit le poëte, *son moindre défaut.*

« Lors du dernier conclave, immédiatement après les révolutions de France et de Belgique, la France se vante d'avoir exclu le cardinal *Pacca*, qui était, dit-on, le candidat de l'Autriche. Pour ceux qui connaissent maintenant à fond le cardinal Pacca, et qui ont pu apprécier par la lecture de ses écrits combien son âme était grande et combien sa sagesse était profonde, il semble à peine croyable qu'on ose encore aujourd'hui se targuer d'avoir empêché un tel homme de monter dans la la chaire de saint Pierre.

« Ce n'est pas que nous ayons la moindre confiance dans les intentions de l'Autriche. Indépendamment de la lumière que les événements de la Gallicie ont jetée sur le profond machiavélisme qui préside aux décisions de cette puissance, son intérêt antiitalien en fait une ennemie cachée, mais constante, de l'indépendance du Saint-Siége.

« La vraie liberté des Papes, si elle se réalise, doit amener tôt ou tard la liberté de l'Italie. Un esprit vigoureux d'organisation intérieure, qui se manifesterait dans un Pontife, serait un épouvantail pour le cabinet de Vienne. C'est aussi pour ce cabinet un intérêt puissant qu'il ne s'élève pas dans la chaire de saint Pierre un homme préparé à envisager de sang-froid et même avec un certain degré de sympathie le mouvement et l'esprit de la société moderne.

« Sous ce dernier rapport, l'intérêt de la France semble diamétralement opposé à celui de l'Autriche. Mais la France, en tant que gouvernement, croit avoir beaucoup de considérations à ménager. Elle se rencontre quelquefois, elle voudrait se maintenir toujours en relation étroite avec les gouvernements absolutistes de l'Europe sur le terrain de la conservation.

« La liberté de l'Italie ne pourra pas s'établir paisiblement. Ce problème recèle une révolution qui entraînera un remaniement de la division actuelle de l'Europe. La France est la principale victime de cette division ; mais les puissances étrangères sont trop convaincues que la conscience d'un tel malaise est inséparable de tous les gouvernements de la France, quels qu'ils soient

Digitized by Google

et quels qu'ils puissent être, pour ne pas lui faire immédiatement un crime de tout ce qui peut manifester au dehors un tel sentiment. On sait de reste dans quelles étroites entraves la nécessité de rassurer les puissances, nécessité qui est comme la clef de voûte de l'édifice de la paix, maintient le gouvernement actuel de la France.

« Sommes-nous à cet égard dans une situation meilleure que la Restauration? On peut répondre oui et non, selon le point de vue de chacun. Et, en effet, les événements qui depuis seize ans nous ont émancipés de la tutelle tyrannique de l'Europe ont en même temps créé contre nous des défiances que la Restauration n'excitait point. A mesure que le gouvernement de Juillet s'est émancipé, il a cru devoir plus de gages à l'Europe. C'est là tout le système. Nous ne le jugeons pas aujourd'hui; nous nous contentons de le définir.

« Un homme d'un noble cœur et d'un esprit distingué, de cette qualité sociale et morale que nous voudrions voir aujourd'hui représenter les intérêts de la France auprès du conclave, le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur de Louis XVIII à la cour de Léon XII, retraçait, dans une mémorable dépêche, le système de *concours européen* suivant lequel il lui semblait qu'on devait diriger, à Rome, les délibérations d'un conclave. Cette précieuse dépêche a été publiée par M. Artaud, dans son *Histoire du Pape Léon XII*, tome Ier, page 141. L'ambassadeur y expose nettement les deux systèmes : l'un dans lequel une majorité libre agirait en dehors de l'influence des gouvernements séculiers, l'autre qui ferait prévaloir sur la liberté purement ecclésiastique l'influence concertée des gouvernements temporels. Suivant les principes de cette dernière école, à laquelle le duc de Laval donne ouvertement la préférence, les cardinaux français manquent à leur devoir s'ils prétendent agir dans l'intérieur du conclave conformément aux inspirations de leur *conscience* et indépendamment des instructions qui doivent leur être données par l'ambassadeur du roi.

« Pour que nous marchions dignement à la tête du parti, les cardinaux français doivent être envoyés, sans parole de qui que ce soit, sans recommandation, on ose dire *sans conscience*, en prenant ce mot dans le sens qui exprime une vanité occupée de sa propre chose plus que de celle du roi. Des instructions adressées à l'ambassadeur pourraient être

Digitized by Google

lues en commun par lui et leurs Éminences ; chacune d'elles, pénétrée des sentiments de fidélité dus au roi, consentirait à se *tromper* avec lui, *s'il se trompait ;* il pourrait être établi que les conclavistes seraient agréés par le roi. Les instructions de Sa Majesté ayant été communiquées, les variations qui surviendraient seraient promptement portées à la connaissance de chacune des Éminences. En communication au dedans du conclave avec les cardinaux des puissances dont le dévouement serait connu, elles travailleraient comme eux à l'œuvre désirée par le roi, et recommandée à leurs soins et à leur véritable *conscience* de prélats, placés là par le roi et qui n'y seraient pas entrés sans le roi. Quant au choix à faire, il est tout tracé. C'est un Pape modéré et d'une santé suffisamment forte qu'il faut préférer. Il faut bien se persuader que vaincre seul par le parti des *zelanti*, c'est irriter inutilement l'Autriche, qui a des moyens de se faire considérer autrement que par une protection dans une élection ; c'est préparer au gouvernement du roi des tracasseries qui l'importunent et qui détournent l'influence qu'il a droit d'exercer seul sur la politique de Rome. »

« En lisant ces phrases si remarquables, on s'aperçoit qu'une faiblesse véritable se cache à peine sous une apparence de domination. Si la France était rassurée à l'égard de l'Autriche, si on *ne craignait pas d'irriter inutilement* cette puissance qui a *des moyens de se faire considérer autrement*, un cœur chrétien comme celui du duc de Laval abandonnerait volontiers l'élection à la conscience des *zelanti* et même des cardinaux français. Ceux-ci pourraient même avoir une *conscience* propre indépendante de celle du roi ; mais, on le voit, la liberté tout entière de l'Eglise doit céder à la crainte *d'irriter inutilement l'Autriche*. Il faut de toute nécessité un Pape *modéré*, c'est-à-dire un Pape de la liberté duquel l'Autriche ne s'effarouche pas.

« La situation a-t-elle réellement changé depuis les temps de Louis XVIII et de Léon XII ? On ne le croirait pas, si on s'en rapportait aux premiers symptômes. Nul doute que le gouvernement n'ait voulu *désigner les conclavistes ;* le reste découle naturellement de cette tentative, et l'on peut croire que le gouvernement actuel craint encore *d'irriter inutilement l'Autriche*.

« Mais que va devenir M. Rossi en présence de nos cardinaux, et après l'échec que la cour a reçu dans sa prétention à désigner les conclavistes ? Nous ne ferons pas à la mémoire du noble duc de Laval l'injure de le comparer en rien à M. Rossi. Quand un Montmorency parlait au nom du roi à des prélats de

Digitized by Google

la Restauration, il avait quelque chance de les entraîner dans sa voie; aujourd'hui, au lieu d'une élévation justifiée par le caractère, nous n'avons qu'une habileté d'un ordre inférieur et des souvenirs fâcheux. Les cardinaux français entreront dans le conclave libres eux-mêmes, et avec la résolution d'y faire prévaloir, dans l'intérêt bien entendu de la France, la liberté de l'Eglise. Qu'il en soit ainsi, et nous permettrons ensuite à M. Rossi de se vanter d'avoir contribué à l'élection d'un bon et grand Pape.

« L'atteinte à la liberté du conclave, la proscription de l'influence des *zelanti*, n'ont qu'un prétexte plausible. On exagère à dessein la crainte de voir s'élever un Pontife dont la vertu ne soit pas en rapport avec les difficultés politiques de la situation. On traite la Papauté comme un malade qui ne peut se soutenir qu'à l'aide de béquilles. Le courage, la fermeté, le *zèle* enfin du Pontife semblent destinés à soulever immédiatement des orages capables d'engloutir le Catholicisme dans une ruine épouvantable.

« Nous ne nions pas qu'il ne puisse se trouver un homme qui aux vertus d'un saint ne joigne une fâcheuse inexpérience des choses de ce monde; mais est-il raisonnable, ou, pour mieux dire, est-il loyal de sacrifier la liberté de l'Eglise à cette seule éventualité? On n'a pas le droit de se dire catholique quand on se défie ainsi des lumières de l'Eglise inspirée librement par le Saint-Esprit.

« Et d'ailleurs, il est plus important aujourd'hui de s'entendre avec les peuples qu'avec les princes.

« Si un *zelante* est peu propre à suivre la routine de la vieille politique, ce n'est pas là ce qui nous effraye. Nous devons briser notre dernier appui, renoncer à notre dernière espérance, ou attendre avec une confiance entière l'accord du zèle catholique, dans le Pape librement élu, avec la véritable intelligence de notre temps. Nous qui avons cette conviction à l'égard du clergé, et qui en recueillons tous les jours les preuves, pourquoi donc douterions-nous du chef que l'Eglise va librement et régulièrement se donner? Aussi notre prière est-elle d'avance une action de grâces. »

Nous en sommes encore aux premiers renseignements : nous ne sa-

Digitized by Google

vons qu'un nom, qu'une date, et déjà on signale l'événement comme un des plus extraordinaires et des plus heureux dont l'histoire de l'Eglise fasse mention.

Le conclave comptait au moins dix candidats d'un grand mérite et qui pouvaient légitimement prétendre au rang suprême. Toutes les rivalités se sont tues comme par enchantement devant un prélat éloigné de Rome par la stricte observation des lois de la résidence, et que recommandent, à défaut d'une participation active aux combinaisons de la politique, une *piété admirable* et une *prudence consommée.*

La vie du cardinal Jean-Marie MASTAI FERRETTI a été jusqu'ici celle d'un apôtre et d'un saint. A vingt ans, il se voue à l'état ecclésiastique, à la suite d'une maladie grave pendant laquelle il avait invoqué pour sa guérison le secours de la sainte Vierge. Rejeton d'une noble famille, il associe sa charité à celle d'un pauvre maçon, pour la fondation et le gouvernement d'une maison d'orphelins. Plus tard, Pie VII l'envoie dans le Nouveau-Monde, comme auditeur de Mgr Muzi, vicaire apostolique du Chili. Des difficultés s'élèvent avec le gouvernement de la nouvelle république : le futur Pontife soutient dignement les droits de la religion et du Saint-Siége ; et, à son retour en Europe, Léon XII le récompense en lui confiant la direction de l'hospice de Saint-Michel à *Ripa-Grande*, le plus important de Rome. Bientôt le Pape, réformateur de la discipline, le donne à Spolète, sa propre patrie, en qualité d'archevêque, et Grégoire XVI le transfère ensuite à Imola, dans le temps des plus graves dissensions de la Romagne. On parle avec admiration du courage qu'il déploya au milieu des horreurs du choléra.

Depuis 1832, époque à laquelle il devint évêque d'Imola, Mastai Ferretti n'a point quitté sa ville épiscopale. Il n'est venu à Rome que quinze jours en 1840, à l'époque où Grégoire XVI lui donna le chapeau de cardinal. Il a été élu Pape le 16 au soir, et le 12 il était seulement arrivé dans la capitale du monde chrétien. Il n'a pu d'avance voir personne, subir aucune influence. Les cardinaux ont dû prendre en considération, outre la sainteté de sa vie, sa qualité d'évêque romagnol, né dans la Romagne (à Sinigaglia, en 1792), le respect et l'affection qu'il inspirait universellement à cette province si agitée et si digne de l'attention du nouveau Pape.

Les premières mesures de l'interrègne, le choix des prolégats, la formation d'une commission permanente des plus expérimentés parmi les cardinaux pour le gouvernement provisoire, au lieu de l'alternance journalière de trois membres du conclave usitée jusqu'ici, montraient déjà, de la part de cette assemblée, une résolution ferme, éclairée, consciencieuse, unanime.

Digitized by Google

Le choix spontané d'un Pape de cinquante-quatre ans achève de caratériser la vigueur opportune et les intentions irréprochables du sacré collége.

M. Rossi, qui n'a pu recevoir à temps les lettres par lesquelles on l'accréditait auprès du conclave, se console de n'avoir pas prononcé son discours *en français* (privilége glorieux de notre légation, mais singulièrement approprié à la personne de l'ambassadeur actuel), il se console, disons-nous, en proclamant son adhésion au choix du conclave.

Le cardinal Mastai Ferretti, dit-il, était un *des quatre candidats* désirés par la France.

Ne savions-nous pas d'avance que, si l'Eglise avait un *bon et grand Pape,* M. Rossi se vanterait de l'avoir élu ?

Mais laissons ces misères et ne songeons qu'à la grande victoire de l'Eglise, à l'action miraculeuse du Saint-Esprit, à l'énergique et définitive proscription du droit que les cours s'arrogeaient sur la liberté du conclave, à l'avénement de cet autre Pie, évêque d'Imola, comme Pie VII, et destiné à inaugurer la seconde moitié du siècle par des travaux dignes de son commencement.

Il faut tout attendre de Pie IX; mais notre attente ne doit avoir rien d'impatient, rien d'impérieux. Prions Dieu, au contraire, d'alléger le le poids de la tâche à l'homme au trône duquel vont aboutir les événements du monde entier, au Pontife qui doit fermer les plaies de la Romagne, lutter contre l'autocrate schismatique, déjouer les calculs de l'hérésie, raffermir le Catholicisme au midi de l'Amérique et le propager au nord de cette partie du monde, conquérir l'Océanie et la Chine, et aborder la solution du grand problème de ce siècle, l'union définitive et indissoluble de la religion et de la liberté.

Quel programme! Mais aussi quelle préparation admirable! Et à voir la promptitude avec laquelle Dieu proportionne la durée de nos épreuves à notre débilité, n'avons-nous pas le droit de nous appliquer ces paroles du prophète-roi : « Ils s'en allaient en pleurant, jetant les semences de leurs champs : maintenant ils marcheront dans la joie, emportant les gerbes de la moisson. *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua : venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.* » (Ps. CXXV, v. 7-8.)

Digitized by Google

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT[1].

III

TEMPS DE LA MONARCHIE.

Après avoir avancé qu'au moyen âge l'enseignement avait été l'*apanage* et le *domaine de l'Eglise*, qu'il était resté *sous la loi et la juridiction des évêques et des Papes*[2]; après s'être mépris sur les fonctions des chanceliers jusqu'au point de voir dans ces espèces de vérificateurs des grades, des arbitres absolus de la faculté d'enseigner[3] ; après n'avoir constaté dans la formation des corps universitaires qu'une phase de la domination cléricale sur le fait de l'enseignement, celle par laquelle le Pape se substitue aux évêques[4] ; après avoir dit enfin que, pendant plus de quatre siècles, le régime souverain de l'enseignement avait été un des attributs théoriques et pratiques de la puissance spirituelle[5], M. Troplong remarque, selon l'heureuse expression d'un jurisconsulte, que, vers le XIVe siècle, la *chance tourna*. Ce fut alors que la royauté eut sa revanche : elle arracha l'enseignement à l'Église et ne s'arrêta pas qu'elle n'en eût fait l'objet d'un *droit régalien*.

On n'est pas tenu de savoir ce qu'était un droit de cette nature. Nous allons tâcher de donner une exacte définition ; mais d'abord nous offrirons deux exemples de droits régaliens.

Le droit régalien.

On connaît cet édit inspiré par Turgot qui, d'après une opinion que

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin et 25 septembre 1845, et 10 juin 1846.
[2] M. Troplong, p. 59.
[3] Id., p. 67 et *passim*.
[4] Id., p. 77 et *passim*.
[5] Id., p. 99 et *passim*.

Digitized by Google

nous ne croyons pas très-juste, restitua à chacun le droit de travail comme une propriété imprescriptible et sacrée. Le droit de travail, en effet, était devenu, assure-t-on, un objet d'octroi souverain. Conséquemment, le roi accordait ou n'accordait pas, à son gré, la faculté de se faire un produit et d'en vivre. Le roi pouvait ainsi condamner à la mort par la faim le plus grand nombre des enfants que Dieu lui avait commis. C'était horrible, direz-vous. Ne vous hâtez pas de vous indigner : il y avait ici un *droit régalien.*

Il en était un autre du même nom, auquel malheureusement la réalité ne manquait point. Au moyen âge tout étranger au fief ou à la commune, qui se risquait à errer, rencontrait ordinairement le servage. A l'aubain on prenait tout, jusqu'à la liberté de la personne. Un jour, la royauté conçut le projet d'enlever à la seigneurie féodale cet odieux privilége de l'aubaine, non pas pour le détruire, mais pour le confisquer à son profit. Elle y réussit à peu près. Et, plus tard, jusqu'au dernier moment, quand le roi était sacré, il jurait sur l'Evangile de traiter comme une bête fauve, comme un être sans amis, sans parents et sans fils, l'étranger égaré sur la terre de France. Eh quoi ! notre noble patrie ne fut pas toujours hospitalière ! Elle a été l'antre de Cacus ! Gardez-vous de vous emporter : il y avait ici un *droit régalien.*

Lorsque la royauté se dégagea de la seigneurie féodale, les légistes, ses conseils, dressèrent, en quelque sorte, la liste de tout ce qu'il était nécessaire de prendre, çà et là, aux fiefs, aux communes, aux diverses et trop grandes extensions de l'indépendance locale et privée. Les légistes avaient l'intention de noter l'ensemble politique de la souveraineté ou de l'empire, et de ne laisser aux particuliers, entre autres prérogatives purement civiles, que la propriété. Or, cet ensemble politique comprit ce qu'on nomme les *droits régaliens.* Mais il faut remarquer le caractère que ces droits empruntèrent aux circonstances de leur extraction. Comme au moyen âge la propriété et l'empire se confondaient, ainsi qu'on le voit dans le fief, il suivait que la distinction proposée par les jurisconsultes pouvait difficilement s'exécuter en fait. Il en était de l'empire et de la propriété comme de cette robe de la fable antique qui adhérait à la peau : l'empire adhérait à la propriété. Il était impossible d'enlever celui-là sans entraîner celle-ci par lambeaux, et la royauté ne parvint pas à consommer l'impraticable séparation. Aussi, quand on croyait que l'empire avait été seul et tout entier ramené en haut, Louis XIV, qui voyait clairement dans l'inventaire de sa couronne, disait à son petit-fils : « Sachez que tout vous appartient en ce royaume, « les choses et les personnes. » Ce qui apparaissait à la fin de la monarchie était surtout réel à son début : la royauté était l'exagération d'un fief particulier, et Philippe IV ne prétendait qu'au titre de souve-

Digitized by Google

rain fieffeux. Or, cette manière d'être des accroissements de la royauté fut ce qui détermina la nature profonde des droits régaliens. Ces droits, il est vrai, étaient des attributs de la souveraineté ; mais ils sortaient du milieu de la propriété, et ils en étaient tout empreints ; pour cette raison, ils appartenaient à la couronne, et ils composaient le domaine inaliénable du prince. Cela est surtout sensible dans ce qui arriva au droit régalien de l'aubaine. La confiscation de ce droit était une limite et comme une négation de la souveraineté féodale. Mais la royauté s'emparant de l'aubaine, en tant que seigneurie féodale suprême et unique, la seigneurie fit conserver dans les mains du roi ce que la souveraineté pure y aurait fait abolir. En définitive, la souveraineté, en se combinant, ne semblait que déplacer et accumuler la propriété. Tous les droits régaliens étaient devenus de la sorte l'expression d'un empire qui n'atteignait les personnes que parce qu'il avait son fonds et son trône dans le domaine éminent des choses.

Si nous ne nous trompons pas dans notre conjecture historique, il est absolument difficile de s'expliquer comment l'enseignement a pu être le sujet d'un droit régalien. Ce système féodal, si oppressif en apparence, qui tenait les personnes à l'occasion des choses, et qui dominait l'homme par la raison qu'il dominait la terre, le système féodal présentait du moins un avantage : c'est que l'étendue de son pouvoir était bornée, que les obligations auxquelles il asservissait s'arrêtaient devant les termes d'un pacte étroit, et qu'en somme ces obligations, tout en impliquant et même dépassant des rapports immédiatement utiles, matériels et honorifiques, n'allaient jamais jusqu'à ce point d'astreindre la liberté de l'esprit, des affections, des croyances et de la famille. Autour de certains fiefs il y avait des marches, des landes sauvages où l'homme et la bête se rencontraient dans une même franchise. Au-dessus de tous les fiefs il y avait mieux que ces landes ; nous voulons parler de la région solitaire où l'homme pensait, aimait, s'édifiait lui-même, n'estimant pour rien l'accident de cette chaîne à son pied, au prix de laquelle il avait acheté l'indépendance absolue de la meilleure part de lui-même. Là, dans cette région, habitaient l'Eglise, les Saints, les orages de l'intelligence, les colloques de Dieu, et puis les douces tendresses de l'épouse et de l'enfant, ce roi rieur et cette reine charmante du foyer domestique. C'est grâce à cette complète séparation de la vie extérieure et de la vie intime que la féodalité, tout en tyrannisant la première, n'a pas empêché la seconde de produire la grande moralité de l'homme moderne. Voyez les coutumes, cette formule du droit féodal : rien n'y touche à la domination de l'âme ; tout y est règlement de propriété ; la famille ne s'y montre atteinte que par des rapports accessoires et nullement essentiels. Or, si la féodalité

Digitized by Google

n'était ainsi qu'un empire matériel, prolongé, on l'accorde, jusqu'à ses extrêmes limites, mais non au delà, nous le demandons, comment cet empire pouvait-il avoir prise sur les choses de l'esprit? Et comment, en ne faisant que lui succéder et l'exagérer, la royauté a-t-elle pu avoir sur ces mêmes choses de l'esprit une action radicalement contredite par l'origine et toute la nature de son autorité?

C'est une distraction inconcevable dans un éminent jurisconsulte historien comme M. Troplong, que cette invention d'un droit régalien à propos de l'enseignement. Ce mot ne rappelle dans la royauté, par une exagération ou une opposition, que la partie féodale de ses éléments constitutifs. Or, entre la féodalité et l'enseignement, il y a toujours eu un abîme, celui qui séparait l'homme et le chrétien du vassal et du serf.

Des preuves de M. Troplong.

Mais un éminent jurisconsulte historien comme M. Troplong ne saurait se tromper d'une manière absolue, lorsqu'à propos de l'enseignement il mentionne un droit même régalien. M. Troplong doit avoir en faveur de son opinion des preuves qu'il importe de discuter. Aussi telle est notre intention, et, sans suivre l'auteur à travers une série de métaphores d'avocats, de gens du roi et d'apprentis philosophes, qu'il invoque comme autant d'arguments irréfragables, nous nous occuperons tout d'abord, et seulement, du témoignage qui résume le mieux et avec le plus de compétence l'état de l'ancien droit sur la matière. René Chopin a fait sur le *Domaine de la couronne de France* un traité pour lequel il a reçu des lettres de noblesse, et qui est resté jusqu'en 89 comme la charte des prérogatives royales. En outre, René Chopin a été en son temps un ardent ligueur, et il nourrissait un tel zèle pour l'orthodoxie que sa femme, entretenue par lui dans l'horreur du protestantisme, au dire de l'anecdotique Fournel, mourut de peur le lendemain de l'entrée de Henri IV à Paris. L'auteur du *Domaine* offre donc un double titre pour intervenir entre M. Troplong et nous : d'un côté, il plaida pour le pouvoir; de l'autre, il fut un catholique emporté. Nous ne saurions nous empêcher de prendre René Chopin pour arbitre.

Chopin commence ainsi le titre 27 du livre 3 de son *Domaine de la couronne de France;* nous nous servons de la traduction qui a été faite de son ouvrage, en 1634, par maître Jean Fournel.

« C'est un droict de privilege entierement royal de pouvoir establir, fonder et eriger Universitez pour enseigner les escholiers, qui n'est point communiqué aux autres seigneurs inférieurs de la France; le quel privilege a esté soigneusement remarqué par Raphael faisant un denombrement des Regales, en son *Conseil* 162..... et tous colleges et statuts faits entr'eux sont reputez illicites, s'ils n'ont esté introduits et establis par

Digitized by Google

les lettres de permission du Roy, dont se lit un decret du Senat de Rome dans Tacite, livre treizième.... »

Voilà qui est fort clair ; c'est un privilége royal d'ériger des Universités ; des colléges ne peuvent être institués sans la permission du roi ; le sénat de Rome l'a décidé ainsi, et Raphaël a eu raison de placer un pareil droit dans le dénombrement des régales.

Mais examinons de près cette doctrine. Est-ce bien ici l'enseignement qui se trouve en cause? Nous ne le croyons pas. En effet, il ne faut point se laisser prendre à l'acception aujourd'hui usuelle des mots *colléges* et *universités*. Sous la plume d'un jurisconsulte, ces mots s'employaient dans un sens particulier : ils signifiaient des associations ou plutôt le corps, la *personne civile*, qui en est souvent le résultat. Or, Chopin entend-il les mots *universités, colléges*, autrement que ne les entendaient les jurisconsultes de son temps? Evidemment, la preuve de la négative ressort des termes que nous venons de citer : Chopin parle des *statuts faits entre eux* par les membres des colléges; il rappelle la décision de la loi romaine relativement au droit de constituer une corporation. Il est bien question ici purement et simplement d'hommes associés pour un but quelconque, et non d'un enseignement que ces hommes se proposent de donner. La pensée de Chopin est tellement conforme à notre trop facile et trop naturelle interprétation qu'on le voit confondre, dans le même titre, les associations pour les études et celles qui concernent la marchandise et les métiers. Effectivement, sous le rapport du droit de corporation dont le jurisconsulte s'occupe pour affirmer un privilége royal, il n'y a point de différence entre les corporations des études et celles des métiers. Aussi peut-il ajouter sans faillir à la suite de ses idées :

« Tout ainsi que l'institution et fondation d'une Université est purement un special droict appartenant au Roy, aussi l'erection des mestiers jurez et statuts de reglement d'eux est de même qualité [1].... »

Mais il est d'autres preuves du sens spécial, et relatif seulement au droit de corporation, que Chopin entend exalter dans un privilége de la couronne. Tout en ne traitant que de ce droit, le jurisconsulte verbeux mentionne un grand nombre d'établissements scientifiques, et il arrive à dire quelques mots du droit lui-même d'enseigner, indépendamment de la forme collective qu'on peut donner à son administration. Si le droit d'enseigner avait dû être, dans la pensée de Chopin, l'objet de cette régale qu'il fait peser sur les colléges et corporations, à coup sûr Chopin n'aurait pas manqué de l'exprimer d'une manière quelconque. Eh bien, c'est positivement le contraire qui se montre dans les assertions de l'auteur. Chopin n'étend manifestement pas au

[1] Chopin, *du Domaine*, liv. III, tit. 27, n° 24.

Digitized by Google

droit d'enseigner le privilége royal qu'il suscite pour le droit de faire un collége. En effet, s'agit-il des universités *considérées dans la philosophie chrétienne, les facultés, les sciences,* etc., c'est à savoir dans leur but même de l'enseignement, ce qui est proprement une régale, nécessairement exclusive, disparaît pour faire place au concours de deux puissances. Chopin dit des universités, prises sous le point de vue que nous venons de déterminer, « qu'elles ont accoustumé d'estre establies « et erigées par lettres et privileges tant du Pape que du roy, ou de « l'empereur [1]. » Qu'est devenu ce *droict de privilege entierement royal*, naguère affirmé par Chopin à propos des corporations? Un partage de règlement se substitue ici à la solitaire prérogative de la souveraineté. La souveraineté, par essence impartageable, ne s'applique pas à l'enseignement lui-même.

Et Chopin est plus explicite encore : il parle des simples particuliers qui, poussés par la charité, voudraient, à leurs dépens, offrir à la jeunesse une instruction gratuite, sans affecter, bien entendu, la forme d'une université. Certes, il y a ici l'enseignement, abstraction faite de toute idée de corporation ; certes il y a ici l'hypothèse dans laquelle doit éclater ce qui pouvait sortir d'un privilége royal contre le droit lui-même d'enseignement. Croit-on que Chopin réveille contre une tentative de la bienfaisance privée, ayant pour but l'exercice du plein droit d'enseignement, quelque chose de l'ombrageuse jalousie du privilége royal? On aurait tort de le croire ; car alors qu'il s'agit d'enseignement, et non de corporation, ce que Chopin proclame comme *tenu* pour *certain et approuvé par l'usage commun*, c'est le bénéfice sacré d'une liberté entière. Voici les termes de l'auteur :

« Nous tenons pour certain et approuvé par l'usage commun que les personnes particulieres peuvent faire bastir des colleges à leurs propres despens pour y faire instruire la jeunesse, les doter de bons et suffisans revenus, *non point pour luy pouvoir donner le titre et le nom d'université*, mais au moins pour l'entretenement des pauvres escholiers [2]. »

Résumons la doctrine d'un jurisconsulte maître dans la matière. Il est vrai que, sous l'ancienne monarchie, il existait, relativement aux universités, un droit régalien. Mais ce droit ne concernait les universités qu'en tant qu'elles instituaient des établissements de mainmorte et des dérogations spéciales aux juridictions ordinaires. La raison d'un précepte de la loi romaine sur les associations n'aurait point suffi pour donner naissance à un véritable droit régalien. Un changement dans les juridictions, une condition nouvelle dans la propriété, c'était là ce

[1] Chopin, *du Domaine*, liv. III, tit. 27, n° 7.
[2] Chopin, *du Domaine*, liv. III, tit. 27, n° 23.

Digitized by Google

qu'il fallait, comme Chopin l'indique [1], pour susciter la prérogative d'un pouvoir d'essence féodale. Mais, créée par la combinaison plus ou moins grande de la loi féodale et de la loi romaine, le droit régalien sur les universités, s'il atteignait directement et complétement leur forme extérieure, et toute leur existence civile ou politique, s'arrêtait à cette limite extrême, et ne pouvait jamais comprendre le droit lui-même d'enseignement.

Le rapport qui rattachait l'enseignement à la forme universitaire était sans doute étroit, et la domination qui pesait sur l'une devait, en apparence, se faire aisément sentir sur l'autre. Toutefois, il faut d'abord en convenir, par cela que cette domination n'était pas ouvertement contenue dans le droit au nom duquel on l'exerçait, elle pouvait constituer une influence abusive et plus ou moins réelle, elle ne constituait pas une prérogative proprement dite, surtout d'une qualité aussi hautaine que celle qui se trouve supposée par la dénomination de droit régalien. Mais nous prétendons contester la réalité même de cette influence abusive dont on voudrait peut-être argumenter contre nous comme d'un *fait accompli;* car l'enseignement n'était point seul à se défendre contre les entreprises possibles du droit régalien des corporations : il était assisté dans son indépendance par l'intervention de l'Eglise, et c'est ce que nous allons démontrer dans la section suivante.

Un argument en faveur du droit régalien tiré par M. Troplong des Preuves des Libertés de l'Eglise gallicane.

La royauté n'a pas été seulement féodale, elle s'est formée en grande partie à l'aide d'une théorie ecclésiastique. Or, en tant que ministère de la foi et magistrature de la morale, la royauté a pu avoir sur l'enseignement un droit qu'il n'était pas en la féodalité de produire. M. Troplong n'a point manqué de signaler ce point de vue particulier, et de faire valoir la vérité possible de l'argument qui en résulte. C'est dans *les libertés gallicanes* que l'on trouve les attributions morales de la royauté de France; aussi M. Troplong, dans son ouvrage, se réfère à plusieurs reprises aux *Preuves des Libertés de l'Eglise gallicane*, dont le chapitre 37 porte pour intitulé cette proposition : « *Universitez et Escholes publiques ne peuvent estre establies en France, ny reformées, sans l'authorité et consentement du Roy.* »

Nous l'avouons, ce n'est pas sans effroi que nous avons vu passer et repasser sous nos yeux l'indication de ce chapitre 37. Ces terribles collecteurs de *libertés* ont inséré dans leur arsenal de guerre cette maxime, à savoir que le vicaire de Jésus-Christ, avant de monter dans la chaire de Pierre, est tenu de faire approuver son orthodoxie par le roi

[1] Chopin, *du Domaine*, liv. III, tit. 27, n° 23.

Digitized by Google

de France [1]. Il n'est rien que des hommes de cette audace ne puissent avancer. Nous le répétons, nous avions peur de trouver et Pierre Pithou, et Pierre Dupuy, et l'*histoire* d'accord avec eux sur quelque étrange proposition relative à l'enseignement. Toutefois, nous avons ceint notre âme et nos reins de la force du Seigneur, et nous nous sommes enhardi à pénétrer dans les redoutables volumes. Voici ce que nous avons lu. Le chapitre 37 se compose de treize actes ou documents probatoires. Nous omettrons les deux premiers qui se rapportent à l'époque de Charlemagne, et nous donnerons une analyse succincte des onze autres.

Acte III. Le Pape institue l'*étude générale* d'Orléans (1305), et, dans ses diverses dispositions, il fait la part de l'autorité royale : *Per hæc jurisdictioni regiæ non intendimus derogare, sed ea, quantum dependeat ab ipso rege, suæ approbationis et voluntatis arbitrio reservamus.*

Acte IV. Le roi de France statue pour la même *étude* d'Orléans (1312), et, à son tour, dans ses dispositions diverses, il réserve la part de l'autorité papale : *Nos igitur præmissa omnia et singula, quantum ad auctoritatem et jurisdictionem ecclesiasticam pertinent, a quoquam justitiariorum vel subditorum nostrorum impediri vel infringi quomodolibet inhibemus.*

Acte V. Le roi de France dans cet acte (1312), encore relatif à l'Université d'Orléans, mentionne plusieurs fois l'intervention légitime de l'autorité papale : *Per sedem apostolicam progenitores nostri.... procurarunt ne detrahatur privilegiis Romanæ sedis studio Parisiensi concessis; quæ per apostolicam sedem concessa laudavimus et accepta habuimus.*

Acte VI. Le roi de France ajoute son consentement à l'érection de l'Université de Bourges (1469), *statuée, ordonnée et establie, puis aucun temps en ça, par nostre Sainct-Pere le Pape, à nostre priere et requeste, de nostre consentement.* Le roi veut que cette Université soit *doresnavant maintenuë et exercée selon la création de nostredit Saint-Pere.*

Acte VII. Le roi de France institue seul l'Université d'Angoulême (1516), sans faire intervenir l'autorité du Pape. Cette omission s'explique peut-être par ce fait que le roi, en instituant l'Université d'Angoulême, n'innove point : il reproduit nommément les priviléges des Universités de Paris, Poitiers et Toulouse, pour lesquelles l'autorité du Pape avait eu occasion de s'exercer.

Acte VIII. *C'est un arrêt de la Cour* (samedi 13 juin 1534), *touchant la reformation de l'Université.* On y lit : *Veu... la reformation de ladite Université, faite par le cardinal Destouteville, legat en France,—... sans*

[1] *Libertés*, IX ; *Preuves*, II.

Digitized by Google

préjudice de la future reformation par les reformateurs deputez par le roy et par le cardinal de Sens, légat en France,—... la Cour ordonne suivant la reformation faite par le cardinal Destouteville, légat en France, —... et a enjoint ladite Cour aux commissaires commis par le roy et ledit cardinal de Sens, legat en France.

Acte IX. C'est un extrait de décision judiciaire par laquelle la Cour du Parlement certifie la réception des pièces nécessaires à l'érection de l'Université de Reims (30 mars 1548). Ces pièces sont : *les bulles de nostre Sainct-Pere le Pape, contenant l'erection de l'Université d'estudes generale en la ville de Reims, faite et octroyée à la priere et requeste du roy et du cardinal de Guise, archevesque dudit Reims;—...en outre, les lettres-patentes dudit seigneur roy données à Fontainebleau au mois de mars* 1547.

Acte X. Dans la décision précédente, la Cour avait ajourné l'enregistrement. Elle consent à la vérification par la décision contenue dans cet acte X (1549). Seulement, en admettant les bulles du Pape, la Cour croit devoir faire quelques réserves, dont aucune n'a trait à la légitimité de l'intervention du Pape dans l'établissement d'une Université.

Acte XI. C'est une harangue faite (10 mai 1573) par le cardinal de Lorraine au roi, dans laquelle le *ministre de l'Eglise* s'exprime ainsi : « *Aidez-nous, Sire, à reformer les Universités;—... nous avons prié... le cardinal de Bourbon.,. conservateur des privileges apostoliques... d'y vouloir vacquer avec tels... qu'il vous plaira deputer, car nous ne le pouvons faire sans votre authorité, ni sans vos lettres et intercession à nostre Sainct-Pere le Pape, pour sur ce despescher sa commission...* » On ne peut pas reconnaître plus clairement le double droit ecclésiastique et royal qui préside à la fondation et à l'existence des corps enseignants.

Acte XII. La Cour enregistre des articles de réformation relatifs à l'Université de Paris et prescrits par le roi seul (3 septembre 1598). L'autorité ecclésiastique n'apparaît pas dans cet acte ; mais la teneur des articles n'étant pas rapportée, on peut croire ou que l'autorité ecclésiastique intervenait dans le texte omis, ou bien que la réforme concernait cette partie de l'administration universitaire pour laquelle le pouvoir royal avait seul compétence.

Acte XIII. Le Parlement décide sur une question de concours pour une chaire de droit, de laquelle on exclut un candidat pour avoir soutenu des propositions moins favorables à la puissance royale qu'à l'autorité ecclésiastique (25 juin 1626).

On lit, parmi les allégations de la Cour, ces paroles dignes d'être rappelées et retenues :

« Dieu a establi les deux puissances pour gouverner le monde, lesquel-

Digitized by Google

les sont toutes deux dependantes immediatement de luy seul, distinctes et separées en leurs fonctions. L'une d'icelles, en ce qui luy appartient, n'est ny moindre, ny plus grande que l'autre. Et comme toutes deux à l'heure que nous parlons (1626) estans très-bien unies ensemble conspirent à la gloire de Dieu et au bien commun de la Chretienté, ceux-là sont blasmables qui s'efforcent de les opposer l'une à l'autre, et qui veulent establir entre elles quelque sorte de meslange et de confusion, pour troubler la bonne intelligence avec laquelle elles s'entertiennent.... ».

Il est évident qu'un acte où la royauté défend son indépendance n'a pas à faire intervenir l'autorité ecclésiastique, et que ce défaut d'intervention n'est point un déni de justice à côté des saines maximes que nous venons de rapporter.

Ainsi, des onze documents que nous avons analysés, trois seulement ne manifestent pas le droit de l'Église sur le fait des écoles. Les huit autres présentent tous nettement et d'une manière positive ce droit de l'Eglise s'exerçant sur les universités, en même temps que le droit du pouvoir royal, au même titre, pour la même fin, avec une même compétence, dans le concours juste et régulier d'une égalité parfaite. Et parmi ces trois actes solitaires où l'Église ne se montre pas, que voit-on? Une université faite par le roi seul à l'image d'autres universités réglées par le roi et par le Pape; des articles de réforme dont le contenu absent renfermait probablement la mention de l'Eglise ou la cause légitime de son abstention; enfin, un arrêt contre des propositions séditieuses où, tout en maintenant l'intégrité du pouvoir royal, on fait à l'autorité de l'Eglise la part et la place d'une puissance divinement supérieure dans toute la sphère de la spiritualité. Vraiment, nous ne nous attendions pas à ce que les auteurs des *Libertés* et des *Preuves* gallicanes déposeraient et témoigneraient ici en faveur du droit simultané de l'Église et du roi dans le règlement des écoles. Luther, de son temps, appelait le Pape et l'empereur à la réformation des Universités [1]. Les corps universitaires étaient définis par la glose : des institutions « *regia et pontificia auctoritate confirmatæ;* » et les manuels vulgaires devaient plus tard traduire ainsi cette définition : « L'*Université est un corps établi par l'autorité de l'Église et du roi* [2]. » Il paraît qu'à l'époque de Dupuy et de Pithou l'unique *liberté* que l'on pût se permettre sur le fait des universités, c'était d'affirmer que le droit de la puissance royale valait avec égalité celui de l'Eglise, de manière que l'un de ces droits ne s'exerçait point sans l'autre. Et l'on accorde cette liberté. Mais où le droit régalien trouve-t-il ici à se satisfaire au milieu de cette obligation incessante au partage? Qui dit un droit régalien dit, sous une acception féodale, un

[1] *Quelques réflexions d'un auteur du XVIe siècle sur des sujets d'éducation et d'enseignement.* Paris, 1843, in-8°, chez Delay.

[2] *Dictionnaire du droit canonique*, par Durand de Maillane, v° *Université.*

Digitized by Google

droit souverain. Qui dit un droit souverain dit un droit qui est indivisible. Or, voici un plaisant droit régalien et souverain ; il se divise entre le roi et ce que les auteurs gallicans nomment un prince étranger !

Il importe de constater plus complétement le concours d'autorité qui, dans l'ancienne monarchie, avait lieu sur toutes les écoles. C'est devant un aperçu général de notre sujet qu'il sera possible d'apprécier l'exactitude des assertions contraires.

Du système d'administration de l'enseignement sous l'ancienne monarchie.

Et d'abord occupons-nous des écoles de l'enfance.

Des écoles de l'enfance.

Le concile de Bordeaux, tenu en 1583, s'exprimait ainsi dans son article 27 : « *De scholis, in proemio, recte quodam hujus seculi sapiente mandatum est, nihil esse de quo concilium divinius iniri possit quam de recta puerorum institutione ; juventus enim est spes ac soboles reipublicæ ; quæ si, dum adhuc tenera diligenter excolatur, maximos et meræ suavitatis fructus feret ; contra vero si negligenter, aut nullos, aut amarissimos.*

Conformément à ce grand principe de sagesse, répété par l'Eglise depuis son établissement, l'ordonnance de janvier 1560, rendue sur les remontrances des états assemblés à Orléans, avait prescrit ainsi dans son article 9 :

« Une prébende en chaque église cathédrale et collégiale, ou le revenu d'icelle, demeurera destinée pour l'entretenement d'un précepteur, qui sera tenu, moyennant ce, instruire les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire. Lequel précepteur sera élu par l'archevesque ou evesque du lieu, appelez les chanoines de leur eglise, et les maire, echevins, conseillers ou capitouls de la ville, et destituable par ledit archevesque ou evesque, par l'avis des dessusdits [1]. »

L'article 10 suivant affecte :

« les revenus de toutes confrairies à l'entretenement des ecoles ès plus proches villes et bourgades où lesdites confrairies auront été instituées ;» et « les maires, echevins, capitouls et conseillers des villes et bourgades,» chacun en son droit, sont tenus « d'y avoir l'œil, à peine de s'en prendre à eux [2]. »

L'édit rendu en décembre 1606 sur les remontrances du clergé assemblé à Paris porte, dans son article 14 :

« Les régents, précepteurs ou maistres d'écoles des petites villes et villages seront approuvez par les curez des paroisses, ou personnes ecclé-

[1] Voyez aussi dans l'ordonnance de Blois, mai 1579, art. 33.

[2] Voyez aussi Ordonnance de Blois, mai 1579, art. 37.

Digitized by Google

siastiques qui ont droit d'y nommer; et où il y auroit plaintes desdits maistres d'ecoles, regents ou precepteurs, y sera pourvu par les archevesques et evesques, chacun en leur diocese. »

L'édit d'avril 1695, sur le règlement de la juridiction ecclésiastique, a été définitif sur la matière ; l'article 25 dispose ainsi :

« Les regents, precepteurs, maistres et maistresses d'ecoles des petits villages seront approuvez par les curés des paroisses, ou autres personnes ecclesiastiques qui ont droit de le faire ; et les archevesques et evesques, ou leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites, pourront les interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catechisme, en cas qu'ils l'enseignent aux enfants du lieu, et ordonner que l'on y mette d'autres à leur place, s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs; et mesme en d'autres temps que celui de leurs visites, lorsqu'ils y donneront lieu pour les mesmes causes. »

Voici le droit relatif aux écoles : Les curés ou autres personnes ecclésiastiques désignées, dans les villages et bourgades, instituent les maîtres, les surveillent, les maintiennent ou les remplacent. Et ces maîtres sont soumis à la visite annuelle de l'évêque ou de son archidiacre. Les maîtres d'écoles paroissiales vivent du revenu de la paroisse ou des revenus des confréries. L'instruction qu'ils donnent est gratuite. A ce degré de l'enseignement, l'autorité ecclésiastique apparaît seule et sans partage.

Dans les lieux plus considérables, des écoles semblables aux précédentes sont entretenues moyennant une prébende dite *préceptoriale*, qui leur est affectée spécialement. Les instituteurs de ces écoles établies dans les villes diocésaines et métropolitaines offrent une instruction gratuite, et ils sont nommés, surveillés, maintenus ou destitués par l'autorité ecclésiastique, représentée dans les personnes des archevêques, évêques et chanoines. Mais ici l'autorité ecclésiastique n'apparaît point seule et sans partage : elle doit être assistée, dans le choix comme dans la destitution des précepteurs prébendiers, de la présence de l'autorité civile figurée par les fonctionnaires divers du pouvoir municipal.

Ainsi, plus l'instruction se réduit à son premier élément, plus le principe qui la domine se montre avec éclat : c'est l'Eglise, le pouvoir spirituel, qui seul accomplit l'œuvre de l'enseignement, de la régénération intellectuelle et morale.

L'instruction commence-t-elle à se compliquer, outre son élément essentiel, d'un élément accessoire, comme la crainte de voir s'élever dans un lieu une influence trop prépondérante? le principe qui en est l'âme subit une modification : c'est l'autorité civile venant contrôler par sa présence l'autorité religieuse dans l'accomplissement de sa fonction suprême sur l'institution de l'enfance.

Mais à ce degré de l'enseignement, où l'autorité civile ne fait d'a-

Digitized by Google

bord que poindre, l'autorité religieuse signale son droit intime, supérieur et profond, par l'exercice d'une présidence presque absolue. C'est avec raison que Mgr d'Amiens affirmait, en 1823, que, sous l'ancienne monarchie, l'instruction de l'enfance compétait à l'Eglise [1]. Durand de Maillane, dans son *Dictionnaire de droit canonique,* au mot *Ecole,* déclare également que les curés, quelques dignitaires ecclésiastiques désignés, mais surtout les évêques et archevêques, avaient seuls le droit de disposer sur l'enseignement de l'enfance :

« Hors le cas de privilége, dit-il, en faveur des curés et des Dignités des églises cathédrales, c'est à l'évêque à instituer les maîtres d'écoles. Il y a des arrêts sans nombre. Et, pour donner une idée de la faveur du droit des évêques à cet égard, nous ne citerons que l'arrêt du conseil d'Etat du 8 mars 1695, qui maintient l'évêque de Sisteron dans le droit d'approuver, et même d'avoir le choix libre des régents des colléges des villes de son église diocésaine, et d'en établir où il jugera à propos... »

De même que l'on voit le pouvoir civil disparaître dans l'éducation à mesure que celle-ci se réduit à sa pure essence, de même on le voit paraître et s'élever à mesure que l'éducation prend davantage une influence immédiate sur les fonctions et les aptitudes diverses requises dans la société. Ainsi, nous venons d'apercevoir l'autorité civile commençant à peine de se montrer, sur les écoles primaires, à l'institution des précepteurs prébendiers. Nous allons considérer cette autorité s'exerçant avec plénitude, à côté de l'autorité religieuse, sur les *colléges,* établissements d'une importance scientifiquement supérieure à celle des écoles.

Des colléges extra-universitaires.

Après l'expulsion des Pères de la Compagnie de Jésus, il devint nécessaire de régler la condition des colléges qui ne dépendaient pas des universités. Un édit de février 1763 pourvut à cette nécessité. M. Troplong le rapporte, comme appendice, dans son ouvrage. L'auteur ne manque pas de triompher à cet égard :

« Le préambule de l'édit, affirme-t-il, contient un exposé succinct et raisonné du double droit de l'Etat sur l'enseignement universitaire, et sur l'enseignement donné hors des universités. »

Nous verrons bientôt s'il y a lieu de triompher.

Le préambule fait un historique rapide de l'enseignement en France. Il rappelle les efforts primitifs de l'Eglise, l'établissement des universités, la protection des rois, le *double intérêt* de l'Eglise et de l'Etat

[1] Mandement pour établir une maison de Frères destinée aux enfants de la campagne. Amiens, 20 août 1823.

Digitized by Google

dans le fait des écoles. Il énumère les institutions relatives à l'enfance administrées par le clergé. Il se glisse dans le préambule, il est vrai, cette assertion incidente : notre autorité « sans laquelle il ne peut être permis d'établir aucune école publique dans notre royaume. » Mais, dans une loi, ce qui a force et pouvoir, ce n'est pas un prélude, c'est le commandement, l'ensemble des prescriptions réelles. Et nous allons examiner si l'autorité royale ne partage pas ses attributions avec une autre puissance, par le fait, comme ces attributions sont impérieusement partagées par le droit.

Et d'abord, dès les premiers articles, le domaine de l'Eglise et celui de l'Etat sont nettement déterminés.

Voici pour l'Eglise :

« Art. 2. Les Ordinaires des lieux *continueront de jouir de l'autorité et des droits qui leur appartiennent* sur tout ce qui concerne le spirituel, — la célébration de l'office divin, — l'administration des sacrements, — *la représentation et censure des livres et cahiers* par rapport à l'enseignement de la foi dans lesdits colléges. Enjoignons à nos Cours de les en faire jouir, ainsi qu'ils en ont bien et dûment joui ou dû jouir par le passé. »

Voici pour l'Etat :

« Art. 3. Nos Cours, et autres juges qui en doivent connaître, exerceront dans lesdits colléges l'autorité et la juridiction qui leur a été confiée par nous ou par les rois nos prédécesseurs, sur tout ce qui concerne la *police, régie* et *administration* des écoles. »

Ainsi, deux pouvoirs distincts veillent sur les colléges : l'un y garde la foi, et l'autre la police. Le pouvoir de l'Eglise est exprimé en termes plus énergiques que le pouvoir de l'Etat ; celui-ci protége l'enseignement, celui-là le pénètre.

Il y a plus : par le nouvel édit, un bureau est chargé de toute la gestion des colléges. Ce bureau est invariablement composé de l'archevêque ou évêque, qui le préside, ou d'une personne ecclésiastique choisie ou déléguée, en cas d'absence, par l'évêque ou l'archevêque ; en outre, de divers représentants de l'autorité civile, le premier président de la Cour, le procureur général, ou le premier officier de justice royale ou seigneuriale, deux premiers officiers municipaux ; en outre encore, de deux notables chosis par le bureau, et du principal du collége.

Le double pouvoir, ecclésiastique et royal, qui domine l'instruction, se produit ici sous la forme administrative ; par cette forme, la dualité se fait présente et agit dans tous les détails possibles de l'enseignement.

L'édit ne se borne pas à cette réalisation complète du droit qui appartient concurremment sur l'instruction à l'Eglise et à l'Etat ; une réserve particulière est faite en faveur du pouvoir de l'Eglise : par les articles 9, 12, 13, la nomination, l'approbation et la destitution des

Digitized by Google

professeurs, pour les chaires de théologie, sont dévolues spécialement aux évêques et archevêques.

C'est là ce que l'édit de février 1763 établit relativement aux colléges qui ne dépendent pas des universités : une pleine reconnaissance du droit de l'Eglise ; le partage de toute autorité entre l'Eglise et l'Etat ; la parfaite application de ce principe, à savoir que le pouvoir religieux et civil dominent également l'instruction.

Et ce n'est pas tout : en dehors des colléges dépendants des universités, il en était d'autres non compris dans l'acception de ceux dont nous venons de parler ; c'étaient les colléges régis et desservis par des congrégations régulières et séculières. Pour ceux-ci, dont il est question dans l'édit de 1763, notamment aux articles 1, 4, 10, 27, une part plus large encore était faite à l'autorité religieuse. Entre autres exceptions plus favorables, ces colléges étaient exempts de la forme de ces bureaux où le pouvoir civil entrait directement pour moitié dans l'administration.

Est-il possible que cette autorité ecclésiastique, que nous voyons seule et presque absolue dans les écoles de l'enfance, et partagée avec l'autorité civile dans les écoles destinées aux études plus avancées, disparaisse, pour faire place au despotisme royal, dans les écoles de l'enseignement supérieur ? Le principe de double autorité qui présidait en France à toute l'éducation devait-il s'effacer, s'interrompre, céder au principe d'une autorité unique, lorsqu'il était question de cet enseignement que l'Eglise avait garanti et presque constitué pendant des siècles ? On sait déjà ce qu'il faut penser d'une aussi étrange hypothèse, nécessaire à l'assertion d'un droit régalien sur les universités. Mais il n'est peut-être pas inutile d'ajouter à tout ce que nous avons dit la démonstration de certains faits.

Une raison pour laquelle les universités et leurs colléges relevaient de l'Église en même temps que de l'État.

La collation des bénéfices ecclésiastiques, ou du droit de percevoir une partie des revenus de l'Eglise, avait donné lieu à de grands abus pendant le schisme commencé en 1378, et qui suscita les conciles de Constance et de Bâle. Pour remédier à ces abus, qui tendaient tous à priver des revenus ecclésiastiques les hommes dignes et capables de servir l'Eglise, les prélats assemblés, le Saint-Siége et les rois, d'un commun accord, établirent un règlement par lequel les *gradués* des universités, en certain nombre, avaient droit aux bénéfices : *jus ad beneficium*. C'est là ce qu'on nommait l'*exspectative des gradués*. La réunion ecclésiastique et politique tenue à Bourges en 1438, pendant la célébration du concile de Bâle, et de laquelle est sortie la *Pragmatique-Sanction*

Digitized by Google

de Charles VII, modifia l'expectative des gradués telle que le concile susdit l'avait admise. Nous ne nous occuperons pas des décrets du concile de Bâle. D'après la Pragmatique-Sanction adoptée à Bourges pour la France, un tiers des bénéfices, plus les bénéfices curiaux des villes murées, étaient réservés aux gradués de nos universités. Les différences de grades déterminaient les différences du droit d'expectative. Ainsi les gradués *nommés*, c'est-à-dire pourvus, outre leurs lettres de degrés et de temps d'études, d'une inscription sur le rôle des universités et d'une *nomination* ou recommandation spéciale adressée par les universités aux collateurs, avaient droit aux deux tiers des bénéfices réservés; tandis que les gradués *simples*, c'est-à-dire pourvus seulement de leurs lettres de degrés et de temps d'étude, et non d'une inscription et nomination ou recommandation spéciale, n'avaient droit qu'à un tiers des bénéfices réservés, et encore, ce tiers, le partageaient-ils avec les gradués *nommés* qui pouvaient venir leur faire concurrence [1].

La Pragmatique-Sanction, dont la pratique en général, et non en ce qui concerne l'expectative, fut assez troublée, se trouva modifiée et remplacée, en 1516, par le concordat de François Ier et de Léon X. Cette loi nouvelle de l'Eglise gallicane ne toucha ni au nombre, ni à la qualité des bénéfices réservés et affectés aux gradués universitaires. Le seul changement introduit fut le suivant : au lieu de réserver aux gradués un bénéfice vacant sur trois, on leur réserva et affecta tous les bénéfices qui viendraient à vaquer pendant un mois pris dans chaque saison, ou quatre mois de l'année, janvier, avril, juillet et octobre. De la sorte, la réserve du tiers devait toujours se retrouver, mais avec des accidents de variation. Le concordat de 1516 améliora, en outre, la condition des gradués *simples*, à qui deux mois furent réservés dans les vacances. Le concours des gradués était ainsi réglé ; on devait les préférer dans l'ordre suivant : d'abord les théologiens, puis les juristes en droit canon et civil, ensuite les lettrés proprement dits, enfin les gradués en médecine [2].

Le concordat de 1516 a fait loi dans tout le royaume de France, depuis l'époque de sa conclusion jusqu'en 1790 [3]. Or, d'après le règlement de l'expectative des gradués, tel qu'il avait été arrêté en 1317 par Jean XXII, en 1408 par une assemblée de prélats français, en 1438, 24 janvier, dans la trente et unième session du concile de Bâle, en 1438 encore par l'assemblée de Bourges, d'après ce règlement tel que le

[1] Pragmatique-Sanction, proem. et tit. III et IV, *de Collationibus*.

[2] *Concordat*, tit. V.

[3] Nous omettons ici de parler des exceptions, telles que les *pays d'obédience*, comme la Provence et la Bretagne, et l'Alsace soumise au concordat germanique de Nicolas V et de Frédéric III. Ces exceptions à la pratique du concordat de 1516 modifiaient peu l'expectative des gradués.

Digitized by Google

concordat de 1516 l'avait pris, en le modifiant, à la Pragmatique-Sanction, depuis les premiers temps de l'ère moderne jusqu'à la fin de la monarchie ancienne, les universités étaient en possession de fournir à l'Eglise un grand nombre de ses ministres et de ses pensionnaires. Nous n'ignorons pas que toutes les universités de France n'assuraient pas l'expectative à leurs gradués. La Pragmatique-Sanction avait mentionné toute université *privilégiée :* « *Qui in aliqua universitate privilegiata...* » Le concordat avait tour à tour ajouté et substitué à la qualification de *privilégiée* celle de *fameuse*. La même désignation d'université reconnue par la double autorité de l'Etat et de l'Eglise résultait de l'une et de l'autre épithète. En définitive, toutes les universités de France pouvaient revendiquer l'honneur du privilége et de la célébrité. Mais par l'effet de ces distinctions qui, à la suite de réunions postérieures, avaient introduit des *pays d'obédience* ou d'exception, quelques universités françaises, dans le dernier état du droit, produisaient des gradués *simples* et non des gradués *nommés*. Ces universités, au nombre de sept, étaient celles de Pont-à-Mousson, en Lorraine, de Strasbourg, en Alsace, de Douai, en Flandre, de Nantes, en Bretagne, de Perpignan, dans le Roussillon, d'Aix, en Provence, et d'Orange. Les universités véritablement privilégiées quant à l'expectative, au nombre de douze, étaient celles de Paris, de Reims, d'Orléans, de Bourges, d'Angers et de Poitiers, dans le ressort du Parlement de Paris ; de Toulouse et de Montpellier, dans le ressort du Parlement de Languedoc ; de Caen, dans le ressort du Parlement de Normandie ; de Dijon, en Bourgogne ; de Bordeaux, dans la Guyenne, et de Valence, dans le Dauphiné.

Les choses étant de la sorte, c'est-à-dire l'Eglise se trouvant contrainte, par le droit admis, de livrer une partie considérable de ses bénéfices aux élèves sortant des universités, on voit, on doit voir la raison pour laquelle il était absolument impossible que l'Eglise devînt étrangère à la direction des universités, et qu'elle cessât un seul moment d'exercer sur elles cette haute influence qui, de temps immémorial, lui avait appartenu. Les universités fournissaient, de droit, des savants à l'Eglise : l'Eglise avait donc, de droit, la surveillance et le contrôle de cette science qu'elle s'était elle-même obligée d'accepter. Les universités fournissaient, de droit, des maîtres de morale et de bonne discipline à l'Eglise : l'Eglise avait donc, de droit, la surveillance et le contrôle des habitudes qui se formaient dans le sein des universités. Les universités, en un mot, étaient des séminaires proprement dits de la milice ecclésiastique : conçoit-on l'Eglise demeurant juridiquement, légalement exclue de ces universités où se préparait et s'agitait pour elle, en grande partie, sinon l'avenir, du moins l'honneur, la dignité, la décence, l'intérêt de son administration et de sa vie ? Certes, nos

Digitized by Google

pères ont maintenu l'autorité, l'œil et le bras de l'Eglise sur les universités, à partir principalement du XIVe siècle jusqu'aux derniers moments de l'ancienne monarchie. On lit dans le *Manuel du droit ecclésiastique* de Ferd. Walter :

« Au XIVe siècle, l'usage de solliciter, outre les lettres de fondation du souverain, la bulle d'érection du Pape, devint *général*, et le Pape nommait ordinairement un conservateur spécial pour le maintien des priviléges concédés pour sa bulle [1]. »

En effet, au XIVe siècle ce sont à la fois le grand schisme d'Occident, les abus de la collation des bénéfices, les décrets du concile de Bâle sur l'expectative, l'expectative définitivement créée, les universités devenant avec certitude des pépinières de ministres pour l'Eglise; à ce XIVe siècle le Saint-Siége a dû plus que jamais intervenir, et d'une façon désormais régulière et constante, dans la gestion et l'existence de ces centres d'instruction où il s'agissait des biens, des fonctions, de l'administration ecclésiastiques. Singulière préoccupation d'un publiciste érudit, ordinairement remarquable par l'exactitude de son érudition: c'est précisément ce XIVe siècle que M. Troplong choisit comme l'époque à laquelle l'Eglise a commencé de disparaître du régime des universités pour faire place à l'intronisation solitaire du droit régalien!

Mais c'est assez nous occuper d'une erreur.

IV

Du vrai principe de l'enseignement, ou de la liberté.

Si le droit de pourvoir ou de veiller à l'instruction, comme nous venons de le prouver avec surabondance, appartenait simultanément à l'Eglise et à la royauté ; si, par la raison de ce concours nécessaire, il n'y avait dans ce droit pour aucun des deux pouvoirs une prérogative d'indivisible souveraineté; s'il ne s'y rencontrait qu'une fonction administrative d'un caractère spécial, analogue, pour la figurer un instant, à ce qu'on aurait pu prétendre sur des établissements de charité, le lecteur est sans doute bien près de deviner en vertu de quel principe continuait à vivre cette faculté de l'enseignement, qu'on protégeait, qu'on réglait, dont on se partageait le règlement, mais qu'en réalité personne ne dominait. A cet égard ce serait nous répéter que de nous arrêter à dire comment la liberté seule était le principe toujours permanent du droit d'enseigner. Ce principe, pour avoir pris la forme collective des universités, s'était métamorphosé sans se détruire. Il se soutenait dans le privilége même : il avait été la cause productrice des universités ; il ne cessait pas d'en être la force conservatrice.

[1] *Manuel du droit ecclésiastique*, par Ferdinand Walter, 8e édit., § 332.

Digitized by Google

Et on le vit bien dans une circonstance mémorable dont il faut rendre compte par une mention séparée.

La liberté d'enseignement assurée aux protestants par l'Edit de Nantes.

Les sectateurs de la religion prétendue réformée ne pouvaient pas être soumis à un enseignement sur lequel prévalait l'influence d'une Eglise dont ils rejetaient l'autorité. De là, pour les protestants qui n'allaient pas naturellement aux écoles établies, résultait la nécessité d'écoles spéciales et distinctes. Certes, il se présentait ici pour la royauté une occasion unique d'exercer sans partage sa prérogative sur les études, si cette prérogative avait existé. Et, on doit le reconnaître, l'occasion était telle qu'il y avait lieu, sinon à l'application de la règle, du moins à une création tout exceptionnelle. Eh bien, la royauté céda-t-elle à la provocation ? Exerça-t-elle sa prérogative sur les études pour donner aux protestants des écoles spéciales que des maîtres de leur croyance auraient desservies, ainsi que le voulait l'équité ? Non, la prérogative de la royauté sur les études était mêlée à l'autorité de l'Eglise, à ce point qu'elle ne pouvait pas s'en détacher et agir seule, même pour un cas unique, extraordinaire, urgent. Aussi la royauté ne donna pas des écoles aux protestants : elle les laissa libres de se choisir eux-mêmes leur enseignement et leurs maîtres. Qu'on écoute le trente-huitième article secret de l'Edit de Nantes, d'avril 1598 :

« Sera loisible aux pères faisans profession de ladite religion de pourvoir leurs enfants de tels éducateurs que bon leur semblera, et en substituer un ou plusieurs par testament, codicille ou autre déclaration passée par devant notaires, ou écrite et signée de leur main... »

L'article 37 précédent oppose quelques restrictions, conformes à la prudence, à l'esprit de l'édit de Nantes, et favorables aux protestants eux-mêmes :

« Ne pourront ceux de ladite religion tenir écoles publiques, si non ès villes et lieux où l'exercice public d'icelle leur est permis ; et les provisions qui leur ont été cy-devant accordées pour l'érection et l'entretenement des colléges seront vérifiées où besoin sera, et sortiront leur plein et entier effet.

Ainsi, les protestants formaient une condition de citoyens envers lesquels on ne pouvait pas se permettre la pratique des règles existantes. Que faisait-on pour eux ? On rentrait dans le droit intime, profond, universel, qui avait précédé, produit, et qui conservait les règles existantes : on proclamait pour eux la prérogative d'éducation de la famille et la liberté d'enseignement.

Plus tard, il est vrai, cette sagesse, cette équité, cette fidélité au

Digitized by Google

droit furent interrompues par un attentat immense. On méconnut la prérogative de la famille ; on nia la liberté d'enseignement. On contraignit une croyance à recevoir une instruction qui lui était suspecte et qui lui répugnait. On en agit de la sorte contre la prudence, la justice, l'humanité, par une raison d'Etat qui sacrifiait tout à l'intérêt de l'unité intellectuelle et morale de la nation. Ne dirait-on pas que l'on entend ici le langage du faux libéralisme de notre temps ? Mais ces choses horribles avaient lieu au plus fort de la folie criminelle qui révoqua l'Edit de Nantes, cette charte et ce concordat d'un certain nombre de Français sous l'ancienne monarchie.

De la liberté d'enseignement sous les universités.

Il est une question curieuse et qui intéresse de très-près l'honneur de l'enseignement : les universités ont-elles su garantir cette liberté qui avait été leur origine et qui faisait incessamment leur existence ?

Malheureusement, il est une grande corruption dans l'esprit de corps. Un corps s'adore lui-même. C'est peu de l'égoïsme, c'est idiotisme qu'il faut appeler cet amour extrême de soi à l'état de puissance. En fait de liberté, les universités n'ont su guère comprendre et servir que le résultat produit par la liberté en elles-mêmes. Ce fut de la sorte une police toujours tristement nécessaire que cette double action des Papes et des rois pour franchir les circonvallations dont les universités s'entouraient, et pour réprimer les abus que l'on commettait au dedans de ces circonvallations. Ainsi, un jour il y avait une université dont les membres s'obligeaient par décret à ne conférer la qualité de docteur ou d'enseignant qu'à des parents, des alliés et des amis. Au XIIIe siècle, des maîtres incomparables, tels qu'Albert-le-Grand, Hugues de Saint-Cher, Jean de Florence, Alexandre de Hâle, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, Alexandre de Villedieu, etc., sortirent des Ordres mendiants. L'Université de Paris voulut imposer silence à leurs chaires. Il fallut plusieurs actes pontificaux pour réduire cette sauvage prétention. Innocent IV en 1244 et 1249, Alexandre IV en 1255 et dans les années suivantes, parvinrent enfin à ouvrir, au milieu de l'Université de Paris, une brèche par laquelle passa la liberté d'enseignement de tous les Ordres établis [1]. Au XVIe siècle, même querelle contre les Pères Jésuites. Un arrêt du Parlement maintint provisoirement ces derniers en possession du droit de faire des leçons publiques. L'Université de Paris, battue sur le provisoire, espéra prendre sa revanche sur le définitif. Mais la Cour, appointant la cause au conseil, donna une seconde fois raison à la liberté d'enseignement (1564). Les

[1] Voyez le beau récit de cette lutte dans l'ouvrage de M. de Riancey, t. I, p. 218-231.

Digitized by Google

choses restèrent en cet état pendant trente années, jusqu'en 1594, époque à laquelle les Pères Jésuites furent bannis de Paris. Mais en 1603 Henri IV les rappela pour les rétablir dans leur droit et leur léguer son noble cœur [1]. L'Université de Paris garda une rancune terrible contre les Pères Jésuites. Au XVIIIe siècle, nous la trouvons au plus aigre de cette querelle qui faisait dire à Voltaire: « Est-ce que la pro-« position honnête et modeste d'étrangler le dernier Jésuite avec le « dernier Janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conci-« liation ? » L'Université de Paris poussa de toutes ses inimitiés à l'arrêt de 1762, et quand les Pères Jésuites furent enfin expulsés de France, elle eut une joie sans pareille à cette ruine de maîtres rivaux qui avaient pu élever à côté d'elle cent vingt-quatre colléges.

Nous n'en finirions pas si nous rapportions ici toutes les atteintes que les Universités ont dirigées contre la liberté d'enseignement. Il y avait dans ces persécutions, il faut bien le dire, avec le désir de la première place, la crainte de ne pouvoir la conserver contre les efforts de la concurrence. C'était révoltant et bas comme la combinaison de la faiblesse et de l'orgueil également affichés. Mais le droit intime des universités, la liberté, n'était pas complice de ce que faisaient des corps jaloux, cupides et implacables; et le droit intime de la liberté trouvait le plus souvent, dans les cours parlementaires, auprès des rois, auprès des Papes, de solennels défenseurs.

Les universités, avec cet enseignement exclusif auquel elles prétendirent, arrivèrent-elles, au moins, à une heureuse culture de la science? Hélas! les universités absolument libres avaient produit le grand mouvement des glossateurs, et cette profonde théologie dont les *Sentences* de Pierre Lombard sont les magnifiques expressions. Une seconde invasion de la liberté, par les Ordres mendiants, suscita dans les corps universitaires cet autre mouvement des études théologiques qui a eu pour résultat et pour récompense la *Somme* immortelle de saint Thomas d'Aquin. Plus tard, en France, les universités connurent encore des innovations heureuses: ce furent celles que leur apporta et leur laissa la liberté d'enseignement des Pères Jésuites. Mais, en dehors de ce que la liberté leur a donné ou fait accepter de force, les universités n'ont point servi la science. Libres, elles l'avaient créée; contraires à la liberté, elles l'exploitèrent. Or, quand on veut exploiter la science, tentative vaine, il ne reste plus qu'un simulacre duquel l'esprit s'échappe, lançant dans l'air sur ses profanateurs accroupis les noires nuées de l'ignorance. Elle sortit un jour de l'abîme, la philosophie erronée du XVIIIe siècle. C'était éclatant comme un incendie qui gagne les herbes d'une plaine aride; c'était faible comme un de ces mille météores que saint Thomas

[1] M. de Riancey, t. I, p. 314-323.

Digitized by Google

d'Aquin allume, dans sa *Somme*, pour en montrer les fausses lueurs. Si les universités entendirent ou aperçurent l'embrasement général, elles n'eurent pas la puissance de lui résister : n'étaient-ce pas elles qui avaient préparé les infirmes intelligences capables de prendre l'athéisme pour un système, et pour des maîtres La Mettrie et d'Holbach?

Conclusion.

Nous ne croyons pas qu'il faille désespérer de la fortune humaine. Mais, près de quitter cette longue histoire que nous avons terminée, pour nous asseoir avec nos contemporains dans la méditation et la résolution des œuvres présentes, nous nous le demandons avec une appréhension profonde, l'expérience sera-t-elle toujours le cri inutile de la vieillesse à la jeunesse, condamnée à passer par les mêmes erreurs? Toutefois, tâchons d'être avertis de ce qui nous arrive. Ce qu'il y eut de vertu parmi les hommes s'est toujours employé à la conquête de plus en plus grande de la liberté. Mais le *Prince du monde*, que nous voulons détrôner, ne renonce pas aisément à l'empire. La tyrannie, si souvent défaite, et dont personne n'ose plus porter la responsabilité, a pris aujourd'hui un masque : elle se nomme l'*État*. Tous ces droits, que Thomas Hobbes, au milieu des malédictions, jetait à la création fantastique de son despote, l'*État* les revendique de nos jours, aux applaudissements de la foule assemblée. Certes, ce qui vous empêche de ressentir l'effroi dans votre chaire, c'est que l'*État*, on se le dit en secret, sera demain le premier venu d'entre vous. Mais ce n'est point une des moindres habiletés de l'ennemi que cette illusion de l'orgueil de chacun, ainsi intéressé par lui dans son piége nouveau de tyrannie universelle. Non, vous ne dominerez point dans l'*Etat*, ô nos pauvres adversaires, préoccupés comme nous, quoique autrement que nous, d'idées, de choses morales, des fins et des moyens meilleurs de l'humanité. Les dominateurs futurs et prochains, tenez-vous à les connaître? Ecoutez les angoisses des populations! Les voici qui s'avancent, montés sur le monstre d'or qu'ont formé toutes les dilapidations, tous les abus de la richesse, tous les pillages des subsistances publiques. Eh bien, pour conjurer des malheurs (que Dieu écartera de nos enfants!), ne nous fions plus à cette énergie de résistance et de révolte que les vicissitudes et les mécomptes des temps ont usée et contristée en nous; gardons quelque part un asile pour ces libertés qui, sans toucher au pouvoir, mettent en face de lui des hommes auxquels nulle servitude ne saurait s'appliquer; gardons la liberté de l'esprit; gardons la liberté de la famille; sauvons la liberté d'enseignement!

RAPETTI.

Digitized by Google

HISTOIRE DES PEUPLES BRETONS

DANS LA GAULE ET DANS LES ILES BRITANNIQUES,

LANGUES, COUTUMES, MOEURS ET INSTITUTIONS,

PAR AURÉLIEN DE COURSON [1].

On parle beaucoup de l'unité française, et certes je ne la conteste pas. Il s'en faut cependant qu'elle soit absolue. Il est vrai, je le sais, que la France officielle et légale présente aux yeux la plus réjouissante uniformité; que des facteurs, habillés de même, portent partout à la même heure des lettres apportées par les mêmes malles-postes; que des gendarmes, tous également vêtus de bleu, chevauchent par des routes toutes d'une même largeur pour aider à faire prendre les criminels par des procédés tous exactement pareils. Cela est bien vrai; mais ces minuties, ou plutôt ces puérilités administratives, ne touchent qu'à la surface d'un pays. L'uniformité n'est pas l'unité. Et dans les choses sérieuses que de différences! Que de différences graves dans les mœurs, dans la langue, dans les institutions domestiques, dans le droit même! car il ne faut pas oublier cette délimitation profonde des pays de coutume et des pays de droit écrit, vivant encore dans l'opposition des deux lois fondamentales de la famille, le régime de la communauté et le régime dotal. Le Flamand et le Provençal, l'Alsacien et le Breton, le Parisien et le Béarnais, appartiennent à des races, vivent selon des mœurs, parlent des langues toutes différentes;

[1] 2 vol. Paris, 1846.

Digitized by Google

et, comme pour donner un démenti à notre unité prétendue, il faut que, dans un coin de la France, soit parlée la seule langue peut-être de l'Europe qui ne se rattache pas au tronc commun auquel se rattachent toutes les autres : je veux parler de la langue basque [1].

Ce qui fait l'unité française, ce qui fait l'unité d'un pays, ce n'est donc pas l'uniformité administrative, qui n'opère qu'à la surface. Ce n'est pas non plus une parfaite identité des hommes et des choses, qui n'existe nulle part dans une vaste contrée. Une nation est une quand elle croit l'être et qu'elle veut l'être. Une nation est une par la seule force de ce sentiment commun qui la rallie. La nation française n'était pas, il y a cinquante ans, moins une qu'elle ne l'est aujourd'hui, quoique l'uniformité administrative, bien avancée déjà, fût cependant moins complète, quoique l'unité de langage et de mœurs, bien loin de nous aujourd'hui, fût peut-être à cette époque plus éloignée encore.

Cette uniformité de mœurs, désirable ou non, et qui est toute autre chose que l'unité des cœurs et des esprits, nous viendra-t-elle? Toutes les différences doivent-elles disparaître? Je suis assez sceptique pour en douter. L'habitude chez l'homme est bien tenace; chez un peuple qui compte par siècles et non par années, elle s'enracine et résiste bien autrement. Les législateurs, ou pour mieux dire les faiseurs de lois, ne se doutent guère de cette puissance de la coutume, puissance impalpable, irrésistante au premier coup d'œil. Guillaume et les rois normands croyaient bien réduire l'Angleterre à parler français ; cela leur semblait l'affaire tout au plus d'un siècle ou deux : c'est l'Angleterre qui a forcé ses vainqueurs normands à parler anglais comme elle. On ne sait pas surtout combien un peuple a peine à désapprendre sa langue. Et cette distinction fondamentale de l'idiome, tant qu'elle subsiste, maintient avec elle les différences de mœurs et d'institutions domestiques.

La France n'est donc pas encore aussi une, ou, pour mieux

[1] « Toutes les langues qui se parlent ou qui ont été parlées depuis les dernières limites de l'océan Atlantique, du côté du Nord, jusqu'aux rives du Gange, ont entre elles de grands caractères de ressemblance. Les Lapons et les Basques sont les seuls peuples dont les idiomes offrent vraiment un caractère spécial. » — Saint Martin.

Digitized by Google

dire, aussi uniforme qu'on se plaît à le dire : les races diverses qui la composent ne se sont pas encore mêlées au point qu'on ne les discerne plus; et je doute même que l'Italie, avec sa dislocation politique, l'Espagne avec son anarchie administrative, l'Angleterre avec son indépendance municipale, présentent dans les mœurs de leurs populations des nuances beaucoup plus fortes qu'elles ne sont chez nous. C'est une de ces nationalités a part dans la nationalité française, ou, pour parler à la fois français et plus juste, c'est un de ces éléments de la nation française que M. de Courson a étudié et qu'il nous peint.

Mais ici (ce qui ajoute à l'intérêt de son ouvrage) il s'agit du plus ancien de tous ces éléments; il s'agit de celle des races françaises qui se rattache le plus directement au point de départ de notre nation; il s'agit du peuple qui porte encore le nom, qui parle la langue, qui garde à certains égards les mœurs de nos premiers aïeux. L'horizon s'agrandit. Ce n'est plus ici l'histoire d'une province : c'est une initiation aux sources premières de notre histoire; c'est l'étude de notre première existence nationale, dans les traces les plus directes, dans les traces encore vivantes qu'elle a laissées.

I

Un grand peuple, dont nous n'avons pas la prétention d'assigner l'origine, dont les branches étaient nombreuses et singulièrement étendues, vivait, il y a deux mille ans, sur toute notre France actuelle, sur une partie des régions alpines, sur quelques portions de l'Espagne, sur les deux îles qui s'appellent aujourd'hui la Grande-Bretagne et l'Irlande. Il avait jeté des colonies jusqu'en Asie. Faut-il, avec M. de Courson, diviser ces peuples en Celtes et en Gaulois, deux noms que nos habitudes classiques nous apprenaient à confondre, que le savant auteur veut attribuer à deux peuples parents, mais distincts? Faut-il, avec d'autres écrivains, reconnaître chez une partie de ces peuplades la trace d'une invasion des hommes du Nord et le mélange d'un élément cimmérien, qui les distingue de celles qui sont demeurées plus pures? Je n'ai pas la présomption de décider ni l'une ni l'autre de ces questions; toujours est-il que, identiques aux yeux de l'antiquité, confondues ou du moins

Digitized by Google

sans cesse rapprochées dans leur vie historique, parlant une même langue ou des langues voisines les unes des autres, ces nations, diverses peut-être pour le généalogiste ou le philologue, ne sont pour l'histoire qu'un seul peuple.

Mais ne reste-t-il aujourd'hui rien de ce peuple, de sa descendance, de sa langue, de ses institutions? Tout est-il disparu, effacé, anéanti depuis plus de quinze siècles? On a longtemps paru le supposer; M. de Courson ne le pense pas.

Il ne croit pas (et à cet égard nous sommes tout à fait de son opinion), il ne croit pas que les peuples périssent facilement. J'ajouterai même ceci, que les peuples chrétiens ne périssent pas. Les exterminations de races entières sont rares, même dans l'histoire de l'antiquité. Sous l'empire de la loi chrétienne, il n'y en a pas d'exemple; et toutes les fois que la nation n'est pa entièrement et matériellement détruite, toutes les fois qu'elle est seulement réunie, confondue, absorbée même dans la nation victorieuse, elle devient un élément de cette nation; elle y laisse une trace; ses mœurs, sa langue, sa civilisation, ses lois, ne peuvent périr tout entières; il en demeure toujours quelque chose.

Voilà la loi générale que M. de Courson se croit en droit de poser. Voyons comment il la vérifie en ce qui touche les peuples celtiques. Il faut ici nous étendre un peu et l'analyser avec quelque détail.

La Gaule nous apparaît dès les premiers jours avec des formes extérieures qui semblent partout caractériser la jeunesse des peuples. La famille y est l'élément de la nation. Les familles d'origine commune forment par leur réunion une tribu; les tribus un peuple; les peuples confédérés entre eux forment une nation. Sur la tribu le pouvoir est exercé par un *chef* qu'elle se nomme (*penkeneld*); sur le peuple par le roi (*brenin*), et quelquefois sur la fédération tout entière par le *chef* militaire qu'elle se donne en face d'un danger imminent (*pentyern*). Mais tous ces pouvoirs sont limités. Un conseil de juges siége auprès du chef de la tribu; les représentants de toutes les tribus auprès du roi. Là, comme chez les peuples germaniques, homme de guerre, homme libre, propriétaire du sol, ces trois mots sont équivalents. La propriété suppose la liberté, et la liberté suppose le droit et le devoir de combattre. Seulement

Digitized by Google

il y a des degrés divers. L'illustration de la race, les *bénéfices* conférés par le prince, c'est-à-dire les charges publiques dont la compensation est le don d'une partie de la terre, font le noble (*uchelur;* dans César, *eques*), le seigneur (*arl*, dans Strabon, tétrarque), le chef d'armée. C'est à lui que s'attache souvent l'homme libre, qui, de même que chez les Germains, à quatorze ans, au moment où il commence à porter les armes, se présente à un chef, en est accepté comme compagnon, reçoit de lui l'investiture d'une terre, vit à sa table, l'accompagne au combat, et se dévoue à lui jusqu'à la mort (c'est ce que les auteurs latins appellent *devoti*, *soldarii*, *ambacti*.) Dans une condition pareille de vasselage, mais au-dessous de la liberté et par conséquent dans un rang inférieur, est l'hôte, l'étranger (*alltud*, *advena*, *hospes*) que le propriétaire du sol a recueilli, auquel il a assigné une terre, mais une terre qu'il cultive sans qu'elle lui appartienne. Plus bas aussi est celui que l'impossibilité de payer sa dette a réduit à abdiquer sa liberté (dans César, *obærati;* dans le droit romain, *nexi*). Et au dernier rang enfin est l'esclave (*caeth*), le prisonnier de guerre, moins durement traité cependant qu'il ne le fut dans l'antiquité gréco-romaine : Tacite rend aux Germains le même témoignage, et les Grecs comme les Romains ont pu le rendre à leurs propres ancêtres : à mesure que les peuples païens marchaient dans la voie de la civilisation, le joug de l'esclavage devait s'appesantir.

Nous donnons ici cette analyse beaucoup trop succincte des institutions premières des peuples celtiques, d'après deux ordres différents de témoignages que M. de Courson distingue mieux que nous n'avons le loisir de le faire. Les uns sont les témoignages des historiens classiques, de César surtout, témoignages relatifs à l'ensemble des peuples celtes et à l'époque la plus ancienne de leur histoire. Les autres sont des monuments, à peine effleurés jusqu'ici par la science, les codes de la nation galloise, rédigés au IXe siècle, et que l'Angleterre, il y a peu d'années, a commencé à publier et à traduire. Sans doute il ne s'agit là que d'une branche des peuples celtes; il s'agit d'une époque postérieure et à la conquête romaine, et au Christianisme, et à l'invasion des Barbares; il me semble même reconnaître dans les lois galloises d'Höel-le-Bon des traces d'in-

Digitized by Google

novation chrétienne dont je regrette que M. de Courson, avec sa sagacité ordinaire, n'ait pas fait le départ. Mais, des institutions ainsi faites ne peuvent guère, au moins dans les traits principaux, ne pas être antiques. M. de Courson les rapproche des institutions germaniques, et, par mille détails curieux que le temps me manque pour reproduire, il met en saillie une ressemblance qui l'amènerait à croire à la proche parenté des deux peuples. Pour moi, j'irais volontiers plus loin. Dans la *Ceneld* bretonne, je verrais la *Gens* romaine et la phratrie athénienne; dans l'*Ambactus* gaulois, le client romain : et je rencontrerais peut-être dans cette similitude des institutions premières de l'Occident une preuve nouvelle de la parenté, incontestablement établie par l'étude des langues, entre toutes les races qui ont peuplé l'Europe. Si j'osais, j'irais plus loin encore: la tribu d'Israël elle même, subdivisée en clans (*cognationes* dans la Vulgate), et en familles, la tribu d'Israël n'est pas bien loin de nous. Ne serait-ce pas là la forme primitive sous laquelle se seraient groupées, quand elles se formèrent en peuples, les branches diverses de la famille de Noé, gardée par chacune plus ou moins longtemps, plus ou moins fidèlement, selon qu'elle a vécu plus ou moins isolée, plus ou moins exempte de révolutions, plus ou moins mêlée au progrès du monde? Et l'étude des institutions nous mènerait-elle en définitive où nous mène l'étude des langues, au fait si vainement attaqué de l'unité du genre humain?

Continuons cependant à suivre M. de Courson. Rome soumit la Gaule. La fit-elle toute romaine? Pendant les quatre siècles du règne des empereurs, toute trace de nationalité, de langue, d'institutions gauloises disparut-elle? On l'a pensé longtemps; c'est-à-dire (et j'abonde ici complétement dans le sens de M. de Courson) que, grâce à cette fausse antiquité qu'on nous enseigne sur les bancs de l'école, on a été longtemps sans savoir le premier mot de la politique romaine. Rome ne tentait pas l'œuvre impraticable de l'absorption d'un peuple par la force; elle n'avait nulle prétention d'en détruire la nationalité, la langue, les mœurs et les lois, au contraire. Elle était trop fière de ses mœurs, de ses lois et de sa langue, pour les jeter ainsi au monde; tout au plus les donnait-elle, et en se faisant prier. Rome laissait subsister tout, mais employait tout à son profit.

Digitized by Google

Il y avait toujours des clans et des tribus; elle ne les brisait pas, sûre d'être maîtresse du clan et de la tribu plus facilement que de la nation. Il y avait des chefs : elle ne les renversait pas, mais elle les appelait à elle; c'étaient eux qu'elle faisait Romains par le droit, et, autant qu'il était nécessaire, Romains par les mœurs. Auguste, celui qui conçut le plus nettement toute cette politique, établit pour règle de donner rarement le droit de cité, et de le donner surtout aux hommes importants, aux chefs de peuplade ou de tribu, aux seigneurs féodaux de la Gaule (*Galliarum principes... provinciarum validissimi*).

Voici donc une première conquête, suivie de quatre cents ans de domination, sous laquelle les institutions gauloises ne furent pas brisées. La féodalité celtique subsista sous le niveau de l'administration romaine; elle en fut même un des appuis; et, quand Rome faiblit, elle se retrouva, altérée sans doute, mais vive encore; elle reprit la suprématie sur la politique défaillante de l'empire. L'Armorique, c'est-à-dire l'ouest et le centre de la Gaule, érigea sa liberté municipale presque à la hauteur d'une complète indépendance, et les cités qui la composaient formaient une fédération républicaine à peu près libre quand elles se trouvèrent en face des Barbares.

Mais maintenant l'invasion germanique ne brisa-t-elle pas cette liberté? ne fit-elle pas disparaître violemment ce qui survivait des mœurs et des institutions celtiques? Non, dit M. de Courson; et, adoptant, en partie du moins, le système de l'abbé Dubos, il nous montre les cités armoricaines, fatiguées d'appartenir à l'empire qui ne les protège plus, redoutant les Barbares ariens qui persécutent leur foi, appelant la race franque, traitant avec elle, et n'entrant sous son empire que par un traité.

Et depuis que la nationalité française s'est formée, qui sommes-nous? Francs ou Gaulois? A part l'influence romaine, si visible dans notre langue, dans les mœurs d'une grande partie de nos provinces, dans leur droit civil, et, on peut le dire aujourd'hui, dans le droit civil de toute la France, à part l'influence romaine et le Christianisme qui nous est venu par elle, quelle influence a prédominé sur notre sol? Notre langue est-elle, nos institutions ont-elles été celtes plus que germaines?

Oui, dit M. de Courson. — Quant à la langue, les traces ger-

Digitized by Google

maniques sont rares, soit dans notre vocabulaire, soit dans notre syntaxe. Au contraire, les mots que nous n'empruntons pas à la langue latine, les formes par lesquelles nous nous éloignons d'elle, nous sont communes avec les diverses langues celtiques parlées aujourd'hui. Si l'on s'attache aux idiomes locaux de nos provinces, plus anciens que notre langue actuelle, la ressemblance est encore plus frappante.

Quant aux institutions, c'est autre chose. M. de Courson est arrivé à proclamer la similitude presque complète entre les institutions germaniques et les institutions armoricaines. Pourquoi attribuerait-il aux uns plus qu'aux autres l'état de choses qui est sorti de la fusion de deux éléments semblables? La féodalité n'est donc pas exclusivement germanique ; le germe en a pu se développer dans les forêts des Carnutes aussi bien que sur les bruyères de la Westphalie. Elle n'est pas non plus sortie tardivement des rapports établis par la conquête entre les vainqueurs et les vaincus. Encore moins a-t-elle germé sur le sol français comme naturellement et d'elle-même, ainsi que se plaisent à le dire les historiens de l'ancienne école monarchique, après le démembrement de l'empire de Charlemagne ; ce qu'était ce démembrement et cette anarchie prétendue, M. Thierry l'a depuis longtemps très-bien établi. Aucune de ces hypothèses n'est soutenable. Héréditaire et primordial sur le sol gaulois, le régime qu'on nomme féodal s'y est fortifié par l'accession d'un peuple dont les institutions étaient pareilles; il s'est agrandi, développé, enraciné par l'absence ou l'affaissement de toute force contraire, par la vie qu'ont dû reprendre, après la chute de l'empire carlovingien enté sur l'empire romain, les idées, les institutions, les mœurs nationales.

Ainsi donc, une part assez considérable dans la formation de notre langage, au moins en ce qui touche les formes grammaticales ; une influence au moins égale à l'influence germanique, en ce qui touche les institutions féodales qui ont été pendant tant de siècles le régime de la France et de toute l'Europe, voilà ce que M. de Courson réclame, contre les écoles historiques du XVIIe et du XVIIIe siècle, en faveur de nos antiquités et de nos origines celtiques.

Non nostrum, inter vos tantas componere lites,

Digitized by Google

dirais-je volontiers. Ce n'est certainement pas à moi qu'il appartiendrait de critiquer les glossaires bretons, au moins très-instructifs, de M. de Courson. D'ailleurs, mon ignorance serait-elle réduite à s'en tenir à ce principe, que ni les institutions ni la langue d'un peuple ne peuvent tout à fait s'éteindre, surtout quand la race ne s'éteint pas; ce serait assez pour me faire repousser l'opinion de ceux qui, dans notre histoire, dans notre langue, dans nos institutions, tiennent notre origine celtique pour non avenue. J'aurais toujours peine à admettre à ce point la puissance de l'invasion germanique, inférieure par la civilisation et par le nombre, étrangère à tout le midi et à l'ouest de la Gaule; j'aurais toujours peine à admettre qu'elle ait contribué pour beaucoup à former soit notre civilisation, soit notre race, quand elle a laissé si peu de traces dans notre langue.

Je sais bien que de l'autre côté du Rhin on n'a pas toujours pensé ainsi. Mais l'Allemagne s'est tant vantée, tant glorifiée; elle nous a redit tant de fois que tout nous est venu d'elle; elle a si hardiment nié, dans son orgueil patriotique, et notre antiquité gauloise, et notre éducation romaine, et même notre civilisation par le Christianisme; elle nous a débité avec tant d'outrecuidance ses hymnes érudits à la gloire d'Armin et de Marbod, ces précurseurs de la civilisation européenne, qu'en vérité j'aime que la science française se révolte et que nous sachions quelque gré à nos ancêtres de ce qu'ils ont fait de nous. Ce teutonisme exclusif serait fait pour justifier la celtomanie des Pezrons et des Le Brigant. Qu'a donc laissé la conquête germanique dans nos mœurs, dans nos lois, dans notre langue, pour que nous la considérions comme autre chose que le noyau autour duquel notre nation s'est formée? Ne nous sentons-nous pas plus Gaulois que Germains? Et, tout en remerciant du fond du cœur *Teutonia* de ce qu'elle pense avoir fait pour nous, ne devons-nous pas savoir quelque gré à ceux qui, renouant la chaîne brisée entre nos aïeux et nous, donnent à notre existence nationale dix siècles de plus?

Je sais encore que notre ancienne école historique, si opposée du reste à l'école historique allemande, a favorisé, sans le savoir, les prétentions de celle-ci. L'Allemagne revendique notre féodalité comme germanique, et se fait gloire de nous

Digitized by Google

l'avoir donnée; mais c'est aussi parce que longtemps nous l'avons repoussée comme germanique, et nous nous sommes montrés honteux de l'avoir reçue. Sous ce nom, bien ou mal appliqué, de la féodalité, il y a tant de choses diverses que l'on est rarement dans le vrai, soit lorsqu'on la blâme, soit lorsqu'on la loue. Pour le dernier siècle, la féodalité, cela a été tout simplement le passé; on abhorrait la féodalité parce que le passé, ou du moins le passé du Ve au XVIe siècle, semblait digne d'horreur.

Un mot, en passant. M. de Courson attaque beaucoup les légistes; je ne les défends guère. Il faut cependant faire leur part. Dans le droit privé, ou, pour mieux dire, dans le droit (car le droit privé seul mérite ce nom), le légiste est à sa place; il est même mieux que légiste, il est jurisconsulte. Il a une science qu'il professe, une science réelle et dont Dieu a mis le germe dans le cœur de l'homme : la science du juste et de l'injuste. Cette science qui est toute de bon sens et de logique, il a charge de la faire prévaloir dans les faits, de la faire prévaloir par les lois, dans les lois, et souvent aussi contre les lois; car les *lois*, après tout, ne sont que des faits.

Mais maintenant, quand le légiste sort de sa sphère, il lui arrive ce qui arrive au mathématicien qui fait de la politique: c'est d'appliquer à une science la méthode qui appartient à une autre. Les mathématiciens, faisant de politique, ont pris les hommes pour des logarithmes, et ils ont fait de l'algèbre sur la peau humaine au grand détriment de celle-ci. Les légistes, à leur tour, quand ils se sont occupés non plus du droit, mais des institutions, ont erré profondément. En fait de droit, le bon sens, le sentiment de l'équité leur fournissait un *criterium* tout naturel; en fait d'institutions, le *criterium* leur manquait : il n'y a pas d'idéal à cet égard. Et comme il leur en fallait un absolument, ils n'ont trouvé rien de mieux que de se prosterner devant ce qu'ils voyaient, et de tenir pour l'idéal en fait d'institutions les institutions qu'ils avaient le bonheur de subir. Le présent a été pour eux le juge du passé, l'objet de leur vénération et de leur culte; le présent a été le beau primordial, institué de Dieu même, inauguré sans doute au paradis en la personne d'Adam lui-même, et dont on n'a pu dévier que par un crime équivalent au crime d'Adam. Le passé, si ancien qu'il

Digitized by Google

fût et quel qu'il fût, n'a pu être que déviation transitoire, usurpation, violation irrésistible d'une imprescriptible loi. Ces excellents légistes faisaient ainsi des lois pour le passé comme pour l'avenir : il est vrai que l'avenir n'en tiendra guère plus compte que n'en a pu tenir le passé. Féodalité, pouvoir de l'Eglise, franchise des villes, liberté des hommes : tout cela n'était-il pas contraire aux arrêts de Nos Seigneurs du Parlement, et avait il pu s'établir autrement que par force majeure, violence et trahison? En vain toute l'histoire leur criait-elle que Hugues Capet, sans remonter plus loin, avait été élu : il n'en était pas moins reçu que « le roi ne tenait son royaume que de Dieu et de son épée, » et aujourd'hui même encore, à seize ans de distance du 9 août 1830, il y a des légistes pour le dire. En vain la pauvre histoire murmurait-elle tout bas que le pouvoir royal avait été jadis singulièrement limité, et par l'Eglise, et par les seigneurs, et par les communes, et par tous : usurpation! violence! indignité! Ces gens des communes n'avaient donc pas lu Pasquier, Loysel et Guy-Coquille? L'Eglise, et son Pape saint Grégoire VII, ne s'étaient donc pas enquis des beaux traités de MM. du Moulin et Durand de Maillane, où il lui est si bien démontré qu'elle n'est rien que par les princes et sous les princes? — Mais, disait on, l'usurpation a donc été bien longue; elle remonte donc bien haut; elle a pour elle bien plus de siècles que vous n'en avez pour vous! — Qu'importe! ce sont ici droits imprescriptibles, essentiels, fondamentaux, inaliénables (les mots ne manquaient pas) de la royauté; ni peuple, ni Eglise, ni états généraux, ni concile, ni roi, ni Pape ne peut l'en dépouiller. Aussi le roi gagnait-il chaque jour une foule de droits imprescriptibles dont il ne s'était jamais douté, et de priviléges nécessaires dont il s'était passé durant trois mille ans. Le passé de la liberté, quel qu'il fût, était entaché de violence et de spoliation; le passé du despotisme était seul bon, légitime, inviolable, imprescriptible. Le monde, troublé par le péché d'Adam, était enfin rentré dans l'ordre légitime et naturel à l'avénement de l'éminentissime cardinal de Richelieu.

Voilà ce que produit l'invasion des légistes dans l'histoire. L'exemple n'était pas nouveau; et c'est ainsi que les jurisconsultes romains, eux aussi pour légitimer le présent, c'est-à-dire le régime de Caracalla et d'Elagabale, avaient inventé leur loi

Digitized by Google

regia qui ne saurait tenir devant la plus faible intelligence de l'histoire. Mais les jurisconsultes romains, plus habituellement renfermés dans leur sphère, furent, dans cette sphère, utiles et glorieux, par le développement, dans les lois et plus encore contre les lois, de cet idéal d'équité qui est le fondement de leur science. Les légistes français, au contraire, sortis de leur sphère dès le principe, n'ont travaillé que faiblement, lentement, et encore à l'aide des monuments romains, à l'amélioration du droit civil. Ils ont manqué à leur mission véritable, occupés qu'ils étaient à falsifier l'histoire contre la liberté. Il est temps que chacun reprenne sa place. Le droit civil appartient au jurisconsulte, les institutions à l'historien. Il faut que l'histoire à son tour fasse invasion chez les légistes et reprenne ce qui lui appartient. Cela commence à se faire et cela se fera.

J'aurais voulu même que, cette invasion, M. de Courson la menât plus loin. N'y avait-il pas ici, sur le terrain propre aux jurisconsultes, une question curieuse à étudier? Les traces celtiques sont visibles dans notre langue ; les institutions celtiques ont contribué à produire notre féodalité, je le lui accorde. Mais quelle a été leur influence sur notre droit civil? Les coutumes qui ont régi pendant tant de siècles, dans notre France presque entière, la propriété et la famille, d'où viennent-elles? Ne sont-elles pas d'origine gauloise? Ne sont-elles pas une preuve nouvelle de cette puissance des institutions de nos pères, et en général de la persistance de toutes les institutions nationales? Je livre à son zèle patriotique et à sa science ces questions qui, sous ma plume, ne peuvent être que des questions.

II

Tel est le travail de M. de Courson sur nos antiquités nationales et sur les traces que le génie celtique y a laissées. Mais il existe encore des traces plus vivantes de ce génie, une population qui tient sa langue, son nom, et, jusqu'à un certain point, ses mœurs et ses institutions, de nos premiers aïeux. Elle aussi est une nouvelle preuve de cette ténacité de la race celtique.

Au Ve siècle de notre ère, au milieu du bouleversement universel de l'Occident, tandis que la Gaule, déjà fortement modifiée par la conquête romaine, passait par la conquête germa-

Digitized by Google

nique, une lutte plus violente et plus longue signalait, de l'autre côté de la Manche, soit un peuple moins facile à se soumettre, soit des vainqueurs plus impitoyables. Les Bretons ne vécurent pas avec les Saxons sur leur sol héréditaire comme les Gaulois avec les Francs. Ceux qui ne purent s'y maintenir libres l'abandonnèrent, et une colonie bretonne, chassée par la conquête, revint habiter cette péninsule armoricaine où vivaient des peuples de même origine et de même langue.

Seize siècles se sont passés, et cette colonie subsiste encore. Cantonnée dans l'extrémité de la péninsule; attaquée, à demi soumise; envahissant quand elle était libre, se révoltant quand elle était sous le joug; placée entre deux grandes puissances qui, soit qu'elles se la disputassent, soit qu'elles s'accordassent pour se la donner l'une à l'autre, n'admirent jamais qu'elle fût indépendante; animée contre l'une et l'autre par ses souvenirs héréditaires; se disputant à l'une et à l'autre non seulement par les armes, mais par le droit, et prolongeant, à travers dix siècles, cette controverse éternellement irrésolue de l'hommage simple ou de l'hommage lige dû par la Bretagne; réunie enfin, mais non soumise, entrant dans la vie française non comme servante, mais comme fiancée, non par une défaite, mais par un contrat de mariage, elle a su, à travers ces luttes et ces vicissitudes, sauver sa langue du contact des langues latine et française, ses mœurs du nivellement moderne, ses institutions féodales et domestiques de l'omnipotence monarchique et parlementaire. Et dernièrement encore cette exilée de la Grande-Bretagne renouait ses liens avec son antique patrie; la colonie bretonne de l'Armorique envoyait ses députés sur le sol demeuré breton du pays de Galles; ces deux sœurs, séparées depuis quinze siècles, représentaient l'une à l'autre le dépôt fidèlement gardé de sa langue, de ses coutumes et de ses chants; et, dans un siècle qui prétend tout confondre et tout changer, un exemple unique était donné de ce qu'est la force du sang et de ce que dure une nation.

Il est surtout demeuré à la Bretagne, parmi les traces qu'y a laissées le génie celtique ou pour mieux dire le génie commun des peuples primitifs, un double caractère de subordination féodale et d'indépendance personnelle, deux choses contradictoires au premier coup d'œil et cependant toujours réunies. Il

Digitized by Google

y a loin de la féodalité bretonne, ou pour mieux dire de la féodalité antique, telle qu'elle se conservait dans l'ouest de la France, à l'esprit d'oligarchie violente, hautaine, méprisante, qui date surtout du XVIe siècle. Ailleurs, le seigneur n'était, dès ce temps, que l'homme d'une caste privilégiée, tenant (comme le roi) *de Dieu et de son épée* le droit de battre et de taxer le manant, se servant de lui et ne lui devant rien : la féodalité, si je dois l'appeler ainsi, arrivée à cet état, n'était plus une institution, mais une force. En Bretagne et en Poitou, au contraire, la féodalité gardait son caractère domestique : les notions antiques du clan et de la tribu s'étaient conservées. Le seigneur était encore quelque chose comme le *penkeneld*, le chef de la famille. Il y avait, comme aux premiers temps du droit féodal, contrat entre le vassal et lui, obligations mutuelles, lien réciproque, lien éternel, lien du sang. On voyait souvent les serviteurs assis à table autour de leur maître, et le paysan breton ne revoit pas son seigneur sans l'embrasser. Ce merveilleux esprit d'égalité appartient, du reste, à toutes les nations sérieusement catholiques : l'esprit d'aristocratie est païen et protestant. Et quant au Catholicisme, qui met si haut la valeur de l'homme, s'unit un reste de ces institutions primitives où l'esprit d'indépendance était si fortement écrit, ce qui peut sortir de là ne saurait ressembler aux oligarchies oppressives de l'antiquité. Ce n'était certes pas une oligarchie que ces trente-cinq mille gentilhommes bretons qui venaient, l'épée au côté, siéger aux états sur les bancs de la noblesse, et dont un grand nombre, véritables paysans, portaient l'habit de bure et menaient la charrue. Cette noblesse si nombreuse, si voisine du peuple, ne pouvait rien avoir de l'esprit de caste et des prétentions germaniques; entre l'aîné des Rohan et le dernier paysan propriétaire du sol, la chaîne n'était pas interrompue.

Qu'on ne s'étonne donc pas si, dans des contrées où les rapports féodaux avaient subsisté sur de telles bases, 1789 n'a pas paru un jour de délivrance; si là on a mieux aimé l'antique liberté sous un seigneur que l'assujettissement au district, et si la toute-puissance des comités révolutionnaires n'y a pas été la bienvenue autant que dans les contrées où, le lien féodal étant depuis longtemps brisé, la noblesse, si elle n'était pas violente et oppressive, était au moins indifférente, dédaigneuse, éloi-

Digitized by Google

gnée. Voir dans les guerres de Vendée et de Bretagne de pures insurrections monarchiques, ç'a été, et sous la forme du blâme et sous celle de l'éloge, l'erreur commune des deux partis opposés. Les hommes qui se révoltaient alors étaient ces nobles dont les aïeux avaient péri sur l'échafaud de Nantes pour crime de lèse-majesté et par ordre de Mgr le Régent; c'étaient ces gentilshommes paysans qui, lorsqu'un grand seigneur de leur pays avait reçu le cordon bleu, lui étaient venus faire compliment sur le beau *licou* que le roi lui avait donné. L'insurrection de 1793 fut l'œuvre du sentiment religieux outragé, mais en même temps aussi de ce sentiment d'indépendance personnelle que Tacite trouvait si profond chez le Germain, que César ne put pas éteindre chez le Gaulois, et qui semble le privilége, soit de certaines époques, soit de certaines institutions, soit de certaines races. C'était la persistance de cette vieille race, entêtée et rude à ceux qui gouvernent (*retorrida et imperantibus gravis*), comme on le disait déjà il y a quinze siècles. Les Venètes qui combattirent César sont les Chouans avec lesquels traita Napoléon.

J'aimerais à m'étendre sur les annales de cette race, si fidèle à sa propre histoire, et dont les vicissitudes sont plus diverses et plus animées par cela même que son caractère est plus un. L'espace me manque. Qu'il me soit permis seulement de noter ici un document précieux et qui peut jeter du jour sur les falsifications étranges qu'a subies, entre autres histoires, l'histoire du XVIe siècle. Ceux qui ont lu dans M. de Voltaire que Henri IV « fut de ses sujets *le vainqueur* et le père, » qu'il régna « et *par droit de conquête* et par droit de naissance, » seront un peu étonnés en lisant le traité par lequel la ville de Saint-Malo reconnaît l'autorité de ce conquérant. Après plusieurs années de révolte armée contre le roi (pour parler comme on parla sous Louis XIV), elle y stipule liberté pour tous ses citoyens, conservation de tous ses biens, absence de garnison, choix pour le château d'un gouverneur qui « soit de la religion catholique, apostolique et romaine, et agréable auxdits habitants, » exemption pendant six ans de tailles et emprunts, liberté de commerce avec l'étranger, *silence perpétuel* des procureurs généraux et autres gens de justice pour le passé, attendu que les habitants « n'ont été poulsés que par le zelle de leur re-

Digitized by Google

ligion et pour la conservation de la ville et chasteau à un roy très-chrétien et catholique. » Et le bon roi, habile homme bien plus que conquérant, Henri IV, alors en effet devenu roi catholique, Henri IV accorde tout ce qu'on lui demande. Au fond, Henri IV ne fit en France que ce qu'il faisait ce jour-là à Saint-Malo; le rusé Gascon savait ne pas lutter contre l'impossible et céder avec intelligence et avec bonne grâce. On lui disait avec raison que de tous les canons du monde le canon de la messe était le meilleur pour conquérir sa couronne, et il gagna son royaume moins en se battant à Arques ou à Ivry qu'en recevant la discipline à Rome sur les épaules du cardinal d'Ossat.

Je regrette encore une fois de ne pouvoir m'étendre sur cette histoire. Je regrette aussi que M. de Courson lui ait fait parfois une place bien étroite. Son livre a beau être dédié à l'Académie des Inscriptions : il n'en est pas moins vrai que la dissertation, que la science toute crue y a place trop exclusivement. C'est une exploration savante, neuve, profonde, des antiquités bretonnes et celtiques; ce n'est pas assez une histoire de Bretagne. Pourquoi les Nominoë, les Waroch, les Morvan, ces héros dont M. de La Villemarqué nous a donné les poétiques légendes, ne nous apparaissent-ils que comme des noms propres perdus dans un dédale d'érudition? Je sais bien que l'histoire de leur époque n'a guère été autrement écrite; il semble que ce soit chose convenue que les cinq premiers siècles de la domination franque dans les Gaules ne peuvent rien être que matière à dissertation. Pourquoi toute cette poésie bardique, qui ne messied ni au talent de M. de Courson ni à son amour pour son pays, n'apparaît-elle pas plus souvent dans ses pages? C'est là, plus qu'on ne pense, un élément historique; la poésie populaire témoigne devant l'histoire non pas toujours des faits qu'elle raconte, mais des mœurs qu'elle peint et des sentiments qui l'ont inspirée. Pourquoi M. de Courson saute-t-il par-dessus tout le récit des guerres de Charles de Blois et de Jean de Montfort? Il renvoie à Froissard; je le sais bien : il ajoute que dans ces luttes la nationalité bretonne était peu en question; je le sais encore. Mais, en vérité, n'était-ce pas une occasion de se reposer et de reposer le lecteur, après des dissertations intéressantes, mais difficiles, sur la distinction de *l'alltud* et du

Digitized by Google

taeog, du *cowyl* et de *l'enep-gwerth?* Pourquoi enfin sont-elles rares dans son livre, les pages pareilles à celles que les lecteurs du *Correspondant* connaissent et où est si bien racontée l'histoire de la conspiration bretonne de 1720? Ce morceau et d'autres encore, le chapitre de Pélage, par exemple, et surtout celui d'Abélard, témoignent que le talent du récit, sévère ou brillant, calme ou passionné, ne manque pas à M. de Courson. Je sais bien que de notre temps on a mis dans l'histoire tant de philosophie et de philologie que le récit en a été presque expulsé. Je m'obstine pourtant à croire que les faits dans l'histoire sont quelque chose; l'histoire est écrite pour prouver, je le veux bien, mais elle prouve surtout en racontant.

L'Allemagne, qui a rendu de si grands services à la science, a accrédité ce qu'elle a appelé le mépris pour la forme. C'est à la fois et une fausse expression et une idée fausse. On a tort de distinguer, dans les ouvrages d'esprit, entre la forme et le fond. L'un et l'autre ne font qu'un; ce qui s'appelle la forme est partie intégrante de la pensée. La pensée n'est pas précise, complète, si elle n'a trouvé l'expression qui lui est propre. Le fond sans la forme, ou ce qu'on appelle ainsi, ce n'est pas l'homme sans ses vêtements, ce serait bien plutôt le corps sans sa peau: tant le style, tant l'expression, tant la parole est inhérente à la pensée elle-même. Sans doute un esprit supérieur peut faire des fautes de français ou même écrire dans un mauvais style. Il n'écrira pas dans un style faux. Un esprit bien fait peut ignorer les lois de la rhétorique ou même de la grammaire; il lui peut manquer une certaine méthode étudiée de composition et d'arrangement. Mais il ne lui arrivera pas d'écrire sans ordre ni sans clarté. Prenez les esprits supérieurs, et, s'il se peut, séparez-les de leur style. Figurez-vous Bossuet écrivant avec une phrase insipide et plate: sera-ce toujours la pensée de Bossuet? la pensée de Descartes se présentant avec le vague et le désordre des esprits de notre temps: ce ne sera plus Descartes. La forme n'est donc pas si distincte du fond qu'on veut la faire. Le fond, bien étudié, trouve sa forme et la remplit; la pensée, fécondée par la méditation, enfante le style; le sujet bien compris donne lui-même sa méthode; ni une autre forme, ni un autre style, ni une autre méthode ne conviendraient également. En ce sens-là aussi le style c'est l'homme.

Digitized by Google

Ceci m'éloigne un peu de M. de Courson; car, dans son livre, le style est loin de manquer à la pensée. La seule chose qui lui manque, c'est ce dernier travail qui la décharge d'une forme pénible et d'une allure embarrassée; et ce travail doit se faire sur la pensée elle-même, en la mûrissant et la précisant. Quand un enfant se tient debout et marche, ce n'est pas parce qu'on lui a ôté ses langes pour lui donner un vêtement plus commode; c'est parce qu'on l'a laissé grandir et se fortifier. Du reste, ce n'est pas la froide allure de l'érudit que l'on peut reprocher à M. de Courson. Ni la chaleur, ni l'animation, ni l'enthousiasme patriotique ne lui manquent. La science surabonde; mais l'âme perce à travers la science.

Peut-être même lui reprochera-t-on cette vivacité du sentiment national. L'esprit d'indépendance bretonne serait il redouté par l'unité française? Le patriotisme français trouverait-il quelque chose à redire au patriotisme breton? Je ne le pense pas. Si enthousiaste que le Breton puisse être des traditions de sa race, nous ne sommes plus pour lui les Francs de Charles-le-Chauve, qui se prétendaient ses conquérants et ses maîtres. La Bretagne n'a pas été conquise, elle s'est donnée; elle n'est pas entrée dans la patrie française comme sujette, mais comme égale. Elle n'a pas éteint son patriotisme dans le patriotisme français; elle l'a associé à lui. Par cela même qu'elle n'a abdiqué ni sa liberté, ni sa gloire, ni ses souvenirs, elle peut les aimer et en parler sans inspirer la moindre inquiétude aux plus susceptibles d'entre nous. J'estime, pour ma part, cette nationalité plus étroite, ce patriotisme plus intime de la race, de la province, du village même. On aime davantage ce qui est plus près de soi; et, quand nous n'aimons pas la patrie que nous pouvons toucher et voir, que nous révèle le clocher ou le beffroi, à plus forte raison n'aimons-nous guère cette patrie lointaine et abstraite qui ne se révèle à nous que par le timbre du Bulletin des lois. J'aime que la patrie soit réelle et non abstraite, qu'elle soit un être humain et non pas une déité. On nous a imposé assez de supplices et commandé assez de crimes au nom de la déesse patrie.

Être Breton ou Flamand n'est pas rompre avec la France plus qu'être de sa famille n'est rompre avec sa patrie. Je sais bien que le rêve d'une séparation a parfois agité les têtes bre-

Digitized by Google

tonnes, et ce rêve, il faut le dire, la métropole a semblé plus d'une fois l'encourager par ses rigueurs. Mais ce rêve d'un isolement impossible au lieu d'une double et glorieuse nationalité, ce rêve n'a pu être sérieux; et l'insurrection même de 1793, si légitime que la réaction fût alors contre le pouvoir qui gouvernait la France, était cependant toujours française.

« Est-ce, au contraire, dit très-bien M. de Courson, que les Bretons les plus passionnés pour leur pauvre coin de terre n'ont pas été précisément les fils les plus dévoués de la France? Témoin Corret de Latour-d'Auvergne, le premier grenadier de la République et le plus enragé des celtomanes. Quels sont, sur les flottes, les matelots les plus intrépides?... dans les rangs de l'armée, les hommes les plus prodigues de leur vie?... dans les lettres, les esprits les plus indépendants, si ce n'est les compatriotes de Duguay-Trouin et de du Couédic, de Lamoricière et de Bedeau, de Chateaubriand et de Laennec? Laissez-nous donc demeurer Bretons dans l'intérêt de la France. »

Fr. de Champagny.

Digitized by Google

LE BIENHEUREUX PIERRE FOURIER.

(Suite et fin [1].)

Dans la prospérité de sa nouvelle et florissante famille, Fourier ne pouvait oublier les malheurs de l'autre, la maison désolée à laquelle l'attachaient ses premiers vœux. Les souvenirs de Chaumousey venaient l'attrister souvent; l'opprobre de son habit lui arrachait des larmes de honte en même temps que de pitié, et sans doute aussi de désir. Non pas qu'il ait jamais songé à réformer les *Chanoines*, si improprement alors nommés *réguliers*. S'il avait eu ce projet et se fût jugé capable de le réaliser, à coup sûr il n'y serait point parvenu. La première condition du succès dans les œuvres religieuses, c'est de ne pas compter sur soi-même; d'ailleurs l'homme est impuissant pour changer le cœur de l'homme. L'histoire des réformes monastiques au XVIIe siècle en est la preuve la plus claire. Les rois, les princes de l'Eglise usent de tout le prestige des dignités et du talent, et ils échouent; et cependant ils ne pensent, en gens habiles, qu'à améliorer quelque peu les choses, mitigeant la règle pour la rendre possible. Un saint se présente; en un instant il a ramené des milliers d'hommes à toute la sévérité de la discipline primitive. Profond mystère dont le chrétien trouve bien vite le mot, mais qui défie l'explication du rationaliste.

Il serait hors de propos de peindre ici la situation des ordres religieux à cette époque. Dom Calmet la résume en ces mots significatifs : « La plupart des monastères étaient devenus des cavernes de voleurs et des lieux de dissolution [2]. » Un fait montrera à quels hommes on avait affaire. Le cardinal de Lorraine, chargé par le Saint-Siége de pourvoir à la réforme dans ce duché, voulut s'exécuter le premier en sa qualité d'abbé de Saint-Mihiel. Les moines, instruits de l'approche

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai dernier.

[2] *Hist. de Lorraine.*

Digitized by Google

des commissaires apostoliques, se retranchent derrière leurs murailles crénelées et menacent de faire feu si l'on avance. Cependant le cardinal ne se décourageait point. Pour ne parler que des Chanoines réguliers, il assembla, le 7 juillet 1595, les chefs de toutes leurs maisons, et ouvrit l'assemblée par un discours éloquent.

« L'éclat de cette pourpre qui leur parlait avec tant de raison et de bonté fit qu'ils se remuèrent quelque peu, se mirent en devoir de dresser quelques constitutions et promirent des merveilles [1]. »

Il ne restait qu'une petite difficulté, celle de mettre en pratique ces beaux règlements. Une nouvelle tentative eut lieu en 1604. On désigna l'un des abbés pour inspecter les maisons ; mais il oublie de se réformer lui-même.

« Le démon, voyant qu'on le vient assiéger en carrosse, avec une longue suite de pages et de laquais, se tient si assuré de n'être pas encore forcé pour ce coup qu'il ne daigne seulement remuer le pied [2]. »

Les choses allaient donc comme par le passé, et, tandis que les Bénédictins avaient depuis plus de vingt ans leur belle réforme de Saint-Vanne, les Chanoines vivaient toujours dans un désordre plus éclatant par le contraste. L'évêque de Toul, M. des Porcelets de Maillane, un grand prélat digne de ces temps, voyait bien qu'un autre Didier de La Cour était nécessaire. Ses yeux tombèrent naturellement sur le curé de Mattaincourt, et il obtint de Rome, en 1621, un bref qui le nommait visiteur général des abbayes de Lorraine, avec plein pouvoir de réprimer les abus, de rétablir les anciens usages et de punir les coupables [3]. Fourier se trouva donc, comme malgré lui, engagé dans l'entreprise.

« Au nom de Dieu, Monsieur, lui écrivait l'évêque, le 16 mai 1622, s'il vous plaît nous aider, que ce soit au plus tôt..... Au nom de Dieu, expédiez-vous, car je ne puis tarder davantage. Venez et commençons au plus tôt.... »

On fit un appel à tous les religieux ; mais quatre seulement se présentèrent. Deux étudiants de l'Université se joignirent à eux, et c'est avec cette imperceptible poignée que Fourier, bien appris à ne point calculer sur les moyens la grandeur des résultats, s'en alla dans la retraite préparer l'œuvre qui lui était imposée. Aucune maison de l'or-

[1] Bedel, *la Vie du T.-R. P. Fourier.*

[2] Idem.

[3] En même temps le cardinal de La Rochefoucau'd lui écrivait pour le prier de venir mettre la réforme dans son abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Fourier ne put acquiescer à cette demande. La réforme fut opérée par le Père Faure chez les Chanoines réguliers de France, qui firent une congrégation à part.

Digitized by Google

dre ne voulant les recevoir, Servais Lairuel, qui venait de réformer les Prémontrés, offrit, comme asile provisoire, son abbaye de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson. Didier de La Cour, de son côté, n'était pas resté indifférent à la mission du bon Père, et le cloître de Saint-Vanne avait plusieurs fois abrité leurs pieuses communications. Ainsi les trois amis d'enfance se retrouvaient pour s'aider, les uns ayant achevé la besogne dont l'autre prenait le fardeau.

La petite colonie exilée s'élevait dans la piété et l'étude. Fourier, au milieu de ses jeunes confrères rivalisant de ferveur, se croyait rajeuni lui-même de quarante ans. Son cœur débordait de joie.

« Il y a matière à louer Dieu, écrivait-il, et à concevoir de grandes espérances de ce petit, mais très-saint régiment, voyant en lui une si belle union, tant de vertus et de résignation, d'allégresse et de charité. »

L'évêque prenait à leurs efforts un si vif intérêt qu'il s'échappait souvent de son palais pour passer amicalement des journées près d'eux. Il venait s'y reposer en partageant leurs exercices et leurs travaux, jusqu'aux plus humbles, jusqu'à balayer leurs cellules de ses mains deux fois consacrées. Presque sexagénaire, Fourier s'était donc remis à toutes les fatigues du noviciat; mais ce qui est plus beau encore, c'est la simplicité qu'il y apporte. Il ne se figure pas qu'il soit pour quelque chose dans une affaire qui n'existait que par lui; très-naïvement il se juge inutile et renvoie tout à son évêque.

« Je ne saurais vous dire, écrit-il, combien de soins, combien d'affection, combien de ses veilles, combien de ses missives, combien de son argent, Mgr de Toul emploie à ce bon œuvre-là. Pour maintenant il n'a autre chose en l'esprit. Il veut absolument que j'en voie toute la suite, nonobstant que je n'y sers de rien qui soit, et n'y puisse servir. C'est mon évêque, c'est mon supérieur, c'est mon bienfaiteur. Je suis son prêtre, son sujet, son curé, son religieux; je ne puis pas lui refuser l'obéissance en cela. »

Et, s'excusant près des religieuses qui l'appelaient :

« Je ne sers de rien ici que pour manger le pain de ces pauvres religieux et les très-mal édifier; si bien que l'un de ces jours on me renverra comme inutile et fainéant, et lors j'aurai bien loisir d'aller vous voir. »

Et à d'autres encore :

« Je n'ai affaire de rien dans ce lieu, sinon de la grâce de Dieu; mais j'espère que l'on m'en chassera dehors vers Pâques, parce que l'on s'y soûlera de moi, et que je n'y fais pas de bien et trompe Mgr de Toul, qui y attendait quelque chose de moi tout autre qu'il n'y trouve, ainsi que je lui avais prédit. »

Le prélat n'avait garde de donner raison à cette prophétie de l'humi-

Digitized by Google

lité. Il retint son prisonnier pendant quatre années, au bout desquelles les religieux de toutes les maisons de Lorraine avaient adopté la réforme et prononcé les vœux qui les engageaient dans la nouvelle congrégation. Fourier, de peur d'être aussitôt élu général, ajourna les siens jusqu'à ce qu'un autre, un homme de trente ans, qui promettait une longue vie, eut été nommé. Mais on verra comment le Ciel déjoua ce calcul pour mettre à la tête de l'ordre celui qui en avait si heureusement accompli la restauration.

Je ne puis signaler qu'en passant le beau travail des constitutions qu'il donna aux religieux, et dont Urbain VIII disait : « Si je connais-« sais un chanoine qui suivît fidèlement cette règle, je le canoniserais « avant sa mort. » Elle contient, en effet, toute la perfection évangélique d'après l'Ecriture et les Pères. On y reconnaît l'esprit qui a inspiré les constitutions des religieuses, la même intelligence des cœurs, et, avec un ton plus mâle, une égale onction de charité. Ici encore nous retrouvons l'homme d'organisation et d'avenir, toujours préoccupé des besoins nouveaux de son temps, et l'invincible tendance à tout diriger vers l'utilité pratique de la société.

L'institut des Chanoines réguliers admettait l'exercice du ministère pastoral et de la prédication ; Fourier voulut y joindre un troisième but obligatoire et d'une application plus générale : il ne songeait à rien moins qu'à transformer cet ordre antique en une congrégation enseignante. L'instruction des pauvres par les ordres religieux était sa pensée fixe. En ayant réalisé une moitié, l'occasion lui parut favorable pour reprendre l'autre, une première fois malheureuse. Le lecteur n'a pas oublié peut-être les essais infructueux tentés à Mattaincourt, la première espérance du jeune curé s'échappant brin à brin. Il ne pouvait se résoudre à en faire le sacrifice. Voyant donc les novices

« Ainsi ardemment épris du désir de bien faire, il ne feint plus de mettre au jour ses volontés et leur découvrir ses desseins, qui sont de butter, non-seulement à la réforme de neuf ou dix maisons éparses çà et là en divers cantons du pays, mais de retirer tout un monde du déluge des maux spirituels.... et spécialement de faire la guerre à l'ignorance, enseignant pour rien les jeunes garçons, comme les religieuses enseignent les filles... Sans jeter notre faucille en la moisson des autres, mais comme pour glaner ce qu'ils ont négligé, il veut qu'ouvrant nos écoles nous y recevions pauvres et riches, aussitôt qu'ils ont l'usage de raison, et les enseignions à lire et écrire, et autant de latin qu'il en faut pour être reçus dans les colléges.... Que si quelques-uns se contentent de moins d'étude, et que, sachant lire et écrire, ils se portent à prendre condition dans le monde, il veut que l'on s'informe d'eux et de leurs parents, quel d'entre tous les métiers ils veulent choisir, et qu'on leur enseigne les mois entiers comme

Digitized by Google

ils s'y doivent comporter pour y vivre en gens de bien, et d'un même travail gagner la vie temporelle et éternelle [1]. »

C'est la contre-partie de la mission des religieuses. Les députés que Fourier envoya à Rome, en 1627, pour faire autoriser celles-ci, étaient chargés d'obtenir la même permission en faveur des Chanoines. On voit, dans les instructions qu'il leur adressait, combien cette double institution lui tenait au cœur.

« Touchant nos écoles espérées, il sera bon de remontrer que, comme les garçons qui ne veulent point apprendre le latin et les autres encore, avant qu'ils fréquentent les colléges, n'ont point, du moins en ces quartiers-ci, de religieux en corps qui épousent le devoir de les instruire, *il semble que c'est quasi comme une espèce de bénéfice vacant dans l'Eglise de Dieu. Nous autres, nous le demandons avec humilité.* »

Et il trouve un ingénieux moyen d'attirer la bienveillance du Pape.

« Puisque notre Saint-Père, écrit-il, aime les vers, ce serait bien fait, ce me semble, de lui préparer quelques belles et brièves étrennes pour le premier jour de la nouvelle année, et introduire les petits enfants de Lorraine en deçà les monts, en deux groupes, garçons et filles, qui lui souhaitent le bon jour et bon an, et des maîtres et maîtresses pieux, retirés du monde, déchargés de la servitude du mariage, volontaires, gratuits, diligents pour les instruire en la crainte de Dieu. »

Mais Rome en cédant, comme on l'a vu, pour les femmes, crut devoir refuser aux Chanoines le *bénéfice vacant* (suivant la belle expression de Fourier) de l'enseignement primaire. On n'en jugeait pas l'exercice convenable pour des prêtres. Et, en effet, les Frères de la Doctrine chrétienne, admis, un siècle plus tard [2], à le remplir, ne peuvent être élevés à la dignité sacerdotale. Urbain VIII approuva seulement, par une bulle datée de la fête de saint Augustin 1628, la réforme lorraine des *Chanoines réguliers* sous le titre de *Congrégation de Notre-Sauveur*, semblable à celui de la *Congrégation de Notre-Dame*, comme les noms d'un frère et d'une sœur.

Toutefois, les Chanoines ne renoncèrent pas entièrement à l'instruction publique. Ils avaient plusieurs colléges, et se sont, au témoignage de Dom Calmet, « acquis beaucoup de réputation dans le pays par leur « bonne manière d'enseigner les humanités. Ils ont même, ajoute-« t-il, érigé dans la ville de Metz une académie qui leur fait beaucoup

[1] Bedel. Fourier projetait même l'établissement d'une sorte de séminaire; car le même auteur continue : « J'appris de lui qu'il avait dessein de demander à Mgrs les évêques... que pas un ne fût reçu à la conduite des âmes qu'il n'eût attestation de quelqu'une de nos maisons qu'il était bien versé dans les fonctions curiales et direction des consciences. »

[2] Bulle de Benoît XIII, de 1724.

Digitized by Google

« d'honneur [1]. » La congrégation compta dans ses rangs un certain nombre d'hommes remarquables. Fourier avait trouvé là, comme à l'origine de sa précédente fondation, des âmes d'élite qui lui apportaient les ressources du talent avec la puissance de la sainteté.

Un jeune homme, incertain de sa vocation, rencontre par hasard le bon Père, et, l'ayant entendu parler de Dieu, se jette à ses genoux et s'attache à lui. Il se présente au noviciat, mais à la condition qu'on le laissera toute sa vie Frère convers, c'est-à-dire une sorte de domestique. Au bout de cinq ans il est devenu le Père Guinet, premier général de la congrétion.

« Il semble, dit le Père Bedel, son condisciple, que cet homme avait commencé sa vie par la vieillesse, tant pour la brièveté de sa carrière que pour les vertus solides qu'il pratiqua pendant un âge qui n'a rien de ferme que sa propre inconstance. »

Durant les épreuves du noviciat on n'avait à lui reprocher qu'un excès de ferveur, et il ne donnait d'autre peine que de le retenir. Fourier écrit aux supérieurs :

« Il faut aviser qu'il soit bien guéri de ses petites opiniâtretés touchant les austérités et pénitences extérieures ; avisez un peu si ce serait pas bien fait de lui donner du rôti et du bon vin qui ne soit si trempé durant quelques jours, et le rendre souple à les prendre aussitôt, et l'avertir qu'il ne sera reçu en la profession s'il ne se montre obéissant en ces cas-là. » (30 juillet 1625.)

Mais, pendant son séjour à Rome, à l'occasion des affaires dont j'ai parlé, il profitait de sa liberté pour s'exténuer de jeûnes ; si bien que les religieux furent obligés d'en écrire à un Jésuite, son confesseur :

« Le bon Père lui enjoignit de mettre de la viande au feu dès le lendemain, et, tandis que le Père Guinet vaquait à ses affaires, ce sage confesseur prit la peine d'aller en son logis, et, trouvant de la chair qui cuisait, il écrivit sur la table : « Permis au Révérend Père Guinet de donner aux « pauvres la viande qu'il a préparée, et à lui de vivre à son accoutumé, « eu égard à la soumission de son jugement et obéissance. » Il continue donc ce train, et, fortifié de son jeûne, triomphe de toutes les difficultés, trouve entrée vers le Pape, aux genoux duquel il se prosterna l'espace de deux heures, et, avocassant plus fortement par la pauvreté de son habit tout usé, la modestie de ses yeux et la prudence de ses paroles qu'il n'avait fait par l'entremise des plus grands, il obtint de Sa Sainteté ce qu'il voulut [2]. »

Elu général au retour, il montre une rare capacité et une bonté paternelle, mais toujours la même fougue, et il meurt victime de son zèle. La peste régnait à Pont-à-Mousson. Fourier le suppliait de s'éloi-

[1] Préface de la *Bibliothèque lorraine*.

[2] Bedel.

Digitized by Google

gner, lui faisant un cas de conscience de préférer des peuples pourvus de pasteurs à une famille qui perdrait son chef. « Il n'y a, disait-il, qu'un « Père Guinet et qu'un général de la Congrégation de Notre-Sauveur « en tout le monde. » Le généreux prêtre ne l'écoutait point, jusqu'à ce qu'enfin la peste l'abattit, le Vendredi-Saint de l'an 1632, comme il sortait de confesser les malades. Il avait trente-deux ans.

« Ayant compté l'horloge, il dit à son infirmier : « Voilà l'heure en la- « quelle on commença de crucifier mon Maître ; il est temps de mourir. » Et, dans cette pensée, mettant la tête sur le chevet, comme sur le bois de la croix, il expira [1]. »

Fourier ressentit doublement le coup de cette mort glorieuse, mais cruelle. Croyant avoir, par l'élection d'un homme si jeune, garanti l'humilité de sa vieillesse, il venait de prononcer ses vœux ; aucune excuse ne lui restait. Aussi sa correspondance, à cette date, témoigne de l'anxiété où le mettait l'inévitable approche de son élévation. Il écrit à ses religieuses :

« Je les vois tous préparés à donner leurs suffrages tout à rebours de mes souhaits ; j'en suis extrêmement en peine. Faudrait un miracle de chez vous, et des plus grands encore, pour obvier aux maux que je prévois.... »

Et le Père Bedel, témoin oculaire, raconte les angoisses du nouveau général lorsqu'il fallut subir le baisement de main des religieux. Cette charge, capable d'absorber un homme, ajoutait un lourd surcroît au fardeau déjà si pesant, depuis quelques années, de ses occupations et de son âge. Une paroisse et la congrégation de Notre Dame dont il était, de fait, le directeur universel, suffisaient bien pour user son infatigable activité. La conduite de tant d'intérêts divers exigeait des voyages continuels, une correspondance écrasante. Chacun le voulait, le tirait à soi. Il avait peine à se défendre et tâchait de se donner en part égale à ses enfants. Cependant les premiers, ses chers habitants de Mattaincourt, avaient toujours la préférence.

« Je cherche à dérober trois ou quatre jours sur ces octaves ; mais je ne puis vous les donner, quand même ce serait pour gagner un monde. Il faut que je les porte à mes paroissiens pour dimanche prochain, jour ordinaire de toute ancienneté là-dedans pour établir un marguillier, un maître d'école, un lieutenant de justice et un doyen, pour ajourner et gager les mauvais payeurs qui sont en grand nombre. La création de tous ces officiers dépendant du curé, je ne puis y manquer sans me mettre en danger de faire un très-grand mal, et renverser, par manière de dire, toute ma paroisse. J'ai vu autrefois combien mon absence à tel jour leur a coûté ; comme la pauvre petite barquette s'est presque enfoncée et perdue dans un abîme de procès, et de frais, et de difficultés.... »

[1] Idem.

Digitized by Google

Il mande à d'autres religieuses :

« Je loue le désir qu'avez que j'aille à Saint-Nicolas ; mais on a un peu labouré au moins mal cette pauvre terre depuis l'Avent, et il n'est pas temps qu'au jour que le grain est mûr, et n'attend que la faucille, le misérable manœuvre qui est nourri et salarié tout exprès à cette intention se retire. Que dirait le Seigneur de la moisson ? Que diraient ces pauvres gens si délicats, si infirmes, si aisés à se dégoûter de leurs dévotions quand elles ne sont pas prises à leur heure et saison ? » (17 décembre 1619.)

On sent que là sont toujours ses plus vives, comme ses plus anciennes préoccupations.

« Il faut être curé pour comprendre quelle affection je porte à mes pauvres paroissiens, en quelle peine je me retrouve lorsque je les vois affligés, et combien je mérite d'être excusé si, pendant qu'ils sont tous travaillés injustement et en danger de leurs corps et de leurs âmes, je me dispense de vaquer à d'autres affaires, et d'employer mon esprit et ma plume à répondre à des personnes qui sont parfaites ou doivent l'être.... J'avais résolu de ne rien écrire jusqu'à ce que le procès entre nos habitants et les bourgeois de Mirecourt fût fini, parce que j'en avais la tête si très-pleine que je ne pouvais y laisser entrer autre considération quelconque [1].... » (16 janvier 1620.)

Dans cette vie si remplie, il faut encore trouver place pour la visite du diocèse, dont l'évêque de Toul le chargea, et pour ses grandes missions contre le protestantisme et dans les Vosges. Ces montagnes cachaient dans leurs gorges les plus obscures des peuplades ignorantes, à demi sauvages, livrées à toutes sortes de superstitions, restes du paganisme. Fourier les parcourut en apôtre, prêchant dans les bois, sur le penchant des coteaux, et entraînant les populations par l'énergique simplicité de sa parole. Un Jésuite, qui avait été son compagnon, en rendait ce témoignage le 26 août 1641 :

« .... Il y a plus de trente-deux ans que je fis une mission avec lui dans la Vosge.... Il allait à pied, vêtu d'une grosse robe, un gros bréviaire sous son bras, et, quoique pauvre, n'ayant pas du revenu pour se nourrir en simple prêtre, il paya les dépens du voyage, qui dura deux mois, et ne voulait recevoir aucune chose des villageois. Il couchait toujours ou sur la dure, ou sur la terre, ou sur un banc, comme il faisait en sa maison. En un autre voyage que je fis avec lui, en la visite de M. de Maillane, évêque de Toul, qui en faisait beaucoup d'état, il endurait beaucoup avec joie sans se plaindre ; son contentement était de travailler pour les âmes et de

[1] Les habitants de Mirecourt voulaient empêcher leurs voisins d'acheter le blé au marché avant une certaine heure, avant que le *pannonceau* ait été levé. La préoccupation de Fourier est telle qu'il demande aux religieuses « *des bonnes raisons ou avis ou exemples* touchant la liberté des villageois pour acheter le grain aux marchés des villes...» Lettre de 1619.

Digitized by Google

me parler au voyage des moyens de les gagner à Dieu et de réformer le monde. »

Ces courses évangéliques rappellent les premiers travaux de saint François de Sales dans le Chablais. Fourier voulut, à l'imitation de saint Vincent de Paul, assurer d'une manière durable le service des missions en laissant dans les Vosges un foyer permanent d'apostolat[1]. M. Virion, son ami, résident du duc de Lorraine près le Saint-Siége, fit les frais de l'établissement. Il écrit de Rome, le 14 février 1626 :

« Je remets, mon Révérend Père, à votre prudence, le choix du lieu où nous devons placer ce sanctuaire, qui doit être, ce me semble, au cœur de ces montagnes, afin que vos nouveaux apôtres se puissent porter partout et soient plus tôt trouvés par ceux qui iront à eux pour leur consolation... Je ferai provision de calices, chasubles, parements d'autel... Je dresserai, Dieu aidant, une petite fondation, la ferai passer en forme et vous l'enverrai, afin que cette affaire soit assurée. Courage donc, mon Révérend Père, mettons la main à l'œuvre.... »

Fourier choisit la vallée du Tholy, sorte de crevasse semblable au lit desséché d'un torrent, entre de hautes montagnes couvertes de forêts. Une église s'y éleva bientôt, et, à côté, une vaste et belle maison, qui était encore occupée, au moment de la Révolution, par les Chanoines de la congrégation de Notre-Sauveur. C'est à ce mouvement que les Vosges doivent la foi qui les distingue.

« On y vit, dit un auteur qui écrivait en 1746, refleurir la religion et renouveler la ferveur des premiers fidèles, qui y reluit encore tellement aujourd'hui que l'on est charmé de voir parmi ces pauvres gens un peuple bien instruit, une union et une paix inaltérables dans les familles, une grande assiduité aux offices.... Je ne dis rien de trop, ajoute-t-il ; j'en ai été le témoin oculaire pendant plusieurs années[2]... »

Je puis moi-même, un siècle après cet auteur, confirmer son témoignage. J'ai souvent admiré, dans ces paroisses qui ont deux ou trois lieues d'étendue, le zèle des bons montagnards à venir, chaque dimanche, malgré les neiges, écouter la parole sainte, seul lien qui les rattache à la vie morale. Au Tholy, de la maison des missions devenue le presbytère, je les voyais descendre par troupes, et il me semblait

[1] « La pauvre petite congrégation de Notre-Sauveur, toute jeunette, est grosse d'une maison qu'elle prétend enfanter ès montagnes de Vosges, pour y catéchiser les simples gens ignorants qui y sont en très-grand nombre... On n'a jamais vu, ce crois-je, les sages-femmes de ce monde plus empêchées en ce qui est de leur pratique que le sont ces deux pauvres bons Pères qui partent demain pour aller voir s'ils pourront découvrir quelque vieille étable qui soit capable de recevoir ce fruit... » Lettre de Fourier à ses religieuses.

[2] *Vie ou éloge du B. P. Fourier*, anonyme. 2 vol. in-12, 1746.

Digitized by Google

être au temps où le bon Père, évangélisant ces contrées, les tirait du double malheur de la superstition et de l'hérésie.

Le protestantisme n'a jamais régné en Lorraine. La race d'où sortaient les Guise était catholique dans l'âme. C'est près de Nancy que la Ligue fut décidée en 1584, et Charles III fit, pendant dix ans, pour la soutenir, des sacrifices énormes d'or et de soldats. Précédemment le pieux et chevaleresque duc Antoine avait déjà sauvé la France d'une nouvelle invasion des Barbares. Un soulèvement formidable des paysans d'Allemagne avait répondu à la voix de Luther. Quarante mille révoltés, sans compter les femmes et les enfants qui suivaient ces hordes fanatiques, passèrent le Rhin et se disposaient à franchir les monts. Antoine courut au devant d'eux, les battit à deux reprises dans la plaine d'Alsace et les força à rebrousser chemin. Et comme on l'engageait à attendre trois jours, suivant les lois militaires, les députations des princes qui ne manqueraient pas de venir le remercier, il répondit « qu'il n'avait entrepris cette guerre que pour rétablir la religion, et que, Dieu lui ayant accordé la victoire, il ne demandait autre chose des princes et seigneurs d'Alsace sinon qu'ils missent la dernière main à ce qu'il avait commencé[1]. » La fermeté de ses successeurs arrêta de même aux frontières les doctrines qui cernaient la Lorraine de tous côtés. Plusieurs édits défendirent l'exercice du culte réformé, laissant à ceux qui voudraient le suivre la faculté de vendre leurs biens et de quitter le pays dans le délai d'un an. Ainsi une politique bien décidée prévenait les malheurs de la division intestine et éloignait du pays tout germe de troubles. Mais ce qui mieux, sans doute, que les ordonnances des princes maintint l'intégrité de la foi, ce fut l'influence de l'Université de Pont-à-Mousson, créée sous la date du 15 décembre 1572, et surtout la noble attitude du haut clergé. Je ne sais si l'on trouverait ailleurs, à la même époque, un pareil nombre de grands prélats dans un si petit coin de terre. A Trèves, Jean d'Issembourg, Jean de Leyen, Jacques d'Eltz réforment par la parole et l'exemple les mœurs ecclésiastiques et répandent l'instruction dans le peuple. Le premier suppliait ses prêtres assemblés de lui dire ce qu'ils voyaient de blâmable dans son administration, et ils ne trouvaient rien à lui répondre. A Toul, le cardinal de Vaudémont, sacré évêque à vingt et un ans, rappelle saint Charles Borromée; sa maison ressemble à un cloître. A Verdun, c'est le savant Psaume, connu pour la part qu'il prit au concile de Trente; le prince Erric de Lorraine, qui, se trouvant à l'étroit dans son diocèse, priait le Pape de l'employer en quelque guerre contre les Turcs, afin qu'il pût verser son sang pour la foi comme ses frères de Mercœur et de Chaligny. On cherchait à lui persuader qu'il avait assez d'infidèles chez lui; alors il obtint la per-

[1] D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, édit. de 1728.

Digitized by Google

mission de se faire Capucin, résolution qu'une mort prématurée l'empêcha seule de suivre. Son successeur, le prince Charles de Lorraine, entra chez les Jésuites, où il vécut en simple religieux, oubliant ce qu'il avait été dans l'Eglise et dans le siècle. La mère de celui-ci, demeurée veuve pour la seconde fois à vingt-sept ans, prend, après avoir établi tous ses enfants, l'habit de religieuse du Saint-Sépulcre, et la princesse de Ligne, une de ses filles, entre dans l'ordre des Capucines.

Sous de tels évêques et tant d'autres que je ne puis citer [1], l'esprit religieux prend une merveilleuse activité. Les études sont remises en honneur; on fonde des séminaires, on rétablit la discipline, les institutions monastiques se réforment, de nouveaux ordres sont créés; la première maison du *refuge*, modèle des asiles du *Bon Pasteur*, s'ouvre à Nancy [2]. La cour offrait le spectacle de la sainteté sur le trône. Le duc Henri, que nous avons vu si empressé près de la Mère Alix, était un grand chrétien, un sage législateur et un prince magnifique. Il portait le nom de *Marie* pour devise sur le pommeau de son épée, jeûnait et se macérait, ce qui ne l'empêchait pas de gagner des batailles. Tous les princes lorrains de cette époque se distinguent par leur amour pour la religion. Si le patriotisme n'a pas induit D. Calmet en de pieuses exagérations, il faut convenir que nulle maison souveraine ne présente une telle succession de beaux caractères, et l'on comprend la puissance pacifique de ces ducs en même temps que l'affection non encore oubliée de leurs sujets. La noblesse aussi était dévouée à l'Eglise, et le monde rempli de femmes pieuses, actives, que l'on voit en correspondance avec Fourier et mêlées à toutes les bonnes œuvres.

Un mouvement parallèle à celui de la France s'opérait donc en Lorraine; mais, plus heureuse, celle-ci n'était point détournée de son travail par les tiraillements du schisme.

Seules les trois villes de Metz, de Toul et de Verdun, soumises depuis l'année 1552 à la domination française, se trouvaient exposées à tous les revirements d'une politique vacillante. Encore le protestantisme ne s'établit sérieusement que dans la première; à Verdun et à Toul, après quelques scènes scandaleuses, on n'en entendit plus parler.

Le danger était plus grave du côté des petites principautés riveraines de l'Alsace. Les Rhingraves de Fénestranges, les comtes de Bitche et de Salm, alliés des Coligny, avaient introduit le calvinisme dans leurs domaines, d'où il gagnait le territoire lorrain. L'incendie menaçait de s'étendre. La sévérité des lois, la parole des missionnaires, un vicariat apostolique, créé tout exprès, n'avaient rien obtenu. Philippe de Salm

[1] Voyez D. Calmet, *ibid.*, t. III, p. 1-170 et 739-782.

[2] Il avait été question de la confier aux soins de la congrégation de Notre-Dame, ainsi qu'on le voit dans une lettre de Fourier.

Digitized by Google

lui-même qui, après avoir abjuré l'erreur, travaillait à défaire l'œuvre de son père, n'y pouvait parvenir. Après trente années d'efforts inutiles, on songea encore au bon Père de Mattaincourt, et un ordre de l'évêque vint le chercher, en 1625, pour cette nouvelle entreprise. On avait agi jusque-là par la controverse ; il employa ses armes favorites, l'exemple et la charité.

« Après avoir, dit le Père Bedel, fortifié les catholiques par des sermons et exhortations fréquentes, il donne aux sectaires de Calvin ses prières, ses larmes et l'exemple d'une vie bien réglée... Ce qui est cause que, nonobstant la diversité de religion, ils lui portaient un très-grand respect et l'aimaient cordialement; aussi lui, de son côté, ne les rebutait pas. Jamais ne les battait d'invectives ni d'injures, ne les appelant pas même hérétiques, parce que ce nom les effarouche ; mais seulement leur donnait-il le titre d'*étrangers*. Les voyant un jour retourner du prêche à grosses troupes, il s'arrêta tout court et se mit à pleurer si fort qu'un des premiers de la ville, l'accostant, lui demanda s'il était point malade ou s'il lui manquait quelque chose, et que sa maison était à son service. Il le remercia et dit : « Je pleure voyant ces pauvres étrangers si malheureuse-« ment trompés, et des bourgeois de votre ville qui cherchent l'enfer avec « tant de soin. »

Fourier s'était établi à Badonviller, capitale du comté de Salm, dans un faubourg appartenant à la Lorraine. Bientôt il se hasarda sur la rive opposée et se mit à prêcher dans les rues, souvent injurié, battu, toujours calme et bienveillant. Accompagné de deux Jésuites, il parcourut les villages voisins. Six mois après son arrivée, le temple protestant était consacré à la sainte Vierge, les biens ecclésiastiques rendus volontairement, les curés revenus dans leurs églises et des écoles fondées pour les deux sexes.

« Et ces commencements, avec l'aide du grand Dieu, ont fait un tel progrès que Calvin est maintenant banni et toute sa race éteinte en tous les lieux de cette contrée. Ce qui faisait souvent dire à celui des Révérends Pères Jésuites qui avaient suggéré aux princes d'employer le Père à cet ouvrage, qu'il pensait avoir fait en cela la meilleure action de sa vie [1]. »

Cette douce victoire fut le dernier triomphe de Fourier ; il ne lui resta plus qu'à disparaître avec son pays devant la colère de Richelieu.

La Lorraine faisait ombrage au grand ministre. Elle était, en effet, merveilleusement disposée pour devenir en même temps le foyer de l'opposition contre son pouvoir et l'obstacle le plus proche à sa politique. Héritier des souvenirs libéraux qui se rattachaient à la Ligue, le duc de Lorraine devait obtenir en France la sympathie de ceux qui haïssaient le despotisme du cardinal. Devant les petits tyrans bourgeois

[1] Bedel.

Digitized by Google

qui commençaient à dominer partout, les débris de l'esprit d'indépendance se réfugiaient derrière la noblesse ; et de même que Montmorency fut, à l'intérieur, le chef malheureux de la résistance, au dehors elle ne pouvait trouver un point d'appui plus naturel que le duc de Lorraine, le plus Français des princes étrangers, le seul reste vivant de cette classe d'hommes qui avaient su parler au roi le chapeau sur la tête. Il devait être, il fut l'ami du duc d'Orléans, c'est-à-dire du personnage en qui l'opposition française cherchait un organe. Enfin les traditions catholiques de sa famille le faisaient l'allié nécessaire de la maison d'Autriche, et l'adversaire déclaré du protestantisme, à qui, pour abaisser cette maison, Richelieu se joignait en Allemagne, tout en l'écrasant chez soi. Les historiens de Louis XIII, écrivant au point de vue central, n'ont pas accordé assez d'importance à la Lorraine. Ils la traitent comme une rebelle impertinente, comme si elle eût été déjà la future province française divisée en trois départements. Ils n'ont pas tenu compte de la position que lui faisaient ses antécédents et des causes réelles de son attitude d'hostilité. Richelieu, lui, les comprenait bien, et ce pays indépendant sur la frontière le gênait beaucoup. Aussi voit-on, dès le début de son gouvernement, percer l'intention, non de l'incorporer au royaume (la politique du cardinal ne tendait pas encore à la conquête), mais de le ruiner, de l'affaiblir et de le tenir sous la main, prêt à toute occurrence. On commençait à mettre en question sa souveraineté et à l'attirer à Paris par un lien de vasselage.

« La Lorraine était un fief des anciens comtes de Champagne, au droit desquels le roi succédait ; elle devait servir de rempart à la France du côté de l'Allemagne ; le Rhin était la borne qui séparait autrefois la Gaule de la Germanie.... »

Il ne fallait qu'une occasion pour appliquer ces raisonnements. Par malheur la Lorraine la fournit bientôt, et au delà de ce que l'on pouvait espérer.

Après une longue suite de souverains pacifiques, la couronne ducale s'était posée tout à coup sur la tête d'un jeune prince d'humeur aventureuse et guerrière (1624). Charles IV eût été un digne héros du moyen âge ; venu deux siècles trop tard, il ne fut, malgré son génie militaire et ses nobles qualités, qu'un triste brouillon, nouveau Don Quichotte, qui gaspilla sa destinée et perdit sa belle position. Il ne pouvait, comme je l'ai dit, n'être point l'ennemi de la France et l'appui des mécontents ; mais il ne sut faire qu'une opposition maladroite, sans profit pour personne. A l'habileté de Richelieu il opposait les boutades d'une franchise inconsidérée ; là où il fallait employer la diplomatie, par un déplorable anachronisme il ne connut que son épée. S'avançant trop pour être absous, pas assez pour réussir, il paraissait

Digitized by Google

né tout exprès pour couvrir d'une apparence de droit les vues du premier ministre. Celui-ci guettait sa victime avec la patiente avidité de l'oiseau de proie. Il laisse le prince étourdi se bien compromettre, s'engager vis-à-vis de l'Angleterre, donner sa sœur au duc d'Orléans, violer des traités, lever des troupes; puis, comme si l'offense n'était point encore assez manifeste, il provoque, pour motiver la punition et joindre l'ironie à la vengeance, une mesure ridicule qui semble appartenir à d'autres temps. On somme le duc de Lorraine de venir rendre foi et hommage entre les mains du roi, pour la partie *mouvante* du duché de Bar, uni au sien, et qui relevait de la couronne de France. Faute par lui de satisfaire à cette injonction, le Parlement de Paris ordonne la saisie du duché. Aussitôt Louis XIII et le cardinal en personne conduisent une armée vers la Lorraine. Charles, surpris, fait des soumissions, parlemente, et lui qui n'avait pu se tenir en repos quand il le fallait ne sait pas prendre un vigoureux parti quand il n'a plus d'autre ressource. Cette histoire devient alors le plus singulier roman. En vain, pour apaiser Richelieu, François de Lorraine, cardinal, évêque de Toul, mais non engagé dans les ordres, sollicite la main de Mme de Combalet, nièce du ministre. Nancy est investi. Charles, qui, à la suite d'un traité, a l'imprudence chevaleresque d'aller trouver le roi dans son camp, y est retenu prisonnier, et forcé d'envoyer au commandant de la ville l'ordre d'ouvrir les portes. Il rentre dans sa capitale à la suite du cortége royal; mais bientôt il s'échappe et abdique en faveur de son frère, le cardinal. François, pour prévenir toute contestation de ses droits, prend et accomplit en une seule nuit la résolution d'épouser la princesse Claude, sa cousine, en qui pouvaient renaître les prétentions des femmes à la couronne de Lorraine. Arrêtés tous deux dès le matin, et conduits sous bonne escorte à Nancy, ils parviennent à sortir du palais qui leur servait de prison, le duc sous les habits d'un portefaix, la princesse déguisée en page. Aux portes de la ville, ils prennent des vêtements de charbonniers, et passant, une hotte sur le dos, au travers des gardes, ils gagnent un bois où des chevaux les attendaient. La princesse de Phaltzbourg franchit de même les barrières, cachée sous la jambe d'un prétendu malade qui se rendait chaque jour, piteusement étendu dans sa carriole, à un pèlerinage voisin, et que les sentinelles s'étaient accoutumées à laisser passer sans surveillance. Quant à l'infortuné Charles, il trouvait en Allemagne une diversion à ses chagrins et une pâture à son ardeur. A la tête des armées de la Ligue, il consuma sa vie, au milieu de fortunes diverses, avec l'intrépidité d'un soldat et le talent d'un grand capitaine, dans cette *guerre de Trente-Ans* dont le sens religieux sera bientôt mieux connu. Il était là dans son vrai

Digitized by Google

rôle, et son âme généreuse, trop impatiente pour gouverner, se déployait à l'aise dans la carrière des armes.

Ainsi, pendant que la France comprimait par ses intrigues, ses trésors et ses soldats, l'élan de renaissance du Catholicisme en Allemagne; tandis qu'elle se faisait contre lui, sous le ministère d'un homme d'Eglise, l'alliée de ces abominables Suédois qui donnaient l'Eucharistie à leurs chevaux, la Lorraine combattait au loin pour la foi, par l'épée de son prince, et mourait elle-même martyre, martyre comme la Pologne; car les fautes de son souverain n'enlèvent pas ce caractère à ses souffrances héroïques. Elle perdait sa nationalité, ses forces et jusqu'aux vieux témoins de son histoire; Louis XIII lui arrachait du front la couronne féodale, faisant démanteler ses places et sauter ses châteaux à la mine [1]. Cependant la domination étrangère semblait le moindre de ses malheurs. La guerre générale dont elle était le théâtre y faisait d'autres ruines. Suédois et Français d'une part, Espagnols et Allemands de l'autre, ennemis et partisans, la parcourant en tous sens, y portaient la dévastation et l'horreur. Je trouve à ce propos un glorieux témoignage dans une lettre de Fourier, de 1633 :

« Les soldats français, dit-il, tout parmi leur courage et vaillance, faisaient leçon de modestie, de frugalité et de dévotion à plusieurs autres qui se mêlent des armes, et semblaient avoir pris pour devise les mots de saint Jean-Baptiste au désert : « Ne tourmentez personne, ne faites aucun « outrage et vous contentez de vos gages. »

Mais le fanatisme protestant des soldats de Gustave-Adolphe éclairait leur marche par l'incendie des églises et des couvents déshonorés. Leur étendard représentait, dit-on, une figure humaine fendue de haut en bas, avec une épée et une torche; et au bas on lisait : *Lorraine*. Le souvenir de ces temps calamiteux ne s'est point effacé de la mémoire du peuple. Aujourd'hui encore les paysans lorrains parlent des Suédois comme d'êtres monstrueux auxquels on attribue tous les maux.

Les historiens s'accordent à reconnaître que l'on ne vit jamais rien de semblable dans les plus affreuses désolations subies par des villes assiégées.

« La peste, dit un auteur du temps et du pays, commença à Pâques de l'an 1630, et ne cessa qu'en mars 1637. En même temps la guerre et la famine ravageaient le pays. Ces trois fléaux furent tels qu'il resta à peine la centième partie des habitants [2]; ce qui est confirmé par les anciens

[1] D. Calmet donne une longue liste de tous ceux qui furent démolis. Il n'en reste pas de trace. C'est pourquoi le voyageur ne rencontre pas en Lorraine ces restes de châteaux forts si fréquents et si pittoresques sur le revers alsacien des Vosges.

[2] On voit encore à Doncières une inscription qui rappelle que dans ce village il resta une grand'mère et sa petite-fille.

Digitized by Google

registres des communautés..... A Nancy il mourait par jour vingt-cinq ou trente personnes que l'on jetait pêle-mêle dans une grande fosse, nues et sans draps. En d'autres endroits on les laissait sans sépulture, abandonnées aux chiens et aux bêtes carnassières..... Les hommes se mangeaient l'un l'autre.... Les fruits sauvages, les racines champêtres se vendaient au marché..... Les terres demeuraient couvertes d'épines; les prairies abandonnées nourrissaient une infinité d'animaux vénimeux. On a vu les hommes s'atteler à la charrue, faute de chevaux. On ne rencontrait de tous côtés qu'une multitude de pauvres, hâves, défigurés, couverts de mauvais haillons, sans retraite, sans feu durant l'hiver [1].... »

On sait comment saint Vincent de Paul, effaçant par la charité les décrets de la politique, vint au secours de ces misères. Douze de ses Lazaristes allèrent en Lorraine distribuer, avec les consolations religieuses, des aumônes de tout genre; en sorte que des peuplades entières vivaient de la main d'un homme dont elles ne connaissaient pas même le nom. Habitués à maudire la France, ces malheureux devaient à un Français le peu de pain qui les soutenait encore et les quelques vêtements qui abritaient leurs membres. Son messager fit cinquante-quatre voyages sans être jamais dévalisé, bien que les chemins fussent coupés de bandits et de soldats avides. Il avait toujours sur lui 20,000 livres, et une fois 150,000. Le saint envoya ainsi 1,600,000 livres en espèces, sans compter le linge, les habits, les remèdes. Il suivait les Lorrains dans leur fuite, reçut à Paris de nombreuses familles réfugiées, et forma une société spéciale pour les secourir.

Fourier, on le pense bien, ne restait point inactif. Mais il n'avait pas les mêmes ressources que Vincent de Paul; il ne pouvait, comme celui-ci, disposer des richesses de la France et puiser dans la bourse d'amis opulents. Au milieu de la contagion et des ruines, c'est près de mendiants qu'il quêtait pour ses pauvres [2].

« Je ne vois pas, écrit-il, quels saints d'entre les vivants nous puissions invoquer. On ne prête plus rien, on ne donne plus rien. Plusieurs meurent de faim. Le fonds ne vaut plus rien. Il demeure en friche et inutile. Les anciens revenus des métairies, les constitutions de rente desquelles on s'entretenait jadis durant le siècle d'or, sont maintenant ou endormies pour un temps, ou mortes tout à fait.... »

Le blé, l'argent, les meubles, toutes les provisions des monastères furent bien vite épuisées, et les deux congrégations à bout de sacrifi-

[1] *Ap. D. Calmet*, t. III, p. 329, édit. de 1728.

[2] « Nos paroissiens meurent à moitié de faim. Je n'ai rien cependant pour les aider, mais ma personne (s'il faut que je me vante devant vous) y fait bien quelque chose. Cinq ou six personnes avaient dernièrement, à ma persuasion, donné commencement à une petite dévotionnette qui était néanmoins de grande conséquence pour le soulagement des pauvres familiques..... » Lettre de Fourier du 30 mars 1631.

Digitized by Google

ces. Il ne restait plus qu'à se donner soi-même. Le bon Père et ses religieux allaient soigner les malades entassés sous des tentes dans la campagne. Le général des Chanoines y succomba, comme on l'a vu, en 1632. Il y eut parmi eux beaucoup d'autres victimes. Fourier écrit à ses religieuses :

« Vos dignes lettres furent tout à l'heure de leur arrivée trempées dans les larmes dont étaient toutes pleines les lettres de nos Révérends Pères... qui m'annonçaient la mort d'un grand nombre de nos Pères et Frères, et ne parlaient que de peste, de maladies d'aucuns de nos principaux amis, que de cherté, que de disette.... »

Et à d'autres :

« Nous ressentons un extrême regret du partage piteux qui se fit la semaine passée de nos pauvres très-bonnes Sœurs de Saint-Nicolas. Les unes s'en allèrent droit au ciel y prendre leurs couronnes ; autres en un petit ermitage, et les troisièmes restèrent dans la maison remplie de mauvais air, et les pauvrettes vivotent, n'attendant que le coup. Jésus ! quelle pitié ! J'ai le cœur si serré que je n'en puis parler ni écrire qu'avec abondance de larmes, et désirerais qu'il plût à Notre-Seigneur m'affliger au lieu d'elles. Je ne sais que c'est ; je ne pense jamais avoir eu en toute ma vie ressentiment semblable à celui-là..... »

Cependant le danger de ses paroissiens l'affectait davantage encore. La peste cernait le village, la disette y était extrême.

« Le pain nous est fort cher, et si il n'est que d'avoine pour la plupart; encore n'en avons-nous pas à moitié ou au tiers. Grande quantité de pauvres faméliques crient alarmes tous les jours à nos portes. Multitude de fébricitants se trouvent dans les rues et dans les maisons ; je ne dirai pas sur le lit, car plusieurs n'en ont point, mais sur un peu de paille ou tout à plate terre, proche (j'ai presque dit de leur feu, mais ils n'en ont point, faute de bois) du lieu où ils faisaient du feu.... » (Lettre du 21 juin 1631.)

Une autre lettre, du 13 septembre 1631, se termine par ces mots : « Nous n'attendons que l'heure d'être empoignés demain ou après par la « contagion en ce lieu de Mattaincourt. » Dans un tel péril, il veillait près des siens. Dès le 23 mai il adressait cette admirable réponse aux religieuses de Châlons qui réclamaient une visite :

« Nos pauvres paroissiens sont en une extrême nécessité de pain et tout ensemble en probable danger de la contagion ; et il me semble que, lorsque je suis avec eux, encore m'efforcé-je d'y trouver quelque sorte de remède..... Je vois, d'un côté, la disette extrême et le danger et des corps, et des âmes de tant de gens desquels il me faut quelque jour rendre compte à mon Dieu ; et de l'autre une demi-douzaine de filles très-sages, très-opulentes, qui désirent me parler, et de choses qu'elles peuvent m'écrire.... Serait-il raisonnable et séant que j'abandonnasse ces pauvres affligés-là, qui sont en si grand nombre, et qui crient après moi, me demandent et me pressent comme celui qui leur est obligé en conscience et devant Dieu,

Digitized by Google

et qui, portant le nom de curé, c'est-à-dire de pasteur, de médecin, de père, de garde, de serviteur, de mère, de consolateur, de guide, de tout à tous, tient la place d'un autre qui s'acquitterait parfaitement de ce grand titre-là !.... Et je vous prie, ayant la crainte de Dieu et son amour si fort empreints au fond de vos bénites âmes, et étant filles très-chères de la Mère de Miséricorde, pourriez-vous jamais me conseiller, curé que je suis, d'abandonner mon peuple et ne pas vouloir mourir de faim avec eux, s'ils en meurent, ni me tenir comme eux au milieu des craintes, pour les consoler, les repaître des saints sacrements et de la parole de Dieu, pour demander l'aumône pour eux auprès de ceux qui ont quelques moyens? On crie alarme après du pain à Mattaincourt, et le traître à Dieu et à son pauvre peuple se promènerait par la France, dans la bonne chère, à manger du pain tout blanc! Non, non, mes chères Sœurs! Si vous saviez ce que c'est que d'être curé et d'avoir en une paroisse quelques deux ou trois cents personnes qui n'ont point de pain, point d'argent, point d'ouvrage, point de crédit, point de meubles pour vendre, point de parents, ni d'amis, ni de voisins qui veuillent et puissent aider, et, en quelques-uns, point de santé, vous m'écririez : Gardez-vous bien d'abandonner ces pauvres villages; tenez bon durant ces mauvais temps; laissez maintenant tout le reste du monde, si ce n'est pour aller par les autres villes et villages voisins de chez vous avec une besace demander l'aumône pour ces pauvres gens-là. Faites-leur du potage tous les jours, ou leur en procurez pour tremper leur pain d'avoine moisi, à demi rôti sur le carbon. Consolez, consolez vos malades, vos affamés, vos demi-morts !.... »

Mais cette dernière consolation de soigner ses frères, ses enfants, et de mourir avec eux, devait manquer au bon curé. Son attachement à la maison de Lorraine était bien connu [1], et la froide réserve à laquelle, du reste, se bornait son opposition, déplaisait au vainqueur.

« Etant un jour appelé, dit le Père Bedel, devant un certain homme, l'abord duquel il appréhendait si fort qu'il dit ingénûment à son compagnon que, si saint Nicolas était descendu en terre pour y faire ce que cet homme voulait exécuter en la ville où pour lors il était, il ne l'aurait pas venu voir, son appréhension passa jusqu'à lui altérer notablement la couleur et lui diminuer ses forces, en sorte qu'à peine il pouvait avancer d'un pas; aussi était-il question d'une affaire d'Etat de grande importance. Il en échappa néanmoins heureusement par son silence, n'ouvrant la bouche que pour répondre laconiquement et quasi par monosyllabes aux demandes de cet homme.... »

A travers les réticences que lui imposait encore l'état des choses, le Père Bedel laisse assez deviner avec qui avait lieu cette entrevue. Peut-être Richelieu voulut-il intimider son trop libre sujet. La sainteté de celui-ci ne le protégeait guère devant l'homme qui disait la messe en bottes éperonnées. Une fâcheuse affaire en laquelle Fourier se trouva

[1] Je vois dans une lettre de 1617 que ce Lorrain fanatique invitait ses religieuses à faire des prières *à l'intention de la France.*

Digitized by Google

engagé fournit bientôt le prétexte que l'on désirait. J'ai parlé du mariage subit et clandestin du cardial François de Lorraine. Voici comment Dom Calmet raconte cette étrange aventure :

« François, averti que le maréchal de La Force a reçu ordre de retirer les princesses de ses mains, presse Claude de l'épouser incessamment, et lui remontre la nécessité de sauver leur maison. Claude y consent d'autant plus volontiers que, depuis longtemps, elle avait conçu de l'estime et de l'affection pour ce prince. La dispense de mariage nécessaire entre les cousins germains causait une grande difficulté. A dix heures du soir on envoya chercher *le prieur et le sous-prieur des Chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Remy de Lunéville*..... Le duc pria ces deux religieux de lui dire si, dans le cas présent, ce mariage serait valide ou non. Ils demandèrent du temps pour consulter les canonistes. Deux heures après ils répondirent que le duc, en qualité d'évêque diocésain, se pouvait dispenser lui-même de la publication des bancs, ou donner à quelqu'un le droit de lui accorder la dispense; qu'à la vérité le pouvoir de donner dispense de mariage au second degré de consanguinité paraissait absolument réservé au Pape, mais que les évêques en avaient quelquefois dispensé dans une extrême nécessité. « Je suis certainement dans ce cas, répondit François; « j'espère que le Pape n'y trouvera rien à redire. » Après cette consultation, le prieur de Saint-Remy donna la bénédiction au duc François et à la princesse Claude. Le mariage ayant été consommé sur l'heure, le duc dépêcha un courrier à Rome pour demander dispense et reporter le chapeau de cardinal. »

Dom Calmet ajoute en note « que le cardinal, qui a toujours eu la « conscience fort tendre, ne voulut pas s'en tenir à la décision du « prieur, et se fit apporter les auteurs qui décidaient la question. »

Or, ces religieux de Saint-Remy étaient précisément les Chanoines de Fourier. A peine informé de l'événement, Richelieu donna ordre d'arrêter le coupable, et, à son défaut, le général, son chef. Ils étaient tous deux à Belchamp, lorsqu'une compagnie française vint cerner l'abbaye. Le prieur s'étant immédiatement livré, le maladroit capitaine se crut dispensé d'emmener l'autre prisonnier. Il fallut donc lancer de nouveaux émissaires à sa poursuite, et lui-même en fut réduit à errer d'asile en asile, ne laissant connaître qu'à quelques amis intimes le lieu de sa retraite. Il resta longtemps caché à Saint-Mihiel dans la chambre d'un jardinier. Une fois il tomba entre les mains des ennemis, et ne dut son salut qu'à l'humble charrette d'osier dont il se servait ordinairement; les soldats ne soupçonnaient pas que ce put être là l'équipage d'un général d'ordre. En cette extrémité, il souffrait toutes les tortures de l'âme et les plus dures privations.

« Je serais bien aise et bien fortuné, ce me semble, dit le fugitif dans une de ses lettres, de trouver quelque petite condition pour servir de marguillier dans quelque église de village, ou à enseigner les enfants à lire

Digitized by Google

(et non à écrire, ne sais assez), ou mendier mon pain de porte en porte, si je trouvais qu'on m'en voulût donner.... »

Ainsi traqué comme un malfaiteur, souvent sans pain, sans abri, il n'avait d'autre ressource que l'exil. Au mois de mai 1636, âgé de soixante-douze ans, après un dernier adieu à Mattaincourt, à son malheureux pays, à tout ce qu'il aimait, il se jeta en Franche-Comté.

Cette démarche mal interprétée lorsque, cinquante ans plus tard, on informa des vertus de Fourier, fut quelque temps un obstacle à sa béatification. On lui reprochait d'avoir abandonné son troupeau au moment du danger. Je suppose que le lecteur ne désire pas de moi une justification. Il ne croira jamais que celui dont il vient de parcourir l'histoire fût homme à fuir lâchement, pour soustraire à la mort les misérables restes d'une vie de dévouement. Cette excuse morale est péremptoire et dispenserait de toute autre; néanmoins les biographes en présentent une assez concluante aussi : c'est que Fourier n'était plus curé. Le titre de général étant incompatible avec un bénéfice à charge d'âmes et qui exigeait résidence, son premier soin, dès 1632, avait été de se donner un successeur [1]. Ce qui a pu tromper sur un fait aussi simple, c'est que la cure de Mattaincourt appartenait à la congrégation, et qu'ainsi le bon Père y exerçait, en qualité de général, une certaine autorité, indépendamment de celle que lui conservaient ses souvenirs et une affection réciproque. Il ne quitta donc pas son poste. D'ailleurs que pouvait-il, errant et proscrit, pour ses paroissiens et pour sa patrie? S'il ne se fût échappé, on l'eût conduit à la Bastille ou à Vincennes. Il était mieux à même de les servir de loin, dans un pays qui obéissait encore à l'Espagne. En tout cas, la lettre suivante prouve qu'il ne pensait pas avoir trahi ses devoirs. Ecrivant, le 17 février 1638, du lieu de son exil, à un Chanoine régulier curé en Lorraine, il lui souhaite de vivre en bon pasteur des âmes, et il ajoute :

« J'en trouve déjà quasi un présage évident en ces dignes mots de votre lettre : *Patience, je prendrai courage pour suivre mes paroissiens au bois.* O le très-digne et très-précieux mot!..... Votre Révérence eût bien mieux dit encore si elle n'eût pas ajouté ces trois ou quatre mots qui ôtent un peu du lustre des autres précédents : *si je ne puis trouver autre retraite.* Comment l'entendez-vous, pieux Père? Si vous trouvez donc quelque château bien fort, quelque ville assurée, vous irez la garder et laisserez vos chères brebiettes dans le bois, sans pasteur, tremblottantes de peur et languissantes de froid, de faim, de maladies?... Mon Révérend Père, il me semble que vous ferez bien de rétracter en votre âme et devant Dieu ces quatre der-

[1] Voyez *Vie ou éloge du B. P. Fourier.* — *Conduite de la Providence dans l'établissement de la congrégation de Notre-Dame.* « Ces vérités, dit l'auteur de ce dernier ouvrage, ont été mises à Rome dans un si grand jour que nous espérons qu'elles ne trouveront plus de contradicteurs. »

Digitized by Google

niers mots, et dire simplement, hardiment, véritablement ces autres premiers-là : *Patience, je prendrai courage pour suivre mes paroissiens au bois.* Leur danger est le mien, leur demeure m'est commune avec eux ; je veux vivre et mourir avec eux et pour eux ; je ne suis pas à moi, mais à Dieu et à eux.... »

Eût-il osé reprendre si fortement ce qu'on aurait pu lui reprocher à lui-même ?

Repoussé partout, de crainte de la peste, le pauvre étranger fut enfin accueilli à Gray, où il se fixa. On voit encore la maison qu'il occupait, élégante construction de la Renaissance, à galeries et à tourelles, blasonnée, offrant de très-curieux détails ; et dans cette maison on a gardé intact l'humble réduit illustré par la mort d'un saint [1]. C'est là qu'il acheva ses admirables constitutions des religieuses ; de là il suivait les colonies lorraines des deux congrégations dispersées, ou dirigeait toujours les monastères plus heureux de France, et, en conduisant ces derniers avec une tranquillité parfaite, il soutenait le courage des autres dans la lutte par ses lettres aimables et enjouées. Toutes celles de cette époque laissent voir, au travers d'un voile de mélancolie, un cachet particulier de sérénité et même de douce gaieté.

Un de ses confrères et douze religieuses l'avaient suivi. Celles-ci ouvrirent aussitôt une école gratuite. Pour lui, il donnait des missions aux alentours, et, fidèle jusqu'au bout à cet amour de l'enseignement qui avait rempli sa vie, il faisait, comme Gerson exilé et mourant aussi, l'école aux petits enfants [2]. Afin de gagner quelque chose, il desservait un couvent de la ville. Le cœur se serre à voir ce grand homme, qui méritait si bien de jouir de ses œuvres dans un repos glorieux, obligé de fuir sa patrie à l'âge où l'on ne songe plus qu'à s'y préparer un tombeau, et de payer par des services l'hospitalité de ses vieux jours.

[1] « Il ne s'était réservé, dans cette spacieuse et belle demeure, qu'un étroit réduit que nous avons visité, et dont l'aspect pauvre et délabré a corroboré encore l'opinion que nous avions déjà formée de son humilité et de son désintéressement. Figurez-vous une chambre de quatre mètres de superficie, carrelée en briques rouges et vertes alternativement, d'un aspect terne et froid ; trois petites fenêtres à carreaux maillés de plomb éclairent cette *logette*. Derrière la plaque de la cheminée, on voit plusieurs cavités dans lesquelles le pauvre Fourier, qui se privait même du nécessaire pour secourir les malades, faisait cuire un pain grossier, sa seule nourriture. Comme vous le pensez bien, rien n'est plus simple que l'ameublement de ce galetas. A droite est un buffet creusé dans le mur et dont les panneaux vermoulus attestent encore l'indigence du maître... » Article de M. Ch. Grouet, dans *l'Espérance, courrier de Nancy*, du 14 août 1845.

[2] « Comme pour payer son écot, il fait enseigner leur jeunesse non-seulement par ceux des nôtres qui l'accompagnaient et les religieuses qui s'étaient réfugiées au même lieu ; mais lui-même, tout cassé qu'il est, va tous les jours aux écoles et prend pour sa part les abécédaires et plus idiots comme les plus pénibles et fâcheux. » Bedel.

Digitized by Google

Tout secours du dehors était intercepté par les brigandages ; il fallait vivre d'aumônes. Voici une lettre dans laquelle il peint, avec une touchante simplicité, l'intérieur de la pauvre maison et leur existence précaire :

« On m'a certifié que toutes nos Sœurs ont perdu plus de la moitié de leurs forces depuis qu'elles sont en ce pays, faute de bonne et suffisante nourriture. La bonne Mère Bernard (brave Mère) y apporte de l'ordre ; et sus, de ces pauvres Sœurs qui n'attendent que des maladies, deux sont journellement auprès des écolières qui commencent à venir et se multiplient un peu, par la grâce de Dieu ; une à la cuisine, une ou deux à la cousette, pour ramasser et rejoindre les lambeaux qui tombent de tous côtés des robes de nos Sœurs et rapiécer leurs voiles, et recoudre les habits du Père Terrel, et les miens, et de notre garçon ; une à l'infirmerie, je dis une saine pour le service des autres, quelquefois cinq ou six d'un coup ; une à la porte, qui ne fait que monter et descendre un bien haut escalier, pour répondre à celui-ci, à celle-là, ou pour ouvrir la porte à Marguerite, qui va parmi la ville quérir tout plein de choses.... Je vous remercie du soin qu'eûtes de m'envoyer du si bon papier par notre Husson. Je ne l'ai pas reçu, parce qu'on lui ôta sur les chemins, comme aussi ses habits et son argent, si bien ou si mal qu'il arriva ici presque tout nu, n'ayant rien autre chose du monde que 10 ou 11 livres de dettes passives, lesquelles il nous fallut payer et l'habiller tout à neuf, nonobstant que les étoffes sont très-chères, comme aussi tout le reste des choses qui s'emploient à l'entretien de notre pauvre et languissante vie... »

Les religieuses de France n'étaient pas les seules à se souvenir de leur Père. Le duc Charles, ruiné lui-même et qui mangeait à peine de la chair de cheval dans son camp affamé, n'oubliait pas, au milieu de la guerre, son fidèle serviteur. Le généreux prince lui écrit, le 17 septembre 1639 :

« Mon Père, j'ai commandé à Gérard (son intendant) vous donner une misère pour vous ou pour vos religieuses, que l'on me mande n'être trop bien, dans le peu d'assistance que vous recevez, pour la pauvreté qui commence d'être par delà. Il me reste quelques hardes par delà, desquelles j'ordonne audit Gérard de les plutôt faire vendre que de vous laisser dans la nécessité. Je vous prie de ne faire comme du passé et de l'aviser de ce qu'il pourra faire pour vous assister. Si votre gloire ordinaire vous empêche d'en demander, du moins permettez au P. Terrel ou à vos religieuses de le faire. Cependant il ne me faut pas oublier ; car nous sommes en une saison où nous avons plus à faire de votre souvenir en vos prières que jamais. Il n'y faut rien oublier, étant certain que nous devons attendre tout de Dieu et plus rien du monde. Bienheureux est celui qui en est démêlé et en lieu où il n'y ait plus rien à faire que de dire son chapelet. J'espère que vous direz le vôtre pour moi et que vous m'aimerez, étant de tout mon cœur, mon Père, votre plus affectionné ami. CHARLES DE LORRAINE. »

Et Fourier, répondant à cette lettre si franche, si cordiale, s'écrie :

Digitized by Google

« Dieu veuille accomplir tout votre bon désir et avec gloire, et gloire convenable à un prince, et tout grand prince, et prince tout vaillant, et prince de Lorraine!... Ses pauvres sujets qui l'aiment si constamment offrent tous les jours leurs plus ferventes prières à Notre-Seigneur, à ce qu'il lui plaise... le remettre bientôt et glorieusement en ses États!... »

Les affaires ne prenaient pas cette tournure. Fourier recevait les plus tristes nouvelles de Lorraine, de son « pauvre et désolé pays, où « tout le monde, dit-il, se meurt, qui de peste, qui de faim, qui de coups « d'épée et de pistolets, qui d'inquiétudes et de soucis..... » Il apprit qu'un détachement de Suédois avait saccagé Mattaincourt.

« Notre pauvre village a été tout pillé, dévasté, tourmenté, défiguré, personnes, biens, bâtiments, de sorte qu'il n'y a plus un grain de blé dans les champs ni à la ville; il n'y a plus qu'un reste de pauvres gens qui languissent ou qui meurent de peste ou de famine, et de diverses sortes de mauvais traitements. L'église a été toute dépavée pour chercher s'il n'y avait rien de caché dans les sépultures des pauvres trépassés. Le prêche s'y fait!... »

Enfin la famine et la peste l'atteignirent dans sa retraite. Dès la fin de 1638, tous les fléaux qui, depuis près de dix ans, désolaient la Lorraine, avaient envahi la Franche-Comté avec les armées ennemies.

« Au reste, écrit il, celui-là que vous appelez général est en un pays étrange... Toutes les fois qu'il passe par la rue, il rencontre quantité de pauvres malades languissants de faim; les uns, couchés sur le pavé, tout nus; les autres, sur un peu de paille, et souvent des morts qui ont expiré la nuit sans assistance de personne ni consolation quelconque. A ces piteux spectacles qui sont quotidiens, il s'afflige voyant qu'il ne peut les soulager en aucune façon, et, rentrant en soi-même, il s'assure et se résout, et se condamne même à passer quelque jour par les mêmes détresses, croyant qu'il l'a mieux mérité million de fois que ces pauvres gens-là... »

Au milieu de tant de secousses le pauvre vieillard dépérissait; pourtant la force de son âme lui faisait trouver la paix dans ses infirmités naissantes. Il écrit à un religieux :

« Je n'ai pas encore obtenu de Dieu que j'aille par la ville sans bâton qui me porte et que je porte, comme un pauvre mendiant qui n'en peut presque plus, quand je vais dire messe. Je crois que, si nous étions maintenant proche du carême prenant, ceux qui me voient boitoyer par la rue et porter mon manteau et mon bâton de si mauvaise grâce, suivi d'un petit garçonnet qui a les mules au talon et porte ses deux pieds en écharpe, diraient justement que nous allons tous deux en mascarade, à faute d'autres qui s'en veuillent mêler. Ce que je dis pour tirer un petit souris du Révérend Père malade. »

Et portant sa pensée, comme tous ceux qui vont mourir, vers de beaux projets et de chères illusions, il mande à ses religieuses :

« Je souhaite en mon âme de me voir encore une fois chez vous, et

Digitized by Google

bientôt. et pour y séjourner quelque espace de temps. Oh ! que je serais favorisé de Dieu, ce me semble, de m'y trouver encore avec mes petits livres et la permission des supérieurs sur la considération de mon vieil âge, et du bâton que je porte maintenant par la ville !... » (Octobre 1640.)

Mais il ne devait plus voir d'autre patrie que l'immuable. A la suite d'une fièvre d'épuisement il expira, le 11 décembre 1640, ayant accompli, depuis dix jours, sa soixante-seizième année.

Cette histoire du bienheureux Pierre Fourier, quoique fort abrégée et trop rapide, l'aura, je crois, fait connaître et aimer. Quelques lecteurs auront peut-être appris à inscrire un nom de plus parmi ceux auxquels on se plaît à rendre un culte intérieur de vénération ; tous le placeront aux premiers rangs comme homme, comme écrivain et comme prêtre, dans cet admirable ensemble de caractères, de talents et de vertus qui ouvre le XVIIe siècle. Cependant c'est dans l'intime correspondance plutôt que dans les actions extérieures des hommes qu'il faut surprendre leur véritable nature, et je n'ai pu faire entrer dans mon récit qu'un petit nombre des lettres de Fourier. On ne me saura pas mauvais gré d'en réunir ici quelques autres.

La plupart de celles qui nous restent, imprimées ou inédites, sont adressées aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame. Il avait bien à faire de conduire, au milieu des rivalités et des persécutions, ces maisons qui allaient se multipliant, de répondre à toutes les questions, d'exhorter, de consoler, de réprimander. Ses lettres sont naturelles et sans recherche aucune.

« Je désire que vous m'écriviez naïvement et tout simplement, et à la bonne foi, les tous premiers mots qui vous viendront en l'esprit ; voilà comme j'en fais, lorsque je vous écris. »

Son âme s'épanche librement en ce doux commerce ; il y apporte une innocente familiarité et y laisse voir une vive affection, mais tempérée par une réserve presque scrupuleuse, et rarement empreinte de ces tendresses un peu féminines qui font le charme des lettres de saint François de Sales. Cette « amitié presque démesurée, comme il dit, « mais néanmoins selon Dieu, » il la craint et la surveille.

« Faudrait, pour son bien et le nôtre, et pour le plus grand service de Dieu, qu'elle modérât un peu son affection à l'extérieur envers nous, ainsi qu'autrefois on m'a remontré de bonne part que je devais faire à l'endroit de vous autres... »

Et afin d'éviter ce qu'avaient de délicat ces relations continuelles avec des femmes, il n'écrit jamais à une Sœur en particulier, mais à la communauté entière. Il met en tête de ses lettres : « *Mes bonnes et bien-* « *aimées Sœurs en Notre-Seigneur,* » et à la fin, généralement sans signature : « *Votre Frère et serviteur en Dieu.* » Une seule fois il écrit

Digitized by Google

directement à la Mère Alix, et c'est pour redresser vertement cette âme vigoureuse qu'il connaissait bien :

« Sœur Alix, si vous vous cherchez vous-même, écrivez toujours hardiment et de tous côtés votre nom propre en belles grosses lettres au-dessous des missives que vous envoyez çà et là, comme je le trouve en celles que je reçus les dernières de vous. Si vous cherchez purement et simplement Notre-Seigneur et le bien de la Congrégation, suivez la commune forme de souscrire de vos compagnes et de vos statuts, qui est telle : Vos très-humbles servantes en Dieu, les filles de la congrégation de Notre-Dame. La philautie est dangereuse et subtile, et se prend aisément aux doigts de ceux et celles qui se mêlent d'écrire... »

Il ne parlait de même aux religieuses que réunies et sous la double protection des grilles et du voile.

« Et celui qui lui avait fait la grâce de commencer cet ouvrage lui donne force de le parachever avec tant de prudence que, dans le cours de quarante années et plus qu'il a conversé avec ces filles, il ne s'est jamais trouvé langue médisante, ni une âme, quoique envenimée d'envie, qui ait jamais formé aucun soupçon de lui, ni dit la moindre parole contre son honneur, si grande était l'opinion que l'on avait de son intégrité et la circonspection qu'il apportait en ce genre de conversation [1]. »

Je remarque d'abord l'esprit large, élevé, généreux qu'il inspire à ses religieuses.

« Ne vous donnez peine de ce que me contez en vos dernières. Laissez-les faire ; ne dites rien du monde contre elles, vivez comme si vous ignoriez tout ce qu'elles disent et font contre vous. Tâchez de les devancer en humilité, patience, modestie, charité, pureté d'intention, diligence à fidèlement instruire vos petites. Si la chose vient de Dieu, il nous faut être bien aise qu'il en suscite plusieurs pour faire ce que vous-mêmes avez choisi, avec Dieu, *comme la chose la plus nécessaire et propre à ce siècle...* Quand on vous chassera de votre maison, vous en trouverez une autre. Quand les pensionnaires s'en iront, et les externes encore, c'est peu de chose; patience. Vous gagnerez votre pain à travailler, attendant mieux. » (3 décembre 1612.) « Ne vous étonnez point de ces nouvelles écoles ; il ne faut être marri que Notre-Seigneur et le public soient servis en plus d'un lieu et par diverses sortes de personnes... Et devez être bien aises que plusieurs autres tâchent de vous imiter, voire de vous surpasser en sainteté de vie ; plus de bonnes gens se tourneront à bien. » (13 février 1624.) « Tâchez de bien servir Dieu et le public..., et si d'autres religieuses vous devancent, et de temps, allant prendre la place devant vous, et de devoir, instruisant mieux la jeunesse, au nom de Dieu faut remercier sa providence et bonté infinie de ce que de notre âge il nous fournit tant de bons exemples de tous côtés, et suscite de tant de sortes d'ouvriers et d'ouvrières pour s'employer à la moisson des âmes ; et plus il y en aura et plus de consolation sera-ce. Il ne faut pas désirer d'être seule en ces hautes conquê-

[1] Bedel.

Digitized by Google

tes ; nous tâcherons de prendre exemple sur ceux qui seront mieux que nous. » (22 novembre 1625.) « Laissons-les moissonner et engranger paisiblement leurs gerbes dans le ciel. Qu'importe-t-il à Dieu et au public par qui cet ouvrage se fasse, ou par vous ou par d'autres ?... Que l'on tienne pour suspecte une certaine démangeaison ou maladie secrète de s'amplifier, et toujours, et sans cesse, et sans repos. » (21 août 1628.)

Il insiste beaucoup sur ce dernier point et dénonce cette fièvre d'acquérir, de bâtir, où l'amour-propre se glisse sous le nom de zèle. Il recommande donc, avec la modération et la prudence, le plus grand soin dans la manutention de l'argent.

« Faites en sorte que vous ayez toujours vos actions et vos consciences nettes et pures devant Dieu et devant les hommes, et que puissiez rendre compte d'icelles et de tout ce que l'on vous met en main, toutes et quantes fois ou que les ennemis ou autres mal informés voudraient vous calomnier. » (1621.) « C'est l'argent de Dieu, de saint Augustin, et des pauvres bonnes servantes de Dieu qui s'en doivent nourrir d'ici à cinq cents ans. Prenez-y garde, ce n'est pas le vôtre... » (18 février 1624.) « Vous m'insinuez, en quelques-unes de vos précédentes, qu'avez quelque appréhension d'avoir peine de trouver de quoi vous nourrir, et maintenant vous me parlez de paver des églises... Payez vos dettes, vous y êtes obligées par justice, et au pavé seulement par dévotion et conseil, qui doit toujours marcher après la justice et non devant... Je tiens que vous ne devez point faire de nouvelles dettes que premièrement les anciennes ne soient entièrement acquittées... » (10 mars 1617.) « Avisez que la prospérité ne vous rende aveugle et misérable... Donnez-vous de garde que tant de prospérités vous éblouissent et vous fassent broncher. Je vous dis qu'elles me sont suspectes et attends quelque jour comme un revers de fortune. » (Circulaire du 10 mars 1622.)

Cependant il avait plus à les prémunir contre le découragement que contre la vanité. Il s'occupe de leurs besoins avec une tendre sollicitude.

« Tout parmi la compassion que je ressens de vous toutes au profond de mon âme, dans ces pénibles commencements, vous verrez avec le temps de combien vous auront servi ces délais, ces logements empruntés, ces épargnes, ces faims, ces soifs que je vous vois d'ici remporter assez souvent avec vous en sortant de la table, n'y ayant pas osé suffisamment manger ; ces froidures piquantes qui épient vos mains et vos pieds pour cet hiver prochain ; ces couvertures légères, ces épargnes de feu, ces grandes inquiétudes à chercher tantôt du bois, tantôt du pain, tantôt de la bonne eau, tantôt des messes, tantôt des confesseurs, tantôt des conseils, et bien souvent des consolations. » (13 novembre 1623.) « Ne vous affligez nullement ; je vous enseignerai une grande fontaine pleine de tous biens, où il ne faut que puiser et qui est toujours ouverte pour les personnes qui vivent comme je pense que vous faites ; ne craignez pas, mes bonnes Sœurs, rien ne vous manquera... Pensez-vous pas que votre cher Époux vous ait abandonnées ? Le Seigneur fait quelquefois semblant de

Digitized by Google

quitter les personnes, mais il ne s'en va pourtant point. Il n'est pas loin; il ne se cache que derrière les treillis ou grilles, et demeure là quelque temps sans mot dire, pour voir la contenance et entendre les plaintes, les soupirs de ses chères épouses. » (27 octobre 1620.)

Il fallait penser non-seulement à ces pauvres filles, mais encore aux Chanoines qui n'étaient pas plus riches. Le bon Père est obligé de quêter pour eux ; il intéresse en leur faveur les moins dénuées d'entre ses religieuses.

« Plût à Dieu que vous me supportassiez en mon outrecuidance, en ma présomption, en ma confiance démesurée... Supportez-moi, je vous supplie, endurez de moi, pardonnez-moi. Mais en quoi donc, me répondrez-vous, ce me semble? En quoi? Je ne l'ose dire qu'en rougissant bien fort. C'est une humble prière que je fais maintenant chez vous qu'il plaise prendre pitié des pauvres Pères et Frères de la congrégation du Sauveur de nos âmes, et de tirer des profonds trésors de votre pitié quelques petites gouttelettes de miséricorde qui les mette à repos, les récrée et les *console*. Mais quelle miséricorde, me direz-vous? Oh! c'est ici que je tremble. Le grand saint Paul voulant dire quelque chose d'un certain sujet duquel il avait quelque appréhension, il ne se peut mettre à entamer le discours; il coupe, il recoupe, il vient, il va, il marchande, il commence, il cesse, il se présente, il recule, comme vous diriez (s'il est question de se servir de cette comparaison en cet endroit-là, après saint Chrysostôme) un généreux coursier d'Espagne ou de Tartarie qui veut sauter au delà d'un large, et profond, et dangereux fossé, qui s'approche du bord, et puis tout à coup se retire et prend enfin courage et résolution de franchir ce *saut-là*... Laissez-moi faire, je vais sauter. O Dieu! ô sainte Vierge! ô saint Augustin! secourez-moi, portez-moi vitement au delà de ce bief. Mes chères Sœurs, se saurait-il faire que, pour l'égard des grandes sommes de deniers que vous doivent nos Pères, il fût possible que vous puissiez par pitié prendre d'eux sur le principal 6000 livres dans neuf mois?... Jésus, quel coup est cela! Où suis-je? je n'en peux plus; je suis tout ébloui. Suis-je dans le bief? suis-je dehors? suis-je deçà, suis-je delà? Qu'ai-je fait, qu'ai-je dit? J'entends un bruit sourd qui dit je ne sais quoi contre moi... »

Ce tour vif et adroit de ses lettres se rencontre surtout en celles où il veut insinuer quelque conseil.

Envoyant un vicaire à son successeur, il lui mande :

« Voilà le Révérend Père qui va se soumettre à votre obéissance. Si, par quelque transport ou pieux excès de ferveur à soutenir la vérité de quelque proposition, il venait à sortir des limites qu'on lui avait prescrites, que Votre Révérence emprunte vitement le petit flageolet que le serviteur de l'un des Graccus tenait derrière son maître, et se serve tout doucement de ce gentil sifflet pour faire que la parole du bon Père change non-seulement de ton, mais aussi de matière. Que si Votre Révérence veut retenir ce flageolet pour s'en servir aussi elle-même en parlant au pauvre petit valet lorsqu'il n'aura pas assez tôt apporté les écuelles, ou rompu un verre, ou mis en oubli, pour une matinée, le tiers ou la moitié de ses ouvrages...,

Digitized by Google

elle ne sera pas obligée de se repentir en faisant son examen le soir, ni de s'accuser de s'être accommodée d'une pièce empruntée chez un serviteur romain et d'avoir transporté un peu de l'or étranger en notre terre de promission. Ceci soit dit comme en riant à demi, pour récréer un petit Votre Révérence. » (4 avril 1634.)

Et, quand il s'agit de blâmer, de corriger, il le fait avec une bonhomie pleine de grâce et d'esprit.

« Vous êtes moult fines et moult malicieuses ès affaires de Dieu. J'ai depuis nier feuilleté et refeuilleté tous les cahiers de mes malices, et si n'ai su y rien rencontrer de semblable à ce qu'avez si promptement trouvé dans le trésor des vôtres.... Vos raisons sont très-bien conçues et mises en bonne forme. Il y a quelques petites fautes en l'orthographe ; mais cela n'est rien pour des lettres de filles, et vaut mieux par aventure qu'elles en aient ainsi que d'être trop exactes en cela, de peur que l'on ne pense que telles écritures ne sont pas de leur crû et que ce ne sont elles-mêmes qui parlent, mais que ce sont des compliments d'autrui qu'elles ont empruntés. Des fruits que l'on estimera nés dans votre jardin, quoique donnés crottés de quelque peu de terre en quatre ou cinq endroits, voire même en trente-huit, ainsi que votre lettre, au calcul que j'en ai fait et marqué sur la marge, seront bien plus agréables à ceux à qui vous les présentez, que non pas des plus nets et mieux lavés qu'ils jugeraient être cueillis et dérobés ou empruntés en un autre jardin. Néanmoins je n'ai pas laissé d'y faire mes remarques qu'il vous sera loisible de laisser ou de suivre. » (26 novembre 1631.)

Voici comment il prend en faute le monastère de Châlons :

« Je demandais à ce petit homme que m'avez envoyé si vous aviez bien du blé. Il m'a répondu : « Cent septiers. — Comment le savez-vous ? — Je vais bien souvent le nettoyer, à raison que ce grand grenier est plein de poudre. — Combien y demeurez vous à chacune fois ? — Environ deux heures. — Et comment ? — Je suis enfermé là-dedans, et ajouta, ce me semble, qu'une fille lui porte à manger. — Ont-elles un beau jardin ? — Oui. — Qui l'accommode ? — C'est moi, un peu au moins mal ; je n'y connais pas grand'chose. — Y allez-vous souvent ? — Assez souvent. » Le pauvre enfant a très-bien répondu; il ne faut pas lui en savoir mauvais gré ; mais je tiens (sauf meilleur avis) que ce n'est pas bien de l'employer à ces ouvrages-là. Vous avez assez de filles, grâce à Dieu, pour remuer le blé et travailler au jardin. Je vous supplie donc que ce garçon ni autre n'entre plus en la clôture de votre monastère sans nécessité et licence expresse de Monseigneur. » (1626.)

Le maire de Mirecourt jugeait, à ce qu'il paraît, que, dans un temps de cherté, les religieuses étaient des bouches inutiles. Fourier le rappelle au bon sens ; il écrit à son frère :

«...La plupart sont de la ville même et mangeraient tout aussi bien chez leurs père et mère, et même beaucoup plus que maintenant, et des viandes bien meilleures, ou en mariage avec des maris bons mangeurs et bons bu-

Digitized by Google

veurs qui par aventure seraient bien venus de loin se marier chez vous et ainsi augmenteraient toujours votre nombre, et auraient des enfants pour toujours surenchérir vos vivres bien autrement que ces pauvres filles qui sont sans mariage... Pourquoi est-ce qu'au marché de Dompaire vous ne trouverez pas tant de vin sur estappes, ni tant de blé sous les halles, ni tant de tartes sur les estaux des pâtissiers, comme vous en voyez tous les samedis au vôtre de Mirecourt? C'est parce que vous avez plus d'acheteurs, plus de mangeurs et de buveurs. Plus de gens aurez-vous, plus de provisions aborderont chez vous. Il n'y a non plus de difficulté à trouver des vivres à Mirecourt, ce crois-je, que du temps de mon grand-père, lorsqu'il n'y avait en tout qu'environ trois cent et cinquante ménages; et lorsque vos enfants y en verront trois mille, ils y trouveront assez à manger et à boire... Monsieur le Maire et tant de braves gens qui sont en son conseil ont de l'esprit assez et des raisons et du pouvoir en cet endroit... »

Voilà un petit traité d'économie politique et une excellente défense de ces religieuses contre qui, on le voit, l'écharpe municipale n'a jamais manqué de bonnes raisons.

On trouve parfois, sous la plume de Fourier, des traits qui ne sont point dépourvus de caractère :

« Ces esprits hagards, dit-il, ou impérieux, ou sujets à des violentes ou dangereuses passions, s'accommodent rarement. Que si durant les années d'un noviciat, et même encore pour quelque temps après, ils tâchent de se tenir cachés et sont comme endormis, ils ne laissent pourtant de ronfler et faire du bruit quelquefois et par les happées... »

Et ailleurs, sur le même sujet :

« La façon de ces esprits avantageux et trop hardis est un peu trop rude, trop aigre, trop absolue. Il conviendrait les faire un peu reposer en attendant qu'ils soient plus mûrs, ainsi que nous faisons les fruits de garde, sans y toucher maintenant, parce qu'ils ne sont pas encore *parés*, ainsi que l'on parle en ce pays. » (10 novembre 1629.)

Je ne puis citer que des passages insuffisants. Encore quelques extraits de la douce morale qu'il prêche à ses filles.

« Mon Dieu, mes bonnes Sœurs, si vous saviez combien vaut la patience, la charité et l'humilité pour toutes choses, et notamment pour gagner ceux qui nous veulent du mal! Ce sont les armes du chrétien, avec les pleurs, et signamment des personnes de votre qualité... Servez-vous de ces admirables drogues que le Fils de Dieu, la sapience du Père éternel, nous a apportées du ciel pour médiciner nos plaies et celles de ceux qui nous persécutent et calomnient. » (4 juillet 1618.) « O la belle adresse et la pieuse industrie que de savoir faire bon ménage des répréhensions quand on n'a pas failli! Elles cuisent même quand on est coupable, et plusieurs, lorsqu'ils se sentent touchés, en tirent du venin de dépit, de murmure... Personne presque ne veut goûter de ces médecines qu'en rechignant et en faisant la moue... Procédez si doucement et charitablement avec tous ceux qui auront à faire chez vous que personne n'ait occasion juste de se plain-

Digitized by Google

dre. N'offensez personne. Traitez doucement, doucement, doucement avec tous ceux qui se présentent chez vous, soit pauvres ou riches.» (23 novembre 1609.) « Marchez toutes à la bonne foi. Ayez soin surtout de vous peu communiquer et vous tenir réservées, comme chose sainte et sacrée... Ne trottez par la ville, ne permettez que pas un homme passe ou touche le seuil de la porte de votre maison. Ne parlez ni à la porte ni ailleurs à pas un homme d'Eglise... point de conférences, point de visites, point de présents, point de lettres qui ne se brûlent sans être ouvertes... Craignez les ecclésiastiques qui ne vous craignent; ayez seulement en dédain ceux qui vous font quelque caresse extraordinaire et trop grande... »

Au milieu des sérieux objets de direction et d'affaires, on trouve çà et là comme un bouquet de douce plaisanterie et d'aimable naïveté. Après avoir adressé des conseils à un jeune seigneur qui allait se marier, il dit :

« Pour témoignage de l'affection que je vous porte et du désir que j'aurais de me trouver à votre fête, je vous envoye une douzaine de poires pour aider à votre collation. »

Et il écrit aux religieuses :

« Je suis tout bossu de faire tant de lettres. De peur de devenir encore contrefait davantage, je me contenterai de vous dire pour ce coup que j'ai une grande escarcelle toute pleine de diverses sortes d'excuses, de remises, de délais et de semblables reliques de notre premier père Adam, où je ne fais que puiser tous les jours et me servir des pièces que j'en tire depuis plus de soixante ans, et si en trouve toujours plus, par la grâce d'Adam... Vous épiez bien que je vous dise ce que c'est ; mais ne le saurez pas pour ce coup, ne vous en déplaise. Prenez en paye et vous contentez, je vous supplie.» (3 avril 1633.) «Mon Dieu ! dites-vous toutes fâchées, quelles si grandes affaires y a-t-il à Lunéville ? Je dis aussi tout fâché, aussi bien comme vous : Mon Dieu ! quelles si grandes affaires y a-t-il à Saint-Mihiel ? C'est un petit paradis chez vous... De quoi vous plaignez-vous ? que demandez-vous encore, étant si bien rassasiées ? Après une si bonne chère je ne saurais que vous dégoûter avec mes miettes moisies de pain d'orge et d'avoine. Mais quand bien même j'aurais encore dans ma malette quelques petites croustelles de pain duquel, par aventure, quelques-unes d'entre vous, dégoûtées, pourraient sentir quelque appétit (comme les dames délicates dédaignent quelquefois les viandes délicieuses pour en prendre des autres qui ne leur valent rien), encore ne saurais-je vous l'apporter pour maintenant. » (1er mai 1625.) « En prenant le papier que Simon portait, je pensais voir saint Jérôme derrière la porte, qui me récriait que, puisque lui avait autrefois bien pris la peine de remercier par une belle lettre les cerises que la vierge Eustochia lui avait envoyées, je ne devais être si superbe ou si paresseux que je ne remerciasse avec un mot de ma mauvaise lettre un semblable présent, qui m'est fait par un grand nombre de vierges qui surpassent en toutes qualités l'ancienne Eustochia. J'ai écouté volontiers ce docteur, et, entre autres siens propos, l'ai ouï disant à cette sienne bienfaitrice qu'il ne trouve point de cerises dans toute l'étendue de son jardin céleste des saintes

Digitized by Google

Ecritures (car de vrai ce mot n'y est pas, ni cerisier non plus), pour en rendre de son crû en contre-échange, mais bien y rencontrait-il, tout au-devant du temple du Seigneur, deux paniers tout pleins de figues... Si j'osais y toucher après lui, j'arrangerais les figues à ma mode et à ma fantaisie avant que vous les présenter, et dirais que je souhaite que vous et toutes celles qui entreront en votre monastère, à perpétuité, soient de ces fines figues, si suaves, si chères, si précieuses... »

Je notais, en commençant, la permanence des affections de famille dans le cœur de Fourier. J'insiste sur ce côté de sa nature, parce que des historiens ont cru lui faire honneur en lui attribuant une insensibilité stoïque. Or, voici ce que, sur ses vieux jours, il écrivait au fils de sa sœur :

« En attendant que cette bourrasque de contagion soit du tout rapaisée, je demeurerai continuellement en peine à votre égard, car vous connaissez combien je vous aime et chéris, et l'intérêt que je prends dans tout ce qui vous touche, à raison que vous êtes si bon, si honnête homme et si dévotieux, et que suivez en cela l'exemple et les instructions de votre bonne mère. Présentez mes recommandations à Marie, votre épouse, et à votre petite Marguerite. Nourrissez-vous bien et vous tenez joyeux en tant que vous pourrez... Bon vêpres, mon cher neveu; bon vêpres, Marie; bon vêpres, Marguerite. » (14 mai 1636.) « Mon très-cher enfant, grâce vous soit et paix et santé par Notre-Seigneur... Mes yeux et mon cœur tout percés pourraient mieux vous témoigner le grand ressentiment que j'ai de votre maladie que non pas ce papier ni ma plume... Je remercie la douce Providence.... de ce que ma bien-aimée nièce, votre chère partie, n'est pas en danger comme elle pourrait être si votre mal était contagieux... » (1638.)

Et la lettre qui suit, la dernière peut-être tracée par sa main mourante, révélera à la fois le cœur de deux grands chrétiens. Fourier écrit à sa belle-sœur :

« Vous savez le marché que je fis avec feu mon bon frère, votre très-aimable et très-pieux mari, lorsqu'inspiré de Dieu il me conseilla ou pour mieux dire me pressa doucement, et en frère, et en vrai frère, de me réduire tout à fait avec les Pères de la congrégation de Notre-Sauveur, par un désir tout pur qu'il avait que je vécusse en bon religieux. Je lui dis que de là en avant donc je ne lui parlerais plus, ni à lui ni aux siens, et que s'il passait devant l'abbaye je ne voudrais le voir, et qu'il fallait qu'il se persuadât que son frère était mort en ce monde. Mon pauvre bon frère m'accorda volontiers tout cela et m'encouragea même à le bien pratiquer, par désir de me voir aussi parfait en ma vocation que je tiens qu'il était dans la sienne. J'ai million de fois admiré cette sienne action et sa constance à mortifier ainsi, pour l'amour de Dieu et de mon salut, l'ardente affection qu'il me portait... Il me fallut modérer les effets de cette mienne charité fraternelle pour plaire à Dieu et à mon frère, et les soumettre à ce qui est des règles d'une Religion. Ceci a été cause que, depuis ce temps-là, j'ai été

Digitized by Google

si chiche, non-seulement de mes lettres, mais même de mes recommandations à vos petites gens, que j'aime très-chèrement... »

Puis, comme pour se dédommager, il donne à la veuve de longs conseils sur l'éducation de ses enfants :

« .... Je m'imagine que j'entends plusieurs dames de parmi la ville qui se disent les unes aux autres que dame Anne Martin est une des toutes plus heureuses mères qui soit par aventure en toute la Lorraine, et que Jacques Fourier les aide puissamment au ciel par ses bonnes prières. Tout ceci n'aura pas peu de force devant Dieu et devant le monde pour aider à les bien marier; la vertu est aimable partout. Plusieurs pères et mères, et peut-être beaucoup plus riches que nous ne sommes, seront bien aises que leurs enfants qui sont à marier prennent alliance dans une famille si bien gouvernée. Il faut peu regarder à la fortune, mais voir si un jeune homme qui vous recherchera pour une de vos filles est suffisamment pourvu d'esprit, d'adresse, de force et de santé, et de quelque pratique pour gagner du pain à la famille qu'il prétend commencer... »

Entrant dans les détails avec une condescendance charmante, le bon vieillard recommande « d'apprendre prudemment de chacun des enfants s'il voit volontiers celui ou celle avec lequel ou laquelle on prétend le mettre. Il y faut de l'amitié réciproque; si cela n'y est pas, quand même il y aurait un royaume et tous les biens du monde, au reste, il n'y aurait point de repos, ce ne serait qu'une pure misère.... »

Et il ajoute :

« Le neveu sera moins honteux, ce crois-je, de découvrir ses petites affections. »

Enfin il exhorte les jeunes filles à éviter

« Les vanités d'habits et autres bagues : les précieuses bagues et plus beaux ornements de mes chères nièces seront leur vertu, leur modestie... Elle seule a souvent servi de dot de mariage à plusieurs qui n'avaient point d'argent. Si vous n'avez pas soixante francs en votre buffet pour donner à Annon (autant que ma grand'mère en eut pour son dot), je ne m'étonnerai pas pourtant; nous ne laisserons pas, moyennant Dieu, de la marier et la bien marier, puisqu'elle est bien modeste... » (31 août 1640.)

Cette sœur, dont les plus chers intérêts préoccupaient si vivement son âme près de quitter la terre, s'était associée autrefois à ses œuvres de bienfaisance. Il écrivait, le 3 août 1628, aux religieuses de Mattaincourt :

« Ma sœur Anne, étant ces jours passés ici, me dit qu'elle avait peur que durant cette cherté plusieurs pauvres gens de Mattaincourt ne fussent nécessiteux de pain. Pour en secourir les plus malades et les plus débiles, ce serait bien fait, à son avis, d'en faire cuire, ainsi qu'on le fit il y a deux ou trois ans, lorsque le blé était si rare et si cher. Cette remontrance et très-agréable conseil m'a occasionné de vous envoyer ce garçon tout exprès

Digitized by Google

et vous écrire ce mot pour vous prier que vous avisiez ce qui se pourra faire, selon Dieu et mes petits moyens, pour le soulagement et consolation des pauvres affligés... Faites cuire du pain, et dressez un rôle de ceux à qui il en faudra donner, et leur en livrez tous les jours, à l'un deux livres, à l'autre trois, à l'autre quatre ou cinq, plus ou moins, selon la pauvreté de chacun et la multitude des enfants. Surtout, gardez-vous bien de vous montrer rigoureuses, hautaines, arrogantes en donnant du pain à ces pauvres gens ; ne les tansez pas, ne les rabrouez pas, et ne leur chicanez une demi-livre ou quarteron de pain qui, en les livrant, pourrait excéder sur le rôle... Il y a une pauvre femme, à Bazoilles, nommée Estienne, de laquelle je prends pitié et de ses orphelins. Livrez-lui une quarte de blé, que je lui donne pour l'amour de Dieu. »

Je termine par ces instructions de charité l'analyse d'une correspondance que je voudrais pouvoir faire connaître plus amplement. J'y trouve des lettres à des évêques, à des princes, à des femmes du monde ; lettres sur des matières de discipline ecclésiastique, lettres spirituelles et de direction, lettres de condoléance, car le bon Père excellait à consoler. Malheureusement elles sont disséminées en beaucoup de mains ; mais on les réunira, on les publiera, je l'espère, et on les lira au même titre que celles des meilleurs écrivains ascétiques du temps. Il y en a que saint François de Sales n'aurait pas désavouées. Elles sont en général écrites de ce style franc, simple, imagé, qui caractérise le commencement du XVIIe siècle. La netteté de sa pensée et la pureté de son langage frappent surtout quand on lit les auteurs lorrains de la même époque, dont le goût se ressent de l'éloignement de la France. Le lecteur connaît déjà le beau travail des *Constitutions*. Fourier a laissé à ses religieuses un autre chef-d'œuvre, *le primitif et légitime esprit de l'institut des filles de la Congrégation de Notre-Dame*, livre d'or, tout pénétré de la piété la plus aimable. Il avait aussi écrit, sur l'ordre de son évêque, un ouvrage intitulé : *la Pratique des Curés;* mais le manuscrit, encore inachevé, fut perdu on ne sait comment, peut-être dans la fuite du bon Père.

« Un ouvrage sorti d'une main si expérimentée, dit le P. Bedel, aurait trouvé grande créance dans les esprits ; j'en regrette la perte et je pense que je ne serai pas seul en ce déplaisir. Pour notre consolation commune, j'ai tiré ce que j'ai pu rallier ensemble de vingt-quatre feuilles de papier... »

L'historien donne, en effet, un chapitre assez étendu qui ressemble à une analyse, bien qu'il ajoute :

« J'en ai recueilli ces fragments mot après mot, pour en conserver la mémoire, croyant que ce qui vient d'une telle main ne vous pourra être que très-agréable. »

Il semblerait que plus tard on eut la possibilité et l'intention de publier le livre entier ; car un biographe, qui écrivait en 1746, dit, en par-

Digitized by Google

lant de la *Pratique :* « On verra quand elle aura été donnée au public... » Du reste, une longue lettre adressée par Fourier à deux Chanoines réguliers, devenus curés en Suisse pendant l'émigration, peut être considérée comme un résumé de cet ouvrage. Il trace, en feignant de peindre leur vie, l'idéal du curé, et fait, sans le vouloir, son propre portrait. D'autres travaux ébauchés, des méditations, un traité de la foi, etc., sont connus par les fragments insérés dans les *Vies* du bon Père. Il a laissé grand nombre de papiers couverts de notes et de pensées.

« Je suis marri, dit-il dans une lettre à ses religieux, que je n'ai pas de quoi contenter notre frère catéchiste. J'écrivais jadis ces matières là hâtivement, au premier morceau de papier rencontré, et ne sais ce que le tout est devenu. Ce que maintenant je regrette, et tâche sur mes vieux jours de m'amender un petit de ce côté-là, et ne plus perdre ainsi ce que je brouille, afin de m'en servir par après, à des autres rencontres. Mais, mon Dieu, c'est bien tard ! *Serio sapiunt Phryges.* » (15 mars 1626.)

On retrouverait sans doute la plupart de ces écrits dans les volumineux documents que la bibliothèque de Nancy possède sur l'histoire de Fourier, ou dans les collections particulières en Lorraine, et peut-être serait-il possible d'y mettre quelque ensemble. Ce serait une belle et bien désirable entreprise, car l'histoire commence pour Fourier que sa qualité d'étranger a mis en dehors de nos traditions littéraires et de nos habitudes. Les circonstances de sa vie, d'accord avec les assertions des biographes, ne permettent pas de douter qu'il ne joignît la doctrine à la vertu. Les *Constitutions* des Chanoines font foi, au dire des théologiens, d'une profonde connaissance de l'antiquité ecclésiastique, et l'on rapporte que, dans ses voyages, il portait avec lui quelque volume des Pères. Cependant le souvenir populaire n'a pas gardé son nom comme celui d'un savant ; il ne s'est rappelé que l'homme charitable et *bon.* C'est là le caractère qui lui restera surtout et que sa physionomie exprimait d'une manière frappante. Les méchantes images répandues dans le peuple et même les gravures anciennes mises en tête de quelques volumes ne disent rien ; mais un portrait contemporain et resté dans la famille le représente avec ce beau visage vénérable et pur où l'on retrouve quelque chose de saint François de Sales et de Fénelon : le front haut, le nez aquilin, les yeux largement taillés et gracieux, la taille élevée. L'ensemble de sa personne donnait l'idée

« d'une âme innocente mariée avec un corps tellement accompli que cette fleur lui fut gardée jusqu'à son extrême vieillesse, le temps qui ronge tout n'ayant point eu de prise sur elle, parce que les vices qui causent la laideur n'avaient point de crédit dans son âme[1]. » « Il avait, suivant un autre

[1] Bedel.

Digitized by Google

auteur, un air doux et honnête, une physionomie heureuse ; un reste de couleur vive et animée se conservait sur son visage au milieu de ses austérités extrêmes, et, si je puis le dire, parmi les ruines de l'homme extérieur. Les larmes qu'il versait nuit et jour n'avaient point éteint le feu de ses yeux... Il avait de la vivacité, mais qui servait bien à son zèle et faisait voir d'ailleurs que son recueillement et sa modestie étaient moins des vertus de tempérament que de profondes impressions de l'esprit de Dieu. Il n'avait rien de sombre ni de triste, il était seulement sérieux ; mais la douceur de sa parole ne laissait à son air recueilli que ce qui pouvait produire l'édification et l'estime [1]... »

Tout cet extérieur appelait la confiance et l'amour.

« Il suffit, disait Mme de Chantal, d'avoir envisagé le pieux curé de Mattaincourt pour avoir de lui l'idée d'un saint, quand même on ne le connaîtrait pas pour tel. »

Et le cardinal de Brulle, qui eut aussi occasion de le voir à Nancy, disait au retour que,

« Si l'on voulait d'un coup d'œil contempler toutes les vertus réunies, il fallait aller en Lorraine et regarder le Père de Mattaincourt. Il était si aimable que les enfants, qui se plaisent ordinairement au sucre, le suivaient très-volontiers, charmés par les attraits de cette vertu, se mettaient auprès de lui au chœur et chantaient dans son livre, ne voulant pas qu'on les empêchât, à l'exemple du Sauveur. Les animaux mêmes sans raison ont ressenti les effets de cette douceur. Il avait tant de pitié des pauvres oisillons captifs qu'étant ou surpris dans leur nid, ou tombés par quelque accident entre les mains d'un religieux ou domestique, il les faisait mettre en liberté sans leur faire aucun tort ; et lorsqu'en hyver la terre, comme une rude marâtre, les menaçait de famine, couvrant de neige leurs petites provisions, il les secourait par une grande bonté, leur faisant tous les jours jeter quelques grains, et prenant garde, depuis sa fenêtre, si on s'en acquittait et s'ils avaient leur prébende [2]... »

Comme toutes les âmes simples et chrétiennes, il aimait la nature et se plaisait dans la solitude des campagnes. Il se rendait ordinairement au bord d'une fontaine, non loin de Mattaincourt, au pied d'un jeune arbre que lui-même avait planté. La fontaine est devenue célèbre sous le nom de *Source du bon Père ;* quant à l'arbre qui portait aussi son nom, il était, il y a quelques années encore, majestueux et touffu ; mais lors de la fête séculaire de la Béatification, les pèlerins ont tellement enlevé l'écorce qu'il n'est plus resté que le tronc, lequel a fini par disparaître ; en sorte que la destruction de ce monument, vieux témoin des prières de Fourier, est un témoignage de la confiance renaissante en la protection du bon Père. Pour consacrer la mémoire de ce lieu vé-

[1] *Vie ou éloge du B. P. Fourier*, anonyme, 1746.
[2] Bedel.

Digitized by Google

néré, les habitants de Mattaincourt y ont élevé récemment une jolie chapelle où conduit une avenue d'arbres.

Ils conservent avec bonheur un autre souvenir plus précieux et plus cher, le corps même de celui qui, *les ayant aimés durant sa vie, les aima jusqu'à la fin*[1]. Les magistrats de Gray voulaient le retenir pour prix de l'hospitalité : il fallut, pour l'enlever à leur amour, un ordre des cours de Madrid et de Bruxelles, et quand les Chanoines emportaient jalousement leur trésor, il se passa une scène qui rappelle le combat des citoyens de Tours et de Poitiers après la mort de saint Martin. On avait déposé pour une nuit le cercueil dans l'église de Mattaincourt, qui se trouvait sur la route ; le lendemain, les villageois protestèrent qu'on leur arracherait la vie plutôt que les dépouilles de leur père. Sur des ordres réitérés du souverain, ils cédèrent enfin, et le cortége était prêt à partir lorsque les femmes, désespérées, s'ameutent, se jettent sur le corps, et, pour éviter l'effusion du sang, on est obligé de le leur laisser. Il repose donc là, dans la petite église qui fut la sienne ; au-dessus de l'autel on voit la châsse, et devant, la pierre du tombeau, entourée d'*ex-voto* et usée par les genoux des pèlerins.

La dévotion au bienheureux Père de Mattaincourt, un peu refroidie en Lorraine depuis la Révolution, s'est réveillée dans ces dernières années. Le centième anniversaire de la Béatification, célébré en 1832, au milieu d'un concours immense de fidèles, a été le signal d'une recrudescence de foi populaire et de zèle pour la gloire de Fourier. Le pèlerinage reprit son ancienne importance ; en même temps deux prêtres[2] entreprenaient, sans autre ressource que la Providence, comme ces premières fondatrices dont j'ai parlé, la construction d'un couvent, et après avoir parcouru, en quêtant, la France et la Belgique, ils avaient le double honneur de rétablir la congrégation de Notre-Dame près de son berceau, et de doter leur pays de nouvelles ressources d'éducation pour les jeunes filles.

Aujourd'hui une autre œuvre est entreprise. L'église est devenue trop petite. Bâtie pour le seul usage des habitants, elle ne peut recevoir tous ceux qui viennent y prier, et que la canonisation prochaine du bienheureux appellera bientôt, en foules de plus en plus pressées, à son tombeau. M. le curé de Mattaincourt, un digne successeur de Fourier, et qui use sa vie avec tant de dévouement à ce pénible service du pèlerinage, s'est donc décidé à la reconstruire, non par un vain désir d'agrandissement, mais par une nécessité absolue. Il a fait

[1] Cum dilexisset suos, in finem dilexit eos. *Evang. selon saint Jean.*

[2] MM. Baillard, qui, fidèles à la pensée de Fourier, ont fondé à Sion-Vaudémont, près de Mattaincourt, un florissant institut de Frères destinés à l'instruction primaire dans les campagnes.

Digitized by Google

appel à toutes les opinions, à tous ceux qui savent aimer et reconnaître le bien. En effet, si, pour les chrétiens, il s'agit avant tout d'élever une église à la gloire de Dieu, dans un temps où l'on prodigue les statues aux hommes célèbres et utiles, qui ne voudrait, dans tous les partis, concourir à l'érection du monument d'un généreux et intelligent ami du peuple ? Les offrandes ont déjà produit près de 40,000 francs, et la nef est en voie de construction dans le style du XIVe siècle. Mais il restera le chœur à construire, et la moitié de cette somme au moins est encore nécessaire. Je terminerais donc volontiers en empruntant une dernière citation à mon vieil ami le Père Bedel. Le Pape Alexandre VII, n'étant encore que le cardinal Chigi, fut envoyé à Munster pour les affaires d'Allemagne.

« Il trouva là des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, sorties du monastètère de Saint-Nicolas, en Lorraine, et les honorant souvent de sa précieuse et honorable visite, il les pria un jour de lui prêter quelque livre spirituel en langue française, pour un peu radoucir son esprit tout déchiré par ces affaires épineuses. Elles lui prêtèrent la vie de leur cher instituteur, laquelle il se fit lire à table par son aumônier ; et, la lecture achevée, il leur envoya cinq ducats avec très-humble prière de lui permettre d'emporter ce livre à Rome, parce qu'il y avait remarqué des actions de vertus qu'il n'avait jamais lues en l'histoire de pas un des saints... »

A ceux qui auraient trouvé quelque intérêt à lire ce qui précède, je demande, non pas 5 ducats, mais quelques pièces de monnaie pour l'église de Mattaincourt[1]. Je les prie aussi, si jamais ils rencontrent un bon prêtre qui s'est fait mendiant pour cette œuvre, de le bien recevoir et de l'honorer comme un homme de cœur.

Édouard DE BAZELAIRE.

[1] Les offrandes peuvent être adressées à M. le curé de Mattaincourt, près Mirecourt (Vosges). Elles seront reçues au bureau du *Correspondant*, chez MM. Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE VOYAGE.

BEIROUTH ET SIDON.

De l'île de Chypre à Beirouth, avec un bateau à vapeur, la traversée est courte. Le soir nous quittions la rade de Larnaca; le lendemain nous voyions des montagnes se dessiner peu à peu au milieu des brouillards argentés du matin, puis s'élever à l'horizon, comme si elles sortaient graduellement des vagues, puis refléter sur leurs masses de verdure et leurs cîmes blanchâtres l'ardente clarté du soleil. A cet aspect un cri de joie s'échappa de nos lèvres, et, d'un mouvement spontané, mes compagnons de voyage et moi nous nous découvrîmes la tête. C'étaient les montagnes dont il suffit de prononcer le nom pour éveiller dans le cœur les plus grands souvenirs : c'était le Liban. Une heure après nous jetions l'ancre en face de Beirouth. Le drapeau tricolore flotte dans la rade sur la frégate *la Belle-Poule*, et devant nous sur la maison consulaire de France. Une embarcation, portant le même drapeau, amène à notre bord M. Pertier, chancelier du consulat, empressé de revoir, après quatre mois de séparation, son digne chef, M. Bourée. Sur une autre embarcation est un maître d'hôtel italien qui nous offre en très-bon français les plus belles chambres de sa maison, sa cuisine et un drogman. L'action de la France nous suit partout! Oh! que ne peut-elle être plus utile aux malheureuses populations de cette contrée qui la recherchent et l'invoquent avec tant de confiance. Une crise douloureuse vient d'agiter encore cette pauvre terre de Syrie. Le premier récit que nous fait M. Pertier pour répondre à nos vives in-

Digitized by Google

quiétudes est amèrement triste, et nous devons en entendre bien d'autres.

Tandis que le domestique qu'un de nos compagnons a eu la précaution d'amener de Constantinople et qui doit nous servir d'interprète prend soin de nos bagages, nous descendons à terre, nous allons prendre possession des belles chambres dont le signor Battista nous a dépeint avec une emphase méridionale la rare splendeur. Ce ne sont que d'étroites cellules pareilles à des colombiers. Mais il ne nous a point parlé d'un autre agrément de sa maison, et celui-ci est délicieux : c'est une terrasse plate qui couvre les deux ailes de son hôtel, où l'on monte par une échelle, et d'ici l'on plane largement sur la ville et les environs.

Par le site qu'elle occupe, par sa construction, cette ville est d'un effet très-pittoresque. Volney en a décrit la position en quelques lignes nettes, précises, qui en donnent une très-juste idée. « Son local, dit-il, est une plaine qui, du pied du Liban, s'avance en pointe dans la mer, environ deux lieues hors la ligne commune du rivage ; l'angle restant qui en résulte au nord forme une assez grande rade où débouche la rivière de *Nahr-el-Kalb*. Le fond de la rade est un roc qui coupe les câbles des ancres et rend cette station peu sûre. »

L'illustre voyageur aurait pu ajouter que cette rade est en outre ouverte à des vents qui, à certaines époques de l'année, la rendent encore plus dangereuse que son fond de roc.

A une lieue à peu près de cette espèce de golfe est le port ensablé, comme tous ceux de la côte, de telle sorte que les embarcations ne peuvent aborder jusqu'au rivage. Autour de la ville s'étend une muraille en pierre molle, flanquée de quelques tours fort peu solides. Beirouth est d'ailleurs dominé d'un côté par un cordon de collines sans défense, et n'a point d'eau dans son enceinte. Mais à l'intérieur tout semble disposé exprès pour soutenir un siége et résister à une invasion. Les rues sont étroites, tortueuses, et traversées en certains endroits par des passages voûtés ; les maisons, bâties carrément en pierres de taille, ne présentent, pour la plupart, qu'une muraille solide et sans ouverture. On y entre par une porte basse, et l'on arrive dans une cour sur laquelle s'ouvrent les fenêtres des chambres de l'habitation. Chaque maison est ainsi fermée au spectacle de la voie public, aux regards des voisins ; chaque maison, avec son enceinte symétrique et sa terrasse, est comme une petite forteresse où l'on peut échapper à toute surprise, où la vie de famille est comme cloîtrée et séparée du monde entier.

Hors de l'enceinte de la ville on aperçoit une quantité d'autres maisons construites à peu près sur le même modèle, et dispersées à travers champs dans des jardins que protége une haie de nopals. Je ne

Digitized by Google

connais pas de plante plus laide, plus difforme que celle-ci ; mais elle est d'une grande ressource pour les habitants du pays. Il suffit d'en mettre dans le sol quelques rameaux pour qu'ils prennent aussitôt racine, et, une fois qu'ils sont arrivés à un certain développement, leurs tiges noueuses, contournées, leurs feuilles, ou, comme on les appelle en Italie, leurs raquettes, chargées de longues pointes aiguës, forment une barrière impénétrable. Les chameaux se nourrissent de ces feuilles, dont la moindre épine est comme une aiguille d'acier, et sur ces mêmes feuilles vit la cochenille, dont le corps, trempé dans l'eau bouillante, puis desséché, donne la couleur de pourpre, cette couleur éclatante, qui, dans l'antiquité, a fait la réputation des étoffes de Tyr.

A quelque distance de Beirouth, à l'orient, on découvre des vestiges de monuments, des fûts de colonnes, qui attestent la primitive grandeur de cette cité.

Beirouth est l'ancienne ville citée dans l'histoire grecque et romaine sous le nom de Beryte, et peut-être dans la Bible sous le nom de Berothai et Berothe. Strabon raconte qu'elle fut prise par les Romains après avoir été saccagée par Tryphon. Au temps d'Auguste elle renfermait une colonie romaine désignée sous le nom de Félix-Julia, et investie des priviléges des cités italiennes. Agrippa lui témoigna une faveur particulière. Il la dota d'un théâtre magnifique, d'un amphithéâtre et de plusieurs autres édifices. Ce fut là qu'après la destruction de Jérusalem Titus célébra le jour de la naissance de Vespasien par des jeux et des combats de gladiateurs où périt une partie des Juifs qu'il avait faits prisonniers.

Dans le siècle suivant, Beirouth eut une école qui se distingua par l'enseignement du droit, et attira, comme Athènes et Alexandrie, plusieurs disciples des pays étrangers. Un poëte grec la nomme *la Nourrice de la vie paisible*, et, parmi les élèves auxquels elle a donné l'aliment de la science, on ne peut omettre de citer le célèbre évêque de Néocésarée, saint Grégoire-le-Thaumaturge, qui s'arrêta là pour étudier le droit civil.

Bientôt Beirouth devint le siége d'un évêché soumis à la juridiction du patriarche d'Antioche. Sous le règne de Justinien cette ville était regardée comme la plus belle de la Phénicie; la réputation de son académie grandissait de plus en plus, et une quantité de jeunes gens distingués venaient y compléter leur éducation. Sous le même règne elle fut renversée par un tremblement de terre, et, à la suite de ce désastre, son école fut transférée à Sidon. Le temps des croisades arrive, et le nom de Beirouth se trouve inscrit à plusieurs pages de cette histoire chevaleresque. Les premiers croisés, en se rendant d'Antioche à Jérusalem (1099), passèrent sous ses murs sans essayer d'y entrer. On

Digitized by Google

dit que le gouverneur leur donna de l'argent et des vivres, à la condition qu'ils respecteraient les vignes et les champs qui entouraient la ville. En 1110 elle fut prise par Baudouin Ier après un siége de soixante-quinze jours. « Elle était, dit le géographe arabe Edrisi, défendue par une forte muraille et dominée par une montagne où l'on trouvait des mines de fer[1]. » Elle resta plus d'un siècle et demi au pouvoir des chrétiens, et devint le siége d'un évêché latin. En 1182 Saladin l'assiégea vainement par mer et par terre ; mais cinq ans après il réussit à s'en emparer. Les croisés comprenaient trop bien l'importance de cette ville pour ne pas tenter de la reprendre. C'était une station de commerce et un port d'où les Sarrasins s'en allaient aisément le long des côtes de Syrie attaquer les navires des pèlerins. En 1197 une armée européenne sortit de Tyr, rencontra près de Sidon des légions de Sarrasins, et, après une bataille sanglante, s'avança vers Beirouth. Mais cette fois elle n'eut pas de peine à y entrer. Les prisonniers chrétiens renfermés dans son enceinte avaient brisé leurs chaînes, attaqué, vaincu leurs maîtres, et Beirouth, ainsi reconquis, fut joint aux Etats du roi de Chypre et de Jérusalem. Les Francs conservèrent cette cité précieuse jusqu'à la fin de la dernière croisade, jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre, qui acheva de renverser en Syrie leur pouvoir depuis si longtemps disputé et si incertain. Quand les chrétiens eurent abandonné Tyr et Sidon, les troupes du sultan Ashraf marchèrent sur Beirouth. L'émir qui les commandait engagea les habitants à se soumettre sans coup férir, leur promettant de ne pas tromper leur confiance. Ils sortirent de leurs remparts et vinrent à sa rencontre en procession. L'infâme émir les fit tous arrêter, jeta les uns dans les fers, massacra les autres et dévasta la ville.

Peu à peu elle se releva comme Sidon de ses ruines et s'enrichit par son commerce. Abulfeda et plusieurs voyageurs européens des XVIe et XVIIe siècles vantent la beauté de ses environs et la fertilité de ses campagnes. Le célèbre émir des Druses, le hardi et romanesque Facardin, en fixant sa demeure à Beirouth, donna à cette ville une importance qu'elle n'avait pas eue depuis plusieurs siècles, et y fit plusieurs belles constructions. Malheureusement il ne sut pas garder le pouvoir qu'il avait si habilement conquis. Il mourut victime de la jalousie qu'il avait éveillée dans le Divan, et Beirouth, qu'il avait en quelque sorte élevée à la hauteur d'une capitale, retomba sous le joug des Turcs[2]. Depuis cette époque, nul événement remarquable n'apparaît dans son histoire jusqu'à l'invasion égyptienne et jusqu'à l'année 1840, où le

[1] Géographie. Ed. de M. Jaubert. T. II, p. 355.
[2] Volney, *Etat politique de la Syrie*, chap. 8.

Digitized by Google

canon des flottes turque, anglaise et autrichienne vint signifier à Ibrahim les rigueurs du traité du 15 juillet.

La population de Beirouth, en y comprenant les faubourgs, ne s'élève pas à plus de quinze mille âmes[1]. C'est cependant l'une des premières villes de la Syrie et l'une des plus florissantes. On y trouve de vastes bazars et plusieurs maisons de commerce européennes. Chaque année il arrive là des caravanes considérables d'Alger, de Damas, d'Egypte. C'est l'entrepôt des produits agricoles et industriels du Liban ; c'est le port où s'arrête tout ce qui est destiné à la Syrie méridionale et à la Palestine. Les principaux Etats de l'Europe sont représentés là par des consuls qui dans l'origine n'avaient guère à s'occuper que des intérêts matériels de leurs nationaux, et qui maintenant, par suite des affaires de l'Orient et de la situation de ce pays, sont chargés d'une mission diplomatique très-importante et souvent très-épineuse.

Ce qui est charmant à Beirouth, c'est cette nature si colorée et si chaude, si nouvelle pour ceux même qui viennent d'admirer les beautés de l'Archipel. C'est cette campagne couverte de figuiers, d'orangers, et cette mer étincelante, et ce Liban qu'on ne se lasse pas de contempler. Chaque soir, après nos excursions ou nos études de la journée, nous montions sur notre terrasse et nous passions des heures entières à promener autour de nous nos regards avides et nos pensées rêveuses. A nos pieds nous voyions les rues de la ville, sombres, silencieuses, traversées seulement de temps à autre par quelque Bédouin nomade ou quelque habitant des montagnes ; à quelque distance les villas des consuls, des riches marchands, voilées par des berceaux de feuillage et des rameaux de fleurs ; en face de nous la rade azurée où se balancent mollement au souffle de la brise les bâtiments de commerce et les vaisseaux de guerre, et à notre droite les pentes escarpées, les cimes majestueuses du Liban, les crêtes de roc d'un de ses pics les plus élevés, le *Djebel Sunnin*. Le Liban offre à lui seul l'un des spectacles les plus variés et les plus curieux qui existent. Les Druses, les Maronites ont fertilisé son sol et peuplé le contour de ses abîmes. Sur ses flancs arides, des mains industrieuses ont construit des esplanades, amassé des couches de terre végétale, planté des oliviers et des mûriers. Des forêts d'arbres féconds étendent leurs verts rameaux sur des bancs de craie ; des milliers de maisons sont suspendues comme des nids d'aigles aux sommités des rocs ; des couvents maronites s'élèvent au bord des précipices. De vieux ponts entourés de plantes grimpantes traversent les

[1] Il est toujours très-difficile de connaître le chiffre de la population dans les Etats musulmans, où il n'y a ni recensement régulier, ni registres d'état civil. En 1789, Volney évaluait la population de Beirouth à 6000 âmes ; vingt ans après, Richter la portait à 12,000 ; en 1837, Schubert la portait à 9000 ; Elliot à 15,000. Le dernier chiffre paraît le plus probable.

Digitized by Google

ravins. D'habiles navettes tissent dans de rustiques maisons des étoffes d'or et de soie qu'on dirait sorties d'un palais de fées, et la cloche chrétienne répand ses sons religieux à travers ces retraites solennelles. A chaque instant les teintes de ce beau paysage changent selon les lueurs qui le colorent et les nuages qui flottent dans l'air. Au lever de l'aurore, des bandes de pourpre se déroulent comme les plis d'un manteau royal sur la crête des collines, tandis que les vallées et la grève sont encore plongées dans l'ombre. Aux rayons ardents du soleil, la montagne, avec ses blocs de granit, ses massifs de verdure, ses rivières écumeuses, ses édifices jaunis par le temps, a tous les reflets brillants de l'émeraude, du saphir, et les nuances mobiles de l'opale. La mer est çà et là éblouissante comme une lame d'or, çà et là d'un bleu foncé qui se confond avec l'azur du ciel, et les champs, et les bois, et l'atmosphère sont comme noyés dans un océan de lumière. Chaque rameau d'arbre est éclairé, chaque fleur est comme une étoile, chaque flot qui vient avec un doux murmure mourir sur la plage semble y jeter avec son écume un cordon de perles ou une dentelle d'argent. Le soir, ces étincelles, dispersées dans l'espace, disparaissent peu à peu comme des feux qui s'éteignent. Le soleil lutte encore contre l'ombre qui s'étend sur la campagne. Il s'arrête à l'horizon et l'embrase d'une flamme éclatante comme celle d'un incendie ; puis les voiles de la nuit enveloppent la mer et la montagne, et à la lueur de la lune on ne distingue dans l'ombre que les places incultes, les pentes de craies, qui ont fait donner à cette montagne le nom de montagne blanche (Liban). A l'heure où nous nous réunissions sur la terrasse de notre demeure pour contempler ces grandes et merveilleuses scènes du soir, le muezzin montait au haut du minaret pour répéter aux Musulmans son appel à la prière, et une prière s'exhalait aussi de nos lèvres, humble accent chrétien, faible expression des graves et pieuses pensées qui s'éveillaient dans notre cœur. De quel talent il faudrait être doué pour décrire dignement un tel tableau? Mais pourquoi songer à le décrire encore? Le poëte des *Méditations* ne l'a-t-il pas dépeint avec son mélodieux langage, avec la magie de son pinceau, de telle sorte qu'après lui on n'a qu'à regarder les lieux qui l'ont si vivement ému, et relire les ravissantes pages qu'il leur a consacrées ?

Un de mes plus vifs désirs était de pénétrer dans l'intérieur du Liban. J'aurais voulu visiter dans leurs bourgs, dans leurs villages, ces tribus si diverses et si curieuses à étudier. J'aurais voulu observer leurs mœurs et tâcher de recueillir quelques-unes de leurs traditions. De loin je m'étais fait un très-beau rêve d'exploration. Je me voyais déjà gravissant à cheval les cimes escarpées, franchissant les ravins, arrivant par de longs détours aux villages élevés comme des gradins d'amphi-

Digitized by Google

théâtre sur les flancs de la montagne, à la demeure des cheiks, à la forteresse de Déir-el-Kamar, au palais de l'émir Beschir. Je me voyais errant au gré de ma curiosité, avec un guide du pays, m'arrêtant ici avec un Ansarien, là avec un Ismaélite, ailleurs avec un Métuali, puis invoquant l'hospitalité d'un Druse, et m'en allant m'asseoir, avec une affectueuse sympathie, au foyer d'un prêtre maronite. Volney, Burckardt [1], dernièrement le voyageur allemand Robinson [2] et un écrivain français, M. Périer [3], ont donné sur ces différentes populations d'intéressants détails. M. de Sacy, notre célèbre orientaliste, et un de ses élèves d'Allemagne, ont écrit, sur la mystérieuse religion des Druses, de savantes dissertations. Tous ces écrivains n'ont cependant pas épuisé les questions d'origine, de dialecte, de culte, de coutumes anciennes et modernes qui se rattachent aux peuplades chrétiennes, musulmanes, schismatiques du Liban. C'eût été un grand bonheur pour moi d'en étudier sur les lieux mêmes quelques-unes; les circonstances ne m'ont pas permis de réaliser cette ambition de voyage. Ce ne sont, je puis le dire, ni les obstacles matériels de cette pérégrination, ni les fatigues, ni les périls auxquels sans doute elle m'aurait exposé, qui m'ont arrêté ; c'est une raison plus forte : la situation déplorable du Liban, la crainte de susciter, par le fait seul de mon entreprise, quelque nouvelle difficulté à notre consulat, auquel la Russie et l'Angleterre en suscitaient déjà bien assez.

Chekib-Effendi était là avec ses satellites, maltraitant, pillant et quelquefois massacrant les Maronites. Il avait été chargé de remplir dans ce malheureux pays une mission d'ordre, de justice, et il avait converti ses instructions en un mandat de bourreau. Il s'en allait, comme une bête féroce, de village en village, de district en district, à la grande joie du colonel Rose, le magnanime colonel anglais de Beirouth, pour qui toutes ces cruautés étaient autant de sanglantes injures jetées à la face de la France. Chaque jour nous entendions raconter quelque nouvelle iniquité de l'émissaire du Divan. C'étaient de pauvres prêtres maronites, sans défense, que de lâches soldats avaient honteusement outragés ; c'étaient des pères de famille qui fuyaient devant cette persécution inattendue, entraînant avec eux leurs femmes, leurs enfants, et abandonnant leurs maisons, leurs biens, au pillage et à la dévastation. Tout ce qui était placé sous le protectorat de la France, tout ce qui

[1] *Travels in Syria and the holy land*, in-4°. London, 1822.

[2] *Palestine*. Voyez aussi l'ouvrage écrit par un auteur anglais du même nom et remarquable par son exactitude. *Voyage en Palestine et en Syrie*, par M. G. Robinson. 2 vol. in-8°, Paris, 1838, chez Arthus-Bertrand.

[3] *La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali*. 1 vol. in-8°, Paris, 1842. L'auteur, aide de camp de Soliman-Pacha, a passé trois années parmi les différentes populations de la Syrie et retrace d'une manière intéressante ses observations.

Digitized by Google

éveillait la jalousie et les animosités de l'Angleterre devait être impitoyablement poursuivi par Chekib. Sous le prétexte de ne pouvoir garantir la sécurité des Européens établis dans le Liban, il leur ordonna de quitter la montagne. Tous les cloîtres chrétiens furent fermés, et l'on vit les Lazaristes, ces pieux apôtres d'une doctrine d'instruction et de charité, congédier leurs élèves et abandonner leurs maisons, qui s'ouvraient à toutes les misères. J'avais une lettre pour le supérieur d'Antoura, et je ne pus pas même la lui donner ; il était à Tripoli, attendant la fin de ces jours d'épreuves et souffrant dans sa retraite de toutes les souffrances de ses frères, comme au temps où les fidèles étaient opprimés par la barbarie païenne et dispersés par la persécution.

Le lendemain de mon arrivée à Beirouth, M. Poujade, qui, en l'absence de M. Bourée, a géré le consulat de France avec une habileté et une énergie remarquables, avait été obligé d'employer la force pour obtenir une tardive justice. Un honnête négociant, qui se rendait dans les montagnes pour ses affaires, fut arrêté par une troupe de soldats turcs, bâtonné et incarcéré, sans le moindre examen, comme un malfaiteur. C'était le père d'un employé du consulat. M. Poujade le fit réclamer, et on refusa de le rendre. Il le réclama de nouveau, et le pacha, pour échapper aux pressantes instances de notre agent, envoya le prisonnier au colonel qui commandait le camp turc de Djouni. M. Poujade, ayant épuisé les moyens pacifiques, requit l'assistance de *la Belle-Poule*, qui se trouvait dans la rade, entre *le Warspite*, de ridicule mémoire, et une mauvaise frégate turque. Le commandant de la frégate, M. Cuneo-d'Ornano, fit encore un essai de conciliation. Il envoya au colonel turc un de ses officiers, M. de Fontanges, pour le prier de rendre le captif et le menacer d'aller le reprendre les armes à la main si on n'acquiesçait de bon gré à cette dernière invitation. Le colonel montra les cinq cents hommes armés de son camp et se retira dans sa tente.

La frégate alors leva l'ancre, et, filant le long de la côte, alla se placer à portée de canon du retranchement de Djouni. La seule apparence d'une bataille avait enflammé l'ardeur de nos matelots, et au moindre signal on les eût vus courir avec joie à leurs batteries. La frégate turque avait d'abord envie de suivre *la Belle-Poule ;* mais le commandant du *Warspite*, prenant en pitié sa faiblesse, lui représenta qu'en deux bordées nos marins la couleraient bas, et elle se contenta d'expédier à la suite de notre bâtiment un petit brick de guerre pour être témoin de ce qui se passerait.

La frégate étant arrivée devant le camp de Djouni envoya à terre deux embarcations armées et commandées par un jeune lieutenant de

Digitized by Google

vaisseau, qui porte dignement le noble nom que lui a laissé son père, le général Morand. Pendant l'expédition d'Egypte, le général Morand avait combattu avec valeur contre les Turcs, sur les plages de la Méditerranée. Quarante ans après, son fils se trouvait dans les mêmes parages, en face des mêmes ennemis. Il s'avança avec quelques hommes vers la tente du colonel, et dit, d'un ton ferme, que, si le prisonnier ne lui était pas immédiatement rendu, il allait commander le feu. Le colonel, avec ses cinq cents hommes, eut peur. Le pauvre captif fut délivré de ses fers et ramené à la frégate, où, dans l'ivresse de sa joie, il embrassait officiers, matelots, tout ce qu'il rencontrait.

Cet événement produisit à Beirouth une heureuse impression, qui se communiqua rapidement aux autres villes de la Syrie. Les chrétiens reprirent courage, les Turcs se sentirent humiliés, et Chekib pâlit de colère. Mais les consuls d'Angleterre et de Russie n'entendaient pas accepter en silence un tel fait. Le lendemain du jour où le prisonnier avait été délivré, ils demandèrent à M. Poujade une explication catégorique sur les mouvements de la frégate française, parlant déjà de violation de territoire, et lançant de grands mots comme des bombes prêtes à éclater. M. Poujade amena devant eux le pauvre négociant, lui ordonna de se déshabiller, et, leur montrant les plaies encore saignantes que lui avait faites la bastonnade, leur demanda s'ils oseraient s'établir les défenseurs d'une telle cruauté, et s'ils pensaient que ce malheureux n'avait pas été assez puni du tort qu'on pourrait lui reprocher d'avoir enfreint les ordres de Chekib-Effendi en pénétrant dans la montagne. A ce spectacle, à cette question, les deux consuls, sentant en même temps quel mauvais rôle ils avaient pris, balbutièrent quelques excuses et se retirèrent.

J'ai cru devoir retracer en détail ce fait incomplétement rapporté par les journaux, pour montrer de quelle façon les Turcs exercent leur autorité dans le Liban, et quels obstacles s'opposent de tout côté à l'action du consulat de France. D'autres faits, non moins caractéristiques, sont trop connus pour que j'essaie encore de les raconter, et je pourrais me dispenser aussi de dire quelle a été la vraie cause, la cause déterminante des dernières agitations du Liban. Chacun sait qu'il ne faut la chercher que dans l'ambition effrénée de l'Angleterre, et les intrigues de la Russie. L'Angleterre, notre chère amie, ne peut souffrir que nous ayons quelque influence en Orient, que des populations alliées depuis des siècles à la France n'acceptent que le protectorat de la France et ne reconnaissent que sa suprématie. Elle a, par tous les moyens possibles, essayé d'attirer à elle les Maronites; elle leur a formellement promis que, s'ils voulaient se mettre sous son patronage, elle les garantirait de tout péril et de toute vexation. Les cheiks maronites

Digitized by Google

ont répondu simplement et fièrement : « Nos pères ont été les amis de la France, nous voulons conserver les mêmes affections que nos pères; tant que la France ne nous abandonnera pas, nous ne chercherons point un autre appui que le sien. » L'Angleterre, les voyant si fermes dans leur résolution, a soulevé contre eux les Druses, et lancé contre eux l'atroce Chekib pour les punir de leur fidélité et ébranler dans leur esprit la confiance qu'ils manifestaient envers nous. Il n'y a pas à en douter, les Anglais ont déclaré la guerre aux Maronites, non point en haine de cette tribu, mais en haine de l'influence française. C'est par le même sentiment qu'ils s'attaquent dans le Levant à tout ce qui est catholique, car les catholiques sont les protégés de la France. C'est par cette raison que sir Strafford-Canning a demandé au ministère que désormais pas un catholique ne fût employé dans les légations ou consulats anglais de l'Orient. Un de ses consuls, Irlandais de naissance et entaché de ces redoutables dogmes catholiques, a été renvoyé d'Orient en Europe. Un autre n'a pas attendu qu'on lui notifiât un changement ; il a lui-même abdiqué son poste, déclarant que sa conscience ne lui permettait pas de suivre la politique adoptée dans les régions du Levant par son gouvernement. Sir Strafford-Canning doit être au moins très-satisfait de son consul de Beirouth. C'est une justice que nous ne pouvons en conscience éviter de rendre à M. le colonel Rose. La diplomatie anglaise a vraiment en lui un valeureux champion, et les catholiques de Syrie un ennemi déclaré. Il faudrait peut-être retourner jusqu'au beau temps des puritains pour trouver le modèle d'une nature si aimable. Son beau-père, qui est l'un des principaux membres de la secte des méthodistes, doit être aussi fort content de lui. M. le colonel Rose a, d'une main résolue, tiré le glaive contre la religion catholique. Si cette pauvre religion subsiste encore, la faute n'en est pas à lui. Quelle trame n'a-t-il pas ourdie, que d'efforts n'a-t-il pas faits pour ruiner la prépondérance qu'un respect traditionnel nous donne encore en Orient! Si un consul français s'était permis la centième partie de ces machinations contre l'Angleterre, il aurait été bientôt éloigné de son poste, ou, comme le disent nos arrêts de destitution, appelé à d'autres fonctions. Mais nous sommes plus patients à l'égard des étrangers, et le colonel Rose continue à nous créer sans cesse à Beirouth de nouvelles entraves et de nouvelles difficultés, sans que la pensée vienne à notre ministère de demander, au nom de l'entente cordiale, son rappel ou son changement.

La Russie, de son côté, poursuit le Catholicisme, et l'inquiète, et le tourmente, en excitant contre lui les Grecs qu'elle domine, en provoquant ou soutenant dans les conseils de la Porte toutes les mesures qui peuvent lui nuire. Les diplomaties russe et anglaise, si radicalement di-

Digitized by Google

visées sur d'autres points, sont sur celui-ci parfaitement d'accord. Il s'agit pour toutes deux d'humilier, d'écraser, s'il se peut, en Orient le Catholicisme. La Russie le condamne parce qu'il est un obstacle à sa politique, à ses projets d'envahissement; l'Angleterre, parce qu'il adopte le drapeau de la France. L'Autriche qui, dans cette grande question, aurait un double intérêt à nous appuyer, l'Autriche se tient le plus souvent dans une froide réserve, et quelquefois abandonne notre cause, la cause de sa religion, parce que la France, qui ne peut ni ne veut lui porter le moindre préjudice, effraye par des tendances libérales sa politique stationnaire, et que la Russie la flatte en la trompant, et la rassure en poursuivant ses adroites conquêtes jusque dans ses Etats de Croatie et de Slavonie.

Ainsi serrée et attaquée par deux adversaires puissants et opiniâtres, abandonnée par ceux de qui elle devrait attendre une sincère coopération, la position de la diplomatie française est, comme on le voit, en Orient, très-difficile, et les derniers événements de Syrie ont prouvé qu'elle pouvait faillir à sa tâche. Je dois cependant rendre ici justice à notre gouvernement. J'ai l'intime conviction que, lorsqu'il a reconnu à quel point de désordre Chekib Effendi avait poussé sa mission, il a pris, pour l'arrêter dans son œuvre barbare, des mesures énergiques. Je sais que le ministre des affaires étrangères a expédié alors à ses agents des instructions très-fermes et très-nettes, que M. de Bourqueney a menacé la Porte de rompre toute négociation et de prendre ses passeports. C'est ainsi qu'on a obtenu, malgré les efforts de l'Angleterre et de la Russie, le rappel de Chekib, l'exil du meurtrier du Père Charles, la réintégration des religieux catholiques dans leurs couvents, le paiement d'une indemnité pour leurs frais de déplacement et pour les secours qu'ils avaient donnés aux Maronites. C'est une réparation, mais une réparation tardive, qui ne peut que jusqu'à un certain point compenser les fautes commises précédemment et le tort que nous font, dans l'opinion des populations de l'Orient, l'ascendant de nos adversaires et le signe de notre faiblesse.

Le malheur est qu'ici comme ailleurs nos agents diplomatiques ne se sentent point assez fortement soutenus. Ce qu'on leur recommande sans cesse, ce sont les mesures de temporisation, les ménagements. *Surtout, pas de zèle.* La maxime de M. de Talleyrand semble être le mot d'ordre de notre politique si obstinément dévouée sur tous les points du globe aux idées pacifiques. Il est des circonstances pourtant où une attitude fière et résolue préviendrait bien des difficultés, et la crainte d'outrepasser leurs instructions, de s'exposer à un blâme ou à un désaveu retient nos agents dans un état de réserve et d'hésitation qui laisse la route libre à leurs collègues plus hardis et plus décidés.

Digitized by Google

La Russie donne à ses agents une grande position, des traitements considérables, des titres, toutes choses qui, dans le monde diplomatique, ne laissent pas d'avoir leur effet. L'Angleterre soutient les siens avec une fermeté qui va jusqu'à l'audace. De quelque façon qu'ils s'y prennent, s'ils défendent ses intérêts, cela suffit. Eussent-ils tort même, il faut qu'en face des étrangers ils aient raison ; témoin Pritchard. A Dieu ne plaise que la France emploie et patronne jamais de tels hommes! mais qu'elle sache au moins tendre une main vigoureuse à ceux qui ne demandent qu'à la servir honorablement.

La situation de notre diplomatie envers celle des autres puissances est telle que nos compatriotes qui voyagent en pays étrangers en éprouvent souvent de graves inconvénients. La police allemande, si inquiète et si minutieuse, la police russe, plus difficile encore, se garderont bien d'entraver un Anglais dans sa marche, quelle que soit son excentricité, mais elles ne craindront pas d'exercer sans raison leur rigueur sur un Français ; et il est arrivé, le dirai-je? que des Français, ne pouvant obtenir justice par l'entremise de nos agents, ont été forcés de s'adresser à l'autorité anglaise, qui les a accueillis avec une joie perfide, pour faire parade de sa force et de son ascendant. Je pourrais en citer plus d'un exemple.

Malgré cette position de notre diplomatie en Orient, malgré le peu de secours efficaces que nous leur avons donnés, les catholiques de Syrie persistent encore à ne reconnaître que le protectorat de la France. L'empire de la tradition, dans un pays où tout subsiste par la tradition, est pour eux plus puissant que les perplexités du moment. Deux grandes époques sont gravées dans leur mémoire : les croisades et l'expédition d'Egypte; deux grands noms, saint Louis et Napoléon, et entre ces deux phases à jamais mémorables, les capitulations de Henri IV et de Soliman II, et celles de Louis XIV et de Mahomet IV, où le roi de France porte le titre de *protecteur unique des chrétiens du Liban.*

Les catholiques de Syrie ont d'ailleurs un sentiment religieux sincère, profond, et les dons qui parent leurs églises, et plusieurs cérémonies de leur culte leur rappellent à tout instant la France. J'ai assisté le jour de la Toussaint à l'une des cinq grandes messes solennelles qui se célèbrent chaque année à Beirouth. C'était dans une petite chapelle du couvent des Capucins, où l'on arrive par d'étroits passages et par une porte plus étroite. On dirait une de ces retraites mystérieuses où les chrétiens des anciens temps s'enfermaient pour dérober les pratiques de leur religion aux poursuites du paganisme. Tous les membres de la colonie française établis à Beirouth étaient là, et tous les Maronites qui étaient venus chercher un refuge dans cette ville, les femmes voilées et cachées derrière une grille, selon l'usage des églises du Levant,

Digitized by Google

les hommes agenouillés dévotement dans la nef, ceux-ci avec leur vêtement européen, ceux-là avec leur burnous ou leur manteau en étoffe de soie et d'or qui imite la forme d'une chasuble. Si dans ce moment et dans ce lieu il avait été permis de se livrer à de profanes distractions, on se serait plu à contempler l'effet singulier et pittoresque de cette réunion composée de tant d'éléments divers et de tant de physionomies nouvelles.

Le consul français en grand costume était en haut de la nef, en face de l'autel, avec les officiers de *la Belle-Poule*. Notre consul a dans ces occasions-là seul droit, comme représentant de la France, à certains honneurs qui datent des anciens temps. Le prêtre vient le recevoir à la porte de l'église. On l'encense pendant l'office, et on lui apporte l'Évangile à baiser. A la fin de la messe, le chœur entonne le *Domine salvum*, que tous les assistants répètent, et c'est pour le roi de France que tout le monde psalmodie cette prière; c'est d'une voix unanime que tous les assistants l'appellent leur roi : *Regem nostrum Ludovicum-Philippum.*

C'est une belle et touchante chose à voir, à entendre, que cette messe célébrée en commémoration de tous les saints de la chrétienté, sur le sol musulman, dans une humble chapelle de couvent, et le consolant Évangile de cette fête : *Beati qui lugent*, récité sous le joug des ennemis de l'Évangile, et ces prêtres espagnols, italiens, et ces hommes des montagnes du Liban réunis sous une même voûte, par une même croyance, et ne reconnaissant qu'un roi, le roi qui doit défendre leur église, protéger leur culte.

Oh ! quelle grande mission la France est chargée de remplir dans cette contrée de Syrie. C'est la vieille terre de Phénicie qui nous a légué, disent les poëtes et les historiens, l'art de l'écriture et l'art de la navigation [1]. C'est la terre d'Aram, habitée, disent les Hébreux, par le petit-fils de Noé. C'est le champ de bataille de tous les anciens peuples : Juifs, Assyriens, Macédoniens, Romains, Sarrasins, Turcs, Égyptiens. C'est le berceau de toutes les religions : païenne, israélite, mahométane, chrétienne. Maintenant le Catholicisme est là, entouré d'ennemis, opprimé, persécuté comme au temps où l'Europe envoyait pour le défendre ses rois, ses princes, ses plus nobles chevaliers. Il est là dans son anxiété, invoquant le secours de la France. Non, la France ne peut pas manquer à un tel appel. C'est un magnanime devoir qui lui est im-

[1] Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.
LUCAIN, *Pharsale*, III, 220.

Les Phéniciens introduisirent en Grèce plusieurs connaissances, et entre autres des lettres qui étaient, à mon avis, inconnues auparavant dans ce pays. Hérodote, liv. V, § LVIII, trad. de Larcher.

Digitized by Google

posé par la place qu'elle s'est faite dans le monde dès les siècles passés, par celle qu'elle occupe encore aujourd'hui dans l'ordre des idées généreuses, libérales et civilisatrices.

Beirouth est pour les voyageurs qui, de Chypre, se dirigent vers la Palestine, un point de halte à peu près obligé. Si on n'était tenté de séjourner dans cette ville par l'intérêt historique qu'elle présente, par la beauté de ses environs, il faudrait au moins s'y arrêter assez de temps pour faire des préparatifs de voyage indispensables. Il faut acheter des provisions, louer des chevaux, des mulets, se pourvoir, en un mot, de tout ce dont on a matériellement besoin pour vivre sur une route où l'on ne trouve plus que de loin en loin quelques villes et peu de ressources. Les bazars de Beirouth sont les meilleurs qui existent sur la côte, et plusieurs marchands français, italiens, se sont fait une spécialité de commerce de ce qui est nécessaire aux pèlerins. La plupart de ces approvisionnements leur viennent de France, et quelques-uns en ont établi un entrepôt à Jérusalem. C'est du vin, décoré du nom de vin de Bordeaux et façonné à Marseille, des biscuits de mer fabriqués dans les mêmes villes, des saucissons d'Arles, des ustensiles de cuisine et des couvertures de coton provenant des ateliers du Languedoc, de la quincaillerie de Paris ou d'Angleterre. L'industrie en Syrie n'existe pas. On n'y sait pas même manipuler les produits agricoles dont on tirerait ailleurs un si grand parti. Pour moudre le blé, on n'emploie encore que la meule antique à la main. Pour faire le vin, on use de si mauvais procédés que les raisins succulents des pentes du Liban ne donnent qu'une boisson amère et souvent impotable. L'olive même, le premier fruit du pays, est si mal préparée que les marchands ont toujours soin de faire venir pour les Européens des bocaux d'olives de Provence.

Ce pauvre peuple de Syrie ne se doute point des secours que l'art donne à l'agriculture. Il lui faut peu pour vivre, et le peu qu'il possède il ne cherche pas à l'améliorer. Que s'il se laisse séduire par nos produits industriels, c'est pour commettre une absurde erreur. Ainsi les paysans de Syrie portaient autrefois de bonnes et solides étoffes que l'on tissait dans la contrée même, surtout à Jaffa. Maintenant ils n'ont, pour la plupart, que de mauvais vêtements de coton. Les femmes portent des robes de la même espèce, et se voilent le visage avec des mouchoirs de coton tout noirs ou tachetés de petites fleurs rouges, ce qui leur donne un aspect hideux. Ces étoffes viennent de l'Angleterre, qui les expédie par quintaux et à très-bon marché. On ne fabrique dans la contrée que quelques grossières étoffes de laine, de poil de chameau, et ces tissus d'or et de soie dont on fait des bourses, des ceintures, des bonnets, des tapis de table, objets de luxe qui vont orner les bazars du Caire, de Smyrne et de Constantinople.

Digitized by Google

Après les emplettes de voyage, il est une autre précaution nécessaire encore à prendre à Beirouth, précaution de sécurité. La côte de Syrie n'est point, comme du temps de la domination égyptienne, protégée par un pouvoir régulier. Les Arabes bédouins, que la sévère justice d'Ibrahim effrayait, sont rentrés, après sont éloignement, dans leurs habitudes de vagabondage et de spoliation[1]. Il est certaines routes qu'ils honorent de leurs préférences, et certains passages où il est peu prudent de s'aventurer. Dans les moments de trouble, leur audace s'accroît encore, car l'autorité turque, toujours si indolente, si faible, a dans ces moments-là trop de choses à faire pour pouvoir s'occuper d'une troupe d'Arabes à qui il plaît de maltraiter une caravane de marchands ou de dévaliser une troupe de pèlerins. Comme l'inerte et stupide gouvernement turc semble ne pas oser se mesurer avec ces races de voleurs, et que jusqu'à présent pas un habitant du pays n'a eu la hardiesse de leur résister, ils existent sans grande crainte, et leurs actes de brigandage, amplifiés, colorés par l'imagination orientale, deviennent le sujet d'une foule de récits dramatiques. Si nous avions cru les conseils des bonnes gens de Beirouth, auxquelles nous parlions de nos projets de départ, nous nous serions embarqués pour Jaffa, ou nous serions retournés à Constantinople. A les entendre, la route de Damas était impraticable, et celle de Jérusalem très-périlleuse. Naguère encore deux pacifiques marchands avaient été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et abandonnés sur cette route dans un complet état de nudité. Quelques jours après, un Anglais, qui voulait résister aux voleurs, avait été égorgé. Puis, à supposer que nous allassions par mer à Jaffa, nous avions encore à redouter, dans le trajet de cette ville à Jérusalem, la bande d'Abougosch. Puis enfin le chemin de Nazareth et celui de la mer Morte étaient des repaires de scélérats. Chaque jour nos dîners de table d'hôte étaient égayés par quelques-unes de ces terribles histoires. Ceux qui les disaient avaient pourtant échappé à toutes ces scènes de meurtre, à tous ces dangers. Mais quelle effrayante peinture ils nous faisaient des Bédouins avec leurs longues lances, de leur agilité prodigieuse, de leur cruauté inflexible. Le peuple d'Orient est toujours le peuple conteur par excellence, et si le crédule sultan Chahriar revenait au monde, il pourrait, pendant des milliers de nuits, prêter l'oreille à de nouveaux contes non moins terribles que celui des *Quarante Voleurs*, si agréablement narré par la charmante Cheherazade.

Ce qu'il y avait de vrai au fond de ces récits, parfois très-lamentables, c'est que, en effet, dans le temps où nous nous trouvions à Bei-

[1] Arabi avari,
Ladroni in ogni tempo e mercenari.
LE TASSE.

Digitized by Google

routh, le chemin de Damas était, par suite des derniers désordres de la Syrie, vraiment dangereux à parcourir, et que sur ceux de Jérusalem, de Nazareth, on était exposé à de fâcheuses rencontres. Comme nous étions décidés à suivre cette route, M. Poujade nous fit délivrer un firman du gouverneur de Beirouth, qui nous recommandait en termes pompeux aux scheiks et aux cadis, et enjoignait à tous les fidèles Musulmans d'assister au besoin *nos nobles personnes*. M. Basili, consul général de Russie, donna quelques lettres de recommandation à notre compagnon M. Wöhrmann, en nous disant fort gracieusement que ce qu'il faisait pour un compatriote il serait heureux de le faire pour nous. J'ai toujours été frappé de la politesse empressée des fonctionnaires russes. Il y a en eux deux natures distinctes qui à certains moments se séparent, s'isolent, de façon à présenter, sous un même nom et à une même place, deux hommes très-différents : l'homme officiel, réservé, serré, couvrant d'un voile obscur les projets qu'il médite, cheminant avec une adroite persévérance dans le sentier tortueux de sa diplomatie, et l'homme du monde, spirituel, élégant, hospitalier, recevant avec les apparences d'une joie sincère l'étranger, et étalant devant lui, avec une affectueuse coquetterie, le luxe de sa maison, les ressources de son esprit. C'est notre ennemi, nous le savons, notre ennemi en religion, en politique, mais un ennemi qui cache parfaitement sa griffe de lynx sous un gant glacé. Si, par hasard, ces lignes tombaient sous les yeux de M. Basili, j'espère qu'il n'en sera point surpris. Je n'ai pu dissimuler l'impression que m'a fait éprouver, il y a quelques années, la conduite de la Russie en Finlande, en Pologne, et celle que j'ai ressentie plus récemment sur les bords du Danube, à Constantinople et en Syrie. Quant à M. Basili personnellement, je lui garde un reconnaissant souvenir de son aimable accueil.

Ce n'était pas assez de nos firmans et de nos lettres de recommandation. On voulut nous faire escorter par un des kavas du gouverneur, un grand gaillard de six pieds de haut, portant à la ceinture un demi-quintal de sabres et de pistolets. Malgré sa fière contenance et son arsenal de guerre, il serait, nous dit-on, probablement le premier à fuir à l'aspect des Bédouins; mais sa présence pourrait contribuer à nous faire respecter, et, en cas de collision, les Arabes pourraient le craindre comme témoin de leur méfait. Ce qui valait mieux que cette escorte salariée, c'était la société de trois officiers de *la Belle-Poule*, MM. de Fontanges, Morand et Lefebvre, qu'une amicale pensée décida à se joindre à nous. Nous chargeâmes chacun une paire de pistolets, et pour dernière précaution nous expédiâmes par un bateau à Alexandrie ce que nous avions de plus précieux. C'était voler d'avance les voleurs.

Si quelque lecteur à l'âme tendre s'inquiétait en lisant cette page

Digitized by Google

des événements qui vont advenir, des périls auxquels je vais m'exposer, je dois me hâter de le rassurer. Nous n'avons été ni pillés, ni égorgés. Je suppose que nous avons passé devant une quantité de Bédouins qui auront été arrêtés à distance par notre attitude superbe.

Notre caravane se composait de huit chevaux de selle, quatre mulets portant les tentes et provisions, plus un âne sur lequel chacun de nos moukres[1] montait tour à tour et galoppait en riant et criant comme des écoliers en vacances. La route de Beirouth à Séida (Sidon) est à peu près déserte; mais son silence donne un caractère plus imposant aux points de vue sévères et majestueux qu'elle présente. A notre droite est la mer, à notre gauche le Liban. Nous passons près d'une vaste forêt de sapins plantés, dit-on, par Facardin, détruite pendant l'invasion de l'armée d'Ibrahim, puis replantée de nouveau. Quoiqu'elle soit située à plus d'une demi-lieue de Beirouth, elle est très fréquentée. C'est le rendez-vous ordinaire de l'aristocratie consulaire, le bois de Boulogne des jeunes gens, et, aux jours de fête, la promenade chérie des familles de marchands, d'ouvriers, qui y vont faire de champêtres repas. La verdure, la fraîcheur des bois ont, dans ces régions brûlées par le soleil, une valeur inappréciable. Un filet d'eau qui gazouille sur le sable, une branche d'arbre qui étend son ombre sur le sol, suffisent pour charmer les regards des habitants de ces contrées et inspirer aux poëtes une quantité de vers enthousiastes. C'est là que l'on aime vraiment la nature et que l'on jouit pleinement de ses charmes. Pour égayer une de ces familles qui par un beau jour s'assemblent sur la pelouse, il n'est pas besoin de faire pétiller à ses yeux le vin de Champagne, ni de mettre en pratique quelque profond axiome de Brillat-Savarin; des olives noires, des raisins, du café broyé et bouilli sur place composent le repas. Mais le ciel est si pur et l'eau paraît si suave! Dans chaque goutte d'eau on voit une perle divine, sur chaque vert rameau on entend soupirer l'amoureuse voix de Bulbul. Pour chaque heure de repos on a des contes de djinns et des fées qui ravissent l'esprit, des histoires de combats chevaleresques plus étonnants que ceux des quatre fils Aymon, et des aventures de voyage près desquelles les merveilleux récits de Marco Polo ne ressembleraient qu'à un pâle itinéraire. Que de fois, en m'arrêtant près d'une de ces familles d'Orient, et en voyant avec quelles délices elle jouit de ces trésors de la nature, que souvent nous apprécions si peu, j'ai désiré pouvoir commander aux génies, comme Aladin, non point pour apporter près d'elles un palais d'or et d'émeraude, mais un ruisseau frais et limpide de la Suisse et un chêne de nos vallées!

[1] On appelle ainsi les guides chargés de prendre soin des chevaux que le voyageur loue et de les ramener à leur maître.

Digitized by Google

Après cette forêt de pins, dont M. de Lamartine a fait une si admirable description, nous entrons dans une plaine de sable aride, parsemée seulement d'une quantité d'iris sauvages dont les tiges bulbeuses rappelleraient à un Hollandais ses oignons de tulipes, ces chères plantes de Harlem. De là notre route varie à chaque instant d'aspect. Tantôt nous cheminons sur une plage unie où l'écume des vagues vient baigner les pieds de nos chevaux ; tantôt nous gravissons, par un étroit sentier, hérissé de pointes de rocs, des pentes escarpées. A nos pieds, la mer sedéroulait dans la riante splendeur de ses flots d'azur ; au-dessus de nous s'élevaient les pics aigus, les crêtes dentelées du Liban. Les sommités de cette montagne ne présentent qu'une surface unie et inculte, comme celles des montagnes du Nord. Mais sur les flancs inclinés et dans les gorges ouvertes entre les différents mamelons, il y a des forêts d'oliviers, de figuiers, de mûriers. Le mûrier est l'une des principales ressources des habitants de la montagne. On les divise en deux espèces : le mûrier rouge, que l'on cultive pour son fruit exquis, et le mûrier blanc (*murus alba*) dont les feuilles nourrissent les vers à soie. Je dirai ici, en passant, quels sont les autres arbres productifs de la Syrie. C'est le grenadier, le figuier, le sycomore, le palmier, l'amandier, le séné. Les fruits du grenadier se divisent en trois sortes : la grenade douce, que l'on offre au dessert ; la grenade aigre, que l'on emploie dans la cuisine en guise de citron, et une autre grenade qui tient le milieu entre les deux précédentes et dont on fait des sorbets. C'est le figuier *boccore* et le figuier *kermouse*. Le boccore mûrit au mois de mai ; il faut le cueillir dès le matin ; dès qu'il est mûr, il tombe de l'arbre, et l'on dit que, s'il reste un instant exposé aux rayons du soleil, il engendre la fièvre. Les Orientaux ont eu sous les yeux tous ces emblèmes philosophiques que nous aimons tant à voir dépeints par nos poëtes :

Cueillons, cueillons la rose au matin de la vie.

Mais la rapide durée de la rose n'est qu'une imparfaite image des rêves de la jeunesse comparés à celle de ce fruit, qui doit tomber avant l'été, qui rougit après l'aurore, qui donne la fièvre s'il est échauffé par le soleil. Pour plus d'analogie avec les vicissitudes du cœur humain, les feuilles de l'arbre qui porte ce fruit éphémère sont couvertes de petites pointes aiguës, et les Hébreux l'appelaient l'arbre de la douleur. Le kermouse ne mûrit qu'au mois de septembre : c'est la figue que l'on importe en Europe.

Le sycomore déploie autour de sa tige de longs rameaux qui forment parfois un dais de trente à quarante pas de diamètre. Zachée monta sur un de ces rameaux pour voir passer Notre-Seigneur. Son fruit, qui ressemble à celui du figuier, ne croît point à l'extrémité des branches ; il

Digitized by Google

reste attaché au tronc même de l'arbre. Ses bourgeons ne commencent à pousser que sur la fin de mars, et échappent ainsi à la rigueur des gelées. Les anciens le louaient de cette prudente lenteur et l'appelaient le plus sage des arbres : *arborum sapientissima* [1].

Les palmiers ne sont point en Syrie en aussi grand nombre ni d'un jet si imposant qu'en Egypte. Cependant ils sont représentés sur les médailles grecques et romaines comme les emblèmes de la Terre-Sainte, emblèmes trompeurs, hélas! Le palmier est toujours l'une des plus belles, des plus majestueuses plantes qui existent; mais sa tige s'élance sur un sol dévasté, et ses larges rameaux n'ombragent que des ruines. Plus on charge ses branches, plus elles deviennent fortes et fécondes. Mais la pauvre Judée a été chargée d'un poids trop lourd : elle succombe sous le fardeau.

L'amandier est, comme le figuier, un remarquable symbole de la brièveté des choses humaines.

De l'amandier tige fleurie,
Symbole, hélas! de la beauté,
Comme toi, la fleur de la vie
Fleurit et tombe avant l'été.

Ses fleurs éclosent en Syrie dès le mois de janvier. Ses fruits sont mûrs deux mois après. Les Hébreux l'appelaient *shakad*, d'un verbe qui signifie réveiller, parce que c'est le premier arbre qui se réveille après les froides nuits d'hiver, à l'action d'une température plus douce. Le séné, dont un épigramme proverbial a popularisé le nom, est un arbrisseau d'environ deux pieds de hauteur. Ses feuilles sont d'un vert pâle et attachées deux à deux sur de petites queues minces. En Orient on en jette assez souvent pour se purger quelques-unes dans son potage.

Pour ne pas laisser trop incomplète cette énumération, il faut citer encore le cédrat, dont nous connaissons les sucs mielleux; le limonier, le citronnier, le bananier, le figuier d'Adam, qui se développent le mieux, sont assez rares ici ou d'une qualité inférieure. Cependant, près de Tripoli on trouve des pêches, et près de Damas des prunes et des abricots.

En voyant les arbres indigènes de la Syrie si parfaitement appropriés aux besoins des habitants de cette contrée, les palmiers avec leurs rameaux arrondis, inclinés sous un soleil brûlant comme les ailes d'un parasol, les limoniers, les grenadiers avec leurs fruits acidulés qui tempèrent la soif, les bananiers qui, avec leurs grappes savoureuses et leurs longues feuilles satinées, suffiraient au besoin pour nourrir et vêtir l'homme, je me suis souvent rappelé ces belles pages où Bernardin de Saint-Pierre décrit avec tant de charme les harmonies de la nature, les

[1] G. Robinson, *Voyage en Palestine*, t. I, p. 378.

Digitized by Google

dispositions providentielles des végétaux sous les divers climats du globe.

Trois heures après notre départ de Beirouth, nous arrivâmes au khan de *El Khudr*. Ce mot de khan désigne des établissements qui ont tous la même destination, mais qui, selon les lieux, diffèrent plus l'un de l'autre qu'un des splendides hôtels de Paris ne diffère d'un misérable cabaret de village. Dans les villes, le khan est un vaste édifice qui sert à la fois d'entrepôt aux marchandises et de logement aux marchands. Dans les campagnes, sur les routes traversées par les caravanes, ce n'est qu'une cabane en plâtre ou en treillage, quelquefois un simple toit composé de branches d'arbres, et posé sur quatre piquets. Sous ce toit est un foyer où l'aubergiste du lieu fait bouillir le café, et à quelques pas de là est un cellier où il tient en réserve quelques cruches en grès pleines d'eau, et quelques galettes de pain cuites sous la cendre. Il ne faut rien lui demander de plus. Mais quand on a passé une partie du jour à chevaucher sur les rocs ou les sables sans apercevoir une habitation humaine, l'arrivée au khan est un événement, et le moukre l'annonce de loin avec des cris de joie. On descend de cheval, on va voir les plantations qui entourent le rustique caravansérail, et la source précieuse qui les arrose. Pendant ce temps, les guides abreuvent leurs bêtes et font préparer le café. Maîtres et valets s'asseoient sur une pierre. Quelquefois il n'y a dans l'établissement qu'un seul pot à eau, que chacun porte tour à tour à ses lèvres, et deux ou trois tasses qui passent sans distinction de main en main. L'exiguité des ressources établit naturellement la communauté, et je plaindrais celui qui, dans de tels lieux et de telles circonstances, se laisserait aller à un aristocratique dédain. Les Arabes ne s'écartent d'ailleurs jamais de leurs habitudes de respect, et regardent avec reconnaissance le voyageur qui paie pour eux les quelques paras que coûte chaque tasse de café.

A moitié chemin environ de Seida, nous trouvâmes la rivière Damur, la même que les anciens appelaient Tamyrus, et près de laquelle Antiochus-le Grand livra une sanglante bataille aux troupes de Ptolémée. Un pont a été construit à diverses reprises sur les bords de cette rivière, mais les ingénieurs de ce pays ne sont pas forts, et les arches édifiées, réédifiées d'après leur plan, n'ont jamais été assez solides pour résister à l'impétuosité du courant. Les caravanes en sont encore réduites à passer la rivière à gué, ce qui en hiver est plus que désagréable, car le Damur, qui descend des montagnes, s'enfle quelquefois tout à coup et se précipite dans la vallée comme un torrent.

Au delà de cette rivière historique, nous retrouvons les mêmes plages de sable qui la précèdent, puis les mêmes sentiers escarpés et couverts de quartiers de roc qui se détachent des cimes du Liban. Heureu-

Digitized by Google

sement que nos chevaux sont habitués à ces rudes chemins, et ont le pied sûr et le jarret ferme. Tout autour de nous présente l'aspect du désert et de la désolation. De distance en distance seulement on aperçoit une plantation de mûrier, un village étagé en amphithéâtre sur les flancs de la montagne, et plusieurs de ces plantations, de ces villages ont été dévastés dans la dernière lutte des Druses et des Maronites, ou incendiés par les soldats turcs. Non loin de ces villages est la bourgade primitive de *Deir-el-Kamar*, résidence de l'émir Beschir, que les circonstances ne nous permettaient pas d'aller visiter, et l'ancien couvent de *Mar-Elias*, illustré par la mystique existence de lady Stanhope. La retraite de cette femme extraordinaire est maintenant abandonnée et délabrée, une ruine de plus à ajouter à toutes les ruines de ce pays. La jument au dos en selle qui devait porter le Messie a fini misérablement comme un vieux cheval de fiacre, et la reine de Palmyre est morte sans pouvoir payer ses dettes. C'était un étrange folie que la sienne, et une plus grande encore d'oser entretenir ces rêves d'une ambition surhumaine dans ces lieux qui ont enseveli tant d'ambitions et tant de rêves.

Vers le soir nous arrivons au khan de Neby Yunas. Près de là s'élève au bord de la mer une petite coupole blanche qui désigne l'endroit où, selon la tradition musulmane, le prophète Jonas eut la joie de sortir de sa prison flottante. Nous voilà dans les régions consacrées par la Bible. Dès maintenant nous devons marcher la Bible et l'Evangile à la main. Les prophètes et les apôtres nous parleront à chaque pas.

Il était nuit lorsque nous arrivâmes à Seida. Les portes de la ville étaient fermées, et le factionnaire refusait de les ouvrir. Après avoir quelques instants parlementé avec lui, nous commencions à craindre d'être obligés de camper jusqu'au jour à la belle étoile, quand, par bonheur, l'idée nous vint d'essayer la valeur de notre firman. Nous le remîmes à notre kavas en lui enjoignant de le porter au pacha. Mais il n'eut pas besoin d'aller si loin. A la vue de cette pièce orientale, le chef de poste donna l'ordre de nous laisser entrer, et les soldats, rangés sur deux lignes pour nous voir passer, avaient l'air tout prêts à nous rendre les honneurs militaires. Mais nous étions bons princes, et nous nous contentâmes d'en prendre un pour nous conduire au couvent où nous espérions loger, car nos guides ne pouvaient reconnaître leur direction à travers les quartiers tortueux et les sombres carrefours que nous devions traverser.

Quand on entre le soir dans une ville d'Orient, on dirait une ville morte. Toutes les portes et les fenêtres sont closes. Pas une lampe ne brille dans les rues, et l'on n'y rencontre pas une âme. Nous nous en allions ainsi à la suite de notre soldat, chevauchant au petit pas et trébuchant tantôt contre un bloc de pierre, tantôt contre un amas d'im-

Digitized by Google

mondices que nous ne pouvions apercevoir. Enfin nous entrons dans le khan. Nos montures sont attachées à des piquets dans la cour, et nous montons au premier étage pour demander un asile nocturne aux Pères Franciscains. Mais nous eûmes beau frapper à leur porte ; les bons Pères, peu habitués à des visites si tardives, et craignant peut-être une fâcheuse surprise, firent la sourde oreille et refusèrent d'ouvrir. Pendant que nous délibérions assez tristement sur la manière dont nous passerions la nuit, un homme s'approcha de nous, et, nous adressant la parole en français, nous demanda d'un air modeste si nous voudrions bien accepter son hospitalité. C'était M. Conti, notre agent consulaire, pour qui nous avions précisément une lettre de recommandation. Nous nous rendîmes, comme on peut le croire, avec empressement à cette invitation bienveillante. Il habitait le même édifice, et, dès que nous fûmes entrés dans sa demeure, ses gens se mirent à préparer notre souper. Sa femme elle-même les dirigeait, les stimulait, et, pendant que l'un d'eux rallumait le feu déjà éteint, qu'un autre égorgeait un couple de poulets, une jeune fille d'une beauté ravissante venait nous présenter avec une grâce ingénue des verres de sorbets. Quelques instants après, la table était couverte d'une nappe blanche et le souper servi, un souper qui nous parut splendide. M. Conti, qui était prêt à se coucher lorsqu'il avait entendu le piétinement de nos chevaux et le bruit que nous faisions à la porte du couvent, voulut bien s'asseoir à côté de nous, et nous encouragea à partager ce qu'il appelait humblement son frugal repas.

Nulle vertu n'a été plus célébrée par les anciens, plus chantée par les poëtes de l'Orient et du Nord que l'hospitalité, et, quand on a voyagé dans ces deux contrées, il semble que les poëtes ne l'aient pas encore assez louée. C'est la communion première des hommes asservis aux mêmes besoins, et souffrant des mêmes privations. C'est ce noble sentiment qui établit entre les peuples les plus étrangers l'un à l'autre par leur origine et par leur culte un lien de confraternité. C'est le fruit savoureux qui fait oublier aux pèlerins les fatigues d'une longue route. Ce que nous appelons hospitalité dans nos pays civilisés n'est souvent qu'une banale politesse. Dans les contrées où l'homme se trouve seul, sans refuge, exposé à toutes les intempéries du climat, l'hospitalité du pauvre, aussi bien que celle du riche, est un secours céleste : la tente du patriarche, la manne du désert, le verre d'eau de l'Évangile.

Je n'oublierai jamais l'émotion que m'a fait éprouver la douce et affectueuse hospitalité du Nord, dans les pauvres cabanes de l'Islande, dans les îles de la mer Glaciale et sous les sombres rives du golfe de Bothnie ; mais je ne connaissais pas encore celle de l'Orient, et il y avait un charme extrême et d'une poésie toute nouvelle pour moi dans

Digitized by Google

celle de M. Conti, dans l'aspect de sa demeure et celui de cette jeune fille qui, de ses pieds nus, effleurant à peine le tapis, passait devant nous comme une ombre, puis un instant après reparaissait avec ses beaux cheveux noirs nattés, son corset de satin, ses bracelets d'argent, et venait, en abaissant ses longs cils soyeux sur ses prunelles étincelantes, nous apporter une assiette de fruits ou une tasse de café.

Notre coucher inquiétait notre digne hôte. Il n'avait qu'un lit à nous offrir, et nous étions six ; mais quelques manteaux étendus sur le parquet, quelques coussins de divan nous suffisaient, et le bon M. Conti, après nous avoir vus installés, se retira enchanté de notre intelligence de voyageurs.

Le lendemain nous sortîmes avec lui pour visiter la ville. C'est cette antique ville que la Bible nomme Sidon-la-Grande (*Sidonem magnam*[1]), cette ville célèbre par son industrie, d'où sortaient les voiles de pourpre éblouissants que la vénérable Hécube conservait, dit Homère, dans un secret réduit, et la coupe d'or que, dans les jeux grecs, Achille offrait pour prix au vainqueur de la course, et le cratère d'argent que Ménélas alla chercher dans son trésor pour le donner à Télémaque[2].

Elle est située au bord de la mer, sur le penchant d'une colline. Une ceinture de murailles l'environne du côté de la terre, faibles murailles de deux à trois pieds d'épaisseur, sans tours ni fossés. A l'une de ces extrémités, au sud, on aperçoit seulement une citadelle délabrée dont on attribue la construction à saint Louis. Son port, qui autrefois était accessible aux plus gros navires, a été comblé par l'émir Facardin, qui craignait de le voir envahi par les terres. Les bâtiments mouillent à présent près d'un rocher de quelques toises de hauteur qui les met à l'abri des vents du sud-ouest, mais ne les garantit pas de ceux du nord.

Sidon est l'une des plus anciennes cités de la Phénicie. Josué la donna à Azar ; mais les Israélites ne purent s'en rendre maîtres. En l'année 720 avant J.-C., Salmanassar, roi d'Assyrie, s'en empara. Trois siècles après, elle essaya de secouer le joug de ses maîtres. Artaxerces-Ochus y entra de vive force et la détruisit. Bientôt cependant elle se releva de ses ruines et se soumit à Alexandre-le-Grand. Après la mort d'Alexandre, elle fut tantôt au pouvoir des maîtres de la Syrie, tantôt des maîtres de l'Egypte, puis tomba sous la domination des Romains avec son opulence vantée par les historiens[3]. A peu près à cette même époque, son nom se trouve inscrit dans une des belles pages de l'Evangile. Jésus-Christ était entré dans le pays de Tyr et de Sidon. Une

[1] Livre de Josué, chap. XIX, vers. 28.

[2] *Iliade*, chant VI et chant XXIII. *Odyssée*, chant XV.

[3] Adhuc opulenta Sidon; antequam a Persis capta, maritimarum urbium maxima. Pomponius Mela, citat. de Robinson.

Digitized by Google

femme chananéenne, dont la fille était possédée par le méchant esprit, vint se jeter aux pieds du Sauveur et invoquer son secours. « O femme! lui dit le Christ, ta foi est grande. Qu'il soit fait selon tes vœux. » Et à l'heure même sa fille fut guérie [1].

Le premier évêque de Sidon que mentionne l'histoire ecclésiastique est Théodore, qui, en l'année 326, assistait au concile de Nicée. Dans le même siècle, Eusèbe et saint Jérôme signalent encore l'importance de cette ville; mais, depuis cette époque jusqu'aux croisades, il n'en est plus guère question.

Les premiers croisés qui arrivèrent en Syrie passèrent devant Beirouth, Sidon, Tyr, Acre, sans s'arrêter. Ils voulaient avant tout entrer à Jérusalem. En l'année 1101 ils revinrent vers Sidon dans le but de s'en emparer. Les habitants de la ville, soumise alors aux califes d'Egypte, obtinrent à prix d'or une trève qu'ils ne surent pas observer. Baudouin Ier l'assiégea, mais inutilement, en 1108. Il la cerna de nouveau en 1111, et, cette fois, la subjugua et la donna en fief à Eustache Grenier. Elle resta au pouvoir des chrétiens jusqu'à l'année 1187. Les croisés y rentrèrent en 1197, et la trouvèrent à demi dévastée. Elle fut rebâtie par leurs soins, reprise par les Sarrasins pendant que saint Louis assiégeait Damiette, puis reprise quatre ans après par les chrétiens.

En 1260 les Templiers l'achetèrent de son seigneur Julien, et en restèrent les maîtres jusqu'à la conquête d'Acre par le sultan El-Aschraf, qui expulsa les Francs de la Syrie. Les Musulmans rentrèrent alors à Sidon et rasèrent ses murailles. L'antique ville phénicienne perdit jusqu'aux derniers vestiges de sa primitive grandeur. Le commerce seul de Damas l'alimentait encore, et les pèlerins qui l'ont visitée aux XVe et XVIe siècles la dépeignent comme une triste bourgade où l'on ne trouvait qu'un petit nombre d'habitants et un seul khan [2].

Facardin, tout en faisant, par une fatale précaution d'intérêt personnel, ensabler son port, lui donna une nouvelle vie. Il avait le goût des arts, l'amour des grandes choses. Il orna Sidon de plusieurs édifices considérables, et contribua puissamment à agrandir ses relations commerciales. Plein de bonnes dispositions envers les Francs et cherchant lui-même à soutenir l'interprétation étymologique qui lui attribuait une origine française [3], il favorisa les chrétiens, accorda plusieurs priviléges aux couvents latins, et ouvrit dans ses Etats aux négociants

[1] Saint Mathieu, chap. XV, vers. 21 et suiv.

[2] Ed. Robinson, *Palæstina und die südlich angrænzenden Lænder*, t. III, p. 705.

[3] Il était Druse, et, lorsqu'il se rendit en Italie, les savants démontrèrent que ce mot de Druse ne pouvait venir que de Dreux. L'émir Facardin fut accueilli à la cour de Médicis comme un descendant en ligne directe des comtes de Dreux. Voy. Volney, t. II, chap. 3.

Digitized by Google

d'Europe, et surtout aux Français, une nouvelle voie de spéculation industrielle.

« Au XVIIe siècle, dit le chevalier d'Arvieux dans ses curieux Mémoires, le commerce des Francs à Séide était si considérable qu'il faisait entrer tous les ans plus de 200,000 écus dans les coffres du Grand-Seigneur [1]. » Les principaux négociants occupaient un vaste khan construit par Facardin, et qui appartient encore à des Francs. Ils avaient là un consul que l'on recevait à son arrivée comme un ambassadeur [2] et qui jouissait d'une imposante autorité. « Séide, dit encore le même écrivain, est comme le magasin et l'entrepôt où se rendent toutes les marchandises de la côte. C'est pour les recueillir que les marchands établis à Séide ont des commis à Rama, à Acre, à Baruth (Beirouth) et à Tripoli de Syrie. Ils demeurent toute l'année dans ces lieux, y font des achats, et les envoient à Séide par les bateaux du pays, qui leur portent l'argent ou les marchandises dont ils ont besoin pour les faire. C'est aussi à Séide qu'on les emballe et qu'on les charge sur les vaisseaux qui y abordent pour les transporter en Europe. »

Malgré la protection consulaire et les services qu'ils rendaient au pays, les négociants européens n'étaient pas là plus qu'ailleurs à l'abri des iniquités turques. Ils avaient souvent de rudes luttes à soutenir contre l'avide et cruel despotisme des pachas. D'Arvieux en cite plusieurs exemples, un, entre autres, qui mérite d'être rapporté. Je conserve dans toute sa simplicité le récit d'Arvieux : c'est un trait caractéristique de l'ancienne administration turque, et je crois qu'il ne serait pas difficile d'en trouver de sembiables dans la nouvelle, quoiqu'elle proclame si haut ses prétendues réformes.

Hassan-Aga, gouverneur de Séide et des environs, qui sont à peu près ce qu'on nommait la Siro-Phénicie, eut envie d'une belle cavale arabe qui avait coûté 500 piastres au sieur François Caulet, marchand des plus riches et des plus accrédités de notre nation. Il demande à l'acheter et envoie 500 piastres au consul par un de ses domestiques. Caulet, qui était riche et qui aimait cette cavale, répondit qu'il ne la

[1] *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, envoyé extraordinaire du roi à la Porte, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, etc., t. I, p. 311.

[2] Les marchands de la nation allaient au-devant de lui à plusieurs lieues de la ville avec une escorte d'officiers turcs que le pacha envoyait à sa rencontre. On le conduisait solennellement à la chapelle du khan, où les religieux entonnaient le *Te Deum*. Il entrait ensuite dans son salon, suivi des marchands qui s'engageaient alors à le reconnaître pour leur magistrat et à lui obéir. La journée se terminait par un banquet somptueux. Le lendemain, il se rendait en grande pompe chez le pacha, qui se levait à son approche et le faisait asseoir près de lui. La maison d'un consul de Séide se composait d'un chancelier, de deux secrétaires, de deux drogmans. Il avait pour son service domestique un valet de chambre, un cuisinier, un pourvoyeur, deux aides de cuisine, deux laquais, deux palefreniers. (D'Arvieux, loc. cit. p. 354.)

Digitized by Google

voulait pas vendre, et, comme il avait du crédit dans la nation, il fut résolu qu'on le soutiendrait dans son refus. Hassan-Aga s'obstina à l'avoir, et le consul, qui prévoyait les suites de ce refus, fit tout son possible pour obliger Caulet à la céder et n'en put venir à bout. Caulet crut qu'il la devait éloigner, espérant que le gouverneur cesserait d'en avoir envie. Il l'envoya donc chez un de ses amis et le pria de la lui garder.

Hassan-Aga, piqué, fit paraître un homme qui la demanda comme lui ayant été volée. Il n'en fallut pas d'avantage à ce gouverneur pour faire une affaire criminelle à Caulet et à toute la nation. Il envoya dire au consul qu'il prétendait qu'on payât 500 piastres à celui à qui on l'avait volée, et cela sur-le-champ, si on n'aimait mieux en payer 1000 si on attendait jusqu'au lendemain matin. La nation, s'étant assemblée pour cela dans la maison consulaire, résolut de soutenir Caulet et de pousser cette affaire jusqu'où elle pourrait aller.

Le lendemain matin, le truchement de la nation alla trouver le gouverneur, et lui représenta que Caulet avait acheté cette cavale et l'avait payée à son véritable maître. Il lui dit que le consul le priait de se donner un peu de patience, et qu'on tâcherait de vaincre l'opiniâtreté de Caulet. Toute la réponse du gouverneur fut de lui demander s'il avait apporté les 500 piastres, et, comme on ne l'avait pas chargé de lui donner cette somme, il lui dit que, s'il ne lui en apportait pas 1000 le soir, il en faudrait 2000 le lendemain matin.

La nation s'assemble encore sur ce rapport et confirme la première résolution qu'elle avait prise.

Hassan-Aga s'opiniâtra à doubler tous les jours la somme qu'il envoyait demander, de sorte qu'en peu de jours elle monta à 64,000 piastres[1], qu'il voulut absolument avoir, menaçant, en cas de refus, de faire piller le khan où demeurent les Français, et de les faire empaler comme voleurs publics.

Cette menace fit que les marchands ne sortirent plus du khan, les marchés cessèrent de se tenir, le commerce fut abandonné, et le truchement n'osa plus se présenter au gouverneur, qui, enragé de cela, fit venir une compagnie de soldats armés pour enfoncer les portes et prendre les marchands.

Alors la nation, craignant que l'aga ne poussât à bout sa vengeance, s'assembla dans la maison consulaire et résolut de traiter d'accommodement et d'acheter la paix au meilleur marché qui se pourrait.

Le truchement et les députés allèrent chez lui, et, après beaucoup de contestations de part et d'autre, il fallut lui accorder 22,000 piastres au lieu de 500 qu'il demandait d'abord.

[1] La piastre, qui, par suite des continuelles altérations qu'elle a subies, ne vaut plus aujourd'hui que 20 centimes, valait alors 3 francs.

Digitized by Google

L'histoire ne finit pas là. Les Francs, pour plus de sûreté, se retirèrent à Acre et n'en revinrent qu'après avoir vainement sollicité pendant trois ans la justice du Grand-Seigneur, et perdu deux de leurs compatriotes qu'ils envoyaient en députation à Constantinople, et que Hassan-Aga, qui les épiait, fit égorger.

En dépit de ces spoliations et de ces mauvais traitements, notre commerce se maintint encore dans un état prospère pendant plus d'un siècle. Lorsqu'en 1787 Volney visita Séide, les importations de cette ville s'élevaient encore à 2 millions. Marseille lui expédiait annuellement huit à neuf cents ballots de drap, et les Français y étaient sans concurrents. Mais, en 1791, Djezzar-Pacha, Djezzar-*le-Boucher* (car telle est la signification de son nom), chassa les Français des domaines soumis à son sanguinaire pouvoir. La ville de Séide tomba dans un état de langueur dont elle ne s'est pas relevée. Sa population ne monte pas à plus de six à sept mille habitants, dont les deux tiers sont musulmans, un huitième juif, et le reste grecs-catholiques et Maronites. Son commerce est nul, ou à peu près. Quelques bateaux seulement y amènent les diverses denrées dont elle a besoin et y chargent du coton, de la soie, des noix de galle. Beirouth absorbe presque en entier le mouvement de Damas et les transports des caravanes.

Quand nous sommes entrés dans cette fière cité des anciens temps, elle présentait, par suite des derniers événements du Liban, un aspect plus triste encore que de coutume. Une quantité de Maronites, forcés de fuir leurs demeures envahies par les Turcs et leurs champs ravagés, erraient dans les rues, portant sur leurs figures l'empreinte d'une misère profonde et d'une cruelle souffrance. M. Conti en avait recueilli un grand nombre, et les pauvres gens étaient là couchés dans les galeries du khan, bénissant encore la France qui leur donnait un asile dans leur abandon, un secours charitable dans leur dénûment. Mais le khan était trop petit pour tant de malheureux, et les dons de la France encore trop restreints. J'ai vu un de ces infortunés conduire de quartier en quartier une femme voilée, un enfant pâle et chétif qu'il offrait à l'enchère. Il s'arrêtait de porte en porte, annonçait trois fois comme un huissier-priseur sa désolante marchandise, le prix qu'on en offrait, puis s'en allait plus loin chercher un prix meilleur. Quand je le rencontrai, il en était à 1370 piastres. Ah ! qu'il y a des heures d'attendrissement où l'on regrette de ne pas avoir à sa disposition les trésors des riches. Le cœur saigne en songeant qu'il y a de par le monde de telles douleurs qu'on ne peut consoler, et dont on n'est que l'inutile témoin.

De tout ce qui parait jadis l'enceinte de Séide, il ne reste aujourd'hui que trois petites chapelles catholiques, dont l'une appartient aux Franciscains, l'autre aux Grecs-unis, la troisième aux Maronites, et six khans

Digitized by Google

qui, par leur construction, ressemblent parfaitement à ces édifices que M. Lane appelle *wekaleh*, et qu'il a décrits dans son livre sur l'Egypte[1]. Le plus grand est celui que Facardin avait fait construire pour les Français, et qui est encore à nous. Une centaine de chevaux et de mulets peuvent camper dans sa large cour, et une centaine de voyageurs peuvent loger avec leurs bagages dans son vaste circuit. Mais on n'y voit plus tant de chevaux, ni tant d'étrangers, et il n'est aujourd'hui qu'un des derniers monuments d'une prospérité évanouie.

Ce qui est encore beau à voir à Séide, c'est cette fraîche et forte nature d'Orient qui résiste par sa sève vivace à la désastreuse action d'un aveugle gouvernement qui, dans sa barbare imprévoyance, rase le sol, écorche son troupeau et ne songe point au lendemain. Ce qui est toujours beau et toujours riant quand on détourne ses regards des misérables maisons où une misérable population végète sous le joug de fer du despotisme, ce sont ces collines parsemées d'arbres à fruits, ces jardins ombragés par les verts rameaux du tamarin, embaumés par les fleurs d'orangers ; nous nous en allions avec M. Conti d'enclos en enclos, et en voyant toutes ces plantes si fécondes, tous ces fruits dorés par le soleil, je me surprenais à répéter la chanson de Goethe :

Kennst du das Land wo die Citronen blühen ?

C'est bien la terre où les citroniers fleurissent, où le myrte s'épanouit sous un ciel d'azur ; mais ceux qui l'habitent s'affaissent et s'étiolent comme la pauvre Mignon.

[1] Le wekaleh est un édifice qui entoure une cour carrée ou oblongue ; son rez de chaussée se compose de magasins voûtés ouverts sur cette cour et quelquefois disposés en forme de boutiques. Plus haut sont les galeries qui s'étendent sur les quatre ailes du bâtiment, et servent de logements ou souvent encore des magasins. En général, le wekaleh n'a qu'une entrée dont la porte est fermée le soir et dont un concierge garde la clef. (*Modern Egyptians*, vol. II, p. 8.) Nous disons ordinairement en français *Okel*.

X. MARMIER.

Digitized by Google

LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

SECONDE PARTIE.

(*Suite.*)

Encore une proposition de mariage.

Le lagman Frank n'était pas au bout de ses peines.

Un soir, Sara était assise dans la bibliothèque, près d'une fenêtre ; elle était silencieuse, pensive, et appuyait sa jolie tête dans sa main. Pétréa, établie sur un tabouret, aux pieds de son amie, la regardait avec sollicitude et n'osait rompre le silence.

« Pétréa, dit tout à coup Sara, si j'allais quitter cette maison et me séparer de toi pour toujours, que dirais-tu? »

Pétréa se mit à pleurer.

« Ce que je dirais? Rien ; mais je me coucherais et je mourrais de douleur.

— Tu m'aimes donc bien?

— Si je t'aime !.... Ah ! Sara, tu as l'air de vouloir nous quitter. Eh bien, emmène-moi avec toi.

— Bonne Pétréa ! aime-moi toujours, mais ne me suis pas. » Et Sara embrassa tendrement son amie.

« Que se passe-t-il donc ici, ce soir? dit Henri. Point de musique,

Digitized by Google

point de conversation ; tout le monde a l'air triste et inquiet ; on dirait qu'un orage nous menace. Pétréa pleure comme une Trollhätta [1] ; les autres s'esquivent à pas de loup ; nos fiancés s'entretiennent tout bas dans un coin. Oh ! les ennuyeuses gens que les fiancés ? N'est-ce pas, Gabrielle ? »

Le reste de la soirée s'écoula tristement. Tout le monde était retiré depuis longtemps et la fenêtre de la chambre de Sara restait éclairée. La jeune fille écrivait son journal ; elle y traçait ce qui suit d'une main tremblante :

« A demain donc ! Demain tout sera dit ; je serai liée..... Cette idée m'effraie, j'hésite.... Mais non, il faut aller en avant. D'ailleurs, puis-je choisir ? S..... ne me tient-il pas en son pouvoir ? Et cet argent que je lui ai emprunté ! Oh ! il ne faut pas qu'on le sache ici ; on me mépriserait trop. Je les connais, ils se priveraient de tout, s'il le fallait, pour payer cette dette ; mais malheur à moi si j'étais assez vile pour recourir à eux.

« Mais pourquoi me tourmenter de cela ? Ne vais-je pas vivre d'une vie nouvelle, vie de liberté et de gloire ? Il faudra courber la tête un instant ; mais je me relèverai plus fière, plus forte. Plus de larmes, plus de doute, plus d'hésitation ! Viens à mon secours, Volney ; enseigne-moi à me suffire à moi-même et à rester inébranlable quand même tout tremblerait autour de moi. »

La plume fut alors abandonnée pour le livre, et minuit sonna que Sara, calme et froide, lisait encore.

L'orage annoncé par Henri éclata le lendemain. Le lagman reçut une lettre par laquelle Schwarz demandait la main de Sara. « Je n'ai que mon talent pour toute fortune, disait-il ; mais je crois pouvoir vous répondre que ma femme ne manquera de rien. Je vais partir ; je compte parcourir l'Europe ; je désire que Sara m'accompagne dans ce voyage. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis assuré de son consentement et que je puis compter sur son affection. »

Le ton de cette lettre déplut singulièrement au lagman. Il aimait qu'un homme eût de l'assurance ; mais il était choqué de l'orgueil de Schwarz, de sa confiance dans son talent et dans ses avantages personnels ; il trouvait surtout fort mauvais que le jeune artiste s'exprimât avec tant de suffisance sur les sentiments de Sara. Il ne pouvait supporter la pensée que Sara, qu'il chérissait comme une fille, s'unît avec un homme de ce caractère, et, comptant d'ailleurs que Schwarz se faisait illusion sur les sentiments de la jeune fille, il se proposait de

[1] Nom d'une cascade en Suède.

Digitized by Google

repousser formellement sa demande et même de lui interdire sa maison.

Elise, tout en partageant l'avis de son mari, était moins certaine des dispositions de Sara. On la fit venir; le lagman lui tendit la lettre et attendit sa réponse. Sara, après avoir lu, leva les yeux sur le lagman, et pâlit sous son regard sérieux et pénétrant; mais, se remettant bientôt, elle déclara qu'elle était disposée à accorder sa main à Schwarz. Le lagman fit un geste de surprise, parut vivement peiné, mais ne répondit rien. Elise, voyant que son mari gardait le silence, prit la parole.

« Sara, as-tu bien réfléchi au parti que tu veux prendre? Penses-tu réellement que Schwarz puisse rendre heureuse celle qu'il nommera sa femme?

— Je ne sais s'il pourrait faire le bonheur de toute autre personne que moi; mais je crois qu'il peut me rendre heureuse à ma manière. Il m'aime; il remplacera la famille que j'ai perdue, et je lui devrai ainsi un bonheur que je ne goûte pas dans cette maison. Je suis orpheline, seule, isolée dans le monde. On m'a recueilli ici par pure charité, et chaque jour on se refroidit à mon égard.

— Non, Sara, on t'aime toujours; mais, si l'on te témoignait moins d'affection, n'y aurait-il pas un peu de ta faute? As-tu fait des efforts pour te rendre aimable, pour te corriger de tes défauts?

— Puisqu'on ne peut m'aimer avec mes défauts, je puis bien me dispenser d'aimer les autres. Je suis née avec un caractère absolu; je ne puis me vaincre.

— Dis que tu ne le veux pas, Sara.

— Je ne le puis. Quoi qu'il en soit, je ne saurais me contenter d'une vie simple et monotone; j'ai besoin d'air, d'espace, de liberté; ce qu'il me faut, c'est la vie de l'artiste, vie animée, embellie par la gloire, vie indépendante surtout. Je veux me délivrer de la surveillance continuelle qui m'entoure; plus de ces reproches, de ces réprimandes qu'on m'inflige sans cesse pour les actions les plus insignifiantes. Je ne vous le cache pas, ma mère, c'est la conduite qu'on tient à mon égard qui a hâté ma résolution. »

Les paroles de Sara, son ton dur et amer blessèrent profondément Elise; mais, toujours douce et bonne, elle se contenta de répondre, en versant quelques larmes :

« Ma fille, si je me suis trompée à ton égard...., et cela est possible...., c'est ma tendresse seule qui m'a égarée. J'ai constamment, uniquement désiré et cherché ton bien; dans mes conseils, dans mes avertissements, je n'ai jamais obéi qu'à une profonde conviction. Un jour tu le comprendras, tu verras qu'il eût été bon pour toi de te montrer

Digitized by Google

plus docile.... tu te repentiras d'avoir répondu à ma tendresse par des reproches, et d'avoir reçu mes conseils avec hauteur.

— Eh bien, laisse-moi partir, dit Sara d'un ton plus doux. Nous ne nous comprenons pas; je te fais souffrir, et tu ne me rends pas heureuse. Laisse-moi m'unir à l'homme qui m'aime telle que je suis et avec tous mes défauts.

— Tu renonces donc au bonheur qui t'attendait au milieu de nous et de nos amis, tu dédaignes la vie de famille?

— Mais, ma mère, répondit Sara avec un sourire ironique et en attachant sur Elise un regard pénétrant, cette vie d'intérieur que tu prises par-dessus tout, et en l'honneur de laquelle tu répètes ce qui s'est dit partout et en tout temps, te rend-elle bien heureuse? Trouves-tu du charme à ces contrariétés, à ces petits soucis, à ces occupations de chaque instant qui forment le tissu de la vie domestique? Toi qui aimais le monde, les travaux et les plaisirs de l'esprit, la littérature, les arts, n'a-t-il pas fallu renoncer à tout cela pour mener une vie obscure et oubliée, une vie d'abnégation, toute remplie de soins et de préoccupations matérielles? N'a-t-il pas fallu faire plier ta volonté devant celle d'un mari, lui sacrifier, à lui et à tes enfants, tes jouissances les plus pures et les plus innocentes? Je ne vois pas, moi, que cette vie soit si douce. »

Le lagman se leva alors avec vivacité, fit plusieurs tours dans la chambre, et, s'adossant au poêle, en face de Sara, écouta attentivement la réponse de sa femme.

« Oui, Sara, dit Elise avec chaleur, je trouve mon bonheur dans cette condition qui te paraît si peu digne d'envie. Si j'ai fait quelques sacrifices, j'en ai été récompensée largement, car je suis devenue meilleure. Mon mari, mes enfants, mes devoirs, mes chagrins supportés patiemment, tout m'a aidé à me corriger de mes défauts, et tout contribue à me rendre chaque jour plus heureuse. L'amour sait transformer en jouissances les plus durs sacrifices; aussi je remercie le Ciel de mon sort, et, tout ce que je demande, c'est de le mériter davantage.

— Soit, répondit Sara d'un ton arrogant; chacun ici-bas vit dans sa sphère : le bonheur de la colombe ne saurait convenir à l'aigle. »

Elise, ne pouvant supporter plus longtemps cette scène pénible, sortit de la chambre, et Sara se trouva seule vis-à-vis du lagman dont le regard sévère restait fixé sur elle. Sara frissonna ; ses souvenirs de première enfance lui revinrent à l'esprit; elle se rappela ce jour où le lagman et sa femme étaient venus la chercher auprès du lit de mort de son père; alors, comme aujourd'hui, elle avait repoussé rudement Elise et s'était trouvée sans force devant le lagman.

« Orgueilleuse enfant, lui dit-il, oses-tu bien parler ainsi? Je n'es-

Digitized by Google

saierai pas aujourd'hui de te faire comprendre tes torts : tu ne m'écouterais pas ; mais un jour le remords t'amènera aux pieds de ta mère, et tu te trouveras heureuse d'obtenir ton pardon. Ce que je veux maintenant, c'est que tu réfléchisses avant de prendre un parti. Insensée ! tu te déchaînes contre la vie d'intérieur, contre les devoirs domestiques qui naissent du mariage ; tu parles de liberté, d'affranchissement, et tu veux te marier, et tu acceptes pour époux un homme dont le joug sera plus dur mille fois que celui dont tu te plains.

— Il m'a promis le contraire ; il m'a juré que je ne lui serais pas soumise.

— Folie ! Crois-tu donc que ton mari n'usera pas du pouvoir que la loi lui donne sur toi ? Schwarz, tel que je le connais, n'oubliera pas d'exercer ses droits..... Oh ! Sara, tu n'aimes pas véritablement cet homme ; tu ne peux ni l'estimer, ni lui être dévouée.

— Mais il m'aime, lui, répondit Sara d'une voix tremblante, et moi j'admire son génie, son talent, sa force ; il m'a promis l'indépendance et la gloire.

— Et tu t'es fiée à ses promesses ! et tu crois trouver auprès de lui la vraie gloire et la vraie liberté ! Pauvre Sara !... Est-ce ce livre, si vain, si superficiel, qui t'a égarée ? »

Et le lagman sortit *les Ruines* de sa poche et jeta le livre sur la table. Sara rougit et tressaillit d'impatience.

« Toujours espionnée dans tout ce que je fais !

— Non, Sara, répondit le lagman avec calme. Je suis entré aujourd'hui dans ta chambre pour te parler et non pour t'espionner, et, si j'ai pris ce livre, c'est pour le soustraire aux regards de Pétréa.

— On est libre de ne pas aimer Volney, on peut redouter l'effet qu'il produit sur l'imagination ; mais personne ne pensera que *les Ruines* soient un livre vain et superficiel..... Vous voulez m'effrayer sur les dangers de l'avenir. Mais je les aime, ces dangers ; et les tempêtes, le naufrage même me semblent préférables à la monotonie et à l'immobilité de la vie de famille. Vous prétendez que je me nourris de chimères ; mais, dites-moi, ce bonheur tranquille que vous me promettez au milieu de vous, n'est-il pas, lui aussi, une chimère ? La maison paternelle est-elle donc, du matin au soir, un lieu de délices ? Quand le salon est fait, on oublie les balais et les brosses qui s'y sont promenés, les couches de poussière qui, tout à l'heure, salissaient les meubles. Pour la vie de famille, on fait de même : on ne parle que des heures douces et agréables, et on oublie les heures de fatigue, de peine et d'ennui. »

Le lagman sourit, malgré lui, de la comparaison.

« Soit, dit-il ; mais ces alternatives de plaisir et d'ennui sont le par-

Digitized by Google

tage de toutes les existences ; partout, ici-bas, tu trouveras la poussière et les balais. Et ce n'est pas une raison pour nier les douces joies de la famille et l'heureuse influence d'un cercle de parents et d'amis vertueux.

— Mais tout cela peut-il suffire à l'artiste, et ne faut-il pas à ses talents un théâtre plus vaste ? Est-ce aussi une chimère que la vocation de l'artiste ? Ces personnages, éminents par le talent, qui procurent de si douces jouissances, qu'on regarde avec admiration, qu'on entoure d'hommages, sont-ils des insensés ou des charlatans ? Ah ! trouvez-moi une destinée plus belle que la leur.

—J'honore l'artiste, et, quand sa vocation est réelle, je la trouve aussi belle et aussi noble que toute autre ; mais, Sara, descends au fond de ton cœur, et dis-moi si c'est bien l'amour de l'art qui t'inspire en ce moment. N'est-ce pas plutôt la vanité, l'ambition, la haine des devoirs attachés à ta condition ? Et quelle vie précaire que celle de l'artiste ! Un accident, un hasard peut renverser l'existence la plus brillante ; une maladie peut te faire perdre la voix, et t'enlever en même temps ces hommages qui sont pour toi le bonheur suprême. Puis tu n'auras pas toujours dix-neuf ans. A trente ans ton talent aura peut-être perdu son éclat, son prestige; et que te restera-t-il alors ? Après avoir goûté pendant quelque temps les jouissances du luxe, tu te trouveras dans le besoin. N'écoute pas ton orgueil, mon enfant, il te pousse vers l'abîme ; oublie cet homme que tu as choisi pour époux. L'heure des regrets et du repentir arrivera ; mais il sera trop tard. »

Sara, émue, ébranlée par ces paroles, gardait le silence.

« Et tu pourrais être si heureuse ! continua le lagman. N'as-tu pas eu dans cette maison tout ce que tu pouvais raisonnablement exiger ? N'avons-nous pas favorisé de tout notre pouvoir le développement de ces talents dont tu es aujourd'hui si fière ? Réponds-moi, Sara, as-tu quelque reproche à me faire ?

— Non, vous avez tous été bons, très-bons pour moi.

— Eh bien, aie confiance en nous ; j'ai quelque fortune, je suis considéré ; je n'épargnerai rien pour toi ; mais reste sous ma protection. Attends encore, réfléchis, ne sois pas toi-même l'artisan de ton malheur. Sara, mon enfant, ne fuis pas notre maison. »

Sara, tremblante, hésitait à répondre. Après un moment de lutte intérieure, elle repoussa doucement le lagmann, qui lui avait pris la main et l'attirait vers lui, et lui répondit en détournant la tête :

« Tout est inutile ; mon parti est pris : je serai la femme de Schwarz. »

Le lagman pâlit, et ses yeux lancèrent des éclairs. « Fille obstinée, s'écria-t-il, puisque le langage de l'affection est sans puissance sur toi, écoute ce que j'ai maintenant à te dire. En ma qualité de tuteur, je re-

Digitized by Google

fuse mon consentement à ton mariage, et je te défends de quitter ma maison. »

Sara regarda le lagman d'un air de défi ; puis, tout à coup, elle se jeta à son cou, l'embrassa avec une tendresse passionnée, et s'enfuit.

Elise était seule dans son cabinet ; elle pensait à Sara et pleurait. Il faisait presque nuit. Tout à coup elle sentit ses genoux pressés et ses mains inondées de larmes. Elle se leva. Quelqu'un sortit en courant. « Sara, est-ce toi? Où es-tu? » s'écria Elise.

Un moment après, Pétréa, se rendant à sa chambre, rencontra quelqu'un qui la serra tendrement dans ses bras, et lui dit tout bas : « Adieu! oublie-moi.

— Ciel! où vas-tu? » et Pétréa effrayée la poursuivit jusqu'à la porte de la maison.

« Où est Sara? » cria le lagman du haut de l'escalier; puis il descendit rapidement. Pétréa arriva baignée de larmes, et annonça qu'elle venait de voir Sara sortir de la maison. « Elle courait; elle m'a défendu de la suivre. Hélas! elle ne reviendra jamais, j'en suis bien sûre.

— Au diable! » s'écria le lagman; et, prenant son chapeau, il s'élança dans la rue. Assez loin devant lui, une femme fuyait, la tête et les épaules enveloppées d'un châle. Il crut reconnaître Sara, malgré l'obscurité, et se mit à sa poursuite. Elle se retourna d'un air inquiet, et, en le voyant, reprit sa course encore plus rapidement. Plus de doute, c'était Sara. Il doubla le pas, et allait l'atteindre lorsqu'elle traversa précipitamment la rue et entra dans une maison. Il entra après elle, monta l'escalier, et la vit ouvrir une porte qui se referma aussitôt. Mais le lagman heurta violemment, la porte céda, et il vit Sara pâle, émue, et, debout à côté d'elle, Schwarz, qui, malgré son air arrogant, semblait éprouver aussi quelque confusion. La colère et la douleur empêchèrent d'abord le lagman de parler, et il resta quelques instants la figure couverte de ses mains; mais, se remettant bientôt, il prit la main de Sara, et lui dit d'un ton sévère, mais avec calme : « Tu vas me suivre et rentrer chez moi. Dimanche prochain tes bans seront publiés. » Sara baissa la tête, prit le bras de son père, et, sans oser dire une parole, reprit avec lui le chemin de la maison.

Il n'y eut qu'une voix pour blâmer Sara, ce qui n'empêcha pas Elise et ses filles de s'occuper avec empressement de son trousseau. Louise, qui parlait encore plus sévèrement que les autres, se montrait la plus empressée. Mais Sara avait repris ses manières habituelles ; elle faisait semblant de ne pas s'apercevoir de la peine qu'on se donnait pour elle, et passait son temps dans sa chambre, à sa harpe ou à son journal. Les habitudes de la maison semblaient lui être devenues encore plus pénibles qu'auparavant; elle évitait, autant que possible, tout rapport avec

Digitized by Google

les membres de sa famille, et répondait avec indifférence, souvent même avec dureté, à la tendresse et aux larmes de Pétréa.

Le Départ.

Sara venait de se marier, et le moment était venu de quitter, pour toujours peut-être, la famille qui l'avait adoptée, où elle avait trouvé asile et protection, et qui, dans ce moment encore, s'occupait d'elle et de son avenir avec tant de sollicitude. Quand il fallut partir, les sentiments de Sara se réveillèrent; elle fondit en larmes, et tomba aux genoux de ses parents adoptifs. Le lagman la releva, et lui dit d'un air triste, mais avec fermeté :

« Tu as obtenu ce que tu voulais, Sara. Puisses-tu trouver du calme, un peu de bonheur dans cette existence nouvelle, que tu as tant désirée; mais, si tu étais trompée dans ton espoir, si jamais tu devenais malheureuse, même par ta faute, souviens-toi que tu as ici une famille et une patrie, et que nos bras te seront toujours ouverts. » Puis il la prit à part, et lui mit dans la main, malgré sa résistance, un billet de banque.

Dans ce moment la porte s'ouvrit, et Schwarz parut. Il regarda d'un air sombre la famille éplorée qui entourait Sara, et annonça que la voiture était arrivée. Sara, éperdue, s'arracha des bras de Pétréa, qui voulait la retenir encore, se précipita hors du salon, et, un instant après, on entendit rouler la voiture.

« Elle est perdue! dit le lagman. J'aurais mieux aimé la voir morte que mariée à cet homme. » Pendant plusieurs jours, il fut silencieux et plongé dans une profonde tristesse.

Quelques petites scènes.

La présence de Sara avait amené plus d'une fois l'orage au milieu de la famille Frank. Aussi, depuis son départ, l'horizon domestique s'était éclairci, et la paix y était plus profonde que jamais. On pensait souvent à Sara, on donnait des larmes à son absence; mais tout le monde, à l'exception du lagman et de Pétréa, éprouvait, sans se l'avouer, une sorte de soulagement à la savoir éloignée. Cependant le lagman la regrettait toujours, et son avenir l'inquiétait. Pétréa, tout en pleurant son amie, faisait des projets de réunion; malheureusement ces projets étaient toujours les plus romanesques du monde.

Sara écrivit peu de temps après son départ. Elle parlait du passé avec reconnaissance, de l'avenir avec espoir; sa lettre était plus calme et plus raisonnable qu'on n'aurait osé l'espérer. Elise, comme toujours, comptait sur l'avenir, et les jeunes gens sont optimistes par nature.

Digitized by Google

Le lagman gardait le silence, pour ne pas détruire les espérances que cette lettre avait fait naître; Louise seule secouait la tête en soupirant.

« Je crois que tout va bien ici, disait un jour le lagman à sa femme. Nos enfants sont heureux dans cette maison; ils s'y préparent doucement à la vie. Il faut avouer, aussi, qu'elle est charmante, notre nouvelle habitation.... Chaque climat a ses avantages et ses inconvénients; le nôtre nous oblige à vivre beaucoup à la maison, et aussi il nous faut des demeures non-seulement commodes et bien disposées, mais encore remplies de tout ce qui peut favoriser le développement de l'esprit. »

Les jeunes filles, de leur côté, avaient ensemble de longs entretiens. Eva et Léonore étaient intimement liées depuis leur tête-à-tête pendant le voyage à Axelholm. Elles bâtissaient ensemble des châteaux en Espagne; mais ces châteaux ne ressemblaient point à ceux de Pétréa: c'étaient, la plupart du temps, des projets de vie indépendante et des fondations d'établissements pieux et charitables, car les jeunes gens sont toujours de grands philanthropes.

Pétréa faisait lire de l'anglais à Gabrielle, inventait de petites fêtes de famille, pleurait chaque soir en songeant à Sara, et se creusait la tête chaque matin sur le système du monde. Le lagman et Elise surveillaient cette tête ardente avec plus de soin que jamais.

Mais celui de tous qui jouissait le plus de la vie de famille, c'était Henri. Après avoir ri et badiné avec ses sœurs, il allait retrouver ses livres de philosophie et d'histoire, ses deux études de prédilection, et, quand il avait lu et étudié pendant une grande partie de la journée, il se joignait chaque soir au cercle de la famille.

Il composa à cette époque quelques pièces de vers qui semblaient révéler le germe d'un vrai talent poétique. Ces essais causèrent une vive joie à sa mère et à ses sœurs; mais le lagman fronça le sourcil.

« Vous le gâtez, dit-il à Elise et aux jeunes filles, car vous lui faites croire qu'il a du talent, et il n'en est rien. Je ne vois rien dans les essais d'Henri qui annonce un Thorild[1], et, d'ailleurs, un homme a quelque chose de mieux à faire que de soupirer et de rimer. Je vous avoue que j'enverrais volontiers au diable cette manie de vivre sans cesse dans les nuages ou dans les basses régions, et de négliger la vie réelle qui est entre les deux. Henri m'afflige; j'aurais été si heureux de le voir

[1] Thomas Thorild, Suédois, né en 1759, mort en 1808, poëte, critique et écrivain politique, un des esprits les plus originaux et les plus indépendants de l'époque.
(*Note du traducteur allemand.*)

Digitized by Google

devenir un habile ingénieur, de le voir étudier nos mines, nos forêts, le cours de nos fleuves, sources principales de richesse et de prospérité pour la Suède ! Et, au lieu de cela, il passe son temps à aligner des rimes ! *Soleil, sans pareil, douleur, cœur !...* Pourquoi Sternhök n'est-il pas ici ? Voilà un garçon de mérite et qui se distinguera un jour. Je voudrais qu'il revînt bientôt et qu'il prît de l'influence sur Henri. »

On laissa le lagman exhaler sa mauvaise humeur ; mais le soir, quand ils furent seuls, Elise lui dit :

« Je regrette, mon ami, de te voir mécontent d'Henri. Je m'étais réjouie, je l'avoue, de ses premiers essais ; mais je me garderai bien de les encourager, puisqu'ils n'ont pas ton approbation.

— Je ne veux point décider la question, Elise ; tu as peut-être raison. Qu'Henri devienne, s'il le peut, un grand poëte, un grand écrivain ; qu'il exploite des idées au lieu d'exploiter des mines, et je m'en réjouirai. »

Henri désirait aussi le retour de Sternhök ; mais la joie que lui causa ce retour ne fut pas sans mélange.

Un jour, Elise le trouva seul, à une fenêtre, et vit avec surprise que ses yeux étaient pleins de larmes. Son cœur de mère devina la cause du chagrin du jeune homme.

« Ne redoute pas la sévérité de ton père, mon enfant ; il est trop bon et trop juste pour t'empêcher de suivre ta vocation. Si elle est véritable, il sera le premier à applaudir à tes succès.

— Hélas ! ma mère, depuis que Sternhök est arrivé, je ne me reconnais plus. Je vois, en me comparant à lui, combien je suis ignorant, combien mon esprit est faible et vide ; et pourtant, quand je lis un beau livre ou quand j'admire la nature, des pensées, des sentiments s'élèvent en moi, les paroles se pressent sur mes lèvres, et alors il me semble que, si je chantais, mes chants trouveraient de l'écho dans tous les cœurs. Voilà ce que j'éprouve quelquefois ; mais, quand je me retrouve en présence de Sternhök, le charme disparaît, et je ne suis plus, à mes propres yeux, qu'un rêveur et un fou.

— Tu ne te rends pas justice, mon fils. Travaille comme Sternhök, et, comme lui, tu réussiras, et tes triomphes feront mon bonheur, car je ne t'ai pas encore dit combien je désire avoir un fils qui soit un écrivain distingué. Pendant ma jeunesse, c'est à la littérature que j'ai dû mes heures les plus agréables ; et il me serait doux de retrouver dans mon fils, avec des talents que je n'ai jamais eus, un penchant qui a été pour moi une source de jouissances et de consolations. Ah ! si tu deve-

Digitized by Google

nais un jour la gloire de ta famille et un ornement de plus pour ton pays, je mourrais contente. »

Henri embrassa sa mère avec transport. « Non, ma mère, tu vivras... tu vivras pour recevoir joie et honneur de ton fils. »

En ce moment, un rayon de soleil perça les nuages et vint se reposer sur les beaux cheveux blonds d'Henri. Elise crut voir dans ce rayon l'annonce d'une destinée glorieuse ; elle sourit à son fils et l'embrassa tendrement.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

(La publication du *Chez-Soi* sera suspendue pendant deux mois ; elle recommencera le 10 septembre prochain.)

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 juin 1846.

INTÉRIEUR.—Chambre des Députés.— Discussion sur les affaires de Syrie. — La législature commencée en 1842 imposa aux ministres, dans sa première session, l'obligation d'adopter en Orient une ligne de conduite conforme aux intérêts de la France. MM. Léon de Malleville, de Lamartine et Berryer n'ont pas voulu que la dernière session se terminât sans qu'il fût demandé compte à M. Guizot de la politique suivie dans ces contrées lointaines. M. le ministre des affaires étrangères a refusé de répondre, niant l'utilité et l'opportunité de la discussion. M. Léon de Malleville n'en a pas moins exposé à la Chambre, avec un talent qui grandit tous les jours, la situation des Maronites et les fautes diplomatiques commises par le gouvernement français. MM. de Lamartine et Berryer ont pris la parole après lui.

L'éloquence de M. de Lamartine s'est déployée dans toute sa pompe et sa richesse. Son discours est un des plus beaux que la tribune ait produits dans ces derniers temps. A la grandeur des idées se trouve unie la magnificence des expressions. Nous avons entendu rarement une voix aussi émue proclamer les malheurs de nos frères du Liban, dénoncer les massacres commis par les Druses, les horreurs de la guerre civile, l'incendie des couvents, le pillage des villes ; en un mot, le terrorisme odieux sous lequel gémissent d'héroïques populations; race primitive qui rappelle les plus beaux jours du Christianisme. Le discours de M. Berryer a été peut-être plus pratique. C'est un résumé de la question d'Orient, un plan de conduite tracé au cabinet.

M. Berryer propose depuis longtemps, pour guérir les maux de la Syrie, le rétablissement de la famille Chéab, que le gouvernement anglais poursuit d'une haine implacable. C'est, en effet, depuis la retraite de l'émir Beschir, qui a gouverné la montagne pendant de longues années avec fermeté et justice, que la Syrie est le théâtre de

Digitized by Google

violences et de dissensions toujours renaissantes. C'est depuis cette époque que l'Angleterre et l'Autriche disputent à la France son influence en Orient, et veulent détruire le protectorat qu'elle exerce depuis des siècles sur les chrétiens de Syrie.

Auparavant, ce protectorat n'était pas contesté. Lorsque la Syrie fut livrée, en 1833, au vice-roi d'Egypte, par le traité de Kutaya, elle jouit, grâce aux bons rapports de la France avec Méhémet-Ali, des avantages de la paix, et les richesses de son territoire fertile s'accrurent démesurément; mais lorsqu'elle fut rendue, par les fautes du ministère du 12 mai, à la Sublime-Porte, incapable de l'administrer équitablement, les querelles sanglantes des Druses et des Maronites se renouvelèrent; et, la France étant chassée du concert européen, le Liban devint, en quelque sorte, le rendez-vous des ambitions européennes et des intrigues diplomatiques. La Russie, qui tient les yeux fixés sur Constantinople et les provinces environnantes, s'en occupa très-peu. Mais l'Angleterre, qui convoitise Alexandrie et le Liban dans l'intérêt de son commerce, et l'Autriche, qui succéderait sans peine au protectorat de la France, s'unirent contre nous, tandis que le gouvernement turc tendait, de son côté, à supprimer absolument l'indépendance de la montagne, et à établir sur les Maronites la sauvage domination des pachas.

Qui ne connaît les déplorables conséquences de ce déchaînement de prétentions rivales, de ce pêle-mêle de projets dans lesquels on s'occupe de tout, excepté de l'intérêt des malheureuses populations de la Syrie? Après la retraite de l'émir Beschir, les Anglais provoquent la nomination de son neveu, El Cassim. Mais ce prince ne tarde pas à être chassé par les amis des Anglais eux-mêmes, grâce à un envoyé de la Porte, qui, sous prétexte de pacifier le Liban, trouve le moyen de le soumettre par la ruse et la force à un gouverneur turc, Omer-Pacha. Ce gouverneur exerce toute espèce de cruautés et de vexations; et ce n'est que lorsque l'état des choses est devenu intolérable qu'il est remplacé par deux chefs: un chef maronite pour la population maronite, un chef druse pour la population druse. Au lieu de s'améliorer, la situation du Liban devient de plus en plus grave et périlleuse. Après une tranquillité de quelques mois, les massacres recommencent, et la Porte accorde une protection éclatante aux assassins. Elle va jusqu'à changer de résidence un pacha juste et sage qui aurait pu contenir la fermentation générale, et elle met à sa place Vedgi, célèbre par ses crimes et sa haine contre les chrétiens. C'est alors que le fanatisme des bourreaux ne connaît plus de bornes. Les couvents sont livrés aux flammes; les Druses, aidés par les Turcs, s'efforcent de faire disparaître les dernières traces de la nationalité maronite; le drapeau de la France lui-même est abattu et traîné dans la boue. Aujourd'hui le terrorisme ne se

Digitized by Google

traduit pas par des incendies et des atrocités de cette nature; mais, d'un jour à l'autre, la guerre peut éclater dans la montagne; et la guerre c'est le pillage, la dévastation, l'égorgement impitoyable des moines, des vieillards, des femmes, des enfants. Il y a quelques jours à peine, un Maronite, accompagné de plusieurs chefs de sa nation, présentait au pacha de Beirouth un écrit où plusieurs officiers supérieurs de l'armée turque avaient signé l'engagement de mettre à profit la première occasion pour massacrer les chrétiens des districts mixtes.

Voilà où ont abouti les efforts de M. de Bourqueney unis à ceux des autres ambassadeurs. Et pourtant la question de Syrie n'est pas de celles qu'il faut dédaigner. Elle est à la fois politique et chrétienne.

Au point de vue politique, il est de la plus haute importance qu'au milieu des tiraillements de l'empire turc, condamné à périr, la France conserve son ascendant et son protectorat dans le Liban. La Russie, l'Autriche et l'Angleterre calculent d'avance le partage des riches dépouilles du trône de Stamboul. Le moment serait mal choisi pour renoncer à la position que les siècles nous ont faite, aux alliances que les vieux rois ont léguées à la France moderne. Il faut, tout au contraire, agrandir nos espérances, fortifier nos relations. La solution légitime et bien entendue de la question d'Orient peut faire de la Méditerranée un *lac français*.

Au point de vue chrétien, comment ne serions-nous pas touchés du tableau déchirant qui s'offre à nos yeux? Fidèle à Dieu, fidèle à la France, une nation admirable par son dévouement, héroïque et sublime dans la persécution, tourne vers nous les bras. Elle nous montre ses temples dévastés, ses croix abattues, ses prêtres mis à mort. Elle s'adresse à la France comme à un ange vengeur que Dieu aurait chargé de sa défense. Et nous refuserions d'entendre cette voix connue de nos pères, nous repousserions ces plaintes et ces supplications! Il ne peut en être ainsi. La France a des instincts trop généreux pour consentir à la mort de tout un peuple. Mais il est nécessaire de grouper ces instincts l'un à côté de l'autre, d'en former, pour ainsi dire, un faisceau redoutable, qui agisse sur l'opinion et pousse le cabinet du 29 octobre dans une voie réparatrice, comme le comité grec poussa la Restauration à la délivrance de la Grèce et aux lauriers de Navarin.

Un *comité en faveur des chrétiens du Liban* va se former par suite du discours de M. de Lamartine. « Son but, dit un journal, est d'améliorer, par tous les moyens légitimes, le sort des malheureux Maronites, d'établir un gouvernement chrétien dans la montagne. Vingt notabilités parlementaires appartenant à toutes les fractions de la Chambre sont déjà inscrites sur la liste du comité, qui, nous n'en doutons pas, doit réunir tout ce que la nation française compte de distingué

Digitized by Google

dans la politique, la science et les arts. » Nous applaudissons autant qu'il est en nous à cette création, et nous faisons des vœux pour que le gouvernement, averti par ses instances et ses lumières, prenne l'initiative dans une question où il a subi jusqu'ici l'opinion des autres puissances. Il est temps que M. de Bourqueney ne se traîne pas à la suite des ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche. La France doit s'opposer à l'extermination de la race maronite, et le seul moyen de l'empêcher c'est la restauration de la famille Chéab, ou l'agglomération de la population chrétienne dans les mêmes districts, sous la domination d'un chef catholique. Et qu'on ne s'y trompe pas, ce dernier système, pour être plus difficile, n'en présente pas moins les chances les plus favorables de durée et de pacification. Il faudrait échanger, sur plusieurs points, territoire contre territoire. S'il était bien prouvé que la famille Chéab est chrétienne, on n'aurait pas besoin d'une semblable division. Mais c'est un fait très-contesté. Aussi serait-il bien plus politique, malgré les espérances que les hommes les plus considérables forment sur le rétablissement de la famille Chéab, d'assurer entièrement l'avenir des populations amies de la France par la création de deux petits Etats, l'un composé de chrétiens, l'autre composé d'idolâtres.

On ne doit pas s'arrêter à des moyens termes comme celui qui vient d'être adopté il y a quelques jours. Les négociations engagées par les puissances avec la Porte se sont terminées par un arrangement tout à fait dérisoire et incomplet. M. de Metternich, favorable au maintien des deux kaïmakans, a fait prévaloir ses vues. Les changements promis et annoncés consistent dans l'institution de deux Divans, et la création de trois nouveaux chefs pour chaque district. Lorsque la Syrie aurait besoin d'un gouvernement unitaire, on complique les rouages de son administration. Cette politique imprévoyante amènera des crises nouvelles. MM. Léon de Malleville, de Lamartine et Berryer pourront du moins se rendre cette justice, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour engager le cabinet français dans une voie meilleure.

Coup d'œil sur les résultats de la session. — La Chambre des Députés a terminé ses délibérations. Les représentants du pays, auxquels quatre années ont été accordées pour faire le bien, sont allés rendre compte de leurs actes et *préparer la matière électorale*. Jamais session ne s'était ouverte d'une manière plus brillante et plus animée : un instant la France put espérer que de grandes questions allaient être agitées; mais elle ne tarda pas à se convaincre que, comme par le passé, de mesquines rivalités personnelles, des préoccupations d'intérêt égoïste domineraient presque exclusivement dans le Parlement. La discussion de l'Adresse avait commencé par d'énergiques dénonciations contre la corruption électorale. Proclamé chef de l'opposition, accepté, au grand

Digitized by Google

scandale de M. Ledru-Rollin et de ses amis, comme le défenseur de l'honneur national et de la morale publique, M. Thiers, profitant habilement des maladresses de M. de Salvandy, livra au ministère sa première bataille sur le terrain des ordonnances du 7 décembre, qui adjoignaient vingt nouveaux dignitaires au conseil de l'instruction publique, ce tribunal secret où dominaient despotiquement MM. Cousin, Dubois et Saint-Marc Girardin. Le combat, engagé avec une grande résolution, et dirigé avec un merveilleux coup d'œil, jeta l'épouvante dans les rangs ministériels; la presse révolutionnaire, qui n'a jamais répugné à l'asservissement des consciences, fit entendre des hymnes à la gloire de M. Thiers. Aveuglé par ses haines antireligieuses, le *Journal des Débats* lui-même se joignit au *Siècle* et au *Constitutionnel* pour célébrer les hauts faits de M. Thiers. Ce dernier, plein de confiance dans le résultat de sa manœuvre, croyait déjà que le portefeuille des affaires étrangères allait échapper aux mains de son rival. Mais M. Guizot, comprenant avec une admirable promptitude tout le parti qu'il pourrait tirer des attaques de son adversaire contre la liberté de la famille, M. Guizot se hâta de faire sortir la discussion de l'arène des partis pour l'élever à la hauteur des principes. Les paroles prononcées dans cette séance par M. le ministre des affaires étrangères, paroles vraiment dignes d'un homme d'Etat, étaient-elles sincères? Un grand nombre en doutent. Mais qu'importe que M. Guizot fût ou non sincère? N'a-t-il pas été amené, par la force des choses, à poser des principes diamétralement opposés à ceux de M. Thiers? Ne sera-t-il pas contraint, ne fût-ce que pour pouvoir lutter contre le rapporteur de la loi sur l'enseignement secondaire, de se maintenir dans une voie de liberté?

M. Thiers l'a parfaitement compris; aussi n'hésita-t-il pas, il y a quelques mois, à demander la reprise du projet de loi sur l'enseignement secondaire. Les soixante-sept voix de majorité obtenues par le ministère dans cette occasion, le désarroi que cet échec a jeté dans le camp de l'opposition, tout cela, ce semble, nous permet d'espérer que M. le ministre des affaires étrangères, sinon par conviction, du moins par intérêt, se montrera fidèle aux principes qu'il a si nettement exprimés. La conduite que tiendront les catholiques aux élections prochaines ne sera pas sans influence sur la marche du cabinet. Tous, nous l'espérons, ils feront leur devoir.

L'opposition, depuis le vote motivé, semble avoir pris à tâche de se discréditer de plus en plus dans l'opinion publique, en montrant, jusqu'à la dernière évidence, que la coalition de la gauche n'avait qu'un seul but : enlever le pouvoir au cabinet du 29 octobre. M. Thiers et ses adhérents prétendent, il est vrai, qu'on les calomnie; mais cela est-il possible? Eux qui accusent le cabinet de corruption, n'en ont-ils pas

Digitized by Google

aussi fait largement usage, lorsqu'ils ont été les maîtres du pouvoir? M. Thiers ne confiait-il pas des missions coloniales aux journalistes qui lui faisaient la guerre, et auxquels M. Cousin délivrait des passeports?

Naguère, en vue des prochaines élections, on s'est efforcé de gagner la bienveillance du parti légitimiste en désavouant toute participation à la flétrissure. Mais qu'est-ce à dire? N'est-ce pas M. Ducos, l'un des lieutenants de M. Thiers, qui a proposé l'amendement des *flétris?* Certes le ministère du 29 octobre céda en cette occasion à la plus déplorable inspiration; mais vous, M. Thiers, n'avez-vous pas blessé bien plus profondément encore les sentiments des légitimistes? N'est-ce pas vous qui avez traité avec l'infâme Deutz? Ah! sachez-le bien, cet acte-là pèsera encore plus lourdement sur votre tête que la *flétrissure* sur celle des ministres du 29 octobre. D'un autre côté, MM. Béchard, de Fontette, Benoît et autres vous ont prouvé naguère que l'homme qui a inventé *la faction des pères de famille* ne saurait obtenir l'appui des catholiques légitimistes. Croit-on que ceux qui désirent l'*extension de notre légitime influence,* qui réclament le respect de notre pavillon sur toutes les mers, soient désireux de voir arriver le pouvoir aux mains des prétendants actuels à la succession de M. Guizot? Quoi! toutes nos luttes n'aboutiraient qu'à ce résultat : les humiliations de la politique du 29 octobre seraient remplacées par les abaissements de la politique du 1er mars! La France ne subira pas cette ignominie sans doute; elle a contemplé avec douleur les plaies que M. Thiers et ses amis ont mises à nu dernièrement; mais elle ne croit pas, elle ne croira jamais que ces plaies doivent être guéries par de telles mains. C'est en vain que le centre gauche a grossi sa voix et a mis la main sur la garde de son épée; c'est en vain qu'il s'est fait le champion de nos libertés publiques; le pays sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur cet héroïsme de commande, sur ce libéralisme de parade; toute la presse vraiment indépendante s'élève avec énergie contre cette opposition d'ambitieux, timide envers l'étranger, pleine d'audace contre les libertés nationales, amie du pouvoir tant qu'elle l'exerce, ennemie implacable du gouvernement lorsque d'autres arrivent aux affaires. Cette opposition, qui, dix fois, a posé avec un acharnement inouï des questions de cabinet, nous l'avons vue froide, indifférente dans toutes les questions où son intérêt direct n'était pas en jeu. Dans ces derniers temps, n'est-ce pas le ministère qui appuyait ou acceptait les mesures libérales, tandis que la minorité les repoussait? Ainsi MM. de Tocqueville, de Villeneuve-Bargemont, et quelques autres députés, avaient proposé d'exempter des frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition, les extraits des registres de l'état civil, ceux du greffe des tribunaux de paix, de première instance et de Cour royale, extraits nécessaires aux indigents

Digitized by Google

pour la célébration de leur mariage ou la légitimation de leurs enfants. M. Berger s'est levé pour combattre cette proposition, et il a mérité les applaudissements de l'opposition. Ce n'est pas tout : M. Grandin ayant proposé aussi d'exempter du timbre les pièces nécessaires aux parents pour obtenir de leurs enfants une pension alimentaire, pas une voix de l'opposition n'a daigné l'appuyer, et c'est M. Chégaray qui a demandé que la justice ne fût pas fermée aux pauvres, lesquels ne peuvent, faute d'argent, remplir les formalités dont on l'entoure ! L'opposition est étrangère au succès de ces deux propositions si générales et si utiles.

C'est ainsi qu'une opposition se suicide. Celle qui reconnaît M. Thiers pour chef et M. Barrot pour premier lieutenant, celle-là, grâce à Dieu, n'existera bientôt plus. La session qui vient de se terminer a vu poindre une opposition nouvelle, composée d'hommes généreux de tous les partis, et qui ont la ferme intention de rompre avec les errements du vieux libéralisme révolutionnaire, impérialiste et antichrétien.

C'est dans cette opposition que nous plaçons toutes nos espérances. Il y a là tous les éléments d'un parti nouveau, indépendant, vigoureux, capable de faire de la politique, non plus au profit d'une coterie d'ambitieux, mais dans l'intérêt de la France. Ce parti prendra pour devise *Dieu et la liberté*, et, dans ce pays où l'émancipation a été obtenue pour tous les intérêts civils, pour tous les intérêts politiques, il établira aussi la liberté de la conscience entravée jusqu'ici par les articles organiques. Les droits de l'Eglise, l'indépendance du spirituel, la liberté de l'éducation, ce sont là les bases véritables de toute société. Placée sur le terrain de la Charte, la jeune opposition que nous appelons de tous nos vœux devra inscrire ces trois grands principes sur sa bannière. Jusqu'ici le Catholicisme, habitué à vivre sous la protection du pouvoir absolu, n'avait point participé, en quelque sorte, à la vie libre de la cité. Mais les révolutions qui ont bouleversé la France ont transformé radicalement la société moderne. La religion ne peut plus, ne doit plus avoir d'autre égide que celle de la liberté. Trop longtemps les catholiques, épouvantés des crimes accomplis au nom de la liberté, n'ont pas voulu reconnaître et adopter ce qu'il y avait de vraiment chrétien, de moral, de juste dans le nouvel ordre social ; trop longtemps cantonnés au milieu des ruines du passé, ils sont restés comme étrangers au milieu de leurs concitoyens. Maintenant leurs yeux sont dessillés : tous comprennent ou comprendront bientôt que le pays n'a pas vu se dérouler seulement une série de drames politiques, mais qu'il a été bouleversé par une révolution sociale qui n'est pas terminée, et que le Catholicisme est appelé à diriger. Dans l'arène nouvelle que la Providence a ouverte à la France, une place admirable est réservée aux hommes de foi et de dévouement : réconcilier l'Eglise avec la

Digitized by Google

liberté, le peuple avec la religion, et cela en défendant les droits de chacun, les intérêts de tous, et spécialement ceux des petits, des faibles et des pauvres, cette classe pour laquelle le siècle n'a rien fait et ne pouvait rien faire si la religion ne lui venait en aide, telle est l'œuvre que les catholiques sont appelés à réaliser. Dans cette voie, ils auront nécessairement à leur tête les hommes d'élite dont nous parlions tout à l'heure : religieux ou non, tous les partisans d'une vraie liberté, tous ceux qui veulent l'ordre, la paix, le dévouement au pays, le désintéressement, l'honneur, la probité, tous ceux-là viendront à nous, parce que partout ailleurs (est-ce qu'ils ne nous l'avouent pas chaque jour ?) il n'y a qu'hypocrisie, cupidité, ambition, mensonge.

L'Eglise émancipée, l'Eglise adoptant franchement, loyalement, les institutions nouvelles que s'est données la France, ce royaume ne sortirait-il pas de la voie qui conduit aux abîmes? Seul le Catholicisme ne possède-t-il pas l'aromate qui empêche les choses humaines de se corrompre? Lui qui a fondé la monarchie française au sein de la plus effroyable des corruptions, serait-il donc impuissant pour guérir les plaies hideuses sans doute, mais nouvelles encore, que notre malheureux pays cherche en vain à cicatriser? Les hommes vraiment politiques qui ont jeté un regard quelque peu profond sur cette société dévorée de la soif de l'argent, livrée à une nouvelle aristocratie de bourse et de chemins de fer, déclarent tous, aujourd'hui, que la religion peut seule opposer une digue à ce débordement de corruption byzantine. Timon l'a proclamé hautement; beaucoup d'autres le disent tout bas aujourd'hui. Nous voulons espérer que de l'urne électorale sortiront les noms d'un certain nombre d'hommes également dévoués de cœur à la cause de la liberté religieuse et de toutes les autres libertés garanties par la Charte. Si peu nombreux qu'ils soient, leur influence sera immense. Est-ce que la France n'a pas déjà inscrit sur son livre d'or les noms de ceux qu'elle compte parmi les chefs du futur parti national? les Montalembert, les Berryer, les Cormenin, les Clapier, les Carné, les Fontette, les Corcelles, les Béchard, les Chapuys-Montlaville, les Saint-Priest, les Lamartine, les Beugnot, les Barthélemy, et tant d'autres dans la Chambre des Députés et à l'autre Chambre. Ce sont ces hommes qui, durant la session, ont combattu en faveur de l'honneur de la France, de sa liberté, de sa prospérité. Quand il s'est agi du développement de notre marine et de graves intérêts populaires, comme l'impôt sur les bestiaux, sur le sel, etc., pas un de ces généreux députés n'a failli à son devoir. Qu'ils nous reviennent, dans quelques mois, retrempés pour de nouvelles luttes; derrière eux marcheront de nouveaux combattants, auxquels ils auront tracé la voie, et qui, nous l'espérons, lutteront avec eux de talent, de dévouement et de patriotisme.

Digitized by Google

QUESTION DE L'ALGÉRIE. — CRÉDITS DE LA MARINE A LA CHAMBRE DES PAIRS. — Deux discussions de la plus haute importance se sont succédé dans la Chambre des Députés et dans la Chambre des Pairs : l'une avait pour objet la question de l'Algérie, et l'autre portait sur les crédits de la marine. Un de nos collaborateurs, qui s'est livré à des études longues et approfondies sur notre colonie africaine, nous a remis un travail spécial qui commencera à paraître dans notre prochaine livraison, et dans lequel les débats de la Chambre élective seront l'objet d'une appréciation détaillée.

La discussion sur la marine dans la Chambre des Pairs a reçu le plus grand éclat des discours prononcés par nos amis, M. Beugnot et M. le comte de Montalembert. Ce matin toute la presse est unanime pour rendre justice au travail approfondi de ce dernier orateur, à ses vues si justes et si nettes, au sentiment profondément patriotique qui a dicté son discours. Nous prenons, envers nos lecteurs, le même engagement que pour la question de l'Algérie. Celle des crédits de la marine sera traitée dans notre prochain numéro par la plume expérimentée qui déjà nous avait secondés lorsque la question était venue à Chambre des Députés.

EXTÉRIEUR. — L'invasion du Mexique par les États-Unis et la facile victoire du général Taylor inaugurent dans l'Amérique une série d'événements dont il est impossible de prévoir toutes les suites; nous nous occuperons plus à loisir de cette grave question. En Angleterre, le ministère Peel est suspendu sur l'abîme : le sort du bill de coërcition dans la Chambre des Communes ne dépend que de quatre ou cinq voix. On prétend que sir Robert Peel ne se retirerait pas, même dans le cas où il aurait subi cet échec, et nous sommes disposés à admettre l'exactitude de cette nouvelle. La Prusse, qui consent, dit-on, à la réunion de Cracovie à l'Autriche, voit avec épouvante son roi engager une lutte ouverte contre *les Amis des lumières* qui trônent dans les communes et dans les Universités. Enfin la révolution de Portugal prend son véritable caractère; l'agitation en grande partie factice du pays se calme sous la main suspecte du duc de Palmella, et l'ambassadeur anglais, en l'absence du nôtre et contre celui de l'Espagne, impuissant à soutenir seul une pareille lutte, prend ouvertement parti pour la nouvelle administration. Mais l'importance des opérations du conclave absorbe aujourd'hui toute l'attention du monde politique.

MOUVEMENT DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE. — Nous trouvons dans l'*English Churchman*, journal puseyiste, les deux lettres suivantes, qui font apprécier le progrès des idées catholiques en Angleterre. Dans la première, un membre de l'*église établie* recommande comme un devoir pour les ministres anglicans la prière pour l'*élection du Pape;* dans

Digitized by Google

la seconde, les habitants du pays de Galles, menacés de la suppression du siége de Saint-Asaph, s'adressent à leur métropolitain pour la conservation de ce siége, se fondant sur les progrès extraordinaires des catholiques romains, tout prêts à envahir l'église abandonnée par le culte officiel.

AU RÉDACTEUR DE L'ENGLISH-CHURCHMAN.

« Monsieur,

« Vous avez appris cette semaine la mort du Pape Grégoire XVI. Le conclave a dû s'assembler le 11 pour choisir son successeur; mais nous apprenons par les journaux qu'il ne procédera sérieusement à l'élection qu'à dater du 20.

« Tout ecclésiastique anglais doit sentir (quoique certainement il n'admette pas les prétentions ultramontaines) que l'évêque de Rome n'est pas un évêque ordinaire; on doit reconnaître qu'il est le premier en dignité de tout le corps épiscopal. On sait aussi, comme un fait incontestable, que le siége de Rome possède un vaste pouvoir qu'il peut employer en bien ou en mal.

« N'est-ce donc pas un devoir étroit pour tous les chrétiens catholiques que d'offrir leurs prières pour que cette élection soit dirigée de manière à devenir une bénédiction pour l'Eglise universelle, et qu'elle soit l'avant-coureur de ce jour si désiré où « la paix sera sur Israël? » Je suis persuadé que ceux de vos lecteurs qui ont négligé ce devoir jusqu'à présent l'accompliront durant le peu de jours qui restent jusqu'à l'élection probable.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Un ecclésiastique anglais.* »

A L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

« Nous soussignés, membres laïques de l'église d'Angleterre dans le diocèse de Saint-Asaph, demandons à Votre Grâce de nous permettre d'approcher d'elle avec tout le respect que nous lui devons, et pénétrés profondément du sentiment de vénération que nous portons au chef spirituel de notre église.

« Nous nous abstenons de rappeler les puissants arguments que, de concert avec tant d'autres personnes, nous avons précédemment soumis à Votre Grâce, en faveur du maintien de nos deux siéges primitifs, lui représentant l'extrême danger de ruiner une fondation religieuse dans un pays qui est malheureusement, comme le montrent les documents fournis par le clergé de Saint-Asaph, presque submergé sous les *dissidences*.

« Nous sommes maintenant menacés d'une invasion nouvelle et formidable, qui est regardée dans le pays comme les prémices de la mesure désastreuse contre laquelle nous avons à plusieurs reprises élevé la voix, mais, hélas! toujours en vain.

« Les autorités de l'Eglise de Rome, qui saisissent toujours avec vigilance les occasions d'usurper, profitent de notre situation souffrante et sans secours, et commencent l'établissement d'un séminaire et d'une église à deux milles et demi de la cathédrale de Saint-Asaph, à la possession ultérieure de laquelle, sans aucun doute, ils pensent déjà d'avance.

« Votre Grâce doit être parfaitement instruite du nombre lamentable

Digitized by Google

des défections de notre église qui ont eu lieu dans les derniers mois, aussi bien parmi le clergé que parmi les laïques; nous renouvelons solennellement nos prières pour que Votre Grâce daigne prendre en considération le danger terrible d'affaiblir en ce moment le bras de l'église dans la principauté, quand son plus formidable ennemi l'attaque ainsi à ses propres portes.

« Nous ne pouvons pas croire un moment qu'aucune question temporelle puisse rendre le gouvernement sourd aux remontrances de notre chef spirituel, et nous, reste éloigné du troupeau de Votre Grâce, nous prions instamment qu'au moins dans cette heure de péril nous ayons la consolation de ne pas être abandonnés par le pasteur dont nous attendons protection et secours. »

P. S. Les journaux du gouvernement publient aujourd'hui quelques détails sur l'élection du Pape Pie IX. Déjà les journaux du Midi nous avaient apporté hier les *on dit* qui circulaient dans Marseille, quelques heures après l'arrivée de *l'Eurotas*. Il est certain que ce bâtiment ne s'est chargé que des plis de l'ambassade et n'a point transporté de lettres particulières. Nous devons donc nous prémunir contre les conséquences prématurées qu'on tirerait d'une version évidemment arrangée pour faire tourner à la gloire particulière de M. Rossi un événement qui est avant tout la victoire de l'Eglise et le triomphe de la liberté dans le conclave.

Un Pape élu par les hommes qui, avec la gloire du Catholicisme, veulent l'indépendance de l'Italie, ne peut nourrir que les sentiments les plus bienveillants à l'égard de la France, la seule des grandes puissances qui soit intéressée au bonheur de la Péninsule. On conçoit donc que Pie IX se soit hâté de témoigner de ses sentiments à l'égard de notre pays, et le représentant de la France auprès du Saint-Siége devait, quel qu'il soit d'ailleurs, recevoir les premières marques de l'affection dont le souverain Pontife veut nous donner les preuves.

Il n'y a donc que des conclusions rassurantes à tirer d'un récit combiné dans l'intérêt d'une mesquine question d'influence personnelle.

Discours de M. l'abbé Dœllinger, à la Chambre des Députés, en Bavière.

« Les discours que viennent de prononcer MM. le pasteur Wagner et le conseiller Heintz renferment contre l'Eglise catholique des attaques qui, si elles étaient appuyées sur la vérité, nous laisseraient peu d'espérance de voir s'accomplir nos desseins pacifiques, et les désirs unanimes que nous éprouvons, pour notre part, de travailler de tout notre pouvoir au maintien de la paix entre les différentes confessions. Je m'explique. Nous sommes maintenant les accusés : je parle au nom des députés catholiques; c'est nous et notre Eglise qu'on attaque ouvertement, et nous devons nous tenir sur la défensive. Je m'efforcerai de rester dans les justes limites qu'elle

Digitized by Google

prescrit ; si je les dépasse, veuillez m'y ramener vous-mêmes. Je répondrai d'abord au discours de M. Heintz, sous l'impression duquel je suis encore ; puis j'examinerai ensuite ce que valent les assertions de M. le pasteur Wagner, tout en me gardant soigneusement d'aborder le terrain glissant des rapports ou des différences qui existent entre le concordat et l'édit sur la religion (Religions Edict). La question est trop compliquée ; elle a déjà donné lieu à une trop grande masse de publications pour que je puisse la traiter sans me détourner du présent, dont je veux m'occuper exclusivement aujourd'hui. Avant tout, je ne saurais accepter le sens que M. Heintz a donné à l'expression de règles canoniques. Jamais ce mot n'a été employé pour désigner toutes les mesures qui se rapportent à l'Eglise en général, et sans distinction, comme on le fait ici. Comment peut-on admettre pour principe dans l'Eglise et dans le droit canon que la loi récente le cède à la loi ancienne, la loi spéciale à la loi générale, et que le droit coutumier, qui existe aussi dans l'Eglise, a aboli légalement un grand nombre de lois canoniques ?

« Que signifie ce premier article du concordat ? Que la religion catholique doit s'appuyer en Bavière, sur le droit fondamental de l'organisation divine et les lois canoniques. Comprend-on par là toutes les décisions, toutes les lois ecclésiastiques arrêtées depuis dix-huit siècles, et qui se trouvent contenues dans la collection du droit canon ? S'agit-il de maintenir pour la Bavière toutes les mesures prises, autrefois, par l'autorité ecclésiastique, concernant les choses ecclésiastiques, sans égard aux changements, soit tacites, soit explicites, survenus dans ces rapports ? Ce serait impossible ; jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'organisation ecclésiastique ou politique. De quelles lois canoniques parle-t-on donc ici ? Est-ce seulement de celles qui sont admises généralement par l'Eglise dans la pratique ; de celles qui sont dans un rapport plus intime, plus inséparable, avec les dogmes immuables de l'Eglise ? De cette manière, la question se simplifierait beaucoup, et il serait facile de se reconnaître dans chaque crise et sur chaque sujet. On saurait quelles lois canoniques pourraient être consultées, sur quel terrain le Catholicisme doit marcher en Bavière, quelles sont les règles que l'Etat doit suivre. Par ce moyen, les points principaux renfermés dans les articles suivants du concordat s'éclaircissent et se déterminent, et les contradictions que le préopinant signale entre les lois bavaroises et les constitutions canoniques tombent d'elles-mêmes.

« Il a prétendu que, d'après le droit canonique, l'Etat ne pouvait exercer aucun contrôle sur l'Eglise. Voilà douze ans que je professe le droit ecclésiastique, et cette disposition m'est inconnue. Je sais, au contraire, que dans tous les temps, d'une manière ou d'une autre, la puissance temporelle a joui du droit de surveillance. Les institutions canoniques refusent seulement à l'Etat la propriété des biens de l'Eglise ; nos canonistes lui laissent le droit de contrôle, et même le droit de faire des lois d'amortissement, sous certaines réserves. L'honorable M. Heintz soutient que les mariages mixtes sont défendus par ces institutions : je suis obligé de le contredire. Dans le droit canonique, les mariages mixtes sont permis, à la condition que les enfants soient élevés dans la religion catholique. L'orateur pense qu'ils ne sont pas permis de la même manière que la consti-

Digitized by Google

tution le permet : c'est une erreur. L'Eglise catholique n'a point à s'occuper de l'opinion de l'Etat, notamment de celle de l'édit sur la religion concernant les mariages mixtes ; ni le Pape, ni aucun évêque n'ont contredit les définitions de l'édit à cet égard. Si on peut me citer un seul fait, qu'on le dise. L'orateur dit encore que la puissance temporelle ne peut pas convoquer un concile, d'après les canons. Ici se présente une petite distinction qui explique tout. Les conciles généraux, autrement dits œcuméniques, qui représentent toute l'Eglise, ne peuvent s'assembler que sur la convocation du chef de l'Eglise, et non sur celle d'un prince séculier, qui, avec son peuple, représente seulement une portion de l'Eglise. Mais les puissances temporelles ont, d'après les principes de l'Eglise, le pouvoir de convoquer les synodes particuliers, et même de soumettre des questions à leur décision. Ici encore disparaît la prétendue contradiction entre notre constitution et les institutions canoniques.

« Les deux honorables orateurs auxquels je réponds ont encore touché dans leurs discours un autre point fort délicat, mais qui pourtant ne me semble pas très-difficile à débrouiller. On a parlé des droits inaliénables de la royauté, qui n'auraient jamais pu rien perdre par les traités conclus avec le Saint-Siége, et qui, cependant, sont compromis par le concordat. La distinction si connue entre un *jus circa sacra* et un *jus in sacra* devrait suffire pour éclaircir entièrement ce point. Il existe en effet des droits réguliers, inaliénables, et sur lesquels les sujets d'un monarque chrétien ne peuvent différer ; mais on a aussi compris sous ce nom des prétentions qu'aucun catholique ne peut reconnaître, et qui ont pris naissance, non sur le terrain de l'Eglise, mais sur un terrain étranger. Et que sont donc ces droits de la royauté avec lesquels on veut combattre l'autorité du concordat ? Entend-on par là ces droits abstraits que tel ou tel homme d'Etat conçoit *a priori?* ou des droits historiques, positifs ? Quant aux premiers, je n'ai pas à m'en occuper ; chacun peut construire à plaisir des droits à la royauté pour les opposer à l'Eglise, et, par une toute-puissance individuelle, les déclarer inaliénables, et faire ensuite ressortir la contradiction qui existe entre ces droits et l'organisation divinement légale de notre Eglise.

« Quant aux droits historiques exercés de tout temps par la royauté et reconnus par l'Eglise elle-même, je me courbe devant eux ; tous tant que nous sommes, grands et petits, nous devons nous y soumettre ; mais, entre ces droits et le concordat, il n'existe aucune contradiction, et les efforts qu'on a faits jusqu'ici pour en découvrir une sont demeurés infructueux. Cependant l'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune nous a conduits sur le terrain de l'histoire ; il est remonté au temps de la réforme et de la guerre de Trente-Ans ; il a voulu nous montrer que les Papes s'étaient toujours attachés à détruire les droits de la royauté, aussi bien qu'à s'opposer à l'existence légale du protestantisme. Il faudrait parler des heures entières pour rétablir la vérité historique de tout ce que l'honorable orateur a touché, comme en passant, sur ce sujet, et je pourrais à chaque affirmation opposer une dénégation. Mais je ne puis passer sous silence la manière dont se sont établis ces droits royaux qu'on invoque maintenant contre le concordat et contre l'Eglise catholique de Bavière, lesquels droits ont été créés pour con-

Digitized by Google

traindre les ecclésiastiques à enfreindre les devoirs qui leur sont imposés par l'enseignement de l'Eglise; car c'est en cela que consiste ce droit royal qui, dans les discours des deux honorables orateurs, aussi bien que dans les écrits du professeur Stahl et autres semblables, nous est présenté comme un épouvantail. La Réforme est la mère de ce droit, si on peut l'appeler ainsi. Vous savez comment se sont opérés, en Allemagne, les changements religieux. Vous savez que les enseignements des réformateurs trouvèrent faveur dans le peuple, et que la réforme fut, en grande partie, un mouvement populaire; mais, si vous regardez de plus près, vous trouverez que, dans d'autres pays où le peuple n'avait pas manifesté la moindre tendance vers la réforme, elle a été imposée par le pouvoir, et qu'un Etat jusqu'alors catholique est devenu protestant d'un seul coup, par l'emploi de la force, par la seule autorité du prince. De ce temps date la maxime : *Cujus regio illius est religio;* dans ce temps aussi commença le droit territorial ecclésiastique, en vertu duquel le monarque peut agir suivant son bon plaisir sur la religion de son pays. Ce nouveau droit royal ne fut pas alors introduit ni exercé sans l'emploi de la violence, et, pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de rappeler que le palatinat du Rhin a dû changer quatre fois de religion. Forcé d'abord de passer du Catholicisme au luthéranisme, il devint bientôt calviniste par la volonté du prince palatin Frédéric III, puis redevint luthérien par celle de son fils, et une seconde fois calviniste sous le prince Jean-Casimir. C'est ainsi qu'on entendait à cette époque les droits inaliénables de la royauté. Et pourtant, je crois que les deux confessions avaient bien sujet de considérer avec horreur ce droit, avec toutes ses conséquences et toutes ses prétentions.

« Est-ce donc la question des rapports entre le concordat et la constitution dont nous dépendons et dont la solution décidera le différend qui nous sépare ? Je dis que non. Si le concordat n'existait pas, si nous n'avions autre chose que l'édit de religion, la question, pour tout catholique, serait absolument la même. Notre droit comme notre devoir, sous ce rapport, ne viennent pas du concordat; ils existaient longtemps auparavant, appuyés sur les bases les plus solides. Rien n'a donc été changé par le concordat. Et que conteste-t-on ici? Nos évêques et nous, réclamons-nous donc un droit exclusif aux dépens d'un autre? Nullement; nous demandons le droit de pouvoir remplir librement les devoirs de notre charge et de notre conscience, tels que Dieu nous l'ordonne, selon notre conviction. Ce droit que nous réclamons pour nous, nous l'accordons bien volontiers et sans restriction à ceux qui maintenant se prétendent opprimés par lui. S'il en était autrement, si nous réclamions un privilége exclusif en faveur de l'Eglise catholique, alors vraiment nous nous placerions dans une situation bien peu favorable, ou, pour mieux dire, insoutenable. L'honorable orateur paraît avoir perdu de vue cette circonstance; mais, s'il veut examiner sérieusement les négociations pendantes, alors il reconnaîtra évidemment qu'il ne s'agit pas pour nous d'un privilége, mais seulement de l'égalité pour tous. Nous ne demandons rien pour le Catholicisme que nous ne soyons prêts à accorder au protestantisme, et nous ne voulons pas faire jouir les mineurs qui passent à l'Eglise catholique de privilèges autres que les mineurs qui passent à l'église protestante.

Digitized by Google

« On a prétendu que notre conscience était compromise si un mineur passait d'une Eglise dans une autre. Non; le prêtre n'est coupable que si un tel fait arrive par sa négligence à instruire ce mineur. Quand il a fait son devoir tout entier, il laisse le reste à Dieu. Il ne peut s'agir ici d'une victoire à remporter sur le concordat; car, n'y eût-il aucun concordat, nous n'en aurions pas moins à réclamer une pleine liberté de conscience... Sur le principe lui-même, j'espérais que nous étions tous d'accord. Si vous interprétez d'une façon absolue, littérale, le paragraphe 6 de l'édit de religion dont on parle, vous aurez à l'appliquer, en Bavière, à chaque protestant, à chaque catholique, à chaque habitant, chrétien ou non chrétien. Je m'adresserai donc ici à un de nos collègues protestants, à un ministre, et je lui dirai : Que faudra-t-il faire si un Israélite mineur vient vous demander d'entrer dans le sein du Christianisme? Que ferez-vous, si un Israélite de dix-sept ans vient vous demander ce bienfait? Le renverrez-vous à quatre ans plus tard? — Le doyen Scholler : *Oui.* — Oui; eh bien, voilà du moins une voix! Précisons donc encore mieux la question. Si vous êtes appelé au lit de mort d'un Israélite de dix-sept, de dix-huit, de dix-neuf ans, et que le moribond vous supplie de l'introduire, par le baptême, dans la communion chrétienne, le laisserez-vous mourir sans baptême? Ah! la voix est devenue muette! — Le doyen Scholler : Je lui dirai que le baptême n'importe pas, mais que c'est la foi seule qui sauve. »

Le doyen Bauer fait un signe de dénégation, et plusieurs voix se font entendre confusément, ce qui force le président de les rappeler à l'ordre.

M. Dœllinger reprenant : « Voyez-le donc, vous n'êtes pas d'accord entre vous; les conséquences du paragraphe 6 vous jettent dans l'embarras, et si un ecclésiastique consciencieux, de n'importe quelle confession, accorde le baptême à un Israélite mourant, il sera en contradiction avec la lettre de ce paragraphe; il s'exposera à être puni par le bras séculier. N'est-ce pas là un cas monstrueux, inouï dans une terre chrétienne? Et voilà pourtant où l'on veut nous conduire! L'orateur qui m'a précédé nous a dit comment le gouvernement a interprété ce fameux paragraphe. Suivant le ministère, dit-il, le mineur peut passer intérieurement d'une Eglise à l'autre; c'est la manifestation extérieure qui est prohibée. Si telle était véritablement l'interprétation ministérielle, je n'aurais pas de peine, je crois, à en démontrer l'extrême absurdité. Appartenir de cœur à l'Eglise de son choix et ne point le montrer publiquement, ce serait une rare contradiction; personne ne voudrait expliquer de la sorte le sixième paragraphe. Son vrai sens, le voici : Chacun peut passer secrètement et publiquement, s'attacher à une autre Eglise, qu'il soit majeur ou mineur, peu importe. Mais, avant d'être majeur, il ne peut jouir des droits civils et légaux qui se rattachent à cette profession de foi. Le devoir de tout prêtre catholique est de ne recevoir dans l'Eglise que ceux dont la raison est suffisamment mûre; s'il manquait à cette règle, ce serait manquer à son caractère sacerdotal.

Ici, l'honorable orateur prétend que cette appréciation est purement subjective, et que, dans les cas où il est exposé à se tromper, il lui sera préférable de s'en tenir aux dispositions de la loi. Le publiciste Stahl, qu'on a cité, est aussi de cet avis. « Est-ce que le prêtre, dit-il, a un critérium infaillible pour prononcer sur un fait positif, quand la croyance catholi-

Digitized by Google

que n'attribue ce privilége d'infaillibilité à l'Eglise universelle qu'en matière de foi ? Or, si le prêtre peut errer en son jugement sur la maturité d'un individu, il ne peut commettre une faute en se soumettant à une règle empruntée à l'ordre universel. Où en serions-nous, je vous le demande, si nous appliquions cette mesure à l'ordre moral, si, par la seule raison que je puis me tromper, je suis obligé de me soumettre à des considérations étrangères comme à la voix de ma conscience ? D'ailleurs, qu'est-ce donc que cette règle empruntée à l'ordre de choses naturel ? Mais c'est juste le contraire qui est le vrai. Qui donc a jamais entendu dire que l'on est capable de prononcer sur la religion parce qu'on a vingt et un ans ? On permet à une jeune fille de se marier à seize ans ; on lui permet de prononcer sur la religion de ses enfants, s'il s'agit d'un mariage mixte, et elle ne sera pas capable de prononcer sur sa propre religion ! Mais, encore une fois, cela répugne au sens commun. . . . . .

. . . . . .

« J'arrive maintenant à la seconde exigence, qui n'est pas moins extraordinaire. Le pouvoir temporel aurait la faculté de déclarer nulle et sans aucune valeur la participation aux sacrements par un mineur. Annuler un acte religieux ; mais qu'est-ce donc à dire ? Ici la plupart des membres qui appartiennent à la communion catholique partageront mon étonnement, en entendant parler pour la première fois de l'annulation d'un sacrement. Mais tout l'acte de la conversion se divise en trois parties : la déclaration de la volonté, la profession de la foi, la réception des sacrements. Or, ce que l'Eglise elle-même ne pourrait faire, le pouvoir temporel aurait la force de l'accomplir ? Je soutiens, moi, que la distinction qu'on reproche à l'administration d'avoir établie est la seule qui la préserve de toutes ces absurdités. Si on lui accorde le droit d'annuler un acte purement religieux, intime, un acte sacramentel, il sera absolument impossible d'éviter l'alternative suivante : ou bien ces actes seront considérés comme s'ils n'existaient pas, et alors je déclare qu'en bonne logique un calife seul, un souverain mahométan, pourrait prendre sur lui de regarder comme non avenu, au dedans aussi bien qu'au dehors, dans la vie religieuse comme dans la vie civile, un acte purement spirituel ; ou bien, ce qu'on nous propose ne peut avoir qu'un sens large et facile à concevoir, en sorte qu'il s'agisse seulement d'annuler les conséquences toutes civiles qui suivraient de pareils actes, et nous arrivons dès lors à l'interprétation même qu'on nous oppose. Est-ce que le pouvoir temporel peut régir les actes purement religieux ? est-ce qu'il peut déclarer les sacrements non avenus et de nulle valeur ? est-ce que, par exemple, il peut déclarer non avenu, de nulle valeur, le sacrement de l'Eucharistie, dire que le prêtre a consacré ou non consacré l'hostie dans le sens de l'Etat ? Je le répète, à moins qu'on ne veuille nous amener à des hypothèses absurdes et irréalisables, il ne reste que l'interprétation que j'ai donnée. . . . . .

« Messieurs, je crains d'avoir fatigué votre attention ; mais je veux cependant vous rappeler en terminant, quelle que soit votre décision, que, si elle violente notre conscience et les droits de notre Eglise, nous ne l'accepterons pas. Que personne ici ne se fasse illusion à cet égard ; que personne ne s'imagine que le vote d'une Chambre puisse jamais nous faire abandonner les lois immuables de notre Eglise. Et quel changement,

Digitized by Google

d'ailleurs, une semblable décision pourrait-elle amener? Ce qui pourrait nous arriver de pire, c'est que l'Etat, d'accord avec la majorité, aurait recours à des mesures de rigueur et établirait un système de peines et de persécutions. Permettez-moi de vous montrer où a conduit une semblable politique dans la question des mariages mixtes. Les membres qui siégeaient dans cette Chambre en 1831 doivent se rappeler les attaques que valurent à nos évêques leurs principes sur cette matière..... Lisez les discussions de cette époque, et vous pourrez vous convaincre de l'incroyable acharnement avec lequel on poursuivait ces prélats sur une question dans laquelle le protestantisme actuel reconnaît que l'Eglise catholique était alors pleinement dans son droit; et de plus, je ne crains pas d'être démenti en disant que nos honorables collègues de la confession protestante ont un peu profité de notre expérience dans ces affaires, et que leur conduite dans la pratique des mariages mixtes a quelque peu varié depuis l'année 1831. Alors, comme aujourd'hui, nous étions opposés les uns aux autres: mais le temps a adouci la scission en contribuant à faire comprendre cette grande question. Nos adversaires n'ont pas rougi d'adopter en partie nos principes, de nous rendre aussi en partie justice, et, qui plus est, de suivre notre exemple. Aussi, sans précisément beaucoup espérer du vote qui va suivre, je me sens assez disposé à l'optimisme, et j'attends, dans un avenir peu éloigné, le moment où ces Messieurs auront pris et appris quelques choses de mes amis. »

Complément des négociations relatives a la liberté du Christianisme en Chine. — Nous donnons les deux pièces suivantes comme complément aux détails que nous avons publiés sur les négociations de M. de Lagrené en faveur des chrétiens de la Chine: on remarquera dans le décret définitif la *restitution des églises*, et la *pénalité* infligée aux *autorités* qui désormais persécuteraient les chrétiens.

On se souvient peut être que, lors des premières concessions, l'empereur de la Chine s'était contenté de répondre par un *approuvé* à la *pétition respectueuse* de Ki-Yng.

Plus tard Ki Yng se contenta de développer le principe approuvé par l'empereur dans un sens plus favorable aux réclamations du négociateur français.

Enfin M. de Lagrené a obtenu un *édit impérial* qui non-seulement donne le caractère le plus authentique à la mesure, mais encore renferme de nouvelles concessions.

L'original de cet écrit, dont nous donnons la traduction officielle, a été rapporté de Chine et déposé aux archives du ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

« J'ai reçu ci-devant une dépêche de Votre noble Grandeur, où vous « disiez que, la mission dont vous étiez chargé touchant à sa fin, vous « alliez quitter la Chine sous peu de jours, avec le regret de ne pouvoir, « dans une dernière entrevue, manifester les sentiments d'amitié qui « nous unissent.

« Pendant les deux dernières années que Votre noble Grandeur et moi « avons traité ensemble les affaires publiques, j'ai eu le bonheur de « trouver en vous des sentiments d'une amitié sincère ; aussi en ap- « prenant, par les lignes qui précèdent, que vous étiez sur le point de « vous éloigner, en ai-je éprouvé un très profond chagrin. Aussitôt j'a- « vais préparé une réponse, et chargé un magistrat d'aller vous faire la « conduite ; mais votre navire avait mis à la voile, ce qui fut pour moi « un sujet de grande contrariété.

« Voici maintenant qu'en date du 9 de la deuxième lune de la vingt- « sixième année de Tao-Kuan, nous avons reçu l'édit impérial en vertu « duquel les demandes faites par Votre noble Grandeur sont entière- « ment accordées.

« Dorénavant une paix perpétuelle unira nos deux empires, tandis « que la civilisation multipliera leurs rapports, et Votre noble Grandeur « qui, pour mettre une vraie religion au grand jour, n'a pas craint les « dangers et les fatigues d'une longue navigation, sera sans doute, aux « yeux du Seigneur du ciel, un magistrat plein de mérite que les chré- « tiens des siècles à venir se proposeront pour modèle. Quant à moi, « étant parvenu à obtenir la réussite de cette affaire, je me trouve n'avoir « point manqué aux recommandations que mon excellent ami m'avait « faites, ce qui me cause une joie extrême.

« Outre que moi et le lieutenant gouverneur de Canton faisons res- « pectueusement des copies de l'édit sacré, qui seront expédiées dans « toutes les provinces de l'empire, pour qu'on s'y conforme, qu'on le « publie par affiches, et qu'on en fasse une promulgation générale ; « outre cela, dis-je, je prends maintenant l'original même de l'édit im- « périal que nous avons reçu, et le remets à M. Callery, pour qu'il le « porte avec diligence et respect dans votre noble empire.

« Il convenait que je vous adressasse cette dépêche, et je profite de « l'occasion pour vous souhaiter une prospérité sans bornes.

« La dépêche ci-contre :

« A Lagrené, grand commissaire impérial du grand empire des « Français.

« Le 23 de la deuxième lune de la vingt-sixième année de *Tao-* « *Kuan.* »

Digitized by Google

Edit impérial touchant la religion chrétienne.

Le grand-chancelier de l'empire

« A *Ki*, assistant ministre d'Etat, etc., et à *Kuân*, lieutenant-gouverneur de la province de Canton.

« Le 25 de la première lune de la vingt-sixième année de *Tao-Kuân* (20 février 1846), l'empereur nous a signifié l'édit suivant :

« *Ki-Yng* et ses collègues nous ayant ci-devant adressé une pétition « dans laquelle ils demandaient que ceux qui professent la religion « chrétienne dans un but vertueux fussent exempts de culpabilité ; « qu'ils pussent construire des lieux d''adoration, s'y rassembler, vé- « nérer la croix et les images, réciter des prières et faire des prédi- « cations, sans éprouver en tout cela le moindre obstacle, nous avons « donné notre adhésion impériale à ces divers points pour toute l'é- « tendue de l'empire.

« La religion du Seigneur du ciel, en effet, ayant pour objet essen- « tiel d'engager les hommes à la vertu, n'a absolument rien de com- « mun avec les sectes illicites, quelles qu'elles soient. Aussi avons-nous « accordé, dans le temps, qu'elle fût exempte de toute prohibition, et « devons-nous également faire en sa faveur toutes les concessions que « l'on sollicite, savoir :

« Que toutes les églises chrétiennes qui ont été construites, sous « le règne de *Kan-hi*, dans les différentes provinces de l'empire, et « qui existent encore, leur destination primitive étant prouvée, soient « rendues aux chrétiens des localités respectives où elles se trouvent, « à l'exception cependant de celles qui auraient été converties en pa- « godes et en maisons particulières.

« Et s'il arrive, dans les différentes provinces, que, après la récep- « tion de cet édit, les autorités locales exercent des poursuites contre « ceux qui professent vraiment la religion chrétienne sans commettre « aucun crime, on devra infliger à ces autorités le châtiment que méri- « tera leur coupable conduite.

« Mais ceux qui se couvriront du masque de la religion pour faire le « mal, ceux qui convoqueront les habitants des districts éloignés pour « former des assemblées subversives, comme aussi les malfaiteurs, « membres d'autres religions, qui, empruntant faussement le nom de « chrétiens, s'en serviront dans un but de désordre ; tous ces gens-là, « coupables d'actions perverses, et par cela même infracteurs des lois, « devront être rangés parmi les criminels et punis suivant les lois de « l'empire.

Digitized by Google

« Il faut ajouter aussi que, en conformité avec les traités récemment « conclus, il n'est en aucune façon permis aux étrangers de pénétrer « dans l'intérieur du pays pour y prêcher la religion, car les réserves « faites à cet égard doivent demeurer clairement établies.

« Portez cet édit à la connaissance de qui de droit. »

« Respectez ceci. J'obéis aux volontés de l'empereur en envoyant cette communication. »

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE.

Histoire universelle de l'Église, par Jean ALZOG, docteur en théologie, professeur d'exégèse et d'histoire ecclésiastique au séminaire archiépiscopal de Posen ; traduit sur la 3e édition par Isidore GOSCHLER, prêtre, docteur-ès-sciences, licencié en droit, professeur de philosophie et directeur du collége de Juilly, et Charles-Félix AUDLEY (t. II) [1].

Le second volume de cet excellent livre vient de paraître, et confirme de plus en plus la réputation qui lui est acquise en Allemagne. Alors même que nous eussions pu nous défier un peu de la renommée germanique, le nom et le mérite connu des deux traducteurs suffisaient pour nous convaincre des qualités éminentes de l'ouvrage. Des hommes tels que MM. Goschler et Audley ne choisissent pas un livre étranger, pour lui consacrer leurs veilles et leur estime, sans que ce choix lui-même ne devienne pour le lecteur une garantie de l'œuvre.

En mettant à part le suffrage et le talent des deux traducteurs, et tout ce qu'ils ont apporté de clarté, de précision, de pureté, de fermeté élégante de style à reproduire l'*Histoire universelle de l'Église*, le livre de Jean Alzog offre au lecteur tous les genres d'intérêt sérieux et de mérite intrinsèque que promettaient la positition et la réputation de l'auteur.

M. Alzog a entendu donner à la littérature catholique un livre à la fois *élémentaire et scientifique*, et il a tenu parole. Il est impossible de renfermer sous un moindre volume plus de choses et plus de faits, et de les mieux éclairer par la connaissance des sources originales. Ce n'est pas un précis sec et vide, comme tant d'essais que nous pourrions nommer ; ce n'est pas non plus une narration prolixe et démesurée, que la plupart des lecteurs n'auraient pas le temps et la possibilité d'aborder. C'est un travail concentré et solide où les meilleurs esprits ont beaucoup à gagner. Ceux qui l'auront bien lu et compris tout entier en sauront plus que ne contiennent une multitude de volumes d'histoire ecclésiastique. Et ceux qui, par

[1] V.-A. Waille, libraire, rue Cassette, 6.

Digitized by Google

goût ou par devoir, voudront, sur certaines parties, acquérir des notions plus complètes et plus détaillées, trouveront encore dans le livre même toutes les indications nécessaires pour arriver à une étude plus vaste, à une science plus profonde.

Car l'un des côtés par lesquels se recommande particulièrement l'ouvrage traduit par MM. Goschler et Audley, c'est la citation exacte, savante, consciencieuse, des autorités écrites sur lesquelles est fondé le travail de l'historien. Chacun peut lui demander, s'il le désire, des lumières plus étendues. C'est ce que les Allemands nomment *littérature de l'histoire*. Au sommet de l'édifice qu'ils ont construit, ils écrivent le nom des matériaux consultés qui lui ont servi de base; cette méthode est mise chez eux en pratique dans tous les domaines divers de la science humaine. Mais la bonne foi de l'érudition germanique ne se contente pas, à l'exemple de nos compilateurs français, de copier les citations et les notes qu'ils trouvent écrites dans les marges des autres livres. Au delà du Rhin la science est parfois indigeste et diffuse, mais au moins c'est de la science de première main.

Ce procédé loyal et fécond, M. Alzog ne l'abandonne jamais, soit qu'il veuille faire ressortir plus spécialement certaines époques de l'histoire de l'Eglise, ou dessiner avec plus de vigueur quelques imposantes figures, soit qu'il veuille grouper avec lucidité les phénomènes capitaux de la vie chrétienne, ou insister sur le vrai caractère de chaque temps.

M. Alzog ne s'astreint pas et ne pouvait s'astreindre, selon son plan, à raconter jour par jour, un par un, les faits religieux qui comprennent, à vrai dire, l'histoire universelle de plus de dix-huit siècles. Souvent il résume les grandes manifestations de l'Eglise, mais il n'oublie aucune des admirables individualités qu'elle a enfantées. Ecritures saintes, livres des Pères, controverses dogmatiques, science théologique, archéologie chrétienne, beaux-arts, splendeurs du culte, organisation intérieure du clergé, prodiges de la vie monastique, écoles de philosophie, sectes, hérésies, conciles, immenses rapports du monde religieux avec le monde politique, M. Alzog touche à tout avec mesure, avec sobriété, avec force, avec cet esprit généralisateur qui abrége tout en voyant tout.

Parmi cette foule d'aspects si divers que l'histoire de l'Eglise embrasse, il en est sans doute quelques-uns que M. Alzog considère du point de vue de la nationalité allemande, mais ces jugements humains sur les choses humaines ne font qu'ajouter un charme de plus à la couleur et à la sincérité du récit général.

Il y a généralement aussi chez M. Alzog une élévation remarquable de philosophie chrétienne, de modération et d'indépendance, tout à fait en harmonie avec les nécessités des temps modernes. Il sait reconnaître et condamner les abus, les superstitions, la décadence des institutions qui passent sur cette terre, avec la même liberté d'esprit qui lui fait admirer les belles et saintes choses. Son livre est au niveau de la science et de l'état des esprits.

Ce deuxième volume renferme la seconde période de l'ouvrage, celle qui s'étend depuis le jour où l'Eglise chrétienne civilise les peuples germaniques et slaves jusqu'au XVIe siècle, c'est-à-dire de la fin du VIIe siècle jusqu'à la réforme exclusivement. Cette période est elle-même divisée en

Digitized by Google

deux époques, dont l'une va du VIIe siècle à Grégoire VII, et l'autre de Grégoire VII à Luther. Chaque époque à son tour se divise en deux parties principales. La mort de Charlemagne partage la première époque et sert de repos aux faits comme à l'esprit. La mort de Boniface VIII partage la deuxième époque.

Ces différentes divisions sont choisies avec un grand discernement. Non-seulement elles permettent à l'intelligence de se recueillir et de ramener ses idées à des centres communs, mais elles concourent aussi à la bonne composition de la pensée générale du livre.

Dans l'intervalle que nous analysons aujourd'hui, si on ne trouve plus les luttes, les souffrances de l'Eglise primitive, si l'Eglise a vaincu le monde, les luttes, les souffrances auxquelles elle est appelée jusqu'à la fin des temps se manifestent encore en des circonstances magnifiques. Le christianisme pénètre parmi les peuples qui ont abattu et qui se partagent l'empire romain ; mais les populations germaines ne se laissent pas subjuguer par la religion sans de puissantes résistances. Du côté de l'Eglise grecque et du mahométisme, de profondes tribulations naissent pour l'Eglise catholique. La semence chrétienne ne tombe ni sans difficulté ni sans périls sur la terre des Slaves et des nations septentrionales ; en Espagne, en Gaule, dans les îles Britanniques, partout le Christianisme triomphe, mais combat.

Le moment est venu où la Papauté va se trouver en face de royaumes nouveaux. Les rapports si graves et si délicats de la puissance spirituelle avec les puissances temporelles vont donner lieu à de prodigieux spectacles. Les lois du monarchisme occidental et de la discipline ecclésiastique achèvent de se fonder. Les hérésies et les schismes continuent de gronder et de menacer. L'Eglise, parvenue à un développement extrême de puissance politique, ne tardera point à être attaquée par les intérêts coalisés de tous les pouvoirs laïques. Les biens, les honneurs, les doctrines de l'Eglise subiront de dures épreuves. Les ordres monastiques du moyen âge s'élèvent, et avec eux les imposantes figures des créateurs des ordres religieux nouveaux. Les croisades, les débats de la philosophie scolastique, les études cléricales, le mouvement des universités, le développement graduel des diverses nationalités, la renaissance des lettres ont excité les esprits. Le jour n'est pas loin où les jalousies et la science civiles se heurteront contre la suprématie de l'Eglise et l'attaqueront dans sa hiérarchie, dans son rang, dans sa juridiction, et empiéteront jusque sur sa discipline.

De même que des causes politiques ont amené principalement la séparation de l'Eglise d'Orient, de même aussi des causes terrestres et nationales favoriseront les schismes d'Occident, diviseront plus d'une fois l'épiscopat et la Papauté, renouvelleront les plus tristes scènes, les plus ardents combats du moyen âge, et, après avoir passé par les Vaudois, les Albigeois, Wycliffe, Jérôme de Prague et Jean Hus, aboutiront à Luther et aux profondes scissions de la chrétienté.

L'Europe ingrate, qui doit à l'Eglise catholique ses lois, ses mœurs, ses institutions, ses lumières, tournera des mains parricides contre le sein de sa mère, et tout tendra comme de concert à l'affaiblissement et à la décroissance du pouvoir souverain de cette Papauté qui a présidé si majestueusement pendant de longs siècles aux destinées morales du monde.

Digitized by Google

Tel est le tableau immense que la plus succincte analyse ne peut encore embrasser et qui se développe avec un ordre méthodique dans le volume que nous annonçons.

Les hommes du monde, aussi bien que les hommes du clergé, auront à s'instruire dans le livre aussi judicieux qu'impartial, aussi substantiel qu'élevé, aussi savant que bref de M. Alzog. Tous peuvent éclairer par cette lecture leurs pensées et leurs recherches, et, en France plus qu'ailleurs, on a besoin de tels livres, car nous sommes toujours placés entre la longue et insuffisante histoire de Fleury et l'entreprise encore inachevée de M. Rohrbacher. MM. Goschler et Audley, en nationalisant parmi nous une œuvre allemande, auront donc, avec le plus heureux à-propos, rendu un véritable service aux études et à la science ecclésiastiques.

P. L.

Histoire de la vie et de l'administration de COLBERT, *précédée d'une étude historique sur* Nicolas FOUQUET, par M. Pierre CLÉMENT [1].

Nos lecteurs n'ont pas oublié les études du plus haut intérêt qui furent publiées dans ce recueil sur Fouquet et sur Colbert. Ces études sont devenues un livre, et nous n'avons pas besoin de le recommander à l'attention publique; car il est difficile de voir jamais des recherches plus complètes mises plus habilement au service d'un sujet important. Les développements lumineux dans lesquels était entrée la consciencieuse patience de l'auteur ne l'ont pas satisfait encore. Ses travaux infatigables sont parvenus à découvrir des documents nouveaux et inédits qu'il n'avait pu imprimer dans *le Correspondant*. Une telle richesse de matériaux aurait couru le risque de paraître longue dans des articles de Revue ; ils devront faire la fortune d'un livre, et ceux-là même qui ont déjà apprécié dans nos pages toute la distinction de l'œuvre de M. Clément seront naturellement empressés d'aller chercher dans la publication nouvelle l'abondance de faits officiels et de sources originales où sa persévérance n'a cessé de puiser jusqu'au bout.

L'étude sur le fameux surintendant Fouquet, plus courte nécessairement et plus dramatique, amusera davantage les gens du monde qui se plaisent surtout à une lecture rapide et purement littéraire. L'étude sur Colbert, outre l'intérêt qui s'attache aux plus grands noms, aux plus grands souvenirs de l'une des plus belles époques de notre histoire, offrira aux hommes sérieux l'occasion de réfléchir sur un grand nombre de faits d'économie politique, et dans notre siècle, qui se préoccupe si profondément et à si juste titre de la science des faits économiques, la publication de M. Clément joindra à ses autres mérites celui d'une parfaite opportunité.

Le faste royal, les fêtes somptueuses, la chute subite de celui qui avait osé prendre cette orgueilleuse devise : *Quo non ascendam?* les péripéties d'une élévation prodigieuse et féerique et d'un procès illustre donnent à l'histoire de Fouquet un charme piquant et romanesque. Quel esprit d'ailleurs, si peu lettré qu'il soit, n'a retenu la mémoire de l'homme qui s'était fait par sa générosité, au temps de sa fortune, un cortége d'hommes de

[1] Guillaumin, libraire, rue Richelieu, 14.

Digitized by Google

lettres et d'artistes, qui compta parmi ses amis et ses nobles défenseurs Pélisson, La Fontaine, Ménage, Scarron, les Scudéry, et que Mme de Sévigné appela jusqu'à la fin le *cher et malheureux ami?*

Sous la plume de M. Clément, le sort de Fouquet ne cesse pont d'inspirer aux nobles cœurs une miséricordieuse émotion. S'il peint les incroyables fatuités du surintendant en son temps prospère, il ne diminue rien de la fierté d'attitude que Fouquet garda dans le cours de son procès, et de la noble résignation chrétienne avec laquelle il supporta sa disgrâce et sa longue captivité. Ce n'est pas une des pièces les moins touchantes du livre de M. Clément que la traduction en vers français, par le prisonnier de Pignerol, du 118e Psaume de David. Cette rareté bibliographique, découverte par l'auteur en ces derniers jours, rappelle les admirables paraphrases des Psaumes qu'écrivait l'éloquent Savonarole en prison, et dans lesquelles il fut interrompu par la mort.

Si M. Clément flétrit avec justice ce qu'il y eut de despotique et de rusé dans l'arrestation de Fouquet, ce qu'il y eut d'illégal et de partial dans la commission qu'on lui donna pour juge, ce qu'il y eut d'ardent et d'extraordinaire dans la passion royale, qui intervint hautement dans la procédure pour faire condamner l'ancien ministre, et, après l'arrêt, pour l'aggraver, d'un autre côté l'auteur ne dissimule ni les irrégularités financières et les dilapidations du surintendant, ni les intrigues de ses amis pendant le procès, ni surtout l'audace de ses projets de rébellion prouvée par les propres papiers de l'accusé. A vrai dire, il y avait là un reste de conflit de l'autorité royale avec les résistances qui troublèrent les premières années du grand règne, et l'omnipotence de Louis XIV était déjà accoutumée à trancher violemment de telles difficultés.

La grande figure de Colbert est peinte avec bien plus de détails, avec un soin religieux, et cela était dû au grand ministre qui gouverna la fortune de la France pendant vingt-deux années avec l'ascendant d'un esprit ferme, intègre et laborieux. Jamais rien d'aussi complet n'a été dit sur Colbert; tout en profitant des travaux déjà publiés sur le plus grand ministre de Louis XIV par tant d'hommes éclairés, Forbonnais, de Monthyon, Lémontey, Villenave, Bailly, Blanqui, de Villeneuve-Bargemont, d'Audiffret, de Serviez, de nouvelles clartés sur l'administration de Colbert ne pouvaient manquer de naître après les soins assidus de M. Clément à fouiller tous les trésors cachés des manuscrits de la Bibliothèque royale et des Archives de la marine; aussi le plus grand jour est-il répandu sur la plupart des opérations de Colbert, à l'aide de lettres officielles, de dépêches authentiques et d'une prodigalité de documents irrécusables. La propre correspondance de Colbert, malgré ses regrettables lacunes, joue ici un rôle considérable.

La partie grave des études sur Colbert n'a pas empêché M. Clément de poursuivre le glorieux ministre dans les secrets de son origine plébéienne, dans les détails de sa vie privée et anecdotique, dans l'orgueil et dans les faiblesses de son caractère. On voit Colbert pousser avec une adroite ardeur à la chute de Fouquet, puis trembler devant le sourcil royal à la menace éloignée de la moindre disgrâce, et se plier à devenir le confident complaisant des amours du maître. Une grande place est réservée à l'action de Colbert dans les derniers coups portés par la main royale à l'indépendance politique des Parlements et des provinces. Le roi et le mi-

Digitized by Google

nistre s'accordent à merveille pour accabler les résistances qui éclatent encore à Bordeaux, en Bourgogne, en Bretagne. La corruption elle-même sert à réduire la magistrature. L'argent, les *gratifications royales* achètent les complaisances de la noblesse de robe, de même que les splendeurs et faveurs de cour ont raison de la noblesse d'épée.

Mais la partie capitale de la vie et de l'influence de Colbert, ce qui marquera vraiment sa trace dans la postérité, ce n'est pas seulement la protection éclairée par laquelle il fit converger autour du soleil royal les rayons brillants des arts et des lettres; ce n'est pas seulement l'ordre qu'il ramène dans les finances, jusqu'à ce que les longues et malheureuses guerres et l'influence de Louvois viennent neutraliser ses mesures et rendre douteuse sa prépondérance : c'est surtout l'appui qu'il donne sans relâche aux intérêts agricoles et manufacturiers; c'est l'attention forte qu'il offre persévéramment au développement commercial et maritime de la France; c'est le concours qu'il prête aux améliorations de la législation générale, et spécialement des ordonnances de marine. On peut contester la justesse de quelques-unes de ses vues et surtout l'efficacité de ses moyens; on peut blâmer plusieurs de ses expédients financiers; on peut lui reprocher d'avoir encore beaucoup ignoré des lois du crédit, d'avoir méconnu les principes de la liberté commerciale dans ses idées sur les corporations des métiers et la vénalité des offices, dans ses tarifs et ses prohibitions de douanes, dans ses ordonnaces somptuaires, dans ses défenses d'exporter les blés ou les métaux précieux; on peut l'accuser enfin d'avoir tout sacrifié au système protecteur, et d'avoir échoué dans la formation des Compagnies des Indes orientales et occidentales. Tout cela est facile à dire, au point de vue de notre siècle et dans la situation actuelle de l'économie sociale; mais au temps de Colbert, c'était lui qui était en progrès. Plusieurs de ses institutions sont restées, plusieurs de ses lois nous gouvernent, et nous pourrions profiter encore de plusieurs de ses inspirations salutaires.

D'ailleurs les plus graves problèmes économiques ne sont pas si nettement tranchés aujourd'hui même qu'on doive s'étonner des hésitations ou des erreurs de Colbert. Plusieurs contestent à bon droit quelques-unes des prétentions orgueilleuses de la science nouvelle. Plus qu'aucune autre elle semble dépendre des faits et des temps, et il ne paraît pas encore qu'elle ait le droit de poser des principes absolus. Toujours est-il que les opérations financières et économiques du ministre du grand règne, qui a touché à toutes les questions qui nous émeuvent, à la réduction des rentes comme à toutes les théories de la richesse publique et du commerce intérieur et extérieur, offrent une profonde matière de réflexions et d'études à tous ceux que préoccupent les destinées de la science et du pays. C'est dire assez l'attrait que présente le livre de M. Clément, où rien n'est oublié sur Colbert, et dans lequel est jugé, sans adulation, mais sans injustice, le grand homme qui a vécu entouré d'envieux et d'ennemis, qui est mort chargé de la haine publique, mais qui a gardé pendant vingt-deux ans le pouvoir avec l'obstination d'un vrai talent et d'un fort caractère, et dont la probité n'a jamais été soupçonnée, bien qu'il ait laissé à ses héritiers 10 millions de fortune.

P. L.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

Examen critique de l'ouvrage intitulé des Variations du langage français depuis le XIIe siècle, par M. F. GUESSARD, ancien élève de l'Ecole des Chartes [1].

Les questions de grammaire et de philologie ne sont pas trop du ressort de ce Bulletin. Pour les comprendre seulement, à plus forte raison pour les juger, il faut nécessairement se jeter dans un détail technique, se dévouer à des recherches longues et minutieuses. Ce que nous devons à nos lecteurs, c'est de les avertir des événements littéraires qui intéressent leur esprit, et de mettre chacun sur la voie dans laquelle il pourra trouver un aliment ou un plaisir pour son intelligence, selon la diversité de ses goûts ou de ses habitudes.

Or, il est arrivé que M. F. Génin, homme d'esprit, de l'aveu de son adversaire lui-même, mais le plus léger et le plus hostile des voltairiens à l'endroit des choses religieuses, a écrit un livre sur *les Variations du langage français depuis le XIIe siècle*. C'est ce livre que M. Guessard attaque avec l'aplomb d'un homme versé dans les études philologiques, et avec une spirituelle vivacité de formes qu'on doit remarquer dans un élève de l'Ecole des Chartes.

Je ne sache rien qui risque plus de tomber dans la fantaisie et dans la conjecture que les travaux sur les origines et la formation des langues, toutes les fois surtout qu'on prétend en déduire un système, une théorie. Autant il est facile sur ce sujet d'arriver à des aperçus ingénieux, à de fines remarques, autant il est mal aisé de parvenir à des règles générales et absolues. Aucune langue n'est pleinement philosophique, et la langue française encore moins peut-être que les autres. Aujourd'hui que notre langage est vieux et consacré, on ne le ramènerait point, sans mille contraintes, à un caractère rationnel ; que sera-ce donc de chercher ce caractère dans les obscurités origineiles, dans les rudiments d'une langue imparfaite ? C'est pourtant ce qu'a essayé M. Génin, en voulant pénétrer dans les variations de prononciation et d'orthographe du vieux français.

Aussi M. Guessard nous paraît-il avoir renversé, avec la dextérité, avec la solidité d'un philologue tout autrement exercé que M. Génin lui-même, la plupart des résultats scientifiques que celui-ci se flattait d'avoir obtenus.

M. Guessard n'a point de peine à démontrer que l'usage est le grand maître des variations et de la formation du langage, et que d'inflexibles lois ne le gouvernent jamais, non pas même dans ses commencements. Il prouve à merveille que M. Génin s'est trompé dans les règles absolues qu'il a posées, et que l'on pourrait souvent remplacer telle de ces règles par la règle diamétralement opposée, tant les exceptions et la règle sont peu distinctes. Et non-seulement M. Guessard établit la fausseté de la prétendue règle, qui devient fausse précisément parce qu'elle est absolue ; il établit encore que les *applications* et les *conséquences* que M. Génin conclut des règles qu'il pose n'ont d'ordinaire ni plus de justesse, ni plus

[1] Paris, Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

Digitized by Google

de logique, ou bien elles n'ont aucun rapport avec le principe qui les précède; ce sont des observations justes en elles-mêmes, mais qui n'appartiennent pas à M. Génin, ou bien elles dérivent du système de l'auteur, et alors elles deviennent un peu plus neuves, mais elles sont complétement fausses.

Les vices de la manière de procéder de M. Génin deviendront sensibles pour tous si l'on réfléchit que, recherchant un type de la langue française dès le XIIe siècle, il s'attache au type parisien, sans même lui assigner ni circonscription, ni limites, comme si Paris, dont la suprématie nationale, politique et civile, si longtemps contestée, a tardé à être déclarée et reconnue jusque dans des siècles voisins du nôtre, a pu prétendre imposer la centralisation de son langage dans les âges éloignés. Bien plus, M. Génin n'a pas vu que la prononciation et l'orthographe françaises ont nécessairement varié, non-seulement de siècle à siècle, de province à province, de dialecte à dialecte, de l'Ouest à l'Est, du Nord au Midi, mais dans la même province, sur des territoires contigus, jusqu'à ce que de tout cet amalgame complexe se soit formé dans la série des âges ce qui a prévalu sous le nom de langue française. Le grand tort de M. Génin est de n'avoir pas assez distingué les langues diverses, ou, si l'on veut, les divers dialectes de nos aïeux, et de n'avoir pas tenu compte des nombreuses et profondes différences qui marquaient nécessairement la langue parlée ou écrite de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Lorraine, de la Picardie, de la Bourgogne et de vingt autres lieux, en faisant abstraction même des provinces plus centrales ou méridionales. Qui pourrait énumérer les événements, les accidents, les hasards qui ont décidé le triomphe de telle ou telle prononciation, de telle ou telle orthographe? La fortune ne pouvait-elle donner la prééminence à tel dialecte au lieu de faire prévaloir tel autre dialecte? Et, dans tous les cas, n'y a-t-il pas dans la formation des langues, plus encore que dans la formation des empires, mille nécessités de fusion que le philologue ou l'historien ne doivent ni ignorer, ni méconnaître?

Que dirait-on aujourd'hui d'un publiciste qui, pour juger l'histoire de France et ses révolutions sociales, prendrait son point de départ dans la *Déclaration des Droits* ou dans la Charte constitutionnelle? Ce fut, je le sais, le mode vicieux pratiqué au XVIIIe siècle; et M. Génin est demeuré encore, en cela comme dans le reste, l'homme du XVIIIe siècle. Il sacrifie trop à l'idée absolue de l'unité française. En aspirant à ce type d'unité philosophique, on méconnaît entièrement les lois qui ont présidé à l'avénement des langues comme à celui des gouvernements humains. Un système social, comme un système de langage, ne règne et ne se réalise qu'en laissant bien des morts sur le champ de bataille. Mais les vaincus ne laissent pas que d'obliger les vainqueurs à de nombreuses concessions; en sorte que la langue ou la constitution triomphante est le plus souvent une transaction.

Mais, si c'est déjà un travail énorme, équivoque, que de surprendre, à travers les siècles, les traces de ces transformations, de ces mélanges des institutions civiles et politiques qui se marquent cependant au grand jour dans la mémoire des hommes par des monuments certains, par des faits historiques évidents, avérés, quelles prodigieuses difficultés n'y aura-t-il

Digitized by Google

pas, à plus forte raison, pour remonter à la succession latente, imperceptible, capricieuse, fortuite, des formes du langage; succession dont les phases sont tout autrement secrètes, les monuments tout autrement incertains, les variations tout autrement mystérieuses, les résultats tout autrement contestables? La critique et la philologie mourront à la peine, quelque méritoires et quelque pénétrants que puissent d'ailleurs être leurs efforts.

Le pire encore, c'est que M. Guessard, dans la rude guerre qu'il fait à M. Génin, prouve clairement que les monuments écrits, invoqués par ce dernier à l'appui de son système absolu sur la prononciation et l'orthographe françaises, par exemple, *le Livre des Rois* et *la Chanson de Roland*, appartiennent précisément à des provinces, à des dialectes, qui n'écrivaient et ne prononçaient point comme l'Ile-de-France ou la France centrale, dont M. Génin veut faire prévaloir théoriquement la langue.

Le pire encore, c'est que M. Guessard contredit M. Génin jusque dans le sens qu'il donne aux autorités qu'il appelle à son aide. C'est ainsi que ce critique amène les moins éclairés à confesser que M. Génin a mal traduit et mal entendu un passage latin de Théodore de Bèze sur lequel il prétend s'appuyer.

Nous ferons grâce au lecteur de toutes ces guerres entre les voyelles et les consonnes, de toutes ces transformations, de toutes ces révolutions de lettres, de sons, de mots, bien que, sous la plume de gens d'esprit, ces discussions aient un certain charme capable de saisir les intelligences les plus ignorantes. Mais nous devons ajouter que l'élève de l'Ecole des Chartes, qui prépare lui-même un grand travail sur les matières abordées par le professeur de la Faculté des Lettres de Strasbourg, se montre prêt à suivre M. Génin dans toutes les sources citées ou consultées, et même à marquer malicieusement du doigt le lieu où l'auteur des *Variations du langage français* a emprunté ses meilleures et moins contestables remarques. Les hommes *spéciaux* sont terribles quand ils combattent les hommes spirituels, et nous doutons que M. Génin, quel que puisse être d'ailleurs son mérite, ait eu le temps de consacrer à la philologie, à l'archéologie des langues, à la science des manuscrits, d'aussi longues, d'aussi complètes, d'aussi fortes études que M. Guessard; et, pour comble de malheur pour M. Génin, M. Guessard, nous l'avons déjà dit, est aussi un homme d'esprit.

Le seul point sur lequel nous prendrions quelquefois volontiers le parti de M. Génin contre M. Guessard, c'est lorsque M. Génin regrette toutes les richesses de fonds et de forme dont notre langue a successivement été dépouillée par l'usage tyrannique ou par l'autocratie de l'Académie Française. Nous respectons fort l'autorité, mais nous aimons infiniment aussi la liberté, et nous craignons ici que la timidité respectueuse et *positive* de M. Guessard n'ait un peu trop, peut-être, sacrifié au droit acquis.

Dans une lutte avec un si puissant adversaire, M. Génin, poursuivi à la fois par la science, par la raison, par le ridicule, a reçu plus d'une grave blessure philologique; mais ce qui est plus grave encore, M. Génin s'est fâché. Nous sommes trop polis pour lui dire : *Jupiter, tu te fâches, donc tu as tort.* Nous disons seulement que se mettre en colère, même quand on a tort, contre une critique si amère et si victorieuse qu'elle soit, ce n'est pas se comporter en homme d'esprit. P. L.

Digitized by Google

Voltaire et la Pologne, par Romain CORNUT [1].

Nous arrivons bien tard pour parler de l'éloquente et curieuse brochure que les derniers événements de Pologne et de Galicie ont inspirée à M. Romain Cornut. Ce court opuscule est assurément une des pièces les plus accablantes du procès que le sentiment vrai de la liberté et de l'humanité est en droit d'intenter à cette philosophie qui se targue si haut de son amour pour les hommes.

On ne sait pas assez ou plutôt on ne veut pas se rappeler l'odieuse complicité de Voltaire dans le partage de la Pologne et ses basses adulations envers les bourreaux de ce pays. Il est vrai que les héritiers de l'esprit voltairien continuent à cet égard les traditions de leur patriarche, témoin ce passage du dernier grand discours de M. Thiers : « Deux questions immenses se présentèrent à la fin de son règne : la question de Bavière « et la question de la Pologne. Eh bien, comme je vous l'ai dit, ne voulant « pas la guerre, mais toujours prêt à la faire, il (le grand Frédéric) vint « heureusement à bout de ce qu'il voulut, car la Pologne fut partagée « comme il le demandait, et vous savez qu'il n'en eut pas la part la plus « mauvaise. »

Il est difficile de prendre plus volontiers son parti d'une honteuse iniquité et de trahir plus complétement une sainte cause. Heureusement les fils de Voltaire ne sont pas seuls en France, et M. Romain Cornut contribuera plus que personne à dégoûter les gens de bonne foi de cette coupable idolâtrie.

POÉSIE.

Poésies nouvelles, par M. J. REBOUL (de Nîmes) [2]. — *Livre des Mères chrétiennes*, par Hippolyte VIOLEAU [3].

La poésie n'est pas morte en France, et, quoiqu'elle manque aujourd'hui de ces productions vigoureuses qui ébranlent et entraînent tout un siècle, quelques hommes d'un talent pur et vrai savent encore faire vibrer les cordes harmonieuses en rapport avec les plus profonds sentiments de l'âme. Des voix chrétiennes se répondent d'un bout de la France à l'autre, et c'est ainsi que nous pouvons rapprocher le nom si cher à tous les catholiques du fameux boulanger de Nîmes de celui d'un jeune poëte de Morlaix, M. Violeau, sorti, comme M. Reboul, des rangs populaires, et qui doit, comme lui, à l'éducation de la pauvreté l'intelligence des misères du peuple, et les paroles qu'il faut pour l'ennoblir et la consoler.

Nous aimons depuis longtemps M. Reboul, et nous sentons dans le début de M. Violeau tout ce qui fait aimer la poésie et le poëte. Saluons donc le vieux combattant et le jeune athlète en les appelant à une joute innocente, et dont le résultat ne peut être que glorieux pour les deux rivaux.

[1] Jacques Lecoffre et Comp., rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.
[2] Paris, Charpentier, in-18.
[3] Paris, Sagnier et Bray, 1 vol. in-18.

Digitized by Google

J. REBOUL. — *A une Chouette qui chantait sur la demeure d'un Pauvre.*

Ah! si ton bien suprême
Est dans l'effroi que sème
Ta lamentable voix,
Triste oiseau de la tombe,
Pourquoi, quand la nuit tombe,
Chanter sur ces vieux toits?

Si tu veux qu'on frissonne
A ta voix monotone,
Vole aux riches réduits :
Cet asile récèle
Une misère telle
Que tu la réjouis.

Au funèbre présage
Plus d'un pâle visage
Y prend un air serein :
Si le berceau sans lange
En un cercueil se change,
L'enfant n'aura plus faim.

Et si la mort opère
Sur la mère ou le père,
Leur œil, dans la stupeur,
Ne verra plus leur fille
Manquer d'une guenille
Pour voiler sa pudeur.

Quelle que soit la tête
Sur qui ton vole s'arrête,
On bénira son sort;
Dans ce séjour d'alarmes,
La vie a plus de larmes
Que n'en aurait la mort.

H. VIOLEAU. — *La petite Lampe.*

Lorsqu'a sonné l'heure des fêtes,
Au-dessus de toutes les têtes
Le lustre plane avec orgueil;
Le lustre est un phare de joie :
Jamais sa flamme ne renvoie
Un reflet sur les jours de deuil.

Astre chéri du bal sonore,
Il s'allume, et, nouvelle aurore,
Sa clarté chasse le sommeil.
Au salon que ses feux enchantent,
Les harpes, les lyres qui chantent
Sont des oiseaux, lui le soleil.

Digitized by Google

Et, tandis que sur les parures,
Les fleurs, les rubis, les dorures,
Il laisse tomber ses rayons,
Mille beautés, la nuit entière,
Tourbillonnent dans sa lumière
Comme un essaim de papillons.

Le pur cristal qui l'environne
Lui fait une triple couronne
Dont chaque rose est le flambeau ;
Et le passant qui le contemple
Joint les mains comme dans un temple,
L'admire, et se dit : Qu'il est beau !

Il est beau !.... Mais elle est plus belle
La petite lampe fidèle
Aux vieux murs, aux pauvres lambris ;
La petite lampe qui brille,
Aidant la mère de famille
A nourrir ses enfants chéris.

Ah ! qu'importe un éclat futile ?
Être oublié, mais être utile,
Et secourir quelques besoins ;
Aux malheureux donner sa vie,
Voilà le sort digne d'envie !
Consoler mieux, éblouir moins !

M. l'abbé de Valette nous avait remis un excellent travail sur le *mode d'élection des Papes*, et nous comptions en communiquer une partie à nos lecteurs : la prompte solution du conclave en a décidé autrement. Mais le travail de M. de Valette contient en outre d'excellentes recherches sur l'organisation de l'État romain ; nous en profiterons bientôt pour édifier nos lecteurs sur un sujet généralement mal connu, et qui a donné lieu à beaucoup de calomnies.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Bref du souverain Pontife à l'évêque de Tarnow. 1
Foi et Lumières. — Considérations sur les rapports actuels de la science et de la croyance ; — par M. Th. FOISSET. 14
De la Pologne, de son passé et de son avenir, par M. Aurélien DE COURSON. 41
Souvenirs de voyage. — Gran ; — le prince-primat ; — le clergé hongrois, par M. X. MARMIER. 59
D'un nouveau procédé de collecte applicable aux bureaux de charité. — La quête de M. ***. 68
Madagascar, par M. Eugène VEUILLOT. 76, 252
Académie Française, par M. P. LORAIN. 100
Le Chez-Soi, ou les Peines et les Plaisirs de la Famille, par Mlle Frédérique BREMER 118, 593, 756, 917
Le Néo-Christianisme de M. de Lamennais et sa traduction des Évangiles, par M. H. MARET. 161
La Jeunesse d'O'Connell, par M. C.-F. AUDLEY. 192
Cosmos, par M. Alex. *de Humboldt ;* — par M. l'abbé POULLET. 208
L'Église arménienne et la Russie (fin), par M. ***. 224
Situation religieuse de l'Algérie, par M. Ch. DE RIANCEY. 321
Études sur les peuples germaniques avant le Christianisme. — IV. Les langues des Germains ; — V. la Poésie ; — par M. A.-F. OZANAM. 338, 669
Salon de 1846, par M. Ch. LENORMANT. 376
Revue littéraire. — De la situation dramatique, par M. P. LORAIN. . . 396
Les Religieuses basiliennes de Pologne et la Diplomatie russe, par Henri de RIANCEY. 419
Du nouveau Projet de loi sur les Instituteurs communaux. 481
Examen des Doctrines du philosophe inconnu Louis-Claude de Saint-Martin, par M. L. MOREAU. 495
Saint-Domingue, par M. Paul LAMACHE. 513
De la Conférence dite Conc le général du protestantisme allemand, récemment assemblé à Berlin ; par M le comte D'HORRER. 535
Le bienheureux Pierre Fourier, par M. Édouard DE BAZELAIRE. . 552, 832
Au Révérend Père de Ravignan. — Souvenir du 12 avril 1846, par M. N. ESTÈVE. 588
Jubilé anniversaire de la fête du Saint-Sacrement, à Liége. 641
La liberté d'enseignement devant l'histoire ; — les Temps modernes ; — par M. RAPETTI. 649, 811
L'Église russe, par M. Justin MAURICE. 697
Coup d'œil politique sur les États scandinaves, par M. PAGÈS DU PORT. . 734
De la troisième Session du Congrès central d'agriculture, par M. Amédée HENNEQUIN. 741
Élection du Pape Pie IX ; — liberté du Conclave. 801
Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles Britanniques, par M. *de Courson ;* — par M. Fr. DE CHAMPAGNY. 833
Souvenirs de voyage. — Beirouth et Sidon, par M. X. MARMIER. . . . 889
Revue politique. 132, 275, 457, 617, 771, 928
Revue scientifique. 476, 787
Bulletin bibliographique. 160, 304, 636, 796, 948

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google